





Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

154
TOME CENT CINQUANTE-QUATRIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT DIX-HUITIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

14, RUE DE L'ABBAYE, 14

1889

LE

CORRESPONDANT

LA LUTTE ACTUELLE

ENTRE

LE VATICAN ET LE QUIRINAL

LES PRÉLIMINAIRES DE LA LUTTE

M. Crispi, nous l'avons montré dans le précédent article, arrivait au pouvoir juste à l'heure où le double programme de Léon XIII, tant en Italie qu'au dehors, allait au-devant de sa pleine réalisation. Le triomphe de la politique pontificale venait d'être signalé par deux faits caractéristiques : l'accord avec la Prusse, qui avait mis fin au *Kulturkampf* et consacré en Europe l'œuvre pacificatrice de Léon XIII, et l'allocution du 26 mai, qui avait fait déborder en Italie le courant conciliateur. L'heure était donc décisive pour l'Italie ; la force des événements l'avait acculée à un tournant de son histoire. Si alors elle avait eu à sa tête un véritable homme d'État, soucieux de la grandeur et de l'avenir de son pays, avec quel empressement eût-il saisi l'occasion unique qui s'offrait à lui de l'arracher aux étreintes d'une situation fautive et périlleuse entre toutes, et de le pousser dans les voies d'une réconciliation aussi féconde que glorieuse ! Malheureusement, l'homme qui assumait la direction de ses destinées n'était, nous l'avons dit, qu'un sectaire à idées fixes et étroites, un de ces politiciens d'aventure qui voient dans l'exercice du pouvoir, non une mission utile à remplir, mais des appétits ou des haines à satisfaire, en un mot,

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1888.

absolument incapable de se hausser au rôle patriotique que les circonstances lui imposaient. L'Italie allait en faire la douloureuse expérience. Les avances conciliatrices, exposées si magnanimement par Léon XIII et qui, se produisant au moment psychologique, avaient provoqué dans le pays tout entier un frémissement de joie, une immense et joyeuse attente, n'obtinrent auprès de M. Crispi qu'un accueil indifférent et dédaigneux, en attendant qu'il crût le moment venu d'y répondre par une déclaration de guerre formelle et brutale. Nous avons encore quelques étapes à parcourir avant d'arriver aux grandes luttes.

*
* *

Depuis l'allocution du 26 mai, la question de la conciliation était devenue le thème universel des conversations du jour et des discussions de la presse. Pour forcer le gouvernement à se déclarer et affirmer son attitude, un député radical de Milan, M. Bovio, porta le débat à la tribune du Parlement, sous la forme d'une interpellation, destinée surtout à soulager la curiosité des sceptiques et dont le ton n'avait rien d'agressif. Si M. Bovio combattait la conciliation, c'est, au fond, parce qu'il la jugeait inutile. « Ici à Rome, disait-il, tous les dieux peuvent se rencontrer, toutes les idées se produire sans se heurter. Victor-Emmanuel peut y régner, Pie IX y être pape et Garibaldi y vivre modestement. »

M. Crispi, qui avait son siège fait, évita d'entrer dans le débat et répondit par quelques phrases sèches et raides : « Nous ne cherchons pas, dit-il, à faire de conciliation, attendu que l'État n'est en guerre avec personne. Je ne veux pas savoir ce qui se passe au Vatican, où siège un homme qui n'est pas ordinaire. L'Italie n'a qu'un seul chef, qui est le roi. » C'était, on le voit, sous une forme à peu près polie, une fin de non-recevoir catégorique. M. Crispi, en face du grand courant national, affectait de se retrancher dans une intransigeance impassible et dédaigneuse. Il déclinait les ouvertures pacifiques du pontife. Quant à la modération relative de son langage, elle s'expliquait par le fait que M. Crispi, depuis deux mois à peine ministre de l'intérieur, était loin de s'être arrogé, dans le gouvernement, la prépondérance exclusive et écrasante qu'il exerce aujourd'hui. Le président du Conseil, M. Depretis, vivait encore, et rien alors ne faisait prévoir sa fin si prochaine, ni que M. Crispi fût sur le point de devenir le maître unique et incontesté de la situation.

Les déclarations de M. Crispi produisirent dans le pays une impression de mécontentement et de pénible surprise. L'attente générale avait été brutalement trompée. Deux jours après, M. Faz-

zari, l'élu de Catanzaro, qui, le premier, avait arboré le drapeau de la conciliation, envoya sa démission de député¹ : « Je suis certain,

¹ M. Achille Fazzari, dont nous avons raconté précédemment la tentative conciliatrice, est resté fidèle à son programme. Voici, en effet, les documents qu'il a adressés au rédacteur en chef du *Fanfulla* et que ce journal a publiés dans son numéro du 2 janvier 1889.

« Rome, le 1^{er} janvier 1889.

« Mon cher Avanzini,

« Comme sujet fidèle de S. M. le Roi et comme catholique convaincu de la grandeur de la papauté et des bienfaits qu'elle peut assurer à l'Italie et à son unité, j'ai cru devoir adresser aujourd'hui à S. S. Léon XIII et à S. M. Humbert I^{er} les télégrammes dont je t'envoie copie, avec prière de les publier dans ton estimé journal.

« Je te serre la main et crois-moi ton ami affectonné,

« Achille FAZZARI. »

Voici les dépêches dont il s'agit :

« A Son Excellence le général Pasi.

« Premier aide de camp de Sa Majesté le roi d'Italie, Rome.

« Je prie Votre Excellence de vouloir présenter à S. M. le Roi mes souhaits respectueux pour la nouvelle année et le vœu que je forme afin que, dans le cours de cette année, il soit possible de réaliser, pour le bien de l'Italie et pour la gloire impérissable du règne d'Humbert I^{er}, la réconciliation entre l'Église et l'État, — réconciliation que je crois être l'aspiration de la grande majorité de ses sujets fidèles.

« Achille FAZZARI. »

« A Son Éminence le cardinal Rampolla, Rome.

« Je prie Votre Éminence de vouloir présenter à Sa Sainteté le Souverain Pontife Léon XIII mes respectueux souhaits pour la nouvelle année et de Lui exprimer ma profonde conviction que la grande majorité de sa bien-aimée Italie attend de lui, appelé par la Providence à régner sur les consciences du monde catholique, une dernière parole de paix, dont les bienfaits incalculables ne sauraient, certes, être retardés par l'œuvre néfaste d'un petit nombre de sectaires.

« Achille FAZZARI. »

Le *Fanfulla*, dans ces commentaires qui accompagnent ces deux dépêches, me fait l'honneur de s'occuper du premier article publié dans la précédente livraison du *Correspondant*. Toutefois la feuille libérale, ayant émis quelques appréciations sur le programme de M. Fazzari, a reçu de ce dernier une lettre de rectification où nous lisons ce qui suit : « Je désire, dit M. Fazzari, que le Souverain Pontife bénisse l'Italie dans son intégrité unitaire (*sic*), mais seulement après avoir obtenu ce qu'il considère comme nécessaire pour le plein et libre exercice de sa mission. C'est seulement dans cette condition que la papauté peut donner à la monarchie la possibilité de s'émanciper qui, à mon avis, sans servir à l'unité complète du pays, l'empêchera d'arriver au développement complet de son bien-être. » Le Saint-Père, dès qu'il a eu connaissance de télégramme envoyé par M. Fazzari, s'est empressé d'y répondre en lui faisant transmettre de grand cœur, par l'entremise du cardinal Rampolla, avec ses remerciements sa bénédiction.

disait M. Fazzari dans sa lettre au président de la Chambre, que mon programme sera renouvelé aux futures élections générales par la grande majorité des Italiens, et seulement alors l'Italie prendra sa place parmi les nations les plus respectées. » Au reste, malgré le *non possumus* de M. Crispi, le courant conciliateur ne parut pas immédiatement se ralentir. Quelques jours après, on procédait aux élections administratives dans la plupart des grandes villes de l'Italie, et presque partout le scrutin se montrait favorable aux catholiques. A Rome, notamment, la liste de l'*Unione romana* faisait passer la majorité de ses candidats, et cette élection, par l'importance qu'elle empruntait aux circonstances, provoquait dans toute la péninsule un immense retentissement. Une grande revue de Florence, à tendances libérales modérées, la *Rassegna nazionale*, écrivait fort justement à ce sujet : « Le résultat des élections de Rome doit être attribué au sentiment populaire d'après lequel le pays n'entend pas tolérer que le gouvernement reste indifférent au mouvement conciliateur. »

Un mois plus tard, Léon XIII ravivait encore et élargissait le débat en livrant à la publicité sa mémorable lettre au cardinal Rampolla¹. Cette lettre, explication et couronnement de l'allocution consistoriale du 26 mai, est dans le cadre de cette étude d'un intérêt et d'une importance tels que nous devons forcément nous y arrêter.

*
* *

La lettre au cardinal Rampolla constitue un des documents les plus curieux et les plus caractéristiques du pontificat de Léon XIII. Si l'on veut connaître la pensée vraie et intime, le programme authentique du Pape sur la question romaine et le pouvoir temporel, c'est surtout dans cette lettre qu'il faut le chercher.

On y retrouve, exposées avec une rare magnificence de développements et une force entraînant de logique et de conviction, les deux pensées maîtresses qui, comme un fil d'or, relie tous les discours de Léon XIII, tous ses actes vis-à-vis de l'Italie : l'affirmation de la nécessité d'une souveraineté territoriale pour garantir efficacement l'indépendance du Pape; la persuasion profonde des avantages incomparables que procurerait à l'Italie la fin du conflit actuel et la réconciliation des pouvoirs publics avec le pontificat

¹ Cette lettre fut adressée au cardinal Rampolla en réponse à une circulaire confidentielle envoyée par l'éminent secrétaire d'Etat de Léon XIII aux différentes nonciatures. Grâce à l'espionnage organisé par M. Crispi autour de la politique pontificale, cette circulaire tomba en sa possession et fut livrée à la publicité par son organe personnel *la Riforma*.

romain. Ces deux idées, directrices de sa politique intérieure, que Léon XIII n'a jamais cessé d'associer dans toutes ses revendications, sont traitées dans cette lettre avec une logique irréfutable et une ampleur de ton magistrale.

Sans « souveraineté vraie et effective », — car la terminologie de ce document est à retenir, — pas de liberté du Saint-Siège; sans « souveraineté civile et temporelle », pas de solution vraie de la question romaine; c'est là la condition indispensable de la « réconciliation », le seul accès « aux accords et à la paix ». Léon XIII repoussait avec énergie tous les autres « projets » et « expédients » mis en avant par des « hommes politiques ». Le Pape voulait par là faire allusion à diverses combinaisons exposées, au cours de la polémique sur la conciliation, dans des journaux ou des brochures, telles que l'élargissement de la loi des garanties, la conclusion d'un concordat entre l'Église et l'Italie, où l'on réserverait la question pontificale, etc. Sur le principe de la souveraineté « territoriale », Léon XIII déclarait n'admettre aucune transaction, C'était le côté irréductible de ses revendications.

Ce qui n'était pas moins digne de remarque, dans cette lettre au cardinal Rampolla, c'est que Léon XIII, en affirmant son droit sur Rome, semblait abandonner le terrain purement historique où s'étaient plus ou moins confinés jusqu'alors beaucoup de partisans du pouvoir temporel. Il revendiquait Rome non point seulement en tant que résidence des pontifes romains, capitale d'un petit État pontifical dont ses rois légitimes avaient été dépossédés par la violence, mais aussi en tant que ville cosmopolite et universelle, patrimoine séculaire et inaliénable du monde catholique, siège inviolable de l'administration centrale de l'Église, et selon le mot de M. de Falloux, la « grande capitale de la république chrétienne ». Le prétendant, le roi vaincu et spolié, s'effaçait derrière le chef de l'Église œcuménique, déclarant poursuivre non point proprement la restauration d'un régime déchu, mais l'établissement nouveau d'une souveraineté apte à assurer son indépendance spirituelle et à sauvegarder les droits de la conscience religieuse de l'univers entier. Sans doute, les papes ont toujours vu dans la souveraineté temporelle non pas un but, un instrument de prépotence politique et de grandeur terrestre, mais un moyen, une garantie, la seule qui, dans les conditions actuelles du monde, puisse protéger efficacement leur pleine liberté morale et l'entière indépendance de leur ministère apostolique. Mais ce point capital et essentiel, le Pape l'établissait dans un relief saisissant.

Au reste, en ayant l'air de circonscrire le terrain de ses revendications, Léon XIII s'y retranchait dans une position d'autant

plus solide et inexpugnable. Il internationalisait la papauté, — si l'on nous passe cette expression barbare; — il abritait ses revendications derrière celles des deux cents millions de catholiques et, séparant implicitement sa cause de celles des dynasties tombées, il plaçait Rome, non point seulement sous la protection d'un droit historique que d'aucuns pouvaient trouver illusoire, mais, avant tout et par-dessus tout, sous la sauvegarde imprescriptible de la liberté et de l'indépendance religieuse du monde entier, inséparable de sa propre indépendance et de sa propre liberté.

Ailleurs, en quelques traits saisissants, Léon XIII marquait les grandes ombres de la situation présente : le « dégoût des catholiques italiens, le trouble des consciences », l'accroissement de l'immoralité; à l'extérieur le « mécontentement des catholiques étrangers », les « difficultés et les périls », même dans « l'ordre politique ». Puis, en regard de cette peinture sombre, mais frappante de vérité, il retraçait les bienfaits dont la réconciliation serait le prélude certain. « C'est dans l'union avec la papauté, disait-il, que réside précisément pour l'Italie le principe le plus fécond de sa prospérité et de sa grandeur. » L'indépendance du Saint-Siège n'avait rien d'incompatible avec l'unité nationale, qu'il ne fallait point entendre au sens étroit et matériel du mot. La restitution de la souveraineté pontificale n'impliquait ni le démembrement de l'Italie ni la dissolution de sa nationalité : tout au plus porterait-elle atteinte à l'« unité de l'État ». On remarquera cette expression que Léon XIII employait à dessein; il évitait, on le voit, de parler d'unité nationale. Ailleurs, il usait de la formule, « condition d'unité », pour indiquer que si le Pape rentrait en possession de sa souveraineté civile, l'Italie garderait sa forme actuelle, tout en laissant au Pape un territoire où il exercerait en toute liberté son ministère apostolique. Cette distinction était essentielle, car elle mettait fin aux accusations gratuites et perfides des adversaires du Saint-Siège.

Léon XIII plaçait le débat sur un terrain où les légitimes aspirations des Italiens pouvaient parfaitement se concilier avec les besoins vrais des catholiques. Car personne n'oserait soutenir sérieusement qu'un territoire, enclavé dans la terre italienne, incorporé même, si l'on veut, sous une forme ou sous une autre, dans l'organisme national, siège inviolable de cette institution qu'on avait appelée avec raison « la première grandeur vivante de l'Italie », constituerait pour le pays une faiblesse ou un danger. De puissants États n'ont-ils pas subsisté et ne subsistent-ils pas avec des villes libres ou des confédérations sur leur territoire? Et s'il y a ici-bas un coin de terre qui puisse revendiquer son autonomie

supranationale, sa *neutralisation* politique, n'est-ce pas cette vieille Rome, à la fois trop petite et trop grande pour être ravalée au rôle vulgaire de chef-lieu d'un État moderne, et fille trop légitime des papes pour qu'on puisse renouveler à son endroit le jugement de Salomon et mutiler par un acte sacrilège son indivisibilité providentielle et historique? Un poète de la décadence l'avait dit déjà en termes expressifs :

Hæc patria est, Roma sed patrias supereminet omnes.

D'ailleurs, cette royauté pontificale qu'il revendiquait, Léon XIII avait soin de la faire entrevoir, ressuscitant, rajeunie, purifiée, non pas entourée d'institutions surannées, mais, il le déclarait en propres termes, « avec les formes et les améliorations utiles exigées par les temps modernes ».

Sous ses formules vagues et indéterminées, choisies à dessein, le programme tracé par Léon XIII ne fermait la porte à aucune solution, il tenait compte de toutes les aspirations raisonnables du peuple romain et italien. Les patriotes de bonne foi et de bonne volonté, quelles que fussent leurs opinions, pouvaient s'y rallier.

Telle était donc cette lettre, œuvre de paix et de lumière, véritable testament politique que Léon XIII dictait, non pas au terme, mais au milieu même et comme au point culminant de sa carrière. En face du mouvement conciliateur qui avait ébranlé le pays et auquel l'allocution du 26 mai avait donné une si vive impulsion, le Pape avait senti le besoin d'exposer loyalement et dans ses grandes lignes son programme de paix, de délimiter nettement le terrain sur lequel l'accord pouvait s'établir, en laissant ainsi à qui de droit la responsabilité du conflit.

*
* *

La lettre au cardinal Rampolla, — on nous permettra d'y insister, — apparaît comme le type et le modèle achevé des documents sortis de la main de Léon XIII et dont ceux qui les lisent d'un œil distrait n'aperçoivent peut-être pas toute la beauté complexe et sévère. On y retrouve ce sens juste et délicat des nuances, cette compréhension merveilleuse de l'ensemble et des détails, cette coordination harmonique de toutes les parties qui révèlent chez le Pape non seulement le lettré et l'artiste, mais encore le profond penseur, nourri à l'école de saint Thomas. Talleyrand l'a dit, et il faut l'en croire, la théologie est une grande école de diplomatie, parce que c'est essentiellement une école de tact, de pondération et de mesure. Mais ces qualités mêmes, que Léon XIII possède à un degré rare, et qui constituent la caractéristique de son intelli-

gence et de son gouvernement, sont d'un ordre si élevé, d'une essence si fine, que la foule est souvent peu à même de les reconnaître et de les apprécier. Dans notre siècle de démocratie, on préfère les éclats de voix retentissants, les grands gestes tribuniens, les formules grossissantes et brutales, et l'on y est beaucoup plus sensible qu'à cette raison calme et équilibrée embrassant tous les aspects complexes et multiples d'une question, à cette pondération merveilleuse de plus en plus rare de nos jours qui est la marque authentique des documents et des discours de Léon XIII.

La lettre au cardinal Rampolla rétablissait donc dans leur vrai sens les avances conciliatrices faites dans l'allocution du 26 mai. Le mot conciliation se prêtait à de dangereuses équivoques. Le plus grand nombre, sans se rendre compte du sens qu'ils y attachaient et des conséquences qu'elle entraînait, l'avaient acclamée avec enthousiasme, y saluant le prélude d'une ère féconde et prospère pour l'Italie. Mais quelques-uns avaient affecté d'y voir une abdication du Pape, une renonciation à ses droits territoriaux. Inutile de dire que, parmi ces derniers, se rangeaient tous les amis et soutiens du gouvernement italien. Ceux-là, dès que la lettre eut paru, s'empressèrent d'y donner une interprétation conforme à leurs visées secrètes et à leurs desseins hostiles. Il y eut, dans toute la presse officieuse et maçonnique, comme un mot d'ordre pour dire que Léon XIII désavouait ses premières démarches conciliatrices, alors qu'il ne faisait au contraire que les confirmer en les précisant : on accusa le Pape d'« intransigeance », on prétendit que de propos délibéré il fermait la voie qu'il avait précédemment ouverte à la pacification de l'Italie. C'était étrangement intervertir les rôles. La conciliation, sans doute le Pape, lui, la voulait ardemment et sincèrement. Mais conciliation ne pouvait à aucun prix signifier soumission, résignation aux faits accomplis. Par son allocution et sa lettre, le Pape avait fait un premier pas, un pas qui eût pu être décisif. C'était à l'Italie, — à l'Italie officielle, — de correspondre à ces généreuses avances et de quitter hardiment les positions où elle campait pour venir prendre la main qu'on lui tendait. « Parler de conciliation, écrivait justement une revue libérale, la *Rassegna nazionale* de Florence, sans vouloir faire à ce grand intérêt *le moindre sacrifice*; prétendre conserver jusqu'à la dernière parcelle de ce qui a été enlevé à la papauté; vouloir en somme que le spolié, — il faut appeler les choses par leur nom, — fasse de nouveaux sacrifices *sans que le spoliateur en fasse aucun, est simplement absurde.* »

Mais l'Italie, on fut bientôt obligé de s'en convaincre, n'avait rien à attendre des sectaires qui détenaient le pouvoir. L'organe

personnel de M. Crispi, la *Riforma*, poussa l'impudence jusqu'à dire que « la lettre du Pape était passible du Code pénal » : symptôme caractéristique du vent belliqueux et agressif qui commençait à souffler dans les hautes sphères.

La masse de l'opinion, travaillée par les sophismes quotidiens de la presse et désorientée, s'apercevait que ce mot magique de conciliation lancé par Léon XIII n'avait été, hélas ! qu'un beau rêve, une illusion patriotique.

Ce n'est pas la conciliation, en effet, c'est la lutte sans trêve ni merci qu'allait organiser l'homme qui recueillait la succession de M. Depretis.

*
* *

M. Depretis mourut à la fin de juillet 1887, quelques jours après la publication de la lettre pontificale. Lui qui, depuis dix ans, avait tenu une si large place sur la scène de son pays, il disparut au milieu de l'indifférence générale. Telle est la destinée des hommes politiques : le bruit démesuré qu'ils ont fait pendant leur vie s'expie, dirait-on, par un amoncellement plus grand de silence et d'oubli autour de leur mémoire. La mort imprévue de M. Depretis laissait M. Crispi arbitre incontesté de la situation. Celui-ci s'empressait de réunir entre ses mains les trois portefeuilles, qu'il détient encore aujourd'hui, de la présidence du Conseil, des affaires étrangères, et de l'intérieur.

Voilà une année et demie que cela dure, et personne ne s'en étonne, pas une voix encore n'a osé réclamer. Aujourd'hui, il n'y a plus en Italie qu'un seul ministre qui est M. Crispi. Ses collègues du cabinet sont de simples commis. Lui seul, et c'est assez. Sa personnalité envahissante absorbe tout, accapare tout, dirige tout. C'est la dictature de l'audace !

A la mort de M. Depretis, tout contribuait, d'ailleurs, à grandir le rôle de M. Crispi et à lui conférer des pouvoirs véritablement discrétionnaires.

Les derniers survivants des grandes luttes révolutionnaires, ou avaient disparu ou se tenaient à l'écart. Le parlementarisme italien, — nous aurons l'occasion de revenir sur ce point, — était au dernier degré de l'avilissement. Les anciens partis, pulvérisés, anéantis par la politique dissolvante de M. Depretis, n'offraient qu'une masse inerte et confuse d'où aucune personnalité marquante n'émergeait. Le pays, las et écœuré, indifférent à la politique et aux changements de scène ministériels, tout entier à ses souffrances économiques, à la crise intense qui sévissait dans la péninsule, était prêt à subir ses maîtres, quels qu'ils fussent, avec la plus stoïque des

résignations. Le peuple italien est avant tout patient et débonnaire, c'est le tempérament que lui ont fait de longs siècles d'oppression.

La royauté, enfin, depuis l'avènement du roi Humbert, n'avait jamais prétendu à exercer une influence active et prépondérante sur la direction politique du pays. Qu'on l'en loue ou qu'on l'en blâme, le fils de Victor-Emmanuel, qui possède des qualités incontestables de bravoure, sur le terrain politique a toujours tenu à s'effacer, à se renfermer dans les strictes limites de son rôle de roi constitutionnel. Dans le choix de ses ministres, on ne lui a jamais connu de préférences : il les accepte tout faits de la Chambre ou de l'opinion, et il signe toujours, avec une correction d'attitude irréprochable, les actes qu'ils lui soumettent. S'il éprouve parfois des répugnances, on les ignore. Aussi la monarchie, réduite à ce rôle subalterne, tend à devenir de plus en plus une institution purement décorative.

On a prétendu que l'avènement de M. Crispi avait été fort mal vu à la cour : cela est possible. Mais cette mauvaise humeur qu'on a pu éprouver n'a jamais influé sur la marche du gouvernement. La reine Marguerite, disait-on, refusait de recevoir la troisième femme de M. Crispi. Ce bruit également a dû être démenti. Quelques mois après l'avènement au pouvoir du président actuel du Conseil, les journaux officieux annonçaient, non sans grand fracas, que dona Lina Crispi avait obtenu une audience de Sa Majesté. Comme Humbert, Marguerite de Savoie accomplissait ses devoirs de reine constitutionnelle. Hélas ! en Italie c'est un métier où il y a quelquefois bien des humiliations à subir et des affronts à dévorer. La maison de Savoie, — quelle déchéance ! — après avoir été la complice, n'est plus aujourd'hui que la prisonnière des partis qui l'ont portée sur le pavois révolutionnaire, et comme Louis XVI au 10 août, la monarchie nouvelle installée à Rome a dû, plus d'une fois déjà, coiffer le bonnet rouge qu'on lui tendait.

Il n'y avait donc rien dans le pays légal, ni homme, ni institution, ni corps politique, qui pût offrir un centre de résistance aux volontés omnipotentes de M. Crispi. Audacieux et autoritaire, ce parvenu des sectes pouvait tout oser, et il ne s'en fit pas faute.

A peine la disparition de M. Depretis l'avait-elle mis en possession complète du pouvoir et grandi outre mesure sa situation, que M. Crispi, avec son amour de la pose et du bruit, saisit l'occasion d'attirer sur lui l'attention de l'Italie et de l'Europe par un de ces coups de théâtre dont il est coutumier. Il partit pour Friedrichsruhe.

Pour mieux comprendre le but et les conséquences de cette visite retentissante, repassons rapidement les événements qui l'avaient amenée et précédée.

*
* *

Dans un de ces discours prophétiques qu'il prononça sous l'Empire, au Corps législatif, quelques jours avant Sadowa, M. Thiers adjurait l'empereur de ne point permettre à la Prusse d'écraser l'Autriche, et il disait entre autres : « Si vous n'empêchez pas cette lutte fratricide, on verra se refaire un nouvel empire germanique, cet empire de Charles-Quint, qui résidait autrefois à Vienne et qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de notre frontière, qui la presserait, la serrerait, *et, pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au lieu de s'appuyer sur l'Espagne, comme aux quinzième et seizième siècles, s'appuierait sur l'Italie.* » Prescience du génie ou mieux divination du sens patriotique : tout cela s'est vérifié à la lettre.

Ce ne fut que peu à peu, cependant, que M. de Bismarck songea à faire entrer l'Italie dans les calculs de son échiquier diplomatique. Jusqu'à ces dix dernières années, il affecta toujours de la traiter dédaigneusement et comme une quantité négligeable. Mais le jour où l'alliance des trois empereurs fut définitivement rompue, le jour surtout où, par suite de l'avènement d'Alexandre III, la Russie se détacha de Berlin pour reprendre ostensiblement sa liberté d'action, ce jour-là, il se produisit en Europe, au détriment de l'Allemagne, un immense déplacement de forces, et le chancelier dut s'occuper à rétablir l'équilibre. C'est alors qu'il se tourna vers l'Italie. Il commença par jeter entre l'Italie et la France la question de Tunis comme un brandon de discorde, une semence d'inimitié qui ne devait, hélas ! que trop germer. L'occupation de la Tunisie eut pour effet immédiat de brouiller les deux nations voisines et de déterminer dans la péninsule un courant de gallophobie qui, depuis lors, n'a fait que s'élargir. Puis le chancelier recourut à d'autres armes non moins machiavéliques. A intervalles réguliers, ses organes officieux publièrent des articles comminatoires et retentissants où l'on insinuait que l'Allemagne pourrait bien un jour, si ses intérêts l'exigeaient, travailler au rétablissement du pouvoir temporel. Lui-même, à la tribune du Reichstag, il dénonça plus d'une fois à l'Europe, dans une de ces sorties dont il a le secret, le péril grandissant du radicalisme démagogique en Italie. Ce n'était là qu'une tactique. Ce que voulait le chancelier, c'est affoler l'Italie pour la forcer à se jeter dans ses bras. Cette stratégie savante aboutit bientôt au résultat qu'il souhaitait. L'Italie, *hypnotisée* par la possession de Rome, épouvantée par les menaces de M. de Bismarck, se soumit à tout ce que l'on voulut. Du jour où l'Allemagne fit mine de toucher à la question romaine, l'Italie était à sa merci : elle se rua vers Berlin.

Ce ne fut d'abord qu'une entente cordiale, une adhésion morale à la ligue des puissances centrales. L'alliance en règle ne fut signée que sous le ministère de M. de Robilant, qu'on avait appelé de l'ambassade de Vienne au poste des affaires étrangères, uniquement dans ce but. Coïncidence frappante et qui n'est certainement pas fortuite! ce fut au moment même où l'accord avec le Saint-Siège allait mettre fin au *Kulturkampf*, quelques jours à peine avant le voyage à Berlin de Mgr Galimberti, que fut signé le traité d'alliance qui unissait l'Italie à l'Allemagne et à l'Autriche. Lorsque le chancelier songea à se réconcilier avec le Vatican, il est bien trop habile et trop perspicace pour ne pas voir qu'il y avait là, dans son jeu avec l'Italie, une carte nouvelle à sortir et qui devait lui faire gagner la partie. Il la joua avec sa *maestria* habituelle. A mesure que M. de Bismarck se rapprochait de Léon XIII, l'alarme augmentait en proportion au Quirinal, et elle devint si vive, que M. de Bismarck, qui avait spéculé sur ces terreurs, obtint finalement tout ce qu'il voulait.

Au reste, la situation européenne facilitait ce resserrement des liens entre Berlin et le Quirinal. La menace d'une alliance de la France et de la Russie pesait sur l'esprit de M. de Bismarck comme un cauchemar. Dans le cas où cette alliance viendrait à se réaliser, et où la guerre éclaterait, le rôle de l'Italie était tout tracé : paralyser, immobiliser une partie des forces françaises en obligeant la France à opérer une diversion sur les Alpes et à parer à une invasion italienne. En attendant cette éventualité de la guerre et précisément pour l'écartier à tout prix, il importait au chancelier de voir grossir le chiffre des adhérents à la ligue de la paix, de perfectionner cet épouvantail de la triple alliance qu'il dressait au milieu de l'Europe pour l'impressionner. Si jadis les menaces de M. de Bismarck à l'adresse de l'Italie avaient été feintes, peut-être ses caresses étaient-elles sincères. Ne sait-on pas que la nécessité est une rude école?

D'ailleurs, ayant accompli définitivement, — sous le coup de multiples nécessités politiques, — sa réconciliation avec le Saint-Siège, le double jeu qu'avait pratiqué jusque-là M. de Bismarck, en affolant le Quirinal par le Vatican, n'avait plus de raison d'être. C'est une nouvelle phase qui commençait dans les relations entre l'Italie et l'Allemagne, phase dont le voyage de M. Crispi à Friedrichsruhe a formé le prélude, et le voyage de Guillaume II à Rome, l'épilogue.

*
* *

‡ Il nous importe peu de savoir ce qui se passa à Friedrichsruhe entre le chancelier et M. Crispi. Quel qu'en fût l'objectif, ce voyage

constituait avant tout une démonstration destinée à agir sur l'opinion publique en Italie et en Europe. M. Crispi eut soin de l'entourer de toute la mise en scène qui pouvait frapper l'imagination de ses compatriotes et caresser leur vanité. Il passa les Alpes en cachette et mystérieusement, comme un conspirateur de mélodrame. Ses journaux annoncèrent simultanément son départ et son arrivée ; pendant deux jours, ils nous montrèrent complaisamment le premier ministre italien vivant dans l'intimité de M. de Bismarck, se promenant et conversant familièrement avec le grand chancelier sous les ombrages solitaires de Friedrichsruhe. Le reportage, avec une indiscrétion voulue, ne négligea aucun des détails qui pouvaient rehausser le prestige de ce voyage en exagérant la cordialité de l'entrevue. M. Crispi, lui-même, en rentrant de Friedrichsruhe, aidait la légende en déclarant avec une emphase superbe « qu'il avait rendu un service à l'Europe ». Quoi qu'il en soit, par cette visite fastueuse, M. Crispi atteignait un double but : en Italie, en ayant l'air de traiter directement et d'égal à égal avec M. de Bismarck, il chatouillait à son endroit le plus sensible la fibre nationale, et consolidait ainsi sa situation politique et parlementaire ; au dehors, il étalait, à l'Europe surprise, l'intimité des rapports entre l'Italie et l'Allemagne, au moment même où le Vatican semblait le plus avant dans les bonnes grâces de M. de Bismarck.

On s'est demandé si la question romaine avait été traitée à Friedrichsruhe. Qu'elle y ait été traitée ou non, il n'y a pas le moindre doute qu'elle constituait un des mobiles déterminants du voyage de M. Crispi ; comme Agrippine aux audiences de Néron, elle a dû certainement intervenir, « invisible et présente », aux entretiens et aux confidences des deux hommes d'État, encore, — ce que j'ignore, — qu'elle n'y ait peut-être pas été abordée directement.

M. Crispi rentra en Italie, complètement grisé par son entrevue. On l'accueillit par de bruyantes et enthousiastes démonstrations.

Dans le camp libéral, l'opposition semblait désarmée. M. Crispi triomphait sur toute la ligne. Il avait le terrain et les mains absolument libres. Son programme de lutte et de combat allait se dessiner peu à peu, et, progressivement, l'opinion fut éclairée sur le plan de campagne et de persécution qu'il méditait contre l'Eglise et la papauté. Ce plan, dans son double objectif, formant comme la contre-partie du programme pontifical, pouvait ainsi se résumer : au dehors, en se rapprochant ostensiblement et plus étroitement de l'Allemagne, entraver et neutraliser l'action diplomatique du Pape en faveur de la question romaine ; en Italie, refouler brutalement le courant conciliateur, étouffer par le terrorisme les revendications

pontificales, organiser une guerre systématique à toutes les institutions catholiques, éliminer de tous les terrains où elle s'exerçait encore l'influence de l'Eglise et de la papauté, enfin resserrer autour de celle-ci le cercle de sa captivité morale et matérielle pour l'obliger, comme on l'a dit, « à se soumettre ou à se démettre », en ne lui laissant que l'alternative, — irréalizable, on le comprend, — de l'abdication, ou celle, — de jour en jour plus inévitable, — de l'exil.

Dans un grand discours qu'il prononça à Turin, quelques jours après sa rentrée de Friedrichsruhe, M. Crispi ébaucha dans ses traits généraux ce programme de persécution. Il le reprit et le développa en l'accentuant dans le discours du trône lu par le roi Humbert à l'ouverture de la session parlementaire de novembre. C'est dans ce discours que furent énoncées les principales lois : le Code pénal, la loi communale et provinciale, la loi scolaire, etc., par lesquelles M. Crispi allait inaugurer son *Kulturkampf*. Mais, à ce moment même commençait le jubilé de Léon XIII, le monde catholique tout entier avait les regards fixés sur Rome et y déversait chaque jour des flots de pèlerins. L'intérêt le plus évident du gouvernement, — et les Italiens, même les plus sectaires, avaient trop de sens politique pour ne pas le comprendre, — lui commandait d'ajourner à un moment plus propice et où l'attention fût moins éveillée, l'élaboration de ces nouvelles *lois de mai*, la réalisation de ce programme ouvertement et brutalement hostile et persécuteur. Un moment de répit était accordé à la papauté, et comme dans le drame de la Passion l'Hosannah devait précéder le *Crucifigatur*.

*
* *

Des plumes plus compétentes et plus autorisées que la mienne ont parlé ici même du jubilé et en ont retracé les inoubliables splendeurs. Ce que je pourrais en redire ne servirait qu'à affaiblir l'impression laissée par ces fêtes incomparables. Parmi ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette messe du 1^{er} janvier 1888, célébrée par Léon XIII dans la basilique de Saint-Pierre où se pressaient cinquante mille fidèles, devant une assistance de princes et de nations, il n'y eut qu'une seule voix pour le proclamer : ce jour-là fut vraiment le Thabor du pontificat actuel. Que l'on me permette à ce sujet une comparaison toute de circonstance et de couleur locale.

Il n'y a pas un visiteur de la Ville éternelle qui ne connaisse, pour y être allé au moins une fois, cette magnifique esplanade du Pincio où l'on jouit d'une vue d'ensemble unique sur Rome et ses

monuments. Le panorama qu'on embrasse du haut de cette terrasse est parmi les plus beaux que l'œil humain puisse contempler. Durant les chaudes journées d'été, sous ce grand ciel d'Italie, je me suis arrêté, bien longtemps et bien souvent, à regarder le soleil couchant descendre derrière la coupole de Michel-Ange, dans la mer qu'on devine au delà, mais qu'on ne voit pas, tant ses lignes lointaines et indécises se confondent avec celles de l'horizon. Le spectacle qui s'offre alors aux regards est d'une grandeur originale, d'une beauté qui défie toute description. L'immense coupole s'élance d'un jet hardi dans les airs : elle nage dans un océan de lumière, et l'œuvre colossale, baignée dans cette apothéose, y prend je ne sais quoi de transparent et de diaphane qui ferait songer à une gigantesque féerie. Par un singulier phénomène d'optique, à mesure que le soleil s'abaisse sur l'horizon, la coupole semble grandir et s'élever encore dans l'air embrasé, rapetissant de toute son immensité le faite des innombrables monuments qui l'entourent. Telle, ce jour-là, dans l'éclat du jubilé, apparut la Papauté sur les hauteurs transfigurées de l'histoire, environnée d'un incomparable prestige et dominant de sa supériorité divine et surnaturelle toutes les grandeurs humaines qui lui faisaient cortège.

Ceux qui sont venus à Rome pendant ces jours ont pu voir quelle place restreinte et effacée tenait le nouveau pouvoir dans la Ville éternelle. C'est à peine si l'on se doutait que Rome fût encore la capitale de l'Italie. Le Pape absorbait tout. Le Quirinal disparaissait, amoindri, écrasé, éclipsé par l'apothéose triomphante où rayonnait le Vatican.

Comme le conclave, le jubilé pouvait devenir une épreuve délicate pour le Quirinal et ses rapports avec la papauté. Les Italiens, — toujours si fins politiques quand leurs intérêts sont en jeu, — le comprirent à merveille, et ils firent tout pour que l'épreuve tournât à leur avantage. Le jubilé n'était pas encore commencé, que les organes officieux du gouvernement escomptaient d'avance la liberté des pèlerinages et l'accomplissement paisible de toutes les manifestations catholiques, comme une preuve éclatante et sans réplique de l'indépendance du Saint-Siège, comme un argument en faveur de la cohabitation pacifique des deux pouvoirs dans la Ville éternelle.

Le gouvernement italien se la baillait belle ! Eût-il pu agir autrement qu'il n'a fait ? Nous ne le croyons pas. Indépendamment de son intérêt politique directement engagé vis-à-vis de l'Europe, d'autres motifs lui commandaient cette attitude. L'Italie toute entière, et Rome notamment, traversait une crise économique intense. A Rome, cette crise avait eu son origine première dans la

crise du bâtiment. Des milliers de constructeurs avaient dû suspendre les travaux en cours; plusieurs entreprises étaient tombées en faillite; les banques s'étaient vues obligées de resserrer furieusement leurs crédits. Il en était résulté un malaise financier et économique des plus graves, qui pesait sur toutes les classes de la population. On sait, en outre, qu'à Rome il n'y a pas de commerce; sa seule industrie, c'est le pèlerin, l'étranger, le *forestière*. Dans les conditions particulièrement difficiles qu'elle traversait, la population romaine, même libérale, ne pouvait être insensible à l'accroissement inespéré de bien-être matériel, à l'affluence considérable d'or et d'argent qu'allaient lui apporter ces milliers de pèlerins, qui se succédaient par flots pressés et ininterrompus. Si le gouvernement avait osé tenter d'entraver les manifestations catholiques, nul doute qu'il eût rencontré, auprès de toutes les classes de la population, les plus vives et les plus légitimes résistances. Au reste, les prévisions des Romains étaient si justes, le succès matériel du jubilé fut tel, que le correspondant du *Journal des Débats* reconnut explicitement que, par l'abondance du numéraire qui vint affluer à Rome, l'État avait été sauvé de la crise financière qui le menaçait.

Aussi, il n'y a pas à s'étonner si, dans un télégramme adressé au syndic de Rome, le 20 septembre 1887, à l'occasion de l'anniversaire annuel de la prise de Rome, le roi Humbert, interprète forcé des vœux de la presque unanimité des Romains, avait garanti solennellement « une hospitalité sûre et honorable » aux pèlerins qui viendraient à Rome. Cette promesse a été tenue jusqu'à un certain point. L'ordre n'a pas été troublé, la sécurité matérielle des pèlerins a été sauvegardée. Mais, comme l'ont fait remarquer justement les journaux du Vatican, comme le Pape l'a déclaré solennellement dans son allocution du 2 mars 1888, cette liberté du jubilé, comme il y a dix ans la liberté du conclave, reposait sur des bases bien fragiles puisqu'elle dépendait, en somme, de l'arbitraire et du bon plaisir du gouvernement italien. Que celui-ci eût trouvé son compte à échanger son rôle de gendarme et de policier contre celui d'émeutier et de perturbateur, et la liberté des manifestations jubilaires eût été sérieusement compromise et entravée. Le Pape et les catholiques se trouvaient, en somme, à la merci de M. Crispi, et de la façon dont celui-ci apprécierait les intérêts de sa politique. Personne ne s'étonnera que le monde catholique et son chef ne puissent se contenter de garanties aussi précaires et aussi dérisoires.

D'ailleurs, si les pèlerins n'ont pas été inquiétés dans la Ville éternelle, plus d'un incident est venu pendant cette période soit rappeler au souvenir, soit envenimer encore le conflit qui divisait

Rome et l'Italie, et assombrir la splendeur des fêtes pontificales.

Nous ne parlons ici que pour mention du refus public de Léon XIII d'accepter le don que voulait lui offrir la maison de Savoie. Ce refus était tellement dans la nature des choses et la logique inexorable de la situation, que seuls les organes officieux du Quirinal ont pu en manifester leur surprise et leur indignation. Le don devait être offert au Pape au nom « des princes de la maison de Savoie » et présenté au Saint-Père par l'entremise du cardinal-archevêque de Turin, chargé de conduire cette délicate négociation. Une indiscretion fut commise par le *Fanfulla*, journal qui reçoit parfois des communications de la cour italienne. Dès le lendemain, l'*Osservatore romano* et le *Moniteur de Rome* publiaient une note faisant comprendre très clairement que le cadeau royal, pour des raisons inutiles à spécifier, ne pouvait être agréé.

La presse libérale jeta les hauts cris et protesta. Et cependant Léon XIII, en déclinant les offres du roi Humbert et de la reine Marguerite, n'avait fait qu'accomplir un acte rigoureusement conforme aux exigences les plus élémentaires de sa dignité. Si, dans le concert unanime des rois et des souverains de la terre entière, faisant cortège à Léon XIII, la maison de Savoie a brillé par son absence et s'est trouvée réduite à l'isolement le plus humiliant et le plus significatif, à qui la faute? Pas au Pape très certainement. Il y eut, il est vrai, des journaux pour applaudir à ce qu'ils appelaient « une glorieuse solitude » — c'est l'expression dont s'est servie la *Tribuna*. — Mais je crois en vérité, et sans me prétendre profond psychologue, que le couple royal qui réside au Quirinal a pensé tout autrement et trouvé cette « solitude » plus amère et plus triste que glorieuse.

Quelques jours plus tard, un autre incident non moins caractéristique se produisit. Le 31 décembre 1887, la veille même du jour où Léon XIII devait célébrer, à Saint-Pierre, sa messe jubilaire, alors que plus de cinquante mille pèlerins se trouvaient présents dans la Ville éternelle, dans la soirée, une nouvelle éclata comme une bombe, une nouvelle si inouïe et si étrange, qu'on se refusait à y ajouter foi. M. Crispi venait de destituer brutalement le syndic de Rome, le jeune duc Torlonia, pour le punir de l'acte de déférence qu'il avait accompli, *en son nom personnel*, à l'égard du Souverain Pontife, en rendant une visite de politesse, à l'occasion du jubilé, à S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire de Rome. Les pèlerins qui se trouvaient à Rome ce jour-là, — et il y en a assurément plus d'un parmi les lecteurs du *Correspondant*, — peuvent témoigner de la profonde stupeur qui accueillit cette destitution. On ne pouvait s'imaginer qu'un homme politique, si sectaire qu'il

fût, pût s'oublier et s'emporter à ce point. Guillaume de Nogaret avait jadis imprimé son gantelet de fer sur la joue de Boniface VIII. M. Crispi, lui aussi outrageant la double majesté de la tiare et de la vieillesse, choisissait le moment où la chrétienté tout entière était agenouillée aux pieds du Pape pour lui infliger cet affront retentissant, ce soufflet moral. Il est vrai qu'en ce jour-là la Papauté se montrait au monde ébloui dans une si radieuse transfiguration que l'acte de dépit et de basse vengeance accompli par M. Crispi nous faisait songer involontairement à ces barbares stupides dont nous parle le poète, à ces « obscurs blasphémateurs » qui lançaient un peu de poussière contre le soleil, s'imaginant en ternir l'éclat.

La destitution du duc Torlonia eut cela de bon qu'elle déchira brutalement les voiles dont une politique mensongère et hypocrite prétendait envelopper et masquer la situation. Le conflit entre le Vatican et le Quirinal apparut dans toute son acuité. De cette plaie douloureuse ouverte aux flancs de l'Italie, M. Crispi arrachait violemment les bandages par lesquels on avait voulu d'abord la cacher, il y versait, avec une satisfaction infernale, le venin concentré de ses haines et de ses rancunes. On eût dit que la grandeur et l'éclat des démonstrations jubilaires avaient, en l'humiliant et en la rapetissant, exaspéré l'Italie officielle, et que M. Crispi avait hâte de faire expier au Pape les hommages et les acclamations des princes et des peuples. La destitution du syndic de Rome fut comme le signal qui, en rompant la trêve factice qu'avait paru s'imposer d'abord l'Italie, annonça au monde la déclaration de guerre de M. Crispi à la papauté. L'année 1888 allait, en effet, inaugurer l'ère des violences et des persécutions, la période des grandes luttes.

François CARRY.

Rome, janvier 1889.

La suite prochainement.

VIE DE M^{GR} DARBOY

S'il est des figures et des renommées, un instant surfaites, qui pâlissent après la mort et descendent promptement dans l'oubli, il en est d'autres qui se dégagent non moins vite des nuages de la prévention ou de la malveillance pour monter dans l'estime et le respect des hommes.

La figure de Mgr Darboy est de ces dernières; et si la sereine justice n'a pas attendu l'heure où nous sommes pour dissiper les ombres dont certaines passions avaient essayé de l'obscurcir, il restait pourtant à lui rendre un dernier hommage en montrant à la postérité le fond même de sa pensée et de son âme, le foyer pur et ardent de son patriotisme et de sa foi.

Nul n'était mieux en état d'apporter, au nom de l'Église, ce suprême hommage à sa mémoire, que l'éminent prélat dont la vie s'est trouvée, pendant plus d'un quart de siècle, mêlée fréquemment à la sienne, et qui, après avoir été son compagnon, son auxiliaire et son confident, vient aujourd'hui, comme un témoin autorisé, déposer devant l'histoire de la vérité toute entière et consacrer par les documents les plus éloquents la noble existence couronnée par le martyre ¹.

Mais avant de dire quelle fut cette vie, comment ne pas s'étonner des contradictions étranges d'une démocratie furieuse d'égalité qui s'acharne contre ceux-là même qui, d'après son principe, devraient avoir toutes ses préférences! Elle veut que tous les enfants du peuple soient, coûte que coûte, instruits, élevés, mis en état de disputer la place aux enfants des classes supérieures, et quand un fils de paysan, sorti du fond d'une campagne, s'élève, par son travail et son talent, à un rang social dont cette démocratie devrait être fière, c'est elle qui s'abat sur lui et qui l'égorge!

Elle persécute ainsi, dans un clergé sorti presque tout entier des entrailles du peuple et vivant modestement de la vie du peuple, elle persécute les petits et les humbles, elle les tracasse, simples desservants; elle les supprime, aumôniers et chanoines; elle les expulse, Jésuites et Dominicains, elle les fusille, archevêque assis sur le premier siège de France!

¹ *Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy*, par Mgr Foulon, archevêque de Lyon. (Poussielgue.)

Pour nous, pour cette Revue dont l'abbé Darboy a été pendant dix ans l'actif collaborateur, c'est avec un sentiment particulier que nous aimons à rappeler ici, d'après son vénérable historien, les principaux traits qui fixent et grandissent sa mémoire.

C'est au mois de novembre 1847 qu'il signa, au *Correspondant*, son premier article, en nous continuant jusqu'en 1855 un concours plein de substance et d'éclat.

Georges Darboy naquit à Fayl-Billot, dans la Haute-Marne, en janvier 1813, de braves gens qui tenaient dans le village un petit commerce d'épicerie et de mercerie. Il était l'aîné de quatre enfants, et dès le plus jeune âge révéla tous les traits de caractère qui ont distingué l'homme : la volonté, l'énergie, l'indépendance, la fierté, auxquels il faut joindre la passion du travail. Sa santé frêle et son air maladif donnaient à craindre qu'il ne pût résister à la fatigue de longues études; pourtant la vivacité de son intelligence montrait déjà que l'étude était évidemment ce qui lui convenait le mieux. Le respectable curé en jugea ainsi et lui fit donner des leçons de latin par son vicaire. Déjà l'instituteur de Fayl-Billot avait dit à ses parents : « Je n'ai plus rien à lui apprendre; il en sait plus que moi. » Le vicaire acheva ce que l'instituteur avait si bien commencé, et l'enfant fut envoyé au petit séminaire de Langres. « Tous les ans, raconte Mgr Foulon, il remportait le prix d'excellence de sa classe, et avec celui-là beaucoup d'autres. Nous avons trouvé, ajoute-t-il, tous ces prix rangés méthodiquement dans sa bibliothèque archiépiscopale avec les attestations signées du supérieur du petit séminaire. »

Il avait pourtant un émule, J.-J. Guillemin, entré depuis dans l'Université et devenu recteur de l'Académie de Nancy. Les deux enfants se lièrent d'une amitié qui persévéra dans l'âge mûr : ils se revirent à Paris, se retrouvèrent ensemble à Nancy, toujours unis par l'estime et l'affection. Dès le séminaire, J.-J. Guillemin proclamait la supériorité de son condisciple, et lui prédisait de hautes destinées. Il alla même jusqu'à lui dire un jour qu'il serait archevêque de Paris, et quand on eut la curiosité, après que la prophétie se fût réalisée, de s'informer auprès du prélat si elle lui avait été réellement faite : « Oui, dit-il, et bien souvent; c'était, chez Guillemin, comme une idée fixe; et en m'embrassant à Nancy le jour où j'y arrivai comme évêque, il me répéta que je n'y étais qu'en passant et que je ne tarderais pas à monter sur le siège de Paris. »

Il y a parfois dans la vie des hommes des rencontres et comme des pressentiments singuliers. Tout enfant, M. Darboy dut être enlevé de son village pour éviter les violences et les brutalités de

l'invasion étrangère; et cinquante-sept ans plus tard, c'est au milieu des horreurs d'une autre invasion qu'il était frappé.

Ce n'est pas tout. Il semble que dès le début de sa carrière il ait eu l'intuition inconsciente de sa destinée tragique. A toute époque il en parle avec un accent extraordinaire. A dix-sept ans il écrit à un de ses amis : « Je serais heureux de mourir pour mes convictions! » A peine ordonné prêtre, ses premières paroles publiques ont pour objet le panégyrique des confesseurs de la foi en 1793, paroles saisissantes quand on les rapproche de sa fin personnelle.

« Les a-t-on vu, s'écriait-il, rougir leurs bras du sang de leurs ennemis ou du moins succomber après une généreuse et légitime défense? Non, certes; mais, fidèles à l'exemple du Seigneur qui s'est volontairement livré à la mort pour le salut du monde, ils sont descendus gaiement dans les cachots; ils ont baissé silencieusement la tête sous le fer du bourreau, et sans murmurer, ils ont présenté leur poitrine au fer des assassins!... »

Les pensées que développait ce jour-là l'orateur, nous l'avons, dit Mgr Foulon, « entendu y revenir bien des fois sous d'autres formes. Le dévouement, le sacrifice, le martyr, c'étaient là ses thèses habituelles : on aurait pu croire à un pressentiment. »

Plus tard, en 1841, au milieu de la lutte pour la liberté de l'enseignement et des passions anti-sociales qui commençaient à s'agiter, il prononçait ces paroles caractéristiques :

« Si jamais la polémique ardente entre la vérité et l'erreur se renouvelait, si l'impiété, grandissant, blasphémait avec une autorité funeste aux simples, nous irions parmi les rangs de nos frères, récitant énergiquement notre symbole, et nous prendrions du sang de nos veines pour écrire tous les articles de la foi catholique....
Quand on viendra me demander ma tête pour le nom de Jésus-Christ, j'espère de la grâce de Dieu avoir le courage de la présenter, en joignant les mains et en priant pour mes bourreaux, comme faisaient nos aînés, il y a cinquante ans! »

Trente ans plus tard, ajoute son historien, ces paroles qu'on aurait pu prendre, au moment où elles étaient dites, comme un simple mouvement oratoire, ou tout au plus comme le cri d'une exaltation généreuse, se vérifiaient à la lettre et devenaient une effroyable réalité.

Quand il quitte Langres pour venir à Paris, il écrit à un ami : « *Avec sa grâce je confesserais ma foi sur l'échafaud.* »

Nous pourrions multiplier ces citations étonnantes qui sont comme autant d'instinctifs présages, et que les faits eux-mêmes allaient successivement corroborer.

Il commence par écrire une vie de Thomas Becket, et quand il arrive à Paris, son premier poste est au couvent des Carmes, encore teints du sang des martyrs.

Il avait commencé par être vicaire à Saint-Dizier, et quand il s'y présenta pour prendre possession de son poste, ce qui frappa immédiatement tout le monde, ce fut sa petite taille et son air chétif. « Mais c'est un enfant qu'on nous a envoyé là ! » s'écria-t-on. Il ne tarda pas à montrer que c'était un homme, et ses supérieurs, reconnaissant bien vite en lui les qualités les plus viriles de l'esprit, l'appelèrent à professer la philosophie et la morale au grand séminaire de son diocèse. Son enseignement fit époque, même au delà des limites de la région, et lui conquit une renommée qui attira sur lui l'attention des chefs de l'épiscopat, notamment de Mgr Affre, du cardinal Matthieu, et de Mgr Morlot.

C'était le temps des revendications pour la liberté de l'enseignement. Son évêque, Mgr Parisis, était entré en lice un des premiers, à côté de l'abbé Dupanloup et de Montalembert. Sans avoir la prétention de se mêler directement au combat, l'abbé Darboy était de ceux qui en suivaient les péripéties avec le plus d'intérêt. Il aurait volontiers excité l'ardeur des combattants. « Ce qui est sûr, dit Mgr Foulon, c'est qu'il ne les trouvait pas assez nombreux ; il regrettait de ne pouvoir leur recruter des alliés parmi les honnêtes gens, ceux qu'on a appelé de tout temps les *conservateurs* et qui, alors comme aujourd'hui, se désintéressaient trop facilement de la chose publique. C'est à cet ordre de pensées et de préoccupations que se rapporte une page remarquable sur l'*apathie des gens de bien*, écrite en 1841 et ensevelie au fond d'un cahier de théologie où nous avons eu la bonne fortune de la découvrir. On y voit de quelle ardeur l'abbé Darboy s'enflammait au contact des idées généreuses, et avec quelle hauteur de raison et de style il traitait une thèse dont l'actualité est encore plus grande de nos jours qu'il y a cinquante ans :

« Qui sont ceux qui parlent, écrivent et exécutent ? s'écriait-il. Qui est-ce qui prie, s'indigne, menace et reproche ? Qui ourdit les intrigues ? Qui a une volonté de fer ? J'en suis affligé, mais c'est vrai : les hommes du mal nous surpassent. La presse est à leurs gages ; ils envahissent la tribune ; ils circonviennent les dépositaires du pouvoir ; ils recourent à l'urne électorale ; ils sentent qu'ils ont des droits et s'associent pour les défendre. Mais parmi les gens de bien, s'il y en a trois qui unissent leurs pensées et leurs efforts, les autres disent : c'est une spéculation, et ils se retirent. Si quelque obstacle entrave leur marche, ils prennent pour la paix un repos ignoble, et leur lâcheté, pour la prudence. Si le succès les trahit une fois, ils s'imaginent avoir fait suffisante preuve de dévouement et que le ciel n'en demande pas davantage. Ils semblent porter cette devise sur leur front pétrifié : Plus les temps seront mauvais, plus nous serons timides. Hommes de peu de foi, qui donc leur apprend

à désespérer, et que le royaume de Dieu se trouve dans l'inertie?... Mais que faut-il donc faire? Il faut prendre aux pervers les inventions de leur infernale sagesse, car les enfants des ténèbres dépassent en prudence les fils de la lumière. Eh bien! ils distribuent à vil prix d'infâmes brochures et donnent la corruption quand on ne veut pas l'acheter : répandez à vos frais les bons livres sur toute la surface de la France. Ils s'empressent d'arriver aux affaires publiques pour y soigner les leurs; vous, ne craignez pas d'occuper des postes quand c'est pour vous sacrifier. Ils réclament la tolérance et ils entendent par là le droit de nous opprimer; vous, épargnez leurs personnes, mais démasquez sans pitié leurs fraudes et combattez ouvertement leurs ténébreux projets. Ils crient à la liberté, demandez-en votre part. Pour la conquête de vos droits méconnus et usurpés, recourez à des pétitions couvertes de cent mille signatures; mais il faut agir tant que justice ne vous sera pas faite : le secret de la plus grande force que Dieu ait donnée aux hommes est dans la persévérance. »

A peine installé à Paris, l'abbé Darboy s'arrange pour reprendre ses habitudes de travail.

« A l'un des angles de la maison, du côté de la rue d'Assas, au second étage, on lui avait assigné un logement composé de deux pièces assez vastes, dont la première lui servait de cabinet de travail. Nous voyons encore cette chambre encombrée de livres et de papiers qui s'amoncelaient sur le bureau et sur de grands pupitres à pivot, capables de contenir chacun quatre in-folios ouverts. Quoique tout parût dispersé, il n'y avait pourtant rien qui ne fût disposé avec un dessein déterminé. L'abbé Darboy portait là ses habitudes d'ordre et de précision. On aurait pu penser que ce grand esprit était indifférent aux détails : il est incroyable, au contraire, avec quel soin il les atteignait tous, jusqu'aux plus humbles. Il classait avec la même rigueur les papiers les plus importants et les notes en apparence les plus insignifiantes. Rien n'était plus méthodique que l'ordonnance de son matériel d'étude. Pendant son séjour aux Carmes, une chose nous frappait, c'est qu'il portait à un degré extraordinaire l'habitude de se rendre compte de tout. Il ne lisait pas un journal, une revue, une relation de voyage; il n'aurait pas même lu un livre insignifiant, s'il avait été capable de ce genre de courage, sans recourir, pour avoir la topographie exacte des lieux, la solution de questions de biographie, de linguistique, ou même de grammaire, qui lui venaient à propos de ses lectures, à des répertoires, à des atlas, à des dictionnaires de toute sorte, constamment ouverts sous ses yeux, et pouvant lui fournir à chaque instant, des documents, des éclaircissements ou des témoignages. N'aimant ni les demi-vérités, ni les notions incomplètes; ne s'accommodant pas d'une érudition de surface, il s'efforçait constam-

ment de pénétrer le fond des choses. Avec cette disposition d'esprit, on ne s'étonne plus ni de la variété de ses connaissances, ni de la sûreté de son enseignement.

Ses premières prédications l'ayant mis bientôt en relief, Mgr Affre, en vue de ménager sa santé délicate, lui offrit d'être premier aumônier du collège Henri IV : « Monseigneur, répondit-il avec autant de finesse que de modestie, on dit que c'est une terre qui dévore ses habitants; j'aimerais mieux être second : je verrais comment le premier se tire d'affaire. — En vérité, dit Monseigneur en souriant, voilà une parole qui ne m'a jamais été dite. »

Il fut fait selon son désir, et le poste de premier aumônier fut donné à l'abbé Duquesnay, mort depuis archevêque de Cambrai.

L'abbé Darboy ne se faisait pas illusion sur les résultats de ce ministère que, dans une de ses lettres, il appelle « inconsolé » : ce qui ne l'empêcha pas de le remplir avec la conscience et l'esprit de foi qu'il apportait à tous ses devoirs, se reposant sur Dieu pour le reste.

En même temps qu'il s'occupait de philosophie, de polémique et de prédication, il charmait ses loisirs studieux par des travaux littéraires caressés depuis longtemps; notamment par ces *Femmes de la Bible* où semble résumée toute la poésie des Livres saints. On savait que l'auteur avait un style énergique; on fut étonné de la grâce et de la variété de nuances dont sa plume était capable. Nous détachons de l'œuvre une page qui permettra de juger des autres en donnant la plus haute idée de la valeur de l'écrivain. Elle dessine la grande figure de Moïse, il l'avait déjà tracée au point de vue de l'histoire; voici comment il la traite au point de vue de l'esthétique :

« L'art chrétien s'est emparé de la vie entière de Moïse pour la peindre, la sculpter en caractères impérissables. On la trouve sur les bas-reliefs des catacombes et du baptistère de Florence; les verrières étincelantes et les Bibles miniaturées du moyen âge en présentent les plus beaux épisodes; elle se lit aux fresques du Vatican et du Campo-Santo, qui la retracent en pages magnifiques. Mais le nom de Moïse n'a pas inspiré d'œuvre plus célèbre que la statue destinée au tombeau de Jules II par Michel-Ange; rien de semblable ne nous fut légué par le ciseau des anciens, rien de supérieur encore n'est sorti du ciseau des modernes. C'est bien une création de ce fier et rude génie qui, attaquant le marbre avec une fougue despotique, en faisait jaillir, sous des lignes audacieusement tourmentées, le mouvement, la vie, la respiration, un monde entier d'idées et de sentiments pleins d'énergie et d'élévation. Cet œil creusé et comme recueilli au fond d'une orbite osseuse, dans une attitude méditative; ces plis irréguliers qui, sans troubler la

sérénité du front, s'abaissent vers les sourcils et leur donnent plus de saillie, comme si la pensée s'y rendait pour élargir le piédestal où elle est assise et la volonté pour accuser sa puissance qu'elle semble condenser par un suprême effort; ces tempes ouvertes et relevées comme pour dilater la carrière où se meut l'esprit et faire fuir les bornes posées à son activité; cette bouche aux contours doux et fermes, parce qu'elle a coutume de ne prononcer que des commandements dignes de respect; cet éclat de physionomie, cette majesté surhumaine, c'est bien Moïse poète et prophète, fondateur d'un peuple, parlant en maître à la nature domptée et descendant du Sinaï, le regard chargé des secrets du ciel, le visage touché de rayons de gloire divine et tout enveloppé de splendeur. »

L'aumônier d'Henri IV vit pour la première fois les passions révolutionnaires en 1848. Le 23 juin, au bruit de la fusillade, il corrigeait les épreuves d'un article sur Spinoza, destiné au *Correspondant*, quand les bandes de l'émeute vinrent battre les portes de son collègue. Avec une hardiesse toute évangélique, il descendit dans la rue pour essayer de faire entendre raison aux insurgés, et comme il reconnut bientôt l'inutilité de ses efforts : « Tenez, mon ami, dit-il en montrant ses fenêtres à l'un de ceux qui paraissaient le plus animés, c'est là que je demeure, et, de ce pas, je remonte chez moi; vous saurez où venir me trouver. » Il avait à peine franchi le seuil de sa porte qu'une balle, traversant la persienne et brisant une vitre, venait se loger au milieu de sa bibliothèque.

Quelle préface des événements qui, vingt-deux ans plus tard, devaient avoir une si terrible issue !

Une heure après, une cinquantaine d'insurgés envahissaient le lycée par les jardins; le canon tonnait; les balles et les éclats de mitraille pleuvaient dans la cour; on se trouvait entre la vie et la mort. Les élèves, qui avaient fait jusqu'alors assez bonne contenance, commencèrent à s'effrayer, et l'imminence du danger réveillant chez quelques-uns les sentiments de la foi, ils vinrent demander à l'aumônier de vouloir bien les confesser. « Ah ! poltrons ! » leur dit-il, en souriant et en les menaçant du doigt, « je vous reconnais bien là ! Vous n'étiez pas si pressés au moment des Pâques ! Enfin, vous y voilà ; profitons-en. » Et il les confessa tous.

Le lendemain, Mgr Affre était tué sur les barricades. L'abbé Darbois y apprit au Panthéon, où il était allé prier sur le corps de l'infortuné général de Bréa.

Appelé bientôt par Mgr Sibour à la chaire de philosophie du petit séminaire, il s'y distingua tellement que l'archevêque, qui éprouvait une vive répulsion pour la polémique irritante de certaines feuilles religieuses, songea à lui confier la direction d'un nouvel organe plus en rapport avec ses idées modérées et conciliantes.

L'abbé Darboy accepta, mais, se rendant promptement compte des difficultés de sa situation nouvelle et n'ayant pas d'ailleurs toute la liberté de ses allures, il donna sa démission. Le prélat en fut mécontent et chercha à le faire revenir sur cette détermination.

« Monsieur Darboy, lui dit-il, en vous retirant, vous ferez du mal au journal, mais vous vous en ferez encore plus à vous-même. — Monseigneur, si c'est une prophétie, je tâcherai de lui donner un démenti; si c'est une menace, elle m'étonne de la part de Votre Grandeur. » Il dit cela d'un ton d'animation qu'il n'avait jamais eu dans ses rapports avec le prélat, et il fut le premier à s'en troubler. L'archevêque s'en aperçut : « Comme vous le prenez, mon cher abbé! », reprit-il avec bonté; « n'importe! j'aime les caractères comme le vôtre. » Et là-dessus, il l'embrassa cordialement.

La démission fut maintenue et l'abbé Darboy retourna au *Correspondant*, où il se mit à étudier l'*avenir de la République française* dans une série de considérations toujours vivantes.

« En général, disait-il, la France sacrifie aisément une part de ses libertés, sauf à reprendre dans un jour d'audace ce qu'elle a perdu dans un jour de peur; elle tient davantage à l'égalité, et, si on veut bien y faire attention, c'est surtout au nivellement, que ses efforts tendent depuis soixante années. »

Il concluait par les réflexions suivantes, encore plus de circonstance aujourd'hui qu'elles ne l'étaient au moment où il les signait dans le *Correspondant* : « Nous sommes tellement inféodés à l'idée révolutionnaire, tellement voués à la peur, qu'après avoir détrôné quatre souverains, mis à la porte six ou sept assemblées délibérantes, brisé on ne sait combien de constitutions, nul d'entre nous ne regarde le travail comme fini; tous écouteront d'une oreille surprise et incrédule le prophète qui leur dirait qu'ils ne verront plus de constitutions lacérées, ni de gouvernement précipité à la renverse. Cependant il est aisé d'apprécier le péril et possible de le conjurer. »

Puis, dans le silence de sa bibliothèque, il se consolait des agitations et des polémiques du temps par une traduction amoureusement étudiée de l'*Imitation* et par ces belles études sur la douleur, où se trouvent peut-être les pensées les plus hautes et les plus puissantes qu'il ait jamais écrites.

Mgr Sibour l'avait fait aumônier de l'École normale; il ne tarda pas à lui offrir des lettres de grand vicaire avec un logement à l'archevêché. « Je n'ai ni désir ni crainte, » lui dit l'abbé Darboy; « je monte sans objection et je descends sans arrière-pensée. »

Huit jours après, l'abbé Darboy s'installa à l'Archevêché. Sa sœur Justine, cette sœur si dévouée qui, depuis l'année précédente, était venue habiter avec lui, l'accompagna dans sa nouvelle résidence.

Et c'est de là que, dix-neuf ans plus tard, ils partirent tous deux, le même jour, pour la Conciergerie.

Quelques mois après, Mgr Sibour allant à Rome emmena avec lui son nouvel auxiliaire. C'était la première fois que l'abbé Darboy voyait l'Italie et la capitale du monde chrétien. Il y rencontra le succès qu'il obtenait partout, et le Pape tint à lui conférer une prélature de l'ordre le plus élevé. Pendant les cinq années qui s'écoulèrent jusqu'à son élévation à l'épiscopat, il ne se prévalut jamais du titre qu'on lui avait donné, encore moins songea-t-il à en porter les insignes ou à en réclamer les honneurs. Telle fut sa modestie, que, même dans le clergé de Paris, on fut longtemps avant de connaître sa promotion : plusieurs l'auront ignorée jusqu'à sa mort.

Il en informa cependant ses parents dans une lettre qu'il leur écrivit de Paris : « Le Saint-Père, leur disait-il, a été bien bon pour moi. Il m'a nommé prélat romain, ce qui me donne le droit d'avoir la couleur violette dans certaines parties de l'habillement et de porter la mitre, avec la permission de l'évêque, dans les cérémonies religieuses. Comme je suis le seul de mes collègues à avoir ce privilège, je ne m'en prévaudrai pas, mais il me reste acquis par les lettres du Pape, et le titre de *Monseigneur* m'est donné comme aux évêques, mais ne me le donnez pas sur l'adresse de mes lettres. » On continua, en effet, comme par le passé, à écrire tout simplement : A M. l'abbé Darboy, à l'archevêché de Paris.

Au début de l'année 1857, pendant l'office solennel de Saint-Etienne du Mont, pour la neuvaine de Sainte-Geneviève, Mgr Sibour tomba sous le poignard d'un assassin, et, en sa qualité de vicaire général, c'est Mgr Darboy qui fut chargé de rédiger le mandement sur cet attentat. Il le fit avec une vraie douleur, et s'écriait en terminant : « O Paris ! Paris ! puisses-tu ne pas porter le poids du crime qui vient de se commettre dans ton sein ! Puissent tes bonnes œuvres, si multipliées et si généreuses, fléchir le cœur de Dieu et désarmer sa colère ! »

Quinze années plus tard, on adressait au ciel les mêmes vœux à l'occasion de sa propre mort.

Le 10 janvier eurent lieu les funérailles à Notre-Dame. L'abbé Darboy conduisait le deuil avec ses collègues. Brisé par l'émotion, il s'évanouit sur le quai d'Orsay, et fut porté à la caserne Bonaparte, en attendant qu'il pût être ramené à son domicile.

Le cardinal Morlot, archevêque de Tours, fut appelé au siège de Paris. Il était le compatriote de l'abbé Darboy ; il l'appréciait, il l'aimait, et ne se contentant pas de le maintenir dans ses fonctions de vicaire général, il projeta bientôt de se l'attacher comme coadjuteur. Comme acheminement à cette dignité, il le chargea de prê-

cher le carême de 1859 aux Tuileries. L'offre était inopinée et M. Darboy, qui n'avait pu se préparer à une tâche aussi délicate, hésita beaucoup à l'accepter. Il s'y décida néanmoins, résolu à parler avec liberté, et jugeant que la vérité a les mêmes droits sur tous les chrétiens. *Le devoir et la manière chrétienne de l'accomplir*, ce fut là tout son plan, qu'il développa dans huit instructions, comme il l'eût fait dans une chaire ordinaire.

Le prince impérial, âgé de deux ans, était alors tout l'espoir de l'empire. L'orateur parla de la vie, de ses faiblesses et de ses périls :

« Que de pleurs, que d'infirmités et de mystères dans le berceau d'un enfant! Le voilà celui qu'on nomme le roi de la création et qui doit, en effet, commander un jour aux éléments vaincus et disciplinés par son génie! Celui que Dieu même appelle son fils adoptif et son héritier et qui doit, en effet, de la boue de cet exil, se bâtir un palais de lumière dans sa patrie céleste! Le voilà! frêle et chétif, tout environné de ruines croulantes et d'images funèbres qui le menacent et le bravent, tendant les mains vers les aïeux qui disparaissent de la scène au moment où il y monte; insulté par la douleur dont il ne se venge qu'en pleurant, attaqué dans sa vie qu'il ne sait pas défendre et dont chaque minute, en passant, lui enlève une part, il se débat convulsivement dans ses langes avec des cris et des signes de faiblesse qui font pitié! Cela s'appelle la vie? Est-ce un nom qu'on a voulu y mettre? Est-ce une espérance qu'on a voulu y renfermer? »

On n'était pas habitué, même aux Tuileries, à entendre parler cette langue, et l'effet de ce premier discours fut considérable. A la présentation qui eut lieu ensuite, l'empereur se dit satisfait, et l'impératrice, en félicitant l'orateur, lui demanda des explications sur quelques points de doctrine.

C'est le lundi de Pâques, d'après les usages suivis aux Tuileries, que se donnait le sermon de clôture de la station quadragésimale. Le sujet qu'avait choisi l'abbé Darboy résumait tout son enseignement : il s'attacha à montrer les heureux résultats du bon gouvernement de la vie pour les individus et pour les peuples. Sur la question sociale, il dit des vérités importantes, si l'on se souvient des circonstances et du lieu où il parlait, et quoiqu'il n'eût pas l'intention de donner une leçon directe, il fut aisé de voir dans son discours des avertissements qui n'étaient pas prématurés :

« La foule n'apercevra jamais tout le chemin que peuvent faire les idées, ni les extrêmes conséquences où elles peuvent aboutir. Lorsque, du haut d'un principe, vous annoncez les tempêtes qui approchent, elle vous écoute en montrant au-dessus de sa tête le ciel pur, elle sourit de vos prédictions et attend que l'orage éclate pour y croire. Mais je m'étonne que tous les esprits distingués ne

soient pas encore guéris de cette imprévoyance et de ces illusions, après les expériences sanglantes que notre siècle a faites. Car, à la lueur des révolutions, on découvre plus distinctement le lien qui rattache le trouble et la sédition aux doctrines perverses; et lorsque des secousses répétées déchirent le sol où la société est assise, les vérités profondes qui lui servent de base se montrent à nu, et les conditions de l'ordre apparaissent. Bien des hommes qui résistent quand c'est la morale qui raisonne, finissent par se rendre, quand c'est l'émeute qui conclut. »

Le lendemain, mardi de Pâques, l'abbé Darboy rendit visite à l'empereur, qui le remercia, le félicita, lui dit qu'il avait été éloquent, qu'il parlait une belle langue, et lui remit, en souvenir, son portrait enrichi de diamants.

Comment s'étonner qu'après de tels succès le choix du gouvernement et de la nonciature se soit porté sur lui pour le siège épiscopal de Nancy, devenu vacant? M. Darboy y fut élevé aux applaudissements de tout le clergé de Paris, et, comme si les pronostics mystérieux qui l'avaient accompagné jusque-là devaient le suivre jusqu'au bout, un de ses nouveaux diocésains, le marquis de Lambertye, lui offrit, le jour même de sa prise de possession, une relique d'un caractère particulier : la croix que portait l'archevêque de Cantorbéry quand il fut assassiné...

« J'accepte l'augure, » dit-il en recevant la précieuse relique; et jusqu'à sa mort il y demeura très attaché. Déposée aujourd'hui dans le Trésor de l'église métropolitaine de Paris, elle perpétuera le souvenir d'un archevêque qui, lui aussi, a été massacré pour la justice : *Est pro justitia cæsus in Ecclesia*¹.

Dans sa haute situation, il garda ses habitudes de vie sans faste et sans éclat, travaillant plus que jamais, ponctuel à tous ses devoirs, condescendant de la meilleure grâce du monde aux désirs qu'on lui exprimait, ne paraissant jamais fatigué, ou du moins ne parlant jamais de sa fatigue, ne faisant point d'observations sur la durée des cérémonies et subissant gaiement la longueur des repas, quoique son mauvais estomac le condamnât souvent à n'y avoir que le rôle de simple spectateur.

Mais il faut passer rapidement sur l'épiscopat de Nancy, où Mgr Darboy ne fit pour ainsi dire qu'un stage avant de revenir à Paris accomplir la prédiction de son condisciple Guillemain.

Le 29 décembre 1862, le cardinal Morlot, succombait brusquement en donnant à son ancien vicaire général un suprême témoignage de confiance et d'affection : il l'instituait à la fois son légataire universel et son exécuteur testamentaire. Il accourut pour

¹ Légende de saint Thomas de Cantorbéry.

assister aux funérailles, et le lendemain même le ministre des cultes lui annonçait sa nomination à l'archevêché de Paris. Son premier acte fut d'écrire au Pape une lettre filiale pour l'assurer de son obéissance la plus entière et de sa fidélité la plus inébranlable.

On aura de la peine à le croire, mais de tous ceux qui s'intéressaient à la promotion du nouvel archevêque de Paris, ce furent ses parents qui s'en réjouirent le moins : « Ah! s'écriait sa respectable mère, c'est bien beau! mais les archevêques de Paris ne durent guère! » Simple et touchante parole où l'instinct de la tendresse maternelle prophétisait sans le savoir!

Ses premières paroles publiques eurent pour but de faire connaître l'esprit dans lequel il s'apprêtait à gouverner son diocèse.

« Le difficile n'est pas de savoir et de dire où se trouvent la vérité et la justice; c'est d'apprécier ce qui est opportun et de parler utilement. Il y a deux choses que nous tenons à cœur de réunir : avoir raison et faire agréer que nous avons raison; à quoi servirait-il que notre cause fût bonne, si nous la plaidions de manière à la rendre haïssable? L'absolu est notre but, mais le relatif est notre condition; nous prenons l'humanité telle qu'elle se présente, avec ses nobles aspirations, pour les soutenir et les développer, avec ses besoins vulgaires et ses instincts les plus humbles, pour les purifier et les ennoblir.

« C'est Dieu qui guérit les âmes, mais c'est l'homme qui les soigne. »

Dans ses conférences avec le clergé, il exposait nettement la direction à suivre. Il insistait sur la nécessité urgente de restaurer le principe d'autorité, comme aussi d'inspirer confiance aux esprits atteints de prévention ou d'erreur. « On nous échappe, disait-il : la société moderne fait le vide autour de nous; elle nous reviendra quand nous le voudrons, mais il faut savoir accepter d'elle ce qui est acceptable et le faire résolument quand les principes ne sont pas en jeu. »

Il assistait aux inaugurations d'école primaire, d'établissements de bienfaisance, et toujours la vive originalité de sa parole contrastait avec le genre banal des allocutions de ce genre.

A la population ouvrière du faubourg Saint-Antoine, réunie pour l'inauguration des écoles de la paroisse Sainte-Marguerite : « La force n'est pas tout, disait-il; elle peut triompher à certains jours, mais il faut que le sentiment moral vienne consacrer sa victoire qui, sans cela, reste flétrie et déshonorée. Ce n'est pas la masse qui dominera jamais; c'est l'esprit, la supériorité intellectuelle; il faut qu'on se le dise; il faut que l'ouvrier comprenne qu'il ne vaudra que par le développement de son intelligence. »

A une distribution de prix du lycée Saint-Louis, il parlait de la

patrie de la façon la plus pénétrante. « Aimez la France, disait-il aux jeunes gens qui l'entouraient ; soyez de votre pays et de votre temps. Lisez l'histoire nationale, en y cherchant, non ce qui irrite et divise, mais ce qui apaise et rapproche. Ayez de l'indulgence pour les fautes de votre pays et surtout de la sympathie pour ses gloires ; tenez compte à ses divers gouvernements et à ses grands hommes du bien qu'ils ont fait et de celui qu'ils ont voulu faire, sans y réussir. Livrez-vous, non à des critiques stériles, mais à des actes judicieux et magnanimes ; prenez part au mouvement de votre époque, non comme un vaincu qu'elle entraîne, mais comme un soldat qui aide à la victoire, et, si vous le pouvez, comme un général qui la décide. »

La situation d'un archevêque de Paris est exceptionnelle. Parler à Paris, c'est, en quelque sorte, s'adresser à la France entière ; les échos de la voix pastorale, quoique moins répétés que ceux de la tribune et de la presse, n'en ont pas moins un retentissement considérable. Aussi Mgr Darboy cherchait-il, du haut de ce grand siège, à rassurer et à ramener la société moderne. « Le monde, disait-il, a autant besoin d'être consolé que d'être instruit ; il faut le plaindre et le servir, beaucoup plus que le blâmer et en avoir peur. »

Mais la note religieuse et sacerdotale dominait toujours les considérations de circonstance, et nous ne pouvons résister au désir de citer la page magnifique où il parle de Jésus-Christ avec une ampleur et un éclat dignes des plus illustres écrivains. C'est la splendeur du beau illuminant la splendeur du vrai.

« Jésus-Christ remplit le monde, et les siècles portent son nom. Toutes les générations s'inclinent en passant devant lui ; ses autels, assis dans les consciences, environnés de respect et défendus par l'amour, bravent les injures des hommes et la main du temps ; ils survivent à toutes les révolutions et à toutes les ruines.

« Avant sa venue, Jésus-Christ fut l'espérance et le besoin de l'humanité ; depuis, il est sa lumière et sa force ; il est son guide, son père et son monarque. L'enfance l'adore comme un Dieu et l'aime comme un frère, la jeune fille lui donne son cœur quand elle veut le garder pur ; les mères appellent ses bénédictions sur la tête de leurs fils ; plusieurs, en trop grand nombre sans doute, le méconnaissent et l'offensent, entraînés par les intérêts et les passions ; mais le vieillard se sent ramené vers lui par la maturité de ses pensées et par la lumière tranquille de ses derniers soleils. Les peuples, comme les individus, lui doivent leur vie et leur félicité ; il a mis son empreinte dans les mœurs et son souffle dans les lois. Sa doctrine est la règle et le frein des esprits ; sa charité, la joie et l'ornement des cœurs. Sa croix, leçon de courage et signe d'honneur, effroi du crime triomphant et suprême appui de la vertu

malheureuse, sa croix frêle et nue demeure encore la chose du monde la plus respectée et la plus forte; debout sur la cime des sociétés, elle brille au loin d'un éclat que nulle autre gloire n'égale, et de toutes parts elle reçoit des adorations que nulle autre grandeur ne peut obtenir. »

En même temps, il n'oubliait pas le Saint-Siège, et il tenait à renouveler à Pie IX, dans le plus noble langage, les assurances de sa fidélité et de son dévouement :

« Votre trône, lui écrivait-il, est l'aîné des trônes de l'Europe; lequel restera, si le vôtre disparaît? Vous êtes la clé de voûte des sociétés chrétiennes; si elle tombe, quelles parties de l'édifice tiendront? Vous êtes l'appui moral de la faiblesse et le représentant le plus élevé du droit; qui le fera respecter et défendre, si Vous êtes délaissé et vaincu? »

« Toutes ces raisons nous attachent à Vous, Très Saint-Père et rien ne nous en détachera : la direction que Vous nous donnerez, nous la recevrons docilement. Nous sommes avec Vous pour Jésus-Christ, Dieu rédempteur des hommes, pour l'Église, mère et maîtresse des nations civilisées, pour le Saint-Siège, gardien infaillible de la vérité et suprême garant de la liberté des consciences, pour l'humanité outragée en ce moment sur plusieurs points du globe par des guerres atroces; nous sommes avec Vous, pour toutes les causes justes contre la violence et l'iniquité. »

La guerre d'Italie dont le contre-coup atteignait le trône de Saint-Pierre créait une délicatesse épineuse pour ceux qui avaient témoigné jusque-là des sympathies à l'empire. Les spoliations successives qui s'accomplissaient, en attendant l'usurpation du dernier lambeau du pouvoir temporel du Saint-Père, alarmaient la conscience des catholiques et soulevaient dans l'épiscopat des protestations unanimes. Dans son mandement de carême pour 1860, Mgr Darboy, promulguant l'Encyclique du pape relative à ces événements douloureux, les commentait avec une éloquence indignée :

« La France, s'écriait-il, la France, sentinelle avancée de la civilisation chrétienne, n'ira pas combattre le plus auguste représentant de l'ordre public dans l'univers et le défenseur né du principe moral qui sert de fondement aux sociétés. La France, généreuse et chevaleresque, n'aidera pas à dépouiller un vieillard désarmé qui ne lève les mains que pour bénir! La France catholique, la nation de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, ne prendra pas sur elle de contrister le Père commun des fidèles et le Vicaire de Jésus-Christ. »

En 1864, Mgr Darboy fut nommé sénateur, et l'année suivante grand aumônier de l'empereur.

« Dans ces différentes fonctions, dit son historien, l'archevêque

de Paris fit son devoir, en agissant d'après les lumières de sa conscience, qui était très droite, et selon ce qu'il croyait le meilleur. Son dévouement pour la personne de l'empereur était profond, mais ne l'empêchait pas de faire entendre courageusement des vérités utiles.

« Quand l'archevêque de Paris, disait un jour l'empereur, m'adresse la parole en public, il me dit toujours des choses fort agréables; quand nous sommes en tête à tête, c'est un peu différent; mais, n'importe, j'accepte tout de lui, ajoutait-il, parce que cela vient d'un homme qui ne m'a jamais flatté. » Un jour, au sortir d'une séance du Conseil privé où l'archevêque avait soutenu avec quelque vivacité une opinion opposée à celle du chef de l'État, un ministre, abordant le prélat, lui dit : « Monseigneur, Votre Excellence a excellemment parlé; mais, la belle condition que d'être inamovible! — Monsieur le Ministre, répliqua l'archevêque, vous me ferez l'honneur de croire qu'ici le titre ne fait rien à la chose. »

Sans s'aveugler sur nos défaillances, il était plus porté à l'encouragement qu'au blâme, à la compassion qu'à la colère, lorsqu'il voyait les événements donner tort aux prévisions ou aux espérances de la politique, et les hommes d'État s'égarer dans leurs combinaisons. « Que cette confiance ait été parfois exagérée, dit son historien; que Mgr Darboy ait eu trop d'indulgence, de cette indulgence que Bossuet appelle quelque part *un illustre défaut*, encore que ce défaut n'impliquât nullement de sa part une façon molle et indéterminée d'agir, laquelle n'était ni dans son caractère, ni dans ses habitudes de conduite; que sa perspicacité politique en ait paru diminuée en certaines circonstances, nous n'éprouvons nul embarras à le reconnaître; du moins pouvons-nous affirmer, sans crainte d'être contredit que, dans la pratique des affaires, ses dispositions n'aboutirent jamais à l'abandon des droits ou à des compromis sur les principes. »

Il avait dit en montant sur le siège de Paris :

« Une seule chose nous domine, notre conscience, et une seule chose nous suffit, faire notre devoir. » Toute sa conduite est dans ces deux mots. Il ajoutait avec une certaine fierté : « Mon habileté consiste à marcher droit. Sur cette route-là, je ne suis pas gêné, car je n'y rencontre pas grand monde. » C'est encore lui qui disait à un de ses amis : « Je voudrais que ma poitrine fût de verre pour que tout le monde pût voir mes intentions. »

Son influence eût été grande auprès du gouvernement s'il avait eu l'ambition de l'exercer, mais il gardait, à ce sujet, la discrétion la plus absolue, et son historien en cite des traits caractéristiques. Il ne s'intéressait qu'au triomphe de ses idées et de ce qui lui semblait la vérité.

Consulté par M. Baroche sur des nominations d'évêques, il lui répondait : « A mon avis, ceux-là doivent être préférés, toutes choses égales d'ailleurs, qui croient que la société n'a pas moins le besoin d'être consolée que d'être instruite, qu'il faut la plaindre et la servir, encore plus que la blâmer et la craindre; qui veulent marcher d'accord avec leur temps et le gouvernement de leur pays, qui tâchent d'avoir du tact autant que de la science et de la piété et sont résolus à vivre de liberté autant que de d'autorité. »

D'autre part, desservi sournoisement auprès du Pape, il lui écrivait, avec sa netteté ordinaire : « Permettez-moi de vous rassurer une fois pour toutes, Très Saint-Père... archevêque de Paris, je me vois tenu en conscience de dire et de faire des choses que je pourrais ne pas dire et ne pas faire si j'étais évêque d'un autre siège, ou que je dirais et ferais alors d'une autre manière, et, en cela, je pense suivre les règles de la prudence et les traditions constantes de l'Eglise romaine et de ses plus illustres pontifes. N'ayant pas à faire des lois, je m'applique à refaire des mœurs et à créer ainsi des précédents qui engagent peu à peu les hommes dans la voie du bien.

« *Si les temps deviennent difficiles et que la chose en vaille la peine, je donnerai ma tête et je passerai le premier.* En temps ordinaire, je ferai comme tout le monde; je suivrai ma prudence, tâchant de n'engager que ce que je puis défendre et de réserver tout ce que je ne dois pas compromettre. En ce qui touche directement Votre Sainteté, je ne me suis jamais écarté de ce que l'homme, le Français et l'évêque doit au personnage éminent, au monarque, au Chef de l'Église, Vicaire de Jésus-Christ. Toutefois, si j'ai manqué en quelque chose, veuillez m'en avertir : je ferais des avances à ceux que la société et la religion nomment mes inférieurs; comment voudrais-je marchander les témoignages de déférence et de vénération à celui qui est mon Chef et mon Père? »

Dans un voyage à Rome, accompli quelques mois plus tard, il s'expliquait loyalement aux pieds de Pie IX, au sujet des délations dont il avait été l'objet; et, comme dans ses lettres précédentes, il répétait : « Ne pouvant imposer des lois, je m'efforce de créer des mœurs. Tout cela demande du temps et de la condescendance. S'il en est qui espèrent obtenir le triomphe de leurs convictions par la violence et l'agression, je respecte leur conduite, mais, en ce qui me concerne, je ne puis me résoudre à les imiter. — Je n'ai jamais enseigné autre chose, s'écria le Pape, et vous exprimez là ma pensée toute entière. »

Comme il voulait insister, Pie IX lui ferma la bouche en lui disant avec une bonne grâce toute paternelle : « Il n'est plus besoin de justification après ce que vous venez de dire... Je me garderai bien désormais d'écouter ceux qui m'excitent contre vous. »

Arriva le concile du Vatican. L'archevêque y prit part avec les sentiments que tout le monde connaissait, c'est-à-dire en croyant à l'infaillibilité pontificale, mais en ne jugeant pas opportune la définition de cette croyance, et il prononça plusieurs discours à ce sujet dans l'auguste assemblée.

Il maniait avec élégance et sûreté la langue latine, et, malgré la faiblesse de son organe, sa parole nette et pénétrante s'imposait avec autorité au vaste auditoire.

Pour donner une idée de sa facilité d'élocution dans la langue de Cicéron, il suffit de citer la réplique improvisée qu'il adressa à un prélat anglais dont le discours contenait des jugements peu favorables au passé de l'Église de France. Relevant ces allusions avec éloquence, et même avec une certaine pompe de style, il s'écria :

« Quant à la mémoire de ces prêtres auxquels on vient de faire allusion, que le vénérable prélat qui m'a précédé dans cette chaire sache que les vicaires généraux dont il parle ont souffert courageusement, à la fin du siècle dernier, l'exil et la pauvreté, pour la défense de la foi catholique. Il est bon de se souvenir que nos ancêtres, les cent-trente-cinq évêques de France, à l'exception de quatre seulement, furent, pendant le cours de la longue persécution contre l'Église, condamnés à l'exil, à la prison, à d'autres peines, et montèrent sur l'échafaud avec un grand nombre de prêtres de leur clergé. Il est également utile de ne pas oublier qu'au seizième siècle, dans plusieurs royaumes de l'Europe, une grande partie de l'épiscopat suivit Luther et que même, en un certain pays, tous, à l'exception de cinq, ont embrassé le schisme. Que le vénérable orateur veuille donc lire plus attentivement l'histoire et, s'il n'a pas pour les reliques de nos ancêtres l'admiration dont elles sont dignes, qu'il se garde, du moins, de troubler leur repos en les exhumant sans respect, et qu'il les laisse dormir dans la paix de leur mémoire. »

Nous n'avons pas à revenir ici sur les questions débattues au concile. Elles sont closes, et l'historien de Mgr Darboy les résume avec une grande sagesse, en citant les paroles adressées à ce sujet par l'archevêque de Paris à son clergé le lendemain de son retour :

« Une pensée générale, dit-il, a toujours dominé et dirigé tous les Pères du concile, un dévouement inaltérable aux intérêts de l'Église et du Saint-Siège. S'il y a eu des divergences sur des questions spéciales, ces divergences provenaient moins des questions envisagées en elles-mêmes que des inconvénients ou des avantages qu'il pouvait y avoir à les soulever et à les discuter. Quant à la pureté des intentions de ceux qui, d'accord sur le fond, pouvaient soulever des objections ou exprimer des doutes sur la forme, per-

sonne n'en était plus convaincu que les Pères du concile qui n'avaient point la même manière de voir. »

Survint la guerre de 1870. Mgr Darboy, sans s'illusionner comme la foule, adressa à son diocèse une lettre pastorale où il ordonnait des prières pour le succès de nos armes. Le lendemain, qui était le jour même du départ de l'empereur, il se rendit à Saint-Cloud pour y dire la messe. L'empereur et le prince impérial, l'impératrice et ses deux nièces y communiaient. L'empereur prit ensuite congé de son grand aumônier et se recommanda à ses prières. Ce dernier entretien laissa à Mgr Darboy une impression de tristesse qui venait autant de la solennité des circonstances que de l'accent grave et doux avec lequel le chef de l'État parla de la guerre et de ses hasards, des complications de la politique et de la difficulté de trouver, dans les affaires humaines, le point précis qui satisfasse toutes les exigences et rallie toutes les opinions.

Après les revers et la chute, Mgr Darboy qui avait rempli jusqu'à la fin les devoirs de convenance attachés à sa double charge de sénateur et de grand aumônier, s'occupa des autres obligations que lui imposaient les circonstances. Tout irrégulier que fût le gouvernement issu de l'émeute, et malgré le peu de sympathie qu'il éprouvait pour les révolutions en général, et pour celle du 4 septembre en particulier, il se trouvait en présence d'intérêts religieux considérables qu'il était urgent de sauvegarder. Jugeant utile d'en saisir sans retard les autorités nouvelles, il se résolut à faire une démarche auprès du nouveau ministre des cultes, M. Jules Simon. Il l'aborda par le seul côté qui leur fût commun : « Entre spiritualistes, lui dit-il, il n'est pas impossible de s'entendre. » L'entretien, qui avait commencé sur ce ton, se continua dans les termes d'une complète courtoisie de part et d'autre. Au sortir de cette entrevue, il écrivait dans un cahier de notes intimes : « Beaucoup d'indécision partout. Ni homme ni projet pour le salut commun. Toutes choses posées, je crois qu'il vaut mieux, dans l'intérêt de la religion et de la France, prêter au *Gouvernement de la Défense* un concours loyal. Le clergé ne peut, en aucune manière, se désintéresser de l'état actuel des choses. Il y va de son patriotisme, lors même que l'Église ne serait pas en jeu. »

Dans cet ordre d'idées, il transforma en ambulances plusieurs établissements diocésains. D'autres furent affectés au logement des gardes mobiles et les membres du clergé furent mis à la disposition du ministre de la guerre comme aumôniers et infirmiers. En même temps, l'archevêque visita les ambulances, en distribuant aux blessés et aux malades d'abondants secours, accompagnés de paroles affectueuses. On n'a connu qu'après sa mort l'étendue de

ses libéralités à cette époque. De tout temps ses aumônes avaient été très larges; pendant le siège elles allèrent jusqu'à la moitié de son revenu, mais avec une discrétion qui n'en laissa jamais rien paraître au dehors.

Malgré cette noble conduite et l'admirable dévouement dont le clergé de Paris et les congrégations religieuses firent preuve en ces circonstances douloureuses, les passions révolutionnaires se montraient de plus en plus hostiles, et au lendemain de l'insurrection du 31 octobre il était déjà permis de tout craindre. Mais l'archevêque avait aussi, dès ce moment, pris sa résolution, ainsi que l'atteste le trait suivant raconté par un de ses intimes.

« Monseigneur, alla lui dire alors cet ami, si vous avez quelque précaution à prendre, l'heure est venue; vous êtes à la merci du premier scélérat qui se mettra à crier : « A l'Archevêché! » Il me regarda en souriant : « A ma place, que feriez-vous? — Monseigneur je n'aurai pas la présomption de le dire, parce que je ne sais pas ce qu'on peut et doit faire dans une situation aussi élevée que la vôtre. — Eh bien, me dit-il en souriant toujours avec tranquillité, moi, je ne bouge pas. Ils peuvent venir à leur aise; ils me trouveront au gîte. — Du moins, Monseigneur, serait-il bon de mettre en sûreté vos papiers et vos valeurs. Et puis, est-il bien nécessaire que M^{lle} Darboy continue à rester ici? — Ma sœur est pleine d'énergie et ne veut pas se séparer de moi, me dit-il avec émotion. Quant au reste, nous avons pris nos précautions en vue des Prussiens, elles nous serviront contre les émeutiers. Faisons le seul devoir que nous ayons à remplir. Donnons l'exemple du calme et de la patience en restant à notre poste. »

L'archevêque poursuivait son ministère de charité, ne s'épargnant aucune fatigue, acceptant avec sa bonne humeur habituelle les privations que le siège imposait à tout le monde et ne cherchant à se dérober à aucun des sacrifices qui pesaient sur tous. Son mauvais estomac ne s'accommodait guère du genre d'aliments auquel la disette des vivres l'obligeait de recourir, et il en ressentait même de sérieuses incommodités. Jamais pourtant on ne l'entendit se plaindre; il fallait que l'affectueuse vigilance de sa sœur devinât qu'il souffrait, et même elle n'y parvenait pas toujours. L'archevêque ne croyait pas qu'il fût digne, en présence des malheurs publics, d'accepter pour lui-même d'autres conditions que celles que la guerre faisait à la population entière de Paris. Il rejeta même bien loin la proposition discrète qu'on vint lui faire de lui ménager certains adoucissements que d'autres pouvaient se procurer, moyennant des démarches dont le secret n'était connu que d'un petit nombre.

Quelques jours après la bataille de Champigny, à la cérémonie

des obsèques du brave général Renault, tué devant l'ennemi, l'archevêque de Paris, qui fit l'absoute, profita de la circonstance pour adresser à l'assemblée des paroles qui, en glorifiant le courage de l'illustre homme de guerre, se rapportaient aux graves pensées de l'heure présente.

« En priant pour le général Renault, disait Mgr Darboy, je prie aussi pour notre pays, afin qu'il puisse supporter le poids de la lutte que vous soutenez avec lui... La mort ne finit rien ; l'équilibre est seulement rompu ; les choses commencent ici et finissent là-bas, dans un monde meilleur qui récompense les généreux dévouements.

« Que cette perspective nous soutienne dans les combats, que cette pensée vous réconforte devant cette tombe qui cache les débris d'une gloire brisée. »

Les derniers désastres remplirent son âme de douleur et il exhala ses patriotiques tristesses dans le mandement de carême pour 1871 dont les pages émouvantes seraient à citer tout entières. Mais nous approchons du terme ; nous sommes au pied du Calvaire.

La Commune venait d'éclater ; les plus détestables passions dominaient la capitale, et il devenait visible pour tous que l'archevêque était menacé. Plusieurs avis lui étaient parvenus, qui ne laissaient aucun doute sur les desseins qu'on lui signalait. Des personnes amies s'étaient même interposées pour lui offrir un asile.

D'après un plan qui lui avait été soumis, vers les derniers jours du mois de mars, il devait, par des chemins détournés, être rendu en deux heures à Versailles. D'après un autre plan, il aurait pu trouver une retraite sûre sans sortir de Paris. Mais il refusa constamment de s'associer aux tentatives qu'on faisait pour l'arracher au péril : « Ce qui peut arriver de pire en ces accidents, disait-il, c'est qu'on en meure. Que voulez-vous ? il faut bien que la religion vous serve dans ces circonstances-là. »

Le 31 mars, l'amitié courageuse de M. de Soye, imprimeur, directeur de la *Semaine religieuse* de Paris, faisait parvenir à Mgr Darboy un dernier et pressant avis :

« Monseigneur, lui écrivait-il, je prends la respectueuse liberté de vous prévenir que je viens d'entendre dire par les gardes nationaux qui sont de piquet sur la place du Panthéon, près des fenêtres de mon imprimerie, qu'il va être procédé à votre arrestation.

« Je viens de nouveau vous supplier de quitter l'Archevêché et de prendre les mesures nécessaires pour vous garantir d'un pareil attentat. Vous savez combien je vous suis dévoué ; vous pouvez disposer de moi comme je vous l'ai promis. Je prie Dieu qu'il veille sur vous ! »

Cette tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes :

l'Archevêque resta inébranlable à son poste ; mais plus tard, M. de Soye faillit payer de sa tête le courageux avis qu'il avait fait parvenir à l'Archevêché.

Le samedi 1^{er} avril, on vint encore insister auprès de M^{lle} Darboy pour l'engager à décider son frère au départ : « Dans vingt-quatre heures, lui dit-on, il ne sera plus temps. » La sœur du prélat répondit qu'elle ne réussirait certainement pas, et, toute en larmes, elle remercia de la démarche et de l'insistance qu'on y mettait.

Le dimanche 2 avril, jour des Rameaux, par un temps clair et une température de printemps, Mgr Darboy se promenait seul dans le jardin de l'Archevêché, vers le milieu du jour. Sa sœur vint l'y rejoindre. Au loin, retentissait le canon du Mont-Valérien, qui annonçait le premier engagement de l'armée avec les insurgés. Tout près, le long des murs de l'Archevêché, on entendait le mouvement cadencé des marches militaires, des chants avinés qui se confondaient avec la musique des bataillons de la garde nationale, et les cris des marchands de journaux qui colportaient les bulletins fantastiques des victoires de la Commune. L'archevêque, en entendant ces choses, fut pris d'une grande tristesse. Pour la première fois peut-être, et seulement pour un instant, une impression qui ressemblait à du découragement pénétra dans cette âme forte et toujours maîtresse d'elle-même.

Il s'entretint longtemps avec sa sœur du malheur des temps, de la folie des hommes, des amertumes de sa charge pastorale. Faisant un retour sur les années écoulées, il se prit à regretter l'obscurité de sa vie d'autrefois et à former pour l'avenir des projets de solitude, lorsque cette abominable insurrection aurait été domptée, et qu'il lui serait permis de se démettre de ses fonctions, sans donner à croire qu'il reculait devant un danger.

Pendant cet entretien, ils passèrent tous les deux près d'une statue de la sainte Vierge, placée au fond du jardin, et s'arrêtèrent pour la contempler : « Elle nous sourit encore, dit l'Archevêque, mais elle ne nous sourit guère. »

Le mardi, 4 avril, il était dans son cabinet de travail, lorsqu'on vint lui annoncer qu'une troupe d'une cinquantaine d'hommes pénétrait dans la cour de l'hôtel, et leur chef, le capitaine Journaux, n'osant pas avouer le véritable objet de sa mission, dit à l'Archevêque qu'il était mandé à la préfecture de police pour fournir certains renseignements. L'archevêque comprit, mais dédaigna de répondre. Il fit appeler sa sœur : « Ces Messieurs, lui dit-il pour la rassurer, désirent m'emmener avec eux un instant, je reviendrai bientôt. — Mon frère, lui répondit-elle, vous ne partirez pas seul, je ne vous quitterai pas. — Mais non, ma sœur, vous ne pouvez pas venir. — Alors, reprit-elle, je vais chercher un

de ces Messieurs, mais je ne veux pas que vous partiez seul. » Deux grands vicaires étaient dans la pièce voisine, M. Lagarde et M. Jourdan ; ils insistèrent pour accompagner l'archevêque. Il les remercia affectueusement et finit par accepter que M. Lagarde vînt avec lui. On se dirigea vers le grand escalier de l'Archevêché. Au sortir du cabinet de travail, M^{lle} Darboy saisit la main de son frère et la couvrit de baisers et de larmes. Puis elle s'arrêta à la porte du premier salon, attendant pour se retirer que la voiture qui emmenait son frère fût sortie de la cour ; alors elle courut s'enfermer dans son appartement pour y pleurer à l'aise.

Le capitaine Journaux avait dû montrer à Mgr Darboy le mandat d'amener, en vertu duquel l'archevêque de Paris devenait le prisonnier de la Commune. Cette pièce reproduisait les grotesques et farouches formules du temps de la Terreur : *Ordre*, y était-il écrit, *d'arrêter le citoyen Darboy, se disant archevêque de Paris.*

Aussitôt après l'arrestation, les perquisitions commencèrent. Quoi qu'on en ait dit, elles avaient aussi pour but le pillage ; on put s'en convaincre à la façon méthodique et sûre dont on procéda à la visite de la caisse diocésaine dont les fonds avaient heureusement été mis en lieu sûr, et à l'enlèvement de tous les objets de quelque valeur. On respecta généralement les livres, mais on força tous les meubles que l'on soupçonnait devoir renfermer des objets de prix. La recherche sur ce point fut conduite avec une telle sûreté de connaissances pratiques que rien de précieux n'échappa aux investigations ; les délégués de la Commune dédaignèrent même de s'approprier des objets dont l'apparence eût trompé des yeux moins exercés. Les vases sacrés de la chapelle, l'argenterie de table, les ornements d'église, à cause de l'or ou de l'argent que contenaient les galons ou les broderies, tout, jusqu'aux glands de ceinture, aux ganses de chapeaux, aux boucles de souliers, aux médailles d'or ou d'argent, fussent-elles du plus petit module, servit à grossir le butin. Le linge, les vêtements et les dentelles furent soigneusement triés. On ne parut pas faire attention aux objets d'art qui décoraient les salons ; l'important, pour les envahisseurs, était de s'emparer des choses dont la valeur fût immédiatement réalisable. Pendant toute la nuit qui suivit l'arrestation, on vit sortir de la cour des voitures chargées de mobilier. Quelques-unes s'acheminèrent vers le Garde Meuble et la Monnaie, où l'on retrouva plus tard une partie des objets volés ; mais le plus grand nombre s'égara dans des directions inconnues, et il fut impossible d'en retrouver la trace. Il est inutile de dire que les caves furent soigneusement visitées et que cette scène de pillage eut l'accompagnement obligé de l'orgie.

Pendant qu'on pillait l'Archevêché, Mgr Darboy était conduit à

la Préfecture de police où Raoul Rigault le traitait avec la dernière brutalité et le faisait écrouer à la Conciergerie. A l'exemple de leur chef, ses ignobles gardiens lui prodiguèrent toutes les insultes. Pendant la nuit du mercredi au jeudi saint, c'est-à-dire, presque à l'anniversaire d'outrages analogues endurés par le Sauveur, des gardes nationaux, à la suite d'une orgie, s'amusèrent à réveiller en sursaut l'archevêque qui essayait de prendre un peu de repos, et, à travers le guichet, l'assaillirent de provocations grossières, le tutoyant et lui disant mille injures assaisonnées des plus ignobles plaisanteries. A l'exemple du divin Maître, Mgr Darboy ne répondit que par le silence.

Pendant ce temps, M^{llo} Darboy était incarcérée à son tour, et quand il apprit cette nouvelle, l'archevêque en fut profondément affecté. « Ma pauvre sœur en prison ! s'écria-t-il vivement ; mais cela n'a pas de sens ! » Ce mot d'indignation et de dédain fut peut-être le seul de ce genre qui lui ait échappé pendant tout le temps de sa captivité. Le jeudi saint au soir, le prisonnier fut transféré de la Conciergerie à Mazas dans une voiture cellulaire où il se rencontra avec M. Bonjean. Au moment de monter, le magistrat s'effaça courtoisement devant l'archevêque : « Après vous, Monseigneur », lui dit-il en souriant, « la Religion d'abord, la Justice après. » — L'archevêque passa le premier. Il était nuit lorsqu'ils arrivèrent à leur destination.

La cellule où le hasard fit placer Mgr Darboy possédait un lit en fer, tandis qu'ailleurs le lit consiste simplement en une sangle qui s'attache à des anneaux fixés au mur. Là, comme à la Conciergerie, le prisonnier fut l'objet de vexations incessantes et raffinées, qu'il supporta avec la même dignité patiente et inaltérable. Ses faibles forces s'usaient dans l'épreuve, mais son calme et sa fierté ne se démentaient pas un instant. Comme le médecin de la prison, le docteur de Beauvais, le plaignait d'être tombé en pareilles mains : « La vie, lui répondait-il en souriant, est une surface plane ; elle n'a pour moi ni haut ni bas. »

Il partageait ses journées entre la prière et l'étude. Du guichet de sa cellule, on pouvait le voir courbé sur des livres de science ecclésiastique qu'on n'avait pas refusé de lui faire parvenir, et tranquillement occupé à prendre des notes, comme il l'eût fait dans son cabinet de travail de l'Archevêché. On était frappé de l'air de sérénité de son visage amaigri par la souffrance, et auquel une barbe déjà longue donnait une physionomie nouvelle. Sur sa table et sous ses yeux, il tenait constamment le crucifix que sa sœur lui avait fait remettre le lendemain de son arrestation ; il portait sur lui d'autres souvenirs où il voyait, même avant sa captivité, des avertissements ou des présages : c'étaient la croix pastorale de

Mgr Affre et l'anneau de Mgr Sibour, que lui avaient légués ces deux prélats.

Un instant le prisonnier eut la vague espérance d'être échangé contre Blanqui et l'on connaît les démarches et les lettres relatives à ce projet; mais l'illusion dura peu, l'archevêque comprit qu'il n'avait plus qu'à se remettre aux mains de la Providence.

Plusieurs fois des propositions d'évasion lui furent faites: il les écarta tranquillement, en se bornant à répondre que son devoir était de rester. Dans une autre circonstance, on insista, en lui représentant le péril imminent qu'il courait. Il remercia encore, en ajoutant avec une ferme simplicité: « Le sang fortifie les principes. »

A quelques jours de là un nouveau plan de fuite paraissant offrir toutes les chances de succès lui fut soumis avec instance. Il le repoussa d'une façon péremptoire: « Mon évasion, dit-il, serait le signal du massacre des prêtres qui sont ici et peut-être de tous ceux qui sont restés à Paris. J'aime mieux être fusillé que d'avoir à me reprocher d'en avoir fait tuer d'autres à ma place. » Deux ou trois fois encore, Mgr Darboy fut sollicité de se prêter à des arrangements qui devaient, au dire de ceux qui les avaient concertés, n'avoir aucune des conséquences que l'archevêque avait raison de redouter. Il fut toujours inébranlable: « Je suis à mon poste de combat, disait-il, permettez-moi d'y rester. »

A ce moment, l'ambassadeur des États-Unis, M. Washburne, obtint par l'intermédiaire du général Cluseret l'autorisation de visiter le prisonnier dans sa cellule: « Je fus, dit-il, profondément touché de l'aspect de cet homme vénérable. Sa personne amaigrie, sa longue barbe, sa taille mince et légèrement courbée, tout en lui était de nature à affecter même les plus indifférents.

« L'archevêque me remercia avec effusion des bonnes dispositions que je lui témoignais. Je fus on ne peut plus charmé de sa sérénité, et, le dirai-je! de sa gaieté d'esprit, ainsi que de son intéressante conversation. Il semblait cependant avoir conscience de sa position critique et être parfaitement préparé pour le pire de tout ce qui pouvait lui arriver. Nulle parole amère, nul reproche ne fut prononcé par lui contre ses persécuteurs.

« Il attendait, ajouta-t-il, avec patience, la marche logique des événements, et priaït pour que la Providence trouvât une solution à ces terribles troubles, sans qu'il en résultât une plus longue effusion de sang humain.

« J'étais le premier homme que l'archevêque eût vu jusque-là dans sa prison, hormis ses gardiens et ses juges, et il ne lui avait pas été permis de se procurer des journaux ou des nouvelles de ce qui se passait au dehors. »

Le ministre des États-Unis ne put rien obtenir des bandits qui

opprimaient alors la capitale, et le bruit se répandit que l'archevêque et les otages allaient passer en jugement. Ce fut l'occasion pour un avocat éminent du barreau de Paris, M^c Rousse, alors bâtonnier de l'ordre, de solliciter l'honneur de défendre Mgr Darboy, et au mépris du péril qu'il pouvait courir pour lui-même, il demanda l'autorisation de conférer avec l'illustre prisonnier. On la lui accorda et il courut aussitôt à Mazas.

« En entrant, dit-il, dans la cellule du pauvre archevêque, je fus frappé de son air de souffrance. Il était couché tout habillé, les moustaches et la barbe longues, coiffé d'un bonnet noir, vêtu d'une soutanelle usée sous laquelle passait un bout de ceinture violette, les traits altérés, le teint très pâle. Au bruit que je fis en entrant, il tourna la tête. Sans me reconnaître, il devina qui j'étais et me tendit la main avec un sourire doux et triste d'une finesse pénétrante. — « Vous êtes souffrant, Monseigneur, et je vous dérange. Voulez-vous que je revienne un autre jour? — Oh! non! Que je vous remercie d'être venu! Je suis malade, très malade! J'ai depuis longtemps une affection du cœur que le manque d'air et le régime de la prison ont aggravé. Je voudrais d'abord que vous puissiez faire retarder mon affaire, puisqu'ils veulent me juger. Je suis hors d'état d'aller devant leur tribunal. Si l'on veut me fusiller, qu'on me fusille ici. Je ne suis pas un héros; mais autant mourir ainsi qu'autrement. » — Je me hâtai de l'interrompre. — « Monseigneur, lui dis-je, nous n'en sommes pas là. »

« ... Il revint ensuite à sa défense, à la nécessité d'un sursis, à la composition du jury. Il parlait avec une grande douceur, une liberté parfaite d'esprit, quelquefois avec une ironie sans amertume. Il me dit que pendant longtemps on l'avait laissé se promener dans le préau soit avec l'abbé Deguerry, soit avec le président Bonjean. — « Le président, a-t-il ajouté, m'a proposé de me défendre, mais je lui ai dit qu'il aurait assez à faire de se défendre lui-même. » L'archevêque me parla ensuite de sa sœur, qui a été arrêtée avec lui, puis relâchée, il y a quinze jours. Je lui demandai si je pouvais lui rendre quelque service, s'il avait quelque lettre à transmettre, s'il avait besoin de quelque chose : « Rien, me dit-il, je n'ai besoin de rien, si ce n'est qu'on me laisse; qu'on vienne me fusiller ici si l'on veut, mais je ne pourrais pas aller là-bas. Le docteur a dû le leur dire. » — Après une demi-heure de conversation, je lui tendis la main et pressai la sienne avec émotion. Plus d'une fois, je sentis les larmes me gagner. Il me dit adieu avec effusion, me remerciant vivement de ma *charité*. Ma visite, l'assurance que je lui donnais que le jugement n'aurait pas lieu tout de suite, la promesse que je lui fis de venir le voir souvent, l'avaient évidemment remonté. Quand je me levai, il rejeta vivement la couverture de laine gros-

sière qui l'enveloppait à moitié, descendit de son grabat sans que je pusse l'en empêcher, et me serrant la main dans les siennes, il me reconduisit jusqu'à la porte. — « Vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas? — Mardi, Monseigneur. »

M^e Rousse devait défendre l'archevêque le vendredi suivant. Plusieurs de ses confrères avaient brigué l'honneur de l'assister dans cette défense. On était au 19 mai. Le dimanche 21, les troupes de Versailles entraient dans Paris. Dès le lendemain, l'archevêque était transféré à la Roquette. C'était la troisième étape et la dernière.

La persécution contre le clergé avait pris un caractère de plus en plus acharné, à mesure qu'on approchait du dénouement de la lutte. Les arrestations arbitraires avaient continué; les mesures violentes se multipliaient contre les prêtres et les communautés religieuses. La plupart des églises étaient transformées en clubs, et l'exercice public du culte, déjà entravé par des vexations de toute sorte était suspendu de fait dans plusieurs paroisses dont le clergé avait été arrêté ou dispersé. On avait pillé Notre-Dame de Lorette dès les premiers jours du mois de mai; des scènes ignobles avaient accompagné la dévastation du vénérable sanctuaire de Notre-Dame des Victoires. On annonçait d'autres expéditions du même genre et l'on se promettait même d'incendier toutes les églises et de tuer tous les prêtres.

C'est au milieu de cette fermentation révolutionnaire que l'archevêque fut transféré à la Roquette. Raoul Rigault présidait en personne à la sinistre opération.

Il était environ cinq heures du soir. Mgr Darboy était fort souffrant depuis quelques jours; la veille, il s'était posé lui-même sur la poitrine un vésicatoire qui l'incommodait beaucoup et le forçait à se tenir courbé. Cette attitude le vieillissait de plus de dix ans. Sa barbe longue et négligée rendait presque méconnaissable son visage amaigri par des privations de toute sorte ¹.

L'archevêque s'enveloppa d'une vieille houppelande pour se préserver du courant d'air qui était fort vif et de la pluie qui tombait par intervalles, et il attendit patiemment le moment du départ. Un instant après, le secrétaire général de l'archevêché, M. Bonjean, M. Deguerry, Mgr Surat, M. Bayle, deux prêtres, autrefois missionnaires en Chine, et plusieurs autres otages s'entassèrent dans cette

¹ Au commencement de sa captivité, la Commune lui avait fait enlever ses rasoirs; vers la fin de sa détention, on lui avait envoyé un barbier; l'archevêque avait refusé ses services: « La Commune, avait-il dit, n'a pas confiance en moi, qu'elle me permette de lui rendre la pareille; je n'ai pas confiance en ses rasoirs. »

voiture incommode. Les prisonniers se retrouvaient ensemble après six semaines d'isolement. M. Bonjean rappela à Mgr Darboy des circonstances de leurs relations d'autrefois; l'archevêque répondit quelques mots, puis il se tut.

Les otages demeurèrent plus d'une heure dans cette voiture, qui stationnait dans la cour de la prison. Au dehors, la foule était immense et impatiente. Elle frappait avec violence à la porte, menaçant de l'enfoncer, si l'on n'ouvrait pas. Au moment du départ s'ébranla de tous côtés une foule d'enfants, de femmes du peuple, d'hommes en blouse, à la figure sauvage et poussant des cris d'une joie féroce. Les injures les plus basses, les vociférations les plus éhontées sortaient à la fois de toutes ces bouches hideuses à voir. L'archevêque baissait les yeux. Une fois ou deux M. le curé de la Madeleine lui dit : « Vous entendez, Monseigneur ? » Le prélat gardait le silence. « Arrêtez ! Arrêtez ! criait-on, ce n'est pas la peine d'aller plus loin. — A bas les calotins ! — Qu'on les coupe en morceaux ici ! — A bas ! A bas ! — Enlevez-les ! » Quand on pouvait entrevoir un prêtre, c'était un redoublement de clameurs et d'insultes.

Les gardes nationaux avaient de la peine à retenir le flot populaire. La voiture allait au pas comme pour laisser les otages épuiser jusqu'à la lie ce calice d'amertume. Au lieu de suivre la grande voie des boulevards, on traversa la rue du Faubourg Saint-Antoine et tous les quartiers dévoués à la Commune.

Il était environ huit heures du soir quand on arriva à la Roquette. On fit entrer les prisonniers dans une salle provisoire où ils attendirent plus d'une heure et demie. Les cellules n'étaient pas prêtes. Le sieur François, directeur de la prison, fit deux fois l'appel avec une affectation ridicule d'importance, puis il fit procéder sommairement aux formalités de l'écrou et remit au surveillant de Mazas ce billet laconique : *Reçu quarante curés et magistrats.*

On rangea les prisonniers au bas de l'escalier. Le brigadier Romain prit une lanterne et au signal qu'il donna : *En route !* on monta le grand escalier et on pénétra dans la quatrième section. Chacun suivait dans l'ordre d'appel. On arriva ainsi à la première cellule du corridor. La porte était ouverte à moitié. Mgr Darboy entra; on poussa aussitôt le gros verrou. Ainsi jusqu'à la fin. L'obscurité était profonde; sauf les lanternes que portaient les gardiens, ni le corridor, ni les cellules n'étaient éclairés. Chaque cellule avait pour tout ameublement une simple couchette en fer, garnie d'une paille et d'une maigre couverture de laine grise. Point de banc, point de table, aucun meuble. C'est en palpant avec les mains que l'on parvenait à se faire une idée de cet incommode logis et de son triste mobilier. On ne put se rendre complètement

compte de l'endroit où l'on était que lorsque le jour fut arrivé. Cette première nuit avait été lugubre.

Si les otages avaient pu douter de leur sort, leur installation seule les en eût avertis. On les avait logés dans des cabanons de passage, disposés pour un séjour de quelques heures seulement et dont trois ou quatre sont destinés aux condamnés à mort.

Au dehors, les événements se précipitaient. L'écho violent et répété du canon, le sifflement aigu et continu des obus ricochant sur les murs de la prison, des incendies qui commençaient à éclater dans plusieurs quartiers de la ville, tout annonçait l'imminence d'un dénouement et présageait peut-être l'heure de la délivrance.

Les otages avaient, à leur grande surprise, été autorisés à sortir ensemble dans les préaux. Les groupes se formaient surtout autour de l'archevêque. Son extrême faiblesse ne lui permettant pas de se tenir longtemps debout sans appui, il s'adossait au mur, et, dans cette posture, avec autant de sérénité que dans les salons de l'archevêché, il parlait à tous ceux qui l'abordaient et trouvait pour chacun un mot gracieux ou réconfortant.

Le 23 mai, le pharmacien de la Roquette, M. Trencard, avait visité l'archevêque et, vivement touché de l'état où il le trouva, lui avait proposé de le faire entrer à l'infirmerie : « Vous y serez beaucoup mieux ; vous y aurez plus d'air, un meilleur coucher, des soins qui vous manquent ici ; et puis, peut-être serez-vous un peu plus en sûreté. — Je comprends, mon cher Monsieur, lui répondit l'archevêque, je comprends et je vous remercie, mais pour rien au monde, je ne veux me séparer des autres. » L'abbé Crozes, qui a raconté ce fait, et qui le tenait de M. Trencard lui-même, ajoutait que Mgr Darboy pensait presque uniquement à ses prêtres captifs, et que, si on avait voulu lui ouvrir à lui seul les portes, il n'eût pas manqué de répondre : « Je sortirai, oui ; mais je ne sortirai que le dernier. »

Cependant, les troupes de Versailles avançaient et les membres de la Commune refoulés de plus en plus, allaient se trouver cernés dans leurs derniers repaires. Il leur fallait, ainsi qu'aux bandes avinées qui les entouraient, une dernière satisfaction : ils décidèrent le jugement et l'exécution des principaux otages. Il est inutile de dire que les accusés ne furent même pas appelés à comparaître. Le jugement fut rendu et écrit avec tant de hâte qu'on négligea même d'y indiquer le nombre des victimes à égorger. Ce n'est qu'après coup qu'on le fixa provisoirement à six, et on forma le peloton d'exécution, composé en grande partie d'adolescents de quinze à dix-huit ans ramassés dans la lie des faubourgs.

Les gardiens allèrent chercher les victimes. Le premier inscrit

était l'archevêque de Paris. Un des fédérés cria dans le corridor : « Citoyen Darboy! — Présent! » répondit le prélat d'une voix assurée. On ouvrit sa cellule, il sortit et se trouva en face de ses assassins.

Quand les six otages furent réunis, on les fit sortir par la grille appelée *grille des morts* qui donne sur le chemin de ronde, et on les conduisit vers le lieu de l'exécution.

« Assassins! canaille! espions de Versailles! à mort! à mort! » hurlaient les misérables qui les escortaient, en ajoutant d'ignobles outrages.

« De quel parti es-tu? » demanda alors un fédéré à l'archevêque. — « Je suis du parti de la liberté », répondit-il. Un des hommes du peloton trouvant sans doute que l'archevêque ne marchait pas assez vite, le poussa dans les reins d'un coup de crosse de fusil, si bien que le vénérable prélat perdit l'équilibre et fut sur le point de tomber. Ce fut M. Bonjean qui le soutint : « Acceptez mon bras, Monseigneur, lui dit-il, nous nous soutiendrons ou bien nous tomberons ensemble. » — L'archevêque prit alors le bras du magistrat; mais il ne se retourna même pas pour voir d'où lui était venu le coup.

On était enfin arrivé au lieu de l'exécution. Les otages furent placés debout sur un seul rang, à quelque distance du mur, et six minutes après on entendit un feu de peloton prolongé suivi de quelques coups irréguliers. Tout était consommé!

Il paraît qu'après la seconde décharge, l'archevêque de Paris fut aperçu encore debout, la main droite élevée, dans le geste d'une suprême bénédiction et de la gauche s'appuyant sur le mur. « Ah! tu donnes ta bénédiction, s'écria un des scélérats, tiens voilà la mienne! » et il déchargea son fusil sur le prélat. Il était encore debout; ses bourreaux l'achevèrent; puis ils le frappèrent sur la tête et sur les reins de leurs baïonnettes et de la crosse de leurs fusils.

En revenant de l'horrible exécution, ces bandits disaient tout haut : « Nous venons de gagner 50 francs. »

A deux heures du matin, huit ou dix de ces misérables se rendirent au lieu du crime pour enlever les cadavres. Ils commencèrent par fouiller les vêtements, déchirant les étoffes et arrachant les boutons, l'un d'eux s'écorcha le doigt à l'ardillon d'une boucle des souliers de l'archevêque : « Canaille! hurla-t-il en blasphémant et en poussant le corps d'un violent coup de pied; il faut que tu me fasses encore du mal après ta mort. » L'archevêque portait au doigt l'anneau pastoral de Mgr Sibour, un saphir d'une grande valeur et précieux surtout par le souvenir qu'il rappelait; il avait aussi sur lui la croix

pastorale de Mgr Affre; ces objets disparurent, ils n'ont pas été retrouvés.

Quand cette besogne fut terminée, on jeta les corps dans une même fosse, pêle-mêle, sans suaires et sans cercueils. C'est là qu'on les retrouva quelques heures après l'occupation du cimetière. Un lambeau de drap violet qui sortait de terre fit reconnaître la place où reposait le corps de l'archevêque. Sa croix pastorale, son anneau, sa montre, les galons du chapeau, tout, jusqu'aux boucles des souliers, avait disparu. On reconnut que trois coups de feu l'avaient frappé, deux à la base de la poitrine, un autre sur le côté. Le pouce et l'index de la main droite étaient brisés. Vraisemblablement le prélat avait porté cette main sur sa poitrine, ou bien il l'avait levée pour bénir ses bourreaux.

Respectueusement exhumé, le corps de Mgr Darboy fut exposé au palais de l'archevêché dans une chapelle ardente, puis porté dans les caveaux de Notre-Dame au milieu d'une cérémonie imposante où étaient représentés tous les grands corps de l'État.

C'est là qu'il repose, entre Mgr Affre et Mgr Sibour, tombés l'un et l'autre victimes des discordes et des passions de leur temps.

Mgr Foulon a écrit l'attachante et dramatique histoire de cette vie avec un talent et une élévation dignes de la mémoire qu'il voulait honorer. Il y a mis tour à tour le charme, l'éclat, la mesure, la délicatesse et l'émotion suivant les phases diverses qu'il avait à retracer. Sans réveiller aucune des polémiques ni des questions irritantes du passé, il n'a rien dissimulé, rien omis de cette existence mêlée à tous les grands problèmes du temps, et, en y touchant d'une main prudente et discrète, il a indiqué lui-même que non seulement la paix mais le respect doivent désormais planer sur le tombeau qu'a couronné le martyr.

H. DELORME.

LOUIS XI ET LES CHIENS DE GUET

DU MONT-SAINT-MICHEL

Des recherches entreprises, il y a quelque temps déjà, dans un des fonds les moins explorés de la Bibliothèque nationale¹ ont amené la découverte d'un acte de Louis XI, resté complètement inconnu jusqu'à ce jour, auquel est appendu un sceau de la vicomté d'Avranches. Cet acte est ce qu'on appelle en diplomatique un mandement royal, et ce mandement, daté du 28 janvier 1475, est important à un triple point de vue : il éclaire l'un des plus surprenants épisodes de la guerre de Cent ans; il enrichit d'un fait nouveau et curieux les annales locales de l'une de nos abbayes les plus célèbres et les plus fréquentées, même de nos jours; enfin, il nous montre l'heureux emploi, vers la fin du moyen âge, d'une pratique militaire usitée dans l'antiquité, généralement délaissée dans les temps modernes, mais qui semble avoir repris faveur dans le cours de ces dernières années.

Aux termes de ce mandement, Louis XI ordonne de prélever annuellement sur les revenus de la vicomté d'Avranches une somme de 24 livres tournois pour les frais d'élevage et de nourriture d'un certain nombre de grands chiens employés de nuit à la garde de la place du Mont-Saint-Michel.

Nos rois du quinzième siècle, nous croyons l'avoir établi ailleurs², ont rendu un culte patriotique à l'archange Michel; ils ont vu dans le plus vénéré des sanctuaires placés sous l'invocation de cet archange, dans le fort du monastère situé au péril de la mer, une sorte de palladium de la couronne de France. Nul d'entre eux n'a pratiqué ce culte avec plus de ferveur que le superstitieux Louis XI. Un pèlerinage qu'il fit au Mont un an à peine après son

¹ Ce fonds est désigné d'ordinaire sous la dénomination de *Titres scellés de Clairambault*. Cf. Demay, *Inventaire des sceaux de Clairambault*, p. 56, 2^me colonne, n° 527.

² *Jeanne d'Arc à Domremy*. Paris, 1885, 1 vol. in-8°, chap. iv, p. 89 à 120; 2^e édition. Paris, 1886, 1 vol. in-12, p. 85 à 121.

avènement, au mois d'août 1462, fut marqué par les faveurs les plus insignes : confirmation de tous les privilèges anciens, octroi de prérogatives nouvelles, don de 600 écus d'or, autorisation de mettre sur l'écusson du monastère le chef de France d'azur à trois fleurs de lis d'or, offrande d'une petite statuette d'or massif, représentant saint Michel que Louis Dauphin avait commencé à porter lorsqu'il avait encouru la disgrâce du roi son père¹. Dans une charte émanée du royal pèlerin et datée de la célèbre abbaye, celle-ci est qualifiée « la place la plus forte et la plus renommée de nostre pais et duché de Normandie² ». Les largesses de tout genre se succèdent alors d'année en année et presque sans interruption : en 1463, c'est la donation des moulins de Gavray et de Pontorson ainsi que du fief de Tanis³; en 1464, c'est la prise en charge de la solde de la garnison⁴; en 1465, c'est l'obligation du guet imposée aux habitants de Beauvoir et des Pas⁵; en 1466 et 1467, c'est la concession à perpétuité des terres de Henneville et de Tréauville⁶; en 1468, c'est l'exemption de toute contribution de guerre, tant pour le paiement des gens d'armes que pour l'entretien des fortifications⁷; enfin, le 1^{er} août 1469, « en l'honneur et révérence de monseigneur saint Michel », pour employer les termes mêmes de la fondation, Louis XI fonde un ordre de chevalerie et en fixe le siège au Mont-Saint-Michel⁸. Ce grand acte, dont on n'a bien compris les origines et la portée qu'à une date très récente, doit être considéré comme la consécration solennelle du culte patriotique qui fut rendu à l'archange par la France du quinzième siècle.

Vers la mi-août 1473, nouveau pèlerinage royal au Mont-Saint-Michel. Voici quelle en fut l'occasion. Dans les premiers jours de ce mois, Louis XI s'était rendu à Alençon sans doute, comme l'a supposé Duclos⁹, pour étouffer les semences de révolte que le duc Jean V, accusé de trahison et arrêté peu de temps auparavant, pouvait avoir laissées dans la capitale de son duché. Au moment où le

¹ Dom Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, éd. E. de Robillard de Beurepaire. Rouen, 1873, II, 51, 23. — Thomas Leroy, *Les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*, éd. E. de Robillard de Beurepaire. Caen, 1878, I, 397 à 401.

² Arch. nat., sect. hist., JJ 210, n° 151, f° 126.

³ Thomas Le Roy, *les Curieuses recherches*, I, 399, § 33.

⁴ *Ibid.*, 400, § 34.

⁵ *Ibid.*, 401, § 35.

⁶ *Ibid.*, § 36.

⁷ *Ibid.*, § 37.

⁸ Dom Huynes, *Hist. génér. du Mont-Saint-Michel*, II, 63 à 69.

⁹ *Histoire de Louis XI*, dans l'édition des *Œuvres complètes de Duclos*, publiée par Auger. Paris, 1820, IY, 12.

roi se dispose à faire son entrée dans le château, tout à coup il reçoit le choc d'une grosse pierre qui s'était détachée du mur d'enceinte sous la pression de deux spectateurs, un page et une fille de joie, montés sur ce mur pour le voir passer; renversé par terre, il se relève aussitôt sans blessure malgré la violence de la secousse, heureux d'en être quitte pour une simple déchirure de sa robe de camelot tanné. Il attribue ce qu'il considère comme un miracle à la protection de l'archange et part, le lendemain de cet accident, pour le Mont-Saint-Michel, où, après la célébration d'une messe d'actions de grâces, il fait exposer en ex-voto dans l'église abbatiale, appendue à la voûte par une chaîne de fer, la pierre apportée d'Alençon ainsi que le pan déchiré de sa robe ¹.

Louis XI fit alors un assez long séjour dans l'abbaye située au péril de la mer. Parti d'Alençon pour l'Avranchin dès le 8 août, il se trouvait encore les 25 et 26 du même mois au Mont-Saint-Michel, d'où il a daté des lettres patentes portant confirmation des privilèges octroyés par les rois de France ses prédécesseurs à la Hanse teutonique ².

Le capitaine du Mont était alors cet Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, l'un des plus intimes favoris de Louis XI, auquel M. Bernard de Mandrot a consacré une étude approfondie couronnée naguère par l'Académie des inscriptions et belles-lettres ³. Ymbert avait succédé en 1464 au seigneur d'Estouteville et recevait chaque année pour la capitainerie du Mont des gages de 1200 livres tournois ⁴. Le seigneur du Bouchage accompagnait probablement son maître dans ce second pèlerinage; il attira l'attention du roi sur l'utile parti que l'on tirait, surtout pendant la nuit, pour la garde d'une place dont la conservation était si précieuse, d'un certain nombre de grands chiens employés à cette garde. Il ajouta que l'entretien, la nourriture de ces animaux, entraînaient des dépenses considérables et fit appel à la munificence du tout-puissant pèlerin. Celui-ci dit formellement, en effet, dans l'acte du 28 janvier 1475, qu'il a pu se rendre compte par lui-même, de ses propres yeux, des services rendus par les chiens du Mont-Saint-Michel. On sait, d'ailleurs, que le châtelain de Plessis-lez-Tours

¹ *Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon*, par Gilles Bry. Paris, 1620, cité par dom Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, II, 62, 63.

² *Ordonnances des rois de France*, XVII, 585, 587.

³ *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I^{er}* (1438-1523). Paris, 1886, 1 vol. in-8° de 404 pages.

⁴ *Ibid.*, p. 24, 51.

avait pour les combats d'animaux une prédilection poussée jusqu'à la manie.

Mais Louis XI, très généreux lorsqu'il ne s'agissait que de donner à ses créatures les biens des autres et la main des riches héritières de son royaume, comme il l'avait prouvé, entre autres exemples, en mariant malgré l'opposition des parents Georgette de Montchenu, dame du Bouchage¹, à Ymbert de Batarnay, Louis XI allait beaucoup moins vite en besogne dès qu'il fallait faire une libéralité ou ordonnancer une dépense, même minime, à la charge du trésor royal. Aussi, quoiqu'il fût alors animé des dispositions les plus favorables, il ne laissa pas s'écouler moins d'un an et demi avant de faire droit à la supplique de son capitaine du Mont. Le 28 janvier 1475 seulement, il se décida à constituer, comme nous l'avons dit, une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres tournois assise sur les revenus de la vicomté d'Ayranches et destinée à la nourriture des grands chiens qu'il avait vus à l'œuvre vers le milieu de 1473.

Entre tous ces grands rois qui ont fait la France à leur mesure, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles V et Charles VII, aucun ne l'a plus aimée, aucun surtout ne l'a mieux connue que Louis XI. Il l'aimait, si je puis ainsi dire, par le menu et il la connaissait en détail. Il l'avait parcourue à diverses reprises dans tous les sens, et son heureuse mémoire n'avait laissé échapper aucun des incidents qui avaient marqué ses voyages de même que sa vive imagination lui représentait sans cesse les spectacles dont il avait été témoin. La France était son trésor à cet avare, et il ne se lassait pas d'en compter et recompter les beaux écus sonnants. C'est ce qui donne une saveur particulière à un certain nombre d'actes émanés de la chancellerie de Louis XI. Tout à coup, au milieu des banalités de la phraséologie officielle, apparaît l'esquisse de quelque riant paysage, ou bien, comme dans les considérants de la fondation de 1475, on saisit l'accent d'un souvenir et d'un témoignage personnels : « Ce considéré et mesmement que nous avons vu à l'ueil et congneu que la nourretture et entertenement des diz chiens est très fort utile et prouffitable à la garde de la place du dit Mont-Saint-Michel. » Curieuse coïncidence ! au moment même où Louis XI pourvoyait à cette fondation, le plus parcimonieux de nos rois trouvait aussi de l'argent pour opérer la restauration de l'humble chaumière de Domremy où la Pucelle vit le jour. Cette restauration porte, en effet, la date de 1481, et une tradition locale,

¹ Cette affaire a été très bien exposée par M. Bernard de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, p. 9-19.

corroborée par l'inscription : *Vive le roy Loys!* gravée sur la façade, en attribue l'honneur au successeur de Charles VII. Quelles qu'aient été les fautes, quels qu'aient été les crimes même du châtelain ombrageux et parfois cruel de Plessis-lez-Tours, il sera beaucoup pardonné au prince qui, sans oublier les chiens de guet du Mont-Saint-Michel, comprit qu'il était du devoir d'un roi de France de restaurer pieusement et de conserver à la postérité la maison natale de Jeanne d'Arc.

Un autre passage de la donation dont il s'agit offre un grand intérêt au point de vue de l'histoire militaire de l'abbaye placée sous l'invocation de l'archange. Il résulte de ce passage que l'emploi de chiens de guet pour la garde nocturne de l'enceinte fortifiée n'était point un fait nouveau, mais qu'au contraire on avait accoutumé de temps immémorial de les faire servir à cette garde : « On a de tout temps acoustumé avoir et nourrir au dit lieu certain nombre de grands chiens, lesquelz sont par jour atachez et liez, et par nuyt sont menez tous destachez hors la dite place et à l'entour d'icelle pour, au long de la nuyt, servir au guet et garde d'icelle place ¹. »

¹ Loys, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les tresoriers de France, salut et dillection. Nostre amé et feal conseiller et chambellan le sire du Bouschage, capitaine de nostre place du Mont-Saint-Michel, nous a dit et remonstré que, pour la garde et seureté de nostre dite place du Mont-Saint-Michel, on a de tout temps acoustumé avoir et nourrir au dit lieu certain nombre de grans chiens, lesquelz sont par jour atachez et liez, et par nuyt sont menez tous destachez hors ladite place et à l'entour d'icelle pour, au long de la nuit, servir au guet et garde d'icelle place : pour la nourretture et entertenement desquelz chiens et aussi de ceulx qui en ont la garde convient faire plusieurs despenses et mises auxquelles despenses le dit exposant ne pourroit bonnement fournir, obstant les autres charges qu'il a de jour en jour à supporter à cause de la garde de la dite place, en nous requerant qu'il nous plaise ordonner aucune somme de deniers pour la nouretture des dix chiens et entertenement de la garde d'iceulx et sur ce luy pourveoir convenablement. Savoir vous faisons que nous, ce considéré et mesmement que nous avons veu à l'ueil et congneu que la nourretture et entertenement des diz chiens est très fort utile et prouffitabile à la garde de la place dudit Mont-Saint-Michel, pour ces causes et autres ad ce nous mouvans, avons voullu et octroyé, vouldons et octroyons par ces présentes que le lieutenant dudit seigneur du Bouschage au dit lieu du Mont-Saint-Michel, qui est à présent ou sera pour le temps avenir, ayt et praigne d'ores en avant par chascun an la somme de xxiv livres des deniers de la revenue de nostre vicomté d'Avrenches par les mains du vicomte dudit lieu present et advenir et par les simples quittances dudit lieutenant tant seullement, sans ce qu'il luy soit besoing d'en prendre ne lever aucunes descharges de nostre tresor en aucune manière, pour i celle somme estre par le dit lieutenant distribuée et délivrée à celuy ou ceulx qui ont et auront la charge des diz chiens pour fournir à la nourretture d'iceulx et non ailleurs. Si vous mandons et

Les esprits, attentifs aux nuances délicates du langage, remarqueront ici la tournure « au long de la nuit », l'une des plus jolies expressions de l'ancien français, tombée aujourd'hui en désuétude, mais qui mériterait bien d'avoir cours et de revivre dans l'usage actuel.

Cette garde nocturne, où l'instinct subtil d'animaux habilement dressés était venu en aide à la bravoure des hommes d'armes, avait offert des difficultés vraiment exceptionnelles, moins, il est vrai, à la date de la pièce dont nous venons de résumer le contenu que quarante ou cinquante ans auparavant, alors que les Anglais, maîtres de la Normandie, fortement établis à Tombelaine, à Ardevon, aux Pas, avaient bloqué à peu près continuellement le Mont pendant une période d'environ vingt-sept ans, de 1417 à 1444. Que les défenseurs du sanctuaire de l'archange, serrés d'aussi près et de tous les côtés à la fois, ne se soient jamais laissé surprendre dans le cours de ce blocus, le plus prolongé peut-être dont les annales des sièges fassent mention, nous le comprendrons mieux désormais, sans l'admirer moins, maintenant que nous savons, grâce à la curieuse fondation de Louis XI, que le flair de chiens d'élite spécialement entraînés, dut prêter le plus utile concours à la vigilance des religieux et des gentilshommes, la plupart normands ou bretons, de la garnison.

Qui le croirait? De cette résistance héroïque d'une place assiégée nombre de fois et bloquée sans interruption pendant plus d'un quart de siècle, il n'est pas fait la moindre mention dans les manuels d'histoire de France que l'on met entre les mains des jeunes gens de nos écoles. Sans doute, les auxiliaires de la défense, dont nous signalons ici pour la première fois le rôle, auront le même sort; et ce sort est d'autant plus injuste qu'il a suffi de quelques lignes de Tite Live pour immortaliser des chiens de guet

enjoignons que par le vicomte et receveur ordinaire dudit lieutenant d'Avrenches present et advenir vous faictes paier et bailler audit lieutenant d'iceluy seigneur du Bouschaige la dite somme de xxiv livres tournois d'ores en avant chascun an aux termes aucoustumez en la dite recepte en la manière et tout ainsi que dessus est dit. Et par rapportant cestes presentes signées de nostre main ou vidimus d'icelles fait soulz seel royal pour une foyz et quittance sur ce souffisant dudit lieutenant tant seulement, nous voullons tout ce qui payé et baillé aura esté à la cause dessus dite estre aloué es comptes et rabatu de la recepte dudit vicomte present et advenir par noz amez et feaulx gens de noz comptes auxquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulté, nonobstant que descharge n'en soit levée par le changeur de nostre Tresor et quelconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris le xxviii^e jour de janvier l'an de grâce MCCCCLXIII, et de notre le quatorziesme. Ainsi signé : Loys. Par le roy. AURILLOT.

(Bibl. Nat., *Titres scellés de Clairambault*, vol. 221, p. 161.)

doués d'un flair moins subtil ou moins bien dressés que les nôtres. Nous voulons parler de ces célèbres chiens du Capitole, qui savaient, il est vrai, reconnaître Scipion lorsque le grand Africain allait, au lever du jour, prier dans le temple de Jupiter, mais qui se perdirent de réputation en n'aboyant pas au moment de l'assaut des Gaulois¹. Non moins fameux sont ces chiens des Cimbres, qui défendirent le camp et aussi les cadavres de leurs maîtres vaincus par Marius, avec une telle furie, qu'il fallut les exterminer à coups de flèches². Le géographe Strabon, qui écrivait un siècle environ après la défaite des Cimbres, nous dit que les Celtes employaient à la guerre des chiens qu'ils avaient élevés ou qu'ils faisaient venir de l'île de Bretagne³. L'ouvrage de Polyen sur les stratagèmes ou ruses de guerre, composé sous le règne de Marc Aurèle, renferme un certain nombre d'anecdotes où nous voyons des rois de Lydie, de Sparte et de Macédoine, assigner à des chiens dressés de longue date un rôle véritablement militaire⁴. Vers la fin du quatrième siècle de l'ère chrétienne, Végèce, dans son *Traité de l'art militaire*, résume en ces termes l'opinion des anciens sur le rôle des chiens de guerre : « Pour éviter les surprises, l'assiégé doit redoubler sa vigilance et placer sur les murs ainsi que dans les tours des guérites où les sentinelles soient à l'abri des injures de l'air. Il est aussi d'usage de faire coucher dans les tours des chiens d'un odorat fin et subtil qui, sentant l'ennemi de loin, aboient à propos⁵. »

Pendant le moyen âge, ce précepte de Végèce fut mis de très bonne heure en pratique dans une forteresse bretonne située à très peu de distance du Mont-Saint-Michel, à Saint-Malo de l'île. Au commencement du dix-septième siècle, comme on le verra tout à l'heure par une citation empruntée à Chateaubriand, des dogues étaient employés, au rapport d'Albert Legrand, à la garde de la ville ainsi que du port de Saint-Malo. Dès le siècle précédent, l'érudite vénitien Sabellico, en ses Commentaires sur Pline le naturaliste, signale la même particularité⁶. Dans l'inventaire récemment

¹ Tite Live, V, 39 et 47,

² « Canes defendere, Cimbris cæsis, domus eorum plaustis impositas. » Pline, l. VIII, c. x.

³ « On exporte de l'île de Bretagne des peaux, des esclaves et de bons chiens de chasse. Les Celtes emploient ces chiens à la guerre aussi bien que ceux de leur pays. » (Extraits de Strabon, traduits par M. Cougny, dans *Extraits des auteurs grecs*, I, 148 et 149.)

⁴ *Stratagèmes* de Polyen, traduits du grec par dom Lobineau, Paris, 1739, 2 vol. in-12.

⁵ *De re militari*, l. IV, c. xxvi.

⁶ *Les Chiens de guerre; étude historique*, par Ed. de La Barre Duparcq, Paris, Ch. Tanera, 1869, 1 vol. in-12, p. 77.

publié des archives municipales de la cité malouine, il est fait mention presque à chaque page des dépenses que s'imposaient les bourgeois pour l'achat et la nourriture des dogues employés pendant la nuit à la garde des remparts ¹. Et cet usage subsistait encore à l'époque de la Révolution, ainsi que le prouve l'apostrophe suivante adressée par Camille Desmoulins à Marat : « Tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois. Je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la révolution, je persisterai à te louer parce que je pense que nous devons défendre la liberté comme la ville de Saint-Malo non seulement avec des hommes, *mais avec des chiens* ². »

Au commencement du dix-huitième siècle, lorsque le Mont-Saint-Michel cessa d'être une forteresse défendue par une garnison, les successeurs des pensionnaires de Louis XI, si tant est que ceux-ci aient eu des successeurs, durent également disparaître, et c'est ainsi qu'on les oublia au profit de leurs plus proches voisins et, selon toute apparence, de leurs cousins de Saint-Malo, qui ont recueilli sans doute, comme il arrive d'ordinaire dans les familles aux survivants, un héritage de renommée provenant, en partie du moins, de la branche précédée. Et pour qu'il ne manquât rien à la gloire des chiens de Saint-Malo, leur histoire a été écrite ou plutôt esquissée, comme savent écrire et esquisser les maîtres, par un compatriote, par le plus illustre des Malouins, j'ai nommé Chateaubriand, lequel s'exprime ainsi dans ses *Mémoires d'outre-tombe*.

« Enfin, pour ne rien omettre, je rappellerai les dogues qui formaient la garnison de Saint-Malo : ils descendaient de ces chiens fameux, enfants de régiment dans les Gaules, et qui, selon Strabon, livraient avec leurs maîtres des batailles rangées aux Romains. Albert Legrand, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, auteur aussi grave que le géographe grec, déclare qu'à Saint-Malo « la « garde d'une place si importante était commise toutes les nuits à la « fidélité de certains dogues qui faisaient bonne et sûre patrouille ». Ils furent condamnés à la peine capitale pour avoir eu le malheur de manger inconsidérément les jambes d'un gentilhomme; ce qui a donné lieu de nos jours à la chanson : *Bon voyage*. On se moque de tout. On emprisonna les criminels; l'un d'eux refusa de prendre la nourriture des mains de son gardien qui pleurait; le noble animal se laissa mourir de faim; les chiens, comme les hommes, sont punis de leur fidélité. » Et l'Apollon de Saint-Malo ajoute avec la modestie qui lui est habituelle : « Au surplus, le Capitole était, de même que

¹ *Inventaire sommaire des archives communales de Saint-Malo antérieures à 1790*, par Pesseau, Havard et Harvut, 1883, 1 vol. in-8°.

² *Révolutions de France et de Brabant*, n° 76.

ma Délos, gardé par des chiens lesquels n'aboyaient pas lorsque Scipion l'Africain venait, à l'aube, faire sa prière ¹. »

Au moment où la question de l'emploi des chiens en temps de guerre est à l'étude dans le monde militaire, il nous a paru intéressant de montrer que les essais tentés récemment peuvent s'autoriser de nombreux et instructifs précédents. Dans l'ouvrage que M. le lieutenant d'infanterie Jupin, chargé du dressage des chiens pour les besoins de notre armée, a publié, en 1887 ², sur l'organisation du service confié à ses soins, les chiens militaires sont répartis en trois catégories distinctes : les chiens de guet, spécialement préposés à la garde des forteresses ; — les chiens éclaireurs ou d'avant-poste, adjoints comme auxiliaires aux patrouilles ; — les chiens dits estafettes ou porteurs de dépêches. Les chiens de ces deux dernières classes sont des nouveaux venus dans le monde militaire, qui justifieront, il y a tout lieu de le croire, les espérances que l'on fonde sur eux, mais qui n'ont pas encore vu le feu, s'il est permis d'employer cette expression. Tel n'est pas le cas des chiens de guet. Ceux-ci ont déjà fait leurs preuves, à toutes les époques et à peu près chez tous les peuples. On connaissait, de vieille date, ce que l'on peut appeler la garnison canine de Saint-Malo. Nous venons de signaler, pour la première fois, un effectif de même espèce au Mont-Saint-Michel. D'où il suit que les officiers d'aujourd'hui, en affectant des chiens de guet à la garde des places fortes, ne sont point, en réalité, des novateurs ; ils reprennent simplement, après moins d'un siècle d'abandon, une pratique militaire qui rappelle de patriotiques et glorieux souvenirs.

Siméon LUCE.

¹ *Mémoires d'outre-tombe*. Paris, 1849, I, 66-68. Un ancien président du tribunal civil de Saint-Malo, actuellement conseiller à la Cour d'appel de Rennes. M. Le Vaillant, a bien voulu nous remettre en mémoire ce curieux passage des *Mémoires d'outre-tombe* ; et, dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, M. Joseph Audiffred a fait remarquer qu'une des rues de Saint-Malo s'appelle encore la « venelle aux chiens ».

² *Les Chiens militaires dans l'armée française*, par L. Jupin, lieutenant au 32^e régiment d'infanterie. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8^e.

BUGEAUD ET ABD-EL-KADER ¹

XII

Au printemps de 1843, Abd-el-Kader, repoussé partout du Tell et rejeté dans la région des hauts plateaux, n'avait plus d'autre base d'opérations que sa smala. Cette smala, dont la population, encore augmentée depuis l'année précédente, dépassait maintenant quarante mille âmes², avait de plus en plus le caractère d'une capitale errante. Là étaient la famille de l'émir, le siège de son gouvernement, ses richesses, ses approvisionnements, les ouvriers armuriers, selliers, tailleurs, nécessaires à l'entretien de son matériel. La population ainsi agglomérée comprenait plusieurs tribus au complet, et en outre des émigrés isolés, venus des tribus qui s'étaient soumises aux Français. Ajoutez ceux qui se trouvaient là malgré eux, les prisonniers, les otages et certains douars entraînés de force. La fuite était impossible; de temps à autre, Abd-el-Kader faisait crier dans le camp cette sentence : « De quiconque cherchera à fuir ma smala, à vous les biens, à moi la tête. » La police était faite par les réguliers et par les Hachems. L'ordre d'installation était toujours le même, malgré des déplacements incessants. L'émir, de sa personne, restait ordinairement hors de la smala, mais c'était lui qui dirigeait sa marche. Faire vivre une telle multitude au milieu du désert n'était pas chose aisée; dans le camp, se tenait un grand marché, alimenté par les Arabes des oasis et de la lisière du Tell, qui y apportaient des grains et des fruits. Le plus difficile était de trouver l'eau; un service était organisé pour reconnaître les sources et en empêcher le gaspillage; toutefois elles

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 décembre 1888.

² En 1848, Abd-el-Kader, causant à Toulon avec le général Daumas, a parlé de soixante mille âmes. Peut-être exagérait-il.

étaient vite épuisées, et il arrivait assez fréquemment de voir des individus mourir de soif.

Le général Bugeaud comprenait qu'il ne suffisait pas d'avoir ruiné tous les établissements fixes de l'émir, et que son œuvre serait incomplète tant que subsisterait cette capitale mobile. Il résolut donc de chercher de ce côté le succès éclatant qu'il jugeait nécessaire pour rétablir la confiance un peu ébranlée de l'opinion. Il s'en ouvrit à La Moricière. Celui-ci, qui savait la difficulté de l'entreprise pour l'avoir tentée plusieurs fois l'année précédente, se déclara prêt à donner son concours, mais sans garantir le succès. « Sauf des chances imprévues, ne l'espérez pas trop », écrivait-il au gouverneur. Et il ajoutait : « Une seule journée ne verra pas s'accomplir la ruine de notre ennemi. Il n'y a plus de grands coups à frapper ; nous nous avancerons pied à pied ; nos combats auront peu de retentissement ; ce sera l'œuvre de la patience. Mais, en définitive, si, comme j'en ai le ferme espoir, nous réussissons à asseoir l'autorité de la France dans toute cette belle région qui s'étend de la mer au désert, nous aurons accompli, comme vous le demandez, quelque chose de grand. Un peu de temps encore, et vous aurez raison des clameurs de tous ces hommes qui jugent sans étudier, sans savoir et sans comprendre. J'ai traversé en Afrique, depuis treize ans, des périodes de découragement plus affligeantes que celle dont vous paraissez alarmé. Les yeux fixés sur le but, fort de mes convictions consciencieuses, je n'ai jamais désespéré du succès final ni de la justice de l'avenir envers ceux qui s'y seront dévoués. » Le gouverneur général sentait, comme La Moricière, tout ce qu'avait d'incertain et de chanceux la poursuite de la smala. Toutefois, il lui semblait qu'elle pouvait être tentée dans de meilleures conditions que l'année précédente, où la division de Mascara y avait été seule employée. Cette fois, par une habile combinaison, le général Bugeaud entendait faire traquer l'ennemi de plusieurs côtés en même temps : « Il faudra bien, disait-il à un de ses confidents, qu'ayant enfermé Abd-el-Kader dans un cercle, dans un triangle, le choc arrive. Napoléon donnait au hasard le tiers, je lui donne la moitié. Abd-el-Kader nous tient en alerte par ses ruses, par son incomparable stratégie, par son insaisissabilité. Nous aussi, nous devons avec lui lutter de ruses. » Dans la pensée du gouverneur, trois colonnes devaient concourir à cette chasse : celle de Bedeau, à l'extrême ouest ; celle de La Moricière, au centre, devant Tiaret ; enfin celle de Médéa, à l'est. Cette dernière avait à sa tête un général de vingt et un ans, ardent à cueillir sa gerbe dans la moisson de gloire offerte par la guerre d'Afrique à notre armée :

c'était le duc d'Aumale; il allait prouver que La Moricière se trompait quand il croyait le moment passé de « frapper de grands coups » en Algérie.

Il était, on le sait, dans la tradition des fils de France de partager les travaux, les fatigues et les périls de l'armée d'Afrique. Le duc d'Aumale s'y était conformé avec joie. En 1840, âgé de dix-huit ans, il faisait ses premières armes à la sanglante expédition de Médéa, comme aide de camp du duc d'Orléans. En 1841, devenu colonel, il revenait, avec le duc de Nemours, prendre part aux premières expéditions du général Bugeaud : « Je vous prierai, écrivait-il à ce dernier, de ne m'épargner ni fatigues ni quoi que ce soit. Je suis jeune et robuste, et, en vrai cadet de Gascogne, il faut que je gagne mes éperons. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas oublier le régiment du duc d'Aumale, quand il y aura des coups à recevoir et à donner. » — « Vous ne voulez pas être ménagé, mon prince, répondit le gouverneur; je n'en eus jamais la pensée. Je vous ferai votre juste part de fatigues et de dangers; vous saurez vous-même vous faire votre part de gloire. » Le jeune colonel se conduisit en effet, pendant cette rude campagne, non en prince, mais en soldat. « Il est brave autant qu'un Français peut l'être, écrivait un des lieutenants de son régiment¹, et désireux de prouver à l'armée et à la France qu'un prince peut faire autre chose que parader; en expédition, il n'emmène aucune suite et vit avec nos officiers supérieurs. » Et voici qui n'est pas peu remarquable, quand on songe à l'âge du duc : « Comme lieutenant-colonel, il est parfait; administration, comptabilité, discipline, il s'occupe de tout, et, ce qui paraîtra plus extraordinaire, en homme entendu. » A la fin de 1842, le prince, nommé maréchal de camp, retournait encore en Afrique; cette fois, il était seul de la famille royale; depuis la mort du duc d'Orléans, le duc de Nemours se trouvait retenu auprès du Roi. Le gouverneur appela le jeune général au commandement d'une colonne sans cesse agissante, celle de Médéa; il savait que cette désignation serait approuvée de toute l'armée. « Ce n'est pas tant le prince, lui écrivait-il le 19 septembre 1842, qu'on accueillera avec une vive satisfaction; c'est l'officier général qu'on a vu, oubliant son rang, vouloir partager les fatigues et les dangers, comme s'il eût été un soldat parvenu. » Dès les premiers mois de 1843, le nouveau commandant de Médéa justifiait, par d'heureux et vifs coups de main, au sud du côté de Boghar, à l'est sur l'Isser, la confiance qu'on lui

¹ C'était le futur général Ducrot. M. d'Ideville a reçu communication de cette lettre et l'a publiée dans son ouvrage sur le maréchal Bugeaud, t. II, p. 281.

avait témoignée; il s'emparait notamment de la *khasna*, c'est-à-dire du trésor militaire de Ben-Allal, l'un des principaux lieutenants d'Abd-el-Kader. « Vous avez dépassé nos espérances, lui écrivait le général Bugeaud; la jeunesse est heureuse quand elle est sage et habile. » Ce n'était qu'un prélude.

A la fin d'avril 1843, divers indices signalèrent la présence de la smala au sud de Tiaret et de Boghar. La Moricière et le duc d'Aumale reçurent ordre de se lancer à sa poursuite. Le prince n'avait qu'une cavalerie insuffisante; mais son supérieur immédiat, le général Changarnier, qui prit une part importante à la préparation de cette expédition, s'était inquiété de cette insuffisance et l'avait signalée au général Bugeaud; au dernier moment, ayant reçu pour ses propres opérations un escadron de renfort, il s'en dépouilla aussitôt au profit du duc d'Aumale. En transmettant à ce dernier ses instructions, le général Changarnier lui témoignait la plus flatteuse confiance : « Je suis heureux de la belle mission que vous avez à remplir, lui écrivait-il, et plein de l'espoir que vous ferez tout ce qu'il peut y avoir de brillant dans la guerre actuelle. » Il le mettait seulement en garde contre sa trop grande ardeur, et, au nom du gouverneur, lui prescrivait, dans le cas où il enverrait en avant sa cavalerie, de demeurer de sa personne avec l'infanterie; recommandation dont, heureusement pour sa gloire et pour la France, le duc ne devait pas tenir compte.

Dans les premiers jours de mai, les deux colonnes, celle de La Moricière et celle du prince, se mettent en branle, chacune de leur côté. La Moricière se dirige au sud, vers Ousenghr. Il ne s'arrête que parvenu dans une région aride où ses chevaux ne trouvent plus un brin d'herbe. Abd-el-Kader guette, d'ailleurs, tous ses mouvements, et avertit la smala, qui se dérobe en fuyant vers l'est. Les Arabes se jetaient ainsi, sans le savoir, sous la main du duc d'Aumale que l'émir, par une inadvertance fort étrange de sa part, ne songeait pas à surveiller. Le prince, parti de Boghar, avec 1300 hommes d'infanterie, 560 de cavalerie et un goum de 300 Arabes, a marché d'abord, dans la direction du sud-ouest, vers Goudjila¹. Il a fait là quelques prisonniers qui lui apprennent la fuite de la smala effrayée par La Moricière; elle se trouve, lui disent-ils, à environ 15 lieues au sud-est, cherchant à gagner

¹ Pour les faits qui vont suivre, je me suis attaché au rapport du duc d'Aumale, à un récit du général Fleury, alors lieutenant et attaché à la colonne, récit publié par M. d'Ideville, enfin au tableau très vivant et très exact tracé par M. Camille Rousset. J'ai trouvé aussi quelques renseignements dans les articles du comte d'Antioche, qui a eu à sa disposition les papiers du général Changarnier.

la source de Taguine. Seulement ils ne peuvent croire que le prince prétende la poursuivre avec une troupe si faible. « Ah ! dit l'un d'eux, vous voulez prendre la smala et vous n'êtes pas plus de monde. Oh ! vous pouvez vous en aller ! » S'en aller, le prince n'y songe guère : il décide au contraire de pousser droit vers Taguine, pour y atteindre la smala, si elle y est encore, ou tout au moins pour la rejeter à l'ouest sur la colonne de La Moricière. C'est une marche de plus de 20 lieues, sans une goutte d'eau. Il divise sa colonne en deux, l'une, sous son commandement direct, essentiellement mobile, composée de la cavalerie et des zouaves ; l'autre, formée de deux bataillons d'infanterie et de soixante chevaux, avec le convoi : le rendez-vous est à Taguine. On marche toute la nuit, malgré le simoun qui fait rage. Le 16 mai au matin, le duc d'Aumale, averti du voisinage de la smala, devance les zouaves avec la cavalerie pour faire une reconnaissance, mais, trompé par des renseignements inexacts, il ne découvre rien. Il croit alors l'ennemi décampé et ne songe plus qu'à atteindre les sources, pour y reposer ses hommes. Ses forces se trouvaient, à ce moment, séparées en trois tronçons : en tête, la cavalerie et le goum ; à deux heures de là environ, les zouaves ; et beaucoup plus en arrière, le reste de l'infanterie. Disposition singulièrement audacieuse, en présence d'un ennemi aussi rapide et aussi bien informé que l'était d'ordinaire Abd-el-Kader. Quant au prince lui-même, il est avec l'avant-garde, bien résolu à ne pas se souvenir des recommandations prudentes que lui a transmises le général Changarnier.

Vers onze heures du matin, cette avant-garde, qui vient de se remettre en route, après une courte halte, aperçoit un nuage de poussière qui s'élève au loin. On se demandait ce que cela pouvait bien être, quand, tout d'un coup, quelques-uns des cavaliers qui galopaient en tête pour éclairer la marche s'arrêtent court derrière la crête d'un petit monticule. L'un d'eux, un Arabe, revient à fond de train vers le colonel Yusuf et lui crie, tout troublé : « Fuyez, quand vous le pouvez encore. Ils sont là tout près, derrière ce mamelon. S'ils vous voient, vous êtes perdus ! Ils sont soixante mille, et, rien qu'avec des bâtons, ils vous tueront comme des lièvres qu'on chasse. » Yusuf le calme. « Allons voir de nos yeux », dit-il au lieutenant Fleury ; tous deux, suivis du coureur arabe et s'espaçant pour faire moins de poussière, ils gagnent rapidement le mamelon. L'Arabe a dit vrai : contraste saisissant avec la solitude du désert, l'immense smala est là, à environ un kilomètre. Elle vient d'arriver, et le campement s'installe sous la direction des réguliers dont on voit briller les armes. Quelques tentes seulement sont déjà dressées. Combattants, muletiers,

femmes, enfants, chameaux, bestiaux de toute sorte s'agitent. On dirait d'une colossale fourmilière. D'où ils sont, nos officiers entendent les cris des hommes et des animaux. « Venez, dit Yusuf à ses compagnons, il n'y a pas un moment à perdre. » Il redescend le mamelon au grand galop et se dirige vers le duc d'Aumale. Celui-ci, depuis quelques minutes, considérait, fort intrigué, ces allées et venues qui ont pris d'ailleurs presque moins de temps qu'il n'en faut pour les raconter. Yusuf, qui pourtant n'est pas un timide, est ému. « Toute la smala est là, à quelques pas de nous, dit-il précipitamment; c'est un monde! Nous ne sommes pas en mesure de l'attaquer; il faut tâcher de rejoindre l'infanterie. » L'agha du goum, très brave aussi, se jette à bas de cheval, et, tenant embrassé le genou du prince : « Par la tête de ton père, ne fais pas de folie! » dit-il. Le colonel Morris, au contraire, est d'avis d'attaquer. Le prince n'hésite pas. « On ne recule pas dans ma race », s'écrie-t-il vivement¹. Intervient alors le commandant Jamin, auquel le Roi a donné spécialement mission de veiller sur son fils; il fait valoir sa responsabilité et insiste pour qu'on attende l'infanterie. Mais l'attente n'est-elle pas le parti le plus périlleux? Que la présence des Français soit connue, — et elle ne peut manquer de l'être dans quelques instants, — aussitôt la smala s'éloignera, tandis que les réguliers de l'émir et leurs auxiliaires se jetteront sur la colonne pour l'envelopper et l'écraser. En tous cas, le duc d'Aumale a pris son parti; il impose silence à tous, envoie des émissaires pour hâter la marche de son infanterie, met ses cavaliers en ordre de combat, puis commande la charge.

La petite troupe s'élançait au galop. Au moment où les irréguliers du goum arrivent sur la hauteur et aperçoivent cette immense ville de tentes, ils prennent peur et se débandent. Les spahis eux-mêmes hésitent un moment; mais ils sont bientôt raffermis par l'exemple des chasseurs qu'enlèvent impétueusement le colonel Morris et le prince lui-même. Yusuf aussi est admirable. Tous se précipitent comme un ouragan sur les Arabes encore occupés à s'installer. Ceux-ci s'attendaient si peu à être attaqués, qu'au premier moment ils ont pris les spahis pour les cavaliers d'Abd-el-Kader. Ils n'ont été désabusés qu'à la vue des chasseurs. Dans cette masse confuse, la surprise produit un trouble et un désordre inouïs. Les réguliers veulent se défendre; ils sont cinq mille contre cinq cents; mais la panique de la foule les entrave, les ahurit, et finit

¹ Sur ce qui s'est passé après que Yusuf eut rejoint le duc d'Aumale, j'ai suivi la version de M. Camille Rousset, qui diffère en quelques points du récit du général Fleury. J'ai des raisons de croire la version de M. Rousset plus exacte.

par les gagner eux-mêmes. Nos cavaliers culbutent et sabrent tout ce qui tente de résister. Au bout d'une heure, la victoire est complète. Trois cents cadavres arabes gisent sur le sol; on n'a frappé que les combattants. Les Français ont eu seulement neuf tués et douze blessés. Quelques-uns des prisonniers ayant demandé à voir leurs vainqueurs ne peuvent croire qu'ils soient si peu nombreux, et, comme l'a rapporté l'un d'eux, le rouge leur monte au visage d'avoir été battus par une telle poignée d'hommes. Tout est bien fini, quand arrivent les fantassins, les zouaves d'abord vers une heure, les bataillons de ligne à quatre heures. Eux aussi ont fait merveille : 30 lieues en trente-six heures, par le vent du désert, sans autre eau à boire que celle qui a été emportée dans quelques outres; marche si dure que le sang colorait les guêtres blanches. Ils sont fatigués, mais en bon ordre, et n'ont laissé en arrière ni un homme ni un mulet. Les zouaves, à leur arrivée, défilent devant le bivouac des chasseurs d'Afrique, en sifflant les fanfares de la cavalerie, « comme pour railler les chevaux fatigués et se venger de ce que leurs rivaux de gloire ont chargé et battu l'ennemi sans eux ».

La soirée du 16 mai et la journée du lendemain ne sont pas de trop pour reposer nos troupes et mettre un peu d'ordre dans tout ce qui est tombé en leurs mains. Les prisonniers, parmi lesquels beaucoup de personnages considérables, se comptent par milliers. Ils seraient plus nombreux encore si le duc d'Aumale eût disposé d'une troupe moins restreinte; hors d'état d'envelopper toute la smala, il avait dû prendre le parti de pénétrer au milieu et d'y faire une coupure. Beaucoup des Arabes ont donc pu s'enfuir, mais en désordre; une partie, après avoir erré dans le désert, en proie à la plus grande détresse, devait être ramassée par La Moricière. La dispersion était définitive, et ce sera en vain qu'on cherchera dans l'avenir à reformer une smala. La mère et la femme d'Abd-el-Kader ont été un moment parmi les captives; le dévouement d'un esclave les a fait échapper avant qu'elles n'aient été reconnues. Le butin est immense : quatre drapeaux, un canon, deux affûts, d'abondantes munitions, une grande quantité d'armes, la tente de l'émir, ses effets précieux, des manuscrits, beaucoup de bijoux et d'argent, plus de trente mille têtes de bétail, des troupes de chameaux, de chevaux, de mulets et d'ânes. Force est de brûler ce qu'on ne peut emporter.

Tout n'est pas fini : il faut rentrer sur le territoire français et y ramener l'immense convoi des prisonniers et du butin. Ce n'est pas

¹ Le duc d'Aumale, *les Zouaves et les Chasseurs à pied*.

la partie la plus facile ni la moins dangereuse de la tâche à accomplir. A l'aller, on a eu cette fortune qu'Abd-el-Kader, tout occupé à guetter La Moricière, n'a rien su de l'autre colonne. Maintenant, il est prévenu; il doit avoir hâte de prendre sa revanche d'un tel désastre; et puis n'est-il pas dans l'habitude des Arabes d'attaquer au moment des retraites? Le duc d'Aumale voit le péril, il le mesure, mais ne s'en trouble pas; il se fie jusqu'au bout à son heureuse audace et compte sur la démoralisation qu'un tel coup a dû jeter chez les ennemis. Ne reçoit-il pas déjà les soumissions empressées des tribus voisines qui, la veille, étaient dans le camp de l'émir? Partie de Taguine, le 18 mai, la colonne, entravée par son convoi, chemine lentement. Son jeune chef, avec un sang-froid qui ne laisse rien voir de sa préoccupation intime, est, nuit et jour, sur le qui-vive, prêt à faire face à toute attaque. Sept longues journées se passent ainsi. Enfin on arrive à Médéa, sans avoir eu à livrer de véritable combat; une nuit seulement, il a fallu échanger quelques coups de feu. Quatre ans plus tard, le prince, causant avec Abd-el-Kader devenu son prisonnier, l'interrogea sur cette fusillade nocturne. « J'étais là en personne, lui répondit l'émir; je t'ai guetté, tâté, pendant vingt-quatre heures », et il lui fit compliment de la façon dont il s'était gardé. Dans la prudente et ferme vigilance de ce retour, ce général de vingt et un ans ne s'était pas montré moins habile capitaine que, naguère, dans la hardiesse de sa marche en avant.

La nouvelle d'un si beau fait d'armes fut accueillie avec joie, en Algérie et en France. Elle dissipa entièrement les inquiétudes et le découragement que, au mois de janvier précédent, le retour offensif de l'émir avait jetés dans beaucoup d'esprits. Ce fut comme un brillant rayon de soleil qui perçait victorieusement tous les nuages. Le duc d'Aumale recevait, de toutes parts, les plus chaleureuses félicitations. « Votre rapport, répandu dans le camp, lui écrivait le général Bugeaud, y a produit des transports que je n'essayerai pas de vous décrire. Vous devez la victoire à votre résolution, à la détermination de vos sous-ordres, à l'impétuosité de l'attaque. Oui, vous avez bien fait de ne pas attendre l'infanterie; il fallait brusquer l'affaire comme vous l'avez fait. Cette occasion presque inespérée, il fallait la saisir aux cheveux. » Le maréchal Soult, le

¹ Le maréchal Soult félicitait le prince sur « la parfaite combinaison de ses mouvements, sa hardiesse d'exécution et son coup d'œil exercé ». — « J'ai appris presque sur les lieux, lui mandait La Moricière, le brillant succès que vous venez d'obtenir; j'ai pu juger mieux que personne la hardiesse de l'entreprise et l'importance du résultat. Vous avez porté à la puissance de l'émir le coup le plus rude qu'elle pût recevoir. »

général de La Moricière, pensaient et parlaient de même ¹. L'éloge n'était pas seulement sous la plume de ceux qui écrivaient au prince et pouvaient être suspects de vouloir lui faire leur cour. Le lieutenant-colonel de Saint-Arnaud écrivait à son frère : « Le prince vient de faire un coup de maître, exécuté avec autant de vigueur que d'habileté. C'est bien, c'est intrépide, c'est habile ! » Et, un an plus tard, se trouvant sur le lieu même où la smala avait été prise, il ajoutait : « J'examine le terrain, je me fais expliquer la position de la smala et celle du prince, et je persiste à dire que c'est un coup d'une hardiesse admirable. Avec la prise de Constantine, c'est le fait saillant de la guerre d'Afrique. Il fallait un prince jeune et ne doutant de rien, s'appuyant sur deux hommes comme Morris et Yusuf, pour avoir le courage de l'accomplir. A mon sens, la meilleure raison pour attaquer, c'est que, la retraite étant impossible, il fallait vaincre ou périr. » Faut-il ajouter à tous ces témoignages celui d'un républicain ardent, le colonel Charras ? « Pour entrer, disait-il, avec cinq cents hommes au milieu d'une pareille population, il fallait avoir vingt-trois ans ¹, ne pas savoir ce que c'est que le danger, ou bien avoir le diable dans le ventre ! Les femmes seules n'avaient qu'à tendre les cordes des tentes sur le chemin des chevaux pour les culbuter, et qu'à jeter leurs pantoufles à la tête des soldats pour les exterminer tous depuis le premier jusqu'au dernier. » A l'admiration des hommes de guerre se joignait l'applaudissement unanime et enthousiaste du grand public, dont l'imagination était particulièrement séduite par le caractère aventureux de l'entreprise et par la jeunesse du commandant. Quant à celui qui recevait ainsi les premières caresses de la gloire, caresses si douces, si enivrantes, surtout à l'aurore de la vie, il n'en avait pas la tête tournée ; son rapport, sobrement écrit, évitait soigneusement toute mise en scène ; le moi y était absent ; la belle conduite des autres s'y trouvait seule mise en lumière. Ce qui faisait dire à la reine Marie-Amélie : « Je jouis plus encore de son humanité et de sa modestie que de son courage et de sa résolution qui pourtant ont été jolis à vingt et un ans ! » La réserve délicate et rare qui touchait le cœur de la pieuse mère charmait aussi le public et lui faisait prendre encore plus en gré l'heureux vainqueur. Beaucoup d'esprits, d'ailleurs, frappés de la promesse d'un pareil début, regardaient au delà du petit champ de bataille de Taguine. Leur patriotisme comprenait de quel intérêt il était pour la France, qu'un si brillant capitaine se fût révélé, et à un tel âge, sur les marches du trône. Le lieu-

¹ M. Charras se trompait sur l'âge du prince ; celui-ci n'avait que vingt et un ans.

tenant-colonel de Saint-Arnaud traduisait une impression générale, quand il écrivait alors : « Il y a de l'avenir dans ce trait là. » Malheureuse France ! qu'a-t-elle fait de cet avenir ?

XIII

Le général Bugeaud triomphait. « Nous venons de faire une campagne des plus heureuses », disait-il, le 27 juillet 1843, dans une lettre adressée à M. de Corcelle. Quelques jours auparavant, le 18, il écrivait au maréchal Soult : « Oui, la grosse guerre est finie, la conquête est assurée, le pays est dompté sur presque toute sa surface... Matériellement, Abd-el-Kader est presque anéanti. » A Paris, on reconnaissait le progrès accompli, et le ministre de la guerre félicitait les commandants de l'armée d'Afrique du « pas immense » fait, grâce à leurs succès, « vers la pacification générale de l'Algérie ». Aussi des récompenses bien méritées furent-elles distribuées aux principaux artisans de ces succès. Le gouverneur général recevait, le 31 juillet, le bâton de maréchal. Auparavant, Changarnier, La Moricière et le duc d'Aumale avaient été promus au grade de lieutenant général, les deux premiers par ordonnances du 9 avril, le dernier à la date du 3 juillet.

Au moment même où la France recueillait avec bonheur le fruit de tant de glorieux efforts et se plaisait à en honorer les auteurs, l'un de ceux-ci, et non le moindre, le général Changarnier, allait, à la suite de regrettables incidents, s'éloigner de l'Algérie pour plusieurs années. Dès l'origine, les rapports entre lui et le général Bugeaud avaient été assez difficiles. Avec des qualités supérieures, Changarnier était, nous l'avons dit, de caractère peu commode et d'une confiance en soi qui ne le disposait pas à la déférence envers ses supérieurs hiérarchiques ; ayant été tout sous le maréchal Valée, il n'avait pu dissimuler son déplaisir de voir arriver un chef sous lequel il redevenait un subordonné ; justement fier de ses hauts faits, il s'était offusqué qu'un nouveau débarqué se donnât l'air de venir enseigner à tous la façon de combattre en Afrique. Le gouverneur, de son côté, rustique, brusque, impérieux, irascible, n'avait rien de ce qu'il fallait pour amadouer les natures ombraegeuses ; de plus, très jaloux de sa propre gloire, il était malheureusement trop disposé à croire qu'on voulait l'en frustrer au profit de ses lieutenants. Lors des premières présentations à Alger, en février 1841, des paroles aigres-douces avaient été échangées. Quelques mois après, le soir de « la bataille sous Miliana », le gouverneur avait appelé les chefs de corps dans sa tente, pour leur faire, suivant son usage, la critique des opérations du jour : au

cours de ces observations, il fut amené à blâmer l'offensive trop précipitée de l'aile gauche, dont étaient le duc de Nemours et Changarnier. Le prince accueillit le blâme en silence, mais Changarnier se défendit avec aigreur. « Il y a des années que je fais la guerre, dit-il, et, pour mon métier, je crois bien le savoir. » — « Eh, Monsieur, répartit le gouverneur prompt aux coups de boutoir, le mulot du maréchal de Saxe a fait vingt campagnes et il est toujours resté mulot. » Les relations, si mal commencées, parurent cependant s'améliorer en 1842. Le général Bugeaud, fort heureux des belles opérations de son lieutenant dans la région du Chélif, ne lui marchandait pas les éloges. « Je suis on ne peut plus satisfait, lui écrivait-il en juin, c'est comme cela que j'aime la guerre. » Quelques jours après : « On n'a réellement pas le temps d'apprendre le nom de toutes les tribus qui viennent à vous. Poursuivez cette belle volage qu'on nomme la fortune; vous savez, mieux que qui que ce soit, que, pour la fixer, il faut la bien caresser. Modifiez comme vous l'entendrez les instructions que je vous ai données. » Au lendemain de la grande razzia du 1^{er} juillet : « Je suis transporté de joie, c'est admirable ! » Nouvelles félicitations en octobre. Le gouverneur ne cachait pas aux autres le cas qu'il faisait des qualités militaires de Changarnier, de ce qu'il appelait « sa merveilleuse intelligence de la guerre ». Dans ses conversations avec le duc d'Aumale, il se plaisait parfois à classer ses lieutenants : il mettait Changarnier en tête, Bedeau ensuite, et enfin La Moricière qu'il ne prisait pas à sa vraie valeur. « Le premier, disait-il, c'est ce j...f... de Changarnier, méchant caractère, mauvais coucheur, mais rude soldat, le plus fort, le meilleur de tous mes généraux. Nous avons eu souvent maille à partir; mais, si je le chéris médiocrement, je l'estime très haut; je l'appelle *le Montagnard*; il est le seul qui aborde la montagne de front comme moi, qui l'aime et qui y pénètre sans faire des détours. Les autres sont braves, sans doute, mais préfèrent la plaine et multiplient les circuits. » La bonne harmonie de 1842 ne dura malheureusement pas entre le gouverneur et Changarnier. Dès les premiers mois de 1843, les rapports étaient de nouveau très tendus. Changarnier croyait voir chez Bugeaud « la volonté de plus en plus caractérisée de lui enlever le mérite de ses services », et il en ressentait une irritation qu'il ne prenait pas la peine de cacher. Le gouverneur trouvait son lieutenant irrespectueux et insubordonné. Les choses en vinrent au point que ce dernier demanda, en août, à quitter l'Algérie. Le maréchal appuya cette demande auprès du ministre, en exposant longuement tous ses griefs contre le général. « Sa conduite depuis qu'il est lieutenant général, écri-

vait-il, m'a prouvé que l'armée n'avait plus de bons services à attendre de lui et que toute son ambition était d'aller se reposer en France... Pour mon compte, je suis heureux de me séparer de lui, et je pense qu'il ne laissera pas de regrets dans l'armée. » De son côté, Changarnier se plaignait amèrement au maréchal Soult de « la haine violente » que lui témoignait le gouverneur. « Retirez-moi de ce pays, monsieur le maréchal, ajoutait-il, de ce pays qui m'a si bien traité, où j'ai passé de longues années laborieusement occupées, mais que les procédés de M. le gouverneur général me rendent odieux désormais. Mon excellente santé y succomberait infailliblement, moins à des fatigues incessantes, qu'à des peines morales que je ne puis supporter. » Des deux parts, on le voit, le jugement était troublé. Changarnier fut rappelé. A son arrivée à Paris, le Roi et le ministre le reçurent très froidement; on jugeait qu'en tout cas il avait manqué à la discipline¹, et, sur la demande expresse qu'en avait faite le maréchal Bugeaud, aucun emploi ne lui fut donné. Cette disgrâce ne devait pas durer moins de quatre ans. Changarnier la supporta avec une fierté silencieuse, ne pardonnant pas, ne se repentant pas, mais dédaignant de récriminer. Triste épisode en vérité que celui de ce conflit qui aboutissait à priver, pour un temps, la France de l'épée d'un de ses plus vaillants capitaines. Qu'on ne nous demande pas du moins de prolonger après coup cette querelle, en y appuyant et en y prenant parti. Cet exemple n'était pas nécessaire pour nous rappeler que la petitesse humaine se fait souvent sa part chez les plus grandes âmes et au milieu des plus grandes actions. La meilleure conclusion à en tirer nous paraît être cette réflexion que l'on rencontre précisément dans une lettre adressée par Bugeaud à Changarnier et dont il est fâcheux que tous deux ne se soient pas mieux inspirés : « Trouvons-nous souvent, écrivait le gouverneur, des hommes complets? Servons-nous donc de leurs qualités, quand elles l'emportent sur leurs défauts, et atténuons ceux-ci autant que nous le pouvons. »

XIV

Dans cette lettre du 18 juillet 1843, où il déclarait Abd-el-Kader matériellement « presque anéanti », le gouverneur général avait

¹ Le Roi écrivait au maréchal Soult, le 30 septembre 1843 : « Il me paraît bien désirable de fortifier la hiérarchie et la subordination dans notre armée d'Afrique et d'y décourager cet esprit d'opposition envers leurs supérieurs, de jalousie et de mauvais coucheurs, dont la correspondance que vous me communiquez ne cesse de donner de tristes exemples. » (*Documents inédits.*)

eu soin d'ajouter : « Il lui reste encore son ascendant moral, et certainement il en usera souvent. Il ne peut plus rien faire de sérieux, mais il nous tracassera, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Il n'abandonnera la partie que quand il ne lui restera ni un soldat, ni un écu, ni une mesure d'orge. » La prévision était juste. Pendant la seconde moitié de 1843, l'émir nous tint sans cesse en alerte, dans le sud et le sud-ouest de la province d'Oran. Hors d'état désormais de réunir des forces considérables, il ne s'attaquait pas aux troupes françaises, mais, se glissant entre elles, il fondait à l'improviste sur les tribus soumises, pour les soulever ou les piller. Nos colonnes accouraient partout où l'ennemi était signalé, et parfois parvenaient à le joindre; dans ce cas, elles le maltrahaient fort, sans pouvoir mettre la main sur l'insaisissable émir qui trouvait toujours, au dernier moment, le moyen de leur échapper. A Paris, on s'étonnait que tant de soldats en mouvement ne pussent prendre un homme. « Comment imaginez-vous, répondait le maréchal Bugeaud, que, par des manœuvres sur un théâtre sans bornes, on puisse entourer un ennemi qui fuit toujours? Et, fût-il même stratégiquement entouré, comment espérer prendre dans ses filets un cavalier agile qui peut, en quelques heures, franchir de très grandes distances et se dérober à nos colonnes, quelque multipliées qu'elles soient? Abd-el-Kader peut être pris ou tué dans un combat; mais cela est du ressort des éventualités très incertaines de la guerre, et ce serait une grande folie que d'y compter... Suivant toute probabilité, il se réfugiera dans le Maroc, et c'est une extrémité à laquelle il faut s'attendre¹. » Le gouverneur ne négligeait cependant rien pour augmenter encore la rapidité de ses troupes; il organisait des bataillons d'infanterie montée sur des mulets ou des chameaux, afin d'atteindre plus facilement les nomades du désert, dernière réserve d'Abd-el-Kader; en outre, pour être mieux à portée d'agir sur cette région du sud oranais où se débattait l'émir, La Moricière fondait de nouveaux postes : c'étaient, sur la ligne centrale, Sidi-bel-Abbès, à moitié chemin entre Mascara et Tlemcen; et, sur la troisième ligne, à l'entrée des hauts plateaux, entre Tiaret et la frontière du Maroc, Sidi-Djelali-ben-Amar, Ouizert, Saïda et Seb dou.

Si indomptable que fût ce « Jugurtha renforcé », comme l'appelait le maréchal Bugeaud, chaque échec que nous lui infligions le laissait un peu plus faible et plus dénué. Enfin, le 11 novembre 1843, le général Tempoure, parti de Mascara, surprit et détruisit complètement, près de Sidi-Yaya, à l'ouest de Saïda, ce

¹ Lettre à M. de Crècelle, en date du 29 décembre 1843. (*Documents inédits.*)

qui restait des réguliers arabes. Ben-Allal, le principal lieutenant et le conseiller le plus intime de l'émir, fut tué dans ce combat. Cette fois, le coup était décisif. Abd-el-Kader, à bout de forces, fut obligé de se réfugier avec sa deïra (on appelait de ce nom les débris de son ancienne smala), dans des territoires incertains entre l'ancienne régence et le Maroc; il n'avait plus qu'un espoir, c'était d'obtenir ouvertement ou secrètement l'appui de cet empire. Le gouverneur général faisait donc un tableau exact de la « situation militaire », quand il écrivait, le 29 décembre 1843 : « Des frontières de Tunis à celles du Maroc, partout où la puissance d'Abd-el-Kader s'était établie, nous y avons substitué la nôtre, et cela s'applique non seulement au Tell, mais au petit désert. Nous avons chassé notre ennemi de tous les points de cet immense territoire où nous régnons en maîtres. Nous lui avons enlevé toute espèce d'impôt et de recrutement, d'un bout de son empire à l'autre. Nous avons détruit à peu près les seules forces organisées avec lesquelles il s'efforçait encore de soutenir la lutte. Nous l'avons enfin rejeté jusque sur la frontière du Maroc¹. »

Si bas que fût la fortune d'Abd-el-Kader, il n'en continuait pas moins à tenir la tête très haute. En janvier 1844, l'interprète Roches, qui connaissait l'émir pour avoir séjourné auprès de lui, à Mascara, après le traité de la Tafna, lui fit offrir secrètement, par ordre du gouverneur, de se retirer en terre sainte, à la Mecque, avec des honneurs et une large pension servie par la France. L'émir refusa fièrement. « Comment, répondit-il à M. Roches, toi qui es comme mon fils et qui, dans cette démarche, te dis guidé par une amitié sincère, comment as-tu pu penser que j'accepterais, comme une grâce, un refuge qu'il est à ma disposition d'atteindre avec mes propres forces et avec le secours des fidèles qui restent encore autour de moi? Que le Français ne méprise pas ma faiblesse, car le moucheron peut aveugler le lion. Qu'il ne s'enorgueillisse pas de sa force, car, après les succès, on doit redouter les plus grands échecs. Je connais parfaitement ma religion, et je sais très bien qu'une heure passée à combattre l'infidèle est préférable pour mon salut à soixante-dix ans passés à la Mecque. Tu me prédis qu'il pourrait bien m'arriver une fin semblable à celle de mon frère et de mon ami Sidi-Mohammed Ben-Allal! Mais, loin de redouter cette fin, je la demande à Dieu, tôt ou tard, pour moi et pour tous les musulmans. »

¹ Lettre à M. de Corcelle.

XV

A mesure que la conquête avançait, d'autres tâches s'imposaient au gouverneur général. Lui-même énumérait ainsi, dans ce qu'il appelait « leur ordre naturel », les trois problèmes à résoudre en Algérie : « 1° vaincre les Arabes; 2° organiser et administrer le peuple conquis; 3° procéder à l'utilisation de la conquête par l'implantation sur le sol d'une force colonisatrice vigoureusement constituée ¹. » Il s'était d'abord à peu près exclusivement attaché à résoudre le premier de ces problèmes. Sa conviction très arrêtée et très réfléchie avait toujours été qu'il fallait, avant tout, en finir avec la conquête, et en finir très vite, de peur d'être surpris, au milieu de cette entreprise, par quelque crise européenne du genre de celle qu'on venait de traverser en 1840. « Vous me conseillez de laisser faire la guerre et de gouverner, écrivait-il à de M. Corcelle, le 11 décembre 1841. Je vous réponds à tous que je vais au plus pressé, au plus important, et que, quand le feu sera à mon grenier, je ne resterai pas à la cuisine pour voir si la volaille est bien embrochée ². » A la fin de 1843 et au commencement de 1844, il n'avait plus les mêmes raisons de ne pas s'occuper de « gouverner », puisqu'il proclamait la conquête accomplie. Aussi, le voyons-nous alors employer les loisirs que lui laissait l'accalmie militaire à régler tout ce qui regardait l'administration des indigènes; c'était le second des trois problèmes.

Tant qu'il avait eu à combattre les Arabes, le gouverneur avait employé contre eux tous les moyens qui lui paraissaient nécessaires, si rigoureux fussent-ils, et sans se laisser arrêter par aucune sensiblerie philanthropique. Mais ces Arabes une fois vaincus, il fut le plus résolu à empêcher qu'on ne les maltraitât, ce que presque tous les colons étaient fort disposés à faire. « Après la conquête, écrivait-il dans une circulaire justement célèbre ³, le premier devoir comme le premier intérêt du conquérant est de bien gouverner le peuple vaincu; la politique et l'humanité le lui commandent également... Nous avons fait sentir notre force et notre puissance aux tribus de l'Algérie; il faut leur faire connaître notre bonté et notre justice, leur faire préférer notre gouvernement à celui du Turc et à celui d'Abd-el-Kader. » Comment obtenir ce résultat si noblement défini? On se trouvait en face d'une population trop nombreuse pour être absorbée; trop séparée de nous

¹ Lettre du 29 décembre 1843 à M. de Corcelle. (*Documents inédits.*)

² *Documents inédits.*

³ Circulaire du 17 septembre 1844.

par son état religieux, social, économique, pour qu'on espérât une assimilation complète et prompte; trop hostile et trop redoutable, pour qu'on la laissât absolument à elle-même. Le gouverneur s'arrêta à ce double parti : d'une part, conserver les cadres traditionnels de la société arabe, la constitution intérieure de la tribu, son administration autonome, la hiérarchie de ses chefs, sauf à moraliser ceux-ci par notre exemple et par notre surveillance, ou à changer les personnes si l'on ne pouvait compter sur leur fidélité; d'autre part, réserver à la France, au-dessus de cette organisation indigène, comme signe toujours présent de la conquête, les prérogatives de la souveraineté politique, le droit de guerre, le droit d'impôt, certains droits de justice, la désignation des chefs, et, en même temps, créer auprès des tribus, une influence française, non en vue de supplanter les influences indigènes, mais afin de les contrôler et de les diriger. Ce fut pour assurer l'exercice de ces droits et de cette influence, que le gouverneur jugea nécessaire de développer les bureaux arabes, de régler leur organisation et leurs attributions.

Déjà nous avons signalé, en 1833, la création du premier de ces bureaux¹; nous avons mis en lumière par quel expédient ingénieux, pour corriger l'arbitraire instable du commandement militaire, sans établir une administration civile qui eût été impuissante et méprisée, on imagina de demander à certains officiers de se faire administrateurs. Le germe ainsi semé subit, depuis lors, dans son développement, plus d'une vicissitude, tantôt soigneusement cultivé, tantôt systématiquement contrarié, conséquences des changements et des incertitudes de direction dont l'entreprise algérienne a si longtemps souffert. Supprimée complètement, en 1839, par le maréchal Valée, la direction des affaires arabes fut rétablie, en 1841, par le général Bugeaud et, les années suivantes, en 1842 et 1843, le général de La Moricière, comme presque toujours, initiateur habile, organisa fort bien, dans sa province d'Oran, avec le concours d'officiers très compétents, MM. Daumas, de Martimprey, Bosquet, de Barral, Charras, tout le service des affaires arabes. Ce fut, en s'aidant de cette expérience, que le maréchal Bugeaud prépara l'ordonnance royale du 1^{er} février 1844, véritable charte constitutive des bureaux arabes. Elle instituait, sous l'autorité des commandants militaires, une direction des affaires arabes dans chacune des trois provinces et un bureau arabe dans chaque subdivision ou cercle. La direction d'Alger avait le titre de direction centrale. En exécution de cette ordonnance, un arrêté du gouverneur général établit huit bureaux

¹ Cf. plus haut, t. III, ch. x, § v.

dans la province d'Alger et quatre dans chacune des deux autres provinces. Des instructions, marquées au coin du bon sens élevé et pratique qui distinguait le gouverneur, furent adressées aux officiers chargés de ces services. De plus, le lieutenant-colonel Daumas, premier directeur central, rédigea un code succinct, contenant les principales mesures administratives et judiciaires, applicables aux tribus suivant les lieux et les circonstances.

Cette institution des bureaux arabes, bien appropriée à l'époque de transition où se trouvait l'Algérie, devait se développer encore dans les années qui suivirent. Son influence a été considérable et, en dépit de quelques abus, bienfaisante. De nombreux officiers se sont donnés et adaptés à cette tâche ardue et souvent ingrate, avec beaucoup de zèle et de persévérance, d'intelligence et de souplesse, apprenant à manier les indigènes, acquérant sur eux un véritable prestige, se familiarisant avec leur langue, leurs mœurs et leurs lois. C'est par eux que la France est parvenue à voir clair dans cette société arabe qui lui était d'abord si fermée. Par eux, s'est établie, dans le gouvernement et l'administration des tribus, en dépit de la mobilité inévitable du commandement militaire, une tradition fixe et persistante. Par eux, en un mot, la conquête a été définitivement affermie, et le peuple vaincu est devenu un peuple soumis.

Il resterait maintenant, ce semble, à parler du problème que le maréchal Bugeaud classait le troisième, par ordre chronologique, non par rang d'importance, du problème de la colonisation. Mais, pour faire l'exposé des systèmes essayés ou proposés et l'examen des résultats obtenus, nous préférons attendre : en 1845, et surtout en 1846 et 1847, ces questions occuperont davantage le gouvernement et l'opinion. De 1841 à 1844, on avait peu fait pour l'introduction d'une population européenne en Algérie. Le gouverneur général, tout en se proclamant « colonisateur ardent », n'avait guère de goût pour les colons civils; et surtout il s'était montré fort résolu à ne pas embarrasser son action militaire, en les laissant s'introduire prématurément dans un pays encore peu sûr où il eût fallu immobiliser des troupes pour les protéger. Cependant, à mesure qu'une région était pacifiée, il ne se refusait pas à y appeler les émigrés de la métropole et à leur offrir des concessions. Ainsi, à la fin de 1843, comptait-on vingt-deux villages, établis principalement autour d'Alger, dans le Sahel; seize autres se trouvaient en préparation. C'était encore bien modeste, et que de mécomptes nous réservaient ces créations tout administratives! Dans les villes, les progrès étaient moins lents. Alger prenait de plus en plus l'aspect d'une cité européenne avec le

mouvement d'une capitale. Les autres villes, occupées ou créées par nous sur la côte ou dans l'intérieur, voyaient accourir, à la suite des soldats, toute une population, composée en grande partie, il est vrai, de cabaretiers et de *mercanti* dont la moralité n'était pas faite pour dissiper les préventions du gouverneur contre l'élément civil. Ainsi le chiffre des Européens, qui était de 23 000 à la fin de 1840, s'était élevé à 65 000 vers la fin de 1843. Il sera de 95 000 à la fin de 1845. Progression rapide, trop rapide même aux yeux du maréchal Bugeaud. Toute cette population était en mouvement et même circulait librement d'une ville à l'autre. Dans un intérêt stratégique, l'armée avait créé, en deux ans, plus de 350 lieues de routes dont le commerce profitait. Des services de voitures publiques étaient organisés d'Alger à Médéa; de Mostaganem à Oran, à Mascara, à Tlemcen; de Mascara à Tiaret.

Rien mieux que cette sécurité, et l'activité pacifique qui en était la suite et la preuve, ne permettait de mesurer le progrès accompli. Le maréchal Bugeaud ne manquait pas une occasion de mettre en lumière une si complète transformation. Il écrivait, le 27 octobre 1843, à M. Guizot : « Vous me direz peut-être que je vous parle presque uniquement de la guerre. Ah! c'est que la bonne guerre fait tout marcher à sa suite. Vous seriez de cet avis, si vous pouviez voir la fourmilière d'Européens qui s'agite en tous sens, d'Alger à Miliana et Médéa, de Ténez à Orléansville, de Mostaganem à Mascara, d'Oran à Tlemcen. Le premier agent de la colonisation et de tous les progrès, c'est la domination et la sécurité qu'elle produit. Que pouvait-on faire, quand on ne pouvait aller à une lieue de nos places de la côte, sans une puissante escorte? On ne voyageait, on ne transportait que deux ou trois fois par mois. Aujourd'hui, c'est à toute heure de jour et de nuit, isolément et sans armes. Aussi le mouvement correspond à la confiance; les hommes et les capitaux ont cessé d'être timides; les constructions pullulent; le commerce prospère; nos revenus grandissent. La charrue ne peut aller, comme le voudraient les journalistes, de front avec l'épée; celle-ci doit marcher vite, et la colonisation est lente de sa nature. Elle va, je crois, aussi vite qu'elle peut aller, avec les moyens dont nous disposons jusqu'à ce jour; elle pourra accélérer le pas à présent. »

XVI

Depuis que le général Bugeaud a mis le pied sur la terre d'Afrique, au mois de février 1841, nous l'y avons vu déployer une telle activité, que, tout occupés à le suivre, nous n'avons pas, un seul moment, détourné notre attention de ce théâtre. Avons-

nous donc oublié que le sort de l'Algérie ne se décidait pas seulement sur place, qu'il dépendait aussi d'une lutte engagée sur un tout autre terrain, en France, dans le parlement, et que là notre colonie naissante était habituée à rencontrer des adversaires non moins redoutables que les Arabes? Nous ne l'avons pas oublié : mais le gouverneur général avait si bien pris possession de toute l'initiative, il avait tellement tout attiré à soi et tout fait partir de soi, qu'à vrai dire, dans cette entreprise, le parlement ne dirigeait plus, il suivait. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter un rapide regard sur les débats auxquels les affaires algériennes donnaient lieu chaque année, dans la Chambre des députés, à l'occasion des crédits supplémentaires et aussi sur les rapports que faisaient les commissions chargées d'examiner ces crédits¹.

Au commencement de 1841, avant que le général Bugeaud eût encore pu agir, les adversaires de l'Algérie avaient le verbe haut à la tribune et ne craignaient pas de parler d'évacuation ; si la commission, dans son rapport, n'allait pas jusque-là, elle se refusait à tout ce qui eût impliqué un projet d'occupation permanente dans l'intérieur des terres ; quant au ministère, il ne croyait pas pouvoir lutter de front contre cette commission, et il n'obtenait le vote des crédits contestés qu'en déclarant la question de l'étendue et du caractère de l'occupation absolument réservée. Mais, les années suivantes, à mesure qu'en Afrique la conquête se développe et s'affermi, un changement se produit à Paris, par contre-coup, dans l'attitude du ministère et même dans celle de la commission des crédits. Le ministère ose dire ce qu'il veut ; en 1842, il parle d'occuper certains postes ; en 1843, il allonge la liste de ces postes, sans dépasser encore la seconde ligne, celle de l'intérieur du Tell ; en 1844, il fait un pas de plus, avoue et défend les établissements fondés sur la limite du petit désert. Les commissions, de leur côté, si peu favorables qu'elles soient par tradition à l'Algérie, sont obligées de rendre hommage au gouverneur général et à ses succès, hommage visiblement contraint et maussade en 1842, plus chaleureux en 1843 et en 1844 ; forcées également d'accepter le fait accompli des occupations, elles voudraient sans doute le limiter ; chaque fois, elles tâchent d'obtenir qu'on s'arrête où l'on est, ou tout au moins qu'on aille moins vite ; mais elle ne sont pas de force à lutter contre l'impulsion victorieuse partie de l'Algérie, et, lorsqu'elles proposent une réduction de crédits, en 1842 comme en 1844, la Chambre, visiblement pressée par l'opinion, leur donne tort.

¹ Cf. séances des 14 et 15 avril 1841, des 4 et 5 avril 1842, des 23, 24 et 25 mai 1843, des 5 et 6 juin 1844.

Tout occupé qu'il fût de ce qui se passait, sous ses yeux, en Afrique, le général Bugeaud suivait, de loin, avec une attention passionnée, les péripéties de la question algérienne en France. Il ne se contentait pas d'y exercer une action indirecte, mais décisive, par ses succès mêmes qui enhardissaient les partisans de la colonie, décidaient les hésitants, désarmaient ou discréditaient les adversaires. Il prétendait y intervenir d'une façon plus directe; comme l'a dit M. Guizot, « il se croyait engagé, à la fois, sur deux champs de bataille, sur celui de la discussion publique à la tribune ou dans la presse, en France, aussi bien que sur celui de la guerre, en Afrique, et il voulait, en toute occasion, faire acte de présence et de vaillance sur les deux ».

Tout d'abord, il se préoccupe d'éclairer le ministère, de le stimuler, au besoin même de le redresser. C'est avec M. Guizot qu'il est le plus en confiance et s'épanche le plus volontiers. C'est sur lui qu'il compte pour être son avocat dans le conseil des ministres et auprès du Roi¹. Dès la fin de 1841, il échangeait avec lui de longues lettres où les diverses faces du problème algérien étaient examinées. Ayant cru remarquer, chez le ministre, quelques doutes sur la possibilité d'obtenir « la soumission complète des Arabes », il les relève aussitôt. « Je suis assuré de cette soumission, dit-il, pourvu que nous sachions persévérer. » La correspondance continue les années suivantes. M. Guizot était tout disposé à seconder l'homme qu'il avait fait appeler à la tête de l'Algérie. « J'ai joui de vos succès auxquels j'avais cru d'avance, parce que j'ai confiance en vous, lui écrit-il le 20 septembre 1842. Je vous ai soutenu dans le conseil et ailleurs, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Tenez pour certain que mon amitié vous est acquise, que je vous la garderai fidèlement et que je serai toujours charmé de vous la prouver. » Et le général Bugeaud lui répond, le 18 octobre : « Oui, je compte sur vous, de loin comme de près, et je m'honore de l'amitié dont vous me donnez l'assurance. »

Avec d'autres membres du cabinet, particulièrement avec le ministre de la guerre, le gouverneur général était loin d'entretenir des relations aussi cordiales. Il croyait le maréchal Soult hostile à sa personne et froid pour l'Algérie, mettait à sa charge les mauvaises volontés, souvent trop réelles, des bureaux de la guerre, se plaignait qu'il le défendît mollement devant la Chambre et ne lui accordât pas les récompenses auxquelles avaient droit ses officiers ou ses soldats, se figurait même parfois qu'il voulait le dégoûter de son poste et qu'il lui avait, sous main, préparé quelque successeur.

¹ Sur la correspondance du général Bugeaud avec M. Guizot, voyez les *Mémoires* de ce dernier, t. VI, p. 387 et sq., et t. VII, p. 135 et sq.

L'imagination facilement inquiète du gouverneur l'égarait. Si le maréchal Soult, comme beaucoup d'autres, n'avait que tardivement pris goût à notre entreprise en Afrique, il s'en occupait maintenant avec intérêt et était sérieusement décidé à la faire réussir, en poussant la conquête avec vigueur¹; seulement, il redoutait les difficultés parlementaires dont il se tirait mal, et, sans rien abandonner du fond, il n'était pas disposé à braver les préjugés de la Chambre et à brusquer ses hésitations, autant que l'eût désiré le général Bugeaud. Loin de vouloir écarter ce dernier, il appréciait sa façon de mener la guerre et se félicitait de ses succès; seulement, il eût aimé à y avoir plus de part; il eût désiré que sa direction supérieure fût à la fois plus réelle et plus visible; il était offusqué de l'indépendance ombrageuse, de l'humeur absolue, de l'importance gênante de ce prétendu subordonné qui se conduisait à peu près comme s'il avait reçu d'avance une sorte de blanc-seing, et qui ne paraissait reconnaître à son supérieur hiérarchique d'autre rôle que de lui fournir les moyens d'action nécessaires ou de le couvrir devant le parlement. Depuis si longtemps habitué à être un personnage considérable et illustre, maréchal de France depuis 1804, il avait peine à se laisser ainsi effacer par celui qui, à cette date, n'était encore qu'un obscur vélite de la garde impériale.

Ces dispositions réciproques amenèrent plus d'un froissement entre deux hommes également susceptibles, et dont aucun n'avait reçu, de son éducation première, ce tact, ce savoir-vivre qui apprend à ménager les susceptibilités d'autrui. En 1842, divers indices donnèrent à penser au gouverneur général qu'il était question de réduire l'effectif de l'armée d'Afrique : cet effectif, notablement supérieur au chiffre autorisé par la loi de finances, avait fourni prétexte à beaucoup de critiques, de la part des députés comme des journaux, et le ministre de la guerre, ennuyé de ces critiques, avait invité le gouverneur à se restreindre au strict nécessaire. Fort ému, le maréchal Bugeaud ne se contenta pas d'adresser confidentiellement au gouvernement des observations du reste très fortes et très fondées; il en appela à l'opinion, par une brochure signée de son nom, où il combattait vivement toute idée de réduction. Le maréchal Soult, choqué de cette opposition publique faite par son subordonné à un dessein que celui-ci lui supposait, manifesta son mécontentement. Le général Bugeaud, à son tour, surpris et blessé

¹ Lors de l'envoi du général Bugeaud en Algérie, il lui avait donné les instructions suivantes : « Prendre une offensive hardie; faire une guerre énergique, poussée à fond, en vue d'amener l'entière soumission des Arabes et de préparer les voies à la colonisation qui, seule, après la conquête, peut nous maintenir en possession du territoire soumis par nos armes. »

de ce blâme, ne parut pas comprendre l'incorrection de sa conduite. Dans cet incident, c'était le général Bugeaud qui avait manqué de déférence envers le maréchal Soult; d'autres fois, c'était le maréchal qui manquait d'égards envers le général; témoin ce qui se passa lors de l'élévation de ce dernier au maréchalat, en 1843. Contrairement aux promesses faites, cette élévation subit des retards qui irritèrent le gouverneur à ce point qu'il menaça de donner sa démission; de plus, lorsque la nomination fut faite, le ministre de la guerre, par maladresse ou par rudesse hautaine, annonça au nouveau dignitaire qu'une « condition » y était mise, c'était qu'il exerçât encore ses fonctions en Algérie pendant un an. Le mot de « condition » fit bondir Bugeaud qui répondit au ministre en termes pleins d'amertume. Dans ces regrettables conflits, M. Guizot intervenait généralement comme pacificateur, pansant les blessures respectives, mais sans pouvoir corriger les caractères.

Le gouverneur général ne se préoccupait pas seulement des dispositions des ministres; il s'inquiétait aussi de vaincre ou de prévenir les résistances et les hésitations de la Chambre. Tous les moyens d'action que les circonstances lui offraient pour atteindre ce but, il les saisissait avec empressement. Au printemps de 1841, un député de la gauche, d'esprit droit et éclairé, M. de Corcelle, avait entrepris, avec deux de ses amis, M. de Tocqueville et M. de Beaumont, un voyage d'étude en Algérie. M. de Tocqueville étant tombé malade et M. de Beaumont étant resté avec lui pour le soigner, M. de Corcelle se trouva seul accompagner le général Bugeaud, dans sa première expédition contre Mascara, assistant à ses combats et campant à ses côtés. Un rapprochement s'opéra ainsi entre deux hommes que la politique avait jusqu'alors séparés; le député se prit d'admiration pour le général; le général donna son estime au député¹. On ne s'en tint pas là. Une correspondance assidue fit suite aux conversations du bivouac. Le gouverneur trouvait en M. de Corcelle, qui avait, à défaut d'influence, une grande considération dans son parti, un utile intermédiaire auprès de ce monde de la gauche où il avait personnellement peu d'accès. Il recevait par lui d'utiles informations sur les dispositions des députés. En outre, toutes les fois qu'il avait quelque vérité à mettre en lumière, quelque prévention à dissiper, quelque erreur à redresser, il lui écrivait longuement, prenant au besoin pour cela sur ses nuits; il savait que sa lettre serait fidèlement communiquée et commentée; c'était sa façon de prendre part à ces conversations de

¹ Quelque temps après, le général Bugeaud écrivait à M. de Corcelle : « Votre lettre m'a renforcé dans l'opinion que vous êtes bien l'homme le plus loyal et le plus généreux qu'il y ait au monde. » (*Documents inédits.*)

couloirs qui ont parfois autant d'action sur les votes que les discussions en séance publique.

Tel cependant que nous connaissons la nature du général Bugeaud, il ne pouvait pas se contenter de ces moyens discrets, de cette propagande à voix basse. À défaut de la tribune, où sa présence obligatoire en Algérie ne lui permettait plus de monter, il usait fréquemment, impétueusement, de la presse, non par l'entremise d'écrivains officieux, mais par lui-même, montrant ainsi qu'il avait le tempérament d'un de ces journalistes dont il disait volontiers tant de mal. Que de fois les feuilles d'Alger publiaient des notes ou même de longs articles de polémique qu'il avait écrits ou dictés dans son cabinet ou sous sa tente, et dont, non seulement les idées, mais le tour trahissaient l'auteur¹ ! Parfois

¹ Lisez, par exemple, dans le *Moniteur algérien* du 25 décembre 1843, un article de trois colonnes, signé : *Un Touriste*. C'est la prétendue conversation du « touriste » avec un officier qui lui démontre comment la guerre était nécessaire et comment elle n'avait pu se faire qu'avec des razzias. Le touriste était arrivé plein de préventions contre « ces barbares razzias, condamnées par tous les philanthropes et par toutes les âmes sensibles en France ». L'officier lui répond : « Qu'est-ce que la guerre en Europe et partout ? N'est-ce que la destruction des armées belligérantes ? Non, c'est aussi une attaque aux intérêts des peuples... On s'empare des grandes villes, des centres de population et de commerce, de la navigation des fleuves et des grandes routes ; à la première guerre, on s'emparera des chemins de fer. C'est en mettant la main sur tous ces grands intérêts que l'on fait capituler les nations et qu'on fait la guerre. Avions-nous des intérêts semblables à saisir en Afrique ? Les villes, fort clairsemées, ne sont que de misérables bourgades dont les habitants sont étrangers au peuple arabe, qui les méprise ; point de routes, point de navigation, point de capitale, point de centre enfin... L'intérêt agricole, que l'on néglige en Europe, est le seul vraiment que l'on puisse blesser en Afrique. Il y est plus difficile à saisir que partout ailleurs ; car on ne trouve, chez les Arabes du moins, ni villages, ni fermes ; ce peuple vit sous la tente, et toutes ses richesses mobilières peuvent être transportées par les bêtes de somme dont il dispose... Dès que nos colonnes se mettaient en mouvement, le vide s'opérait devant nous : les villages se chargeaient sur les chameaux, les mulets, les bœufs, et fuyaient avec les femmes et les enfants... Il nous a fallu longtemps pour agir de manière à atteindre les populations fugitives. Nous l'avons pu enfin, et, de ce moment, vous avez vu commencer et progresser la pacification. C'est donc à la razzia, qui vous faisait horreur, que nous devons tous nos progrès, particulièrement cette sécurité qui vous a permis de visiter si paisiblement une grande partie de l'Algérie. » Suivait une comparaison entre la razzia algérienne et le bombardement européen, tout à l'avantage de la première, présentée comme beaucoup moins cruelle. Naturellement, le touriste finit par se déclarer convaincu et un peu honteux des critiques qu'il avait faites. « Je fis des excuses à l'officier, dit-il, et lui promis que la loyauté et l'humanité de l'armée d'Afrique n'auraient pas de plus ardent défenseur que moi. » — Peu après, le 28 avril 1844, le maréchal Bugeaud

même, il ne prenait pas la peine de se masquer pour descendre dans cette arène où les personnages de son importance hésitent d'ordinaire à se commettre; il s'y jetait à visage découvert, tout entier aux entraînements, aux emportements de sa nature batailleuse. Ce genre de lutte ne lui était pas sain; il n'y gardait pas le sang-froid qui faisait sa force sur les vrais champs de bataille. Trouve-t-il, dans le *Siècle*, la lettre d'un député qui critique la façon dont sont dirigées les affaires algériennes; aussitôt il prend feu et envoie au journal une réplique véhémement, trop véhémement, il devait le reconnaître lui-même. « Je le confesse, — écrit-il à ce propos à M. de Corcelle qui lui avait adressé d'amicales représentations — je n'ai pas été assez modéré. Que voulez-vous? j'ai les défauts de mes qualités; j'ai l'âme trop vive¹. » Plus d'une fois, il aura à faire une confession semblable, et toujours il donnera la même explication, invoquera la même excuse : « J'avoue, écrira-t-il plus tard, que je suis très impressionnable aux injustices. Mon humeur militante me fait riposter à l'instant même. Quand j'ai le sentiment d'avoir bien fait et que je me vois jugé faussement, à de grandes distances, je ne suis pas toujours maître de mes mouvements... C'est cette ardeur de caractère et de tempérament qui m'a fait triompher des Arabes. Je ne leur ai jamais permis de mordre impunément ma queue et mes flancs. Mais je conviens que, en relations sociales et parlementaires, il ne faut pas agir toujours ainsi². » Il en convenait, mais ne s'amendait pas.

A la vérité, la presse, qui depuis longtemps était en mauvais termes avec lui, semblait avoir pris à tâche de piquer sans cesse ce taureau si facile à exciter. Elle affectait de ne pas croire aux succès obtenus, se scandalisait des procédés employés, et, toutes les fois qu'il y avait un léger échec, un retour offensif de l'émir, elle semblait se plaire à les grossir, à en tirer argument pour inquiéter et décourager l'opinion. Quant au gouverneur, oubliant qu'un grand esprit, dans une grande situation, doit savoir distinguer les choses importantes des secondaires, ne s'attacher qu'aux premières et ne pas s'embarasser des secondes, il ne pouvait prendre sur lui de dédaigner ces attaques, si misérables qu'elles fussent. Il y ripostait souvent, en souffrait toujours. Singulier état d'esprit : nul

écrivait à M. de Corcelle : « Je ne puis pas me résoudre à ménager la sottise de nos philanthropes; je leur ai prouvé, dans le *Moniteur algérien* du 25 décembre, que la razzia était un moyen de guerre indispensable... S'ils ne veulent pas me comprendre, tant pis pour eux, car cela prouve qu'ils sont des sots. » (*Documents inédits.*)

¹ Lettre du 27 juillet 1843. (*Documents inédits.*)

² Lettres du 8 juillet et du 28 septembre 1845. (*Ibid.*)

homme n'a plus méprisé la presse, et nul ne s'est plus inquiété d'elle. Un soir, causant avec quelques intimes : « Vous tous, mes amis, leur dit-il, vous me croyez très heureux. Je devrais l'être en effet, et, cependant, je ne le suis pas. Ces maudits journaux empoisonnent mon existence; ils me calomnient, dénaturent mes actes, changent le bien en mal. Je sais bien que l'on me dira que j'ai grand tort de me chagriner de pareilles criailleries : mais empêcheriez-vous le lion piqué par un moucheron de rugir? On ne commencera à me connaître, à m'apprécier que lorsque je ne serai plus¹. » Tel était le trouble douloureux où il était ainsi jeté que, par moments, des tentations de découragement lui traversaient l'esprit. Au printemps de 1844, à l'heure de son plus grand succès et de son plus grand prestige, il se figure, sur on ne sait quel bruit de presse ou de coulisses parlementaires, qu'il se forme contre lui toute une conspiration d'injustice et d'ingratitude. A quoi bon rester plus longtemps en Afrique? se demande-t-il en écrivant à son confident, M. de Corcelle, et il continue en ces termes : « N'ayant plus à redouter le feu des Arabes, j'y serai sous les feux croisés de toutes les idées fausses, de tous les préjugés, de toutes les critiques de France. Il en serait de ceci, comme il en a été de la majorité à la Chambre des députés. Tant que l'émeute a grondé, on s'est rallié autour de Casimir Périer et du ministère du 11 octobre; dès que la situation a été plus calme, on s'est divisé et on a attaqué. Je puis quitter à présent, avec la plus grande somme de gloire qu'il soit possible d'obtenir en ce siècle. J'ai vaincu et soumis les Arabes; j'ai refoulé Abd-el-Kader dans un petit coin montagneux sur la frontière du Maroc; j'ai mis en mouvement la colonisation; j'ai inspiré une confiance qui a fait arriver de la population et des capitaux; j'ai triplé le revenu en trois ans; j'ai fondé le système de guerre et d'occupation qui est aujourd'hui dans la conviction de toute l'armée; j'ai organisé l'administration des Arabes qui se laissent gouverner aujourd'hui mieux que les Européens. Que me resterait-il donc à faire qui valût cela? Vous voyez que je dois quitter sans regret aucun. Je ne me plaindrai même pas que l'on garde certaines ordonnances pour le joyeux avènement d'un jeune prince que j'aime et j'estime. Rentré en France, j'y servirai mieux peut-être la cause d'Afrique qu'en restant ici. On me croira un peu mieux, parce que je ne serai plus orfèvre, et je pourrai, j'espère, faire adopter quelques idées justes, ce qui jusqu'ici a été fort difficile². »

¹ Cette conversation a été rapportée par M. Lapasset qui y assistait. (*Le maréchal Bugeaud*, par M. d'Ideville, t. III, p. 46 et 47.)

² Lettre du 14 mars 1844. (*Documents inédits*.)

XVII

Est-ce donc sur cette doléance amère et découragée, qu'il nous faut quitter le maréchal, en 1844, au terme de la première phase de son commandement? Ce serait, à notre tour, donner à des incidents secondaires une importance exagérée et commettre ainsi la faute que nous reprochions tout à l'heure au gouverneur. Si vives qu'elles fussent, ces bouffées de tristesse ou de colère étaient passagères et traversaient son imagination, plutôt qu'elles ne pénétraient au fond de son âme. Il eût été fort désagréablement surpris, si on l'avait pris au mot et si on lui avait désigné un successeur. Le sentiment qui dominait alors chez lui et qui se trahissait au milieu même de ses plaintes, c'était la satisfaction de l'œuvre accomplie, la conscience de la gloire acquise. Rien de plus légitime que ce sentiment. En effet, les résultats obtenus, dont on pouvait mesurer l'importance en comparant l'Algérie de 1844 et celle de 1840, ces résultats étaient vraiment son œuvre. Partout apparaissaient sa pensée, sa volonté, sa main. Sans doute il a été secondé. Son armée a été à la hauteur de sa tâche; mais c'est lui qui lui a donné confiance, a exalté son énergie et l'a rendu capable d'efforts que d'autres n'auraient pas obtenu. Certaines idées heureuses lui ont été suggérées par ses lieutenants; beaucoup des victoires ont été remportées par eux; mais c'est lui qui, de toutes les idées, — soit qu'elles fussent tirées de son fond, soit qu'elles fussent empruntées à d'autres après avoir été passées au crible de son imperturbable bon sens, — a fait un plan d'ensemble; c'est lui qui a présidé à l'exécution, donnant l'impulsion générale, ayant l'œil à tout, presque constamment en campagne, gardant à sa disposition un bâtiment sous vapeur qui pouvait le transporter en vingt-quatre heures d'une province à l'autre, inspirant, surveillant ce qu'il était empêché de faire lui-même; c'est lui qui a assuré l'unité d'efforts si multiples et les a fait tous concourir à l'accomplissement du dessein qu'il avait d'abord conçu et dont il ne s'est pas écarté un moment; c'est lui, en un mot, qui a eu le premier rôle. Ses lieutenants d'ailleurs l'ont reconnu. En 1850, plusieurs des généraux africains, La Moricière, Bedeau, Cavaignac, étaient réunis dans un dîner avec des hommes politiques, MM. de Tocqueville, de Beaumont, de Corcelle, Dufaure. Ce dernier profita d'une telle rencontre pour demander à ces généraux quel était, à leur avis, l'homme qui avait le plus fait pour l'établissement de la France en Algérie et que l'on pouvait considérer comme le fondateur de cette colonie. Cavaignac répondit : « Je prends la parole au nom de tous mes camarades, sans crainte d'être contredit par eux.

C'est au maréchal Bugeaud qu'on doit la réussite de cette grande entreprise. Nous avons tous été formés à son école, et nos services se recommandaient des siens. » Les autres généraux confirmèrent ce témoignage, si honorable et pour celui à qui il était rendu et pour ceux qui le rendaient ¹.

Cette primauté du gouverneur une fois constatée, il convient de faire et de faire large la part de ses lieutenants. Ils furent pour beaucoup dans le succès. Entre plusieurs qui méritent cet éloge, quelques-uns ont été plus particulièrement en lumière; leurs noms ressortent de l'ensemble même de notre récit. La campagne audacieuse et décisive de La Moricière autour de Mascara, les vigoureuses expéditions de Changarnier dans la région du Chélif et son admirable combat de l'Oued-Fodda, les sages et habiles manœuvres de Bedeau autour de Tlemcen, l'éclatant fait d'armes du duc d'Aumale dans la poursuite de la smala, assurent à ces généraux une gloire propre qui n'est pas seulement le reflet de celle de leur chef. L'histoire se plaît à les placer à côté de lui et à proclamer que tous furent de grands serviteurs de la France. Elle efface ainsi, par cette communauté d'hommage, toute trace des petites querelles qui ont pu diviser quelques-uns d'entre eux.

Dans cette énumération de ceux auxquels la France doit l'Algérie, n'oublions pas non plus la foule des héros anonymes qui donnaient leur peine, leur santé, leur vie, sans espoir d'occuper d'eux leur pays et encore moins la postérité. Le soldat a été admirable en Afrique. C'était une rude vie que la sienne. Il y a eu sans doute des guerres plus sanglantes; il n'y en a pas eu qui exigeât de chaque homme une plus grande dépense d'énergie morale et physique. Le danger n'existait pas seulement le jour des batailles; il était de toutes les minutes; pas un rocher, pas une broussaille qui ne pût recéler une embuscade. Et ce danger était, si je puis ainsi parler, moins collectif, plus personnel, que dans les grandes guerres. « Il faut à nos hommes, écrivait un officier, une bravoure, un courage individuel, un sentiment de leur force, qui ne sont pas nécessaires en Europe où, groupés par masses, ils sont encadrés dans d'autres masses. Ici, quinze ou vingt soldats déployés dans un bois, parmi des rochers, sur un terrain quelconque, sont appelés souvent à tenir en échec quatre ou cinq cents Arabes; s'ils ne possédaient, à un suprême degré, le sentiment de leur devoir et la confiance en leur valeur, pourraient-ils tenir ferme contre un ennemi qui, par ses cris, ses mouvements, sa fusillade, essaye de les épouvanter ? » Le champ de bataille était moins meur-

¹ Ce fait m'a été rapporté par M. de Corcelle qui était l'un des convives.

² *Lettres d'un soldat*, p. 316.

trier qu'en Europe, mais l'hôpital l'était davantage, surtout au début, avant que l'expérience de tous et l'énergique sollicitude du gouverneur général eussent appris aux hommes à se mieux préserver des maladies. Enfin, ce qui était peut-être plus difficile pour le soldat que d'affronter le péril dans l'excitation d'une heure de combat, c'était de supporter la fatigue des longues marches, à travers un pays sans routes, sans villes, sans villages, au milieu de montagnes effroyablement tourmentées ou sur le sable aride du désert, tantôt sous un soleil torride, tantôt dans la boue et la neige, portant une charge énorme sur le dos, déguenillé, sans souliers, n'ayant souvent pour nourriture que les grains des silos, pour abri que la voûte du ciel, sans cesse harcelé par un ennemi invisible, et cela pendant des semaines et des mois. « Si l'armée d'Afrique n'a pas versé autant de sang que sous l'Empire, disait à la tribune le maréchal Bugeaud, en revanche elle a répandu beaucoup plus de sueurs, car je ne crois pas qu'aucune armée se soit fatiguée autant que celle-ci ¹. » Les jeunes recrues, arrivant de France, avaient de la peine à supporter un tel régime et elles passaient quelquefois par des crises de démoralisation ². Mais les régiments faits à cette

¹ Discours du 24 janvier 1845. — Déjà, en novembre 1841, le gouverneur avait écrit à M. Guizot : « On devrait savoir que nous ne pouvons pas avoir en Afrique des batailles d'Austerlitz, et que le plus grand mérite, dans cette guerre, ne consiste pas à gagner des victoires, mais à supporter, avec patience et fermeté, les fatigues, les intempéries et les privations. Sous ce rapport, nous avons dépassé, je crois, tout ce qui a eu lieu jusqu'ici. »

² Le lieutenant-colonel de Saint-Arnaud fut employé avec ses zouaves, en juillet 1841, à une expédition de ravitaillement dirigée de Mostaganem sur Mascara. La colonne se composait principalement de jeunes troupes de ligne arrivées récemment de France. La chaleur était effroyable; les Arabes suivaient la petite armée et massacraient les trainards. Saint-Arnaud dépeint ainsi à son frère le spectacle dont il a été témoin : « J'ai vu là, frère, tout ce que la faiblesse et la démoralisation ont de plus hideux. J'ai vu des masses d'hommes jeter leurs armes, leurs sacs, se coucher et attendre la mort, une mort certaine, infâme. A force d'exhortations, ils se levaient, marchaient cent pas, et, accablés de chaleur, de fatigue, affaiblis par la dyssenterie et la fièvre, ils retombaient encore et, pour échapper à mes investigations, allaient se coucher, en dehors de ma route, sous les buissons et dans les ravins. J'y allais, je les débarrassais de leurs fusils, de leurs sacs, je les faisais traîner par mes zouaves; j'en ai fait monter sur mon cheval, jusqu'à ce que j'eusse sous la main les sous-officiers de cavalerie, seuls moyens de transport que nous ayons eu à l'arrière-garde... J'en ai vu beaucoup me demander en pleurant de les tuer, pour ne pas mourir de la main des Arabes; j'en ai vu presser, avec une volupté frénétique, le canon de leur fusil, en cherchant à le placer dans leur bouche. Eh bien, frère, pas un n'est resté en arrière, pas un ne s'est tué; beaucoup sont morts asphyxiés, mais ce n'est pas ma faute. » Et

vie, bien entraînés, endurcis, ayant évacué sur l'hôpital ou renvoyé au dépôt les éléments physiquement ou moralement trop faibles, ne comptant plus guère que des soldats de vingt-deux à vingt-sept ans, avec une proportion considérable de remplaçants, formaient des troupes hors ligne. On ne saurait notamment se faire une idée du savoir-faire pour le bivouac ou le combat, de la résistance à la fatigue, de l'audace et de la fermeté dans le péril, qu'avaient acquis les escadrons des chasseurs d'Afrique, le régiment des zouaves, ou certains bataillons d'élite organisés par La Moricière dans sa division. C'est d'un de ces bataillons qu'écrivait M. de Montagnac : « J'aurai, dans ma vie militaire, un souvenir qu'aucun autre ne pourra effacer : c'est d'avoir commandé, une fois, des soldats comme je n'en verrai probablement jamais, et d'avoir pu apprécier la dose d'énergie, de courage, de résignation qu'on peut trouver chez de pareils hommes, lorsqu'ils ont été faits au danger, trempés au feu et rompus à toutes les privations ¹. »

N'était-ce donc pas une rare fortune pour la France de pouvoir se faire une telle armée? Le 17 avril 1842, la division de Mascara arrivait à Oran, pour se reposer, pendant quelques jours, des fatigues de sa fameuse campagne d'hiver. Avant d'entrer dans la ville, La Moricière la fit défiler devant lui. Les hommes barbus, noircis par le hâle, vêtus à la diable, mais d'une allure superbe sous leurs haillons, marchaient d'un pas alerte, en dépit de la longueur de la route qu'ils avaient faite et du gros butin qu'ils portaient, presque tous, étrangement échafaudé sur leurs sacs. En les contemplant, leur jeune chef, qui les avaient formés et entraînés, ne pouvait retenir un sourire d'orgueil. Le soir, au milieu de son état-major, en étant venu à parler de l'émotion de ce spectacle : « Quel malheur, s'écria-t-il, de ne pouvoir montrer de tels soldats sur un champ de bataille d'Europe! » — « Peut-être n'est-ce pas un malheur, » osa dire un jeune aide de camp que le général goûtait fort et auquel il laissait son franc parler. C'était le capitaine Trochu, et, à l'appui de son interruption, il exposa les raisons pour lesquelles il ne croyait pas notre armée bien préparée, par la vie d'Afrique, à l'éventualité qu'appelait son chef. La Moricière surpris, scandalisé même, riposta avec véhémence, et la discussion continua assez vive. Le capitaine Trochu n'était pas alors seul de son avis; vers le même temps, le général de Castellane écrivait de France au général Changarnier : « L'Algérie n'est plus une bonne école de guerre. » Toutefois, en 1842, cette opinion avait un air de

Saint-Arnaud ajoutait : « Non, pour les épauettes de général, je ne voudrais pas recommencer la vie que j'ai faite, dix heures de suite, le 2 juillet. »

¹ *Lettres d'un soldat*, p. 277.

paradoxe. Le sentiment général était plutôt celui de La Moricière. On rapportait ce mot du duc d'Orléans : « Si nous avions une guerre en Europe, je formerais mon avant-garde des régiments tirés d'Afrique ». Autant les profits économiques de la colonie paraissaient encore douteux, autant chacun se croyait assuré des avantages qu'y trouvait notre éducation militaire; on disait couramment que l'armée d'Afrique était le meilleur produit, quelques-uns ajoutaient : le seul produit que la France pouvait espérer retirer du sol africain. Depuis cette époque, la controverse ébauchée dans le salon du commandant d'Oran s'est continuée et développée. Seulement, un revirement semble s'être fait dans les esprits : personne aujourd'hui ne soutient plus que l'Algérie ait été une conquête stérile, et beaucoup en sont venus à croire que notre armée y a plus perdu que gagné. Telle est la thèse soutenue notamment, dans des écrits d'un grand éclat, par l'ancien capitaine Trochu, devenu l'un de nos généraux les plus en vue. Il n'appartient pas à un profane de dire le dernier mot dans un tel débat : toutefois il lui sera peut-être permis d'indiquer, avec grande réserve, quelques conclusions qui paraissent sortir des faits mêmes.

D'abord, après ce qui a été dit tout à l'heure, une vérité semble incontestable : c'est que, par la vie qu'il menait, par les qualités que cette vie exigeait et développait, le soldat acquérait en Algérie une singulière trempe physique et morale; le général Trochu a été le premier à reconnaître « qu'à un certain débrailé près, la guerre d'Afrique nous faisait d'excellents soldats ». N'en peut-on pas dire autant des officiers? Plus que dans toute autre campagne, ils prenaient une très large part des fatigues et des périls de leurs hommes. Il y avait un autre avantage. L'avancement étant très lent dans les armées modernes, l'officier arrive trop tard à l'exercice du commandement, et, longtemps encadré dans de grandes masses à mouvements uniformes, il s'habitue personnellement à un rôle un peu passif. L'Afrique au contraire lui fournissait mille occasions d'acquérir et de développer cette qualité d'initiative si précieuse dans la guerre et si conforme au génie de notre race. Avec des troupes dispersées, morcelées, sans communications promptes et faciles entre les différentes colonnes ou même entre les petits détachements, en face d'un ennemi partout présent et attaquant toujours à l'improviste, le gouverneur ou ses principaux lieutenants ne pouvaient tout prévoir à l'avance, tout ordonner de loin, tout diriger sur place; dès lors, il n'était pas de colonels, de capitaines, parfois même de simples sergents qui ne pussent être amenés à assumer toutes les responsabilités, à prendre toutes les décisions d'un commandant en chef. Ainsi s'exerçaient-ils, sur

un théâtre petit, mais difficile, en face d'un adversaire barbare, mais rusé et brave, à faire œuvre de tactique, à tirer parti du terrain, à remuer les hommes, à veiller à leurs besoins physiques, à soutenir leur moral, à montrer de la présence d'esprit, du sang-froid et de la prévoyance. Toutefois, s'il faut en croire le général Trochu, cette vie qui semblait si profitable à nos officiers, leur était, à un autre point de vue souvent nuisible. « Le commandement fut conduit, a-t-il écrit, à l'invention et à l'application journalière de la fameuse et traditionnelle formule du *Débrouillez-vous*, qui était, à l'armée d'Afrique, sans danger notable pour l'ensemble des affaires militaires, mais qui devait être plus tard si fatale à nos généraux dans la préparation et dans la conduite de la grande guerre en Europe. » On perdit de vue la nécessité des prévisions exactes, des préparations méticuleuses, des ordres détaillés et précis. Le germe de ce défaut était déjà et depuis longtemps dans la nature française; ne le retrouverait-on pas chez les brillants vaincus de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt? La guerre d'Afrique ne l'a donc pas créé : seulement elle a pu contribuer à le développer. Dans le même ordre d'idées, le général Trochu a signalé un autre inconvénient : les généraux sortaient d'Algérie sans avoir aucune notion du maniement des immenses armées modernes et de toutes les opérations si compliquées qui s'y rattachent; or, bien que n'ayant pu ainsi apprendre qu'une partie de la guerre, ils s'imaginaient l'avoir apprise tout entière, et, pour avoir razié quelques tribus ou culbuté les réguliers d'Abd-el-Kader, ils se voyaient devenus doctes et déjà des capitaines complets; ils se le disaient même si haut entre eux que le public finissait par le croire, et là, ajoute-t-on, aurait été l'origine des illusions qui devaient aboutir, en 1870, à de si terribles mécomptes. Peut-être est-ce pousser les conséquences bien loin : à chercher les causes de nos récents désastres, on en trouverait facilement ailleurs de plus proches, de plus directes et de plus agissantes. En tous cas, si l'infatuation dont on parle a été le fait de quelques officiers à vue courte et présomptueuse, rien n'indique qu'elle ait existé chez les hommes vraiment supérieurs, les seuls en passe de devenir de vrais chefs d'armée : ceux-ci se rendaient compte, sans nul doute, que la guerre européenne différerait de la guerre d'Afrique, et l'on se demande en quoi le fait d'avoir heureusement pratiqué l'une, les aurait empêchés de se préparer et de se former à l'autre.

On le voit, ma conclusion n'est pas absolue. Je suis le premier à déclarer que la guerre d'Afrique était, pour notre armée, une école incomplète; j'admets que, mal comprise, elle pouvait, sur certains points, devenir une école dangereuse; mais je crois que, par

d'autres côtés, elle a été une école bienfaisante. La part du bien l'a-t-elle emporté sur le mal? Question toujours délicate à laquelle on voudrait laisser les faits répondre. Qu'a valu l'armée formée en Afrique, quand, quelques années plus tard, elle a été mise à l'épreuve d'une grande guerre? C'est elle que nous retrouvons en Crimée; elle n'a pas encore eu le temps de subir les influences qui devaient, peu après, la modifier si gravement. Eh bien, de l'aveu des Anglais qui l'ont vue de près et qui ne sont pas d'ordinaire pour nous des juges bienveillants, jamais la France n'avait eu une plus belle armée. Et encore faut-il faire observer qu'elle ne se présentait pas avec tous ses avantages, puisque les plus illustres des Africains, ceux qui semblaient le mieux préparés aux commandements supérieurs, avaient été enlevés à leurs soldats, le maréchal Bugeaud par la mort, le duc d'Aumale, les généraux de La Moricière, Changarnier et Bedeau par l'exil politique, en cette circonstance aussi néfaste que la mort. Voilà, semble-t-il, la réponse des faits. N'oublions pas, d'ailleurs, comment se pose la question. On n'a pas à se demander si l'armée eût trouvé une école plus complète dans une grande guerre; la paix régnait, pour longtemps encore, dans l'Europe fatiguée des secousses du commencement du siècle, et personne ne saurait le regretter. Il s'agit de savoir ce qui valait mieux pour notre éducation militaire : se battre en Algérie ou ne pas se battre du tout. Ainsi posée, la question ne semble même plus fournir matière à la discussion. Nos officiers, tels qu'on les connaissait alors, n'eussent pas appris théoriquement à la caserne, ce qu'on reproche à la guerre d'Afrique de ne leur avoir pas pratiquement enseigné. Mais ils auraient perdu l'occasion que ce champ de bataille permanent leur offrait de se former aux vertus militaires, par l'effort accompli, par la fatigue supportée, par le péril affronté, par le sang répandu; occasion d'autant plus précieuse que l'air ambiant était alors plus amollissant et que notre société bourgeoise, industrielle, financière et matérialiste était plus occupée de bien-être, plus réfractaire à l'idée même du sacrifice.

Paul THUREAU-DANGIN.

ZANZIBAR

COLONS ALLEMANDS ET ANGLAIS

DANS L'AFRIQUE ORIENTALE¹

IX

La situation du sultanat de Zanzibar et des régions voisines exploitées par les marchands arabes, telle que nous venons de l'esquisser, devait rendre fort circonspects les Européens. Il était fort imprudent de s'installer chez des peuples dont les uns repoussaient les étrangers, comme les Sômalis et les Massaïs; dont les autres étaient habitués à l'indépendance que leur avait laissée le sultan et peu disposés à subir la domination effective d'une nation civilisée; peuples d'ailleurs que leurs mœurs et leur religion séparaient profondément des Européens, et dont le nombre devait rendre la résistance fort dangereuse; parmi lesquels les colons, incapables, sous un tel climat, de cultiver le sol, n'auraient pas trouvé de travailleurs bien facilement. Il fallait tenir compte aussi de ce que les marchands arabes n'étaient pas assez simples pour laisser des concurrents s'établir dans les pays dont l'exploitation avait été jusque-là pour eux un monopole et que, en supposant qu'ils n'eussent pas repoussé leurs rivaux par la force, ce n'était pas en un jour qu'on pouvait les supplanter, apprendre à se passer de leur intermédiaire, connaître leur manière d'opérer et les secrets de leur commerce, changer les habitudes des indigènes qui trafiquaient avec eux dans des conditions particulières. On aurait dû prévoir que la prise de possession du pays par une puissance européenne, ayant forcément pour conséquence, immédiatement

¹ Voy. *le Correspondant* des 25 novembre et 10 décembre 1888.

ou dans l'avenir, la suppression de l'esclavage et de la traite, provoquerait le soulèvement de tous les marchands d'esclaves qui verraient se fermer plus complètement devant eux les routes de la mer et auraient à craindre, par suite de la proximité de colonies européennes, des empiètements sur leurs territoires; on aurait pu comprendre que tous les Noirs un peu riches et tous les chefs étaient intéressés au maintien de l'esclavage et que les indigènes, surtout les musulmans, soumis à l'influence des marchands leurs coreligionnaires, seraient entraînés, par les récits que leur feraient leurs traitants, à se défier des Européens et, peut-être, à prendre part à une révolte générale contre leur autorité, à moins que l'administration coloniale ne prit à tâche principalement de gagner à sa cause les indigènes et de les civiliser au lieu de les exploiter et de les brutaliser comme ont fait les colons allemands. Les missionnaires, dont le but était tout pacifique et l'ambition modeste, avaient, malgré la recommandation du sultan, rencontré beaucoup de difficultés, mais ils avaient obtenu quelques résultats; combien plus rude devait être la tâche pour ceux que leur accord avec le sultan ne pouvait protéger contre des gens trop intéressés à méconnaître les ordres de leur souverain? En voulant s'emparer de la souveraineté du sol, les colons européens, attirés par la perspective de résultats illusoire, s'imposaient une conquête longue et pénible, ajoutant de nouvelles victimes à celles du climat.

Bien que nous ne puissions nous réjouir d'un échec qui aura pour conséquence un recul momentané de la civilisation chrétienne devant les marchands d'esclaves, la présomption avec laquelle les promoteurs de la colonisation allemande parlaient de la facilité de l'occupation de l'Afrique orientale, le dédain qu'ils témoignaient pour nos habitudes de colonisation, et les difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui, rappellent à notre souvenir les fautes que la politique française a commises ailleurs et les expliquent sans les excuser. Il est des entreprises coloniales qui, comme celle de l'Allemagne dans le sultanat de Zanzibar, peuvent produire, à la longue, des bénéfices considérables, et qu'il serait aussi imprudent que déplacé de dédaigner. Mais, au lieu de s'y engager à l'aveugle, il faut mesurer, comme en toutes choses, ce qu'on a à en espérer et à en craindre. Nous avons payé pour savoir que la tâche de la colonisation est plus rude que ne le supposaient ceux qui vantaient à l'Allemagne le climat, les richesses et les habitants de l'Afrique orientale, et ceux qui, s'étant mis à l'œuvre, n'ont pas compris les dangers de leur conduite envers des indigènes ombrageux.

X

Les voyageurs anglais ont les premiers recommandé la colonisation de l'Afrique orientale. Burton, en 1861, conseillait aux missionnaires et aux marchands européens de s'établir dans l'Ouzaramo et dans l'Oungamouezi. En 1871, Stanley, proposant la construction d'un chemin de fer partant de Bagamoyo, exprimait le vœu qu'une nation civilisée prît possession de l'Ousegouba; il ajoutait que l'établissement de colons ne rencontrerait pas de grandes difficultés. Quelques années après, il exposait ses vues sur la colonisation de l'Afrique orientale et exprimait l'idée que la construction de voies ferrées la faciliterait; il recommandait aux Hindous de Zanzibar cette entreprise, et déclarait que c'était pour l'Angleterre un *devoir sacré* de civiliser ce pays. Cameron, les missionnaires Farler et Last, n'étaient pas de moins ardents partisans de l'installation de colons anglais dans l'Afrique orientale.

L'Angleterre, satisfaite du rôle politique qu'elle jouait à Zanzibar et des avantages que sa situation privilégiée donnait à son commerce, n'avait pas encore été tentée de faire une nouvelle expérience de colonisation au moment où commença en Allemagne le mouvement d'opinion publique qui a abouti au partage de l'Afrique orientale entre les deux puissances.

Il y a vingt-cinq ans déjà, von der Decken disait de Port, Durnford : « Cette région offre des avantages pour une colonisation européenne », du pays de Mélinde et de la vallée du fleuve Tana : « Une domination intelligente leur rendrait la prospérité qu'admiraient les Portugais. » Dans son voyage sur le fleuve Juba, il remarqua les cultures florissantes d'esclaves fugitifs, qui « prouvent que les peuples de la côte orientale d'Afrique peuvent être utilisés »; le 14 août, il écrivait de Jumvo : « A mon avis, on ne pourrait trouver un point plus apte à la colonisation européenne; les Européens pourraient très bien travailler eux-mêmes la terre. Je suis fermement persuadé qu'en peu de temps une colonie établie ici serait très florissante et, après deux ou trois ans, se suffirait à elle-même; elle prendrait surtout une haute importance après l'achèvement du canal de Suez. C'est un malheur que nous autres Allemands nous laissions passer de telles occasions d'acquérir des colonies, surtout au moment où l'on montre plus d'intérêt pour la marine. »

Le 30 septembre, il était massacré par les habitants de Bardera. « Sans cette catastrophe, dit le docteur Grimm, l'Allemagne aurait peut-être depuis vingt ans les colonies qu'elle doit maintenant fonder. »

Deux ans après, l'un des compagnons de von der Decken, Otto Kersten, publia dans la *Revue internationale* de Vienne un article sur la colonisation dans l'Afrique orientale. « Je voudrais, dit-il, décider des particuliers ou des sociétés à des entreprises commerciales ou agricoles dans l'Afrique orientale. Mon projet comprend l'installation de trois stations principales, l'une à Mombaze ou dans le voisinage du Pangani ou du Kingani; la seconde à Chagga, la troisième sur les bords du lac Victoria Nyanza. Von der Decken a dit à plusieurs reprises qu'il n'hésiterait pas, si Saïd-Medjid le voulait bien, à lui acheter Mombaze pour y fonder un établissement et mettre le commerce de l'intérieur dans les mains des Européens et particulièrement des Allemands. Après deux ou trois ans de séjour dans le Chagga ou sur la rive orientale du Nyanza, les colons obtiendraient plus de résultats que les émigrants qui errent à travers le monde. Je recommande à mon pays et aux gouvernements une entreprise aussi avantageuse que glorieuse pour les particuliers et pour la nation; il n'y a pas de meilleur moyen de venger von der Decken. »

Cet appel demeura sans écho.

En février 1875, le vice-amiral Livonius, qui mérite d'être considéré comme l'initiateur de la colonisation de l'Afrique orientale, envoyait à l'amirauté impériale un mémoire intitulé : *Questions coloniales*, qu'il demanda l'autorisation de publier pour montrer au public les avantages de la fondation de colonies. Le ministre Stosch ne jugea pas opportun de permettre l'impression de cette étude, qui n'a vu le jour qu'au mois de novembre 1884¹ et qui nous paraît présenter un intérêt tout particulier.

« Au temps de la paix de Francfort, disait l'amiral, on insista de plusieurs côtés et spécialement dans les villes hanséatiques, sur l'importance qu'aurait pour l'Allemagne la possession de la Cochinchine; si, malgré l'impuissance de la France, ce vœu n'a pas été réalisé, c'est exclusivement parce que dans les cercles les plus influents régnait un esprit d'antipathie contre les colonies. »

Il ajoutait : « En comparaison de l'heureuse politique coloniale anglaise, qui a porté la civilisation dans quatre parties du monde et qui a élevé la métropole à un tel degré de richesse, de grandeur et de puissance, qu'est-ce que l'influence de l'Allemagne sur les pays situés hors d'Europe, en dépit de son émigration considérable? Combien est faible relativement l'avantage que l'Allemagne a retiré jusqu'ici de ses efforts et de l'activité de son commerce extérieur. Un État si puissant, dont les habitants sont si remarquables par

¹ *Kolonial fragen.*

leur intelligence, leur patience, leur adresse, leur savoir-faire, doit-il être seul incapable d'avoir une politique coloniale? Elle ne possède pas un pied carré hors de l'Allemagne. Aujourd'hui, elle a terminé l'œuvre de son unité; elle est redoutée à l'extérieur, elle a une flotte, elle est dans une période de gloire et d'éclat, elle est maintenant capable d'avoir des colonies et de les conduire à un haut degré de prospérité, tandis que jusqu'à présent son émigration n'a été utile qu'aux colonies anglaises et aux États-Unis d'Amérique.

« Depuis longtemps, l'Angleterre a jeté les yeux sur une vaste et belle contrée; elle y joue le vieux jeu avec lequel elle a si souvent trompé le monde; elle prétexte qu'elle a fort à cœur la délivrance des esclaves et fait de grands sacrifices pour cette œuvre philanthropique. C'est un pays actuellement sans maître et qu'il serait facile de soumettre à une domination étrangère; un pays dont la fertilité rivalise avec celle des Indes, un pays apte à recevoir l'émigration allemande, tout à fait propre à devenir une colonie allemande. On pourrait, si on n'y avise, le voir passer sous la protection de l'Angleterre. C'est Zanzibar. »

En 1876, M. Sturz, ancien consul général d'Allemagne au Brésil, publiait une brochure¹ dans laquelle il disait : « Peu à peu s'approche le jour où les lacs de l'Afrique centrale seront les colonies communes de tous les pays commerçants. Il serait nécessaire que nous prissions part le plus tôt possible au développement d'une région si riche et si productive. Ni les dépenses d'administration, ni même la protection des sujets de l'empire, n'exigeront de sacrifices qui ne soient dix fois compensés. L'Allemagne devrait, avant tout, envoyer un consul dans une des stations des lacs. »

Dans son livre : *Quatre ans en Afrique*, M. de Weber, après avoir décrit les ravages de la traite dans « les plus belles et les plus fertiles régions de l'Afrique, » déclarait que ce commerce odieux ne cesserait que le jour où « une grande puissance civilisée se serait établie au cœur du continent pour modifier les conditions sociales et politiques dans lesquelles se trouvent les populations, empêcher par la force la continuation des guerres intestines et les décider aux travaux pacifiques. Une telle entreprise ne laisserait pas que d'avoir une importance commerciale et politique considérable.

« Un État aussi peuplé que l'Allemagne pourrait entreprendre avec des chances de succès, cette œuvre de géants. Elle a assez de bras pour un tel travail. Il y a parmi nous assez de penseurs, de

¹ *Der wiedergewonnene Welttheil, ein neues gemeinsames Indien* (Berlin, Bohm).

philosophes et de pédagogues pour que nous tentions de faire le salut d'une race perdue. Si l'Allemagne n'est pas disposée à essayer cette œuvre, l'Angleterre seule peut y parvenir ; elle en recueillera des bénéfices incalculables. »

En 1878, les frères Denhard explorèrent le royaume de Witou ; ils furent amicalement accueillis par le sultan Ahmed ; ils ont raconté que la population voisine de l'embouchure du fleuve les invita à s'établir dans ce pays.

Deux ans après, la *Société africaine allemande* se fonda à Berlin en vue de diriger des voyages de découvertes. Elle confia le soin de fonder une station dans l'Afrique orientale à MM. Bohm, naturaliste ; Kaiser, astronome ; et Reichard, négociant ; ils s'établirent d'abord à Kakoma, dans l'Ouganda ; puis, sur le désir de la sultane-régente Mischa, dans sa capitale Gonda ; la sultane les appella bientôt à partager la régence. Ils abandonnèrent cependant leur établissement en 1884 ; Kaiser et Bohm moururent des fatigues du voyage ; Reichard revint seul à la côte au mois d'août 1885.

A ce moment, les vœux des précurseurs de la politique coloniale allemande commençaient à être remplis. Bien qu'en 1880, le Reichstag eût repoussé un projet de loi accordant une subvention à la Compagnie de colonisation et de navigation du Pacifique, l'opinion publique s'était peu à peu convertie aux idées de colonisation. C'est en 1883 que commence l'ère des annexions allemandes. Lorsque le 15 octobre 1884, le prince de Bismarck notifia officiellement aux puissances la liste des territoires placés sous le protectorat de l'empire, il ne parlait encore que des contrées où les négociants allemands se proposaient de développer leurs relations commerciales, la côte des Esclaves, le territoire de Togo, les Camerouns, la côte occidentale de l'Afrique australe entre le cap Frio et le fleuve Orange. Mais on n'allait pas tarder à apprendre qu'une compagnie se proposait de cultiver et de peupler d'émigrants l'Afrique orientale, sous la protection de l'empire, mais sans son appui matériel et financier, conformément aux principes d'administration coloniale proclamés par le chancelier.

XI

C'est à des sociétés qu'est revenue la tâche d'exploiter la plupart des possessions allemandes d'outre-mer, et particulièrement d'Afrique. Le mouvement colonial allemand a eu ceci de particulier, que le gouvernement a énoncé des principes qui peuvent étonner dans la bouche d'hommes peu enclins d'ordinaire à restreindre l'action de l'État. Dès le début, M. de Bismarck a précisé la direc-

tion qu'il comptait donner à la politique coloniale; il voulait substituer *l'initiative privée à l'action gouvernementale* et réduire à son minimum les charges de l'administration coloniale⁴. Il dit le 23 juin 1884, à une commission du Reichstag : « Il ne serait pas politique pour nous d'occuper des territoires où nous n'avons actuellement aucun intérêt, et cela pour offrir un stimulant factice à l'émigration allemande. Un système colonial de ce genre nous coûterait trop cher et pèserait lourdement sur nos forces navales. Mais c'est une tout autre question que de savoir si nous devons couvrir de la protection de l'empire les établissements librement fondés par des sujets allemands, des rameaux, pour ainsi parler, de la nation allemande et dans des territoires qui ne sont placés sous la souveraineté d'aucun autre Etat. Je crois que le devoir de l'empire est d'étendre sa protection aux établissements lointains fondés de cette manière par des sujets de l'empire et non seulement à leurs comptoirs, mais aux territoires qu'ils peuvent avoir acquis. »

« Je répète, disait-il, le 26 août, que je suis entièrement opposé à la création de colonies sur un plan qui a prévalu dans le siècle passé, qu'on pourrait appeler le *système français* et qui consiste à acquérir un territoire, à y placer des fonctionnaires et une garnison, puis à inviter les gens à y venir et à y vivre. Je ne crois pas qu'on puisse créer des colonies artificiellement. Tout autre est la question de savoir si c'est un devoir pour le gouvernement impérial d'accorder sa protection lorsqu'elle est réclamée par des sujets qui se sont eux-mêmes embarqués dans des entreprises coloniales avec l'espoir de cette protection. On a parlé de dépenses que le Trésor aura à supporter pour la réalisation de cette politique. Je n'ai pas l'intention de rien dépenser pour cela, mais bien de laisser la responsabilité du développement des colonies dont il s'agit à l'énergie des négociants qui les ont établies. Je n'annexerai pas à l'empire de provinces d'outre-mer. Je suivrai l'exemple de l'Angleterre en accordant à ces négociants quelque chose comme les chartes royales jadis conférées à la Compagnie des Indes occidentales. Je nommerais seulement un consul ou un résident, pour représenter l'autorité impériale. » Il disait encore le 13 mars 1885 au Reichstag : « L'Allemagne ne se propose pas d'imiter la politique française, mais elle veut seulement prêter appui à ses commer-

⁴ Il n'y a encore en France, sur l'organisation politique, administrative et militaire, des colonies allemandes, qu'une étude de quelques pages, dans la brochure du capitaine Rodier (*Les Colonies étrangères*, extrait de la *Revue maritime et coloniale* de juillet 1886.) Des travaux sur le même sujet ont été publiés en Allemagne par MM. Pann, Meyer, von Stengel, etc.

çants. » Le 27 juin 1885, il s'exprimait dans les mêmes termes, et enfin, dans un rapport du 2 décembre, il se prononçait de nouveau contre la *formation d'un régiment de bureaucrates*.

Le chancelier se proposait de laisser le soin de la fondation des colonies à des compagnies privilégiées, analogues à celles qu'avait protégées l'ancienne monarchie française et à celles qui avaient fondé les colonies de la Nouvelle-Angleterre. La constitution de compagnies ayant la souveraineté de territoires d'outre-mer et y exerçant les droits régaliens, y entretenant une armée, y instituant une administration, n'entre pas facilement aujourd'hui dans les idées françaises.

Les lois allemandes des 17 avril 1886, du 7 juillet 1887 et du 15 mars 1888 ont posé les principes de la colonisation allemande.

Avant ces lois, les sociétés devaient se conformer à celle du 11 juin 1870 sur les sociétés, et les compagnies de colonisation qui furent formées, n'ayant pas de personnalité civile, ne pouvaient acquérir de biens-fonds; elles n'auraient pu en avoir en Allemagne; si les lettres de protection que leur accorda le gouvernement impérial les habilitaient à posséder des territoires coloniaux, leurs opérations ne s'en trouvaient pas moins gênées par la situation que leur faisait la loi; celle de 1886 leur a conféré la qualité de personne morale.

Le système des compagnies de colonisation a ses avantages et il a de chauds partisans qui ont montré dans la discussion des idées de leurs adversaires quelque peu de l'intolérance des néophytes. Les compagnies, a-t-on dit, ont intérêt à tirer le plus de bénéfices possibles des colonies, elles cherchent à donner la plus grande extension au peuplement et à la mise en exploitation des terres, elles évitent les guerres inutiles, elles donnent à la colonie l'administration qui lui convient le mieux.

Comme l'organisation de nos pays de protectorat, où le nombre des fonctionnaires français est ou devrait être réduit au strict nécessaire, l'organisation des colonies allemandes est plus simple et moins coûteuse que celle des établissements français de même nature et d'importance analogue située dans les mêmes régions. Il en est encore ainsi alors même que l'Allemagne a pris directement en main l'administration de ses colonies ou a désigné un représentant du gouvernement pour surveiller le fonctionnement des compagnies. Le chancelier ne peut pas cependant répudier toutes les charges de la colonisation, il est forcé d'en faire supporter une part par l'empire. Dans les pays moins tranquilles, l'autorité de la compagnie peut avoir besoin d'être accrue par l'apparition plus ou moins lointaine du pavillon des navires de

guerre: on peut faire surveiller ses opérations et la conduite de ses agents vis-à-vis des indigènes par un commissaire impérial; mais, dans les régions calmes, où le commerce se fait sans danger, le gouvernement d'une compagnie sera forcément peu compliqué et peu coûteux, et ses principes d'administration seront favorables aux intérêts de son commerce.

Les compagnies ne peuvent pas réussir dans les pays habités par des populations nombreuses et belliqueuses. « L'État au dix-neuvième siècle a été obligé de faire bien plus d'efforts que n'en firent Richelieu ou Colbert et de recourir à un emploi plus fréquent de la force. Cela tient à la nature des choses. Quelle compagnie privilégiée aurait pu venir à bout, sans aucune intervention de l'État, de la résistance opposée par le bey de Constantine ou par Abd-el-Kader, en Algérie; par El-Hadj, au Sénégal; par les Pavillons-Noirs, en Indo-Chine? Sont-ce des associations de particuliers qui auraient pu diriger la conquête de la Birmanie et la campagne contre les Achantis¹? »

En présence de dangers inouïs, la Compagnie anglaise des Indes a dû céder ses droits à la couronne. S'il y a encore eu, en Angleterre et en Allemagne, des compagnies privilégiées de colonisation, adoptant une organisation analogue à celles qui eurent tant de puissance dans les siècles passés, il faut reconnaître qu'elles ont été loin de suivre l'exemple de leurs devancières et qu'elles se sont contentées ou paraissent devoir se contenter de frayer la voie à une colonisation qui leur succède le jour où il y a des difficultés trop sérieuses à vaincre.

Les compagnies ont aussi servi plusieurs fois de prête-nom, en quelque sorte. Dans certains pays, si un gouvernement avait voulu fonder une colonie, il se serait heurté au refus des chefs indigènes ou à l'opposition des puissances étrangères. L'établissement de particuliers ou de compagnies ne présente pas les mêmes difficultés.

Leur rôle semble être de s'établir sans bruit sur un territoire, sans spécifier précisément à quel titre, d'affecter parfois les allures de propriétaires de terrains soumis encore à la souveraineté de chefs indigènes, puis de transformer leurs titres de propriété en titres de souveraineté, prétendant que les souverains barbares leur ont cédé tous leurs droits et n'en ont conservé aucun sur leur territoire. Lorsque la situation s'est ainsi transformée, la compagnie qui, généralement, a peu de ressources et qui ne serait pas en mesure d'exercer effectivement la souveraineté et d'en supporter

¹ A. Rambaud, *Causerie historique*. (*Revue bleue*, 23 avril 1887.)

les charges, cède à l'État ses droits de souveraineté pour devenir simple propriétaire des terrains qu'elle occupe, tout en conservant des privilèges considérables.

Telle est l'histoire, tel a été ou tel sera le sort de la plupart des compagnies de colonisation.

Un exemple frappant en a été donné par la Compagnie anglaise de Bornéo dont le territoire a été tout récemment annexé par l'Angleterre. Une société américaine acheta, en 1865, le nord de cette île au sultan de Brunei; avec l'autorisation de ce prince, elle céda ses droits, en 1875, à M. van Overbeck; en 1877, le sultan consentit à substituer à ce nouveau cessionnaire *the British North Borneo association*. Cette société obtint à Londres une *charte royale* qui plaçait ses établissements sous la protection britannique. Les réclamations de l'Espagne furent écartées par l'Angleterre, dont l'Allemagne soutint les prétentions; elles déclarèrent, à cette occasion, qu'elles reconnaissaient aux sociétés particulières le droit d'acquérir une souveraineté pourvu que des chartes ou des lettres de protection leur fussent accordées par leurs gouvernements.

Ces chartes placent la compagnie dans la dépendance du gouvernement dont l'autorisation est exigée pour la validité des actes les plus importants de la compagnie : acquisition de territoires, traités avec les indigènes, ordonnances sur l'administration de la justice et sur l'exploitation des mines, etc. Les compagnies allemandes de colonisation ne paraissent pas, en raison de leurs faibles ressources, susceptibles de supporter les frais de l'administration coloniale ni de la mise en valeur des terrains et encore moins ceux de l'entretien d'une armée pour vaincre la résistance des indigènes.

Ainsi que le disait M. Gabriel Charmes il y a quatre ans¹, « la première préoccupation de M. de Bismarck semble avoir été de ne pas imiter la France. La politique coloniale allemande devait différer du tout au tout de la politique coloniale française. Peu à peu pourtant elle s'en est rapprochée; les passions populaires se sont déjà enflammées pour les conquêtes coloniales. De l'insignifiante expédition des Camerouns à une guerre du Tonkin, il y a moins loin qu'on ne le croit à Berlin. Certes, nous sommes bien entreprenants, bien peu soucieux des obstacles pratiques que peuvent rencontrer les rêves de notre imagination; néanmoins, nous ne faisons pas d'annexions à l'allemande, ce n'est pas nous qui, d'un trait de plume, sans autre formalité que l'érection d'un drapeau, aurions déclaré nôtre une partie de la Nouvelle-Guinée ou de l'Afrique orientale. »

¹ *Politique extérieure et coloniale.*

Nous ne cherchons pas à triompher des modifications que la politique du chancelier a dû subir en raison des événements; mais nous en tirons la conséquence qu'il n'est pas toujours possible, même aux plus grands politiques, d'éviter les guerres coloniales et que le système tant prôné des compagnies de colonisation ne dispense pas d'avoir une armée coloniale.

Il ne s'agit encore aujourd'hui que d'un blocus des côtes de l'Afrique orientale; le gouvernement impérial repousse toute idée d'opérations militaires sur le continent, mais il sera forcé d'y venir, à moins qu'il ne renonce à la possession de ce pays; car les compagnies qui en avaient la souveraineté se sont montrées incapables de la conserver et seront dans l'impossibilité de diriger avec succès une expédition.

XII

Le 6 décembre 1882, la *Compagnie coloniale allemande* (*Deutsche Kolonial Verein*) s'était fondée en vue de populariser les idées de colonisation, d'encourager les expéditions coloniales et les voyages de découvertes, d'examiner les questions de politique coloniale et de faire connaître les pays propres à la colonisation allemande.

Cette société avait pour président le prince de Hohenlohe-Langenburg et elle comptait dans son sein quelques-uns des hommes politiques et des savants les plus considérables.

Elle fonda dans la plupart des villes d'Allemagne des *sections* et elle commença la publication d'un journal hebdomadaire, la *Deutsche kolonial Zeitung*, qui contient sur toutes les questions coloniales des articles fort intéressants. Chaque numéro comprend un certain nombre de mémoires, les comptes-rendus des opérations de la société, des nouvelles, et assez souvent des cartes et des gravures. Le prix de la cotisation demandée aux membres de la société étant de 6 marks seulement, c'est uniquement par le recrutement d'un nombre considérable d'adhérents qu'elle peut avoir à sa disposition des sommes suffisantes. On reprochait à la *Société coloniale* de n'avoir pas un but assez pratique et de ne pas prendre en main la direction d'entreprises coloniales. Des critiques furent dirigées contre elle, en ce sens, en 1884 dans le journal *die Gegenwart* (*l'Actualité*) par le docteur Karl Peters, qui devait l'année suivante acquérir pour le compte d'une société rivale les territoires de l'Afrique orientale.

Karl Peters, né le 27 septembre 1856 dans le Hanovre, avait fait preuve dès sa jeunesse, d'après ses biographes, d'un grand esprit d'indépendance, d'une vive intelligence et d'une influence extraordinaire sur tous ceux qui l'approchaient. Il fut élevé au

gymnase de Lunebourg, à l'université de Gœttingue et à celle de Berlin; en 1880, il subit avec succès l'épreuve *pro facultate docendi*, mais sans avoir l'intention de se consacrer à l'enseignement. Il alla passer deux ans à Londres pour y compléter ses connaissances d'économie politique et de politique; il fut surtout en relation avec les personnages anglais qui s'occupent des questions coloniales. Il visita ensuite la France, l'Italie, l'Autriche, la Hollande et revint en Allemagne à la fin de 1883, très occupé de recherches sur la philosophie, l'histoire, l'économie politique et la colonisation. Il exprima ses vucs sur ce dernier sujet dans divers articles; il engageait l'Allemagne à ne pas se laisser arrêter dans ses entreprises coloniales par la crainte du mécontentement de l'Angleterre, contre laquelle il témoignait assez d'hostilité.

Esprit aventureux et inquiet, dévoré d'ambition, jaloux de jouer un rôle, Peters résolut de fonder une nouvelle association vouée à la création de colonies allemandes. Il s'entendit avec son ami, le docteur Jühlke, jeune magistrat prussien, et avec le comte Pfeil, qui, n'ayant encore que vingt-six ans, était connu par un séjour de plusieurs années dans l'Afrique australe. Le 28 mars 1884, trente personnes se réunirent sous la présidence du comte Behr-Bendelin et décidèrent la création d'une *Société de colonisation allemande* (*Gesellschaft für deutsche Kolonisation*) pour acquérir, par ses propres ressources des territoires d'outre-mer propres à l'acclimatation des émigrants allemands. Peters fut nommé vice-président, Jühlke secrétaire. La société devait être administrée par un conseil de douze membres. Le chiffre de la cotisation fut fixé à 5 marks (6 fr. 25).

Le conseil reçut le pouvoir de passer des traités pour le compte de l'association et de disposer de ses capitaux.

« La question coloniale, disait Peters, est une question d'argent. » Le conseil de la société chercha à s'entendre avec des capitalistes. Le 16 août, il convoqua à une réunion un certain nombre de personnes disposées à souscrire chacune au moins 5000 marks pour acheter des terrains en Afrique, et leur fit, sous le sceau du secret, la confidence des projets de la société. Un *consortium* fut formé entre les capitalistes; la société devait avoir la direction de l'entreprise et y participa pécuniairement. Les fonds qu'elle fournit lui furent donnés par ses membres, les uns ayant pris des parts d'intérêt de 50 marks, les autres faisant des dons volontaires ou faisant l'avance d'une ou plusieurs cotisations annuelles de sociétaires. On décida de diviser en parts de 500 marks les souscriptions de 5000, pour faciliter la rentrée des fonds. Les souscripteurs de 5000 marks devaient former une commission de

contrôle représentant les intérêts des autres donateurs. 45 000 marks furent réunis.

La société avait hésité entre l'Amérique du Sud et l'Afrique. On lui recommandait l'acquisition de territoires dans la province de Mossamedes, dans le sud-ouest du continent africain; mais le conseil, sur la proposition du comte Pfeil et du docteur Peters, préféra acheter des terrains dans l'Afrique orientale et résolut d'envoyer une expédition dans l'Ousagara pour y établir, s'il était possible, la suprématie de l'Allemagne par des contrats avec les chefs indigènes. Cette décision fut d'ailleurs tenue secrète, pour éviter toute difficulté, toute objection de la part du sultan de Zanzibar ou de l'Angleterre, et surtout l'occupation du pays par des rivaux jaloux et plus actifs.

Au mois de septembre 1884, le docteur Peters, le docteur Jühlke et le comte Pfeil, chargés de diriger l'entreprise, quittaient Berlin, en compagnie d'un négociant, M. Otto, qui se proposait de fonder un comptoir dans le pays qu'achèteraient ses amis. Pour dérouter les soupçons, ils avaient répandu le bruit qu'ils allaient dans l'Afrique occidentale; ils avaient distribué en grande quantité, notamment dans les restaurants de Berlin, des brochures de M. de Weber sur la colonisation allemande dans le pays des Boers. Peters et Jühlke allèrent faire ostensiblement des achats à Hanovre où ils annoncèrent qu'ils s'embarqueraient à Liverpool; ils gagnèrent ensuite mystérieusement Vienne et Trieste où ils rejoignirent leurs compagnons. Ils avaient même eu la précaution de changer de nom dans chaque ville; c'est aussi sous des noms supposés qu'ils s'embarquèrent tous à Trieste; encore, pour ne pas attirer l'attention, avaient-ils eu soin de ne pas prendre de cabine; ils voyagèrent, malgré les ennuis et les fatigues d'une telle situation, en qualité de passagers de pont comme de pauvres émigrants.

Néanmoins quand ils arrivèrent à Zanzibar, ils ne cachèrent pas aussi soigneusement leurs projets; on sut qu'ils voulaient acheter des terrains dans l'Ousagara. Personne ne prit, du reste, au sérieux une entreprise qui paraissait avoir peu de chances de succès. Le sultan leur donna quelques lettres de recommandation. Arrivés le 4 novembre à Zanzibar, ils étaient le 10 à Saadani et en parlaient le lendemain; cinq jours leur avaient suffi, grâce à l'appui de la maison Hansing, pour organiser une caravane, bien qu'on leur eût prédit qu'ils ne pourraient mettre moins de trois à quatre mois pour terminer leurs préparatifs. Leur équipement était très insuffisant et le peu de provisions qu'ils emportaient faisait prédire qu'ils ne reviendraient pas. En un mois ils négocièrent avec les chefs locaux douze traités qui mettaient entre leurs mains les quatre provinces

d'Ousegouha, de Ngourou, d'Ousagara et d'Oukami, environ 150 000 kilomètres carrés.

Ces traités concédaient à la société les *droits de souveraineté*, comprenant la faculté de bâtir des maisons, de faire des routes et le privilège exclusif de cultiver le sol, d'exploiter les forêts et les mines, de naviguer sur les fleuves, d'introduire des colons, de rendre la justice, de percevoir les impôts et d'établir des droits de douane. En échange de cet abandon complet du pays par les souverains indigènes, les représentants de la société leur avaient fait quelques cadeaux et promettaient de les protéger contre leurs ennemis et de respecter la propriété privée. Est-il possible de prendre au sérieux de tels traités? N'est-il pas à croire que les souverains noirs ont signé un papier qu'ils n'ont pas compris et qu'ils ont supposé simplement consentir à l'établissement pacifique des Européens chez eux et à la vente de quelques terrains pour des essais de culture? Pouvaient-ils saisir la distinction des droits de souveraineté et du droit de propriété? Ne voit-on pas les tribus africaines passer ainsi des traités, sans valeur réelle, successivement avec tous ceux qui leur font des présents? Ce qui importait d'ailleurs aux agents de la société allemande, ce n'était pas de faire comprendre le sens de ces concessions à ceux qui les avaient consenties; c'était d'avoir un papier quelconque qu'il leur fût possible d'opposer à des concurrents européens, et dont ils pussent, avec l'appui de l'Empire, se prévaloir à l'encontre du sultan de Zanzibar; c'était un prétexte qu'ils voulaient avant tout pour s'installer dans l'Afrique orientale et en revendiquer la souveraineté.

Pour atteindre leur but, ils n'avaient pas reculé devant les fatigues d'un voyage accompli avec une rapidité sans exemple. Otto succomba à la fièvre, le comte Pfeil fut gravement malade, mais tint néanmoins à rester dans l'Ousagara pour représenter les intérêts de la société, Jühlke et Peters, très souffrants, furent recueillis par la mission française de Simbremouene, « c'est à un jésuite français ¹ que nous devons notre salut, » dit le docteur Peters. Le 17 décembre, ils arrivaient à Bagamoyo, ils y furent repris par la fièvre et furent là aussi soignés avec le plus grand dévouement par les missionnaires français. Le 1^{er} février 1885, ils étaient de retour en Europe, à Venise, et quelques jours après à Berlin.

La *Conférence africaine* était encore réunie dans cette ville pour les affaires du Congo. Cette conférence, composée de représentants de toutes les puissances européennes, avait édicté le principe de la libre navigation du Congo et du Niger. Elle avait proposé quelques

¹ C'est ainsi que le docteur Peters appelle toujours les Pères du Saint-Esprit.

dispositions philanthropiques contre la vente des spiritueux et la traite des nègres, sans adopter d'ailleurs aucune mesure pratique à cet égard. Elle avait décidé que désormais la validité des annexions faites en Afrique serait subordonnée à une prise de possession effective et à une signification aux États signataires de l'acte général de la Conférence; ce principe en lui-même n'avait rien que de parfaitement juste; son adoption pouvait prévenir des contestations à l'avenir, mais il avait aussi pour conséquence de permettre à toute puissance ambitieuse de prétendre qu'un territoire, depuis longtemps considéré par un État comme une de ses possessions, n'avait pas reçu une organisation administrative suffisante pour être regardé comme effectivement occupé; l'Espagne a vu discuter ses droits sur les Carolines en raison de la prétention de l'Allemagne d'appliquer en Océanie le principe que la Conférence avait refusé d'étendre hors de l'Afrique; c'est par des arguments analogues que la Grande-Bretagne conteste les revendications du Portugal sur une grande partie de l'Afrique australe et que l'Allemagne a combattu les prétentions du sultan de Zanzibar à la souveraineté des pays où il n'entretenait pas de fonctionnaires ni de garnison.

Après que les puissances eurent, par des traités spéciaux, reconnu l'existence de l'État indépendant du Congo jusqu'à la rive occidentale du lac Tanganyka, la Conférence prit, au sujet de la liberté du commerce, dans le bassin de ce fleuve, des dispositions beaucoup plus avantageuses à ceux qui n'y possédaient rien qu'aux autres États; elle y interdit l'établissement de droits d'entrée; le régime de la liberté commerciale fut étendu aussi à la côte orientale. Cette mesure aurait absolument fait disparaître la source des revenus du sultan de Zanzibar si la Conférence n'avait réservé les droits de ce prince qui n'avait pas été représenté à la Conférence et qui devait être laissé libre d'adhérer ou non à une disposition abolissant les droits d'entrée perçus dans ses ports. Le baron de Courcel, ambassadeur de France, se fit le défenseur de Saïd-Bargach, mais les représentants de l'Allemagne parlèrent avec dédain des droits de ce sultan et firent remarquer qu'aucun traité n'avait déterminé les limites de sa souveraineté ni sur la côte ni dans l'intérieur.

L'Angleterre, un peu inquiète des visées que pouvait avoir l'Allemagne dans l'Afrique orientale, avait cru devoir faire observer, le 14 janvier, au gouvernement impérial la situation spéciale que lui créaient à Zanzibar le nombre de ses nationaux et l'importance de son commerce, le traité de garantie signé par elle, conjointement avec la France, en 1862, et le traité de 1872, qu'elle avait conclu

avec le sultan pour l'abolition de la traite et la surveillance des navires suspects. Cette observation amicale, destinée à détourner l'Allemagne des entreprises qu'elle aurait pu projeter dans un pays où l'Angleterre avait des intérêts prépondérants, n'eut pas les résultats qu'on en attendait.

De retour à Berlin, le docteur Peters avait fait décider l'envoi d'une seconde expédition dans l'Afrique orientale, qui se hâta de faire ses préparatifs. La société de colonisation transmit ses droits au groupe formé par les personnes qui, ayant fourni des fonds pour la première expédition et étant disposés à en fournir d'autres, constituèrent le 12 février une *Compagnie de l'Afrique orientale* dont la mission devait être d'organiser une administration politique dans les districts allemands, et de travailler à leur développement agricole et commercial. Des démarches actives furent faites près du gouvernement pour qu'il accordât son appui aux deux sociétés et fit reconnaître la validité des traités qui avaient concédé aux colons allemands la souveraineté de l'Ousagara et des territoires voisins.

Le célèbre voyageur M. Gerhard Rohlfs, nommé consul général, fut envoyé par l'empereur à Zanzibar à bord d'un navire de guerre avec la mission ostensible de négocier l'adhésion du sultan de Zanzibar à l'acte général de la Conférence abolissant les droits d'entrée dans la zone du commerce libre; il était secrètement chargé de soutenir les prétentions du docteur Peters et de ses associés.

Le 27 février, l'empereur avait placé sous son protectorat et sa souveraineté « les acquisitions de territoires faites à l'ouest des États du sultan de Zanzibar, et situées en dehors de la souveraineté d'autres puissances », en vertu des traités par lesquels les chefs d'Ousagara, de Ngourou, d'Ousegouha et d'Oukami ont cédé leurs territoires avec les droits de souveraineté à la société de colonisation allemande. « Nous octroyons à la société, sous la condition qu'elle reste une société allemande et que les membres de la direction soient sujets de l'empire allemand, le pouvoir d'exercer tous les droits résultant des traités qui nous ont été soumis, y compris la juridiction sur les indigènes, ainsi que sur les sujets de l'empire ou d'autres nations qui viendraient s'établir dans ces territoires ou y séjourner dans un but commercial ou autre. L'exercice de ces droits aura lieu sous la surveillance de notre gouvernement et sous réserve des dispositions ultérieures. » La *lettre de protection* réservait la décision impériale relativement aux acquisitions que la société ou ses ayants droit pourraient faire par la suite dans les mêmes parages en vertu de traités qui seraient soumis à l'Empereur.

Le 6 mars, l'ambassadeur d'Allemagne notifiât à Londres la charte du 27 février. « Les territoires dont il s'agit, écrivait-il, sont compris dans la zone prolongée du bassin conventionnel du Congo que vise le chapitre I^{er}, art. 1^{er}, § 3 de l'acte général de la conférence de Berlin, et à laquelle les puissances signataires se sont engagées à faire l'application des clauses dudit acte. » Le gouvernement impérial déclarait donc qu'il y établissait le régime de la liberté commerciale et réclamait en leur faveur, en vertu du chapitre III de l'acte, le bénéfice de la neutralité.

« Devant cette initiative décidée, la Grande-Bretagne avait à opter entre un conflit ou une transaction; elle choisit cette dernière voie. Le 30 mars, elle donnait acte sans réserves de la notification qui précède et le lendemain sir J. Kirk recevait l'ordre de marcher d'accord avec son collègue allemand en toutes matières où les vues et les intérêts des deux pays seraient identiques. L'Allemagne avait fait savoir qu'elle n'occuperait pas la côte même; l'Angleterre acceptait en principe la prise de possession de l'Empire sous la réserve des intérêts anglais et des droits acquis du sultan¹. »

Le 27 mai, le comte Granville proposait, en termes assez clairs, un partage. « Le gouvernement de Sa Majesté, écrivait-il à son ambassadeur à Berlin, n'a pas l'intention de contrarier les projets allemands de colonisation dans le voisinage de Zanzibar. Au contraire, le gouvernement de Sa Majesté envisage ces projets avec faveur; leur réalisation enrichira la civilisation de vastes contrées sur lesquelles aucune influence européenne n'a été jusqu'ici exercée, elle assurera la coopération de l'Allemagne avec la Grande-Bretagne dans la suppression des caravanes d'esclaves et encouragera les efforts du sultan pour l'extinction de la traite et le développement commercial de ses domaines. En vous exprimant dans ce sens avec le chancelier, je vous prie de l'informer qu'on a conçu dans ce pays un projet qui, s'il se réalise, associera indirectement aux efforts de l'entreprise allemande ceux d'une entreprise anglaise. Veuillez lui dire que quelques capitalistes considérables ont formé le dessein de créer un établissement britannique dans la région située entre la côte et les lacs qui sont la source du Nil Blanc et de le rattacher au littoral par un chemin de fer. Afin d'obtenir pour leurs avances des garanties convenables, ils ont l'intention de réclamer du sultan des concessions d'une nature étendue. Le gouvernement de Sa Majesté a pris ce projet en considération, mais il ne l'appuiera que s'il a la pleine assurance que ce plan ne pourrait donner ouverture à un conflit avec les intérêts du territoire placé sous le protectorat

¹ E. Banning.

allemand ni empiéter sur les possessions entre la mer et la région dont il s'agit. »

Le 2 juin, le prince de Bismarck écrivait au comte Hatzfeldt : « Nous souhaitons et espérons amener le sultan, au moyen d'une action diplomatique commune avec l'Angleterre, à renoncer à ses empiètements au delà des limites de ses domaines et à nous trouver ainsi dégagés de la nécessité de repousser ses attaques contre le protectorat allemand. L'Angleterre a un intérêt commun avec nous à empêcher que les tribus nègres amies de l'intérieur ne tombent sous l'influence du fanatisme arabe qui inspire le mouvement du Mahdi, et que leur pays ne devienne le théâtre d'une propagande musulmane sanglante au lieu d'être le siège d'une civilisation graduellement croissante. D'après la communication contenue dans le *memorandum* remis par sir E. Malet à mon département et pour laquelle je prie Votre Excellence de remercier le ministre des affaires étrangères, cet intérêt commun ne pourra qu'être accru par le projet des capitalistes anglais qui voudraient construire un chemin de fer joignant les lacs d'où sort le Nil Blanc avec la côte de l'Océan Indien.

« Nous n'avons pas le dessein de causer un préjudice durable à l'indépendance du sultan de Zanzibar et de lui demander la cession d'aucun territoire qui lui appartienne avec certitude. Nous voulons seulement qu'il respecte dûment les protectorats allemands et nous désirons en même temps conclure avec lui, mais sans l'imposer, un traité de commerce. Nous serons heureux si la coopération de l'Angleterre nous dispense de recourir à la force contre Zanzibar et son sultan; mais nous subissons la nécessité de sortir d'une situation que l'empire ne saurait plus longtemps tolérer. »

Le 30 juin, le marquis de Salisbury répondit à l'ambassadeur d'Allemagne que « le gouvernement de Sa Majesté désirait favoriser les vues du gouvernement allemand, autant qu'il était en son pouvoir. » Les consuls d'Angleterre et de France à Zanzibar reçurent l'ordre d'aider celui d'Allemagne à obtenir la conclusion d'un traité de commerce.

M. Rohlfs ne tarda pas à dévoiler le vrai but de sa mission, la reconnaissance par le sultan des droits de la société de colonisation. Il se montra assez cassant pour que le sultan s'en offensât. Les journaux allemands attribuèrent sa résistance à l'influence du consul anglais et de M. Cecchi, capitaine de l'armée italienne, qui vint passer quelques jours à Zanzibar. Avant le traité passé, en 1862, par lui, avec la France et l'Angleterre, disait dédaigneusement la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le sultan n'était qu'un grand marchand d'esclaves. On parlait de l'éventualité de voir

soutenir les prétentions d'un neveu du sultan, fils de sa sœur Bibidicha et d'un négociant allemand et élevé en Allemagne.

Le 7 août, quatre frégates cuirassées, le *Stosch*, le *Gneisenau*, l'*Elisabeth*, le *Prince-Albert*, l'*Ehrenfels*, mouillaient devant le palais du sultan. Le 11, le contre-amiral Knorr adressait un *ultimatum* à Saïd-Bargach qui se décida à reconnaître le jour même les droits des colons allemands sur l'Ousegouha, l'Ousagara, l'Oukami et le Ngourou; il reconnut en même temps l'indépendance du sultan de Witou placé sous le protectorat de l'Allemagne par un traité avec M. Denhardt ¹.

M. Rohlf fut rappelé par suite de la mésintelligence qui s'était manifestée entre lui et l'amiral Knorr.

Des pourparlers relatifs à la conclusion d'un traité de commerce entre l'Allemagne et Zanzibar, furent repris par le commodore Paschen et M. Travers. Le 30 octobre, ils soumirent au sultan les clauses concertées par eux avec l'agent de la Grande-Bretagne; le gouvernement britannique avait désiré conclure un traité semblable à celui de l'Allemagne.

Le sultan accepta le projet anglo-allemand; le 20 décembre, il signait le traité avec l'Allemagne; celui qu'il conclut avec l'Angleterre fut signé le 30 avril suivant. Ces traités laissaient au sultan les mêmes revenus qu'il avait auparavant, une taxe de 5 pour 100 *ad valorem* sur tous les produits importés, y compris ceux en transit; les alcools, par exception, devaient payer 25 pour 100.

Un tarif fixait les droits à percevoir à l'exportation sur 19 produits indigènes sans distinction de provenance. Le matériel destiné aux stations de la société de l'Afrique orientale, soit pour la construction des bâtiments, soit pour ses cultures, était affranchi de tout droit d'entrée.

« Le traité, écrivait sir John Kirk, le 19 décembre 1885, n'a pas été fait pour l'avantage de quelques individus, mais dans l'intérêt commun du pays lui-même et des négociants européens en général. Un trait important du nouvel arrangement, c'est que le sultan, ayant acquis un intérêt permanent à voir s'accroître la prospérité des contrées de l'intérieur, indépendamment de ses droits de souveraineté, encouragera probablement les entreprises étrangères comme celles que l'Angleterre et l'Allemagne ont en vue et accueillera avec faveur tout gouvernement ou association qui essayera de développer les ressources de ses domaines ou des pays de l'intérieur. »

¹ Voy. G. von Stengel, *Die deutschen Schutzgebiete*, p. 50.

XIII

La compagnie de l'Afrique orientale avait, sans bruit, agrandi ses possessions, comme nous le verrons plus loin. Le gouvernement allemand, désireux d'éviter toute contestation de la part de l'Angleterre et de paraître respecter l'engagement qu'il avait pris de ne pas empiéter sur les domaines du sultan, s'avisa d'un stratagème assez ingénieux ; il offrit d'adhérer à la déclaration de 1862 par laquelle la France et l'Angleterre avaient reconnu et garanti l'indépendance du sultan ; mais il fit observer qu'il serait bon de fixer en même temps, pour déterminer l'étendue de cette garantie, les limites des territoires soumis au sultan. L'Angleterre n'avait guère moyen de repousser cette demande, bien qu'elle prévût que le résultat ne pouvait être favorable aux prétentions de Saïd-Bargach ; la France n'avait pas, en présence de l'adhésion de l'Angleterre à la nomination d'une commission de délimitation, de motifs pour refuser d'envoyer un délégué à Zanzibar. Elle y trouvait d'ailleurs l'avantage de faire partir pour la côte d'Afrique un agent d'un grade élevé auquel elle pourrait ensuite donner, sous prétexte de la proximité, une mission à Madagascar, dans le cas où on trouverait jour à la conclusion d'un accord avec les Hovas. L'Angleterre désigna le lieutenant-colonel Kitchener ; l'Allemagne, le docteur Schmidt ; la France, M. Patrimonio. Lorsque ce dernier fut envoyé, comme on l'avait prévu, à Madagascar, où il signa le traité plaçant l'île sous notre protectorat, notre consul à Zanzibar, M. Raffray, fut chargé de le suppléer ; le consul général Lemaire fut désigné ensuite (avril 1886) pour remplacer M. Patrimonio à titre définitif.

La commission commença ses travaux en novembre 1885. Dès les premières séances, le commissaire allemand témoigna l'intention de ne reconnaître la souveraineté de Saïd-Bargach que sur quelques villes du littoral ; ses collègues et lui firent, sur sa demande, plusieurs voyages (janvier-mars 1886) sur la côte entre la Rovouma et Magdochou ; ils constatèrent, non sans quelque étonnement et au grand dépit du docteur Schmidt, que l'autorité du sultan était reconnue sur toute l'étendue du littoral, que d'un port à l'autre ses soldats circulaient sans être jamais attaqués, et que tous les chefs voisins du rivage se déclaraient ses sujets ; tous les témoins interrogés furent d'accord pour attribuer à Bargach la souveraineté non seulement de la côte, mais de l'intérieur jusqu'à une distance variant de 20 à 400 milles ; les documents produits devant la commission prouvaient combien il était respecté et même obéi des tribus même éloignées. Le commissaire allemand se refusa,

en dépit de l'évidence, à admettre les arguments du commissaire anglais, et il fut impossible de le convaincre, malgré les efforts du commissaire français, le plus désintéressé des trois, pour faire cesser les divergences des vues de ses collègues.

Pendant la réunion même de la commission, la compagnie de l'Afrique orientale essaya de modifier à son avantage le *statu quo* que les délégués des trois puissances étaient chargés de constater; elle avait installé une station dans l'Ouzaramo, sur la route de Bagamoyo. M. Jühlke s'était rendu au Kilimandjaro et avait passé des traités plaçant sous le protectorat allemand quelques chefs avec qui il avait, par une cérémonie symbolique contracté « la fraternité de sang. » A Gazi, les Allemands entrèrent en relations avec le sultan Embarouk, qui arbora leur pavillon. Bargach irrité envoya à Gazi des troupes qui enlevèrent le drapeau allemand et le remplacèrent par celui de Zanzibar. Les agents de la France et de l'Angleterre parvinrent à grand'peine à empêcher l'ouverture d'hostilités. Le sultan, encouragé par son premier succès, envoya au Kilimandjaro le général Mathews, un Anglais qui était entré à son service, pour y établir son autorité; Mathews s'entendit avec Mandara, roi de Chagga, et bientôt toutes les pentes de la montagne étaient couvertes du pavillon rouge de Zanzibar. Les Anglais; inquiets des ambitions allemandes, rappelaient un traité conclu dans la même région, l'année précédente, par M. Johnstone. Les Allemands accusaient le consul anglais de pousser le sultan à des mesures violentes et M. Raffray de seconder son collègue anglais dans les discussions de la commission; ils parlaient de recourir aux armes; Bargach lui-même était prêt à en venir aux dernières extrémités.

Dans ces conditions, une entente paraissait difficile à obtenir. Le 9 juin 1886 les trois négociateurs statuèrent sur les points où ils étaient d'accord pour que leurs travaux eussent au moins quelque résultat; leur décision attribuait au sultan les îles de Zanzibar, de Pemba, de Mafia et de Lamou, les principaux ports et rades de la côte depuis la rivière Miningani jusqu'à Magdochou, le territoire voisin dans un rayon variant de 3 à 10 milles; et une bande littorale de Dar-es-Salam à Ouanga d'une largeur de 10 milles géographiques; c'était tout ce qu'avait voulu admettre le commissaire allemand. Ses collègues persistaient à soutenir que le sultan exerçait une autorité effective sur la ligne continue des côtes.

La France, très occupée alors de l'organisation de son protectorat à Madagascar et de son installation aux Comores ¹, où l'Alle-

¹ Traités des 6 janvier et 26 avril 1886, avec les chefs des Comores, signifiés aux puissances le 28 juin.

magne et l'Angleterre auraient pu lui créer des difficultés, crut devoir négliger dès lors les affaires de Zanzibar, où elle n'avait pas des intérêts aussi considérables.

Les négociations s'engagèrent à Londres entre sir Percy Anderson et le D^r Krauel. Elles se terminèrent par un arrangement dont les clauses furent consignées dans deux dépêches échangées entre le principal secrétaire d'État de la reine et le gouvernement impérial.

Les deux puissances reconnaissaient au sultan la possession des îles, d'une ligne de côtes entre l'embouchure de la rivière Minigani et Kipini, avec une bande littorale de 10 milles marins (comprenant au nord la localité de Kao) et enfin les ports de Kismayou, Brava, Merka, Magdochou, avec le territoire environnant dans un rayon de 10 milles; et Ouarcheik avec le territoire voisin dans un rayon de 5 milles. Elles reconnaissaient au sultan Ahmed de Witou la possession de la côte entre Kipini et l'extrémité septentrionale de la baie de Manda. C'était, en d'autres termes, réserver cette partie du littoral à l'Allemagne qui avait récemment conclu un traité avec Ahmed.

La Grande-Bretagne s'engageait à appuyer les négociations de l'Allemagne avec le sultan ayant pour but d'affermir à la société de l'Afrique orientale les recettes douanières dans les ports de Dar-es-Salam et Pangani contre une redevance annuelle que paierait la société au sultan », et à « user de son influence pour hâter le règlement, par une entente à l'amiable, des prétentions contradictoires qu'élèvent le sultan d'une part et la Société de l'Afrique orientale de l'autre sur le territoire de Kilimandjaro ».

Il était bien dérisoire d'ajouter que l'Allemagne « adhèrait à la déclaration signée le 10 mars 1862 par la Grande-Bretagne et la France relativement à la reconnaissance de l'indépendance de Zanzibar ».

Le motif des concessions consenties par l'Angleterre n'était pas difficile à apercevoir. Elle avait fait comme « le chien qui porte au cou le dîner de son maître ». Après tout, le gouvernement britannique avait moins de devoirs envers le sultan qu'envers l'influence traditionnelle et les intérêts de la Grande-Bretagne. Celle-ci avait abandonné son allié, mais elle s'était réservé le droit d'annexer une des parties les plus riches des États du sultan de Zanzibar, celle que traversent les routes conduisant le plus directement au lac Victoria.

« Les deux puissances sont d'accord pour entreprendre une délimitation de leurs sphères d'influence respectives dans cette partie du continent de l'Afrique orientale, ainsi que cela a été fait précédemment dans les parages du golfe de Guinée. »

Une ligne de démarcation était fixée, commençant à l'embouchure de la rivière Ouanga, allant vers le lac Jipe, traversant la rivière Lumi, coupant par le milieu les districts de Taveta et de Chagga, contournant la base septentrionale de la chaîne de Kilimandjaro et se dirigeant de là en droite ligne vers un point du rivage oriental du lac Victoria-Nyanza, correspondant à l'intersection avec le premier degré de latitude sud. L'Angleterre prenait « l'engagement de ne faire aucune acquisition de territoire, de n'accepter aucun protectorat et de ne pas entraver le développement de l'influence allemande au sud de cette ligne » jusqu'à la Rovouma; l'Allemagne prenait « le même engagement pour les territoires situés au nord jusqu'à une ligne qui, partant de l'embouchure de la rivière Tana, suivrait le cours de cette rivière ou de ses affluents jusqu'à l'intersection de l'équateur avec le 38° de longitude est, et se prolongerait ensuite en ligne droite jusqu'à l'intersection du 1° de latitude nord avec le 37° de longitude est. »

Le sultan, lorsqu'on lui signifia l'accord anglo-allemand, se répandit en plaintes et en menaces. Le 28 novembre il recevait l'ultimatum de l'Allemagne qui lui accordait quatorze jours pour se décider. La nouvelle de l'assassinat du voyageur allemand Jühlke dans la région du Kilimandjaro qu'il apprit le 6 décembre lui fit craindre une demande de compensations nouvelles et pour prévenir les exigences que l'Allemagne eût fondées sur le désir de venger cette mort, il se résigna le 7 à adhérer à l'accord du 1^{er} novembre. Il céda en outre à l'Allemagne la baie de Manda, l'île de Palta et 27 milles de côtes entre Kipini et Lamou, pour qu'elle eût un port voisin du territoire de Witou.

Sur la côte orientale comme sur la côte occidentale d'Afrique, les territoires placés sous l'influence allemande étaient limitrophes des colonies portugaises. Le 1^{er} décembre 1885, le gouvernement de Berlin avait proposé au Portugal de circonscrire les domaines réciproques. Les négociations furent assez lentes en raison des différentes appréciations sur la limite méridionale de la colonie d'Angola, sur la côte occidentale.

Le Portugal tenait essentiellement à ce que l'Allemagne promît de lui laisser annexer les contrées situées entre les colonies d'Angola et de Mozambique, d'une mer à l'autre; comme la France l'avait fait par le traité du 12 mars 1886. L'Allemagne reconnut par le traité du 30 décembre 1886 à Sa Majesté Très Fidèle « le droit d'exercer son influence souveraine et civilisatrice dans les territoires qui séparent les possessions portugaises d'Angola et de Mozambique, sans préjudice des droits que peuvent avoir acquis jusqu'à présent d'autres puissances sur ces pays, » et s'obligea « à

ne mettre dans ces régions aucun obstacle à l'extension de l'influence portugaise. » La frontière fut délimitée à l'est par la Rovouma jusqu'au confluent de la M'Sinje et de là vers l'ouest par le parallèle jusqu'au bord du lac Nyassa. Le gouvernement impérial ne consentit pas plus que ne l'avait fait le gouvernement français à fixer par un tracé précis la limite septentrionale des possessions portugaises entre le lac Nyassa et les confins de l'Angola; il ne voulait pas paraître préjuger en faveur du Portugal une question qui peut être discutée entre cette puissance, l'État du Congo et l'Angleterre, et qui se rapporte à des territoires dont l'Allemagne n'est pas limitrophe.

La *Société africaine des lacs* et les missionnaires qui ont des stations près de Nyassa ont en effet engagé l'Angleterre à annexer cette région ¹. Le Portugal ne paraît pas prêt à céder; les déclarations faites au mois de mai dernier à la Chambre des communes et aux Cortès de Lisbonne prouvent que des négociations ont été entamées. Au mois de septembre 1888, M. de Barros Gomes a nettement exprimé lors de la discussion du budget, l'intention de ne pas renoncer aux droits de la couronne sur les rivages du Nyassa.

Dans l'accord du 29 octobre 1886 la limite des possessions du sultan était fixée à la rivière Miningani. Le traité du 30 décembre prenait la Rovouma comme limite septentrionale des possessions portugaises et de la région réservée à l'influence de l'Allemagne, mais appartenant au sultan, dont le traité ne faisait pas mention d'ailleurs. Il enlevait ainsi à Saïd-Bargach la possession de la baie de Tunghi.

Le Portugal argua de ce traité pour réclamer cette baie. Sur le refus de ce prince, le Portugal rompit les rapports diplomatiques, fit saisir un navire du sultan et occupa de force la baie de Tunghi. L'Angleterre et l'Allemagne sont intervenues et ont obtenu la cessation des hostilités. M. de Brito Capello a été envoyé à Zanzibar pour négociier ².

Le Portugal maintint comme un minimum la limite du cap Delgado. L'Allemagne et l'Angleterre proposaient de donner au Portugal le district de Miningani en laissant au sultan la baie de Tunghi. Les négociations furent rompues, mais sans qu'on ait recommencé d'aucun côté des opérations de guerre depuis cette époque.

Charles DEMAY.

La fin prochainement.

¹ Buchanan, *The Shire Highlands as colony and mission* (1885).

² Livre bleu anglais.

LES

DIAMANTS DE LA COURONNE ¹

Habent sua fata libri. La destinée de l'ouvrage dont nous voulons parler aujourd'hui était d'arriver à son heure et avec un rare à-propos. Au moment, en effet, où la précieuse collection connue sous le nom de *Diamants de la Couronne* vient d'être mutilée et dispersée aux quatre vents des enchères, au moment où les derniers débris vont en être exposés dans la galerie d'Apollon jusqu'à ce qu'il plaise aux pouvoirs publics de faire disparaître à jamais ce vieux trésor des rois de France, il était utile de faire une histoire complète de cette illustre collection, et d'établir sur des bases indiscutables, aussi bien pour notre instruction personnelle que pour celle des générations futures, les phases diverses et souvent si romanesques par lesquelles ont passé tous ces précieux joyaux. Ce travail paraissait d'autant plus nécessaire, que l'histoire des Diamants de la Couronne était peu ou mal connue; que quand on parlait d'eux, beaucoup d'erreurs se mêlaient à un peu de vérité, et que, dans le dernier rapport officiel publié à leur sujet par les soins du gouvernement, on trouve mille assertions fausses, mille affirmations complètement erronées.

M. Germain Bapst, fort connu déjà par ses ouvrages d'érudition, qui lui ont valu à plusieurs reprises les distinctions académiques, paraissait plus apte que qui que ce soit à accomplir ce travail. Aussi bien par ses œuvres antérieures que par ses traditions de famille, il pouvait, mieux que personne, s'écrier :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours.

Fils, petit-fils et arrière-petit-fils des joailliers de la Couronne, possédant leurs papiers, il paraissait tout désigné pour traiter un sujet qui s'imposait presque à lui comme un devoir de famille.

A parler franc, ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous avons ouvert ce gros volume. Nous redoutions, et avec quel-

¹ *Histoire des Joyaux de la couronne de France*, par Germain Bapst. Paris, Hachette, 1889.

que apparence de raison, de trouver une étude savante assurément, mais aride, une nomenclature irréprochable, mais interminable, des détails techniques d'une parfaite exactitude, mais peu accessibles aux profanes. Nous avons éprouvé une fort agréable surprise. L'auteur a eu le tact d'atténuer tout ce que son sujet pouvait avoir de spécial, et il a su rendre son récit attrayant par des anecdotes aussi bien amenées que spirituellement racontées. Un style sobre, élégant, une grande clarté d'exposition en rendent la lecture des plus faciles. Sous la plume de M. Germain Bapst, l'histoire de ces diamants est devenue un véritable roman avec ses aventures, ses péripéties, ses émotions. Qu'il soit question du *Régent*, du *Sancy*, de la *Côte-de-Bretagne* ou de toute autre pierre illustre, on s'attache à ces bijoux comme on pourrait le faire aux héros d'un récit passionnant; on s'intéresse à leurs aventures si variées, on les voit disparaître à regret, c'est avec joie qu'on les voit rentrer dans le trésor de nos rois.

Cet ouvrage n'est pas seulement amusant, il est aussi instructif. On est étrangement surpris de voir l'histoire des Diamants de la Couronne se lier étroitement à notre histoire nationale pendant plusieurs siècles, en faire partie intégrante, y jouer parfois un rôle considérable. C'est là un des points les plus curieux de l'œuvre de M. Germain Bapst. Grâce à de patientes recherches presque toujours couronnées de succès, l'écrivain est arrivé à éclairer d'un jour tout nouveau certains points historiques restés obscurs et à découvrir des faits importants complètement inconnus jusqu'à présent. Politique, armée, finances, il touche à toutes les grandes questions pendant ces quatre derniers siècles. Des portraits habilement tracés, des jugements solides, des vues hardies et ingénieuses, des aperçus originaux, font de ce travail non pas seulement un livre d'érudition artistique, comme on pourrait le croire, mais aussi un livre d'histoire, de sérieuse et véritable histoire.

Nous ne ferons qu'un reproche à l'auteur, c'est d'avoir abusé des documents justificatifs, qui, à deux ou trois reprises, nuisent un peu à la clarté du texte. Certes, il faut louer M. Germain Bapst de son exactitude et de sa précision : il a voulu épuiser la question et faire un ouvrage définitif sur lequel il n'y eût plus à revenir; il a réussi, mais était-il besoin d'une telle abondance de notes et d'appendices, qui ont le tort de détourner l'attention du lecteur, quelquefois même de l'égarer.

Voyons maintenant d'où provenaient les Diamants de la Couronne, quel fut leur sort aux différentes époques de notre histoire, et suivons-les rapidement à travers leur longue et souvent douloureuse odyssée.

I

Le rapport remis aux Chambres en 1887 fait remonter l'origine du trésor connu sous le nom de *Diamants de la Couronne* à l'année 1664. C'est une erreur. Ce trésor fut établi par François I^{er}, par lettres patentes du 15 juin 1530. Le roi constituait certains de ses bijoux personnels propriété de l'État, mais en les donnant à la Couronne, il y mettait la condition expresse qu'ils ne seraient *jamais aliénés*. C'est sous cette clause formelle qu'il les confiait à ses successeurs.

En dispersant les Diamants de la Couronne et en les vendant aux enchères, on a donc manqué essentiellement aux clauses du contrat par lequel ce trésor avait été constitué.

Il n'est pas de notre ressort de faire l'énumération et le détail des pierres données par François I^{er} et dont le total s'élevait à une valeur d'environ 3 600 000 livres. Nous ne citerons qu'un rubis, la *Côte-de-Bretagne*, magnifique pièce montée et qui se portait soit au corsage, soit au cou. C'est assurément le joyau le plus célèbre de la collection, puisque, après en avoir fait partie à l'origine, après avoir traversé mille vicissitudes, on pourra le voir encore dans la galerie d'Apollon parmi les rares pierres échappées à notre vandalisme.

La garde des diamants fut confiée à la reine et elle avait le droit de s'en parer dans toutes les cérémonies publiques où elle figurait elle-même.

Comme on vient de le voir, cette collection fut à l'origine d'assez peu d'importance, mais elle s'augmenta rapidement, grâce aux donations royales. Catherine de Médicis, qui avait apporté d'Italie de superbes parures, en donna la plus grande partie au trésor de la Couronne; François II fit de même : ses prédécesseurs avaient coutume de prêter leurs diamants personnels à leurs royales maîtresses, qui, la plupart du temps, refusaient de les restituer; pour éviter un tel abus, le roi donna tous les bijoux qui lui appartenaient à la Couronne, de façon à les rendre inaliénables.

Quand Catherine de Médicis devint régente du royaume, un de ses premiers actes fut de faire signer au jeune roi un décret qui mettait les bijoux de la Couronne à la disposition de la reine mère. Elle allait s'en servir comme d'un moyen politique des plus actifs.

On était alors en lutte avec l'Angleterre; nous venions de lui reprendre le Havre. Un jour, Catherine déclare à Smith et à Throckmorton, ambassadeurs d'Élisabeth, que le traité de Cateau-Cam-

brésis, qui nous impose l'obligation de restituer Calais dans un délai de huit ans, a cessé d'exister, puisque les deux pays sont en guerre et qu'elle ne rendra jamais la ville. Mais elle offre en échange cent vingt mille couronnes ou le plus beau joyau du trésor royal. Les ambassadeurs étrangement surpris par cette proposition inattendue refusent d'abord, puis se ravisent, enfin acceptent l'argent, non sans une scène des plus violentes où ils en arrivent à tirer l'épée l'un contre l'autre.

C'est la première fois que les Diamants de la Couronne sont appelés à jouer un rôle dans une négociation politique, c'est leur premier pas dans une voie qu'ils ne quitteront guère pendant plusieurs siècles.

Jusqu'à l'avènement de Charles IX, leur histoire se confond avec celle des fêtes de la cour. Mais à partir de ce moment, nous ne les verrons plus qu'à de rares intervalles briller sur la tête ou au cou des reines de France. Presque toujours ces magnifiques bijoux serviront de gage à des emprunts et seront déposés tantôt dans les caisses de la Sérénissime République, tantôt dans celles du duc de Ferrare ou de Florence, tantôt chez quelque riche particulier.

Au seizième siècle, les valeurs mobilières n'existent pas. Quand on est réduit à emprunter, il faut de toute nécessité donner en garantie ou des terres ou des pierres précieuses. C'est ainsi que pendant de longues années, les Diamants de la Couronne vont jouer un rôle financier et servir de gages aux emprunts que la pénurie du Trésor nous forcera de contracter à l'étranger.

Déjà en 1562, pour faire face aux besoins des guerres de religion, Catherine a dû demander des sommes considérables à Florence, à Venise et à Ferrare. Lorsqu'éclate la troisième guerre de religion, le trésor est toujours vide et les premiers emprunts n'ont pas été remboursés. La reine mère s'adresse de nouveau à ses prêteurs ordinaires et sollicite des subsides, mais cette fois elle trouve moins de facilité.

Elle a beau leur montrer la nécessité pour la France de réprimer promptement la guerre civile qui vient d'éclater, le danger que courent tous les États catholiques si la rébellion n'est pas promptement étouffée; elle a beau leur rappeler que la reine d'Angleterre est prête à s'allier avec les huguenots, elle a beau les assurer qu'ils trouveront rarement occasion meilleure de témoigner leur attachement à la religion et leur amitié pour la France, elle rencontre, en général, fort peu d'empressement, chez quelques-uns même une résistance opiniâtre.

Elle finit cependant par arracher à la Sérénissime République un nouveau prêt de 100 000 écus; mais elle fut obligée, outre certains

impôts donnés en garantie, d'envoyer à Venise les plus beaux des Diamants de la Couronne; ils représentaient une somme deux fois supérieure à celle de l'emprunt.

Il en fut de même à Florence; le duc François de Médicis, après bien des hésitations, consentit à avancer 100 000 écus, mais il exigea des bijoux en garantie, et on lui remit une partie de ceux qui restaient dans le Trésor.

Le parti protestant n'agissait pas autrement. A court d'argent aussi bien que les catholiques, tous les grands seigneurs de la cause réunirent leurs plus belles parures et ils les envoyèrent à Élisabeth; sur ce gage, elle leur avança les sommes nécessaires pour la continuation de la guerre.

Sous le règne d'Henri III, le sort des Diamants de la Couronne fut des plus mouvementés. Après leur séjour forcé dans les caisses étrangères, ils étaient tous successivement rentrés dans le Trésor.

Peu après son avènement, le roi promulgua des lettres patentes, pour enlever à la jeune reine douairière la garde de ces bijoux. M. Germain Bapst appelle l'attention des érudits sur ces lettres patentes, fort curieuses, en effet, et qui laisseraient supposer chez Henri III le désir d'abolir la loi salique et d'établir de nouveaux droits de succession au trône. L'hypothèse est audacieuse assurément, mais elle est discutée avec tant de prudence et de réserve qu'on ne peut que remercier l'auteur d'avoir soumis le problème aux recherches de nos historiens.

Henri III eut immédiatement de grands besoins d'argent. Jean Casimir, comte palatin, dévastait nos provinces de l'Est, et il fallait, à tout prix, des subsides pour soutenir la guerre. L'on pourvut comme l'on put aux besoins les plus pressants et l'on chercha à négocier. Casimir, sollicité, accepta une trêve, mais à la condition qu'on payerait immédiatement à ses reîtres 500 000 livres de solde. Henri n'en avait pas le premier sol. Il s'adressa au duc de Lorraine et au comte de Vaudemont, et les supplia de lui avancer la somme nécessaire; ils y consentirent, mais on dut leur remettre en gage les plus riches bijoux de la Couronne. Ces pierres magnifiques, qui, quelques années auparavant, avaient déjà fait le voyage de Florence et de Venise, reprirent, encore une fois, la route de l'exil et furent transportées à Nancy, dans le trésor du duc de Lorraine. Pour débarrasser le sol de sa présence, Casimir exigeait 6 millions de livres. Il fallut s'incliner. Le premier versement était fixé à 300 000 livres en argent et 900 000 livres en bijoux. L'argent fut ponctuellement payé. Quant aux diamants, ils furent pris naturellement dans le trésor de la Couronne.

Un deuxième versement de 2 millions de livres devait être effectué

avant que Casimir ne quittât définitivement la France. Ce second versement ne put être payé intégralement à la date voulue. Le roi envoya MM. de Bellièvre et Harlay porter les fonds qu'il avait pu réunir et pour le reste il demanda un sursis. Casimir voulut bien y consentir, mais il garda comme otages les ambassadeurs de Bellièvre et Harlay jusqu'au paiement complet de l'indemnité de guerre.

« Il se retira ensuite, dit fort bien M. Germain Bapst, en pillant le territoire qu'il traversait et en emmenant des troupeaux de bœufs, moutons, chevaux, etc., jusqu'à Heidelberg, où il fit une entrée triomphante. Le bétail provenant de ses razzias était poussé en tête du cortège.

« Casimir avait fait construire des chars d'une forme spéciale, espèce d'estrade-vitrine, sur lesquels s'étaient les joyaux de la couronne de France qu'il montrait ainsi à toutes les populations accourues sur son passage. Derrière venaient les plénipotentiaires Bellièvre et Harlay, retenus prisonniers au mépris du droit des gens.

« Certes, ce n'était pas une mince insulte que ce brigand d'outre-Rhin faisait à la France, en exposant ainsi à la risée de la population tudesque les joyaux de la Couronne, symbole de la royauté, et les ambassadeurs du roi qu'il avait fait prisonniers!

« Cent ans plus tard, les soldats de Turenne et de Duras pénétreront victorieux dans le palais de Jean-Casimir, à Heidelberg; à leur tour, ils détruiront ce monument dans l'exaltation de leur victoire; les eaux du Neckar refléteront au loin dans les vallées les lueurs de l'incendie du Palatinat, et les échos répercuteront les cris d'allégresse annonçant que l'insulte faite à la France est vengée par le sang et par le feu. »

Il est superflu d'ajouter que les pierres données à Jean-Casimir ne rentrèrent jamais dans le trésor de France.

Nous ne suivrons pas les Diamants dans leurs incessantes pérégrinations pendant le règne de Henri III; on les trouve partout, à l'étranger, en France, chez les particuliers, chez les banquiers, partout, excepté dans le trésor royal.

Quand Henri IV monta sur le trône, la moitié du royaume est en guerre contre l'autre moitié, la fortune publique est détruite, les caisses vides, les joyaux de la Couronne engagés. Peu à peu, grâce à son habile administration, il parvient à faire rentrer quelques-unes des pierres qui ont appartenu au trésor et il commence ainsi à le reconstituer. A l'occasion de son mariage avec Marie de Médicis, le roi achète à Sancy et à d'Épernon, qui l'un et l'autre possèdent de magnifiques joyaux, pour plus de 150 000 écus de diamants. Cet achat replace le Trésor sur un pied digne de la France.

En même temps qu'il reconstitue la collection royale, Henri IV s'empresse de lui rendre ses anciennes traditions; il déclare les bijoux de la Couronne inaliénables, les reines n'en ont que la jouissance.

Sous Louis XIII, le cardinal de Richelieu contribue par ses largesses à augmenter le Trésor, il fait don à la collection de plusieurs diamants fort beaux et d'une chapelle de pierreries d'une valeur de près d'un million.

II

Pendant la minorité de Louis XIV, les bijoux de la Couronne n'ont guère plus de repos que sous les règnes précédents, et on les voit encore courir les pays étrangers entre les mains de créanciers que la France obérée est impuissante à rembourser.

Depuis François I^{er}, les cantons suisses fournissaient des troupes aux rois de France; ces troupes devaient être payées régulièrement. En 1648, on leur devait plus de 300 000 livres, et comme le Trésor était à sec, on eut recours, comme toujours, aux Diamants de la Couronne. On les confia aux colonels des régiments suisses jusqu'à concurrence des sommes dues, mais sous l'obligation formelle de les restituer au fur et à mesure des paiements. Malheureusement, comme il ne fallait que trop s'y attendre, non seulement les paiements promis n'eurent pas lieu, mais la solde continua à ne pas être payée, et il fallut encore une fois remettre des diamants en gage pour une nouvelle somme de 300 000 livres.

En 1652 les colonels suisses n'étant toujours pas remboursés perdirent patience; ils emportèrent les Diamants à Zurich et déclarèrent qu'ils allaient les vendre si le gouvernement français ne les dégageait pas. Cette attitude menaçante eut raison des hésitations forcées de la cour de France, on se procura l'argent, les dettes furent acquittées et les Diamants rentrèrent dans le Trésor.

Malgré les vicissitudes et les déplacements des Diamants royaux pendant les débuts du règne de Louis XIV, la collection s'augmenta considérablement, grâce aux libéralités de Mazarin. Le cardinal était possédé d'une véritable passion pour les pierres précieuses, et il avait profité de son long ministère pour réunir une magnifique collection de bijoux. Tantôt il achetait les pierres de la Couronne d'Angleterre, tantôt celles de la reine Christine de Suède; grâce à d'habiles négociations, il parvint encore à acquérir les bijoux personnels de la reine Henriette de France, et parmi eux

la fameuse pierre appelée le *Sancy*, du nom d'un de ses plus célèbres possesseurs.

Lorsque le cardinal mourut, il légua à la Couronne les dix-huit pierres les plus belles de sa collection; il mettait pour condition que ces pierres porteraient toujours le nom de leur donateur et seraient appelées les *Mazarins*. Le cadeau du cardinal était d'autant plus précieux à ce moment, que presque tous les bijoux du trésor étaient engagés, soit entre les mains des colonels suisses, soit entre celles de divers traitants.

Sous le règne de Louis XIV, les Diamants jouèrent un rôle plus appropriés à leur véritable destination, plus conforme aussi à la dignité et à la grandeur de la France. Rentrés dans le Trésor, ils n'en sortent que pour donner un plus grand éclat aux fêtes de la cour. On ne les voit d'abord qu'à de rares intervalles, la reine Marie-Thérèse vivant presque toujours dans la retraite. Cette abstention regrettable engage le roi à faire disposer quelques-unes des parures pour son usage personnel. Après la mort de la reine, il fait monter presque toutes les pierreries en parures d'hommes. La cour naturellement suit cet exemple, et il devient fort à la mode de porter sur ses vêtements des bijoux en grand nombre. Les boutons, les boutonnières et les soutaches formant brandebourg sont ornés de diamants; on porte, en guise d'épaulettes, des rubans terminés par des ferrets de diamant; aux parements des manches sont placés des boutons précieux; enfin les boucles mêmes des souliers sont formées de pierres rares. Le roi fait servir les plus belles pièces de la Couronne à orner le baudrier et la poignée de l'épée qu'il porte dans les fêtes de la cour. S'il faut en croire le *Mercur*, cette seule parure représentait une somme de plus de 1 500 000 livres.

Il est fort intéressant de voir jusqu'à quel point le luxe des vêtements était poussé à cette époque et combien l'on s'efforçait d'en augmenter encore la valeur par la profusion de pierreries dont on les couvrait : les gravures dont on a orné l'ouvrage des *Joyaux de la Couronne* donnent l'idée de la richesse inouïe des vêtements de cour pendant le règne de Louis XIV. « Le Trésor, dit M. Germain Bapst, possédait deux parures complètes de justaucorps et de veste à l'usage du roi. L'une se composait de cent vingt-trois boutons, de trois cents boutonnières et de dix-neuf fleurons de boutonnières s'adaptant au justaucorps, et de quarante-huit boutons avec leurs quatre-vingt-seize boutonnières s'adaptant à la veste. A cette agrémentation des habits venait s'ajouter un crochet de sept diamants pour le chapeau, un crachat de justaucorps et une croix de grand-cordon. L'autre parure consistait en

cent soixante-huit boutons, trois cent trente-six boutonnières et dix-neuf fleurons de boutonnières pour le justaucorps; quarante-huit boutons et quatre-vingt-seize boutonnières pour la veste. Outre le crochet de diamants de chapeau, cette parure comprenait encore deux paires de jarretières servant à maintenir les bas au-dessus du genou, une double paire de boucles de souliers et une épée enrichie de diamants d'une valeur de 224 800 livres, avec sa garniture de baudrier. »

Louis XIV, devenu vieux, ne porte plus qu'à de rares intervalles les bijoux du Trésor, mais il les prête aux princes et aux princesses. La duchesse de Bourgogne en use la première lors de son mariage. « L'habit de M^{me} la duchesse de Bourgogne, dit le *Mercur*, était d'une étoffe d'or avec une garniture de diamants, dans laquelle, ainsi que dans sa coiffure, entraient les plus beaux diamants de la Couronne. » Un an après, en octobre 1698, au mariage de Mademoiselle avec le duc de Lorraine, la duchesse de Bourgogne portait un habit d'un tissu d'argent avec des fleurs d'or mêlées d'un peu de couleur de feu et de vert; sur sa tête, à son cou et sur son habit brillaient les pièces les plus rares de notre Trésor.

En 1713, au mariage du prince de Conti avec M^{lle} de Bourbon, « le roy, dit toujours le *Mercur*, portait un habit de pluye d'or; M. le duc de Berry en portait un de pluye d'argent; M^{me} la duchesse de Berry avait un habit d'une étoffe d'or tout parsemé de perles et de diamants, et sa coiffure en était toute remplie, Sa Majesté lui ayant envoyé, le 6 juillet, toutes les pierres de la Couronne pour s'en parer; et l'on assure qu'elle en portait pour plus de 18 millions. »

Dès la seconde année de la Régence survient un événement capital dans l'histoire du trésor de la Couronne : un employé aux mines de diamants du Grand Mogol fait un jour une trouvaille merveilleuse; il ramasse un diamant d'une grosseur extraordinaire. Son premier soin est de s'enfuir avec son trésor en le dissimulant, grâce à un subterfuge qu'il est plus facile de laisser deviner que d'indiquer.

Il est assez heureux pour pouvoir gagner le bord de la mer, s'embarquer et arriver en Europe avec son inestimable joyau. Il le porte d'abord au roi d'Angleterre, qui recule devant l'énormité du prix; il le présente ensuite au Régent. Celui-ci commence par refuser ne pouvant se décider à faire un achat si considérable alors qu'on a tant de peine à subvenir aux nécessités les plus pressantes. Cependant Law et Saint-Simon soutiennent qu'il ne convient pas à la grandeur du roi de France de laisser échapper une pièce magnifique,

« qu'il faut considérer l'honneur de la Couronne et ne lui pas laisser manquer l'occasion unique d'un diamant sans prix qui efface ceux de toute l'Europe » ; cédant à leurs instances, le Régent finit par en offrir 2 millions. La proposition fut acceptée, et cette pierre splendide devient le plus bel ornement de la collection royale.

Cet achat ne fut pas critiqué comme on aurait pu le craindre :

« M. le duc d'Orléans, dit Saint-Simon, fut agréablement trompé par les applaudissements que le public donna à une acquisition si belle et si unique. Ce diamant fut appelé le *Régent*. Il est de la grosseur d'une prune de la reine Claude, d'une forme presque ronde, d'une épaisseur qui répond à son volume, parfaitement blanc, exempt de toute tache, nuage et paillette, d'une eau admirable, et pèse plus de 500 grains. Je m'applaudis beaucoup d'avoir résolu le Régent à une emplette si illustre. »

Ce diamant, acheté 2 millions, fut d'abord évalué 6 millions, puis 12 millions dans l'inventaire de 1791.

Louis XV, quoique enfant, se para bientôt du *Régent*. « Le 21 mars 1721, lorsque le jeune monarque reçut les ambassadeurs de Turquie, il portait sur un habit de velours couleur de feu la parure de boutons et de boutonnières faites avec les Diamants de la Couronne par Louis XIV ; sur son chapeau était placé le *Sancy*, serti d'une grosse agrafe ; enfin, sur son épaule, au milieu d'un nœud de perles et de diamants, étincelait le *Régent*. C'était la première fois que cette pierre était portée, elle avait même été montée tout exprès pour la circonstance. »

Quand Marie Leczinska fut appelée au trône, la plupart des pierrieres retrouvèrent leur destination primitive et furent démontées pour être affectées à l'usage de la reine. En 1739, au mariage de Louise-Elisabeth de France avec l'infant d'Espagne, Marie Leczinska portait un collier avec le *Sancy* en pendant au centre.

Pendant le règne de Louis XVI les Diamants royaux n'ont qu'un rôle complètement effacé. La France vit en paix avec ses voisins, et il n'est pas nécessaire d'engager les pierres du Trésor pour créer des ressources. D'un autre côté la simplicité et la bonhomie sont à l'ordre du jour, le roi et la reine prêchent d'exemple, le *Régent*, le *Sancy* et les autres pierres célèbres ne paraissent plus qu'à de rares intervalles.

En 1784, l'administration des bijoux de la Couronne, qui, depuis Colbert, relève du trésor royal, est rattachée au service du garde-meuble. Quelques années plus tard l'Assemblée constituante ordonne le dépôt des Diamants au garde-meuble.

En 1791, en présence des événements qui chaque jour deviennent plus menaçants, Louis XVI et Marie-Antoinette ne veulent pas

garder les derniers bijoux restés entre leurs mains et ils les envoient rejoindre les autres diamants de la Couronne.

III

Nous sommes arrivés à l'un des épisodes les plus curieux de l'histoire des Diamants, et il nous le faut raconter avec quelques détails.

En 1792, la sécurité matérielle n'existe plus à Paris; à chaque instant, il est question de pillages qui toujours demeurent impunis; en plein jour, de paisibles citoyens sont allégés de leur montre par de soi-disant officiers municipaux, désireux d'en faire offrande à la patrie; les monuments publics eux-mêmes ne sont pas à l'abri du vol; toutes les nuits, des bandits pénètrent par les combles dans les Tuileries et y enlèvent peu à peu tous les objets précieux. La police demeure impuissante. Cette situation s'aggrave encore après les massacres de Septembre.

C'est au garde-meuble, nous le savons, que les Diamants de la Couronne avaient été transportés. Le garde-meuble n'était pas seulement un magasin de dépôt, mais aussi un musée où l'on avait déposé de magnifiques collections; le public était admis une fois par semaine à les visiter. On y voyait les armures des rois de France, les lits de parade de la cour, la grande nef de Louis XIV, la chapelle du cardinal de Richelieu, une admirable collection de tapisseries; en un mot tous les objets précieux qui composaient le trésor de la monarchie.

Dans une des salles du premier étage se trouvaient exposées, dans des vitrines, tous les Diamants montés en parures. Les diamants non montés et parmi eux le *Régent* et le *Sancy*, restaient dans de simples boîtes recouvertes de dessus de glace; avec eux étaient renfermées beaucoup de perles et de pierres précieuses.

Un poste important était chargé de veiller à la sécurité du garde-meuble et de le mettre à l'abri d'un coup de main, toujours à redouter dans ces temps troublés. Mais le service en était fait d'une façon fort irrégulière; tantôt on oubliait de relever la garde, et la garde, peu patiente de sa nature, s'en allait tout simplement; plus d'une fois le musée resta toute une nuit sans un seul surveillant. Tantôt les hommes du poste se trouvaient en état d'ivresse, ils risquaient de mettre le feu avec leurs lampions et leurs chandelles et faisaient courir au musée les plus sérieux dangers. C'est en vain que le conservateur, effrayé de la responsabilité qui lui incombait, ne cessait d'adresser des plaintes au ministre de l'intérieur, la situation ne changeait pas.

Le lundi 17 septembre, à dix heures du matin, au moment où l'Assemblée venait d'entrer en séance, parvint un message urgent du ministre de l'intérieur : Roland informait l'Assemblée que le garde-meuble venait d'être forcé et pillé et que sur plus de 30 millions de diamants qui y étaient déposés, il en restait à peine pour 500 000 francs.

L'effet produit par cette déclaration imprévue fut considérable. Santerre est mandé à la barre de l'Assemblée et interrogé ; il se borne à déclarer que toutes les mesures sont prises pour préserver le gouvernement, que les barrières sont gardées, et il termine sa harangue par cette phrase sonore mais qui n'avait aucun rapport avec le vol dont il était question : « Je vais doubler la force publique ; c'est un reste d'aristocratie qui expire : ne craignez rien, elle ne pourra jamais se relever. »

Quels étaient les auteurs de ce vol audacieux ?

Tous les partis, avec la bonne foi qui leur est ordinaire, cherchèrent à exploiter cet événement à leur profit et ils s'empressèrent de se rejeter mutuellement la responsabilité de ce désastreux incident. M^{me} Roland accuse Danton et Fabre d'Eglantine ; Fabre d'Eglantine accuse les girondins ; Marat accuse les aristocrates ; Lullier accuse Marie-Antoinette : « C'est elle, dit-il, qui a produit la guerre civile, c'est elle qui a attiré les brigands couronnés sur nos bords ; c'est elle qui a spolié le garde-meuble et commis tous les crimes de la Révolution. »

Il n'était pas besoin de chercher si loin, les faits étaient fort simples.

Au printemps de 1792, tous les lundis, jour où le public était admis à visiter les collections du garde-meuble, on pouvait remarquer un honnête bourgeois qui paraissait s'être épris d'une vive admiration pour tous les trésors que renfermait notre musée national.

Cet amateur éclairé n'était autre qu'un certain Paul Miette, voleur de profession et qui, dans sa spécialité, jouissait d'une certaine réputation. Ses visites hebdomadaires, tout en éveillant ses convoitises au plus haut degré, l'amènèrent à cette conviction « qu'il n'était pas plus difficile de s'introduire au garde-meuble que dans toute autre maison ».

Pendant comme l'affaire était de conséquence et qu'il importait de ne pas échouer, Miette fit part de son projet à quelques amis éprouvés et il eut bientôt réuni un certain nombre d'adhérents des plus sérieux.

Dans l'intervalle et en présence des événements qui agitaient la capitale, le musée avait été fermé au public et les scellés apposés sur toutes les portes.

Le 11 septembre, vers onze heures du soir, la bande recrutée par Miette se réunit sur la place de la Concorde, qui était alors un vaste désert, et se partage les rôles. Pendant que les uns font des patrouilles pour éviter les regards indiscrets, les autres, les plus agiles, grimpent sur les pavillons situés aux deux angles du bâtiment « à l'aide des refends des pierres et en s'aidant de la corde du réverbère placée à l'extrémité de la colonnade ». Une fois sur l'entablement de pierre, ils enjambent la galerie extérieure, enfoncent un volet, coupent le carreau de la fenêtre avec un diamant de vitrier, font jouer l'espagnolette et ils pénètrent le plus aisément du monde dans la salle du Trésor.

Guidés par Miette, qui a assez souvent exploré les lieux pour les bien connaître, ils courent aux vitrines, les brisent et s'emparent d'autant de bijoux montés qu'ils peuvent en emporter.

La récolte faite, ils redescendent par la même voie et se retirent paisiblement pour partager leur précieux butin, sans que personne ne se soit douté de leur exploit.

Dans la nuit du 13 au 14, l'expédition recommence et avec le même succès; cette fois ils s'emparent des pierres non montées; ils emportent des boîtes remplies de diamants et parmi eux le *Régent* et le *Sancy*.

Mis en goût par le succès, ils reviennent encore dans la nuit du 15 au 16. Mais la sécurité dont ils ont joui jusqu'à présent les enhardit, ils jugent inutile de continuer les patrouilles sur la place de la Concorde, et tous pénètrent dans le garde-meuble. Ils font même plus encore; ils ont apporté des vins et des victuailles, et ils se livrent à un joyeux festin au milieu de toutes les richesses du garde-meuble: « Les tapisseries qui tendaient les murs, dit M. Germain Bapst, et les armures de nos rois de France, éclairées par des chandelles, devaient former en effet un cadre saisissant à cette orgie de brigands, qui fêtaient ainsi le succès du plus beau coup de main que les temps modernes aient enregistré. »

En se retirant, nos audacieux voleurs s'arrêtèrent sur les bords de la Seine et se partagèrent équitablement les produits de leur expédition. Un citoyen nommé Le Blond, qui, par hasard, passait par là à cette heure tardive, s'approcha d'eux et il acheta pour la modique somme de 6 livres l'une des boîtes dérobées avec les quelques diamants qu'elle contenait encore. Puis, à la réflexion, il se préoccupa d'une acquisition conclue dans des conditions si extraordinaires, il craignit d'être impliqué dans quelque affaire compromettante, et il se rendit en toute hâte chez le commissaire de son quartier pour lui confier ses scrupules. Le commissaire songea de suite aux Diamants du garde-meuble; il courut trouver le conser-

vateur pour lui faire part de ses inquiétudes et tous se dirigèrent sans perdre une minute vers le garde-meuble. Ils trouvèrent les portes fermées, les scellés intacts, la sentinelle à son poste, et ils se retirèrent pleins de confiance et de sécurité, riant eux-mêmes de leurs angoisses et d'une émotion si peu justifiée.

Cependant le secret n'avait pu être fidèlement gardé, et le bruit s'était répandu dans le monde des voleurs de profession que rien n'était plus facile que de pénétrer dans le garde-meuble et qu'on y faisait chaque soir de fructueuses visites. Dans la nuit du 16 au 17, une nouvelle expédition fut organisée; cette fois plus de cinquante personnes en firent partie, des femmes elles-mêmes s'adjoignirent à la bande. La plupart portaient le costume de gardes nationaux et arrivèrent en chantant la Carmagnole, de façon à inspirer à tous le plus profond respect pour leur civisme.

Comme les nuits précédentes, on pénétra dans le musée par la fenêtre entr'ouverte; cette fois, on fit main basse sur tout ce qui restait; on enleva les objets d'art du cabinet du roi et les pièces de la chapelle du cardinal de Richelieu; comme certains objets très volumineux ne pouvaient être facilement transportés, on les jeta par les fenêtres, et les bandits qui étaient restés sur la place s'en partageaient les morceaux. Vers onze heures, le pillage était terminé; presque tous les associés étaient descendus, mais comme ils exigeaient un partage immédiat du butin, une querelle s'éleva des plus violentes. Le bruit devint tel qu'il attira une patrouille de gardes nationaux; à son approche, tous les voleurs prirent la fuite, traversèrent le pont et se réfugièrent sur la berge opposée. A leur tête courait le chef de la bande, un nommé Francisque; il portait à la main, dans son mouchoir, la plus grande partie des diamants dérobés, tous ceux du moins qui n'avaient pu tenir dans ses poches; il avait en outre sous son bras une boîte également pleine de pierres et de perles. Dès qu'ils eurent traversé le pont, les voleurs descendirent sur la berge, formèrent un cercle autour de Francisque, et le partage commença; chacun avait soigneusement étalé par terre son mouchoir pour recevoir la part qui lui était destinée. Francisque tournait à la ronde, puisant dans son propre mouchoir et distribuant les diamants par poignée à ses associés. Pendant qu'il se livrait à cette opération, les plus malins lui volaient dans ses poches une partie de ce qu'il y avait mis.

La besogne terminée, toute la bande se dispersa, non sans abandonner sur les bords du quai de nombreux bijoux, particulièrement des perles.

Mais revenons à la patrouille que nous avons vue accourir si tardivement, hélas! à la défense du garde-meuble. En arrivant, elle

ne trouva plus personne, nous le savons. Cependant l'officier qui la commandait fut tout étonné de voir remuer le réverbère situé à l'angle de la place; il leva les yeux et aperçut une forme humaine qui se balançait, suspendue à la corde. Sur la menace d'un coup de fusil, l'homme descendit. Pendant qu'on l'interrogeait, un nouvel individu tombait comme un aérolithe au milieu des gardes nationaux stupéfaits : c'était un second voleur auquel, dans la descente, le pied avait manqué. Tous deux s'étaient attardés dans le musée pour faire plus ample récolte et venaient de se faire arrêter.

L'officier n'eut pas de peine à deviner d'où venaient ses deux prisonniers; il fit apporter une échelle, et pénétrant dans le musée par la même voie que les voleurs, il resta consterné en présence de l'effroyable dévastation qui s'offrit à ses yeux; toutes les pièces les plus rares avaient été brisées, le sol était jonché de diamants. Les deux prisonniers furent emmenés, et le lendemain l'Assemblée apprenait avec stupeur ce qui s'était passé.

Le gouvernement prit aussitôt des mesures pour essayer de retrouver les auteurs de ce vol audacieux et, par-dessus tout, les objets dérobés. Quelques-uns des voleurs, les plus avisés, s'étaient rendus en Angleterre et avaient vendu immédiatement le fruit de leur larcin; mais la plupart étaient restés à Paris. Leur grand nombre ne leur permettait guère de se dissimuler longtemps; les premiers pris trahirent leurs complices, et bientôt une partie de la bande fut sous les verrous; mais on n'avait retrouvé en leur possession qu'une très faible portion de ce qu'ils avaient enlevé.

Le procès des prisonniers ne se fit pas attendre. L'acte d'accusation portait « qu'ils avaient fait partie d'un complot à main armée, ayant pour but de renverser le gouvernement nouvellement constitué ». Le président du tribunal fit tous ses efforts pour leur faire avouer qu'ils avaient été poussés à commettre le vol par quelques personnes de distinction. « Parlez avec franchise, leur dit-il. N'avez-vous pas eu des relations avec quelques grands seigneurs, des princes, par exemple, ou tous autres personnages attachés à l'ancienne cour, qui vous auraient mis en avant pour consommer ledit vol? »

On voulait à tout prix voir un acte politique dans le pillage du garde-meuble, en raison même de l'énormité des objets dérobés; il n'y avait là cependant qu'un vol des plus vulgaires et qui ne s'expliquait que trop facilement par le manque de surveillance; le tout était d'en avoir l'idée.

Le procès s'étendit à un nombre considérable d'individus; non seulement à ceux qui avaient pris part au vol, mais à tous les receleurs et parmi eux à de nombreux juifs. A ce propos M. Ger-

main Bapst fait une remarque bien curieuse. Il a retrouvé aux Archives nationales les dossiers de tous les accusés ; mais alors que ceux des chrétiens sont intacts et contiennent toutes les pièces de la procédure, ceux des juifs n'ont plus que leurs couvertures, le contenu a disparu !

Le tribunal se montra impitoyable : douze accusés furent condamnés à mort et cinq subirent la peine capitale. Quant aux diamants, on en recouvra la plus grande partie, sur les révélations mêmes des prisonniers. Un lot considérable avait été enfoui dans l'allée des Veuves (avenue Montaigne), il y fut retrouvé. Un autre lot et des plus importants fut découvert sur le toit de la maison habitée par l'un des principaux voleurs ; il y était habilement dissimulé sous des tuiles ; sa valeur représentait plus de 1,200,000 livres. Mais les plus belles pièces de la collection manquaient toujours.

Ce n'est que le 20 frimaire an II, que l'on put annoncer à la Convention que le *Régent* avait été retrouvé chez un recéleur. Pour le cacher, on avait pratiqué dans une pièce de charpente d'un grenier un trou d'un pouce et demi de diamètre. Trois mois après, le 1^{er} germinal an II, on saisissait encore chez un recéleur le *Sancy*, le diamant de la *Maison de Guise*, acheté par Colbert à Marie de Lorraine et un grand nombre d'autres pierres pour une valeur de plusieurs millions.

Toutes ces découvertes successives avaient fait rentrer dans le Trésor la plus grande partie des diamants volés au garde-meuble.

IV

Une circonstance des plus fortuites vint, à l'époque du Directoire, augmenter et presque doubler l'ancien trésor de la Couronne. Au commencement de 1795, l'armée française conquit la Hollande et s'empara d'Amsterdam. On apprit tout à coup que, l'année précédente, le roi de Sardaigne avait emprunté 760 000 florins à MM. Renouard et C^{ie}, négociants de la ville, et qu'il leur avait remis en garantie des perles et des diamants pour une somme deux fois supérieure. MM. Renouard avaient déposé tous ces précieux bijoux à la banque d'Amsterdam. A l'époque de l'arrivée des troupes françaises, le roi de Sardaigne n'avait encore touché, sur l'avance consentie, que 200 000 florins.

Usant des droits de la guerre, les généraux de la république s'emparèrent de toutes les pierres déposées à la Banque, comme appartenant à des gouvernements ennemis. Ne voulant pas cependant faire tort à MM. Renouard, ils laissèrent des bijoux pour une somme de 200 000 florins, destinés à les rembourser des

fonds qu'ils avaient avancés. C'est ainsi que les diamants du roi de Sardaigne entrèrent au Trésor et se trouvèrent mêlés à ceux de l'ancienne Couronne.

Toutes ces pierres, aussi bien celles du roi de Sardaigne que celles qui avaient été si péniblement retrouvées après le vol du garde-meuble, allaient rendre à l'État des services éminents.

On était arrivé à une des époques les plus précaires de notre histoire; la patrie était envahie, quatorze armées étaient sur pied pour la défense du pays. Les besoins d'argent étaient immenses et la Convention avait épuisé toutes les caisses publiques, toutes les ressources auxquelles elle avait pu faire appel. Les fournisseurs des armées se montraient récalcitrants. Les munitions, les vivres, les chevaux allaient manquer. La Convention eut alors recours aux richesses de nos palais nationaux, et elle donna comme gage des avances qui lui étaient faites les plus belles pièces des mobiliers de la Couronne. Quand cette ressource elle-même fut épuisée, elle n'hésita pas à suivre les errements des régimes monarchiques et à emprunter en mettant en gage les diamants du trésor public.

Treskow, banquier de Berlin, et le marquis d'Iranda, banquier de Madrid, étaient les deux principaux pourvoyeurs de nos armées; ils fournissaient en particulier la remonte de notre cavalerie. Dans le courant de l'an IV, ils refusèrent de continuer leurs avances si on ne leur offrait des garanties suffisantes. Les circonstances étaient pressantes; il n'y avait pas à hésiter, il fallait à tout prix donner des gages. Iranda reçut pour 1 million de diamants, et parmi eux le *Sancy*; Treskow en reçut pour 16 millions, et parmi eux le *Régent*.

En fructidor de l'an VI, le *Régent* rentra dans le Trésor, mais il n'y fit qu'une courte apparition; il fut de nouveau engagé au banquier hollandais Vanlenberghem, qui lui aussi fournissait des chevaux au ministère de la guerre.

« Ainsi, dit M. Germain Bapst, en 1797 comme en 1800, la cavalerie française était montée sur des chevaux que les diamants de la Couronne avaient procurés. C'est donc un peu à ces bijoux, aujourd'hui dispersés, que l'on doit, à Rivoli, cette brillante charge des hussards, et, à Marengo, celle des cavaliers de Kellermann, qui décida de la victoire en écrasant la colonne du général Ott. »

Puis il raconte cette amusante anecdote qu'il tient de M. Faye : « Durant le temps que Vanlenberghem était dépositaire de cette pierre historique, sa maison était ouverte à toutes les personnes importantes d'Amsterdam, qu'il recevait dans des fêtes somptueuses. Dans la vitrine la plus en vue de ses salons était exposé le *Régent* que l'on venait admirer. Lorsqu'il l'eut rendu au gouvernement

français, un de ses amis lui demanda comment il n'avait point eu peur qu'on ne volât ce diamant d'une si grande valeur, ce qui eût été bien facile, puisqu'il n'y avait qu'une vitre à casser pour pouvoir le prendre. Le financier répondit qu'il n'avait exposé ainsi qu'un fac-similé du *Régent*, que le diamant lui-même, pendant tout le temps qu'il en avait été dépositaire, n'avait jamais quitté sa femme, qui le portait, suspendu à son cou, sous son corsage. »

A peine arrivé au pouvoir, Bonaparte s'occupa de faire rentrer les diamants engagés à l'étranger. Au bout d'un an, ils avaient tous réintégré le trésor national. Un seul manquait, mais il était des plus importants : le *Sancy*. Le marquis d'Iranda, qui le détenait en gage, ne put le restituer et il dut en payer le prix auquel il avait été estimé.

Lors du mariage de Napoléon avec Marie-Louise l'empereur, désireux de donner le plus d'éclat passible aux fêtes qui avaient lieu, fit acheter pour 6 millions de diamants qui furent versés dans le trésor de la Couronne et montés en parures pour l'impératrice.

En 1814, au moment où les troupes alliées s'approchaient de la capitale, Marie-Louise partit pour Blois, emportant avec elle tous les Diamants de la Couronne et ceux qui étaient la propriété personnelle de l'empereur. Dès que la chute de Napoléon fut irrévocable, le gouvernement provisoire fit réclamer à l'impératrice les Diamants de la Couronne, elle s'empressa de les restituer; elle remit même ceux qui appartenaient à la liste civile et dont la valeur s'élevait à plus de 600 000 francs. Plus tard on les redemanda, mais inutilement, et, malgré la légitimité de la réclamation, ni l'empereur ni ses héritiers ne purent obtenir justice.

En 1814 et en 1815, à l'époque des deux restaurations, on puisa à pleines mains dans la caisse des Diamants de la Couronne pour faire des cadeaux aux généraux alliés. Wellington, entre autres, reçut une croix du Saint-Esprit en diamants, d'une valeur de 650 000 francs. Quant à Blücher, tant en argent qu'en pierres précieuses, il toucha plus de 3 millions.

N'est-ce pas là pour nos diamants nationaux un des plus douloureux incidents de leur histoire? Après avoir joué souvent un rôle si glorieux, être remis en gracieux cadeau à nos pires ennemis, à ceux dont les soldats avaient égorgé des prisonniers français après la bataille. Talleyrand, le triste héros de cette vilénie, a eu soin d'en faire disparaître toutes les pièces, mais M. Germain Bapst a retrouvé dans ses papiers de famille la preuve indiscutable des faits que nous venons de citer.

L'histoire des Diamants de la Couronne n'offre pas d'incidents bien remarquables depuis cette époque. Ils traversèrent sans acci-

dents graves, mais non sans courir d'assez gros dangers, les périodes troublées de 1830, de 1848 et de 1870. Déjà, en 1848, la vente des Diamants fut résolue et elle allait être mise à exécution lorsque l'empire survint. L'idée fut reprise il y a trois ans, et cette fois les Diamants de la Couronne ne purent échapper à leur destinée; le 12 mai 1887, la vente publique commençait.

C'est à l'heure même où les enchères vont s'ouvrir que s'arrête le volume de M. Germain Bapst, il regarde son rôle d'historien comme terminé, et il ne nous fait assister ni à la vente des diamants ni à la dispersion de ces magnifiques parures dont il a si amoureusement suivi les moindres pas pendant près de quatre siècles. Pour notre part, nous regrettons cette réserve, et il nous a paru que le volume manquait de sa conclusion naturelle, d'une conclusion logique et que nous attendions.

Au moment où nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de tristesse véritable en voyant disparaître à jamais ce vieux trésor de nos rois, nous aurions aimé à connaître les moindres incidents de cette vente et le sort des pièces les plus célèbres; nous aurions aimé à entendre parler encore de tous ces bijoux auxquels, nous aussi, nous nous étions attachés.

Nous aurions voulu également qu'avant de terminer le livre, on nous rappelât en quelques lignes les grands faits de l'histoire des Diamants de la Couronne, nous aurions voulu qu'avant de leur dire un éternel adieu, on fit revivre une dernière fois à nos yeux, dans une rapide et brillante évocation, ces pierres qui, tant de fois, à l'heure des plus pressants périls, avaient détourné de la patrie les pires extrémités, qui si souvent avaient été les artisans de nos gloires, qui toujours avaient contribué au renom et à la grandeur de la France.

Mais ce sont là de bien minces querelles, et M. Germain Bapst nous les pardonnera. Elles montrent à quel point il a su, par l'agrément et la nouveauté de son récit, nous intéresser au sort de tous ces bijoux; elles montrent à quel point nous avons fini par éprouver pour eux une partie de l'amour passionné qu'il leur a porté lui-même.

Gaston MAUGRAS.

QUESTIONS D'ÉDUCATION

ET D'ENSEIGNEMENT¹

BACCALAURÉAT : PROGRAMMES ET MODES D'EXAMEN

I

La nécessité de l'exercice physique et la part qu'il faut lui réserver dans l'éducation ne pouvaient être contestées au moins en théorie. Mais à l'endroit du péril et des négligences signalés en cette matière, de légitimes réclamations ont surgi, tendant à distinguer sur ce point la situation des établissements libres dirigés par des prêtres et des religieux de celle des lycées et des collèges de l'État. Dans les premiers, en effet, la tradition du jeu n'a jamais été abandonnée. C'est un fait assez saillant et suffisamment confirmé par les préférences dont il est en partie le motif dans le choix des parents soucieux de la santé physique et morale de leurs enfants, pour que nous nous croyions dispensés de le faire ressortir davantage.

L'Université, pour sa part, n'a pas attendu les provocations un peu tapageuses de la Ligue des jeux scolaires pour se préoccuper de la question. Ses membres les plus zélés, ses chefs autorisés sont loin d'en méconnaître la gravité et ne se dissimulent pas l'infériorité à cet égard des établissements de l'État par rapport aux écoles libres. Toutefois, malgré l'avantage du privilège officiel et des ressources qui s'y rattachent, les projets de réforme en cet ordre de choses se heurtent à des difficultés de plus d'une sorte.

En premier lieu, la position des lycées et des collèges dans les villes, met au libre développement des exercices physiques un obstacle insurmontable, attendu qu'on n'est nullement disposé à le faire disparaître par le transfert de ces établissements à la cam-

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1893.

pagne; et, de plus, cet obstacle ne saurait être atténué que dans une faible limite par un meilleur emploi des récréations intérieures et des promenades au dehors.

Mais alors même que la pratique du jeu serait rendue plus facile par les dispositions matérielles qu'elle réclame, son adoption sera restreinte et peu empressée de la part des grands élèves absorbés par la préparation des examens. Telle est la déclaration formulée dans un rapport du Recteur de l'Académie de Douai.

Cet empêchement est-il allégué de bonne foi et ne couvrirait-il pas, chez ceux qui l'invoquent, des prétextes d'une autre nature? C'est un point délicat à éclaircir. En regard de l'acquiescement, sinon de l'approbation donnée à cette résistance, nous opposerons l'exemple des grandes écoles préparatoires dirigées autrefois par les Jésuites et entretenues dans les mêmes errements par leurs continuateurs. Nous ne sachions pas qu'à la rue des Postes les candidats à Saint-Cyr, à l'École polytechnique, pas plus que les élèves de rhétorique et de philosophie, aient été dispensés de prendre part aux jeux.

Quoi qu'il en soit, l'objection présentée par le Recteur de Douai et admise sans doute par un grand nombre de ses collègues, a rencontré, dans la presse, des échos approbateurs et fourni une nouvelle arme aux assiégeants de cette forteresse battue en brèche depuis si longtemps : le baccalauréat. C'est à ce titre que nous l'avons reproduite : elle nous servira d'entrée en matière dans l'étude des programmes et examens, en nous donnant occasion de présenter la défense du baccalauréat, comme aussi de proposer les modifications dont il nous paraît susceptible.

Dans le baccalauréat il y a le nom et la chose. Le nom n'est pas aussi indifférent qu'on peut le croire tout d'abord. Aussi n'est-ce pas sans étonnement que nous avons lu dans un ouvrage sérieux la proposition de l'abolir ou du moins de le retirer au diplôme qui consacre les études secondaires pour lui substituer celui de certificat d'études. Ce qui est plus étrange encore que l'idée de cette mutation, c'est le motif qu'en donne son inventeur. Le baccalauréat étant considéré par la masse des jeunes gens comme le couronnement final de leurs études, la grande majorité se contente de ce premier diplôme, et les facultés de l'enseignement supérieur ne recrutent, dans le nombre des bacheliers, qu'une faible proportion d'auditeurs. Tel est le vice capital de l'institution et le motif de la déchéance proposée au préjudice des aspirants qui limitent leur ambition à ces modestes lauriers académiques. Il serait réservé désormais aux seuls candidats à la licence et au doctorat. Pourquoi n'exigerait-on pas aussi l'engagement de concourir pour l'Institut?

On a peine à comprendre une aussi singulière confusion entre deux ordres d'institutions si complètement différenciés par leur nature et par nos habitudes sociales. L'enseignement secondaire représente un degré de culture intellectuelle, et l'enseignement supérieur en est un autre qui suppose le premier. Destiné à le perfectionner, il n'en est pas le complément nécessaire, puisque, en même temps qu'il exige des capacités spéciales, il correspond à des aptitudes et s'adresse à des vocations qui ne peuvent être le partage que d'une élite restreinte.

Le maintien du baccalauréat, comme sanction des études secondaires, est conforme à la tradition et à l'acception commune qui en a fait la ligne de démarcation entre l'élève régulier et le fruit sec. Ainsi compris, l'emploi de ce grade a pour lui une possession d'état. A changer cet *errement* nous ne voyons pas ce que gagnerait le recrutement des facultés. Il est plus facile, au contraire, d'entrevoir le délaissement relatif qu'entraînerait dans les études moyennes la dépossession de ce premier degré de chevalerie littéraire, sur la portée duquel on ne se fait pas l'illusion prétendue, mais dont la perspective n'est pas inutile pour stimuler le goût, déjà très modéré, de l'étude désintéressée de la littérature et des sciences spéculatives.

On nous répliquera, probablement, que là est précisément le danger de l'appât offert par ce grade aux élèves de l'enseignement classique. Attirer dans les lycées et les établissements similaires des jeunes gens qui, reçus bacheliers, laisseront de côté toute étude et souvent toute occupation intellectuelle, n'est-ce pas enrichir d'une façon désastreuse la catégorie funeste des demi-savants et des déclassés? L'argument est spécieux, mais il ne nous émeut pas; car la conséquence, on ne peut plus déplorable, d'une instruction incomplète ou mal dirigée, ne nous apparaît nullement comme imputable à l'attribution du diplôme de bachelier, telle que nous la défendons ici.

Même en tenant compte des bourses accordées aujourd'hui avec plus de largesse que de discrétion, il est constant que la presque totalité des élèves de l'enseignement secondaire appartient aux familles sinon riches, du moins jouissant de cette aisance relative qui sépare des classes proprement indigentes les diverses conditions sociales où l'existence est assurée soit par les revenus d'une fortune acquise, soit par les profits des gains professionnels. Pour un certain nombre, principalement dans les régions où dominent les établissements agricoles et industriels, le baccalauréat n'est recherché qu'à titre honorifique.

La poursuite de ce grade sera encore plus platonique lorsqu'aura disparu de notre organisation militaire l'institution si attaquée, et que

nous regretterons à notre point de vue, des engagés conditionnels.

Quelles proportions faut-il admettre entre les candidats pour ceux qui fondent, sur l'obtention du diplôme, l'espoir d'une carrière nécessitée par leur situation? Nous ne sommes pas en mesure de le déterminer. Encore moins pourrions-nous établir la statistique, même approximative, des infortunés pour qui l'échec, aux examens du baccalauréat ou aux concours dont ils sont le prélude, entraînent un renoncement forcé à leurs ambitions, et une déchéance dans le milieu où ils ont été élevés.

Mais, quelque fréquent et regrettable que puisse être cet échouement des études classiques, nous l'estimons moins répandu et moins grave dans ses conséquences pour les jeunes gens qu'il atteint et pour la société, que les mécomptes éprouvés par les lauréats et surtout par les lauréates de l'enseignement primaire que leurs brevets laissent sans emploi et sans ressources en présence de postes officiels insuffisants et encombrés. La perte de temps et l'argent sacrifié semblent plus considérables pour les premiers que pour les seconds; en réalité, les résultats en sont moins funestes.

Le jeune garçon enlevé au travail des champs ou détourné de l'apprentissage manuel n'y reviendra pas volontiers après l'éroulement de ses espoirs et de ses rêves. En lui supposant l'énergie nécessaire pour ce revirement, il ne pourra remplacer l'initiation lente et graduelle des années stériles qu'au prix d'efforts pénibles et fastidieux à l'âge où il devra s'y résoudre. L'adolescent refusé aux épreuves du baccalauréat, s'il se voit fermer par là la carrière libérale ou la position administrative qu'il avait convoitée, trouvera en échange, grâce à son instruction générale, si peu qu'il en ait profité, un accès plus prompt et plus aisé dans le commerce, l'industrie, où son infériorité pratique, au début, sera en partie compensée par une plus large ouverture d'esprit, en attendant qu'il ait regagné l'acquit professionnel qui lui manquait.

Nous espérons qu'on n'interprétera pas nos appréciations dans le sens d'un optimisme sans réserve, fort éloigné de notre pensée et de notre intention. Avec tous les esprits pratiques et réfléchis nous déplorons l'imprudence des parents qui poussent eux-mêmes leurs enfants où les laissent s'engager inconsidérément dans une entreprise dont ils n'ont pas suffisamment mesuré les difficultés et les exigences. Mais nous sommes persuadés, nous le répétons, que l'inconvénient se présente moins souvent et d'une façon moins désastreuse dans le cas des élèves de l'enseignement classique que dans l'autre. Voilà pour le déclassement.

Quant à l'influence exercée sur le caractère et sur les habitudes

morales du jeune homme par l'éducation secondaire, terminée aux cours de rhétorique et de philosophie, elle peut ne pas être sans danger pour certaines natures mal équilibrées. Mais en général le bachelier qui cherche à conquérir un grade plus élevé ou qui s'en tient à cette médiocre distinction, partagée autour de lui par de nombreux rivaux, est moins porté à s'enorgueillir de son savoir et à en abuser que le jeune instituteur, fermement persuadé du droit que lui donne son brevet d'en remonter à son maire autant qu'à son curé.

A cette justification défensive des méfaits imputés au baccalauréat, nous ne sommes pas en peine d'ajouter des preuves positives de son utilité et des services rendus par l'émulation et l'entraînement qu'il provoque chez la jeunesse.

Si la poursuite désintéressée de ce grade, par ceux qui n'auront pas à en faire usage, ne profite pas autant que le souhaiteraient ces proscripteurs au recrutement des auditeurs de facultés, toujours est-il qu'elle contribue à maintenir chez les fils de famille une moyenne de culture intellectuelle, un niveau d'initiation aux choses de l'esprit, à la fois plus élevés et plus étendus que dans aucun autre pays. Est-ce là le résultat qu'on a en vue, et trouve-t-on que l'avantage de la diffusion de l'enseignement moyen doit être sacrifié légèrement à un intérêt douteux et restreint de l'enseignement supérieur? Or le remplacement du baccalauréat par un certificat d'études, aura pour effet certain, nul n'en peut douter, une désertion notable des études secondaires dans les hautes classes de la part de ceux qui leur demandaient surtout le prestige du grade¹.

Nous nous sommes laissés retenir trop longtemps peut-être par cette querelle de mots que nous n'avons, du reste, ni cherchée ni fait naître. Mais, outre là persuasion qu'elle n'est pas sans importance dans le sujet que nous traitons, nous y avons trouvé l'occasion de constater une supériorité de l'éducation française sur ses rivales, propre à nous dédommager du sentiment de ses lacunes et à nous consoler des critiques auxquelles nous allons être obligés de souscrire sans pour cela renoncer à l'espoir de voir conserver à nos institutions scolaires le rang et la réputation qu'elles ont occupés si longtemps dans le monde littéraire et savant.

¹ Le président du comité de la *Ligue nationale de l'éducation physique*, M. Berthelot, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, ancien ministre de l'instruction publique, s'est prononcé très nettement contre la suppression du baccalauréat qu'il ne croit pas facile de remplacer par une épreuve équivalente. Nous nous félicitons de l'appui que donne à notre thèse ce témoignage d'une haute portée et d'une valeur indiscutable.

II

En réclamant le maintien du grade, comme stimulant et sanction des études secondaires, nous avons annoncé des réserves : elles porteront à la fois sur les programmes et sur le mode d'examen.

Il n'y a qu'une voix pour condamner, par des motifs divers, l'effroyable accumulation de connaissances qui font la matière de cette épreuve subie par des intelligences de seize à vingt ans. Élèves et familles, universitaires et maîtres de l'enseignement libre, dénoncent à l'envi cette pléthore funeste et progressive des programmes.

Mais à cet accord, dans le diagnostic du mal, succèdent la divergence d'opinions et l'inégalité de puissance pour appliquer le remède. Comme dans un navire en perte, chaque passager, reconnaissant la nécessité d'alléger sa charge, est prêt à sacrifier le bagage d'autrui, mais se refuse à livrer le sien : ainsi chaque partie de l'enseignement classique est tour à tour énergiquement proclamée indispensable et intangible par les hommes spéciaux qui se retrouvent unanimes pour conclure que l'accroissement incessant des matières d'examen tient au progrès continu des diverses branches des connaissances humaines et qu'ainsi le baccalauréat et les programmes scolaires qui s'y rattachent ne peuvent échapper à cette dure mais inéluctable loi.

Il serait téméraire de s'inscrire en faux contre l'enchaînement logique de cette argumentation ; mais il est permis d'en contester l'application au problème que nous cherchons à résoudre.

L'erreur provient d'une détermination inexacte de l'objet de l'enseignement secondaire et par suite des éléments qu'il doit embrasser pour accomplir sa mission.

Entre les trois degrés qui constituent le partage normal de notre organisation scolaire, les législateurs ou l'administration ont laissé se produire, en ces dernières années, une confusion fâcheuse, qui se trahit par des empiètements successifs. L'enseignement primaire supérieur déborde dans l'enseignement secondaire spécial et ne se contente pas toujours de l'atteindre. Le baccalauréat emprunte trop souvent à la licence des sujets de composition. En revanche les professeurs de facultés se plaignent et s'indignent d'avoir à recommencer un cours de rhétorique ou de philosophie élémentaire pour combler les lacunes des études précédentes.

La source de ces désordres est dans la méconnaissance de la portée et du but de chaque série d'enseignement ; méconnaissance voulue, ou, du moins, favorisée par une fausse conception démocratique de l'organisation de l'enseignement.

Pour mettre un terme à ce bouleversement, il est urgent de faire rentrer dans leur lit naturel ces divers courants déviés de leur marche normale.

L'instruction primaire, désormais obligatoire, devra être bornée à l'acquisition des instruments d'étude : lecture, écriture, calcul et notions les plus élémentaires de géographie, d'histoire, de sciences, pour mettre l'enfant de treize ans à même d'entreprendre, dans des conditions avantageuses, l'apprentissage d'une carrière lucrative. Que s'il veut et peut viser plus haut, tout en restant dans la sphère des connaissances pratiques, il en demandera le complément aux Écoles d'arts et métiers, aux instituts agricoles et industriels dont le rôle est précisément de former l'état-major des carrières techniques.

L'enseignement secondaire, pour remplir sa double mission de préparer aux carrières libérales et d'entretenir dans les classes fortunées un degré de culture intellectuelle, proportionné à leur rôle social, n'a pas besoin d'embrasser la somme accumulée des conquêtes littéraires et scientifiques de notre génération. Imposer cette tâche à des adolescents et en condenser la vérification dans un examen unique, que nulle précaution ne peut entièrement soustraire à l'aléa des circonstances et des personnes, c'est une prétention aussi absurde qu'injuste par son excès. En même temps qu'elle procède de l'erreur dangereuse que nous avons signalée plus haut, elle forfait à la noble et traditionnelle interprétation du titre d'*humanités*, si heureusement créé par nos pères, pour désigner cette large et libérale formation de l'esprit que donne la mise en contact avec les chefs-d'œuvres de l'antiquité classique et de la littérature nationale des âges qui nous ont précédés.

C'est dans cet esprit et sur cette base qu'étaient distribués les matières d'enseignement avant le malheureux essai de la bifurcation et les diverses transformations qui lui ont succédé. Il faut y revenir, ou à peu près, si l'on veut enrayer le déraillement encyclopédique qui nous entraîne au chaos, à la ruine de nos institutions scolaires, si l'on veut, en ce qui concerne le surmenage, conjurer le péril des efforts cérébraux funestes à l'organisme sans profit compensatoire pour l'esprit.

Vainement objecterait-on la prétendue obligation de tenir l'enseignement secondaire au courant des progrès quotidiens de la science. Nous répondrons, d'abord, ce qui est généralement admis, que les études secondaires n'ont pas pour objet de faire des savants, mais des hommes en état de comprendre la science et d'en connaître le prix. En second lieu, l'enseignement dont nous défendons l'autonomie contre les entreprises téméraires qui tendent à le mutiler

ou à l'encombrer inconsidérément est avant tout l'enseignement littéraire constitué par l'étude des grammaires et des textes. En pareille matière les découvertes modernes ont peu de chose à voir. Sans doute nous entendons que les études classiques ne soient pas laissées complètement en dehors des progrès de la philologie et de la critique contemporaines. Mais on conviendra qu'elles n'ont à y participer que dans une sobre et discrète mesure, pour ne pas sortir du cadre assigné par nos meilleurs usages à l'emploi de cette période de la vie scolaire et confirmé par une expérience trop légèrement dédaignée dans les projets de rénovateurs plus audacieux que prudents. Tout ce qui dépasse cette limite moyenne appartient à l'enseignement des facultés et des écoles spéciales.

En revendiquant le maintien du baccalauréat, comme vérification et récompense honorifique des études secondaires, nous ne nous sommes pas pour cela déclarés partisans des conditions actuelles de cette épreuve, en ce qui touche aux programmes et au mode d'examen. Les considérations émises déjà laissent entrevoir de quelle nature seraient les réformes que nous voudrions proposer.

Puisqu'il est permis, à quiconque veut s'en mêler, de trancher ces questions dans le vif, sous sa responsabilité personnelle, nous avons, pour notre part aussi, un projet d'opération chirurgicale à faire subir au baccalauréat. Mais que les candidats se rassurent, ce n'est pas sur eux que s'exercerait l'amputation. Nous ne cherchons pas à diminuer le nombre des bacheliers : c'est la multiplicité désastreuse, et selon nous superflue des baccalauréats que nous désirons réduire à une salutaire unité. Avant de repousser ce projet, comme trop radical et subversif, qu'on daigne nous suivre dans l'exposé des explications qui peuvent le justifier.

Sur les quatre facultés qui se partagent l'enseignement public, deux ne font pas de bacheliers : la médecine, qui ne connaît que le doctorat, et le droit, où le diplôme de licencié précède seul aujourd'hui celui de docteur. Les lettres et les sciences restent seules employées à la confection des divers baccalauréats, qui sont présentement au nombre de quatre (et même cinq si l'on veut considérer comme un grade académique distinct la première partie du baccalauréat ès lettres scindé). Nous ne ferons pas au baccalauréat de l'enseignement spécial, produit mal venu d'une législation sans compétence, l'honneur de l'attaquer, assuré que nous sommes de sa caducité inévitable, malgré le privilège d'équivalence injuste et déraisonnable qu'on a osé lui conférer avec ses devanciers.

Le baccalauréat ès sciences restreint, imaginé comme introduction aux études de médecine pour en faciliter l'accès aux aspirants empressés et dédaigneux de la partie mathématique, n'a pas seule-

ment l'inconvénient de rester sans résultat pour ceux qui renoncent à la carrière médicale. Mais la préparation fait double emploi avec les cours de première année de l'école dont les matières sont la reproduction, en leurs parties essentielles, du programme de ce grade. L'élimination de ces produits médiocres d'une législation aventureuse nous laisse en présence des deux baccalauréats complets primitifs des lettres et des sciences. Malgré leur apparente similitude d'importance et d'utilité, on serait dans le faux en leur attribuant une valeur analogue et des destinées parallèles.

Le baccalauréat ès lettres, malgré ses imperfections, demeure devant l'opinion la marque d'une culture intellectuelle générale régulièrement et progressivement acquise et partout se présente, comme le couronnement normal des études classiques et le passeport obligatoire pour l'entrée dans les professions libérales et comme le vestibule nécessaire pour l'admission aux études supérieures. Autres sont les caractères du baccalauréat scientifique et comme développement intellectuel et comme conséquence utilitaire. Par la composition de ses programmes et par la nature des travaux qu'il comporte, il se prête davantage aux pratiques artificielles du chauffage, et dans les examens le candidat est plus exposé aux malchances d'un problème incompris, d'une question oubliée. D'autre part, les carrières pour lesquelles est requise la possession de ce grade se recrutent par des concours reproduisant en partie les matières de l'épreuve déjà subie avec l'aggravation de la concurrence. Il y a donc là, comme nous l'avons déjà remarqué dans le baccalauréat restreint pour la médecine, une superfétation oiseuse, cause de perte de temps et d'efforts pour les candidats, rouage inutile ou superflu dans l'organisation de l'enseignement.

La constatation de cet enchevêtrement entre l'enseignement supérieur et les études secondaires, le malaise et les mécomptes qui en proviennent pour quantité de jeunes gens entravés dans leurs courses à la recherche d'une position sociale, ne conseillent-ils pas de revenir en arrière pour restaurer le système antérieur à la bifurcation, où l'examen du baccalauréat ès sciences ne pouvait être subi qu'après le baccalauréat ès lettres, et même de perfectionner cet arrangement par la simplification plus complète d'un grade unique, terme et sanction des études classiques régulières, préliminaire de l'admission aux écoles, aux carrières administratives, aux études de droit et de médecine, titre reconnu à certains privilèges légitimes auxquels ne répugne pas plus la justice distributive que l'égalité démocratique et l'intérêt social bien ordonné.

III

La surcharge excessive des programmes n'est pas le seul chef d'accusation mis à la charge du baccalauréat. Les critiques sur le mode et les conditions de l'examen, sur la situation respective des candidats et de leurs juges, abondent sous la plume des écrivains spéciaux aussi bien que dans les récriminations des intéressés. Nous en trouvons l'expression très exactement condensée dans les lignes suivantes tombées de la plume d'un universitaire doublement accrédité par ses publications et par sa haute situation.

« L'examen qui veut ignorer les études antérieures et traite le candidat en inconnu ne résistera pas longtemps aux critiques soulevées par les méfaits qu'il a commis. Le baccalauréat est sur la sellette. Si j'étais chargé de requérir contre lui, je lui ferais passer un quart d'heure pénible, à supposer qu'un quart d'heure me suffit. Je lui reprocherais la prétention qu'il a d'ouvrir tant de carrières à l'entrée desquelles il a planté ses fourches caudines; ses programmes encyclopédiques, par lesquels il exige tant d'études, que les écoliers n'ont plus le temps de rien étudier; ce sentiment que j'éprouve pour ma part et qui est très étrange, d'un examinateur qui ne voudrait pas être examiné sur les programmes où il prend ses questions; la perturbation qu'il jette dans notre travail et dans le vôtre quand il nous encombre au premier et au dernier mois de cette cohue de candidats attristés, de parents anxieux, de solliciteurs insupportables. Mais ce sont là les critiques les plus légères; l'impardonnable tort du baccalauréat, c'est qu'il veut se suffire à lui-même, ne rien savoir du candidat, si ce n'est un nom, qui pourrait être avantageusement remplacé par un numéro, et d'exposer ses justiciables aux chances inégales de compositions aujourd'hui faciles, demain difficiles, pour ne point parler de la diversité des humeurs des juges qui sont aussi variables que les compositions. A chaque session, il faut avoir le courage de le dire, le baccalauréat, par sa faute et non par la nôtre, fait des victimes et des heureux qui ne méritent pas leur sort. Il trouble ainsi cette précieuse notion de la justice que donne aux écoliers la vie du collège où chacun est payé selon ses mérites. Il introduit prématurément dans les jeunes esprits le culte immoral de la chance. Aussi ne sera-t-il plus toléré longtemps sans doute, sous sa forme actuelle, dans un pays où les loteries sont presque défendues, et le moyen sera trouvé d'assurer dans une bonne mesure aux candidats le bénéfice de leurs études antérieures ¹. »

¹ Lavisso, discours d'ouverture des conférences de la faculté des lettres de Paris, cité par Emile Raunié, *Réforme de l'instruction nationale*.

Rien n'est dissimulé dans cet exposé mélancolique et sincère des vices du baccalauréat actuel : notons d'abord le culte de la chance prématurément inculqué aux jeunes générations et l'importunité des sollicitations infligées aux examinateurs par l'impudence sans vergogne des familles. A l'appui de cette dénonciation autorisée d'un trait affligeant de nos mœurs contemporaines, nous pouvons apporter la sténographie trop fidèle des entretiens typiques qui se reproduisent aux approches de chaque session dans le cabinet des chefs d'établissements secondaires.

« Eh bien, monsieur le directeur, voici le moment qui approche. Que dites-vous de mon fils? Est-il prêt pour ses examens? A-t-il quelque chance d'être reçu? — Je regrette de vous faire de la peine; mais je vous dois la vérité : notre élève est très faible, il s'est négligé dans ses premières classes et n'a pu réparer le temps perdu; ses professeurs ne croient pas qu'il soit en état de se présenter avec succès. Il ferait mieux d'attendre la prochaine session ou de redoubler sa rhétorique. — Oh! pour cela non! je ne puis l'admettre; et quand je le voudrais, je ne saurais l'y faire consentir. D'ailleurs nous avons encore du temps devant nous. Vous lui ferez donner de bonnes répétitions et puis.... » — La phrase se termine tantôt par l'énumération cynique des appuis sur lesquels on compte, des influences mises en jeu pour faire pencher la balance en faveur du candidat, tantôt par un geste de suspension tout aussi expressif et édifiant pour l'interlocuteur. Devant cette résolution bien arrêtée de la présentation quand même, un directeur reste désarmé. Il peut, il est vrai, dégager sa responsabilité et sauvegarder l'honneur de sa maison en interdisant à son élève de se faire inscrire sous ce titre et l'exclure s'il passe outre, et ne pas le reprendre : cette rigueur héroïque n'aura d'autre effet que de maintenir une sanction platonique du principe d'autorité. Elle n'arrêtera pas les imitateurs. Quant à celui qui en est l'objet, il s'en fait un argument désormais irrésistible auprès de sa famille pour obtenir, après son échec, la situation indépendante d'étudiant libre dans une fabrique de bacheliers. Aussi les chefs d'institutions qui se respectent appellent de tous leurs vœux la modification de cet état de choses.

Nous n'avons pas qualité pour nous faire l'organe de ces vœux ni pour en traduire l'expression en projet de réforme législative ou de décrets organisant la matière sur des bases nouvelles. Mais nous croyons être l'interprète d'aspirations nombreuses et moins téméraires qu'on affecte de les montrer, en revendiquant pour le baccalauréat, comme nous l'avons fait auparavant pour les grades supérieurs, la libre collation par leurs jurys naturels qui sont les professeurs mêmes des candidats. Sans remonter aux principes d'équité

et de logique sur lesquels il serait aisé d'appuyer cette réclamation, sans invoquer les précédents de la loi de 1875, dont l'autorité et la sagesse restent intactes malgré les mutilations que lui ont fait subir au point de vue qui nous occupe les misérables rancunes d'un parti politique, nous résumerons rapidement les avantages de cette liberté opposée comme remède aux défaillances constatées du régime actuel¹.

La capacité, la compétence et l'intégrité sont les garanties indispensables requises dans les juges pour la sécurité des causes et des personnes qui leur sont déférées. La première de ces qualités échappe à la discussion ; nous n'imaginons pas que les membres de l'Université s'en attribuent le monopole à l'exclusion de leurs collègues de l'enseignement libre. Par la compétence nous entendons cette aptitude à apprécier la juste valeur d'un candidat par la connaissance de ses antécédents scolaires, en lui tenant compte de ses mérites, de ses efforts et de ses faiblesses, pour établir une légitime compensation avec les hasards inévitables d'un interrogatoire trop sommaire laissant trop de part à l'arbitraire ou à l'accident. Or, c'est précisément de cette aptitude que manquent les examinateurs des facultés de l'État. Nous en avons l'aveu dans la citation rapportée plus haut, qui n'est pas le seul témoignage échappé aux plumes universitaires sur ce point faible du mode en vigueur pour la collation du baccalauréat.

Déranger trois fois par an les professeurs de faculté ; interrompre leurs cours ou retarder leurs vacances ; leur imposer une besogne fatigante et étrangère au courant de leurs préoccupations et de leurs travaux, c'est une anomalie qui resterait inexplicable de la part de ceux qui l'ont établie comme pour ceux qui la supportent et pour les intérêts qui en souffrent, si on n'en avait la clef trop facile à découvrir dans cette fureur de centralisation non moins française que celle qui nous distingue dans les combats.

Malgré cette tendance de notre tempérament national, plus déplacée ici que partout ailleurs, les réclamations élevées de toute

¹ En Allemagne le diplôme correspondant au baccalauréat est conféré dans les établissements jouissant du droit analogue à ce qu'on appelait autrefois le *plein exercice*. Les examens ont lieu devant un jury de professeurs, assisté d'un commissaire du gouvernement qui reçoit communication de toutes les pièces concernant les candidats, prend part aux interrogations, s'il le juge à propos, préside la délibération des examinateurs et peut opposer à leur jugement un *veto* absolu. En joignant à la garantie de ce contrôle celle de la publicité de l'examen et des conditions imposées pour la reconnaissance du droit de plein exercice, on aurait, ce nous semble, toute la sincérité désirable et possible pour l'intérêt des candidats et la sauvegarde du droit.

part, et du sein même de l'Université, eussent peut-être fait remettre le baccalauréat à ses juges naturels, les maîtres du candidat, aussi capables et plus compétents que le jury tiré des facultés, s'il ne se rencontrait, pour barrer la route à ce progrès, des préjugés d'origines diverses, fortement enracinés dans l'opinion du vulgaire et que les esprits indépendants, eux-mêmes, semblent hésiter à attaquer de front : tant est souveraine chez eux l'autorité du convenu en ce qui touche de près ou de loin aux dogmes officiels sur les droits de l'Etat.

Ces préjugés visent plus ou moins expressément la troisième qualité du juge, l'intégrité. Par là il faut comprendre non seulement l'impartialité à l'égard des justiciables d'un même tribunal, mais aussi le détachement de toute complaisance, de tout intérêt tendant à favoriser le candidat, sinon au préjudice de ses émules, du moins au détriment de la valeur de l'examen et par suite de la signification du grade : complaisances trop naturelles, intérêt trop évident, au dire de mes contradicteurs dans les chefs et professeurs d'institutions pour qu'on leur livre la collation de ce grade, sans en changer la portée et compromettre toutes les situations qui s'y rattachent.

Nous n'avons pas à relever l'injure de cette suspicion peu flatteuse pour le caractère des maîtres de l'enseignement secondaire. Etant impersonnelle, aucun d'eux n'en est atteint. Mais nous opposons une dénégation formelle à l'incompatibilité prétendue des intérêts particuliers qui seraient en jeu avec le souci des devoirs du juge et des droits conservateurs de l'institution du baccalauréat. Ces intérêts pourraient être représentés par un cercle non point vicieux, mais bien plutôt régulier et harmonique où se combinent à la façon des forces astronomiques, si on nous permet cette comparaison, la recherche permise des avantages privés et le respect nécessaire des conventions sociales.

Sans doute le désir de satisfaire leur clientèle pourrait entraîner les directeurs d'établissements secondaires à se montrer trop indulgents dans la collation des grades de bachelier : mais le souci de conserver et d'accroître cette clientèle les obligera bien davantage à préserver leurs produits d'une dépréciation qui deviendrait pour eux une cause de décadence et de ruine plus certaine que ne le serait la prospérité passagère et factice, obtenue par des diplômes trop facilement délivrés.

Ce contre-poids, emprunté à un ordre de considérations très positives et un peu « terre à terre », nous le reconnaissons, n'en a pas moins son prix. Car il suffit amplement, non pas à prévenir tout abus partiel (quelle est l'organisation qui peut se flatter de cette

perfection absolue?), mais à empêcher, avec une efficacité très réelle, la décadence des études prédite comme une conséquence inévitable et prochaine par les adversaires du système de la libre collation des grades.

Pour ne pas encourir le reproche d'éluder les difficultés ou d'affaiblir les objections que soulève notre projet, nous insisterons encore sur une dernière forme d'objection émise par nos antagonistes. — « Que deviendrait, disent-ils, le baccalauréat dans l'hypothèse de cette substitution à l'estampille officielle de marques particulières et disparates? Que représenterait-il? » Rien de bien différent de ce qu'il a toujours été et de ce qu'il est actuellement. Alors comme aujourd'hui ce grade serait l'indication d'une culture moyenne, nécessairement très variable, par suite des éléments divers qui concourent à la confection du bachelier, et dont aucune combinaison ne saurait aplanir ou compenser entièrement les inégalités. Que les esprits entichés de cette uniformité, si étrangement associée, dans notre tempérament français, à notre réputation bien établie de peuple réfractaire à l'ennui et passionné de nouveautés, en prennent leur parti : l'égalité absolue, en cette matière, comme en toute autre, n'est qu'une naïve et irréalisable utopie.

Quant à ceux qui professent que l'État ne doit se dessaisir à aucun prix de l'exercice des fonctions qu'il s'est arrogées, des droits consentis par la faiblesse des représentants de la nation ou usurpés par l'audace des gouvernements, ce serait perdre son temps et sa peine que de chercher à les convaincre. Mieux vaut les assigner au jour, encore éloigné peut-être, mais dont l'avènement n'a rien d'improbable, où tombés du pouvoir et dépouillés des privilèges dont leur libéralisme n'est offusqué que lorsqu'ils n'en jouissent pas, ils applaudiront, sans pudeur de leurs volte-face réitérées, les réformes dont ils n'auront pas voulu honorer leur toute-puissance.

En attendant cette revanche qui ne nous trouverait pas moins équitables et généreux dans le triomphe que nous nous efforçons d'être modérés dans nos réclamations, n'y a-t-il, aux défauts signalés dans le régime actuel, aucun palliatif qu'on puisse appliquer sans retard et sans recourir à l'appareil d'un remaniement complet de la législation scolaire?

Voici, d'après les inspirations puisées dans nos lectures et nos propres réflexions à ce sujet, quelques mesures faciles à mettre en vigueur dans la pratique des examens pour diminuer les éventualités de la chance et repousser en même temps l'importunité et l'inconvenance des recommandations. 1° Obliger les candidats à joindre aux pièces exigées pour leur inscription, un bulletin d'études émanant du chef de l'institution dont ils ont suivi les cours, et relatant depuis la

troisième la moyenne de leurs notes dans les diverses spécialités, leurs rangs dans les concours, les succès obtenus, l'appréciation sommaire des professeurs sur leurs efforts. 2° Inviter les directeurs d'établissements libres à adresser au recteur, avant chaque session d'examen, une lettre de présentation officieuse contenant les observations qu'ils jugeraient utiles de présenter sur le caractère et les antécédents de leurs élèves.

Munis de ces renseignements, communiqués par voie hiérarchique, les examinateurs pourraient asseoir leur jugement sur une connaissance moins superficielle et n'auraient pas à regretter les injustices involontaires résultant soit, de leur part, d'une impression, d'un mouvement d'humeur, mal contenus et déplorés après coup, soit d'un trouble, d'une défaillance irresponsables chez le candidat.

Le fait seul de cette mesure, connue des intéressés, découragerait en partie les solliciteurs de protections. Les membres des jurys d'examen n'auraient, pour se débarrasser de leurs instances, qu'à traduire poliment cette réponse péremptoire : « Je n'ai que faire de vos recommandations, car je connais mieux que vous le sujet auquel vous voulez m'intéresser ¹. »

On a demandé depuis longtemps et de diverses parts que le résultat favorable de l'épreuve écrite reste acquis au candidat ajourné pour son examen oral. Il y a de sérieux motifs pour étayer cette proposition. Nous en serions partisans, mais nous souhaiterions en même temps que le délai d'ajournement, au lieu d'être invariablement mesuré à l'intervalle des sessions, reçût le caractère d'une sanction plus équitable, ce qui aurait lieu en proportionnant sa durée au degré d'inaptitude et surtout de négligence dont aurait fait preuve le délinquant. Ainsi, d'après la gravité de l'incapacité trahie par l'examen sur une ou plusieurs spécialités, on serait renvoyé à trois mois ou à un an, selon l'estimation faite par l'examineur du temps nécessaire pour réparer les lacunes ou les faiblesses dévoilées.

¹ Nous n'avons jamais voulu admettre que le favoritisme ou la malveillance puissent être mis en cause dans les verdicts des examinateurs du baccalauréat. Le bonheur et, plus fréquemment, l'insuccès immérité de certains candidats doivent être portés uniquement au compte des déficiences du mode d'examen et de l'absence de renseignements sur les antécédents scolaires. Combien seraient plus nombreuses et plus graves les erreurs de la justice civile et criminelle, si elle s'en tenait à l'interrogatoire de l'audience, sans le faire précéder de l'enquête du juge d'instruction.

Nous avons, d'ailleurs, tout lieu de croire que l'établissement régulier de ces communications entre les directeurs d'institutions secondaires et les professeurs de faculté répondrait au désir d'un certain nombre d'entre eux qui déjà usent à l'amiable et à leur commune satisfaction de ces signalements sur les élèves présentés.

Telles sont les améliorations bien réduites, mais par cela même faciles à réaliser qu'il serait intéressant de voir discuter au Conseil supérieur et mettre à l'essai dans les facultés qui voudraient s'y prêter. Ce minimum de participation donné aux maîtres de l'enseignement libre dans la responsabilité de la collation du baccalauréat deviendrait un acheminement à des concessions plus étendues et une occasion de rapprochement dont profiterait la cause si importante de l'éducation.

Nous avons eu la pensée de compléter cette étude par l'examen des réformes qu'on pourrait appliquer aux méthodes d'enseignement, en particulier du système des cours ou des spécialités, pour remplacer l'organisation actuelle des classes. Mais cet appendice aurait dépassé les proportions assignées à notre article. En attendant qu'il nous soit donné de reprendre ce dessein, nous indiquerons aux lecteurs qui voudraient être renseignés à ce sujet le livre de M. Maneuvrier¹, où ils pourront prendre une connaissance sommaire de ce système déjà mis en pratique par les éducateurs qui nous ont précédés. L'expérience pourrait en être reprise avec fruit dans nos écoles quand les modifications que nous avons suggérées à propos du baccalauréat laisseront plus de latitude à la distribution et à la marche des études.

¹ *L'éducation de la bourgeoisie sous la république*, chap. x. M. Maneuvrier ignore apparemment, car il n'en fait pas mention dans son écrit, l'application du système des cours par les Bénédictins dans l'école de Sorèze, ce qui est certain, et probablement ailleurs, comme il est permis de le supposer. Parmi les contemporains, M. l'abbé Dauphin, fondateur du collège d'Oullins, y avait installé une organisation peu différente de celle que préconise M. Maneuvrier. Ce n'est pas d'ailleurs la seule découverte pour laquelle l'auteur ait négligé, de bonne foi sans doute, mais trop ingénuement, de rendre hommage à ses devanciers. Dans un des derniers chapitres consacrés à « la bonté morale ou charité », il conseille l'institution dans les lycées de « sociétés de secours, de bienfaisance, avec leur président, secrétaire, trésorier, avec leurs réunions périodiques et réglementaires, leurs procès-verbaux, comptes-rendus, etc. », et en même temps il recommande « d'habituer les élèves à faire acte de religion, c'est-à-dire à donner, outre le pain du corps, ce qu'une parole sublime appelait le pain de vie, un de ces mots, un de ces regards, une de ces étreintes qui n'ont rien coûté et qui pourtant sont d'un prix infini... » On ne saurait mieux dire, mais pourquoi présenter ces pratiques comme des nouveautés inédites, alors que les conférences de Saint-Vincent de Paul, florissantes dans les collèges chrétiens appliquent de point en point ce programme? Assez souvent les établissements religieux ont été accusés de méconnaître les œuvres et les mérites de leurs concurrents pour qu'on nous passe la revanche de signaler cette incorrection qui n'enlève rien à la valeur intrinsèque du livre ni aux intentions généreuses de l'écrivain.

C'est pourquoi nous concluons ce travail en réitérant notre appel pressant à un régime plus libéral dans la législation de l'enseignement secondaire. Puisse cet appel être entendu et accueilli par des hommes dégagés du parti-pris, vraiment dévoués au bien public et sachant distinguer dans l'ensemble de nos pratiques scolaires ce qui vient de la tradition et mérite d'être conservé, ce qu'il faut abolir comme suranné et procédant de la routine. Routine et tradition, ces deux faces du passé si souvent confondues parce que toutes deux se réclament également de l'autorité, de la discipline et des précédents, mais, sous des masques semblables, combien leurs visages diffèrent ! L'une peut être figurée par les sentinelles qui se remplacent imperturbablement devant un poste depuis longtemps abandonné, tandis que l'autre est le mot de garde renouvelé chaque matin et transmis sans interruption par la génération qui descend à celle qui monte, gage de sécurité qui n'exclut pas l'initiative et confirme le progrès.

M. L. REYNIER.

Ecole de Sorèze, 1^{er} janvier 1889.

NADIA

SCÈNES RUSSES¹

VII

Un continuel échange de visites commença entre Bialastolby et Nikolsky. Elena Michailovna prenait un évident plaisir à rechercher la société de ses nouveaux voisins; Anna Grigorievna s'était montrée d'abord moins empressée. « Des avances aussi flatteuses n'ont pas pour unique motif la tutelle de sa belle-fille, pensait-elle. Ou je me trompe fort, ou Dmitri... » Son front devint soucieux. Des chagrins ensevelis depuis longtemps au fond de son cœur se réveillèrent. Elle se laissa gagner pourtant à la grâce insinuante d'Elena. Des promenades furent organisées. Jenny avait la passion des chevaux. Elle obtint d'acheter une belle jument brune, et fit avec Vladimir quelques excursions, tandis que sa belle-mère et Anna suivaient en voiture.

Nadia, ombrageuse et réservée, avait voulu se tenir à l'écart; mais elle finit, de son côté, par subir le charme naïf de Jenny, et les deux jeunes filles se lièrent étroitement. Sous cette douce influence, l'âme de Nadia semblait s'ouvrir, se rasséréner. Jamais printemps ne lui avait paru aussi délicieux. La prairie avait revêtu sa plus coquette parure, le velours des steppes étincelait de mille fleurs, les pluies d'avril avaient fait place à un ciel sans nuages, et l'air imprégné de parfums portait au fond de toute organisation humaine cette joie du renouveau, intense et profonde.

Un jour, Nadia se rendit au village, où elle n'était pas allée depuis plus d'une semaine. Ce n'était pas l'époque des grands travaux; les femmes cultivaient dans leurs maigres jardins les plantes potagères; une foule de garçons et de filles en haillons jouaient dans les rues. Nadia les connaissait tous, de sorte qu'ils

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1888.

avaient perdu avec elle leur défiance instinctive. Elle se dirigeait vers la demeure du pape, mais, devant plus d'une chaumière, elle s'arrêtait pour caresser les enfants, donner à leurs mères de bonnes paroles, des conseils ou des secours, insuffisants, hélas! contre leur misère profonde.

Comme elle approchait, un jeune homme au visage presque imberbe, dont la chevelure touffue, emmêlée, s'échappait d'un bonnet de toile, s'avança vers elle. C'était Vassili, le fils aîné du père Sosime.

— Vous venez chez nous, Nadia Sergeievna? dit-il en la saluant. Mon père n'est pas ici, et ne rentrera que tard, il est allé voir le pape de Nikolsky.

— Je suis contente de vous rencontrer, répondit Nadia. Je voulais vous parler de l'école, et aussi vous demander des nouvelles de votre ami, le jeune homme arrêté il y a quelques semaines. Est-il toujours en prison?

— Je n'en sais rien, répliqua-t-il en jetant sur elle un regard sournoisement oblique. Informez-vous auprès de Boroffsky.

Nadia rougit sous le reproche contenu dans ces paroles. Ce n'était pas la première fois qu'elle rencontrait Vassili, et sa vue réveillait en elle tout un monde d'impressions pénibles. Il était secrètement affilié aux nihilistes. Un mois auparavant, il l'avait abordée en l'absence du pape, et lui avait remis une lettre. Le message venait de Neradovitch et semblait n'avoir d'autre but que de la rassurer au sujet de sa sœur, mais Nadia éprouva le sentiment douloureux du prisonnier qui s'est cru libre, et qui voit se resserrer les liens dont il est enchaîné.

— Quant à l'école, reprit Vassili, je crois qu'il n'y a rien à faire avant l'arrivée de Dmitri Alexandrovitch. Anna Grigorievna ne consentira jamais à renvoyer le maître actuel, et son plus jeune fils n'a, je crois, aucune influence.

Nadia se souvint, en effet, d'avoir tenté d'attirer sur l'école l'attention de Vladimir. Il avait témoigné un intérêt des plus vifs, puis, le lendemain, n'y avait plus pensé.

La jeune fille avait à peine quitté le village, qu'elle se trouva au milieu du profond silence du steppe. Pas une voix humaine, nul bruit de travail, aucun de ces sons familiers qui annoncent la vie. La maternelle nature préparait, dans la solitude, une abondante moisson; au-dessus, dans le ciel d'un bleu pâle, couraient de légers nuages; les hirondelles rasaient le sol, et les alouettes, s'élevant du sein de la prairie, montaient et disparaissaient au loin dans la brume azurée.

Mais la paix du steppe ne parlait pas au cœur de Nadia. A tra-

vers le silence, elle croyait entendre des sanglots et des cris. Cette terre fertile ne nourrissait point ceux qui la cultivaient. Ils étaient courbés sous un dur travail. Pourquoi? Pour que la famille Koretzky pût jouir de tous les comforts. Tant de pauvreté d'une part, tant d'abondance d'une autre! Quelle révoltante injustice! Quel douloureux problème! Nadia pourtant n'accusait point sa tante. Élevée au milieu de l'ancien ordre de choses, Anna n'était point responsable de préjugés héréditaires; mais son fils aîné, ce Dmitri qui avait reçu, disait-on, une éducation si brillante, complétée encore par de longs voyages, et ce Vladimir, ce fier radical qui jamais ne s'était occupé des paysans de ses terres, eux étaient coupables! Elle-même, qui acceptait leur hospitalité, ne trahissait-elle pas une cause sainte?

Remplie de ces pensées, qui bouillonnaient dans son cerveau, elle ne s'apercevait pas que le ciel s'était couvert, que l'ombre, plus large et plus noire à toute minute, s'étendait sur le steppe.

— Nadia Sergeievna! dit auprès d'elle une voix bien connue.

Une tarantass s'était arrêtée à quelques pas, et Boroffsky venait d'en descendre.

— Nadia Sergeievna, où allez-vous par un temps pareil? La pluie va tomber à torrents. Les réalités de ce monde existent-elles si peu pour vous, que vous ne vous en soyez pas aperçue?

Il lui tendit la main, ajoutant qu'il se rendait à Bialastolby et lui offrant de la ramener.

— J'ai vu Elena Michaïlovna hier soir, reprit-il pour dissiper la contrainte produite par cette rencontre inattendue. Elle m'a parlé de vous avec un enthousiasme bien rare chez une femme comme elle.

— Je dois donc lui en être profondément reconnaissante, riposta ironiquement Nadia.

— Je vous en prie, ne prenez pas avec moi ces airs railleurs. Je vous ai parlé d'Elena, parce que vous êtes deux femmes également remarquables, fort supérieures l'une et l'autre aux préjugés d'éducation, de naissance ou d'entourage.

— Oui, dit Nadia, je crois qu'elle ne connaît guère ni crainte ni scrupule.

— Vous la jugez fort bien. Le monde, voyez-vous, se partage en deux classes: ceux qui dirigent, ceux qui sont dirigés. Mais les premiers, à leur tour, obéissent à la masse de préjugés absurdes dont se composent les temps modernes. Bien peu savent s'en affranchir, même dans la sphère à laquelle vous apparteniez il y a quelques mois.

Il plongea son regard au fond des yeux de Nadia, et un sourire,

— un sourire bienveillant, — qui semblait peu fait pour ses lèvres minces, éclaira son visage.

— Vous et moi, reprit-il en s'animant, nous faisons partie de cette élite privilégiée — je hais la modestie, c'est la monnaie des hypocrites, — appartenant, dis-je, à cette élite privilégiée, comment pouvez-vous dévouer votre jeunesse à une cause perdue d'avance? Comment pouvez-vous, avec votre rare intelligence, votre esprit ferme et sérieux, vous laisser prendre aux phrases d'une poignée de meneurs?

— De quel droit me parlez-vous de la sorte? s'écria-t-elle; vous ai-je autorisé à pénétrer dans ma vie?

Mais cette fière indignation tomba devant le calme de Boroffsky. Au fond d'elle-même, elle comprenait l'inutilité de sa colère; cet homme n'était pas de ceux que déconcerte un regard courroucé.

— De quel droit? répéta-t-il. De quel droit? D'abord, ma chère enfant, j'ai deux fois votre âge. Ensuite, nous sommes des esprits de même trempe, je viens de vous le dire. Mais nous devisons ici comme dans un salon, et l'orage va nous surprendre.

De larges gouttes commençaient à tomber, le vent soulevait des tourbillons de poussière, et l'on entendait au loin les sourds grondements de la foudre.

— Ce n'est rien, répondit Nadia. Nous sommes à peine à deux verstes du château.

— Juste assez pour recevoir toute la pluie. Ne pourriez-vous, pendant un quart d'heure, faire taire vos préventions contre moi, et accepter l'abri de ma voiture?

Nadia prit place auprès de lui. Boroffsky l'enveloppa soigneusement de la couverture, et la tarantass partit avec la rapidité de l'éclair. Au moment où ils approchaient du ravin, ils entendirent sur le pont le galop de plusieurs chevaux; deux cavaliers passèrent auprès d'eux comme un tourbillon. C'étaient Vladimir et Jenny, qui fuyaient devant l'orage, et semblaient ravis de cette course folle. Un peu après parut Vassia; le brave serviteur ne pouvait les suivre que de loin.

— Nous nous réfugions chez vous, cria Jenny à Nadia.

La tarantass lutta de vitesse. Quand Boroffsky arriva au château, Vladimir descendait de cheval, et offrait à Jenny de lui aider. Mais la jeune fille, plus légère qu'un oiseau, se contenta d'effleurer la main qui lui était tendue, et s'élança lestement sur la première marche du perron de pierre. Alors, ramassant les plis de sa robe d'amazone, elle se tourna vers Nadia.

— Nous descendons vers le Volga, pour avoir la vue des montagnes, quand l'orage nous a surpris. Comment allez-vous, Nicolas

Ossipovitch ? ajouta-t-elle en s'adressant à Boroffsky. Pareil à un preux chevalier, vous vous dévouez aux belles dames en détresse, à ce que je vois.

Elle se mit à rire, tout en frappant du bout de sa cravache le drap de sa longue robe. Cette rapide chevauchée au milieu de la pluie, du vent et des éclairs, l'avait enivrée ; l'aventure lui paraissait délicieuse, elle était enchantée de cette arrivée pittoresque à Bialastolby.

— Ma chère Nadia, conduisez-moi donc à votre chambre. Je suis trempée des pieds à la tête, vous me prêterez une de vos robes, vous voulez bien, n'est-ce pas ?

La proposition fut acceptée de grand cœur. Nadia était moins grande que sa compagne, le choix du vêtement qui devait remplacer les habits mouillés de Jenny ne se fit pas sans difficulté, ni sans éclats de rire. Quand cette importante question fut résolue :

— Écoutez, ma chère Nadia, dit Jenny, je veux que vous me traitiez en amie véritable, et que vous laissiez de côté ce *vous* cérémonieux. Je t'aime tant, ma chérie !

Elle jeta ses bras autour du cou de Nadia, et déposa sur chacune de ses joues un retentissant baiser.

— Voilà qui est entendu, continua-t-elle. Maintenant, Nadia, je vais t'adresser une question.

Elle s'assit dans un fauteuil, et prit un air sérieux :

— J'ai vu hier notre nouveau substitut, Konevetsky, tu sais, celui qui est si ridicule. Il m'a littéralement accablée de fades compliments et m'a dit que je devais « horriblement souffrir d'être en province. »

Elle avait oublié sa gravité pour contrefaire l'accent de Konevetsky, ses gestes et la manière nonchalante dont il assujettissait son monocle dans son œil gauche.

— Eh bien ! reprit-elle tout à coup, sais-tu ce que ce type de distinction a dit à maman ? Il assure, ... ne sois pas fâchée, Nadia..., il assure que... tu es une nihiliste !

Elle prononça tout bas ces dernières paroles, comme si le son de sa propre voix l'eût effrayée. Elle était devenue pourpre, et tremblait, moitié de froid, moitié de confusion. Chose étrange ! Nadia reçut le choc sans colère.

— As-tu l'idée de ce que signifie ce mot : nihiliste ? demanda-t-elle en attachant sur Jenny un regard pénétrant, triste et doux.

— Pas exactement. On m'a quelquefois, dans la rue, montré ces gens-là ; ils étaient en haillons, portaient un chapeau mou sur des cheveux courts et mal peignés ; enfin, ils avaient des lunettes, — oh ! pas toujours ! — mais certainement, tous tenaient à la main quelque malpropre petit livre.

— Tu trouves que je ressemble à ces gens en haillons, avec des livres malpropres ?

— Quelle absurdité ! s'écria Jenny, qui bondit de son fauteuil et la couvrit de caresses. Sois sérieuse, Nadia. Je ne suis pas une enfant, je t'assure, j'ai seize ans depuis trois jours. Je sais très bien que cet aspect misérable n'est pas tout ce qui caractérise les nihilistes ; ils ont une organisation puissante, et de fortes convictions.

— Ces convictions, les connais-tu ?

— J'en ai lu quelque chose dans les livres, et même, cela m'a beaucoup impressionnée. Je me suis demandé s'il fallait aimer les nihilistes ou bien les haïr. Ils parlent toujours du peuple ; le connaissent-ils bien ? Je croirais plutôt qu'ils ont pris leurs idées dans les journaux et les brochures.

— Cela peut arriver, dit en souriant Nadia. Mais toi, n'as-tu jamais réfléchi à ces choses ? N'as-tu jamais pensé aux souffrances du peuple, dont le travail nous fait vivre ?

Jenny hésita un instant.

— Que te répondre ? Je n'ai jamais songé aux pauvres gens sous le nom de « peuple ». C'est une idée trop haute, trop indéfinie pour moi. Sans doute, nous autres riches, nous ne devons pas vivre uniquement pour nous-mêmes. Nous avons des devoirs envers les pauvres. Mais j'avoue que la vue d'un malheureux qui me demande son pain me touche beaucoup plus que la description des souffrances de multitudes inconnues. J'ai tort peut-être, Nadia ; tu m'apprendras à être meilleure. Le sentiment que je viens d'exprimer te semble mauvais, n'est-ce pas ?

— Pas du tout, ma chérie. Pourtant, il faut convenir que donner quelques kopeks à un pauvre n'est pas une œuvre admirable.

— Non sans doute. Qui le prétend ? Mais avec tout cela, tu n'as pas répondu à ma question. Bah ! que l'on dise ce qu'on voudra, je ne croirai jamais que tu sois une nihiliste.

Elle l'embrassa de nouveau, puis elle courut se mettre devant une glace, et acheva de s'habiller.

VIII

Dmitri était arrivé depuis quelques jours ; mais, contrairement aux prévisions du fils du pape, sa présence n'avait amené aucun changement à Bialastolby. Sa mère avait bien parlé une fois ou deux de remettre entre ses mains la direction du domaine ; il était évident qu'elle trouvait ce sacrifice au-dessus de ses forces. Après

avoir administré pendant tant d'années les biens de la famille, elle ne pouvait se résoudre à quitter la vie active qui était devenue pour elle une habitude et un besoin. Les idées libérales que Dmitri avaient rapportées de ses voyages ne soulevaient pas en elle moins d'objections.

— Si tu écoutes les paysans, disait-elle, ils te débiteront une foule d'absurdités. Pour moi, je me crois dégagée envers eux de toute obligation. Aussi longtemps qu'ils m'ont appartenu, je me suis occupée de leur bien-être. On me les a ôtés, ils ne sont plus que mes voisins. Je ne les offense pas, je ne me laisserai pas non plus molester par eux.

Dmitri n'avait pas tardé à voir que les choses ne s'étaient pas améliorées pendant son absence; mais il respectait trop sa mère pour agir contre sa volonté. Il avait pour elle un ardent culte filial, admirait son énergie, sa persévérance, et se bornait au modeste rôle d'intendant de Bialastolby, bien que cette attitude passive fût contraire à l'élan de sa nature généreuse. Par un singulier contraste, ce caractère tout spontané s'alliait en lui au goût des études les plus ardues. Il avait la passion de la chimie, et quand il se mettait à la recherche de quelque problème scientifique, il n'était point de nuit si radieuse, de soirée si fraîche, de coucher de soleil si splendide, qui pût l'arracher à l'air âcre et renfermé de son laboratoire.

— La nature artificielle vous fait oublier la vraie, lui disait Nadia.

— Qui sait? Je deviendrai peut-être ermite pour mieux poursuivre quelque grande découverte, que je n'atteindrai sans doute jamais.

— Ce n'est pas à craindre, riposta Nadia.

Ils se querellaient souvent ainsi, Dmitri parait ses attaques en riant, sans s'émuouvoir. Sa mère lui avait dit le passé de Nadia. Il éprouvait pour la jeune fille cette douce et tendre compassion qu'inspire un orphelin, ou bien encore un oiseau tombé du nid. Toujours il la traitait en enfant, et ce n'était pas le moindre des griefs de Nadia. Pourquoi cette manière d'être de Dmitri lui était-elle insupportable? Elle ne cherchait pas à s'en rendre compte. Cette nature ouverte, cette voix si gaie, ces yeux limpides et fiers, lui semblaient appartenir à un monde inconnu. Habitée dès l'enfance à une phraséologie sonore, elle ne pouvait comprendre la simplicité du caractère de Dmitri. En lui, point de mystère, tout était droiture. Cette franchise même, si nouvelle pour Nadia, déconcertait ses idées.

Un matin, trois semaines environ plus tard, la famille était réunie

dans la salle à manger. Seul, Dmitri se faisait attendre. Anna Gri-gorievna, toujours ponctuelle, l'avait déjà demandé deux fois.

— Le starost voulait lui parler, répondit à une troisième question le vieux Terenty, je crois qu'on l'a emmené du côté de la prairie.

— Oh ! dit Anna, il s'agit encore du partage des terres. Je refuse.

Au même instant, Dmitri entra. Il semblait fort ému, ses sourcils étaient froncés, ses lèvres tremblaient. Il s'assit sans dire une parole, et passa la main sur son front.

— Tu es fatigué, mon fils ? Ils t'ont poursuivi de leurs réclamations, n'est-ce pas ? demanda sa mère.

Dmitri ne répondit pas tout d'abord.

— J'ai voulu connaître par moi-même l'état des choses, dit-il enfin d'une voix lente. Je me suis convaincu que leurs plaintes sont fondées. Dans leur situation actuelle, ils ne peuvent pas vivre.

Les yeux de Dmitri étaient anxieusement fixés sur sa mère, sollicitant une réponse. Mais ces paroles ne produisirent sur Anna d'autre effet que de rendre son visage sévère, presque dur.

— Examine tout ce qu'il te plaira, répliqua-t-elle ; garde-toi seulement de faire des promesses, je ne les tiendrais pas.

Sans attendre d'autre explication, elle se leva et sortit.

Vladimir, qui s'était absorbé dans la lecture d'un de ses livres favoris, releva la tête.

— Je ne comprends pas ma mère. Ses idées sont celles d'un planteur, elle croit que nos paysans sont des nègres.

— Pourquoi ne lui as-tu pas fait cette observation ? demanda Dmitri.

— Pourquoi, pourquoi ? Un jour, je lui ai lu un passage de ce livre, — il désignait celui qu'il tenait à la main, — un passage très remarquable. Elle m'a dit que c'était du galimatias. Tchernoknichnikoff, du galimatias !

— Montre-moi l'œuvre de cet apôtre de l'absurdité moscovite. Le livre est sévèrement interdit, n'est-ce pas ? Quel en est le titre ?

— *Des conditions morales et sociales de l'évolution progressive et du développement du peuple russe*, lut Vladimir, tout d'une haleine.

— C'est court et c'est clair, dit en riant Dmitri.

— As-tu seulement parcouru ? demanda Vladimir.

— Je n'en éprouve pas le désir.

Les yeux de Nadia, baissés pendant cette discussion, se relevèrent, et Vladimir y vit poindre une malicieuse raillerie. Dépité, il ferma son livre.

— Tu ne vas pas à Nikolsky ? dit-il à son frère en se levant.

— Non, répliqua Dmitri. Et une ombre de tristesse passa sur son front.

— C'est étrange qu'Elena Michailovna ne soit pas venue depuis ton arrivée, continua Vladimir sans remarquer l'impression produite par ses paroles.

Un autre sujet occupait sa pensée. Deux fois il s'était présenté à Nikolsky sans rencontrer personne. La douce intimité qui s'était établie avec ses jolies voisines allait-elle donc cesser ? Pourquoi Jenny ne renouvelait-elle plus les promenades à cheval qui semblaient d'abord la ravir ? Pur caprice, sans doute. Qu'importait d'ailleurs à Vladimir ? Il ne l'aimait point, il n'était pas homme à se laisser prendre si vite, pensait-il fièrement. En conséquence, il s'était replongé dans l'économie politique et sociale, au plus grand avantage de Tchernoknichnikoff, et des auteurs d'un rouge ardent, que le clair sourire de Jenny avait quelque peu relégués dans l'ombre. Ce jour-là néanmoins, oubliant son stoïcisme et ses rancunes, il allait faire à Nikolsky une nouvelle tentative.

— Vous n'essayez donc pas d'entretenir le feu sacré dans le cœur de mon frère ? dit à Nadia Dmitri, quand le jeune homme les eut quittés. Dois-je vous remercier de cette abstention ?

— En aucune manière. Vladimir est un caractère faible, sans convictions profondes. Cela vaut encore mieux que d'avoir de l'énergie et d'en faire un mauvais usage.

— Et ce pécheur endurci, bon à pendre, qui fait de son énergie un si mauvais usage, n'est autre que votre serviteur ici présent ?

— Eh bien oui, c'est vrai ! s'écria-t-elle.

Un flot brûlant couvrait ses joues, ses yeux étincelèrent. Elle était vraiment belle ainsi.

— Oui, c'est vous ! vos études ont été sérieuses, vous avez beaucoup vu, beaucoup observé. Quel usage faites-vous de vos connaissances ? Vous passez des journées entières à suivre une opération chimique, et vous ne lèveriez pas un doigt pour venir en aide à vos semblables ! Vous riez des phrases creuses de votre frère ; j'admets que son enthousiasme pour Tchernoknichnikoff soit ridicule, mais les réclamations des paysans, qui demandent une juste répartition du sol, sont-ce là des phrases creuses ? Leur donner la possibilité de vivre comme des créatures humaines, est-ce une absurde utopie radicale ?

Dmitri ne songeait pas à l'interrompre. La raillerie ne lui venait plus aux lèvres. Jamais elle ne lui avait parlé de la sorte. Il s'étonnait qu'une plaidoirie aussi véhémement pût sortir de cette bouche d'enfant.

— Je me suis efforcé d'étudier la question, vous le savez bien, répondit-il.

— C'est ce qui vous rend plus coupable. Vous connaissez l'effroyable misère de vos paysans, mais vous craignez de troubler votre repos, et votre prudente indifférence les abandonne à leur détresse.

— Vous n'oubliez qu'une chose, Bialastolby ne m'appartient pas. Je n'ai pas le droit d'imposer à ma mère mes opinions. Le respect filial ne serait-il pas pour vous un devoir ?

Ce fut au tour de Nadia de garder le silence. Un instant ses yeux rencontrèrent le regard franc et loyal de Dmitri; elle baissa la tête sous ce regard. Mais elle ne tarda pas à reprendre l'offensive.

— Il est cependant une chose à laquelle votre mère pourrait consentir. L'école est dans un état déplorable; vous ne l'ignorez pas, je suppose ?

— Je l'avoue. Le maître est un homme grossier, un vieil ivrogne, d'une ignorance crasse.

— Et, sachant cela, vous ne prenez aucune mesure pour le remplacer ? Vous en avez pourtant ici, dans le village même, un qui serait excellent. Ecrivez à Féodor Tomiline; il vous soutiendra devant la commission scolaire.

— Je serais heureux de vous complaire, Nadia Sergeievna, dit-il d'un ton où perçait une certaine contrainte; vous conviendrez toutefois que votre désir seul ne peut trancher la question. Je ne mets nullement en doute les mérites de votre *protégé*; mais je ne le connais pas : voter pour lui serait une complaisance peut-être excessive.

— Ma parole n'est rien à vos yeux, je le conçois. Interrogez le père Sosime.

— Hum ! C'est une pauvre recommandation. Personne au monde n'est plus aveugle que notre vieux pope. Mieux vaut m'informer moi-même. Dussiez-vous me reprocher encore mon indifférence, je crois que dans les questions de ce genre, il est nécessaire d'être prudent.

Le jour même, néanmoins, il se rendit chez Tomiline pour le consulter au sujet du maître d'école proposé par Nadia. Il trouva le juge de paix dans la petite serre où il cultivait ses plantes préférées, des orchidées de l'espèce la plus rare, de magnifiques rhododendrons d'une riche couleur pourpre, et surtout deux rosiers thé, ses délices, son orgueil, dont les splendides fleurs commençaient à s'ouvrir, emplissant l'air de leur doux parfum. Assis dans un fauteuil de jardin, Tomiline lisait Schiller, son auteur de prédilection. En retard d'un quart de siècle, il n'avait point brisé ses idoles

d'autrefois; l'Allemagne continuait d'être à ses yeux le sanctuaire des arts et de la philosophie. Nous devons à la vérité de dire qu'il n'y avait jamais mis les pieds; la ferveur de son culte n'y avait rien perdu. Qui sait si notre idéal, qu'il s'agisse des arts, des femmes ou de la poésie, n'est pas d'autant plus élevé que nous les connaissons moins?

Cette souriante bonhomie n'empêchait pas Féodor Tomiline d'être fort au courant des affaires du district. Il avait entendu parler du protégé de Nadia et recueilli sur son compte les renseignements les meilleurs.

Comme Dmitri se dirigeait vers le château, il aperçut dans les champs deux ou trois laboureurs qui manœvraient une faucheuse récemment arrivée de Moscou. Anna l'avait fait venir à la demande de son fils; mais les paysans paraissaient si peu expérimentés, que Dmitri, attachant son cheval à un arbre, se dirigea vers eux.

— Que faites-vous là? Ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend! leur cria-t-il.

Les hommes s'arrêtèrent et se découvrirent respectueusement devant le barine.

— C'est votre starost qui nous a montré.

— Attendez, vous allez voir comment on s'en sert.

Il monta sur le siège et fouetta les chevaux. Mais, à son extrême surprise, le foin ne fut pas coupé par les dents de la longue scie. Une clavette avait été retirée, l'arbre ne communiquait plus le mouvement.

— Comment ne vous en êtes-vous pas aperçus? demanda Dmitri.

— Dame! nous ne connaissons pas cette machine-là.

— J'espère que ceci n'a pas été fait avec intention.

Les paysans eurent un mauvais regard, mais restèrent silencieux.

— Où est le starost? Appelez-le.

Déjà il était auprès de Dmitri, ses yeux impassibles fixés sur le sol. Le jeune barine lui adressa de vifs reproches. Autant eût valu parler à une pierre.

Dmitri éprouvait pour cet homme, dont le regard fuyant ne rencontrait jamais le sien, une insurmontable défiance, mais comme il ne pouvait articuler aucune preuve, il reprit le chemin de Bialastolby, quelque peu songeur. Cet incident lui semblait de fâcheux augure. Les perfectionnements agricoles soulèveraient chez les paysans, journaliers pour la plupart, la même opposition que les machines chez les ouvriers des fabriques.

Il allait s'engager dans l'avenue de tilleuls, quand il aperçut Nadia. Près d'elle se tenait Boroffsky, venu au château pour la première fois depuis le retour de Dmitri. Les deux hommes s'étaient

déjà rencontrés à Saint-Pétersbourg ; ils échangèrent une poignée de mains.

— Nous vous admirions, dit Nadia. Vous ne dédaignez pas de manier vous-même la charrue. Il est vrai que les empereurs de Chine font de même, paraît-il, une fois chaque année.

Dmitri raconta l'accident et les soupçons auquel il donnait lieu.

— Le mal n'est pas bien grand, je suppose, répondit Boroffsky. Ce sont des actes d'insubordination assez innocents. Nos ex-vassaux ont à mes yeux un mérite. Quand ils se passent la fantaisie de brûler nos maisons ou de nous jouer tout autre mauvais tour, ils obéissent à des sentiments d'une simplicité primitive : la vengeance, la crainte d'une perte, l'espoir d'un profit. Les hautes théories qu'une certaine portion de la jeunesse actuelle tente de leur inculquer n'ont pas encore pris racine parmi eux.

— Ils reçoivent même assez mal les nouveaux apôtres, n'est-ce pas? demanda Dmitri.

— Combien de temps cela durera-t-il? répliqua Boroffsky. Le peuple russe est aussi calme, aussi paisible qu'un lac de Suisse par un beau jour d'été, mais que le vent s'élève...

— Nul prophète ne peut à l'avance prédire l'orage, riposta sèchement Dmitri.

Puis se tournant vers Nadia :

— A propos, dit-il, votre désir sera satisfait. Brusskoff remplacera le vieux maître d'école.

Tout en parlant, ils étaient arrivés au château. Une voiture stationnait devant le perron. Elena Michailovna en descendait.

— Il y a bien longtemps que je ne suis venue, dit-elle à Nadia. J'ai été si fatiguée, si ennuyée depuis quelques semaines!

Ses beaux yeux se levèrent sur Dmitri. Elle lui tendit la main comme à une vieille connaissance, et ne sembla point remarquer l'embarras du jeune homme.

— Charmée de vous voir, Dmitri Alexandrovitch! C'est pourtant fort mal à vous de ne pas m'avoir encore fait visite.

Sans attendre de réponse, elle s'informa d'Anna. Nadia la conduisit chez sa tante. Dmitri et Boroffsky les suivirent.

« Pourquoi ne lui témoignerais-je pas la même indifférence paisible? se disait Dmitri, si elle a tout oublié, pourquoi me souviendrais-je? »

Elena savait que la meilleure manière de mettre fin à une situation embarrassante est de paraître l'ignorer. Elle déploya les ressources de son esprit, se montra étincelante de gaieté, de verve et d'entrain. Mais, en même temps, elle observait, à la dérobée, Dmitri; elle comparait les traits du visage qui était devant elle

avec celui dont elle avait gardé le souvenir. Quoi ! toute trace de chagrin avait disparu de ce front ; la jeunesse et la foi dans l'avenir y rayonnaient de nouveau ! Ce menton à l'énergique modelé, ces lèvres au fier sourire, ces yeux bruns au fond desquels étincelaient des reflets d'or, tout accusait la calme possession de soi-même, la mâle volonté qui sait défendre son indépendance. Seul, le pli profond creusé entre les sourcils témoignait que cette vie, encore bien courte, avait cependant connu la tempête.

La conversation se prolongea. La jeune femme vint à parler des difficultés fort inattendues qu'elle avait rencontrées dans l'administration des biens de sa belle-fille. Elle semblait se considérer comme une vénérable matrone, toute consacrée aux affaires sérieuses, et parfaitement étrangère aux aspirations de la jeunesse. Ce langage paraissait étrange dans sa bouche. Un tel renoncement était-il sincère ? Nul n'aurait pu l'affirmer. Mais qui fut jamais capable de dire où commence, où finit la sincérité d'une femme ?

— Je ne sais véritablement que faire. Votre oncle, ajouta-t-elle en s'adressant à Dmitri, m'a donné un intendant fort habile, à ce qu'il assure, mais qui ruine tout simplement le domaine. Il appartient au parti radical le plus avancé, je n'ai pas en lui la moindre confiance, et pourtant je ne puis le congédier sans l'autorisation de Pierre Koretzky, le tuteur de ma belle-fille.

— Mon fils pourra peut-être vous venir en aide, dit obligeamment Anna.

Un éclair, vite réprimé, brilla dans les yeux de la jeune femme.

— Je craindrais d'abuser...

— Mon temps est tout à votre disposition, répondit Dmitri en s'inclinant.

Mais l'accent avec lequel il prononça ces paroles impliquait clairement que, s'il sacrifiait des instants sans valeur pour tirer d'embarras une femme, il n'entendait pas établir avec Nikolsky des relations familiales.

La froideur étudiée de Dmitri envers la belle veuve ne pouvait échapper à Nadia ni à Boroffsky. Tous deux se demandaient avec surprise pourquoi il luttait avec tant d'opiniâtreté contre la fascination qu'Elena finissait par exercer toujours sur ceux qui l'approchaient, vieux et jeunes. Que s'était-il passé entre eux ?

IX

Dmitri se mit consciencieusement en devoir de remplir la promesse faite à Elena. Toute sa colère s'était évanouie : « Qui songe à

la vengeance, quand le passé ne l'intéresse plus? » se disait-il. Son cœur, devenu libre, n'était pas en péril de se reprendre. Comme il arrive souvent, Dmitri lui-même ignorait les motifs complexes de l'apaisement qui s'était fait en lui. Sans qu'il y songeât, un intérêt nouveau, en s'éveillant dans son âme, avait calmé l'amertume des souvenirs. Et pourtant il subissait à son insu le charme qui s'exhalait de toute la personne d'Elena. Il n'avait plus d'irritation ni de rancune; pourquoi une indifférence polie, voire même une sorte d'amitié, ne succéderait-elle pas à l'amour éteint?

Quoi qu'il en soit, ses visites à Nikolsky cessèrent de lui causer du déplaisir ou de la gêne. Son oncle lui avait envoyé la procuration nécessaire pour agir en son nom. Il avait toutefois ajouté que l'intendant, Christophe Gondsevsky, méritait une entière confiance, et ne devait pas être congédié avant de plus mûres informations. En attendant, soit ignorance, calcul, ou stupidité, ce modèle des régisseurs administrait la propriété de la façon la plus ruineuse. Armé de la procuration qu'il avait reçue, Dmitri lui intima l'ordre de ne plus agir sans l'avoir consulté.

Un jour, vers la fin de juin, Jenny, qui était assise dans le parc à l'ombre d'un massif, entendit tout à coup derrière elle la voix courroucée de Dmitri.

— Je n'ai pas l'habitude de plaisanter quand je vous donne un ordre; veuillez vous en souvenir. Je n'accepte pas vos explications, et ne reconnais pas votre signature. Voilà l'usage que j'en fais!

La réponse de l'intendant n'arriva pas aux oreilles de Jenny, mais elle entendit le bruit d'un papier qu'on déchire. La grille du parc fut ouverte, puis refermée avec violence, et Dmitri parut devant elle.

— Je ne vous savais pas ici, murmura-t-il, confus de l'avoir rendue témoin d'une pareille scène.

— Combien je suis fâchée, dit-elle, que nos affaires...

— Je suis ravi d'avoir des difficultés à vaincre. La vie oisive m'est odieuse, et les choses marchent toutes seules à Bialastolby.

Il lui expliqua ce qu'il avait fait pour modifier la mauvaise organisation de Nikolsky. Jenny écoutait avec l'attention d'un âge plus mûr ces informations sérieuses pour une enfant de seize ans.

Tout à coup, le galop d'un cheval retentit derrière la haie.

— C'est votre frère! s'écria-t-elle. Je reconnais le pas de Soliman.

— Est-il possible! Quelle oreille exercée!

Elle rougit. Tous deux se dirigèrent vers la grille où venait, en effet, de s'arrêter Vladimir.

— Entrez-vous? demanda Jenny.

Mais il considérait tour à tour, d'un air sombre, son frère et la jeune fille.

— Non, je fais une simple promenade, je suis ici par hasard, répondit-il d'un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent.

— En vérité! Une promenade sans but, par cette chaleur! dit Jenny.

— D'ailleurs, une affaire urgente me rappelle.

— Quel dommage! Nous devons faire à quatre heures une excursion charmante. Nadia vient avec nous.

Vladimir, mécontent, indécis, tourmentait son cheval du bout de sa cravache. Jenny, le laissant à son hésitation, se tourna vers Dmitri.

— Nous ferons bien de rentrer, l'air est étouffant. Je ne serais pas étonnée qu'il y eût de l'orage.

En effet, le ciel avait pris une teinte violette de mauvais présage; une chaleur lourde, morne, oppressante, pesait sur la campagne.

Elena n'était pas seule dans le petit et confortable boudoir, frais même pendant les journées les plus brûlantes de l'été, où ils allèrent la rejoindre; ils la trouvèrent en compagnie de Tomiline, de Boroffsky, et d'un troisième visiteur, indolemment étendu dans un large fauteuil. C'était Boris Sergeievitch, fils du comte Sokolnitzky, et proche parent d'Elena. Cette fine fleur de l'aristocratie russe jeta sa cigarette à l'entrée de Jenny, et l'abordant avec une courtoisie familière :

— Permettez-moi de me présenter moi-même, ma chère cousine, dit-il en lui tendant la main.

Boris, très convaincu de son mérite, — mérite que le gouvernement de Saint-Petersbourg n'avait pas su apprécier, — développait en ce moment son thème favori : la Russie est gangrenée jusqu'à la moelle, ses institutions tombent en ruine, l'édifice social est miné dans sa base, etc., etc. Elena écoutait avec une politesse méritoire, elle était fière de sa parenté avec les Sokolnitzky; Tomiline souriait, Boroffsky se gardait de contredire ouvertement Boris, mais le sarcasme de ses paroles n'était pas si bien caché qu'un homme moins gonflé de son importance ne pût l'apercevoir.

La présence de Jenny fit descendre la conversation des hauteurs de l'économie politique. Le jeune comte sembla n'avoir plus d'yeux que pour elle, et poussa même la condescendance jusqu'au point de caresser Jack, son inséparable compagnon, quand il vint se jeter dans ses jambes. Le danois n'eut pas pour un tel procédé la gratitude convenable; il gronda et montra les dents, tandis que sa maîtresse écoutait avec un sourire les paroles flatteuses qui lui étaient adressées.

L'air était devenu moins lourd, mais d'épais nuages couraient au

ciel, chassés par un vent violent. De pâles éclairs sillonnaient l'horizon, et l'on entendait au loin le sourd roulement de la foudre.

— Nous serons obligés de renoncer à notre excursion, dit Elena.

— Non, répondit Tomiline, l'orage s'en va du côté de l'est.

Comme il donnait cette consolante assurance, Vladimir fit son entrée au salon. Il s'excusa gauchement d'avoir changé d'avis, l'affaire qui le retenait avait pu se remettre. Jenny reçut cette explication avec une indifférence glaciale; Vladimir, piqué, se mit en devoir de se montrer d'aussi méchante humeur que possible. Le comte, au contraire, n'avait jamais été plus en verve.

Tandis que les dames étaient allées compléter leur toilette, les invités d'Elena se réunirent sur la terrasse.

— Vous avez fait comme moi, dit Boris à Dmitri, vous avez quitté Saint-Pétersbourg.

— Pas exactement comme vous, fut l'équivoque réponse du jeune homme.

Le comte s'était retiré après une disgrâce, et Dmitri au moment où il allait être appelé à un poste plus élevé.

Boris ne prit point garde à cette réplique. Il suivait d'un œil rêveur la fumée de son cigare.

— Nous devrions, nous qui appartenons aux classes dirigeantes, habiter parfois la campagne. Il serait nécessaire d'y apporter des éléments de progrès, d'y infuser du sang nouveau.

« Un sang pareil! quel don précieux »! pensa Dmitri.

— Pour moi, reprit-il, je suis venu tout simplement m'instruire. La vie oisive et affairée de Saint-Pétersbourg me pesait. Je cherche un labeur plus réel.

Vladimir, qui semblait plongé dans une méditation morose, jugea tout à coup opportun d'intervenir.

— Il est toujours facile de trouver l'emploi de son activité, quand on appartient à un milieu dont le développement est à la hauteur des progrès modernes.

Tomiline éclata de rire.

— Que j'aime ces grands mots du nouveau vocabulaire : développement : progrès! Qu'y a-t-il dans la jeune génération de si développé? L'absence de cervelle, peut-être. Ce n'est certes pas le bon sens.

— Vous ne nierez pourtant pas...

— Je ne nie rien du tout. Je sais que le sol le plus fertile ne donne pas de moisson à qui n'a rien semé. Semez d'abord, mon cher Vladimir, vous récolterez ensuite.

— Qu'appellez-vous un travail réel? demanda le comte à Dmitri. Je ne sais si vous le trouverez au fond de cette province, mais

vous n'avez qu'un mot à dire pour être élu maréchal de noblesse.

— Je n'ai aucune ambition politique, répliqua Dmitri. Mes visées sont plus modestes. De nos jours, on parle beaucoup d'améliorer la condition du peuple, mais on reste dans les généralités. Les masses, les prolétaires, les couches sociales, tout cela figure bien dans un discours. En réalité, cela ne signifie rien. Ces masses sont composées d'individus dont les besoins diffèrent les uns des autres. Ils ont contre nous de l'hostilité, de la défiance; quoi d'étonnant à cela? Qu'avons-nous fait pour eux? Le temps est venu d'entrer dans leur demeure, de les aider de tout notre pouvoir, de leur témoigner notre sympathie par des actes. Nous devons leur donner mieux que de l'argent, nous devons leur fournir les moyens de vivre d'une manière honorable. N'aurons-nous pas alors accompli une tâche digne d'un homme de cœur?

— Oui, dit le comte en riant, nous mettrons des bottes éculées, nous endosserons la *paddievka*¹.

Nadia venait d'entrer sans être aperçue, elle arrivait pour l'excursion projetée. Son regard rencontra celui de Dmitri, mais il n'exprimait plus cette fois ni indignation ni reproche.

Elena, qui la suivait, avait aussi entendu la discussion.

— Vous aurez à renverser, pierre par pierre, une muraille plus haute que celle de la Chine, dit-elle à Dmitri.

— Il faut s'y attendre; mais elle tombera, si nous savons vouloir avec persévérance.

Les voitures attendaient. Jenny, suivie du comte Boris, monta dans un élégant panier, tandis que le reste de la société se mettait en devoir d'escalader une *troïka*, haut char à bancs, d'aspect antédiluvien.

Les prés de Kurmiloffsky, but de l'excursion, sont situés à 10 verstes du château; on y arrive par une route charmante, qu'ombrage sur toute sa longueur une épaisse forêt de chênes. Une fraîche brise soufflait du Volga; le ciel était encore nuageux; toutefois Tomiline avait eu raison, l'orage se retirait derrière le steppe qui borde la rive orientale du fleuve.

La troïka venait de s'engager sous bois, quand un homme surgit tout à coup du milieu d'un fourré. C'était Christophe Gondsevsky, l'intendant, qui salua fort bas comme pour cacher son visage, puis s'éloigna rapidement. Un autre homme disparaissait au loin sous les arbres.

— Notre régisseur! s'écria Dmitri. Et avec lui le fils du père Sosime! Que peuvent-ils comploter ensemble?

¹ Sorte de jaquette portée par les moujiks.

— Si on fouillait le bois, dit Boroffsky, on trouverait, j'imagine, la réponse à cette question.

— Le mystère se dévoilera bien sans le secours de la police, répliqua froidement Dmitri.

Puis, s'adressant à Elena :

— Savez-vous que j'ai déchiré ce matin un arrangement conclu entre Gondsevsky et vos paysans, c'était la ruine de votre forêt. Par bonheur, il n'était pas signé.

— Le procédé ne me semble pas tout à fait légal, dit en riant Boroffsky.

— Sur mes domaines, je n'aurais pas agi de la sorte, mais je n'ai pas cru devoir abandonner les intérêts qui m'étaient confiés.

Il fut interrompu par les aboiements furieux de Jack, qui suivait les promeneurs, allant d'une voiture à l'autre. La cause de ce tumulte était Vladimir. Le jeune homme, maussade et mécontent, avait pris à cheval un sentier dans la forêt. Par malheur, la végétation trop touffue empêchait Soliman d'avancer : son maître, désireux de se montrer aux yeux de Jenny cavalier intrépide, obligea le docile animal à s'élaner d'un bond au milieu de la grande route. Cet exploit eut des conséquences inattendues. Le poney dont Jenny tenait les rênes eut peur, se cabra et aurait renversé le panier si Boris ne l'eût maintenu, trop heureux de se poser en sauveur de sa jolie compagne.

— Quelle imprudence ! s'écria-t-il. On ne se permet pas des excentricités pareilles !

Quant à Jenny, elle détourna la tête et fit mine de n'avoir pas même aperçu Vladimir. Le malencontreux cavalier, plein de fureur, s'en prit à Soliman. Il enfonça ses éperons dans les flancs de la pauvre bête, qui partit au grand galop, et tous deux ne tardèrent pas à disparaître au détour de la route.

Une demi-heure plus tard, on arriva dans une ravissante clairière bordée de grands arbres, au delà desquels la prairie descend en pente douce vers un joli ruisseau, tantôt calme comme un ruban d'argent, tantôt capricieux, tourmenté, faisant rage sur de grosses pierres avec des airs de torrent impétueux. Les ombres du bois s'allongeaient, une légère vapeur s'élevait de la prairie, un délicieux parfum de foin nouveau remplissait l'air. Les cultivateurs qui retournaient l'herbe odorante étaient des Tartares, les hommes portaient de longues chemises blanches, les femmes, des costumes de couleurs voyantes et variées.

Jenny avait entendu vanter la beauté des jeunes filles tartares, leurs colliers d'or, leurs vêtements pittoresques ; elle désira s'approcher des faneurs. Le comte, grand admirateur du beau sexe de

toute nationalité, partagea cet avis. Nadia et Tomiline les suivirent, laissant à quelque distance Boroffsky et le taciturne Vladimir. Elena goûtait peu les Tartares, elle resta seule avec Dmitri.

Avait-elle voulu ce tête-à-tête? Elle était légèrement pâle, et sa main nerveuse tourmentait une fleur, présent du bon Tomiline. Pour se donner une contenance, elle se mit à marcher, retournant vers la forêt.

— Vous avez montré peu de confiance dans mes projets, commença Dmitri, pour dire quelque chose. Ce sont à vos yeux de vains rêves?

— Oui, je l'avoue. Ne sacrifiez pas votre jeunesse à de telles illusions. Vous avez de grandes aptitudes. La fortune et les honneurs vous attendent, si vous le voulez. Peut-être... elle hésita, peut-être au commencement pourrais-je vous être de quelque secours.

Dmitri, étonné, la regarda.

— Grand merci, je n'ai pas d'ambition, du moins dans le sens où l'on entend ce mot à Saint-Pétersbourg; car je suis fier, très fier de la tâche que je me suis imposée.

— Quels succès vous attendent ici, avec vos écoles et vos paysans grossiers?

Elle s'était arrêtée sous un vieux chêne, dont les branches tordues, à demi dépouillées, semblaient avoir soutenu contre les éléments une lutte éternelle. Un des chauds rayons du soleil couchant, filtrant à travers le maigre feuillage, entourait la tête de la jeune femme d'un nimbe d'or, pareil à un diadème royal. Ses grands yeux sombres s'étaient animés, son visage, calme d'ordinaire comme le marbre d'une belle statue, palpait d'une émotion étrange. Dmitri ne la regardait pas.

— Selon vous, répliqua-t-il, avec une ironie amère, on ne peut se rendre utile si l'on ne porte pas une étiquette officielle?

— Beaucoup sont appelés à de plus humbles devoirs. Votre frère, malgré ses enthousiasmes d'adolescent, deviendra un *gentleman farmer* accompli. Mais vous, Dmitri Alexandrovitch, — ce nom dans sa bouche avait une grande douceur, — vous n'avez pas le droit d'emprisonner votre vie dans ces détails mesquins.

Dmitri secoua la tête.

— J'ai renoncé à la carrière politique, Elena Michailovna. Je suis opiniâtre, et ne reviens jamais en arrière.

— En êtes-vous sûr?...

Elle s'arrêta frémissante. L'éclair qui s'alluma au fond de ses larges prunelles semblait dire de mystérieuses paroles que sa bouche n'osait prononcer.

— Vous m'accusez d'être ambitieuse, j'en suis sûre, reprit-elle avec un triste sourire. C'est un tort chez une femme, un tort dont je ne suis plus coupable, car, n'ayant pas de famille, ma vie est sans but maintenant. Mais si je n'ai plus en ce monde d'intérêt personnel, pouvez-vous me faire un crime de rêver encore pour vous un glorieux avenir?

Son regard s'arrêta sur Dmitri, cherchant une réponse, puis se perdit dans les sombres profondeurs de la forêt.

— C'est une œuvre ingrate, Elena, de vouloir faire parvenir aux honneurs qui ne les désire point.

— Vous ne pouvez cependant borner votre activité au soin d'un domaine, renfermer votre existence dans le cercle étroit de la famille! Est-ce là vivre? Et cela vaut-il la peine de vivre?

Cette fois, elle avait atteint une fibre qui vibrait, douloureuse, au fond du cœur de Dmitri.

— Vous avez raison, la vie de famille n'est pas faite pour moi! Mais si je n'y aspire plus, si mon cœur et mon avenir sont également vides, qui en est la cause? Elena Michailovna, répondez.

Elle baissa la tête devant le feu de son regard et son indignation véhémement. S'il avait pu lire dans son cœur, il y aurait vu cependant une joie immense. Combien n'avait-elle pas souhaité cette parole?

— Ainsi, vous m'avez condamnée sans m'entendre, Dmitri? N'avez-vous jamais soupçonné la vérité?

Elle attendait une anxieuse question, elle cherchait sur son visage l'espoir mêlé de crainte qu'elle avait voulu faire naître. Elle ne vit rien qu'un incrédule sourire. Pourtant les souvenirs du passé n'étaient point morts, elle en avait pour témoin sa colère. Il ne fallait pas laisser échapper cette minute suprême, elle parlerait; il entendrait sa justification.

Car elle l'avait aimé, sincèrement aimé; à cette heure encore, elle était prête — combien de temps eût duré cette flamme généreuse? — à sacrifier toute ambition pour mener près de lui l'existence obscure dont elle parlait avec tant de dédain. Ils s'étaient rencontrés à Moscou huit années auparavant. Dmitri s'était épris d'elle avec toute l'ardeur de sa jeunesse, avec la confiance absolue, l'entier dévouement d'un premier amour. Mais elle était aussi pauvre que belle. Lui, au contraire, grâce à la protection de son oncle, Pierre Koretzky, pouvait aspirer à une fortune rapide et brillante. Anna Grigorievna consentirait-elle à leur union? Il partit pour aller fléchir sa mère. Quand il revint, Elena était mariée au vieil Ordinzoff. Que s'était-il passé? Une chose bien simple: si Dmitri avait les espérances d'avenir, Ordinzoff possédait la réalité présente et palpable.

Ses richesses étaient immenses. Le père d'Elena, perdu de dettes, avait vu dans la recherche de l'opulent fonctionnaire un moyen de salut inespéré. La suppression des lettres dans lesquelles Dmitri apprenait à sa fiancée le succès de ses efforts fit croire à la jeune fille qu'elle était repoussée d'Anna, oubliée de son fils. L'orgueil et le dépit aidant, elle avait consenti au mariage qui la mettait de pair avec les plus riches familles de l'aristocratie russe. Plus tard seulement, elle avait connu la vérité.

Ce qu'elle n'ajoutait pas, c'est que l'ambition avait presque réussi à effacer tout regret dans son cœur. Elle avait fait rentrer son mari aux affaires, avait prudemment ménagé sa situation, s'était créé des amis en haut lieu, et gravissait, avec l'enivrement de la victoire, les degrés les plus élevés de l'échelle sociale, quand la mort d'Ordinzoff avait subitement fermé devant elle ce brillant horizon. Ainsi tout avait été déception pour elle. Ambitieuses espérances, amour jeune et sincère, s'étaient également effondrés sous ses pas.

— Deux lettres supprimées ! dit-elle. Et ma vie a été perdue, mon bonheur détruit ! Pendant huit ans, vous m'avez crue coupable.

Une si profonde tristesse, un désenchantement si amer vibraient dans ses paroles que Dmitri ne pouvait les mettre en doute. Elle était là, plus belle qu'il ne l'avait jamais vue, palpitante d'émotion et de tendresse. L'étoffe soyeuse de sa robe modelait les formes exquises de son corps, aux proportions sculpturales ; toute fierté avait disparu de son visage, elle s'humiliait sous un sentiment plus fort que son orgueil. Dmitri l'écoutait, surpris de ne pas trouver dans son propre cœur plus de joie. Mais il avait eu raison. Un fleuve retourne-t-il en arrière ? Le passé, desséché depuis longtemps dans une âme, peut-il jamais reflleurir ? D'ailleurs, il avait plus d'une fois revu Elena dans les salons de Saint-Pétersbourg. Entre la jeune fille de dix-huit ans qu'il avait aimée avec une sorte de culte, et la femme dans le complet épanouissement de la beauté, qui cherchait à se justifier à ses yeux, lui dévoilant ses déceptions et ses tristesses, se dressait une troisième image, celle de la mondaine avide de renommée, de bruit et d'éclat, poursuivant ses vues avec une âpre persévérance, courbant sous sa volonté altière le mari qui n'était pour elle qu'un instrument, et qui, disait-on, s'était vengé en la laissant presque pauvre.

— A Saint-Pétersbourg, vous paraissiez réconciliée avec la vie que les circonstances vous avaient imposée, ne put-il s'empêcher de répondre.

— Je n'étais pas libre.

Mais la corde qu'elle touchait ne résonnait plus sous ses doigts. Il lui adressa quelques phrases de consolation banale. Elle les saisit

avidement comme une espérance ; elle avait si fermement compté sur cette explication, elle avait un désir si passionné, si ardent, de voir le passé renaître de ses cendres !

Ils étaient revenus sur la lisière de la forêt. A leurs pieds s'étendait la vaste prairie ; les nuages s'étaient dissipés peu à peu, les faux des laboureurs étincelaient sous les feux du couchant. Secondée par Boris, Jenny avait élevé un monticule de foin, et, debout sur ce piédestal improvisé, lançait à la tête de ses compagnons de pleines brassées d'herbes. La contagion de sa gaité gagna Nadia, qui vint la rejoindre et entamer comme elle la joyeuse escarmouche. Toutes deux eurent bientôt à se défendre contre Boris et Tomiline, armés des matériaux qu'elles-mêmes leur avaient fournis. Boroffsky regardait en riant cette scène. Seul, Vladimir se tenait à l'écart, frappant la terre du bout de sa cravache.

— Qu'ils sont heureux ! soupira Elena, et combien je me sens vieille devant ces amusements champêtres !

— Si nous gravissions cette colline, là-bas, du côté de l'est, proposa tout à coup Jenny ; on assure que la vue est splendide. Puis il y a des souvenirs historiques ; Féodor Tomiline dit que Pougatcheff doit y avoir passé.

— Sans doute, reprit le vieillard, quand il quitta Kasan. ?

On partit. Jenny passa près de Vladimir, peut-être à dessein.

— Vous boudez, pourquoi ? demanda-t-elle.

— Vladimir Alexandrovitch attend l'occasion de nous montrer une fois encore ses talents d'écuyer, répliqua Boris.

— Il y a des gens qui prennent grand plaisir à se jeter des poignées de foin, d'autres trouvent la chose moins amusante, répondit sèchement Vladimir.

— A votre âge, cela se conçoit, riposta le comte.

— Allez si bon vous semble évoquer les souvenirs de Pougatcheff, moi, je rentre, dit Vladimir ; non sans jeter sur Jenny un regard de navrant reproche.

La jeune fille haussa les épaules, mais, à partir de ce moment, elle eut quelque peine à écouter avec une attention suffisante les gais propos de Boris.

Nadia était restée un peu en arrière.

— Vous montez cette colline avec un certain respect, je suppose, lui dit Boroffsky à l'oreille. C'est ici la terre classique de la révolte. Ici vivaient les partisans de Pougatcheff ; ici furent allumés les feux qui éclairèrent plus d'une scène sanglante. Qui sait si nous ne vivrons pas assez pour entendre de nouveau retentir le chant de guerre des rebelles, notre *Marseillaise* russe !

Un frisson passa dans les veines de Nadia.

— Si cela devait être, vous oubliez que les magistrats d'aujourd'hui seraient sur le banc des accusés.

— Oui, je m'étonne que nous puissions vivre aussi calmes, nous qui sommes à peine une poignée, auprès de cette force mystérieuse et terrible : le peuple. Nous dormons, et sous nos têtes, nous avons pour oreiller la dynamite.

— Mais ce pouvoir formidable, mieux dirigé, ne serait plus à craindre.

— Ce sera l'œuvre de la jeune génération, n'est-ce pas? Cette aristocratie nouvelle, qui prétend faire table rase de l'ordre social, qu'a-t-elle produit depuis quinze ans? Des pamphlets ineptes, des journaux plus ineptes encore. Le peuple s'en lassera. Pour moi, derrière la fantasmagorie dont on amuse les masses, je vois les forces qui poussent en avant l'humanité. Le chemin du progrès n'est pas un sentier facile et fleuri; c'est une route dangereuse, les faibles y rencontrent des obstacles qui les brisent. L'heure de la lutte est peut-être proche! Mais, de quelque point que nous soyons partis pour gravir ces sommets, nous pouvons nous donner la main, Nadia Sergeievna, nos esprits n'auront pas le vertige, nos intelligences sont sœurs.

Nadia éprouvait en l'écoutant une sensation étrange. Il lui semblait entendre l'écho d'une autre voix qui longtemps l'avait tenue fascinée : cette voix était celle de Neradovitch.

On avait atteint le sommet de la colline. Le steppe qui s'étend derrière le Volga se perdait vaporeusement dans les brumes du soir. De grands nuages, pareils à d'imposantes citadelles, semblaient surveiller les mystères de l'ombre grandissante; de temps à autre, un éclair de chaleur illuminait la rivière et faisait danser mille diamants à la surface de ses eaux. Un instant, le paysage entier resplendit, comme éclairé par une gerbe de flammes. Puis tout retomba dans les ténèbres. Le tonnerre épuisé se taisait, le profond et solennel silence de la nuit descendait sur la nature fatiguée.

X

Les inondations périodiques du Volga occasionnent presque toujours des cas de fièvre maligne à Bialastolby et dans les villages voisins. Les paysans ne s'en occupent guère, tant que les victimes sont peu nombreuses. Ils avaient même négligé de construire un hôpital, et envoyaient leurs malades à la ville voisine. Mais cette année-là, l'épidémie se montra plus tenace et prit des proportions effrayantes. Un matin, le nouveau maître d'école, Brusskoff, vint annoncer à

Dmitri que le typhus avait éclaté dans plusieurs familles. Le jeune homme alla immédiatement au village, pour se rendre compte par lui-même de la situation et des mesures à prendre. Quand il entra dans les misérables chaumières où gisaient les malades, les paysans le regardèrent avec surprise, presque avec défiance.

— Pourquoi voulez-vous guérir le grand-père? lui demanda une jeune fille. Il est vieux, c'est bien temps qu'il s'en aille.

Dmitri décida de transformer en hôpital une des ailes du château, celle qui était, avant l'émancipation, affectée aux tisserands. Mais nul ne témoigna la moindre reconnaissance de cette résolution généreuse. C'est à peine si les malades consentaient à échanger leurs taudis infects contre les salles saines et bien aérées mises à leur disposition.

La douairière n'avait opposé aucune résistance au désir de son fils. Elle n'était pas d'une nature craintive, et elle avait au contraire des idées fort nettes sur les devoirs des riches en pareille circonstance. Pendant plusieurs jours, Nadia et Dmitri furent si occupés qu'ils n'eurent point le loisir de penser à la contagion. Les chaumières furent nettoyées, lavées, assainies par des fumigations, en dépit des protestations violentes de leurs habitants. Ces mesures arrêtaient les progrès du fléau. Mais elles eurent un résultat fort inattendu. En voyant Dmitri faire pour eux des dépenses relativement considérables, les paysans se figurèrent qu'il n'avait aucune idée de la valeur de l'argent, et ils résolurent de le tromper le plus possible.

Ils exécutèrent sans retard ce louable projet. Tantôt ils menaient leur bétail paître sur les terres du château, tantôt ils prélevaient une dîme onéreuse sur le fumier qu'ils devaient fournir, ou bien encore, ceux qui travaillaient à la culture du domaine passaient des heures entières dans une oisiveté complète. Dmitri ferma d'abord les yeux, puis il fut obligé de sévir. Ce fut un concert de lamentations.

— O *Batushka!* (petit père), comment pouvez-vous traiter ainsi vos pauvres orphelins? crièrent-ils en tombant à genoux.

Dmitri ne céda point; c'eût été consentir à être leur dupe. Pour se venger, ils imaginèrent une série de petites vexations, si adroitement combinées, qu'il était impossible d'en découvrir l'auteur.

Au delà du ravin, s'élevait au milieu d'une clairière un chêne gigantesque, orgueil d'Anna Grigorievna, et qu'elle aimait à montrer comme un spécimen de l'ancienne forêt. Une nuit, le creux de l'arbre fut rempli de paille, et le matin suivant, Dmitri ne trouva plus que des cendres calcinées. Le tronc étendu sur le sol, envoyait vers le ciel une colonne de fumée bleuâtre, comme pour protester

contre cet acte de vandalisme, Dmitri revenait songeur et le front baissé, quand un bruit de voix attira son attention. Le starost Jacob, riant et causant, descendait avec Vassili la pente du ravin. Ni l'un ni l'autre ne l'avaient aperçu.

— Le starost est-il donc si lié avec le fils du père Sosime? demanda Dmitri au garde-chasse qui l'accompagnait.

— Ce sont deux ivrognes, une vraie paire d'éponges, répondit cet homme.

Au détour du chemin, Dmitri trouva Vladimir étendu au pied d'un arbre sur l'herbe haute et drue; son fusil, sa carnassière et son chien Néro, encore tout haletant, attestaient qu'il venait de chasser.

— Tu vas à Nikolsky? demanda-t-il en se soulevant sur le coude, et regardant Dmitri avec une mélancolie profonde. On t'y voit presque chaque jour maintenant.

— Et toi, tu as cessé d'y venir. Pourquoi?

— Jamais je n'y mettrai les pieds! s'écria-t-il en se levant. Tu peux courtoiser Jenny si bon te semble, cela m'est fort égal!

Vladimir jaloux de lui! L'idée parut à Dmitri si plaisante, qu'il éclata de rire.

— Allons! Sokolnitzky te faisait ombrage l'autre jour, maintenant c'est moi.

— Le comte me faire ombrage! Ce ridicule aristocrate!

— A la bonne heure! Calme tes craintes, cher champion des idées libérales, et viens avec moi, j'ai à te montrer un acte accompli par nos frères opprimés.

Il le conduisit devant le vieux chêne.

— Quelles brutes! s'écria Vladimir, bouillonnant d'indignation.

— Non, ce sont des enfants, voilà tout. Après les grands rires, les enfants pleurent. De la soumission passive, nos paysans passent à une vengeance aveugle.

Ils reprirent le chemin du château. A mi-route, Dmitri se sépara de son frère. Il allait en effet à Nikolsky. Vladimir refusa de l'accompagner. Son ressentiment contre Jenny n'était pas encore éteint.

L'administration du domaine et les agissements cauteleux du régisseur obligeaient Dmitri à de fréquentes entrevues avec Elena. La jeune femme se gardait de la moindre allusion à la scène de la forêt. Simple, enjouée, charmante, elle semblait n'éprouver d'autre sentiment qu'une reconnaissante amitié pour celui qui la délivrait de tant de soucis mesquins. Mais entre une veuve de vingt-sept ans et un homme de trente, l'amitié d'ordinaire est un chemin glissant : Elena ne l'ignorait point.

Elle était à écrire quand il arriva.

— Je m'occupe de vous, car je n'ai pas abandonné l'espoir de vous convertir, lui dit-elle. Vous rentrerez aux affaires. Tenez, je viens d'écrire à Michel Tchistonolsky. Je suis sûr qu'il vous apprécierait comme vous le méritez. Vous êtes né pour les grandes, les véritables ambitions, Dmitri Alexandrovitch.

— En quoi consistent-elles? A renverser les autres pour s'élever sur leurs ruines. Ne vaudrait-il pas mieux amasser les matériaux d'un édifice durable?

— Si je comprends votre métaphore, c'est en province que se trouvent ces éléments précieux. Je crains qu'ils ne salissent un peu les doigts.

Dmitri se contenta de sourire. Il n'éprouvait pas le besoin d'entamer une discussion.

— Vous ne connaissez pas la province, dit-elle, je vous ajourne à quelques semaines. Moi qui vous parle, j'ai commencé par recevoir ici tout le monde. J'espérais trouver quelques perles parmi ces huitres, mais sauf Boroffsky...

— Ah! vous faites une exception en sa faveur.

— On peut causer avec lui, quoi qu'il ne soit pas très sympathique. Il me rappelle ces soies changeantes qui prennent des teintes différentes selon le côté d'où on les regarde. Du bleu gendarme sur un fond rouge, et même très rouge.

-- Et quels yeux étranges : ternes, pâles, perçants et fixes!

— Les serpents doivent avoir ces yeux-là, dit Jenny, qui était entrée pendant cet entretien, peut-être avec le secret espoir d'apprendre pourquoi Vladimir cessait de venir.

— Vous êtes sévère, dit Elena. Boroffsky est cependant capable d'un sentiment désintéressé. Il adore Nadia.

— Boroffsky? s'écria Dmitri.

— Ne vous en êtes-vous pas aperçu? Il l'épousera. Pauvre fille, j'en serai enchantée.

Dmitri ne prolongea pas sa visite. Ce fut en vain que, pour le retenir, Elena s'efforça d'engager une conversation vive et piquante, il ne l'écoutait plus. Boroffsky allait épouser Nadia! Il se rappelait ses assiduités auprès de la jeune fille, et maints détails auxquels il n'avait pas d'abord prêté attention s'éclairaient d'une vive lumière. Que lui importait après tout! Elena, dans son appréciation dédaigneuse, avait exprimé l'état vrai des choses. « Pauvre fille! j'en serai enchantée. » Oui, sans doute, Boroffsky n'avait pas de naissance, mais un grand avenir, de hautes protections. Ce parti était de tous points avantageux pour Nadia.

Le vent d'ouest faisait onduler en vagues profondes les champs de sarrasin, déjà presque mûr. Plus loin, les blés jaunissants

alternaient avec la chevelure légère des avoines. Des flocons de nuages couraient au ciel, projetant sur la terre de grandes ombres capricieuses qui s'enfuyaient bientôt, chassées par le soleil. Dmitri traversa le petit pont jeté sur la rivière près de Bialastolby, et, longeant ses bords abrupts, entra dans le parc. Le chemin qu'il suivait le conduisit à un bosquet formé par des troncs de bouleaux, sur lesquels des plantes grimpantes étendaient un épais tissu de verdure fleurie. Ces troncs qui se détachaient blancs et droits, sur le feuillage sombre des sapins et des chênes, rappelaient vaguement les piliers d'une cathédrale. La vue ne s'étendait pas sur un vaste horizon, mais il y avait une sorte d'attrait mystérieux dans les profondeurs ombreuses qui s'ouvraient au regard.

En approchant, Dmitri entendit une voix qu'il reconnut aussitôt, c'était celle de Boroffsky.

— Je vais partir, disait-il, et je ne voudrais pas laisser une impression fâcheuse. Je ne cherche pas à paraître meilleur que je ne suis — meilleur, sait-on bien en quoi cela consiste? — Non, je veux que vous me connaissiez réellement, je veux aussi que vous sachiez une chose, Nadia Sergeievna, jamais nul homme au monde ne vous comprendra, ne vous appréciera comme je le fais.

Le bruissement des feuilles empêcha Dmitri d'entendre la réponse de Nadia. Du point où il était arrivé, il pouvait les voir tous deux. A en juger par l'expression du visage de Boroffsky, les paroles de la jeune fille n'avaient pas eu de quoi lui plaire.

— Non, je ne suis pas l'homme égoïste et froid que vous supposez, s'écria-t-il avec véhémence. Seulement, je suis né comme vous avec des ailes d'aigle, faites pour planer sur les hauteurs, non pour se traîner dans des détails mesquins. Je...

Il n'acheva pas. Dmitri, un peu pâle, était devant lui. Les deux hommes se saluèrent froidement. Boroffsky, malgré son empire sur lui-même, fut à peine capable de dissimuler sous un sourire l'expression courroucée, hostile de son regard.

— Vous êtes devenu sœur de charité, à ce que j'ai su, dit-il au jeune homme. Je crains que vos paysans vous aient peu de reconnaissance.

Dmitri parut ne pas entendre, et, se tournant vers Nadia, lui adressa une question indifférente. Sa voix tremblait légèrement.

— Je viens de communiquer à Nadia Sergeievna ma nomination à X..., reprit Boroffsky.

— Ah! vous partez bientôt?

— Vers le milieu d'août. Mais, puisque je vous rencontre, Dmitri Alexandrovitch, permettez-moi de vous donner un conseil. Soyez sur vos gardes. On s'agite dans votre voisinage.

— En vérité?

— Je le dis parce que je le sais d'une manière positive. Il y a eu des échauffourées à Slovoda; on a fait venir des gendarmes, qui ont rétabli l'ordre. Pourquoi n'en demanderiez-vous pas quelques-uns? Le colonel serait enchanté.

— Quelques-uns? Plusieurs régiments ne seraient pas de trop, j'imagine, répliqua Dmitri, railleur.

— Comme vous voudrez. Vous avez par ici toute une nichée de nihilistes; riez de mes avertissements, c'est votre affaire.

Il s'était à peine éloigné que Dmitri, s'adressant à Nadia, lui dit avec violence :

— Et vous allez épouser cet homme?

— Moi! s'écria-t-elle.

Puis d'un ton plus calme :

— Que vous importe, d'ailleurs?

— Vous avez raison. De quel droit un étranger, qui jamais ne vous a inspiré la moindre sympathie, tenterait-il d'influencer votre choix? Je suis à peine votre parent, Nadia, mais je n'éprouve pas pour vous tant de haine que je puisse avec calme vous voir confier votre avenir à un homme qui n'est pas digne de vous.

Nadia ne songeait point à s'offenser. L'émotion profonde qui palpait dans les paroles de Dmitri en ôtait toute rudesse.

— N'ayez pour moi aucune inquiétude, répondit-elle. Je n'ai pas eu d'engagement à prendre, par la raison fort simple qu'on ne m'a rien demandé.

Machinalement, ils s'étaient mis en marche, et descendaient vers la petite rivière.

— Un jour ou l'autre, cela viendra, reprit Dmitri. Excusez ma franchise : Nadia, vous êtes beaucoup trop intelligente pour ne pas voir quel homme est ce Boroffsky; mais l'illusion d'une prétendue ressemblance entre ses sophismes et votre généreux enthousiasme pourrait vous séduire.

Ils avaient traversé le pont, et entraient dans le bois. Les nuages que le soleil chassait tout à l'heure, avaient fini par remporter la victoire. Ils s'étaient réunis, condensés; leurs masses noires couvraient le ciel comme un linceul de plomb. Ni Nadia ni Dmitri ne s'en apercevaient.

— Une ressemblance entre Boroffsky et moi! Quelle idée! s'écria-t-elle.

— Il est l'incarnation vivante des principes qu'on vous a inculqués. La route qu'on vous a fait prendre ne mène pas à l'amour désintéressé du bien, à cet amour qui est votre rêve, elle conduit à l'égoïsme froidement calculé d'un Boroffsky. Il persécute les nihi-

listes parce qu'ils sont la minorité. Un Boroffsky est toujours du côté du plus fort. Il sert le gouvernement parce qu'il y trouve son compte; il l'abandonnerait demain si son intérêt lui en donnait le conseil. Au fond, vos amis sont de la même trempe, le milieu seul diffère.

Il continua de la sorte, apportant à la convaincre une ardeur passionnée.

— Dès votre enfance, le sentiment qui a rempli votre âme a été la compassion, l'amour de tout ce qui souffre. Qu'y a-t-il là de commun avec les principes qui proclament le meurtre et l'incendie des actes légitimes? Croyez-moi, nul lien n'existe plus entre vous et ces apôtres du mal, quoique peut-être vous ne le sachiez pas vous-même.

— Ne pas le savoir? dit-elle amèrement. Quand ils m'ont tant fait souffrir!

— Alors, abandonnez-les. Beaucoup sont retenus dans leurs rangs par la crainte; mais vous n'avez pas peur, j'imagine.

— Vous ne savez pas, murmura-t-elle, combien il est difficile de se séparer de ceux qui sont persécutés, poursuivis, parce qu'ils veulent être libres.

— Être libres! o chère enfant, quelle illusion est-ce là! Sans doute, l'indépendance de nos pensées, de notre foi est un patrimoine sacré. Mais comment l'entendent-ils? Leurs adhérents ne doivent-ils pas se courber sous une discipline de fer? Ne sont-ils pas contraints d'abdiquer leurs idées propres, leurs sentiments, et jusqu'à leur conscience, pour se soumettre à l'évangile inventé par Bokl, Mole-schott et d'autres dont ils n'ont pas même lu les œuvres. Ai-je raison, Nadia?

Elle secoua la tête comme si elle ne pouvait exprimer par des paroles les pensées qui s'agitaient en elle. Dmitri fut frappé de sa pâleur.

— Êtes-vous malade, Nadia?

Un frisson la saisit; elle fut obligée de s'appuyer sur son bras.

— Vos mains sont brûlantes. Rentrons bien vite. Mon Dieu! que nous sommes loin!

Tout à coup un tourbillon passa sur la forêt, soulevant au milieu de la route des colonnes de poussière, faisant tournoyer dans une danse folle les feuilles et les branches brisées.

— Un orage! Pourquoi vous ai-je amenée jusqu'ici? s'écria Dmitri en l'entraînant vers le château.

Les mille voix de la forêt gémissaient, hurlaient autour d'eux. Les arbres craquaient, secoués jusque dans leurs racines par la fureur du vent. Puis, tout redevint silencieux. Mais ce fut l'espace d'un moment. Un jet de lumière bleuâtre courut le long des nuages.

Un bruit strident retentit derrière eux, comme si toutes les vitres de cent fenêtres eussent volé en éclats. Des roulements aigus succédèrent ; la tempête étreignait le bois entier dans un embrassement formidable. De larges gouttes tombèrent pesamment ; soudain, un gros nuage noir se déchira, faisant jaillir de ses flancs une pluie torrentielle. Nadia, presque inconsciente, s'appuyait de plus en plus sur le bras de son compagnon. Il la soutenait avec des soins infinis, marchant vite et silencieusement. La route lui semblait interminable.

— Elle prendra froid, elle sera peut-être dangereusement malade, et ce sera ma faute, se répétait-il à lui-même.

La fièvre brûlait les veines de Nadia, mais un sentiment étrange, inconnu, d'une délicieuse douceur, remplissait son âme. Cet homme, qu'elle croyait détester, l'avait pourtant conquise. Elle s'inclinait devant un cœur plus fort, une volonté plus haute et plus ferme.

Ils arrivèrent enfin à Bialastolby. Le docteur, mandé en toute hâte, parut fort inquiet :

— La science ne peut se prononcer, dit-il. La jeunesse de Nadia Sergeievna triomphera sans doute du mal ; mais c'est une grande imprudence d'avoir été dans le village et d'avoir soigné les malades comme elle l'a fait.

Il redoutait évidemment le typhus. Elle était dans une prostration complète, et gisait sans mouvement sur son lit. De temps à autre, des paroles incohérentes s'échappaient de ses lèvres ; elle sortait de sa torpeur pour donner tous les signes d'une grande crainte. Il semblait qu'elle vît se dresser devant elle des fantômes effrayants : « Boroffsky ! Neradovitch ! » s'écriait-elle avec terreur. Elle voulait fuir, et Anna ne parvenait qu'à grand'peine à calmer cette angoisse fiévreuse.

Les craintes du docteur ne se réalisèrent pourtant pas. Le soir du troisième jour, elle parut s'éveiller d'un profond sommeil, et son charmant visage, pâli par la souffrance, prit l'expression douce, reposée, heureuse de ceux qui, faibles encore, se sentent renaître à la vie. Elle répondit par un sourire aux questions de sa tante, et voulut se soulever, mais sa tête retomba sans force sur l'oreiller.

Bien qu'on fût au cœur de la belle saison, plusieurs semaines s'écoulèrent avant qu'elle pût quitter la chambre. Boroffsky vint plusieurs fois s'informer d'elle avec sollicitude. Elena, plus empressée encore, ne passait pas un jour sans prendre des nouvelles. Après être demeurée quelques instants auprès de Nadia, elle se retirait pour ne point la fatiguer et prolongeait sa visite auprès de Dmitri ou d'Anna. La vieille dame se laissait peu à peu gagner aux séductions de la belle veuve. « Pourquoi Dmitri ne l'épouserait-il

pas? » se disait-elle. Et son esprit, si prévenu d'abord, ne voyait plus aucun motif de s'opposer à cette union. Mais elle ne s'ouvrait pas de ses pensées à son fils.

Nadia put enfin descendre dans le parc, et Jenny Ordinzoff eut la permission de la venir voir.

— Combien Vladimir sera désolé! lui dit Nadia dès qu'elles furent seules. Il est à la ville depuis trois jours.

Jenny fit une légère moue. C'était trop que Vladimir eût suspendu ses visites, il ne lui plaisait pas qu'il allât se divertir à la ville, d'autant plus qu'il y était en compagnie de deux jeunes gens fort riches, d'opinions ultra-radicales, qui ne dédaignaient pas de sabler le champagne en agitant les problèmes sociaux.

Vladimir ne rentra que le soir. La société de ses amis n'avait pas guéri son spleen, et l'emploi qu'il avait fait de son temps ne lui inspirait nul orgueil. A peine arrivé, il se rendit chez Nadia, dont la chambre touchait à celle de sa tante.

— Je vous apporte d'importantes nouvelles, dit-il à voix basse. Neradovitch est ici; je l'ai vu.

S'il croyait amener sur le visage de Nadia une expression joyeuse, il se trompait grandement; ce furent l'indignation, la surprise et la frayeur qui se peignirent dans ses yeux.

— Vous vous trompez, cela ne se peut pas.

— Cela est, je vous assure. Il a déjà passé trois semaines dans les environs; il est même venu dans le village. Partout il trouve des amis. Quel homme prodigieux!

Nadia devina bien quels étaient ces amis : « Le fils du père Sosime, pensa-t-elle; peut-être aussi Brusskoff. » Et, se rappelant que c'était elle qui avait fait nommer à Bialastolby le nouveau maître d'école, elle rougit de confusion.

— Il habite la ville voisine sous le nom d'Aladin, reprit Vladimir. Il m'a prévenu de ne jamais l'appeler autrement, mais il m'a chargé de vous dire qu'il sera bientôt ici, car il sait votre présence au château, Nadia. L'auriez-vous pensé? Qui jamais aurait prévu que nous travaillerions ensemble au grand œuvre de l'affranchissement du peuple?

Nadia fut dispensée de répondre. Dmitri paraissait sur le seuil.

— Pas un mot devant lui, murmura-t-elle rapidement.

— Si tu étais arrivé quelques heures plus tôt, mon cher Vladimir, dit Dmitri, tu aurais vu Jenny et sa mère. Ces dames se sont informées de toi.

Les yeux du jeune homme brillèrent de plaisir. Ce peu de mots avait suffi pour lui faire oublier Neradovitch et le grand œuvre de la rénovation sociale.

IX

Jenny Ordinzoff était assise sur son banc favori, à l'ombre d'un grand chêne touffu. Elle venait de se baigner dans la rivière voisine, et les boucles opulentes de sa longue chevelure soyeuse étaient encore épandues sur ses épaules. Un livre, qu'elle ne lisait pas, s'échappait à demi de ses mains paresseuses. Quel poète aurait pu égaler jamais les suaves chants qu'elle entendait dans le bruissement des feuilles, qu'elle écoutait au fond de son jeune cœur ?

Tout à coup elle tressaillit. Des pas retentissaient derrière elle sur le sable. C'était Vladimir.

Durant le trajet, le jeune homme avait longuement médité le discours qu'il se proposait d'adresser à Jenny, mais en la revoyant, une telle joie lui remplit le cœur qu'il oublia toute son éloquence.

— Je venais faire visite à Elena Michailovna, dit-il.

— Maman est sortie, elle ne reviendra pas avant l'heure du dîner. Miss Finch est malade, je suis réduite à ma seule société.

Une jolie hésitation tremblait dans sa voix. Devait-elle recevoir Vladimir ? L'embarras du jeune homme leva ses scrupules.

« Il est si timide », pensa-t-elle.

Vladimir, en effet, ne trouvait rien à dire. Pour se donner une contenance, elle lui proposa un tour de parc.

— Nous sommes allés hier à Bialastolby, reprit-elle. Nadia paraît presque rétablie.

— J'ai su que vous aviez été assez bonne pour vous informer de moi, répondit-il ironiquement.

Il sentit aussitôt la sotte gaucherie de ces paroles et devint écarlate.

— C'est bien possible, répliqua-t-elle avec indifférence, je ne sais plus ce que m'a répondu Nadia. Vous étiez allé je ne sais où pour affaire, il me semble.

Vladimir rougit de nouveau, cette fois de colère.

— J'aurais mieux fait de ne pas venir, s'écria-t-il impétueusement.

— Mieux fait ? pour vous, ou bien pour moi ?

— Eugenia Alexandrovna, vous êtes-vous seulement demandé pourquoi, depuis cinq grandes semaines, je n'ai pas mis les pieds à Nikolsky ?

Elle s'était enveloppée d'une froideur glaciale.

— C'est une question que je n'avais pas à m'adresser. Cinq semaines, dites-vous ? Oui, il y a, en effet, assez longtemps.

Vladimir était si furieux qu'il fit un pas pour se retirer, jurant de ne jamais revenir. Mais son courage ne fut pas à la hauteur de sa colère.

-- Eugenia Alexandrovna, dit-il avec la résolution du désespoir, pourquoi êtes-vous si changée envers moi? Vous savez bien ce qui m'a tenu éloigné; vous l'avez fait à dessein!

Il s'arrêta, l'émotion lui coupait la voix. Elle eut compassion de son trouble.

— Quoi donc? demanda-t-elle, tandis que ses beaux yeux se reposaient sur lui avec une expression qui n'avait plus rien d'irrité.

— Avez-vous oublié cette promenade à Kurmiloffsky?

— Ah oui! ce fameux soir où vous avez accompli de si rares exploits!

Mais la timidité de Vladimir avait disparu, cette plaisanterie ne l'offensa point. Il répandit son cœur en un torrent de brûlantes paroles, de serments et de reproches, si bien que Jenny, à son tour, se mit à rougir et à trembler.

— Avez-vous réellement cru que le comte...

Elle n'acheva pas, effrayée de l'imprudencence de ces paroles.

— Oui, et par votre faute, j'ai passé les jours les plus misérables de ma vie entière.

Jenny ne répondit pas, elle déchirait nerveusement une large feuille d'érable qu'elle tenait à la main.

Ils étaient arrivés dans un endroit du parc où de gigantesques sapins s'alignaient en longues avenues ombreuses, de nombreux sentiers les croisaient, conduisant à une jolie clairière. Ils s'assirent sur un banc rustique, causant comme si jamais nulle mésintelligence ne s'était élevée entre eux. Vladimir suivait chacun des mouvements de Jenny, s'étonnant de la trouver plus belle encore qu'il ne l'avait jamais vue. Elle lui paraissait comme la vision d'un rêve enchanté. Mais non, jamais il ne l'eût imaginée si parfaite. C'était la poésie de la vie, la vie elle-même sous sa forme la plus exquise, inconsciente de sa grâce et de sa beauté.

Entre deux grands arbres se trouvait une balançoire, fixée à leur tronc. Jenny s'y installa, et du bout de son pied mignon, lui imprima un mouvement léger. Vladimir, debout à quelques pas, la contemplait avec ravissement.

— Écoutez-moi, dit-elle tout à coup d'un air grave. Depuis longtemps, je veux vous parler de choses sérieuses. Quels sont vos projets? Avez-vous l'intention d'entrer au service?

— Cela ne me déplairait pas. Mais... vous connaissez mes convictions.

— Laissez donc vos convictions! s'écria-t-elle en se bouchant les oreilles de ses deux mains. Vous ne pouvez pas continuer à vivre de la sorte; chasser, lire de petits traités, ne rien faire du tout.

Vladimir essaya de rire. Au fond, cette attaque imprévue ne le

charmait nullement. Il était si loin, en cet instant surtout, de songer à l'avenir.

— Je comprends très bien, continua-t-elle, que vous n'ayez pas l'intention d'aller à Saint-Pétersbourg après l'épreuve que votre frère en a faite.

Elle prit un petit air d'importance.

— Maman m'a raconté tout cela. Mais savez-vous à quoi j'ai pensé pour vous?

Vladimir demeura confondu. Quoi! cette petite magicienne s'occupait ainsi de lui, quand il l'accusait de l'avoir oubliée!

— Mon plan est la perfection même, reprit-elle. Vous devez rester ici et administrer le domaine de votre mère pendant l'absence de Dmitri. Maman assure qu'il veut partir, que sa carrière l'appelle très loin. Vous vous présenterez aux prochaines élections, et vous serez nommé maréchal de noblesse.

— Moi! s'écria Vladimir stupéfait. Et mes conv...

— Encore! Je ne vous permets pas de prononcer ce mot-là, du moins en ma présence. D'ailleurs je n'y crois pas, à vos convictions.

Il est certain que s'il avait dû choisir entre ces principes dont il faisait si pompeux étalage, et la charmante enfant qui était devant lui, les principes eussent été en grand péril. Vladimir les trouvait d'un intérêt médiocre, comparés à la réponse qu'il attendait de ces lèvres roses.

— Je ne sais, dit-il d'une voix émue, quel est l'avenir qui m'attend; mais ce que je puis affirmer, Eugenia Alexandrovna, c'est que pas une personne en ce monde ne m'est aussi chère...

Elle ne le laissa pas achever. La pensée lui vint tout à coup qu'il n'était pas très convenable de rester ainsi dans le parc seule avec lui. Elle s'élança hors de la balançoire, mais n'atteignit pas le tronc de sapin qui servait de marchepied, et serait tombée, si Vladimir ne l'eût soutenue. Il la pressa contre sa poitrine, et la retint un instant dans ses bras. Ses lèvres effleurèrent la joue de la jeune fille.

— Jenny, ma bien-aimée!...

Elle lui échappa, et lui jeta un regard si indigné qu'il baissa les yeux. Une grande colère, mêlée de confusion, s'élevait en elle, et pourtant, tout au fond de son cœur, une voix plaidait pour le coupable. Il se tenait devant elle, humble comme un écolier pris en faute.

— Pardonnez-moi, Jenny, dit-il, avec une soumission qui la désarma.

Il prit sa main, en hésitant un peu, et la pressa tendrement.

— Vous ne me parlerez plus de vos convictions?

— Hélas! je n'y pense guère en ce moment.

Elle avait oublié de retirer sa main, il la porta doucement à ses lèvres.

— Pacte conclu, n'est-ce pas? dit-elle.

Ils s'acheminaient vers le château. Les ombres s'allongeaient sur la pelouse, les oiseaux ne chantaient plus. Ni l'un ni l'autre ne s'étaient aperçus de la fuite du temps.

— Et vous, Jenny, consentirez-vous jamais à passer toute l'année à la campagne?

— C'est une vie qui me plaît énormément, dit-elle; mais, je vous prie, de quel droit m'appellez-vous Jenny?

Ses yeux voulaient être sévères; en dépit de leurs efforts, l'expression des larges prunelles de velours n'avait rien cependant qui pût effrayer Vladimir,

Dix minutes après, il était sur la route de Bialastolby.

— Dmitri! Dmitri! s'écria-t-il, du plus loin qu'il aperçut son frère, si tu savais combien je suis heureux, plus heureux que je n'ai jamais été!

— Tu es allé à Nikolsky?

— Oui.

Et sans prendre le temps de respirer, il lui raconta qu'il avait résolu de se fixer à Bialastolby, d'être un *gentleman farmer* modèle, et de devenir maréchal de noblesse. Il lui semblait que les choses ne pouvaient être autrement, et que lui-même avait longtemps mûri ce projet.

Dmitri éclata de rire.

— Et Tchernoknichnikoff? demanda-t-il.

— Qu'il aille au diable!

Pierre DU QUESNOY.

La suite prochainement.

REVUE DES SCIENCES

Mécanique appliquée. — Nouveau mode de traction des bateaux. — Hâlage par câble télodynamique. — Expériences, près Paris, au canal Saint-Maur. — Avantages du nouveau système. — Transmission de la force par câble télodynamique. — Physique du globe. — La hauteur des continents dans les deux hémisphères. — Profondeurs des mers et variations selon la latitude. — Zones de grandes hauteurs et de grandes dépressions. — Les bouleversements du sol. — Détails rétrospectifs sur l'éruption du Bantai-San. — La lune et les éruptions. — Projection de masses de terre énormes à 7 kilomètres de distance. — Villages ensevelis. — Torrents de boue. — Formation de lacs. — L'île de Sable-Island. — Une terre qui s'enfoncé. — Histoire naturelle: Acclimatation des saumons dans la Méditerranée. — Le saumon américain. — Tentatives infructueuses avec le saumon du Rhin. — Dans la rivière l'Aude. — Bassins d'alevinage. — Expériences en cours d'exécution. — Les chapons et les poussins. — En Lorraine et dans les Vosges. — L'instinct maternel développé chez le chapon. — Faits d'observation.

On a fait quelque bruit à la fin de l'année autour d'un nouveau procédé de traction des bateaux en rivière et surtout sur les canaux, combiné et installé par M. Maurice Lévy, membre de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées. L'expérience d'essai a eu lieu près de Paris, à Joinville-le-Pont, sur un point difficile, à la jonction du canal Saint-Maur et du canal Saint-Maurice. On a choisi cet endroit parce que le canal Saint-Maurice vient déboucher perpendiculairement dans le canal Saint-Maur, et la courbe que les bateaux ont à franchir est très raide. La traction s'opère mécaniquement au moyen d'un câble télodynamique. On se rappelle ce qu'il faut entendre par câble télodynamique : c'est un câble métallique sans fin, animé d'un mouvement uniforme de progression par un moteur. Le câble repose de loin en loin sur des poulies qui jalonnent en quelque sorte la route à parcourir; la machine installée au point de départ l'entraîne de façon qu'il progresse par exemple du nord au sud. A l'extrémité du parcours, le câble décrit une courbe et revient sur lui-même du sud au nord jusqu'à la station de départ, toujours soutenu par des poulies folles. C'est un ruban sans fin. Le câble peut évidemment transmettre sur sa route la force dont il est animé. On

a beaucoup appliqué ce mode de distribution de l'énergie dans des usines, et notamment à la perte du Rhône, à Bellegarde. Il est évident que, lorsqu'on veut transporter la puissance d'une chute d'eau à quelques centaines de mètres, ce système est très pratique et même économique.

Il a été utilisé aussi sur les chemins de fer funiculaires. C'est une machine fixe qui hale le train. Même sur les canaux, on a tenté de s'en servir. Mais ici le problème devient complexe. Le câble est alors soumis à des efforts de traction latérale qui créent des inconvénients qui n'avaient pas été surmontés. En effet, il faut bien installer le câble le long des berges du canal, entre le canal même et le chemin de halage. Les bateaux à haler se greffent sur le câble moteur par une amarre, mais forcément l'amarre est obliquement disposée. Il en résulte des coups de fouet dans le câble moteur quand on accroche ou rend libre le bateau; puis surtout, défaut capital, quand l'amarre rencontre une poulie de soutien du câble, elle tend à arracher le câble de sur la gorge de la poulie, et de fait elle l'entraîne le plus souvent. Ce système avait dû être abandonné.

M. Maurice Lévy, à l'aide de dispositions ingénieusement combinées, est arrivé à résoudre le problème. Le câble est en fil d'acier écroui de 30 millimètres de diamètre. Sa section a été calculée de façon à bannir les mouvements désordonnés qui se produisaient autrefois au moment où un bateau laissait aller son amarre. Puis les poulies présentent une disposition particulière. Au-dessus de chacune d'elles se trouve fixé un petit rouleau, de sorte que le câble progresse enfermé entre la gorge et le rouleau; il ne peut plus s'échapper. Mais l'amarre, dira-t-on, comment peut-elle passer quand elle arrive à une poulie? L'artifice employé est très simple et très pratique. Chaque poulie porte deux crans, deux ouvertures latérales. Le câble et le point d'attache de l'amarre entrent ensemble sur la gorge; bientôt, l'amarre tirée obliquement, rencontre par suite du mouvement de rotation de la poulie un cran, c'est-à-dire une ouverture latérale; l'amarre échappe par là et le câble seul continue sa route. Et ainsi de suite à chaque rencontre d'une poulie support. Nous passons sur les détails, sur le mode d'amarrage, sur le déclanchement quand le bateau veut s'arrêter, etc. L'expérience du canal Saint-Maur a montré que tout le système fonctionnait parfaitement. Au nom de M. Maurice Lévy, il faut associer pour l'étude de quelques points du projet le nom de M. Pavie, ingénieur des ponts et chaussées. M. Elquinet, conducteur des ponts et chaussées, a imaginé pour son compte l'appareil de déclanchement. Enfin toute la construction est due à l'établissement de Five-Lille.

Le câble progresse avec une vitesse de 1 mètre par seconde, soit à

peu près 4 kilomètres par heure. Avec les chevaux on ne fait guère que 2 kilomètres et demi dans le même temps ; en tenant compte des arrêts des chevaux, en réalité, la vitesse de halage est doublée. C'est quelque chose, mais il faut bien se rappeler que la vitesse de circulation sur les canaux est forcément limitée par le passage dans les écluses ; il faut environ 20 minutes pour faire entrer et sortir un bateau ; donc les bateaux ne peuvent se suivre qu'à 35 ou 40 minutes de distance et à plus d'une heure pour des bateaux allant en sens contraire. Aussi quand le bief entre deux écluses n'est pas très long, la question de vitesse perd toute son importance. L'avantage n'est donc pas là à notre avis ; il est surtout dans ce fait que un bateau quelconque peut toujours avancer à volonté, sans perdre de temps, tandis qu'aujourd'hui, généralement, on attend la formation d'un convoi, d'un train pour donner le signal du départ. Or, le train arrivant à l'écluse, on voit ce que l'on perd de temps pour faire passer les bateaux. Enfin sur beaucoup de canaux, les chevaux sont rares et coûteux, surtout au moment de la moisson. Avec le nouveau système, le batelier attend seulement qu'un crochet d'amarrage passe à sa portée ; il amarre son bateau et en route !

Le prix de revient du halage dans ces conditions s'abaissera à environ les deux tiers de ce qu'il coûte avec les chevaux aux conditions du trafic actuel. Si l'on tient compte de l'influence que l'économie de temps et d'argent doit exercer sur le développement de l'industrie des transports, dit M. Lévy, il semble que l'application du nouveau système pourra donner des avantages environ doubles de ceux du halage actuel.

Tout cela dépendra beaucoup du canal ou du cours d'eau sur lequel le halage par câble télodynamique sera appliqué. Sur certains canaux le système donnera certainement de bons résultats. Sur certaines voies navigables à trafic très chargé, le nouveau mode de halage sera excellent. Il ne faut pas oublier que nous possédons en France 12 000 kilomètres de voies plus ou moins fréquentées par la batellerie et 4800 kilomètres de canaux.

On installera des sections ayant jusqu'à 10 kilomètres de longueur, soit un câble sans fin de 20 kilomètres, avec une seule machine motrice pour actionner deux sections contiguës, soit un moteur par 20 kilomètres. On adoptera, quand on le pourra, des machines hydrauliques et, à défaut, des moteurs à vapeur.

M. Maurice Lévy a fait don d'avance à l'État du bénéfice que pourrait procurer l'application du système sur le réseau des voies navigables. Ajoutons enfin, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, que ces essais ont été entrepris sur l'initiative de M. Guillain, directeur de la navigation au ministère des travaux publics.

M. le général russe Alexis de Tello vient de déterminer, par des calculs aussi précis que possible, la hauteur moyenne des continents et la profondeur moyenne des mers selon la latitude géographique. Voici quelques chiffres intéressants.

LATITUDES	CONTINENTS		MERS	
	HAUTEURS MOYENNES		PROFONDEURS MOYENNES	
	Hémisphère boréal.	Hémisphère austral.	Hémisphère boréal.	Hémisphère austral.
90 — 80	856 ⁰¹		740	4524
80 — 70	546	4219	627	4584
70 — 60	359	507	888	2850
60 — 50	409	400	2130	3589
50 — 40	709	542	3548	4210
40 — 30	1353	466	4154	4116
30 — 20	738	604	4152	4417
20 — 10	515	825	4100	4205
10 — 0	686	553	4021	4097

Les zones qui possèdent la plus grande hauteur moyenne des continents et la plus grande profondeur des mers se trouvent dans l'hémisphère nord entre 30 et 40° de latitude et dans l'hémisphère sud entre 10 et 30° de latitude. Ce sont aussi les zones des hautes pressions moyennes.

Pour chaque hémisphère et pour le globe entier, M. de Tello a trouvé en mètres.

	Hauteur moyenne continent.	Profondeur moyenne des mers
Hémisphère boréal	713	3627
— sud	634	3927
Globe entier.	693	3803

Souvenirs rétrospectifs. Le 15 juillet 1888, c'était équinoxe. Or, d'après les idées que nous soutenons depuis longtemps, il devait se produire quelque part sur terre, à cette date, des tremblements de terre bien accentués ou des événements volcaniques. L'événement volcanique est bien venu, en effet, et il a été lamentable pour le Japon. L'éruption du Bantai-San a fait plus de 500 victimes, renversé près d'une centaine de maisons et bouleversé une surface de terrain de 20 340 hectares. M. H. Lefebvre a visité la contrée au moment du désastre, et nous lui devons des détails intéressants¹ sur les ravages causés par l'éruption. Nous lui emprunterons quelques faits parmi les plus saillants.

Le Bantai-San est un volcan d'une altitude de 1554 mètres, formant

¹ Publiés d'abord dans la *Revue scientifique*.

un des sommets de la petite chaîne transversale qui coupe l'île de Hondo de l'est à l'ouest. L'île est d'ailleurs semée de volcans. Le Bantaï-San est un cône volcanique à pentes régulières qui, depuis sa sortie du sol, vers l'an 806 de l'ère européenne, n'avait plus eu d'éruption importante; aussi les vallées environnantes étaient-elles très peuplées et très cultivées. Sur le versant du cône, du côté sud, se trouvaient trois sommets dont les pentes s'avançaient dans la vallée du Sugawa. Cette rivière longeait à l'est le pied du Bantaï-San. De ces trois mamelons, celui du centre s'appelait Kobantaï (petit Bantaï), celui de l'est était désigné sous le nom de Kusigamine.

Or, le 15 juillet, à 8 h. 20 du soir, tout à coup, sans trépидations préliminaires, une formidable explosion retentissait, accompagnée d'un fort tremblement de terre. Toute la masse du Kobantaï et une partie du Kusigamine étaient projetés dans la direction du nord et du nord-est jusqu'à la distance énorme de 7000 mètres! Quatre villages, qui occupaient la vallée du Sugawa, étaient subitement écrasés sous des milliards de mètres cubes de terre. Un établissement thermal, situé au pied du Kobantaï et où se trouvaient des baigneurs, fut enseveli. Aujourd'hui, il n'y a plus trace des villages de Ogosawa, Hosono, Kanakami, Akimotohaca. A leur place se trouve un écriteau sur lequel on lit : *Ici fut le village de...*

En même temps que se trouvait projetée cette énorme quantité de terre, un véritable fleuve de boue, mélangée d'eau bouillante, s'élançait du cratère ainsi formé, inondait la plaine au nord et au nord-est et s'écoulait par le lit du Sugawa, au sud, en passant à 40 mètres du village de Nagasaka.

La projection des terres et l'envahissement par le torrent de boue ont été deux phénomènes en quelque sorte instantanés. Tout s'est passé comme si l'on avait débouché un récipient et que, sous l'action de la pression, la boue liquide et l'eau bouillante fussent sorties avec impétuosité. Beaucoup d'habitants de Nagasaka furent engloutis par le torrent et brûlés; et cependant le village est à 4 kilomètres du cratère; 140 habitants perdirent la vie. On montre dans le village cinq maisons dont tous les habitants ont péri ainsi et trois autres dont un seul des anciens occupants a survécu.

La quantité de terre projetée par le volcan est inimaginable. Des monticules énormes de pierre ou de terre ont été transportés d'un seul jet à plusieurs centaines de mètres dans la plaine. La vallée est obstruée par des masses de 20 et 30 mètres de hauteur. Au nord, dans la partie la plus éloignée de Kobantaï, la terre projetée est relativement sèche; c'est celle qui a été lancée à 7000 mètres. Le sol est ravagé comme si une charrue gigantesque avait tout remué. Plus près de la montagne et sous le lit du Sugawa, les terres présentent l'aspect et l'odeur carac-

téristique des amas de boue que l'on extrait d'un étang. C'est le torrent boueux qui s'est écoulé à la suite de l'explosion. Toute la vallée du Sugawa est ainsi obstruée; le ruisseau et ses affluents étant barrés, les vallées adjacentes se transformèrent en lacs; il y en a déjà trois en pleine voie de formation, et les villages voisins vont être abandonnés. Il est vrai que le gouvernement japonais a fait commencer un canal pour reconstituer le lit primitif du Sugawa, mais reste à savoir si l'on arrivera à temps pour sauver les villages de la submersion.

M. Lefebvre a visité tout le pays; il n'a cependant pu, 33 jours après l'éruption, le 18 août, arriver jusqu'au cratère du Kobantaï, le sol étant mouvant. On entendait encore un bruit sourd, et la vapeur d'eau s'échappait toujours par énormes quantités; ces vapeurs n'étaient pas sulfureuses et semblaient uniquement constituées par de la vapeur d'eau. Au moment même de l'explosion, un violent coup de vent renversait une partie des maisons du village de Shiboutani, situé à 1500 mètres au sud de Nagasaka dans la vallée du Sugawa.

La surface terrestre se modifie ainsi sans cesse. Dans l'Atlantique nord, l'île de « Sable-Island » tend à disparaître; elle diminue sans cesse et bientôt elle aura le sort de la mythologique Atlantide. Déjà deux phares ont disparu à Sable-Island, entraînés par l'affaissement du sol. On vient d'en commencer la construction d'un troisième sur la partie la plus large de l'île et près de la barre si dangereuse du nord-ouest qui a déjà occasionné tant de sinistres. Les navigateurs doivent se défier des cartes marines de Sable-Island parce que ce qui est exact un jour ne l'est plus le lendemain; tous les côtés se transforment rapidement. D'après M. Mac-Donald, non seulement la pointe nord-ouest a été submergée, mais elle a changé de direction vers l'est et est actuellement presque nord, formant ainsi un angle droit avec la partie principale de l'île : en somme, depuis l'établissement d'une station de sauvetage sur Sable-Island, on a constaté que la longueur de l'île a diminué de 40 milles à 19 milles $\frac{1}{2}$, et sa largeur de 2 milles $\frac{1}{4}$ à moins d'un mille. Il est peu probable qu'elle résiste encore longtemps à l'érosion des eaux.

La Société nationale d'acclimatation a reçu d'Amérique un envoi considérable d'œufs de saumon qui lui a été fait à titre de don gracieux par la commission fédérale des pêcheries des États-Unis. Les œufs sont récoltés au laboratoire établi sur les bords de la rivière Mac-Cland affluent du Sacramento. Ils ont subi la traversée du continent américain et celle de l'Atlantique, et à peine arrivés en France, à part quelques échantillons conservés à Paris, on les a dirigés immédiatement, par express sur les bords de la Méditerranée.

Dans le nord de la France et dans les eaux tributaires de l'Océan, le *salmo salar* existe à l'état indigène et il est inutile de lui donner un rival, le saumon *quinnat*. Mais, au contraire, dans les eaux du bassin de la Méditerranée, on n'a pu jusqu'ici élever et propager les salmonides; le saumon du Rhin notamment n'a jamais pu s'acclimater. La Société d'acclimatation a cherché parmi les espèces étrangères celles dont l'habitat se rapprocherait le plus du milieu méditerranéen. L'espèce américaine présente cette particularité de pouvoir supporter de très hautes températures sans en être incommodée. Ainsi, tandis que le *salmo salar* ne dépasse pas le 42° degré de latitude, le *salmo quinnat* vit encore au-delà du 30° et il résiste à des températures qui, dans la vallée du San-Joaquin, par exemple, où il est extrêmement abondant, s'élèvent jusqu'à 26°. De plus, sa chair n'est pas moins savoureuse que celle du saumon d'Europe et son poids atteint 30 kilogrammes.

C'est dans la rivière de l'Aude que l'on va tenter d'abord l'expérience; cette rivière semble présenter des conditions favorables; elle se développe sur environ 200 kilom. de longueur; son débit est de 7 à 8 mètres cubes à la seconde, et s'abaisse rarement au-dessous de 5. Sa vitesse à l'étiage est faible dans les parties profondes, très modérée même dans les rapides; elle atteint 4 mètres par seconde dans les grandes crues ordinaires; sa température à l'altitude de Quillan (280 mètres), varie de 8 à 10° en hiver, 16 à 18° pendant les plus fortes chaleurs. Dans son cours inférieur, elle ne dépasse pas 24°. La truite est très abondante dans l'Aude. Il est vrai que les barrages sont nombreux; on en compte au moins 20 de Quillan à la mer; mais l'administration des ponts et chaussées, qui a pris à cœur les projets de la Société d'acclimatation, étudie dès à présent les moyens d'y établir des échelles dans les meilleures conditions.

Il y a quelques années, un lot de saumons américains fut mis en liberté dans le Lez; mais ses eaux ne furent pas de leur goût et l'instinct des salmonides les poussa à émigrer précisément dans l'Aude, où l'année suivante on constata leur présence. Deux grandes installations sont déjà en fonctionnement, l'une à Quillan, l'autre à Gesse. A Quillan 10 grandes augettes sont alimentées avec une dérivation de la rivière et vont servir à l'incubation de 80 000 autres; à proximité se trouve un bassin d'alevinage. A Gesse, qui est situé à 22 kilomètres en amont de Quillan, à 600 mètres d'altitude, l'installation est identique, seulement l'eau est fournie par une source captée et canalisée récemment.

L'Australie n'a pas mis moins de dix ans à faire la conquête des salmonides; elle y a consacré des sommes considérables. Nous aurons sans doute en France de sérieux efforts à faire pour réussir à notre

tour. Mais l'entreprise en vaut la peine, puisqu'elle dotera les eaux de notre pays d'une richesse nouvelle.

Mœurs d'animaux. — M. Ph. Breton a signalé un fait curieux : le développement artificiel de l'instinct maternel chez les chapons ¹. Il paraît qu'en Lorraine on ne donne pas les œufs à couvrir aux poules, mais aux chapons. Les poules pondent et les chapons couvent. Un jour, M. Ph. Breton vit, dans la cour d'une ferme, à Bulgneville (Vosges), un superbe chapon conduisant une belle couvée de poussins. Fort étonné, il demanda des renseignements à la fermière qui lui répondit que, dans tout le pays, on utilisait ainsi les chapons. On choisit un gros et vigoureux chapon; on le grise avec une ration de pain trempé dans du vin et quand il est ivre-mort, on lui plume le ventre et on le pose, tout endormi, sur une corbeille où l'on a rangé d'avance les œufs à couvrir. A côté de la corbeille on place une écuelle d'eau fraîche avec un tas de grain. Lorsque la bête a cuvé son vin, elle s'éveille et comme son estomac est un peu irrité par l'alcool, elle sent, avec plaisir, le froid des œufs. Les paysans lorrains disent même, à ce propos, que le chapon, dégrisé, s'imagine avoir pondu lui-même les œufs. Toujours est-il que le chapon ne quitte plus les œufs d'un instant. Lorsque les poussins commencent à piquer les coquilles en dedans, le père adoptif les aide à éclore et jette les débris des coquilles loin de la corbeille; ensuite, il mène ses petits chercher leur nourriture; il imite le gloussement particulier de la poule couveuse; il rassemble sa couvée sous son ventre et sous ses ailes; et trouve même le cri d'alarme de la poule couveuse qui voit dans l'air un oiseau de proie; le brave chapon dès qu'il a rassemblé toute sa marmaille, la ramène, en grande hâte, au poulailler. Le chapon attaque, au besoin, le chien qui oserait effaroucher les poussins. Il se montre très courageux et presque aussi fort que le coq. Dans ces conditions, le chapon fait mentir son nom et la fonction dont il a charge le métamorphose complètement. M. Breton affirme que cette singulière utilisation des chapons est répandue dans l'Est et connue de temps immémorial.

HENRI DE PARVILLE.

¹ *Revue scientifique.*

CHRONIQUE POLITIQUE

8 janvier 1889.

La fuite des années laisse toujours à l'homme une pensée mélancolique. A chaque fois que l'une d'elles disparaît, il sent, heureux ou malheureux, diminuer en soi une portion de son être, tandis que les souvenirs s'accumulent au fond de son cœur. Jeune, il a pu souhaiter de vieillir. Vieux, il s'étonne de la rapidité avec laquelle le temps passe, emportant autour de nous tant de choses qui nous étaient presque aussi chères que l'existence elle-même. Une nation n'occupe pas ses loisirs, le premier ou le dernier jour de l'an, à ce genre de méditation. Elle vit dans une sorte d'inconscience de la durée; à peine s'aperçoit-elle qu'elle vit. Le temps n'est pour elle ni si court ni si long. Elle ne compte pas les années; elle compte plutôt les siècles, une ère, un règne, une période. Elle croit à son immortalité. Elle ne voit venir l'année nouvelle ni avec la même violence du désespoir ni avec la même vivacité de l'espérance. Elle ne philosophe pas non plus, à notre manière, sur la promptitude avec laquelle se succèdent les générations. Mais, si elle ne mesure pas étroitement comme nous sa destinée, elle ne tourne pas d'une main moins nerveuse les pages de son histoire; et, si elle ne songe pas à la mort, elle songe au changement; elle y songe même avec plus de fièvre, tant les mille intérêts qui s'entremêlent et se combinent dans sa vie accroissent l'un par l'autre l'intensité de cette inquiétude. Car, plus que l'individu peut-être, un peuple a peur de l'inconnu et, quand l'année qui commence lui apporte, comme 1889, le pressentiment d'une grande perturbation, où tout lui semble d'avance ténébreux et hasardeux, il tressaille, il frissonne. N'est-ce pas aujourd'hui l'état de la France?

L'an 1888 aura été pour la France une année d'irritation où la République a, comme à plaisir, achevé de la décevoir, en se l'aliénant. M. Carnot inaugurerait sa présidence. Cet honnête homme, ce « modéré », devait assurer, dans toute la République, la paix, la prospérité, l'honneur. Quelle désillusion ! Cet honnête homme, « ce modéré », n'a su qu'assurer, à l'Élysée, son néant, la nullité de son pouvoir présidentiel : il pratique, avec la même sérénité que M. Grévy, l'indifférence qui tolère tout. Or, la République a tout empiré, sa condition et son régime. Elle a mis en question, devant les électeurs de 1889 comme devant le Parlement de 1888, son propre statut constitutionnel. Le radicalisme a pris possession du gouvernement : la suffisance de M. Floquet a remplacé l'insuffisance de M. Tirard ; un droguiste l'assiste comme ministre des finances, un vaudevilliste comme ministre de l'instruction publique, un avocat comme ministre des affaires étrangères, un ingénieur comme ministre de la guerre ; et ce ministère ne dure, dans son instabilité permanente, que par l'audace avec laquelle M. Floquet affronte et brave les pusillanimes amis de M. Ferry et de M. Ribot. La situation matérielle de la République s'est aggravée : un déficit de 630 millions, en 1888 ; les dépenses ordinaires s'augmentant de 36 millions, pour 1889 ; un budget en partie fictif ; des crédits auxquels manque leur provision budgétaire ; la menace d'un impôt du revenu ; la fraude frustrant le Trésor aussi impunément que largement ; les départements et les communes s'endettant, à l'envi de l'État : l'agriculture et le commerce souffrant de plus en plus ; l'épargne du pays abandonnée aux spéculateurs par le gouvernement lui-même ; l'antagonisme des classes s'accroissant encore ; des grèves licencieuses protégées et favorisées. L'armée se refaisait ; une loi, machinée par des sectaires, va la désorganiser. Notre marine s'est affaiblie ; nos côtes sont sans défense : des révélations douloureuses le constatent. Dans l'administration, c'est l'anarchie, c'est également l'arbitraire : on érige « l'acte administratif » en loi suprême ; plus de justice pour les citoyens et les contribuables suspects d'être des royalistes ; on leur ferme la porte même des tribunaux. La République sévit plus que jamais contre les catholiques, contre le catholicisme : M. Lockroy « laïcise » les écoles, M. Floquet les hôpitaux ; le droit d'association ne subsistera bientôt plus pour les religieux, si la loi que M. Floquet a préparée s'exécute. Quant à l'état moral de la République, qu'est-il devenu en 1888 ? Jamais tant de discordes violentes parmi les républicains ; ce ne sont que disputes, outrages, rixes, duels. Puis, les scandales. La nation soupçonne la République de n'être plus qu'un gouverne-

ment d'exploiteurs et de tripoteurs. Mais la République ne perd pas seulement l'estime du peuple, elle perd ses suffrages. Les abus du parlementarisme républicain ont fatigué ou dégoûté la masse des électeurs. Et, tandis que les aveux éloquentes d'un Challemel-Lacour, d'un Joseph Reinach, annoncent la faillite des grandes promesses et des grandes espérances qui formaient l'idéal de la République, voici la Commune qui, non contente d'enhardir, à l'Hôtel de Ville, son apologie et ses revendications, ramène au Palais-Bourbon ses fantômes sanglants et voici le général Boulanger qui surgit, inspirant au parti républicain une terreur qui l'affole aujourd'hui, comme si ce parti ne savait déjà plus comment prévenir la fin de son gouvernement...

L'apparition du général Boulanger, c'est le phénomène principal de l'année. On a pu s'étonner qu'il se trouvât être l'homme prédestiné au rôle fatal qui doit clore la série des fautes commises par la République, pour son malheur. Le général Boulanger ne se présente, ni le front ceint des lauriers de Bonaparte, ni enveloppé d'une légende et cachant derrière soi le sceptre impérial, comme Louis-Napoléon. César sans titres, général sans gloire, politique sans autorité, député sans éloquence, républicain sans foi, il n'a pas même un programme : il ne personnifie pas plus un gouvernement qu'il ne représente un parti ; il n'offre à la France ni un souvenir qui puisse l'encourager, ni une garantie qui puisse mériter sa confiance. Le pouvoir, s'il le prend, ce sera on ne sait quoi d'incohérent et de temporaire, d'excessif et de variable, d'âpre et de désordonné, que la nation ne pourra pas supporter longtemps. Encore n'est-on pas sûr que ce règne d'un moment, qui n'aura pas créé la paix civile, ne troublera pas la paix nationale. Et néanmoins ce prétendant qui ne connaît d'autre principe et d'autre système que sa convoitise, devient, en face de la République, une puissance, celle du mécontentement même qui soulève le pays. La vengeance de tous les intérêts qu'elle a lésés, de tous les droits qu'elle a opprimés, de toutes les espérances qu'elle a trahies, s'empare de son nom comme d'un instrument électoral, ou même révolutionnaire, et s'en sert pour frapper à outrance cette république dérégulée, ruineuse, tyrannique, persécutrice et perfide. Le général Boulanger n'est rien ; le « boulangisme » est tout. L'homme pouvait porter un autre nom. Mais le phénomène était certain ; l'histoire le prédisait. Il fallait bien, une fois de plus, que, de phase en phase, la République en vint à cette extrémité où, lasse d'une démagogie avec laquelle la liberté n'est plus que l'anarchie et la curée, la nation demande un soldat qui la délivre, un dictateur qui lui rende

l'ordre et le repos. Quelle raison nouvelle de la haïr, cette république, qui, pour la troisième fois, amène la France à cette péripétie aussi honteuse que périlleuse ! Quelle raison, quand l'homme dont la République suscite si tristement l'ambition, n'est qu'un général Boulanger, aussi incapable d'assurer à la France qu'à soi-même un lendemain ! Quelle raison surtout, quand la France, hier blessée, hier mutilée, n'a hélas ! plus de force à prodiguer, d'essai à tenter, de temps à perdre, d'aventure à oser, et qu'elle entend gronder, sur ses frontières, un avertissement tellement sinistre !

Un des signes caractéristiques du changement que l'année 1888 a opéré dans les esprits, c'est aussi cette politique qui, réglant selon les seuls calculs de l'élection les destinées des partis et des gouvernements, peut s'appeler la politique électorale. Elle a certes ses nécessités, dans un pays de suffrage universel. Mais qu'elle soit la politique nécessaire par excellence, nous le nions. Elle vicie le régime tout entier de la République : on a justement reproché à la démocratie républicaine cette politique qui livre, qui prostitue tout à l'intérêt électoral, tout, jusqu'à l'armée, jusqu'à la patrie. En 1888, elle n'aura pas seulement dominé, à gauche ; elle aura commencé d'agir, à droite. Que le parti royaliste prenne garde au risque dont parle si noblement le poète antique :

Propter vitam vivendi perdere causas!

Si, en 1888, on voit trop d'électeurs courir, entraînés par une illusion, au premier venu qui leur promet le n'importe quoi dont la foule est avide, on voit aussi trop de candidats prêts à se ranger derrière le premier conducteur de popularité qui passe, sans regarder ni l'homme qu'il est ni le cortège qui l'entoure, sans même s'inquiéter des périls où ils vont précipiter leurs croyances les plus sacrées et leurs espérances les plus légitimes ; on voit trop de députés subordonner à leur cause électorale la cause monarchique, comme si leur unique devoir était d'assurer leur réélection et comme si, non réélus, ils emportaient la Monarchie avec eux, dans leur retraite. Eh bien ! ils se trompent. La politique électorale peut, à tel ou tel jour, servir la politique royale et nationale ; elles ne se confondent pas pourtant. Employer l'élection à composer ou à augmenter son parti ; disposer l'opinion publique en faveur de ses desseins et, si on le peut, se rendre maître du suffrage universel, c'est bien de le vouloir ; mais ce n'est pas tout : il y aurait quelque imprudence à engager dans le jeu si mobile de la politique électorale tout l'avenir, celui du parti et celui du pays. La fortune, la

France et Dieu peuvent avoir d'autres moyens. Sept fois, depuis un siècle, le pouvoir a, brusquement et totalement, changé de forme ou de nom : trois fois, avec la République; deux fois, avec la Monarchie; deux fois, avec l'Empire. Pas une fois, ce ne fut par une révolution électorale. Les électeurs ne créaient pas le gouvernement nouveau, ils le reconnaissaient seulement et l'acclamaient. Il y a plus : le gouvernement qui tombait possédait encore, à la dernière heure, une majorité puissante, dans le Parlement; le gouvernement qui s'élevait n'y possédait d'avance qu'une impuissante minorité ou qu'un groupe minime de partisans. Quel est donc le secret de l'événement, son mystère et sa magie? C'est que, le jour du péril, au moment de la catastrophe, la France ne se retourne pas vers le Parlement de la veille, elle se tourne vers le sauveur de demain. Préparons en nous, autour de nous, cette ressource suprême du salut; montrons que nous sommes, avec nos principes, avec nos titres et nos traditions, la force libératrice et réparatrice dont le pays a besoin; et, quel que soit le nombre, grand ou petit, des amis que nous compterons sur les bancs de la Chambre, la volonté de la France saura bien s'accorder avec la nôtre pour que le miracle qu'il lui faudra s'accomplisse.

L'année 1889 nous appelle, dès ses premiers jours, à la lutte. Dimanche, la Somme élisait le général Montaudon, un royaliste, et la Charente-Inférieure M. Duport, un bonapartiste; chacun en remplacement du général Boulanger. Il y aura, le 27 janvier, une bataille électorale, à Paris, entre le général Boulanger lui-même et M. Jacques, président du Conseil général de la Seine. Déjà député du Nord, le général Boulanger brigue l'honneur d'être l'élu de Paris, en guise de couronnement. Il espère se faire ainsi désigner par les électeurs de Paris aux électeurs de la province comme le représentant de la démocratie tout entière. Le choix de Paris commanderait à celui de la France dans les élections de 1889. Ce serait, pour le général Boulanger, le pouvoir presque conquis d'avance. Les républicains se sont épouvantés de sa candidature. Ils s'en vont, criant à travers les rues que la République est en danger, dans cette élection. Victorieux, le général Boulanger triompherait de la République autant et plus que de M. Jacques. Vérité plus apparente que réelle. Car le général Boulanger, qui n'ignore nullement l'art d'abuser de la parole, est au moins sincère, quand, dans sa profession de foi, il affirme et jure qu'il est républicain. Si ce n'est pas par doctrine, n'est-ce pas par ambition? N'est-ce pas la République seulement qui peut lui donner, sous un nom ou sous un autre, cette présidence qu'il convoite et qui serait, comme on le sait déjà par

ses propres aveux, une dictature exercée démocratiquement et militairement à la fois, pour le bonheur et la gloire de la France? Entre la République que le général Boulanger constituerait et celle que M. Jacques préfère, la différence n'a pas de quoi nous séduire. Tous deux ont un républicanisme dont nous connaissons les services. Radicaux l'un et l'autre, le général Boulanger, c'est l'anarchie de demain, comme M. Jacques l'anarchie d'aujourd'hui. Si M. Jacques est le candidat de M. Floquet et de M. Clémenceau, le général Boulanger est le candidat de M. Rochefort et de M. Michelin. Si M. Jacques rallie les autonomistes et les blanquistes, avec les opportunistes, il ne manque pas plus de jacobins que de socialistes et de communards, dans la cohue qui suit le général Boulanger. Tout ce que nous reprochons aux radicaux qui nous gouvernent, nous l'avons reproché au général Boulanger, quand il nous gouvernait avec eux et qu'il était leur ministre favori : la loi militaire, que, d'un ton si impérieux, le major Labordère édicte à la Chambre, bien plus pour restreindre le recrutement du clergé que pour amplifier celui de l'armée, n'est-ce pas le général Boulanger qui peut s'honorer d'en être l'auteur? Non, royalistes et catholiques, nous ne voterons pas plus pour lui que pour son concurrent. Notre haine de la République ne nous ôte ni le souvenir d'un passé qui date d'hier à peine, ni le souci de cet avenir auquel nous avons confié des causes si saintes, si grandes, si belles. La haine, en politique, a-t-elle donc le droit d'être imprévoyante?

Il serait bien hardi, le prophète qui annoncerait l'événement capital de l'an 1889. Mais il serait bien aveugle, de son côté, l'historien qui, témoin des agitations de 1888, refuserait de prévoir que l'an 1889 sera, pour la France, une année d'enfantement et de renouvellement. Il se fera dans notre pays un changement décisif, quel qu'il puisse être. La France en éprouve un irrésistible besoin ; elle en a une volonté profonde, si vague que cette volonté paraisse encore. Année fatidique ! Année expiatoire ! Ces mots sont sur toutes les lèvres. En acceptant le présage, mesurons bien l'effort qu'il nous faudra, non seulement pour en finir avec la République, mais pour rétablir dans ce pays bouleversé par un siècle de révolutions un état constitutionnel et gouvernemental qui procure définitivement à la France, sous le régime de la Monarchie, l'apaisement du jour et la sécurité du lendemain. La France, depuis 1789, a vécu comme une sorte de peuple visionnaire. La vision de 1789 commence, Dieu merci, à se dissiper. Nous regardons avec plus de calme, plus de netteté, plus de justesse, cette ère

de réformes qui étaient si nécessaires, qui pouvaient être si bien-faisantes et que le délire révolutionnaire, après l'enthousiasme philosophique, a rendues si vaines ou si funestes, dans leurs excès. Comparée à l'année 1789, l'année 1889 nous montre le peu qu'à réellement servi au droit et à la liberté cette longue série de constitutions et de lois que nous remanions sans cesse, depuis un siècle; elle nous permet aussi de constater le peu que tant de gouvernements, dans leurs continuelles vicissitudes, ont servi, depuis un siècle, à la force et à la grandeur de la patrie. Nos pères n'auraient eu qu'à comparer l'an 1793 ou 1797 à l'an 1789, pour nous épargner une si cruelle expérience. Qu'était-ce que la liberté, sous la Terreur? Qu'était-ce, devant la guillotine, le droit, non seulement de penser, de parler, d'écrire, mais de respirer et de vivre? Qu'était-ce que la justice, au tribunal de Fouquier-Tinville ou de Joseph Lebon? La paix publique, avec la Commune de Paris? L'ordre financier, le chiffre de l'impôt, le total du déficit et de la dette, dans les comptes de Cambon alignés devant ceux de Necker? La fortune de la France, avec les assignats et la banqueroute? La prospérité du pays, avec les confiscations et le maximum? La légalité parlementaire et le respect de la volonté nationale, au 18 fructidor? La probité de l'État, avec les exactions et les rapines des commissaires de la République? La moralité, sous le Directoire? L'enquête est finie, la question est résolue. Sans répudier tout ce que les réformes accomplies en 1789, sous les auspices et par les soins mêmes de la Monarchie, ont eu de généreux et de salutaire, la France reconnaît enfin que l'exagération ou l'abus de leurs principes a été la cause majeure des déceptions et de presque tous les maux dont elle souffre aujourd'hui. Nous ne négligerons ni ce souvenir, ni ce parallèle, pendant que la République ouvrira le Palais de son Exposition universelle et que M. Lockroy pâlera sur son devis fantastique du Monument de la Révolution! Ah! nous aurions, la France et nous royalistes, une manière singulièrement utile et glorieuse de fêter le centenaire de 1789 : ce serait de rétablir la Monarchie, telle que Monsieur le comte de Paris, éclairé par les leçons si diverses de ces cent ans, est prêt à l'instituer. Et qui nous défend d'en former le vœu pour la France, d'en adresser le souhait à Monsieur le comte de Paris? Serait-ce cette république expirante, dont le général Boulanger peut, semble-t-il, abrégier l'agonie et dont il ne pourrait longtemps garder la dépouille?...

Si la France se demande avec angoisse quel sera, en 1889, son destin, l'Europe n'est pas moins curieuse et moins inquiète de connaître le sien. L'année 1889 va-t-elle être une période nouvelle de

paix incertaine? Ou bien les menaces se réaliseront-elles? La guerre éclatera-t-elle sur la Vistule, sur les Vosges et les Alpes? Dieu seul le sait. M. Crispi et M. Tisza, après M. de Bismarck, disent bien à l'Europe que la Triple Alliance, cette ligue quasi humanitaire, assure la paix, et rien ne semble plus pacifique que les dépêches fraternellement échangées, le premier jour de l'an, par les trois souverains alliés. L'Europe est toutefois incrédule; sa confiance voudrait des gages plus sûrs. Réjouissons-nous du moins que les trois puissances aient à vaquer à une besogne si active, pour perfectionner ou compléter leurs armements, et que, pendant ces apprêts, il s'établisse une sorte de trêve dans le monde diplomatique. M. Crispi, tout occupé à trouver avec M. Grimaldi l'argent nécessaire à la construction de ses chemins de fer stratégiques, veut bien ne pas irriter en ce moment la patience de M. Goblet. Les craintes de l'Autriche se calment à Belgrade. La Skouptchina a fini son œuvre constitutionnelle, le roi Milan s'est montré traitable aux radicaux et, provisoirement, il conserve son ministère. La politique coloniale de M. de Bismarck lui crée, en Océanie comme en Afrique, des soucis. Les indigènes de Samoa ont pris, avec une bien hardie gaillardise, la liberté de battre les soldats et les marins allemands. Sur la côte de Zanzibar, les colons allemands n'ont pas pu encore recouvrer leurs biens, leur conquête; le blocus est inefficace. Et, certes, si M. de Bismarck peut induire l'Angleterre à partager avec l'Allemagne, sur le littoral de Zanzibar, le soin de sa vengeance et de la réparation, ce n'est point par l'offense si gratuite qu'il vient de faire à sir Robert Morier, ambassadeur de la Reine en Russie. Sir Robert Morier, à qui M. de Bismarck ne pardonne pas, sans doute, d'avoir été l'ami et le confident de Frédéric III, a été accusé par la *Gazette de Cologne* d'avoir, en 1870, renseigné trahisamment le maréchal Bazaine sur la marche de l'armée allemande, pendant qu'il était chargé d'affaires à Darmstadt. L'allégation est fautive : une lettre du maréchal Bazaine l'atteste. L'allégation n'a pas même de sens : les historiens militaires le prouvent. Sir Robert Morier a protesté. Il en a galamment appelé au comte Herbert de Bismarck, « comme à un gentleman, à un homme d'honneur, » en « le priant de faire en sorte qu'un démenti de l'infâme calomnie contenue dans la *Gazette de Cologne* fût immédiatement inséré dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ». Car sir Robert Morier n'ignore pas que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est un journal aussi docile que familier à M. de Bismarck. Il peut même croire que les documents secrets publiés par la *Gazette de Cologne* ont été tirés des archives de l'Empire, avec la permis-

sion plus que complaisante du grand Chancelier. Mais le comte Herbert, en qui M. de Bismarck semble fier d'avoir un enfant terrible, a refusé à sir R. Morier cette juste satisfaction et la *Gazette de Cologne* persiste dans sa calomnie. L'Angleterre s'en indigne et l'Europe s'étonne. Naguère, à Vienne, en pleine fête, sous le toit même de François-Joseph, Guillaume II traitait le comte Taaffe presque en maître et comme un maître mécontent. Puis M. de Bismarck protégeait publiquement contre le gouvernement espagnol, à Berlin, un ambassadeur disgracié. Aujourd'hui, c'est un ambassadeur anglais qu'il attaque ou laisse attaquer, à Saint-Pétersbourg, pour l'expulser de son poste. A quel genre de vassalité M. de Bismarck veut-il donc soumettre l'Europe?...

Rome n'a pas été muette, en ces derniers jours de l'année 1888. Léon XIII a parlé de cette voix que n'entendent pas seuls les souverains et les peuples de l'Europe, mais le monde entier. En rappelant, par une Encyclique, qu'il a pu heureusement, pendant cette année 1888, célébrer le cinquantième anniversaire de son sacerdoce, Léon XIII s'est félicité des hommages qu'il a reçus de tout l'univers et qui étaient bien, comme il l'affirme « le témoignage spontané d'une religion qui ne se dément pas ». Les ennemis de l'Église et particulièrement, à Rome, M. Crispi, ont dû reconnaître, malgré leur dépit, quelle puissance morale la Papauté possède dans ce Vatican même où ils l'emprisonnent, où ils l'assiègent; ils ont vu, quel qu'en fût leur mécontentement, que « sur tous les rivages où règne le nom de catholique, il y a, pour rendre à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, l'honneur et le respect qui lui sont dus, la même ardeur et le même accord. » Ce souvenir, Léon XIII ne se contente pas d'en glorifier l'Église. Il se dit, il nous dit, « à la fin de cette année solennelle », que, dans ce Jubilé, Dieu a voulu aussi raviver « la foi » et c'est sous l'empire de cette grande pensée qu'il vient enseigner à l'homme, par cette Encyclique, chacun de ses devoirs chrétiens, pour l'amélioration non seulement de son âme et de sa vie, mais de la société moderne. Léon XIII veille avec une égale sollicitude à la discipline qui doit régler les rapports des catholiques et des évêques. Qu'un journaliste qui « professe le catholicisme » dénonce et censure des évêques, qu'il mette en doute leur mission et leurs pouvoirs, qu'il ait l'impertinence de les citer au tribunal de ses abonnés, le Pape ne saurait le tolérer. La lettre adressée par Léon XIII au vénérable archevêque de Tours le déclare expressément, en approuvant la réprimande dont Mgr Meignan avait dû frapper, dans sa ville épiscopale, un journaliste coupable de cette licence. Léon XIII remémore dans cette lettre ses

prescriptions antérieures, ses lettres écrites au Nonce en France, à l'archevêque de Paris, aux évêques belges, à quelques évêques italiens, et ses deux Encycliques aux évêques de France et d'Espagne. Puis il enjoint « aux rédacteurs des journaux catholiques » de respecter ces ordonnances « comme des lois sacrées ». Que s'ils osent les enfreindre, « soit en préjugant les questions que le Saint-Siège n'a point encore décidées, soit en blessant l'autorité des évêques », Léon XIII leur défend de se couvrir plus longtemps « du nom de catholique ». Quoi de plus légitime et de plus juste que cette sévérité de Léon XIII? Quoi de plus rationnel aussi? De quel droit des journalistes, qui ne veulent pas que les évêques s'ingèrent dans nos affaires politiques, s'ingéreraient-ils dans les affaires ecclésiastiques, au mépris des évêques? Et que deviendrait l'ordre dans l'Église, si ces journalistes, sous couleur d'avoir toutes les vertus théologiques, s'érigeaient en théologiens et constituaient dans leur bureau une sorte d'officialité laïque, pour juger le clergé? Cette prétention, Léon XIII la réprime. Ce serait trop peu de l'en louer, nous l'en remercions.

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LES DISCOURS
DU
PRINCE DE GALLES

Nous venons de lire, avec attention et plaisir, un livre qui est fort à l'honneur d'un prince royal, et néanmoins, tout en admirant les efforts d'un cœur généreux, d'un esprit supérieur, pour donner à sa vie un but vraiment utile, et à ses facultés un emploi intéressant et digne, nous ne pouvons que nous écrier : Qui voudrait être, *par choix*, l'héritier présomptif d'un grand empire?

Est-il situation plus difficile, plus exposée aux interprétations injustes et aux désappointements cruels, que celle de l'homme qui sera tout et qui n'est rien, qu'on observe même jalousement, s'il essaie d'être quelque chose?

Obligé souvent de subir, ou même de défendre des actes et des mesures qu'il désapprouve, de partager des responsabilités imposées par sa naissance seule, de dissimuler ses préférences, de refouler ses aspirations les plus généreuses, dans la crainte de les voir travesties en appels à la popularité, de laisser interpréter faussement son silence ou son sourire, de briller sans éclipses, en un mot, d'être et de ne pas être, l'héritier de la couronne peut assister à la fuite de ses plus belles années, sans trouver l'occasion de prouver ce qu'il vaut, d'expérimenter des idées qu'il croit bonnes, de réaliser le bien qu'il rêve, d'empêcher le mal qu'il juge et condamne.

N'est-ce pas là une épreuve de tous les jours, un combat de toutes les heures pour une nature consciente de sa valeur et de ses bonnes intentions? Et faut-il s'étonner si parfois les compensations cherchées ne répondent pas aux exigences de l'opinion en ce qui touche la perfection royale? Les meilleurs se réfugient, comme le noble prince que l'Allemagne pleure aujourd'hui, dans les joies de la famille et les travaux de l'intelligence, mais ils n'en souffrent pas moins de leurs forces perdues et leurs ambitions ajournées. Les autres, moins résignés, engagent avec l'existence une lutte plus

âpre et plus imprudente qui, trop souvent, aboutit au scandale et inquiète pour l'avenir.

L'Angleterre n'a que trop connu, sous les trois premiers rois de la dynastie hanovrienne, ces antagonismes de famille, ces jalousies soupçonneuses des pères, ces révoltes plus ou moins ouvertes des fils, le groupement systématique et continu de l'opposition autour de l'héritier présomptif, Leicester-house en guerre avec le Palais de Saint-James, les scandales de Carlton-house et la lutte soutenue de part et d'autre avec la grossièreté de mœurs et de langage qui caractérisait alors la nouvelle dynastie.

Le long et glorieux règne de Victoria I^{re} présente un heureux contraste avec ces temps troublés, si dangereux pour le repos public et pour le prestige de la royauté. L'influence morale de la souveraine suffirait, à défaut d'autres services, pour plaider la cause de la monarchie. La Reine a su, par son exemple et sa fermeté, imposer le respect de ce qui est respectable et sauvegarder, avec son autorité, la dignité de sa nombreuse famille. Si quelques nuages se sont élevés pendant ce demi-siècle, ils ont paru bien légers à ceux qui se rappelaient les hontes d'autrefois, et la popularité de la dynastie n'a pas été atteinte.

On le sentit bien le 28 février 1871, lorsque, après plusieurs semaines de profonde anxiété, la nation entière se précipita dans ses temples pour remercier Dieu d'avoir épargné la vie de l'héritier présomptif, menacé de mort, comme son père, par la fièvre typhoïde. Rarement tant de millions de cœurs avaient battu à l'unisson, et un témoin du service solennel d'actions de grâces, à Londres, a rappelé avec éloquence l'émotion écrasante dont furent saisies les quinze mille personnes assemblées à Saint-Paul, pendant le court silence qui suivit ces paroles : « Albert-Edouard, prince de Galles, vient aujourd'hui offrir ses louanges et actions de grâces à la miséricorde divine, pour les bontés à lui accordées. »

Dernièrement encore le jubilé de la Reine a été une véritable explosion de loyalisme, d'un bout à l'autre de son vaste empire.

Un grand peuple a remercié ce jour-là sa souveraine d'avoir, pendant de si longues années, donné à sa vie publique et privée un but unique, mériter toujours l'estime autant que l'affection de ses sujets. Ses enfants ont bénéficié de cette reconnaissance. On a comparé la sollicitude qui avait veillé dès le premier jour, et jusqu'aux dernières limites, sur l'éducation physique et morale de la royale lignée, aux sentiments presque haineux des premiers Georges pour leurs héritiers, et l'on a été touché, et l'on s'est montré indulgent pour les imperfections de cette humanité princière, comme si l'on voulait témoigner à l'auguste mère, la con-

fiance qu'on était résolu à mettre en ceux qu'elle avait formés.

Il y aura bientôt un demi-siècle (c'était le 9 novembre 1841), que le canon de la Tour annonçait aux habitants de Londres, la naissance d'Albert-Edouard, prince de Galles, duc de Lancastre et de Cornwall en Angleterre, duc de Rothesay et baron Renfrew en Écosse, comte de Dublin en Irlande. Le 6 décembre suivant, la Reine écrivait à son oncle, le roi Léopold de Belgique :

« Nous sommes arrivés à Windsor, hier, avec notre énorme établissement de *Nursery*. »

Jamais, où qu'elle se trouvât, la sollicitude de Sa Majesté pour cette partie de sa maison ne se démentit un instant; jamais la directrice de cet important ministère ne fut changée; installée à Windsor même, lorsque sonna pour elle l'heure de la retraite, elle reçut toujours, de toute la famille royale, les marques du plus bienveillant attachement et de son premier « enfant » des visites régulières. Quand elle mourut récemment, en 1888, on vit sur son cercueil, parmi des fleurs sans nombre, deux magnifiques couronnes dont l'une portait une carte avec ces mots autographes : « Marque d'affection et de reconnaissance de Victoria R. I. », tandis que l'autre était envoyée par le prince et la princesse de Galles, « en souvenir de leur chère vieille May ».

Cette fidélité d'amitié pour leurs anciens serviteurs, gouvernantes et précepteurs, est un des sentiments touchants, inspirés par la Reine à ses enfants et conservés par eux. Cette année dernière encore, le prince de Galles, en déplacement à Paris, se rendait chez son ancien professeur de français, M. Brasseur.

Le journal de la Reine est plein de jolis détails sur les jeunes années des princes et princesses. Dès leur enfance, on leur donne le goût des voyages. En 1846, « Bertie » a cinq ans, « Vicky » (l'impératrice Frédéric, aujourd'hui plongée dans un deuil si profond!), en a six. On leur fait visiter les îles de la Manche, le Mont-Saint-Michel, les côtes de Cornwall, du pays de Galles et de l'Écosse.

« En différents endroits, raconte la Reine, des bateaux innombrables nous entouraient, et lorsque « Bertie » se montrait, on criait : « Vive le duc de Cornwall, ou, le prince de Galles, ou, le « duc de Rothesay », selon les lieux où l'on se trouvait. « Bertie » avait mis son costume de marin. Quand il parut, les officiers et les matelots, qui s'étaient rassemblés sur le pont pour le voir, poussèrent leurs hourrahs, et semblèrent enchantés de lui. »

Le sentiment maternel, si développé chez la Reine, fait le charme de ses « souvenirs ». On voit grandir toute cette intéressante famille. « Les enfants *poussent* plus que bien, écrit un jour

le prince Albert à sa grand'mère, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg-Gotha; dans quelques semaines Bertie sera remis entre les mains d'un précepteur; c'est un événement important. Que Dieu bénisse notre choix, car de la bonne éducation des princes qui doivent gouverner dépend, en grande partie, le bonheur des peuples. »

S'il en est vraiment ainsi, le prince de Galles devra avoir d'heureux sujets, car jamais éducation ne fut plus suivie, plus complète, plus sérieuse que la sienne à tous les points de vue.

Le prince Albert, si éclairé, si consciencieux, était digne et capable de mener à bien cette grande tâche et vécut assez pour conduire son fils au seuil de la virilité. Avec quel soin il surveilla tous les détails de cette éducation, choisit non seulement les maîtres, mais les camarades et les amis du prince, dirigea son esprit vers les hautes pensées, développa son goût pour les arts, pour les voyages, pour l'étude des langues, sa volumineuse correspondance nous en fait juge. Jeune lui-même, il comprenait le monde moderne, voyait sourdre la transformation politique et sociale et prédisait « que de grands changements auraient sans doute été accomplis lorsque son fils serait appelé à régner. » Il fallait donc le préparer à subir l'inévitable sans perdre le respect de ce qui doit rester immuable. Pour l'aider à accepter la transition, les conseils du père lui manquèrent trop tôt, mais tout ce qu'il put faire, il le fit. Il voulut que le prince connût bien ceux qu'il devait gouverner un jour, qu'il entrât le plus possible dans l'intimité des opinions, des goûts et des sentiments divers; les universités lui en fournirent le moyen; où pouvait-il mieux se rendre compte de sa génération? Oxford, Cambridge, Edimbourg eurent successivement pour étudiant, l'héritier de la couronne et le prince Albert put en toute vérité, écrire au baron Stockmar, que son fils aîné « travaillait dur! » Plus tard, les études militaires ne furent pas oubliées et se firent partiellement en Irlande.

Est-il besoin de dire que l'éducation religieuse fut dirigée avec une attention spéciale? On sait combien étaient profondes les convictions du prince-consort à cet égard, et le journal intime de la Reine détruirait tous les doutes, s'il en existait.

Le 2 avril 1858, on trouve dans une lettre datée de Windsor et adressée au même correspondant les lignes suivantes : « Hier la confirmation du prince de Galles a été célébrée avec grande solennité et laissera, j'espère, une impression durable dans son âme. Le jour précédent, il avait subi son examen devant l'archevêque (de Canterbury) et nous. Wellesley (le doyen de Windsor) l'a fait durer une heure entière; Bertie s'en est acquitté *extrêmement* bien. Aujourd'hui nous communions avec lui. »

On voit que rien ne se faisait à la légère.

Entre temps, le prince visitait l'Allemagne, l'Italie, la Russie, le Canada et les États-Unis. Ce dernier voyage eut d'excellents résultats. L'enthousiasme, témoigné d'abord à Terre-Neuve, ne cessa plus de se manifester. La rude population des pêcheries ne ménagea pas l'expression de sa joie et de son admiration. « Que Dieu bénisse sa jolie figure et lui envoie une bonne épouse », criaient les femmes des pêcheurs. « Si toutes les colonies éprouvent pour le prince les sentiments de Terre-Neuve, écrivait un témoin oculaire, ce voyage aura été une habile mesure politique. »

La gracieuse déférence du voyageur envers le vénérable évêque de l'île toucha les cœurs. « Que Dieu bénisse mon jeune prince ! dit le vieillard. J'espère qu'il emportera une impression favorable de cette rude terre, que l'on connaît si peu. »

Au Canada, le jeune voyageur fit son apprentissage des cérémonies publiques, en posant la première pierre du Parlement à Ottawa et en inaugurant le magnifique pont Victoria à Montréal. Avant de se rendre à l'invitation des États-Unis, le duc de Newcastle, ministre des colonies, qui accompagnait le prince, écrivait à la Reine et au prince Albert, pour les féliciter des résultats de ce voyage qui cimentait l'attachement des provinces canadiennes à la couronne. En outre, il avait fait grand bien au prince de Galles lui-même, et le développement de son esprit, de sa pensée, était très évident. Le duc ajoutait qu'il serait très déçu dans ses espérances si Sa Majesté et le prince-consort ne se félicitaient pas du changement produit par cette école pratique, où l'attention du prince avait été forcément appelée sur un grand nombre de ses devoirs à venir. Il avait certainement produit une impression très favorable.

Cette impression s'affirma aux États-Unis. Le visage aimable et ouvert du prince, sa franchise, son affabilité, sa gaieté, son entrain infatigable, séduirent tout le monde. Ce fut une longue ovation. Le seul reproche qu'on lui adressât était bien caractéristique de ces bons républicains, grands amateurs de titres. On fut désappointé de ce qu'il voyageât sous le nom modeste de baron Rensfrew ! Pour une fois qu'on avait un vrai prince sous la main, un prince *de la bonne sorte*, comme on disait, c'était bien le moins qu'on pût lui donner à pleines lèvres de l'Altesse Royale ! On ne s'en fit pas faute. Toutes les grandes villes rivalisèrent de splendeur dans leur réception, mais celle qui produisit l'impression la plus profonde eut lieu à Washington, lors de la visite au Mont-Vernon, résidence du grand libérateur américain pendant sa vie, lieu de sa sépulture, d'après sa volonté. Quand on vit l'arrière-petit-fils de Georges III, debout et tête nue, au tombeau de Washington, il y eut un profond silence

et chacun sentit, selon l'expression d'un correspondant du *Times*, « la grandeur des rétributions historiques ». Puis le prince planta un marronnier, « et il sembla qu'il ensevelît sous la terre la dernière trace de discorde entre nous et nos puissants cousins de l'Ouest ». Amen ! disons-nous, mais les querelles de famille sont les plus tenaces de toutes.

Un dithyrambique journal de la grande république déclarait que tous les souvenirs, l'histoire, la poésie, le roman de l'Angleterre depuis dix siècles, s'exprimaient condensés dans les acclamations au bruit desquelles l'Amérique recevait le prince de Galles !

Toute cette joie fut promptement suivie d'un deuil inoubliable. Avant la majorité de son fils aîné, avant la célébration du mariage tant souhaité avec la princesse Alexandra de Danemark, le prince-consort était enlevé à la tendresse des siens, à l'estime de la nation, et le prince de Galles allait désormais le remplacer dans les fréquentes circonstances où l'intérêt public réclamait une sanction royale que la souveraine, accablée de douleur, ne pouvait accorder en personne. Il nous a paru intéressant de faire connaître brièvement avec quel soin consciencieux et quel zèle soutenu, le prince avait été préparé à remplir cette mission, en attendant qu'il exerçât la magistrature suprême, clé de voûte de la constitution anglaise.

II

L'année 1888 était à la fois celle du mariage d'argent d'Albert-Edouard, prince de Galles, et le vingt-cinquième anniversaire de son apparition en public. Le moment ne pouvait donc être mieux choisi pour rappeler les services rendus par lui pendant ce quart de siècle. Consulté à ce sujet, il répondit « qu'il consentait à la publication de ses discours dans l'espoir qu'elle serait peut-être utile aux causes qu'il avait plaidées et défendues ».

Peut-être céda-t-il aussi et très légitimement au désir de prouver qu'il n'était pas exclusivement, comme beaucoup le pensaient, surtout à l'étranger, « homme de plaisir » et que s'il était resté, selon son devoir, en dehors des discussions politiques, s'il avait fait peu de bruit (qu'on nous permette cette expression familière), il avait fait d'excellente besogne.

Le volume publié par M. James Macaulay, contient environ cent cinquante discours ; ce n'est là qu'une partie du labeur accompli par le prince, car toutes les occasions (et ce sont les plus nombreuses) où la presse n'a pas été convoquée, ont été omises.

On n'en est pas moins frappé de la somme énorme de travail que représente cette publication. Le prince passe pour avoir l'habitude

de préparer soigneusement ses discours. On le croit sans peine en présence de tous ces documents amassés et de ce langage élégant sans rhétorique, clair sans sécheresse, pur sans recherche, toujours approprié au sujet, et témoignant de l'intérêt sincère que l'orateur apporte à l'entretien.

Que le prince soit aidé dans la recherche des documents nécessaires, cela tombe sous le sens, et il ne saurait même en être autrement; mais il n'en est pas moins tenu de s'assimiler tous ces éléments et il le fait avec conscience et adresse, en homme qui remplit un grand devoir, sans jamais laisser voir ni fatigue ni ennui et sans en causer à ses auditeurs. Ce n'est pas là un mince mérite, car il est bien difficile, en pareil cas, d'éviter la monotonie et les redites.

Une fois délivré des « remerciements à l'honorable assemblée », le prince est habile à profiter de tout ce qui peut se rattacher à sa thèse pour en raviver l'intérêt, et lui-même semble toujours si pénétré de l'importance des matières qu'il traite, que ses sympathies se communiquent à ceux qui l'écoutent. Ajoutons, pour être tout à fait juste, qu'il sait fort bien, au besoin, improviser une allocution ou une réponse imprévue.

On est surpris de la variété des questions étudiées et exposées dans cette collection de discours; c'est comme un épitomé de l'histoire intérieure de l'Angleterre, pendant vingt-cinq ans, et l'on peut dire que, durant ce quart de siècle, le prince a été le porte-parole du pays, l'interprète de ses besoins et de ses désirs, le promoteur bienfaisant d'une foule d'entreprises utiles auxquelles son influence a prêté un précieux secours, assuré un succès qui, sans lui, serait resté douteux.

Dans une de ses premières allocutions, le prince disait que « sa position lui défendait de prendre une part active à la vie politique, il consacrerait son temps aux œuvres de charité et aux entreprises d'utilité publique » : il a tenu parole.

Rien ne lui paraît au-dessous de son attention et de ses soins; qu'il s'agisse de l'avenir des cochers de fiacre et des employés inférieurs des chemins de fer, ou de l'Institut impérial destiné à commémorer le jubilé royal, son zèle est le même.

Pour se bien rendre compte de sa lourde tâche, il faut se rappeler que, outre les sociétés et institutions déjà existantes, il ne se fonde pas un hôpital, une école importante, un collège, une œuvre nouvelle de prévoyance ou de charité, il ne s'élève pas un monument ou une statue, il ne s'ouvre pas une exposition locale ou internationale, un port ou des docks, il ne se célèbre pas une solennité touchant l'armée, la marine, le clergé, les sciences ou la littérature, sans que le prince ne soit prié de présider à la fête.

Or on n'ignore pas à quel point est développée l'initiative privée en Angleterre; de sorte que, pour contenter tout le monde, Son Altesse royale court sans cesse aux quatre points cardinaux; encore se plaint-il de ne pouvoir aller aux antipodes, car sa santé, sa bonne grâce et son activité suffisent à tout.

Quel travail est de plus nécessaire pour connaître à fond l'histoire de ces sociétés et de ces antiques fondations, dont quelques-unes remontent au douzième siècle, comme la Guild des merciers, qui compte au nombre de ses membres honoraires Richard II, Henri VIII, la reine Elisabeth et tant d'autres! Personne ne s'entend mieux que le prince à résumer en quelques larges traits, sans rien omettre d'essentiel, les annales de ces corporations si intéressantes au point de vue de la tradition.

La tradition, cette grande force de l'Angleterre, le prince de Galles en est la représentation vivante et c'est là un des secrets de sa popularité. Nul ne sait mieux que lui, renouer le passé au présent et perpétuer les liens qui rattachent sa famille aux entreprises et aux aspirations du pays. Il n'ignore rien de ce qu'ont fait et dit ses ascendants pour les institutions et sociétés qu'il préside; il cite toujours fort à propos un aïeul ou un grand-oncle qui a été ami, patron, protecteur de ceci ou de cela.

Son bon et noble père lui est aussi de grande ressource, car on peut dire de lui qu'il est mort à la peine, ayant consacré sa vie trop courte et sacrifié sa santé au bien matériel et moral de toutes les classes.

Quand on voit le prince sur les marches du trône, adresser à son auguste mère un discours en faveur de quelque objet d'utilité publique, ou lui exprimer la reconnaissance nationale; quand il va de ville en ville, d'Écosse en Irlande, du Canada aux Indes, représenter la royauté, on prend confiance en l'avenir et lorsque, ne pouvant aller partout, il envoie à son tour ses fils en Australasie, on acclame, en eux, de nouveaux anneaux ajoutés à la chaîne déjà longue et des gages de stabilité.

III

Si le prince de Galles a fait de la politique, non sans le savoir, mais sans en avoir l'air, ç'a été par ses voyages. Ses visites répétées en Irlande presque toujours accompagné par la belle et gracieuse princesse, sa femme, ont plus fait pour neutraliser l'influence pernicieuse des conseils révolutionnaires que toutes les mesures gouvernementales. Lorsqu'il vint, en diverses circonstances, ouvrir des expositions, des musées, des collèges, des docks, recevoir, sur le

sol irlandais, l'ordre de Saint-Patrick institué par son arrière-grand-père, Georges III, et visiter les comtés les plus désaffectionnés, on se rendit bien compte de l'impression produite; on la jugea si bonne, que la Chambre de commerce de Dublin exprima le vif désir de voir un membre de la famille royale établir sa résidence en Irlande et y passer une partie de l'année. On s'étonne que ce vœu n'ait pas été réalisé en la personne du prince Arthur-Patrick, duc de Connaught, dont les prénoms et le titre ont été choisis en témoignage de déférence pour *l'île sœur*. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus facile que de distinguer les démonstrations officielles de l'enthousiasme vraiment populaire; or les témoins de ces voyages sont unanimes à déclarer que l'ardeur celtique des Irlandais a largement et bruyamment profité des occasions qu'on lui a fournies d'exprimer son loyalisme. Le prince de Galles n'hésita jamais à se rendre seul, ou avec son fils aîné, sans la moindre escorte, dans des quartiers les plus pauvres de Dublin, la question des demeures ouvrières l'ayant toujours profondément intéressé, comme son père avant lui, et toujours, quand il fut reconnu, il reçut l'accueil le plus respectueusement chaleureux.

Une seule fois, on conçut des craintes sérieuses. C'était en 1885; il y avait dix-sept ans que le prince ne s'était montré en Irlande; nous n'avons pas à rappeler ici combien ce malheureux pays avait été surexcité, abusé, par le parti soi-disant national. La princesse avait courageusement insisté pour accompagner son mari; on redoutait des manifestations qui pouvaient devenir dangereuses dans le Sud, où les voyageurs étaient résolus à se rendre. Il y eut, en effet, à Mallow et à Cork, quelques incidents fâcheux, car il suffit d'une poignée de misérables bien décidés à faire du scandale pour troubler une réception de ce genre. MM. O'Brien et consorts ne sont pas des *gentlemen* comme O'Connell, et ne se gênèrent pas pour faire insulter la princesse par la plus basse populace; mais ces quelques notes discordantes furent vite étouffées sous une contre-démonstration infiniment plus importante et l'indignation fut portée à son comble, lorsqu'on entendit un M. Redmont, membre du Parlement, se réjouir hautement des difficultés rencontrées dans le Soudan et l'Afghanistan et exprimer l'espoir que l'ours russe enfoncerait bientôt ses griffes dans le lion britannique!

Parmi les voyages du prince, il en est un qui ne fut pas sans importance au point de vue politique et du prestige de l'Angleterre en Orient. De novembre 1868 à mai 1869, il se rendit en Turquie, en Crimée, où l'état déplorable des cimetières anglais lui fournit, plus tard, le sujet d'une improvisation chaleureuse dans une réunion à Londres; puis il parcourut l'Égypte et la Terre-Sainte, et là

se produisit un incident qui laissa une impression profonde dans l'esprit des populations. Jamais, depuis la conquête musulmane et les croisades, un chrétien n'avait pu visiter, à Hébron, la grotte de Machpelah et les sépulcres des patriarches. Hébron est pour les mahométans El-Khalil, l'*ami de Dieu*, et Abrabam le père des fidèles. Il ne fut pas facile d'obtenir, même pour le fils aîné de la reine Victoria, l'autorisation de visiter ces lieux sacrés. Le grand vizir abandonna presque tout à la discrétion du pacha de Jérusalem, qui donna enfin son consentement, à la condition expresse que le prince serait accompagné par un très petit nombre de ses compagnons. Les plus grandes précautions furent prises; on garnit de troupes les routes et les toits des maisons, tant on redoutait le fanatisme religieux des cheiks arabes; jusqu'au dernier moment, deux d'entre eux se montrèrent si récalcitrants, que le pacha se vit obligé de les éloigner lui-même, et une escorte conduisit les visiteurs au seuil même des lieux saints. Les autres cheiks présents reçurent le prince avec la plus parfaite courtoisie, disant qu'ils étaient heureux de témoigner leur respect à un prince d'Angleterre, de ce pays auquel leur nation et leur gouvernement avaient tant d'obligations. Ce jour-là, Son Altesse Royale remporta une victoire pacifique, vraiment utile à son pays.

Mais le voyage par lequel il rendit le plus grand service à l'Empire, fut celui des Indes, que M. Macaulay appelle justement « une ambassade », car il fut bien, en cette circonstance, l'envoyé, le représentant de l'Angleterre et de la souveraine. En réalisant ce qui avait été, dit-il, le rêve de sa vie, il faisait aussi de la royauté, une réalité vivante pour les Indes.

Il avait trente-quatre ans; il était dans le plein développement de ses facultés, enrichies par une expérience déjà longue et variée, car, à certains points de vue, les années comptent double pour les princes; il arrivait entouré d'hommes considérables et dont plusieurs avaient fourni une importante carrière aux Indes; rien n'était négligé pour donner à son voyage tout l'éclat désirable; il fit le reste. Il jouit de tout comme le plus ardent des touristes, mais, en même temps, il montra invariablement dans ce qui concernait la vie officielle et les affaires publiques, le tact, le sérieux, la dignité qu'exigeaient sa haute situation et son importante mission. L'étendue de ses connaissances surprit; la gravité calme, l'émotion contenue de ses réponses et de ses allocutions en certaines circonstances, la cordialité de son attitude et la grâce facile de sa parole rehaussée par ce son de voix très pur et cette élocution très nette, que la Reine a transmises à plusieurs de ses enfants, charmèrent ceux qui le virent et l'entendirent. M. James Macaulay a omis les discours

prononcés pendant ce mémorable voyage, parce qu'ils sont tous dans le livre charmant publié par M. Russell, le célèbre correspondant du *Times*, qui accompagnait le royal voyageur, en qualité de secrétaire honoraire. Plusieurs chapitres de cet ouvrage semblent empruntés aux *Mille et une nuits*, mais ce qui surprend encore plus que tout le reste, c'est l'énergie, l'entrain, la force de résistance du prince, toujours prêt, toujours dispos, affrontant des fatigues qui feraient reculer un galérien et rendant des points à tout le monde. En vérité, il y a des grâces d'état ! Mais il faut reconnaître néanmoins que, pendant ces mois de plaisirs forcés, le prince de Galles mérita bien de sa patrie !

IV

Parmi les innombrables devoirs que l'héritier de la couronne est appelé à remplir, il en est d'aimables et dont il s'acquitte avec la meilleure grâce. Nous voulons parler des témoignages d'estime ou de gratitude qu'il est prié de donner soit à d'illustres serviteurs du pays et du trône, soit à des étrangers dont l'action bienfaisante s'étend à l'humanité tout entière.

Au nombre de ces discours, nous avons été heureux d'en trouver un qui est tout à l'honneur d'un Français : M. de Lesseps.

Le 7 juin 1870, le prince remit au « Grand Français », la médaille d'or qui porte le nom du prince Albert et que la Société des Arts offre en récompense à ceux qui ont rendu les services les plus éminents aux arts, aux manufactures et au commerce. Son Altesse Royale, qui parle notre langue comme ceux d'entre nous qui la parlent bien, adressa à M. de Lesseps un petit discours charmant, dont nous n'avons ici que la traduction, comme nous avons celle de la réponse, très gracieuse aussi.

« Je suis persuadé, disait le prince, entre autres choses, que personne n'a jamais été plus digne que vous de recevoir cette honorable distinction. En vous la présentant, je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle vous a été votée à l'unanimité, mais vous me permettez d'ajouter que je me suis spécialement réservé le plaisir de la placer moi-même en vos mains. L'Angleterre n'oubliera jamais qu'à vous seul a été dû le succès de la grande entreprise si bien faite pour développer et servir les intérêts commerciaux qui existent entre elle et son empire oriental, et j'espère que depuis votre séjour parmi nous, les Anglais vous ont témoigné combien ils apprécient les avantages dont votre grande œuvre a doté ce pays. »

Les Anglais les ont si bien appréciés, qu'ils ont mis la main sur l'œuvre ; quant à leur reconnaissance....

L'un des plus longs et en même temps des plus beaux parmi les discours qui nous occupent, fut prononcé le 4^{er} août 1884, à Guildhall, pour le jubilé de l'émancipation des esclaves. C'est un de ces tableaux lumineux, complets sans encombrement, dont le prince a vraiment le secret; c'est un historique succinct de l'abolition de l'esclavage, dans lequel vibre le légitime orgueil d'un fils du pays qui, au prix de 20 millions sterling (500 millions de francs) libéra tous les esclaves de ses colonies; on y sent l'émotion de l'homme et du chrétien, quand il rappelle la proclamation d'émancipation dans les colonies :

« Partout les églises et les chapelles avaient été ouvertes, et les esclaves s'y étaient portés en foule, dans la soirée du 31 juillet 1834. Comme minuit approchait, ils tombèrent à genoux et attendirent le moment solennel, silencieux, recueillis, préparés. Quand minuit sonna aux cloches des églises, ils se relevèrent d'un élan unanime, et à travers toutes les îles retentirent les joyeuses actions de grâces rendues au Père de tous, car les chaînes étaient brisées et les esclaves étaient libres! »

Le tableau se déroule avec une éloquence émue dont le prince n'a peut-être jamais fait preuve au même degré.

Quatre ans plus tard, il n'aurait certes pas manqué d'ajouter à la liste des noms glorieux, inséparables désormais de ce grand événement, celui de notre illustre cardinal Lavigerie; mais, dans une note bien sentie, son éditeur a comblé cette lacune et rendu hommage au nouvel apôtre de l'émancipation, en exhortant l'Angleterre à le seconder.

V

Nous pensons en avoir dit assez pour démontrer l'intérêt historique de ce volume et la valeur qu'il aura pour les futurs biographes d'Albert-Edouard. Il ne donne, comme nous l'avons dit, qu'une idée incomplète de la tâche accomplie, et l'auteur en convient, car « il y a eu, outre les occasions officielles rapportées, des réunions, innombrables de commissions, de conseils d'administration, de comités d'initiative, dont le prince n'a jamais été un membre inactif ou silencieux, mais plutôt le guide et l'inspirateur. »

La large place réservée à la politique dans les préoccupations du prince, ne lui fait pas négliger d'autres sujets dignes de sa sollicitude. Fier de son titre de « fermier du Norfolk », empressé à servir l'armée et la marine, il aime sincèrement les lettres et tient de son père un goût très vif pour les arts. Tous les représentants les plus illustres des unes et des autres sont attirés, reçus chez Son

Altesse Royale avec la plus franche cordialité, surtout dans ce beau domaine de Sandringham, le vrai *home* et la récréation intelligente de celui dont il résume les goûts et les prédilections.

Maîtres ès lettres, musique et peinture sont des hôtes choyés qui célèbrent à l'envi l'hospitalité aimable, la bonhomie même de l'amphitryon ; mais gare à qui oublierait les égards qui lui sont dus ! Le prince héritier, le roi d'Angleterre de demain reparaitrait aussitôt pour rappeler au respect des convenances, car personne, au dire de tous, n'est plus prince, à l'occasion, que cet aimable descendant des Guelfes.

Parmi les institutions si multiples que le fils aîné de la reine patronne et protège, il en est qui sont spécialement ses œuvres, le résultat d'efforts persévérants et de travaux assidus. Au nombre de ceux-ci, l'on doit citer surtout l'Institut impérial, destiné à conserver le souvenir du jubilé de Sa Majesté et le collège royal de musique.

Les impressions du voyage aux Indes et l'exposition indo-coloniale de 1886 inspirèrent l'idée d'un institut impérial « qui serait l'emblème visible de l'unité et de la coopération de l'empire et l'exposition permanente de ses immenses ressources, un musée de ses produits et de ses industries, un centre d'informations et de communications pour tous les pays soumis au gouvernement britannique ». Il y avait là une féconde pensée politique, « le moyen pour chacun de se rendre compte du merveilleux accroissement des possessions indiennes et coloniales de l'Angleterre, sous le règne de la reine Victoria et des progrès de ces colonies concurremment avec la mère patrie ».

L'appel a été compris et l'on peut être certain que la patriotique et pratique Angleterre mènera le projet à bonne fin.

L'établissement d'un collège royal de musique, tout en étant d'un intérêt moins général, n'en tenait pas moins au cœur du prince. Si l'Angleterre possédait, depuis 1790, une société des gens de lettres, tandis que la France n'en avait une que depuis 1857 (à laquelle, par parenthèse, le prince rendait un gracieux témoignage lors de sa première présidence, en 1864), si la Société de l'académie royale de peinture datait de 1769, la musique semblait avoir été négligée dans la patrie adoptive de Hændel. Il y avait bien, depuis 1822, une académie de musique, mais son action était fort restreinte, et le prince, stimulé par son frère, le duc d'Édimbourg, qui est un véritable virtuose, souffrait de l'infériorité de Londres relativement à Paris, Vienne, Milan, Munich, Berlin et autres villes du continent.

Enfin, après l'étude approfondie des systèmes étrangers, après

maints meetings, discours, dons et appels de fonds (on trouva ainsi 3 millions, dont 125 000 francs furent dus à la princesse de Galles), le prince put inaugurer *son* Conservatoire le 7 mai 1883. On doit lui reconnaître, entre autres vertus, la ténacité!

VI

En fermant, avec un sentiment d'envie, ce volume qui confirme une fois de plus un état de choses devenu presque incompréhensible en France : le respect du passé compatible avec la transformation moderne et l'accord de la tradition avec le progrès, nous ne pouvons refuser un souvenir au livre qui lui a servi de modèle, au recueil des discours du prince Albert. Il est curieux de constater les similitudes produites par l'éducation ou l'influence paternelle et les dissemblances dues à la nature.

Il y a dans la disposition intellectuelle et morale des deux personnages quelque chose des différences qui se retrouvent dans leur aspect physique : le prince Albert, grand, longtemps élancé, le port noble et plein de dignité, les traits fins, la physionomie habituellement grave, pensive, et devenue prématurément un peu triste sous le poids des travaux, des responsabilités et peut-être aussi des difficultés d'une situation mal définie. Le prince de Galles, de taille très moyenne, fort, robuste, trapu, les traits accentués, l'abord un peu brusque, mais cordial, franc, ouvert, gai, débordant de ce que les Anglais appellent *animal spirits*, expert à tous les exercices du corps, jouissant pleinement de la vie et la dépensant en prodigue.

Le travail de la pensée, les soucis avaient pu creuser quelques sillons dans le visage du prince-consort; on pourrait attribuer à des causes plus variées ceux qui se montrent chez son fils.

L'un respirait la douceur et ne vainquit jamais tout à fait sa timidité naturelle; l'autre exprime l'énergie, la vigueur, la résolution. Tous deux ont eu en commun l'intelligence et la bonté, mais une intelligence de trempe différente et une bonté qui ne se manifeste pas de la même façon. La duchesse douairière de Saxe-Cobourg-Gotha appelait son petit-fils : « Mon ange Albert », et la princesse Alice l'avait surnommé « mon ange-père ». Le prince de Galles rirait sans doute de bon cœur, si on lui attribuait quelque chose d'angélique! Il est homme et très homme, mais aussi très *gentleman*.

Le père [avait cette mélancolie douce de ceux qui doivent mourir jeunes; il ne possédait pas de force de résistance, et il le savait. Il disait à la Reine : « Vous vous attachez à la vie; vous lutteriez

contre la mort ; moi, je céderais ! » et il céda. Le fils a lutté comme eût fait la mère, et il a vaincu.

Le prince Albert, Allemand de race et de nature, portait en lui les éléments poétiques, rêveurs et métaphysiques de ses compatriotes, et, de plus, par une exception rare, son esprit était, à la fois, scientifique et artistique.

Artiste, il l'était de naissance ; son fils l'est devenu par l'éducation ; il est bien plus Anglo-Saxon que Germain et, par conséquent, plus positif et pratique. L'un cherchait en toute chose les sources, les principes, les causes premières ; l'autre s'attache, de préférence, aux faits, à leur enchaînement et à leurs conséquences ; l'un est plus volontiers philosophe, l'autre plus historien ; le premier plus élevé, plus suggestif, le second peut-être plus incisif, sans en abuser, mais tous deux savent être brefs.

On sent chez le prince de Galles une liberté d'allures qui manquait forcément à son père ; il est toujours sûr de son terrain ; le prince Albert était contraint de tâter sans cesse le sien. Il devait toujours craindre que l'on ne considérât ses paroles comme émanant de la Reine ; étranger de naissance, il pouvait être soupçonné de ne pas bien comprendre les intérêts du pays ; sans exercer aucune fonction officielle, il portait les responsabilités de toutes. Environné de pièges et de difficultés sans nombre, mais très pénétré de ses devoirs envers la souveraine, il se voyait condamné à la modération perpétuelle, à tenir en bride tous ses élans, à redouter l'esprit autant que la passion ; poète et artiste, à rester dans le domaine de l'utile et du pratique.

On a dit très justement de lui que si tous ses mouvements étaient gracieux, nobles et dignes, ils révélaient cependant une contrainte semblable à celle d'un homme agile qui serait gêné dans les mailles d'une armure.

Il faut l'admirer d'autant plus d'avoir si habilement manœuvré au milieu de tant d'écueils. Sa grande âme, sa pensée toujours tournée vers les sommets, trouvèrent les lumières dont elles avaient besoin, et ses conseils ont dû contribuer à développer chez son fils, à qui ces entraves étaient épargnées, le tact et la justesse d'esprit qui frappent dans ses discours. La publication qu'on vient d'en faire servira certainement à rehausser le prince de Galles dans l'opinion des gens sérieux et à lui assurer de nombreuses sympathies.

Marie DRONSART.

UN SAINT A LA COUR DE LOUIS XV

LE DUC LOUIS D'ORLÉANS

M. Camille Rousset, dans sa belle introduction à la correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, fait cette remarque : « Dire qu'il y a toujours eu beaucoup d'honnêtes gens, c'est une banalité ridicule; mais ajouter qu'il y en a eu précisément à la cour de Louis XV, c'est presque une nouveauté hardie : cependant, derrière ce rideau de vices effrontés et bruyants qui occupent l'avant-scène, on rencontre, quand on veut bien y regarder, des vertus de famille. » Si M. Camille Rousset, quand il écrivit cette phrase pour l'appliquer très justement au duc de Noailles, avait eu présente à l'esprit la vie de Louis d'Orléans, fils du régent de France, il aurait pu ajouter qu'on rencontre aussi, à la cour de ce temps, les plus hautes vertus chrétiennes.

Ce n'est pas que Louis d'Orléans, lorsqu'il n'était que duc de Chartres, n'ait pu céder, dans sa jeunesse, aux entraînements auxquels il se trouvait sollicité, plus que tout autre, par le milieu dans lequel il fut élevé. Le duc de Saint-Simon assure, dans le récit dramatique qu'il nous a laissé de la mort du régent, qu'en ce moment « M. le duc de Chartres était à Paris, débauché alors fort gauche ». Si le duc de Saint-Simon avait été seul à parler des erreurs de jeunesse du duc de Chartres, le procès du prince, à cet égard, n'eût pas été définitivement instruit; car le grand écrivain ne l'aimait guère, et l'on sait comment il a quelquefois préparé l'histoire; mais la preuve de ces premières faiblesses se retrouve dans d'autres chroniqueurs, et même dans des documents qui ne peuvent être soupçonnés de malveillance, notamment dans les éloges funèbres qui ont été prononcés à l'occasion de la mort du duc d'Orléans; il est fait, dans ces discours, au profit de l'exaltation même des vertus du prince, des allusions suffisamment précises aux écarts de conduite auxquels il put se laisser aller, mais

dont il se repentit de bonne heure et se corrigea dans sa jeunesse même, ne les oubliant d'ailleurs jamais et les confessant jusque dans son testament.

Avant cette époque, le duc de Chartres, qui était né le 4 août 1703, ne paraît pas avoir fait beaucoup parler de lui, en bien comme en mal. Il avait eu pour gouverneur le marquis Hurault de Cheverny, dont la femme était déjà gouvernante des princesses, et que les contemporains représentent comme « un homme d'un rare mérite, plein d'esprit et de sentiment, » et pour sous-gouverneur, M. de la Bruyère de Court, qui devint plus tard vice-amiral et que nous retrouverons au lit de mort de son élève. Son précepteur avait été l'abbé Mongault, qui fut membre de l'Académie française et qui est encore connu par son estimable traduction des lettres de Cicéron à Atticus. Nous savons seulement que le duc de Chartres était un enfant d'un tempérament délicat : s'il lui avait été donné de faire admirer son élégance et sa bonne grâce comme danseur, notamment dans une grande fête qui eut lieu le 28 février 1717, au palais du Luxembourg, chez sa sœur aînée, la duchesse de Berry, il avait dû renoncer aux exercices violents, et surtout au jeu de paume, dont les évolutions, « quand il voulait recevoir une balle de volée, lui causaient un ébranlement nerveux qui se communiquait à tous ses membres. » Ce n'est que rarement, par la suite, qu'on le voit figurer aux chasses du roi, où cependant il faillit un jour périr, ayant été chargé par un cerf et désarçonné. Le duc d'Orléans, qui ne fut jamais bienveillant pour son fils, ne trouvait pas que la nature l'eût comblé de ses grâces ; il lui reprochait une voix de fausset et un air gauche, sans parler d'une apparence de bosse qu'il disait empruntée à la maison de Conti. Le portrait du duc de Chartres qui est au musée de Versailles, et qui paraît être la copie d'un original conservé au château d'Eu, donne à penser, s'il est ressemblant, que le régent était quelque peu sévère pour le physique de son fils ¹ ; il est vrai qu'il ne se mon-

¹ Le duc est représenté de trois quarts, en cuirasse, avec brassards et cuissards, cordon de la Toison d'or et cordon bleu ; manteau flottant sur les épaules, agrafé au-dessous de la ceinture ; demi-perruque poudrée et frisée. Il a vingt-cinq ans environ, le type bourbonnien, mais beaucoup moins accusé que celui de son père le régent. La figure ne manque ni de finesse ni de grâce, quoique le menton soit trop fuyant et un peu lourd ; l'œil est vif et intelligent, le teint chaud, l'allure hardie, le corps bien pris, la bouche sensuelle. Il y a au musée de Versailles deux bustes du même prince, d'après Cressant, sculpteur du dix-huitième siècle ; l'original est à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le prince est dans le même costume que ci-dessus, mais il ne ressemble que de loin à son portrait. L'expression est autre, le profil moins saillant, les traits moins fiers, l'œil

trait point plus indulgent, d'après les chroniqueurs de l'époque, dans l'appréciation de ses qualités morales ou intellectuelles, et qu'il se plaisait à trouver en son fils des défauts qu'un autre père eût mis le même soin à cacher. On peut croire que ces appréciations venaient beaucoup de ce que le jeune prince ne flattait pas l'amour-propre de son père. Un fait cité par Marais, lorsque le duc de Chartres avait quinze ans, semble cependant attester la bonté de son cœur : il s'employa activement près du régent, en 1717, pour obtenir l'élargissement de six gentilshommes qui avaient été internés à la Bastille et à Vincennes : MM. de Châtillon, de Rieux, de Polignac, de Bauffremont, de Vieuxpont et de Clermont.

Cependant le duc de Chartres venait de recueillir, en cette même année 1717, le bénéfice de sa situation de premier prince du sang, en prenant séance au Parlement; en 1718, il était entré au conseil de régence et au conseil de guerre, et, dès l'année suivante, le roi avait ordonné, par une déclaration du mois de février, que le duc de Chartres, « qui avait fait des progrès extraordinaires dans l'intelligence des affaires » depuis son entrée aux conseils, aurait à l'avenir voix délibérative comme tous ceux qui les composaient. Il est vrai que Saint-Simon ajoute, en mentionnant le même fait, que le duc d'Orléans « parut bien des fois s'en repentir en l'entendant opiner. » Vraisemblablement, Saint-Simon avait été froissé de n'être pas consulté par le régent avant qu'il provoquât cette mesure, comme il se blessa, peu de temps après, quand, à la mort du marquis de Dangeau, le même prince « s'avisa de faire donner à monsieur son fils » la dignité de grand maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem. « Le régent ne m'en parla pas, dit Saint-Simon, et, la chose faite, je ne lui en dis rien non plus. » Il n'est pas défendu de croire cependant que le duc de Chartres n'avait pas donné à son père l'occasion de regretter à ce point sa participation aux affaires; car, en 1721, il fit rétablir pour lui la charge de colonel général de l'infanterie française et étrangère. On en parla beaucoup à la cour, et cet événement eut le privilège d'irriter tout particulièrement le duc de Saint-Simon, qui en rapporta l'odieux au maréchal de Villeroy, « bien que ce tour de courtisan fût trop fort pour qu'il l'eût pris de lui-même. » Ce fut l'affaire d'un moment : l'édit et les patentes furent dressés en secret, « et per-

moins hardi; il est vrai que l'artiste a eu la malheureuse idée de pencher la tête de son modèle. Dans une des copies de Versailles, ce défaut a été corrigé; mais l'impression que laisse encore ce buste est moins favorable que celle qui se dégage du portrait.

sonne ne le sut que par le remerciement qu'en fit publiquement au roi M. le duc de Chartres, mené par M. le duc d'Orléans. » La ville s'émut aussi de cette résurrection d'un office de la couronne qui n'avait pas été rempli depuis le règne de Henri III : le journal de Barbier et celui de Marais en font foi. Voici les considérants dont sont précédées les provisions de la charge :

Louis, par la grâce de Dieu, etc... Depuis notre avènement à la couronne, nous avons, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, regardé le corps de notre infanterie comme le soutien le plus solide de cette monarchie, et, pour ne rien négliger de tout ce qui pouvait en relever la force, nous avons toujours eu une attention singulière à y maintenir l'ordre et la discipline... Nous avons remarqué que le moyen le plus sûr pour y parvenir était de réunir le commandement de ce corps sous un chef qui, joignant l'autorité à une naissance et des qualités supérieures, eût un caractère tel qu'il convienne pour y conserver le concert et la subordination... Après avoir mûrement examiné sur qui nous pourrions nous reposer de l'exercice d'un emploi aussi important, nous nous sommes déterminés en faveur de notre très cher et très aimé oncle le duc de Chartres, persuadés que les liens de parenté qui l'attachent à notre personne, l'affection singulière que sa naissance lui inspire pour le bien de l'État, la valeur et le courage héréditaire dans le sang dont il a l'honneur d'être issu, sont de sûrs garants de la conduite que nous lui pourrions désirer dans les fonctions dont nous jugeons à propos de le charger...

Suit le détail de ces fonctions, qui donnaient au colonel général la disposition absolue de tous les régiments et de tous les emplois de l'infanterie, exception faite, toutefois, pour le régiment des gardes françaises et pour les Suisses. On s'inquiétait à la cour de ce qu'une telle charge pouvait devenir entre les mains d'un premier prince du sang, fils unique du régent, déjà investi du gouvernement du Dauphiné¹, et l'on se redisait ce qu'elle avait été pour son dernier titulaire, le duc d'Épernon. « Comme le duc d'Épernon rentrait en carrosse au Louvre, avec Monsieur, frère du roi Louis XIII, les tambours ne battaient pas aux champs pour Monsieur. Alors le duc d'Épernon se mit à la portière et dit : « Ici « suis; battez pour moi. » Quoi qu'il en soit, cette haute marque de confiance accordée au duc de Chartres, qui prêta serment de fidélité, comme colonel général de l'infanterie, le 15 mai 1721, ne

¹ Le gouvernement du Dauphiné étant venu à vaquer, le roi le donna au duc de Chartres, qui prêta à cette occasion le serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté, le 17 septembre 1719.

fit naître aucun des dangers dont le patriotisme des contemporains s'était ému, et c'est tout à fait en dehors des voies du duc d'Épernon que le prince chercha les siennes.

Dès cette époque, il était question du mariage du duc de Chartres; mais « cela en restait à la nouvelle ». On avait parlé de ses fiançailles avec une infante de Portugal, et, plus sérieusement, avec une princesse d'Angleterre, fille de Georges II. Mais la politique paraissait pour lors s'opposer à aucun projet de cette nature, et la raison qu'en donne Barbier dans son journal, et qu'on trouve aussi dans les *Mémoires* du marquis d'Argenson, est assez particulière : « Si, par malheur, dit le premier, le roi venait à mourir avant son mariage, on ne saurait que faire de la petite infante d'Espagne qui serait en France, et, comme M. le régent a des droits sur la couronne, elle épouserait alors M. le duc de Chartres, et par là elle serait toujours reine de France. » L'événement a prouvé que, malgré toutes ces prévoyances, telles ne devaient pas être les destinées de la petite infante. La duchesse d'Orléans avait eu pour son fils un autre projet et avait songé à le marier à la princesse Henriette de Vermandois, sœur du duc de Bourbon, et qui devint plus tard abbesse de Beaumont; mais le duc de Bourbon avait manœuvré contre ces intentions, ayant peut-être déjà la prétention de faire épouser sa sœur au jeune roi. C'est sans doute à des raisons moins politiques qu'il convient d'attribuer la rupture de ces diverses négociations, et à la seule volonté du principal intéressé; car on assure que le duc de Chartres « marquait à cette époque une certaine assiduité et des intentions » près de M^{lle} de la Roche-sur-Yon, fille du prince de Conti, bien que la princesse eût déjà vingt-six ans et fût plus âgée que le duc de Chartres de sept années.

A la première communion du roi, le 15 août 1722, comme au sacre, le 25 octobre suivant, le duc de Chartres est à son rang de premier prince du sang; deux jours après, il est fait chevalier des ordres, en même temps que le comte de Charolais, dans la cérémonie même où Louis XV est installé, comme souverain grand maître de l'ordre du Saint-Esprit.

Le 18 février 1723, le duc de Chartres entre au conseil d'État, qui est composé du roi, du duc d'Orléans, du duc de Bourbon, du cardinal Dubois et de Fleury. Le régent avait voulu en exclure son fils comme il en avait exclu le prince de Conti et le comte de Charolais, et, en cela, il était conseillé par Dubois, avec lequel le duc de Chartres avait refusé de travailler. Il y eut à cette occasion une scène violente entre le père et le fils, dit Marais, et « le duc de Chartres l'emporta à la pointe de l'épée. Il a dit que, si M. le Duc en était, et que lui n'en fût pas, il aurait sa vie, ou lui la

sienne. Le duc d'Orléans lui a demandé : « Qui croyez-vous donc être? — Votre fils. » Et cette réponse le décida.

Depuis la mort de Dubois, la santé du duc d'Orléans donnait des inquiétudes : le prince avait reçu les premiers avertissements du mal qui devait l'enlever, et, loin d'en tenir compte, comme s'il eût voulu précipiter les événements et trouver dans une mort foudroyante, suivant l'expression de Lémontey¹, la dernière faveur de la nature, il continuait sa vie de travail et de plaisir. Le duc de Chartres avait demandé à son père de l'associer aux affaires et d'en partager le poids avec lui; mais son désir avait été repoussé. Saint-Simon, qui se faisait rare à Versailles depuis quelque temps, avait été frappé, à sa dernière visite, du changement du régent, et, cet état lui faisant faire beaucoup de réflexions « sur la nécessité d'avoir un autre maître, à défaut du duc d'Orléans, en attendant que le roi pût ou voulût l'être, » il n'avait pas hésité à aller trouver l'évêque de Fréjus et à lui conseiller de prendre sans désenlever ses arrangements avec le roi pour remplir la place du régent et en éloigner le duc de Bourbon. Ses avis n'avaient pas pu triompher de la timidité de Fleury, ou peut-être de ses calculs, qui « lui faisaient penser que tout serait entre ses mains sous un premier ministre tel que M. le Duc ».

Lorsque éclata, le 2 décembre 1723, comme un coup de foudre dans un ciel déjà chargé de nuages, la nouvelle de la mort du régent, son fils, qui était à Paris, nous l'avons vu plus haut, n'eut certes pas l'attitude d'un politique et le savoir-faire d'un ambitieux. Mais, ce qui devait étonner à la cour et donner de lui une pauvre opinion, il suivit les sentiments de son cœur et les mouvements de la nature. Il arrive à Versailles, mandé en toute hâte; à la descente de son carrosse, il rencontre le duc de Noailles et le duc de Guiche, qui lui offrent leurs services : le prince s'en débarrasse et veut voir la duchesse d'Orléans, sa mère. « Ce grand trait d'esprit, de jugement et de politique » révèle à Saint-Simon « tout ce que ce prince a tenu depuis ». Le duc de Chartres se fût évidemment montré plus avisé en courant chez le roi, où le duc de Bourbon l'avait devancé, « tirant sur le temps. » En un même tour de main, celui-ci avait appris au roi la nouvelle, lui avait demandé la place de premier ministre, l'avait obtenue, avait fait expédier le brevet par le duc de la Vrillière, et en avait prêté le serment dans les mains du roi.

Cependant les politiques, qui n'entendaient pas se laisser surprendre au dépourvu par la mort du régent, avaient déjà pris leurs

¹ *Histoire de la Régence.*

mesures et avait formé un parti autour du duc de Chartres, ou plutôt du nouveau duc d'Orléans, sans son aveu, cela va sans dire. On voulait écarter le duc de Bourbon, « qui n'était du goût de personne ». Au premier rang des mécontents était le prince de Conti, qui était mal avec M. le Duc et qui se trouvait considérablement abaissé par cet événement; puis le duc du Maine, contre lequel M. le Duc s'était déclaré ouvertement depuis la mort de Louis XIV, et que le duc de Chartres avait travaillé, dans les derniers temps de la vie du régent, à rapprocher et de son père et du roi; le comte de Toulouse, qu'on mettait en avant plus qu'il ne s'y mettait lui-même, et dont la pensée était tournée à faire reconnaître son mariage avec la marquise de Gondrin¹, sœur du duc de Noailles (ce qui eut lieu deux jours après la mort du régent); le maréchal de Villars, intime ami du prince de Conti et membre du conseil du roi; le maréchal d'Estrées; tous gens disposés, assuraient les novellistes, « à mettre le feu sous le ventre du nouveau premier prince du sang dans toutes les occasions qui s'en présenteraient ».

Mais c'est l'attitude du duc de Saint-Simon qui est surtout intéressante à noter dans cette circonstance. La peinture qu'il nous a laissée des événements est si vivante que, grâce à lui, nous pouvons véritablement assister au « tumulte » qui s'est produit à la cour, quand le régent a été mort; mais nous ne rechercherons en ce tableau que ce qui peut mettre dans le relief convenable la figure de Louis d'Orléans. Saint-Simon se présente chez M^{me} la duchesse d'Orléans : il la trouve au lit, entourée de ses dames et de ses premiers officiers. Le duc de Chartres est là « avec toute la décence, dit-il, qui pouvait suppléer à la douleur. » Le prince se retire dans l'appartement qu'occupait son père avant qu'il fût régent : il s'y enferme : Saint-Simon l'y suit; il n'est pas reçu, et, dans la même matinée, il renouvelle trois fois la tentative de voir le prince. A la fin, le valet de chambre est honteux de faire attendre un si grand personnage, et il prend sur lui d'avertir son maître, qui vient un moment sur le pas de la porte de son cabinet. Saint-Simon voit « un homme tout empêtré, tout hérissé, point affligé, mais embarrassé à ne savoir où il en était. » Le duc lui fait « le compliment le plus fort, le plus clair, le plus énergique, et à haute voix; » mais le prince le prend apparemment pour « quelque tiercelet des ducs de Guiché et de Noailles, » et il ne lui fait pas l'honneur de répondre un mot. Saint-Simon attend quelques moments, et, voyant qu'il ne sort rien de ce « simulacre », il fait la révérence et se retire, pen-

¹ Veuve de Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin. La comtesse de Toulouse avait été petite-bru de M^{me} de Montespan, avant de devenir sa bru.

dant que le prince, sans lui faire un seul pas de conduite, « se rembucho dans son cabinet ». Saint-Simon rentre chez lui de fort mauvaise humeur ; un valet de chambre du duc de Bourbon vient le chercher et le conduit par la petite porte dans le cabinet du premier ministre : l'accueil qui l'y attend est tout autre. Quel contraste ! Le duc de Bourbon le reçoit à la porte, la ferme, lui tire un fauteuil, et en prend un autre. On parle des affaires que le régent a dans son sac pour le travail du roi ; puis on cause de la grande question du jour. M. le Duc raconte qu'en sortant du lever du roi, il est allé chez le duc d'Orléans, auquel, après le compliment de condoléance, il a offert tout ce qui pouvait dépendre de lui pour mériter son amitié ; qu'à cela le prince étant resté muet, il a redoublé de protestations et de désirs de lui complaire en toutes choses ; qu'à la fin il est venu « un monosyllabe sec de remerciement et un air d'éconduite » qui a fait prendre à M. le Duc le parti de s'en aller. Saint-Simon raconte à son tour l'accueil qu'il a reçu, et les deux interlocuteurs se font leurs doléances mutuelles. Admirable scène d'une comédie où le nouveau duc d'Orléans était trop honnête homme pour savoir jouer un rôle !

Il est certain que la réserve, mêlée d'embaras et de gaucherie, qu'il manifesta dès la première heure n'était point de nature à aplanir les difficultés de sa situation. Mais il faut rendre au nouveau duc d'Orléans, dans cette circonstance comme dans toute autre de sa vie, la justice de reconnaître que jamais les conseils plus ou moins sincères et désintéressés qui cherchèrent à l'envelopper et à le conduire ne purent triompher de cette honnêteté innée qui prêtait au mépris de Saint-Simon et au rire des courtisans. Placé entre sa conscience et son ambition, Louis d'Orléans écouta toujours sans hésitation la voix de la première ; jamais l'intrigue, les procédés douteux ne purent trouver créance près de lui, et, s'il fut faible, ce fut une faiblesse d'un ordre particulier, car personne ne put parvenir à l'exploiter. Il avait au plus haut degré le sentiment de sa dignité, du rang qu'il tenait dans l'État et des respects qui lui étaient dus comme premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne. Il lui appartenait, en sa qualité de colonel général de l'infanterie, d'entretenir directement le roi des détails de son commandement : le duc de Bourbon, aidé en cela par Fleury, ayant obtenu de Sa Majesté que ces affaires passassent par ses mains, Louis d'Orléans reporta sans hésiter son portefeuille au roi, et, en lui témoignant tout le zèle qu'il lui devait, il lui marqua nettement qu'il ne pouvait accepter un contrôle et une déchéance. Le détail de l'infanterie revint ainsi au ministre de la guerre, M. de Breteuil ; le duc d'Orléans conserva toutefois le titre et les

prérogatives de colonel général jusqu'en 1730, époque à laquelle il résigna lui-même cette dignité, qui ne fut plus restaurée qu'une seule fois sous l'ancienne monarchie, au profit du prince de Condé, en 1780.

Après avoir découragé par sa seule conduite les mécontents qui avaient cherché à se grouper autour de lui et à se donner un chef pour renverser M. le Duc, le fils du régent s'entoura d'hommes d'une habileté éprouvée. On disait à Paris que son conseil était le premier du royaume. A la tête se trouvait le P. Lafitau, jésuite, devenu évêque de Sisteron, qui avait joué sous le ministère de Dubois un rôle fort important à l'étranger, et pour qui Saint-Simon a épuisé ses sévérités et ses injures. Diplomate de premier ordre, dégagé de scrupules, servi par un extérieur charmant, par une intelligence pleine de ressources, par une parole chaude et toute méridionale, ce religieux avait été, derrière le vieux cardinal de la Trémoille ou à ses côtés, le véritable négociateur employé à Rome, par Dubois, dans l'affaire de la Constitution et dans celle, qui lui tenait plus encore au cœur, de son chapeau. « Il avait pris, dit Lémontey, tout ce que le caractère de Dubois avait de fort et de prompt; » un homme de cette trempe, ambitieux en outre, si l'on en croit la chronique, et mal satisfait de son évêché de Sisteron, aurait pu être, près d'un jeune prince, sous un ministre livré à bien des influences, dans une cour où se croisaient tant d'intrigues, un agent de troubles et de cabales. On ne sent, au contraire, son intervention que par la sagesse des mesures prises dans le conseil du duc d'Orléans, d'où il se retire d'ailleurs bientôt pour se consacrer dans son diocèse à ses devoirs d'évêque et écrire sur les questions religieuses qui passionnaient les esprits. Dans le même conseil était le comte d'Argenson, chancelier du prince et lieutenant général de police. Craignant de ne pouvoir cumuler ces deux fonctions, d'Argenson était venu, dès le lendemain de la mort du régent, sur les conseils, a-t-on dit, de Lafitau, supplier le duc de Bourbon de faire trouver bon au roi qu'il lui remît sa charge de police; mais le premier ministre l'avait prié de continuer comme il avait toujours fait : grande preuve de confiance, qui honore plus encore celui qui la recevait que celui qui la donnait, et qui montre surtout combien le caractère du duc d'Orléans le mettait à l'abri de toute suspicion de manœuvres.

On avait supposé, dans le public, que le duc de Bourbon ferait refuser une maison au duc d'Orléans; le bruit de la mésintelligence que l'on racontait s'être élevée à cette occasion entre les deux princes prit de telles proportions, que Barbier assure qu'il était question, à Paris, le 14 décembre 1723, d'un duel entre eux

et que le duc d'Orléans avait été blessé. Ces bavardages sont infirmés par la date même du 6 décembre, à laquelle le roi avait rendu une déclaration enregistrée à la cour des Aides pour constituer la maison du prince, maison restreinte, il est vrai, si on la compare à celle qu'avait le régent, mais qui comprenait cependant un premier gentilhomme de la chambre¹, un premier écuyer², un capitaine des gardes³ (sans gardes), un premier maître d'hôtel⁴, un premier médecin⁵, quatre médecins par quartier, un chambellan, onze gentilshommes ordinaires, deux pages de la chambre.

Agé de vingt et un ans, premier prince du sang, héritier de la couronne si le jeune roi venait à mourir, riche d'une fortune évaluée à plus de cent millions, le duc d'Orléans était un des plus grands partis d'Europe, et l'on s'attendait à le voir entrer par son mariage dans une maison souveraine. Ce fut une surprise générale quand on apprit qu'il avait fait demander la main de la fille du prince de Bade. « Dans la place où il était, il devait prendre du plus relevé. » La maison de Bade était cependant une très bonne maison d'Allemagne, alliée à la plupart des princes de l'Europe : le père de la princesse, appartenant par sa mère à la famille de Savoie et filleul du feu roi, avait été un grand homme de guerre; attaché à l'empereur, il s'était distingué sous Montecuculli dans la guerre de Hollande, s'était couvert de gloire dans les campagnes de la Hongrie contre les Turcs, et, opposé en 1702 à Villars, s'était fait battre honorablement à Friedlingen. Quant à la princesse, elle avait dix-neuf ans; orpheline de père, elle vivait à Rastadt, avec sa mère, la margrave, et avec son frère, le duc de Bade. On lui reprochait de n'être point riche, de n'être point très belle⁶; mais on s'accordait pour lui reconnaître toutes les qualités du cœur et de l'esprit, et on ajoutait, dans le peuple, que c'était une femme comme Henri IV les aimait, qu'elle aurait beaucoup d'enfants. Les ponts-neufs qu'on chantait à l'occasion du mariage ne se faisaient pas faute de célébrer les espérances que la maison d'Orléans pouvait en concevoir. Ce fut le marquis de Matignon⁷,

¹ Le chevalier de Conflans.

² M. de Clermont-Gallerande.

³ M. de Clermont-Chaste.

⁴ M. de Court.

⁵ M. Chirac.

⁶ Le portrait qui existe d'elle au musée de Versailles donne l'idée d'une personne que l'on ne devait pas beaucoup remarquer : la physionomie est douce et assez insignifiante. L'original a été peint l'année qui a suivi le mariage de la princesse, par Belle, et se trouve à Rastadt.

⁷ Louis-Jean-Baptiste de Matignon, marquis de Gacé. Il avait épousé en secondes noces la fille du marquis de Château-Renault.

second fils du maréchal de ce nom, qui fut chargé de la demander au nom du roi; le comte d'Argenson reçut la procuration pour signer le contrat de mariage, et M. de Conflans, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, fut désigné pour aller chercher la princesse. Après la cérémonie, que présida le cardinal de Schönborn, évêque de Spire, et où le prince fut représenté par son futur beau-frère, la duchesse d'Orléans partit pour Strasbourg dans les carrosses de la margrave de Bade, et y fut reçue par le comte du Bourg, gouverneur de la province, avec les honneurs dus à sa nouvelle qualité : elle trouva là toute la maison du duc son époux, qui lui fut présentée par le chevalier de Conflans, et qui l'accompagna au-devant du prince. C'est à Notre-Dame-de-l'Épine, petit village à deux lieues de Châlons, que les époux se rencontrèrent : lorsqu'ils eurent mis pied à terre, un page jeta un carreau de velours devant la princesse, qui voulut s'agenouiller; mais le duc l'en empêcha et l'embrassa. Après les premiers compliments, il présenta à la duchesse d'Orléans le grand prieur de France ¹, son frère, puis l'évêque de Châlons ² et les seigneurs de sa suite. Les deux époux prirent place dans le même carrosse, avec la marquise de Pont et la comtesse de Clère et se rendirent au château de Sarry, maison de plaisance de l'évêque de Châlons, où la bénédiction nuptiale leur fut donnée par ce prélat. Ils se séparèrent après avoir fait route ensemble sur Paris pendant deux jours, et s'être donné rendez-vous au monastère de Chelles, dont l'abbesse était la sœur du duc ³, et où la duchesse douairière d'Orléans devait venir recevoir sa belle-fille.

La princesse arrivait à la cour de France dans un moment difficile : le fait seul de son mariage avait ranimé toutes les susceptibilités de M. le Duc et de son entourage. Depuis qu'ils étaient au pouvoir, leur idée fixe était d'empêcher à tout prix l'accès de la branche d'Orléans au trône, si, par malheur, il venait à vaquer. Tout leur était inquiétude, et la santé du roi qui se fortifiait peu, demeurant sujette à des crises alarmantes malgré le goût des exercices et surtout de la chasse, qu'on avait développé en lui, et l'éloignement du temps où la petite infante d'Espagne pourrait devenir reine de France et assurer l'hérédité directe de la couronne. Ces appréhensions s'avivaient encore par l'avance que le

¹ Jean-Philippe d'Orléans, fils du régent et de la comtesse d'Argenton, né en 1702, légitimé par lettres de juillet 1706, général des galères en 1708, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, grand prieur en 1720.

² De Saulx-Tavannes, plus tard archevêque de Rouen, en 1734.

³ Louise-Adélaïde d'Orléans, née en 1698, morte en 1743, prit le voile en 1717 et fut abbesse de Chelles en 1719.

duc d'Orléans venait de prendre sur le roi, et par les chances que son mariage lui donnait d'avoir prochainement une descendance.

Le duc de Bourbon avait d'abord pensé à priver la branche d'Orléans de ses droits éventuels en les faisant passer, suivant les plans avortés d'Albéroni et de la duchesse du Maine, et en dépit du traité d'Utrecht, sur la tête du roi d'Espagne ou de ses enfants : reculer sa propre famille d'un degré ne l'avait pas arrêté dans la conception d'un projet qui satisfaisait ses passions et ses rancunes. Mais ce projet n'avait pu tenir devant l'abdication de Philippe V, ni être repris sous le règne éphémère de son successeur ou sous la restauration qui venait de se faire : un éloignement, sinon une rupture, s'était en outre produit tout récemment entre la cour de France et celle d'Espagne, à la suite du refus formel de Philippe V d'accorder la grandesse au trop complaisant époux de la marquise de Prie. M. le Duc, poussé par le dépit, acculé par la crainte, n'hésita plus à marier le roi au plus vite : abandonnant la politique de Louis XIV et du régent, rompant avec l'Espagne qu'il rapprochait de l'Autriche, infligeant un démenti au langage qu'il faisait tenir naguère par le maréchal de Tessé, son ambassadeur à Madrid, il reprit sa liberté en faisant reconduire l'infante au delà des Pyrénées. La prédiction du duc de Noailles, que le mariage de l'infante finirait comme le système de Law, prédiction payée de l'exil, était un fait accompli. Avide des fêtes dont un mariage royal est l'occasion, et pressé d'en jouir, le peuple ne paraît pas s'être apitoyé, comme l'aurait voulu le sentiment de la dignité et des traditions nationales, sur le sort de la petite princesse. On la laissa partir avec autant d'indifférence qu'on en mit à recevoir peu de temps après, M^{lle} de Beaujolais ¹, fiancée de don Carlos, accompagnée de M^{lle} de Montpensier ², la jeune veuve du roi Louis I^{er}, toutes deux filles du régent et réexpédiées comme une sorte de contre-valeur de l'infante d'Espagne.

Le comte de Morville avait fait la liste : il y avait quatre-vingt-dix-neuf princesses à marier en Europe ; le duc de Bourbon l'avait révisée : il y en avait dix-sept acceptables pour le roi. On sait par quel travail d'élimination pratiqué, tant parmi les filles mêmes du duc de Bourbon que parmi celles du duc de Lorraine, tant à la cour d'Angleterre qu'à celle de Russie ou de Danemark, la cou-

¹ M^{lle} de Beaujolais, fille du régent, née en 1714, fiancée à don Carlos en 1722, morte en 1734.

² M^{lle} de Montpensier, fille du régent, née en 1709, morte en 1742, mariée en 1721 à Louis de Bourbon, prince des Asturies, roi d'Espagne en 1724 sous le nom de Louis I^{er}, mort l'année même de son avènement.

ronne de France échet à la fille du roi détrôné de Pologne, la bonne reine Marie Leszczyńska ¹.

Dans l'intervalle, la duchesse d'Orléans avait mis au monde un prince. « Voilà, dit Marais, dans son journal, à la date du 12 mai 1725, une bonne réponse aux tracasseries de M. le Duc. » Ces tracasseries, que le duc de Bourbon n'épargnait en effet ni au duc ni à la duchesse d'Orléans, avaient eu pour résultat de faire naître au profit de la princesse un sentiment contraire à celui qu'inspirait généralement le premier ministre, et de lui donner une certaine popularité. On la trouvait « gracieuse, plaisant à tout le monde, ayant de l'esprit, » compatissante surtout pour les pauvres ; on comparait volontiers sa simplicité et les occupations réglées de sa vie au « besoin de tirer de l'argent » et aux dissipations des autres princesses, et le repoussoir qui l'avantageait le plus était la marquise de Prie, également odieuse à la ville et à la cour. M. le Duc, ne pouvant pardonner à la duchesse d'Orléans la bonne réponse dont parle Marais, voulut s'en venger sur son mari en faisant désigner à sa place M. le comte de Charolais, pour aller épouser la reine à Strasbourg. Le duc d'Orléans, toujours très entier, même à la fin de sa vie et dans toute sa dévotion, sur le chapitre des prérogatives dues à son rang et de l'étiquette, fit valoir nettement ses droits de premier prince du sang, et, ayant parlé haut, n'eut pas de peine à faire taire M. le Duc, à la grande joie de l'avocat Barbier. Le duc d'Orléans quittait Paris le 25 juillet 1725, nommé par le roi pour le remplacer dans toutes les cérémonies de son mariage.

Les tracasseries de M. le Duc furent du voyage : se souvenant de son titre de colonel général de l'infanterie, et désireux de faire rendre au mandataire du roi les honneurs qui lui appartenaient, le prince inspecta dans son voyage toutes les places fortes et passa en revue toutes les garnisons qui se trouvaient sur sa route. A Metz, on ne lui fait pas les honneurs du drapeau blanc ², et le prince

¹ M. Paul de Raynal, dans une étude remarquable publiée ici même, *le Mariage d'un roi*, a exposé toutes ces négociations.

² D'après un article du général Thoumas, paru dans le journal le *Temps*, le drapeau blanc, sous l'ancienne monarchie, n'était pas le drapeau national ; mais le signe de l'autorité royale, comme colonel du régiment. Le colonel général, délégation directe du roi, avait dans chaque régiment d'infanterie une compagnie qui avait nom la compagnie Colonelle et portait le drapeau blanc. On lit en effet dans les provisions du colonel général dont nous avons cité les considérants : « Voulons qu'à commencer de ce jour les colonels des régiments, comme subordonnés au colonel général, ne prennent plus d'autre qualité que celle de mestre de camp ; que la compagnie Colonelle de chaque régiment soit appelée compagnie mestre de camp ; qu'elle ne soit réputée que la seconde compagnie, et que celle commandée par le lieutenant-colonel devienne la première ; que le drapeau blanc y soit

est obligé de s'en plaindre : on lui montre un ordre de M. de Breteuil, ministre de la guerre; il expédie un gentilhomme à Paris, pour demander des explications au roi par l'entremise du prince de Conti; mais M. le Duc déclare que Breteuil a agi de lui-même. Plus tard, après le mariage, le prince reçoit une lettre « forte » de M. le Duc parce qu'il n'a pas cru devoir user, lui prince du sang, du privilège qu'ont les cardinaux de s'asseoir devant la reine : faible sur ce point d'étiquette, le duc d'Orléans s'assoit une ou deux fois et peu longtemps, comme pour interrompre la prescription. A Paris, M. le Duc affirme moins timidement, plus carrément, le droit qu'il dit appartenir aux princes du sang, et s'attire, raconte M. de Luynes, les plus fortes représentations du nonce du pape et des ambassadeurs : si bien qu'il est forcé d'écrire une lettre « portant en quelque manière excuse ». Le duc d'Orléans, très peu voyageur de son naturel, profita de sa présence dans les provinces de l'Est pour aller rendre visite, avant les cérémonies du mariage, à sa tante la duchesse de Lorraine, et pour pousser jusqu'à Rastadt, où il fit connaissance avec la margrave de Bade, sa belle-mère.

Éloigné systématiquement des affaires par le premier ministre, plus même que ne l'aurait voulu l'évêque de Fréjus, qui ressentit toujours une respectueuse sympathie pour le caractère du duc d'Orléans; disposé à s'effacer plutôt qu'à s'imposer, peu curieux du pouvoir, le prince vivait dans l'union la plus parfaite avec la duchesse son épouse. « C'était, dit un contemporain, le mariage le plus accompli de l'Europe par la convenance des caractères; il semblait qu'ils eussent réuni toutes les vertus en eux seuls par les qualités du cœur et de l'esprit qui réglèrent toujours leurs mœurs et leur conduite. » Ce bonheur fut de courte durée : le 8 août 1726, la duchesse d'Orléans mourut en donnant le jour à une princesse. Le duc se retira à Saint-Cloud, où, s'absorbant dans sa douleur, il ne voulut voir personne, se faisant seulement apporter, à toute heure du jour, le jeune duc de Chartres, son fils. Il fut cependant obligé d'aller à Versailles remercier le roi et la reine de la part qu'ils avaient marqué prendre à sa douleur. La reine¹, qui avait su comprendre et apprécier la nature du duc,

attaché, et qu'elle continue à être commandée par ledit lieutenant-colonel sous les ordres de notre oncle, que nous voulons être reconnu comme chef et premier capitaine de toutes lesdites compagnies colonelles. »

¹ Le marquis d'Argenson raconte dans ses *Mémoires* que la reine regretta toujours de n'avoir pas été duchesse d'Orléans, comme elle avait pensé l'être au lieu d'être reine de France. « Nous mènerions, disait-elle en riant, une si jolie vie : mon époux serait à Sainte-Geneviève; moi, je serais aux Carmélites » (9 juillet 1743). Le fait est que le comte d'Argenson, en revenant de Rastadt, où il était allé pour traiter du mariage du duc

lui parla le langage le plus propre à le consoler, « lui faisant sentir la résignation que les grands de la terre doivent avoir aux décrets de Dieu, et que la créature doit adorer la main du Créateur, lorsqu'elle s'appesantit sur les têtes des rois comme sur celles des bergers ¹ ».

Depuis cette époque, et encore plus après avoir perdu l'enfant qui avait coûté la vie à la princesse, et qui ne lui survécut qu'un an et demi, le duc d'Orléans chercha ses consolations et sa force dans la religion. Une grande partie de son existence fut dès lors consacrée aux exercices de piété, aux œuvres et aux fondations charitables, à l'étude des sciences, de la théologie, et surtout des langues anciennes orientales, qu'il avait besoin de connaître pour pénétrer les textes originaux de l'Écriture sainte : il commença dès lors à prendre l'habitude de faire des retraites fréquentes et prolongées à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Il y avait, dans ce monastère comme dans la plupart des autres, chez les Jésuites, à Port-Royal, aux Carmélites, des appartements affectés aux gens du monde désireux de s'isoler dans la méditation; quelques seigneurs, notamment le duc de Noailles, avaient même des maisons dans l'enceinte de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Voici une lettre que le duc d'Orléans écrivait, à ce sujet, au duc de Noailles, en 1730, alors que celui-ci venait d'être envoyé à l'armée, dans un des camps d'observation, un peu en disgrâce à cause d'un mémoire qu'on lui attribuait contre les ministres et du bruit qui avait couru de sa nomination comme surintendant des finances.

J'espère, monsieur, que, comme vous êtes en quartier, vous ne trouverez pas indiscrete la prière que je vous fais de me prêter votre appartement à Sainte-Geneviève, pour y passer une partie de ce saint temps : je ne vous ferais pas cette demande, si je ne savais que vous n'êtes point à portée d'en user : je vous dirai en même temps que j'ai assez compté sur votre amitié pour assurer les Pères que vous ne me le refuserez pas. Si cependant vous croyez pouvoir en faire usage, je ne m'offenserai pas du refus, et tâcherai de m'arranger autrement pour que mon âme n'en souffre point. Cette retraite ne m'empêchera pas d'être à la Cène le jeudi saint : je l'interromprai pour cela.

LOUIS D'ORLÉANS.

d'Orléans, s'était arrêté en Alsace, y avait vu le roi Stanislas et sa famille, et qu'il avait fait, à son retour, un plus grand éloge de Marie Leszczykanska que de la princesse de Bade.

¹ Ms. Néel, aux Archives nationales.

Nous trouvons dans une autre lettre de 1735 ce passage :

Quant à l'usage que je vous ai procuré de la tribune et de la porte que j'ai fait faire sur l'église de Saint-Étienne du Mont, ce soin peut paraître superflu pour un homme qui commande les armées du roi à trois cents lieues d'ici ¹; mais l'idée des marguilliers de Saint-Étienne de vous refuser l'usage d'une chose qui fait partie d'une maison qui est à vous, m'a paru absurde et peu convenable.

Ce serait cependant une erreur de croire que le duc d'Orléans s'absorba dès lors tout entier dans ses occupations studieuses et dans ses pratiques de dévotion, se désintéressant complètement des affaires de l'État. Aussi longtemps que le duc de Bourbon avait été premier ministre, le prince, objet de toutes les suspensions et cause de toutes les inquiétudes, avait observé la réserve qui lui était imposée, sans accepter aucune compromission dans aucune intrigue, jaloux seulement de remplir son rôle de premier prince du sang dans les occasions officielles. A l'avènement de Fleury, on le voit se rapprocher du roi, venir quelquefois à la cour, surtout dans la société de la reine, et suivre avec assiduité les conseils dont il fait partie et qui se tiennent en présence de Sa Majesté. Il est curieux d'étudier dans les *Mémoires* du marquis d'Argenson tous les désirs ambitieux et tous les projets intéressés qui s'agitaient autour de ce prince impassible, et pour le succès desquels on le poussait à prendre dans les affaires une part qui ne lui convenait pas, et à s'associer à des combinaisons ou à des cabales auxquelles sa droiture et son esprit de scrupule, répugnaient en toutes circonstances et à toutes les époques de sa vie.

Le marquis d'Argenson connaissait le Palais-Royal mieux que personne; avant d'appartenir au duc d'Orléans, il avait su ce qui s'y passait par son frère cadet, l'ancien lieutenant général de police, alors chancelier du prince et l'homme qui avait le plus son oreille. Il y avait de la part du frère aîné une certaine jalousie contre son cadet, arrivé plus vite et plus haut; il était cependant resté entre les deux frères assez d'union pour que le second servît, sans compter, les intérêts de l'aîné; les événements n'ont pas permis d'éclaircir si la réciproque eût été vraie. Aussi, quand le comte d'Argenson quitta la chancellerie du Palais-Royal pour l'intendance de Paris, passa-t-il la main au marquis, et le fit-il agréer

¹ Le maréchal de Noailles était alors au camp de Sabionnette à l'armée d'Italie. Nous expliquerons plus loin que cette porte et que l'emplacement de cette tribune existent encore aujourd'hui dans l'église Saint-Étienne du Mont.

comme son successeur par le duc d'Orléans. Les deux d'Argenson, capables, honnêtes, ambitieux, ne paraissent pas être jamais parvenus à exercer une influence quelconque sur l'esprit et sur la conduite du duc d'Orléans; ce n'est pas faute de l'avoir essayé, chacun suivant son tempérament et par des moyens tout différents. Le comte, plein de finesse et d'habileté, courtisan délicat, sachant se faire valoir, désireux de ne pas déplaire, mesuré dans tous ses actes et dans toutes ses paroles, s'aperçut rapidement que le duc d'Orléans n'était pas un prince qu'on pût faire servir à ses projets, et trouva ses voies ailleurs. Le marquis, qu'on appelait de son temps d'Argenson *la bête* pour le distinguer de l'autre, était *une bête* qui avait, comme a dit Sainte-Beuve, de terribles instincts et qui aurait pu en remonter aux plus intelligents: bourru, *balourd*, quelquefois grossier, mais d'un bon sens robuste, d'un jugement perspicace, et « aussi propre à mener un projet que son frère l'était à mener une intrigue » (l'observation est du duc d'Orléans), le marquis d'Argenson mit à faire sortir le prince de sa réserve tout l'entêtement qui était dans sa nature; il y employa les séductions dont il était capable, les ingéniosités de son esprit, toute sa dialectique, son éloquence, ses qualités d'écrivain, les raisonnements les plus propres à toucher le duc; il ne dut même pas épargner les brusqueries et les francs propos qui lui étaient ordinaires. C'est que le marquis d'Argenson avait des convictions et apportait dans ses vues politiques une certaine fixité. Attaché au ministre Chauvelin, qui avait pensé remplir près du cardinal le rôle que sut prendre plus tard le maréchal de Belle-Isle, fidèle à cet homme d'État, bien qu'il fût en disgrâce et exilé à Bourges, l'auteur des *Mémoires* n'avait qu'un désir: voir la chute de Fleury et le retour de Chauvelin. Son intérêt personnel n'y était peut-être pas étranger; mais il y avait aussi dans sa politique un sentiment de patriotisme sincère et un ardent désir du relèvement de la France. Toute son ambition était de mettre au service de cette cause l'influence que pouvait exercer le premier prince du sang, ou plutôt le prestige qu'il conservait encore: c'était le levier le plus à portée de sa main pour aider à la ruine de l'édifice ébranlé qui abritait le vieux cardinal. On suit pas à pas l'œuvre de d'Argenson; on voit ses efforts, ses inquiétudes, ses espérances, ses déceptions, suivant qu'il croit approcher ou s'éloigner du but, et que le prince lui paraît plus ou moins disposé à entrer en scène; les jugements qu'il porte sur son compte varient du tout au tout, suivant ses impressions; il est successivement plein de sévérité ou d'indulgence, voire même, au besoin, d'une certaine admiration pour le duc d'Orléans; imbu de l'esprit philosophique, d'Argenson lui pardon-

nerait volontiers ses austérités et sa dévotion, s'il ne croyait pas que ce sont raisons pour lui de s'abstenir et de fuir la lutte: il ne serait certes « ni dans le médiocre ni dans le petit », s'il épousait les haines qu'on voudrait lui voir pour « ce vieil âne rogneux » de cardinal, pour ces ministres « poiloux », pour Maurepas « un parleur de rien », Orry, « un vendu et un fripon ».

Plus le chancelier du duc était ardent, passionné, exclusif dans ses amitiés et dans ses antipathies, plus « il cherchait à mettre le feu aux poudres », comme on disait, moins le duc était inflammable, plus il se montrait défiant et apportait de calme dans ses jugements, de réserve dans ses paroles, de pondération dans ses actes. La vérité est que Louis d'Orléans n'appartenait pas et ne voulait pas appartenir au parti dont d'Argenson voyait la personnification dans Chauvelin, parti des philosophes contre les dévots, des politiques à larges vues et entreprenants contre les hommes de tradition et de routine. Il serait insensé de représenter le duc d'Orléans comme un guerrier parce qu'il était ou avait été colonel général de l'infanterie; il ne le serait guère moins d'en faire un politique parce qu'il assistait aux conseils, y écoutait, y opinait, et savait au besoin défendre et faire triompher son avis. Ce n'est pas dans les livres ascétiques et dogmatiques qu'il aurait pu apprendre la science de gouvernement. Cependant, par l'exemple de sa vie, par la rigueur de ses principes, par l'ascendant de ses vertus et le contraste de ses mœurs, le duc d'Orléans, malgré lui, beaucoup plus à cause de son rang que de sa personne, appelait les regards, groupait des sympathies, pouvait enfanter des dévouements. Ce n'était pas, sous ce rapport, le prince *négligeable* que les historiens qui, par hasard, parlent de lui ont cru apercevoir. Ne restait-il pas d'ailleurs le rempart à opposer aux prétentions des Bourbons d'Espagne, si la couronne était sans héritier direct? N'est-ce pas son influence qui avait tenu en échec celle du duc de Bourbon, aussi longtemps que le chef de la maison de Condé avait vécu? On comprend donc le renouvellement perpétuel, à la fin de ce long ministère du cardinal Fleury, de la nouvelle que M. le duc d'Orléans allait gouverner le royaume; ces bruits prenaient souvent naissance de ce que le prince différait d'avis avec le premier ministre et savait soutenir son opinion. « M. le duc d'Orléans commence à se déclarer assez ouvertement contre le cardinal, écrit d'Argenson à la date du 9 septembre 1740 : je dis aussi ouvertement que ce prince vertueux et sage en est capable; mais il va assez hardiment au roi, quand il le faut, et parle au conseil, quand il y voit de la nécessité. Il a parlé fortement, pendant Compiègne, pour nous joindre à l'Espagne contre l'Angleterre, et il

suit cette proposition auprès de Sa Majesté. Rien ne fait plus d'honneur à ce prince auprès du roi, de la nation et des étrangers. Quoique l'émule de la maison d'Espagne pour la succession de la couronne de France, dès que l'intérêt et la gloire de notre nation y sont aussi compromis, il conseille ce secours ; il y insiste aujourd'hui de nouveau, depuis qu'il est sorti de sa retraite de Sainte-Geneviève. » A cette date du 9 septembre 1740, d'Argenson était bien indulgent et comme tout miel pour le duc d'Orléans : n'est-ce pas qu'il voyait déjà Chauvelin revenir de Bourges et s'asseoir au conseil du roi ? Voici comment il continue, après avoir distribué quelques injures aux ministres : « Je sais que M. le duc d'Orléans regrette M. Chauvelin, dont il avait dit du mal autrefois, mais qu'il dit à présent être le meilleur parmi les mauvais. » L'éloge est mince, mais suffit à d'Argenson. « J'ai vu M. le duc d'Orléans monter chez le roi dès que les rideaux de Sa Majesté sont ouverts ; j'ai su qu'il lui parlait en particulier, et on ignore les autres entretiens qu'il peut avoir avec Sa Majesté dans le cours de la journée. J'ai vu, entre la messe et le conseil, le roi ne parler qu'à ce prince et le tirer à part deux ou trois fois. A cela il se joindra de l'intrigue dont ce prince ne se mêlera pas ; le parti de M. Chauvelin connaîtra tout ce qu'il y a à gagner en le mettant à sa tête, surtout depuis que M. le Duc est mort. Par là, voilà la maison d'Orléans sur un grand pied en France : la maison de Condé était son antagoniste ; la voilà aujourd'hui sans parangon, la maison de Condé étant nulle à la cour depuis la perte de son chef. »

Comme on le voit, le duc d'Orléans savait vouloir à l'occasion, quand l'objet en valait la peine ; il savait aller au roi ; mais le malheur pour d'Argenson était que le duc ne voulait pas la même chose que lui et qu'il n'allait pas au roi pour les mêmes projets. C'est dans le parti que haïssait le plus son chancelier, « dans celui des enragés constitutionnaires, vrais reste de Ligue, des dévots incorrigibles, des molinistes zélés, perfides et ambitieux, » que le prince aurait cherché des amis et des conseillers, s'il lui avait convenu de pousser plus loin qu'à l'affaire d'Espagne son différend avec le cardinal, et de rappeler à celui-ci qu'il avait été ministre trop longtemps : c'est au maréchal de Noailles, ou au cardinal de Tencin, ou au comte de Toulouse, que le duc d'Orléans aurait donné sa confiance. D'Argenson avait donc tout d'abord à convertir le duc d'Orléans, et la tâche était au-dessus de ses forces ; s'il a eu le mérite de la persévérance, il n'a pas eu, au moins sous ce rapport, celui de la perspicacité.

Au surplus, le duc se suffisait à lui-même ; il n'était pas curieux d'amitiés, surtout à la cour ; il y avait en lui, à l'égard

des grands et des heureux, un fond de misanthropie qui se fondait en tendresses inexprimables pour les faibles et pour les pauvres. Mais ses sympathies, ses affinités, étaient pour le maréchal de Noailles, pour toutes les femmes de cette famille, et pour le comte de Toulouse; quand il écrivait au maréchal, il avait une sorte d'aisance à lui, et parfois même un air de sourire qui laissait voir tout ce qu'il y avait de tristesse dans ce cœur; on dirait d'un pâle rayon de soleil qui glisse entre les nuages.

Nous donnerons quelques-unes de ces lettres, que nous avons trouvées, au cours d'autres recherches, dans les archives du ministère des affaires étrangères, et qui n'ont pas été écrites avec la pensée qu'elles pourraient voir le jour : elles sont tracées d'une belle écriture très lisible, sans aucune rature, au courant de la plume, et avec beaucoup de mots en abrégé. Le duc d'Orléans avait la politesse de soigner la forme de sa correspondance; il n'apportait pas tant de soin, bien s'en faut, aux manuscrits de ses ouvrages.

En 1733, l'année de la déclaration de la guerre pour la succession de Pologne, alors que le duc de Noailles était lieutenant général à l'armée du Rhin sous les ordres du maréchal de Berwick, le duc d'Orléans lui écrit pour M^{lle} de Musset, fille d'un capitaine au régiment de la Ferté-Imbault, qu'il voudrait faire entrer à Saint-Cyr :

Vous serez surpris peut-être, monsieur, de recevoir une lettre qui ne sent pas la poudre à canon; mais je compte que la protection du Dieu des armées, qui ne donne de force à nos ennemis que pour nous faire acquérir de la gloire, ne vous laisse pas oublier ses membres les plus chers, qui sont les pauvres... En apprenant hier au soir le détail de l'affaire des lignes, on me dit que vous ne trouverez pas de quoi satisfaire votre appétit de gloire. C'est pourquoi je me garderai bien de vous en faire aucun compliment, et me contenterai de me réjouir en dedans de ce qu'on parle de vous, quand on ne parle de personne.

En post-scriptum :

Je suis en usage, lorsque j'écris à quelqu'un de la maison de Noailles, de communiquer ma lettre à M^{me} de Villars ¹ avant que de l'envoyer, pour savoir s'il n'y a pas de sottise; mais j'ai pensé que, comme je m'adressais à vous pour pareille consultation (l'affaire de M^{lle} de Musset), je pourrais vous écrire sans préparation et examen,

¹ La marquise de Villars, fille du duc de Noailles, dame d'honneur et amie de la reine.

parce que vous savez que je n'ai jamais su faire une lettre et que j'aime les gens sans leur en savoir donner le moindre soupçon.

L'année d'après, quand le duc de Noailles reçut le bâton de maréchal devant Philipsbourg, où Berwick venait d'être tué d'un coup de canon, Louis d'Orléans lui écrivait :

J'apprends dans le moment, Monsieur, que vous êtes maréchal de France : je sais bien que ce n'est qu'une justice ; mais, en vérité, c'est chose assez rare en ce monde pour qu'on puisse en faire et recevoir des compliments. Pour moi, je vous déclare que j'en suis aussi aise que si c'était une grande grâce qu'on vous accordât, parce que vous voilà tout doucement arrivé au but où tendent tous les gens qui font le métier de la guerre avec ambition ; vous pouviez jusqu'ici craindre des passe-droit formels ; vous en voilà à l'abri. Il me semble que cela doit mettre du baume dans votre sang, et, quoique je sache bien que vous n'avez pas besoin de cela, Monsieur, pour servir le bon Dieu, cependant cela me semble y devoir mettre une facilité.

LOUIS D'ORLÉANS.

Paris, le 16 juin 1734.

La même année, le maréchal de Noailles adresse de l'armée au duc d'Orléans ses compliments à l'occasion de la naissance de son neveu, le comte de la Marche, fils du prince de Conti et de la princesse Louise-Diane d'Orléans. Voici dans quels termes le duc lui répond :

Je vous remercie, monsieur, du compliment que vous me faites. Je suis fort aise de voir multiplier le nombre des princes du sang, et par conséquent affermir la maison royale sans avoir la peine d'y travailler. Ma sœur a été fort mal dans sa couche ; mais elle est guérie, grâce au bon Dieu, et, comme dit l'Évangile : *Jam non meminit pressuræ propter gaudium, quoniam natus est homo in mundum*. M^{me} de Villars me manda hier qu'elle comptait que vous passerez l'hiver sur la frontière : j'en suis très fâché, car j'avais compté vous voir cet hiver et commençais à vous attendre d'un jour à l'autre. Or je vous avoue, monsieur, que *ma philosophie très chrétienne*, comme m'appelle M^{me} la maréchale de Noailles ¹, n'empêche pas que je ne fusse bien aise de revoir mes amis, quand il y a longtemps que j'en suis séparé, d'autant plus que je ne trouve pas votre bâton beaucoup mieux employé sur le Rhin, depuis la prise de Philipsbourg, qu'il ne serait à Versailles. A tout cela, la volonté de Dieu soit faite en

¹ La mère du maréchal.

toutes choses. Nous venons, comme vous savez sans doute avant que de recevoir ma lettre, de battre les ennemis en Italie ¹. Je souhaite que nous profitions mieux de cette victoire-ci que nous n'avons fait de celle de Parme ²; mais tous ces événements ne me mettent pas le sang en mouvement comme ils faisaient l'année passée. Je compte que ce calme est un trait que j'ai tiré de la mort de ma sœur ³, ce qui fait voir qu'il y a lieu à louer Dieu de tout, et bien plus des adversités que des prospérités; car l'indifférence pour les choses d'ici-bas est le seul bien solide qu'on puisse y posséder.

LOUIS D'ORLÉANS.

A Versailles, le 26 septembre 1834.

« En 1735, dit M. Camille Rousset, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, le maréchal fut nommé au commandement de l'armée française en Italie : le plus difficile n'était pas de combattre, c'était de s'entendre avec des alliés ombrageux et réciproquement jaloux, les Espagnols et les Piémontais. Le maréchal réussit à les mettre à peu près d'accord et fit une excellente campagne, sans coups d'éclat, mais très fructueuse. » Voici ce qu'en pense le duc d'Orléans et ce qu'il en écrit de Sainte-Geneviève, à la date du 15 juin 1735 :

Je comptais, monsieur, que, passé le premier bulletin, vous ne les accompagneriez plus de lettres de vous...; il me semble que notre amitié doit les bannir. Je viens de lire les deux que vous m'avez envoyées à la fois, avec grande satisfaction. Vous voilà, à l'entrée de la campagne ⁴, arrivé plus avant que nous n'avions pu le faire l'année passée après la sanglante bataille de Parme, et cela sans effusion de sang. Que dirai-je à cela? Que vous êtes un grand général : c'est ce que dit le public; mais, pour moi, j'aime mieux dire que le Seigneur n'a pas abandonné son peuple, qu'il protège ceux qui le servent et dont les intentions sont droites et qui ne se proposent que sa gloire. Je suis en retraite; mais la joie que j'ai eue de ces nouvelles-ci ne m'a pas permis de différer de vous témoigner ma joie.

¹ Bataille de Guastalla, gagnée sur les Impériaux, le 19 septembre 1734, par les maréchaux de Coigny et de Broglie.

² Bataille de Parme, gagnée par les mêmes maréchaux le 29 juin 1734.

³ M^{lle} de Beaujolais.

⁴ A l'ouverture de la campagne, le maréchal de Noailles avait fait évacuer par les Allemands les postes qu'ils occupaient à Gonzaga et à Reggiolo, ensuite le camp de San-Benedetto : puis il les avait forcés à abandonner successivement Revéré, Ostiglia, Borgo-Forte, Goïto et tout le Mantouan, sauf Mantoue.

Et, la campagne marchant aussi vite que le courrier porteur de ses lettres, le duc d'Orléans continue, le 24 juin suivant :

On dit communément, monsieur, qu'on aime les lieux où on a eu du plaisir : cela étant, vous voulez me donner bien du goût pour votre maison de Sainte-Geneviève, car c'est là que j'apprends tous vos progrès. Voilà donc messieurs les Allemands partis, et vous occupé à les reconduire bien poliment jusque chez eux. Je ne puis vous taire que je suis charmé de cet événement. Le public à Paris, sans savoir si cela plairait, a commencé à chanter vos louanges sur l'affaire de Revéré¹. Je vous dirai donc que je compte que c'est à présent que va commencer votre campagne; car il faut profiter de tout ceci pour ne pas fatiguer vos troupes à une course inutile et vous mettre en état d'empêcher les ennemis de rentrer, si l'envie leur en prenait. Je ne sais si cela ne s'appelle pas parler de guerre *canoniquement*; mais je hasarde sans crainte mes pensées avec vous, monsieur, parce que, connaissant votre amitié pour moi, je ne crains pas que vous publiiez les sottises que je vous pourrai dire. Vous serez peut-être importuné de la fréquence de mes lettres; mais c'est votre faute d'aller si vite. Pour moi, je ne puis me taire quand je suis dans la joie. Je finis, comme à mon ordinaire, sans aucun compliment.

LOUIS D'ORLÉANS.

Nous avons vu, au courant d'une de ces lettres, la confiance que le duc d'Orléans marquait pour la marquise de Villars, l'une des filles du duc de Noailles, celle que la bonne reine appelait familièrement *Papette*, comme elle appelait le comte d'Argenson *Cadet*. Notre prince ne ressentait pas moins de sympathie pour M^{mes} de Gontaut, d'Armagnac et de la Vallière, les autres filles du maréchal, et pour la comtesse de Toulouse, sa sœur. Toutes ces femmes de la maison de Noailles exerçaient une influence très appréciable à la cour et dans les affaires. C'étaient de sérieuses et dévotes personnes, dont quelques-unes, — nous pensons à la comtesse de Toulouse, — savaient allier à de saintes pratiques et à d'édifiantes amitiés des démarches quelquefois risquées et des relations un peu douteuses. Mais cela ne tirait pas à grande conséquence, et l'on pensait pouvoir passer sur certaines apparences, peut-être même sur quelques réalités, sans entamer la réputation dont on jouissait dans la maison de règne en règne : les fils, le duc d'Ayen surtout, n'épargnaient rien sous ce rapport, on le sait de reste;

¹ Le marquis de Maillebois s'était emparé de Revéré avec quelques compagnies de grenadiers français et étrangers.

et le grave maréchal lui-même n'était-il pas l'ami très personnel de M^{me} de la Tournelle, la charmante *Ritournelle*, comme il l'avait baptisée? Toutes ces dames appartenant, avec la duchesse de Luynes et la duchesse de Chevreuse, à la maison ou à la société de la reine, avaient, quoi qu'il en soit, un haut renom de vertu : la série des dames d'honneur dont faisait partie M^{me} de Villars était connue à la cour sous le nom de la *semaine sainte*. Elles avaient eu le privilège d'appriivoiser la sauvagerie du duc d'Orléans. Le billet que voici ne se ressent-il pas un peu de l'aisance relative que trouvait le duc dans la société de ces aimables personnes? Il est daté de Versailles, du 30 novembre 1735 :

Je suis fort aise, monsieur, que vous ne désapprouviez pas l'établissement de M^{mes} de Villars et d'Armagnac auprès de Saint-Cloud. A dire le vrai, je n'en ai pas été surpris ; car il y a déjà longtemps que vous m'avez témoigné ne pas regarder ma société comme dangereuse pour l'honneur de vos filles. Je serai très aise de vous voir user de cette maison : il y a longtemps que je suis de vos amis, du moins que je m'en flatte, et des leurs ; mais c'était séparément les uns des autres. C'est une chose à laquelle je ne suis pas accoutumé d'être comme un autre, et je l'ai toujours pourtant beaucoup désiré. J'ai commencé cette année à voir M^{me} la maréchale votre mère ; c'est un pas : on ne dira point que je suis un fruit précoce d'entrer dans le monde à trente-deux ans. Quant aux excuses que vous faites de votre silence, je devrais, monsieur, vous faire les miennes ; mais, comme vous voyez que je suis un jeune homme qui entre dans le monde et n'y est guère encore, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de régler ma conduite avec vous sur la vôtre avec moi, persuadé que vous ne seriez pas plus en doute de mon amitié que je l'ai été de la vôtre. Nous regardons ici la paix comme faite ¹. Cependant M. le cardinal a demandé au conseil du roi le secret sur les conditions. Je serai fort aise quand il permettra de parler, non que j'en aie une grande démangeaison, mais parce que j'espère que ce sera le signal de votre retour, dont j'attends le moment, monsieur, avec un empressement égal à la tendresse que j'ai pour vous.

LOUIS D'ORLÉANS.

Le comte de Toulouse, oncle du duc d'Orléans, était aussi un des honnêtes de la cour, un des hommes appartenant aux *dessous de vertus* du dix-huitième siècle. Saint-Simon s'est chargé de mettre en valeur les qualités et les mérites du dernier fils de M^{me} de

¹ Les préliminaires de paix avaient été signés à Vienne au mois d'octobre ; mais les rois d'Espagne et de Sardaigne avaient refusé d'accéder aux arrangements projetés.

Montespan et de Louis XIV. Être bâtard du roi et loué par Saint-Simon, n'est-ce pas tout un panégyrique? Le duc d'Orléans affectionnait particulièrement son oncle, et il l'aurait vu avec plaisir recueillir la succession de Fleury, comme la nouvelle en avait souvent couru, mais à condition de n'y point aider. En 1737, le comte de Toulouse était malade; il avait déjà eu la pierre, et c'était une rechute; le 8 novembre, on l'avait opéré; deux jours auparavant, le roi avait tenu à venir le voir à Rambouillet. Nous avons sous les yeux une série de lettres écrites par le duc d'Orléans au cours de cette maladie; elles se suivent du 13 novembre au 1^{er} décembre, jour même où le comte rendit l'âme, et montrent toute la sensibilité du prince à l'approche de la mort d'un si véritable ami. Par les détails qu'il demande et donne dans ces lettres sur les suites de l'opération et sur les progrès de la maladie, il nous découvre un coin de ses connaissances en médecine et en chirurgie. Nous le voyons, comme un confrère de Chirac ou de Lapeyronie, apprécier le traitement, raisonner sur la « beauté de la plaie, » sur les effets « des spiritueux et des antiscorbutiques, » sur les accidents et les rechutes à craindre, relever les imprudences commises, la contradiction des bulletins. Il s'ingénie, pour « satisfaire ses inquiétudes » et suivre le mal de plus près, à combiner les courriers, afin d'avoir des nouvelles données aux heures favorables de la journée; il indique « les tours convenables » à prendre pour ne pas causer de révolution à M^{me} de la Vallière, qui aime beaucoup M. le comte, et dont la santé est sujette à des crises; il peint son inquiétude pour la vieille maréchale de Noailles, « qui est dans un état de fixité qui fait peine, parce qu'il est bien contraire à son naturel. » Il n'y peut plus tenir, et part pour Rambouillet voir par lui-même quel est l'état du malade; mais il revient vite, « parce qu'il faut préférer son devoir, » et que sa mère est à la Madeleine « dans une grande affliction et dans le même état que si elle avait totalement perdu M. le comte. » Le comte meurt, et vite — l'esprit pratique des Noailles apparaît dans ce détail — à la sollicitation de M^{me} d'Armagnac et de M^{me} de Modène¹, le duc d'Orléans s'emploie à faire près du cardinal les démarches qu'il faut pour assurer au fils du défunt, qui n'a que douze ans, la survivance des charges et des régiments. On craint des objections de Son Éminence, tirées de ce que Mgr le duc de Chartres lui-même n'a pas encore de régiment; mais le duc d'Orléans, dans l'ardeur de son zèle et malgré son inhabileté de solliciteur, — nous en avons des exemples dans sa correspondance, — s'échauffe et trouve réponse à tout : la

¹ Charlotte-Aglé d'Orléans (M^{me} de Valois), mariée au duc de Modène, sœur du duc d'Orléans. Sa fille épousa précisément le duc de Penthièvre.

situation du duc de Chartres n'est pas la même, son père n'est-il pas encore vivant? et les fils du duc du Maine, MM. de Dombes et d'Eu, n'ont-ils pas eu des grâces plus considérables et de même nature? Mais il hésite, il ne faut rien affirmer que de certain; il a besoin d'être renseigné par le maréchal de Noailles, qui, lui, est bien au courant; ces grâces ont-elles été accordées? En tout cas, accordées ou non, « l'amitié que le roi a témoignée au comte de Toulouse fait que ce qu'il fera pour son fils ne tire à conséquence pour personne. » Et voilà comment M. le duc de Penthièvre eut les survivances de son père, de même que MM. de Dombes et d'Eu avaient eu les survivances du leur.

Il y a dans le duc de Luynes un épisode touchant de la mort du comte de Toulouse, quand un officier de la maison du roi se présente au château de Rambouillet de la part de Sa Majesté, pour avoir des nouvelles du moribond, et que le comte de Toulouse, prévenu de l'honneur qui lui est fait, veut recevoir l'envoyé du roi, se soulève sur son lit, le salue et trouve la force de lui parler. Le duc de Luynes a rapporté les paroles du comte; elles sont fort belles, mais elles ne sont pas textuelles. Nous avons trouvé, parmi les papiers du duc de Noailles, un brouillon écrit sans doute de sa main et par lequel il a dû fixer ces paroles au moment où elles venaient d'être prononcées. Les voici; le lecteur pourra les rapprocher de celles qu'a données le duc de Luynes (t. I^{er}, p. 395 de ses *Mémoires*) : « Je suis très sensible aux bontés du roi. Il y a longtemps que j'y suis accoutumé. Vous me voyez dans un triste état; les choses ont tourné autrement que nous ne l'espérions. Je vous prie de dire à Sa Majesté qu'elle perd en moi un fidèle serviteur, qui ne pouvait lui rendre que de faibles services, mais qui était rempli de bien bonne volonté, et qui avait beaucoup de zèle et d'attachement pour sa personne. Je souhaite au roi une bonne santé, une heureuse et longue vie; qu'il soit heureux, s'il a la guerre; qu'il le soit aussi, s'il entretient la paix. J'ai toujours été comblé des bontés de Sa Majesté; je les lui demande pour mon fils, le duc de Penthièvre, que je lui recommande; pour M^{me} la comtesse de Toulouse, que j'ai toujours tendrement aimée : je suis plus en peine de mon état pour elle que pour moi-même. Je vous prie encore de bien faire des amitiés de ma part à M. le cardinal, qui perd en moi un bon ami; je lui recommande aussi M. de Penthièvre et M^{me} la comtesse; il se souviendra que je lui en ai parlé dans la dernière conversation que j'ai eue ici avec lui. »

CHOPPIN DE JANVRY.

La fin prochainement.

O'CONNELL

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE ¹

II

L'émancipation des catholiques avait élevé au plus haut degré la popularité et la puissance d'O'Connell. En Irlande, il était l'oracle de plus de cinq millions de catholiques qui lui obéissaient comme à un dieu, également prêts à se soulever ou à se calmer selon que le Libérateur l'ordonnait, et heureux, s'il le leur eût demandé, de sacrifier, pour la cause irlandaise, les derniers *pence* de leur bourse et la dernière goutte de leur sang. « Sa position était unique au monde, a dit justement Greville dans son *Journal*; il n'y a jamais eu et il n'y aura probablement jamais un homme qui puisse lui être comparé ². » En Angleterre, sa présence au Parlement, puis dans les salons de l'aristocratie whig et dans beaucoup de réunions, n'excita d'abord que la curiosité; peu à peu la chaleur de son éloquence et de son patriotisme, la finesse et l'agrément de sa conversation, lui attirèrent d'ardentes sympathies, tandis que ses adversaires eux-mêmes sentaient la nécessité de compter et d'observer des ménagements avec le puissant personnage qui, disposant au Parlement des voix de soixante ou quatre-vingts collègues, pouvait, dans chacun des votes, porter la majorité à droite ou à gauche, et renverser les ministères qu'il avait intérêt à combattre. Cinq ans à peine après son entrée au Parlement, O'Connell pourra faire en Angleterre des tournées pendant lesquelles il ne sera guère moins fêté qu'en Irlande.

Des amis et admirateurs du grand patriote irlandais ont pensé qu'après une victoire aussi éclatante que l'émancipation catholique, O'Connell, âgé alors de cinquante-quatre ans, eût dû considérer sa tâche comme accomplie et laisser à d'autres le soin de poursuivre la campagne en faveur de l'Irlande. Mais ce vigoureux athlète, qui ne connut jamais ni la fatigue ni le découragement, eût regardé comme

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1888.

² *Greville's Memoire*. Tome III, p. 386.

un déshonneur de déposer ses armes tant qu'il restait une bataille à livrer et il se fût appliqué volontiers ce vers de Lucain sur César :

Nil actum credens quum quid superesset agendum.

Dès le 11 mars 1829, avant même que l'émancipation ne fût un fait accompli, il écrivait à un ami : « Combien se trompent ceux qui croient que tout sera fini après l'émancipation catholique ! Oh ! ce sera le moment de *commencer* la lutte pour les droits de la nation. »

Cette lutte, il va la soutenir désormais dans l'enceinte du Parlement, sans cesser cependant de se faire entendre pendant les vacances dans les grands meetings d'Irlande. Mais son éloquence si entraînante, si magique dans les vastes assemblées populaires, allait-elle s'accommoder à un milieu tout différent, comme l'était la Chambre des communes ? Ses amis craignaient que, suivant la comparaison de Cormenin, « ce gigantesque orateur ne fût à l'étroit et n'étouffât sous la coupole du Parlement anglais, comme un grand végétal sous une cloche de verre. » O'Connell lui-même avait douté de ses succès comme orateur parlementaire. Après son premier discours, il est immédiatement rassuré et écrit à son cousin :

J'ai tout lieu d'être satisfait du résultat. Brougham vient de m'affirmer qu'il n'y avait qu'une opinion au sujet de mon discours et que mon succès dans la carrière parlementaire était assuré. Lord Lansdowne m'a fait dire par Tom Moore qu'après avoir craint que mon éloquence, appropriée aux assemblées populaires, aux réunions des grandes foules, ne pût se plier aux *raffinements* parlementaires, il était maintenant convaincu du contraire. Le marquis d'Anglesey, venu deux fois pour me voir, m'a jugé d'une façon encore plus flatteuse. De tous côtés, on me communique des impressions semblables. Si je reproduis tous ces détails, ce n'est pas par vanité, mais parce que je sais qu'ils vous feront plaisir.

O'Connell sut en effet adapter sa parole aux débats parlementaires, et pendant les dix-sept années qu'il passa à la Chambre des communes, il se montra plus d'une fois un orateur de premier ordre.

Maintenant, quel va être son programme dans cette Chambre des communes, où il est si fièrement entré, non par la porte, mais par une brèche à la muraille, comme les vainqueurs antiques ?

I

Bien que l'émancipation des catholiques ait été accordée par les Tories, par Wellington et Robert Peel, O'Connell n'en restera pas moins, pendant toute sa vie, l'adversaire résolu des Tories, et

surtout de ces deux hommes politiques; il souhaite ardemment la chute du ministère Wellington, et il en donne les motifs dans une lettre du 7 juin 1830, adressée à M. Philip Barron, l'un des chefs de l'Association catholique :

Vous avez raison, le moment est venu où l'Irlande entière doit se lever pour jeter à bas le cabinet du duc de Wellington. A mon sens, le duc est complètement impropre au rôle de premier ministre. Une portion de l'Irlande enrégimentée sous la bannière de l'Association catholique, dont mille quatre cents protestants faisaient partie, l'a forcé à émanciper les catholiques, mais il n'a accordé cette émancipation qu'avec la plus mauvaise grâce possible. Il a en même temps privé de leurs franchises électorales les propriétaires à 40 shillings de revenu, supprimé ou tenté de supprimer les ordres monastiques et outragé nos évêques. En réalité je crois qu'il hait et méprise l'Irlande. Comme puissance de raisonnement et de discussion, il est au dernier degré de l'échelle. C'est un commandant en chef du ministère, traitant avec un souverain despotisme tous ceux qui ont le moins du monde affaire à lui. Sa politique extérieure me semble déplorable et son administration intérieure absolument arbitraire. En un mot, il est essentiel pour la paix et la prospérité de ce pays que nous ayons un autre ministère. En ce qui touche l'Irlande, sa tentative insensée d'accroître les taxes pendant une période aussi calamiteuse que l'année actuelle prouve qu'il ignore complètement notre situation présente, ou qu'il ne tient aucun compte de nos besoins. Le moment est venu de faire tous les efforts imaginables contre l'administration du Duc.

Le « Libérateur » ne pouvait donc que saluer avec joie l'avènement, en novembre 1830, du cabinet whig, présidé par le comte Grey. Tous ses vœux étaient acquis au succès de la mesure que ce cabinet était chargé de préparer : la réforme électorale. Dès le 18 février 1830, il écrivait :

Je suis convaincu que l'Angleterre et l'Irlande ne peuvent conserver leur situation parmi les grandes puissances et que le peuple ne peut retrouver la prospérité et la paix sans une réforme radicale de la législation, coupant court à la corruption actuelle de la représentation. C'est là un des grands objets auxquels je veux consacrer mes forces.

Mais c'est toujours la cause de l'Irlande qui tient la première place dans les pensées d'O'Connell. S'il réclame la réforme électorale, c'est afin de donner le droit de vote à de nouveaux électeurs irlandais; s'il travaille à l'avènement d'un cabinet whig, c'est parce qu'il le sait mieux disposé pour l'Irlande que le cabinet tory; toutefois, au-dessus, fort au-dessus de ces questions, il est deux

objets qui lui tiennent principalement au cœur, et formeront sa préoccupation dominante pendant bien des années; c'est l'abolition des dîmes et surtout le *rappel* de l'union.

La perception des dîmes pour l'entretien du clergé protestant était une des nombreuses iniquités dont la malheureuse Irlande restait victime depuis deux siècles. Dans ce pays, les catholiques, au nombre de 6 millions contre 800 000 protestants, se voyaient, malgré leur pauvreté, condamnés à payer annuellement près de 20 millions de francs pour l'entretien du clergé protestant, tandis que leur propre clergé, celui de l'immense majorité de la population, n'avait d'autres ressources pour vivre que la charité des fidèles. L'iniquité de cet impôt était telle qu'O'Connell eut dû, ce semble, en poursuivre avant tout la suppression. Cependant, sans jamais perdre de vue la question des dîmes, il donne, dans son programme, la première place à la question du rappel de l'union législative entre l'Irlande et l'Angleterre. Pourquoi relègue-t-il ainsi au second plan la mesure qui paraît la plus urgente? Est-ce, ainsi qu'on l'a dit, parce qu'il était enclin, comme tous les hommes d'État, à mettre les questions politiques au-dessus des questions sociales? Non, quand on lit la correspondance d'O'Connell, on reconnaît que sa conduite fut dictée uniquement par la conviction que le rappel de l'union, ou, en d'autres termes, le rétablissement d'un Parlement irlandais à Dublin offrirait un moyen aussi simple que prompt de mettre fin à toutes les iniquités dont souffrait l'Irlande, et de faire passer bien vite dans le domaine de la réalité les réformes qu'on n'obtiendrait que lentement et difficilement des Parlements anglais. On peut sur ce point différer d'avis avec le grand agitateur irlandais; on peut croire, avec nombre de bons esprits, que la séparation législative présenterait un danger réel pour la sécurité de l'Angleterre et serait plus funeste qu'utile à l'Irlande; mais il est difficile de méconnaître la sincérité d'O'Connell, et de contester qu'en cette circonstance comme en toute autre le plus pur patriotisme inspira sa conduite. Les preuves à l'appui de cette affirmation abondent dans la correspondance du Libérateur. Prenons au hasard une de ses lettres intimes :

Mon cher Barrett, écrivait-il le 12 novembre 1833,... vous semblez croire que j'oublie l'abolition des dîmes pour le rappel. Si vous le pensez, vous vous trompez complètement... Du jour où je suis rentré en Irlande, j'ai poussé au pétitionnement pour l'abolition complète des dîmes. Je fais de même aujourd'hui. Je demande que dans chaque paroisse qui n'est pas soumise au *Coercion bill*, un *meeting* soit

¹ La *Crise irlandaise*, § par M. Ed. Hervé, p. 158 et suiv.

tenu pour protester contre les dîmes, et que, partout où ce bill monstrueux est en vigueur, une pétition ayant le même objet circule de maison en maison. Jamais il n'a été plus nécessaire de réclamer la complète abolition des dîmes...

Mais, ceci dit, vous avez parfaitement raison d'affirmer que *le grand et principal but de ma vie politique est le RAPPEL DE L'UNION*... Il est nécessaire de montrer au peuple anglais combien est universel, en Irlande, le désir de changer les relations des deux pays, sur le terrain législatif...

... Soyons-en certain; toutes les tentatives qui seront faites pour arrêter le progrès du mouvement contre l'union, échoueront misérablement : *avec le système actuel, rien de solide, rien de durable pour la prospérité du peuple irlandais, ne sera fait, et ne PEUT être fait, soit par les ministres actuels, soit par leurs successeurs*...

Ce rappel de l'union législative des deux pays, objet principal de ses vœux, O'Connell ne devait pas l'obtenir de son vivant; et aujourd'hui encore, quarante ans après sa mort, la majorité de la Chambre des communes la repousse avec énergie. Mais si ses efforts ne furent pas couronnés de succès, comme pour l'émancipation catholique, ils n'en furent pas moins aussi énergiques que persévérants. Pendant les dix-sept dernières années de sa vie, le grand agitateur élèvera plus ou moins haut la voix en faveur de cette cause, selon que les circonstances le lui commanderont; mais jamais, malgré les prières des libéraux anglais les plus considérables, des ministres les plus sympathiques à l'Irlande, il ne cessera de réclamer pour sa patrie cette réforme qui, à ses yeux, contient et domine toutes les autres.

Dès le lendemain de l'émancipation catholique, il se met à l'œuvre avec son ardeur habituelle.

J'ai quitté, jeudi dernier, mes montagnes, écrit-il le 11 octobre 1830, au directeur du journal *The Register*; j'ai assisté, ce jour même, à Killarney au plus beau dîner public que j'aie jamais vu. Vendredi, nous avons eu, à Tralee, un meeting très nombreux où de bonnes résolutions ont été votées... Samedi, autre meeting au même endroit, en faveur d'une réforme électorale complète, et du rappel de l'union; aujourd'hui, j'assiste à un dîner à Kenturk; demain, dîner à Cork; mercredi, meeting dans le Zoughal; jeudi, dîner public dans le comté de Waterford; vendredi, meeting dans le même comté. Vous voyez que je ne suis pas inactif.

Cependant l'immense autorité d'O'Connell en Irlande portait ombrage au gouvernement anglais, même à quelques membres du

cabinet libéral qui, sous la présidence de lord Grey, avait remplacé le cabinet Wellington, en novembre 1830 : « Les choses en sont arrivées à ce point, écrivait à sa femme le lord lieutenant d'Irlande, lord Anglesey, qu'il faut décider qui d'O'Connell ou de moi gouvernera l'Irlande. » Sous l'influence de conseillers mal inspirés, qui prétendent qu'O'Connell a violé les lois, il fait arrêter le « Libérateur » dans sa demeure; le vieil officier de paix qui procède à l'arrestation se plaint que la goutte l'empêche de marcher, et lui demande de monter en voiture : « Je suis désolé que vous ayez la goutte, répond O'Connell, mais puisqu'il plaît au lord lieutenant de me faire arrêter comme un voleur de nuit, je veux que toute la ville de Dublin le sache; nous irons donc à pied. » Une émotion indescriptible se produisit aussitôt dans la ville; une foule compacte suit le prisonnier, en criant : « Ah! Libérateur, dites seulement un mot; laissez-nous tomber sur eux (en désignant la police). » O'Connell voit qu'une émeute va éclater, s'il se laisse conduire en prison, comme il le désirait; pour éviter l'effusion du sang, il se décide à demander sa mise en liberté et l'obtient moyennant une caution de 50 000 francs. Cependant il allait être traduit devant le grand jury sous trente et un chefs d'accusation, dont dix-sept relevaient le crime de conspiration; mais ce procès, dont la perspective passionnait toute l'Irlande, fut subitement interrompu. La réforme électorale était alors en discussion, et le gouvernement de lord Grey avait besoin non seulement de l'éloquence d'O'Connell pour défendre le projet au Parlement, mais de son appui pour obtenir les voix des Irlandais dans les élections qui suivraient le vote du bill. Le ministère négocia donc avec O'Connell, au lieu de hâter le procès; il renonça d'abord à la poursuite pour conspiration, ajourna, puis finalement abandonna ses poursuites sur les autres chefs.

Presqu'au même moment, de nouvelles élections générales avaient lieu. Leur importance était grande; de leur résultat dépendaient la réforme électorale et le maintien d'un cabinet whig favorable à l'Irlande. Aussi O'Connell, oubliant ses griefs personnels et sa récente arrestation, fait-il, dans toute l'Irlande, des efforts acharnés pour le triomphe des candidats libéraux; son succès est complet : ses partisans triomphent avec lui; quelques-uns de ses anciens amis, comme le chevalier de Kerry, Fitz-Gerald, qui ont abandonné son programme et ont été dès lors combattus par lui, restent sur le pavé. Il a suffi d'un mot d'O'Connell pour amener l'échec des candidats réputés les plus solides. Le bill de réforme est bientôt voté par la nouvelle Chambre, accepté à contre-cœur par la Chambre des lords, puis sanctionné par Guillaume IV, et alors il

faut procéder de nouveau, en vertu de ce bill, à des élections qui ont lieu à la fin de 1832. Même succès, cette fois encore, pour O'Connell. Il est élu, sans avoir posé sa candidature, dans la ville même de Dublin : « C'est peut-être la plus belle de toutes les victoires que mes compatriotes m'ont fait remporter, » écrit-il à son ami Fitz-Patrick, en apprenant ce résultat, et sa joie est accrue encore par la réélection de ses amis.

Bientôt cependant, les relations entre O'Connell et le ministère de lord Grey devinrent plus tendues; déjà, dans une lettre écrite le 4 décembre 1831 à un des membres du cabinet qui était un ami pour lui, lord Duncannon, plus tard comte de Bessborough, il reproche aux whigs de n'avoir rien fait pour l'Irlande, depuis un an qu'ils sont au pouvoir. Malgré les réponses conciliantes que lui fait lord Duncannon, il ne peut se résoudre à l'appuyer aux élections de 1832, et lord Duncannon est battu en Irlande. Il faut dire, à son éloge, qu'il n'en voulut pas à O'Connell, dont il resta le correspondant, et auquel il fut toujours heureux de rendre service.

Une mesure plus grave allait accroître les dissentiments entre O'Connell et le ministère de lord Grey. La perception des dîmes dont il a été parlé plus haut, rencontrait en Irlande des difficultés de plus en plus grandes, tant par suite de la pauvreté des habitants que de l'excitation croissante de l'esprit public contre cet impôt. Personne ne se présentait pour acheter le bétail saisi par les percepteurs; des bandes d'hommes armés, désignés sous le nom de *Black-Fect* et de *White-Fect* (pieds-noirs et pieds-blancs), parcouraient les campagnes, excitant la population au refus de la dîme et attaquant les collecteurs à main armée. Les crimes contre les personnes se multiplièrent rapidement. « Considérez, s'écriait Peel, qu'il y a eu cent quatre-vingt-seize assassinats, en Irlande, cette année. Il y a eu des victoires glorieuses qui ne vous ont pas coûté autant de sang. » Le gouvernement se décida à agir énergiquement pour le rétablissement de l'ordre. Un projet de bill, connu sous le nom de *Coercion bill*, qui fut présenté à la Chambre des communes, donnait à l'administration des pouvoirs étendus, presque discrétionnaires, pour l'interdiction des réunions, l'arrestation des prévenus, etc., etc.; c'était une sorte de mise en état de siège de l'Irlande. La présentation de ce bill porta à son comble l'indignation d'O'Connell. Sans doute, il déplorait et condamnait hautement les crimes des *White-Fect*. « Ils ont joué le jeu des ennemis de l'Irlande, écrivait-il. Tout homme de bien doit détester leurs crimes; la vengeance de Dieu attend, un jour ou l'autre, ces misérables. » Mais, à ses yeux, des lois de haine et de colère, comme le *Coercion bill*, ne pouvaient qu'aggraver le mal, accroître l'exaspé-

ration et les crimes en Irlande. Toute sa correspondance des premiers mois de 1833 porte la trace des préoccupations que lui cause ce *Coercion bill*; mais il faut lui rendre cette justice que, s'il se montre indigné dans ses lettres, s'il fait des efforts incessants pour grossir au Parlement le groupe des opposants au bill, il ne cesse de recommander le calme au peuple irlandais : agitation légale, mais pas de désordres, telle est, cette fois comme toujours, sa devise.

Je vous en supplie, écrit-il le 16 février 1833 à Richard Barrett, conjurez en mon nom le peuple 1° de rester absolument paisible; pas de désordres, pas de violences; au contraire, montrez-lui la folie qu'il y aurait à faire l'affaire de nos ennemis par la moindre violation des lois; 2° de pétitionner, pétitionner, pétitionner contre ces mesures; clergé et laïques doivent être tous unis sur ce terrain. Il nous faut obtenir, de tous les points de l'Irlande, des pétitions respectueuses, mais fermes et énergiques.

Pendant les onze nuits que dura, à la Chambre des communes, le débat sur le *Coercion bill*, O'Connell ne quitta pas son banc, discutant pied à pied, article par article, cette loi « tyrannique ». Malgré ses efforts, le bill passa :

Le sort en est jeté, s'écrie O'Connell dans une lettre à Barrett, nous sommes esclaves! Une injustice de plus a été commise envers l'Irlande.

Mais il ajoute aussitôt : « Je ne désespère pas de mon pays. » Puisqu'il n'a plus de ménagements à garder envers le cabinet Grey, il reprendra avec plus d'énergie que jamais sa campagne pour le rappel de l'union.

Les cris barbares qui ont accueilli le vote du *Coercion bill* résonnent encore à mes oreilles, écrit-il, et fortifient ma résolution de rendre impossible le retour de scènes semblables, en faisant adopter la mesure qui seule peut assurer la liberté de l'union et les bonnes relations constitutionnelles des deux pays, je veux dire le rétablissement de notre parlement irlandais! « Le rappel de l'union va être de plus en plus mon *delenda Carthago* », dit-il ailleurs.

En vain, le ministère essaie de se réconcilier avec lui, en lui offrant un poste important en Irlande; O'Connell ne veut rien accepter, afin de conserver son indépendance et de pouvoir, plus à son aise, réclamer de bonnes mesures et le choix de bons fonctionnaires pour son pays. Non seulement il organise sur tous les points de l'Irlande l'agitation pour le *rappel*, mais il voyage en Angleterre pour recruter des adhérents et admire, en passant à

Cantorbéry, la magnifique cathédrale « qui a conservé sa beauté architecturale, mais n'en montre que plus distinctement la nudité du culte protestant ». « J'ai embrassé, ajoute-t-il, la pierre teinte du sang du saint martyr de la religion et de la liberté, de l'illustre saint Thomas Becket, un des plus grands patriotes de l'Angleterre. » Partout où il passe en Angleterre, il est bien accueilli, souvent fêté, sans convertir toutefois ses auditeurs au rappel de l'union. Rentré à Londres, il se prépare avec zèle, mais avec une défiance de ses forces qui ne lui était pas habituelle, au grand débat qui va avoir lieu sur cette question à la Chambre des communes. Il écrit, le 9 avril 1834, à Michaël Staunton, le directeur du *Freeman's Journal*:

Je ne me suis jamais senti à moitié aussi nerveux que pendant mes efforts actuels pour la cause du rappel... La tâche est au-dessus de mes forces. Mes matériaux sont confus et en désordre complet. Je voudrais bien que vous vinssiez ici avec Mac-Cabe¹. Je me chargerais volontiers de la dépense du voyage; mais je désirerais que vous fussiez ici le plus tôt possible. C'est au dernier moment que je me hasarde à vous écrire. Je dis que « je me hasarde à le faire », parce qu'il n'y aura, je le crains, rien dans mon discours qui mérite d'être retenu par mes amis. Il est vrai que j'ai été souvent abattu, à la veille d'une grande bataille à livrer, et que je n'en ai pas moins réussi ensuite; mais tel ne saurait être le cas aujourd'hui. Pour la première fois, je me sens accablé par ma tâche... Eh bien, pourrez-vous venir? pourrez-vous amener Mac-Cabe? Si j'avais ici, dans les galeries, un aussi bon *reporter* de mes discours, sachant faire disparaître les passages faibles et améliorer les meilleurs, je monterais aux premiers rangs parmi les orateurs.

Mac-Cabe arriva à la hâte, et assista, dans les galeries de la Chambre des communes, au grand discours par lequel O'Connell ouvrit le débat sur la question du *rappel*. Le lendemain, l'illustre orateur ne paraissait pas mécontent de ce discours, car il écrivait à un ami :

Quand mon discours aura été reproduit, comme il le sera bientôt, d'après les notes de Mac-Cabe, je crois qu'il fera bonne impression en Irlande. Je n'ai pu utiliser la dixième partie des matériaux que j'avais avec moi, et la moitié de mon discours a été consacrée à prouver les droits de l'Irlande. Jusqu'à présent tout va non seulement bien, mais infiniment mieux que je ne m'y attendais : sans le maintien des dis-

¹ Mac-Cabe, aujourd'hui âgé de près de quatre-vingt-dix ans, est l'auteur d'une *Histoire catholique d'Angleterre*; il fut pendant longtemps *reporter* parlementaire de journaux.

sions religieuses en Irlande, nous aurions bientôt une trop grande force morale pour que la nation irlandaise restât plus longtemps dans la condition d'une province.

Le discours d'O'Connell sur le *rappel* n'était peut-être pas un de ses meilleurs, mais il contenait de fort belles parties, dignes assurément des éloges que leur décerna la presse irlandaise. Quoi qu'il en soit, le résultat du vote n'était pas douteux : après un débat de six jours, les quarante et quelques députés catholiques irlandais appuyèrent seuls la proposition d'O'Connell.

Je n'en répète pas moins, écrivait le lendemain O'Connell que nous autres, *repealers*, nous avons moralement gagné beaucoup de terrain dans l'esprit de la Chambre. Dans leurs conversations privées, les membres du Parlement n'ont qu'une opinion à ce sujet.

O'Connell se méprenait sans doute sur les dispositions intérieures de ses collègues, car, depuis un demi-siècle, la Chambre des communes est restée obstinément l'adversaire du Rappel de l'Union : en tout cas, il comprend la nécessité de renoncer, pendant quelque temps, à ouvrir une nouvelle discussion sur ce sujet : mais il se servira de cette question comme d'une épée de Damoclès dont il menacera les ministres, quand leur politique sera trop mauvaise :

Vous pensez bien, écrit-il à Fitz-Patrick, qu'il n'y a rien de changé dans mes opinions sur le rappel. Ma conviction sur ce point est immuable, mais je ne ferai que ce qui est possible et je me servirai du rappel simplement comme d'un épouvantail, jusqu'au jour où il sera sage et nécessaire de recommencer l'agitation.

En attendant, il recommande le calme, et prescrit de ne faire, jusqu'à nouvel ordre, dans les meetings, aucune allusion, directe ou indirecte, au rappel :

Le Parlement est prêt à voter n'importe quelle loi atroce afin de combattre l'agitation pour le rappel. Mon jeu et celui de tout véritable ami du rappel doit être de suspendre toute démonstration de notre part jusqu'à ce que la session soit assez avancée pour qu'il ne reste plus le temps de voter un nouveau *Coercion bill*.

Du reste, pendant qu'il laissera en repos la question du rappel de l'union, l'aliment ne manquera pas à son activité, et il pourra se consacrer à cette question des dîmes pour le soutien de l'Église protestante d'Irlande, question qu'on lui reprochait parfois de trop laisser au second plan.

II

On l'a dit plus haut, l'impopularité de la dîme augmentait en même temps que la misère occasionnée par le rapide accroissement de la population en Irlande. Les percepteurs des dîmes ne purent bientôt pénétrer dans certaines localités que sous la protection de la force armée. Il en résultait que les frais de perception dépassaient souvent la valeur des sommes encaissées, et que les membres du bas clergé protestant, dotés avec le seul produit de ces dîmes, se voyaient à leur tour dans la détresse. Le gouvernement comprenait la nécessité de porter remède à cet état de choses ; mais, dans le cabinet de lord Grey, comme dans la majorité whig qui le soutenait, les esprits étaient divisés sur les réformes à opérer. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de toutes les luttes que souleva cette question des dîmes, luttes où O'Connell joua toujours un rôle important. Le cabinet libéral de lord Grey avait présenté en 1834 un bill pour la réduction des dîmes et l'emploi d'une partie de cette taxe à d'autres usages que le maintien de l'Eglise établie ; ce bill entraîna la chute du cabinet Grey, et la formation, en août 1834, d'un nouveau ministère libéral, présidé par lord Melbourne. Plusieurs membres de ce ministère étant de sincères amis de l'Irlande, O'Connell crut enfin que cette épineuse question allait être résolue : il parvint à faire adopter par la Chambre des communes quelques-unes de ses vues et il écrivait à Fitz-Patrick :

Vous apprendrez avec plaisir que j'ai remporté deux victoires : d'abord j'ai obtenu qu'on renonçât à réclamer les arriérés ; puis j'ai réussi à faire réduire de 268 000 livres sterling, *pour commencer*, — comme on dit à Paris, — le poids des dîmes.

Mais ce bill, violemment combattu à la Chambre des lords, par Wellington et le duc de Cumberland, y fut rejeté à une majorité de 67 voix. Le ministère Melbourne lui-même tombait bientôt, sur une autre question, et était remplacé par le duc de Wellington et Robert Peel ; les tories, les vieux adversaires d'O'Connell reprenaient le pouvoir, bien qu'ils n'eussent pas la majorité à la Chambre. « Cela ne peut durer, écrit aussitôt O'Connell », et dès que le nouveau ministère se décide à dissoudre la Chambre, il se prépare activement aux nouvelles élections. Quoique les tories aient gagné beaucoup de terrain dans ces élections, la majorité reste aux whigs ; pour son compte, O'Connell a triomphé à Dublin ; ses quatre fils et son gendre ont été également élus, et ses partisans ont conservé leurs sièges. L'élection du *speaker* de la nouvelle Chambre donne une majorité de dix voix au candidat de l'opposition. Malgré ce

premier échec, Robert Peel ne se tient pas pour définitivement battu, et pendant quelques mois, il reste au pouvoir, luttant presque seul contre les orateurs de l'opposition, notamment contre son infatigable adversaire, O'Connell; mais la terrible question des dîmes, l'écueil de tous les ministères, amène bientôt sa chute. Le projet de loi présenté par lui, projet qui remplaçait la dîme par une rente de 75 pour 100 de sa valeur, sans séculariser l'excédent, est rejeté par 285 voix contre 258. Le lendemain 8 avril 1835, Peel donnait sa démission, et le cabinet Melbourne rentrait aux affaires.

C'était un triomphe et ce fut une grande joie pour O'Connell qui désormais, pendant six années, allait avoir des alliés dans le ministère anglais. Avant même d'être réinstallé au pouvoir, lord Melbourne avait fait demander à O'Connell à quelles conditions il appuierait le nouveau ministère : O'Connell répondit que tout en ne réclamant pour lui-même aucun emploi public, il demandait : 1° le droit de désigner le prochain attorney général et le solicitor général pour l'Irlande; 2° le droit de s'opposer, pendant la durée du ministère, à la nomination de tout lord lieutenant qui n'aurait pas sa confiance; 3° enfin le droit de préparer lui-même les projets de lois de police irlandaise, que le gouvernement présenterait à la Chambre des communes. Ces conditions parurent sans doute assez dures au ministère; mais, ne pouvant se passer de l'appui d'O'Connell, il dut les accepter. Le traité qui intervint ainsi entre le cabinet Melbourne et le Libérateur resta purement verbal : il ne tarda pas cependant à être connu et souleva les violentes colères de la presse anglaise. Quant aux Irlandais, ils n'avaient qu'un regret, c'est qu'O'Connell, dont il avait été un instant question pour le poste d'attorney général, ne remplît pas cette fonction ou quelque autre poste élevé en Irlande. O'Connell leur répondait :

D'abord, ce serait faute et folie de ma part d'accepter aucun poste, avant d'avoir vu le nouveau ministère à l'œuvre. Ma tactique est bien claire : conserver le moyen de contrôler, autant que possible, le nouveau gouvernement, au lieu de me mettre sous son contrôle. J'ajoute que je serai plus utile à mon pays en influant sur la nomination des autres qu'en me faisant nommer moi-même.

Les plus ardents d'entre les amis d'O'Connell regrettaient aussi qu'il laissât sommeiller la question du rappel, par crainte d'ébranler le nouveau ministère dont Peel était toujours prêt à reprendre la place. Dans une longue et importante lettre à Fitz-Patrick, le Libérateur explique les motifs de sa conduite ; cette lettre, dont il faut citer au moins un fragment, est une de celles qui prouvent le mieux qu'O'Connell n'était pas un simple tribun irlandais, mais qu'il

savait devenir un prudent politique, toutes les fois que l'intérêt de son pays l'exigeait :

On peut me blâmer de soutenir la présente administration, au lieu de m'occuper du rappel; mais, en premier lieu, demander actuellement le rappel, ce serait accroître les forces de la vile faction orangiste, la plus violente ennemie du rappel, en lui permettant de se présenter comme le vrai défenseur de l'union des deux pays. Gardons-nous en bien. En second lieu, je veux obtenir pour l'Irlande tous les avantages possibles. Or je vois le gouvernement décidé, quoi qu'il arrive, à se débarrasser, le plus tôt qu'il le pourra, de la question des dîmes, et à réserver à l'éducation publique une part aussi forte que possible des revenus de l'Église établie. Si le gouvernement réalise ce plan d'ici à un an, peut-être plus tôt, je puis le soutenir.....

Ainsi que le disait O'Connell, le cabinet Melbourne avait hâte d'en finir avec la question des dîmes; mais trois années encore allaient être nécessaires pour arriver à une solution partielle du problème. Le parti libéral, par l'organe de lord John Russell, avait pris l'engagement de séculariser une partie des revenus de l'Église d'Irlande. Or cette sécularisation, réclamée par une faible majorité dans la Chambre des communes, était combattue par une grosse majorité dans la Chambre des lords. Deux ans de suite, en 1835 et en 1836, le bill sur les dîmes irlandaises, avec clause d'appropriation, fut voté par les Communes et repoussé par les lords. Même opposition de la Chambre haute sur toutes les questions qui touchaient à l'administration de l'Irlande : l'amélioration des institutions municipales de l'Irlande, l'extension à ce pays de la loi anglaise pour le soulagement des pauvres; autant de mesures sages que la Chambre des lords repoussa afin de punir le ministère de ses complaisances envers O'Connell. Pour sortir de cette impasse, le cabinet Melbourne dut transiger avec les tories, et il trouva heureusement en Robert Peel un adversaire conciliant qui ne méritait pas toute la malveillance qu'O'Connell ne cessa d'avoir pour lui. Grâce à sir Robert Peel, une loi des pauvres put enfin être établie en Irlande, et en retour de cette concession, les libéraux finirent par adopter en 1838 un projet sur les dîmes irlandaises, lequel n'était que la reproduction de celui de Robert Peel qu'ils avaient repoussé trois ans auparavant; d'après ce projet, les dîmes étaient transformées en une rente de 75 pour 100 de leur valeur avec garantie de l'État, et le principe de la sécularisation partielle fut supprimé. Malgré cette grave concession aux tories, O'Connell renonça à combattre plus longtemps le bill, toujours dans la crainte de faire tomber le ministère. Cette attitude lui

ayant été reprochée par quelques membres ardents du clergé irlandais, notamment par le Rév. Mac-Hale, archevêque de Tuam, O'Connell se défendit éloquemment dans plusieurs lettres à ce haut dignitaire, lettres fermes et respectueuses, que leur longueur seule nous empêche de citer. Sans doute, comme il le reconnaît lui-même, ce compromis donnait un répit à l'Église anglicane en Irlande : mais cette brèche faite à la muraille préparait sa chute dans l'avenir. Et en effet, trente ans plus tard, en 1868, M. Gladstone, premier ministre, devait faire voter par la Chambre des communes à une majorité de plus de 100 voix, le *disestablishment* et le *disendowment* de l'Église protestante d'Irlande.

III

La réduction des dimes est la seconde victoire politique remportée par O'Connell, victoire sans doute moins complète et moins éclatante que l'émancipation catholique, mais qui n'en fait pas moins honneur à son énergie et à son habileté. Pendant les huit années qui lui resteront à vivre, il concentrera ses efforts sur le rappel de l'union, mais ce sera sans succès.

Avant d'aborder la dernière phase de sa carrière politique, remontons à deux années en arrière, pour rappeler le cruel événement qui brisa pour toujours son bonheur domestique. Au mois de septembre 1836, alors qu'il séjournait à Darrynane avec tous les siens, M^{me} O'Connell, déjà fort malade depuis plusieurs mois, tomba dans un état désespéré, pendant que son fils Maurice O'Connell, atteint d'une bronchite, donnait lui-même les plus graves inquiétudes. Il suffit de lire les lettres d'O'Connell à cette date, pour mesurer l'étendue et la profondeur de ses souffrances :

Ma bien-aimée, écrit-il à Barrett, est dans un état affreux et s'affaiblit tous les jours. J'ai trop lieu de redouter qu'elle ne puisse se rétablir. Elle peut végéter encore quelques semaines. Une semaine peut-être.... Oh! Dieu me vienne en aide!...

C'est bien l'âme la plus pure qui ait jamais séjourné dans une poitrine humaine. Elle n'a jamais cru à l'existence du mal!... Je me sens trop faible, trop brisé, pour remplir mes devoirs publics ; mais, comme elle blâmerait cette faiblesse, je crois que je dois et que je pourrai me remonter. Elle me conseillerait de consacrer toutes mes forces, même au milieu de mes épreuves, à l'Irlande... Ma seule, ma grande consolation sera un dévouement opiniâtre à mon pays....

Quelques semaines plus tard, le 31 octobre 1836, M^{me} O'Connell

s'éteignait après une longue agonie. O'Connell voulut qu'elle fût ensevelie au milieu des ruines d'une abbaye voisine.

Elle dort, dira-t-il plus tard, dans une abbaye en ruines qui élève sa tête chancelante au-dessus des vagues toujours fougueuses de l'Atlantique; — lieu de repos sauvage mais sublime, qui est l'image fidèle du passé et du présent de notre Irlande, autrefois glorieuse et fière, aujourd'hui ruinée et désolée; — balayée par les tempêtes, inondée pendant l'hiver par l'embrun de l'Océan qui baigne ses assises de roc, cette abbaye défie les injures du temps, garde le souvenir du passé, les reliques des âges de piété, et assure la paix aux cendres qui reposent entre ses murs désolés mais consacrés.

Un an plus tard, la cruelle blessure faite à son cœur n'était pas cicatrisée; il cherchait plus que jamais à prolonger son séjour dans les lieux où M^{me} O'Connell lui avait dit le dernier adieu, et c'est de Darrynane qu'il écrivait, le 18 septembre 1837, à Fitz-Patrick... « Je ne puis plus jamais connaître le bonheur; chaque jour me le prouve de plus en plus. » Dans ses conversations avec ses intimes, il aimait à parler de la dernière bénédiction reçue de M^{me} O'Connell, « véritable bouclier qu'un ange lui avait donné pour sa protection », et il ajoutait : « Pendant trente-cinq ans j'ai été son époux. Ai-je raison de dire que *j'ai été* son époux? Non : *je suis encore son époux!* »

Désormais, tout en restant aussi actif, aussi dévoué que par le passé à la cause irlandaise, il s'occupera plus que jamais de ses enfants, quoiqu'ils soient tous grands et établis : il a à cœur de remplacer leur mère auprès d'eux. Apprend-il qu'une de ses filles est atteinte de cette maladie des « scrupules », bien connue de certaines âmes pieuses, il lui écrira tous les jours, en lui prodiguant les conseils que lui suggèrent son affection, son expérience et sa piété. Il faut détacher au moins quelques passages de ces belles lettres qui mériteraient d'être citées en entier :

Ma fille bien-aimée, lui écrit-il de Londres le 28 juin 1839, j'ai délégué à ton désir. Je fais dire des messes à ton intention, et demain, après avoir communiqué, j'offrirai mes pauvres prières pour la fille que j'aime avec une tendresse dont un cœur de père connaît seul la profondeur.

... Tes scrupules sont-ils de nature à pouvoir être connus de ton père? S'il en est ainsi, explique-les-moi, et probablement toi-même, en les écrivant, verras combien ils ont peu d'importance. Ma chère enfant peut-elle croire que Dieu, ce Dieu qui dans les longs tourments de sa Passion, a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour elle, est un tyran, ou qu'il ne l'aime pas? Ton amour pour ton enfant n'est

rien, à côté de l'amour de Dieu pour toi. Pourquoi, ma chère enfant, ne pas te fier à sa tendresse et à sa bonté? Remets-t'en à lui, aie confiance en lui, sois-lui humblement soumise, ainsi qu'à son épouse, la sainte Église...

Si tes scrupules ne peuvent être confiés à ton père, va immédiatement consulter le révérend Mac-Hale (l'archevêque de Tuam); mais auparavant, prends, en présence de Dieu, la résolution de te soumettre à tout ce que t'ordonnera l'archevêque...

Quelques jours après, quand la jeune femme a confié à son père l'objet de ses scrupules, O'Connell lui écrit de nouveau :

« Ma chère, chère ***, je vois clairement ta situation et mon cœur se brise en y pensant.

Il y a un remède, un *seul remède*; c'est une soumission absolue, sans réserve, à ton directeur. Ne discute, ne raisonne avec personne, soumets-toi. Dans le cas qui t'occupe, ton directeur peut et doit peut-être t'obliger à communier sans te confesser. Beaucoup de personnes, en pareille circonstance, ont été guéries par une soumission absolue.

Crois-moi, chère enfant que j'idolâtre, ta tranquillité, ton bonheur, maintenant et dans l'avenir, sont entre tes mains. En recevant cette lettre, cours dire à ton directeur que tu te soumets à tout ce qu'il voudra, que tu es prête à prier ou à ne pas prier, à jeûner ou à ne pas jeûner, à te confesser ou à ne pas te confesser, et par-dessus tout, à communier toutes les fois qu'il te l'ordonnera.

Cela suffira pour rendre à ton esprit la tranquillité, l'amour de Dieu, la soumission, qui est la première des vertus, car elle détruit l'orgueil, ce perfide orgueil qui veut nous faire croire que nous sommes parfaits.

Je crois que j'en mourrai, si j'apprends que tu n'as pas suivi mon avis, je serais tenté de dire, chère enfant, *mon commandement*; mais non, je te donne ma bénédiction paternelle si tu te laisses guider par ton directeur, sans raisonnements et sans réserves.

... Aussitôt que je pourrai quitter Londres, j'irai près de toi, chère enfant; j'irai apprendre que tu m'as obéi et je te retrouverai heureuse au sein de ta chère famille, jouissant de ce bonheur spirituel que donne l'amour de Dieu! Obéis : tu es sauvée en obéissant à ton père et à ton directeur.

O'Connell n'était pas moins bien inspiré lorsqu'il donnait ses conseils à des prêtres qui avaient eu quelques difficultés avec leurs supérieurs. L'un d'eux, le révérend docteur Mulholland, qui prétendait avoir à se plaindre de son évêque, écrivit à O'Connell, en lui demandant une entrevue pour qu'il fût juge entre son supérieur

et lui, et portât au besoin ses plaintes devant le Parlement! O'Connell lui répond :

Je me permets de refuser respectueusement toute entrevue avec vous. En disant ceci, je ne veux pas vous offenser; je suis incapable d'avoir cette intention; mais je refuse de vous voir pour les mêmes raisons qui m'ont empêché de répondre à votre lettre.

D'abord, votre cas n'est pas un de ceux dont le Parlement puisse s'occuper. Le Parlement n'a pas le moindre contrôle sur la discipline de l'Église catholique, pas plus que sur sa foi; et, grâce à Dieu, il ne l'aura jamais.

En second lieu, je ne saurais trouver des termes assez énergiques et en même temps assez respectueux envers votre caractère de prêtre, pour dire combien je désapprouve le procès intenté par vous, devant les cours de justice, à un autre prêtre catholique, avec lequel tous les différends devraient être terminés à l'amiable ou par l'intervention des supérieurs spirituels. J'estime qu'un prêtre doit supporter une injustice plutôt que de donner prise au scandale par une action judiciaire. Je me rappelle que votre procès a été cause d'un grand scandale, et je ne saurais désapprouver le jugement que votre évêque a formé sur vous, après que vous avez eu intenté ce procès.

Porter la question devant le Parlement, ce serait occasionner un nouveau scandale, mettre tout prélat catholique dans l'impossibilité d'approuver votre nomination à la tête d'une paroisse. Dans mon humble opinion, vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de vous soumettre sans réserve à votre supérieur spirituel. En effet, à mon sens, la distinction entre les autorités civiles et spirituelles est absolument tranchée. Dans les matières civiles, chacun peut et doit se faire rendre justice conformément à la loi; en matière spirituelle, surtout entre ecclésiastiques, l'autorité doit être respectée, et l'appel ne doit être fait que d'un supérieur à un supérieur plus élevé, jusqu'à ce qu'on ait obtenu justice, ou qu'on se soit adressé en vain à la plus haute autorité. Alors même que l'appel reste sans résultat, mieux vaut, selon moi, souffrir une injustice que de causer un scandale, lequel, d'ailleurs, ne réparera pas le dommage éprouvé.

Au moment même où il perdait sa femme et se sentait anéanti par la douleur, O'Connell s'était promis, ainsi qu'on l'a vu, de ne pas renoncer à la vie publique, de rester fidèle aux derniers vœux de celle qui l'avait toujours poussé à se dévouer pour l'Irlande. Quelques mois à peine après son malheur, au commencement de 1837, les élections générales le rappelaient à son poste de combat. Malgré sa tristesse et ses soixante-deux ans, il retrouve toute l'activité de sa jeunesse, et réussit à faire nommer

en Irlande soixante-treize *repealers* qui, unis aux whigs élus en Angleterre et en Écosse, assurent la majorité au ministère Melbourne. Tout fier de ce succès, il rentre à Londres pour la réouverture de la Chambre des communes, et reprend cette vie de travail incessant qui eût fatigué un jeune homme.

De midi à quatre heures, écrivait-il plus tard, j'assistais aux séances des comités. Je rentrais chez moi pour prendre à la hâte mon dîner, partais pour la Chambre des communes et y restais jusqu'à minuit ou une heure. Jamais je ne manquais les séances. Je n'étais presque jamais couché avant deux heures du matin. A mon âge on a besoin de dormir un peu, quoique je n'ai jamais aimé le sommeil; il était donc généralement neuf heures du matin, lorsque j'étais prêt à déjeuner. A dix heures, je me mettais à lire *une petite partie* des lettres que je recevais. Cela durait, — Dieu me pardonne! — de dix heures à midi : car je n'exagère pas en disant que je recevais généralement *deux cents lettres par jour*. Personne plus que moi n'a été assiégé de demandes de places. On ne m'a pas demandé sans doute le poste d'évêque anglican, *bien qu'on ait sollicité de moi des places dans l'Église établie*; mais il n'y a pas une place, depuis celle d'amiral jusqu'à celle de balayeur public, pour laquelle on ne se soit adressé à moi. Dieu bénisse ces candidats; car je ne puis faire grand'chose pour eux. Le gouvernement a été tant de fois accusé de subir mon influence, que cela a amené une réaction contre moi, et aucun partisan des ministres n'obtient moins souvent leurs faveurs que moi-même. »

Il ne faut pas prendre à la lettre ce que dit O'Connell de son peu de crédit auprès du cabinet whig. Le ministère Melbourne, qui ne pouvait vivre qu'avec l'appoint des voix irlandaises, ne chercha, au contraire, au moins pendant les premières années, qu'à conserver la sympathie et l'appui du Libérateur. L'avènement de la reine Victoria, en 1837, accrut encore la puissance et le crédit d'O'Connell. La jeune reine, qui ne cachait pas sa sympathie pour les whigs et surtout pour Melbourne, accueillait avec faveur les amis et partisans de son premier ministre. Elle se montra particulièrement gracieuse pour O'Connell, qui, peu habitué aux amabilités de la cour d'Angleterre, témoigne dans ses lettres de 1837 et des années suivantes, un véritable enthousiasme pour sa jeune souveraine; il ne sera pas moins sensible aux avances que lui fera, en 1840, le prince Albert, et quand, plus tard, il attaquera le cabinet tory qui succéda au ministère Melbourne, il aura toujours soin de mettre en dehors de ses attaques la personne de la reine

et de son époux, pour lesquels il conserva jusqu'à sa mort une respectueuse sympathie.

En 1838, O'Connell est devenu tellement puissant auprès des ministres, que ceux-ci ne croient plus pouvoir se passer de sa collaboration, et lui offrent soit un haut poste à la tête de l'Échiquier, soit celui de maître des rôles. Le fait a été contesté, mais il est impossible, après avoir lu la correspondance d'O'Connell, de révoquer en doute l'offre de ces postes, et aussi le regret d'O'Connell en les refusant. Pourquoi n'accepta-t-il pas les propositions du ministère? Ses lettres à Fitz-Patrick vont nous le dire.

Mon cher Fitz-Patrick, lui écrit-il le 18 juin 1838, le sort en est jeté, j'ai refusé le poste. Lord Mulgrave a envoyé chez moi hier pour me faire savoir qu'il y avait une vacance dans l'Échiquier, et pour connaître mes désirs à ce sujet. Je n'ai pas eu de peine à montrer que je ne devais pas accepter le jugement des causes concernant les dîmes. Il me fit dire alors qu'il ne serait pas difficile de m'offrir le poste de « maître des rôles », et, en fait, il me l'a offert. Vous savez que si j'eusse accepté quelque chose, c'eût été les rôles...

Mon cœur est attristé du sacrifice que j'ai fait. Si elle était encore vivante, j'aurais ma récompense et ma consolation. Mais son souvenir me protège et me décide à n'abandonner qu'avec la vie mes luttes pour l'Irlande....

Ce fut par égard pour les derniers vœux de sa femme qu'il refusa un poste si conforme pourtant à ses goûts et à sa légitime ambition.

Pendant le ministère Melbourne, déjà privé du concours de whigs éminents, compromis aux yeux mêmes de certains libéraux par sa dépendance trop complète d'O'Connell et des Irlandais, s'affaiblissait de jour en jour, et le plus petit incident pouvait amener sa chute. Pendant les vacances de 1838, O'Connell, de plus en plus préoccupé de la situation parlementaire, se demande par quel moyen on peut arrêter les progrès des tories. Il se décide à recommencer l'agitation pour le rappel de l'union, en laissant entendre que cette agitation prendra des proportions colossales si Robert Peel et les tories rentrent au pouvoir. Il fonde donc une nouvelle association, appelée d'abord les *Précurseurs*, et ensuite *Loyal National Repeal association*, et, comme au temps de sa jeunesse, recommence une campagne en faveur de la cause qui lui est restée chère. Sa tournée dans sa patrie est aussi triomphale que pendant les grands jours de l'élection de Clare et de l'Émancipation; et quand finissent les vacances parlementaires, il repart

pour Londres en annonçant que, s'il le faut, il reviendra tous les quinze jours continuer l'agitation en Irlande.

Ses craintes sur la fragilité du ministère Melbourne ne semblaient que trop justifiées ; le cabinet était renversé le 7 mai 1839, et O'Connell désespéré écrivait le soir même à Fitz-Patrick : « Le coup est trop terrible pour me permettre autre chose que l'annonce de cette nouvelle. » Un incident imprévu, l'épisode bien connu des *dames d'honneur de la reine* dont Robert Peel ne put obtenir le changement, empêcha la constitution du ministère tory et ramena aux affaires, pour deux années encore, le cabinet Melbourne : « Hurrah ! s'écrie aussitôt O'Connell : nous devons tout cela à notre bien-aimée souveraine ».

IV

Il semblait que le retour de Melbourne aux affaires dût rendre au Libérateur son énergie et son entrain dans la vie publique. Cependant, presque au même moment, il concevait la pensée de terminer ses jours dans un monastère irlandais, où peu auparavant il avait fait une retraite, et d'où il avait écrit, avant de rentrer dans le monde, des sentiments de retraite qui ont été conservés par ses enfants¹. Le principal motif de sa résolution paraît avoir été non pas le dégoût de la politique, mais la fatigue causée par d'incessants embarras financiers. Le *tribut* rapportait beaucoup moins que dans les années de l'émancipation, et cependant les charges d'O'Connell étaient toujours aussi lourdes, plus lourdes peut-être que dans le passé :

Mes perspectives d'avenir sont de plus en plus sombres, écrivait-il confidentiellement à Fitz-Patrick, le 8 août 1839. Je suis peiné, mais non surpris, de voir que j'ai lassé la générosité du peuple irlandais. Dieu me vienne en aide ! Que ferai-je ? Je songe à abandonner mon revenu, sauf une petite annuité pour moi et mes fils, et à me retirer, si j'y suis reçu, à Clongowes, où je passerais le reste de mes jours. J'ai besoin d'une période de retraite, pour ne plus penser qu'à l'éternité. Je soupire lorsque, témoin de l'état agité des affaires à l'intérieur et à l'extérieur, je songe que, si l'Irlande jugeait à propos de me soutenir, je pourrais encore lui être utile ; mais il est certain que j'ai fatigué ce peuple... Je suis sur la pente de la maladie, de la maladie du désespoir ; mais évidemment, je n'ai à blâmer personne que moi-même...

¹ Tome II, p. 196-197. La dernière de ces résolutions résume toutes les autres en ces termes : « Je chercherai à plaire à Dieu dans toutes mes actions ; je ne me laisserai guider en tout que par l'amour de Dieu, non par l'espérance ou la crainte. »

Ces préoccupations intimes ne l'empêchaient pas de continuer à faire son devoir à la Chambre des communes : presque au moment où il dépeignait à son ami Fitz-Patrick son « agonie mentale », son intervention faisait rejeter un bill sur le renouvellement des privilèges de la Banque d'Irlande. Cependant, il sembla persister quelque temps dans ses pensées de retraite. Son intime et son confident Fitz-Patrick lui représenta que sa tâche était encore loin d'être achevée, et que si son dévouement à l'Irlande entraînait de grosses dépenses et des difficultés financières, lui, Fitz-Patrick, continuerait à faire tous ses efforts pour l'aider à en sortir. Après réflexion, O'Connell se décide à rester encore quelques années sur la brèche, et il écrit, le 24 août 1839, à son ami :

Mieux que personne, vous savez que je voulais me préparer, pendant le reste de ma vie, au *grand changement* qui peut sans doute être retardé, mais qui est inévitable.

Cependant, si on vous interroge sur mes intentions, répondez seulement deux choses : d'abord que ma force et ma santé me permettent de rester plus longtemps sous le harnais; ensuite que je considère comme un devoir de continuer à lutter, surtout au moment où la future loi des pauvres me fournira un puissant levier pour secouer l'inertie de mon pays et me permettra de demander que l'impôt de la dime vienne en déduction de la taxe des pauvres. Ce sera là le premier objet de mes efforts : je m'occuperai en second lieu de la réforme des corporations; en troisième, de l'exercice des franchises; en quatrième, de l'abolition des serments imposés aux catholiques; en cinquième lieu, j'établirai les bases d'une nouvelle campagne pour le rappel de l'union.

Ainsi qu'on le voit, le programme que se traçait O'Connell était encore assez chargé et plus que suffisant pour remplir les sept années qui lui restaient à vivre. Mais quelle que fût l'importance de ces diverses questions, c'était toujours le rappel de l'union qui le préoccupait par-dessus tout; et pour augmenter ses chances de succès, il cherchait de plus en plus à faire cesser les discussions locales entre ses compatriotes, à mettre dans la main des catholiques celle des protestants de bonne volonté, c'est-à-dire des protestants non orangistes. Il écrit en ce sens de nombreuses lettres à tous les protestants susceptibles de le comprendre; il adresse un éloquent appel au duc de Leinster qui, en 1830, avait, tout en insistant pour le maintien de l'union, réclamé que justice fût faite à l'Irlande, et il décide le noble duc à signer un manifeste réclamant pour l'île-sœur l'égalité des droits avec l'Angleterre. En même temps, il réorganise sur de nouvelles bases la *Repeal association*. Quelques-uns de ses amis craignent que l'agitation produite par

une nouvelle campagne ne fasse tomber le ministère libéral si ébranlé. Il leur répond que ce sera précisément la crainte de cette agitation qui déterminera les wighs à s'occuper de l'Irlande, à lui faire plus de concessions qu'ils ne l'ont voulu jusqu'à présent; d'un autre côté, le rappel sera pour les tories une menace qui les effraiera et les empêchera de rechercher le pouvoir.

Mais si O'Connell donnait ses motifs en public, pour justifier l'agitation du rappel, il ne cachait pas à ses intimes qu'il était loin d'avoir conservé sur le cabinet whig l'influence qu'on lui supposait encore. L'archevêque Mac-Hale lui ayant reproché de ne pas profiter davantage de son crédit pour hâter l'obtention de diverses faveurs pour l'Irlande, il lui répond :

Sachez-le, cher et vénéré lord, le ministère ne se cramponne pas à moi; soyez-en assuré, il ne tient plus assez à ses fonctions pour que la menace de ma défection fasse le moindre effet sur lui. Croyez-le bien, c'est là la pure et simple vérité; à vrai dire, *c'est plutôt le ministère qui me menace de sa démission, si ma conduite ne le satisfait pas.*

En cet état de choses, ai-je tort de prier Votre Grâce d'être bien persuadée que je suis incapable *d'influencer* le gouvernement? Je vous supplie d'avoir ceci bien présent à votre esprit, que je ne saurais actuellement décider le ministère à adopter ou rejeter une mesure, à prendre telle ou telle disposition.

Cette lettre et beaucoup d'autres prouvent que, si, à cette époque, O'Connell ne faisait plus la loi au ministère Melbourne, peu soucieux de conserver plus longtemps le pouvoir, il trouvait également de la résistance à ses projets chez une partie des prélats irlandais; ceux-ci, tout en rendant justice au patriotisme et aux immenses services d'O'Connell, croyaient que par telle ou telle autre ligne de conduite, le Libérateur eût pu servir plus utilement la cause irlandaise, et ils le lui disaient avec une franchise dont O'Connell ne se montra d'ailleurs jamais froissé. On devine quelle tâche épuisante c'était pour lui, après avoir consacré une partie de ses nuits aux débats de la Chambre des communes, d'avoir, chaque matin, à expédier de longues lettres à ses vénérés correspondants pour défendre ses vues et les leur faire adopter. Dans les mois d'avril et de mai 1840, un seul d'entre eux, l'archevêque Mac-Hale reçut plus de dix lettres d'O'Connell, sollicitant son adhésion au *Repeal association*. Le Libérateur réussit enfin à le convaincre et lui écrit le 25 juillet 1840 : « Cher et vénéré lord, j'ai reçu avec autant de joie que de gratitude votre admirable lettre. Tout va bien maintenant; nous travaillerons au succès de la question capi-

tale entre toutes les questions, jusqu'à ce qu'elle devienne assez forte pour avoir raison de l'opposition anglaise. » Fort de ce nouvel appui, il continue avec son zèle habituel ses tournées en Irlande, faisant campagne non seulement en faveur du rappel, mais bientôt en vue des élections générales de 1841. Comme toujours il est élu, de même que ses fils et ses amis; mais, ainsi qu'on pouvait le prévoir, les whigs éprouvent de nombreux échecs en Angleterre; le cabinet Melbourne succombe, et les tories reviennent au pouvoir, avec Robert Peel à leur tête.

Le retour au ministère de l'homme politique qu'il considérait comme son principal adversaire allait rejeter O'Connell dans l'opposition déclarée. Maintenant qu'il n'a plus le cabinet whig à ménager, il va parler plus haut et frapper plus fort que jamais. Cependant cette fois, comme toujours, il restera fidèle à sa devise : agitation légale, mais pas de désordres; ses lettres en fournissent une nouvelle preuve. En 1842, une mauvaise récolte accroît d'une façon effrayante la détresse en Irlande. On craint que la misère n'engendre des troubles fort graves; aussitôt le Libérateur élève la voix, et écrit de toutes parts, en recommandant l'ordre et le calme. Nommé maire de Dublin, après l'adoption de la réforme municipale, il use de ses nouveaux pouvoirs pour prévenir tout désordre, dans la capitale de l'Irlande, en même temps que pour améliorer, au prix d'un travail opiniâtre, les services municipaux qui dépendent de lui.

Comment, après avoir atteint sa soixante-huitième année, et dirigé tant de campagnes, pouvait-il suffire à l'accomplissement de devoirs si pénibles et si multipliés? On serait tenté de s'en étonner; néanmoins sa santé restait excellente; si parfois la fatigue se faisait trop vivement sentir, il avait toujours recours au même remède; il partait pour Darrynane; au bout de quelques semaines, la chasse, l'air vif et salubre de ses montagnes l'avaient *retrempé*; et il reprenait sa tâche avec une énergie nouvelle. Pendant l'automne de 1842, il peut faire un assez long séjour au milieu de ses chères montagnes, et, dans une série de lettres, il peint lui-même d'une façon attachante, son existence à Darrynane, les joyeux repas qu'il préside, entouré de sa légion d'enfants, de petits-enfants et de nombreux convives. Ses hôtes, toujours si bien accueillis à Darrynane, étaient frappés de la ferveur et de la ponctualité avec laquelle il remplissait tous ses devoirs religieux : « O'Connell, écrivait l'un d'eux, a toujours auprès de lui, pendant ses séjours à Darrynane, son chapelain ou plutôt son confesseur. Chaque matin, à neuf heures, la cloche du château annonce la messe. Aussitôt, de tous les coins de la maison, membres de la famille, hôtes, serviteurs, accourent à la chapelle, et pendant une heure, règne partout le silence

d'un tombeau. A dix heures, le déjeuner est servi, et aussitôt après commencent les occupations et les amusements de la journée. »

Mais ces vacances à Darrynane étaient toujours courtes, et O'Connell avait hâte de reprendre, en Irlande, sa campagne pour le rappel, et à la Chambre des communes, sa lutte contre le ministère. Le gouvernement se défendait d'ailleurs avec énergie; dès le mois de mai 1843, il le révoquait de ses fonctions de magistrat pour le comté de Kerry. La riposte d'O'Connell ne se fit pas attendre : aux meetings déjà fort nombreux qu'il tenait incessamment en Irlande, en faveur du rappel, il substitua des *meetings monstres*, tels qu'il ne s'en était jamais tenu : le gouvernement, dans la conviction du Libérateur, finirait par céder aux réclamations de pareilles masses; n'étaient-ce pas les mêmes hommes, Wellington et Robert Peel, qui avaient reculé, en 1828, devant des manifestations moins imposantes? A Tara, siège des conseils des anciens rois d'Irlande, O'Connell réunit, le 13 août 1843, et harangua sept cent cinquante mille personnes; le *Times* parla même d'un million d'assistants. Une autre réunion de quatre cent mille personnes fut tenue bientôt après à Mullaghmast; mais un meeting encore plus colossal que les précédents fut annoncé pour le 8 octobre, et devait se réunir à Clontarf. Le gouvernement, qui avait toléré les deux premiers, se décida, au dernier moment, à défendre celui de Clontarf, et à sévir contre O'Connell. Une proclamation publiée le 7 octobre seulement, dans la soirée, interdit le meeting du lendemain; quand la foule arriva, elle trouva l'emplacement occupé par des troupes avec des canons; bientôt après O'Connell et les organisateurs de la réunion étaient traduits en justice, comme coupables de conspiration.

Il est inutile de revenir ici sur les détails bien connus de ce procès célèbre. Les lettres d'O'Connell à ce moment montrent qu'il n'a qu'une préoccupation : empêcher que l'indignation populaire ne fasse éclater un soulèvement en Irlande. Il écrit dans ce but à tous les évêques irlandais, et c'est grâce à ses efforts que l'Irlande, quoique indignée et frémissante, reste calme. Sa noble attitude lui gagne, même en Angleterre, des sympathies dont il se montre fort touché; mais elle ne fit pas fléchir la sévérité des juges : le 30 mai 1844, O'Connell était condamné à une année d'emprisonnement, 50 000 francs d'amende; puis, il devait fournir pour sept années une caution de 125 000 francs, et faire garantir la même somme par deux personnes responsables chacune de 62 500 francs. Ce n'est pas un Irlandais, c'est lord John Russell qui a dit de ce jugement :

Le procès de M. O'Connell ne peut donner qu'une triste impression

de la justice du gouvernement. Le verdict n'émanait pas d'un jury loyal, mais d'un jury choisi à dessein pour prononcer une condamnation, et le juge n'a laissé développer loyalement devant ce jury aucune preuve ni argument à décharge... Le résultat de ces procédés sera, je l'espère, de rendre impossible le retour d'un semblable procès.

Pendant que l'Irlande répondait à cette sentence en souscrivant près de 700 000 francs en quelques semaines pour le tribut d'O'Connell, le « Libérateur » se laissait conduire en prison, tout en formant appel devant les lords. Dans sa prison, il ne s'inquiète que de s'assurer les secours de la religion ; le vénérable prêtre qui devait l'assister pendant sa dernière maladie, le révérend Miley, vient lui dire la messe tous les matins, dans sa cellule, et écrit en sortant de cette chapelle improvisée :

Mon cœur déborde d'émotion, d'une émotion qui n'est mêlée ni de tristesse ni de désespoir. Jamais je n'ai vu le Libérateur dans une attitude plus sublime que ce matin, lorsqu'il s'agenouillait, je puis dire les membres enchaînés, devant l'autel que lui-même avait préparé... J'aurais voulu que ceux qui ont travaillé si longtemps, *per fas et nefas*, à l'affliger, à empoisonner ses dernières années, fussent témoins de sa joie sereine, au moment où il recevait la sainte communion.

La Chambre des lords, on le sait, s'honora en annulant la sentence des premiers juges, et en rendant la liberté à O'Connell (septembre 1844). Ce ne fut qu'un cri de joie dans toute l'Irlande, où, en l'absence de télégraphes, des estafettes volaient de ville en ville avec des drapeaux portant cette inscription : « O'Connell est libre. » Quant à O'Connell lui-même, en apprenant dans sa cellule, la décision des lords, il se borna à dire : « La main de l'homme n'est pas là dedans. C'est la Providence qui a répondu aux prières de mon fidèle peuple d'Irlande ! »

À peine rendu à la liberté, il se remet à l'œuvre. Bien qu'à la suite de son séjour en prison, sa santé ait, pour la première fois, donné des signes d'affaiblissement, sa correspondance, son intervention dans les débats de la Chambre des communes, sont aussi actives que jamais. Pendant qu'il attaque sans relâche les projets de lois et la politique de Robert Peel, et qu'il négocie avec les whigs, alors dans l'opposition, un plan d'alliance, substituant au rappel de l'union un projet moins radical, une sorte de fédéralisme entre les deux pays, il a à répondre aux observations de la cour de Rome qui, cédant quelque peu aux instances de Robert Peel, engage le clergé irlandais à s'abstenir de politique ; il a à se défendre non seulement contre le *Times*, qui l'accuse, bien à tort, de maltraiter

ses tenanciers, mais contre un nouveau parti, la *Jeune Irlande*, qui voudrait recourir à la violence, et il trouve encore le temps de s'occuper activement avec les évêques irlandais de la question de l'éducation du peuple!

Cependant, pour réprimer les crimes contre les personnes et les propriétés que la disette de 1845-1846 avait augmentés d'une façon alarmante en Irlande, Robert Peel propose aux Communes un nouveau *Coercion bill*. Aussitôt O'Connell frémit d'indignation, non qu'il ait la moindre indulgence pour ces crimes, il les réproouve avec horreur, mais il est plus que jamais convaincu que ce n'est pas par la force qu'on pacifiera l'Irlande.

On a essayé assez souvent et assez longtemps d'user de la force, écrit-il à la veille du débat sur le bill de *Robert Peel*; ce système peut donner un instant une apparence trompeuse de succès : mais repassez l'histoire des *Coercion acts* depuis l'union de l'Irlande à l'Angleterre, et vous verrez que toujours la suspension provisoire des crimes qui en est résultée a été suivie de forfaits plus nombreux et plus terribles que les précédents.

D'ailleurs, ajoute-t-il dans la même lettre, ces crimes sont presque toujours causés par les évictions brutales des tenanciers. Les landlords, appuyés sur la légalité, réclament le droit de faire de leurs terres ce que bon leur semble, sans se soucier des devoirs moraux attachés au droit de propriété. Le législateur n'a-t-il pas quelque chose à faire, quelques garanties à donner aux tenanciers, alors qu'il a organisé un arsenal plus que suffisant de pénalités pour la juste punition des crimes commis par les évincés?

C'est avec ces dispositions qu'il combat le *Coercion bill* de sir Robert. Il réussit à le faire rejeter, et à amener ainsi la chute du cabinet tory. Peel et ses collègues donnent leur démission, et en juillet 1846, les whigs reviennent au pouvoir avec lord John Russell à leur tête. Un des premiers actes du nouveau ministère est de nommer lord lieutenant d'Irlande un ami d'O'Connell, Duncannon, comte de Bessborough.

V

Il semble qu'une nouvelle ère heureuse s'ouvre pour l'Irlande et pour O'Connell, et que les derniers jours du Libérateur vont se passer dans les joies du triomphe. Il n'en devait pas être ainsi, et, malgré le retour des whigs au pouvoir, malgré les excellents choix de fonctionnaires pour l'Irlande fait par le gouvernement anglais, cette année 1846 fut peut-être la plus triste de la vie d'O'Connell.

Deux faits surtout contribuèrent à empoisonner ses derniers jours.

On a déjà parlé de ce parti, connu sous le nom de la *Jeune Irlande*, qui voulait arracher à l'Angleterre, par la force et au besoin par l'insurrection, les réformes que, à ses yeux, O'Connell tardait trop à obtenir. Depuis plusieurs années, la *Jeune Irlande*, dirigée par Smith O'Brien, Meagher, Mitchell et Duffy, accusait de plus en plus sa scission avec O'Connell. En vain le Libérateur, attristé de ces discussions dont seuls les ennemis de l'Irlande pouvaient profiter, avait-il, dans ses lettres comme dans ses discours, observé les plus grands ménagements à l'endroit des chefs de la *Jeune Irlande*, et fait des efforts inouïs pour les ramener à lui. La rupture finit par éclater, causant à O'Connell « la même douleur qu'éprouva Napoléon lorsqu'il vit sa vieille garde l'abandonner ». L'infatigable lutteur ne se décourage pas cependant : il fait proposer à O'Brien de tenir une conférence, où il écouterait les griefs des chefs de la *Jeune Irlande*, et où il se fait fort d'arriver à une entente. O'Brien tardant à répondre, O'Connell envoie un prêtre de ses amis lui porter de sa part un message de paix. « Voyage inutile, écrit O'Connell, tout en larmes, O'Brien a refusé la conférence. » Déjà atteint d'un mal que le chagrin augmente encore, il écrit le 17 décembre 1846 à O'Brien :

Je suis profondément désolé que vous refusiez tout débat sur l'emploi de la force physique, sur cette question vitale qui a amené et maintiendra probablement notre rupture.

Pardonnez-moi si je regarde comme un devoir sacré de vous avertir encore combien il est dangereux de traiter légèrement cette question de l'emploi de la force. Votre sécurité personnelle en dépend ; j'admets que vous n'en teniez pas compte : mais tiendrez-vous aussi peu de compte de la sécurité des autres?...

Je n'espère pas que mes paroles fassent impression sur votre esprit ; mais vous les excuserez, quand vous vous rappellerez qu'à mes yeux, la protection des membres de l'Association du rappel est le premier et le plus sacré de nos devoirs publics. Je ne puis adhérer à aucun arrangement qui ne respecterait pas les lois en premier lieu, et qui, en second lieu, ne mettrait pas les membres de l'Association à l'abri de la persécution et des poursuites.

O'Brien et ses amis ne voulurent rien écouter : deux ans plus tard, quand ils tentèrent de soulever le peuple irlandais, ils purent reconnaître, mais trop tard, que le recours à la violence ne pouvait qu'être fatal à l'Irlande.

Ce qui contribua plus encore que la scission de la *Jeune Irlande*

à attrister les derniers jours d'O'Connell, ce fut la disette causée en 1845-1846, par la maladie des pommes de terre, disette qui amena une misère sans précédent en Irlande, et fit périr par la faim ou le typhus près d'un cinquième de la population. Le cœur du grand patriote irlandais saigne à la vue de cette affreuse détresse : jour et nuit, il cherche les moyens de soulager ses frères affamés. « La nation meurt de faim », s'écrie-t-il avec désespoir dans chaque lettre. Non seulement il refuse désormais le tribut que ses compatriotes voudraient encore lui payer; non seulement il envoie sans compter, aux évêques irlandais, aux prêtres des paroisses les plus éprouvées, tout l'argent qu'il peut se procurer; mais il écrit sans relâche au *chief-secretary* d'Irlande, au lord lieutenant ou aux membres du gouvernement, réclamant des secours, encore des secours pour l'Irlande à l'agonie. « Il faudrait mettre au moins un million sterling (25 millions de francs) à la disposition du lord lieutenant », écrit-il dès le 4 octobre 1846. Et sans cesse il renouvelle ses demandes, ses instances : « Je n'ai plus que deux pensées, dit-il à Fitz-Patrick : donner à manger au peuple irlandais et l'empêcher de se révolter ».

Plus l'hiver avançait, plus les horreurs de la famine augmentaient. Les scènes dont on était témoin dans certaines localités, dépassaient, au dire d'un personnage assurément impartial, lord Brougham, celles qu'a peintes le Poussin, ou qu'ont décrites Thucydide et Dante. C'en était trop pour O'Connell; sa santé déjà ébranlée recevait le coup de grâce.

Le Libérateur ne se dissimulait pas la gravité de son mal; calme et prêt à mourir, il ne demandait pas à Dieu le rétablissement de sa santé, mais seulement la force nécessaire pour aller une dernière fois au Parlement défendre la cause de l'Irlande affamée : il écrivait, le 6 février 1847 :

Lundi prochain, s'il plaît à Dieu, j'irai, triste et affligé, développer mes vues sur les moyens de sauver l'Irlande. Je rencontrerai des obstacles de toute nature à la Chambre des communes, où l'on paraît ignorer l'état horrible dans lequel l'Irlande est plongée. Puissé-je faire comprendre au Parlement l'énormité du mal qui exige un prompt remède !

Il put, suivant son désir, paraître à la Chambre des communes, et, non sans difficulté, poussa un dernier cri de détresse en faveur de sa patrie.

L'Irlande est entre vos mains, sous votre pouvoir, dit-il d'une voix brisée et émue; si vous ne la sauvez, elle ne peut se sauver elle-même. Je vous en conjure solennellement, n'oubliez pas ce que je vous prédis

aujourd'hui avec la plus profonde conviction : un quart de la population irlandaise va périr, si vous ne venez à son secours !

Ce furent ses dernières paroles aux Communes ; malgré l'impression qu'elles causèrent, le Parlement ne vota que des secours insuffisants :

Je dois prévenir d'avance le peuple d'Irlande, écrivait O'Connell le surlendemain, que, à mon sens, le Parlement n'est pas disposé à aller assez loin, et ne fournira pas de subsides suffisants ; ce sera après le décès de centaines de milliers d'Irlandais qu'on regrettera de ne pas avoir fait davantage pour une nation mourante !

Cependant les médecins, qui ne désespéraient pas encore de sa guérison ou tout au moins de la prolongation de sa vie, venaient de lui ordonner un séjour dans le Midi. O'Connell déclare alors que, si ses forces le lui permettent, il ira jusqu'à Rome, afin de voir la Ville éternelle et le nouveau pape Pie IX, dont l'élévation au pontificat vient d'être accueillie avec tant d'enthousiasme dans toute la chrétienté. Avant de partir, il lui reste deux devoirs à remplir : écrire, en cas de mort pendant le voyage, ses dernières volontés, et faire nommer à un poste ambitionné par lui Fitz-Patrick, l'ami fidèle qui lui a prodigué pendant de longues années tant de marques de dévouement. Le ministère, auquel il n'avait rien demandé pour ses fils, lui accorda avec empressement pour Fitz-Patrick, le poste d'*assistant registrar of deeds*, à Dublin. En annonçant à son ami l'heureux résultat de ses démarches, O'Connell lui envoie en même temps un véritable testament, indiquant avec un soin minutieux la répartition de sa fortune entre ses enfants, les dernières dettes à payer, l'usage à faire de ses papiers, etc., etc. ; bien entendu les pauvres ne sont pas oubliés, ses dernières pensées sont pour eux, pour la Société de Saint-Vincent de Paul, et l'OEuvre de la propagation de la foi. Fitz-Patrick accourt aussitôt à Londres pour dire au Libérateur un adieu qui devait être le dernier. O'Connell apprend de lui avec une grande joie qu'il sera accompagné dans son voyage par son confesseur et son ami le révérend Miley, et il part pour Folkestone avec le digne ecclésiastique, avec son plus jeune fils et Fitz-Patrick, qui a tenu à rester quelques heures de plus auprès du Libérateur. A Folkestone, une foule énorme le salue et l'acclame, au moment où il va s'embarquer, lui souhaitant guérison et prompt retour. Avant de monter sur le bateau, O'Connell se détourne vers Fitz-Patrick, embrasse et bénit « le meilleur de tous ses amis », puis dit un dernier adieu à son entourage et à l'Angleterre. Quelques heures plus tard, il

arrivait à Boulogne, où des Français de distinction, venus au-devant lui, lui faisaient un sympathique et respectueux accueil.

Les premiers jours qu'il passa sur le continent parurent lui rendre des forces. « Mon père, écrivait d'Amiens le fils d'O'Connell, va étonnamment bien; il a bon sommeil et bon appétit. » — « Il serait gai et heureux, disait d'autre part un de ses visiteurs, s'il ne se sentait accablé par les malheurs de l'Irlande et les folies d'O'Brien. » Mais, après Paris, où, pendant son séjour, le Libérateur put voir plusieurs des célébrités du jour, le voyage devint infiniment plus pénible, et l'état d'O'Connell de moins en moins satisfaisant. Les lettres que le Rév. Miley écrit à Fitz-Patrick, de la Palisse, le 8 avril 1847, de Lyon, le 16 avril, constatent les progrès du mal et le rapide déclin du malade : « Je ne suis plus que l'ombre de ce que j'étais, et je puis à peine me reconnaître moi-même », répond O'Connell aux questions que lui adresse le D^r Bonnet, de Lyon. Arrivé à Gênes, il refuse de s'embarquer pour Rome, malgré les conseils du Rév. Miley, qui lui représente que la mer n'a jamais été plus calme. Avait-il conscience que ses forces ne lui permettaient plus d'achever sa route? Au bout de quelques jours, le 14 mai 1847, une congestion se déclare au cerveau; bien que les médecins réussissent à dégager sa tête, il demanda (comme il l'avait déjà fait plusieurs fois) à recevoir les derniers sacrements. Le Rév. Miley qui, jusqu'alors, l'avait engagé à attendre, ne croit plus devoir refuser cette prière. Laissons-le raconter lui-même la scène touchante dont il fut témoin :

Le 15 mai, à deux heures du matin, je crus nécessaire d'envoyer chercher le Viatique et les saintes huiles. Quoique ce fût au milieu de la nuit, le cardinal archevêque de Gênes, âgé de quatre-vingt-huit ans, vint, suivi de son clergé et de plusieurs fidèles, apporter le Viatique adorable avec les solennités en usage dans les pays catholiques; et il le plaça dans le tabernacle que nous avions préparé dans la chambre même de l'illustre patient. Quoique épuisé au dernier degré, il était en possession complète de ses facultés en recevant les derniers sacrements. Le nom adorable de Jésus qu'il n'avait jamais cessé d'invoquer était constamment sur ses lèvres. D'ailleurs, il avait été absorbé complètement par des pensées religieuses depuis le début de sa maladie; pendant les quarante heures précédentes, il n'avait pas parlé d'autre chose... Tout Gênes prie pour lui; j'ai écrit à Rome.

Quelques heures plus tard, O'Connell s'éteignait doucement, et le Rév. Miley, qui reçut son dernier soupir, écrivait le lendemain à Fitz-Patrick :

Sa mort a été sereine et heureuse, car elle a été sanctifiée par les sacrements et rendue douce par les consolations que notre religion prodigue si miséricordieusement à ses enfants. Il répondit d'abord par des paroles, puis par des regards et des signes, aux exhortations que je lui adressai jusqu'à la fin. Il ne dit que quelques mots à son médecin, ce fut pour recommander que son cercueil ne fût pas fermé trop tôt; car il était certain, répétait-il, qu'il paraîtrait mort longtemps avant d'avoir rendu son dernier soupir... Il s'est éteint, avec le calme d'un enfant qui s'endort, samedi soir, à 9 h. 35. Il a demandé que son cœur, — ce cœur qui avait toujours battu pour la cause de la religion et de la liberté, — fut transporté à Rome. Nous avons fait embaumer ce noble cœur, et l'avons renfermé dans une urne d'argent. Le corps, également embaumé, restera ici dans une chapelle, jusqu'à notre retour du pèlerinage que nous allons faire à Rome avec son cœur, et nous le ramènerons alors dans ses montagnes natales, où il restera jusqu'au jour de la résurrection. Quel effet fera sur toute l'Irlande la procession qui, à partir de notre débarquement, conduira son corps à cette abbaye perdue au milieu des montagnes, abbaye qu'il aimait tant et qui deviendra à tout jamais un lieu de pèlerinage¹! C'était un homme unique! Qu'il repose dans une solitude grandiose!

Le cœur d'O'Connell à Rome, son corps en Irlande; son âme au ciel : n'est-ce pas là ce que veulent la justice humaine et la miséricorde divine? Adieu! Adieu!

N'essayons pas, en terminant cette étude, de porter un jugement sur le Libérateur de l'Irlande. Quand un homme a reçu de Dieu l'éloquence, le génie, tous les dons qui font le grand orateur et que, toujours ferme dans sa foi et son patriotisme, il n'use jamais de sa parole que pour défendre, sans trêve et sans défaillance, la plus noble des causes, la religion et la liberté de son pays, aucun éloge n'est à sa hauteur; il est de ceux dont on doit dire, comme Bossuet du prince de Condé : « Leurs seules actions les peuvent louer; toute autre louange languit auprès des grands noms. »

Anatole LANGLOIS.

¹ C'était l'abbaye en ruines dans laquelle il avait fait placer les restes de M^{me} O'Connell.

LE ROLE DE L'EAU

DANS L'ÉCORCE DU GLOBE¹

Dans un premier article, nous avons essayé de suivre les eaux pluviales à travers les vicissitudes de leurs premiers voyages souterrains. Nous les avons vues tour à tour former des nappes d'infiltration, alimenter des sources, circuler dans un réseau compliqué de fissures et de grottes, enfin s'emmagasiner en profondeur, sous la protection de couches d'argile, prêtes à jaillir au dehors le jour où, par un sondage, on aura percé la couverture qui les comprime.

Mais, si variées que soient ces manifestations, elles ne forment, à vrai dire, que la partie la moins intéressante de l'histoire des eaux souterraines. Aussitôt que, dans leur mouvement de descente, les infiltrations ont dépassé les zones tout à fait superficielles de l'écorce, une puissance intervient, qui met en jeu des énergies nouvelles et fait des eaux intérieures, à l'égard des massifs qu'elles traversent, des agents de transformation, parfois très efficaces.

Cette puissance, c'est la chaleur interne. Au dehors, la température est uniquement déterminée par l'activité du soleil. La présence plus ou moins prolongée de cet astre au-dessus de l'horizon ; l'obliquité tantôt plus, tantôt moins grande des rayons ; enfin la distance, variable avec les époques de l'année, de la terre au soleil, tels sont les éléments qui font varier, en chaque point, l'effet utile du rayonnement de ce foyer autour duquel gravite notre planète. A cause de ces variations, en un lieu donné de la terre, la température de l'atmosphère et, par suite, celle de la pellicule de l'écorce en contact immédiat avec l'air libre, oscillent entre certaines limites. Le résultat d'ensemble est le même que si, d'un bout à l'autre de l'année, la chaleur se maintenait, sans aucun changement, à un point intermédiaire entre les limites extrêmes, et c'est cette valeur

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 août 1888.

intermédiaire qu'on appelle la *température moyenne annuelle* du lieu. Chaque point de la surface possède ainsi sa moyenne propre, d'autant plus basse qu'on se rapproche davantage de l'un des deux pôles de froid; et si l'on combine convenablement ces diverses moyennes, on en peut déduire la moyenne générale du globe entier. En opérant de cette manière, on trouve que l'effet calorifique du soleil est le même que si, sur toute la surface de la terre à la fois, cet astre entretenait une température uniforme et invariable d'une quinzaine de degrés centigrades.

Au premier abord, il semble que cette moyenne générale n'offre qu'un intérêt théorique. Qu'importe à chacun de savoir qu'il jouit toute l'année de l'équivalent d'une chaleur de 15 degrés, s'il voit le thermomètre s'abaisser parfois au-dessous de 30, pour se relever ensuite au-dessus de 40 degrés?

Cela est vrai si l'on se borne à considérer le dehors; mais l'intérêt de la moyenne annuelle s'accroît singulièrement quand on pénètre à quelque distance de la surface. Les roches terrestres sont ce qu'on appelle, en physique, des corps très *mauvais conducteurs* de la chaleur. On s'en assure aisément par la facilité avec laquelle on peut tenir longtemps dans les mains l'une des extrémités d'une pierre, dont l'autre bout serait exposé au feu le plus vif. En raison de cette mauvaise conductibilité, les variations de la température de l'air sont très lentes à se propager dans le sol. Un thermomètre plongé à 1 mètre seulement de profondeur est en retard de *plus d'un mois* sur l'atmosphère; c'est-à-dire que les changements généraux qui, d'une saison à une autre, affectent la chaleur extérieure, mettent tout ce temps à se faire sentir à 1 mètre de la surface. Aussi y a-t-il, en chaque point, une limite que les variations externes ne parviennent jamais à franchir et où, par conséquent, règne une température absolument constante, égale à la moyenne annuelle du lieu. A Paris, cette limite est atteinte à la profondeur d'une vingtaine de mètres et c'est ainsi que, dans les caves de l'Observatoire, le thermomètre est resté fixe depuis la construction de l'établissement, c'est-à-dire depuis plus de deux cents ans. Bel exemple de constance, et dont il est vraiment fâcheux que l'influence ne puisse pas se faire sentir dans d'autres domaines que celui de la physique!

D'après cela, si la température de la terre n'avait jamais été influencée que par le soleil, on devrait atteindre partout, à quelques mètres ou tout au plus à quelques dizaines de mètres de la surface, une zone au delà de laquelle le thermomètre se tiendrait invariable aux environs de 15 degrés, puisque telle est la mesure de l'action thermique du foyer central.

Tout autre est le résultat que nous apprennent les observations faites dans les puits profonds, les mines et les sondages. La zone de température invariable une fois atteinte, si l'on continue à descendre, on voit le thermomètre monter d'une manière constante et généralement très régulière. Le fait se produit aussi bien à l'équateur que sous le sol glacé des plaines de la Sibérie, et le taux moyen de cet accroissement est d'environ 1 degré centigrade par 30 ou 35 mètres de descente. De la sorte, l'eau des puits artésiens profonds de 5 à 600 mètres, comme ceux de Grenelle et de Passy, arrive au jour avec une température de 26 à 28 degrés; et au fond du trou de sonde de Schladebach, près de Leipzig, l'ouvrage jusqu'ici le plus remarquable du genre, récemment poussé jusqu'à 1700 mètres de la surface, on a enregistré une température de 55 degrés centigrades.

La cause de cet accroissement ne saurait faire de doute. Il existe, dans l'intérieur du globe, une provision de chaleur, qui donne lieu à un échange continu, à un véritable courant calorifique, entre les couches profondes et la surface. Que cette source de chaleur soit une énorme sphère de métaux fondus, sur laquelle nage l'écorce que nous foulons aux pieds, ou une succession de grands lacs de lave, occupant les cavités internes d'un globe déjà solide dans l'ensemble, peu importe ici. L'essentiel est de constater l'existence d'une source cachée d'énergie, qui fait que les eaux du dehors, à mesure qu'elles descendent à travers l'écorce, doivent être portées à une température de plus en plus haute. Or la puissance dissolvante de l'eau croît très vite avec la chaleur. Aussitôt donc qu'on dépasse la zone superficielle, ce n'est plus seulement comme agent mécanique de circulation que l'eau souterraine doit être envisagée; c'est encore et surtout comme agent chimique.

Concevons, par exemple, dans une région montagneuse, telle que les Alpes ou les Pyrénées, une cime couverte de neige, à l'altitude de 3000 mètres. En été, sous l'action des rayons solaires, une partie de cette neige fond et s'infiltré dans les crevasses des rochers. Il peut arriver que, dans ces pays particulièrement disloqués, des fentes, se faisant suite les unes aux autres, amènent les infiltrations jusqu'à 2000 mètres de profondeur, et que, après un séjour plus ou moins prolongé dans des réservoirs internes, les eaux viennent sortir, au flanc d'une vallée, à l'altitude de 1000 mètres et même plus bas. Rien que cela aura suffi pour leur communiquer une température de près de 60 degrés centigrades, c'est-à-dire égale à celle qui caractérise bon nombre des sources actives des stations thermales connues. Mais, dans leur long voyage, les infiltrations ont très bien pu rencontrer des terrains solubles, par

exemple, des couches de sel, comme il en existe beaucoup dans l'écorce terrestre. De plus, elles ont reçu, de leur mélange avec les eaux de pluie, ou avec celles au sein desquelles auraient séjourné des matières organiques en décomposition, une proportion appréciable de gaz acide carbonique. Il n'en faudrait pas davantage pour créer, soit des sources chlorurées, soit des sources bicarbonatées sodiques, analogues, par exemple, à celles de Vichy. Ainsi, dans un pays de haut relief, la seule augmentation régulière de la chaleur avec la profondeur peut engendrer des sources thermales, capables, à leurs points d'émergence, de donner naissance à des dépôts chimiques, tufs calcaires, tufs siliceux, minerais de fer. En effet, en s'évaporant à l'air, les eaux perdraient à la fois et leur température et les gaz dissous, c'est-à-dire les deux éléments à la faveur desquels elles avaient pu, sur leur parcours, attaquer les roches traversées.

Pourtant, s'il est des cas où cette conception est vraiment réalisée, il semble que la plupart des sources thermales connues réclament une autre origine. Il en est beaucoup qui apparaissent dans des pays de relief modéré, au pied de hauteurs dont l'altitude est insuffisante pour motiver, à elle seule, l'excès de température observé. Tel est le cas des sources de Vichy, de celles de Royat, de Dax et de tant d'autres. Bon nombre aussi, comme les sources gazeuses du Nassau, se montrent chargées d'une telle quantité d'acide carbonique, que nulle cause extérieure ne suffirait à justifier une pareille abondance de gaz. En revanche, il éclate aux yeux que ces mêmes sources se font jour dans des pays hachés de cassures et de dislocations, à proximité de centres volcaniques actifs, ou de foyers d'éruption dont la puissance s'est manifestée pendant les époques géologiques. Ainsi les sources thermales de l'Auvergne et du Bourbonnais entourent un massif où abondent les cratères de scories, en même temps que les coulées de lave. Quelques-uns de ces cratères sont si bien conservés, qu'on les croirait éteints d'hier, et plus d'une coulée ou *cheire* de l'Auvergne égale, en fraîcheur de formes, ce qu'on peut observer au Vésuve ou à l'Etna. Du reste, l'archéologie préhistorique établit que l'activité volcanique de la région n'a cessé qu'après sa première prise de possession par l'homme et, à défaut de traditions précises, le nom de Tartaret, donné au petit cratère voisin de Murols, affirme que les ancêtres de Vercingétorix ont dû voir couler la lave sous leurs yeux. Dans l'Eifel et les régions rhénanes, la date des dernières éruptions paraît plus reculée. Cependant les cratères sont encore bien reconnaissables et, en voyant la multitude des *mofettes* ou sources de gaz acide carbonique qui surgissent en certains points de ces

contrées, il est impossible d'y méconnaître les derniers restes d'une activité volcanique depuis longtemps endormie; absolument comme les mofettes de la célèbre Grotte du Chien, près de Naples, marquent seules aujourd'hui la place d'un volcan réduit au repos.

En tous cas, si, comme nous le croyons, les phénomènes volcaniques ont pour cause l'existence, sous l'écorce terrestre, d'un bain de métaux fondus, riche en gaz et en substances dissoutes, c'est le voisinage de ce bain qui détermine l'augmentation de la chaleur avec la distance à la surface. Les sources thermales directement placées sous la dépendance des volcans ne diffèrent donc pas, d'une manière essentielle, de celles où l'excès de température n'a pour cause que la profondeur des réservoirs où s'alimentent les sources. Elles attestent seulement une communication beaucoup plus facile avec le foyer d'où dérive la chaleur interne.

Il y a des pays où cette communication se manifeste avec un éclat particulier. Le plus instructif est l'Islande, à cause de la juxtaposition des volcans actifs à de grands massifs de neige et de glace. Le voisinage immédiat de ces deux éléments si disparates donne naissance au phénomène des *geysers* ou sources chaudes jaillissantes et intermittentes. Sur les flancs du massif de l'Hécla, presque constamment enseveli sous un manteau de neige, s'étend un territoire entièrement constitué d'un tuf volcanique poreux. L'eau produite par la fonte des neiges s'y infiltre sans obstacles et y peut circuler en tous sens. Mais, dans ce voyage souterrain, elle entre en contact avec d'abondants dégagements de gaz et de vapeurs, issus des réservoirs intérieurs de lave et concentrés dans certaines fissures privilégiées. De ce contact résultent des explosions qui, à des intervalles déterminés, projettent en l'air, jusqu'à une hauteur de 30 mètres, de magnifiques gerbes d'eau chaude; après quoi la source rentre dans le repos, jusqu'à ce que les infiltrations aient reconstitué la provision d'eau nécessaire à la formation d'une nouvelle gerbe. Quant au rythme caractéristique des geysers, c'est-à-dire l'espacement régulier des éruptions, variable d'une source à une autre, Tyndall en a montré la principale cause dans l'inégal échauffement des parois du puits naturel par lequel se fait le jaillissement. Extérieurement léché par des gaz chauds, ce puits présente, en quelques-uns de ses points, un excès de température, dû à ce que les gaz y arrivent plus facilement qu'ailleurs. Aussi lorsque l'eau, soulevée en soubresauts par les bulles qui la traversent, atteint les points en question, elle y peut subir une vaporisation immédiate, suffisante pour déterminer, comme dans les explosions de chaudières, la projection de toute la colonne. En illustration de ce principe, Tyndall a construit dans

son laboratoire de petits geysers artificiels, où les explosions se succèdent avec une régularité mathématique.

Cependant il ne faudrait pas croire que le régime d'un geyser fut destiné à se maintenir indéfiniment. Rien n'est immuable dans la nature, surtout en fait de manifestations volcaniques, et les anciennes descriptions des geysers islandais sont loin de correspondre à l'état de choses actuel. Mais c'est surtout en Amérique que la rapidité de ces changements est frappante. Il y a près de vingt ans, en explorant le haut bassin du Missouri, et notamment le cours de son affluent, le Yellowstone, on découvrit une région jusqu'alors ignorée, où les geysers dépassaient, en magnificence et surtout en nombre, tout ce qui était connu jusqu'alors en d'autres contrées. Autour de ces sources chaudes, la végétation se développait avec une vigueur particulière. Aussi ce pays de merveilles, d'ailleurs dépourvu d'habitants, fut-il, sous le nom de Parc National du Yellowstone, déclaré propriété de l'Etat, afin que nul ne pût porter atteinte à la beauté du paysage. Au nombre des geysers alors inventoriés, quelques-uns lançaient dans les airs, une fois par jour, une colonne d'eau de plus de 60 mètres de hauteur et déposaient, tout autour de leurs orifices, des incrustations remarquables par la vivacité de leurs couleurs, nuancées de rose, de blanc, de bleu et de vert. Quinze ans après cette première découverte, la puissance des explosions avait diminué; leurs intervalles n'étaient plus les mêmes; preuve manifeste qu'il s'agissait là de phénomènes locaux et temporaires, destinés à s'atténuer à mesure qu'on s'éloigne de l'époque où de véritables volcans étaient en activité dans la contrée.

Il est vrai qu'un volcan éteint peut se rallumer. On l'a bien vu dans la Nouvelle-Zélande, où un groupe de geysers, comparable en beauté à celui du Yellowstone, a été en grande partie détruit, il y a peu de temps, par une formidable explosion, réveil inattendu d'un volcan depuis longtemps endormi. Le phénomène est donc, de son essence, sujet à des alternatives, et, de la sorte, une même provision d'eaux souterraines peut accomplir, suivant les temps, un travail très inégal. Quant à l'essence même de ce travail, elle peut être, pour le philosophe, matière à de curieuses réflexions. C'est, en effet, une singulière destinée que celle des eaux projetées par les geysers. La chaleur du soleil les a puisées, sous forme de vapeurs, dans le grand réservoir de l'Océan; puis un courant d'air, en les entraînant dans des régions plus froides, a déterminé leur chute à l'état de neige ou de pluie. Dès lors il semblait qu'elles dussent, ou retourner paisiblement au réservoir d'où elles étaient sorties, ou s'emmagasiner pour toujours dans les profondeurs du sol. Or voilà que des émanations du foyer interne s'en emparent et les rejettent

bruyamment à l'extérieur, en même temps qu'elles en vaporisent une partie. Mais, en revanche, le rôle de ces infiltrations, dans l'écorce du globe, aura sans doute été aussi restreint qu'il est passager? Point du tout. C'est le contraire qui arrive, et le voisinage des geysers se signale par d'importants dépôts. Cela tient à ce que le terrain qui les environne est habituellement composé de matériaux volcaniques peu cohérents. Au milieu de ces roches perméables, l'eau chaude circule et exerce un pouvoir dissolvant d'autant plus énergique, que les substances chimiques actives abondent toujours parmi les dégagements gazeux auxquels cette eau doit sa température. C'est d'abord l'acide carbonique, principe de toutes les mofettes; c'est ensuite l'acide chlorhydrique; ce sont les acides du soufre, les sels de soude, de potasse, etc. Sous l'influence de tels agents, les matériaux des tufs volcaniques ne résistent pas à la corrosion. Les eaux thermales deviennent de véritables dissolutions salines et, lorsqu'elles sont rejetées au jour, les changements de température et de pression provoquent des réactions multiples, dont chacune donne naissance à une catégorie de dépôts. Ici, c'est la silice qui, ne se trouvant plus assez retenue par suite du départ des sulfates, se précipite en incrustations opalines; tantôt formant, autour des orifices de sortie, des amas concrétionnés qui s'accroissent de jour en jour; tantôt se substituant, par un lent travail moléculaire, à la substance des végétaux du voisinage, qu'elle fossilise en respectant leurs plus délicates structures. Là c'est du calcaire qui se dépose, à mesure que s'évapore l'acide carbonique qui le maintenait en dissolution, et, à chaque ressaut des chutes, l'eau thermale se crée ainsi des bassins, capricieusement étagés en terrasses d'une blancheur éblouissante, pareilles à des cascades d'eau congelée, comme celles que le touriste admirait naguère à Tatarata, dans la Nouvelle-Zélande, ou qu'il peut voir encore en Amérique, au voisinage des célèbres grottes du Mammoth.

Le travertin renommé de Tivoli, près de Rome, n'a pas une autre origine. Le calcaire qui le compose a été enlevé, atome par atome, aux roches du Latium, par des eaux qu'échauffaient et qu'échauffent encore des émanations gazeuses, dernier reste de l'antique activité volcanique du pays. Forcées de tomber en cascades le long de l'escarpement de Tivoli, ces eaux se débarrassent à l'air de leur excès de gaz; et comme, seul, cet excès obligeait le calcaire à rester dissous, ce dernier est réduit à former, sur la paroi que lèchent les chutes, une incrustation dont l'épaisseur s'est accrue, lentement mais sûrement, avec les siècles. Ainsi les volcans ne se contentent pas de rejeter au dehors d'énormes coulées de laves, qui s'ajoutent à l'écorce solide et dont plusieurs

fourniront à l'homme de précieux matériaux de construction. Lorsqu'ils n'ont plus la force d'amener directement leurs produits jusqu'à la surface, ils empruntent le secours des eaux souterraines, avec lesquelles ils édifient un nouveau genre de roches. Tels les matériaux dont la plupart des monuments de la ville éternelle ont été construits; comme si l'accomplissement des destinées de Rome réclamait, pour la préparation des murailles et des édifices de la grande cité, une intervention, plus directe que partout ailleurs, de l'activité propre du globe.

Les sources thermales jaillissantes, où l'influence de la chaleur centrale se combine si bien avec l'intervention des eaux souterraines, appartiennent à un ordre tout à fait exceptionnel de curiosités naturelles. La variété en est extrême, depuis les imposantes manifestations des geysers jusqu'aux modestes sources incrustantes, qui accomplissent leur besogne en silence, comme celle de Saint-Alyre, à la porte de Clermont-Ferrand. Quelquefois la part des eaux souterraines y est très réduite; ou du moins elle est dissimulée par une vaporisation préalable et, dans ce cas, ce sont de véritables jets de vapeur qui jaillissent du sol en sifflant. De ce nombre sont les *soufflards* ou *soffioni* de la Toscane, et les dégagements connus en Californie sous le nom de *Steamboat springs* ou Sources du bateau à vapeur. Est-ce l'eau de la surface qui reparait sous cette forme, après avoir été portée à l'ébullition par des dégagements volcaniques? Ou bien les volcans ne sont-ils pas eux-mêmes capables de lancer dans les airs de la vapeur d'eau, originaire des profondeurs, où elle aurait été retenue jusque-là par les matières métalliques en fusion? Grave question et pleine d'intérêt, mais dont la discussion ne serait pas ici à sa place. Du reste, quelque solution qu'on y veuille donner, la grandeur du phénomène n'y peut rien perdre et il semble que ce soit, par excellence, une de ces irrésistibles explosions des forces naturelles, qu'il n'est au pouvoir de l'homme, ni de provoquer, ni de diriger, encore moins de comprimer.

Pourtant, si l'idée de contrarier un grand geyser peut, à bon droit, paraître extravagante, il est des dégagements naturels dont l'industrie sait diriger et utiliser la sortie. Nous ne parlons pas seulement des sources thermales ordinaires, dont on peut, par d'intelligents travaux de captage, régulariser et accroître le débit, mais bien des *solfatares* ou émanations d'hydrogène sulfuré, au-dessus desquelles on organise des stations thermales, comme aux environs de Pouzzoles; enfin, des soufflards de vapeur chaude, dont on recueille en quelques points le produit pour faire marcher des usines. Même, on active l'énergie de certaines émanations de ce genre en

rétrécissant ou en bouchant momentanément les orifices de sortie jusqu'à provoquer des explosions. Il y a mieux : dans certains cas fortuits, un travail de main d'homme peut, en donnant issue à une activité jusqu'alors comprimée, créer l'équivalent d'un geyser naturel. Un curieux exemple de ce genre a été offert en 1881 par le sondage de Montrond, au sujet duquel le livre déjà cité de M. Daubrée¹ fournit d'intéressants détails.

La grande plaine du Forez dissimule, sous une assez forte épaisseur de sables, de marnes et d'argiles, appartenant au terrain tertiaire, un sous-sol primaire, qui doit établir la jonction des terrains anciens du massif montagneux de l'Ouest avec les formations du bassin de Saint-Étienne. Ces dernières, précieuses par le charbon de terre qu'elles renferment, peuvent donc exister sous une partie au moins de la plaine. Aussi, dans l'espoir d'augmenter les richesses minérales de la contrée, a-t-on été conduit à exécuter à Montrond, près de Saint-Galmier (Loire), un sondage d'assez grande section. Lorsque la sonde fut parvenue à 475 mètres, on vit jaillir à 2 mètres de hauteur, sur tout le pourtour du tubage, des gerbes d'une eau écumeuse. Bientôt cette éruption annulaire prit fin ; mais alors, par la colonne centrale, large de 21 centimètres, s'élança, en deux ou trois saccades ou pulsations, une gerbe d'eau chaude de 35 mètres de hauteur. Au bout de cinq minutes, la gerbe commençait à décroître et, un quart d'heure après, l'éruption centrale était terminée.

Le livre de M. Daubrée contient une photographie qui a pu être prise juste au moment où se produisait ce phénomène, lequel d'ailleurs s'est renouvelé plusieurs fois. La poursuite de l'approfondissement a momentanément mis fin aux éruptions, qui ont recommencé, dans la même mesure, quand la profondeur du sondage a atteint 497 mètres. Enfin le travail a été arrêté à 502 mètres et, depuis lors, notamment en 1883 (époque à laquelle se rapporte une seconde photographie reproduite par M. Daubrée), le jaillissement s'est fait par la colonne centrale, projetant parfois de gros morceaux de bois jusqu'à 50 ou 60 mètres de hauteur.

La cause de ce curieux phénomène est facile à indiquer, si l'on réfléchit que l'eau qui jaillit à Montrond est très chargée d'acide carbonique et ressemble aux sources bicarbonatées sodiques de Saint-Galmier et de Montbrison. Les émanations gazeuses qui ont survécu aux éruptions volcaniques de l'Auvergne et du Vivarais se dégagent encore au-dessous de la plaine du Forez, dont l'axe marque certainement une ligne de fracture, une zone faible de cette partie

¹ *Les Eaux souterraines*, t. I, p. 638.

de l'écorce terrestre. Mais tandis que, vers l'extrémité de la région, à Vichy par exemple, les émanations peuvent arriver jusqu'au jour, à Montrond leur essor est comprimé par la grande épaisseur des formations tertiaires, pour la plupart imperméables. Il a donc fallu, pour en révéler l'existence, qu'on vint à leur offrir un orifice de sortie. Ainsi ce sondage, entrepris pour la recherche de la houille, a doté le pays d'un autre genre de richesse naturelle; c'est une source thermale artésienne, à la fois gazeuse et saline, où se dépense, non, comme pour le charbon de terre, le produit emmagasiné dans les végétaux de la chaleur des rayons solaires, mais l'effet du feu central, appliqué aux eaux d'infiltration qui saturent les terrains meubles de la dépression.

Il faut l'avouer, le succès obtenu par hasard à Montrond n'est pas sans offrir quelque danger; nous voulons dire que l'esprit d'initiative serait capable d'en abuser pour provoquer, en vue d'un résultat semblable, des tentatives plus ou moins téméraires. Il y a plusieurs années, un homme de science un peu aventureux, exposant, à propos d'une carte géologique de l'Algérie orientale, ses idées sur la constitution du globe, représentait l'écorce terrestre comme un assemblage de compartiments solides indépendants, tous flottant par leur pied sur la masse interne en fusion, où ils s'enfonceraient de quantités très inégales. A l'entendre, la science arriverait un jour à reconnaître, entre deux compartiments voisins, les fractures qui pourraient le plus vite et le plus facilement conduire jusqu'au noyau fluide. Alors, disait l'auteur, on y ferait des sondages pour aller chercher les gaz et les vapeurs, dont la puissance, ainsi canalisée, deviendrait le principal, sinon l'unique aliment de l'industrie.

Ne semble-t-il pas, à première vue, que ce beau rêve ait trouvé sa réalisation à Montrond, et cela ne pourrait-il justifier l'éclosion de sociétés de recherches, se proposant de tenter l'aventure sur d'autres points? Pour modérer ce zèle et garantir la bourse des capitalistes que cette perspective serait de nature à séduire, il suffira, croyons-nous, d'une remarque. L'heureux résultat obtenu à Montrond tient à ce que le sondage s'est trouvé au voisinage d'un ancien centre volcanique. Ce n'est pas le foyer général de la chaleur interne qu'on a réussi à atteindre, mais bien une de ces cheminées par où se dégagent, à grande distance de leur berceau, les produits issus de ce foyer. Or les émanations volcaniques sont très clairsemées sur le globe, de même qu'en chaque point elles n'ont, dans le temps, qu'une durée limitée. Il faut des circonstances particulièrement favorables pour que leur énergie s'emmagasine, d'une façon occulte, à une faible distance du dehors, et il est peu de

points de la surface terrestre où l'on pût se flatter de renouveler l'heureux coup de sonde de la plaine du Forez.

Les manifestations que nous venons de passer en revue rentrent dans la catégorie des phénomènes violents. Elles frappent l'imagination par la puissance qu'elles déploient, et ceux qui en sont témoins pourraient être tentés d'exagérer plutôt que de méconnaître l'importance du rôle qu'elles jouent ici-bas. Mais il est des travaux d'une nature plus silencieuse, auxquels donne lieu la circulation des eaux souterraines, quand elle se combine avec les émanations calorifiques internes; et si l'écorce terrestre n'en reçoit, en apparence, que d'insignifiantes modifications, en revanche c'est par cette voie que se constituent les matières les plus indispensables à la civilisation : nous voulons parler de celles qui remplissent les filons métallifères.

Un filon est une fente, en général assez mince, qui s'ouvre au milieu d'une roche dure quelconque et dont toute la largeur est occupée par des matières pierreuses cristallines, dites *ganques*, au milieu desquelles sont disséminées, en veines, en nids ou en mouches, des minerais métalliques. Le plus souvent ces minerais sont des sulfures, c'est-à-dire des combinaisons du soufre avec les métaux. Longtemps on a admis que le remplissage des fentes avait eu lieu par injection et d'une manière en quelque sorte subite. Puis l'examen des minéraux des filons a montré que l'eau avait dû prendre une grande part à leur formation. On a été ainsi amené à l'idée de dissolutions minérales, circulant dans les fentes et y déposant, par évaporation ou par concentration, les matières dont elles étaient chargées. Mais on se figurait que des circonstances tout à fait exceptionnelles de température et de pression avaient dû présider à la circulation des eaux comme au dépôt des minéraux de remplissage.

Une découverte fortuite, heureusement tombée entre les mains d'un observateur de grande sagacité, a beaucoup modifié cette conception. Il y a une trentaine d'années, des travaux furent jugés nécessaires à l'établissement de Plombières. On porta la pioche au milieu de maçonneries autrefois construites par les Romains, toujours si soucieux de l'aménagement des sources thermales. C'était un béton composé de fragments de briques et de grès rouge, réunis par un ciment de chaux, sans mélange de sable. Depuis plus de seize siècles, l'eau minérale avait constamment imprégné ces maçonneries. En les ramenant au jour, on remarqua que les fentes des briques, ainsi que leurs intervalles mutuels, étaient tapissés par des substances blanchâtres, d'aspect un peu miroitant.

M. Daubrée en fit l'examen minéralogique et chimique, et reconnut avec surprise des espèces cristallisées, appartenant à une famille de minéraux qui, jusqu'alors, n'était représentée que parmi les produits des volcans ou les gangues des filons métallifères. La plupart étaient ce qu'on appelle des *zéolites*, c'est-à-dire des minéraux formés par l'union de la silice, de l'alumine et de l'eau, avec des bases diverses, telles que la potasse, la soude et la chaux. La source de la silice et de l'alumine était facile à trouver dans les briques, dont la substance est formée par une combinaison amorphe de ces deux corps. La chaux avait été évidemment fournie par le ciment. Quant aux alcalis, potasse et soude, c'est l'eau thermale qui devait les avoir apportés; car elle en renferme une petite quantité à l'état de chlorures et de sulfates. Mais comment cette eau, dont la température ne dépasse pas 70 degrés, avait-elle pu agir sur les briques et le ciment, au voisinage immédiat de la surface, c'est-à-dire sans le secours d'aucune pression extraordinaire? Comment, surtout, avait-elle provoqué la formation de minéraux cristallisés, alors que, dans les laboratoires, des réactions du même genre ne donnent lieu d'ordinaire qu'à des poussières fines et amorphes? A la vérité, ces cristaux sont bien modestes et quelques-uns sont à peine perceptibles à l'œil nu; mais si, conformément au procédé devenu aujourd'hui d'un usage général pour l'étude des roches, on taille, dans les briques romaines de Plombières, de petites lames minces transparentes ¹, pour les examiner au microscope, on peut se convaincre de la parfaite ressemblance des minéraux avec ceux des filons naturels, et il n'en devient que plus intéressant d'éclaircir le problème de leur genèse.

Ces faits si curieux ont été, pour M. Daubrée, le point de départ d'une série de travaux du plus grand intérêt. Déjà le savant géologue avait reconnu que l'eau, surchauffée et sous pression, attaque le verre et peut ensuite déposer de petits cristaux, dans lesquels les formes du cristal de roche sont reconnaissables. Il s'assura ensuite que le concours du temps pouvait suppléer au défaut de température et de pression et qu'une eau faiblement minéralisée, mais circulant depuis des siècles à travers toute espèce de roches, y provoquait des décompositions, aboutissant à la formation d'espèces minérales. Au début, ce sont des individus imperceptibles qui prennent naissance; mais ils *se nourrissent* peu à peu par l'accession de nouveaux éléments, absolument comme, dans les laboratoires, on peut nourrir un cristal d'alun, par exemple, en le main-

¹ Voy., dans les *Eaux souterraines*, les dessins coloriés qu'en a donnés M. Daubrée.

tenant dans des dissolutions saturées de la même substance. C'est aussi de cette façon que se forment, sur les volcans, les cristaux de fer spéculaire en belles lames brillantes. Quand, par les fissures de la lave consolidée, se dégagent ces petits nuages blanchâtres qu'on appelle des fumerolles, on voit, tout autour, la lave se couvrir d'efflorescences d'un jaune franc, que tout le monde prend pour du soufre, mais qui, en réalité, sont formées de chlorure de fer. La vapeur d'eau, qui se dégage en abondance avec ce chlorure, le décompose et forme de l'oxyde de fer. Ce n'est d'abord qu'une poussière amorphe et rouge. Mais si le dégagement continue longtemps par la même fissure, les grains rouges se transforment en cristaux noirs brillants, et ceux-ci, à leur tour, peuvent bientôt se réunir en lamelles qui réfléchissent la lumière comme des miroirs (d'où le nom de fer spéculaire).

L'action que nous venons de définir est d'ailleurs aussi locale qu'elle est progressive. L'eau thermale a agi, par les substances qu'elle apportait, ici sur les briques, à côté sur le ciment, produisant, dans le premier cas, des minéraux différents de ceux qu'on trouve dans le second. Mais toutes ces espèces appartiennent à la catégorie des gangues pierreuses et aucune d'elles n'apporte de lumières sur le mode de formation des précieux sulfures métalliques de nos filons.

Il était réservé à un autre établissement balnéaire français, celui de Bourbonne-les-Bains, de combler cette lacune en mettant à la disposition de M. Daubrée des documents d'un intérêt tout spécial. Ces documents ont été mis au jour il y a peu d'années, à l'occasion du curage d'un ancien puisard, qui datait, comme les maçonneries de Plombières, du temps des Romains. Les anciens avaient coutume, quand ils étaient guéris par l'usage d'une eau thermale, d'y jeter, en signe de reconnaissance, des pièces de monnaie. Dans le puisard étaient également tombées des matières végétales, parmi lesquelles des fruits, tels que des noisettes. Enfin de la vase s'y était accumulée en certaine proportion. Pendant de longs siècles, cette boue complexe s'était trouvée en suspension dans une eau de température relativement peu élevée (56 à 68 degrés), qui contenait une très faible proportion de chlorures et de sulfates alcalins. Il n'en a pas fallu davantage pour attaquer les monnaies de bronze. Les matières organiques, toujours avides d'oxygène, ont commencé par réduire les sulfates de l'eau thermale à l'état de sulfures. Ceux-ci, rencontrant du cuivre, s'y sont combinés en formant, soit du sulfure de cuivre proprement dit, soit un sulfure double de fer et de cuivre, identique avec le cuivre pyriteux des filons. Ces minéraux, constamment nourris par un nouvel apport des mêmes substances,

ont fini par constituer des individus cristallins, nettement reconnaissables à leurs formes. A la surface, une réaction de ce genre eût été impossible; car l'avidité du cuivre et du fer pour l'oxygène de l'air est telle, que seuls des oxydes ou des carbonates y peuvent prendre naissance. Mais les matières organiques de la vase, bien plus avides encore d'oxygène, étaient là, prêtes à en absorber les moindres traces. L'altération des monnaies s'est donc poursuivie au sein de ce que les chimistes appellent un *milieu réducteur*, ce qui a permis le développement des sulfures.

Ces observations jettent une vive lumière sur la production des matières des filons par l'intervention des eaux thermales, même à faible température. Cependant un point reste à éclaircir. D'où viennent les métaux dans la nature? A Bourbonne, l'homme s'était chargé de les fournir et c'est encore lui qui avait jeté, au fond du puisard, les substances végétales, grâce auxquelles l'oxydation était devenue impossible. Or il est évident qu'une telle intervention est restée étrangère au phénomène des filons. L'apport métallique n'a pu être que de source interne, comme aussi la constitution de l'atmosphère réductrice. Chaque jour les émanations volcaniques et spécialement les fumerolles nous révèlent que des substances métalliques se dégagent au voisinage des laves; mais ces émanations nous apparaissent sous la forme d'oxydes, de chlorures ou de sulfates, jamais sous celle de sulfures. Faudra-t-il donc demander le secret de l'énigme à des réactions de laboratoire, sous peine de ne pouvoir formuler que des conjectures impossibles à vérifier?

Peut-être, il y a quelques années, aurait-on dû se résigner à cette alternative. Mais aujourd'hui les progrès de l'observation ont mis en lumière, dans un coin de l'Amérique du Nord, des faits qui paraissent appelés à jeter un grand jour sur le problème que nous venons de poser.

Il existe en Californie une localité à laquelle on a donné le nom de *Sulphur bank* ou *couche de soufre*, parce qu'un gisement de soufre natif y a été pendant quelque temps l'objet d'une active exploitation. Le soufre y couronne, sur quelques mètres d'épaisseur, une petite colline isolée, haute d'une trentaine de mètres, et dont la masse est formée par une coulée de lave. Au contact du soufre, la lave (dont l'épanchement date d'une époque antérieure à l'ère actuelle) est complètement désagrégée et altérée au point d'être méconnaissable, étant transformée en silice pulvérulente. Un peu plus bas, la roche est plus solide, mais elle se montre traversée par de nombreuses fissures. Enfin, plus bas encore, les fissures deviennent plus rares, en même temps mieux définies et, sauf dans

leur voisinage immédiat, la roche reprend toute sa compacité normale. Il est donc évident que le soufre a été amené au jour par des solfatares ou tout au moins des fumerolles, dont la sortie, consécutive de l'épanchement de la coulée, a dû se poursuivre pendant très longtemps. Ici, comme à la solfatare bien connue de Pouzzoles, près de Naples, des vapeurs d'hydrogène sulfuré, traversant la lave par mille crevasses, sont venues se décomposer à la surface; une partie du soufre s'est séparée à l'état natif, tandis qu'une autre, oxydée par la double action de l'air et de la vapeur d'eau, a donné naissance à de l'acide sulfurique. La vertu corrosive de cet acide s'est exercée aux dépens de la lave, n'y laissant plus que la silice, exactement comme, à Pouzzoles, le trachyte, qui, lui aussi, est une ancienne lave, a été transformé par les émanations en une substance blanche, dépourvue de toute cohésion.

Mais sous quel état et par quels canaux souterrains l'hydrogène sulfuré est-il arrivé jusqu'à la lave? C'est ce que, probablement, on eût toujours ignoré, si quelques mouches de cinabre ou sulfure de mercure n'avaient été rencontrées vers la base du banc de soufre, augmentant d'importance à mesure qu'on descendait dans la lave. Ces taches, d'un rouge vermillon, faisaient présumer l'existence, dans la profondeur, d'un gisement de minéral de mercure, analogue à ceux qui étaient déjà connus dans la contrée. Cela valait bien la peine d'une recherche. On entreprit donc de véritables travaux de mines, qui furent poussés jusqu'à une centaine de mètres de la surface, à travers les difficultés causées par l'accroissement continu de la température. A défaut de résultats industriels, ces recherches ont du moins fourni l'occasion des constatations les plus précieuses au point de vue scientifique.

On reconnut d'abord que le massif de lave, reste d'une coulée originairement plus étendue et en grande partie enlevée par l'érosion, n'avait qu'une faible épaisseur et qu'il était superposé à un ensemble de couches stratifiées, d'origine sédimentaire, appartenant à ce que les géologues ont appelé le terrain crétacé. Les fissures observées dans la lave se poursuivaient à travers ces couches et prenaient une netteté particulière au milieu de l'une d'entre elles. Cette assise privilégiée était un *conglomérat*, c'est-à-dire qu'elle était constituée par des cailloux, que réunissait un ciment peu fortement agrégé. Sans doute la porosité relative de cette roche avait rendu plus facile la circulation des émanations. De fait, on y observait de nombreux suintements d'un liquide notablement plus chaud que le terrain environnant et, autour des cailloux, on remarquait des encroûtements d'oxyde de fer et de cinabre, en voie d'accroissement continu par couches concentriques. Enfin,

chose curieuse, dans cette eau chargée d'acide carbonique et où dominaient les sulfures alcalins, il y avait toujours une proportion, faible, mais appréciable, de bitume. D'ailleurs, en dehors des minerais, les fissures du terrain étaient remplies de silice, tantôt solide, tantôt gélatineuse, et alors facile à confondre avec de la cire minérale.

La voilà donc trouvée, la source de cet hydrogène sulfuré, dont la décomposition à l'air a produit le soufre natif! Et du même coup nous apprenons à connaître, ou du moins à soupçonner, la nature du milieu réducteur, au sein duquel nous savons que les sulfures métalliques des filons ont dû se former. Du sein de la terre se dégagent probablement des hydrocarbures, gazeux ou liquides et, dans ce dernier cas, analogues au pétrole. D'ordinaire, ces hydrocarbures n'atteignent la surface qu'après avoir subi, par le contact de l'air ou de l'eau, une oxydation qui a fait passer leur carbone à l'état d'acide carbonique, comme celui que dégagent les mofettes. Mais parfois ils ont été, en partie au moins, préservés de l'oxydation. Alors, noyés dans l'eau imprégnée d'huile ou de bitume, les sulfures alcalins cheminent intacts dans les fissures, où les pousse, sans aucun doute, la force ascensionnelle des gaz qui s'échappent encore, longtemps après les éruptions violentes, des foyers volcaniques sous-jacents. Ces sulfures tiennent d'ailleurs en dissolution d'autres sulfures métalliques, notamment ceux du fer et du mercure. Mais lorsque les eaux ascendantes arrivent au voisinage de la surface, la diminution de la pression et celle de la température favorisent le dépôt des sulfures métalliques dissous, qui viennent tapisser sous forme d'incrustations les parois des fentes. Ils y prennent l'état solide, pêle-mêle avec les gangues, qui ne sont autre chose que le résultat de la précipitation, opérée de la même manière, des matières pierreuses dissoutes au passage par les eaux profondes.

Ces réactions ne sont pas exclusivement d'ordre chimique; diverses influences électriques et même magnétiques, du genre de celles qui président à la galvanoplastie, y peuvent prendre part, suivant la complexité plus ou moins grande des dissolutions et la nature, c'est-à-dire la composition, l'état physique et la conductibilité des parois. Enfin et peut-être par l'action des eaux qui descendent de la surface, les sulfures alcalins se décomposent à leur tour, engendrant de l'hydrogène sulfuré.

Telle est, avec beaucoup de vraisemblance, la multiple série de phénomènes que l'expérience nous autorise à regarder comme ayant présidé à la genèse des filons métallifères. Nous voilà loin de l'idée, autrefois si communément acceptée, que le remplissage des filons

était le résultat immédiat d'une injection directe de bas en haut ! C'est le lent travail des eaux souterraines qui l'a produit, grâce, sans doute, à un apport interne, mais dont les éléments sont venus du foyer central sous la forme de gaz et de vapeurs. Et comme cet apport est généralement l'effet d'une activité volcanique sur son déclin, on s'explique que les filons soient aussi étroitement localisés dans certaines régions privilégiées. Partout l'écorce terrestre est semée de fentes. Partout les eaux superficielles s'y infiltrent et y circulent. Cependant un très petit nombre de ces fentes offrent l'avantage de contenir des sulfures métallifères et celles qui en jouissent sont toujours groupées à plusieurs, formant de véritables *champs de filons* riches. C'est que l'activité éruptive a toujours été, à chaque époque, concentrée sur de petites fractions de la surface. Par suite, les émanations solfatarieuses n'ont favorisé que les pays où cette activité s'était donné carrière.

Les minéraux des filons sont donc bien d'origine éruptive, c'est-à-dire, en somme, volcanique. Mais au lieu d'être volcaniques à la manière des laves, ils le sont à la façon du soufre, comme Elie de Beaumont l'établissait si bien, il y a quarante ans, dans sa note, à jamais mémorable, *sur les émanations volcaniques et métallifères* ; ce qui veut dire que l'eau, liquide ou en vapeurs, a été le véhicule, à la faveur duquel les matières métalliques ont pu quitter le foyer interne d'où elles émanent ; idée parfaitement exprimée par la qualification d'*hydrothermale*, appliquée à l'origine des filons.

Cette manière de voir rend un compte très rationnel de la formation des gîtes de sulfures. Mais on peut se demander si elle n'est pas tout à fait en défaut quand il s'agit de certains métaux, tels que l'or, qu'on trouve toujours à l'état natif. Cependant, en étudiant de près cette nouvelle catégorie de gisements, on est amené à reconnaître que l'intervention des eaux souterraines y est encore plus manifeste, s'il se peut.

En effet, lorsque des alluvions aurifères, où l'or existe en pépites, à l'état remanié, au milieu de cailloux et de graviers de transport, on cherche à remonter aux sources d'où doit dériver le précieux métal, on finit toujours par trouver des filons de quartz (c'est-à-dire de cristal de roche commun et laiteux), au milieu desquels des mouches d'or sont disséminées. On acquiert ainsi la certitude que l'or des alluvions riches ou *placers* provient de la destruction des têtes de ces filons, destruction opérée à l'époque où se sont formées les vallées actuelles. Ces têtes devaient être plus riches que les parties demeurées intactes, où l'exploitation n'a jamais réussi, jusqu'à présent, à découvrir des morceaux d'or comparables aux grosses pépites de certains *placers*. Bien mieux, tous

les filons connus de quartz aurifère s'appauvrissent rapidement dans la profondeur, ce qui implique une concentration de l'or au voisinage de la surface.

D'où vient cette concentration? Y aurait-il eu, dans l'espèce, injection directe d'une matière qui se serait trouvée poussée à la périphérie? Mais comment concevoir cette injection au milieu d'un corps tel que le quartz, c'est-à-dire radicalement infusible et attestant, par toute sa manière d'être, qu'il n'a pu se former qu'au sein d'une dissolution aqueuse? D'autre part, tout indice de sulfures semble faire défaut. A côté de l'or natif, les filons ne contiennent que de la rouille, c'est-à-dire du fer oxydé et hydraté, suffisant à prouver que le départ de l'or a eu lieu sous des influences franchement oxydantes.

Pour résoudre cette sorte de contradiction, adressons-nous à l'entourage habituel des filons d'or. Presque toujours nous les verrons associés à une certaine espèce de roche éruptive, d'un vert foncé, appelée *diorite* et renfermant de nombreuses veines ou mouches d'une substance métallique, d'un jaune de laiton, qui n'est autre chose que la pyrite ou sulfure de fer. De là l'idée que le quartz aurifère pourrait bien provenir d'une action hydrothermale et solfatarienne, contemporaine de l'injection des diorites, qu'elle aurait accompagnée à titre de phénomène latéral et périphérique.

Ce premier pas fait, pénétrons dans l'intérieur de quelques filons d'or, comme ceux du Vénézuëla. Nous verrons bien, à une certaine profondeur, les mouches de métal, qui rendaient l'exploitation fructueuse, disparaître et le quartz devenir absolument stérile. Mais, plus bas encore, nous constaterons que la pyrite fait son apparition dans la gangue, pour y devenir de plus en plus abondante. S'il nous vient à l'idée d'analyser cette pyrite, nous nous assurerons qu'elle contient une notable proportion d'or; parfois même ce métal apparaîtra en gouttelettes solides, à la surface des cristaux de pyrite¹, comme si, d'abord incorporé à leur masse, il avait cherché à s'en séparer par exsudation.

Alors il ne sera plus possible d'échapper à la conviction que l'or, lui aussi, est arrivé de la profondeur, par voie hydrothermale, dissous avec le sulfure de fer, probablement dans un véhicule de sulfures alcalins. Il ne restera donc plus qu'à expliquer pourquoi cet or a quitté les combinaisons sulfurées pour apparaître dans le quartz à l'état natif.

Or la raison de ce phénomène ne semble pas difficile à trouver,

¹ Nous devons la connaissance de ce fait remarquable à une collection très intelligemment recueillie sur place par feu M. Naissant, ingénieur civil des mines.

si l'on se rappelle que c'est près de la surface, et au milieu de l'oxyde de fer, que l'or en pépites s'est concentré. Qu'on se représente la lutte qui devait s'établir, au voisinage du dehors, entre les eaux thermales ascendantes, chargées de sulfures, et les eaux froides descendantes, riches en oxygène si elles venaient d'un sol émergé, riches en chlorures si elles étaient en communication avec la mer ou avec un lac salé. Toutes les circonstances étaient ainsi réunies pour amener le fer à l'état de peroxyde hydraté, c'est-à-dire de rouille, pendant que l'or, très réfractaire à toute combinaison, et obligé d'abandonner le sulfure où il avait été dissous, se précipitait à l'état natif. Par là s'expliquerait bien, non seulement la formation des pépites, mais aussi leur concentration au voisinage immédiat de la surface; et parce que les parties riches superficielles ont dû être les premières atteintes par l'érosion, on comprend à merveille que la richesse en or des placers dépasse toujours celle des filons demeurés intacts. C'est que les portions respectées par les agents atmosphériques appartenaient déjà à la zone appauvrie, au-dessous de laquelle on trouverait sans doute partout les pyrites aurifères. Malheureusement la métallurgie ne dispose pas encore de procédés économiques pour extraire le métal précieux que renferment ces pyrites. Enfin si les métaux autres que l'or ne se trouvent pas, à l'état natif, dans la partie supérieure des filons qui les contiennent, c'est que tous sont facilement altérables, ce qui les fait passer immédiatement, de la condition de sulfures, à celle d'oxydes ou de carbonates.

C'est donc incontestablement au travail des eaux souterraines que nous devons la constitution des réserves métalliques où s'alimente la civilisation matérielle des temps modernes. Et nous venons de voir qu'à côté des émanations directes du foyer interne, les eaux de la surface y jouent un rôle qui n'est pas négligeable. Faut-il aller plus loin et attribuer à ces mêmes eaux une part capitale dans la production des phénomènes volcaniques? C'est l'idée de M. Daubrée, qui l'a brillamment développée dans son nouveau livre, comme il l'avait déjà fait dans ses précédentes publications. Sans doute il ne méconnaît pas l'activité propre du foyer incandescent; mais il croit que les paroxysmes éruptifs sont dus à la pénétration des eaux, douces ou marines, lesquelles, arrivant au contact ou tout au moins dans le voisinage immédiat de la masse fondue, y provoqueraient des explosions, avec toutes leurs conséquences mécaniques et chimiques. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette doctrine, à laquelle nous avouons que nous demeurons rebelle, malgré l'adhésion qu'elle a reçue de beaucoup d'esprits éminents, séduits par sa simplicité. D'ailleurs, fût-il prouvé que

l'eau souterraine, descendue de la surface, a son rôle à jouer dans le volcanisme, que cela ne donnerait pas le droit d'y voir l'agent exclusif de toute activité interne. Telle est pourtant l'erreur dans laquelle sont tombés bon nombre de naturalistes, particulièrement en Italie, où, par une contradiction singulière, la proximité des volcans semble avoir nui, plus que partout ailleurs, au crédit de la doctrine du feu central! C'est là surtout qu'on entend dire que la chaleur interne n'a d'autre cause que les changements chimiques introduits dans les roches par l'infiltration des eaux superficielles; et que c'est la tension des vapeurs engendrées sous cette influence qui donne naissance à toutes les manifestations volcaniques. Ordinairement, l'idée de *marier l'eau avec le feu* passe pour être la suprême expression de toutes les rêveries irréalisables. L'école dont nous parlons a résolu cette antinomie et, sous prétexte que toute combinaison chimique produit de la chaleur, il ne lui répugne pas de demander à l'eau seule le secret de tous les phénomènes, même calorifiques et mécaniques, dont l'écorce terrestre est le siège.

C'est aller bien loin, en vérité, et si convaincu que nous soyons de l'importance des effets dus à l'intervention de l'eau, il nous semble nécessaire de rappeler, en terminant, que cette précieuse substance est, par-dessus tout, un véhicule, plutôt qu'un agent doué d'activité propre. La science de nos ancêtres, défectueuse en plus d'un point, avait su cependant poser un principe d'une grande exactitude en accréditant dans les écoles l'adage bien connu : *Corpora non agunt nisi soluta*. Toute action chimique a besoin d'un intermédiaire et c'est l'eau qui remplit cette fonction dans l'écorce terrestre. Mais le principe des transformations que sa présence rend possibles est ailleurs. Il réside dans l'énergie calorifique, que l'eau ne crée pas, encore qu'elle excelle à la distribuer partout. Cette réserve n'était pas inopportune, croyons-nous, à la fin d'un exposé où les vertus de l'élément aqueux ont été assez exaltées, pour qu'il faille prévenir la tentation qu'on pourrait avoir d'en grandir encore le rôle.

A. DE LAPPARENT.

NADIA

SCÈNES RUSSES¹

XII

Deux jours plus tard, les élections eurent lieu dans la ville de G. Vladimir n'avait pas à poser encore sa candidature. Il apporta simplement son vote, alla voir quelques amis de sa famille, et attendit le résultat du scrutin. L'ancien maréchal de noblesse fut nommé de nouveau, mais à la faible majorité d'une voix : évidemment sa popularité s'épuisait.

Vladimir revint à l'auberge s'informer de sa voiture ; il lui fut impossible de mettre la main sur le cocher. La cour était vide ; quelques poules picoraient sur un tas de fumier ; deux chevaux, attelés à une *telega*, mangeaient leur avoine en agitant la queue pour chasser les insectes. Déjà par trois fois le jeune homme avait appelé l'hôte, quand un paysan surgit tout à coup derrière la *telega* et s'avança vers lui :

— Vous cherchez vos chevaux, *barine*? lui dit-il, sans se découvrir. Ils sont à Slovoda. De belles bêtes, par ma foi!

Vladimir tressaillit. Où donc avait-il entendu la voix de cet homme?

— Vous ne me reconnaissez point, *batushka*? Je suis bien déguisé, à ce qu'il paraît.

Cette fois, Vladimir n'avait plus de doute. Ce paysan malpropre, avec son caftan grasseyé et ses favoris roussâtres, n'était autre que Neradovitch. La rencontre ne causa au jeune homme aucun enthousiasme.

— Vous n'êtes donc plus le marchand Aladin? demanda-t-il, non sans un vif désir d'échapper le plus tôt possible à son compagnon.

— Le marchand Aladin s'est embarqué sur le vapeur pour se

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1888 et 10 janvier 1889.

rendre à Simbirsk. Vous avez devant les yeux Efime Petroff. Ne l'oubliez point, ajouta Neradovitch après avoir fouillé la cour du regard, pour s'assurer qu'ils étaient bien seuls. C'est moi qui ai renvoyé les chevaux, j'ai à vous parler.

— Que le diable t'emporte! répliqua mentalement Vladimir.

— Un message de la plus haute importance doit être remis à votre cousine Nadia Sergeievna, reprit Neradovitch. Je crains, — et son œil fauve eut une expression de dédain moqueur, — je crains que la commission ne soit pas fort de votre goût, mais je n'ai pas le choix des moyens.

Vladimir prit la lettre, n'osant la refuser. Un bruit de pas qui s'approchaient rompit l'entretien. Les chevaux ne tardèrent pas à être ramenés. Le jeune homme allait enfin partir, quand il fut accosté par Boroffsky.

— Vladimir Alexandrovitch, vous retournez chez vous? Serait-il indiscret de vous demander de me prendre? Il y a ici tant de monde que je ne puis trouver une voiture.

Vladimir dut consentir. Mais quand il fut assis dans sa tarantass auprès du magistrat, un sentiment d'étrange inquiétude s'empara de lui. La lettre de Neradovitch lui brûlait la poitrine; il lui semblait que l'œil de Boroffsky, perçant le portefeuille où il l'avait placée, devait la découvrir.

Tout autres cependant étaient les pensées de son compagnon. Il allait à Bialastolby demander la main de Nadia. Longtemps il avait lutté contre l'amour que lui inspirait la jeune fille. Il en avait ri d'abord, puis avait déclaré la chose impossible. Comment! un homme de trente-six ans, dont la vie avait été dirigée vers un seul but, le soin de sa carrière, dont l'intelligence était mûrie par le travail, cet homme irait s'éprendre comme un écolier? C'était absurde. Et pourtant il lui avait fallu se rendre. Il avait dû reconnaître le pouvoir de cette passion absorbante devant laquelle tout autre sentiment s'efface. Nadia était pauvre, sans avenir, sans famille, elle appartenait à un parti dont il s'était détaché avec mépris; mais aussi elle était le premier rêve pur et désintéressé qu'il eût jamais formé; elle se levait sur l'horizon de sa vie comme un ange sauveur.

Ils trouvèrent Anna Grigorievna sur la terrasse, en compagnie de son beau-frère, Pierre Koretzky, arrivé le jour même de Saint-Pétersbourg. L'expression d'ennui, jointe à une pointe de sarcasme, qui se lisait sur le visage de la *barina*, témoignait que la sympathie la plus complète ne s'était pas établie entre les deux interlocuteurs. Le vieux général l'avait blessée au vif de ses sentiments de propriétaire, en maugréant contre l'état des chemins, contre

l'aspect monotone et pauvre du pays. Il avait enfin — crime irrémissible — montré le dédain le plus profond pour la *batvinia*¹ aux huitres, et les *gribuis*² à la crème aigre. Quant à Nadia, pour se soustraire aux plaisanteries parfois un peu épicées du général, elle s'était esquivée dès la fin du repas, et se promenait dans le parc.

Charmée d'échapper aux douceurs du tête-à-tête, Anna reçut les arrivants avec un plaisir qu'elle ne chercha pas à dissimuler. Bientôt après, sur la demande de Boroffsky, elle abandonna Vladimir aux moroses récriminations de son oncle, et introduisit le visiteur dans un petit cabinet de travail qu'elle s'était réservé, sorte de sanctuaire où bien peu étaient admis.

Les projets de Boroffsky lui causèrent une grande surprise et une joie pleine d'émotion. Quel avenir inespéré s'ouvrait pour Nadia ! Combien était généreux l'homme qui la choisissait, sans dot ni aucune espérance de fortune !

— Que les bénédictions du Seigneur vous récompensent ! dit-elle les larmes aux yeux. Aimez-la, protégez-la comme je l'ai fait. Elle est un peu fantasque, soyez-lui indulgent.

Boroffsky la quitta pour aller retrouver Nadia dans le parc, et Anna rentra au salon, apprendre à Pierre Koretzky et à Vladimir l'heureuse nouvelle. Contre son attente, elle trouva son fils très calme.

— Je ne vois pas qu'il y ait lieu de tant se réjouir, dit-il.

Jamais on ne put tirer de lui le motif de cette assertion surprenante.

Deux heures se passèrent sans amener Nadia ni Boroffsky. Anna perdit patience et sonna un domestique.

— Nicolas Ossipovitch est parti depuis une heure. Il m'a donné l'ordre d'exprimer à la *barina* tous ses regrets, répondit à ses questions le vieux Terenty, sans remuer un muscle de son impassible visage.

— Parti ! ce n'est pas possible ! Et Nadia ?

— Elle est dans sa chambre.

Anna gravit l'escalier aussi vite que ses soixante ans le lui permirent. La porte de Nadia était fermée. La jeune fille n'ouvrit que sur l'ordre formel de sa tante.

— Qu'est-ce que cela signifie ? Boroffsky a dû te parler. Pourquoi nous a-t-il quittés de la sorte ?

Nadia ne répondit pas d'abord. Elle était fort pâle, et semblait avoir peine à trouver ses paroles. Enfin, elle avoua, en mots entre-

¹ Sorte de potage.

² Champignons.

coupés, que Boroffsky lui avait proposé d'être sa femme, mais que jamais elle n'y pourrait consentir.

— Pourquoi? Tu es donc folle? Tu ne vois pas que tu perds ton avenir?

— Oh! chère tante, laissez-moi, je vous en supplie! Ne me tourmentez pas de vos reproches.

En proie à l'indignation la plus vive, Anna redescendit au salon.

— Cette fille n'a pas ombre de sens, dit le général. Je vous avais avertie, ma sœur, de n'en rien attendre de bon.

— Ce n'est pas étonnant qu'elle ait refusé, interrompit Vladimir. Elle aime Dmitri.

Anna n'était pas préparée à cette révélation. Pour la première fois, elle éprouva envers Nadia un sentiment qui ne ressemblait nullement à de la tendresse.

— Dmitri? s'écria-t-elle. Ils se querellent toujours.

— Pour mieux faire la paix ensuite, riposta Vladimir, montrant une perspicacité qui ne lui était pas ordinaire.

— Permets-moi d'aller lui parler, reprit-il au bout d'un instant.

— Va, si tu veux. Je ne suis pas assez calme.

Nadia trouva moins difficile de s'ouvrir à Vladimir. Elle lui dit les supplications passionnées de Boroffsky, la peine qu'elle avait eue à l'éconduire. Toujours en sa présence elle se sentait paralysée par la crainte. Elle eût souhaité d'adoucir son refus, les paroles lu avaient manqué. Boroffsky était parti, la rage au cœur.

— Je ne m'effraie pas facilement, dit-elle, mais son regard m'a glacée d'épouvante. Il n'exprimait ni la douleur ni la colère, c'était la haine, une haine mortelle!

Vladimir eût voulu la calmer. Il lui apportait, au contraire, une autre émotion, non moins pénible que la première; il venait lui donner la lettre de Neradovitch.

Une mortelle pâleur couvrit le visage de Nadia.

Elle prit l'enveloppe et la garda dans ses doigts crispés, sans oser l'ouvrir. Les explications de Vladimir frappaient ses oreilles, mais n'avaient pour elle aucun sens.

— Je ne suis pas bien, dit-elle en portant la main à son front brûlant. Laissez-moi me remettre. Je sens une impression étrange, il me semble que nous sommes menacés d'un grand malheur.

Quand Vladimir fut parti, elle rassembla son courage et rompit le cachet d'une main tremblante. La lettre était ainsi conçue :

« Je ne sais, Nadia Sergeievna, si vous recevrez jamais ces lignes. Vous n'apprendrez peut-être pas avec une joie extrême que je suis dans votre voisinage, mais on ne s'affranchit pas facilement de nos liens, je vous en ai avertie.

« Vous rappelez-vous quel ardent désir vous avez témoigné autrefois de nous être utile? Le temps est venu. Demain soir, à minuit, je vous attendrai au Rucher Feodor. Vous ne regretterez pas cette courte promenade. Si parmi vos amis nouveaux, il en est quelqu'un dont la sécurité vous soit particulièrement précieuse, vous n'hésitez pas. Nos bras sont longs et atteignent loin. »

La lettre n'était pas signée. Nadia laissa tomber ses mains sur ses genoux, et deux larmes coulèrent le long de ses joues pâlies. Que faire? Se remettre sous la domination de cet homme, ou bien mépriser ses ordres et s'affranchir de son pouvoir? Mais, agir ainsi, n'était-ce pas attirer la ruine sur la tête de ceux qui l'avaient recueillie dans son abandon? Il fallait connaître les projets de Neradovitch, il le fallait pour défendre ses bienfaiteurs, elle irait au Rucher Feodor.

C'était le nom donné à un petit ravin boisé au fond duquel les pluies du printemps s'amassaient en mare fangeuse, que les rayons du soleil d'été, tamisés par un rideau de feuillage, ne desséchaient jamais. Un rucher se trouvait là autrefois, mais depuis longtemps il avait été transporté ailleurs, et le ravin, laissé à sa solitude, exhalait un air humide et froid comme celui d'un tombeau.

Le coq avait déjà chanté deux fois quand Nadia franchit la grille du parc de Bialastolby. La veillée s'était prolongée ce soir-là; elle avait dû attendre que tout bruit se fût éteint. Une surexcitation fiévreuse augmentait son énergie. « Le meilleur moyen de conjurer un péril, c'est de le connaître, » se disait-elle. Indifférente aux dangers qui ne menaçaient qu'elle-même, elle voulait sauvegarder les Koretzky. Employer la surprise pour découvrir le complot formé contre eux, était-ce une action légitime? Telle était la question qui, tout le jour, avait torturé sa pauvre âme en détresse. Hélas! il lui fallait trahir ses anciens amis ou sacrifier les nouveaux : elle n'avait pas d'autre choix.

Neradovitch l'attendait depuis une heure entière.

— Vous êtes enfin venue; j'en étais sûr.

La lune, à demi voilée par un nuage, répandait sur le ravin une lueur terne et blafarde. Neradovitch observait attentivement la jeune fille, cherchant à deviner les changements qui s'étaient faits en elle depuis leur séparation. Elle se tenait debout, froide et fière, sans paraître avoir vu qu'il lui tendait la main.

— Vous êtes devenue grande dame, à ce qu'il paraît, reprit-il, et vous marchez de pair avec les seigneurs du steppe. En vérité, vous avez l'air d'une princesse de sang royal.

— Est-ce là ce que vous avez à me dire?

— Patience, Nadia Sergeievna! Ne soyez pas si vive, nous avons

le temps de parler d'affaires. Donc, vous menez ici une vie de luxe et de confort; c'est charmant, n'est-ce pas?

Il voulait provoquer une réponse qui lui dévoilât le fond de son âme; mais elle sut réprimer sa colère et retenir les paroles irritées qui lui montaient aux lèvres.

— Et votre sœur? continua-t-il du même ton d'impitoyable sarcasme, vous n'y songez même pas. Cette pauvre Alexandra, c'était un esprit faible. Et pourtant elle a pu, malgré les efforts de son père, accepter une vie de labeur et de privations. Elle et son mari ont été dans les manufactures pour gagner les ouvriers à notre cause. Ils ont même travaillé aux champs, c'est moins confortable que de vivre dans le château d'une riche parente.

Nadia s'était promis d'être calme; elle avait retenu plus d'une protestation indignée; mais sa patience était à bout, tout son sang bouillonnait en elle.

— Vous oubliez, dit-elle frémissante, comment vous m'avez traitée à Moscou. Je voulais alors être utile.

Un mauvais sourire éclaira le visage de Neradovitch.

— Vous ne m'avez pas compris, Nadia Sergeievna. Pas plus aujourd'hui qu'autrefois, je ne vous demande des travaux peu faits pour votre délicatesse. Vivez à votre guise, portez des vêtements de velours et de soie, il ne m'importe guère. C'est fort bien que nous ayons des partisans dans les palais, pourvu que leur somptueuse existence ne leur fasse pas oublier leurs amis.

— Vous croyez, s'écria-t-elle, que je tiens à ces jouissances?

Elle commençait à se défendre, et perdait du terrain. Il profita de cette faute.

— Si vos convictions sont restées les mêmes, montrez-le, Nadia.

— Ce que j'ai considéré comme vrai n'a pas changé pour moi, ne changera jamais, répliqua-t-elle.

Mais en dépit du ton ferme qu'elle avait réussi à prendre, elle sentit la duplicité de cette réponse, elle rougit et détourna la tête.

— Je n'exigerai de vous rien de difficile, reprit Neradovitch. Pardonnez la rudesse de mes paroles.

Il saisit sa main, qu'il tint un instant serrée dans les siennes. Elle n'opposa aucune résistance, et demeura inerte devant lui. Malgré son mépris, malgré sa haine, elle se sentait de nouveau sous le pouvoir de cet homme.

— Qu'attendez-vous de moi? murmura-t-elle.

— Laissez-moi d'abord vous expliquer pourquoi je suis ici. Nos efforts jusqu'à ce jour n'ont été que des jeux d'enfants. Prêcher les droits de l'homme et prédire l'avènement de la république univer-

selle, tout cela est absurde. Le temps est passé de ces belles théories.

— Ainsi vous n'y croyez pas vous-même? demanda-t-elle, confondue de ce cynisme.

Il éclata de rire.

— Allons donc! c'est bon pour des écoliers. Notre œuvre n'est pas une abstraction. Pour renverser notre société corrompue, nous nous servirons du peuple. Or, celui des campagnes, le seul qui chez nous soit légion, ne connaît qu'une chose, la terre sur laquelle il vit et qu'il arrose de ses sueurs. Nous lui apprendrons que les détenteurs actuels du sol n'y ont aucun droit, la fortune des grands propriétaires ruraux est basée sur une injustice révoltante. La terre appartient à qui la cultive. Le paysan comprendra ce langage. Le temps du triomphe est encore loin, je le sais, mais il faut que la révolte lève la tête.

L'indignation ranima l'énergie de Nadia.

— Peu vous importe, n'est-ce pas, que des malheureux soient jetés en prison ou envoyés en Sibérie?

— Qu'y faire? dit-il en haussant les épaules. On n'arrive à rien sans quelque sacrifice. La semence d'ailleurs germe rapidement. Quand votre Bialastolby...

Il s'arrêta, guettant l'effet de ses paroles.

— Quels sont vos projets sur Bialastolby?

Elle s'efforçait de cacher son émotion, mais elle y réussit mal. Les yeux défiants de Neradovitch semblaient scruter jusqu'au plus profond de son âme.

— Trembleriez-vous pour ces Koretzky? Qu'ont-ils fait pour mériter votre gratitude? Ils vous ont offert leur hospitalité dédaigneuse. Ce n'est pas une raison, je pense, pour manquer de foi envers nous?

Elle baissa la tête sans proférer une parole, qu'aurait-elle pu dire?

— J'exigerai de vous peu de chose, reprit Neradovitch. Restez dans le camp ennemi, mais soyez-nous fidèle; informez-moi de tout ce que vous verrez, de tout ce que vous entendrez chez votre tante.

— C'est-à-dire qu'en récompense de son hospitalité, je jouerai le rôle d'un espion?

— Laissons les grands mots. Ces façons tragiques sont inutiles. Nous serons amenés peut-être à nous donner la fête de quelques illuminations; mais nous ne ferons pas couler le sang, à moins que...

— Et je resterai tranquille dans la maison de ma tante, que vous

menacez de meurtre et d'incendie? Je ne l'avertirai pas de vos desseins?

Il y avait dans sa voix une telle passion, les sentiments les plus chers et les plus sacrés se révoltaient si haut dans son cœur, que Neradovitch ne put conserver aucun doute. Elle n'appartenait plus à sa cause.

— Il est trop tard, Nadia Sergeievna! Ceux qui se sont donnés à nous ne recouvrent pas leur liberté.

Son visage prit une expression menaçante, et d'un ton calme, mais où l'on sentait une sourde fureur, il continua :

— Peut-être ce sentiment, qui chez une femme étouffe toute autre voix, parle-t-il en vous. Alors prenez garde! Votre amant répondra de votre trahison, si j'acquiers la preuve...

Depuis quelques instants, le galop d'un cheval retentissait sur la route, se rapprochant du lieu où ils étaient. L'allure rapide du cavalier prouvait que ce n'était pas un paysan.

— Je me retire, dit Neradovitch. Réfléchissez à mes paroles, je vous le conseille.

Il disparut derrière les arbres, marchant avec précaution sur les feuilles sèches. Nadia resta clouée à sa place, dans un état impossible à décrire. Mille pensées confuses tourbillonnaient dans son cerveau. Qu'était-elle venue faire en ce lieu? Arracher à Neradovitch le secret de ses ténébreux projets. Il ne lui en avait pas divulgué un seul. Il s'était borné à de vagues menaces, mais en même temps il lui avait fait sentir qu'elle était plus que jamais son esclave, car il avait éveillé ses alarmes pour Dmitri. Comment déjouer les plans de cet homme? Le livrer à la police, le trahir? Cela eût été vil et bas. Elle demeurait écrasée sous le poids de son impuissance.

Tout à coup, un cri lui échappa. Dmitri était devant elle. Il revenait de la ville et s'était attardé.

— Vous ici! à pareille heure! s'écria-t-il avec une surprise voisine de la colère.

Il penchait la tête pour écouter le bruit des pas qui s'éloignaient, étouffés sur la mousse.

— Avec qui étiez-vous? reprit-il sévèrement. Qui s'enfuyait dans le taillis?

Il était descendu de cheval, et lui avait saisi le bras.

— Répondez-moi, Nadia, je le veux!

Il savait à peine la cause de la tempête qui le bouleversait, lui toujours si calme. Nadia ne songeait point à s'indigner. Elle courbait la tête devant ses reproches, comme s'il eût été juge de sa conduite.

— Ne me demandez rien, répondit-elle, défaillante. Je ne dois rien dire.

Les événements qui s'étaient succédé depuis vingt-quatre heures lui avaient ôté toute force, elle ne put retenir ses sanglots. La vue de cette douleur remua profondément Dmitri.

— Nadia, ma chère enfant, ne voudrez-vous pas vous confier à moi ?

Elle se tordit les mains avec désespoir.

— A vous ? Comment le pourrais-je ?

En présence de toute autre que Nadia, Dmitri eût senti naître les plus violents soupçons. Mais il la connaissait trop bien pour lui faire cette injure. Elle était profondément honnête et sincère. Ce n'était pas d'ailleurs la honte qui se peignait sur ce pâle visage, c'était l'angoisse, c'était l'épouvante d'un mal à venir.

— Cet homme, qui s'est enfui à mon approche, est la cause de votre frayeur. Il a sur vous quelque mystérieux pouvoir, reprit Dmitri.

Elle garda le silence.

— Ai-je raison ? De grâce, répondez-moi, ne fût-ce que par un signe. Ne voyez-vous pas combien cette incertitude me fait souffrir ?

— Me justifier n'est pas possible, dit-elle avec effort.

— Dieu me garde de vous accuser !

Elle leva sur lui ses yeux, remplis d'une ardente gratitude.

— Vous êtes généreux, Dmitri. Croyez-moi, je n'ai pas démerité de votre estime.

— Je le sais. Le secret qui vous pèse est le résultat de votre passé, de ces liens dont vous êtes incapable de vous affranchir ?

— Oui, murmura-t-elle.

Un nom vint tout à coup à l'esprit de Dmitri. Sa mère lui avait souvent parlé de Neradovitch.

« C'est lui, » pensa-t-il.

— Vous n'osez rompre ouvertement, dit-il à Nadia. Je saurai, moi, vous délivrer, que vous le vouliez ou non.

Elle inclina la tête avec l'abandon d'un enfant. L'espoir revenait dans son âme, fatiguée d'émotions et d'angoisses. Serait-il vrai que Dmitri pût briser le cercle de fer qui l'enserrait ?

Il était grand temps de revenir au château. Il la mit devant lui sur la selle, et, pour la soutenir, passa le bras autour de sa taille. Un flot de sentiments tumultueux, où dominait la joie, faisait battre le cœur de Dmitri. Il s'était juré de la défendre. Cette scène étrange avait créé entre eux des liens mystérieux et puissants. L'aube allait paraître quand ils atteignirent Bialastolby.

XIII

Nadia n'essaya point de chercher le sommeil ; mille images assiégeaient son cerveau. Sur le matin, une si grande prostration s'empara d'elle, qu'il lui fut impossible de se lever à l'heure accoutumée. Sa tante commençait à donner tous les signes du mécontentement le plus sévère, quand elle parut enfin. Elle était d'une pâleur de spectre ; un large cercle noir entourait ses yeux, qui brillaient d'un éclat fébrile. Anna lui eût autrefois adressé de tendres questions. Elle se contenta de lui demander d'un ton sec si elle croyait que toute la maison dût être à ses ordres.

Après le thé, que Nadia refusa de prendre, un silence glacial régna au salon. Pierre Koretzky lisait un journal, Anna était penchée sur un ouvrage de tricot, mais les longues aiguilles tremblaient dans ses doigts.

Elle avait résolu de surveiller la jeune fille, sans toutefois lui parler des observations de Vladimir. Elle savait très bien que la fierté de Nadia ne lui permettrait pas alors de rester au château, et malgré son ressentiment, malgré son inquiétude, elle était trop généreuse pour vouloir rejeter la pauvre enfant au milieu des périls dont elle l'avait tirée. Faut-il s'étonner que sa vertu n'allât point jusqu'à lui témoigner la même tendresse ?

Pierre Koretzky repoussa tout à coup son journal et dardant sur Nadia ses petits yeux noirs :

— Vous plairait-il, Nadia Sergeievna, de me dire où vous alliez à minuit, quand je vous ai vue passer près de ma fenêtre ?

— J'étais souffrante, et j'avais besoin d'air.

— Vraiment ! vous êtes restée longtemps à ce qu'il m'a semblé. Vos aimables chiens m'ont à peine permis de dormir. N'est-ce pas, il était tard quand vous êtes revenue ?

— Peut-être bien.

Malgré son calme affecté, il était facile de reconnaître que cet interrogatoire lui causait un trouble profond. Quel tour allait prendre l'entretien ? Il fut heureusement interrompu par Anna, qui, se levant pour vaquer à quelque soin domestique, lui ordonna de la suivre.

Nadia s'attendait à des questions au sujet de sa sortie nocturne. Il n'en fut rien. Les paroles du général n'avaient fait naître chez Anna qu'un soupçon passager. Elle ne croyait point que sa nièce fût allée au delà des pelouses qui s'étendaient devant le château. Dans ces conditions, rester dehors une partie de la nuit était une bizarrerie excusable. D'autres soucis agitaient Anna. Quel était le véritable motif du refus essuyé par Boroffsky ?

— Je ne puis épouser un homme que je n'aime pas, lui répondit la jeune fille.

— Pourquoi ne m'as-tu donné hier aucune explication? Tu penses donc avoir à te défier de moi?

— Oh! chère tante!

— Boroffsky est un homme de valeur. Pour le refuser, tu dois avoir des motifs que tu ne veux pas dire?

— Je ne l'aime pas, je ne l'aimerai jamais! N'est-ce pas une raison suffisante?

Anna sentait la colère gronder en elle. Il lui parut prudent de se retirer. Mais Nadia l'avait comprise; elle pénétrait enfin la cause de la froideur dont elle était l'objet depuis quelques jours. Elle quitterait Bialastolby. Où irait-elle? Peu lui importait. Elle était habituée à une vie dure et incertaine. Plus était profond le sentiment qui la liait aux Koretzky, plus était impérieux le devoir de fuir. Même si Dmitri l'avait aimée... Quelle supposition invraisemblable! Non certes! il ne songeait pas à elle... Même en ce cas pourtant, jamais elle n'eût consenti à devenir sa femme contre la volonté de sa mère...

Elle partirait donc, elle quitterait ce toit qui l'avait abritée, mais, d'abord, il lui fallait payer sa dette de reconnaissance en cherchant à le défendre. Un danger menaçait les Koretzky; seule elle pouvait les protéger, les sauver peut-être. Elle était aimée des paysans; à son tour, elle essaierait de son influence. Tout d'abord, elle parlerait à Dmitri; sans nommer personne, elle espérait briser entre les mains de Neradovitch les armes dont il prétendait se servir.

Remplie de ce dessein, elle attendit fiévreusement Dmitri. Comme il ne rentrait pas, elle résolut d'aller à sa rencontre et l'aperçut de loin, sur la lisière d'un champ de blé, en compagnie de Jacob. Il marchait lentement, le front plissé. Un nouveau dégât venait d'être commis; la machine à battre était hors d'usage.

— Le mal sera facilement réparé, dit Jacob, les yeux baissés comme toujours, l'air cauteleux.

Dmitri répliqua d'un ton sévère qu'à l'avenir il le rendrait responsable de ces accidents suspects, et il lui intima l'ordre d'aller sur-le-champ à la ville chercher un ouvrier.

— Ce n'est pas la peine. Un de mes anciens camarades, Efime Petroff, est à Nikolsky depuis hier. Nous n'avons qu'à le demander.

— C'est bien. Fais-le venir.

En apercevant Nadia, le starost s'inclina respectueusement, et s'éloigna aussitôt. La jeune fille n'avait rien entendu. Le nom d'Efime avait d'ailleurs été prononcé d'une façon très peu distincte,

Dmitri raconta le dommage fait à la machine.

— Ce qui me fâche le plus, c'est que nos propres gens doivent en être les auteurs. Nous sommes environnés de haine.

— N'en pénétrez-vous pas la cause?

— Oh si! On excite les paysans contre nous.

— C'est vous qui les avez exaspérés.

— Ils ne seraient pas capables de ces actes de basse vengeance sans les instigations de... Mais quel besoin de vous le dire, Nadia? Vous le savez vous-même.

Une vive rougeur monta au front de la jeune fille. Son visage exprima le reproche, la douleur et la honte.

— C'est pour vous en parler que je suis venue, répondit-elle lentement. Je crois pouvoir vous donner un conseil utile.

Dmitri, étonné, attendit en silence.

— Oui, si étrange que cela vous paraisse, dit-elle en attachant sur lui son limpide regard. Quel que soit le complot tramé contre vous, il doit être mis à exécution par les paysans. Faites la paix avec eux, tout péril sera écarté.

— Il peut y avoir des ennuis, du dommage, rien de sérieux.

— Vous vous trompez. Il y a danger, danger réel. Songez à votre mère. Pour elle, sinon pour vous, désarmez les colères qui vous menacent.

— C'est vous, Nadia, qui parlez ainsi! Vous que j'ai vue trembler hier à la seule pensée de trahir le fauteur de ces désordres!

— Si vous ne comprenez pas le sentiment auquel j'obéis, je n'ai plus qu'à me taire, murmura-t-elle.

— Nadia, s'écria-t-il, quand cesseront tous ces mystères? Parlez ouvertement, si vous voulez que votre conseil soit profitable.

Elle baissa la tête avec un découragement profond.

— Si vous saviez, continua Dmitri en s'animant, quelle confiance je mettrais en vous!

Un geste d'angoisse fut toute la réponse de Nadia.

— Au moins, reprit-il, promettez-moi qu'une fois ces difficultés aplanies, vous userez à mon égard d'une entière, d'une fraternelle franchise.

Le regard de Nadia fut sans doute éloquent, car il continua sans insister davantage :

— Votre pensée d'ailleurs n'a fait que devancer la mienne. J'ai toujours été disposé aux concessions, et j'ai enfin réussi à ébranler ma mère. Je considère comme un devoir d'améliorer le sort de nos malheureux paysans, d'apaiser, de ramener ces esprits égarés par de fausses doctrines.

Une émotion généreuse éclaira le visage de Nadia. Elle lui pressa la main avec reconnaissance.

— Je vais parler à ma mère, reprit-il.

Après l'avoir quitté, Nadia s'achemina vers le village. Une partie seulement de sa tâche était remplie, elle voulait connaître les dispositions des paysans. Oh ! si elle pouvait préserver Dmitri de tout péril, avec quelle joie elle consentirait à s'éloigner pour toujours !

Une voix, qui prononçait son nom, la tira de ses pensées. Elle se retourna et aperçut Vassili avec Brusskoff. Tous deux portaient sur l'épaule une faux.

— Vous travaillez aux champs ? demanda-t-elle, surprise.

— Sans doute, répondit Brusskoff. En été, chacun doit mettre la main à l'œuvre, même le maître d'école.

— Vous n'allez pas exciter les paysans à la révolte ? reprit Nadia, inquiète. Je sais que de grands avantages vont leur être offerts. Engagez-les à ne pas perdre une occasion si favorable.

— Ah ! le *barine* transige avec eux ? Est-ce vous qui avez obtenu un résultat aussi brillant ?

Ces paroles, et plus encore le ton qui les accompagnait, offensaient Nadia.

— Il fera ce qui lui sera dicté par sa conscience, répliqua-t-elle d'une voix brève. Une seule chose doit vous intéresser, les concessions qui vont terminer enfin ce triste différend.

— Vous parlez d'or, mais la querelle n'est pas finie, croyez-moi. Comment ! j'aurais fait tous mes efforts, depuis plusieurs semaines, pour démasquer M. Koretzky, un homme qui possède à lui seul vingt fois plus de terre que les deux cents paysans du village n'en ont à eux tous ! Et parce qu'il vous plairait d'intervenir, je renoncerais à un plan déjà mûr, prêt à porter ses fruits ? Non, non, ne l'espérez pas.

Nadia se tourna vers Vassili.

— Vous m'écoutez, vous, du moins, dit-elle ; vous êtes né dans le pays, et comme fils du père Sosime, vous avez une grande autorité. Les paysans suivront vos conseils. Montrez-leur quels sont leurs véritables intérêts. Vous devez comprendre quelle responsabilité pèserait sur vous si...

— Que signifie un tel discours ? interrompit Brusskoff.

Sans l'entendre, elle continua de s'adresser à Vassili, cherchant dans son esprit tous les arguments propres à le convaincre. Le jeune homme, évidemment embarrassé, tordait silencieusement sa moustache.

— Vous avez passé dans le camp ennemi, voilà qui est clair, dit rudement Brusskoff à Nadia. Allons, Vassili, venez, on nous attend.

Il entraîna son compagnon, et se dirigea vers le steppe, laissant la jeune fille confondue de ce brutal adieu. Toutefois, ils ne se

rendirent pas immédiatement au lieu où s'étaient réunis les paysans ; ils avaient à recevoir un mot d'ordre. Quand ils furent à une demi-verste du village, ils quittèrent la grande route pour prendre sur la gauche un sentier ombragé de vieux arbres. Arrivés devant une *isba* de chétive apparence, ils heurtèrent à la porte. Elle s'ouvrit. Les nouveaux arrivants se trouvèrent en présence de Gondsevsky et de Neradovitch.

Le régisseur de Nikolsky portait une jaquette bleue, un pantalon de couleur claire ; des bottes vernies enserraient ses larges pieds. Il s'efforçait, avec un succès médiocre, de prendre un air imposant.

— Les procédés inqualifiables de Dmitri Alexandrovitch m'ont poussé à bout, disait-il avec emphase.

— Eh ! *batushka*, laissons entre nous ce langage de parade, répliqua en riant Neradovitch. Vous aviez conclu avec les paysans un marché ruineux, vous aviez bien fait ; vous les excitez maintenant à la révolte, ils refusent de travailler à la moisson, c'est mieux encore.

— Je conçois que vous soyez content, dit Gondsevsky d'un ton piqué. Les profits sont pour vous. Moi, je vais perdre ma place. Le vieux Koretzky est arrivé depuis hier. Quand il aura vu mes comptes... Mais je lui apprendrai qu'on ne m'intimide pas facilement.

— Le stoïcisme est une grande chose, murmura entre ses dents Brusskoff.

— J'aimerais à savoir ce qu'on peut faire avec ce précieux métal, dit narquoisement Neradovitch.

— Vous en préférez un autre, reprit Gondsevsky. Je vous apporte 800 roubles. Ce n'est pas beaucoup, mais il n'y a pas encore un an que j'administre le domaine.

— Pas tant de phrases, donnez l'argent, répondit Neradovitch d'un ton impérieux. Et vous, Brusskoff, ayez soin de le mettre en lieu sûr.

— Vos intérêts n'ont pas souffert, je crois, dit au régisseur Vassili, qui n'avait pas encore pris part à l'entretien.

Gondsevsky fit un mouvement de protestation.

— Nous allons y venir, patience, reprit Neradovitch. En dehors de ces 800 roubles, fruit des soins d'une année entière, je voudrais, mon cher Gondsevsky, savoir ce que les paysans ont donné pour avoir le droit d'abattre presque toute le forêt.

— Dmitri Alexandrovitch a rompu le marché.

— Sans doute, mais, en homme prudent, vous aviez déjà touché la somme. On ne me trompe pas, voyez-vous.

Il fut interrompu par le starost Jacob qui, aussi ému que le permettait son masque impassible, entra dans l'*isba*.

— Dmitri Alexandrovitch va se trouver à une belle fête, dit-il

avec son rire silencieux. Les paysans de Bialastolby déclarent qu'ils ne feront pas la moisson.

— Parbleu ! j'y comptais bien, dit Brusskoff.

Neradovitch se frotta les mains.

— Admirable ! cela commence bien.

— Nous ne tenons pas compte d'une chose fort importante, reprit le maître d'école. Les deux partisans que nous avons au château ne méritent plus notre confiance.

— Il n'y a rien à craindre de Vladimir.

— Et de Nadia Sergeïvna, votre belle princesse ?

Neradovitch fronça le sourcil, les veines de son front se gonflèrent, mais il se contint. Brusskoff lui raconta comment ils avaient rencontré la jeune fille dans le village, et quels efforts elle avait faits pour détacher d'eux Vassili. Neradovitch mordait jusqu'au sang ses lèvres pâles.

— Fort bien, c'est mon affaire, dit-il quand Brusskoff eut terminé. Je me trompe fort, ou il arrivera malheur à Bialastolby.

XIV

Cependant Dmitri, en quittant Nadia, s'était rendu auprès de sa mère. Il la trouva entourée de registres et de papiers, plongée dans ses comptes, vérifiant de longues lignes de chiffres.

— J'ai à te parler, ma mère.

Elle posa sa plume.

— Il faut congédier ton starost ; je suis sûr qu'il excite le village contre nous.

— Jacob ! Voilà quatre ans qu'il est au château ?

— Tant pis. On n'aurait pas dû le garder quatre jours. Il s'entend avec Vassili ; tous deux sont des ferments de discorde.

Anna savait par Boroffsky que le fils du père Sosime était fortement soupçonné de nihilisme ; elle en avait même parlé au pope, qui s'était contenté de rire. Dmitri appuya sur l'intimité qui s'était établie entre Jacob et Vassili ; exposa les motifs qu'il avait de se défier du starost, et finit par obtenir son renvoi.

— Mais ce n'est pas tout, dit-il.

— Quoi encore, mon Dieu !

— Si tu veux empêcher les désordres de se produire, il faut que tu fasses la paix avec le village.

— En vérité ! Tu y reviens ?

— Parce que c'est aujourd'hui absolument nécessaire. La moisson doit commencer dans quelques jours ; les paysans ne travailleront pas, je t'en donne ma parole, s'ils n'ont pas obtenu satisfaction.

— Et tu me conseilles de céder? dit-elle d'une voix tremblante. Ne vois-tu pas que cette faiblesse sera pour eux un encouragement?

— Nous ne sommes pas menacés encore, nous pouvons sans honte faire des concessions.

Dmitri ne savait pas qu'à l'heure même où il parlait, les paysans prenaient la résolution de refuser tout travail.

— Enfin, que me proposes-tu? reprit sa mère après un instant de silence.

— Le voici. Tu loues actuellement les terres année par année moyennant le prix de 7 roubles par déciatine. J'offrirais aux paysans de prendre en masse 750 déciatines pendant quinze ans, à raison de 5 roubles. Non seulement le fermage serait diminué, mais il y aurait encore pour eux un profit beaucoup plus grand. Sûrs de posséder la terre pendant un temps assez long, ils la travailleraient mieux, et lui feraient rendre davantage.

— Quelle philanthropie! Quelle soudaine tendresse pour les paysans! N'aurais-tu pas un peu trop prêté l'oreille aux extravagances de Nadia?

Dmitri surpris de cette agression dut faire un violent effort pour retenir une réponse trop vive.

— Je ne comprends pas pourquoi tu mêles Nadia à cette affaire, dit-il froidement.

— Parce qu'il est temps de t'ouvrir les yeux, répondit Anna, emportée par la colère. Sais-tu bien qu'elle a été dehors une partie de la nuit? Je ne l'avais pas cru d'abord, mais ton oncle vient de m'en parler de nouveau. Il l'a vue sortir du parc! Que diras-tu maintenant?

— Que tu ne m'apprends rien. C'est moi qui l'ai ramenée.

Anna bondit dans son fauteuil.

— Toi! Dmitri! Toi! Oh! alors...

— Et j'affirme, reprit-il, en levant sur elle son loyal regard, j'affirme sur mon honneur, — tu me croiras, ma mère, — qu'elle est pure et digne de tous nos respects.

— Alors, d'où venait-elle?

— Je ne puis t'expliquer les motifs de cette démarche, fort étrange, j'en conviens. Tu connais son histoire; on ne saurait la juger d'après les règles ordinaires.

— Quand je l'ai amenée ici, j'ai dû croire qu'elle rompait toute attache avec son passé.

— Et si c'était pour nous qu'elle subit cette pression? Nous sommes entourés d'ennemis, ma mère.

— Tu crois qu'elle cherche à nous sauver? Fou! triple fou!

Quoi qu'elle en eût, néanmoins, l'innocence de Nadia s'imposait

à son esprit. Non, ce n'était pas une vile aventurière cette enfant au front candide, au caractère parfois intraitable, mais plein de franchise. Dmitri l'aimait-il? Ce langage si mesuré, si calme, était-il celui de la passion? Anna se prenait à en douter.

— Dans tous les cas, répondit-il, tu as en la recueillant, assumé une tâche que tu ne peux rejeter aujourd'hui. Tu ne le peux pas, et tu ne le veux pas. On ne laisse pas une bonne œuvre inachevée.

— Il n'a pour elle que de la pitié, se dit Anna. Un homme épris ne parle pas de la sorte.

Comme pour achever de détruire ses soupçons, Terenty entra. Il apportait sur un plat d'argent un billet parfumé.

Il était d'Elena et semblait écrit en grande hâte. La jeune veuve appelait Dmitri à son aide contre le régisseur dont la parole dorée menaçait de gagner une fois encore le tuteur de sa belle-fille, Pierre Koretzky.

— Fais seller mon cheval, Terenty, je pars à l'instant, dit Dmitri au vieux serviteur.

Cet empressement était de bon augure. Anna se souvint des visites assidues de son fils à Nikolsky, elle se rappela le zèle, l'activité qu'il apportait dans l'administration du domaine, et sentit s'évanouir ses dernières craintes. Dmitri n'avait pu revoir Elena sans se laisser prendre à la magie du passé. Non, il ne songeait pas à Nadia. Cette pauvre fille aux relations suspectes, aux idées subversives, aux allures bizarres était, pensait Anna, si peu faite pour devenir la femme de son Dmitri!

Et dans sa joie d'échapper à ce cauchemar, elle permit à son fils d'accorder aux paysans toutes les concessions qu'il jugerait nécessaires.

— Si tu échoues, tu ne t'en prendras qu'à toi-même, ajouta-t-elle.

Avant de s'occuper de ses propres affaires, le jeune homme voulut aller à Nikolsky. C'était pure délicatesse, et Anna se trompait étrangement lorsqu'elle lui attribuait un motif moins désintéressé. Il trouva son oncle en compagnie d'Elena, qu'il cherchait à convaincre des mérites de son régisseur. La jeune femme ne l'écoutait pas. Au fond, Nikolsky, propriété de sa belle-fille, ne lui importait guère. Ses beaux yeux, perdus dans l'espace, semblaient y chercher la solution de quelque problème qui absorbait sa pensée. Dmitri venait presque chaque jour au château; mais souvent il arrivait à l'heure où elle était absente, s'occupait des affaires du domaine, et repartait sans attendre son retour. Ou bien, il lui parlait agriculture, administration, fermage, et c'était vainement qu'elle cherchait à l'attirer sur un terrain moins aride. Elle s'était flattée de combler l'abîme qui lessé parait, elle le sentait, au contraire, devenir plus profond.

— Tu as été un peu vite avec Gondsevsky, c'est un habile homme, dit à Dmitri le vieux général.

— Habile, peut-être bien, mais honnête, assurément non, mon cher oncle. Veuillez m'accorder quelques instants, vous serez édifié.

Ils se rendirent dans la bibliothèque, et là, Dmitri mit sous les yeux du vieillard un compte fort détaillé, mais fort clair, qui ne laissait aucun doute sur les agissements de Gondsevsky. Ce fut pis encore quand ils inspectèrent la ferme ; les champs étaient négligés, aucune réparation n'avait été faite aux bâtiments, pas un instrument agricole n'était en état de servir.

Dans la grange, ils trouvèrent un ouvrier qui, sur les ordres donnés la veille par le régisseur, réparait une machine. Aux questions qui lui furent faites, il répondit que son travail durerait à peine une journée.

— Alors, demanda Dmitri; vous pourriez venir à Bialastolby demain ?

— Oui, dit l'ouvrier dont les petits yeux gris eurent un méchant éclair.

Dmitri ne s'en aperçut pas ; il l'avait à peine regardé. L'homme maniait ses outils avec une dextérité fort grande, et ses mains étaient aussi calleuses, aussi malpropres que celles de tout autre ouvrier de sa profession. Pierre Koretzky suivait avec admiration chacun de ses mouvements.

— Êtes-vous d'ici, mon brave camarade ?

— Non, Votre Grandeur. Je suis un pauvre paysan de Chvalinsky, Efime Petroff.

— Où avez-vous appris votre art ?

— Ce n'est pas un art, Votre Grandeur. J'ai travaillé dans une usine allemande.

— Ce doit être difficile de construire une locomotive comme celle-ci ?

— Une locomobile, mon oncle, et non pas une locomotive, dit en riant Dmitri.

Puis s'adressant à l'ouvrier :

— Je compte sur vous demain.

Lemécanicien s'inclina en signe d'assentiment, et Dmitri s'éloigna, sans se douter qu'il venait de se trouver en présence de Neradovitch.

Pierre Koretzky n'avait plus qu'une chose à faire, une chose qui lui répugnait étrangement, congédier le régisseur infidèle. Il manda Gondsevsky et lui signifia, non sans trouble, d'avoir à quitter le château. Pour adoucir cet acte de justice, il s'empressa toutefois d'ajouter qu'il le recommanderait chaudement à ses amis, et lui trouverait un autre emploi. Mais le régisseur se redressa fière-

ment. Il eût tordu sa moustache s'il avait été pourvu de cet ornement viril.

— Je ne quitterai Nikolsky qu'après avoir rendu mes comptes. Pour cela, Votre Grandeur devra me remettre l'argent que je lui ai envoyé. Je demande aussi à être indemnisé de la perte qu'on me fait subir en me retirant tout à coup mon emploi.

Des gouttes de sueur perlaient sur le front du général. Il avait en effet reçu des mains de Gondsevsky une certaine somme, dont il avait besoin pour ses affaires personnelles, et qu'il n'avait pas encore rendue.

— Je ne résignerai mes fonctions qu'après remboursement, continua le régisseur.

— C'est trop d'impudence ! s'écria Dmitri ; vos fonctions cessent du moment où vous êtes congédié. Quant aux comptes, c'est moi qu'ils regardent, je prends l'administration du domaine. Maintenant partez, je vous le conseille, si vous ne voulez voir la justice se mêler de vos affaires.

Laissant Gondsevsky pâle de rage, il rentra dans le salon où l'attendait Elena.

— Vous allez être contente de moi, je l'espère, lui dit-il.

Et il lui raconta la scène qui venait d'avoir lieu.

Elle le remercia d'un sourire. Puis, d'une voix doucement engageante.

— Vous nous restez, n'est-ce pas ? demanda-t-elle.

C'était l'heure du dîner. Déjà le matin elle l'avait invité dans sa lettre. Dmitri pourtant refusa. Il avait maille à partir sur son propre domaine, et devait, sans plus de retard, aviser aux mesures à prendre. Il reviendrait le lendemain.

Elle lui tendit la main sans insister davantage. Cette main était glacée.

Les angoisses, les soupçons, les doutes qui torturaient la jeune femme allaient pour ainsi dire prendre corps ce jour-là, et devenir une réalité vivante. Pendant le repas, la conversation vint à tomber sur Boroffsky, Elena, trop femme du monde pour s'enfermer dans un silence qui eût trahi ses préoccupations secrètes, se montra surprise qu'il ne lui eût pas appris lui-même son nouvel avancement.

— Il lui faut le temps de digérer sa disgrâce, répondit le général.

Comme Elena semblait ne pas comprendre, il lui raconta les tentatives matrimoniales de Boroffsky et le refus de Nadia.

Ce fut pour la jeune veuve un trait de lumière. Le cœur de Dmitri lui restait fermé parce qu'une autre y avait gravé son image. Les femmes ont une intuition merveilleuse pour découvrir une

rivale. C'était en vain qu'Elena, pendant dix ans, avait gardé au fond de son âme le pur amour de sa jeunesse, il avait suffi à cette fille de paraître pour effacer en *lui* jusqu'au souvenir.

Le sang gonflait ses tempes et bourdonnait à ses oreilles; son cœur battait à se rompre dans sa poitrine. Pourtant elle continua de rire et de causer avec ses hôtes. Enfin ils partirent. Quand elle fut seule, de brûlantes larmes de haine s'échappèrent de ses yeux. Elle accusait Dmitri de son mariage mercenaire, de sa vie sans amour et sans joie. Elle ne se disait pas qu'elle aurait pu, pour lui rester fidèle, refuser le riche Ordinzoff. Non, elle ne pensait qu'à l'amertume de se voir repoussée, dédaignée. Sa première jeunesse avait fui, jamais elle n'en retrouverait plus les heureuses illusions, les fraîches espérances. Souvenirs du passé, doux comme la fleur au printemps, rêves d'avenir, tendresse et bonheur, Dmitri personnifiait tout pour elle. Ce cœur lui appartenait, c'était son bien. Nadia le lui avait volé! La plus poignante de toutes les épreuves, a-t-on dit, est une première déception. Ce n'est pas exact. Mille fois pire est la perte d'un dernier espoir.

Pendant toute la nuit, folle de colère, elle agita ces pensées dans son cerveau en feu. Le matin, comme elle se dirigeait vers la fenêtre, une glace lui renvoya son image. Elle recula d'effroi. Des ombres profondes se creusaient sous ses yeux secs et ardents, une ride, visible à peine, et pourtant éloquente, traversait son front; une autre se montrait au coin de sa bouche contractée. L'heure du déclin était proche.

Dmitri vint le matin suivant installer un nouveau régisseur. Puis il laissa passer plusieurs jours sans reparaitre. L'administration des deux domaines ne lui causait pas de médiocres embarras. Poussés par les meneurs, les paysans de Bialastolby avaient refusé tout arrangement. « Votre barine est un malin, leur avait-on dit; il sait que le tzar va ordonner un nouveau partage des terres; il prend ses précautions et veut vous lier les mains. » Quelques-uns, plus paisibles ou plus pratiques, objectèrent bien que les conditions étaient avantageuses, on leur imposa silence, et la tumultueuse assemblée déclara que nul moissonneur n'accepterait de travail à Bialastolby. Les propriétaires étaient condamnés à voir leur récolte sécher sur pied.

Les choses n'allaient pas mieux à Nikolsky. Les paysans se montraient furieux de la rupture de l'acte passé avec Gondsevsky. Ils se réunirent sur la place du village, et pour se venger se mirent également en grève. Plusieurs néanmoins persistaient à se rendre aux champs. Les mutins se jetèrent sur eux et enlevèrent toutes les faux.

— Si vous ne voulez rien faire, vous n'avez pas le droit d'empê-

cher les autres de travailler, s'écria Dmitri, accouru sur le lieu du désordre.

— Vous nous avez ôté notre bois, vous n'aurez pas de récolte, répliqua un de ces hommes, robuste gars taillé en hercule.

Grisé par sa propre audace, il s'avancait d'un air menaçant.

— Attention, mon brave, pas si près, répondit Dmitri.

Son regard complétait ses paroles, l'homme recula.

— Le régisseur nous avait dit que l'acte était légal, reprit-il d'une voix plus humble en désignant l'endroit où Gondsevsky, le cigare aux lèvres, les mains dans ses poches, suivait cette scène d'un air d'insolente satisfaction.

— Comment avez-vous pu croire que vous aviez le droit d'abattre à votre guise tous les arbres de la forêt? demanda Feodor Tomiline, le juge de paix, qui avait accompagné Dmitri.

Quelques rires éclatèrent dans la foule.

— Mais, Votre Grandeur, le marché n'avait pas été conclu pour rien, objecta un des principaux de la bande, non sans ôter respectueusement son bonnet.

— Je le sais pardieu bien, et je sais aussi qui vous avez payé pour cela.

— C'est notre affaire, Votre Grandeur.

— Sans doute, et ce qui ne l'est pas moins, ce sont les désordres d'aujourd'hui. Vous aurez à en répondre. Vous savez qu'à Slatursky, quinze hommes ont été mis sous les verrous.

— Slatursky n'est pas Nikolsky, riposta un paysan aux cheveux rouges, à la face enluminée.

En dépit de cette bravade, plusieurs s'avisèrent tout à coup qu'ils avaient à récolter leur propre moisson. D'autres s'étaient déjà retirés. Les faux pourtant n'avaient pas été rendues.

— Laissez faire, dit Tomiline à l'oreille de Dmitri. Je les citerai demain à la justice de paix, nous en aurons raison.

Les paysans se dispersaient. Gondsevsky s'approcha du nouveau régisseur.

— Mes compliments, mon cher, voilà qui promet. Vous avez un admirable système, et la récolte se fera vite.

Dmitri avait entendu.

— De quel droit êtes-vous ici? demanda-t-il, marchant vers le drôle.

— Du même droit que vous, répliqua Gondsevsky.

— Je ne veux pas voir plus longtemps votre hideux visage, je vous ordonne de partir.

L'ex-régisseur devint livide.

— Et si j'étais ici par les ordres de votre oncle?

La main de Dmitri s'abattit sur son épaule, secouant à le briser le corps chétif de Gondsevsky.

— Hors d'ici, infâme coquin! Tâche de ne pas te trouver sur ma route, je ne serais peut-être pas maître de moi.

— Nous nous reverrons pourtant, cria Gondsevsky, ivre de fureur.

Dmitri s'était déjà éloigné avec Tomiline. Le plan du juge de paix était fort simple. Il comptait employer son influence personnelle sur les paysans de Bialastolby pour les engager, moyennant des conditions avantageuses, à venir travailler sur les terres de Nikolsky. Plusieurs s'apercevaient déjà qu'ils faisaient la guerre à leurs dépens. Se croiser les bras au temps de la moisson est une chose qui répugne à tout cultivateur. Ce serait pour les paysans une double tentation de gagner un bon salaire sans rompre la parole donnée aux agitateurs nihilistes.

— Savez-vous pour qui je tremble? ajouta Tomiline. Ce n'est assurément pas pour vous, encore moins pour Elena; nous sortirons de ces difficultés. Mais Nadia! pauvre enfant! Elle est prise dans un terrible engrenage et sera brisée sans que personne lui vienne en aide.

Dmitri murmura quelques paroles inintelligibles.

— Puisse-t-elle rester longtemps à Bialastolby! reprit Tomiline. Anna est pour elle la bonté même. Et vous, continuez-vous encore vos éternelles disputes?

— Moi! s'écria Dmitri. Je vous le dis, Tomiline, je la défendrai contre l'univers entier, car chacun des cheveux de sa tête m'est plus cher que ma propre vie.

XV

Les prévisions de Tomiline se réalisèrent. Il réussit à convaincre les paysans de Bialastolby, et la moisson commença sur les terres de Nikolsky. Le lendemain, les fauteurs de trouble durent comparaître en justice de paix. Tomiline leur reprocha sévèrement d'avoir contrevenu aux engagements pris pour la récolte, d'avoir même causé du désordre en s'opposant à tout travail sur le domaine. Les coupables l'écoutaient l'oreille basse, la réflexion avait amorti leur zèle, et ils avaient en outre la mortification de penser que leurs voisins de Bialastolby empocheraient à leur place la haute paie offerte pour les journées de moisson.

Après une verte semonce et bien des pourparlers. Tomiline les renvoya. Il s'attendait à les voir revenir. Le paysan russe sacrifie rarement un profit à un principe quelconque. Le bon juge de paix, riant dans sa barbe, s'était promis de faire d'une pierre deux coups.

Quand ils se présentèrent de nouveau, il leur proposa, puisque leur travail sur les terres de Nikolsky était donné à d'autres, de faire la récolte à Bialastolby. D'abord, il ne reçut pas de réponse; le paysan se défie toujours et veut réfléchir avant de s'engager. Vers le soir néanmoins, l'arrangement fut conclu.

Tomiline, très fier d'avoir ainsi mis fin à la grève, alla en porter la nouvelle à Dmitri. Tout sembla, les jours suivants, marcher à souhait. Les champs silencieux s'étaient remplis de vie et de mouvement, un soleil splendide favorisait la moisson. Dmitri et Vladimir multipliaient leurs efforts, très secondés au reste par le nouveau régisseur de Nikolsky, homme intelligent et sûr, agriculteur consommé.

Deux semaines se passèrent de la sorte. Dmitri, trop occupé au dehors, avait eu à peine le temps de rendre à Elena un compte succinct des événements qui s'étaient passés. La jeune femme l'écoutait avec une sourde et profonde irritation. Ainsi donc, il n'avait plus rien à lui dire qu'à lui parler d'affaires ! Un flot de pensées tumultueuses grondait en elle. Si Dmitri avait pu, sous le masque d'indifférence dont elle armait son visage, lire les sentiments qui s'agitaient dans son cœur, lui, l'homme intrépide, aurait tremblé.

La moisson touchait à sa fin. Après avoir donné quelques ordres, Dmitri se dirigea vers le boudoir d'Elena. La pièce était vide, mais par la porte-fenêtre ouvrant sur la terrasse, il la vit enfoncée dans un fauteuil, un ouvrage de fantaisie à la main.

— Je vous apporte une excellente nouvelle, dit-il en entrant. Les récoltes sont magnifiques, tout marche à souhait sur le domaine et je puis en bonne conscience vous remettre aujourd'hui les rênes du gouvernement que vous m'avez confié.

— En vérité, répondit-elle avec indifférence. Elle lui jeta un rapide coup d'œil, puis baissa de nouveau le front sur son ouvrage. Je vous suis fort reconnaissante des peines que vous avez prises.

Dmitri alluma une cigarette, et, s'éloignant de quelques pas, se mit à fumer.

Le silence le plus complet régna entre eux pendant quelques minutes. C'était la première fois qu'ils ne trouvaient rien à se dire. Elena fut la première à se remettre. Elle parut s'éveiller d'un songe et entama une conversation animée, brillante, mêlant les intérêts politiques les plus graves, aux détails les plus minuscules de la vie de Saint-Pétersbourg. Elle énumérait avec une orgueilleuse complaisance les plus grandes personnalités du cercle officiel, racontait de piquantes anecdotes, en un mot elle semblait être redevenue la femme du monde élégante et spirituelle dont le salon comptait parmi les plus recherchés de l'aristocratie russe. Mais ces saillies

étincelantes avaient quelque chose de forcé, de voulu, qui sonnait étrangement aux oreilles de Dmitri.

— Vous souvient-il, Elena Michailovna, dit-il tout à coup, d'un entretien de ce genre, à peu près sur les mêmes sujets, que nous eûmes ensemble à Saint-Pétersbourg le soir où, pour la première fois depuis votre mariage, je vous fus présenté?

L'animation de la jeune femme s'éteignit aussitôt.

— Je vous parle une langue étrangère, n'est-ce pas? En effet, le fermier modèle que vous êtes devenu ne saurait aujourd'hui comprendre qu'il était fait pour une destinée plus haute.

— Je suis satisfait de celle que j'ai choisie.

— A la bonne heure! Vivez dans votre désert, mais sachez-le bien, lui-même prendra soin de vous punir. Il étiole les intelligences et tôt ou tard marque de son sceau les fronts les plus fiers.

— Peut-être, répliqua-t-il d'une voix brève.

Elle repoussa son ouvrage et se redressa dans son fauteuil.

— J'ai peur de l'éprouver moi-même, aussi je vais partir.

Il reçut cette nouvelle avec le plus grand calme.

— Vous n'en aviez pas encore parlé. Serez-vous longtemps absente?

— Cela ne vous importe guère, je suppose. D'ailleurs, je n'en sais rien moi-même. Je suis absolument libre et je peux changer d'avis aussi souvent qu'il me plaît. L'indépendance est un grand bien, n'est-ce pas? Quand reviendrai-je à Nikolsky? Jamais sans doute. Je ne me sens pas appelée à jouer la châtelaine.

Sa voix était âpre et dure. Elle eut un éclat de rire tranchant comme une lame d'acier. Puis elle se leva, et, sans plus s'occuper de Dmitri, elle alla au bout de la terrasse, bouleverser le contenu d'une corbeille à ouvrage. L'examen fini, elle se pencha sur la balustrade de pierre pour respirer le parfum d'une magnifique rose thé.

— Cette fleur est belle, n'est-ce pas? dit-elle sans le regarder. J'ai la passion des roses.

De nouveau, elle parut savourer l'odeur pénétrante.

— La voulez-vous? reprit-elle.

Son visage était contracté, rigide, sa voix stridente. Elle arracha la branche comme si elle n'eût pas senti les épines, et sans se retourner, lui jeta la fleur. Il n'avait pas prévu ce mouvement, la rose tomba et s'effeuilla sur le sol. Livide, les yeux en feu, Elena fit un pas vers lui :

— Vous n'attendrez pas sans doute que je vous dise de sortir? Un bon fermier ne quitte pas ses affaires.

Il s'était baissé pour ramasser la rose; elle la lui arracha et la jeta au loin.

— Vous en avez à Bialastolby.

Puis, voyant qu'il restait devant elle, confondu de surprise, elle lui montra ses doigts, déchirés par les épines et tachés de sang.

— Je ne puis vous donner la main. Adieu.

Elle demeura immobile sous la lueur pâlissante du crépuscule, regardant la porte par laquelle il venait de sortir.

« Tout est fini! Le passé est bien mort! » disait au fond de son cœur une voix implacable.

Les traits crispés, l'œil hagard, elle écoutait le fantôme moqueur, et ne s'aperçut pas de l'entrée du comte Boris, qui arrivait du parc.

— Je viens de rencontrer Dmitri Alexandrovitch. Combien de temps jouera-t-il ici le rôle de grand vizir?... Mais qu'avez-vous, cousine? Vous souffrez?

— Ce n'est rien, répondit-elle.

Le jeune comte n'était pas resté deux mois entiers à Nikolsky sans avoir deviné quelque peu ce qui se passait dans l'âme d'Elena. Lui-même, dont les avances auprès de Jenny avaient été perdues, éprouvait une sympathie médiocre pour Vladimir et son frère.

— Permettez-moi un conseil, ma chère Elena. Défiez-vous de ces Koretzky. C'est l'avis le meilleur que je puisse vous donner en vous quittant.

— Vous partez donc?

— Je suis ici depuis deux mois.

Elle se souvint qu'elle avait toujours encouragé les assiduités du jeune comte auprès de sa belle-fille.

— Avez-vous annoncé votre intention à Jenny?

— Je viens de la voir. Elle est au parc avec Vladimir Alexandrovitch.

Après avoir prononcé ces mots d'un ton de superbe indifférence, il tourna sur ses talons; mais il savait bien qu'il avait mis en fort mauvais état les affaires de son rival. Elena éprouvait le besoin de faire tomber sur quelqu'un sa colère. Elle se hâta de descendre et rencontra les deux jeunes gens qui revenaient lentement, heureux de cette belle journée, heureux des sentiments qu'ils lisaient dans le cœur l'un de l'autre.

— Jenny, ma chère, rentrez, je vous prie; miss Finch vous cherche partout, dit Elena d'une voix acerbe.

La jeune fille obéit; elle savait pourtant bien que jamais la digne gouvernante ne se donnait le souci de s'enquérir d'elle. Elena la suivit, marchant auprès de Vladimir.

— Je regrette beaucoup, Vladimir Alexandrovitch, que vous n'ayez pas demandé à *me* voir, reprit-elle en appuyant sur le mot

d'une façon significative. Vos visites me font toujours grand plaisir, vous le savez.

Ni le ton ni le regard ne confirmaient cette flatteuse assurance. Le jeune homme balbutia quelques excuses embarrassées, et ils rentrèrent au château.

— Vous prendrez avec nous une tasse de thé, n'est-ce pas? dit-elle d'une voix glaciale qui démentait l'invitation.

« S'il a le moindre savoir-vivre, pensa-t-elle, il comprendra qu'il doit s'abstenir de renouveler ses visites. »

Vladimir, en effet, ne se fit pas d'illusion. Il se hâta de prendre congé d'Elena qui, froide et hautaine, se contenta de répondre par un léger mouvement de tête au salut désolé qu'il lui adressa.

XVI

Pendant que cette scène se passait à Nikolsky, Brusskoff se rendait à l'isba où nous l'avons déjà rencontré. Il y trouva Gondsvesky dans un costume fort débraillé, cette fois; l'ex-régisseur était assis sur un lit en désordre, la pièce ne renfermant pas d'autre siège, et s'occupait à nettoyer un fusil à deux coups.

— Vous allez chasser? demanda Brusskoff.

— Oui, répondit-il sans lever les yeux.

— A quelle bête sauvage sont destinées des balles de ce calibre? poursuivit Brusskoff en ramassant sur la couverture un des projectiles. Nous n'avons, à cette époque de l'année, ni loups ni renards. Bien! bien! c'est votre affaire et non la mienne. Ce qui nous concerne tous, c'est que nous sommes ici fort menacés. Vassili a été arrêté ce matin.

Neradovitch entra à ce moment.

— Vraiment, dit-il, je ne le savais pas. On n'a trouvé aucun papier?

— Non, nous n'avions pas en lui grande confiance. Mais nous ferons bien de déguerpir avant que la police ait les yeux sur nous.

— Rien ne presse, répliqua Neradovitch en s'asseyant à son tour sur le lit. Personne ici n'a la moindre idée de ma présence.

— Personne? Ce n'est pas absolument exact. Vous avez à Bialas-tolby votre petit roman.

L'œil de Neradovitch s'alluma.

— Je vous prie de ne pas vous mêler de mes affaires.

— Comme il vous plaira. Mais dites-moi un peu ce que nous faisons ici? Quel est le résultat de notre propagande? Cette révolte en miniature n'a été qu'une scène de vaudeville. Les grandes dames de Saint-Petersbourg, les Ordinzoff, en rient encore. En vérité,

Neradovitch, je ne vous comprends pas. Vous n'êtes pas le premier venu, qu'avez-vous accompli jusqu'à présent?

Neradovitch l'avait écouté jusqu'au bout avec une dédaigneuse patience.

— Rien, peut-être, aux yeux de ceux qui ne voient pas plus loin que leur nez. M'avez-vous jugé assez simple pour croire que je réussirais à faire sortir une grande révolution de ce minuscule Bialastolby?

— Alors, pourquoi...?

— Notre œuvre actuelle est un travail souterrain; nous minons les bases de l'édifice social. Il faut que nos idées germent dans le peuple; pour cela le temps est nécessaire.

— Et moi je vous dis que cette pacifique propagande ne vaut pas un kopek.

— Avez-vous des instincts tellement sanguinaires? répondit Neradovitch. Attendez un peu, vous aurez votre tour.

— Laissez donc, nous connaissons le motif de vos atermoiements. L'amour paralyse votre énergie.

Neradovitch devint pâle de colère.

— Non, vous m'entendez, reprit Brusskoff, il y a longtemps que je veux vous parler comme je le fais. Vous restez ici à cause de cette Nadia, qui ne demande qu'à nous trahir tous.

— Elle! nous trahir! ce n'est pas vrai!

— Si elle est pour nous, qu'elle le montre. Au contraire, elle a fait ce qu'elle a pu pour gagner Vassili. Elle n'a pas réussi, et l'a livré à la justice. Elle nous dénoncerait tous, sur un mot de son amant.

— Son amant? Prenez garde à vos paroles!

— Etes-vous si bien informé que vous ne le sachiez pas? Elle aime Dmitri Alexandrovitch.

Neradovitch n'en écouta pas davantage. Il s'élança au dehors, fermant la porte avec fracas. Il était dans cet état de surexcitation qui fait perdre toute prudence. Il voulait voir Nadia, il voulait l'interroger. « Ce Dmitri, pensait-il, ne saurait songer sérieusement à elle; mais elle est si jeune qu'on peut l'égarer facilement; elle serait alors perdue pour notre grande œuvre. » Avait-il en cet instant un tel souci du problème social? C'est une question qu'il ne se posa point : il cherchait les moyens d'arriver jusqu'à Nadia. Lui écrire : elle ne viendrait pas. L'attendre dans le parc : elle pourrait n'être pas seule.

Il resta trois heures dans cette perplexité, caché au fond du taillis près du petit pont, espérant qu'elle passerait. Ce fut en vain. Il rentra dans le village, décidé à lui écrire. Comme il approchait

de l'école, il crut reconnaître sa voix. Oui, c'était bien elle. La jeune fille était venue sous le prétexte de recommander à Brusskoff un écolier, en réalité pour chercher à découvrir quelque chose des desseins de Neradovitch. Le calme qui régnait dans le pays depuis quelques semaines lui faisait peur, elle pressentait l'orage. La porte s'ouvrit avec violence, Neradovitch entra.

— Notre entretien est terminé, Nadia Sergeievna, dit Brusskoff railleur. Je vous laisse. Vous allez, je suppose, apprendre d'importantes nouvelles.

Il sortit. Nadia, un moment troublée, recouvra bientôt son calme. Après tout, cette rencontre était peut-être le meilleur moyen de s'éclairer.

— Je ne vous savais pas encore ici, dit-elle.

— Avez-vous cru, répondit Neradovitch, que je quitterais le pays sans vous demander compte de votre conduite?

Cette menace n'intimida point Nadia. Ils se toisaient l'un l'autre du regard comme deux ennemis qui mesurent leurs forces. Neradovitch éclata en reproches passionnés, l'accusant de l'insuccès de leur propagande et même de l'arrestation de Vassili.

— Si j'avais eu l'intention de vous trahir, je l'aurais pu faire depuis longtemps, répliqua-t-elle.

Neradovitch ne cherchait pas une rupture; il saisit avidement cette réponse comme un gage de paix.

— Pourquoi donc alors, dit-il d'une voix singulièrement douce et persuasive, pourquoi donc avoir agi de la sorte? Est-ce la coopération sur laquelle j'avais le droit de compter, Nadia?

— Je ne vous avais rien promis. Je ne vous avais même pas caché la répulsion que m'inspiraient vos actes et vos paroles.

Chose étrange! ce dédain ne provoqua pas la colère de Neradovitch. Il savait l'inutilité des menaces, et il se cramponnait, avec une âpre volonté, à l'espoir de ne pas la perdre.

— Oh! Nadia, vous voulez colorer à vos propres yeux votre trahison. Sous quelle influence êtes-vous?

— N'accusez que vous-même; c'est vous qui m'avez ouvert les yeux. Où est votre amour des classes pauvres? Vous saviez que Dmitri Alexandrovitch offrait aux paysans de véritables, de sérieux avantages; mais votre ambition n'y trouvait pas son compte, vous avez empêché la transaction de s'accomplir.

— Nadia, vous commencez à parler le langage de nos ennemis. Ne voyez-vous pas que ces propriétaires durs et avarés se sont résignés à un pareil sacrifice uniquement pour éloigner le péril de leur propre tête. Pour moi, Nadia, si je reste dans votre voisinage, c'est afin de vous protéger, de veiller sur vous...

— Épargnez-vous un tel souci; et sachez que je comprends la différence entre vos pompeux programmes et les efforts de ceux qui veulent véritablement le bien.

Neradovitch devint sombre.

— Vous les défendez avec une grande chaleur, Nadia Sergeievna.

— C'est la vérité, la justice qui m'obligent à le faire.

— La vérité, la justice! Les femmes s'en occupent bien! Non, ce n'est point parce que les Koretzky sont meilleurs...

Il s'arrêta, les yeux de Nadia se baissèrent sous son regard inquisiteur et brûlant.

— Vous ne répondez pas! Mais votre rougeur est assez éloquente. Vous trahissez vos convictions parce que vous aimez Dmitri Alexandrovitch!

Bouleversée par ces paroles, alors qu'elle croyait son secret enseveli au plus profond de son cœur, Nadia oublia toute prudence.

— Je romps avec vous, avec votre parti, et pour toujours! s'écria-t-elle. Je méprise votre pouvoir.

Neradovitch se contenait à grand peine. Sa rage ne connut plus de bornes.

— Vous jetez enfin votre masque! Vous avouez votre perfidie! Patience. Le jour viendra où nous réglerons nos comptes.

Quand il fut dehors, Nadia se laissa tomber sur un banc, et se couvrit le visage de ses mains. Cette lutte suprême avait épuisé ses forces. Pourtant une sorte de paix entraînait dans son âme; elle se sentait libre; elle avait secoué le joug, et mis fin à une duplicité qui lui faisait honte.

Pierre DU QUESNOY.

La suite prochainement.

TROIS AMBASSADEURS FRANÇAIS

A LONDRES

AU SEIZIÈME SIÈCLE¹

Le dépôt des archives du ministère des affaires étrangères possède, entre autres richesses, la correspondance des ambassadeurs, ministres et agents que la France a entretenus auprès des diverses puissances. Cette *Correspondance politique* formant des séries complètes depuis Richelieu et dont quelques-unes remontent au seizième siècle, est pour l'historien une source d'informations de la plus haute importance. Aussi ne saurait-on trop vivement féliciter la Commission des archives diplomatiques qui en a commencé la publication. On a pris pour modèle la Collection des papiers d'État publiée à Londres sous la direction du maître des rôles : on reproduit intégralement les pièces les plus intéressantes, on se contente, pour les autres, d'analyses et d'extraits. De plus les savants éditeurs auxquels a été confié ce travail, n'ont négligé aucune recherche pour nous faire mieux connaître soit la personne même des négociateurs souvent obscure, soit l'objet de leur mission. Nous pourrions, grâce à eux, suivre bientôt dans tous ses détails l'histoire de nos relations diplomatiques. A ce point de vue, les deux volumes dont nous allons nous occuper présentent déjà un curieux ensemble.

I

Les dix années qu'embrasse notre correspondance comprennent la fin des règnes de Henri VIII et de François I^{er}, et le début de ceux d'Édouard VI et de Henri II. C'est une période fertile en événements graves. L'entrevue d'Aigues-Mortes, la trêve de Nice, la révolte des Flandres et le passage de Charles-Quint à travers la France, l'échec de celui-ci devant Alger, et les négociations de François I^{er} avec les Turcs, l'assassinat de nos envoyés auprès de Soliman II suivi de la reprise des hostilités avec l'Empereur, la lutte de Charles-Quint contre les protestants et la bataille de Mühlberg, tels sont les principaux événements européens auxquels il est fait allusion dans les dépêches de nos ambassadeurs. Entre l'Angleterre et la France, les relations sont perpétuellement tendues : elles se rompent à deux reprises.

¹ *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre* (1537-1542), publiée par M. Jean Kaulek, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis. Paris, Alcan, 1885, in-8° de xxii-499 pages. — *Correspondance politique de Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre* (1546-1549), publiée par M. Germain Lefèvre-Pontalis. *Ibid.*, 1888, in-8° de xxvii-518 pages.

On connaît l'habileté avec laquelle Henri VIII, profitant de la rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint, sut louvoyer entre les deux princes qui avaient également besoin de lui. La mission de Louis de Castillon en 1537 a précisément pour objet de maintenir dans l'alliance française le versatile roi d'Angleterre. Le plus sûr moyen pour y parvenir devait être d'unir les deux cours par un mariage. On songea d'abord à marier un prince français avec la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, Marie Tudor; mais il ne semble pas que le roi d'Angleterre ait jamais considéré cette union comme possible. Un autre mariage lui agréait beaucoup mieux : c'était le sien propre qu'il projetait de conclure avec Marie de Lorraine, veuve du duc de Longueville; et il donne sans détour la raison qui lui fait souhaiter cette union : « C'est qu'il est gros et grand personnage et qu'il a besoin de grande femme. » Les rapports qu'on lui a faits sur M^{me} de Longueville l'ont rendu sérieusement amoureux et ont « mis le feu aux étoupes ». Aussi semble-t-il à Castillon qu'on peut tirer parti de cette passion, et qu'en « usant un peu de dilation », on peut obtenir beaucoup du roi. Par malheur, M^{me} de Longueville ne se soucia pas de ce vieil époux qui succombait déjà sous le poids de la graisse, et elle lui préféra le jeune roi d'Écosse, Jacques V, à qui elle avait été promise. De là furieux dépit de Henri VIII. On essaya de mettre en avant d'autres partis : une fille du duc de Vendôme, ou l'une des filles du roi de France. Mais, avant d'épouser, Henri demandait à voir : ou plutôt il voulait rompre les négociations en faisant valoir des exigences qu'il savait inacceptables. Le moyen en effet d'amener à Calais M^{lles} de Vendôme, de Guise et quelques autres, afin que Barbe-Bleue fit son choix? Une réponse s'imposait, et c'est celle que François I^{er} charge Castillon de transmettre au roi d'Angleterre. « Il n'est rien dont il ne le veuille gratifier; mais de lui mener par-delà demoiselles à choisir et les faire promener sur la montre, ce ne sont point haquenées à vendre et il n'y a aucune apparence que cela se doive faire. » Finalement tout échoua par le mauvais vouloir de Henri VIII.

Qui était maintenant ce Castillon chargé d'une si délicate mission? Un de ces agents fidèles que les services rendus n'ont point tiré de leur obscurité. On n'a pu fixer avec certitude sa généalogie. Il a été cependant à plusieurs reprises investi de la confiance de François I^{er}. Il avait été nommé une première fois, en 1533, à l'ambassade d'Angleterre, poste toujours important et qui l'était surtout à cette époque où François I^{er} s'efforçait encore d'empêcher une rupture définitive entre Henri VIII et le Saint-Siège. C'était à coup sûr un homme de valeur. Les dépêches que nous avons sous les yeux dénotent un observateur qui a de la finesse et de l'esprit avec des airs bonhomme.

II

Charles de Marillac, qui lui succéda en 1539, est plus connu; aussi bien les dépêches que nous lisons sous sa signature lui font le plus

grand honneur. Elles révèlent en lui un diplomate doué des plus rares qualités de souplesse et d'énergie, en même temps que l'éloquence avec laquelle il proteste contre des mesures iniques témoigne de l'élévation de son esprit.

Depuis le départ de Castillon, les bonnes relations s'étaient resserrées entre François I^{er} et l'Empereur; Henri VIII se montrait fort effrayé de ce rapprochement, et il s'agissait de le rassurer. Cette fois encore on essaya d'un mariage : les négociations furent reprises en vue de marier le duc d'Orléans avec Marie Tudor; elles échouèrent encore une fois. Dans de longues conférences, le roi d'Angleterre affiche des prétentions chaque jour plus grandes, sans offrir en échange aucune concession, refusant même de s'engager à reconnaître à Marie le titre de fille légitime. Fatigué de ces lenteurs, et comprenant qu'elles ne pouvaient se prolonger sans compromettre sa dignité, François I^{er} écrit enfin à son ambassadeur de briser : « Il est impossible de s'approcher plus près de la raison que je n'ai fait. Mais, voyant les façons de faire qui vous ont été tenues, et les propos de ceux du conseil de mondit frère, je veux, M. de Marillac, que vous laissiez les choses en l'état qu'elles sont, sans plus en parler, ne mettre de ma part aucune chose en avant, vous avisant que mondit fils est d'assez bonne maison pour trouver femme. Et ne s'est point encore, Dieu merci, vu qu'un fils de France soit demeuré sans parti. » Marillac, en dépit de ses efforts, ne put empêcher que les rapports entre les deux souverains ne devinssent chaque jour plus difficiles. Lorsqu'il cède la place, en 1542, à M. de Morvilliers, nous sommes à la veille de la reprise des hostilités.

Mais l'ambassadeur français ne s'est pas contenté de s'enfermer dans l'objet de sa mission. Esprit curieux, attentif à regarder et à écouter, sachant voir et entendre, il n'est resté étranger à aucun des événements qui se sont succédés en Angleterre pendant ces trois années. Or Marillac est, sans y prétendre, un écrivain; et quelques-uns de ces événements prennent sous sa plume singulièrement de vie et d'éclat. Voici par exemple la scène de l'arrestation du grand chambellan, Thomas Cromwell, en la chambre du Conseil : « Aussitôt que le capitaine de la Tour, qui avait charge de le constituer prisonnier, lui dénonça le commandement qu'il avait du roi son maître pour le constituer prisonnier, ledit Cromwell ému d'indignation, prit son bonnet et l'ayant arraché de la tête le jeta par dépit en terre, disant au duc de Norfolk et autres du Conseil privé là assemblés, que c'était le guerdon des bons services qu'il avait fait au dit seigneur roi, et qu'il appelait leurs consciences assavoir s'il était traître comme ils l'avaient accusé, y ajoutant que, puisqu'on le traitait ainsi, il renonçait à toute miséricorde et grâce qu'on lui pourrait faire, comme celui qui ne pensait avoir offensé, et que seulement il requérait au roi son maître, s'il avait telle impression de lui, qu'il ne le fit guères languir. Sur quoi, après lui avoir été dit par les uns qu'il était traître, par autres qu'il lui convenait être jugé selon les lois qu'il avait

faites, qui étaient si sanguinaires que, en plusieurs paroles, le plus souvent dites par inadvertance et en bonne intention, il avait constitué crime de lèse-majesté, le duc de Norfolk, lui ayant reproché aucunes vilénies par lui faites, lui arracha l'ordre de Saint-Georges qu'il portait au col, et l'amiral, pour se montrer être aussi grand ennemi en l'adversité que l'on cuidait qu'il eût été ami en la prospérité, lui délia la jarrettière; et par une porte qui regarde sur l'eau, sans autre tumulte, fut mis ledit Cromwell dans une barque et conduit en la Tour sans que ceux de la ville s'en doutassent. »

C'est chez Marillac qu'il faut suivre les détails de cette comédie qui s'appelle le mariage d'Anne de Clèves. Sur la foi d'un portrait d'Holbein, Henri VIII s'était promis des merveilles. La galanterie triomphant de l'avarice, il avait envoyé au-devant de sa fiancée un cortège fastueux, et s'était porté lui-même à sa rencontre. La déception fut cruelle : « La future reine ne s'est trouvée si jeune qu'on pensait, ni de si grande beauté que tout le monde affirmait. » Sa laideur est multipliée par celle de ses suivantes : « La dite dame amène du pays de son frère en sa compagnie jusques à douze ou quinze demoiselles, qui sont encore inférieures en beauté à leur maîtresse et sont d'ailleurs vêtues d'une façon d'habit si lourd et mal seyant qu'à peine ne les trouverait-on que laides, quand ores bien elles seraient belles. » Six mois après, Henri VIII répudiait celle qu'il avait lors de la première entrevue saluée de cette douceur : « C'est une cavale ! » On resta d'ailleurs en bons termes. — Après Anne de Clèves, Catherine Howard. En lisant les longs détails que donne Marillac sur le procès de la malheureuse reine, on est frappé de voir combien sont faibles les raisons qui pouvaient faire supposer qu'elle eût failli depuis son élévation au trône. Quoi qu'il en soit, Henri VIII donna tête baissée dans l'accusation, et c'est en de bien vives couleurs qu'on nous dépeint son terrible et grotesque désespoir. « Le roi d'Angleterre a converti l'amour qu'il souloit porter à la reine en si grand dépit, et le dépit lui a causé telle indignation, et tous deux si grande douleur de ce qu'il s'est trouvé si malheureusement déçu, qu'on a pensé ces jours passés que ledit seigneur fût altéré de son bon sens; car néanmoins il demandait une épée disant qu'il voulait tuer celle qu'il avait tant aimée. A cette heure, ayant fait assembler son Conseil pour mettre en terme quelques affaires, soudainement demandait chevaux sans dire quelle part prétendait aller. Parfois disait hors de propos que ladite dame qu'il appelait méchante et vilaine n'eut en sa vie tant de délectation en sa lubricité qu'elle aurait de peine et tourment à sa mort; et finalement après toutes paroles la fin de ce mystère se tournait en larmes, regrettant le malheur qu'il avait eu à rencontrer femmes si mal conditionnées, et rejetant la coulpe de ce dernier meschef sur ceux de son Conseil. »

Marillac n'a pas seulement l'art très appréciable du narrateur : il a encore, ce qui est le vrai mérite d'un écrivain politique, le don d'apercevoir les ensembles et de remonter aux causes. Profitant de ses rapports journaliers avec Henri VIII pour pénétrer jusqu'aux éléments

constitutifs de sa nature, c'est avec une logique rigoureuse qu'il déduit des vices premiers du prince toute sa conduite et jusqu'à l'état moral de la nation. « Ce prince me semble atteint, entre autres vices, de trois, qui certes, en un roi se peuvent nommer pestes, dont la première est qu'il est si avare et si convoiteux que toutes les richesses du monde ne seraient suffisantes pour satisfaire et contenter son ambition. De là est procédée la ruine des abbayes, dépouille de toutes églises où il y avait quelque chose à prendre. De là aussi procède l'accusation de tant de gens riches lesquels à tort ou à droit, condamnés ou absous, toutefois il convient qu'ils y laissent la plume. Et tant s'en faut qu'il pardonne à ceux qui sont vivants, qu'il trouble encore ceux qui sont pièce décédés, sans craindre le scandale de la religion du monde qui les révère comme saints, témoin à saint Thomas de Cantorbéry, lequel pour autant que ses reliques et ossements étaient aornés d'or et de pierreries, il a été déclaré traître... De là procède le second mal et peste qui est défiance et crainte; car, connaissant, ce roi, combien de choses il a innovées et quelle tragédie et scandale il a excité, il se voudrait entretenir avec tout le monde, bien ne se fie d'un seul homme, pensant les voir tous offensés. De là est procédé qu'il ne cessera de mettre la main à sang tant qu'il sentira en son esprit quelque doute des siens... Et de ces deux maux en partie procède la dernière peste qui est légèreté et inconstance, et partie aussi du naturel de la nation par laquelle l'on a perverti les droits de religion, de mariage, de foi et promesse, comme s'ils étaient de cire, laquelle amollie se peut changer en tant de formes qu'on veut. » — C'est avec la même largeur de touche que Marillac retrace la détresse du peuple privé de toutes ses libertés : et on n'est pas tenté de taxer ses jugements d'exagération, quand on songe à tant d'actes arbitraires et sanglants qui reviennent dans cette correspondance en liste longue et monotone, comme les litanies du despotisme. Supplice de Cromwell et de Hungerford. « Après s'en est ensuivi celui des six docteurs, dont les trois comme traîtres ont été pendus et traités en la façon accoutumée, accusés d'avoir autrefois parlé en faveur du pape, qui se nommaient Pol, Abel, et le prieur Dencaster. Les trois autres ont été brûlés comme hérétiques, qui étaient les docteurs Barnes, Gagard et Hiérosme dont certainement le spectacle fut merveilleux de voir mourir en même jour et heure ceux qui adhéraient aux deux partis contraires. » — Supplice de la comtesse de Salisbury, âgée de plus de quatre-vingts ans : « Ni le sexe, ni l'âge, ni le sang, ni la longue prison, ni les autres considérations n'ont empêché qu'on ne lui ait abrégé le peu de jours qu'elle avait à vivre, non pas à vivre, mais à languir. » — Supplice de lord Grey. Supplice de Catherine Howard, etc. Ce sont là ces « tragédies et scandales » après quoi Marillac est autorisé à conclure que « l'on est ici venu au comble de tant de maux, et tous exemples de malheurté sont enregistrés en Angleterre ».

III

Il ne faut pas s'attendre à trouver sous la plume d'Odet de Selve des pages aussi émouvantes. Les premières années du règne d'Édouard VI sont relativement calmes : on ne pend et on ne décapite presque pas ; d'autant que la correspondance de notre ambassadeur s'arrête à l'arrestation de Thomas Seymour et avant celle du Protecteur. Les personnages avec qui Selve a été en relations, sont loin d'avoir le puissant relief d'un Henri VIII. Celui-ci, d'ailleurs, ne se soucie ni de peindre les événements ni d'analyser les caractères. Il mentionne rapidement des faits graves. Toute une révolution religieuse s'opère sous ses yeux, il en signale à peine quelques épisodes, écrivant au besoin : « De la forme de religion de ce pays, nous ne nous en empêchons pas fort. » C'est que, tout entier au résultat pratique de ses négociations, Selve reste de parti pris inattentif aux affaires qui se passent à l'intérieur du royaume et n'intéressent pas les rapports des deux cours.

Cette mission s'accomplissait dans des circonstances particulièrement délicates. Depuis le départ de Marillac, une période de trois années s'était écoulée pendant laquelle l'Angleterre et la France étant en guerre, avaient cessé toutes relations. Or le traité d'Ardres contenait bien des causes latentes de discorde : délimitation de la partie du Boulonnais provisoirement cédée à Henri VIII, droit réciproque des deux souverains de fortifier les hauteurs avoisinant Boulogne, restitution mutuelle des prisonniers. Néanmoins on put croire au début que la paix s'établirait sur des bases solides. Henri VIII avait pris l'initiative d'une ligue défensive conclue avec François I^{er} contre l'Empereur : et, lors de ses derniers moments, il en avait recommandé le maintien à son successeur. Le gouvernement d'Édouard VI s'y montra en effet favorable : « Depuis la dite mort, ils se sont montrés par delà plus affectionnés et mieux disposés que jamais à conserver et entretenir la paix et amitié avec le roi, s'offrant là-dessus à tous les plus honnêtes offices que l'on saurait désirer, et disent en avoir reçu commandement dudit feu roi en ses derniers propos. » Mais après la mort de François I^{er}, la rentrée aux affaires de Montmorency modifia la direction de la politique française : il ne sera plus question du projet de ligue.

Au surplus, ce qui devait rendre la rupture inévitable, c'étaient les affaires d'Écosse. La reine régente, Marie de Lorraine, n'avait pas été comprise au traité d'Ardres : les Guises devaient naturellement porter secours à leur parente, et le mariage de Marie Stuart avec le dauphin était affaire conclue. L'Angleterre et la France se trouvaient ainsi en d'étranges rapports, traitant pacifiquement à Londres, et se combattant sur les champs de bataille d'Écosse. Et il faut avouer que le Protecteur n'avait pas entièrement tort lorsque, pour caractériser la situation, il proposait à Selve l'apologue suivant : « Ledit Protecteur, après ces propos, m'a dit qu'il me voulait demander une question, et

m'a figuré un cas de deux bons amis dont l'un poursuivait quelque office ou autre bien, au vu et su de son compagnon, lequel par dessous main l'empêchait et gardait d'obtenir ce qu'il poursuivait, néanmoins cependant faisait tant qu'il l'avait pour soi, assavoir si c'était un tour de bon ami ». Lorsque la *petite reine* eût été enlevée à Dumbarton par une flotte française, la déclaration de guerre ne fit que consacrer officiellement un état qui existait en fait depuis deux années.

On comprend dès lors les difficultés que dut rencontrer notre ambassadeur. Elles furent aggravées encore par la mauvaise grâce dont les hommes d'État anglais ne cessèrent de faire preuve à son égard. Les dépêches sont remplies des plaintes que lui inspirent les mauvais procédés dont on use constamment envers lui. Il faut lire le récit d'un repas à Hamptoncourt où l'amiral sir John Dudley fait à son hôte les honneurs de l'humour et du flegme britanniques. Selve est près de demander grâce : « Tant plus je vis avec ce peuple et négocie avec ce Protecteur, et tant moins je y trouve de raison et de propos, de sorte que je recevrai pour très grande et infinie grâce et obligation quand votre plaisir sera, Monseigneur, me tirer d'ici... » Toutefois il fit son devoir jusqu'au bout, en diplomate avisé et prudent, se défiant également du mauvais vouloir des uns et des propositions trop obligeantes des autres. En somme, son ambassade a tourné à son honneur ; et on peut s'associer à ce jugement que son éditeur formule en termes excellents : « Selve est un négociateur exact et scrupuleux, méthodique plus que de raison peut-être, et désireux avant toutes choses d'exécuter ponctuellement et dans leur ordre les instructions qu'il reçoit. Le ton de ses dépêches ne rappelle ni l'allure vive et dégagée ni la justesse d'appréciation souvent cachée sous le tour spirituel qui caractérisent la correspondance de Louis de Castillon ; il n'évoque pas davantage la hauteur de pensée et la pureté de forme qui signalent le style de Charles de Marillac, écrivain de race autant que diplomate de métier. Esprit profondément honnête, cultivé et éclairé, jugement de perception lente et minutieux dans ses prévisions, mais prudent et réfléchi, intelligence appliquée avant tout à s'acquitter des devoirs de sa fonction et à ne pas s'en écarter, il est bien l'expression de cette école de diplomates choisis par la monarchie des Valois dans les familles de robe, et qui servirent avec tant de dévouement désintéressé les intérêts extérieurs de la France. »

En donnant quelques extraits des deux volumes que nous venons d'analyser, nous avons dû négliger une foule de détails qui touchent à l'histoire générale, à l'histoire des mœurs, des lettres et des arts. Nous pensons pourtant avoir suffisamment montré l'intérêt qui s'attache à ces publications. Elles jettent sur beaucoup de points un jour nouveau. Et, — ce qui n'est pas à dédaigner, — elles prouvent une fois de plus que, en dépit des erreurs de direction et des rivalités intérieures, il n'a jamais manqué d'hommes de talent et de cœur pour bien servir au dehors le roi de France.

René DOUMIC.

L'AMIRAL COURBET

D'APRÈS SES LETTRES ¹

Il est des sujets pourtant rebattus, usés, traités de toute part, qui ne sauraient s'épuiser ni surtout fatiguer l'intérêt public. La France assez riche, dit-on, pour payer sa gloire n'estime point que le silence doive se faire désormais autour de celle de l'amiral Courbet. Que de réputations usurpées formées en quelques jours sur la foi douteuse de tels ou tels services montent au Capitole alors que l'ombre s'étend parfois sur les hommes de vraie valeur qui honorent un pays; tel ne sera pas, grâce aux amis fidèles, grâce aux gardiens dévoués de sa mémoire, le sort de celui qui a su montrer au drapeau le chemin de la victoire depuis longtemps, hélas! oublié. Dans cette tâche de glorification nationale, qui aurait dû prendre les devants sinon le gouvernement lui-même? Et pourtant ce sont précisément nos hommes d'Etat qui s'efforcent d'obscurcir une telle renommée, ce sont eux qui taxent d'infidélité les amis de l'amiral : « Ils ont commis une mauvaise action », dit le *Voltaire*; et M. Arène, s'empressant de faire chorus, ajoute : « Ils ont tenu à nous montrer un autre Courbet que celui que nous rêvions. » Voilà enfin l'aveu dépouillé de tout artifice, la seule véritable raison qui se fait jour au milieu des subtilités d'où on n'osait la produire. Oui, vous aviez rêvé un Courbet sans initiative, sans volonté, instrument docile d'une Chambre ignorante; comme vous l'aviez vu sans cesse esclave de la discipline, vous preniez pour de la conviction ce qui n'était que de l'obéissance; ses dépêches au ministère ne cachaient point, il est vrai, où était le péril de votre politique non plus que le moyen de tout sauver, mais qui les avait lues ces dépêches? Quelques ministres trop intéressés pour en parler; et voilà que dès le lendemain de sa mort ceux auxquels il avait ouvert son cœur étalent aux yeux de tous ce qu'un républicain honnête a pu justement appeler

¹ *L'Amiral Courbet d'après ses lettres*, par Félix Julien.

« les crises palpitantes de cette existence de marin, aux prises avec les calculs de l'ambition d'un ministère affolé ». Ah ! si ces lettres, au lieu de renfermer ces accusations si nettes portées comme un coup droit à la poitrine de M. Ferry et de ses amis étaient à la louange de ce gouvernement, si elles célébraient sa politique et surtout ses bons résultats, de quels éloges glorieux ne les auraient pas entourés ces mêmes opportunistes ! Et si au lieu de se montrer l'incapable que l'on sait, le général Millot, politicien succédant à un soldat, avait fait preuve dans sa direction des affaires d'une seule idée peu commune ou d'une seule qualité, c'est de son vivant qu'ils auraient pour lui imposé le Panthéon ! Oui, vous aviez rêvé un autre Courbet, un Courbet courtisan et athée, et voilà qu'à côté du héros victorieux connu et admiré de tous, on dévoile l'homme de conscience et d'honneur qu'il fut toujours ! En tout cas, à supposer vraie cette étrange assertion qui va jusqu'à accuser d'indélicatesse les familiers de l'amiral, est-ce bien sous la plume d'ordinaire si scrupuleuse des inventeurs de la guerre aux petits papiers que l'on s'attend à rencontrer pareil reproche ? Répétons-le donc bien haut, la correspondance de l'amiral Courbet est toute à son honneur, et ceux qui l'ont tirée de l'oubli ont bien mérité de l'opinion publique : M. Félix Julien est de ce nombre ; ancien officier d'ordonnance et confident de l'amiral, il nous livre aujourd'hui un volume complet, où, à côté de lettres déjà publiées, se trouve un grand nombre d'autres inédites aussi intéressantes que les premières. C'est l'histoire même de notre campagne du Tonkin reconstituée par les épanchements intimes de Courbet à ses amis.

L'ouvrage le prend au début de son gouvernement en Nouvelle-Calédonie, lorsqu'en 1880, l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, l'appelle à ce poste, qu'il était loin de désirer. A peine arrivé, il doit appliquer l'amnistie décrétée par la Chambre et le Sénat, ce qui lui inspire cette boutade à l'égard des déportés renvoyés en France : « Qui sait si mon remplaçant ne se trouve pas parmi eux ? » Et, continuant à prévoir de loin les événements, il ajoute : « C'est une collection choisie de futurs préfets, trésoriers généraux, magistrats, députés, ministres même... » Ses pressentiments l'ont-ils beaucoup trompé ?

Puis le voilà aux prises avec le conseil municipal de Nouméa. Éluë par une population de colons plus ou moins décavés, de déportés graciés, de dévoyés de toute espèce, on devine aisément ce que devait être cette assemblée municipale. — Était-elle à l'instar de Paris, ou Paris est-il à l'instar de Nouméa ? Le point est peu facile à démêler ; il est certain toutefois que les mêmes hautes préoccupations agitent les grands hommes de ces deux pays ; les

décrets du 29 mars excitant leur admiration, ils ne songent plus là-bas comme ici qu'à supprimer les Frères, chasser les Sœurs, fermer les chapelles, expulser les missionnaires. Courbet a fort à faire pour réprimer ce beau zèle; il envoie dépêches sur dépêches à Paris, pour exposer les services rendus par nos religieux, les dangers que l'exécution des décrets fait courir à la colonie, à la cause même de la France et ne se gêne pas pour dire tout haut : « C'est en place publique, c'est comme traîtres à la France que l'on devrait fouetter les misérables qui entravent ici l'action de nos missionnaires. » Après avoir eu gain de cause au début, c'est naturellement le conseil municipal qui l'emporte, et quelques jours avant son remplacement, Courbet ne craint pas de participer aux frais d'une école libre.

Au mois de mai 1883, il est nommé au Tonkin.

Point n'est besoin de raconter ici les origines de cette question du Tonkin, destinée à faire couler tant de sang... et tant d'encre. Qu'il nous suffise de rappeler la fièvre coloniale qui alors comme aujourd'hui agitait tous les peuples d'Europe. L'Angleterre venait de nous enlever l'Egypte et de bombarder Alexandrie, nous-mêmes nous avions agrandi de toute la Tunisie notre empire algérien; dans l'Indo-Chine, nous avions déjà vu les expéditions de Francis Garnier en 1873, et d'Henri Rivière en 1880; l'Italie cherchait sa voie du côté de la Tripolitaine et de l'Abyssinie, cela ne lui a guère réussi jusqu'ici; il n'est pas jusqu'à l'Allemagne et la Russie qui ne s'efforçaient d'étendre leur régime de colonisation. En face de ce grand mouvement qui, comme le dit très bien M. Félix Julien, ne s'était plus produit depuis Christophe Colomb, en face de ce monde que l'on partageait sous nos yeux, fallait-il donc que la France, seule des grandes nations européennes, restât à l'écart sans oser regarder du côté de l'Orient?

Poser cette question, c'est presque la résoudre; aussi n'est-ce pas l'idée que nous attaquons, mais bien son exécution insensée. Sans vouloir discuter davantage sur la politique coloniale, il nous est bien permis de nous rappeler qu'autrefois, sous la monarchie, la solution de ce problème était autrement facile; l'expansion coloniale constituait tout de suite, dès le premier jour, une richesse fort appréciable, car les produits de la colonie ne pouvaient profiter qu'à la métropole, de même que cette dernière écoulait dans la colonie tous les produits nécessaires, toutes les ressources qui faisaient défaut. A côté de ces grandes idées d'expansion coloniale, idées que la polémique des partis a, selon nous, peut-être trop décriées, restent les faits, hélas! peu en rapport avec la théorie; est-ce à dire pour cela que la cause soit mauvaise? L'avocat qui, par

imprudence, incapacité ou maladresse, perd un procès dont l'issue favorable n'était pas douteuse, rend-il pour cela condamnable la cause qu'il défendait?

Quoi qu'il en soit, c'est le vote unanime de la Chambre qui cria vengeance pour la mort de Rivière et de ses compagnons, massacrés au Tonkin. Et alors va commencer pour Courbet cette odyssee, souvent triste, toujours glorieuse, d'où son nom et la marine sortirent si grands.

Dès son arrivée, il s'empare brillamment des forts de Thuan-an, succès qui lui ouvre la rivière de Hué; M. Harmand peut obtenir aussitôt la signature du traité qui assure notre protectorat sur l'Annam et le Tonkin, et annexe trois provinces. Ce que le négociateur français estime le triomphe de sa diplomatie est immédiatement jugé par Courbet comme une lourde faute; ses premières lettres constatent, en le déplorant, l'effet produit par ce traité de Hué qui, en affirmant sur l'Annam une suzeraineté douteuse, en tout cas, inopportune à ressusciter, nous brouillait avec le Céleste-Empire. En effet, c'est la Chine qui, aussitôt, entre en campagne et nous fait face sous le nom des Pavillons-Noirs. C'est donc contre la Chine qu'il faut se tourner : il faut prendre l'offensive immédiatement, bombarder ses forts, ruiner sa marine, agir sans hésitation et vigoureusement, là est le succès assuré, la réussite non pas seulement de telle ou telle expédition, mais la fin de toute la campagne; c'est là la note dominante, le cri constant du brave amiral; il le répète à satiété à son ministre, à ses amis : c'est son *delenda Carthago*. Mais, à Paris, on voit les choses autrement. Qui pense à nos troupes? L'Indo-Chine est si loin! On ne voit que les députés et, derrière eux, les électeurs qui, d'avance, comme d'instinct, ne se sentent jamais portés à la guerre; on négocie, on attend, on hésite, et, quand, le 25 octobre, on donne à Courbet le commandement des forces de terre et de mer, c'est trois mois trop tard. « Et dire, écrit-il d'Hanoï au marquis de Balcourt, qu'il n'y a pas de tribunaux pour juger ces gens-là! »

Pendant ce long temps d'inaction de notre part, les Chinois ne songent point à imiter nos législateurs; loin de partir en vacances, ils se fortifient avec soin, reçoivent des renforts, accumulent les défenses, se préparent même, non plus seulement à se garantir, mais à nous attaquer. Néanmoins, après deux jours de bataille, l'amiral enlève les ouvrages extérieurs, la ville et la citadelle de Son-Tay; chacun connaît les détails de ce brillant fait d'armes, accompli par les matelots de Courbet, mais aussi avec l'aide de compagnies d'Afrique, de turcos, de tirailleurs anamites et tonkinois : « Pour faire marcher tous ces éléments divers, je n'ai qu'un

moyen, disait-il, c'est l'exemple. » Avec 2000 hommes de plus, il pouvait couper la retraite aux Pavillons-Noirs, les anéantir en une seule fois et s'emparer de Bac-Ninh; dans l'impossibilité de poursuivre plus loin l'ennemi, il combine la prise de cette dernière place forte, décrit le succès comme certain et se prépare à marcher; mais alors, en pleine victoire, à la veille d'une autre plus décisive encore, le télégraphe lui apprend de Paris qu'il est remplacé à la tête de l'armée de terre, et qu'il doit regagner son escadre! Quel général au prestige éclatant envoie-t-on à sa place? Un obscur politicien, le général Millot, à qui la république veut procurer la satisfaction inespérée d'un bulletin de victoire. Eh bien! à ce moment si douloureux, après ce coup de foudre qui, de tout homme autre que Courbet, pouvait provoquer soit un refus, soit une démission, l'amiral se soumet en soldat discipliné, mais la mort au cœur; il continue même à préparer pour son heureux successeur cette victoire de Bac-Ninh, remportée d'après ses plans, ses conseils, ses données stratégiques, et il a l'immense joie de voir ses marins, laissés à terre, entrer les premiers dans la ville et planter le drapeau français sur la citadelle. C'était la réponse de la marine à l'iniquité coupable qui disgracieait son illustre chef, vengeance digne de celle dont parlait Victor de Laprade, en 1870 :

Bretons et Vendéens, famille encore meurtrie
 De nos injustes coups,
 Vengez-vous, ô martyrs, en sauvant la patrie,
 Les Bleus comptent sur vous!

Puis vient le traité Patenotre, où la diplomatie chinoise a si peu de peine à se moquer de nos négociateurs. Faut-il parler ensuite du traité de Tien-Tsin signé par le capitaine Fournier, sans remarquer le choix singulier de nos diplomates : l'un, M. Harmand est un brave médecin; le second, M. Patenotre, un professeur en rupture de chaire, le troisième, un simple capitaine de vaisseau! Que dire de celui qui, de Paris, dirigeait tous ces politiques de grande école? « Mais c'est donc nous qui sommes les battus », s'écrie Courbet avec indignation en recevant cette nouvelle bientôt suivie d'une autre : la violation par les Chinois de cette convention si peu honorable pour nos armes. La Chine se laisse proposer tous les ultimatums, M. Ferry ajoute répit sur répit, tentatives de conciliation sur négociations aussi inutiles qu'indignes pendant que nos troupes ont ordre de garder un *statu quo* naturellement profitable à l'ennemi. Grâce aux lenteurs sans nom d'une diplomatie incapable, notre flotte se trouve peu à peu enfermée dans la rivière du Min comme dans une souricière; Courbet en sort néanmoins victo-

rieusement à Fou-Tcheou, en brisant tout sur son passage, coulant vingt-deux navires et plus de deux mille Chinois. Après cette action de si grand éclat, son prestige devient de jour en jour plus immense, il croit être plus écouté du cabinet de Paris et demande à agir dans le Nord, à Port-Arthur, où s'était concentrée la puissance maritime de la Chine; au lieu de cela, on l'envoie s'enterrer à Formose.

Nous voici arrivés bien près de la fin de l'existence de Courbet, il la couronne magnifiquement au mois de février 1885 à Shci-Poo, et enfin le 27 mars en enlevant les Pescadores avec douze cents hommes contre six mille. Les temps avaient cependant bien changé depuis l'expédition de Chine sous Palikao; il ne suffisait plus comme alors de dessiner au charbon sur les murs la silhouette d'un soldat Français pour mettre en fuite un régiment chinois : bien armés, bien commandés, instruits par des officiers anglais, allemands, américains, les troupes du Céleste-Empire avaient appris depuis à bien se battre, et l'affaire de Lang-Son les montra même très capables de nous battre. « Quelle paix douloureuse, écrit Courbet à l'amiral Gicquel des Touches, après la trahison de Lang-Son, il n'y avait qu'à ouvrir le feu immédiatement au lieu de négocier sans bases en trois ou quatre endroits à la fois, à Londres, à Paris, à Pékin, à Tien-Tsin, sans compter les intrigues particulières! »

La paix fut signée le 9 juin, l'amiral mourut le 11! L'homme qui, au lendemain de la chute de M. Ferry, télégraphiait à Paris cet appel pressant : « Quel que soit celui qui recevra cette dépêche, qu'il sache bien que nos marins ne veulent pas mourir sans les secours de la religion. Au nom de la flotte, je vous adjure de nous envoyer des aumôniers. » Cet homme qui avait déjà donné des preuves manifestes de sa foi de croyant ne pouvait mourir qu'en chrétien et en chrétien convaincu. Il avait même songé dès la fin du mois de janvier à prier son exécuteur testamentaire de verser *en son nom* 200 francs à la caisse de l'église du Vœu national de Montmartre. Cette souscription publique de Courbet ne suffit-elle pas à nous consoler des criaileries misérables qui réclament la démolition de ce monument comme blessant le sentiment républicain?

Vraiment on croit rêver en lisant de telles pages; si d'un côté éclate dans toute sa force le grand caractère, la grande âme de l'amiral Courbet, que penser de ceux qui, dirigeant de Paris cette triste campagne, le sacrifièrent sans remords aux préoccupations électorales dont notre honneur national paya les frais?

Pourquoi n'avoir point laissé l'amiral à la tête de toutes les opérations? Pourquoi avoir été guidé sans cesse par les intérêts du

parti républicain alors que ceux mêmes de la France étaient en jeu? Courbet demande à marcher, on l'arrête; il se couvre de gloire en plusieurs rencontres, on restreint son commandement; il demande une action vigoureuse, on lui répond par des notes diplomatiques; il demande des renforts, on lui expédie quelques hommes disséminés recrutés un peu partout, au lieu d'envoyer immédiatement un corps d'armée. Mais en prenant cette mesure on risquait sans doute de voir les départements compris dans la zone mobilisée nommer des réactionnaires; on a tué Courbet, on a mis en deuil la patrie et les mères, mais on a conservé à leur siège M. Borriglionne et M. Saint-Martin! Voilà la grande, la seule raison qui a dirigé M. Ferry et ses amis. De cet homme qui, en un jour d'abominable impudence, déclarait du haut de la tribune que le Tonkin était un placement de bon père de famille, justice a été faite. Sur cet homme qui, quelques jours plus tard, vint encore affirmer que le Tonkin avait bien servi les intérêts français, on a déjà accumulé toutes les flétrissures, nous nous reprocherions d'en augmenter le nombre, l'histoire suffit. Et quand on envisage le résultat, le seul connu jusqu'ici, de cette campagne : un demi-milliard englouti dont nous payons l'intérêt, une armée qu'il faut entretenir avec un budget annuel de 60 millions, huit cent mille chrétiens abandonnés dont on ne parle même pas dans le traité final, et dont quarante mille ont déjà été massacrés, sans compter les trente mille hommes qui dorment là-bas leur dernier sommeil, ensevelis dans des tombes qui ne sont pas même respectées, n'est-on pas en droit de répéter bien haut le cri de l'amiral Courbet : « Grand Dieu! entre quelles mains sommes-nous donc tombés! »

HENRY DE GAILLARD.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉÂTRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Le centenaire de la Révolution. Les cahiers de 1889. Le congrès des femmes et le congrès de la paix. Les fêtes de la famille. Noël et les enfants. Le premier jour de l'an, à Paris. La pluie des décorations. Les sous-légions d'honneur. Le corps de ballet et les palmes d'argent. Rubans violets et rubans roses. La grande bataille des affiches électorales. Les parieurs. Exécution de Prado. Le condamné à mort et l'aumônier de la Roquette. — Les Lapons du Jardin d'acclimatation. Odéon : *le Bourgeois gentilhomme*, comédie-ballet. Porte-Saint-Martin : reprise du *Chevalier de Maison-Rouge* d'Alexandre Dumas. Digression : un joli type de basse démagogie : le sapeur Rocher. Théâtre-Français : reprise d'*Henri III et sa cour*. Dumas partout. Retraite de MM. Maubant et Barré. Les dernières élections au sociétariat. L'anniversaire de Molière. M. Catulle Mendès : *Isoline* et la *Reine Fiamette*. Interdiction de l'*Officier bleu*.

I

La Révolution n'a pas tout à fait l'âge de M. Chevreul, mais elle le serre de près. Cette personne peu respectable atteindra son siècle cette année. Ce serait le cas d'en dresser le bilan par doit et avoir, de mettre les profits que nous lui devons en regard des pertes et de constater au juste, par une exacte opération de comptabilité, où elle en est et où nous en sommes. On a parlé de faillite; quelques-uns même de banqueroute, et de banqueroute frauduleuse. Il faudrait distinguer. Les affaires de la Révolution sont peut-être brillantes; celles de la France ne le sont pas du tout. Serait-ce donc que la Révolution a fait ses affaires aux dépens des nôtres? Toute la question est là.

On pourrait écrire aussi, comme il y a cent ans, les cahiers de 89. 1789 ou 1889, c'est toujours 89. Croyez-vous que la matière fût beaucoup moins abondante aujourd'hui qu'alors? Avons-nous moins d'abus qu'il y a cent ans et moins de sujets de plainte? Pour être d'une autre espèce, sont-ils moins nombreux et criants? Oh! les cahiers de 1889, qui donc les écrira? — Nous, répondent les socialistes, les possibilistes, les anarchistes. Le tour du tiers est passé; celui du quart est venu. La Révolution s'est faite au profit du bourgeois. Il a dit aux ordres privilégiés : « Ote-toi de là que je m'y mette. » C'est justement le refrain que nous lui répétons à lui-même aujourd'hui : Qu'est-ce que le quart État? — Rien. — Que doit-il être? — Tout. — Seule-

ment nous ne sommes pas des lettrés, nous, et nous écrivons nos cahiers avec des cartouches de dynamite.

— Nous aussi, disent les dames qui préparent un grand congrès pour l'anniversaire de la prise de la Bastille. Il paraît que les adhésions arrivent déjà de toutes parts à l'organisatrice, M^{lle} Maria Deraismes. Toutes réclament énergiquement leurs droits civiques et politiques. Elles veulent être non seulement avocates et médecins, mais électrices et éligibles, députées, sénatrices, ministres, présidentes de la République. Bref, il y a assez longtemps qu'elles sont femmes; elles éprouvent le besoin de devenir des hommes.

Que le sexe laid se prépare à recevoir prochainement l'ultimatum du beau sexe!

Le congrès des femmes a été précédé par le congrès de la paix, qui s'est tenu à Milan. En voilà un contre le but duquel nous n'avons rien à dire! Seulement les citoyens qui le composent, anciens membres de la Commune et boulangistes, sous la présidence de l'ex-forçat Cipriani, devraient bien commencer par nous donner l'exemple. Que ces messieurs commencent! C'est charmant, la paix entre les nations, mais la paix sociale est bien quelque chose aussi. A quoi nous servirait de ne pas avoir la guerre avec l'Italie, en supposant que leur congrès y pût rien, et de l'avoir entre nous? Ils prêchent la paix avec des paroles de colère et de haine. Ils parlent d'épargner les soldats et de coller au mur les capitalistes : si désintéressé que je puisse être dans la question, je trouve que cela manque de suite et d'harmonie. Et puis ces partisans de la concorde à tout prix ont commencé par échanger des horions. On s'est même un peu assommé, et cela est bien propre à troubler les faibles.

Parlons d'un sujet plus pacifique que le congrès de la paix.

Nous venons de traverser la période des trois grandes fêtes de la famille; le calendrier les réunit toutes trois en moins de quinze jours : Noël, le premier Jour de l'an, les Rois. Assurément, ce n'est pas à Paris qu'il faut venir pour voir Noël dans tout son éclat. On n'y retrouve qu'un très petit nombre de ces usages charmants, de ces traditions poétiques qui, dans les campagnes et surtout en certaines provinces, s'attachent au retour de la plus grande date du christianisme, de celle dont le nom fut longtemps chez nous le cri par excellence de l'allégresse et de l'enthousiasme populaires. La messe de minuit s'y célèbre à huis clos, et si le réveillon fait toujours tapage, c'est surtout dans le monde où l'on ne va guère à la messe. Mais Noël subsistera comme fête de famille tant qu'il y aura de petits êtres blonds et roses pour mettre leur soulier dans la cheminée. Les laïcisateurs ne sont pas encore parvenus à faire de

l'enfant un sceptique. Il vit de plain-pied et en son élément dans ces légendes exquises où le ciel se mêle à la terre, et trouve tout simple que le petit Jésus se dérange de son paradis et descende par la cheminée pour lui apporter un beau jouet, qui justement est toujours celui dont il avait rêvé. Son imagination ailée se promène avec enchantement, mais sans surprise, dans ce beau monde de la légende dorée, comme un papillon dans un jardin plein de fleurs, sous un ciel plein d'azur.

Il a fini à peine de casser les pantins de Noël « pour voir ce qu'il y a dedans », — absolument comme un homme, — que le premier Jour de l'an lui en rapporte d'autres. C'est grâce à lui et à lui seul que cette date de 1^{er} janvier, qui inscrit une année de plus à notre passif, et qui est, au fond, comme un coup de glas nous sonnant chaque fois d'une façon plus nette et plus pressante le *Frère, il faut mourir!* demeure une aimable fête domestique, pour nous qui ne sommes ni facteurs ni concierges, et qui avons passé depuis longtemps l'âge heureux où l'on reçoit des étrennes. Ceux qui en donnent et ceux qui en reçoivent, il n'y a plus que ces deux classes dans la population. Les quémandeurs d'étrennes forment une redoutable armée d'invasion que, le moment venu, rien ne peut retenir. Si vous lui fermez la porte, elle entre par la fenêtre, — au besoin, par le trou de la serrure. N'essayez pas de fuir, vous seriez bloqué. Il vaut mieux se résigner à son sort et payer sa rançon.

Paris prend un aspect particulier pendant la quinzaine du jour de l'an. D'abord il se change en un vaste champ de foire. Des rangées de baraques se dressent de la Bastille à la Madeleine, avec ramification sur les boulevards transversaux et dans les avenues adjacentes. Elles étaient moins nombreuses cette année que de coutume, et le *camelot* lui-même, malgré la clémence propice de la température, s'est plaint amèrement du marasme des affaires. Il en restait assez encore pour offrir à l'étranger un spectacle curieux et pour gêner considérablement la circulation. Ce n'est guère qu'à partir de la tombée du jour que ces petites baraques du boulevard se mettent sous les armes, et c'est alors qu'il faut voir la foule, canalisée entre la boutique foraine et le magasin luxueux, rouler pesamment ses flots compactes et profonds sur le trottoir. Une fois là, on se trouve pris dans un engrenage d'où il est difficile de sortir. Le supplice de la cohue, des coups de coude dans les côtes, des pieds qui marchent sur vos cors, des cigares ou des pipes dont on vous souffle la fumée au visage, se complique du *cri de ma belle-mère*, espèce de rugissement rauque et sauvage que des nuées de petits marchands renouvellent sans cesse à votre oreille, à l'aide d'un instrument odieux dont l'inventeur mériterait la réclu-

sion perpétuelle; d'un lot d'appels, de clameurs et de glapissements variés; de polichinelles qu'on vous porte jusque dans les yeux; — *Voyez voir, Monsieur; mettez l'article en main*, — et qui font le désespoir des promeneurs, en attendant qu'ils fassent « la joie des enfants et la tranquillité des parents ». On souffle dans les trompettes et dans les mirlitons; on fait rouler les chemins de fer, aboyer les chiens, chanter les coqs, ronfler les toupies, tourner les totons, sauter les acrobates et les équilibristes. Des chevaux de bois mécaniques vous partent entre les jambes, et je me suis aperçu, tout à coup, que je venais d'écraser une voiture à bras attelée d'une porteuse de pain, qui marchait toute seule.

La plupart des gens qui passent dans la rue ont alors une physionomie spéciale. Regardez les dames; les deux tiers tiennent de petits paquets à la main : elles sortent de la boutique du confiseur ou du marchand de jouets; celles qui ne portent rien y vont. Au bout de quelques jours, la situation est retournée : les personnes aux petits paquets sont celles qui sortent de chez elles, et lorsqu'elles ont les mains vides, c'est qu'elles rentrent à la maison. Avec les confiseurs, les bimbelotiers et les marchands de livres rouges, les rois de la situation sont les cochers de fiacre. Ils toisent le client avant de l'accepter et font leurs conditions comme un homme politique à qui l'on offre un portefeuille dans un cabinet de second ordre. Sur le trottoir, c'est un fourmillement humain; sur la chaussée, un enchevêtrement de voitures, un fouillis inextricable de roues empêtrées les unes dans les autres et ne pouvant parvenir à se décrocher, ou de longues files immobilisées sur une étendue d'un kilomètre, tandis que par toutes les portières passent des têtes impatientes, inquiètes, effarées, suppliantes ou furieuses. En ces jours, la traversée à pied de la place de l'Opéra ou celle du *carrefour des écrasés*, au confluent du boulevard et du faubourg Montmartre, est plus dangereuse que celle du détroit de Behring, et l'on voit des pelotons de dames et même de messieurs se masser pendant de longues minutes au bout de la rue Richelieu et sous les arcades avant de pouvoir, dans le double fleuve qui ne cesse de rouler en sens inverse, saisir au vol un passage pour traverser la rue de Rivoli et gagner les guichets du Louvre.

Suivant l'usage, le gouvernement a laissé tomber, au 1^{er} janvier, une manne abondante de décorations sur ses administrés. Il suffira de dire que M. Gaston Boissier, de l'Académie française, a été promu commandeur de la Légion d'honneur, et M. Coppée officier, ainsi que M. Edouard Lalo, le compositeur du *Roi d'Ys*. Parmi les chevaliers, signalons simplement le peintre Raffaëlli, l'inventeur de l'école *caractériste*, dont le nom n'a pas réussi, je ne sais trop pour-

quoi, car il n'est pas plus barbare que beaucoup d'autres, et sa peinture est presque à la mode, quoiqu'il n'ait jamais obtenu au Salon rien de plus qu'une mention honorable; puis M. Émile Bergerat, le Caliban du *Figaro*, qui avait justement écrit jadis et qui a recueilli dans l'un de ses livres récents une amusante causerie sur le *Ruban rouge*, où il disait entre autres choses, après avoir rappelé que la Légion d'honneur a été créée par Napoléon au camp de Boulogne :

« Je me demande par quelle déveine dans la fatalité, après cette facétie effrayante qui laisse loin derrière elle celle du paradis d'almées de Mahomet, Napoléon n'a pas imposé sa dynastie au peuple français. Ses héritiers, sans doute, n'ont pas bien compris l'idée du camp de Boulogne, ils n'ont pas su se servir de la Légion d'honneur. Si, à l'heure où nous sommes, il ne restait plus un Français à décorer, il n'y aurait pas de Waterloo ou de Sedan qui tinsent, les Bonapartes règneraient encore. Mais la moitié de la nation seulement a reçu la faveur rouge, et voilà pourquoi nous restons en République. Le premier qui saisira l'idée du camp de Boulogne fondera une dynastie si durable que celle de Téglatphalazar lui-même paraîtra brève auprès d'elle. Cette idée, la voici : tous les Français sont décorés de droit, et par le fait seul de leur naissance. Le rôle du chef de l'État est de trouver les occasions et les prétextes même en l'honneur desquels celui qui ne l'est pas encore peut le devenir. Le talent est un de ces prétextes. Le jour de l'an en est un autre.

« Celui qui voudra pousser son gouvernement jusqu'à l'idéal d'un bon gouvernement français s'inquiètera moins de savoir pourquoi un citoyen est décoré que d'apprendre pourquoi un autre ne l'est pas encore. Quelle que soit la cause de l'injustice, il s'attachera à la réparer. Il poursuivra même les rebelles, et, par force ou par ruse, il les forcera à porter à leur boutonnière ce que les autres y portent bien. »

Caliban ne s'attendait pas, en écrivant ces lignes, à être si prochainement traqué lui-même par le dompteur Lockroy. La poursuite a dû être rude, et nous sommes persuadé qu'il ne s'est pas laissé forcer sans faire une belle défense. Mais peut-être est-ce par ruse qu'on l'a pris. « Nous avons la saison de la Légion d'honneur comme on a la saison des poires », ajoutait M. Emile Bergerat. Mais la Légion d'honneur ne suffit plus à la République. Elle en a créé d'abord une spéciale et modeste à l'usage des ruraux : le Mérite agricole. Elle a en outre sinon créé, du moins considérablement développé les sous-légions d'honneur, — rosettes et rubans violets, palmés d'or et d'argent. — Cette année le *Journal officiel* a été envahi par une légion formidable d'offi-

ciers de l'instruction publique et d'officiers d'Académie. La liste débordait, plus longue, plus interminable que le défilé de la revue du 15 août, tout le long de 28 colonnes, s'il m'en souvient bien. C'est par panerées, par hottées, par charretées, que le ministre facétieux qui dirige l'Université déverse à droite et à gauche, devant et derrière, dans les coulisses de tous les théâtres et jusque sur les estrades des cafés-concerts ces palmes réservées jadis aux professeurs, à ceux qui, d'une manière quelconque, avaient rendu service à l'enseignement. Pas une pianiste, pas un professeur de chant n'y échappe. Pour peu que les choses continuent du même train, on comptera bientôt les comédiens des deux sexes qui n'ont pas le ruban violet. M^{uo} Mars, sifflée par les gardes du corps sous la Restauration, à cause de ses sentiments impérialistes, demandait d'un air ingénu : « Mais qu'est-ce que les gardes du corps peuvent bien avoir de commun avec Mars ? » Et nous demanderons, nous : « Qu'est-ce que M^{lle} Céline Montaland a de commun avec l'instruction publique ? » Et M^{lle} Broisat ? Et M^{me} Samary ? J'espère qu'on ne m'accusera pas de manquer à la galanterie française en posant cette question. Plusieurs l'ont posée pour M. Dupuis des Variétés, qu'on eût vu sans surprise décoré de la main de la grande-duchesse, et pour M. Saint-Germain, à qui je ne connais d'autres rapports avec le professorat que les répétitions de droit qu'il donnait en musique, dans *Bébé*, sous les traits falots de Pétilion, et M. Pitre, dit Piter, chanteur de chansonnettes comiques dans les cercles et salons. M. Lockroy a aussi, m'assure-t-on, décoré des palmes universitaires l'employé de l'Opéra chargé de déposer les partitions sur les pupitres des musiciens de l'orchestre ; c'est, en effet, ce qu'on peut appeler un « service exceptionnel ». Il y a encore le régisseur de la danse à l'Opéra. Mais, si je ne m'abuse, on avait nommé officière d'Académie, il y a quelques années, M^{lle} Rosita Mauri (à moins que ce ne soit M^{lle} Sangalli) : dès lors le chef de service était en droit de réclamer. Il eût manqué de prestige auprès de ses subordonnés si sa boutonnière fût restée plus longtemps vierge. Maintenant plus rien ne s'oppose à ce que le grand maître de l'Université décore en masse le corps de ballet, considérant qu'il aide à l'éducation des fils de famille. Ce serait une farce tout à fait drôle et digne de l'auteur du vaudeville : *Le Zouave est en bas*. Quelques vieux professeurs de rhétorique la trouveraient peut-être mauvaise : ils ne sont pas dans le mouvement ; ils jugent les choses d'après la routine du temps où l'Université avait pour grands maîtres les auteurs de livres ennuyeux tels que l'*Histoire des Romains*, le *Cours de littérature française* et le *Tableau de l'éloquence chré-*

tienne au quatrième siècle. Ces vétérans du discours latin n'avaient pas prévu le temps où l'on distribuerait aux dames du corps de ballet, comme on leur offre des dragées, la palme d'argent laborieusement conquise par eux après vingt ans de harnois, où la jeune première la piquerait à son corsage comme un bijou et où le ruban violet serait recherché par les soubrettes et octroyé par un ministre galant parce qu'il se marie bien avec les rubans roses.

Le général Boulanger nous a donné sa candidature à Paris pour nos étrennes. Cet homme a toutes les chances, car c'en est une pour lui que la mort de M. Hude, quinze jours avant la date où le gouvernement pouvait esquiver l'élection, — et il est bien capable d'avoir encore celle d'être élu. Il ne néglige rien pour y arriver : tous les corps de métier défilent chez lui, et il les reçoit tous. Il a promis aux marchands de vin le droit de mouillage ; il s'est mis à la disposition des brocanteurs ; les anciens retraités ont reçu l'assurance de sa sollicitude ; il a promis son concours actif aux obligataires du Panama. On disait même qu'il devait crânement escompter son succès en donnant d'avance sa démission de député du Nord, comme Agathocle brûlait ses vaisseaux en débarquant avec son armée sur le rivage de l'Afrique, et comme le sénat romain mettait en vente le champ où campait Annibal ; mais au dernier moment il a réfléchi.

En vingt-quatre heures, tous les murs de Paris, et vous savez s'il y en a, ont été tapissés des professions de foi du brave général : affiches jaunes, bleues, vertes, rouges, comme pour symboliser les opinions diverses auxquelles répond sa candidature. Il semblait qu'il n'eût point voulu laisser de place à son concurrent. Pourtant celui-ci en a trouvé encore, mais il n'en reste plus maintenant, à moins d'utiliser les arbres et la tour Eiffel. Ils ne sont que deux, je parle de ceux qui comptent, mais ils tiennent de la place comme une douzaine. Les passants regardent avec stupeur ces affiches signées Jacques. Jacques qui ? Jacques quoi ? D'où sort Jacques ? Qu'a fait Jacques ? Du bitter, ce qui le désignait tout naturellement pour succéder au marchand de vin Hude.

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies...

Telle est la raison d'être et la justification de sa candidature. Ainsi M. Jacques, voilà tout ce qu'a trouvé la république pour se défendre, pour séduire le suffrage universel et pour représenter Paris ! Jacques après Hude, après Barodet ! O Ville-Phare, Flambeau de l'Europe, Cerveau de la France, Astre du monde ! Elle a la Sorbonne, le Collège de France, l'Université, l'Institut, et tel est l'homme qu'elle a choisi pour la représenter. Tous les républicains antiboulangistes se sont concentrés sur Jacques. Il répond à toutes les nuances. Il

est presque aussi universel en son genre que le général dans le sien. Ce n'est plus un simple Jacques, c'est maître Jacques.

Au moment où j'écris, on a calculé que quatre à cinq cent mille affiches ont déjà été placardées sur les murs de Paris, et nous avons encore une douzaine de jours avant l'élection. Je ne me charge pas de contrôler le chiffre ; mais, à première vue, il ne paraît pas exagéré, il paraît même faible : sur un seul mur, celui du séminaire Saint-Sulpice du côté de la rue Bonaparte, j'ai compté cinq cent dix affiches, dont plus de trois cents du général, et elles se renouvellent sans cesse. On assure qu'en un jour les quatre murs de la Banque de France en ont reçu plusieurs milliers par couches successives. Tous les moyens sont bons aux deux camps. Pendant que les candidats se couvrent d'injures, d'insinuations, d'allusions, d'accusations déshonorantes ; pendant que leurs partisans respectifs bataillent dans les journaux, dans les réunions publiques et même sur le terrain, les colleurs s'efforcent de recouvrir le placard de l'adversaire. Ce sont des hommes d'action ; ils croient à leur affiche sans avoir besoin de la lire, et quelquefois, en collant côte à côte, ils *s'empoignent* comme des journalistes ou des orateurs de club. « Vive Boulanger ! Dissolution ! Revision ! » fredonne le colleur du général. — « Pas de Sedan ! » réplique l'autre en brandissant son pinceau comme une épée. Tout ce mois de janvier aura été à eux et aux marchands de papier. Songez donc que, en dehors des professions de foi, de leurs variantes, des interpellations, des répliques, des recommandations, des adjurations, des formes innombrables que peut revêtir un placard électoral, il y a encore le bulletin de vote et les circulaires à domicile.

Des paris sont engagés sur les deux concurrents, comme jadis sur Barodet et Rémusat. Chacun des partis opposés se croit ou se prétend, ce qui n'est pas la même chose, sûr de la victoire. Les affirmations les plus catégoriques et les plus contradictoires s'échangent avec un égal aplomb. — Le général sera honteusement battu. — Le général écrasera son adversaire. — Il recevra la leçon qu'il mérite. — Il donnera au gouvernement la leçon dont celui-ci a besoin. — Il sera refoulé avec perte. — Il fera la trouée ! Voyez la cote ! On offre couramment Boulanger à 2 et 3 contre 1.

C'est une mode anglaise qui s'introduit de plus en plus parmi nous de parier sur les choses les plus diverses et les moins faites pour ce genre de sport. On a parié sur le Panama. Se relèvera-t-il ? Ne se relèvera-t-il pas ? Interrompra-t-on les travaux ? Combien de temps ? A quel taux les actions vont-elles tomber ? — On a parié sur la tour Eiffel ? Penche-t-elle ? Ne penche-t-elle pas ? Si elle penche, est-ce à droite ou à gauche ? — Vérification faite, elle ne penche pas.

Elle est aujourd'hui à 230 mètres, et elle monte toujours, écrasant de cette prodigieuse masse de fer tous ses obscurs blasphémateurs. — On a parié sur la température. Tombera-t-il de la neige? A quel degré descendra le thermomètre? Gèlera-t-il suffisamment pour que l'on puisse patiner au bois de Boulogne? — On l'a pu, un jour seulement, mais un jour c'est déjà quelque chose; on n'en a pas autant chaque année, et instruit par une expérience déjà longue, le club des patineurs se tient pour satisfait et n'ose en espérer davantage.

On a même parié sur cette question : Prado sera-t-il ou ne sera-t-il pas exécuté? Il l'a été. On ne lui a pas laissé voir l'année 1889. Il a emporté son secret dans la tombe, et les révélations posthumes de quelques journaux n'ont pas démasqué d'une façon suffisamment certaine sa personnalité véritable. Je m'en console aisément, quant à moi. Que l'identité de Prado n'ait jamais été découverte, c'est possible; mais du moins il a été exécuté, et c'est le principal. Le Président de la République a fait la sourde oreille à ceux qui ne craignaient pas de solliciter la grâce de cet intéressant criminel, sous prétexte qu'on n'était point parvenu à fixer sa personnalité et que, d'ailleurs, il s'était bien défendu. M. Carnot a été préservé par l'exemple de M. Grévy de la tentation d'abuser du droit de grâce; peut-être sera-t-il guéri par sa propre expérience de celle d'en user : si peu qu'il l'ait fait, en effet, il n'a pas été heureux, pas plus en sauvant de la guillotine les deux assassins d'un curé de campagne qu'en dérobant Chambige aux travaux forcés, sans prévoir la double protestation qu'allaient lui adresser le mari de la victime et le jury de l'affaire. Il n'est pas bien certain qu'un droit aussi exorbitant s'accorde avec les principes d'un gouvernement démocratique, et qu'il soit logique d'investir un président républicain d'une prérogative aussi royale. Mais il est certain du moins qu'elle n'est faite que pour des cas rares et exceptionnels et que, dans les proportions où l'exerçait M. Grévy, ce droit de réformer les décisions de la justice devenait un intolérable abus.

Je me demande si le garde des sceaux et le président du conseil n'ont pas regretté après coup d'avoir laissé Prado subir son sort. Il se recommandait à leur clémence, en effet, par la fermeté des convictions anticléricales. C'était un frère en libre pensée. Prado est *bien* mort en homme affranchi de la superstition. S'il a toléré l'aumônier à côté de lui, c'est qu'il a jugé ne pouvoir faire autrement, mais il a pris soin de constater qu'il n'en usait pas. Un autre, plus déterminé encore, réclamera contre la présence de l'aumônier, et on arrivera peut-être à le supprimer comme un attentat à la liberté de conscience des assassins. Prado a fait le premier pas vers la laïcisation de l'échafaud, et il n'a pas tenu à

lui qu'il n'eût des obsèques purement civiles, comme M. Hude. Son grief contre Dieu, c'est qu'il ne l'avait point tiré d'affaire. Voilà un argument qui n'apportera qu'un faible secours à la doctrine athée et qui est peu propre à troubler les croyants dans leur foi.

L'aumônier de la Roquette n'en a pas moins accompagné Prado jusqu'à l'échafaud d'abord, jusqu'à la tombe ensuite pour y prononcer les dernières prières. Qui sait si, à la seconde suprême, au contact de l'acier, un éclair de repentir, plus rapide encore que le tranchant du couteau, n'a pas traversé l'âme du misérable? Il s'est même fait son exécuteur testamentaire, et a disputé ses restes au scalpel des dissecteurs qui réclamaient leur proie. Il ne s'est pas dit qu'il avait été repoussé par lui; il s'est dit que cet homme était un malheureux, que ce malheureux expiait son crime et n'avait plus d'autre ami, qu'il n'avait pas à le juger, que la miséricorde est un devoir envers un être qui n'a plus que quelques minutes à vivre et qui va mourir, donné en spectacle au peuple et aux reporters, dans le désespoir et la honte, que le *res sacra miser* est une devise chrétienne et que son inaltérable douceur sera peut-être le rachat de cette âme, étonnée des prodiges de patience et d'abnégation que la foi peut inspirer à un homme.

Quelle trempe évangélique ne faut-il pas à l'aumônier des condamnés à mort pour s'acquitter de sa tâche sans que son cœur se brise ou se bronze! Il n'a pour clients que les rebuts de l'humanité; il ne leur apparaît que comme l'avant-coureur du bourreau; il ne se penche que sur des âmes noires comme l'abîme, méphitiques, horribles, au fond desquelles grouillent je ne sais quels monstres dont on devine les formes hideuses et qu'on voit ramper vaguement dans les ténèbres, qui lui donnent le vertige comme un gouffre à pic et le feraient reculer d'épouvante s'il n'était soutenu par la force invincible de la foi et de la charité. Il interroge ces physionomies bestiales, ces yeux cyniques, pervers et féroces qui ont compté les dernières palpitations de la victime, qui ont insulté à son agonie et qu'il faut maintenant mouiller des larmes du repentir; ces lèvres qui n'ont jamais vomi que de la fange et du sang comme la bouche d'un égout d'abattoir. Il prend dans ses mains de prêtre, qui consacrent le corps et le sang du Christ, ces mains de gorilles aux doigts noueux qui ont serré le cou d'une vieille femme demandant grâce, qui ont étranglé un enfant, brisé le crâne d'un passant pour lui voler cent sous, plongé un couteau dans le cœur d'une jeune fille pour la punir de ne pas vouloir les aimer, et qui ont encore des traces de sang sous les ongles. Il presse sa joue contre cette joue de carnassier, à portée de ces dents aux appétits de fauve, qui le déchireraient comme une proie si elles obéissaient à leur

instinct. Il est accueilli tantôt par d'atroces injures, tantôt par des paroles immondes, tantôt, ce qui est plus horrible encore, par une hypocrisie sacrilège, mais quelquefois aussi, et cela le console de tout le reste et le soutient, par un repentir sincère où cette âme souillée se retrempe et se transforme. Il faut qu'il prodigue à la hâte ses dernières consolations et ses derniers encouragements tandis que les aides du bourreau, impatients, attendent derrière la porte.

Quand le condamné s'avance, livide, chancelant, déjà mort aux trois quarts, il marche devant lui à reculons, lui cachant l'échafaud avec sa soutane et avec son crucifix, et sur la plateforme, au moment où l'exécuteur des hautes œuvres lui met la main sur l'épaule, un homme est encore là pour traiter en homme, en frère, un être racheté par le sang divin, cette chose inerte qui va rouler dans le panier de son. L'aumônier l'embrasse, — il embrasse Lacenaire, il embrasse Troppmann, il embrasse Prado, et il lui fait embrasser le crucifix, — c'est-à-dire il lui fait embrasser Dieu !

II

Les représentations nouvelles sont toujours assez rares à l'époque du premier jour de l'an : ce n'est pas la peine de monter une pièce nouvelle pour les collégiens et leurs parents, qui préfèrent une œuvre connue et sûre, éprouvée par le succès et où l'on puisse aller en famille. Je ne vois guère que le Jardin d'acclimatation qui se soit mis en frais de nouveauté, en troquant ses Cosaques contre des Lapons. Ils sont là vingt-sept, hommes, femmes et enfants, et vingt rennes, s'exhibant aux curieux derrière une grille, sur la fameuse pelouse qui a déjà vu passer tant d'exemplaires des races les plus variées et où M. Geoffroy Saint-Hilaire semble avoir pris à tâche de faire défiler sous nos yeux les nationalités les moins connues et les plus lointaines, comme le panorama vivant d'un voyage autour du monde.

Du reste, cette exhibition de Lapons ressemble un peu à celle des Esquimaux que nous avons vue jadis, et ce n'est guère qu'une reprise, comme la plupart des pièces données par les théâtres.

L'Odéon, par exemple, a senti le besoin d'offrir aux familles, pour cette période de Noël à l'Épiphanie, autre chose que *Germinie Lacerteux*, dont une curiosité malsaine a prolongé l'insuccès jusqu'à ce jour. Il a donc remonté le *Bourgeois gentilhomme* de Molière, non pas comme une simple comédie, mais comme une comédie-ballet, suivant le titre qu'elle portait à l'origine, et en le remplaçant dans son cadre primitif. L'orchestre de M. Lamoureux a exécuté la musique de Lulli, et l'on ne nous a pas donné seulement la cérémonie turque, on nous a rendu le préambule, les

intermèdes et les entrées de ballet. Nous voyons, à la fin du premier acte, le maître à danser faire exécuter à quatre baladins en titre « un petit essai des plus beaux mouvements et des plus belles attitudes dont une danse puisse être variée » ; à la fin du deuxième, les quatre garçons tailleurs habiller M. Jourdain en cadence, au son des instruments, et se réjouir de ses libéralités par des jetés-battus ; à la fin du troisième, les six cuisiniers chorégraphes servir la table avec accompagnement de passe-pieds et de rigaudons, ainsi de suite. Le ballet de petits pâtissiers et sa musique vieillotte, mais d'un rythme si net en ses grâces surannées, ont particulièrement charmé le public : on l'a redemandé comme un air d'opéra. A plus forte raison a-t-on donné tout son développement à la cérémonie du mamamouchi, qui termine en farce de carnaval une pièce dont quelques caractères et quelques scènes sont dignes des plus hautes comédies de Molière.

Au fond, le *Bourgeois gentilhomme* gagne peu à tous ces ornements. C'est simplement une curiosité, qui ne laisse même pas de sembler légèrement fatigante à la longue. Mais cette partie, pour ainsi dire extérieure, a été la mieux rendue. L'Odéon avait soigné l'encadrement et négligé le tableau. Bien chanté, bien dansé, bien mimé, bien joué (par les violons de M. Lamoureux), le *Bourgeois gentilhomme* a été représenté médiocrement par des acteurs dont plusieurs ne savaient même pas leur rôle. Suivant le mot d'un de nos confrères, on nous a fait essayer les plâtres. Seul M. Dumény mérite une mention très honorable par la fantaisie, la verve et l'esprit qu'il déploie dans le rôle du Muphti.

La mode est aux reprises de Dumas père. Son nom brille sur les affiches de spectacle presque aussi souvent que lorsqu'il vivait. Hier on jouait encore *Caligula* à l'Odéon ; demain on jouera la *Reine Margot* à la Gaîté ; aujourd'hui on joue le *Chevalier de Maison-Rouge* à la Porte-Saint-Martin, *Henri III et sa cour* à la Comédie-Française.

Le *Chevalier de Maison-Rouge* n'avait point reparu sur la scène depuis près de vingt ans, et sa première représentation date de 1847. C'est ce drame qui a fourni à la révolution de Février le chant de *Mourir pour la patrie !* dont à quarante ans de distance, nous avons encore les oreilles rebattues. Dumas, quoiqu'il eût été orléaniste à sa manière, c'est-à-dire en *grand collégien*, comme l'appelait Louis-Philippe ; quoiqu'il eût été le protégé et l'ami du duc d'Orléans ; quoiqu'il eût voulu prendre le duc de Montpensier pour parrain de son Théâtre-Historique, où se joua précisément le *Chevalier de Maison-Rouge*, était très fier d'avoir écrit sa *Marseillaise* et son *Chant du départ* juste à point pour servir aux *barricadiers* de 1848, et il n'a pas manqué de s'en

vanter lorsqu'il se présenta au suffrage universel, car lui aussi il rêvait de devenir un homme d'État et il se croyait né pour la politique bien plus que pour les lettres.

On sait que ce drame met en scène, d'après un livre du célèbre romancier, l'une des nombreuses tentatives, ou plutôt l'un des nombreux rêves de délivrance de la reine Marie-Antoinette, qui tous, malgré le courage et l'intelligence qu'on y dépensa, avortèrent si misérablement. Il était écrit qu'on ne pourrait épargner à la Révolution le plus hideux et le plus lâche des crimes dont elle se soit souillée; celui qui soulèvera à jamais contre elle, dans le mouvement d'horreur le plus unanime, la conscience de tous les honnêtes gens. Le chevalier de Maison-Rouge, c'est le chevalier de Rougeville. Nous n'avons pas l'intention d'analyser une pièce qui a dépassé depuis longtemps sa majorité et qui commence à avoir des rides. Elle a paru bien obscure et même un peu terne, en dépit d'un beau dénouement, de quelques scènes énergiques et fièrement tracées, de quelques figures secondaires vivement enlevées et d'un ferme relief. Si elle manque de clarté, c'est qu'elle est tirée d'un livre aujourd'hui oublié. En 1847, la plupart des spectateurs étaient des lecteurs dont la mémoire toute fraîche pouvait suppléer à l'insuffisance du drame; mais les lacunes s'accusent de plus en plus à mesure que le temps passe. On ne s'intéresse plus aux principaux personnages, faute de les comprendre suffisamment; on est à peine remué par les situations les plus dramatiques parce qu'elles ne sont pas préparées; l'effet du dénouement même est à demi manqué parce qu'il ne s'explique guères: il surprend plus qu'il n'émeut. L'auteur jette ses personnages dans les péripéties les plus violentes et les fait agir d'une façon extraordinaire, sans avoir pris le temps de les dessiner nettement et de nous les faire connaître. Puis nous n'avons plus les interprètes primitifs, Mélingue surtout, l'acteur par excellence de Dumas, qui illuminait la pièce; qui, rien qu'en traversant la scène, rien qu'en se montrant, faisait comprendre le caractère de Lorin et donnait un cachet de vraisemblance à son dévouement final par la désinvolture à la fois héroïque et légère qu'il avait imprimée à l'ensemble du rôle.

Parmi les personnages de second plan, l'un de ceux qui ont produit le plus d'impression, c'est Rocher, le geôlier de la reine. Quelques critiques ont paru croire dans leurs comptes-rendus que cette figure épisodique était de l'invention de Dumas. Non, pas plus que celle de la Tison. Sans doute, Dumas l'a peint à sa manière, mais l'original a réellement existé, et l'auteur n'a pas eu besoin de se mettre en frais d'invention.

Dans les bas-fonds de la démagogie révolutionnaire, il n'est point de figure plus brutale et plus repoussante que celle de Rocher. Comme le Coupe-Tête, comme le savetier Simon et tant d'autres, il est le pur et simple bandit qui s'impose par sa scélératesse même, par son audace et sa grossièreté, par la traduction populaire qu'il offre en lui des idées du jour. Les révolutions violentes font toujours remonter à la surface, pour un temps plus ou moins long, cette lie de la canaille qui, ayant tous les vices et ne reculant devant aucun crime, offre à la populace un idéal où elle se mire avec une admiration mêlée d'un certain effroi. Si Cartouche et Avinain eussent vécu en 1793, ils auraient fini peut-être par la guillotine, — je dis peut-être, — mais ils auraient commencé certainement par la royauté de la rue, comme ceux qui coupaient les têtes pour les porter au bout d'une pique, qui accrochaient à la lanterne, qui fouillaient un cadavre tout chaud pour en arracher le cœur et le faisaient rôtir. Le règne du Coupe-Tête était déjà venu en 89, et le 6 octobre, à Versailles, on faisait cercle, avec un peu de stupeur encore, malgré les habitudes déjà prises, autour de l'homme à la grande barbe, aux manches retroussées, aux bras rouges, qui, avec sa hache ébréchée, coupait le cou aux gardes du corps sur la place d'Armes.

Rocher, ancien sellier entré dans l'armée révolutionnaire, avait tout pour lui : son visage était aussi horrible et sa voix aussi repoussante que son âme. Il portait habituellement le costume de sapeur, et souvent on le voit désigné dans les chroniques du temps sous ce nom : le sapeur Rocher. Avec ses moustaches formidables, il faisait peur aux bonnes gens « rien qu'en prenant une prise de tabac », dit Gorsas. Au 20 juin il se signala et le lendemain il se présentait aux Jacobins à la tête d'une troupe de patriotes, pour leur offrir un trophée composé d'une pique, d'une faux et d'une hache réunies par un bonnet de la liberté. Le 30 juin suivant, il était blessé dans une rixe provoquée par l'arrivée à Paris de ses bons amis les Marseillais et par le banquet fraternel des Champs-Élysées.

Rocher arrêté un moment le 8 août, comme on le voit dans le *Journal* de Gorsas, et conduit au comité central, mais relâché à temps, est sans doute le sapeur, dont parle Lecomte en son *Mémorial révolutionnaire*, qui, dans la nuit du 9 au 10 août, pendant qu'on préparait l'assaut des Tuileries, se présenta en compagnie de Chabot au comité des Marseillais, pour appuyer le beau plan qu'avait formé le capucin défroqué : « Cela ne marche pas, dit Chabot. Le peuple ne paraît pas trop s'émouvoir. Si à neuf heures, les sections ne se sont pas levées, ce brave homme me coupera la tête, et l'on portera mon corps tout sanglant par les

rues en criant : « Voilà l'ouvrage du tyran. » Rocher lui aurait parfaitement coupé la tête, tout comme à un autre, mais il n'est pas aussi sûr que Chabot se la fût fait couper.

Lorsque le roi se réfugia dans le sein de l'Assemblée, il dut stationner assez longtemps à l'escalier de la terrasse des Feuillants, tout grouillant d'une populace hurlante qui lui refusait le passage. Notre sapeur était encore là, au premier rang, et il se distingua entre tous en accablant le roi des injures les plus ignobles; après quoi, lorsque Louis XVI fut entré, il arracha le dauphin des mains de la reine pour le porter lui-même jusque dans la salle.

On le voit, il méritait parfaitement l'honneur, qu'il partagea avec un nommé Risbey, d'être l'un des guichetiers de la tour du Temple, fonctions qu'il remplit sans quitter son uniforme de sapeur, et qui lui valaient 6000 livres par an. Avec son bonnet de poil noir (d'autres disent *rouge*) sur la tête, son large sabre, sa ceinture à laquelle pendait un trousseau de grosses clefs, il se présentait à la porte, dit Cléry, chaque fois que la famille royale voulait sortir, et s'amusa à la faire attendre sous prétexte de choisir la clef dans son trousseau, qu'il agitait avec fracas. « Il descendait ensuite précipitamment, se plaçait à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et soufflait de la fumée de tabac, surtout devant les princesses. Quelques gardes nationaux, qui s'amusaient de ces insolences, se rassemblaient près de lui, riaient aux éclats à chaque bouffée de fumée. Quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportaient des chaises du corps de garde, s'y tenaient assis et obstruaient le passage, déjà fort étroit. »

Un autre, serviteur dévoué du roi, François Huc, rapporte un propos qu'on lui entendit tenir : « Marie-Antoinette faisait la fière, mais je l'ai forcée de s'humaniser. Sa fille et Élisabeth me font, malgré elles, la révérence : le guichet est si bas que, pour passer, il faut qu'elles se baissent devant moi. Chaque fois, je flanque (je soupçonne ici Huc d'avoir adouci le terme) à cette Élisabeth une bouffée de ma pipe. Ne dit-elle pas, l'autre jour, à nos commissaires : « Pourquoi donc Rocher fume-t-il toujours? — Apparemment que cela lui plaît, répondirent-ils. »

Le 3 septembre, quand une bande de massacreurs se présenta au Temple, escortant la tête de M^{me} de Lamballe, qu'ils venaient de faire friser chez un perruquier de la place de la Bastille et qu'ils voulaient faire embrasser à la reine, un des municipaux de service, Danjou, les harangua longuement, en les traitant comme des héros, pour les décider à respecter les royaux prisonniers, et il finit en disant que, pour témoigner de la confiance qu'on avait en leur sagesse, on admettrait six d'entre eux à faire le tour du jardin. Au

lieu de six, il en entra douze à quinze, grâce surtout à la connivence de Rocher. Le dernier tenait dans sa main le cœur de la princesse. On voulait l'écartier : « Passe encore, toi, » dit le sapeur. Et il passa avec les autres. « Tiens, voilà le cuisinier de la maison, » ajouta Rocher, en lui montrant un homme qui avait quitté en toute hâte son accoutrement professionnel, de peur d'être traité par la foule en domestique du roi. « Puisque tu es le cuisinier, dit l'homme, ouvrant sa main, fais-moi cuire cela, que je le mange; j'ai faim. » Le cuisinier alléguait que ses fourneaux étaient éteints, et le repas de ce patriote fut reculé de quelques heures...

C'est encore Rocher qui, quelques jours après, au milieu d'une alerte provoquée par des patrouilles qui ne s'entendaient pas sur le mot d'ordre, entendant crier : *Aux armes!* dans l'enceinte du Temple, en conclut que c'étaient les ennemis qui approchaient pour délivrer le roi. Transporté de rage, il franchit l'escalier en trois sauts, se précipite dans la chambre où dînait la famille royale, et, le poing tendu vers Louis XVI, lui crie : « S'ils arrivent, je te tue! »

Cette brute, dont on peut à peine dire qu'elle était à face humaine, fut congédiée le 12 décembre 1792. Rocher n'était donc plus guichetier à l'époque où se passe le drame d'Alexandre Dumas; mais je ne chicanerai point l'auteur pour si peu, pas plus que je ne lui reprocherai d'avoir fait parler à Catherine de Médicis de son hôtel de Soissons dans *Henri III*, lorsque l'ancien logis de la reine ne prit ce nom qu'après sa mort. Ce sont là vétilles d'érudition. On voudrait croire que, si le sapeur fut renvoyé, c'était pour avoir dépassé la mesure, pourtant très large, admise par la Commune dans l'insolence envers les captifs du Temple, et trouvé moyen de choquer des gens qui semblaient inaccessibles à un sentiment pareil. Mais rien ne nous autorise à le penser, et tout prouve, au contraire, que ce fut surtout une mesure d'économie, qui s'étendit par la suite à bien d'autres. Je dis surtout. Il résulte du rapport de Brival sur les papiers trouvés chez Roland et des deux lettres citées dans les pièces justificatives, que le sapeur à grande moustache et à large sabre, géôlier au Temple, s'était laissé séduire un moment par Gadolle, l'habile agent occulte du ministre de l'intérieur, et qu'il avait pleine confiance en lui. Rien d'étonnant à cela, car Gadolle se parait des dehors du jacobinisme le plus avancé, et les Girondins, d'ailleurs, ne le cédaient guère aux Montagnards sur la question de la captivité du roi. Mais la chose n'en était pas moins compromettante, et il serait possible que la découverte de ce fait eût contribué à la destitution de Rocher. Il est vrai que, si la lettre qui le mentionne est du 21 octobre 92, le rapport de Brival n'est que d'avril 1793; mais le fait pouvait être

connu avant le dépôt et la publication du rapport, et nous savons, par le *Journal des Jacobins*, qu'il était allé se plaindre à la Société des dénonciations portées contre lui comme guichetier du Temple, ainsi que du nouvel ordre établi à la prison.

En février 1793, on voit Rocher accompagner à Lyon, dans leur mission jacobine, Bazire, Legendre et Rovère. Le 24 avril, il était à la tête du cortège qui porta Marat en triomphe à la Convention, au sortir du tribunal révolutionnaire où il venait d'être acquitté. Sa belle conduite patriotique au Temple envers Louis le dernier et la louve autrichienne en avait fait de plus en plus un personnage parmi les sans-culottes, et il prenait sa part du triomphe.

Rocher était naturellement en correspondance avec Hébert, comme il était en relations fréquentes avec la Société des Jacobins. M. Émile Campardon a publié de lui, dans son *Tribunal révolutionnaire*, une lettre de dénonciation datée d'Amboise, où le sapeur est parvenu à vaincre son digne ami le Père Duchesne par l'ordurière grossièreté de son langage. Il y annonce qu'il part pour la Vendée, mais il n'y fit pas beaucoup parler de lui. On ignore ce qu'il devint, et la chose vaut-elle la peine d'être recherchée? On sait seulement qu'il eût la chance d'échapper à la guillotine. Il se sauva sans doute par son obscurité même, comme tant d'autres *jacoquins* subalternes. La *Biographie moderne*, publiée à Breslau en 1806, parle d'un Rocher, révolutionnaire de bas étage, qui s'était fait remarquer au 20 juin, qui aurait préparé (?) et conduit (?) les massacres de septembre, et qui serait parti pour l'armée en 1793, avec le grade de lieutenant de hussards. Il aurait été chassé au bout de quelque temps, puis réintégré dans son grade. Ce Rocher pourrait bien être le nôtre; ses titres, tels que les rappelle la *Biographie*, n'ont rien que de congruent avec le personnage. Seulement elle ajoute qu'il fut un des membres de la municipalité révolutionnaire du 10 août, et nous ne trouvons son nom sur aucune liste des commissaires nommés par les sections, pas même sur celle de Buchez et Roux, qui est la plus complète.

Que le lecteur excuse cette digression. A propos du *Chevalier de Maison-Rouge*, je viens d'imiter Simonide dans son éloge de l'athlète, et je me suis échappé par la tangente. Hâtons-nous de revenir au théâtre.

Il faut bien avouer qu'on s'est demandé l'autre jour à la Comédie-Française, surtout après les premiers actes d'*Henri III et sa cour*, s'il était vraiment nécessaire de consacrer tant de soins, de dépenses et d'efforts à la reprise de ce drame vieux de soixante ans et dont plusieurs parties sont aujourd'hui caduques. Certes, il est aisé de concevoir qu'en 1829, entre Casimir Delavigne et Ancelot,

Henri III et sa cour ait remporté, avec l'aide de M^{lle} Mars, un triomphe éclatant dont peuvent témoigner encore, en dehors des chroniqueurs de l'époque et du témoignage exubérant de l'auteur dans ses *Mémoires*, plusieurs contemporains survivants. J'avais justement à côté de moi, à la reprise, l'un de ces témoins. Il ne tarissait pas sur un succès tout présent et tout chaud encore dans son souvenir. C'était l'entrée victorieuse du romantisme sur la scène, la vie donnée aux moindres détails, le sens du pittoresque et du mouvement, l'exactitude du costume et du décor, la préoccupation continue de la couleur locale, la résurrection hardie d'une époque non seulement dans son ensemble et ses grandes lignes, mais dans ses occupations journalières, dans ses jeux, dans ses attitudes, des scènes faisant tableau, comme ce début du deuxième acte qui nous montre la cour d'Henri III à la façon dont Horace Vernet avait représenté l'intérieur de son atelier, avec ses gentilshommes jouant aux échecs et au bilboquet, devisant et faisant des armes. Mon voisin, qui sortait alors du collège, avait même admiré le premier acte, qui n'est pas seulement long, froid et ennuyeux, comme le proclame Dumas avec la mâle franchise d'un homme donnant ainsi d'avance un certificat de véracité aux éloges dont il va se couvrir, — qui est surtout puéril avec ses trucs et ses tours de passe-passe; mais alors cela avait un parfum de Walter Scott et faisait songer les collégiens de bonne volonté aux ballades récentes de Victor Hugo, à la *Légende de la nonne*, à la *Ronde du sabbat*. Avec son miroir magique, ses prédictions, ses incantations, ce Ruggieri était comme une queue du moyen âge traînant à travers la Renaissance. Un sorcier en scène, comme cela vous changeait des confidents, et quelle pâture pour les imaginations jeunes! A l'acte suivant, la scène de la sarbacane, imitée du romancier écossais, parut neuve et hardie. Le deuxième acte avait porté la bienveillance jusqu'à l'enthousiasme; les trois derniers poussèrent l'enthousiasme jusqu'au délire. Et l'auteur était un jeune homme de vingt-six ans, employé à quinze cents francs!

Hélas! mon voisin n'a pas retrouvé, l'autre soir, ses sensations de 1829, pas plus qu'il n'a retrouvé les cheveux blonds qui encadraient son frais visage en cet heureux temps où le siècle lui-même était jeune. Ce n'est pas la pièce qu'il accuse de l'affaiblissement de son impression; ce sont les comédiens, c'est surtout lui-même. « Avouez que le drame a vieilli, lui disais-je. — Pas tant que moi, » me répondit-il.

D'après les comptes rendus de l'époque, dont on a reproduit çà et là des extraits, il semble que ce qui avait surtout frappé en 1829, c'était la résurrection historique, plus que le drame. Aujourd'hui,

au contraire, le drame nous paraît de beaucoup supérieur à la page d'histoire. Il est intéressant et bien construit, malgré plusieurs personnages inutiles à l'action, qui ne sont, là, que des figurants destinés à achever le tableau, et malgré, aussi, le caractère mélodramatique de quelques-unes des scènes principales. Mais le vernis historique dont l'auteur a recouvert sa toile anecdotique et pittoresque est bien superficiel, bien mince et déjà tout couvert de craquelures. Il a badigeonné son drame, à la hâte, de petites touches empruntées à Anquetil ou à l'Estoile, et qu'il n'a même pas toujours pris le temps de s'assimiler. Il a voulu placer toutes ses notes dans ce travail de marqueterie, et son érudition de fraîche date se trahit dans la façon dont il parle lui-même par la bouche de ses personnages, dont il émaille leurs dialogues de citations, dont il place coûte que coûte sur leurs lèvres les jugements des contemporains ou leurs paroles historiques, sans s'apercevoir, dans ce dernier cas, du contraste, quelquefois plaisant, qu'il y a entre le style archaïque de ces paroles et leur langage tout moderne. Un des exemples les plus singuliers est la lecture de l'odelette envoyée par M. de Ronsard à la duchesse de Guise, lecture qui n'a rien à voir dans l'action, qui est un pur hors-d'œuvre, mais où Dumas n'a pas su résister au désir de montrer que lui aussi, comme Sainte-Beuve, connaissait les poètes du seizième siècle. En lisant cette pièce contemporaine, le petit page semble lire les vers d'un ancêtre. Saint-Mégrin parle à Henri III de « la politique cauteleuse » de sa mère : cet homme-là s'exprime comme le *Dictionnaire de la Conversation*. D'ailleurs, il flatte singulièrement Catherine de Médicis, celle au moins d'Alexandre Dumas, qui n'est qu'insignifiante et sans relief dans ce machiavélisme inconscient qu'elle explique tranquillement elle-même à l'astrologue Ruggieri, en copiant une page d'Anquetil. Le caractère du roi a été composé avec soin et non sans art : c'est à peu près le seul. Quel piètre personnage surtout Dumas n'a-t-il pas fait de ce duc de Guise, qui trahit gauchement ses projets, ne paraît à la cour que pour se faire jouer et berner, comme un hobereau de province par les marquis de Versailles, et ne se montre terrible qu'envers sa femme ! Le Balafre de Dumas, auquel les mignons soufflent des pois par leur sarbacane, qui accepte un duel avec Saint-Mégrin et, après lui avoir tendu le plus abominable des guet-apens, le fait assassiner la veille du jour où il doit se battre, est une figure de fantaisie qui ne tient debout que grâce au talent de l'acteur chargé du rôle. En revanche, il lui a plu de métamorphoser l'un des plus vils et des plus infâmes mignons d'Henri III en une sorte de personnage chevaleresque, passionné à la mode romantique et qui, deux siècles et

demi d'avance, roucoule aux pieds de la duchesse de Guise les phrases d'Antony.

Mais, encore une fois, ce n'est là que le prétexte et le cadre du tableau. Dumas a choisi le règne d'Henri III à cause des ressources pittoresques qu'il offrait à l'auteur dramatique et au metteur en scène. Son vrai sujet, c'est un drame d'amour et de passion, de jalousie et de vengeance, où, malgré des réminiscences et des imitations nombreuses, on trouve une rare vigueur de tempérament dramatique. Il n'a pas atteint jusqu'à l'âme de l'époque, mais il en a rendu la couleur, non sans habileté. La Comédie-Française a remonté *Henri III* avec une véritable magnificence. Costumes et décors luttent d'exactitude, de richesse et de goût. Tout ce qui tient au spectacle est merveilleux. Le théâtre a mis l'élite de sa troupe au service du drame, comme si Dumas père était encore un des rois vivants de la scène. Nous n'avons plus M^{lle} Mars, par malheur, ni même Firmin, et, malgré tout leur talent, il me semble que la plupart des acteurs ne sont ni les hommes de la pièce ni les hommes du rôle. Dans son ensemble, l'ouvrage est joué trop raisonnablement, et c'est peut-être pour cela qu'il laisse si bien voir ses défauts. Par cette époque de naturalisme, nous avons perdu le sens du mouvement, de la chaleur et du coloris romantiques. M^{lle} Brandès, la duchesse de Guise, est bien, par les côtés dramatiques, la femme du rôle, mais elle ne l'est certainement point par les côtés physiques : elle manque de race. Mounet-Sully n'est pas du tout un mignon et ne saurait l'être. M^{me} Blanche Pierson fait de Catherine de Médicis une bourgeoise effacée. M. Febvre, lui-même, qui a de la tenue dans le duc de Guise, produirait plus d'effet en contenant sa voix et son geste dans les scènes violentes. On pouvait se demander si M. Worms, qui rend surtout à merveille la passion sombre et concentrée, serait parfaitement à sa place sous les traits de Henri III, et nous nous le demandions encore dans la première scène où il paraît ; mais bientôt il a dissipé tous nos doutes : il serait difficile de mieux rendre, tout en sachant lui garder la dignité royale, les manières félines, l'épuisement précoce et l'aspect ambigu de ce souverain dont le costume et le visage faisaient douter, comme l'a dit le poète des *Tragiques*,

Si c'était un roi femme ou bien un homme reine.

La Comédie-Française a fait encore de nouvelles pertes depuis un mois. Barré renonce définitivement à la scène, et ne se sent même plus la force de figurer dans une représentation de retraite. Ce n'était qu'un acteur de second plan, borné aux rôles qui demandent de la rondeur, de la bonhomie cordiale ou finaude, de la fran-

chise, du naturel, mais excellent dans cet emploi. Personne n'a joué mieux que lui le Chrysale des *Femmes savantes*. Maubant a fait ses adieux au public le 30 décembre dans le rôle du vieil Horace, et la séparation a été touchante. Avec lui, près d'un demi-siècle de tragédie prenait congé du parterre.

On peut dire de M. Maubant qu'il était arrivé à l'ancienneté à force d'application et de correction. Il n'aspirait pas à l'originalité personnelle et n'avait point l'inégalité des artistes d'inspiration pure. C'était le type de l'élève fort en thème. Il incarnait en sa personne les vieilles traditions classiques. Maubant passa longtemps pour une grande utilité tragique. On le relégua d'abord dans les rôles de confidents. Il était un objet de plaisanteries irrévérencieuses pour les petits journaux. Un des premiers succès qui le mirent en vedette fut le rôle de don Diègue, qu'il jouait dans le *Cid*, vers 1856, à côté de Rouvière, son antithèse vivante, qui *aboyait* le rôle de Gormas. Le public correct de la Comédie-Française goûta peu le jeu bizarre et saccadé de l'acteur du boulevard et, en guise de protestation, rappela don Diègue, à la chute du rideau. Peu accoutumé à ces ovations, l'honnête Maubant hésitait à se rendre à l'appel des bravos, mais Samson se précipita sur lui :

« Allez-y, mon cher Maubant ! Il faut montrer à ces gens-là que le *dernier* de nos sociétaires vaut encore mieux que le premier de leurs cabotins du boulevard. »

Et s'apercevant tout à coup qu'il avait fait une école.

« Quand je dis le *dernier* de nos sociétaires, je veux dire le dernier nommé, bien entendu. »

A mesure surtout que le niveau baissait à la rue Richelieu par la retraite successive de tant d'excellents acteurs, Maubant montait au premier rang. Il est, comme on sait, chevalier de la Légion d'honneur, et la retraite de cette ancienne utilité est presque un événement.

C'est au défilé traditionnel des comédiens devant le buste de Molière, le 15 janvier dernier, qu'on a pu d'un coup d'œil embrasser les larges vidés produits depuis quelques années au Théâtre-Français, beaucoup moins par la mort que par la retraite ou la désertion. Naturellement, Coquelin, l'ingrat et volage Coquelin, n'y était pas plus que Maubant et Barré. Tous les regards y cherchaient en vain M. Got : le doyen de la Comédie, depuis longtemps malade, n'était pas encore suffisamment rétabli pour figurer dans cette exhibition annuelle où les favoris du public peuvent mesurer le degré de leur popularité aux applaudissements qui accueillent chacun d'eux au passage. Thiron y figurait encore, mais probablement pour la dernière fois. En dehors de Febyre, Worms, Mounet-Sully et deux ou trois autres tout au plus, ce n'étaient que

jeunes noms ou jeunes figures. Quelques jours après, le comité s'assemblait pour procéder à l'élection de nouveaux sociétaires, et à l'allocation d'un douzième ou d'un demi-douzième supplémentaire aux sociétaires déjà élus, car tout est strictement pesé, tout est mesuré d'une main parcimonieuse dans ce comité qui pourrait servir de modèle à bien des conseils d'administration. Il faut généralement y acheter son élection par un long stage, qui laisse au candidat tout le loisir d'apprécier l'étendue de cette faveur, et quand on a enfin entendu le *dignus est intrare*, il faut encore gravir lentement, échelon par échelon, les diverses étapes qui mènent jusqu'au couronnement de la carrière. Il est presque aussi difficile de se faire élire sociétaire de la Comédie-Française que membre du Jockey-Club ou académicien. Demandez plutôt à M. Martel, qui attend depuis plus d'un quart de siècle, à MM. Garraud et Leloir, qu'on ajournait depuis si longtemps, et qui, le premier surtout, commençaient à désespérer. Ils ne jetteront peut-être pas un bien vif éclat sur la société, mais aussi on les reçoit à la portion congrue : trois douzièmes de part. Ils tiendront eux-mêmes la dragée aussi haute aux candidats de l'avenir qu'on la leur a tenue, et c'est ainsi que se perpétuent les bonnes traditions.

L'Odéon a célébré l'anniversaire de Molière par un à-propos en vers, à deux personnages : le *Baiser à Molière*, par M. Gustave Zidler, professeur, où Toinette fait à Pierrot les honneurs de la maison en vers qui ne sont pas toujours très heureux. La Comédie-Française s'est contentée, en dehors de la cérémonie usuelle, de faire lire par M. Laroche le *Remerciement* adressé au roi par l'auteur de *l'Ecole des femmes* en 1663, après avoir été porté sur la liste des pensions. Le *Remerciement* est une pièce en vers libres, fort agréable et peu connue : « Rien n'a été trouvé si galant ni si joli, écrit l'auteur anonyme du *Panégyrique de l'Ecole des femmes*. C'est un portrait de la cour trait pour trait. On y voit la cour comme si l'on y était, les habits, la façon d'agir des courtisans ; enfin tout vous y paraît, jusques au ton de voix. » Molière ne manie pas le vers libre avec la souplesse et l'aisance incomparables de la Fontaine ; mais, sous forme de recommandations à sa Muse, et en lui indiquant les belles manières qu'elle doit prendre pour aller faire sa cour au Louvre et pénétrer jusqu'à la chambre du roi, il est revenu au marquis et en a tracé un croquis satirique si vivant, en effet, qu'on croit le voir et même l'entendre.

M. Catulle Mendès a donné à la Renaissance *Isoline*, qu'il intitule : *Conte de fées*, et quelques jours après, la *Reine Fiamette* au Théâtre-Libre. *Isoline* est une fantaisie poétique écrite en prose et en vers, comme les drames de Shakespeare, et qui a le double

tort de rouler sur une donnée passablement scabreuse et de n'être pas toujours d'une clarté suffisante. M. Catulle Mendès est certainement un poète d'une forme rare et choisie, encore que trop précieuse, mais le théâtre n'est pas son terrain. Grâce à une mise en scène tout-à-fait charmante et à la musique de M. André Messager, qui est, dans son ensemble, d'une élégance délicate et d'un sentiment poétique, on peut passer quelques heures agréables au spectacle de cette féerie.

La Porte Saint-Martin d'abord, l'Odéon ensuite avaient reculé devant la représentation de la *Reine Fiamette*, un drame en six actes, en vers, écrit depuis une douzaine d'années. Le Théâtre-Libre a été plus hardi. Je n'ai pas vu, je dois le dire tout d'abord, la *Reine Fiamette*; mais un spectateur de l'unique représentation, dans le jugement duquel j'ai pleine confiance, me dit qu'il s'agit d'une histoire romanesque, bizarre, excessive, invraisemblable, d'amour et de passion, toute de l'invention du poète, qu'il a placée dans le cadre de la Renaissance italienne et où se retrouvent les principales situations des drames de Victor Hugo. Ce n'est point par l'invention scénique que brille M. Catulle Mendès, mais il a la prétention d'être un poète impeccable, et il a déployé, pour traiter un sujet digne de Boccace, toutes les ressources d'un talent sensuel et païen, qui pousse la subtilité jusqu'à la corruption et le raffinement jusqu'à la perversité. M. Antoine, habitué aux rôles naturalistes, a fait piètre figure dans cette pièce romantique, et les débuts de M. Capoul dans le drame ont été lamentables : il paraissait hésiter entre le chant et le récit; l'acteur n'avait pas entièrement dépouillé le ténor, et il était surpris en pleine transition, ayant encore un pied dans l'opéra, poussant ses finales en point d'orgue, avec une voix factice et un accent toulousain qui n'avait pas trouvé l'occasion de se révéler jusque-là. Peut-être était-ce une façon ingénieuse d'insinuer que le livret de M. Mendès manquait de musique.

Nous comptons sur l'*Officier bleu*, d'Ary Ecilaw, au Gymnase. Au dernier moment, à la veille de la répétition générale, l'*Officier bleu*, qui met en scène la police secrète de Saint-Pétersbourg dans ses rapports avec le nihilisme et qui rappelle la mort tragique du tzar Alexandre II, a été interdite par le ministère comme susceptible de compromettre nos bons rapports avec la Russie. Mais le directeur du Gymnase ne désespère pas, et il a répondu à M. Lockroy, comme l'abbé de Bernis au cardinal de Fleury : « Monseigneur, j'attendrai. »

VICTOR FOURNEL.

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL ¹

I. Le Socialisme en 1889. — II. Une nouvelle Internationale anarchiste. — III. Les divers groupes socialistes en France. — IV. Les *Trade's Unions* anglaises et le *Congrès corporatif international* de Londres. — V. La *Social democratic Federation* et les progrès du socialisme en Angleterre. — VI. L'attitude du *Social democrat Partei* allemand. — VII. L'ouvrier des manufactures d'aujourd'hui et l'artisan d'autrefois. — VIII. Les projets de réglementation internationale du travail. — IX. Espérances d'avenir et réalités présentes. — X. L'échec de la convention sucrière de Londres. — XI. Le rejet par le *Bundesrath* allemand des projets de loi pour la protection des ouvriers votés par le *Reichstag*.

I. — La Bourse monte, l'on danse à l'Élysée et le monde semble aller son train habituel. Cependant, de temps à autre, des symptômes semblables à ces oscillations du sol que les appareils sismographiques enregistrent, viennent rappeler qu'un feu souterrain couve et gronde dans les couches profondes des masses populaires. La réalité des choses nous oblige à commencer notre chronique économique de l'année en constatant les progrès du socialisme et en passant en revue ses forces ².

En Allemagne, le gouvernement a dû s'apercevoir que le socialisme s'infiltrait jusque dans les associations de vétérans qu'il considérait comme le soutien de l'Empire, et il leur impose désormais le serment de travailler à propager la fidélité et le dévouement à l'empereur.

¹ En publiant cet article, nous sommes heureux d'annoncer que M. Claudio Jannet vient de faire paraître, chez MM. Plon et Nourrit, un volume intitulé : *Le Socialisme d'État et la réforme sociale* (in-8° de 540 pages), dans lequel, à côté d'autres travaux économiques, nos lecteurs aimeront à retrouver quelques-unes des études qu'il a publiées dans le *Correspondant* et qui ont été justement remarquées. (*Note de la rédaction.*)

² Nous résumons ici le mouvement socialiste des deux dernières années ; mais pour en connaître l'histoire et le développement successif, on devra consulter les excellents ouvrages de M. Winterer : *Le Socialisme contemporain*, 1878 (Palmé), *Trois années de l'histoire du socialisme contemporain*, 1882 (Palmé), *Le Danger social ou Deux années de socialisme en Europe et en Amérique*, 1885 (Poussiellegue).

Dans un manifeste lancé en vue des élections au Reichstag qui doivent avoir lieu cette année, le comité directeur du *Social democrat Partei* annonce son intention de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions où ses adhérents forment un groupe, de manière à avoir le chiffre exact des partisans du socialisme. Cette fois, il dépassera sûrement le chiffre d'un million de voix. Déjà le 30 août, dans une élection partielle à Berlin, leur candidat a été élu avec près du double de voix que le candidat du parti de l'ordre, le progressiste et l'antisémite réunis !

En Autriche, les *Social-Democrats* se sont affirmés pour la première fois dans un congrès tenu le 30 décembre à Hainfeld. Ils ont pu constater l'accroissement de leur nombre et ont réclamé l'établissement du suffrage universel égal et direct, l'abrogation de toutes les lois d'exception, la séparation de l'Église et de l'État, l'établissement d'une législation ouvrière, l'abolition des armées permanentes. C'est la préface et la préparation de la réalisation du socialisme.

La Belgique a été agitée au mois de décembre par des grèves dont on ne voyait pas la raison économique. Des explosions de dynamite à Livourne, à Tarragone et dans plusieurs autres villes d'Italie et d'Espagne sont venues, au commencement de l'année, rappeler que si dans ces pays la foi religieuse des populations oppose une barrière à la propagation du socialisme, il y a cependant une minorité révolutionnaire audacieuse. A Paris, des explosions successives de dynamite ont eu lieu contre les bureaux de placement, et la police a été impuissante à retrouver les auteurs de ces attentats, perdus qu'ils sont dans la foule.

M. Jules Simon, dans un article très remarqué, a jeté un cri d'alarme au sujet des forces croissantes du socialisme et il en a indiqué deux causes. La première est le grand accroissement des populations manufacturières qui, par suite des conditions mêmes de leur existence, offrent une proie plus facile à la propagande des idées fausses et des passions malsaines. L'éminent écrivain eût pu ajouter que la population rurale diminue en même temps dans maint département et que, par conséquent, le pays voit s'affaiblir la force de résistance résidant dans cette solide réserve de paysans propriétaires, dont il décrit si bien le sentiment matériellement conservateur et qui a effectivement sauvé la société en 1848 et en 1871.

L'autre cause engage directement la responsabilité du gouvernement républicain. M. Jules Simon la signale en ces termes, que tout homme politique doit méditer :

Une propagande socialiste bien autrement ardente que celle qui avait cours dans la première moitié du siècle a été organisée. Il y avait autrefois

disette de journaux; aujourd'hui ils surabondent. Ils se vendaient cher; on les a pour rien. Les journaux à un sou ont créé pour le journalisme une ère nouvelle de prospérité et de puissance. C'est par centaines de mille qu'ils se répandent dans les villes; ils commencent à envahir les campagnes. On ne pouvait se réunir que dans les cabarets qui étaient sous la main de l'administration. Rien n'était plus périlleux et plus difficile que de préparer une réunion publique ou privée. Les propriétaires, intimidés par la police, refusaient leurs salles. Il fallait convoquer avec mystère et trier avec soin les invités. On se cachait pour pénétrer dans quelque grenier ou quelque arrière-magasin, où on avait à craindre l'invasion subite du commissaire, escorté d'une nuée d'agents. Les procès pour réunions secrètes aboutissaient à des condamnations sévères. Il ne fallait pas penser à des réunions périodiques, encore moins à des associations. L'autorité n'avait que deux façons d'agir envers elles : les diriger ou les supprimer. Toute coalition, même pacifique et respectueuse, était un délit. Elle dégénérait facilement en crime.

Nos assemblées républicaines, élues sous l'influence des comités socialistes, ont supprimé toutes ces prohibitions l'une après l'autre. Elles ont ouvert la lice aux journaux à bon marché en supprimant le cautionnement, le timbre, l'impôt sur le papier. Je ne m'en plains pas, au contraire; souffrez seulement que je le constate. Elles ont consacré le droit de réunion et la liberté absolue dans les réunions. Les clubs sont devenus une institution; ils sont ouverts régulièrement, tous les soirs, à Paris, comme les théâtres. Ils coûtent moins cher; on y trouve à la fois le plaisir d'entendre la comédie et le plaisir de la jouer. Les ouvriers aiment à parler; ils se croient orateurs, ils le sont assez souvent; ils ont en matière sociale un amas de sentences erronnées qu'ils appellent révérencieusement la « Science » et qui leur inspire une admiration sans égale. Il se glisse dans leurs rangs deux sortes d'associés redoutables : des déclassés cherchant la revanche, et des désœuvrés cherchant le butin. L'Allemagne et l'Angleterre y versent le rebut de leur population. Avec le journal tous les matins, le club tous les soirs, et, dans les brasseries, la promiscuité des communistes allemands et des repris de justice, que voulez-vous que devienne l'ouvrier? La misère, qu'il trouve trop souvent chez lui, achève de le perdre.

L'Exposition de 1889 va activer la propagation du socialisme. Ses devancières ont toujours fourni une occasion aux fauteurs de désordre du monde entier de se rencontrer, parfois même de se faire subventionner par les pouvoirs publics, sous prétexte de congrès et de délégations. Celle-ci, par sa date fatidique, par la célébration du principe révolutionnaire pour laquelle elle a été organisée, par l'intervention que ne manquera pas d'exercer le Conseil municipal de Paris, sera une grande excitation pour tous les éléments malsains qui fermentent en Europe. Le socialisme y tiendra ses assises dans le Congrès ouvrier, qu'a convoqué, en séparant, le *Congrès corporatif inter-*

national de Londres, dont nous avons parlé au mois de novembre. « Les délégués du prolétariat y viendront, dit le *Peuple*, organe socialiste belge, à la fois, célébrer le centenaire de la Révolution française et saluer l'aurore d'une révolution bien plus profonde et bien plus générale, la Révolution sociale. » Une nouvelle *Internationale* en sortira vraisemblablement.

II. — Mais l'*Internationale* n'existe-t-elle pas? Au mois d'octobre, le correspondant parisien du *Times*, sur la foi de lettres de New-York, a révélé au monde l'existence d'une vaste société secrète qui aurait son siège central à New-York, des comités à San-Francisco, Philadelphie, Chicago, Paris, Bruxelles, Londres, des sous-comités à Lyon, Marseille, Roubaix, Lille, Bordeaux, Sheffield, Birmingham, Rome, Florence, Milan, Genève, Brème, Berlin, Amsterdam, Vienne, Budapesth, Anvers, Liège, Barcelone, Madrid, Valence, Constantinople.

Le comité exécutif international révolutionnaire, qui a la direction suprême de l'association, se compose de quarante-six membres. Quinze d'entre eux, sous le nom de secrétaires-correspondants, sont chargés des relations avec les divers pays. Pour transmettre à l'étranger les ordres du comité directeur, on emploie des hommes instruits et résolus, connaissant à fond le personnel gouvernemental des grandes puissances. Six membres voyageurs, parlant chacun cinq langues, sont chargés de cette mission. Six autres membres forment le tribunal suprême dont les arrêts sont toujours exécutés. L'association se vante de disposer de ressources considérables et de faire manœuvrer à son gré les *Chevaliers du Travail* en Amérique, les comités révolutionnaires de Paris, les *Trade's Unions* anglaises... Il faut assurément beaucoup rabattre de cette puissance prétendue. Mais l'existence d'une pareille organisation ne nous paraît nullement improbable. Les sociétés secrètes politiques ont eu un rôle assez important dans les bouleversements révolutionnaires accomplis depuis cent vingt ans, pour que les socialistes aient voulu recourir aux mêmes procédés. Sans doute la propagande du socialisme, en raison des grandes masses auxquelles elle s'adresse, se fait surtout par la presse, par la parole publique, par les associations légales; mais ce serait, croyons-nous, une erreur de ne pas tenir compte des sociétés secrètes qui dirigent et activent ce mouvement et qui cherchent à faire pénétrer leurs affidés dans les associations publiques pour leur donner une impulsion dans un sens déterminé. C'est ce qui explique la mention étrange des *Chevaliers du Travail* et des *Trade's Unions* dans le récit du *Times* ¹.

¹ Les *Social-Democrats* allemands, outre leur constitution en parti politique, ont aussi une organisation secrète très puissante pour la propagande.

L'association dont il parle, si elle existe réellement, est une association *anarchiste*, c'est-à-dire se rattachant à la fraction de l'*Internationale* que Bakounine, après l'échec de la Commune parisienne, détacha de Karl Marx. La scission s'est de plus en plus accentuée entre ses sectateurs et les *collectivistes* restés fidèles aux doctrines et à la tactique de l'auteur du *Capital*. Les Anarchistes, dans leurs visées de reconstruction sociale, suppriment l'État et les diverses nationalités pour les remplacer par des fédérations internationales de travailleurs se groupant spontanément et traitant librement les unes avec les autres. Au point de vue tactique, ils dédaignent d'user du droit de suffrage et d'envoyer des représentants dans les parlements des divers États et dans les conseils communaux. Les Collectivistes, au contraire, cherchent à prendre pied dans tous les corps électifs, et, tout en se déclarant prêts à employer la force quand ils auront des chances de succès, ils affirment qu'ils accompliront pacifiquement la grande œuvre d'expropriation de tous les capitaux et de tous les patrimoines lorsqu'ils auront la majorité légale en vertu du principe de la souveraineté populaire. En attendant, leurs représentants proposent ou appuient, dans les parlements, toutes les mesures tendant à restreindre la liberté économique et à préparer la direction de la production industrielle par l'État ou par les communes.

Les Anarchistes ne connaissent que la grève générale et les coups de force dans la rue. Ils font appel aux déclassés de toutes les professions, attaquent le sentiment national et provoquent, en cas de guerre, les soldats à refuser de se battre et à tirer sur leurs officiers. A la *propagande antipatriotique*, c'est le mot qu'ils ne craignent pas d'employer, ils ajoutent la distribution d'instructions sur l'emploi de la dynamite. C'est systématiquement et sans la perspective d'un succès immédiat qu'ils jettent des bombes sur la police, dans les usines ou les maisons des ouvriers qui refusent de leur obéir, qu'ils assassinent les traîtres. Dès qu'il y a un conflit local quelconque, on voit leurs émissaires accourir. Toutes les grèves, tous les attentats qui surexcitent les rancunes du travailleur contre ses prétendus oppresseurs sont les moyens de préparer le grand cataclysme après lequel on verra.

On peut du reste juger du ton et des idées des Anarchistes par le journal *le Révolté*. Il paraissait autrefois à Genève, et la police l'arrêtait de temps en temps à la frontière. Aujourd'hui il s'imprime et se publie à Paris, rue Mouffetard, ce qui lui donne tous les privilèges pour exciter ses lecteurs au crime.

Le parti anarchiste s'est constitué d'abord sous la forme de la *Fédération démocratique révolutionnaire* créée par Bakounine. C'est] à lui que] se rattachent les *Frères internationaux* dont les

exploits de Montceau-les-Mines ont révélé l'existence. Son principal écrivain est le prince Kropotkine, qui, depuis sa sortie de Clairvaux, écrit à l'occasion dans les revues anglaises. La partie la plus avancée des Nihilistes russes se rattache à lui. Il a été à peu près complètement expulsé d'Allemagne où, après les attentats d'Hœdel et de Nobiling, les *Social-Democrats* n'ont plus voulu de sa complicité. Deux anciens députés, Most et Hasselman, ont été éliminés du parti et ont aujourd'hui établi leur centre d'opérations à New-York et à Chicago parmi les émigrants allemands. Là ils donnent la main aux éléments révolutionnaires extrêmes irlandais et ont recueilli les débris des *Invincibles*. C'est surtout parmi les races latines, dont le tempérament est évidemment plus excitable, qu'ils recrutent leurs adhérents. Le parti ouvrier italien se rattache généralement à l'Anarchisme. Il en est de même en Espagne où ses chefs ont poussé aux crimes agraires commis en Andalousie par la *Mano-Nera*. En France les groupes anarchistes sont fort disséminés et n'ont un peu de consistance que dans la région lyonnaise. Ils n'en sont pas moins dangereux; car chez nous les passions jacobines, héritage de la Révolution sont plus à craindre que les idées socialistes. Ils sont destinés à se fondre dans le groupe blanquiste dont nous parlerons un peu plus loin.

Le *parti socialiste républicain belge* emprunte aux Anarchistes leurs procédés et leur organisation en société secrète. Il n'en diffère que par son élément politique. C'est sur la question de la grève générale que Dufuisseaux s'est séparé, en 1886, d'Anseele, le chef du socialisme gantois, qui a la même tactique que les *Social-Democrats* allemand et le *parti ouvrier possibiliste* français. Républicains et Anarchistes ont surtout de l'influence sur les pauvres mineurs du pays de Liège et de Mons que la réduction des salaires, depuis 1876, a cruellement éprouvés. Les derniers mouvements ont été du reste le fait d'agents provocateurs venus de France et surtout d'Allemagne. La rapidité avec laquelle ils se sont arrêtés, dès que le gouvernement a manifesté l'intention de sévir contre les éléments perturbateurs, est significative.

En résumé, la politique de crime et de destruction sauvage des disciples de Bakounine répugne trop aux instincts d'honnêteté qui subsistent encore chez les ouvriers gagnés à l'erreur socialiste pour que l'Anarchisme soit très à craindre. Aux États-Unis, où il brave le sentiment public, il s'attirera de rudes répressions. Le vrai danger est du côté des Collectivistes dont les organisations sont beaucoup plus solides et dont la tactique a plus de suite. Eux aussi veulent ressusciter l'*Internationale*, et les divergences qui se produisent entre les différentes nationalités et les divers groupes finiront par s'effacer vraisemblablement.

III. — La grande masse des socialistes français a adopté les doctrines de Karl Marx. Indépendamment des Anarchistes, ils forment deux ou trois groupes séparés par des rivalités de personnes, par des différences de tempérament et aussi par des atténuances politiques.

Un premier groupe, représenté dans la presse parisienne par le *Pro-létariat* et le *Parti ouvrier*, a pour organisation la *Fédération des travailleurs socialistes de France*, qui réunit ses syndicats en six fédérations et tient, chaque année, plusieurs congrès régionaux. Ses principaux hommes politiques sont les citoyens Paul Brousse, Joffrin, Allemane, conseillers municipaux. Très nettement collectivistes comme doctrine, ils attachent une grande importance à conquérir, peu à peu, le terrain de la légalité. De là le nom de *parti possibiliste* qui leur a été donné. En ce moment, il montre beaucoup de sens politique en se refusant à rompre la concentration républicaine par une candidature socialiste au scrutin du 27 janvier. Le *parti ouvrier* fait une vigoureuse campagne en faveur de M. Jacques. C'est évidemment sur le terrain de la franc-maçonnerie que se fait cette alliance et ce n'est pas sans raison que leurs adversaires les appellent les *cadetistes* du nom de la rue où siège le grand Orient ¹. On avait déjà remarqué que

¹ Quoique le général Boulanger compte plusieurs francs-maçons importants dans son entourage intime, les loges font en ce moment un grand effort pour assurer le succès du f. Jacques. Le journal la *Bataille* enregistre soigneusement leurs manifestations. Malgré sa composition bourgeoise, la doctrine maçonnique contient en germe le socialisme, et ce germe se développe rapidement dans les loges parisiennes. On en jugera par cet extrait du discours de clôture prononcé au Convent du Grand-Orient de France de 1888 par le frère Orateur, investi de cette haute fonction par le suffrage de ses frères. Parlant de la *Franc-Maçonnerie éducatrice de la Démocratie*, il a dit : « Il s'agit de préparer une nouvelle société qui donne satisfaction aux besoins nouveaux. *La révolution dans l'ordre social s'impose* après la révolution politique qui a rendu à la nation la libre disposition d'elle-même et le souci de ses intérêts économiques. *La Franc-Maçonnerie seule est capable d'accomplir cette œuvre de rénovation*, parce que seule elle peut renfermer en elle-même les éléments des expériences indispensables. Après avoir été l'éducatrice politique de notre passé national, elle sera l'éducatrice sociale de notre avenir, de celui de l'Europe et de celui de l'univers. »

Les FF. . . Georges Martin, sénateur de la Seine, Michelin, député de la Seine, Rousselle, conseiller municipal de Paris, ont fréquemment tenu le même langage. Le *Bulletin maçonnique* de novembre 1888 contient une circulaire adressée aux FF. . par un « groupe d'action de francs-maçons socialistes ». Il faut, dit cette circulaire, « républicaniser la propriété, comme le tiers état a républicanisé le pouvoir. C'est la conséquence logique de la Révolution et du suffrage universel. » Pour atteindre ce but, « il est nécessaire que l'outillage national (c'est-à-dire toutes les usines, manufactures, etc.), qui ne peut plus être possédé individuellement par celui qui le fait fonctionner, devienne propriété collective, au lieu de rester aux mains d'une féodalité capitaliste; en d'autres termes, il est nécessaire que la

les *possibilistes* s'étaient soigneusement tenus à l'écart de la campagne de Numa Gilly contre les francs-maçons qui nous gouvernent.

Un autre groupe de socialistes obéit à une impulsion différente. En 1882, au congrès de Saint-Étienne, une scission éclata dans le sein de la *fédération des travailleurs socialistes*. Jules Guesde et Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx, se séparèrent de la masse du parti et constituèrent un nouveau groupement, la *fédération socialiste révolutionnaire*, qui tient, depuis lors, des *congrès syndicaux*. Ceux de Troyes et de Bordeaux l'année dernière ont appelé l'attention par leurs violences. L'organe de ce groupe, à Paris, est le journal hebdomadaire *l'Attaque*.

Il confine aux Blanquistes, c'est-à-dire aux révolutionnaires quand même. Empruntant aux Anarchistes leurs procédés violents, aux Marxistes leurs théories d'autoritarisme, les Blanquistes sont toujours prêts à engager la bataille. Vaillant, conseiller municipal, Protot, ancien membre de la Commune, la citoyenne Louise Michel, sont leurs personnages les plus en vue. Le *Cri du Peuple* les représente dans la presse. Cet élément, qui avait pris le dessus dans les derniers jours de la Commune, est dangereux par son audace et par l'ascendant qu'il peut exercer dans un moment de désorganisation ou d'interrègne du pouvoir. Il cherche à s'affirmer en posant aux élections du 27 janvier la candidature du citoyen Boulé, cet ouvrier qui fut déchu du conseil des prud'hommes pour avoir protesté contre un jugement rendu par le tribunal dont il faisait partie et qui a ensuite joué, au mois d'août, un rôle très actif dans la grève des terrassiers ¹. Au congrès révolutionnaire qui a désigné Boulé, cent vingt-sept groupes syndicaux étaient représentés, mais il faudrait savoir ce que sont ces groupes. Aux élections pour les conseils de prud'hommes,

République, menacée par une oligarchie financière, étende son action au terrain économique, qui peut seul lui fournir une base indestructible..... Cette œuvre qui consiste à établir la *République sociale*, il appartient aux francs-maçons clairvoyants de la préparer et de l'accomplir. Nos FF. du dix-huitième siècle ont su conquérir le droit de se gouverner eux-mêmes, et ils nous l'ont transmis. A nous, de continuer leur mission, en proclamant que, dans une société où la souveraineté réside dans la nation, *la propriété du droit doit être nationalisée*, en affirmant que chaque membre du corps souverain doit avoir l'existence assurée et recevoir l'instruction intégrale. »

¹ Quelques Blanquistes importants, comme Eugène Fournière et Basly, comprenant le péril que court la République, sont partisans de la candidature Jacques. L'élément socialiste est regardé comme un facteur assez important dans l'élection parisienne, pour que Boulanger ait essayé aussi de se faire patronner par une prétendue *Fédération des groupes socialistes de la Seine*. Avec de l'argent, on peut toujours former de nouveaux groupements dans le monde socialiste.

qui ont eu lieu à Paris au mois de décembre, les deux fractions ont fait élire à peu près le même nombre de candidats. Quant au comité anarchiste, il recommande l'abstention. « Voter pour Boulé, dit-il, ce serait croire encore au suffrage universel dont quarante années nous prouvent la duperie. »

Ces divisions tiennent surtout à des rivalités personnelles. Elles montrent l'impuissance radicale des socialistes à rien constituer. Une fois maîtres du pouvoir, ils se guillotinaient les uns les autres comme en 1793. Mais cela ne les empêche nullement d'attaquer de concert l'ordre social et le *parti ouvrier possibiliste*, qui a représenté à peu près exclusivement le socialisme français au *Congrès corporatif international* de Londres, s'y est montré fort révolutionnaire.

Nous voudrions revenir sur les débats de cette réunion, car ils jettent un jour très vif sur l'état du mouvement ouvrier en Europe.

IV. — Ce congrès était convoqué par le comité parlementaire des *Trade's Unions* anglaises. Nées au commencement de l'ère des machines d'une pensée d'antagonisme contre le capital, les *Trade's Unions* se sont peu à peu éclairées et modérées, grâce à l'excellente organisation sociale du pays et à l'équité d'une législation qui, jusqu'à la réforme électorale de 1882, a été, de droit, exclusivement aux mains des hautes classes et qui l'est encore de fait.

Leur rôle n'est sans doute pas aussi bienfaisant que celui des sociétés coopératives et des *Building societies*. Ces deux genres de sociétés, avec le million de chefs de famille qu'elles comprennent, élèvent journellement à la bourgeoisie l'élite des classes ouvrières. Elles poursuivent, depuis quelques années avec une suite remarquable, l'établissement d'ateliers de productions coopératifs qui, étant appuyés sur des sociétés de consommation, courent très peu de risques commerciaux et assureront à un certain nombre d'ouvriers de manufactures la bonne position sociale propre à l'artisan d'autrefois.

Les *Trade's Unions* font une place à l'épargne; elles remplissent vis-à-vis de leurs membres les fonctions de sociétés de secours mutuels en cas de maladie et de chômage et donnent même des retraites. Cependant elles se préoccupent surtout de relever les salaires et d'augmenter le repos du travailleur. On ne peut pas dire qu'elles soient en antagonisme systématique avec les employeurs; car elles sont généralement prêtes à traiter avec eux et au besoin acceptent des arbitrages. Toutefois elles sont toujours sur la défensive et leur principe est la négation même de l'idée du patronage comme du syndicat mixte, qui suppose l'unité d'intérêt entre l'employeur et l'ouvrier. Elles ne laissent pénétrer dans leurs rangs que des travailleurs manuels. Les *Trade's Unions* anglaises ont fait arriver dans les der-

niers parlements un certain nombre de représentants ouvriers, M. Broadhurst, M. Arch, M. Crawford, M. Burt, qui y ont fait très honorable figure. Quoique appartenant pour la plupart au groupe radical du parti libéral, — les radicaux anglais ressemblent d'ailleurs bien peu à leurs homonymes français, — ils n'ont jamais fait de politique de parti et ont travaillé aussi bien avec les conservateurs qu'avec les libéraux à améliorer la législation dans le sens voulu par leurs commettants. Lord Randolph Churchill, le tory de la nouvelle école, et M. Chamberlain, le radical rallié au ministère conservateur sur le terrain de la résistance au *home-rule*, leur font maintes avances et leur promettent de faire réaliser par le Parlement une partie de leur programme.

Les *Trade's Unions* anciennes, — on verra tout à l'heure pourquoi nous faisons cette restriction, — reconnaissent parfaitement les droits de la propriété. Quoique fort dures pour les dissidents, elles ont généralement, jusqu'ici, respecté, en principe, la liberté du travail. Après avoir fait dans leur sein, l'année dernière, une sorte de plébiscite sur la question de la limitation légale de la journée de travail de l'ouvrier adulte, la majorité s'est prononcée pour la négative. Mais c'est, pour elles, une question plutôt de fait que de principe. L'idée de l'omnipotence de la loi a pénétré profondément la démocratie anglaise elle aussi. On en peut juger par cette déclaration de leur représentant le plus autorisé, M. Shipton, président du Congrès de Londres :

La politique des *Trade's Unions*, telle que je la conçois, peut se résumer ainsi : Pas de changement autrement que par la loi ; Pas de changement dans la loi, si ce n'est par la volonté de la majorité du peuple. C'est là la démocratie éclairée ; car si nous n'obtenons la sanction de la majorité, nos réformes n'auront pas de stabilité, et, si étant en minorité nous les imposons par la force matérielle, nous ferions du despotisme.

Longtemps les *Trade's Unions* ont borné leur regard à l'horizon anglais et, dédaignant les mouvements ouvriers du continent, se contentaient des grandes améliorations qu'elles avaient obtenues pour leurs membres. Mais, depuis que le développement manufacturier de l'Allemagne a restreint les débouchés de l'industrie britannique et que l'on peut entrevoir, dans bien d'autres pays, un développement semblable, les *Unionistes* ont compris que l'organisation actuelle du travail sur le continent était un obstacle à la réduction de la journée de travail à huit heures, leur grand objectif, et à une élévation graduelle des salaires qui, suivant M. Shipton, doit avoir pour terme dernier « la réunion du capitaliste et du travailleur dans un seul et « même individu, chose qui peut se faire facilement, sans révolution, sans violence, sans projets de spoliation. »

Une entente entre les organisations ouvrières des différents pays pourrait, selon eux, assurer ce résultat. C'est pourquoi leur comité parlementaire a, en 1883 et 1886, envoyé, à Paris, des délégués prendre part à des conférences internationales et qu'ils viennent de réunir le congrès de Londres. Encore que la direction leur en ait échappé, ils ont annoncé l'intention de participer au Congrès parisien de 1889. Evidemment, avec le sang-froid et l'esprit de calcul propres à leur race, ils espèrent que quelque chose de bon pour les intérêts anglais sortira de l'agitation ouvrière continentale.

Malheureusement, ils en recherchent uniquement les mauvais éléments. Un délégué du syndicat des instituteurs parisiens a été reçu sans difficulté à titre de travailleur manuel ! Par contre, les délégués des *Trade's Unions* ont consenti, sans aucune résistance, à l'exclusion de deux délégués de l'*Union corporative des tisseurs lyonnais*, cette association catholique dont nous avons raconté la formation¹. Elle avait cru, dans sa bonne foi, au programme du Congrès. Ses délégués, dénoncés par leurs compatriotes, ont été exclus sous prétexte qu'ils faisaient travailler d'autres ouvriers sous eux, sans qu'on ait daigné entendre leurs explications. L'intolérance des *Trade's Unions*, comme des socialistes, est au moins un enseignement, et c'est avec raison que les bons délégués lyonnais concluent le récit de leur voyage par ces sages paroles : « D'après les délibérations du Congrès, nous pouvons dire aux tisseurs et similaires qu'il ne faut compter que sur notre bonne organisation sociale particulière à notre industrie pour arriver à de bons résultats. »

V. — Les socialistes allemands et autrichiens n'étaient pas représentés au Congrès. La législation de leur pays ne leur permettait pas d'envoyer impunément des délégués, et le comité d'organisation, fidèle à la tradition des *Trade's Unions*, n'a pas voulu accepter pour les représenter des réfugiés non ouvriers eux-mêmes. D'ailleurs, nous le verrons plus loin, les chefs du *Social democrat Partei* restent sur la réserve vis-à-vis de l'organisation cosmopolite que ce Congrès était destiné à élaborer.

Les délégués français², unis avec les Belges, les Hollandais, les

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 mars 1887.

² Les Anarchistes n'étaient représentés que par le délégué du parti ouvrier italien, Lazzari, et par le compagnon Tortellier, délégué d'un syndicat parisien. Les dix-huit autres délégués français appartenaient au *parti ouvrier possibiliste*. Parmi eux, il faut signaler M. Heppenheimer, délégué de la *Bourse du travail* de Paris, qui a prétendu représenter cent quarante sociétés comptant, — toujours d'après lui, — plus de cent mille adhérents.

Les syndicats parisiens, qui ont pour organe le *Moniteur des Syndicats ouvriers*, ont eu la sagesse de ne pas aller au Congrès.

Danois, y ont fait voter, — l'on votait par nationalité, — le rétablissement de l'*Internationale* sous cette forme-ci : 1° constitution de tous les travailleurs en chambres syndicales ; 2° organisation par les chambres syndicales, avec ou sans l'appui des municipalités, de *bourses du travail* qui correspondront entre elles ; 3° constitution dans chaque pays d'un parti ouvrier politique qui organise la guerre de classe ; 4° congrès annuels entre les représentants de ces partis nationaux pour réaliser leur entente et faire en attendant prévaloir partout une législation identique sur la réglementation du travail. Les membres du comité parlementaire des *Trade's Unions* et la majorité de leurs délégués ont voté contre ces propositions ; car la guerre de classe et la constitution de partis politiques spéciaux leur répugnent profondément ; mais les continentaux ont trouvé des alliés dans une importante minorité des délégués anglais appartenant à la *Social Democratic Federation*, qui, au point de vue des théories collectivistes comme des tendances révolutionnaires, en est absolument au même point.

L'existence en Angleterre d'un courant socialiste, semblable à celui du continent, et son opposition à la direction donnée par les chefs des *Trade's Unions* : voilà le fait qui s'est accentué publiquement.

La *Social Democratic Federation* a été fondée en 1882. Elle a pour principaux écrivains Hyndmann, William Moris, Aveling, un autre gendre de Karl Marx, et elle publie un journal hebdomadaire à un penny, *The Justice*. C'est elle qui, profitant des moments de chômage, organise ces grands meetings de Trafalgar-Square et de Hyde-Park, où elle provoque des collisions entre les ouvriers affamés et la police. Elle pénètre peu à peu dans les anciennes *Trade's Unions*, et la dissolution du vieux parti libéral, ainsi que du groupe radical, contribue beaucoup à la propagation de ses doctrines. La Fédération a présenté à Londres six candidats pour les élections du 17 janvier au *County Council* avec mission de réclamer l'exécution de tous les travaux du comté par des groupes ouvriers aux prix fixés par les *Trade's Unions* avec un minimum de salaire de 30 shillings par semaine et un maximum de huit heures de travail, l'établissement de boucheries et de boulangeries municipales, la subordination de la police de Londres au *County Council*, la mainmise du *Council* sur toutes les fondations charitables, l'organisation de chantiers publics pour les ouvriers sans travail¹. Quoique le suffrage ne soit pas tout

¹ Outre la *Social democratic Federation*, il y a une autre organisation socialiste *The socialist League* dont l'organe officiel est le journal hebdomadaire *The Commonweal*. La *League* est beaucoup moins nombreuse que la *Fédération*. Leurs programmes sont identiques, mais elle est plus violente et s'adresse plus particulièrement à l'élément révolutionnaire cosmopolite. Il y a aussi à Londres quelques groupes anarchistes recrutés parmi les

à fait universel, les candidats de la Fédération ont obtenu un bon nombre de voix, et l'un d'eux, Burns, l'organisateur des meetings révolutionnaires, a été élu.

Au Congrès de Londres, la *Social Democratic Federation* a eu pour principaux représentants Burns, délégué de l'Union des mécaniciens de Londres, Hardie, délégué des mineurs de l'Ayresshire, et M^{me} Annie Besant, la libre-penseuse athée, qui fonda la *Ligue malthusienne* en compagnie de Bradlaugh. Comment cette dame siégeait-elle au Congrès, alors que tous les écrivains du parti étaient réduits à assister aux débats dans les tribunes? Elle a fondé, il y a trois ans, une *Union des ouvrières fabricantes d'allumettes* de Londres et s'est fait déléguer par elles. A ce propos, elle a formulé les reproches adressés par les socialistes aux *Trade's Unions*. Elles constituent une aristocratie. Les ouvriers qui peuvent se cotiser sont ceux qui ont une profession spéciale (*skilled labour*). Au-dessous d'eux, sont les manouvriers (*unskilled labour*) qui, réduits au plus strict nécessaire, ne peuvent pas constituer par eux-mêmes des associations. « *Trade's Unionists*, a-t-elle dit, élargissez vos rangs, accueillez les *ouvriers de la rue*, aidez-les à s'organiser : autrement on dira que l'aristocratie du travail traite les autres travailleurs comme jadis la bourgeoisie a traité nos pères. » Et comme les *Unionists* protestaient : « Alors pourquoi est-ce moi, une bourgeoise, qui ait dû organiser l'association de ces femmes? »

Les socialistes vont même jusqu'à reprocher aux *Trade's Unions* d'employer leurs fonds en secours. D'après eux, les cotisations des ouvriers ne doivent avoir d'autre destination que de soutenir la guerre contre les patrons et d'améliorer, par là, la condition de la masse. C'est ainsi que le *cinquième Etat* se dresse derrière les *Trade's Unions* et réclame non pas l'amélioration, mais la destruction de l'organisation sociale fondée sur la propriété. On a fait remarquer que les *Unions* ne groupaient qu'une minorité des travailleurs, un douzième, a-t-on dit¹. Le chiffre exact de leurs membres est très difficile à connaître, car un petit nombre d'entre elles seulement envoient des statistiques au *Labour Correspondent* du *Board of Trade*. Cependant il paraît certain, si l'on en juge par les plus importantes qui publient des comptes-rendus réguliers, que leur nombre, après avoir été toujours en montant jusqu'en 1885, diminue depuis lors, et que la *Fédération démocratique* agit dans leur sein comme un dissolvant. Un jour,

réfugiés étrangers. C'est au milieu de ces groupes avancés, marxistes ou anarchistes, que les polices des différents États entretiennent leurs agents.

¹ Au congrès des *Trade's Unions*, qui a eu lieu à Bradford en septembre 1888, 165 délégués représentaient 816 944 membres appartenant à soixante-dix métiers distincts.

peut-être prochain, viendra où elle entraînera la majorité des *Trade's Unions* laissant leur état-major sans soldats. La plus grande partie des séances du Congrès a été absorbée par des débats dans lesquels Burns et les autres représentants de la Fédération ont combattu le comité parlementaire des *Trade's Unions*. Appuyés sur les délégués du continent, ils ont fait passer toutes leurs motions contre lui.

VI. — Le Congrès de Londres a voté, nous l'avons dit, le rétablissement de l'*Internationale*, à peu près telle que l'avait conçue Karl Marx. Le prochain Congrès de Paris devra l'organiser définitivement.

Le parti *social-démocrate* allemand n'est nullement opposé en principe à cette reconstitution. Mais, pour le moment, il observe une grande réserve. La nouvelle organisation serait aux mains de la *Fédération démocratique socialiste* anglaise et aurait son principal centre aux Etats-Unis. Ce n'est pas sans dessein que Karl Marx avait transporté dans ce pays le conseil général de l'*Internationale*. Non seulement on y est plus à l'abri que nulle part ailleurs de toute surveillance de police, mais c'est encore là que le principe de la souveraineté du peuple peut un jour s'appliquer à l'ordre économique avec le plus d'amplitude.

Le *Social-démocrate Partei* allemand paraît estimer qu'au lieu de constituer des congrès internationaux et un comité central permanent, il vaudrait mieux avoir dans chaque pays des assemblées générales du parti qui y constitueraient l'*État du peuple* et conclure ensuite des traités sur les conditions du travail avec les autres nations organisées de la même manière.

Les chefs du parti, au fur et à mesure que leurs forces électorales grandissent, cherchent à prendre une apparence de modération et évitent toute imprudence. C'est ainsi qu'ils ont déclaré qu'ils ne se rendraient pas au Congrès international de 1889 à Paris pour lequel les membres du *parti ouvrier*, le citoyen Lavy, conseiller municipal, et consorts ont déjà lancé leurs invitations. Ils ont pris pour prétexte les divisions intestines des socialistes français.

En 1889, les *Social-Démocrates* tiendront en Suisse un congrès de tous leurs adhérents auquel ils comptent attirer les sociétés ouvrières de ce pays et celles de l'Autriche. Ils veulent commencer par constituer le *monde ouvrier allemand*. La véritable *Internationale* viendra plus tard, et c'est le monde ouvrier allemand qui en aura l'hégémonie. Les socialistes français, en définitive, auront travaillé pour lui. Cette tactique explique le discours si remarquable que Liebknecht a prononcé au Reichstag le 2 décembre. Après avoir montré en termes élevés que l'annexion de l'Alsace-Lorraine était une cause permanente de faiblesse pour l'Empire parce qu'elle le ruinait en dépenses militaires et forçait toute l'Europe à se tenir sur le pied de guerre, il a déclaré

que « si l'Allemagne était attaquée, les *démocrates socialistes* seraient les premiers à ne pas tolérer le morcellement de la patrie commune ». C'est une habile réponse à la *propagande antipatriotique* des Anarchistes et aussi aux déclarations du *parti ouvrier* français sur la suppression des frontières, aux sympathies qu'au Congrès de Londres il a exprimé pour les *Social-Democrats* allemands. En gens avisés, ceux-ci veulent mettre le sentiment national de leur côté.

VII. — L'imminence et la gravité du péril socialiste doivent appeler encore plus l'attention sur les causes qui rendent les populations ouvrières accessibles à ces dangereuses utopies. Ces causes peuvent se ramener à deux :

La première et la plus active est la perte de la foi chrétienne. Il suffit de l'énoncer. Nous n'avons pas à indiquer aujourd'hui les responsabilités de ce fait capital, ni à dire dans quelles conditions d'ordre politique et par quels moyens moraux l'Église pourra reconquérir l'âme du peuple.

La seconde cause est ce que M. Winterer, le grand et saint curé de Mulhouse, a appelé d'un mot énergique la *prolétarisation* de l'ouvrier. Avant l'invention des machines et l'emploi de la houille, les travailleurs étaient des artisans. Ils vivaient à la campagne ou dans des villes dont les plus grandes étaient bien petites en comparaison de nos cités industrielles. Le travail s'accomplissait dans la famille ou dans un atelier qui était une dépendance du foyer. La production des objets manufacturés restant plutôt en deçà de la demande, la condition économique des artisans était bonne, sauf en temps de guerre ou de disette. Celle des travailleurs de la campagne était bien inférieure, et c'est parmi eux que se produisaient les grandes souffrances.

Ce serait une erreur de croire que la société du moyen âge ait jamais assuré la stabilité à tous ses membres. Les vicissitudes économiques y ont été très fréquentes, et il y a eu à toutes les époques des déclassés en grand nombre. Les *outlaws* d'Angleterre, les Pastoureaux du temps de saint Louis, les Flagellants d'Allemagne en 1348, la Jacquerie dans l'Île-de-France en 1358, les Grandes Compagnies, les vagabonds de la fin du quinzième siècle, sont les manifestations de ce terrible phénomène économique et moral que John Bright, — il n'y a que les radicaux pour avoir de pareilles expressions, — a appelé le *résidu social*. Mais si l'étude impartiale du passé prouve qu'aucun régime du travail n'a jamais assuré la stabilité et l'harmonie d'une manière complète, cette même étude nous montre que les forces du bien étaient supérieures. Ce qui distinguait l'ancienne société chrétienne de la société moderne, c'était moins l'absence d'immoralité que le développement parallèle et supérieur du bien, que l'organisation de puissantes réserves de moralité dans de nombreux foyers vigoureux

et sains. Nous sommes moins effrayés, — l'histoire nous a-t-elle rendus un peu sceptiques, — du développement contemporain du mal que de la diminution trop réelle du bien.

Un prêtre alsacien, l'abbé Cetty, vient de tracer un tableau charmant de *la famille d'autrefois en Alsace*¹. Les artisans des siècles passés avaient, en Alsace comme en Provence et en Limousin, l'habitude de tenir des registres domestiques, des livres de raison, et l'on voit dans ces documents aussi touchants que sincères quelle était leur valeur morale, leur capacité politique même. Ils puisaient cette valeur au foyer domestique et à l'église. L'un et l'autre leur sont trop souvent enlevés aujourd'hui. L'abbé Cetty l'a montré, il y a quelques années, dans deux livres bien instructifs eux aussi, mais profondément tristes, *la Famille ouvrière en Alsace et le Mariage dans les classes ouvrières*. Qu'il fût paysan ou artisan, l'homme du peuple s'élevait jadis dans des conditions de salubrité morale et physique supérieures à celles qui sont aujourd'hui le lot des populations manufacturières. Malgré les progrès prétendus de l'instruction publique, combien peu d'ouvriers seraient actuellement en état de tenir un livre de raison !

Les machines n'ont pas profité directement aux travailleurs de la branche spéciale d'industrie dans laquelle elles sont employées. La concurrence, qui abaisse le prix des produits, empêche les salaires de s'élever en proportion de la productivité plus grande de leur travail. Les ouvriers ne profitent des machines qu'indirectement comme consommateurs et surtout un plus grand nombre d'entre eux vivent par suite des progrès généraux de l'industrie, ainsi que le montrent les énormes accroissements de population réalisés en Europe depuis cent ans. Mais, tandis que les ouvriers des métiers avaient autrefois une position économique prépondérante, ils sont aujourd'hui victimes des fluctuations des marchés et rejetés à un degré inférieur comparativement de l'échelle sociale. La condition des travailleurs des champs s'est, par un mouvement inverse, considérablement améliorée, partout où un régime politique inique, comme en Irlande et en Italie, ne les écrase pas. Ce n'est plus dans leurs rangs que se produit le paupérisme.

Les ouvriers des manufactures, outre la cause économique générale que nous venons d'indiquer, souffrent parce qu'ils n'ont plus les patrimoines considérables que les fondations pieuses et les confréries mettaient autrefois à leur disposition et que la charité contemporaine, encore moins l'Assistance publique, est bien loin d'avoir remplacés. Ils y trouvaient, en abondance, ces *subventions* qui complètent le salaire en l'ajustant aux besoins des familles nombreuses et dont Le Play, avec sa pénétrante sagacité, a si bien démontré la nécessité. C'était là,

¹ Un vol. in-8°, Rixheim, 1889, Sutter, éditeur.

bien plus que la réglementation du travail par les corporations, ce qui assurerait la stabilité des familles d'autrefois. Reconstituer ces patrimoines collectifs par un grand réchauffement de la charité et par la pleine liberté de l'Église, tel est le premier remède au mal.

Jadis le terrain nécessaire à l'homme pour élever son habitation n'avait presque aucune valeur et la demeure du peuple était en matériaux si légers que la dépense en était peu considérable. Le loyer, voilà aujourd'hui ce qui écrase le travailleur des villes. Aussi, l'œuvre philanthropique par excellence de notre temps est la création du logement ouvrier à bon marché, salubre et moral. Un homme de bien, M. Georges Picot, s'en fait, dans toute la France, le propagateur et des succès sérieux témoignent qu'il est dans une voie éminemment pratique. Les municipalités et les établissements publics pourraient y concourir dans une certaine mesure. La Commission d'enquête belge a formulé, à ce sujet, des conclusions qui s'imposent à l'attention de tout gouvernement honnête.

Enfin la famille ouvrière est atteinte par le travail de la femme et de l'enfant, ainsi que par l'absence du repos dominical.

L'effort des intéressés formés en associations peut beaucoup pour remédier à ce mal. L'exemple des *Trade's Unions* anglaises le prouve. Le législateur doit aussi intervenir; mais il ne le peut qu'autant qu'il s'agit de faire respecter la loi morale. L'interdiction du travail du dimanche est son premier devoir. Elle serait déjà à elle seule un immense soulagement pour les ouvriers du continent.

La limitation du travail des femmes et des enfants s'impose également, pourvu qu'on marche graduellement et qu'on ne prive pas d'un élément indispensable le budget des familles nombreuses.

VIII. — D'autres personnes, allant plus loin, estiment qu'un accord international pourrait remédier aux crises de surproduction manufacturière en règlementant d'une manière uniforme dans tous les États civilisés, les conditions du travail de la femme, des enfants et même des adultes pour lesquels on fixerait un maximum de la journée de travail.

Le Parlement français sera, assure-t-on, bientôt saisi de cette question par une interpellation relative aux propositions faites par le gouvernement Suisse. Le Conseil national a en effet adopté, au mois de juin 1888, une proposition, soutenue à la fois par M. Decurtins, le député catholique des Grisons, et M. Favon, le radical genevois, aux termes de laquelle la Confédération doit prendre l'initiative de cette mesure auprès des autres nations. Ce serait, espère-t-on, la régularisation de la concurrence et comme une nouvelle trêve de Dieu imposée aux luttes industrielles.

Malgré ce que cette proposition a de généreux et de séduisant nous sommes frappés des difficultés que sa réalisation soulève.

Le travail des femmes et des enfants peut être suffisamment réglementé dans chaque pays, sans s'occuper de ce que font les pays voisins. Sa limitation raisonnable ne nuira jamais à la puissance productrice d'un peuple. Les grands abus se produisent d'ailleurs dans le travail à domicile et à forfait ; or là toute intervention du législateur est forcément impuissante. Chaque pays doit aussi, sans attendre un concours international, interdire le travail du dimanche. Cette loi, les nations n'ont pas à la faire : elle émane de Dieu même et il s'agit seulement de la faire observer. La race anglo-saxonne la pratique fidèlement, tandis que l'Allemagne, la France, la Belgique la violent dans des mesures diverses, et sa puissance semble avoir crû en proportion.

Le point décisif de la législation internationale proposée serait la limitation à un nombre déterminé des heures de travail pour les adultes. Par là, on forcerait, croit-on, toutes les usines à produire dans des conditions uniformes et à moins produire. Nous avons démontré ailleurs que cette égalité, dans les conditions de production, ne serait nullement obtenue. D'ailleurs, quand on réfléchit, on voit combien cette limitation uniforme serait injuste. La journée de travail peut et doit varier non seulement selon chaque industrie, mais encore selon les conditions particulières à chaque établissement. Les ouvriers des Vosges se sont émus justement de certains projets déposés à la Chambre des députés, et ont protesté dans une pétition couverte de plus de huit mille signatures. « Disséminés dans les montagnes où « le développement de l'agriculture est matériellement impossible, ils « ne vivent, disent-ils, que de l'industrie », et ils réclament le maintien d'une organisation du travail où les équipes se renouvellent à midi et à minuit, en sorte que les divers membres de la famille alternent. La maison n'est jamais abandonnée complètement, et ils peuvent cultiver le champ attaché à leur habitation dans les fractions de journée que leur laisse le travail de l'usine. Des déplacements douloureux d'industrie et de population seraient certainement, dans cette région, la conséquence de la réglementation proposée.

La grande difficulté est dans la sanction et dans l'exécution loyale de ces accords internationaux, vint-on à les conclure.

Les lois qui réglementent le travail des femmes et des enfants dans les manufactures sont appliquées d'une manière fort inégale dans le même pays, suivant que les autorités accordent des exceptions formelles ou se bornent à fermer les yeux sur leur violation, quand une industrie est dans une situation précaire. En Suisse, d'après un observateur très autorisé, M. A. Béchaux, la loi sur le travail des

femmes et des enfants est peu appliquée dans certaines localités⁴. Il en est de même en Autriche, comme l'a dit M. René Lavollée, dans une très intéressante lecture à l'Académie des sciences morales.

La loi autrichienne du 8 mars 1885 sur la réglementation du travail industriel comporte et autorise une série de dérogations à ses dispositions. Elle a pour caractéristique de laisser une très large part à l'arbitraire des autorités administratives et de placer pour ainsi dire, à côté de chaque prescription, une exception qui permet d'en suspendre l'application. Il en est ainsi pour la durée des pauses, pour le travail des dimanches, pour le travail de nuit soit des jeunes ouvriers, soit des femmes, pour la prolongation jusqu'à douze heures de la journée normale de travail. Sur tous ces points, des dispenses peuvent être accordées par le Ministre du commerce, pour des catégories entières d'établissements industriels, en raison soit des nécessités techniques de la fabrication, soit des besoins des consommateurs ou de la circulation, et il faut reconnaître, d'après le texte publié des ordonnances ministérielles, qu'il a été fait, dès le premier jour, le plus large usage de ce pouvoir de dispense, au point d'annuler presque, dans la pratique, le bénéfice de la loi. Celle-ci n'est peut-être, elle aussi, qu'une loi à la Potemkin.

S'imagine-t-on que, dans une période de crise, un gouvernement, le gouvernement allemand par exemple, refuserait à ses industriels les facilités nécessaires pour soutenir la concurrence? Quel sera alors le moyen, pour les autres nations, de constater la violation de ces accords internationaux, et d'en obtenir la réparation? Que signifient des traités pour lesquels aucune sanction n'est possible?

Le seul objet pratique sur lequel des conventions de ce genre pourraient être tentées utilement serait la prohibition des substances nuisibles à la santé du consommateur, et des procédés nuisibles à celle du travailleur. Là, l'action répressive et préventive de l'Etat est parfaitement légitime dans chaque pays et elle pourrait être internationalisée. Par exemple, on comprendrait que tous les pays s'entendissent pour prohiber l'emploi du salicylate dans la bière, ou l'usage, dans l'industrie des papiers peints, du vert de Schweinfürth, qui est meurtrier pour les ouvriers. Dans l'intérieur de chaque pays, la police assurerait l'observation de ces lois et les laboratoires annexés aux bureaux de douane garantiraient contre l'importation des produits prohibés. Il y a dans cette voie, un bien limité, mais sérieux à accomplir.

Toutefois la réunion d'une conférence internationale, surtout si la présidence en était déferée au Pape, comme le demandent les catholiques, aurait le résultat de réveiller l'opinion en ce qui touche le

⁴ *La politique sociale en Belgique*. Paris, Guillaumin, 1887.

repos dominical, le travail des femmes et des enfants dans les pays qui restent scandaleusement en arrière sous ce rapport.

IX. — Sans doute il n'est pas défendu d'espérer des jours meilleurs et de penser qu'un temps viendra où une certaine stabilité dans les conditions de la production succédera aux transformations si rapides qui se sont succédé depuis un siècle et ont mêlé tant de souffrances aux progrès accomplis. Les machines allégeant réellement la tâche du travailleur et lui laissant de plus grands loisirs, le travail du chef de famille assez rémunérateur pour assurer dans la plupart des situations la subsistance des siens : voilà ce qu'une autre génération verra peut-être, comme la nôtre a vu la disparition des disettes, la fixité du prix du pain et la grande amélioration des consommations populaires. Mais, pour cela, il faut que les nations renoncent à leurs luttes industrielles acharnées, à leurs armements ruineux, aux guerres dans lesquelles elles s'entre-détruisent périodiquement.

Quand, au Congrès corporatif de Londres, on discutait sur la question de la limitation légale de la journée de travail à huit heures, un délégué anglais plus sensé que les autres, M. Utley, a indiqué le nœud de la question. « Il faut voir, a-t-il dit, quel serait l'effet de l'unification de la journée de travail sur l'échange des productions commerciales. Les délégués étrangers sont-ils en faveur du libre échange? »

Les deux questions sont, en effet, étroitement liées et voici qu'en même temps que ces projets de réglementation internationale des conditions du travail manufacturier, des plans d'union douanière de l'Europe centrale sont mis en avant. Ce n'est plus seulement M. de Molinari, leur fervent précurseur, qui les soutient; elles nous viennent de l'Alsace elle-même et après la brochure du comte de Leusse, *la Paix par l'union douanière franco-allemande*, publiée en 1887, voici qu'un grand industriel reprend à son tour cette idée sous ce titre singulièrement hardi : *l'Alliance franco-allemande par un Alsacien*¹.

M. le comte de Paris, dans sa réponse à la délégation des ouvriers parisiens, au mois de juillet dernier, a parfaitement montré sur quel terrain il fallait se placer pour aborder de pareils problèmes : « On ne pourra, a-t-il dit, chercher la solution de ces questions si délicates que le jour où la plupart des nations européennes seront d'accord pour assurer en même temps à certains produits de leur travail une protection commune. »

Ces unions douanières pourraient établir une protection efficace de continent à continent; mais elles comportent le libre échange le plus

¹ Brochure in-8°, Paris et Nancy, Berger-Levrault!

absolu dans leur intérieur et, par conséquent, la paix et le désarmement. Il faudra bien en venir là. Les peuples sont de plus en plus ennemis de la guerre. Jadis en France, en Allemagne, en Angleterre, le dernier ouvrier, le plus humble paysan détestait les nations voisines et rêvait pour son pays gloire militaire et conquêtes. Cet esprit a presque complètement disparu. Le travailleur moderne est bien plutôt porté à envisager les maux que lui inflige la guerre sans aucune des compensations en honneurs et en influence qu'y trouvent les classes dirigeantes; l'expression est ici à sa place.

Un des plus puissants moyens de propagande des socialistes est la promesse de la suppression définitive de la guerre quand *l'État du peuple* sera établi dans tous les pays et que *l'Internationale des travailleurs* réunira toutes les nations dans une fédération pacifique. Le congrès de Londres n'a pas manqué de faire des déclarations en ce sens et les socialistes profitent pour s'affirmer de toutes les réunions en faveur de l'arbitrage et de toutes les ligues de la paix. Ils viennent de le faire encore avec grand fracas au Congrès de Milan.

Les gouvernants de l'Europe ne sauraient trop tenir compte de la profonde modification qui s'est opérée dans la manière dont les populations envisagent la guerre. Ils ne peuvent conjurer le péril social que par la restauration du droit des gens. Or il n'y a de droit des gens possible que par l'acceptation des idées morales qui servaient de base à la *République chrétienne*.

X. — L'honneur de l'humanité est de ne désespérer jamais du mieux. Voilà pourquoi on ne doit pas se lasser d'étudier les conditions de sa réalisation, quelque éloignée qu'elle paraisse. Mais en même temps pour ne pas vivre d'illusion et ne pas se laisser détourner des œuvres pratiques, il ne faut pas se dissimuler que les courants d'idées prévalant actuellement dans les nations européennes sont en contradiction absolue avec ces espérances. Nous n'en voudrions pour preuve que l'échec de la convention signée à Londres, le 31 août dernier, pour le régime des sucres.

Plusieurs gouvernements donnent des primes à la fabrication intérieure et à l'exportation du sucre sous forme de restitutions de droits. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie dépensent de ce chef des sommes considérables au bénéfice des consommateurs anglais, car pendant son dernier ministère M. Gladstone a aboli tous les droits sur le sucre. Les Anglais, quoique leurs raffineries aient disparu, n'auraient eu garde de réclamer; mais leurs colonies sucrières se plaignent que le marché de la métropole leur soit enlevé par cette concurrence subventionnée. Le ministère actuel, dont la politique est favorable aux colonies, a voulu leur donner une satisfaction en réunissant une

conférence de tous les États producteurs de sucre pour convenir de supprimer les primes à l'exportation. Après de laborieuses réunions, leurs plénipotentiaires ont signé une convention dont voici l'économie :

Les hautes parties contractantes s'engagent à prendre des mesures qui constitueront une garantie absolue et complète qu'il ne soit accordé aucune prime ouverte ou déguisée. Pour cela, celles qui perçoivent un impôt intérieur sur les sucres s'engagent à soumettre à l'exercice les fabriques de sucre et les raffineries. Chacune d'elles s'engage à prohiber ou frapper de droits prohibitifs les sucres des pays qui continueraient à donner des primes. Une commission internationale aura pour mission : 1° d'examiner si les lois, arrêtés et règlements relatifs à l'imposition des sucres sont conformes aux principes arrêtés et si, dans la pratique, il n'est accordé aucune prime ouverte ou déguisée; 2° d'émettre un avis sur les questions litigieuses sans qu'elle puisse sortir des termes d'un simple contrôle et examen.

Or c'est là précisément qu'est la difficulté. Le principe de la suppression des primes est si juste, que tous les États l'ont accepté en théorie, mais en pratique presque aucun ne veut renoncer à favoriser des industries puissantes ni modifier sa législation intérieure pour la soumettre à une règle internationale. C'est la grande raison que font valoir les fabricants et les raffineurs de sucre.

Je veux bien que nous changions quelques-unes de nos lois quand nous les trouvons mauvaises, a dit M. Léon Say en leur nom, je veux bien que nous nous efforcions de perfectionner notre législation quand nous trouvons qu'il est utile de le faire; mais je ne voudrais pas que nos lois fussent votées par le parlement d'Angleterre, et je trouve extrêmement dangereux d'établir, avec le concours de l'Angleterre, une législation internationale sur les sucres qui serait applicable à toute l'Europe et particulièrement à nous-mêmes.

Ces manifestations ont été si sérieuses que le gouvernement français a subordonné son engagement à l'adhésion de tous les pays producteurs sans exception ce qui est une manière de se dégager. L'Autriche-Hongrie et le Brésil ont fait de même. En Allemagne et en Belgique, les intéressés protestent non moins vivement. L'Égypte et le Canada gardent une réserve significative, en sorte qu'il est dès à présent certain que la convention ne sera pas ratifiée.

Cet exemple prouve qu'il faut distinguer entre les unions internationales. Celles réglant les questions de police et de législation, qui sont, dans chaque pays, absolument sous l'action de l'État, ou bien des opérations de transport d'une simplicité très grande, peuvent réussir. Les conventions sur le service postal et télégraphique, sur la propriété industrielle et littéraire, en attendant celle sur les transports

par chemins de fer, en sont la preuve. Mais les conventions, qui porteraient sur l'exercice des industries sont impraticables. Chaque pays supporterait d'autant moins une réglementation internationale que la réglementation nationale est déjà pleine de difficultés. L'on dit que lord Salisbury appuiera auprès des gouvernements la démarche faite par le Conseil fédéral suisse pour la législation internationale du travail. Il le fera d'autant plus qu'il sait qu'elle aura vraisemblablement un sort semblable à celui de la conférence sur les sucres. Mais tentera-t-il les *Trade's Unions* par une démonstration platonique aussi facilement que les producteurs de sucres coloniaux?

XI. — La législation sociale, ainsi qu'on l'appelle, vient d'éprouver en Allemagne un temps d'arrêt singulier.

Dans sa dernière session, le Reichstag avait voté, avec les encouragements des ministres, une série de projets de loi pour la protection du travail : limitation plus étroite du travail des enfants ; — réglementation minutieuse du travail des femmes, surtout des femmes mariées ; — interdiction du travail de nuit pour les femmes et les mineurs de seize ans ; — interdiction générale du travail les dimanches et jours de fête ; — établissement d'une épreuve de capacité comme condition de l'exercice d'un métier ; — résolution invitant le gouvernement à fixer un maximum légal à la journée de travail même des hommes adultes et à réglementer les industries domestiques qui s'exercent en chambre, hors des fabriques.

Parmi ces lois, quelques-unes étaient évidemment mauvaises, comme le rétablissement des épreuves de capacité. C'était l'un des plus grands abus des anciennes corporations ; car pour protéger des intérêts égoïstes, elles empêchaient bien des gens de gagner leur vie. D'autres, comme l'observation du dimanche et l'interdiction du travail de nuit des femmes et des enfants, étaient excellentes ¹.

¹ D'après les rapports des inspecteurs des manufactures, dans certaines industries il y aurait en Allemagne des journées de travail excessives. Dans les scieries mécaniques de Bavière on travaillerait dix-sept heures, dans celles de Franconie seize heures. Dans les brasseries la durée de la journée serait généralement de douze à quatorze heures. Dans les pays où les ouvriers sont hors d'état de se défendre par l'association contre une exploitation destructive de leur force, nous admettons que l'État peut intervenir, si les abus réellement constatés sont nombreux et qu'il n'y puisse être autrement remédié. En effet, les industriels, qui font travailler si longtemps, commettent une action mauvaise et l'avenir de la race est compromis. Mais l'État sortirait de sa mission, si en dehors de ces cas, il fixait un maximum d'heures dans le but de limiter la concurrence, de réduire la production ; car alors il prétend modifier la répartition naturelle de la richesse et empêche les individus les mieux doués ou placés dans de meilleures conditions, comme les ouvriers des Vosges, dont nous parlions plus haut, de tirer parti

Le prince de Bismarck n'a pas fait ces distinctions, et le *Bundesrath*, formé par les représentants des gouvernements, a rejeté en bloc toutes ces lois sans exception. Aucun motif n'a été donné pour justifier cette mesure à laquelle personne ne s'attendait et [qui a causé une émotion considérable, car elle contraste d'une manière choquante avec les déclarations du dernier discours du trône. Elle est due, croit-on, aux démarches du *Central-Verband deutscher Industriellen*, une puissance avec laquelle le gouvernement est obligé de compter, puisqu'il prétend développer toutes les industries du pays et faire de l'Allemagne un pays d'exportation.

Les industriels allemands ont déclaré qu'ils ne pouvaient répondre à la tâche que leur a assignée le Chancelier, s'ils étaient gênés dans l'emploi de leurs ouvriers. Ils ont surtout fait valoir que les lois d'assurance déjà votées ou en projet allaient imposer à l'industrie allemande une charge annuelle de 320 millions de marcs et qu'on ne pouvait songer à restreindre en même temps sa puissance de production. Leur opposition n'est pas justifiée sur certains points; mais il est certain que les charges imposées par la triple assurance constituent un obstacle absolu à l'élévation des salaires et à la diminution des heures de travail.

Le projet de loi sur la retraite en cas de vieillesse ou d'invalidité a été discuté, en première lecture, au mois de décembre et a été l'objet de critiques très vives de tous les côtés de la Chambre. Il ne satisfait aucun parti. Le Centre est particulièrement mécontent de ce que le gouvernement ait renoncé à prendre les corporations professionnelles pour base de cette nouvelle assurance et marche à l'assurance directe par l'État. Il est fort irrité du rejet en bloc des projets de loi pour la protection des ouvriers, qu'il avait votés en juin dernier et se plaint d'avoir été joué par M. de Bismarck.

D'autre part la discorde est dans le camp des socialistes chrétiens. Le pasteur Stœcker, le chef du mouvement antisémitique, prend des allures indépendantes vis-à-vis du grand Chancelier et s'étonne que M. de Bleichröder, le grand banquier de Berlin, reste toujours une puissance de premier ordre dans l'Empire des bonnes mœurs! Un de ses adversaires, très avancé dans le parti, M. Cremer, dans une brochure à scandale, traite le pasteur de la cour de *Boulangier du socialisme chrétien*. Ce n'est pas le socialisme d'État en Allemagne ni en France qui barrera le chemin au vrai socialisme.

Claudio JANNET.

de leur propriété primordiale, de leurs facultés personnelles. Il faudrait d'ailleurs que l'État fixât et *garantît* un minimum de salaires aux ouvriers privés ainsi du droit de travailler selon leur volonté.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 janvier 1889.

On marche dans la boue, on s'avance à travers la brume : c'est le temps de la saison, c'est l'élection de Paris, celle qui se prépare pour le 27 janvier. Jamais élection n'aura été ni plus confuse et plus obscure, ni plus ignominieuse et plus violente. Jamais tant d'incertitude dans la masse des électeurs, de haut en bas; jamais, de concurrent à concurrent, une telle bataille, tant d'invectives et d'injures, tant de déclamation, une si fabuleuse prodigalité d'affiches charlatanesques. Le suffrage universel lui-même pourrait en avoir du dégoût. Comment les électeurs décideront entre les vérités que M. Jacques dit au général Boulanger et celles que le général Boulanger dit aux républicains, nous avouons l'ignorer. La question électorale se pose de tant de manières devant le demi-million d'hommes qui vont voter! Il y aura dans ce vote un partage si étrange des opinions et des passions! Mais, ce qui est sûr, c'est que, pour l'histoire, une période d'élection qui mêle à tant d'agitation tant de scandale marque l'extrémité d'un règne; un gouvernement dont la destinée se trouve livrée à de pareilles disputes, sur la voie publique et autour du scrutin, est un gouvernement qui finit. M. Jacques se proclame le « candidat de la République »; il a pour lui M. Jules Ferry et M. Clémenceau, M. Joffrin et M. Lissagaray, même M. Jules Simon et M. Frédéric Passy. Le général Boulanger crie, de son côté : « Vive la République! » et M. Rochefort, M. Naquet, M. Michelin, M. Laisant, M. Vergoin, M. de Ménonval ne sont pas seulement les garants de son républicanisme, mais les hérauts de la République nouvelle qu'il promet à la France. Peu importe, le 27 janvier, le triomphe de l'un ou de l'autre! Ce ne sera pour la République qu'une fausse victoire, un court avantage. La lutte continuera et, avec elle, l'impossibilité de vivre sous un régime où l'élection soit d'un Jacques, soit d'un Boulanger, devient la condition du salut.

Les royalistes s'abstiendront de voter pour le général Boulanger comme pour M. Jacques; mais ils ne s'abstiendront pas du vote : ils choisiront un nom quelconque, parmi ceux des éligibles qu'ils préféreraient, et ils l'inscriront sur leur bulletin. Les républicains modérés ont décidé de pratiquer, eux aussi, ce genre d'abstention. Il faut toutefois excepter de ce groupe M. Jules Simon, qui paraît

moins redouter pour la liberté la République du citoyen Jacques que celle du général Boulanger; M. John Lemoine, qui craint si fort de voir le mot sacré de république s'effacer sur l'enseigne du gouvernement; M. Frédéric Passy et M. Feray, qui tremblent pour la République et que la République fait trembler. Mais ceux qui, tout en se flattant d'être républicains, se flattent encore plus d'être modérés, ont dit aux électeurs, courageusement, fermement, en face des radicaux qui leur retireraient déjà leur certificat de civisme : « M. Boulanger n'est rien par lui-même, et il ne doit sa prodigieuse, son inquiétante, son humiliante fortune qu'aux fautes des hommes par lesquels nous sommes gouvernés depuis huit ans. Lui aussi, après tout, il se dit républicain, et il l'est à sa façon. Nous ne voulons pas de sa République. Nous ne voulons pas non plus de celle de M. Jacques. Césarienne et jacobine, elles n'ont, l'une et l'autre, que le nom de commun avec celle que nous n'avons cessé de servir, avec celle que nous croirions renier et trahir, si nous avions l'insigne faiblesse de joindre nos suffrages à ceux du parti radical pour envoyer siéger au Palais-Bourbon, sur les bancs de l'extrême gauche, le représentant attitré du conseil municipal de Paris. » Il y avait de longues années que, nous royalistes, nous n'avions plus la satisfaction de pouvoir nous accorder avec les républicains modérés, dans ces consultations du suffrage universel; nous nous félicitons du sentiment qui nous réunit aujourd'hui : nous espérons qu'il nous unira complètement, un jour. Ce n'est pas seulement l'honneur ou la logique qui les oblige à rejeter également les deux candidatures de M. Jacques et du général Boulanger. Ils discernent avec précision l'intérêt de la République. Car, cette république, qu'est-ce qui en ruine l'empire moral et qu'est-ce qui menace d'en détruire même le titre constitutionnel? Est-ce la prétendance, ou démagogique, ou prétorienne, du général Boulanger? Non, mais la politique de plus en plus radicale qui gouverne la République. Or, M. Jacques est un radical, prêt à se transformer en autonomiste; le général Boulanger un radical, qui s'érigerait volontiers en dictateur. En quoi les républicains modérés auront-ils donc amélioré le sort de la République, avec l'un ou avec l'autre? En quoi M. Jacques la sauvera-t-il de son mal mortel, le radicalisme? En quoi le général Boulanger la préservera-t-il de son mal final, le césarisme? Les républicains modérés jugent qu'il est temps de se séparer, non plus seulement des anarchistes et des utopistes qui saisissent le pouvoir ou qui dominent la République, mais des pusillanimes qui, par leurs sophismes, par leurs faiblesses, favorisent la politique des radicaux. Il en est temps, pensent-ils. Nous croirions, nous, que, s'il en est temps pour leur dignité, il est trop tard pour la République, dans une telle phase.

Du moins auront-ils rempli, à cette dernière heure, leur devoir d'honnêtes gens, de libéraux et de Français.

La pire fatalité pour les gouvernements qui périssent, c'est leur propre aveuglement. Loin qu'ils puissent corriger leurs fautes, il semble qu'ils ne s'aperçoivent même plus de celles qu'ils commettent. Les actes dont nos gouvernants se rendent coupables comme à plaisir, pendant cette période électorale où la République pourtant se déclare en danger, en sont un incontestable témoignage. Ménager les mécontents, prendre garde d'émouvoir les indécis, omettre les griefs, ajourner les querelles, se défendre de ces injustices auxquelles notre race française, aussi amoëreuse d'équité que d'égalité, fut toujours si sensible : quoi de plus élémentaire pour un gouvernement tant soit peu perspicace et habile? Eh bien! ces soins si simples, ces précautions si naturelles, M. Floquet n'y peut soumettre sa politique radicale; son génie altier ne s'y accommode pas. Par exemple, M. Lambert de Sainte-Croix est dans les Landes; il vient d'y présider à l'organisation nouvelle des comités royalistes; un de ses amis les plus chers, M. Duboscq, maire de Labrit, le reçoit à sa table : vite le préfet punit de son hospitalité factieuse l'honorable maire de Labrit, il le destitue temporairement. Quoi! pour un dîner qui n'était pas un banquet, pour un dîner intime, sans apparat et sans discours! Oui, et M. Duboscq, s'il est raisonnable, fera bien de remercier de leur débonnairété les dieux de notre république athénienne et ses Trente tyrans; ils l'auraient pu tout aussi bien condamner à boire la ciguë... Le préfet du Lot, lui, use de l'ostracisme préalable contre les suspects. Un jeune homme assez criminel, il est vrai, pour avoir un cousin hostile à la République, se présentait au concours des contributions indirectes. Il s'imaginait naïvement que, depuis 1789, les citoyens sont admissibles à tous les emplois, pourvu qu'ils conforment leur demande aux conditions prescrites par les règlements. Il pouvait même penser que la liberté de concourir est un droit essentiellement démocratique; d'autant plus que, selon la doctrine républicaine, les places, dans la République, appartiennent aux plus dignes, aux plus méritants. Cependant le préfet l'élimine du concours. Le jeune homme proteste et M. de Valon, député du Lot, interpelle le gouvernement. Que répondent M. Bourgeois et M. Floquet? Que le gouvernement ne veut pas admettre à ses fonctions « les ennemis de la République. » Voilà un exclusivisme bien despotique et bien capricieux. Que M. Lockroy n'institue-t-il un examen spécial, pour vérifier le républicanisme des candidats et des familles? Le diplôme civique qu'on obtiendrait par cet examen serait une sorte de passeport scolaire qui, dans les concours, servirait à qualifier les candidats, à reconnaître les bons et les méchants, à n'appeler que les uns, à

évincer immédiatement les autres; il servirait même à classer les électeurs! Enfin, ce sont les pauvres qu'un préfet, celui de la Haute-Garonne, prive de pain et de feu, quand la municipalité qui doit leur distribuer des secours, en son bureau de bienfaisance, a le tort d'être conservatrice, comme dans la petite ville de l'Isle-en-Dodon. M. Piou a dénoncé à la Chambre la conspiration des quatre républicains que le préfet avait choisis pour être ses délégués, dans ce bureau de bienfaisance, et qui, en s'abstenant de siéger, empêchaient que le budget de charité de l'Isle-en-Dodon fût voté régulièrement : ils comptaient exaspérer les indigents par ces retards, puis tourner contre la municipalité cette colère de la foule besoigneuse. Et la République, par la bouche de ses démocrates, s'est proclamée le gouvernement du travailleur et du malheureux, le régime idéal de la fraternité humaine!

Les républicains se trompent, s'ils croient que, par ces actes de tyrannie locale, la République se nuit peu. Espèrent-ils aussi que la loi militaire qu'ils viennent de voter, malgré le discours si éloquent de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, malgré les arguments si nets et si justes du baron Reille, n'indignera pas contre leur gouvernement tous ceux qui veulent qu'une loi faite pour la protection de la patrie ne soit pas une loi de surenchère électorale et sectaire? Organiser le service, non pas tant encore de trois ans que de deux ans; confier la défense nationale à des soldats qui apprendront bien de leur métier tout le mécanisme, mais sans en avoir l'esprit et qui n'auront eu le temps ni de s'habituer à la discipline, ni de devenir des troupes solides; négliger l'armée active pour accroître une réserve qui, avec sa multitude, ne sera tôt ou tard qu'une espèce de milice; et, cette réforme que l'armée ne désirait pas, cette réforme que nos généraux réprouvent presque unanimement, y procéder en lésant les intérêts les plus nobles et les plus chers d'un grand peuple, ses intérêts intellectuels et moraux : voilà l'œuvre de la loi nouvelle. Qu'on l'applique, et ce sera pour la France la fin de sa puissance militaire. Nos réformateurs radicaux veulent qu'une égalité absolue préside au recrutement de l'armée. Ils auraient pu dire : « Tout le monde sur le champ de bataille! » Ils ont mieux aimé cette devise : « Tout le monde à la caserne! » Soit; mais à cette caserne qu'on remplit en vidant l'école et le séminaire, la loi nouvelle appellera-t-elle vraiment « tout le monde »? Non, certes, puisqu'il reste des dispenses à répartir et que, dans cette répartition, c'est l'arbitraire qui décidera. L'égalité qu'on prétend créer à la caserne, par la loi nouvelle, n'a donc rien que d'illusoire. Mais cette fureur, métaphysique ou non, de l'égalité n'a pas seulement inspiré les radicaux qui nous auront forgé cette loi. Leur haine du clergé les animait non moins violemment. « La

loi est religieuse », ils n'ont pas craint de l'avouer. Ils l'ont faite, pour restreindre le recrutement du clergé plutôt que pour élargir celui de l'armée. Exempter ou enrégimenter les séminaristes : toute la loi était dans cette question, aux yeux des radicaux.

La loi de 1873 permettait de rassembler sous les drapeaux deux millions d'hommes. La loi de 1889 permettra d'en rassembler deux millions six cent mille. Qu'il manque à cette masse les dix-huit cents ou deux mille séminaristes qu'on y veut incorporer, et l'armée n'est plus assez forte pour franchir les Vosges, pour reconquérir à la France les cathédrales de Strasbourg et de Metz ! Les militaires riraient de ce raisonnement. Aussi nos réformateurs allèguent-ils une raison plus spécieuse, la raison démocratique, celle de l'égalité. Mais quoi ! La religion n'est-elle pas un service public ? S'il faut à la patrie une armée, est-ce qu'il ne faut pas à la société un clergé ? Est-ce que la France se passera de Dieu, parce qu'il aura plu aux radicaux de décréter que l'armée ne pouvait pas se passer de conscrits recrutés au fond des séminaires ? Et si, dans l'opinion des radicaux, il n'est plus rien, ni raison sociale, ni raison morale, pour que la loi laisse le prêtre à l'autel, peuvent-ils assurer que la nation y soit indifférente ? Sur cent Français, quatre-vingt-dix-huit reçoivent le baptême ; sur cent Français, quatre-vingt-quinze appellent le prêtre et lui demandent son assistance, à leur dernier soupir. Il y a donc en France, même sous le règne de cette république, une majorité qui a besoin d'une religion et d'un clergé. Les radicaux refuseront-ils à cette majorité l'exercice de son culte ? Lui dénieront-ils ce droit spirituel, qui n'est pas seulement pour les grands et pour les riches, mais pour les petits et pour les pauvres ? Aux jours de la guerre, alors que Dieu fait si terriblement sentir aux peuples sa mystérieuse puissance, alors que l'inquiétude des mères et celle de la patrie amènent dans les églises une foule attendrie et tremblante, alors qu'il faut prier plus que jamais, alors que la mort répand des champs de bataille dans les âmes ces souffles religieux qui ont traversé la France pendant les mois désastreux de 1870, une moitié des paroisses n'auront plus de prêtres, puisqu'une moitié des prêtres, ceux qui sont âgés de vingt à quarante ans, seront au loin, dans les armées. Voilà, certainement, la volonté des radicaux, leur dessein. Quelle offense, quel attentat à la société ! Quelle injustice aussi, après les généreux témoignages de patriotisme que le clergé a donnés à la France pendant l'invasion de 1870 !

Une loi de recrutement a sa valeur historique aussi bien que sa valeur technique et celle-là importe autant ou plus que celle-ci. Ce n'est pas tout pour un ministre de la guerre que d'organiser plus ou moins bien une armée, que d'en faire une cohue ou une

élite, que d'affaiblir ou de consolider sa discipline. Ce n'est pas tout pour un gouvernement que de créer une armée qui soit, politiquement, religieusement, plus ou moins à l'image de la société. Il faut se demander si la loi nouvelle altère ou non le sentiment national, le sens patriotique, et si elle est, moralement, dans un rapport juste ou non avec les nécessités du temps, avec la défaite d'hier et la victoire de demain. Eh bien! nous avons la douleur de dire que la loi nouvelle n'est ni celle d'un peuple qui vient de subir un grand désastre et qui veut effacer sa honte, ni celle d'un peuple qui élève sa virilité à la hauteur de son infortune et qui, loin de laisser fléchir les ressorts de son courage, les fortifie avec une énergique sévérité. Qu'est-ce que cette loi enseigne au suffrage universel? Qu'il peut de plus en plus contraindre ses représentants à réduire le service du soldat. La loi qui commande et règle ce service est désormais à l'encan du suffrage universel. Les démocrates ne manqueront pas, qui affirmeront à l'électeur qu'il est bien libre de diminuer sa charge militaire, qu'il le peut sans danger et que, grâce à ses vertus naturelles ou républicaines, le peuple français sera toujours sûr de vaincre, pour peu qu'il ait de son côté le nombre; et l'électeur les écouterait. En 1872, on a réduit de deux ans la durée du service; en 1889, on la réduit de deux ans encore. On a beau en généraliser l'obligation, on amoindrit dans la foule la notion du devoir, l'esprit du sacrifice. Encore si la sécurité de la France, sa paix et sa gloire lui permettaient ce relâchement de son cœur! Si, les barrières de l'Alsace-Lorraine redressées devant l'Allemagne, nous n'avions plus qu'à nous reposer triomphants et confiants, sous le drapeau! Souvenez-vous de 1871. La nation tout entière, au lendemain de ses calamités, était prête à tous les genres d'abnégation et de dévouement, pour recouvrer sa grandeur. Elle eût alors accepté le service le plus long, le plus dur, le plus coûteux; elle l'eût accepté de quiconque le lui aurait imposé, au nom de la patrie, comme le gage nécessaire et la condition efficace de la réparation. Cet enthousiasme s'est, hélas! éteint. Après dix-sept ans et alors que, sur nos frontières, les périls de notre nationalité ont plutôt augmenté, notre patriotisme ne se sent plus capable de tant d'élan, de tant de vigueur, de tant de patience. Servir cinq ans! Déjà cette peine nous paraît insupportable. La République nous déclare qu'une telle obligation est excessive; elle plie son régime militaire à notre faiblesse, ou plutôt à notre mollesse; l'Europe le constate, et c'est là peut-être ce que la loi nouvelle a de pire dans le mal qu'elle menace de causer à la France.

La République sacrifie l'armée à ses politiciens et à ses sectaires. Désormais les conservateurs ont à défendre contre elle, non plus

seulement la Religion et la Famille, mais la Patrie, comme M. Lambert de Sainte-Croix disait, l'autre jour, aux royalistes des Landes. L'union des conservateurs se fonde « sur des principes communs », selon le mot de M. Lambert de Sainte-Croix, mot juste et vrai par lequel M. de Mackau a fini lui-même le discours qu'il a prononcé en venant réoccuper la présidence du groupe de l'Union des droites. Mais M. Lambert de Sainte-Croix a eu raison de dire aussi qu'il fallait à l'alliance des conservateurs « le respect mutuel, l'estime réciproque », et nous espérons que cette condition morale, qui n'a rien de secondaire, ne manquera pas aux conservateurs, dans leur pacte électoral de 1889. En attendant, répétons-nous, à nous autres royalistes, et répétons aux électeurs ces loyales et fortes paroles de M. Lambert de Sainte-Croix : « Si vous voulez revenir aux principes de 1789, le moment est favorable. L'histoire est faite et vous n'avez plus rien à en apprendre. Le dépôt de la tradition qui vous a donné dix siècles d'une splendeur incomparable est aux mains du prince qui connaît le mieux les nécessités de son temps et de son pays, et qui est le mieux préparé à cette œuvre de relèvement, de renouveau intellectuel et moral, de la vraie démocratie tempérée par la vraie liberté. Si vous n'êtes pas encore guéris des chimères, des aventures, des équivoques et des énigmes, vous êtes libres; nous ne nous adressons qu'à votre sagesse, à votre bon sens, à votre courage. Nous ne voulons, nous, avec l'aide de Dieu, tenir la France que d'elle-même. » Les conservateurs qui ne sont pas royalistes ont le loisir de proposer chacun, selon sa préférence, l'Empire ou le « n'importe quoi » qui est l'idéal des neutres. Quant à nous, nous continuerons énergiquement cette action monarchique qui doit être et qui est « le facteur principal de l'alliance conservatrice ». La Monarchie reste le gouvernement nécessaire, pour quiconque connaît l'histoire de notre pays, pour quiconque veut non seulement reconstituer l'État et pacifier la société française, mais refaire la France. C'est là une vérité qui se manifesterà de plus en plus dans son éclatante lumière, à mesure que la République achèvera son règne néfaste. Il faudra toutefois que nous aidions la France à la regarder, à la bien voir, cette vérité. Il faudra également que, pour inspirer confiance à la nation, nous ne cessions pas nous-mêmes d'être confiants dans notre cause. Naguère, du haut de la tribune du Sénat, M. Léon Say adressait aux républicains ce mélancolique reproche : « Vos fautes ont été si grandes qu'elles sont parvenues à jeter la France dans un esprit d'inquiétude d'où résulte une situation que vous-mêmes déclarez très grave. Elle l'est, en effet, parce que vous avez tari cette source de force et de vie qui s'appelle la confiance. A ce pays qui aimait à espérer, vous avez appris la désespérance; vous avez

rendu pessimiste ce pays essentiellement et généreusement optimiste. » Plus récemment, dans une fête du collège de Juilly, M. Léon Lefébure adressait éloquentement à la jeunesse ce conseil : « Soyez confiants dans la vitalité de votre pays, mais soyez en même temps hardis, hardis dans l'affirmation et la défense de votre foi, de vos doctrines, de vos opinions. Soyez agissants, soyez optimistes. J'ai entendu un grand homme d'Etat dire cette parole : « Les optimistes ne seront jamais que des spectateurs. » Et pourquoi ne seriez-vous pas aussi hardis et entreprenants que ceux qui attaquent vos croyances et outragent les causes que vous défendez ? On vous jettera peut-être au visage que vous êtes des rétrogrades, que vos croyances surannées font obstacle au progrès, à la liberté, à la diffusion des lumières. Mais l'ignorance et la mauvaise foi auront beau accumuler les préventions sous vos pas, vous n'en avez pas moins pour ancêtres, pour pères et pour maîtres dans la foi, ceux qui — les premiers dans le monde — ont proclamé, dans un langage qui n'avait jamais été parlé, l'affranchissement de toutes les servitudes qui pouvaient opprimer ici-bas la dignité et la liberté humaines, et violer les droits sacrés de la conscience. » Ce noble et vigoureux conseil de M. Léon Lefébure convient au parti royaliste. « Soyez optimistes, soyez agissants, soyez hardis : » c'est une bonne devise, prenons-la et gardons-la...

Pendant que le Tonkin recommence à nous coûter du sang, comme si nous avions sans cesse à le reconquérir, et que l'amiral Krantz renonce, d'un cœur si léger, à quelques-uns des droits de la France dans l'île de Pâques ou même dans l'archipel de Tahiti, M. de Bismarck se débat, à son tour, dans les embarras et les tracas de sa politique coloniale. Comment le rusé chancelier qui favorisait de ses aimables avis la politique coloniale de M. Jules Ferry, parce qu'elle occupait nos armes et qu'elle dispersait nos forces si loin des Vosges, en est-il devenu l'imitateur ? C'est qu'enorgueilli par son omnipotence et par la suprématie de l'Allemagne, l'idée de faire quelque chose de grand en dehors de l'Europe, comme il l'avait fait en Europe, à fini par le séduire et il s'est payé des mêmes raisons maritimes, économiques, nationales, que M. Jules Ferry. De plus, c'est que, dans toutes ces aventures, il y a un inconnu, où la volonté des plus puissants et des plus sagaces se trouve comme prise au piège, tôt ou tard. Le lendemain du jour où l'empereur Guillaume est venu inaugurer par un discours emphatiquement pacifique, oui pacifique à outrance, les travaux du Landtag prussien, M. de Bismarck a reparu au Reichstag et, sanglé comme de coutume dans son uniforme de cuirassier blanc, il est monté à la tribune, pour parler du budget des affaires étrangères. Était-ce une de ses harangues solennelles

qu'il allait prononcer, moins devant l'Allemagne que devant l'Europe, et qui étonnent toujours le monde par leur franchise ironique, par leur brutale et triviale bonhomie? Non, M. de Bismarck s'est contenté d'annoncer qu'il dira prochainement ce qu'il croit avoir à dire des affaires de Zanzibar ou de Samoa : ce sera quand le Conseil fédéral présentera au Reichstag le projet d'organisation qu'il prépare pour les possessions allemandes de l'Afrique orientale. Mais il n'a pas manqué de censurer vertement les Richter, les Bamberger, les progressistes, qui, à l'entendre, « jettent des pierres dans le jardin de l'Empire, excitent les puissances étrangères contre l'Allemagne » et troublent ses négociations, à lui Bismarck. Quant à la croisade qu'on le prétendait prêt à entreprendre contre l'esclavage, il s'en est moqué assez cyniquement : il n'est pas pour « l'humanitaierie » ; on pendra aux vergues des vaisseaux allemands, dans l'unique intérêt de l'Allemagne, les traitants arabes ou nègres ; on n'en laissera pas moins aux chefs des comptoirs allemands les esclaves qu'ils emploient. De ce langage de M. de Bismarck, personne ne s'est scandalisé à Berlin. Mais, même à Berlin, il a bien fallu se scandaliser, quand M. de Bismarck, avec l'autorisation de l'empereur, a osé publier dans le *Moniteur officiel de l'Empire* quelques-uns des documents les plus confidentiels du procès de M. Geffken, absous et libéré par les juges de Leipzig. Quoi ! pour se venger de M. Geffken, pour incriminer M. de Roggenbach, le ministre badois, et sir Robert Morier, l'ambassadeur de la reine Victoria à Saint-Pétersbourg, M. de Bismarck livre au public des lettres qui sont devenues des pièces judiciaires et qui, le procès terminé, doivent rentrer dans le secret où sa police les avait saisies ! Et pourquoi ? Parce que l'implacable chancelier, qu'une loi de lèse-majesté ne protège pas, à son vif regret, contre les détracteurs de sa gloire, ne peut pardonner ni à M. Geffken, ni aux amis de Frédéric III, ni, dans sa tombe, à Frédéric III lui-même, le tort d'avoir averti l'histoire qu'il n'est pas le fondateur véritable de l'empire d'Allemagne et que, comme le roi son maître, il a longtemps répugné, plus prussien qu'allemand, à la création de cet empire... M. de Bismarck se justifiera, ses familiers le murmurèrent à l'oreille du public. Mais on sait quel est son genre ordinaire d'apologie. Vraisemblablement, ce n'est pas sa justification qui diminuera le scandale. Elle ne rassurera pas davantage, en Allemagne, les superstitieux qui se demandent si cet empereur qui luttait hier contre son père mourant, si ce ministre qui lutte aujourd'hui contre l'ombre de son souverain mort, ne provoqueront pas une vengeance autrement terrible que la leur, la vengeance de Dieu...

Quelques journaux affirment que, moralement, la Triple Alliance

s'est affaiblie. Ne nous abusons pas. Elle subsiste virtuellement, matériellement. Sans doute l'empereur Guillaume ne jouit, ni à Vienne, ni même à Rome, du crédit de son aïeul. Il a irrité l'Autriche par sa prétention de s'ingérer dans sa politique intérieure et de manifester aux ministres de François-Joseph, jusque sous le toit hospitalier de la Hofburg, son mécontentement ou sa satisfaction. Il a blessé l'Italie par le mépris hautain avec lequel il a librement jugé son armée et sa marine. Mais la Triple Alliance engage les trois puissances pour une durée que l'Autriche et l'Italie, eussent-elles des raisons très graves de rompre le pacte, ne sauraient abréger, sans s'être assuré le présent par des garanties nouvelles. Or, où les prendre aujourd'hui, ces garanties qui permettraient, sinon à l'Italie qui peut s'isoler, du moins à l'Autriche qui ne le peut pas, de braver la colère et l'inimitié de l'Allemagne? Certes, dans l'état actuel de l'Europe, l'Autriche a, par sa position, une force qui pourrait devenir prépondérante à certaine heure. Elle serait l'arbitre véritable de l'Europe, si elle le voulait. Il reste qu'elle le veuille et que la fortune l'invite à le vouloir. Pour s'allier à la Russie qui semble, depuis 1887, si jalouse de sa liberté d'action, il faudrait au préalable que l'Autriche trouvât nouée, solidement nouée, l'alliance de la Russie et de la France. Laissons là le songe de ces grandes combinaisons. La France n'a rien à y faire aujourd'hui. Qu'elle se résigne à vivre, sans rêver! Le sort précaire que la République la condamne à subir et qui menace de s'empirer encore en 1889, la force à ne s'occuper que d'elle-même, à ne regarder l'Europe qu'avec une curiosité discrète et à bien se convaincre que ce n'est pas avec le gouvernement de M. Carnot et de M. Floquet, que le cours de ses destinées recommencera, libre et glorieux. « Quelles relations avoir, quelles alliances espérer, quand on n'a pas et qu'on ne peut offrir aux autres actions plus de sécurité? » C'est une triste vérité que la République ne saurait oublier. Et qui donc, cet automne, la lui a dite? Son propre ministre des affaires étrangères, M. Goblet lui-même, dans une journée d'aveux funèbres.]

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LETTRES INÉDITES

DE

M. DE TALLEYRAND A NAPOLÉON

(1800-1809)

Depuis la mort du prince de Talleyrand, en 1838, la publication des *Mémoires* qu'il a laissés a constamment été reculée. Lui-même avait fixé un délai de trente ans, prolongé de vingt ans par ses ayants droit, puis prorogé de nouveau pour une période indéterminée, si bien qu'on ne sait plus quand ces volumineux Souvenirs, auxquels on attribue peut-être plus d'importance historique et d'intérêt qu'ils n'en comportent, finiront par voir le jour. Mais, en attendant, ils sont un peu déflorés par les publications diverses qui en ont révélé au public certaines parties, telles que la correspondance du célèbre diplomate avec Louis XVIII pendant le congrès de Vienne.

M. de Talleyrand avait compté sur le secret traditionnel des Archives, qui, de son temps, tenaient leurs arcanes rigoureusement fermées et ne laissaient pénétrer dans le temple aucun regard profane. Mais le gouvernement actuel a cru l'heure venue d'ouvrir le mystérieux dépôt aux investigations des chercheurs; le sanctuaire a été aussitôt envahi par une nuée d'érudits et de curieux qui en ont fouillé tous les cartons et tous les dossiers; et quand on lit certains des ouvrages composés avec les éléments ainsi dérochés à la poussière silencieuse des collections, on ne peut regretter la décision libérale qui a livré les documents du passé à la méditation des philosophes et à l'étude lumineuse des historiens.

M. de Talleyrand, pour sa part, aura bénéficié de ces indiscretions, car sa renommée de diplomate a été grandie par la divulgation de M. Pallain, faite il y a quelques années, et elle ne sera pas moins servie par l'ouvrage que s'appête à publier M. Pierre Bertrand sur une autre période de sa carrière¹. Les fameux *Mé-*

¹ *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon (1800-1809)*, par Pierre Bertrand, 1 vol. in-8°, chez Em. Perrin.

moires du prince pourront y perdre, mais sa mémoire y a déjà gagné, et, ce qui importe surtout, le public et l'histoire y auront trouvé leur profit.

La révélation nouvelle comprend les lettres adressées par M. de Talleyrand, comme ministre des relations extérieures, à Napoléon, pendant une période de huit années, de 1800 à 1809, époque de sa disgrâce. Un certain nombre ne sont que des lettres d'affaires, entretenant l'empereur des choses du jour; d'autres ont un intérêt politique plus élevé; quelques-unes, comme celle du 17 octobre 1805, écrite au début de la foudroyante campagne d'Austerlitz, sont des documents de premier ordre et constituent des pages impérissables de la grande histoire; toutes, par les détails dont elles sont émaillées, par les particularités qu'elles contiennent et les traits nouveaux qu'elles apportent, achèvent d'éclairer le passé, en jetant sur le présent lui-même une lumière des plus instructives.

Peut-être y peut-on constater un peu de raffinement et d'exagération dans les louanges adressées à Napoléon; mais le reproche s'atténue si l'on réfléchit aux éblouissements de la gloire et aux entraînements qui jetaient alors tant d'hommes aux pieds du dominateur de l'Europe. Il s'atténue surtout quand on reconnaît que, sous le couvert même de ces louanges, le ministre glisse constamment les plus sages conseils, se fait avec courage le modérateur d'un maître difficile à contenir, et lui prêche sans relâche une politique d'accord et de paix. Peut-être fallait-il commencer par être un peu courtisan pour se faire pardonner ce langage, et peut-être la louange n'était-elle là que l'habile passeport de l'indépendance et de la raison.

Quoi qu'il en soit, le trait dominant de cette correspondance, son caractère fondamental et permanent, c'est la constante recommandation d'une politique de paix, ménageant les forces de notre pays comme la légitime fierté des autres, et donnant à notre grandeur, contenue dans de justes limites, la garantie durable de solides alliances.

M. de Talleyrand ne se laisse pas détourner un instant de cet objectif supérieur. Il y revient sans cesse dans ses lettres, à la veille comme au lendemain des batailles; c'est la conclusion pratique qu'il tire de toutes les victoires, et cette persévérante sagesse, cette infatigable modération, ce prudent et ferme patriotisme, nous semblent racheter bien des écarts et des fautes.

I

La première question qui se posait aux yeux de l'éditeur de ces lettres était celle de savoir si elles sont réellement l'œuvre personnelle du prince de Talleyrand, ou bien si, simplement recopiées par lui, elles ne sont pas l'œuvre d'un de ses auxiliaires les plus renommés, M. de la Besnardière. Le problème, agité déjà, a été tranché dans des sens différents par des juges qui n'avaient pas, à l'époque où ils se sont prononcés, tous les éléments d'information et tous les témoignages accumulés depuis. Aujourd'hui, en face des preuves matérielles et morales fournies par nos archives comme par toutes les révélations historiques de ces derniers temps, le doute n'est plus possible, et M. Pierre Bertrand, dans une lumineuse introduction, établit la parfaite authenticité des lettres, en nous initiant en même temps à la manière de travailler du célèbre homme d'Etat.

D'abord, il serait étrange que toutes les lettres qu'on a de M. de Talleyrand et qui présentent le même style, la même touche particulière, le même goût de mettre en scène les personnages, la même habileté supérieure dans le dialogue, n'émanassent pas de la même individualité, dont la marque distinctive, dont la griffe léonine, comme on dirait aujourd'hui, se retrouve partout. Et si l'on veut admettre un instant que le ministre se bornait à copier les dépêches rédigées dans la coulisse par un secrétaire inconnu, comment expliquer que les lettres de Talleyrand, avant qu'il ait connu La Besnardière comme après qu'il eut cessé de l'employer, se ressemblent et se valent, offrant à toute époque le même ton, la même physionomie, développant avec une unité caractéristique les idées qu'il a défendues devant l'Europe pendant quarante ans? Comment expliquer que, durant douze ans, le ministre ait pu jouer ce rôle et se parer du talent d'autrui devant des yeux aussi perspicaces et un esprit aussi pénétrant que ceux de Napoléon? Comment expliquer surtout que le diplomate, mis aux prises, dans les négociations les plus épineuses du siècle, avec les hommes d'Etat les plus forts de l'Europe, et qui n'avait pas alors de secrétaire pour discuter avec eux, ait déployé dans ces entretiens solennels et difficiles, à Vienne, comme à Paris, à Varsovie comme à Londres, une supériorité victorieuse qu'il n'aurait plus retrouvée dans son cabinet, en face d'un subalterne?

Son nouvel historien refuse d'admettre un seul moment cette incapacité prétendue de M. de Talleyrand. « Quoi! s'écrie-t-il, voilà un homme d'Etat assez habile pour s'être rendu nécessaire pendant quarante ans aux gouvernements les plus divers, qui s'est

trouvé en relation ou en lutte avec les hommes les plus instruits, les plus forts et les plus pénétrants de son époque, qui avait su se faire dans l'opinion de ses contemporains une place à part, la première après celle qu'occupait Napoléon, et cet homme d'État aurait été incapable d'écrire une lettre sans le secours de quelque secrétaire! »

C'est ici qu'il convient de faire connaître les procédés de travail de Talleyrand pour aider à comprendre comment certains critiques ont pu l'accuser de n'avoir rien écrit et, par une étonnante usurpation, de s'être attribué toute sa vie l'honneur du travail caché de ses auxiliaires.

D'abord Talleyrand, qui, ne l'oublions pas, était un grand seigneur, avait pour principe « qu'un supérieur ne doit jamais rien faire de ce qu'un subalterne peut faire pour lui ». De là, l'emploi de secrétaire. De tout temps, il a eu ainsi auprès de lui des plumes secondaires occupées à préparer, sous sa direction et dans l'intimité même de son appartement, des lettres, instructions, rapports, mémoires de tout genre, qu'il dictait en partie, qu'il suggérait pour le surplus, et qu'il retouchait ensuite en les copiant.

D'autre part, au point de vue d'une certaine paresse, plus apparente que réelle, dont on l'a accusé, il faut se souvenir de sa constitution malade et de ses souffrances physiques, qui le portaient assez naturellement à s'épargner les fatigues inutiles et souvent même à se tenir couché en dictant. On sait qu'il était infirme, et que, pour marcher, il était obligé d'avoir la jambe enfermée dans un appareil en fer. Comment s'étonner qu'il s'étendît dès qu'il pouvait s'affranchir quelques instants de son éternelle représentation, et qu'il évitât de se courber sur un bureau pour écrire de sa main aussi longtemps qu'il pouvait s'en dispenser?

Meneval raconte à ce sujet un détail assez caractéristique. « Il m'est arrivé, dit-il, de trouver M. de Talleyrand, le matin, couché dans une petite chambre, dans laquelle un, quelquefois deux de ses rédacteurs, debout devant un secrétaire à la Tronchin, mettaient la dernière main à un rapport qu'il devait porter à l'empereur et qu'il copiait ensuite de sa main. »

Si ces auxiliaires, remarque avec beaucoup de raison M. Pierre Bertrand, faisaient le fameux travail de rédaction dont Talleyrand a été déclaré incapable, pourquoi ne l'accomplissaient-ils pas dans une autre pièce que celle où se délassait leur chef? Si celui-ci ne guidait pas leur plume, pourquoi subissait-il la gêne de leur présence? Et s'il les gardait ainsi près de lui pendant son repos, n'est-ce pas tout simplement parce que ces secrétaires ne rédigeaient pas eux-mêmes, mais écrivaient sous sa dictée et n'étaient là que pour lui

éviter la fatigue d'écrire de sa main la minute d'une dépêche ou d'un rapport?

Ce n'est pas que Talleyrand n'écrivit jamais lui-même. M. de Bacourt, qui lui fut attaché pendant sa dernière ambassade à Londres et qui devint un de ses exécuteurs testamentaires, raconte « que, s'il écrivait rarement une dépêche entière, une variété infinie de petits papiers et de petites phrases se trouvaient dans son portefeuille. Lorsqu'on avait à traiter la question à laquelle se rapportaient ces notes, elles faisaient leur apparition, et le ministre, donnant au secrétaire le sens général du document à composer, lui indiquait comment il devait introduire les phrases préparées d'avance. Puis la dépêche totale était revue par M. de Talleyrand, qui lui donnait sa forme définitive, établissant bien qu'elle provenait de lui et non de ses secrétaires ».

L'exactitude des assertions de M. de Bacourt, ajoute M. Bertrand, est confirmée par l'existence des petites notes dont il parle et qui se retrouvent en nombre considérable, toutes de la main de Talleyrand, dans les correspondances du ministère des affaires étrangères, à côté des dépêches mêmes dans le texte desquelles elles ont été intercalées.

Du reste, il n'était pas toujours satisfait du travail ainsi élaboré sous sa direction, et souvent il le reculait de vingt-quatre heures pour se donner le temps de le mûrir et de le préciser. « Il vaut mieux, disait-il, remettre au lendemain ce que l'on ne peut faire très bien le jour même que de faire les choses avec précipitation. »

Après les preuves matérielles, les preuves morales, qui n'ont pas moins de force et d'évidence.

C'est ainsi que, dans la louange comme dans l'épigramme, Talleyrand est inimitable, maniant l'une et l'autre avec une grâce et un art où personne n'eût pu le remplacer, et, dans les deux cas, joignant à une courtoisie d'ancienne cour un scepticisme léger, une finesse spirituelle et mordante qui lui permettait de louer sans flatter et de rester délicat là où un autre eût été prétentieux ou ridicule.

En veut-on quelques exemples?

Il écrit à Napoléon : « Je n'aime point votre bibliothèque; vous y restez trop longtemps, je la crois humide; les rez-de-chaussée ne vous valent rien, vous êtes faits pour les hauteurs. »

Obligé d'aller pour ses douleurs aux eaux de Bourbon-l'Archambault, il écrit au Premier consul : « Je pars avec le seul, mais bien vif regret de m'éloigner de vous; ma conviction que le dévouement de ma vie aux grandes vues qui vous animent n'est pas inutile à leur accomplissement m'a fait mettre au soin de ma

santé un intérêt que je n'avais jamais senti... Quand ce que vous pensez, ce que vous dites et tout ce que je vous vois faire ne serait qu'un simple spectacle, je sens que l'absence serait pour moi la plus sensible des privations. »

Pendant une campagne d'hiver, qui retient le conquérant dans des régions lointaines et dont on attend des nouvelles avec anxiété, Talleyrand dit à l'empereur : « Je me refuse d'écrire à Votre Majesté de longues lettres parce qu'il me serait trop difficile de ne pas leur communiquer l'impression de l'inquiétude et de la tristesse dont je ne puis me défendre en songeant aux périls auxquels Votre Majesté ne cesse de s'exposer. »

Quand arrive la nouvelle du désastre de Trafalgar, il cherche à en tempérer l'horreur par une louange d'une rare délicatesse : « J'éprouve une vive douleur, dit-il, en envoyant à Votre Majesté les tristes nouvelles que je reçois de Cadix : le génie et la fortune étaient en Allemagne. »

Un département veut l'envoyer au Sénat conservateur; il écrit à Napoléon : « Certainement je serai en tout temps satisfait de tout ce qui m'arrivera par une suite de la volonté bienveillante de Votre Majesté; mais je mets une sorte de jalousie, qu'elle me doit pardonner, à n'avoir en perspective d'autres récompenses que les siennes, à ne servir qu'elle et à ne pas vouloir que son choix s'exprime à mon égard par une simple intervention. Votre Majesté sait, et je me plais à le lui répéter que, lassé, dégoûté de tous les systèmes politiques qui ont fait la passion et le malheur de tous les Français pendant dix ans, ce n'est que par elle et pour elle que je tiens aux institutions qu'elle a fondées. »

Croit-on que c'est un secrétaire qui eût trouvé ces tours, ces accents, ces mots qui trahissent, avec l'élévation personnelle et la race, l'éducation de l'ancienne aristocratie française? Et, dans un autre sens que celui de l'Évangile, ne peut-on dire en toute évidence : Où l'on ne rencontre pas la main de Jacob, on reconnaît bien la voix d'Ésaü?

Passons à un autre ordre d'idées. Si l'hypothèse d'un secrétaire peut être admissible pour résumer la correspondance du jour, ne tombe-t-elle pas d'elle-même devant le récit des entretiens parfois si graves, des conversations souvent si dramatiques et si décisives du diplomate avec les ambassadeurs et les souverains? Ces conversations, c'est lui seul qui les a tenues; ces entretiens, c'est lui seul qui en a saisi les nuances et pénétré les dessous : comment un autre, si intelligent qu'on le suppose, aurait-il pu en dessiner les lignes variées, en reconstituer les scènes vivantes, en préciser les détails expressifs, en indiquer les demi-mots et les arrière-

pensées, avec le style magistral et l'art achevé qui ont toujours caractérisé les écrits de l'illustre homme d'État?

Comme nous venons de le dire, il n'avait pas attendu que la plume de la Besnardière fût à son service pour donner la preuve de la supériorité de son esprit, puisqu'on la retrouve dans tous ses écrits antérieurs, tel que le mémorable rapport sur les colonies, présenté à l'Institut le 25 messidor an V, près de dix ans avant que la Besnardière ne fût attaché à son cabinet.

Au point de vue de la politique générale, la vérité n'éclate pas avec moins d'évidence. Du début de sa carrière à la fin, à travers les péripéties les plus diverses, on voit Talleyrand préconiser toujours la paix, — une paix digne, avantageuse et durable, une paix établissant l'équilibre entre les États sans en réduire aucun au désespoir. C'est cette paix qu'il s'efforce de servir dans sa première mission à Londres en 1792 comme dans sa dernière ambassade de 1832; c'est elle qu'il fait valoir dans son admirable mémoire d'octobre 1805, inédit jusqu'à ce jour et dont nous citons plus loin les principaux passages; elle encore qu'il conseille après Austerlitz, après Iéna, après Friedland, qu'il poursuit sans relâche avec une conviction inébranlable. — « J'aime, écrit-il noblement à Napoléon, à considérer cette victoire comme un avant-coureur, comme un garant de la paix... j'aime à la considérer comme la dernière que Votre Majesté sera obligée de remporter : c'est par là qu'elle m'est chère; car, toute belle qu'elle est, je dois l'avouer, elle perdrait à mes yeux plus que je ne dois dire si Votre Majesté devait marcher à de nouveaux combats. » — Et dans une autre circonstance : « Le moment me semble arrivé où Votre Majesté va recueillir le fruit de ses étonnantes victoires et de son héroïque constance. »

Rien ne lassait à cet égard la persévérance de Talleyrand. En 1807, n'e songeant toujours qu'à la paix, il conseille instamment l'alliance autrichienne, comme précédemment il avait conseillé l'alliance prussienne, comme peu après il allait conseiller l'alliance russe, convaincu que s'il attachait une des trois puissances à la France, il aurait paralysé la coalition des deux autres.

Ainsi les documents et leur contenu, la pensée et le style, tout, dans une unité rare, se maintenant pendant un demi-siècle de secousses et de révolutions, affirme la même personnalité, originale et puissante, et justifie bien l'appréciation de M. Mignet lorsqu'il traçait en 1839 ce beau parallèle entre Napoléon et son ministre des relations extérieures : « Le grand esprit de Napoléon et le bon sens de M. de Talleyrand semblaient faits l'un pour l'autre. Ce qu'il y avait d'inventif, de fécond, de hardi, d'impétueux, dans le

premier, avait besoin de ce qu'il y avait de froid, d'avisé, de sûr dans le second. L'un avait le génie de l'action, l'autre celui du conseil. L'un projetait tout ce qu'il y avait de grand, l'autre évitait tout ce qu'il y avait de dangereux, et la fougue créatrice de l'un pouvait être heureusement tempérée par la lenteur circonspecte de l'autre. »

Il n'y a rien à ajouter à ce portrait, si éclatant de ressemblance, et dont les témoignages nouveaux apportés chaque jour à l'histoire attestent de plus en plus la rigoureuse vérité.

II

La publication que nous annonçons comprend trois cent trente et une lettres inédites de Talleyrand provenant des archives des affaires étrangères, auxquelles l'éditeur en a ajouté deux autres dont les Archives nationales possèdent les originaux. Toutes sont entièrement de la main de Talleyrand, à l'exception de quelques-unes, brèves et sans importance. M. Mignet et M. Thiers en avaient eu seuls connaissance et les ont utilisées dans leurs travaux, mais sans en publier le texte demeuré inconnu jusqu'à ce jour. Elles embrassent une étendue de huit années, du mois de juillet 1800 à la fin d'avril 1809, et se réfèrent à tous les événements considérables, guerres, batailles, négociations, traités, qui ont rempli cette période mouvementée de notre histoire.

Au début, Bonaparte est consul, et le ministre l'appelle simplement : *Général*, en terminant par cette formule un peu sommaire : *Salut et respect*. Le premier mot est un reste de la familiarité égalitaire de la révolution; le second sent déjà l'empire... Six mois plus tard, la formule se modifie, pour offrir des assurances variées « de respect et de dévouement, » — en attendant *Sire* et *Votre Majesté*, qui paraissent pour la première fois en juillet 1804.

Beaucoup de ces dépêches, dans la première période surtout, sont de véritables petits journaux, résumant au Consul absent des nouvelles de toute espèce et de tous les points de l'Europe. Il n'y avait alors ni organes de publicité ni télégraphe comme de nos jours; les nouvelles ne se répandaient que très lentement, et le ministre qui les apprenait par ses agents disséminés dans les divers pays s'empressait de les communiquer au chef de l'Etat. C'est ainsi qu'on voit Talleyrand parler un peu pêle-mêle à Bonaparte d'une épidémie à Malaga, d'une convention avec le gouvernement batave, d'un présent à faire à un diplomate étranger, d'un cadeau à offrir à Arthur Young, le fameux agriculteur anglais, d'un emprunt à Cassel, d'un projet de direction des ballons applicables à la marine,

d'un retard dans le mariage du prince de Wurtemberg, de la mort du duc de Modène, d'une soirée de l'ambassadeur de Russie au Théâtre-Feydeau, d'un dîner d'apparat offert par le ministre d'Amérique, d'une fête donnée par M. de Cobenzl « à toutes les danseuses et joueuses de Paris ».

Dans une autre dépêche, où il est question du général Moreau, Talleyrand termine par cette phrase curieuse, qui montre que le Premier consul voulait être instruit de tout, même des petites choses que négligeait autrefois le prêteur : « J'ai l'honneur de vous adresser la liste des femmes non dansantes qui étaient chez moi avant-hier. »

Quand Bonaparte est aux armées, la correspondance devient quotidienne, même s'il y a peu de chose à lui transmettre; et, dans ce cas, pour se trouver moins éloigné de lui et plus à portée de ses instructions, le ministre le suit à quelque distance. C'est ainsi que de nombreuses dépêches sont datées de Strasbourg, de Mayence, de Lyon, de Milan, de Munich, de Vienne, de Brunn, de Presbourg, de Berlin, de Dantzick, de Varsovie.

Napoléon, on le sait, n'était pas un maître commode, et M. de Talleyrand était loin d'en prendre à son aise avec lui. Il n'osait même pas, malgré sa haute situation, aller passer quarante-huit heures à sa terre de Valençay sans une permission expresse du Premier consul. — « Général, lui écrit-il de Bourbon-l'Archambault, le 20 août 1803, je vous prie de me permettre de passer par Valençay pour retourner à Paris. Ce détour, extrêmement utile pour mes affaires, n'allonge mon voyage que de 25 lieues. Je vous demande la permission d'y rester deux jours... Si vous m'accordez la permission que je vous demande, je serai à Paris, à vos ordres, le 5 septembre; le retard, y compris le voyage, n'est juste que de trois jours. »

Ne croirait-on pas lire l'humble requête d'un sous-préfet d'aujourd'hui, et encore !

Le Consul accorde la permission sollicitée, et le ministre s'empresse de lui en exprimer tous ses remerciements. — En tout, d'ailleurs, Talleyrand recherche les ordres, les volontés, les préférences du maître; il ne prend rien sur soi et s'attache, avec un soin jaloux, à satisfaire l'homme de qui tout dépend.

Jamais son activité ne s'arrête. Malgré la fragilité de sa nature, il la conforme à l'activité dévorante de Napoléon. Même malade et accablé, il fait passer les besoins du service avant ses souffrances personnelles; il dicte et il négocie contre vents et marée. C'est ainsi qu'après Austerlitz, il écrit de Presbourg à Napoléon, 23 décembre 1805 : « Votre Majesté voudra bien m'excuser si je ne lui

ai pas écrit ce matin ; mais j'étais absolument aveugle. Le Danube, que j'ai trouvé dans la glace, a rendu mon mal d'yeux insupportable toute la soirée d'hier et toute la matinée. Cela diminue, et j'en profite pour dire à Votre Majesté qu'après une longue conversation avec MM. de Giulay et Lichtenstein, je suis parvenu à un grand nombre de décisions conformes aux désirs de Votre Majesté. »

Quelques jours plus tard, il écrit une longue dépêche à deux heures du matin, après une écrasante conférence de douze heures avec les plénipotentiaires autrichiens ! Puis il quitte Presbourg en hâte pour aller en Bavière rejoindre Napoléon.

Quel mouvement ! quel travail ! quelle vie !

Au milieu des grandes affaires qu'elle traite, cette correspondance est remplie de détails piquants et inattendus, qui font rêver le philosophe en achevant d'éclairer les événements et les personnages.

N'est-il pas singulier, par exemple, de voir le premier Consul s'occuper en 1801, par une sorte de prédestination mystérieuse, de régler la situation de l'île d'Elbe et de préciser les conditions du petit coin de terre où, treize ans plus tard, l'empereur vaincu devait abriter un instant sa déchéance ?

Autre particularité curieuse. Au début de la terrible campagne de 1805, les négociateurs autrichiens parlent au plénipotentiaire français d'un moyen de conciliation et d'accord : « Tout pourrait encore s'arranger, disent-ils. Votre empereur veut pour roi d'Italie le prince Eugène ; qu'il le soit. Notre empereur a une fille bien élevée et bien portante (elle est âgée de quinze ans) ; qu'il l'épouse. »

Ainsi cette princesse, cette Marie-Louise, que Napoléon devait épouser lui-même cinq ans plus tard, était alors offerte à son beau-fils ! A quoi tiennent les destinées ?

Le prince Eugène épousa la princesse Auguste, fille du roi de Bavière.

Les frères de Napoléon apparaissent aussi çà et là dans la correspondance de Talleyrand. Joseph venait d'être bombardé roi de Naples. Talleyrand soumet à l'empereur, qui réglait tout, un rapport sur les armes, pavillon et livrée du nouveau souverain.

Précédemment, une lettre d'août 1804 avait entretenu Napoléon du « prétendu mariage » contracté par son frère Jérôme aux Etats-Unis ; et en novembre 1805, quand Napoléon porte depuis dix-huit mois déjà la couronne impériale, son jeune frère n'a encore reçu aucun titre. Il avait le grade de capitaine de frégate, et M. de Talleyrand, ayant à mentionner l'expédition qu'il venait de conduire devant Alger, l'appelle simplement « M. Jérôme Bonaparte ».

Le prince de Bade avait épousé Stéphanie de Beauharnais, nièce

du premier mari de Joséphine, mais il cherchait volontiers des distractions à travers le monde. Au printemps de 1807, il désire vivement rejoindre Napoléon en Pologne, et Talleyrand l'écrit à l'empereur : « Le prince de Bade est disposé, un peu plus qu'il ne faut, à ne pas aller à Carlsruhe. » Napoléon répond le 18 mars, — et je recommande la réponse à M. Taine : « Puisque le prince de Bade veut venir avec moi, qu'il vienne. Je suis cependant fâché qu'il n'aille pas faire un enfant à sa femme. »

Brutalité de langage, qui se retrouve trop souvent sous la plume ou dans la bouche du conquérant.

Si éloigné qu'il soit de l'empereur, Talleyrand veille avec soin sur sa personne et se préoccupe des attentats que la haine politique pourrait essayer contre sa vie. Au lendemain d'Iéna, il écrit de Mayence à Napoléon : « Il y a parmi les officiers prussiens des hommes si fanatiques que les serviteurs de Votre Majesté ne sauraient veiller trop attentivement... Le général Ruchel s'est vanté souvent d'une manière horrible à cet égard ; le général Blücher de même ; à des dîners de corps où étaient les princes Louis et Auguste, d'autres hommes considérables ont dit plusieurs fois : *Ne se trouvera-t-il personne qui nous délivre, etc. ?* Ces récits font frémir..., mais il faut que Votre Majesté sache tout. »

Dans une précédente dépêche, Talleyrand avait esquissé déjà la physionomie de Blücher, « homme violent et brutal », qui ne parvient pas à dissimuler sa nature ; — Blücher que, neuf ans plus tard, Napoléon devait retrouver si implacablement au soir de Waterloo !

Mais le point de vue qui domine toute cette correspondance et auquel il convient de s'arrêter, c'est, nous le répétons, la préoccupation supérieure de la paix et l'incessante recherche des combinaisons capables d'en assurer le bienfait à la France et à l'Europe. Ce n'est pas seulement une rare pénétration et un incomparable bon sens que Talleyrand déploie à cet égard ; c'est du génie qu'il révèle dans cet infatigable effort, toujours paralysé d'ailleurs par l'orgueil et l'ambition insatiables de Napoléon.

Il faut entendre ses accents pour le supplier de s'arrêter, de ménager ses peuples, d'épargner au monde « les calamités de la guerre ! »

Le lendemain même de la victoire d'Austerlitz, le 5 décembre 1805, il écrit de Vienne à Napoléon : « Je jouis du succès de Votre Majesté en homme dont Votre Majesté sait bien que toutes les pensées et toutes les affections ont pour premier objet son bonheur et sa gloire. Je jouis de l'idée que cette dernière victoire de Votre Majesté la met en état d'assurer le repos de l'Europe. »

Quelques jours après, il ajoute : « Que Votre Majesté daigne me permettre de lui dire que toutes les personnes que je vois, toutes les personnes qui m'écrivent, désirent bien vivement un arrangement. Pour moi, je désire passionnément voir Votre Majesté à l'abri de tous les dangers auxquels, quoi qu'elle en puisse dire, elle s'expose. »

Au lendemain d'Iéna, ses conseils et ses adjurations recommencent. Ils redoublent après Friedland, et à la première nouvelle du succès, Talleyrand, qui se trouvait à Dantzick, s'empresse d'écrire à Napoléon : « J'apprends quelques détails de la bataille, et j'en connais à présent assez pour savoir qu'elle sera comptée parmi les plus célèbres dont l'histoire perpétuera le souvenir. Mais ce n'est pas seulement sous des rapports de gloire que je me plais à l'envisager, j'aime à la considérer comme un avant-coureur, comme un garant de la paix ; comme devant procurer à Votre Majesté le repos qu'au prix de tant de fatigues, de privations et de dangers, elle assure à ses peuples ; j'aime à la considérer comme la dernière qu'elle sera forcée de remporter ; c'est par là qu'elle m'est chère ; car toute belle qu'elle est, je dois l'avouer, elle perdrait à mes yeux plus que je ne puis dire si Votre Majesté devait marcher à de nouveaux combats et s'exposer à de nouveaux périls sur lesquels mon attachement s'alarme d'autant plus facilement que je sais trop combien Votre Majesté les méprise. »

En même temps qu'il pousse ainsi sans relâche à la paix, le prévoyant ministre essaie d'amener son maître à conclure les alliances capables de la rendre solide et durable. Tantôt c'est à Vienne, tantôt c'est à Pétersbourg, selon les circonstances, qu'il cherche le point d'appui ; mais toujours il insiste pour qu'on s'entende avec l'un des deux empires, afin d'annuler l'autre et d'assurer le repos du continent.

Ecoutez-le, écrivant de Varsovie à Napoléon, le 12 mars 1809, pour lui résumer ses conférences avec le plénipotentiaire autrichien :

« Sa Majesté, lui'ai-je dit, est depuis longtemps convaincue que l'Europe ne peut jouir d'une paix durable qu'autant que l'Autriche ou la Russie s'entendront avec la France pour y établir et y maintenir le repos. C'est dans cette vue qu'elle a proposé plusieurs fois et qu'elle propose encore à l'Autriche de s'unir avec elle. Une alliance de la France, soit avec l'Autriche, soit avec la Russie, est commandée par le besoin du repos, qui est devenu le besoin de tous les peuples. Elle en sera, pour ainsi dire, un effet nécessaire, et tôt ou tard elle aura lieu. Sa Majesté préfère que ce soit avec vous. Si, par vos hésitations et vos incertitudes, vous vous mettez

dans le cas de nous lier avec les Russes, j'ose vous dire] que vous vous préparez d'amers regrets. »

Voilà de quelle façon prudente, habile, patriotique, il conseillait et préparait sans trêve cette paix qui fuyait toujours devant les exigences et les folies de Napoléon.

III

Le moment est venu de dire comment il la comprenait et sur quelles bases il voulait l'asseoir. C'est ici qu'apparaît tout son génie politique, dans un ensemble de combinaisons repris, de nos jours, par M. de Bismarck, mais développé, dès le mois d'octobre 1805, par M. de Talleyrand, dans un memorandum de premier ordre dont nos archives avaient gardé jusqu'à présent le secret.

Il y a cinquante ans, dans sa notice sur Talleyrand, M. Mignet en signalait bien l'existence, en faisant l'éloge des vues profondes qui s'y déroulent. Mais, ainsi que le remarque justement M. Bertrand, l'Europe de 1839 était au repos; les traités de 1815 paraissaient en avoir fixé les divisions territoriales pour de longues années, et l'esprit public était porté à n'accorder qu'une attention distraite à l'analyse d'un projet qui devait alors sembler une conception chimérique. D'ailleurs, cette analyse étant restreinte, comme le comportait le cadre dans lequel elle était présentée, il était difficile d'apprécier toute la portée du vaste plan qu'elle résumait.

M. Thiers a connu aussi le document, sans en faire usage, et M. Pallain s'est borné à en donner quelques extraits dans la préface de sa belle publication sur le Congrès de Vienne. Mais jusqu'ici le texte intégral n'en avait pas été publié, et c'est M. Bertrand qui a l'honneur de le mettre au jour pour la première fois.

La pièce est capitale. Son intérêt ne réside pas seulement dans le projet de répartition des territoires de l'Europe, en 1805, mais surtout dans les considérations qui ont déterminé Talleyrand et qu'il expose avec une netteté et une ampleur magistrales.

Sa pensée principale était de dédommager l'Autriche des sacrifices qu'on lui imposerait à l'ouest par l'annexion de territoires enlevés à l'empire ottoman, et de l'opposer ainsi à la Russie afin d'arrêter cette puissance dans sa marche vers Constantinople et la Méditerranée. — C'est cette pensée profonde, non réalisée à Presbourg, malheureusement pour nous, qui a été reprise, de nos jours, par le grand chancelier d'Allemagne, et retournée contre la France. L'Autriche est toujours poussée vers l'est et opposée comme une barrière à la Russie, mais ce n'est plus la France qui dirige la transformation à son profit. « C'est, au contraire, pour

lui enlever des alliés éventuels et ajouter à la puissance de ses ennemis que la grande pensée de Talleyrand a été introduite dans le domaine des faits. »

Mais il est temps de laisser la parole à Talleyrand lui-même, en citant le texte entier du document mémorable, écrit six semaines avant Austerlitz, et dont l'adoption eût épargné tant de revers à notre pays, tant de sang à l'Europe.

Strasbourg, 25 vendémiaire, an XIV (17 octobre 1805).

Sire,

Dans l'éloignement où je suis de Votre Majesté, ma plus douce ou plutôt mon unique consolation est de me rapprocher d'elle, autant qu'il est en moi, par le souvenir et par la prévoyance...

Lorsque Votre Majesté quitta Strasbourg, une seule chose tempérait mes regrets. C'était la certitude qu'elle marchait à la victoire. A peine quelques jours se sont écoulés, à peine Votre Majesté a-t-elle rencontré l'ennemi, et déjà elle a vaincu. Mais, quand le vulgaire ne voit dans les succès de Votre Majesté que ces succès mêmes, ceux qui songent qu'après les mémorables campagnes de l'an IV et de l'an V, au 18 brumaire, après la journée de Marengo, et en d'autres circonstances non moins solennelles, Votre Majesté n'a profité de ses triomphes que pour offrir la paix à ses ennemis, ceux qui savent qu'elle ne considère chaque victoire que comme un gage de la paix après laquelle elle soupire, ne doutent point, qu'après avoir remporté dans cette guerre des avantages signalés sur l'Autriche, elle ne cède encore au noble penchant de sa grande âme.

Il ne m'appartient point de rechercher quel était le meilleur système de guerre : Votre Majesté le révèle en ce moment à ses ennemis et à l'Europe étonnée. Mais, voulant pouvoir lui offrir un tribut de mon zèle, j'ai médité sur la paix future, objet qui, étant dans l'ordre de mes fonctions, a de plus un attrait particulier pour moi, parce qu'il se lie plus étroitement au bonheur de Votre Majesté.

L'Europe compte aujourd'hui quatre grandes puissances ; car dans ce rang je ne mets point la Prusse ; elle est grande dans l'opinion, parce que l'un de ses monarques fit de grandes choses et parce qu'on s'est habitué à confondre avec Frédéric II l'État dont il fit la gloire ; mais, avec un territoire morcelé, ouvert de toutes parts, un sol généralement ingrat, une population de dix millions de sujets seulement, peu d'industrie et de capitaux, elle n'est réellement que la première des puissances de second ordre.

A la tête des quatre grandes puissances est la France, plus forte que chacune des trois autres, capable même de leur résister à toutes, seule puissance parfaite parce que seule elle réunit, dans une juste pro

portion, les deux éléments de grandeur qui sont inégalement répartis entre les autres, savoir, les hommes et la richesse.

Des trois puissances qui partagent avec elle la haute influence en Europe, deux sont ses rivales et ses ennemies naturelles. La troisième, séparée d'elle par d'immenses espaces, n'est point directement son ennemie, mais elle l'est indirectement, comme ennemie naturelle de ses plus anciens alliés.

Tant que l'Autriche et l'Angleterre seront rivales de la France, elles seront alliées naturelles et nécessaires.

Tant que l'Autriche ne sera point en rivalité avec la Russie, il sera facile à l'Angleterre de les unir dans une alliance commune.

Tant que les Russes seront en contact avec l'empire ottoman, et qu'ils en méditeront la conquête, la France sera forcée de les considérer comme ses ennemis

Il est évident, que, d'un tel système de rapports entre les grands États sortiront des causes sans cesse renaissantes de guerre, que les paix ne seront que des trêves et que l'effusion du sang humain ne sera jamais que suspendue.

Il n'est pas moins évident que, dans toutes les guerres qui naîtront de cet état de choses, la France sera partie ou principale ou accessoire, mais toujours nécessaire.

Une alliance entre la France et la Prusse avait été considérée comme propre à maintenir la paix sur le continent. Mais une alliance avec la Prusse est aujourd'hui impossible. Frédéric II n'est plus, et avec lui le règne des grandes choses a fini pour le pays auquel il fit prendre rang parmi les puissances. Ce n'est plus son génie qui préside aux conseils de la Prusse, mais une politique timide, cauteleuse et intéressée. Elle voudrait s'accroître, mais sans risques. Elle voudrait recueillir les fruits de la victoire, mais sans avoir combattu. Le monarque qui la gouverne est dans la première jeunesse. Selon toutes les probabilités, il poussera loin sa carrière. Les années ne feront que fortifier son penchant à la parcimonie et au repos. Ainsi, l'on ne peut espérer que, d'ici à un demi-siècle, la Prusse s'associe à aucune noble entreprise. — Qu'elle reste donc dans sa petitesse, puisqu'elle n'a pas voulu profiter de l'occasion qui lui était offerte de s'élever à la grandeur. Qu'elle porte la peine de sa pusillanimité, et que, laissée à elle-même, elle attende du temps et de la fortune ce qu'il eût été beau de ne devoir qu'à sa prévoyance et à son courage ! D'ailleurs, une alliance avec la Prusse, utile dans l'état actuel des choses, n'aurait pas été sans inconvénients pour l'avenir. Et quoique, dans quelques cas particuliers, elle eût pu produire l'effet qu'on s'en était promis, il était impossible d'espérer qu'en général elle prévînt des guerres dont elle n'aurait pas fait cesser les causes.

Mais ces causes cesseront, et avec elles les guerres qu'elles enfantent, si au système de rapports dont elles sont la conséquence on en substitue un autre qui, ôtant tout principe de mésintelligence entre la France et l'Autriche, sépare les intérêts de l'Autriche de ceux de l'Angleterre, les mette en opposition avec ceux de la Russie et, par cette opposition, garantisse l'empire ottoman.

Telles sont, dans l'état présent de l'Europe, les conditions du problème à résoudre pour parvenir à une paix qui mérite ce nom, c'est-à-dire à une paix durable.

Pour le résoudre, il faut d'abord que l'Autriche cesse d'être en contact immédiat avec la France et les États qu'elle a fondés. Il faut qu'elle ne confine plus au Milanais, objet de ses regrets, et que l'État vénitien soit, non pas réuni au royaume d'Italie (ce serait ramener le contact qu'il importe d'éloigner), mais interposé entre ce royaume et l'Autriche, comme État indépendant. Il ne doit pas former une monarchie (le monarque pourrait un jour se liguier avec l'Autriche), mais une république, sous l'influence de Votre Majesté, se donnant à elle-même des institutions aristocratiques, et présidée par un magistrat de son choix. Il faut que l'Autriche n'ait plus entre ses mains une des principales clefs de la Suisse et qu'elle ne puisse plus affaiblir par ses acquisitions et ses empiètements, tourmenter par ses prétentions, asservir par son influence, les voisins de la France dans le midi de l'Allemagne. En un mot, il faut que la maison d'Autriche et ses princes renoncent à toutes leurs possessions en Souabe, qu'elle renonce notamment à la possession de Lindau, à l'île de Meineau et à l'État de Venise, en y comprenant Trieste, qui deviendrait une dépendance de l'État vénitien.

Si l'on imposait à l'Autriche ces sacrifices sans les lui compenser, ce serait une loi dure, qu'elle ne subirait pas, à moins qu'elle ne fût abattue et prosternée plus qu'il ne convient aux intérêts de l'Europe elle-même. Elle pourrait céder pour un temps à la nécessité, mais, couvant intérieurement des projets de vengeance et n'attendant que l'occasion de les exécuter, elle serait plus que jamais engagée dans l'alliance de l'Angleterre et de la Russie, dont il importe de la détacher.

Dans les âges passés, on sentit la nécessité de fortifier l'Autriche, considérée comme un boulevard contre les Ottomans, alors redoutables pour la chrétienté. Nonobstant l'antique rivalité des maisons d'Autriche et de Bourbon et l'antique alliance de la France avec la Porte ottomane, Louis XIV vit les dangers de l'Europe et donna des secours à sa rivale. Aujourd'hui, les Turcs ne sont plus à craindre, ils ont tout à craindre eux-mêmes. Mais les Russes les ont remplacés : l'Autriche est encore le principal boulevard que l'Europe ait à leur opposer et c'est contre eux qu'il faut la fortifier aujourd'hui.

Ainsi, la politique exige que, non seulement les sacrifices que l'Autriche devra faire soient compensés, mais encore le soient de manière à ne lui laisser aucun regret.

Qu'en échange des États vénitiens, du Tyrol, de ses possessions en Souabe et de ses prétentions sur les États voisins, lesquelles demeureront à jamais éteintes, on lui donne la Valachie et la Moldavie, la Bessarabie et la partie la plus septentrionale de la Bulgarie; maîtresse alors de deux fertiles provinces, acquérant pour ses anciens États un débouché par le Danube, qui coulera presque entier sous ses lois, et une portion des côtes de la mer Noire, elle n'aura point à regretter des pertes si richement compensées. Elle convoite ces deux provinces, elle les verrait avec un regret amer entre les mains des Russes qui, cependant, les ont déjà presque envahies : elle n'ose se flatter de les obtenir et ne pourrait s'empêcher de regarder comme heureux les événements qui lui en auraient assuré la possession.

L'empire ottoman n'aurait point lui-même à les regretter.

Les Turcs ont perdu de leur puissance relative, parce que tout a fait autour d'eux des progrès, sans qu'ils en aient fait aucun. Ils ont perdu de leur puissance absolue, parce que le ressort de leur gouvernement s'est affaibli. L'étendue de leurs possessions ajoute à leur faiblesse, parce que leur population, qui décroît sans cesse, étant disséminée sur un vaste territoire, le peuple conquérant se trouve comme absorbé au milieu du peuple conquis. Leur ôter quelques provinces, ce n'est pas les affaiblir, c'est les fortifier. D'ailleurs, la souveraineté de la Porte ottomane sur la Valachie et la Moldavie n'est plus que nominale. La souveraineté réelle de ces provinces est entre les mains des ennemis de l'empire contre lequel elles ne sont plus une barrière. Elles le soutiendront au contraire entre les mains de l'Autriche; et, par le sacrifice d'une souveraineté idéale, la Porte ottomane aura acheté sa sûreté et l'espoir d'un long avenir.

En entrant dans de nouveaux rapports, la maison d'Autriche prendra une politique nouvelle.

Du moment qu'elle sera en possession de la Valachie et de la Moldavie, les Russes, aujourd'hui ses alliés, deviendront ses rivaux et ses ennemis naturels.

Les Valaques et les Moldaves, préférant la domination des Russes à cause de la conformité de religion, la tiendront constamment en éveil. Elle sera forcée de porter de ce côté toute son attention et toutes ses forces.

Loin de s'associer, comme elle ferait peut-être aujourd'hui, aux projets des Russes contre l'empire ottoman, elle sera intéressée à les traverser et à les combattre.

Si elle en formait elle-même, la France aurait plus de facilité pour les prévenir ou pour en arrêter l'exécution.

» L'Autriche, ennemie naturelle des Russes, aura pour alliée naturelle la France.

Les Allemands seront pour toujours exclus de l'Italie, et les guerres que leurs prétentions sur ce beau pays ont entretenues pendant tant de siècles, pour jamais éteintes.

L'Angleterre ne trouvera plus d'alliés sur le continent, ou n'en trouvera que d'inutiles.

Les Russes, comprimés dans leurs déserts, porteront leur inquiétude et leurs efforts vers le midi de l'Asie, où le cours des événements les mettra en présence et en opposition avec les Anglais, aujourd'hui leurs alliés.

Ainsi aura été complètement résolu le problème de la paix la plus durable que la raison puisse permettre d'espérer.

Maintenant, je suppose qu'après le gain d'une grande bataille, Votre Majesté dise à la maison d'Autriche :

« J'ai tout fait pour conserver la paix ; vous seule vous avez voulu la guerre. Je vous en ai prédit les conséquences, et maintenant vous les éprouvez ; j'ai vaincu à regret, mais j'ai vaincu ; je veux que ce soit pour l'utilité commune ; je veux extirper d'entre nous jusqu'au dernier germe de mésintelligence. Nos divisions ne peuvent naître que d'un voisinage trop rapproché. Vous et les princes de votre maison, renoncez à toutes vos possessions en Souabe. Renoncez à Lindau, à l'île de Meineau, d'où vous inquiétez la Suisse. Renoncez à l'État vénitien, à Trieste et au Tyrol. De mon côté, je séparerai, comme je l'ai promis, les couronnes de France et d'Italie. Le royaume d'Italie ne sera point agrandi. La république de Venise, à laquelle Trieste sera jointe, sera rétablie, sous la présidence d'un magistrat de son choix. En exigeant de vous des sacrifices, je ne prétends point qu'ils restent sans compensations ; je veux même que les compensations les surpassent. Étendez-vous le long du Danube. Occupez la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie. J'interviendrai pour vous faire céder ces provinces par la Porte ottomane, et si les Russes vous attaquent, je serai votre allié. Dès aujourd'hui, l'alliance peut être conclue, je viens d'en poser toutes les bases. »

J'ose croire, qu'après une victoire, de telles propositions seraient accueillies avec transport par la maison d'Autriche, et alors la plus belle paix terminerait la guerre la plus glorieuse.

Puis Talleyrand libelle en articles précis les dispositions du projet qu'il soumet à l'approbation impériale, et il conclut ainsi :

Par ce projet, les acquisitions de la France en Italie, non encore reconnues et contestées par l'Autriche, sont par elle reconnues et consenties.

L'Autriche renonce elle-même à tout ce qu'il nous importe qu'elle ne conserve pas.

La forme dans laquelle ces reconnaissances et ces renonciations sont stipulées fait disparaître ce qu'il y aurait d'irritant pour l'orgueil autrichien si elles étaient explicites. Voulant vivre désormais en état d'amitié et d'alliance avec l'Autriche, il convient de ne point la blesser dans l'instrument même de la réconciliation. Au lieu d'énumérer les acquisitions qui restent à la France et les pertes que fait l'Autriche, il suffisait de dire quelles seraient à l'avenir les limites respectives des deux empires, et c'est ce que j'ai fait. Le résultat est le même, mais l'amour-propre est à couvert. C'est par la même raison qu'il m'a paru convenable de ne point faire dans le traité patent la répartition des territoires que l'Autriche abandonne en Allemagne. Cette répartition nécessite d'ailleurs un examen attentif et des recherches particulières...

Les frontières de la France et de l'Autriche sont séparées, du côté de l'Allemagne, par une distance moyenne de cent lieues; du côté de l'Italie, par une distance moyenne de quatre-vingts lieues. L'espace intermédiaire est occupé par des États que Votre Majesté a fondés, ou relevés, ou secourus, et qui sont à jamais attachés à la France.

Les cercles de Bavière, de Franconie et de Souabe sont débarrassés entièrement de l'influence ou tracassière ou usurpatrice et tyrannique de la maison d'Autriche.

Cette maison, reculée vers l'est et établie dans des provinces que les Russes convoitent, devient leur ennemie naturelle.

Elle est alliée à la France contre eux. Elle garantit contre toute attaque de leur part l'empire ottoman et la lie elle-même envers cet empire, dont elle garantit à la France l'intégrité.

Enfin, l'acte de médiation de la république helvétique est garanti, et la neutralité de cette république est stipulée pour toutes les guerres à venir, ce qui couvre la France du côté où ses frontières sont ouvertes.

Tout semble donc prévu, et de ce qui peut rendre la paix en quelque sorte éternelle, et de ce qui peut rendre la guerre, si elle venait à se rallumer, moins onéreuse et moins inquiétante pour la France.

Enfin ce projet fournirait aussi à Votre Majesté des moyens d'établissement pour des princes de sa maison.

Voilà, nous le répétons, le plan admirable que M. de Talleyrand soumettait aux méditations de Napoléon six semaines avant Austerlitz, et, pour compléter sa démonstration lumineuse, voici ce qu'il écrivait au vainqueur le lendemain même de la bataille, avec la plus éloquente élévation :

Vienne, 5 décembre 1805.

... Votre Majesté peut maintenant briser la monarchie autrichienne ou la relever. Une fois brisée, il ne serait pas au pouvoir de Votre

Majesté elle-même d'en rassembler les débris épars et d'en recomposer une seule masse. Or, l'existence de cette masse est nécessaire. Elle est indispensable au salut futur des nations civilisées.

De la grandeur et de la puissance passées de la maison d'Autriche il est trop ordinaire de conclure sa grandeur et sa puissance présentes. On oublie que depuis le règne de Charles-Quint et de ses premiers successeurs plusieurs siècles se sont écoulés, et que la maison d'Autriche ne compte, depuis longtemps, les diverses périodes de son existence que par des revers et des pertes.

La monarchie autrichienne, si l'on ne considère que l'étendue de son territoire et le nombre de ses sujets, peut être considérée comme une monarchie puissante, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut en juger.

La France seule est une puissance essentiellement forte. Je ne parle pas de cette force, pour ainsi [dire] surnaturelle qu'elle tire des qualités de son chef, qui ne lui est malheureusement donné que pour un temps et qui lui manquera sitôt qu'elle aura à pleurer la plus grande et la plus sensible de toutes les pertes. Mais la France possède en elle-même et possède seule tous les éléments de la force, et la Révolution les a combinés de manière à en procurer le développement le plus complet. La France, en effet, n'a pas seulement 30 000 lieues carrées et trente millions d'habitants. Mais elle a sur 30 000 lieues carrées trente millions d'habitants braves, industriels et riches, ayant la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes manières et presque tous le même culte, régis par une seule et même loi politique et civile et gouvernés par un seul chef; ce qui forme une masse homogène telle qu'il n'en a peut-être jamais existé de semblable dans l'univers.

La monarchie autrichienne, au contraire, est un composé mal assorti d'États différant presque tous entre eux par le langage, les mœurs, la religion, les régimes politique et civil, et qui n'ont d'autre lien commun que l'identité de leur chef. Une telle puissance est nécessairement faible, et tous les armements n'ont fait que mettre toujours plus sa faiblesse au grand jour. Tout ce que je vois depuis que je suis en Autriche, tout ce que j'entends et qui me revient de toute part me prouve jusqu'à l'évidence que c'est [à] tous ces points de vue que la monarchie autrichienne doit être envisagée relativement à la France. Mais elle est, contre les barbares, un boulevard suffisant, comme elle est un boulevard nécessaire.

Aujourd'hui, abattue et humiliée, elle a besoin que son vainqueur lui tende une main généreuse et lui rende, en s'alliant à elle, la confiance en elle-même que tant de défaites et tant de désastres lui ôteraient pour toujours.

J'oserai dire à Votre Majesté que c'est là ce qu'attendent de sa

politique prévoyante et de sa magnanimité tous les sincères amis de sa gloire ¹.

Si la monarchie autrichienne, trop affaiblie vers l'occident, ne se trouvait plus en mesure de retenir sous son sceptre les États qu'elle aurait conservés, les Hongrois, qui doivent au nom d'indépendance et de liberté leur turbulence et leur inquiétude, pourraient abandonner une bannière humiliée par de continuelles défaites et, trop faibles pour former un État indépendant, se donner aux Russes, avec les mœurs desquels les leurs ont tant d'analogie. Je suis informé, par des voies qui ne sont pas suspectes, que de tels projets trouveraient en Hongrie des partisans nombreux. Or, les Russes, maîtres de la Hongrie, seraient tout-puissants contre l'Europe.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien relire le projet que j'eus l'honneur de lui adresser de Strasbourg. J'ose, aujourd'hui plus que jamais, le regarder comme le meilleur et le plus salutaire. Les victoires de Votre Majesté le rendent maintenant facile... et j'ai la conviction qu'il assurerait la paix du continent pour plus d'un siècle.

Ce qui ressort invinciblement de ces pièces, vieilles de quatre-vingts ans mais toujours palpitantes d'actualité, c'est que M. de Bismarck, à qui le Journal de Frédéric III a déjà ravi la gloire d'avoir conçu l'idée du nouvel empire d'Allemagne, n'a pas conçu davantage le plan merveilleux qu'il met en œuvre depuis Sadowa et qu'il a simplement dérobé au prince de Talleyrand, en le retournant contre la France.

Mais s'il a emprunté l'idée au premier de nos diplomates, quelle différence dans l'application et quelle infériorité dans les moyens ! Tandis que l'un se préoccupe, non seulement de ne pas réduire le vaincu au désespoir, mais de ménager avec délicatesse ses intérêts comme sa fierté, en lui rendant douce et presque chère la paix qu'il lui impose, l'autre, écartant toute générosité comme tout tempérament, pousse jusqu'au bout les brutales exigences et écrase impitoyablement l'adversaire abattu !

Reste à voir la durée que réserve l'avenir aux abus de la force et aux violences de la conquête.

Combien d'autres leçons, toujours vivantes, se dégagent de ces lettres de Talleyrand, où les hommes d'État de demain, jaloux de réparer les fautes d'hier, trouveraient à puiser plus d'une inspiration heureuse !

¹ Il y avait d'autant plus de courage à écrire ainsi à Napoléon que, dans la lettre à laquelle Talleyrand répondait, l'empereur disait que, la bataille étant perdue pour l'Autriche, les conditions de la paix ne pouvaient plus être les mêmes qu'avant le combat.

Quand le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière furent détachés du vieil empire germanique pour en former, sous notre protectorat, cette Confédération du Rhin, dont Napoléon voulait faire un tampon entre l'Autriche et la France, Talleyrand, en signant le traité, écrivait à l'empereur : « Cette transaction est la plus étonnante que le monde ait vue depuis cinq siècles; elle entraîne la dissolution d'un antique empire et en complète un autre qui a, dans le génie de son fondateur, un garant de sa durée. » Du moins, il pouvait le croire!

Napoléon élève à la dignité de rois les grands-électeurs de Wurtemberg et de Bavière; il les rattache à la France, ainsi que Bade, par toutes sortes de liens étroits, et ces combinaisons savantes déroutent tous les calculs de la Prusse. « M. d'Haugwitz, écrit Talleyrand, n'a pu me cacher le chagrin que donnent à sa cour les liaisons des trois cours électorales avec la France. « Cela, « m'a-t-il dit, dérange le système de l'Allemagne. » En effet, les trois électeurs ne sont plus les créatures de la cour de Berlin et les instruments de son influence. »

En même temps, l'empereur François II abdique la couronne germanique, qui n'avait plus de raison d'être, pour se faire appeler simplement François I^{er} d'Autriche. — L'empire d'Allemagne n'existait plus!

Mais ce que l'oncle avait si habilement fait avec la participation de Talleyrand, le neveu l'a tristement défait, soixante ans plus tard, avec le concours des ministres aveugles qui l'ont aidé à créer contre nous un nouvel empire germanique! Napoléon III a follement détruit, de l'autre côté du Rhin, l'œuvre de sagesse et de prévoyance de Napoléon I^{er}!

Et l'Italie? Elle n'existait pas à cette époque. Le meilleur de son territoire était sous notre domination. La maison de Savoie, expulsée du continent, était réduite à tenir sa cour modeste à Gagliari, et Talleyrand, dans ses dépêches, ne désigne Victor-Emmanuel que sous le nom de « roi de l'île de Sardaigne ». — Ce roi minuscule a fait du chemin depuis, et, grâce au neveu encore, il s'est largement dédommagé de tout ce que l'oncle lui avait fait perdre. — Victor-Emmanuel II, aidé d'une idiote complaisance, a bien vengé Victor-Emmanuel I^{er}!

Voilà, dans son ensemble, cette correspondance de Talleyrand, qui attriste en faisant passer devant les yeux l'ombre d'une grandeur évanouie, mais qui console aussi en indiquant les voies à suivre pour réparer les fautes et refaire l'avenir.

LE CENTENAIRE DE 89

Nous n'avons voulu être ni des premiers ni des derniers à parler de la récente brochure de Mgr l'évêque d'Angers, intitulée : *la Révolution française à propos du centenaire de 1789*. Vingt éditions enlevées en quelques jours disent assez qu'elle répond aux convictions d'un grand nombre et à la curiosité de tous. Rien que le titre suffirait à battre le rappel des lecteurs, et, quant au nom de l'auteur, on nous accordera qu'il n'est pas fait pour les éloigner. A tort ou à raison, Mgr Freppel ne passe pas pour se laisser gagner trop facilement par ce qu'on appelle les idées reçues, et dès lors on s'attend à le voir démolir sans pitié la légende de 89, cette superstition aujourd'hui séculaire de la France libérale.

Constatons cependant que le vrai sujet de cette remarquable étude politique n'est pas 89, mais bien la Révolution. La Révolution, que veut dire ce mot qui remplit le monde aujourd'hui et qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, servait plus souvent à rappeler les mouvements des astres que les vicissitudes des choses humaines? Joseph de Maistre a qualifié la Révolution de satanique. Tocqueville a le premier osé dire qu'il fallait voir dans ses résultats principaux le développement plutôt que la contradiction de l'ancien régime. Enfin, pour Mgr d'Angers, qui penche visiblement vers la définition du comte de Maistre, la Révolution se caractérise dans sa phase actuelle par l'omnipotence de l'État et la plus tyrannique absorption des droits de l'individu. Rien de plus vrai sans doute; mais, pour donner tort au grand publiciste libéral qui a si merveilleusement compris et décrit l'ancien régime et la Révolution, il faudrait prouver que l'État d'autrefois était moins envahissant et moins despote que l'État d'aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, c'est la Révolution et la Révolution seule qui règne et prospère dans notre pauvre pays. Tous les événements lui profitent, même ceux, comme le 2 décembre, qui s'annoncent pour devoir l'anéantir. Où, quand, et dans quelle occasion a-t-elle commencé, si réellement elle a commencé? On ne le sait guère.

Quand doit-elle disparaître, si vraiment elle doit disparaître? On le sait encore moins. Un ministre de la Restauration, qui n'était cependant Gascon que d'origine, écrivait en prenant le pouvoir : « Je me sens fait pour la fin des révolutions. » Hélas! soixante ans après M. de Villele, c'est M. Floquet qui est chargé d'en finir avec la Révolution!

Il en est tout autrement de 89 proprement dit. D'abord il y a là une date certaine et toute une série d'actes de gouvernement qui ont précédé et légitimé l'acte suprême. Il y a, notamment, sur l'élection et sur le mandat imposé aux élus, une telle accumulation de documents officiels, qu'il serait facile d'écraser sous leur poids celui qui oserait nier le caractère à la fois libéral et royaliste de cette grande manifestation nationale¹. Je veux parler des fameux *Cahiers de 89*, si souvent cités et si rarement consultés. Cependant si l'on tient à connaître tous les abus de l'ancien régime, c'est là qu'il faut aller en chercher le minutieux dénombrement. Si l'on tient à vivre un moment de la vie de nos pères, à nous réchauffer au généreux contact de leurs espérances et même de leurs illusions, c'est encore là qu'il faut venir. Toute une nation appelée par son roi à exposer librement ses griefs, à signaler les vices et les lacunes de son gouvernement, à réformer elle-même son organisation civile et politique, à proposer ses vues en même temps que ses critiques sur les finances, la justice, l'armée, cela ne s'était jamais vu. Cette innovation qui devait trouver de nos jours des imitateurs plus habiles était non seulement la mise en pratique des théories de droit public alors dans leur nouveauté, mais surtout la preuve du sincère et confiant amour du roi pour son peuple. Qu'une révolution en soit sortie, il n'y a pas lieu de beaucoup s'en étonner. Mais la Révolution, il faut le constater à l'honneur des hommes de 89, n'était pas dans les cahiers. Un souverain aussi loyal qu'inexpérimenté avait tout d'une fois abdiqué le pouvoir absolu dans les mains de la nation; c'est avec la même loyauté et la même inexpérience que la nation lui avait répondu en acceptant la part de gouvernement qu'on lui offrait. Reprendre en sous-œuvre une société toute fondée sur le privilège pour l'appuyer sur le dogme nouveau de l'égalité était, à vrai dire, une entreprise dont on n'avait aperçu, ni d'un côté ni de l'autre, les difficultés et les périls. Ce n'est pas la faute de 89 si les événe-

¹ La correspondance de M. Necker, dit M. de Poncins dans son étude si complète et si élevée des *Cahiers de 89*, avec les intendants, sénéchaux, prévôts des marchands, lieutenants généraux des bailliages et autres représentants du pouvoir royal, ne permet pas d'imputer au gouvernement la moindre intention de partialité (p. 35).

ments ne tardèrent pas à démontrer que, pour jouer une telle partie, il aurait fallu d'autres joueurs que Louis XVI et ses conseillers.

Au début, l'enthousiasme seul eut la parole. Le 5 juillet 1788, aux premiers jours du second ministère de Necker, le roi se déclara décidé à réunir les états généraux, dès les premiers mois de l'année suivante. Il y avait malheureusement cent soixante-cinq ans que le pays n'en avait plus entendu parler. Tout avait changé de face depuis, et la société de 1789 ne ressemblait guère plus à celle de 1614 que la nôtre ne ressemble à celle de 1789. C'était donc un règlement électoral à refaire, sans parler des questions particulières à l'époque, telles que la représentation du tiers et l'abolition des privilèges. Appel fut fait à tous les érudits, fonctionnaires ou non, d'avoir à rédiger sous forme de mémoires au roi le résultat de leurs recherches sur chacun des points en litige. Ce n'était pas encore la liberté des journaux, mais c'était la liberté des brochures. On en usa jusqu'à l'abus ¹.

On juge si les conversations étaient en retard sur les écrits. Tout un passé dont il n'y avait plus qu'à payer les dettes et à ne plus s'occuper, toute une civilisation nouvelle à créer, c'était à se croire revenu à ces jours chimériques, où le contrat social se discutait entre les premiers hommes. « Quand le dégoût l'emporte, quand la plume me tombe des mains, a écrit Edgard Quinet, dans son livre sur la *Révolution*, qui eut, il y a vingt ans, le même retentissement que vient d'avoir le récent discours de M. Challemlacour, je relis les *Cahiers de 89*, je vois tout ce que la nature avait mis originairement de beau et de vraiment noble dans l'âme des Français. Je voudrais qu'on fit un nouveau recueil de ces vœux. Les Français compareraient ce qu'ils sont devenus avec ce qu'ils avaient promis d'être. Combien ils seraient souvent étonnés ! Si jamais il pouvait être question d'une régénération véritable, c'est encore par ces monuments qu'il faudrait commencer, ce devrait être le manuel de chaque ami de la liberté ? »

En même temps, l'Assemblée des notables était rappelée pour prendre connaissance des documents réunis par le garde des sceaux et tout préparer pour les élections. La première question qui lui fut posée et sur laquelle on l'attendait était le *doublément du tiers*, c'est-à-dire le droit pour le tiers état de nommer à lui seul autant de députés que les deux autres ordres réunis. Un seul bureau sur six eut le mérite de donner raison à l'opinion sur la

¹ Voy. dans les *Cahiers de 89*, par Léon de Poncins, de curieux extraits des innombrables écrits publiés à cette époque.

² *La Révolution*, par Edgard Quinet.

routine. Nous sommes sûrs de n'étonner personne, en rappelant qu'il était présidé par Monsieur, frère du roi, et futur roi de la Charte. C'est lui, c'est cette minorité d'un notable sur six qui fut écoutée favorablement par Louis XVI, et dont la décision devint loi.

Or nous demandons ce que pouvait bien vouloir dire cette innovation tant réclamée, sinon que le vote par tête allait remplacer le vote par Chambre, et que les trois ordres réunis devaient délibérer ensemble? A quoi bon en effet égaliser le nombre des voix du tiers à celui du clergé et de la noblesse mis ensemble, si chacun devait continuer à former une assemblée distincte et si les bulletins de vote ne devaient pas se confondre dans la même urne? Necker s'était prononcé depuis longtemps dans le sens de cette réforme. Quant au roi, tout en ne voulant pas rompre en visière avec la tradition, il ne demandait qu'à laisser faire l'opinion publique avec laquelle il se sentait d'accord. La chose venait d'ailleurs d'être essayée dans les états provinciaux, où elle avait pleinement réussi. Élus, comme les états généraux, par ordres séparés, ils avaient délibéré en commun. On savait que le clergé serait facilement gagné au désir du tiers et du roi; mais la majorité de la noblesse résistait. Le 5 juin, elle avait décidé, par 188 voix contre 46, qu'il n'y avait pas lieu de se réunir aux deux autres ordres pour la vérification des pouvoirs. La Chambre du clergé avait pris la même résolution, mais seulement par 138 voix contre 127¹.

Cette fois Louis XVI, quoique mécontent de se voir si peu aidé par la noblesse, n'osa pas passer outre comme il l'avait fait pour l'avis des notables, et, dès lors, la question de la suppression des trois ordres, qui était au fond toute la Révolution, se trouva posée entre la cour qui tenait pour les privilèges et la représentation nationale qui voulait l'égalité. On sait comment elle devait être résolue. Au bout de quelques jours, les trois ordres avaient disparu, et du pouvoir royal il ne restait que de vaines apparences sous le bon plaisir de l'Assemblée.

Que fût-il arrivé si le roi avait eu l'audace d'être de son avis jusqu'au bout, et s'il fût venu au milieu des députés non plus en maître, comme au 23 juin, non plus en vaincu, comme il devait le faire peu de jours après, mais en roi qui se sent en pleine communion d'idées avec son peuple et qui ose le dire? Rien de pire assurément. Il faut déplorer que ce grand exemple n'ait pas été donné, car si la destruction de l'ancienne société n'a laissé des regrets qu'à quelques intéressés, l'écroulement du trône a laissé un vide

¹ *Lettres sur les états généraux de 1789*, par le duc de Biron. (Librairie nobiliaire de M^{me} Bachelin de Florenne, 1865.)

où se sont engloutis depuis un siècle trois ou quatre républiques et autant d'essais de royauté.

En outre, rien ne pouvait être plus contraire à la volonté des 6 millions d'électeurs de 89 que le renversement du roi et de sa dynastie. Tous les *Cahiers*, sans en excepter un seul, déclaraient que la nation française était une monarchie héréditaire de mâle en mâle et d'aîné en aîné dans la famille actuellement régnante. Jamais plus solennel assentiment n'a été donné par un peuple à son gouvernement; jamais la France n'a proclamé plus haut sa foi monarchique; jamais ses trois ordres ne méritèrent mieux ce que disaient d'eux des vers du temps :

Clergé, Noblesse, Tiers État,
Vous êtes les trois lys de l'écusson de France!

Ce fut le 27 juillet que la commission de la constitution, chargée en même temps de faire le dépouillement des *Cahiers*, vint déposer son rapport¹. Les vœux étaient classés en deux catégories : ceux qui se trouvaient dans l'unanimité des *Cahiers* et ceux qui se trouvaient dans la très grande majorité. D'après le compte-rendu officiel de la séance, les premiers, ceux sur lesquels les bailliages se prononçaient d'une seule voix, étaient au nombre de dix, savoir : l'inviolabilité de la couronne dans la famille actuellement régnante; l'hérédité de mâle en mâle; le roi dépositaire du pouvoir exécutif; la responsabilité des agents de l'autorité; la sanction royale nécessaire pour la promulgation des lois; la loi faite par la nation avec la sanction du roi; le consentement national nécessaire à l'emprunt et à l'impôt; l'impôt voté seulement d'une tenue d'états à l'autre; la propriété inviolable; la liberté individuelle assurée. Puis venaient les vœux émis par la presque unanimité des *Cahiers*. On y trouvait la permanence ou la périodicité des Assemblées; les deux Chambres; le droit de dissolution laissé au roi; l'exclusion comme représentants de la nation de ceux qui posséderaient charge, emploi ou place à la cour; l'égalité admissibilité de tous à tous les emplois; l'abolition des lettres de cachet; l'inviolabilité des paquets confiés à la poste; la liberté de la presse, c'est-à-dire la libre communication des pensées, comme s'exprimait le noble rapporteur.

Telle est la liste officielle des principaux vœux transmis par les électeurs de 89 à leurs députés, et qui méritent seuls de porter cette grande date. Pas un de plus, mais aussi pas un de moins. Je

¹ Cette commission se composait, au début, de MM. de Cicé, archevêque de Bordeaux; Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun; Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Mounier, l'abbé Sieyès, Chapelier et Bergasse. Le rapport du 27 juillet fut fait par M. de Clermont-Tonnerre.

n'y trouve ni le devoir sacré de l'insurrection, ni la république, ni le socialisme. Mais, en revanche, j'y trouve notre monarchie nationale avec son principe traditionnel et ses institutions transformées suivant les besoins de l'époque. Et qu'on ne vienne pas prétendre que ce premier article du programme libéral a pu être effacé sans que les autres soient atteints. « C'est le contraire qui est vrai. De celui-là, en effet, et seulement de celui-là tous les autres dépendaient. Sans être un grand clerc en politique, on peut deviner que, suivant qu'un pays est en monarchie ou en république, les libertés et les garanties doivent se présenter sous des aspects tout différents. C'est le cas de citer le vieil adage scolastique : *Deficiente causa deficit effectus.* »

De cet ensemble de faits si connus, mais qu'il n'était pas inutile de rappeler à propos du premier travail important sur le *Centenaire*, il résulte que, pour parler équitablement de 89, il faut commencer par signaler deux mouvements, l'un purement réformateur, l'autre révolutionnaire. Hâtons-nous de dire que cette distinction est indiquée à plusieurs reprises dans la brochure de Mgr d'Angers. « L'idée d'une révolution radicale, écrit-il, est totalement absente de ces *Cahiers* préparés par l'élite intellectuelle de la nation. » Ainsi, on peut accorder à la période purement réformatrice les quelques mois qui précédèrent et préparèrent ce grand scrutin où accoururent 6 millions de Français. La meilleure preuve que l'esprit révolutionnaire ne prit aucune part à ces élections, c'est qu'elles furent admirablement libres, sans pression systématique de la part de l'autorité, sans troubles graves de la part des populations.

Quant à la Révolution, c'est à la séance dite du Jeu de Paume que nous la voyons entrer officiellement en scène. Sur qui doit peser la responsabilité de cette rupture entre la représentation nationale et la royauté? Nous avons essayé tout à l'heure de mettre le lecteur à même de répondre.

Ce n'est pas tout de constater les deux courants de 89, il faut, pour être entièrement juste, les suivre l'un et l'autre jusqu'au bout, louer ce qui est réforme et blâmer ce qui est révolution. L'éminent auteur du *Centenaire* nous donne-t-il sur ce point satisfaction entière? Nous lui demandons la permission de répondre respectueusement non.

Mgr Freppel est un dialecticien de haute marque, à qui les affirmations absolues et les solutions rigoureuses sont familières. Lorsque M. de Talleyrand vantait les bons effets de l'étude de la théologie pour les hommes d'Etat, il parlait surtout pour lui, qui fut toujours le moins théologique des hommes. Il est bien difficile que l'esprit ne prenne pas quelque chose de la science qu'il cherche

à s'assimiler. Un pli de physionomie, une habitude de raisonnement, c'est peu de chose, et cependant cela se voit. On le dit des mathématiciens, des astronomes, des poètes, des musiciens, des avocats, des médecins, des militaires : pourquoi ne le dirait-on pas de l'étude par excellence, de celle qui prend tout l'homme et le transporte si haut, *rerum divinarum notitia*? Aussi ne sommes-nous nullement surpris de voir que Mgr d'Angers pousse volontiers à fond sa critique et qu'il se plaise, par exemple, à démontrer que 89 a menti trois fois à sa triple devise. A la liberté, — car il n'est pas permis d'appeler libre un homme qui est obligé jusqu'à quarante ans au service militaire; qui n'est pas maître de faire élever ses enfants comme il l'entend; qui ne jouit d'aucune franchise communale ou provinciale; qui ne peut disposer à son gré de ses biens après sa mort. A l'égalité, — parce que la base sociale c'est, quoi qu'on dise, la hiérarchie, et qu'en dépit de l'égalité des citoyens devant la loi, que personne ne songe à contester, il existe encore des privilèges de juridiction, notamment dans l'article 429 du Code d'instruction criminelle, dans l'article 10 de la loi du 26 avril 1810 sur l'organisation judiciaire, et jusque dans l'article 9 de notre Constitution actuelle, qui établit le Sénat en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres. Enfin 89 a menti à la fraternité : qu'imaginer en effet de moins fraternel qu'un malheureux pays divisé depuis un siècle en partis inexorables qui ont débuté par s'entr'égorgor les uns les autres et qui n'attendent que l'occasion de recommencer?

Il y a, sans doute, quelques indéniables vérités dans cette série d'observations critiques, mais pas assez pour justifier des conclusions sans quartier contre tout l'état de choses moderne. La politique ne vit pas seulement de raison pure. Telle qu'elle nous apparaît dans l'histoire, elle n'est qu'un éternel compromis entre les principes qui ne changent pas et le flot chaque jour renouvelé des intérêts et des circonstances. Elle est de l'homme, et rien de ce qui est de l'homme, notamment les lacunes et les contradictions, ne saurait lui être étranger.

Suivant le vent qui souffle, il nous faut naviger,

a dit le vieux Mathurin Régnier.

Il semble, en outre, que, plus la condamnation est sévère, plus les considérants du jugement devraient être irréfutables. Or, parmi les griefs principaux invoqués contre 89 je vois, à regret, figurer le militarisme. Je dis « à regret », parce que j'ai toujours pensé qu'après les affreuses mutilations du traité de Francfort, nous ne

devrions, les uns et les autres, parler de la loi militaire que comme de la dernière ressource que Dieu nous ait laissée pour sauver la France. Admettons cependant qu'on la discute, ne serait-ce que pour répondre aux grands patriotes de la gauche qui ne justifient l'obligation d'être soldat que par ce cri de haine et de bêtise : « Les curés sac au dos ! » Mgr Freppel, qui est deux fois patriote, d'abord comme évêque, puis comme Alsacien, sait bien que la responsabilité de cette innovation, si lourde, en effet, pour la population tout entière, ne remonte pas plus haut que la guerre de 1870. Si, du moins, cette guerre avait été entreprise dans un but de propagande, on pourrait, par voie détournée, en accuser la Révolution, mais il en est tout autrement. Personne n'ignore plus aujourd'hui que c'est l'ambition de la Prusse qui a provoqué le conflit, parce que c'est elle qui devait en profiter. Quant à nous, nous n'avons à nous reprocher, vis-à-vis de nos bons voisins de l'Est, que notre impolitique et inexplicable condescendance après Sadowa.

Ne s'agirait-il dans la brochure que du tirage au sort qui prenait, chaque année, une partie seulement de la jeunesse française pour la former au métier des armes, qu'il ne serait pas plus juste d'imputer le fait à la Révolution. Ici, comme à peu près partout, c'est à l'ancien régime qu'il faudrait s'en prendre. La conscription existait, en effet, autrefois pour la milice royale et pour les milices provinciales. Je n'en veux d'autre preuve que ce vœu des *Cahiers* : « La France... au lieu de voir sa population décimée périodiquement par une conscription brutale, aimerait mieux que l'armée se recrutât par la voie des engagements volontaires et que les provinces fussent libres de fournir elles-mêmes, comme elles le voudraient, le nombre d'hommes nécessaires à l'État. » (Tiers état d'Anjou, de Metz, de Bayonne, de Toul, d'Angoulême, de Reims, de Pont-à-Mousson, de Dourdan, de Bourg ¹.)

Voilà pour l'impôt du sang. Il en est de même de tous les autres. Ceux que nous payons ne sont guère que ceux d'avant 89, déguisés sous des noms nouveaux. Seulement nous les avons votés, et le compte rendu financier de Necker, qui fut salué comme la plus hardie des nouveautés avant 89, est devenu le devoir le plus vulgaire de nos gouvernements.

Sans doute, on ne va pas manquer de dire que sous cette ardeur à tout jeter bas du régime nouveau se cache le noir dessein de relever l'ancien régime. Ce serait bel et bien une calomnie. « Il n'est pas plus en notre pouvoir, répond Mgr Freppel avec l'éloquence du bon sens, de ressusciter les siècles que les morts. » Un

¹ *Les Cahiers de 89*, par Léon de Poncins (p. 208).

peu plus, et l'illustre écrivain ajouterait que si ce pouvoir lui était donné, il n'en userait pas pour ressusciter un état de choses qui ne valait pas celui dont nous avons tant de motifs de nous plaindre aujourd'hui. Et, franchement, nous ne saurions comment nous y prendre pour ne pas nous ranger de son avis!

II

Qu'on ait abusé de 89 et des « immortels principes », rien de plus vrai. Qu'on se soit donné le tort de vouloir faire partir l'histoire de France de cette date si récente et de rejeter dans la nuit tous les siècles qui l'ont précédée, ce n'est pas non plus à contester. Qu'il ait été permis aux régimes les plus contraires de se réclamer de cette nouvelle révélation; que la révolution de 1830, par exemple, ait invoqué 89 pour défendre contre la Restauration la liberté de la presse et la liberté des élections, et que, peu d'années plus tard, le second empire se soit placé sous l'égide du même 89, pour confier la presse aux soins maternels de la police, et les élections au bon plaisir de l'administration; c'est notre histoire d'hier.

Mais est-ce une raison pour tout contredire, tout répudier, tout maudire de ce qui tient à cette époque? Nous n'avons jamais pu nous laisser convaincre sur ce point. Il nous semble, au contraire, que cette persistance de la faveur populaire sur 89 est une force dont la politique doit tenir compte, et que si, par impossible, il n'y avait là qu'une illusion, elle vaudrait, en ce temps de gouvernement par l'opinion, la plus efficace des réalités. Mais qu'on se rassure, le sentiment public ne s'est pas trompé pendant un siècle.

En 89, quelque chose a fini qui devait finir, que nous saurons toujours honorer, mais que nous n'avons pas à regretter. En même temps quelque chose a commencé qui n'a pu arriver encore à sa forme définitive, une société nouvelle qui a trouvé sa loi civile, mais qui n'a pas jusqu'ici trouvé son gouvernement. Les expériences se poursuivent aux dépens de notre pauvre pays. On a beau faire, on a beau se voter l'immortalité, rien ne s'établit, rien ne dure. A chaque période de quinze à vingt ans tout s'écroule et tout est à recommencer. Quelques-uns de ces pouvoirs éphémères ont voulu réaliser le bien et l'ont réalisé en de très louables proportions. Mais, comme l'observe très justement Mgr Freppel, ils n'en ont pas moins été pour la France un fléau de plus, car chacun a laissé après lui des souvenirs, des regrets, des dévouements, des espérances, c'est-à-dire un parti de plus pour diviser et torturer l'opinion publique.

D'un état de choses si lamentable et qui soumet une nation au régime bientôt mortel des saignées périodiques, il faut conclure qu'une grande faute a été commise au début et qu'il manque quelque chose à l'équilibre des forces du pays. Ce qui manque, tout le monde peut le dire aujourd'hui. On avait compté, comme moteur et régulateur suprême qui devait remplacer la royauté, sur la volonté de la France elle-même sans cesse et régulièrement consultée. Or, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les théoriciens de l'école radicale, auxquels le gouvernement est livré, fort émus du péril qui les menace, sont en train de forger de nouveaux articles du Code pénal pour arriver à se protéger. Se protéger contre qui? Contre le suffrage universel, leur seul principe, leur seule raison d'être, le dieu créateur et conservateur de toute république. Ils l'accusent d'être aveugle, d'être ivre, d'être fantasque, d'être à vendre. Mais s'il est tout cela, il ne peut donc être souverain, et s'il n'est pas souverain, où s'adresser, où chercher qui le remplace?

La réponse se trouve dans le fait capital et permanent de notre histoire. La France a eu de tout temps à sa tête un homme, ou mieux une famille, ou mieux encore une institution chargée de garder son honneur et de décréter ses volontés. *Lex fit consensu populi et constitutione regis*. En 92, des sectaires, qui appelèrent le patriotisme à la rescousse de leurs haines et de leurs utopies, jugèrent que le moment était venu d'en finir avec ce legs d'un odieux passé. Le coup qui abattit la royauté atteignit la nation dont elle n'était pas séparable. Créé tout d'un coup souverain, le peuple, suivant le mot d'hier de *la République française*, se livra à des fantaisies de « pacha ivre ». Jusqu'alors l'hérédité assurait le maintien de l'ordre, non seulement pendant la vie du roi, mais de génération en génération. L'élection ne parvint même pas à le faire durer l'intervalle d'une législature. Dès lors rien de fixe, rien de certain, rien de stable, pas même, hélas! nos frontières.

Voilà la Révolution proprement dite, qu'il ne faut jamais laisser confondre avec 89, dont elle fut la violation furieuse autant que néfaste. Nos jacobins crient bien haut qu'elle a fait le tour du monde. Ce n'est qu'une phrase. Les réformes de 89, oui! Elles sont sorties de France et ont été s'offrir en modèles aux peuples étrangers. C'est un honneur de plus pour cette grande date. Mais la Révolution, c'est-à-dire la guerre insensée d'un peuple contre toutes ses traditions, le renversement des trônes, la hache ou l'exil pour des catégories entières de citoyens, les temples fermés, toute religion proscrire, la propriété confisquée, qu'on nous dise quelle est la nation de l'Europe qui s'est montrée jalouse de suivre la

France dans cette voie de ruines et de sang? Comme le fait remarquer Mgr d'Angers, les puissances étrangères ont encore à leur tête les dynasties qui régnaient sur elles en 1789. Ni la Russie, ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la Prusse, n'ont eu encore leur 93. Le piteux exemple que donnent en ce moment nos républicains serait plutôt une propagande à rebours. Le plus étourneau de nos hommes d'État est capable de comprendre que si, au lendemain d'Iéna, la Prusse se fût amusée à se mettre en république et à persécuter la religion, elle ne se serait pas relevée si vite ni si haut. Qu'a-t-elle fait? Au lieu de se perdre pour obéir à quelques déclamateurs, elle s'est résolument serrée autour de sa dynastie nationale, et c'est par cet accord providentiel que tout s'est trouvé bientôt sauvé, relevé, fortifié, agrandi.

Au lieu de répéter sottement, comme vont le faire tant d'orateurs, cette année, que l'Europe est fière de nous imiter, nous n'avons donc rien de mieux à essayer que d'imiter nous-mêmes ceux qui ont été plus heureux que nous. Le moment est propice et notre vieille dynastie nationale est admirablement prête. En rappelant le vaillant héritier de nos quarante rois, comme le demande formellement Mgr Freppel, nous reviendrons au vrai 89, et personne ne sera plus tenté de confondre cette année de réformes légitimes avec les années de révolution qui ont suivi.

En parlant ainsi de 89, nous avons la certitude de rester d'accord, non seulement avec la vérité des faits, mais avec les meilleures traditions du parti royaliste. Il nous souvient, à ce propos, d'une matinée passée chez Berryer, il y a bien des années, avec quelques amis et confrères de la presse de droite. Les journaux retentissaient encore à ce moment de cette fameuse séance de l'Assemblée où M. Berryer avait raconté ses premières années de jeunesse, éblouies par la gloire de l'empire, instruites bientôt par ses revers, puis l'étude de 89, sous la direction d'un vieux député aux états généraux, et la conviction qu'il y avait puisée de la nécessité absolue de la monarchie dans notre pays.

Il y aurait sans doute plus que de la témérité à vouloir rendre la parole à Berryer, mais je me souviens, comme d'hier, des traits principaux de sa causerie. Je ne dis pas de son discours, car nul homme ne fit jamais moins de concessions à l'éloquence en robe de chambre. « Quoi qu'il arrive, nous dit-il, restez toujours fidèles à deux souvenirs, à deux dates, qui sont à la fois monarchiques et libérales, 1789 et 1814! C'est elles qui ont fait de moi un royaliste, et qui, tôt ou tard, — et qui sait par quel chemin? — nous ramèneront un jour le pays. En 89, c'est le roi qui, de son propre mouvement, a fait appel à la France; c'est le roi qui a ouvert dans tous

les bailliages ces innombrables scrutins d'où 6 millions de suffrages devaient sortir; c'est le roi qui, malgré les habitudes administratives de l'ancien régime, a voulu que ces élections fussent complètement libres; c'est le roi qui, dès les premières séances, n'a pas craint de marquer sa prédilection pour le tiers état non moins fidèle et dévoué que les ordres privilégiés; c'est le roi enfin qui mérita le beau titre, voté par l'Assemblée constituante, de restaurateur des libertés nationales.

« Que voyez-vous en 1814? Le roi, toujours le roi, qui revient de son long exil en nous rapportant, non seulement la paix, nécessaire alors pour sauver la France, mais la liberté dont nous autres, les jeunes gens de cette époque, nous étions si avides et si privés! C'est le roi qui nous donne la Charte de 1814, ce résumé des *Cahiers*, plus fidèle que la constitution de 91, car, tandis que celle-ci poussait la méfiance jusqu'à effacer presque entièrement l'autorité royale, la Charte nouvelle lui laissait la place et le relief qu'elle doit garder dans un pays comme le nôtre; c'est le roi enfin qui sut imposer le respect de la Charte à ceux de ses amis qui n'en étaient pas partisans et qui en fit, jusqu'à son dernier jour, la règle absolue de son gouvernement. Ces deux dates sont donc bien à nous, bien libérales et bien monarchiques! Deux fois déjà, en ce siècle, on a vu la royauté et la liberté vivre en bons rapports et prouver qu'elles ont besoin l'une de l'autre. Pourquoi ne le verrions-nous pas une troisième fois? C'est aux journaux plus encore qu'à la tribune qu'il devrait appartenir d'instruire et de pacifier le pays. L'histoire de nos deux dates est faussée par les écrivains de la Révolution. L'histoire de la Révolution proprement dite ne l'est pas moins. Il y a là une carrière immense et glorieuse ouverte aux hommes de travail et de bonne volonté. Tout louer du passé serait absurde, tout critiquer du présent ne serait pas moins excessif. Evitez de vous laisser classer de parti pris parmi les ennemis du temps où vous vivez. L'opinion dominante n'est que trop portée à nous traiter comme des parias. Nous ne sommes là ni pour maudire ni pour être maudits... »

C'est en nous rappelant ces paroles de Berryer, que nous saluons le retour séculaire de 89 dans notre calendrier politique, comme une date de monarchie et de réconciliation nationale!

Léopold DE GAILLARD.

LA LUTTE ACTUELLE

ENTRE

LE VATICAN ET LE QUIRINAL¹

LES LOIS PERSÉCUTRICES; LE CODE PÉNAL.

L'année 1888, dont le premier jour, se levant sur la messe d'or du Pape, avait marqué le point culminant des fêtes jubilaires et l'apogée rayonnante du pontificat de Léon XIII, ouvrit aussi, nous l'avons dit déjà, l'ère des violences et des hostilités et inaugura le *Kulturkampf* de M. Crispi. Les cris de guerre et de haine de l'Italie officielle se confondirent un instant avec les acclamations de l'univers chrétien. En même temps que

Sur l'orgue universel des peuples prosternés,

la papauté entonnait l'hosannah de son triomphe, le gouvernement italien fourbissait ses armes de combat et se préparait à la lutte. A mesure que le jubilé entraînait dans sa période descendante, on eût dit que l'animosité persécutrice de M. Crispi se déployait avec plus d'intensité, déposant le masque hypocrite de modération qu'elle avait paru d'abord s'imposer. La *Riforma*, l'organe personnel du président du conseil, multiplia ses attaques et redoubla la violence de ses polémiques; les unes et les autres prirent un caractère à la fois méthodique et sectaire qui révélait un plan de guerre déterminé, un programme de lutte et de persécution en train de s'élaborer. Peu de jours se passaient sans que la feuille officieuse dénonçât le Vatican comme un foyer d'hostilités et de conspiration permanente contre l'Italie et incitât le gouvernement à user de représailles contre ces ennemis irréconciliables, ces émigrés du dedans qui, insinuait-on, appuyés sur le concours de l'étranger,

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1888 et 10 janvier 1889.

tramaient la ruine de la patrie. Ce n'étaient pas là de vaines menaces ; les mesures persécutrices allaient se succéder sans interruption.

Quelques mois auparavant, alors que le courant conciliateur battait son plein, l'œuvre des Congrès catholiques avait organisé un vaste mouvement pétitionnaire en faveur de l'indépendance pontificale. Une pétition, qui demandait au parlement italien de faire droit aux revendications du Pape, pétition rédigée d'ailleurs en termes assez vagues et assez élastiques pour serrer les contours de la légalité, avait été lancée dans toutes les communes de la péninsule. Elle se couvrit aussitôt de milliers de signatures (le total fut de 150 000, sans compter les femmes), dont un grand nombre émanaient de syndics ou d'autres fonctionnaires de l'État. Pour qui connaît les populations italiennes, leur attachement profond au Saint-Siège, le fait n'avait rien d'extraordinaire. M. Crispi néanmoins en fut exaspéré et, cédant à la violence habituelle de son tempérament, il commença à sévir brutalement. Tous les syndics ou autres fonctionnaires qui avaient apposé leur signature au bas de la pétition furent destitués sans autre forme de procès, quoique cependant les signataires n'eussent fait qu'user d'un droit strictement constitutionnel et que M. Zanardelli lui-même, le garde des sceaux, dut reconnaître plus tard, en plein parlement, la légalité de ces pétitions. En même temps, effrayé de ce mouvement d'opinion, M. Crispi pressa l'élaboration du projet de loi qui, sous le prétexte de réorganiser les conditions de l'électorat administratif, avait pour objectif réel de briser la résistance des municipalités catholiques, en y faisant prévaloir les idées sectaires et anti-religieuses, inspiratrices de sa politique. Ce n'étaient là que des accessoires, et comme des préliminaires de la lutte. Ce programme de vexations, cet ensemble de mesures hostiles allait, en s'accroissant, prendre corps dans une œuvre législative qui les résumait toutes, dans le nouveau code pénal, le plus formidable engin de guerre dressé jusque-là contre la papauté, l'instrument le plus perfectionné de tyrannie légale qu'ait jamais inventé aucun gouvernement.

Ce code pénal marque une date décisive dans l'histoire des rapports entre la papauté et l'Italie ; il revêt une importance telle dans le développement ultérieur de la question romaine, il peut entraîner de si graves et si incalculables conséquences pour l'avenir de la papauté qu'on nous permettra d'y consacrer un examen détaillé et attentif. La hauteur et l'universalité des intérêts qui y sont engagés doivent racheter, pour le lecteur, ce qu'une telle étude peut présenter de fastidieux : elle est au reste nécessaire pour faire comprendre et toucher au doigt la portée, ou mieux la monstruosité de ce nouveau code pénal.

*
* *

Le Parlement italien avait été saisi de ce code pénal au mois de novembre 1887. Il fut examiné par la commission et discuté par la Chambre dans le courant de l'hiver et du printemps de 1888. Ce fut dès lors que l'opinion publique, dans le monde entier, commença à s'en émouvoir et que prit naissance ce mouvement de protestation qui a éclaté dans tous les pays avec une aussi imposante unanimité, et dont nous sommes loin d'avoir vu le terme logique et le dernier aboutissement.

Parmi les articles de ce code, il faut distinguer, comme a fait le législateur, deux corps de délit, deux sortes de répression : l'une qui menace les catholiques en général, l'autre dirigée exclusivement contre le clergé ; l'une, frappant plus spécialement le catholicisme et la papauté, l'autre l'Église italienne.

Le chapitre premier qui ouvre la rubrique *Dei delitti contro la patria*, débute par l'article 101, qui est ainsi conçu :

« Quiconque commet un acte tendant à soumettre l'Etat ou une de ses parties à un pouvoir étranger, ou à en altérer l'unité, est puni de la peine des travaux forcés à perpétuité. »

Dans ces trois lignes se trouve condensé tout ce que la persécution la plus brutale ou la plus raffinée a jamais pu inventer de plus arbitraire et de plus oppressif.

Inoffensif et même légitime ailleurs, cet article 101 devient, en Italie, d'une gravité exceptionnelle et peut aboutir aux plus terribles comme aux plus monstrueuses conséquences : c'est l'étouffement par le bâillon de la question romaine, l'étranglement court et net des libertés les plus élémentaires et des droits les plus légitimes du Pape et des catholiques.

Au moyen âge on se débarrassait des prisonniers en les jetant dans les oubliettes, dans un cul de basse-fosse. M. Crispi aspire à renouveler ces procédés sommaires d'une justice expéditive et tyrannique. On nous pardonnera l'accumulation de ces épithètes et de ces images : les mots ici sont à peine adéquats aux choses.

On remarquera d'abord le libellé indéterminé et élastique de cet article 101. Le rédacteur du code pénal a choisi à dessein une terminologie flexible, des formules générales et ondoyantes qui, selon les circonstances et les caprices du pouvoir, pourront se prêter aux interprétations les plus fantaisistes. Que signifie cette expression *tendant à (diretto a)*? Rien de plus vague. On peut l'appliquer indifféremment non seulement à un acte positif, mais à

toutes les manifestations de la vie publique, à un discours, un livre, un article de journal, une pétition.

Qu'appelle-t-on « pouvoir étranger »? S'agit-il seulement d'un pouvoir installé en dehors des frontières du pays ou bien la papauté rentre-t-elle dans cette catégorie?

Hélas! on n'en saurait douter. La papauté, elle aussi, ou pour mieux dire elle surtout, est visée par cet article 101 : le contexte de cet article, aussi bien d'ailleurs que la discussion qui s'est engagée à ce sujet au Parlement, ne laissent subsister aucune équivoque sur les intentions du législateur. Dès lors, avions-nous tort de dire que cet article représente le *summum* de la persécution et de la tyrannie?

Que demain un catholique italien, que disons-nous un catholique? qu'un patriote, se plaçant en dehors des intérêts religieux, mais désireux de fermer le conflit meurtrier qui divise et épuise l'Italie, préconise comme solution le retour au Pape de la Ville éternelle; moins que cela, qu'il se contente de l'agrandissement de l'extra-territorialité du Vatican par la cession de la cité léonine, et selon les termes mêmes de l'article 101, cet homme, qui croira avoir accompli un devoir de patriotisme, courra le risque de tomber sous l'inculpation de haute trahison, sous prétexte d'avoir commis un acte « tendant à altérer l'unité de l'Italie, à soumettre une des parties de l'État à un pouvoir étranger ». Il sera passible par conséquent des travaux forcés à perpétuité!

Mais, direz-vous, c'est là une interprétation abusive et monstrueuse. Le législateur n'a eu en vue que certains actes d'exécution déterminés, tels que seraient une prise d'armes des catholiques italiens, une tentative d'émeute et de rébellion à main armée, ou tel autre « attentat » du même genre. Peu nous importe de savoir quelles ont été les intentions secrètes du législateur. La vérité est que, d'après le texte de l'article 101, et selon une interprétation littérale de cet article, qui, au reste n'a pas été infirmée par les déclarations du gouvernement, tous les actes de protestation et de revendication relatifs à la cause pontificale, les actes mêmes les plus légitimes et les plus inoffensifs, tels que seraient un discours, un article de journal, *peuvent* rentrer dans la catégorie des *delitti contro la patria* prévus par l'article 101 et valoir à leurs auteurs les travaux forcés à perpétuité.

Jamais, nous le répétons, législateur n'a conféré à un gouvernement des pouvoirs discrétionnaires aussi exorbitants, d'une sévérité aussi draconienne.

Nous ne pouvons qu'esquisser rapidement ici, et sans y insister, les conséquences générales qui découlent de cet article : nous

aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette étude en montrant la gravité exceptionnelle qui en résulte pour la situation du Saint-Siège à Rome.

*
* *

A côté de l'article 101, qui frappe tous les catholiques indistinctement, le code pénal comprend quatre articles dirigés exclusivement contre le clergé. En voici la teneur :

« 173. — Le ministre d'un culte qui, dans l'exercice de ses fonctions, censure publiquement ou outrage les institutions et les lois de l'État ou les actes de l'autorité, est puni de la détention jusqu'à un an, et d'une amende jusqu'à 4000 francs.

« 174. — Le ministre d'un culte qui, abusant de la force morale dérivant de son ministère, excite à méconnaître les institutions et les lois de l'État ou les actes des autorités, ou à transgresser autrement les devoirs envers la patrie, ou ceux qui sont inhérents à une charge publique, ou bien porte dommage aux intérêts patrimoniaux légitimes, ou trouble la paix des familles, est puni de la prison de six mois à trois ans, avec une amende de 500 à 3000 fr. et de l'interdit temporaire ou perpétuel du bénéfice ecclésiastique.

« 175. — Le ministre d'un culte qui exerce des actes extérieurs du culte, en opposition avec les décisions du gouvernement est puni de la prison jusqu'à trois mois et d'une amende variant de 50 à 1500 francs.

« 176. — Le ministre d'un culte qui, dans l'exercice ou par abus de son ministère, commet un délit quelconque est soumis à la peine désignée pour ce délit, augmentée d'un sixième à un tiers, sauf si sa qualité de ministre d'un culte a déjà été prise en considération par la loi. »

Le rédacteur du code pénal a eu l'art de condenser dans ces quatre articles les dispositions essentielles du fameux projet de loi contre les abus du clergé, présenté en 1877 par M. Mancini et que le gouvernement italien, devant les protestations indignées qu'il souleva alors, se vit obligé de retirer. Ce n'était, on le voit, qu'un ajournement. Depuis 1877 on a fait du chemin. Les scrupules et les ménagements auxquels on se croyait tenu jadis ne sont plus de mise aujourd'hui. On peut mesurer, par ce simple fait, la distance du chemin parcouru dans ces dix dernières années.

Dans les articles énumérés plus haut, deux points fondamentaux sont à noter. Le prêtre italien tombe sous le coup de la loi, soit comme prêtre dans l'exercice de ses fonctions, soit comme simple citoyen. Il peut en effet être l'objet de poursuites criminelles non seulement en tant qu'il remplit une fonction de son ministère, mais

encore, ce qui est beaucoup plus grave, en tant qu'il abuse de la « force morale dérivant de son ministère ». On aperçoit le caractère particulièrement odieux et aggravant de cette adjonction. Journaliste, orateur parlant dans une réunion publique, simple écrivain, c'est-à-dire chaque fois que, comme homme privé, le prêtre exercera ses droits de citoyen en dehors des actes de son ministère, il pourra néanmoins tomber sous le coup de l'article 174. Autant dire que cet article exclut complètement le prêtre du droit commun, le prive du bénéfice des lois existantes et des libertés publiques.

Et que l'on remarque le caractère vague et élastique des dispositions de l'article 174 : *méconnaître les institutions et les lois de l'Etat, transgresser les devoirs envers la patrie*, etc. C'est là une rédaction indigne d'un jurisconsulte, et qui ouvre la porte toute large aux interprétations les plus odieusement arbitraires. Tout peut devenir « institutions » ou « loi d'État ». Qu'on nous permette cet exemple familier. Un curé de campagne qui, au cours de sa promenade, rencontre un de ses paroissiens et, engageant conversation avec lui, se laisse aller à censurer la politique du gouvernement, à critiquer les lois persécutrices élaborées par le Parlement, tombe sous le coup des peines édictées par l'article 174. Il peut être, en effet, accusé d'abuser « de la force morale dérivant de son ministère pour exciter à méconnaître les institutions de l'État ». On ne saurait se lasser de le redire : jamais, dans aucun pays chrétien et civilisé, pareille servitude ne s'est vue. Il faut remonter aux périodes les plus sombres de l'histoire moderne, aux jours où le fanatisme religieux ou politique régnait en maître, comme par exemple aux temps de la Révolution française, pour trouver des pendants à une législation aussi oppressive et aussi tyrannique.

En Italie même, ces rigueurs constituent une nouveauté. Le code pénal sarde de 1854 établissait des pénalités, mais seulement contre les prêtres qui, en tant que ministres du culte, censuraient les institutions et les lois de l'État. Le code pénal italien aggrave ces rigueurs, puisqu'il punit le prêtre, non seulement comme prêtre, mais en tant que citoyen et homme privé.

Inutile de dire que cette législation n'a d'équivalent dans aucun pays de l'Europe. Plusieurs pays ne possèdent pas de lois spéciales contre le clergé, ou bien, comme s'exprime le code français (art. 155 et 208), ces codes ne parlent que *de troubles apportés à l'ordre public par les ministres des cultes dans l'exercice de leur ministère*. La formule « dans l'exercice de leur ministère » rend ce code infiniment plus libéral que le code italien qui frappe les prêtres en tant que citoyens.

Ensuite, les codes étrangers précisent les cas où les ministres

des cultes tombent sous le coup de la loi. Le code français en indique trois ; le code belge, deux ; le code espagnol, deux, le code portugais, quatre, etc. Or, le code pénal italien ne spécifie rien, ne détermine rien, et permet ainsi au législateur d'atteindre et de frapper le clergé dans ses actes les plus légitimes, dans l'accomplissement des devoirs les plus sacrés de son ministère, aussi bien que dans le plus simple exercice de ses droits d'homme et de citoyen.

Que, demain, le Parlement vote une loi contraire au dogme et à la morale, la loi sur le divorce, par exemple, qui va lui être prochainement soumise, et le clergé italien, prêtres et évêques, sera privé du droit dont jouiront les autres citoyens, d'organiser un mouvement légal pour l'abolition de ces lois. Il ne pourra même les censurer. N'est-ce pas le comble de l'odieux et de l'absurde ?

Au lendemain des lois de 1873, en plein *Kulturkampf*, les évêques prussiens, réunis à Fulda, ont pu livrer à la publicité une protestation collective contre les lois de mai, élaborées par M. de Bismarck. Sous le code pénal italien, ils n'auraient pas joui de cette faculté que, cependant, toutes les rigueurs du *Kulturkampf* prussien, — et, certes, on sait à quelle extrémité elles ont été poussées, — n'avaient pu leur ôter.

En France, un évêque, Mgr Turinaz, a attaqué publiquement, dans une lettre à M. Goblet, la loi sur l'enseignement primaire. A plusieurs reprises, les évêques français, individuellement ou collectivement, ont protesté contre les lois antireligieuses émanées de la majorité sectaire du Palais-Bourbon. En Italie, sous la législation actuelle, ils auraient été passibles de l'amende et de la prison.

Cette liberté de la plainte, cette protestation de la conscience, accomplissement d'un devoir sacré, nulle part on ne songe à les violer : en Italie, le nouveau code pénal les assimile à un acte d'insubordination criminelle, et les punit plus sévèrement que les crimes de droit commun, car ce qui est caractéristique dans ce code, c'est le contraste qu'il offre entre la violence de la répression, l'énormité des pénalités édictées contre les catholiques, et la douceur incroyable des châtimens réservés aux vrais criminels.

Les auteurs du code pénal italien se sont inspirés visiblement des nouvelles théories criminalistes, qui ont pris naissance en Italie même et qui, en atténuant ou supprimant la responsabilité du criminel, tendent à diminuer l'horreur que son crime inspire et à adoucir étrangement la pénalité. Le chef de cette école est M. Lombroso, de Milan, qui assimile, on le sait, les criminels à des aliénés, obéissant aux lois fatales du déterminisme, et que la société est chargée, non pas de punir, mais de désarmer et de

rendre inoffensifs. Cette théorie, aussi fausse que dangereuse et immorale, a prévalu dans l'échelle et la répartition des peines édictées par le nouveau code pénal italien. Tout d'abord, il consacre la suppression de la peine de mort, abolie de fait depuis nombre d'années. Voilà qui ne laissera pas que de surprendre ceux qui savent que l'Italie marche à la tête des pays de l'Europe dans la statistique des homicides et des assassinats. Mais passons. La peine la plus grave dont dispose le code est l'*ergastolo*, c'est-à-dire les travaux forcés à perpétuité. On a vu que l'article 101 réservait ce châtiment aux catholiques assez osés pour revendiquer le pouvoir temporel et l'indépendance territoriale du Pape.

L'homicide au contraire n'est puni que de vingt ans de prison!

Ainsi, aux yeux du législateur italien, redemander un coin de terre où le Pape puisse exercer librement sa mission spirituelle est un crime plus grand, plus irrémissible, plus affreux que l'assassinat! Ce seul exemple parle assez haut.

Le prêtre visé par l'article 174 est puni de six mois à trois ans de prison, avec une amende de 500 francs à 3000 francs.

L'attentat à la pudeur, chose incroyable, n'est puni que de trente mois à cinq ans, c'est-à-dire pas même le double du prêtre qui aura obéi au *dictamen* impérieux de sa conscience pour sauvegarder les droits de l'Eglise et l'inviolabilité du sanctuaire!

La corruption de mineurs est punie de la prison pouvant aller jusqu'à un an, pénalité trois fois plus faible que celle qui frappe le prêtre fidèle!

Le rapt est puni de un an à cinq ans; l'enlèvement, de six mois à trois ans; la bigamie, d'un an à trois ans; l'avortement voulu, de trente mois à cinq ans; le vol, jusqu'à un an.

Comme on peut le voir par cette statistique, les crimes contre l'ordre social sont soumis à des pénalités beaucoup moins fortes que celles qui atteignent le prêtre dans l'accomplissement de ses fonctions pastorales.

N'y a-t-il pas là une leçon d'immoralité pouvant rejaillir sur la vie publique? Favoriser le délinquant sous toutes ses formes et en même temps comprimer la source du devoir et de l'idéal religieux, n'est-ce pas pour un État faillir à sa mission la plus sacrée en renversant les notions les plus élémentaires du juste et de l'injuste? Or, c'est à cela qu'aboutit le code pénal italien.

*
* *

On aurait pu croire qu'une loi d'une importance aussi capitale,

dont l'exécution peut entraîner de si redoutables conséquences et qui est appelée très certainement à bouleverser les conditions religieuses du pays, méritât de faire l'objet, au sein du Parlement, d'une discussion sérieuse et approfondie. Certes, la gravité des intérêts engagés, aussi bien que la multiplicité des questions les plus délicates qui s'y rattachaient, eussent exigé un long et solennel débat. Malheureusement, le Parlement italien qui est peut-être parmi les parlements d'Europe celui dont le niveau politique et moral est le plus abaissé, devait se montrer au-dessous de cette noble tâche : elle supposait une somme plus grande d'intelligence, de courage et d'indépendance qu'il n'en possédait. En Italie, les catholiques n'étant pas représentés à la Chambre, les questions religieuses n'ont pas le don d'y soulever l'intérêt passionné, les débats dramatiques et émouvants qu'elles provoquent ailleurs. La majorité de Montecitorio n'est qu'une cohue d'*affaristi* et de *politici*, pour qui les grandes questions religieuses sont lettre morte, prête par conséquent à contresigner d'avance, comme elle ferait pour une loi quelconque, les projets les plus hostiles aux intérêts de l'Église et aux droits de la papauté. Le gouvernement, d'ailleurs, dès l'ouverture des débats, s'efforça, autant qu'il était en son pouvoir, de limiter et même de supprimer et d'étrangler la discussion. Il déclara n'admettre que le vote en bloc du projet de loi et, restreignant le droit incontestable de la Chambre, s'opposa à la présentation de tout amendement. La faculté du Parlement de corriger le projet se limitait à soumettre des observations que le gouvernement examinerait d'accord avec la commission et dont il serait libre ou non de tenir compte. C'était imposer au Parlement le vote forcé du projet tel qu'il était sorti des mains du gouvernement, en foulant aux pieds toutes les traditions parlementaires et les droits constitutionnels les plus explicites.

Aussi il y eut à peine, au moins sur les articles qui constituaient la partie essentielle du code, une ébauche, un semblant de discussion. Fait caractéristique, pas une voix ne s'éleva pour protester contre l'article 101. L'adoption de cet article, si gros de conséquences, qui décidera, peut-être pour de longues années, de l'avenir religieux de l'Italie, ne fit pas un pli; si l'on nous permet l'expression, il passa comme une lettre à la poste. Seuls, quelques députés indépendants, M. Toscanelli, M. Peruzzi, M. Bonghi, élevèrent la voix moins contre le principe que contre l'énormité des pénalités édictées dans les articles relatifs aux *abus* du clergé. Un député libéral, M. Ferri, fit cependant la remarque que « le code lui semblait rédigé beaucoup plus en faveur des coupables que des honnêtes gens. » M. Bonghi, un des coryphées du libéralisme italien,

émit cette observation non moins caractéristique que, « dans l'esprit du législateur, l'idée du délit et de la peine n'était pas en harmonie avec celle qui existait dans la conscience du pays. » M. Bonghi déclara d'ailleurs très explicitement que les articles du code, dirigés contre le clergé, constituaient une violation flagrante de la loi des garanties. Mais, chose incroyable, le plus grand nombre des orateurs, en discutant ce code, ne firent même pas mention de la partie relative au clergé et aux catholiques, si grande est l'indifférence que professe la majorité gouvernementale pour tout ce qui touche aux intérêts religieux du pays. D'ailleurs, les critiques isolées, timides et incomplètes qui se firent jour çà et là, furent étouffées par les apologies les plus audacieuses, les panégyriques les plus éhontés de l'œuvre législative gouvernementale. Le rapporteur de la commission, M. le député Villa, eut le courage d'affirmer « que, pour l'Italie, il n'y avait pas de question romaine, et que la loi, au reste, saurait atteindre qui oserait attenter à l'unité de la patrie ». M. Zanardelli, le garde des sceaux, fit des déclarations équivalentes. « Je crois, quant à moi, disait-il, que reconnaître que la question romaine est ouverte, c'est la même chose que prétendre avoir le droit à la sédition et à la rébellion. » De telles assertions ne se discutent pas : leur seul châtiment, c'est de les signaler.

Lorsque, la discussion close, on en vint au vote, M. Peruzzi, le syndic de Florence, un des membres les plus distingués de l'ancienne droite, se leva pour demander l'abrogation des articles relatifs au clergé : 254 voix contre 37 repoussèrent la proposition.

L'ensemble du projet de loi fut adopté par 245 voix contre 67.

La Chambre italienne comprend un peu plus de 500 députés. Grâce au suffrage restreint et à l'abstention des électeurs catholiques, la Chambre des députés, — c'est le calcul qui a été établi par un député libéral, M. Sonnino-Sydney, — représente à peine 1 pour 100 de la population. Or, si l'on réfléchit que 245 députés seulement, c'est-à-dire pas même la moitié de la Chambre, se sont trouvés présents à Rome pour sanctionner de leur vote le code pénal, il est hors de toute contestation que cette législation monstrueuse a été imposée au pays par une infime minorité. Ce qu'on appelle l'Italie légale représente un petit groupe de sectaires, — *pochi settarii*, comme les appelait dernièrement M. Fazzari, — opprimant et exploitant la véritable Italie. Sans doute, dans beaucoup de pays de l'Europe, grâce aux mensonges du suffrage, le gouvernement dit de la majorité n'est le plus souvent qu'une adroite et audacieuse fiction; mais nulle part ce fait n'apparaît avec une réalité plus incontestable, plus frappante d'évidence qu'en Italie.

Ce ne fut que six mois plus tard, — six mois pleins de luttes dramatiques et d'événements sur lesquels nous reviendrons, — au mois de novembre de 1888, que le code, approuvé par la Chambre, fut soumis, je ne dis pas à l'examen, mais à la sanction du Sénat. En Italie comme en France, le Sénat, en dépit de ses attributions constitutionnelles, ne jouit que d'un droit de discussion et de contrôle fort limité : c'est une simple Chambre d'enregistrement. Si le gouvernement avait étouffé les débats à Montecitorio, ce n'était point sans doute pour céder aux scrupules, voire aux protestations qui pourraient s'élever dans l'enceinte du Sénat. Ces protestations furent d'ailleurs aussi rares que timides et effacées. Trois ou quatre sénateurs, parmi lesquels M. Lampertico, un libéral de vieille roche, MM. Vitelleschi, Fusco, etc., s'élevèrent contre les articles concernant les abus du clergé, déclarant y voir « un attentat à la concorde sociale, une législation arbitraire, exceptionnelle, mettant le clergé hors le droit commun »; mais, pas plus qu'au Parlement, ces critiques courageuses et indépendantes ne trouvèrent de l'écho et du retentissement dans l'enceinte du Sénat. La Chambre haute, peuplée de créatures du gouvernement et acquise d'avance aux projets sectaires de MM. Crispi et Zanardelli, approuva le code pénal par 101 voix contre 33. La discussion d'une œuvre législative de cette importance, qui partout ailleurs eût suscité des débats passionnés et prolongés, fut expédiée en quelques séances.

Onze ans auparavant, quand le projet de loi de M. Mancini sur les abus du clergé fut présenté à ses délibérations, la Chambre haute avait entendu pourtant des protestations autrement vigoureuses et éloquentes. Un vieux sénateur, Pantaleoni, un ami de Cavour, se leva sur son banc et lança cette apostrophe vibrante qui doit sonner aux oreilles des sénateurs d'aujourd'hui comme un cri de condamnation. « Messieurs, laissez-moi vous le dire : Punir un individu parce qu'il obéit au *dictamen* de sa conscience est un acte immoral, profondément immoral. La conscience publique ne peut que se révolter en présence d'un acte aussi immoral, qui offense votre conscience, qui offense la mienne, qui offense la conscience de tous les honnêtes gens. Je vous le demande : que voulez-vous que devienne un pays où la loi châtie celui qui obéit à sa conscience, tandis qu'elle épargnera un malheureux prêtre qui aura trahi sa conscience pour ne pas aller en prison. *Je me croirais indigne du nom d'honnête homme si je votais cette loi.* »

Cette loi, à laquelle le vieux Pantaleoni infligeait une flétrissure aussi éloquente et aussi méritée, la grande majorité du Sénat italien

la vota, non pas la mort dans l'âme, mais sans remords et d'un cœur léger.

*
* *

En installant violemment sa domination dans la Ville éternelle, en découronnant la papauté, la révolution italienne a introduit dans son œuvre d'unité un vice organique qui la mine lentement; elle a ouvert une blessure intime et profonde qui constitue une source permanente de faiblesse et de désordres multiples, en attendant qu'elle devienne, — si l'on n'y porte remède à temps, — un principe infaillible de ruine et de mort. Or le code pénal a précisément pour but d'élargir et d'envenimer encore ce dualisme douloureux et meurtrier qui épuise les sources vitales du pays. Par la spoliation de la papauté, par sa politique antireligieuse, l'Italie officielle avait creusé un abîme entre les pouvoirs légaux et la conscience catholique italienne. Au lieu de combler cet abîme, voilà qu'un gouvernement sectaire s'ingénie encore à le rendre plus large et plus profond, à accentuer ce déchirement de la nation. La faiblesse de l'Italie d'aujourd'hui, c'est précisément que la révolution unitaire, en se substituant aux gouvernements déchus, a improvisé un régime artificiel sans racines dans le sol natal; les lois et les institutions sont presque partout en contradiction avec les habitudes, les mœurs et les convictions des populations. Aussi cette œuvre, née d'hier, offre déjà çà et là des symptômes frappants de décomposition et de décrépitude : à l'examiner, on ne sait souvent si c'est un peuple jeune et inexpérimenté qui commence ou une nation épuisée qui finit. Or, au lieu de chercher à corriger ce vice de constitution, à infuser un sang nouveau et vigoureux dans cet organisme anémié et rachitique qui dépérit de jour en jour, on double, au contraire, la dose du venin qui le corrompt et le tue ! Il n'a pas suffi de bâtir l'édifice légal et constitutionnel en dehors de l'Église et des catholiques, comme si, dans un pays tel que l'Italie, on pouvait faire abstraction de cette grande force morale et sociale qui est le catholicisme. Aujourd'hui, il y a plus : les catholiques et le clergé sont rejetés hors du droit commun comme une caste maudite de *parias* et de pestiférés. L'État les oblige à choisir entre obéir à leur conscience ou être bannis de la vie nationale et exclus des libertés publiques !

C'est le sceau mis à toutes les erreurs et à toutes les folies commises depuis vingt ans, le triste couronnement de cette politique sectaire et néfaste qui, méconnaissant les traditions et foulant aux pieds les convictions religieuses de ses populations, travaille à décatoliser l'Italie !

La législation inventée par le code pénal constitue d'ailleurs une exception en Europe. Dans presque tous les pays, en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, les citoyens ont le droit de discuter les actes du pouvoir et, sinon de mettre en cause la forme même des institutions existantes, tout au moins de poursuivre légalement l'abolition de certaines lois et l'amélioration du système constitutionnel en vigueur. En Italie, le code pénal prive les catholiques, et même ceux qui ne le sont pas, de ce droit élémentaire. Poursuivre le rétablissement de l'indépendance territoriale du Pape constitue un crime de haute trahison. L'Italie d'aujourd'hui marche sur les traces de la Convention. Le code pénal érige la foi à « l'Italie une et indivisible » à la hauteur d'un dogme légal auquel il faut croire sous peine des travaux forcés à perpétuité.

Un des peuples les plus malheureux et les plus opprimés de l'histoire, l'Irlande a pu cependant lutter, pendant des siècles, pour la conquête de son autonomie. Le peuple irlandais n'a cessé de poursuivre au grand jour, et sur tous les terrains de la vie publique, la réalisation de son programme national et patriotique. Plus malheureuse et plus dure cent fois va être la position des catholiques italiens qui, sous la menace permanente de pénalités formidables et comprimés par un odieux terrorisme, ne pourront revendiquer l'indépendance territoriale du Pape!

La législation, qui vise spécialement le clergé, transforme les évêques et les prêtres italiens en une vaste catégorie de suspects. Le prêtre italien tombe au rang du vagabond, de l'*ammonito*, comme on dit en Italie, placé sous la surveillance incessante d'une police méfiante et tracassière. Des pays ont vu surgir de violentes et atroces persécutions, mais du moins elles n'interdisaient pas la lutte et ne supprimaient pas le droit de défense. En plein *Kulturkampf*, le clergé et les catholiques prussiens ont eu la faculté et l'honneur de défendre leurs droits. Quelques évêques se sont vus entraînés en prison et en exil, mais toujours le clergé a pu se réunir et faire entendre aux fidèles la grande voix du devoir. Les laïques ont organisé la lutte sous toutes ses formes, la poursuivant héroïquement dans les réunions publiques et la presse aussi bien qu'à la tribune parlementaire. Or ce droit primordial de résistance qui est à la base de toutes les institutions libres, le code pénal italien le supprime. Un prêtre parle, il est emprisonné; un évêque proteste, il est saisi par la police. C'est l'intolérance la plus manifeste et la plus odieuse.

Ce caractère inouï de tyrannie légale s'accuse encore avec plus de force si l'on considère que cette guerre implacable, déclarée par le gouvernement italien aux consciences religieuses, se meut

précisément sur le terrain de la cause la plus auguste et la plus universelle de toutes et à la fois d'une cause essentiellement italienne, où sont engagés non seulement les droits imprescriptibles de la papauté, mais encore les intérêts les plus vitaux de l'Italie elle-même. Les catholiques étrangers pourront poursuivre pacifiquement leurs revendications en faveur de l'indépendance pontificale; les catholiques italiens, eux qui ont le privilège incomparable de posséder, au milieu d'eux, l'institution divine de la papauté, laquelle fait partie, pour ainsi dire, de leur glorieux patrimoine national, eux pour qui la solution de la question pontificale est non pas seulement un devoir de conscience, mais un droit et un intérêt de patriotisme, ne pourront joindre leurs protestations à celles de leurs coreligionnaires : ils devront rester spectateurs bâillonnés et muets, témoins attristés et inactifs de la lutte qui mutile les droits de l'Église et déchire le sein de l'Italie !

*
* *

Mais ce qui constitue au plus haut degré la gravité de cette législation et ce qui la signale à l'attention de l'Europe, c'est qu'elle anéantit pratiquement la loi des garanties, elle déchire le pacte par lequel l'Italie, en s'installant à Rome, s'était liée vis-à-vis des catholiques et des gouvernements du monde entier. Non qu'il faille exagérer l'importance de cette loi des garanties, puisque le Pape l'a répudiée et que le gouvernement italien lui-même la viole journellement et sans scrupule, dans sa lettre aussi bien que dans son esprit. Mais comme cette loi, — véritable trompe-l'œil, — constitue le principal argument des officieux Italiens en faveur du *statu quo*, il n'est pas sans intérêt de montrer que le code pénal en met en lambeaux les dispositions fondamentales.

L'occupation de Rome fut, selon le mot de M. Mancini, « une expérience » qu'allait tenter l'Italie à ses risques et périls. Si, par suite des tragiques événements qui absorbaient ailleurs son attention, l'Europe demeura spectatrice muette et impassible de l'entrée des Italiens dans la Ville éternelle, elle n'y a jamais donné explicitement sa sanction diplomatique, et l'expérience continue : le dernier mot est loin d'avoir été dit. Aux débuts de l'occupation, l'Italie officielle, pour calmer l'irritation des catholiques et faire droit aux griefs légitimes des gouvernements, multiplia les promesses et les engagements de respecter l'indépendance spirituelle du pontife romain. Puis, à mesure que l'on s'éloignait de la date néfaste du 20 septembre et que la peur d'une intervention de l'Europe diminuait, les hommes d'État italiens crurent pouvoir

s'affranchir progressivement de la parole donnée, et aujourd'hui, des promesses faites solennellement à l'Europe, au lendemain de 1870, que reste-t-il? Rien ou du moins bien peu de chose. Le récent code pénal est la négation la plus formelle des principes inscrits dans la loi des garanties.

Dans un discours, prononcé au Parlement le 5 décembre 1870, Victor-Emmanuel disait : « Nous sommes entré à Rome au nom du droit national; nous y demeurerons, en maintenant, selon la promesse que nous nous sommes faite à nous-mêmes, la pleine indépendance du Saint-Siège dans l'exercice de son pouvoir spirituel et dans ses rapports avec la catholicité. » Cette déclaration servit de base fondamentale à la loi des garanties. Un décret royal suspendit, et, plus tard, une loi formelle abrogea ou modifia les dispositions du code pénal sarde relatives aux *abus* des ministres du culte, pour que ce code pénal s'harmonisât complètement avec les déclarations et les engagements que prenait le gouvernement italien en élaborant la loi des garanties.

Or, aujourd'hui, non seulement le gouvernement italien rétablit les dispositions du code sarde, mais il les accentue, il les aggrave! Si ce code, dans sa rédaction primitive, était en contradiction avec la loi des garanties, qu'est-ce donc aujourd'hui qu'on y a introduit des articles d'une sévérité infiniment plus draconienne, et qui sont le dernier mot de l'arbitraire et de l'oppression légale?

L'article 9 de la loi des garanties est ainsi conçu : « Le Souverain Pontife aura la pleine liberté d'accomplir toutes les fonctions de son ministère spirituel. » Les autres dispositions de la loi ne sont que le corollaire de ce principe fondamental. Qui ne voit que, avec le code pénal actuel, il ne subsiste plus rien de cet article 9? Que demain le Souverain Pontife publie une encyclique ou une allocution, protestant, au nom du dogme ou de la morale, contre une loi émanée du gouvernement italien, et non seulement les évêques et les curés ne pourront promulguer la parole du Pape qu'en encourageant les pénalités les plus graves, mais le gouvernement, le code à la main, possédera la faculté d'interdire à la presse elle-même la reproduction des enseignements pontificaux, soit en séquestrant les journaux, soit en emprisonnant les journalistes. La liberté du magistère spirituel de la papauté va donc se trouver entravée et détruite dans son exercice le plus légitime et le plus nécessaire. Nous pourrions multiplier ces exemples, mais celui-là est péremptoire.

Nous avons donc raison de dire que le code pénal ouvre une nouvelle période dans le développement des rapports entre la papauté et l'Italie : la position du gouvernement italien, vis-à-vis

de l'Europe et de la papauté, est modifiée du tout au tout. Rompant avec ses déclarations antérieures, mentant à la foi jurée, le gouvernement italien prétend aujourd'hui régler à sa guise et sans se soucier le moins du monde de l'opinion de l'Europe et des droits des catholiques, ses rapports avec le Saint-Siège. Les nouveaux légistes de l'école Mancini ont toujours audacieusement affirmé que la question romaine n'est qu'une question italienne et purement intérieure. Cette opinion monstrueuse triomphe aujourd'hui : la législation actuelle en est l'expression brutale. Sous le code pénal italien, le Pape jouira de moins de liberté et d'indépendance religieuse qu'un évêque prussien sous le régime du *Kulturkampf*, et jamais le ministère républicain le plus anticlérical n'a malmené un évêque français comme M. Crispi, avec la législation qu'il vient de faire voter, prétend malmenier l'auguste chef de la religion catholique.

Quand Mahomet II entra dans Constantinople, il transforma, il est vrai, Sainte-Sophie en mosquée, mais la position religieuse des Grecs et de leur chef hiérarchique resta intacte. Mahomet, lui, ce souverain musulman et barbare, fit au patriarche de Constantinople une situation privilégiée au sein de l'empire. Les Grecs conservèrent leurs lois civiles et religieuses, jouissant d'une large autonomie intérieure et formant pour ainsi dire une sorte d'État dans l'État, comme les protestants français sous l'Édit de Nantes. Et Mahomet agissait ainsi vis-à-vis d'une religion inférieure mille fois au catholicisme en influence et en prestige et dont la suprématie, — en dehors de la Russie qui devait bientôt s'en affranchir, — ne s'étendait guère au delà des bornes de l'empire turc. A travers le cours des siècles et sous le joug de la plus dure oppression matérielle, les Grecs de l'empire ottoman ont continué de jouir des privilèges civils et religieux que leur avait octroyés Mahomet II, et aujourd'hui encore ils les défendent avec un soin jaloux comme le boulevard de leur indépendance.

Il nous est triste de le dire ici, Mahomet II s'est montré plus intelligent et plus libéral que les nouveaux conquérants de Rome. Tandis que les Turcs comblèrent d'honneurs et de privilèges le patriarche schismatique de Constantinople, les sectaires italiens, après avoir abreuvé d'humiliations sans nombre le captif du Vatican, aspirent à découronner encore de son autorité spirituelle ce souverain de deux cents millions de conscience. Par le code pénal, ils lui posent brutalement cette alternative : Se soumettre ou se démettre, la capitulation ou l'exil.

Des voix autorisées l'ont dit, et nous ne pouvons que le répéter ici : le code pénal a ouvert virtuellement la question du départ du Pape. L'exode de la papauté de la Ville éternelle rentre désormais

parmi les éventualités possibles de l'avenir, sinon parmi les solutions probables de la question romaine.

*
* *

Le code pénal constituait, si l'on nous passe l'expression, la pièce de résistance du *Kulturkampf* de M. Crispi, son principal engin de lutte, mais ce ne fut pas le seul. Outre que l'hostilité persécutrice et tracassière à l'égard de la papauté, la guerre incessante au « cléricalisme » faisait d'ailleurs le fond de toute sa politique, on vit bientôt autour du code pénal se grouper une série de lois et de manifestations ouvertement dirigées contre l'Église et le Vatican. La haine sectaire du nouveau régime se déploya sur tous les terrains et avec une intensité chaque jour croissante.

M. Crispi semble avoir repris pour son compte la réalisation du programme posé, il y a quelques années, par un émule et un disciple de Mazzini dans le journal *la Lega della democrazia*. M. Alberto Mario, — le malheureux, qui était d'ailleurs un talent de marque, après avoir tant blasphémé pendant sa vie, est mort, il y a quatre ans, d'un cancer à la langue, — M. Alberto Mario écrivait donc les lignes suivantes : « Abolir les garanties (et M. Crispi les a abolies de fait), cela veut dire enfoncer les portes de la forteresse, et les portes une fois enfoncées, on entre dans la forteresse et on abolit la papauté. Chaque nation a sa mission historique. *La mission historique de l'Italie est l'abolition de la papauté.* » M. Crispi a peut-être conservé assez de bon sens et de perspicacité pour comprendre ce qu'il y a d'insensé et d'humainement irréalisable dans ce rêve chimérique et monstrueux de sectaire. Mais s'il n'a jamais songé à « abolir » la papauté, il consacre toutes les ressources de sa politique et de sa diplomatie à la traquer de toutes manières, à faire échec à son influence sur tous les terrains, à la harceler d'une guerre odieuse et incessante. Si l'on ôtait de la politique de M. Crispi cette préoccupation constante et exclusive de froisser et de léser le Pape et les catholiques, qu'en resterait-il ?

Il y eut d'abord cette inepte et fastidieuse comédie du monument à Giordano Bruno, mise en scène par les loges dès les premiers mois de 1888, et qui, après avoir passé par des phases mouvementées et diverses, devait avoir son dénouement à la fin de l'année dernière. L'idée d'ériger à Rome une statue à Giordano Bruno s'inspirait évidemment d'une arrière-pensée d'hostilité contre le Vatican : c'était la principale signification, ou pour mieux dire l'unique raison d'être de ce monument. Giordano Bruno occupe le rang le plus infime dans la catégorie des révoltés du seizième

siècle. Mais, s'il ne compte pas parmi les plus grands des réformateurs, il fut assurément par ses doctrines l'un des plus dangereux. Les idées de Giordano Bruno, comme celles de Michel Servet, la victime de Calvin, dépassaient de beaucoup celles des hérétiques de son siècle et, par l'audace de ses affirmations, Giordano Bruno réjouit presque les matérialistes et les rationalistes de notre époque. Ses idées formaient un mélange assez incohérent des erreurs les plus monstrueuses et les plus grossières empruntées aux philosophes païens de l'antiquité : il nous suffira de dire que Giordano Bruno croyait à la métempsycose. On comprend le trouble et le scandale que dut susciter le philosophe de Nole en prêchant des doctrines qui, à son époque, constituaient un véritable délit politique et social. Aucun trait intéressant ne marque du reste la physionomie de ce moine révolté. Dans les ouvrages qu'on lui attribue, l'obscénité le dispute à l'impiété et au blasphème. Sa vie errante et vagabonde fut celle d'un vulgaire aventurier, et n'étaient son procès et sa mort qui laissèrent de lui une trace dans l'histoire, il serait resté, comme il le méritait d'ailleurs, complètement ignoré. On sait que Giordano Bruno, arrêté à Venise par la sainte Inquisition, fut transféré à Rome, où son procès s'instruisit. Il dura six ans et se termina par une condamnation au supplice des hérétiques, le feu. Mais à Rome les mœurs étaient douces, ces condamnations ne s'exécutaient guère qu'en effigie. Le silence universel des historiens du temps sur son prétendu supplice permet donc de supposer que Giordano Bruno, selon la coutume, ne fut pas brûlé vif, mais seulement en effigie.

La légende du moine libre-penseur, brûlé vif par Clément VIII sur la place Campo dei Fiori et mort martyr de la cruauté et de l'intolérance papale, n'en a pas moins fait son chemin parmi les historiens révolutionnaires. C'est ce qui explique l'empressement qu'on a mis à exhumer ce cadavre enseveli dans l'oubli de l'histoire et à ériger au moine hérétique un monument sur l'une des places publiques de Rome. Giordano Bruno n'était qu'un symbole : ce qu'on glorifiait en lui, c'est la révolte contre le Vatican.

L'apothéose du philosophe de Nole commença, au mois de février 1888, par une séance académique qui eut lieu au Collège romain et à laquelle assista solennellement M. Crispi. M. Moleschott, le matérialiste bien connu et que le roi Humbert a fait sénateur du royaume d'Italie, célébra pompeusement la vie de Giordano Bruno comme une protestation éloquente contre la théocratie. « Victor-Emmanuel, s'écria-t-il, en détruisant le pouvoir temporel a rendu au monde sa conscience : il a délivré le sens moral (*sic*) et libéré le patriotisme des chaînes de plomb des sbires du Pape; il a élevé

le libre examen et le progrès indéfini au-dessus de cette infailibilité à laquelle ne croit pas même celui qui s'en vante. » Massimo d'Azeglio a écrit un jour que l'installation de la capitale à Rome équivaldrait à l'intronisation de la démagogie. En attendant que la démagogie ait son jour, l'athéisme et le matérialisme scientifique y célèbrent leurs saturnales et règnent en maîtres sous la haute protection de M. Crispi : ce serait à croire vraiment, à entendre ce qui s'y dit et à voir ce qui s'y fait, que Rome, selon l'expression de son syndic actuel, le marquis Guiccioli, soit devenue « la capitale de la libre-pensée cosmopolite. »

Cette séance académique, à laquelle la présence du chef du gouvernement imprimait un caractère officiel, préludait dignement aux scènes qui allaient suivre. La question du monument à Giordano Bruno se transforma immédiatement, dans les mains de M. Crispi, en un puissant levier d'agitation politique et électorale qui servit à battre en brèche la majorité conservatrice installée au Capitole. La destitution du syndic Torlonia avait été un premier coup porté à la municipalité romaine, que M. Crispi affectait de considérer comme une citadelle du cléricalisme, un boulevard du Vatican, bien que les catholiques proprement dits fussent bien loin d'y posséder la majorité. Les adeptes du gouvernement portèrent au conseil municipal la proposition du monument à Giordano Bruno, proposition qui fut rejetée par 35 voix contre 29. Le même soir, M. Crispi, haranguant la tourbe mélangée qui était allée « manifester » sous ses fenêtres, lui promit, dans un jargon étrange, son appui et celui du roi (textuel), pour faire triompher « la cause de l'idéal ». Quelques semaines après, avait lieu le renouvellement partiel du conseil municipal de Rome. M. Crispi tint parole. Grâce aux influences multiples dont il dispose, grâce aussi à la pression formidable qu'il mit en jeu, les catholiques furent écrasés et la liste libérale l'emporta.

Ces élections viennent d'avoir un singulier épilogue. Il y a quelques jours, les organes officieux nous ont appris que trois des principaux chefs du comité catholique de l'*Unione romana* vont être traduits devant la cour d'assises sous l'inculpation de « corruption électorale. » *Quis tulerit Gracchos...* Le gouvernement italien joue d'audace, mais qui espère-t-il tromper?

La cause était donc gagnée pour les partisans de Giordano Bruno. Lorsque, au mois de décembre dernier, le syndic Guiccioli mit aux voix pour la seconde fois la proposition du monument, la nouvelle majorité, docile aux volontés de M. Crispi, la vota par acclamation. Il y a quelques jours, la commission archéologique s'est rendue sur la place *Campo dei Fiori* pour étudier l'empla-

cement où s'élèvera la statue du moine apostat. Sur le monument, détail significatif, doivent figurer plusieurs médaillons représentant Jean Huss, Wicleff, Michel Servet, Arnauld de Brescia, Vanini et Campanella.

Parmi les hontes que le nouveau régime a infligées à la Ville éternelle, celle-là porte avec elle sa marque spéciale : la statue de Giordano Bruno est bien digne de figurer comme l'emblème de la guerre acharnée, aussi basse que violente et déloyale, faite par le gouvernement actuel à la papauté.

Si nous avons insisté sur ce triste épisode de la lutte engagée entre le Vatican et l'Italie officielle, c'est que, par les incidents qu'il provoqua aussi bien que la portée politique que lui attribua le gouvernement italien, il en constitue une des faces caractéristiques.

Sous le second empire, on a vu l'opposition républicaine se faire du cadavre de Baudin un tremplin politique et électoral. A Rome, l'exhumation officielle de Giordano Bruno revêt quelque chose d'infiniment plus révoltant et plus odieux, puisque le régime qui a tenté de réhabiliter et d'exploiter contre le Vatican la mémoire du moine rebelle est le régime victorieux, et que cette campagne d'injures et d'outrages était dirigée contre un souverain captif. Louis XVI, enfermé dans l'enceinte du Temple, entendait chaque jour les hurlements sinistres de la populace révolutionnaire, dont l'écho arrivait jusqu'à lui. Combien de fois, pendant le cours de cette année, n'a-t-on pas vu une tourbe soudoyée parcourir les rues de Rome en proférant les cris les plus outrageants : *A bas le Pape! Mort au Pape! Mort aux prêtres!* mêlés aux acclamations frénétiques en l'honneur de M. Crispi. Le soir même du vote qui assurait son monument à Giordano Bruno, la populace surexcitée allait se porter vers le Vatican pour faire retentir ses cris de mort jusqu'aux oreilles du Pape, quand la police arriva à temps pour l'en empêcher.

M. Casimir Périer, quelque temps après 1830, protestait un jour à la Chambre contre ce qu'il appelait « l'avilissement des camaraderies révolutionnaires ».

Ces camaraderies-là, M. Crispi ne les craint pas, il les recherche et s'en sert au besoin comme d'un *instrumentum regni*.

FRANÇOIS CARRY.

La suite prochainement.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'ENTENTE CORDIALE

ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

(Septembre 1843 — Février 1844)

I

Aussitôt après la visite faite à Eu, en septembre 1843, par la reine Victoria¹, les cabinets de Londres et de Paris s'étaient appliqués, avec une bonne volonté et une bonne foi égales, à pratiquer leur nouvelle politique d'entente. Au mois d'octobre, lord Aberdeen, s'étant rendu dans sa terre de Haddo, en Écosse, pour y prendre un peu de repos, invita à l'y suivre notre chargé d'affaires qui était en ce moment le comte de Jarnac. Le ministre et le diplomate vécurent à Haddo sur un pied d'intimité confiante et affectueuse. « Le repas du matin terminé, a raconté M. de Jarnac², lord Aberdeen m'emmenait dans son cabinet. Les courriers de l'ambassade comme ceux du *Foreign-office* nous arrivaient sans cesse. Nous nous communiquions tout, autant que les intérêts du service le permettaient; nous causions de tout à cœur ouvert. » Puis, à d'autres moments, le soir principalement, c'étaient de longues conversations où le secrétaire d'État devisait librement des choses et des hommes de la politique. Tantôt, il réveillait ses souvenirs sur les luttes du commencement du siècle, sur Napoléon, sur Talleyrand, qu'il jugeait sévèrement, sur les autres personnages de cette tragique époque. Tantôt, revenant au temps présent, « il parlait volontiers, rapporte

¹ Sur cette visite, voir l'article publié dans la livraison du 25 septembre 1888.

² Notice de M. le comte de Jarnac sur lord Aberdeen.

son interlocuteur, de l'inflexible intégrité du duc de Broglie; de la reine Marie-Amélie, *that angel on earth*, à laquelle il avait voué un culte tout particulier, *la seule personne de notre siècle*, disait-il, *contre laquelle le souffle de la calomnie n'a jamais osé s'élever*; de la noble lutte que soutenaient le roi Louis-Philippe et M. Guizot pour les intérêts les plus chers de l'humanité»; toutefois, il laissait voir des doutes sur l'issue de cette lutte : les destinées futures de notre pays l'inquiétaient. Le sujet le plus fréquent des entretiens était naturellement la situation respective de la France et de l'Angleterre. C'est même en cette circonstance que leurs nouveaux rapports paraissent avoir reçu, pour la première fois, le nom qu'ils devaient conserver dans l'histoire diplomatique. Un jour, en effet, le ministre fut amené à communiquer à notre chargé d'affaires une longue lettre confidentielle qu'il adressait à son frère sir Robert Gordon, ambassadeur à Vienne; dans cette lettre, pour caractériser les relations qu'il désirait désormais entretenir avec le gouvernement français, il se servait de cette expression : *A cordial good understanding*, « une cordiale bonne entente. »

Bien que dégagé des préjugés surannés et supérieur aux mesquines jalousies, lord Aberdeen restait, non seulement très anglais, mais aussi très tory. Cette disposition d'esprit influait sur sa façon de concevoir l'entente des deux puissances occidentales. Au lendemain de 1830, alors que les wighs étaient au pouvoir, cette entente avait été plus ou moins une alliance libérale destinée à tenir tête, en Europe, aux cabinets réactionnaires. En 1843, dans l'esprit du ministre tory, elle devait avoir un caractère conservateur et surtout pacifique. C'était parce que le gouvernement du roi Louis-Philippe résistait, en France, à l'esprit révolutionnaire et belliqueux, c'était pour le seconder dans cette résistance, que lord Aberdeen estimait utile et juste de se rapprocher de lui. Tout en effectuant très loyalement ce rapprochement, il n'oubliait pas que l'alliance avec les puissances continentales avait été la tradition de son parti et qu'elle pourrait redevenir nécessaire, au cas, nullement impossible, où la France tenterait de détruire l'œuvre de 1815. Il demeurait très attaché à cette œuvre à laquelle il avait pris personnellement une grande part; l'état européen, créé à cette date, lui paraissait la condition de la sécurité de la Grande-Bretagne, qui se trouvait sans armée, en face de la France toujours occupée à développer ses forces militaires. « L'alternative pour nous, disait-il à M. de Jarnac, c'est une Europe fortement constituée dans notre intérêt, ou des armements extraordinaires et excessifs; notre grandeur, notre indépendance, notre sécurité même sont à ce prix. » Aussi ne cachait-il pas au chargé d'affaires français qu'il ferait cause commune avec

les autres cours, si nous voulions toucher aux traités de 1815 : « Souvenez-vous, — lui disait-il un jour où la conversation avait porté sur l'Autriche, — souvenez-vous, quelle que soit d'ailleurs l'intimité de notre union, qu'en Italie, je ne suis pas Français, je suis Autrichien. » Sous l'empire du même sentiment, il s'appliquait à calmer les mécontentements que l'entrevue d'Eu avait provoqués à Vienne et à Berlin. « Dans ce rapprochement, disait-il à M. de Bunsen, ministre de Prusse à Londres, il n'y a rien d'exclusif; d'ailleurs, la paix et la bonne harmonie ne peuvent que gagner à ce que les relations des grandes cours avec celle de France redeviennent entièrement ce qu'elles étaient de 1815 à 1830¹. » Il ne manquait pas une occasion de rappeler au diplomate prussien que son dessein principal, en se rapprochant de la France, était d'y contenir le parti de la guerre². Ces explications ne suffisaient pas, il est vrai, à dissiper la mauvaise humeur des cabinets de Berlin et de Vienne. M. de Metternich, entre autres, ne parlait pas sans colère de la « monstrueuse jonction » de la France et de l'Angleterre, et de la « stupidité » avec laquelle le cabinet de Londres se laissait jouer par celui de Paris³.

Le soin avec lequel lord Aberdeen tâchait de prévenir tout refroidissement entre la Grande-Bretagne et les cours du continent, n'impliquait pas de sa part double jeu. C'était seulement une précaution qui lui paraissait imposée par les incertitudes de l'avenir. Pour le moment et tant qu'à Paris on demeurait conservateur et pacifique, il s'appliquait, « sans briser les autres alliances qui lui tenaient lieu d'armements », à entretenir avec notre gouvernement des relations vraiment intimes. « Pour la France, a rapporté M. de Jarnac, étaient au fond la grande considération, les grands égards, les grandes prévenances. En tout, depuis l'action commune sur les plus importantes questions jusqu'au plus intime détail de l'étiquette et du cérémonial, pour elle était le pas, pour elle le premier rang⁴. » En Grèce et en Espagne, sur les deux théâtres où l'anta-

¹ Cité dans une lettre du comte Bresson à M. Guizot, en date du 29 septembre 1843. (*Documents inédits*.)

² Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 583.

³ La seule consolation que M. de Metternich trouvait au spectacle de cette « monstrueuse jonction », était l'espoir qu'elle ne durerait pas. « On a pris à Paris et à Londres, écrivait-il au comte Apponyi le 26 janvier 1844, l'habitude d'une politique de sous-entendus; à Paris, c'est la finesse qui doit remplacer le fond qui manque en toutes choses; à Londres, on est franchement stupide. Or, comme la stupidité a aussi son réveil, c'est de Londres que viendront les premières causes de tension. La finesse, étant toujours éveillée, n'est pas soumise aux mêmes lois; elle va aussi longtemps que le permet la force des choses. (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 19 et 20.)

⁴ Notice sur lord Aberdeen.

gonisme était naguère le plus aigu, des efforts sincères étaient tentés pour faire entrer la cordiale entente dans la pratique; sans doute les instructions conciliantes envoyées de Londres n'avaient pas, du premier coup, raison des habitudes contraires prises par les agents anglais résidant à Madrid et à Athènes. Mais, du moins, la direction était loyalement donnée. Cela suffisait pour que M. Guizot pût écrire, le 2 novembre 1843 : « L'Espagne et la Grèce sont en bon train ¹. » Et, quelques semaines plus tard, le 9 décembre, notre ambassadeur à Londres, M. de Sainte-Aulaire, formulait ainsi son appréciation : « Quant à la politique générale, la situation me paraît bonne. En Grèce, nous irons avec l'Angleterre. En Espagne, les vieilles méfiances sont amorties ². »

Ce n'était pas seulement dans ces affaires en quelque sorte normales et permanentes, c'était aussi dans les incidents imprévus et passagers que les bonnes dispositions du cabinet britannique avaient occasion de se manifester. Précisément à cette époque, le voyage du duc de Bordeaux à Londres fit naître un de ces incidents. Tant que Charles X avait vécu, conservant, en dépit de l'abdication de Rambouillet, le gouvernement de sa famille, sa préoccupation avait été d'empêcher que son petit-fils ne tombât aux mains des agités du parti royaliste. Après sa mort (6 novembre 1836), le duc d'Angoulême, devenu Louis XIX pour son entourage et le comte de Marnes pour le dehors, n'était porté, ni par son âge ni surtout par son caractère, à rien changer aux traditions établies par son père, et la petite cour exilée de Goritz demeura à la fois aussi respectable et aussi morte que par le passé. Pendant ce temps, le duc de Bordeaux grandissait; l'enfant devenait jeune homme, et, bien que son éducation eût été entièrement dirigée selon les vues de Charles X, il sentait le besoin de sortir de cette retraite immobile et muette; il aspirait à voir la terre des vivants et à s'y montrer. De là son voyage à Rome, accompli en octobre 1839, comme une sorte de coup de tête, à l'insu de ses parents, avec la seule complicité du duc de Lévis et en trompant par un déguisement la surveillance de la police autrichienne. Il avait alors dix-neuf ans. Le pape, surpris, gêné, ne put pas cependant ne pas lui faire bon accueil, et le jeune prince passa tout l'hiver à Rome, fort répandu dans les salons de l'aristocratie. Mis en goût par ce premier acte d'émancipation, il songeait dès lors à visiter Berlin et Londres; mais la crise de 1840 l'empêcha de donner immédiatement suite à son projet : plus tard, survinrent d'autres obstacles, notamment la longue immobilité à laquelle le condamna une grave chute de

¹ *Documents inédits.*

² *Ibid.*

cheval, faite en juillet 1841. Ce fut seulement à la fin de 1842 qu'il recommença ses pérégrinations, en se rendant à Dresde. Le voyage en Prusse et en Angleterre était annoncé pour l'année suivante.

Ces déplacements ne laissaient pas que de causer quelque émoi aux Tuileries. Ce que Louis-Philippe savait des sentiments de la plupart des cours européennes lui faisait craindre que la présence du duc de Bordeaux auprès de ces cours n'amenât quelque incident déplaisant pour la monarchie de 1830. Il ne se sentait plus d'humeur à supporter patiemment les mortifications qu'au début, nouveau-venu au milieu des vieilles royautes, il avait cru plus sage de ne pas remarquer; d'autre part, il désirait vivement ne pas se créer d'affaires, surtout pour un tel sujet; il comprenait qu'une surveillance trop tracassière ne serait pas digne, et il ne voulait pas se faire accuser d'ajouter de petits déplaisirs à une si grande infortune. Les instructions envoyées à nos agents, sur ce sujet délicat, furent donc pondérées avec soin. Que le duc de Bordeaux se rendît dans les diverses capitales, qu'il y fût reçu par les souverains, le gouvernement français n'y trouvait pas à redire, pourvu que ce fût à titre privé, sans caractère politique, et que le séjour ne dépassât pas la durée d'une visite de passage. Mais il avertissait les autres cours que ses représentants diplomatiques ne pourraient continuer à résider là où ces conditions n'auraient pas été observées. A Dresde, en décembre 1842¹, et l'année suivante en Prusse, bien que, dans ce dernier pays, le prince fût l'hôte du roi Frédéric-Guillaume, à Sans-Souci, notre cabinet ne jugea pas que les limites fixées par lui eussent été dépassées; il se montra même fort satisfait de la déclaration spontanément faite par le gouvernement de Berlin, que « la visite aurait été déclinée, si l'oncle du jeune prince avait cessé de vivre, et que le neveu, gagnant d'importance aux yeux d'un parti, eût été regardé comme un prétendant² ».

Le voyage à Londres, qui devait suivre celui de Berlin et qui était annoncé pour le mois de novembre 1843, inquiétait davantage le cabinet de Paris. Le théâtre était plus proche, plus en vue, et l'on savait que les légitimistes allaient saisir cette occasion pour faire une grande manifestation de parti. Ajoutons qu'après l'entrevue d'Eu, la cour de France croyait pouvoir obtenir de celle d'Angleterre ce qu'elle eût peut-être hésité à demander aux cours d'outre-

¹ Instructions envoyées à Vienne, à Dresde, à Berlin, décembre 1842 à septembre 1843. (*Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, p. 46 à 53.)

² Cette déclaration se trouvait dans une lettre que le roi de Prusse avait fait écrire par M. de Humboldt à M. Guizot, le 23 septembre 1843, pour le rassurer sur les conditions dans lesquelles s'était accomplie la visite. (*Mémoires* de M. Guizot.)

Rhin. Lord Aberdeen prit les devants avec une cordialité parfaite : « La reine, dit-il à notre chargé d'affaires, désire ne point voir le prince, et, quant à moi, je prendrais la responsabilité de lui conseiller de refuser sa visite, si, par un motif quelconque, vous m'en exprimiez le désir au nom du gouvernement français. La question est entre vos mains, et vous connaissez assez ce que sont les dispositions de cette cour, pour n'éprouver aucun scrupule à faire connaître vos vœux. Maintenant, je vous dirai que, livré à moi-même, et si l'on était indifférent à Paris, je voudrais que, s'il le désire, la reine reçût le jeune prince. Cette réception serait évidemment tout à fait particulière (*strickly private*), une simple présentation sans dîner, etc. Mais, si vous m'en exprimez le désir, je le répète, je déconseillerai même cette simple prévenance de notre cour ¹. » Évidemment le secrétaire d'État était préoccupé du mauvais effet que ferait, dans l'aristocratie tory, le refus de recevoir la visite ; et cependant, pour témoigner de son désir d'être agréable au gouvernement français, il se montrait prêt à affronter ces mécontentements de salons, qui ne sont pourtant pas d'ordinaire les moins redoutés. M. Guizot eût volontiers montré « l'indifférence » désirée et conseillée par lord Aberdeen ; mais, à ce moment même, il voyait les légitimistes se donner, avec grand apparat et grand bruit, rendez-vous à Londres, autour de celui qui devenait ainsi un « prétendant ». — « Il y a là autre chose que du respect pour le malheur, disait notre ministre, et le respect est dû à autre chose encore que le malheur ², » Dans ces conditions, le gouvernement français estima, après en avoir délibéré, qu'il y avait lieu de demander à la reine d'Angleterre de ne pas recevoir le prince. « Si M. le duc de Bordeaux, écrivit à Londres, le 6 novembre, M. Guizot, était simplement un prince exilé et malheureux, voyageant sans but ni effet politique, nous trouverions très naturel et convenable qu'on donnât à son malheur et à son rang toutes les marques de respect. Mais les choses ne sont pas telles, bien s'en faut. Que M. le duc de Bordeaux le veuille ou ne le veuille pas, ... il est bien réellement un prétendant qui fait de la politique de faction ou qui se prépare à en faire. » M. Guizot exposait ensuite que les légitimistes chercheraient à tirer parti d'une visite même reçue *privately*, et qu'au contraire un refus déjouerait leurs manœuvres ³. Louis-Philippe, qui personnellement prenait très vivement cette affaire, avait déjà écrit, le 4 novembre, avant même la délibé-

¹ Lettre du comte de Jarnac à M. Guizot, du 31 octobre 1843. (*Mémoires* de M. Guizot, p. 54 et suiv.)

² Lettre de M. Guizot à M. de Jarnac, du 4 novembre 1843. (*Ibid.*, p. 56.)

³ *Ibid.*, p. 57 et suiv.

ration de son conseil, au roi des Belges, son intermédiaire ordinaire avec la cour de Windsor : « Le duc de Bordeaux va en Angleterre, pas comme *visitor abandoned and interesting*, mais comme *pretender*, cela est certain. Dès lors, il faut qu'il ne soit pas reçu par la reine... Qu'on mette le plus de formes qu'on voudra dans cette décision, cela, on le pourra, pourvu qu'on ne cède pas sur le fait ³. » Le gouvernement anglais s'exécuta immédiatement. En revenant de Windsor, le 10 novembre, lord Aberdeen dit à notre représentant : « Tout est arrangé à l'égard du duc de Bordeaux ; la reine se conformera exactement au vœu du gouvernement français ; il lui a suffi d'en être avertie. » Personnellement, sans doute, lord Aberdeen était contrarié. « Dites de ma part à M. Guizot, déclara-t-il à M. de Jarnac, que je ne le reconnais pas là ; c'est de la politique de Metternich. » Le duc de Wellington ressentit plus vivement encore le déplaisir des exigences françaises. Ni l'un ni l'autre n'eurent cependant un instant d'hésitation. Quant à sir Robert Peel, il fit plus ; il approuva la conduite de notre gouvernement et insista pour que la reine d'Angleterre « ne laissât attribuer sa décision à aucune instigation venant de Paris », et pour qu'elle « parût ne suivre en cela que sa propre volonté et son sentiment spontané ³ ».

Le duc de Bordeaux arriva à Londres vers la fin de novembre 1843, et s'installa dans l'hôtel qu'on lui avait loué, à Belgrave-square. Informé des résolutions de la reine, il évita de solliciter une entrevue qui eût été déclinée. L'aristocratie anglaise, d'habitude fort empressée à fêter les visiteurs extraordinaires, garda cette fois une certaine réserve, par déférence pour l'exemple donné par sa souveraine ⁴. Par contre, les légitimistes français, accourus en

¹ *Revue rétrospective*.

² Lettre de M. de Sainte-Aulaire à M. Guizot, du 10 novembre 1843. (*Mémoires de M. Guizot*, t. VIII, p. 61.)

³ Lettre du comte de Jarnac à M. Guizot, du 8 novembre 1843. (*Ibid.*, p. 60, 61.)

⁴ Revenant peu après sur ces événements, notre ambassadeur à Londres, M. de Sainte-Aulaire, écrivait, le 6 février 1844, à M. de Barante : « Bien que le parti légitimiste ne rencontre aucune sympathie en Angleterre, le pays est trop aristocratique pour n'être pas un peu ébloui par beaucoup de noms historiques, et, abstraction faite de l'intention du pèlerinage, on aurait voulu fêter les pèlerins. Je crois, en vérité, que la reine et le gouvernement anglais nous ont rendu un fort grand service, en entravant cette tendance. Si M. le duc de Bordeaux eût été reçu à Windsor, des ovations eussent été données à lui et à ses leudes dans toutes les demeures hospitalières de l'Angleterre. Il retournerait sur le continent, tout autre personnage qu'il n'en était venu. Les invitations de toutes les cours d'Allemagne arrivaient, les ministres de France ne pouvaient tenir à leurs postes, et l'isolement nous devenait non moins coûteux qu'en 1840. » (*Documents inédits*.)

foule à Londres, se donnèrent beaucoup de mouvement et firent grand bruit. La presse du parti portait leur nombre à deux mille, chiffre certainement exagéré : dans une lettre postérieure, le prince ne parla que de mille. Parmi eux, on remarquait plus d'un grand nom de la noblesse, deux pairs : le duc de Richelieu et le marquis de Vérac, et cinq députés : MM. Berryer, de Larcy, de Valmy, Blin de Bourbon et de la Rochejacquelein¹. Aucun doute sur le caractère de la démarche. Ce n'était pas seulement un prince malheureux qu'on venait honorer et consoler ; c'était le souverain légitime qu'on acclamait, pour l'opposer à l'usurpateur. Le 29 novembre, le duc de Fitz-James lisait, à la tête de trois cents de ses amis politiques, une adresse à celui qu'il appelait *son roi*, et des cris de : *Vive Henri V!* suivaient ce discours. Chaque jour, c'était une manifestation nouvelle, dont les journaux s'appliquaient ensuite à prolonger en France le retentissement.

Au nombre des visiteurs était M. de Chateaubriand. On avait vu, non sans quelque étonnement, ce grand désenchanté, qui proclamait « ne plus croire à la politique », sortir de sa retraite chagrine et dédaigneuse², pour prendre part à cet acte de piété et de foi monarchiques. Il en fut largement payé. Après le prince, tous les honneurs furent pour lui. Les royalistes présents à Londres lui apportèrent solennellement le témoignage de leur reconnaissance. « Après avoir rendu hommage au roi de France, — disaient-ils, toujours par l'organe du duc de Fitz-James, — il nous restait encore un autre devoir à remplir, et nous nous sommes présentés auprès de vous, pour rendre hommage à la royauté de l'intelligence. » Le duc de Bordeaux lui-même s'associa à cet hommage, et il déclara que, s'il aspirait au trône de ses ancêtres, c'était pour servir la France « avec les sentiments et les principes de M. de Chateaubriand ». Ce dernier, à la fois flatté et ému, écrivait à ses amis de Paris : « Je viens de recevoir la récompense de toute ma vie... Je suis là à pleurer comme une bête. » Il ajoutait, à la vérité, pour ne pas paraître dupe de sa propre émotion : « Hélas ! tout cela, ce sont des paroles ; c'est du roman qui n'empêche pas le monde de marcher. » Doit-on chercher, dans le langage tenu en cette circonstance par M. le duc de Bordeaux, l'expression de ses idées personnelles à cette époque ? Il faudrait

¹ Un autre député, le marquis de Preigne, se rendit aussi à Londres : mais il déclara plus tard que son voyage avait eu pour motif des affaires personnelles et que sa visite au prince n'avait été dictée que par un sentiment de convenance et de politesse.

² Sur cette retraite de M. de Chateaubriand après 1832, cf. liv. II, ch ix, § x.

alors savoir ce qu'étaient « les sentiments et les principes de M. de Chateaubriand » ; on eût pu être embarrassé de les définir. Toutefois le prince laissait voir par là une certaine préoccupation de se donner une physionomie libérale. Sur un autre point, il marqua, sinon ce qu'il voulait, du moins ce qu'il ne voulait pas : ce fut en accueillant très froidement le marquis de la Rochejacquelein, représentant de ce royalisme démocratique qui, à la suite de la *Gazette de France*, prônait le suffrage universel, l'appel au peuple et l'alliance avec la gauche. Le prince voulait-il ainsi venger M. Berryer qui, peu auparavant, avait été violemment attaqué par la *Gazette*? Il ne parut pas cependant témoigner de faveur particulière au grand orateur qui, à Londres, fut laissé dans une situation un peu effacée, nullement en rapport avec son importance en France ; l'action parlementaire n'était probablement pas celle qui intéressait le plus le petit-fils de Charles X. Du reste, il ne faudrait pas se figurer qu'aucun programme politique un peu précis se dégagât des manifestations de Belgrave-square. Les pèlerins n'étaient venus chercher rien de semblable ; ils avaient voulu surtout satisfaire un sentiment : c'était le propre, l'originalité et parfois aussi la force de l'opinion légitimiste d'agir beaucoup par sentiment ; ainsi se trouvait-elle plus capable qu'une autre de fidélité et de sacrifices. Si le prince ne formula pas de programme, il saisit du moins cette occasion de poser les bases d'une organisation de ses partisans dans la France entière, organisation émanant de lui et aboutissant à lui. Du vivant même du comte de Marnes qui demeurait immobile à Goritz¹, celui qui, dès lors, s'appelait le comte de Chambord prenait en mains le gouvernement du parti royaliste. A cette date, commence ce règne de l'exil qui devait se prolonger pendant près de quarante ans.

Aux Tuileries, on prêtait grande attention aux scènes de Belgrave-square. Louis-Philippe se faisait remettre chaque jour la liste des pèlerins, et, toutes les fois qu'il y trouvait un nom considérable, il ne dissimulait pas son déplaisir. La participation des députés qui lui avaient prêté serment de fidélité, lui parut surtout un scandale intolérable. « Le roi, écrivait sur son journal intime un ami de la monarchie de Juillet, est très blessé et très préoccupé du concours croissant des légitimistes qui vont voir en Angleterre M. le duc de Bordeaux. Il en parle beaucoup trop². » Son désir eût été de faire réprimer des manifestations qu'il jugeait factieuses ; mais les moyens légaux manquaient, et il n'en connaissait pas d'autres. Tout au plus

¹ Le comte de Marnes n'avait plus, du reste, que quelques mois à vivre. Il mourut le 3 juin 1844.

² *Journal inédit du baron de Viel-Castel*, à la date du 27 novembre 1843.

put-on révoquer les maires qui s'étaient rendus à Londres et poursuivre une feuille royaliste, la *France*, que le jury, suivant son habitude, se hâta d'acquitter.

Si notre gouvernement ne pouvait rien, en France, pour réprimer des faits se passant en Angleterre, avait-il du moins chance d'obtenir quelque nouvelle assistance du cabinet britannique? Il n'hésita pas à la lui demander. Lord Aberdeen répondit en exprimant son regret d'être sans armes légales pour empêcher ce qu'il qualifiait de « scandale insensé et coupable »; mais il fit aussitôt notifier au duc de Lévis, conseiller du duc de Bordeaux, « que la reine et son gouvernement avaient été péniblement affectés des scènes de Belgrave-square et qu'ils les verraient avec peine se renouveler ». Le duc de Lévis protesta du désir qu'avait son prince d'éviter tout ce qui pourrait déplaire à la reine d'Angleterre; le comte de Chambord, ajouta-t-il, était le premier à regretter qu'on lui eût donné le titre de roi; il n'avait pu, sur le moment, contrister ses amis par une réprimande sévère, mais son intention n'était point de prendre ni d'encourager personne à lui donner un autre titre que celui de comte de Chambord¹. En fait, cette démarche du gouvernement anglais produisit son effet. Pendant les quelques semaines que le jeune prince resta encore en Angleterre, il eut soin de ne plus faire acte de prétendant.

Ainsi, du commencement à la fin de cet incident, le cabinet britannique avait déferé avec empressement à tous les désirs du cabinet des Tuileries. Celui-ci y était d'autant plus sensible que l'affaire lui tenait plus à cœur. M. Guizot ne manqua pas de remercier lord Aberdeen de « ses excellents procédés² ». En même temps, Louis-Philippe écrivait, le 12 novembre 1843, à son « très cher frère et excellent ami » le roi des Belges : « Veuillez faire parvenir à la reine Victoria combien je suis touché, ainsi que toute ma famille, des sentiments qu'elle nous a manifestés sur ce point et de la ténacité qu'elle y a mise. Veuillez aussi, si vous en avez l'occasion, faire savoir à lord Aberdeen, combien j'apprécie, ainsi que mon gouvernement, ses procédés envers nous en cette circonstance³. »

¹ Lettres de M. de Sainte-Aulaire, en date des 30 novembre, 1^{er} et 8 décembre 1843, et note de lord Aberdeen, en date du 9 décembre. (*Mémoires de M. Guizot*, t. VIII, p. 63 à 66.)

² *Mémoires de M. Guizot*, t. VIII, p. 62.

³ *Revue rétrospective*. — Le *Times* avait publié, pendant le séjour du duc de Bordeaux à Londres, un article tout à fait conforme aux vues du gouvernement français. L'auteur de cet article était M. Reeve, alors à Paris. Peu de jours après, comme il était présenté au roi, celui-ci lui dit : « Je regrette, monsieur Reeve, de ne pouvoir vous exprimer plus complètement,

Les deux cabinets tenaient d'ailleurs à bien marquer qu'il ne s'agissait pas seulement d'un bon office accidentel et passager. Ils se plaisaient à voir là l'une des premières manifestations de l'entente qu'ils désiraient établir entre eux. C'est sous ce jour que la chose était présentée, aussi bien à Paris qu'à Londres. Dès les premières communications, le 6 novembre, M. Guizot, exposant les conséquences qu'aurait le refus par la reine de recevoir le duc de Bordeaux, disait : « Ce résultat, excellent en soi et pour nous, sera excellent aussi pour les relations de nos deux pays. On y verra une preuve éclatante de la cordiale amitié de la reine d'Angleterre pour notre famille royale, de son gouvernement pour le nôtre, de l'Angleterre pour la France. Ce sera le complément de la visite au château d'Eu. Nous puiserons dans ces deux faits la réponse la plus frappante, la plus populaire aux déclamations et aux méfiances les plus aveugles ¹. » De l'autre côté, ce n'était pas seulement lord Aberdeen qui entraînait pleinement dans l'idée exprimée par M. Guizot ; sir Robert Peel lui-même disait à notre chargé d'affaires : « Je veux qu'il résulte de cet incident un nouveau motif de rapprochement et de confiance mutuelle entre les deux cours ². »

II

Fort satisfait des avantages qu'il retirait de sa bonne entente avec le cabinet anglais, le gouvernement français estima que cette entente devait être non seulement fidèlement pratiquée, mais hautement proclamée. Au début de la monarchie de Juillet, il avait été longtemps d'usage d'insérer dans les discours de la couronne, en France et en Angleterre, une mention spéciale de l'union existant entre ces États. Notre gouvernement jugea le moment venu de reprendre cette tradition, interrompue depuis 1836. En ouvrant, le 27 décembre 1843, la session de 1844, le roi témoigna solennellement de « la sincère amitié qui l'unissait à la reine de la Grande-Bretagne » et de « la cordiale entente » établie entre les deux cabinets. Il avait, on le voit, traduit l'expression même dont s'était servi lord Aberdeen, dans la dépêche communiquée à M. de Jarnac : *cordial understanding*. La progression des formules employées à ce sujet, depuis 1840, était curieuse à observer. En 1841, avant la convention des Détroits, M. Guizot proclamait, à la tribune, « l'isolement et la paix armée » ; en 1842, c'était « l'indé-

en cette circonstance, combien je vous ai d'obligations pour le service que vous nous avez rendu. » (*The Greville Memoirs, second part*, vol. II, p. 216.)

¹ Lettre de M. Guizot au comte de Jarnac, en date du 6 novembre 1843. (*Mémoires de M. Guizot*, t. VIII, p. 58.)

² Lettre du comte de Jarnac, en date du 8 novembre 1843. (*Ibid.*, p. 261.)

pendance au sein de la bonne intelligence »; en 1843, il se hasardait à parler « d'accord sans intimité. » Cette fois, on faisait un pas nouveau et considérable : on annonçait « l'amitié » et « l'entente cordiale », et on le faisait dans le discours même de la couronne. Ainsi se manifestait la marche de cette politique qui, ayant pris la France brouillée avec l'Angleterre, avait constamment travaillé à l'en rapprocher. Elle était fondée sur cette double conviction, fort enracinée dans l'esprit de Louis-Philippe et de son ministre : d'abord que, dans les conditions créées par la révolution de 1830 et jusqu'à ce que le temps et la sagesse persévérante de la monarchie nouvelle eussent changé ces conditions, toute rupture avec l'Angleterre amènerait aussitôt la coalition de l'Europe contre la France; en second lieu, qu'étant donnés les rapports si étroits et si multiples des deux nations occidentales, la paix ne pouvait longtemps subsister entre elles avec un état de froideur, de bouderie, de méfiance, et que, par suite, du moment où l'on ne voulait pas de rupture, il fallait tendre franchement au rétablissement des rapports amicaux ¹. L'entente cordiale semblait ainsi justifiée. Toutefois le gouvernement, qui avait raison de la pratiquer, était-il prudent en la pro-

¹ Le duc de Broglie a développé cette idée, le 16 janvier 1845, à la tribune de la Chambre des pairs : « Il y a deux manières, a-t-il dit, d'être en paix avec les autres puissances. On peut être en paix, et puis aussi en bonne intelligence, en amitié, en confiance; ou bien on peut être en paix, et puis être dans un état de hauteur, de froideur, dans un état de défiance et de bravade. On peut avoir des relations pacifiques qui soient amicales, et on peut avoir des relations pacifiques qui ne soient pas amicales. Ces deux situations sont également compatibles avec la paix; il ne faut pas s'y tromper cependant : elles ne sont pas compatibles avec la paix également dans tous les cas et pour tous les pays. » L'orateur montrait par exemple qu'entre la France et la Russie « l'état de paix et un état de froideur et de méfiance pouvaient durer assez longtemps, sans inconvénients graves ». Mais en pouvait-il être de même entre la France et l'Angleterre? Il montrait ces puissances à peu près limitrophes, ayant « des relations commerciales ou autres immenses, de toutes les natures, de tous les jours et de tous les instants, se rencontrant partout », en Europe et dans le reste du monde. « Croyez-vous que, dans un tel état de choses, une situation de froideur, de réserve, et de mésintelligence soit longtemps compatible avec la paix? Si les deux nations se placent dans une telle situation, l'une vis-à-vis de l'autre, que, des deux tribunes, on s'envoie à tous les instants des défis; dans une telle situation que, toutes les fois que leurs marins se rencontrent quelque part, ils enfoncent leurs chapeaux et se regardent entre les deux yeux; que, lorsque l'une dit blanc, l'autre dit noir; que leurs agents diplomatiques, lorsqu'ils ont à traiter des affaires ensemble, en Espagne, en Grèce, à Constantinople, partout, car ils se rencontrent partout, si l'un prend un parti, l'autre prenne nécessairement un parti opposé, je ne crois pas, pour ma part, qu'un tel état de choses puisse être durable. »

clamant avec tant d'éclat? Tenait-il un compte suffisant des irritations encore si vives, en France, contre la puissance promotrice du traité du 15 juillet 1840? Si l'opinion avait vu avec plaisir l'entrevue d'Eu, si même, dans ses parties réfléchies et raisonnables, elle comprenait les avantages d'une bonne intelligence et surtout redoutait les dangers d'un conflit, elle était encore loin de l'amitié attendrie qui avait marqué les rapports de la famille royale avec la reine Victoria, ou de l'intimité confiante qui s'était établie entre M. Guizot et lord Aberdeen. Moins obligée que les chefs d'État de veiller au présent et de prévoir l'avenir, elle était plus sous le coup du passé et en gardait rancune. Sans doute, en semblable matière, il appartenait aux gouvernants de précéder et de guider la nation. Oui : mais en réglant leur marche de façon à pouvoir être suivis. Il ne leur fallait pas fournir prétexte au reproche qui leur avait déjà été fait, de n'être pas suffisamment en communion avec les susceptibilités nationales. En décembre 1841, pour s'être montré trop empressé à signer la convention relative au droit de visite, le ministère du 29 octobre avait créé lui-même des obstacles au rapprochement qu'il désirait opérer. Cette fois encore, n'était-il pas à craindre qu'une manifestation trop solennelle et surtout trop sentimentale d'amitié pour l'Angleterre n'inquiétât l'opinion sur les dispositions du cabinet? Cette opinion ne serait-elle pas ainsi portée à chercher la première occasion de montrer qu'elle avait gardé plus fidèle mémoire de l'injure subie et non vengée ¹?

Pour le moment, toutefois, les deux Chambres consentirent à s'associer par leurs adresses à la déclaration contenue dans le discours du trône. Au Palais-Bourbon, ce ne fut pas sans un débat assez vif. La commission avait proposé à la Chambre de se dire « heureuse d'apprendre la sincère amitié qui unissait les deux souverains et l'accord de sentiments établi entre leurs gouvernements sur les événements de l'Espagne et de la Grèce ». Bien que ces derniers mots semblassent limiter l'accord que le discours du trône avait proclamé d'une façon plus générale, le projet d'adresse n'en était pas moins, avec une simple variation dans les formules,

¹ M. de Metternich a critiqué assez finement M. Guizot d'avoir choisi pour qualifier ses relations avec l'Angleterre « un mot exprimant un *sentiment* ». — « Il eût bien mieux fait, ajoutait le chancelier, de prendre position sur le terrain de *l'intérêt* réciproque qu'ont ces Etats de vivre en paix et dès lors on bonne harmonie... Les mots d'*entente cordiale* ne marquent qu'une *disposition morale*, et ce sont justement les *dispositions* qui prêtent le plus à la critique passionnée et haineuse... En exprimant un sentiment, M. Guizot a fait appel aux sentiments opposés. » (Lettre au comte Apponyi, du 29 août 1844. *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 27 et 28.)

une adhésion expresse et satisfaite à la politique de l'entente cordiale. L'opposition le comprit ainsi, et M. Billault, qui, depuis les discussions sur le droit de visite, s'était fait une spécialité de servir et d'exciter les préventions contre l'Angleterre, se hâta de proposer une autre rédaction. Pour y gagner le plus de suffrages possibles, il se borna dans son amendement, à prendre acte des déclarations royales sur l'entente cordiale, sans l'approuver ni l'improver : l'appréciation de cette politique était remise à plus tard et après l'épreuve des faits. Néanmoins, pour son compte personnel, dans le discours qu'il prononça le 19 janvier 1844, le député de Nantes ne s'en tint pas à cette réserve expectante. Il critiqua ouvertement l'entente cordiale : à son avis, il était malséant de la proclamer, alors même qu'elle eût été réelle ; mais elle ne l'était pas ; et, passant en revue toutes les questions grandes ou petites, il y dénonça l'animosité jalouse de l'Angleterre. Ces récriminations, il faut bien le reconnaître, flattaient alors les sentiments de beaucoup d'esprits. M. Guizot, cependant, n'hésita pas à prendre ouvertement le contrepied de M. Billault. « Depuis la formation du cabinet, dit-il, un des buts essentiels que nous nous sommes proposés a été de rétablir les bons rapports, la bonne intelligence, l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. Nous avons constamment poursuivi ce but, sous la condition qu'aucune atteinte ne serait portée à l'indépendance, à la dignité, aux intérêts de notre pays. Nous croyons avoir presque atteint ce but. » Et, pour justifier cette politique, pour en montrer les profits, il prenait, l'une après l'autre, toutes les questions traitées par M. Billault, notamment celles d'Espagne, d'Orient, de Grèce, comparait l'état de 1840 à celui de 1844, et faisait partout ressortir une réelle amélioration.

Ce fut M. Thiers lui-même qui répondit. Pendant la session de 1843, toutes les sollicitations de ses anciens alliés n'avaient pu le faire sortir de son silence : on eût dit qu'il était résolu à ne jamais pardonner à l'opposition son attitude dans la discussion de la loi de régence. Mais, depuis, le temps avait émoussé peu à peu ses griefs contre la gauche, tandis qu'au contraire son animosité jalouse contre M. Guizot s'était ravivée, en voyant le cabinet durer et s'affermir. Il n'avait pas d'ailleurs tiré de sa retraite le profit qu'il en attendait. Son dessein avait été d'amener à lui une partie des conservateurs et de constituer, en les réunissant au centre gauche, un parti intermédiaire qui eût été plus en harmonie avec ses opinions personnelles que la vieille gauche ; ce nouveau parti lui eût permis d'abord de jouer, à l'égard du ministère, le rôle d'un protecteur craint et ménagé, ensuite, à l'heure favorable, de le supplanter. Or dix-huit mois s'étaient écoulés sans qu'aucune de

ces espérances se fût réalisée. Telles furent les raisons diverses qui le décidèrent, en 1844, à écouter plus favorablement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors les instances de ses amis, particulièrement de M. Duvergier de Hauranne¹, et à reprendre son ancienne place à la tête de l'opposition : rentrée absolument inattendue pour le public, et qui fut une sorte de coup de théâtre. En critiquant l'entente cordiale, M. Thiers ne pouvait oublier qu'à d'autres époques il s'était posé en champion de l'alliance anglaise; voici comment se résumait sa thèse : « L'alliance anglaise était légitime et efficace après 1830, et son affaiblissement après 1836, par suite de notre refus d'intervenir en Espagne, a été, pour notre politique, la cause d'échecs successifs qui ont abouti au grand mécompte de 1840; mais, aujourd'hui, les circonstances sont absolument changées; l'alliance anglaise n'est plus nécessaire, parce que les dispositions des puissances continentales sont différentes de ce qu'elles étaient au lendemain de la révolution de Juillet et que la paix n'est pas en péril; cette alliance ne serait plus efficace, parce que les tories ont remplacé les whigs au pouvoir et qu'ils sont en désaccord avec nous sur la plupart des questions; jusqu'à ce que les suites de 1840 soient complètement effacées, la France doit garder sa liberté d'action, et se renfermer dans la politique que le cabinet lui-même formulait ainsi en 1842 : l'indépendance au sein de la bonne intelligence avec tous les cabinets; en abandonnant cette politique, en se montrant impatient de renouer et de proclamer l'alliance anglaise, le cabinet a méconnu les sentiments du pays et a compromis les relations mêmes qu'il voulait rétablir. » M. Thiers concluait en ces termes : « Je suis donc fondé à dire que non seulement cette politique engage à un certain degré la liberté qui fait la force morale de la France, mais que, dans son imprudent désir, si je puis parler ainsi, de couvrir de spécieuses apparences la nullité de la situation, elle va contre le but même que vous voulez atteindre. C'est là seulement ce que je voulais lui reprocher, et c'est seulement à ce titre que je conseillerais à la Chambre, si je pouvais me

¹ Cette intervention de M. Duvergier de Hauranne fut connue alors dans le monde parlementaire. M. Thiers lui-même s'amusait de ce qu'on racontait à ce sujet : « Que voulez-vous, disait-il, puisqu'il faut absolument un gouvernement personnel, j'ai choisi Duvergier. » Il écrivait à ce dernier : « Au roi de mon choix. » Des quatre anciens doctrinaires qui s'étaient séparés de M. Guizot en 1840, deux, M. Duvergier de Hauranne et M. de Rémusat, étaient restés dans l'opposition et même s'y étaient enfoncés plus avant; deux, M. Piscatory et le comte Jaubert, étaient au contraire revenus aux conservateurs : le premier avait été nommé, en juin 1843, ministre de France à Athènes, le second devait être élevé à la pairie, à la fin de 1844.

permettre de lui donner un conseil, d'employer dans son langage la plus grande réserve possible. Ce n'est pas l'alliance que je suis venu attaquer; ce n'est pas le passé que je suis venu remettre en question; c'est un conseil de réserve que je me suis permis de venir donner à la Chambre. »

Ce discours habile, à raison de son apparente modération, obligea M. Guizot à remonter à la tribune. Avec une ironie sûre d'elle-même, il lança d'abord quelques traits acérés contre M. Thiers, contre sa politique de bascule, contre ses trop grands ménagements pour les fluctuations de l'opinion dans les questions étrangères, contre ses témérités de 1840. Ce fut seulement après avoir affaibli par cette offensive l'autorité de son contradicteur, qu'il en vint à justifier sa propre politique. Il se défendit tout d'abord d'avoir aliéné, dans une mesure quelconque, la liberté du pays. Il exposa comment la bonne intelligence, l'entente cordiale, n'étaient pas une alliance. Une alliance, c'est un engagement formel sur des questions déterminées et dans un dessein spécial. La convention pour aller prendre Anvers et vider, à cette époque, les affaires de Belgique, le traité de la quadruple alliance pour les affaires d'Espagne, voilà des alliances, des alliances véritables. Rien de pareil aujourd'hui. Les mots dont s'était servi le discours de la couronne exprimaient seulement que « sur certaines questions, les deux pays avaient compris qu'ils pouvaient tenir d'accord une certaine conduite, qu'ils pouvaient s'entendre et agir en commun, sans engagement formel, sans aucune aliénation d'aucune partie de leur liberté ». Passant ensuite à un reproche plus délicat encore, celui d'avoir blessé le sentiment national : « Je n'ai point oublié, disait M. Guizot, les événements de 1840 et l'offense que le pays a reçue à cette époque. Mais enfin le cabinet, je pourrais dire le ministre, de qui cette offense provenait, est tombé. Ses successeurs ont témoigné, avant leur avènement, depuis leur avènement, les sentiments les plus bienveillants, non seulement pour la France, mais pour le gouvernement sorti de notre révolution de Juillet. Qu'y avait-il à dire? Fallait-il reporter sur eux les torts de leurs prédécesseurs et nos éternelles rancunes? Les peuples ne vivent pas de fiel. » Le ministre terminait ainsi : « Il ne faut pas hésiter à parler de la bonne intelligence, quand la bonne intelligence est réelle. C'est en rendant justice à ce fait, c'est en le proclamant vous-mêmes que vous le maintiendrez, que vous le développerez. La paix veut être soignée et cultivée... Votre dignité n'est pas intéressée à ne pas rendre justice à la vérité, à vous montrer rancuniers, pleins d'humeur, quand aucun motif réel et sérieux n'en existe. »

Après cette éloquente passe d'armes des deux grands orateurs, la

discussion se prolongea encore. M. Guizot remonta une troisième fois à la tribune; ce fut moins pour apporter de nouveaux arguments — il avait tout dit — que pour poser hautement la question de confiance. Le vote eut lieu le 22 janvier 1844. Il se présentait sans aucune des équivoques qui s'étaient produites à propos du droit de visite, lors des adresses de 1842 et de 1843. L'amendement de M. Billault fut repoussé à mains levées : on évalua la majorité à une soixantaine de voix. Pour le moment du moins, la politique de l'entente cordiale triomphait à la Chambre.

III

La session du parlement anglais devait s'ouvrir le 1^{er} février. Notre gouvernement se préoccupait vivement du langage qui y serait tenu. Dans l'état de susceptibilité où était l'opinion française, un mot prononcé à Londres pouvait faire perdre tout le terrain qu'on venait de gagner à Paris. Or le cabinet tory, tout comme le ministère du 29 octobre, se trouvait aux prises avec une opposition qui lui reprochait d'avoir une politique extérieure sans énergie, sans dignité, et de sacrifier les intérêts nationaux à « l'entente cordiale ». Lord Palmerston était l'organe singulièrement passionné et parfois redoutable de cette opposition. Déjà, à la fin de la session précédente, le 28 juillet 1843, lors de la chute d'Espartero, il avait fait, sur cet abaissement de la politique de son pays, un discours bien fait pour piquer au vif le vieil orgueil anglais. Les ministres tories ne pouvaient-ils pas être amenés, pour prévenir de telles attaques, à tenir, dans leur parlement, un langage qui nuirait dans, le nôtre, à la cause de l'entente cordiale? C'était là ce qui inquiétait M. Guizot, d'autant qu'il savait sir Robert Peel plus soucieux de ménager les préjugés nationaux qu'expert à observer les nuances diplomatiques ¹.

L'événement prouva que ces inquiétudes étaient sans fondement. La reine, dans son discours à peu près modelé sur celui du roi des Français, se félicita des « relations amicales » existant entre les deux souverains et de « la bonne entente heureusement établie »

¹ Quarante-huit heures avant l'ouverture de la session britannique, le collaborateur de M. Guizot, M. Désages, écrivait à notre chargé d'affaires à Londres : « Je vois avec peine que sir Robert Peel a plus peur que lord Aberdeen et même qu'il nous rend moins justice. J'espère toutefois qu'il ne fera pas à ses adversaires de concessions qui se traduiraient ici en démenti donné à la cordiale entente et nous vaudraient de nouveaux débats où nous serions conduits, à notre tour, à affaiblir la valeur de notre expression. » (*Documents inédits.*)

(*the good understanding happily established*) entre les deux gouvernements. Dans les débats de l'adresse qui suivirent immédiatement, lord Brougham et lord Aberdeen ne furent pas les seuls à parler en termes excellents de l'entente avec la France. Sir Robert Peel prononça ces paroles qui faisaient noblement écho à celles que M. Guizot venait de faire entendre à la tribune française : « Il importe non seulement aux intérêts de l'Angleterre, mais encore aux intérêts de la paix et au bien-être de tous les peuples civilisés, que nous maintenions une entente amicale (*friendly understanding*) avec la France. » Puis, venant aux reproches de dépendance et de trahison adressés aux ministres, des deux côtés du détroit : « Je suis parfaitement certain, dit-il, que cette bonne intelligence avec la France ne serait ni cordiale ni permanente, si elle devait être achetée par un des deux pays, au prix de la concession d'un seul point d'honneur ou du sacrifice de quelque grand principe... Au nom de l'Angleterre, je déclare qu'aucune concession de cette nature n'a été faite par la France et que le gouvernement français ne s'est soumis à l'abandon d'aucun droit. Je fais la même déclaration pour l'Angleterre : il n'y a pas eu de concession de notre part ; il n'y a eu aucune espèce d'abandon d'un principe quelconque. Mais jetez les yeux sur la position des deux pays. Nous sommes à l'extrémité occidentale de l'Europe ; notre accord ou notre désaccord doit nécessairement exercer de l'influence sur la politique de tous les pays de cette partie de l'univers, et l'on en ressentira les effets dans les régions situées au delà de l'Atlantique. S'il doit toujours y avoir, en quelque lieu que ce soit, un parti français et un parti anglais, il est évident que nous serons assez forts pour entraver, mais que nous serons impuissants à améliorer la politique intérieure d'un peuple. Il est donc de la plus haute importance de maintenir la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre. Je crois que telle est aussi l'opinion de la grande masse du peuple anglais. Les sentiments d'antipathie nationale, produits par le voisinage, ont été remplacés, à cause de ce même voisinage, par des sentiments de mutuel bon vouloir. Les conflits passés ne nous empêchent pas de reconnaître la gloire de la France, sa renommée militaire. Aucun pays au monde n'a atteint une plus haute réputation dans la guerre, grâce à l'habileté de ses grands capitaines et à l'intrépide valeur de ses soldats ; mais j'espère que le peuple français, ce peuple grand et puissant, sera satisfait de cet honneur et de ce renom, qu'il ne croira pas nécessaire de continuer ses anciennes hostilités et d'entreprendre de nouvelles opérations militaires en vue d'assurer à la France une gloire dont elle n'a pas besoin. » Ces paroles furent couvertes par les applaudisse-

ments de la Chambre des communes. Tel était d'ailleurs le sentiment général que les chefs des whigs, lord John Russell et même, dans une certaine mesure, lord Palmerston, crurent devoir se féliciter du rétablissement de la bonne intelligence entre les deux nations.

Le gouvernement français ne pouvait qu'être satisfait de ce langage, et M. Guizot se hâta de le faire savoir à Londres¹. Le mécompte était pour ceux des journaux français qui s'étaient fait une habitude de montrer la France maltraitée et méprisée par l'Angleterre. Avec cette promptitude à se retourner qui est le propre de l'opposition, ils déclarèrent « qu'on voulait nous endormir en flattant notre vanité », et ils dénoncèrent les éloges donnés à M. Guizot comme une preuve de la dépendance où il était du cabinet de Londres, comme le prix dont on payait sa trahison. Bien que, étant donnée la sottise d'une partie du public, ce genre de polémique ne fût pas sans danger, notre ministre ne s'en inquiéta pas ; il était tout à la joie de voir son but atteint. Ne semblait-il pas, en effet, que l'entente cordiale, inaugurée sous les ombrages d'Eu, dans le mystère d'un tête-à-tête, venait d'être scellée à la face des deux nations par le dialogue public et éclatant qui s'était établi, à travers la Manche, d'une tribune à l'autre ?

IV

La question de l'entente cordiale n'était pas la seule dont le parlement français se fût occupé, à l'ouverture de la session de 1844. Et tout d'abord, avant de voir quels autres sujets furent traités dans les débats de l'adresse, il convient de parler d'un incident qui, pour n'avoir pas amené de discussion publique, n'en causa pas moins, à cette époque, une certaine agitation dans le monde parlementaire. On n'a pas oublié les préventions aussi invincibles que mesquines auxquelles s'était heurté, en 1837 et en 1839, le projet tendant à accorder une dotation au duc de Nemours : deux ministres y avaient succombé, celui du 6 septembre et celui du 12 mai². Louis-Philippe cependant ne se tenait pas pour battu. Ne voyant que l'intérêt de ses enfants, l'évidente justice de sa demande et la sottise méchante des objections qui y étaient faites, il ne se rendait

¹ M. Désages mandait à M. de Jarnac, le 9 février 1844 : « M. Guizot a écrit à votre chef (M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Londres) que nous étions contents de lord Aberdeen, de sir Robert Peel et de lord Brougham. » (*Documents inédits.*)

² Voy. t. III, ch. III, § 10, et t. IV, ch. I, § 11.

pas compte du péril de ces questions d'argent, surtout pour une monarchie dont l'origine révolutionnaire avait déjà diminué le prestige ; il oubliait qu'en semblable matière, si fondé que fût son droit, un souverain ne devait jamais se laisser mettre dans la posture d'un solliciteur éconduit. Une première fois déjà, au commencement de 1842, il avait pressé le ministère du 29 octobre de reprendre le projet de dotation et de prouver ainsi son zèle monarchique. M. Guizot, qui pressentait le péril d'une pareille entreprise, avait gagné du temps, en alléguant les élections générales qui allaient avoir lieu. Plus tard, le résultat incertain de ces élections et la mort du duc d'Orléans donnèrent, pendant quelque temps, une autre direction aux préoccupations du gouvernement. Cette crise surmontée, Louis-Philippe revint à la charge, en mai 1843. La position faite au duc de Nemours par la loi de régence lui paraissait un argument de plus en faveur de la dotation. Nul moyen, cette fois, pour le ministère, de se dérober ; il dut promettre au roi que le projet serait déposé au début de la session de 1844.

L'heure était arrivée de tenir cet engagement. A la première nouvelle qu'une dotation allait être demandée, les anciennes polémiques de 1837 et de 1839 reprirent, plus violentes et plus âpres que jamais. L'opposition se réjouissait, tandis que la majorité ne cachait pas son ennui et sa tristesse. M. Thiers, dont aux Tuileries on avait espéré le concours ou tout au moins la neutralité, signifia assez rudement qu'on n'eût pas à compter sur lui ¹. Inquiet de ces symptômes, le cabinet avait peu de goût à se faire briser sur une telle question. Mais comment se dégager de sa promesse ? Deux députés de la majorité, MM. Delessert et d'Haussonville, vinrent à son secours. Non sans doute contre l'aveu des ministres, ils organisèrent dans les bureaux de la Chambre, alors réunis pour nommer la commission de l'adresse, une démonstration à huis clos, destinée à prévenir la demande de dotation et la périlleuse discussion publique qui en eût été la suite. Sur leur initiative, la question fut soulevée dans chaque bureau, et partout avis amical, mais très net, fut donné au gouvernement que le dépôt de la proposition n'était pas regardé comme opportun. Impossible de passer outre à cet avertissement venant des conservateurs ; le roi lui-même le reconnut.

L'affaire devait avoir, six mois plus tard, un épilogue dont il convient de parler tout de suite. Fort désappointé d'avoir à reculer devant la manifestation des bureaux, le roi voulait en appeler des préjugés des députés à l'équité et au bon sens du pays. Il attribuait volontiers les échecs subis jusqu'alors à la mollesse de ses minis-

¹ *Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*

tres, et désirait plaider lui-même sa cause. « Si on eût tout dit à la France, répétait-il souvent, si j'avais pu, sans intermédiaire, lui tout expliquer, jamais elle n'eût ainsi traité son vieux roi; tout le mal vient de ce que le roi n'a pas la parole. » L'idée d'écrire une lettre publique au président du conseil lui avait un moment traversé l'esprit. Les ministres l'amènèrent, sous forme de transaction, à se contenter d'un article qui serait inséré au *Moniteur* et dont ils tâchèrent ensuite de reculer indéfiniment la publication¹. Mais arrivés aux dernières semaines de la session, l'insistance du roi les obligea à s'exécuter, et l'article parut le 30 juin 1844. Cet article, véritable plaidoyer en faveur de la dotation, posait d'abord le principe de droit qu'un établissement était dû par la nation aux enfants du roi. Sans doute, d'après la loi de la liste civile, cette charge ne pesait sur l'État qu'en cas d'insuffisance du domaine privé; mais l'insuffisance existait, et, à l'appui de cette assertion, l'on donnait une espèce de décompte de l'actif et des charges de ce domaine. L'article se terminait ainsi : « Pour que cette grave question puisse être convenablement soumise à l'examen des Chambres, il faut d'abord que les bons citoyens, les hommes justes et sensés, soient éclairés sur la vérité des choses et concourent eux-mêmes à dissiper ce nuage d'erreurs grossières et de mensonges perfides, amassés avec tant de soin pour obscurcir, aux yeux du pays, les droits et les faits. » Cette publication inattendue et insolite causa une vive agitation. Tandis que le *Journal des Débats* reproduisait l'article comme un « appel à l'impartialité de la France », les feuilles de gauche, nullement touchées de la confiance ainsi témoignée par la couronne elle-même dans les libres discussions de la presse, s'attachèrent à présenter cette démarche comme une nouvelle preuve de l'avidité sans vergogne et sans scrupule qu'elles imputaient à Louis-Philippe. Ce dernier ne se troubla pas d'abord de la violence de cette explosion; tout au contraire, il recommandait à M. Guizot de ne pas laisser tomber la polémique, se flattant que le résultat dernier lui en serait favorable². Mais le ministre était loin d'avoir la

¹ *Papiers inédits du duc de Broglie et Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*

² « La fureur que l'article excite, écrivait le roi à M. Guizot, le 4^{er} juillet 1844, ne m'étonne pas et ne me paraît pas un mauvais symptôme... Mais, à présent que la polémique est engagée, il faut la soutenir vigoureusement. Il est clair qu'on veut faire, comme les autres fois, tomber la question, en arrêtant le débat par intimidation, et, cela étant, il faut au contraire leur montrer qu'ils ne font pas peur et qu'ils n'étoufferont pas les justes cris de ma famille et de moi-même. Je vous recommande cela bien vivement, mon cher ministre, et je vous prie de mettre les fers au feu dans ce sens-là. » (*Revue rétrospective.*)

même ardeur et le même espoir. Il lui fallait bien reconnaître que l'article du *Moniteur* faisait généralement très mauvais effet et que cette insistance paraissait un manque de dignité. Ceux qui en jugeaient ainsi oubliaient, il est vrai, que ce reproche était plus encore mérité par l'obstination mesquine de la Chambre à refuser ce qui était réellement dû à la famille royale. Les conservateurs ne se montraient pas les moins mécontents; ils en voulaient au gouvernement de les remettre en face d'un embarras qu'ils croyaient avoir indéfiniment ajourné. Interpellé à la Chambre, M. Guizot répondit en homme qui désirait éteindre le feu plutôt que l'entretenir; un ordre du jour pur et simple termina le débat¹. La polémique se prolongea un peu plus longtemps dans la presse; non soutenue par les journaux conservateurs, elle finit aussi par s'apaiser. Le silence se refit sur la dotation, mais on ne pouvait se dissimuler que ce dernier incident était loin d'avoir rendu la solution plus facile et plus proche.

V

Pour suivre jusqu'à son terme l'épisode de la dotation, il a fallu un peu anticiper sur les événements. Revenons maintenant aux débats de l'adresse. Aussi bien n'avons-nous pas encore parlé de la partie de ces débats qui occupa alors le plus le public, c'est-à-dire de la discussion qui s'engagea sur les démonstrations légitimistes de Belgrave-square. Les scènes de violence qui s'y sont produites en ont fait l'un des épisodes fameux de nos annales parlementaires.

Ce fut le cabinet lui-même qui provoqua cette discussion. Ni M. Guizot ni Louis-Philippe ne comprenaient qu'une indifférence dédaigneuse eût été, en cette circonstance, l'attitude la plus habile. Le roi surtout semblait avoir perdu le sang-froid patient et un peu sceptique dont il avait donné tant de preuves aux heures difficiles. Plusieurs semaines après que les manifestants avaient repassé la Manche, le gouvernement français était encore occupé d'eux. Il ne se contentait pas d'agir diplomatiquement sur les autres cabinets, pour prévenir une récurrence²; il cherchait un moyen de sévir parlementairement, en France, contre les députés et les pairs qui, au mépris de leur serment, s'étaient associés à une démarche jugée factieuse. Après consultation des hommes importants du parti conservateur, l'idée qui prévalut fut celle d'une

¹ Séance du 1^{er} juillet 1844.

² Circulaire aux agents diplomatiques, en date du 2 janvier 1844

sorte de réprobation morale prononcée par les deux Chambres dans leurs adresses.

A la Chambre des pairs, le programme arrêté à l'avance s'exécuta sans aucune difficulté. L'adresse porta que « les pouvoirs de l'État, en dédaignant les vaines démonstrations des factions vaincues, avaient l'œil sur leurs manœuvres criminelles ». Elle ajouta : « Le roi a tenu ses serments. Quel Français pourrait oublier ou trahir les siens ? » On ne pouvait se flatter que les choses se passassent aussi tranquillement au Palais-Bourbon. Tout d'abord la commission, qui comptait sept ministériels et deux opposants, eut, en rédigeant le projet d'adresse, la main plus lourde que la commission de la Chambre des pairs. Elle proposa la phrase suivante : « *La conscience publique flétrit de coupables manifestations.* » Quand, le 12 janvier 1844, le projet fut lu à la Chambre, les expressions employées parurent choquantes et exagérées. M. Guizot l'a reconnu lui-même plus tard, « le mot *flétrit* convenait mal à ces scènes et aux personnes qui s'y étaient engagées; il leur attribuait un caractère d'immoralité et de honte qui n'appartenait point au fait qu'on voulait ainsi qualifier;... c'était une de ces expressions excessives et brutales par lesquelles les partis s'efforcent quelquefois de décrier leurs adversaires et qui dépassent les sentiments même hostiles qu'ils leur portent ». Comment donc la commission avait-elle été amenée à proposer une rédaction ainsi jugée par le principal ministre? Le duc de Broglie va nous révéler le secret de la coulisse dans une lettre intime adressée, sur le moment, à son fils : « La phrase de l'adresse, lui écrivait-il, dépasse toute mesure et va plus loin que ses auteurs n'ont voulu. Le fait est que la commission a d'abord été embarrassée de trouver un rapporteur; elle a hésité entre Hébert et Saint-Marc Girardin. Tout compte fait, il a paru ridicule de faire louer le gouvernement par son procureur général. Saint-Marc Girardin n'a accepté qu'à son corps défendant; il a rédigé tellement quellement la phrase, comme forcé et contraint; on en a été mécontent, et l'un des représentants de la gauche dans la commission, M. Ducos, a rédigé la phrase telle que tu la verras dans le journal, plutôt par goût pour la déclamation que par une véritable intelligence de ce qu'il faisait. Les conservateurs, qui craignaient avec raison de se voir abandonnés par les autres, s'en sont emparés, et elle a passé à l'unanimité¹. »

Aussitôt la discussion générale de l'adresse ouverte, le 15 janvier 1844, M. Berryer demande la parole pour un fait personnel. On s'attend que le lion va rugir, que le puissant orateur va ré-

¹ Lettre du 13 janvier 1844. (*Documents inédits.*)

pondre à la « flétrissure », en foudroyant de son éloquence irritée les hommes et les principes de la monarchie de Juillet. Son talent ne semble-t-il pas particulièrement approprié à cette tâche? Il ne fait rien de pareil. Au lieu de braver ses adversaires, on dirait qu'il cherche à les désarmer. Renonçant à se porter accusateur, acceptant le rôle d'accusé, il se renferme dans une défensive timide et embarrassée, subtilise péniblement sur le serment, proteste de sa loyauté, se fait honneur de ses efforts pour détourner son parti des moyens violents et pour le convertir à l'opposition légale, affirme que, s'il est allé à Londres, c'est « pour dire la vérité sur l'état du pays, la vérité sur la ruine entière de tout ce qui, dans le passé, n'est que poussière et qui ne peut pas se ranimer, la vérité sur la nécessité de ne rien entreprendre désormais en France que par la volonté nationale. » La malveillance visible d'une grande partie de la Chambre, les murmures, les interruptions, loin de lui être un coup de fouet, semblent le déconcerter, et, un moment, on peut croire qu'il renoncera à continuer son discours. Ce n'est pas le Berryer qu'on attendait. M. Guizot, au contraire, se surpasse. Bref, nerveux, frappant de haut, dédaigneux avec ironie ou avec une sorte de commisération plus mortifiante encore, quelques instants lui suffisent pour l'exécution. Une fois admis le point de vue auquel devait se placer un champion de la monarchie de 1830 pour combattre celui de la légitimité, et ce point de vue était naturellement celui de la Chambre, chaque coup portait. Le succès du ministre est tel que tous le reconnaissent, spectateurs sans parti pris¹ ou même adversaires². Quant aux amis du cabinet, ils triomphent. « Je comptais t'envoyer un grand récit de la défense héroïque des légitimistes à la tribune, écrit M. Doudan au prince Albert de Broglie, mais, comme il n'y a pas eu de défense, c'est à peine si l'on peut en faire un magnifique récit. Pour M. Guizot, en cette affaire, il a paru à tous ceux qui l'ont entendu, au comble de la perfection, pour la gravité, la mesure, la hauteur, et un certain dédain superbe qui n'était pourtant pas blessant pour les personnes³. »

Si le vote pouvait suivre immédiatement, le ministère l'emporterait haut la main. Mais on n'en est qu'à la discussion générale, et la commission, maladroite en tout, a placé à la fin de l'adresse le

¹ M. Sainte-Beuve écrivait sur le moment : « M. Guizot a montré la plus véritable, la plus énergique éloquence, la force, la sobriété, quelque chose de démosthénique et d'accompli. » (*Chroniques parisiennes*, p. 177.)

² Un historien démocratique, écho fidèle de l'opposition du temps, M. Elias Regnault, dit à ce sujet : « Il faut l'avouer, M. Guizot fit preuve d'une vigueur et d'une éloquence dignes du sujet et put, à bon droit, s'enorgueillir d'une éclatante victoire. » (*Histoire de Huit ans*, t. II, p. 364.)

³ Lettre du 19 janvier 1844. (X. Doudan, *Mélanges et Lettres*, t. II, p. 1.)

paragraphe sur la manifestation légitimiste; avant de l'aborder, il faut donc débattre toutes les autres questions, notamment celle de l'entente cordiale : plus de dix jours sont ainsi employés. Pendant ce temps, un travail se fait dans les esprits. Plus on raisonne sur ce mot *flétrit*, plus il paraît déplacé et excessif. La gauche, par haine des « blancs », s'est montrée d'abord fort aise de les voir durement traiter; d'ailleurs la phrase en question a été imaginée par l'un des siens, M. Ducos. Mais M. Thiers a discerné bientôt qu'en venant au secours des légitimistes, l'opposition aurait chance de faire échec au cabinet. Il le fait comprendre à M. Odilon Barrot, et, sous leur impulsion, la gauche se retourne. Les mêmes gens, qui, si la rédaction de M. Ducos n'avait pas été agréée par le ministère, eussent accusé celui-ci de connivence avec les carlistes, se mettent à lui reprocher le projet de « flétrissure » comme un abus de pouvoir parlementaire. Cette campagne n'est pas sans danger pour le cabinet, d'autant que, parmi les conservateurs, plusieurs sont troublés. « Je vois un grand ébranlement sur le dernier paragraphe et pour le mot *flétrir*, écrit M. Duchâtel à M. Guizot; Bignon est très inquiet et hésite beaucoup; il m'a dit hier qu'il connaissait bien d'autres membres qui repoussaient le mot. » Faut-il donc, du côté du gouvernement, s'obstiner à une formule qui, après tout, vient de la gauche et que les ministres ont, dès le début, jugée malheureuse? Pourquoi ne pas la remplacer par une expression moins brutale, celle de *réprouver*, par exemple? La commission s'y montre disposée et prend même, par six voix contre trois, une délibération dans ce sens. Mais d'autres conservateurs, sans défendre en soi le mot critiqué, parfois même en le regrettant, soutiennent qu'il est trop tard pour changer de front, qu'au point où l'on est, toute modification paraîtra une faiblesse dont triompheront les légitimistes et leurs alliés de gauche; que mieux vaut donc, comme ils disent, « livrer combat carrément ». Tel est l'avis du roi, toujours fort animé contre les pèlerins de Belgrave-square. Il y amène ses ministres et, par eux, pèse sur la commission. Celle-ci renonce à corriger le mot *flétrir*, et il est convenu que le cabinet s'engagera à fond pour le faire voter par la Chambre.

Ces tâtonnements, qui sont connus du public, semblent un fâcheux préambule à la discussion du paragraphe; ils ne sont pas de nature à affaiblir les objections faites au projet d'adresse, ni à décourager les adversaires. La gauche compte d'ailleurs que, cette fois, M. Berryer jouera mieux sa partie. Elle ne lui épargne pas ses conseils. Depuis plusieurs semaines, ses journaux ne se lassent pas de lui répéter : « Surtout n'oubliez pas le voyage à Gand! » On sait à quel incident il est ainsi fait allusion. Vers la fin des Cent

jours, les royalistes constitutionnels, groupés autour de M. Royer-Collard, jugeant la chute de Napoléon inévitable, mais inquiets des efforts faits pour ramener Louis XVIII aux idées d'ancien régime, avaient chargé M. Guizot de se rendre à Gand auprès du roi, et de lui faire connaître sans réserve leur pensée sur l'état des affaires, sur la nécessité de maintenir le gouvernement constitutionnel, d'accepter la société moderne et particulièrement d'éloigner M. de Blacas. Parti de Paris le 23 mai 1815, M. Guizot était demeuré à Gand, jusqu'après Waterloo et n'était rentré en France qu'avec la royauté. Bien des fois, depuis 1830, ses adversaires politiques lui ont jeté à la tête ce voyage. Quand, par ce moyen, la gauche cherchait à envelopper le chef des doctrinaires dans l'impopularité alors attachée au parti légitimiste, quand elle tâchait de faire de lui une sorte d'émigré trahissant la France pour servir le roi, elle était dans son rôle. Mais il était interdit à un partisan de la branche aînée des Bourbons d'user d'une pareille arme. M. Berryer ne pouvait l'ignorer, et c'est sans doute par l'effet de ce scrupule, de cette pudeur, que, dans son premier discours, il n'a pas fait le rappel, conseillé, attendu par la gauche¹. Celle-ci en a été désappointée, et elle l'a fait sentir à l'orateur, en ne le soutenant pas contre la malveillance et les murmures de la majorité. Le trouvera-t-elle, dans le second débat, plus docile à ses incitations?

Commencée le 26 janvier 1844, la délibération sur le paragraphe relatif à la flétrissure se traîne d'abord assez languissante. Plusieurs orateurs légitimistes prennent la parole, entre autres M. Berryer qui refait, sans plus de succès, une dissertation embarrassée sur le serment, mais qui ne souffle pas mot du voyage à Gand. M. Duchâtel et M. Guizot leur répondent. On pouvait croire tout fini, quand M. Berryer, irrité des duretés dites à son parti, et peut-être dépité de n'avoir pas fait jusqu'alors meilleure figure, reparait à la tribune. « Je ne reporterai pas mes souvenirs sur d'autres temps, dit-il; je ne me demande pas ce qu'ont fait les hommes qui viennent aujourd'hui dire qu'on a perdu la moralité politique. » La

¹ M. Duvergier de Hauranne, ordinairement bien au courant de ce qui se passait dans les coulisses parlementaires, donne, dans ses *Notes inédites*, une explication assez étrange du silence de M. Berryer. A l'entendre, M. Guizot avait fait avertir M. Berryer qu'il avait entre les mains une lettre fort compromettante, écrite par lui en 1831 ou 1832 et saisie dans les papiers d'un conspirateur vendéen. Si M. Berryer prononçait le mot de Gand, cette lettre serait lue. C'est devant cette menace qu'il s'était arrêté. Mais alors, pourquoi la lettre n'a-t-elle pas été lue lors du second débat, quand M. Berryer s'est décidé à parler de Gand? M. Duvergier de Hauranne suppose qu'au milieu du tumulte, M. Guizot, troublé, ne pensa plus à la lettre. Ce récit paraît peu vraisemblable.

gauche, tout heureuse de voir M. Berryer venir enfin là où elle l'attendait depuis le premier jour, sort de la réserve froide où elle s'est renfermée jusqu'alors : elle applaudit l'orateur, l'encourage, le pousse : « C'est cela, lui crie-t-elle ; très bien ! très bien ! » Et, de sa voix tonnante, M. de la Rochejaquelein l'excite à « dire tout ». M. Berryer y est décidé ; ses scrupules ont disparu devant le désir de vengeance qui l'anime. Après avoir soutenu que la moralité politique n'est pas violée quand, « en pleine paix, » on va saluer en exil un prince malheureux et lui dire : « Laissez la France en paix », il ajoute : « Et c'est nous qu'on vient accuser d'avoir trahi les devoirs de citoyen ! Je le demande, si nous étions allés aux portes de la France, devant l'Europe assemblée en armes, porter, quoi ? des conseils politiques, aurions-nous manqué à la moralité politique ? Vous ne le pensez pas. Vous vous en êtes glorifié... Ma conscience proteste, elle proteste par le parallèle. Attendais-je donc des désastres pour faire triompher mes conseils par un lien douloureux ? »

Au premier mot rappelant le voyage de Gand, M. Guizot a demandé la parole. Une tactique semble s'imposer à lui, celle qu'il suit toutes les fois qu'on lui oppose les souvenirs de la coalition : il doit se refuser hautement à une diversion arrangée d'avance pour déplacer le débat et pour renverser les rôles. Il y est d'autant plus fondé que, déjà plusieurs fois et notamment au début du ministère, dans la séance du 25 novembre 1840, il s'est expliqué sur sa conduite en 1815 et l'a fait à la satisfaction de la Chambre. Tel est le conseil que lui ont donné très résolument ses collègues, aussitôt qu'ils ont eu vent de ce qui se préparait. Mais le ministre des affaires étrangères répugnait à ce qui lui paraissait une lâcheté : confiant dans ses forces et se flattant d'en finir, une fois pour toutes, avec une accusation sans cesse renouvelée, il est arrivé à la Chambre, résolu à accepter le débat si ses adversaires le soulevaient¹.

Aussitôt donc que M. Berryer a cessé de parler, M. Guizot quitte son banc et se dirige lentement vers la tribune. Tous les yeux sont fixés sur lui. Dans l'attente d'une scène prévue, chacun garde un silence profond. L'exorde indique bien que le ministre ne se dérobe pas. « Messieurs, dit-il, je commencerai par vider un incident tout personnel (*Sensation*) qui ne regarde ni le gouvernement du roi, ni le cabinet actuel, ni le ministre des affaires étrangères, qui regarde M. Guizot personnellement. » Mais à peine, pour com-

¹ Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne. Ce dernier dit tenir ces détails de M. Vitet, ami du ministre.

mencer ses explications, prononce-t-il ces mots : « Vous le savez, je suis allé à Gand... » qu'une clameur effroyable s'élève. La gauche feint de ne pouvoir entendre un homme avouer une telle infamie. M. Guizot ne se trouble pas. S'appuyant sur son coude et regardant fixement ses adversaires, il reprend d'une voix assurée qui scande chaque syllabe : « Je suis allé à Gand. » Les interrupteurs, furieux de se voir bravés, reviennent à la charge, plus bruyants encore. Et la même scène se répète plusieurs fois de suite, sans qu'on fasse reculer le ministre, mais aussi sans qu'il puisse avancer d'un pas. Parle-t-il de liberté, de justice, essaye-t-il de faire honte à l'assemblée de son intolérance et de son désordre? C'est en vain. Dès qu'il reprend sa phrase : « Je suis allé à Gand », il se heurte au parti pris de clameur : clameur confuse, brutale, grossière, mêlée d'insultes et d'invectives, où dominant les mots de « traître » et de « trahison ». Presque tous les membres de la gauche, debout, le poing tendu, l'injure aux lèvres, ivres de tapage et de violence, font leur partie dans ce hideux concert. Des légitimistes se joignent à eux, comme s'ils ne voulaient pas laisser oublier que c'est un des leurs qui a provoqué ce tumulte : du haut de son royalisme d'alors, M. de la Rochejaquelein est l'un des plus ardents à s'indigner contre le mauvais Français qui avait osé, en 1815, se mettre du côté du roi contre Napoléon, et il ajoute à ce reproche, si étrange dans sa bouche, une calomnie, sortie on ne sait d'où, sur la part qu'aurait prise M. Guizot « à la sanglante réaction et aux atrocités de 1815 ». Le public des tribunes se mêle au tumulte. On se croirait revenu à quelque séance de la Convention, et c'est à se demander si la proscription et l'échafaud ne sont pas la conclusion logique de telles violences de paroles et de gestes. Mais non, — et ce n'est pas ce qu'il y a de moins répugnant et de moins méprisable, — on n'est pas en face d'une véritable colère, d'une explosion spontanée et imprévue : c'est une colère à froid, une explosion volontaire, une comédie arrangée à l'avance. « Si nous ne pouvons vaincre M. Guizot, dit l'un des plus acharnés, il faut l'éreinter. » A côté des acteurs de la gauche, les spectateurs du centre gauche : M. Thiers et ses amis assistent à cette scène, muets, immobiles, sans rien faire pour l'arrêter, espérant en recueillir le profit, toutefois ne laissant pas que d'être gênés et un peu honteux du tour qu'elle prend. Sur les bancs de la majorité, on est sans doute indigné et dégoûté ; mais, au premier moment, on est peut-être encore plus abasourdi et intimidé : il semble qu'on hésite à prendre trop ouvertement parti pour un homme en butte à de telles imprécations. Quant au président de la Chambre, l'énergie et la présence d'esprit lui ont manqué dès le début ; il est visiblement débordé et

impuissant. M. Guizot est donc à peu près seul en face de cette émeute d'une nouvelle sorte, pâle, les lèvres contractées, brisé de fatigue, mais la tête haute, tenant ses insulteurs sous la flamme d'un regard que rien ne peut faire baisser. « Ces interruptions me ralentiront, dit-il, mais ne m'empêcheront pas de dire ce que je pense. » Ou encore : « Je suis obligé de répéter qu'aucune interruption, aucun murmure ne m'empêchera d'aller jusqu'au bout. » Et plus loin : « Messieurs, on peut épuiser mes forces, mais j'ai l'honneur de vous assurer qu'on n'épuisera pas mon courage. » A un député de l'opposition modérée, M. Dubois, qui lui dit avec une émotion compatissante : « Reposez-vous, reprenez haleine », il répond : « Quand je défends mon honneur et mon droit, je ne suis pas fatigable. »

Qui donc va l'emporter dans cet étrange duel d'un contre cent? Voilà déjà une heure et demi que l'orateur est aux prises avec cette meute de hurleurs¹. C'est la meute qui se lasse la première. La ténacité intrépide finit par avoir raison de la violence tumultueuse. M. Guizot contraint la gauche à entendre, phrase par phrase, l'explication de sa conduite en 1815. Il est d'ailleurs maintenant mieux soutenu; les députés du centre, rassurés par son énergie, ne craignent plus de lui témoigner ouvertement leur sympathie. Aussi l'accusé de tout à l'heure ne se contente-t-il plus de se justifier, il prend à son tour l'offensive et porte à ceux qui l'assaillent des coups qui les font reculer avec des cris de douleur et de rage. « Ne croyez pas, leur dit-il, que lorsque j'ai été porter à Louis XVIII les conseils de la monarchie constitutionnelle, ne croyez pas que je n'ai pas pressenti vos paroles, vos murmures, vos colères. Je les ai pressentis, je les ai acceptés d'avance et je les surmonterai, car j'ai mon pays avec moi. (*Bruyantes réclamations à gauche. Vive adhésion au centre.*) J'ai mon pays avec moi. (*Oui! oui! Non! non! — Se tournant vers la gauche :*) Avez-vous jamais eu, vous qui poussez de pareilles clameurs, avez-vous jamais eu l'assentiment du pays, vous, vos opinions, vos pratiques? (*Exclamations à gauche. Au centre : Jamais! jamais!*) N'êtes-vous pas armés, depuis vingt-cinq ans, de toutes les forces de ce gouvernement dont je parle? N'êtes-vous pas en possession de toutes ces libertés? Comment avez-vous su vous en servir? (*Violentes réclamations à gauche.*) Les avez-vous fait tourner à la gloire et au repos du pays? Est-ce par vous que le pays a vu son gouvernement fondé?

¹ M. Doudan écrivait le surlendemain : « Ceux qui ont assisté à ce beau spectacle disent que rien ne ressemblait à une meute de chiens de bouchers comme l'élite de l'opposition hurlant contre M. Guizot. » (*Mélanges et lettres*, t. II, p. 3.)

Est-ce par vous que le pays a vu ses libertés mises en pratique ? (*Approbation au centre*)... Vous n'avez jamais su fonder ni un pouvoir ni une liberté. (*Vives réclamations à gauche*.) Vous avez toujours perdu... (*Nouvelles réclamations*), vous avez toujours perdu et les libertés et les pouvoirs. » Puis, quand il a dit tout ce qu'il voulait dire, sur le point de descendre de la tribune, le ministre rassemble ce qui lui reste, après en avoir tant dépensé, d'énergie, de fierté, de mépris, et il jette à ses adversaires cette phrase célèbre et terrible : « Quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on peut les multiplier, les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain. »

Après une telle scène, la suite du débat ne pouvait beaucoup fixer l'attention : on entend successivement M. Odilon Barrot qui, pour récompenser M. Berryer d'avoir enfin parlé du voyage de Gand, combat la « flétrissure », et le ministre des affaires étrangères qui trouve la force de remonter une troisième fois à la tribune, pour « adjurer » la majorité d'adopter le paragraphe proposé par la commission. L'assemblée, encore tout agitée du long orage qu'elle vient de traverser, se sépare en renvoyant le vote au lendemain.

M. Guizot quitte la Chambre, le corps épuisé¹, mais l'âme satisfaite. Le roi lui écrit : « Je veux vous témoigner combien j'ai souffert de tout ce que j'ai recueilli sur ce qui s'est passé et combien j'ai admiré l'attitude que vous avez si noblement maintenue... Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire que tout cela ne pourrait qu'ajouter au prix que j'attache à la conservation de votre ministère et à la confiance que vous m'inspirez². » Dans le public, beaucoup de gens partageant le sentiment du roi ; des personnes étrangères à la Chambre, la plupart inconnues de M. Guizot, se réuniront et feront frapper une médaille où le ministre est représenté à la tribune, tenant tête au tumulte. La gauche est loin d'avoir les mêmes raisons de fierté que le ministre. Vainement cherche-t-elle à présenter ce tumulte comme un sublime mouvement de justice nationale, et, affectant une joie féroce, montre-t-elle M. Guizot écrasé sous l'indignation publique et sous ses propres remords, elle ne peut se dissimuler que sa conduite inspire un dégoût presque universel ; elle s'est déshonorée, elle a discrédité le régime parlementaire dont elle se prétendait le champion, et cela en pure perte, sans avoir retiré le profit misérable qu'elle attendait de sa violence, sans avoir pu briser le courage ni seulement étouffer la

¹ En rentrant chez lui, M. Guizot se coucha et dormit douze heures de suite. (*Journal inédit du baron de Viel-Castel*.)

² *Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, p. 73.

parole de son adversaire. Quant aux légitimistes et à M. Berryer entre autres, ont-ils lieu d'être plus contents de soi? Ont-ils conscience de s'être défendus par des moyens dignes de leur cause? Ils se sont trouvés hors d'état de rien répondre, lorsque M. Guizot a montré, avec une ironie dédaigneuse, « ces hommes de la Restauration se faisant une arme contre lui de ce qu'il avait été s'entretenir avec Louis XVIII ». En ameutant l'opinion contre le royalisme de 1815, pour faire diversion à leurs embarras du moment, n'ont-ils pas travaillé contre leur propre parti?

Il semble donc au soir de cette chaude bataille, que l'avantage soit au ministère. Et cependant celui-ci n'attend pas sans inquiétude le vote du lendemain. Le courage déployé par M. Guizot ne fait pas que l'adresse ait raison de *flétrir* les pèlerins de Belgrave-square. Parmi les députés de la majorité, plusieurs demeurent troublés, non seulement par scrupule de conscience, mais par préoccupation d'intérêt personnel; ils désirent ménager le parti légitimiste, soit parce qu'ils ont besoin, dans leurs circonscriptions électorales, de l'appoint des voix de droite, soit parce qu'ils ont de ce côté leurs relations de famille ou de société. Bien que le ministre ait fini par avoir le dessus, la violence même du tumulte a laissé un certain émoi parmi les conservateurs; ceux qui se piquent d'être des « bleus » demeurent, en dépit de toutes les explications, gênés par cette histoire du voyage à Gand.¹; les timides hésitent à braver des passions aussi échauffées. On en est donc à se demander si le cabinet ne va pas perdre, dans cette affaire secondaire, le fruit de toutes les victoires qu'il vient de remporter dans les grandes questions politiques.

A la séance suivante, le 27 janvier, la Chambre se trouve en face d'un amendement présenté par la gauche pour substituer le mot : *réprouve* au mot : *flétrit*. Bien que les légitimistes s'abstiennent et que le groupe Dufaure vote contre, cet amendement n'est rejeté qu'après deux épreuves douteuses. L'ensemble de l'adresse, mis aussitôt après aux voix, est adopté par 220 voix contre 190. Il semble donc que, par ce dernier vote, la majorité ait un peu repris

¹ « La scène faite à M. Guizot, lisons-nous dans une lettre du duc de Broglie, a augmenté auprès des connaisseurs sa réputation d'intrépidité et de talent, mais, pour le gros même de la majorité, il reste quelque chose de pénible, des imputations, des vociférations, des menaces. Le souvenir de Gand n'est bon à remuer auprès de personne, et malgré l'éclat de la résistance, j'aurais préféré, tout compte fait, qu'au lieu de faire avaler goutte à goutte toute cette histoire à la minorité furieuse, M. Guizot se fût borné à dénoncer la scène comme une scène préparée et arrangée et qu'il eût refusé d'y jouer un rôle. » (*Documents inédits*.)

de son assiette. Toutefois il reste du malaise. « La victoire a été remportée, écrit le duc de Broglie à son fils, mais elle a coûté cher ; on a laissé du monde sur le champ de bataille ; il a fallu emprunter le secours de quelques auxiliaires ennemis ou douteux. Tous ceux qui ont bien voté sont sortis tristes et mécontents, convenant que, dans la situation, il n'y avait rien de mieux à faire, mais soucieux et avec de l'humeur ¹. »

Le gouvernement a-t-il du moins atteint son but ? Cette « flétrissure », si chèrement achetée, produit-elle l'effet moral qu'il en attendait ? A la suite du vote de la Chambre, les cinq députés « flétris » envoient leur démission, comme « une protestation, disent-ils, non contre un langage injurieux qui ne saurait les atteindre, mais contre la violence qui leur est faite au mépris de leurs droits ». Quelques semaines plus tard, ils sont tous réélus, grâce à l'appui qui leur est ouvertement donné par la gauche, et ils rentrent à la Chambre, acclamés triomphalement par les journaux de leur parti.

Ce n'est pas le seul épilogue désagréable de cette affaire. Parmi les députés conservateurs qui n'avaient pas voté la flétrissure, était M. de Salvandy, alors vice-président de la Chambre et ambassadeur à Turin. Royaliste libéral sous la Restauration, il s'était très nettement rallié à la monarchie de Juillet, mais avait eu soin de demeurer en bons rapports personnels avec la société légitimiste. Son vote causa une grande irritation aux Tuileries. Quand il y accompagna, en sa qualité de vice-président, la députation chargée de porter l'adresse, le roi qui ne savait pas toujours se contenir, ne répondit pas à son salut et, l'entraînant dans un salon voisin, lui exprima vivement son mécontentement ; les éclats de sa voix arrivaient jusqu'aux députés qui, tout interloqués de cette scène, attendaient qu'on leur rendît leur vice-président. L'incident fit du bruit dans le monde parlementaire. M. de Salvandy donna sa démission d'ambassadeur, et le comité directeur de l'opposition ², ne reculant pas devant le scandale d'une mise en cause du roi, le cherchant au contraire, décida de porter l'incident à la tribune. M. Thiers offrit de s'en charger lui-même, à la grande surprise, mais à la grande joie de ses alliés. Voulait-il ainsi se faire pardonner par la gauche

¹ *Documents inédits.*

² Ce comité, qui venait d'être constitué sous le nom de conseil des Dix, se composait, pour la gauche, de MM. Odilon Barrot, de Beaumont, de Tocqueville, Abbatucci, Havin ; pour le centre gauche, de MM. Thiers, de Rémusat, Vivien, Billault, Duvergier de Hauranne. Il se concertait, au besoin, avec les deux délégués de l'extrême gauche, MM. Garnier-Pagès et Carnot. (*Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*)

son zèle monarchique dans l'affaire de la régence et sa bouderie de dix-huit mois? Ce fut le 22 février 1844, au cours du débat engagé sur une nouvelle proposition de réforme parlementaire, qu'il souleva la question. Il ne garda aucun ménagement. Faisant allusion aux paroles de blâme qui avaient déterminé M. de Salvandy à donner sa démission d'ambassadeur, il demanda de qui elles émanaient. « Dans ma conviction, répondit-il, ce n'est pas un ministre qui a dit ces paroles. Toute la question est là. » Il concluait que « sous l'administration actuelle, se passaient des actes non rigoureusement conformes aux règles constitutionnelles », et ce désordre lui paraissait assez fréquent pour qu'il jugeât nécessaire « d'en prendre acte devant la Chambre et le pays ». « On se demandera, ajoutait-il, comment nous, qui nous piquons d'appartenir à l'opposition modérée, nous venons nous mêler à la discussion d'un tel incident... Notre conduite est le résultat de deux résolutions invariables... Nous sommes résolus à maintenir le gouvernement, ... mais aussi à le contenir dans la rigueur des règles constitutionnelles. Il n'y a pas un esprit élevé parmi nous qui voulût se prêter à une vaine comédie constitutionnelle qui ne cacherait en réalité que la domination d'un pouvoir sur les autres. La France a eu beaucoup de gouvernements. Elle a eu, sous l'Empire, le gouvernement du génie; elle a eu, sous la Restauration, le gouvernement des traditions. L'un et l'autre ont fini dans les abîmes; mais l'un et l'autre avaient leur prestige. Nous avons aujourd'hui un gouvernement nouveau; ce gouvernement ne peut avoir qu'un prestige, c'est de réaliser dans sa vérité le gouvernement représentatif que la France poursuit depuis cinquante ans. » M. Guizot, évidemment gêné par le tort que s'était donné le roi, répondit brièvement; il protesta contre des attaques inconstitutionnelles qui visaient plus haut que le cabinet, assumant la pleine responsabilité de ce qui avait été fait, et indiqua que les moyens ne manquaient pas à la Chambre, si elle le jugeait à propos, de mettre en action cette responsabilité. L'opposition ne releva pas ce défi; l'incident fut clos, et la proposition de réforme écartée à une assez forte majorité. L'effet de ce débat n'en fut pas moins fâcheux. Il n'avait pu être indifférent de voir un ancien président du conseil, l'un des hommes les plus considérables du régime, dénoncer le roi au pays, porter contre lui cette accusation de pouvoir personnel, sous laquelle avait déjà succombé Charles X et au moyen de laquelle les révolutionnaires cherchaient depuis longtemps à renverser Louis-Philippe. La monarchie ne sortait pas de là sans quelque atteinte.

Il était donc écrit que jusqu'à la fin, dans cette affaire, tout tournerait mal pour le gouvernement. L'impression que l'entrevue

d'Eu et l'établissement de l'entente cordiale avaient donnée de l'adresse et du bonheur du cabinet s'en trouvait un peu altérée. Au lendemain du jour où elle avait été conviée à se féliciter de l'affermissement de la paix au dehors, l'opinion éprouvait quelque ennui et quelque trouble de voir qu'à l'intérieur, au contraire, la guerre sévissait plus violente que jamais entre les partis. Les amis de M. Guizot ne pouvaient se dissimuler ce malaise des esprits. « Ces incidents, écrivait l'un d'eux, ont rendu la situation générale non pas précisément grave, mais pénible, embarrassée, fautive à plusieurs égards, tandis qu'il y a quelques semaines, elle paraissait forte et brillante. Le ministère, le gouvernement même, ont été évidemment affaiblis par le peu d'habileté et de puissance qu'ils ont montré pour diriger la marche de cette question, par l'irritation qu'elle a ranimée entre les partis ¹. »

Heureux encore si l'on en eût été quitte pour un malaise momentané. Mais les conséquences devaient être plus graves et plus durables. Si impuissants et impopulaires que parussent les légitimistes quand ils se trouvaient, comme après 1830, séparés des libéraux du centre droit, ils n'en étaient pas moins, suivant une parole déjà citée de M. Renan, « l'assise indispensable de toute fondation politique en France ». Privé de cet élément, le parti conservateur était incomplet, affaibli, rabaissé, découronné. Aussi avons-nous dû plusieurs fois signaler, dans l'hostilité originelle des hommes de droite, l'une des faiblesses du gouvernement de Juillet. Le temps seul, — et un long temps, — était capable d'éteindre cette hostilité. On pouvait aider, accélérer cette œuvre du temps. S'il y avait, parmi les anciens royalistes, des irréconciliables, il en était d'autres d'un caractère moins absolu ; et puis, là même où les pères étaient difficiles à ramener, ne restait-il pas une chance de s'entendre avec les fils ? En fait, à mesure que s'éloignaient les souvenirs irritants de 1830, que le gouvernement se montrait adversaire plus décidé de la révolution, et que l'intérêt conservateur apparaissait plus évidemment lié au maintien de la monarchie nouvelle, celle-ci gagnait, sinon chez les royalistes militants, du moins autour d'eux. Ce rapprochement, déjà visible sous le ministère de M. Molé, qui y avait personnellement travaillé, était devenu plus marqué encore depuis le 29 octobre 1840. Or voici qu'un mot dans une adresse, mot facile à éviter et au fond blâmé par le gouvernement, venait arrêter ce précieux mouvement et faisait perdre en quelques jours une partie du terrain gagné en plusieurs années. Aussitôt toutes les vieilles blessures, qui commençaient à se cicatiser, furent rouvertes. Au

¹ *Journal inédit du baron de Viel-Castel.*

lendemain même de ces scènes parlementaires, un ami de la monarchie de Juillet notait sur son journal intime : « Cette discussion a jeté entre les partis une irritation telle qu'on n'avait rien vu de pareil depuis plusieurs années, et elle menace de nous ramener aux époques où les rapports même de société étaient devenus impossibles entre les personnes d'opinions diverses. Non seulement les légitimistes modérés, mais beaucoup d'hommes qui, ayant jadis appartenu à ce parti, s'étaient peu à peu rapprochés du gouvernement, montrent une véritable exaspération et semblent croire de leur honneur de ressentir fortement l'outrage adressé à leurs parents ou amis ¹. » Quelques jours plus tard, un de nos ambassadeurs, M. de Sainte-Aulaire, écrivait à M. de Barante : « Je ne pense pas que vous soyez retenu par le charme de nos salons. On m'écrit que tous les fauteuils y sont rembourrés d'épines. Tout cela m'afflige fort ; je n'y vois plus d'issue. Le bail des haines politiques est renouvelé pour trente ans ². » Entre tous les hommes d'État du gouvernement de 1830, M. Guizot était le dernier dont on eût attendu une telle faute. Il semblait mieux préparé et plus intéressé que tout autre à l'éviter. S'étant donné pour tâche de corriger l'origine révolutionnaire du gouvernement, il était conduit, par la direction habituelle de ses idées, à comprendre la force sociale du parti légitimiste et l'avantage de son concours. Attaqué avec acharnement par la coalition de tous les partis de gauche, il sentait la nécessité d'y opposer la coalition de tous les conservateurs. N'était-ce donc pas une étrange inconséquence que celle qui lui faisait, dans ce cas particulier, aller au rebours de sa politique générale ? Il cherchera plus tard à en effacer les traces par des avances publiques aux royalistes ³ ; mais, en semblable matière, le mal se fait plus vite qu'il ne se guérit ; les ressentiments subsistent, et si, le 24 février 1848, la haine des légitimistes contre la monarchie de Juillet est apparue encore si vivace, c'est qu'en janvier 1844, elle avait été rajeunie et ranimée par l'incident, nous allons dire par l'accident de la « flétrissure ».

Paul THUREAU-DANGIN.

La suite prochainement.

¹ *Journal inédit du baron de Viel-Castel.*

² Lettre du 6 février 1844. (*Documents inédits.*)

³ Ainsi, M. Guizot dira, deux ans plus tard, le 28 mai 1846, en pleine Chambre des députés : « Nous avons beaucoup d'estime pour la plupart des hommes qui composent le parti légitimiste ; nous faisons grand cas de leur position sociale, des idées et des sentiments qui les animent... C'est notre désir que l'ensemble de notre politique, l'état de notre pays, l'empire de nos institutions, rallient successivement tout ce qu'il y a d'éclairé, d'honorable et de considérable dans cette portion de la société française. »

ZANZIBAR

COLONS ALLEMANDS ET ANGLAIS

DANS L'AFRIQUE ORIENTALE¹

XIV

Comme si ce n'était pas assez des prétentions de l'Angleterre et de l'Allemagne, et des réclamations du Portugal pour dépouiller le sultan de Zanzibar, l'Italie a voulu aussi sa part.

En 1885, le capitaine Cecchi, sous prétexte d'étudier les moyens de développer le commerce italien, avait visité, sur l'*Augustino Barbarigo*, la côte des Sômalis. Il était venu ensuite à Zanzibar, puis de là était allé reconnaître l'embouchure du Djuba. A son retour à Zanzibar, il avait, dit-on, demandé au sultan à installer un établissement italien à l'embouchure du Djuba; il aurait aussi, paraît-il, songé à prendre les Comores sous la protection italienne.

En mai 1887, le roi Humbert adressa une lettre au sultan, qui la reçut pendant les fêtes du Ramazan et ne put y faire une réponse immédiate. Le consul, M. Filonardi, s'en plaignit vivement le 28 mai, et quelques jours après, le 6 juin, il abaissait son pavillon et exigeait, en même temps qu'une réponse immédiate du sultan au roi, une compensation territoriale pour l'injure faite à son maître. Cette querelle avait été évidemment recherchée avec soin. Quelques semaines après, le capitaine Cecchi arrivait d'Aden, où il est consul général. Il demandait au sultan de céder à l'Italie le port de Kismayou, sur la côte Sômalie. Le sultan le mit en relations avec son frère Ali, mais ne parut pas disposé à admettre les exigences italiennes. Que pouvait-il craindre en effet? Les autres puissances ont trop d'intérêts à Zanzibar pour permettre à l'Italie de bombarder la ville. Les négociations ont donc traîné en longueur; elles duraient encore lorsque, au mois de septembre 1888, un mouvement de révolte a éclaté sur le continent contre la domination des Européens. Au mois de novembre, M. Cecchi, dont ses collègues allemand et anglais paraissaient blâmer l'attitude

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 novembre et 10 décembre 1888, et 10 janvier 1889.

et les procédés, s'est décidé à mettre fin à la querelle en se contentant des excuses du sultan. L'Italie n'a donc pu prendre place encore dans l'Afrique orientale à côté des Anglais et des Allemands, qui l'exploitent depuis deux ans.

Quelques mois après l'accord du 1^{er} novembre 1886, un certain nombre de négociants anglais fondèrent l'*Association britannique de l'Afrique orientale*. Elle avait à sa tête de riches négociants et des hommes politiques, M. Mackinnon, sir John Kirk, sir F. de Winton, lord Brassey.

La Compagnie était munie d'un traité conclu le 27 septembre 1884, par M. Johnstone, avec des chefs du Kilimandjaro, et transféré par lui au président de la chambre de commerce de Manchester.

Elle se proposait d'exploiter et d'étendre ce territoire, et de construire un chemin de fer entre la côte et le lac Victoria. En 1887 elle a fait commencer des études avec l'assistance du sultan.

Ses promoteurs ont, en 1887, formé un comité qui a pris pour but apparent la délivrance d'Emin-Pacha, bloqué dans le Soudan par l'armée du Mahdi et par les troupes des rois de l'Ounyoro et de l'Ouganda. Emin ne pouvant regagner l'Égypte à travers les pays conquis par le prophète, on se proposa de le ravitailler pour qu'il pût atteindre la côte orientale à travers l'Ouganda et les régions voisines du lac Victoria; Stanley a été mis à la tête d'une expédition qui a remonté le Congo, afin de rejoindre Emin en traversant la plus grande partie du continent. On attribua, non sans vraisemblance, au comité anglais le projet non pas de ramener vers la côte le gouverneur de la province de Ouadelaï et ses troupes, mais d'établir, entre Mombaze et le haut Nil, des communications permanentes. Stanley avait sans doute la mission, en revenant avec ses soldats de Ouadelaï à la côte orientale, de conclure des traités plaçant les territoires qu'il parcourait sous le protectorat britannique.

L'*Association britannique de l'Afrique orientale* n'a pas tardé à se couvrir d'une charte de la couronne, lui concédant la faculté d'exercer des droits de souveraineté.

Sir J. Fergusson, sous-secrétaire d'État, disait, à ce sujet, le 31 mai 1888, à la Chambre des communes : « La Compagnie de l'Afrique orientale n'a pu obtenir jusqu'ici de charte; si on lui en octroie une, elle ne sera pas moins rigoureuse dans ses conditions que celle qui a été accordée à la Compagnie royale du Niger. Toute mesure sera prise pour que l'ordre et la loi, comme le gouvernement les entend, soient maintenus, et les actes de la Compagnie seront constamment sous la direction et le contrôle du gouvernement de Sa Majesté de manière qu'il ne se fasse rien qui ne soit conforme à l'honneur du pays. »

Peu de jours après, une charte a été accordée à la compagnie, qui prit le nom de *Imperial British East African Society*; ses droits de souveraineté sont reconnus par cet acte, et elle est chargée d'introduire dans le pays qui lui est soumis une organisation administrative et judiciaire; mais les traités qu'elle passera avec les sultans et les chefs indépendants devront être soumis à l'approbation du secrétaire d'État des colonies, afin qu'elle n'engage pas, par une initiative imprudente, la couronne dans des difficultés. Le gouvernement se réserve le droit de contrôler aussi la conduite des agents de la compagnie à l'égard des indigènes.

Le 24 mai 1887, un contrat conclu entre l'association anglaise et le sultan de Zanzibar lui a cédé pour cinquante ans, l'administration de la zone littorale que l'accord du 29 octobre 1886 avait laissée dans la région réservée à l'influence britannique, entre la rivière Ouanga et Kipini (4°30' et 2°35' lat. S.). La société s'en charge au nom et sous le pavillon de Sa Hautesse. Elle peut y faire des lois et règlements, établir des impôts, organiser la force publique, créer des tribunaux, régler la navigation, nommer ses agents comme juges et traiter avec les chefs indigènes, sous réserve de l'approbation du sultan. Elle dispose de terres, forts et bâtiments publics. Elle a l'administration des ports, fixe les tarifs de douane et les autres taxes (sauf les droits des tiers), et en encaisse le produit à condition de verser au trésor du sultan le montant total des droits d'entrée actuels, et 50 pour 100 des produits de taxes nouvelles. La compagnie acquiert des privilèges exclusifs pour la vente ou la location des terres, la recherche et l'exploitation des mines et forêts, la construction de routes, canaux, chemins de fer, etc. Elle se réserve la faculté de prohiber l'importation de certaines marchandises, telles que les armes, les munitions de guerre, les liqueurs enivrantes. A l'expiration des cinquante années de la concession, le sultan pourra, moyennant expertise, reprendre les établissements de la compagnie.

Les Allemands se sont trouvés devancés dans la lutte de vitesse qui s'est établie entre eux et l'association anglaise. La création d'une ligne de bateaux à vapeur de la *British India steam navigation Company* desservant tous les quinze jours Souakin, Aden, Lamou, Mombaze, Zanzibar, Dar-es-Salam, Quiloa et Ibo, ainsi que les principaux ports intermédiaires, n'a pas été moins désagréable aux commerçants allemands. Ce nouveau service mensuel, qui a commencé le 7 juillet, leur rend la concurrence avec les marchands anglais fort difficile et ils n'ont pas réussi encore à installer la ligne rivale qu'ils projettent depuis deux ans.

Les Anglais ont agi, à l'égard des indigènes, avec plus de pru-

dence et d'humanité que les Allemands. Les missions recueillent les esclaves fugitifs ou même les délivrent et les initient au travail de la terre. On n'a pas cité, à la charge des colons anglais, les actes de cruauté reprochés aux Allemands; et la compagnie semble avoir choisi ses agents avec intelligence.

Lorsque, après les troubles des possessions allemandes, le représentant de la société anglaise, M. George Mackenzie, vint à Zanzibar, à la fin du mois de septembre 1888, il fit un tableau peu flatteur des employés de la compagnie allemande, de leurs procédés envers les indigènes. Un correspondant de la *Gazette de Cologne* (10 octobre), en donnant cette nouvelle, faisait observer que M. Mackenzie, en tant qu'Anglais, pouvait être quelque peu suspect, mais que c'était un homme intelligent, actif et expérimenté; appartenant à une famille de « condottieri géographiques » qui font marcher de pair les opérations commerciales et les recherches géographiques. Il y a quinze ans, il a fait un grand voyage de Téhéran à Bagdad; depuis longtemps il est employé par la *British India steam navigation Company*.

C'est aux fautes des agents allemands qu'il faut, avant tout, attribuer le soulèvement qui les a chassés de l'Afrique orientale.

XV

Les succès remportés par la politique allemande dans le partage du sultanat ont surexcité, en Allemagne, l'orgueil national et ont fait naître, pour la colonisation de ce pays, un engouement qui s'est traduit par la création de plusieurs sociétés; les compagnies anciennes et nouvelles ont acquis de nouveaux territoires, soit dans la région soumise à l'influence allemande en vertu de l'accord du 1^{er} novembre 1886, soit dans les contrées laissées en dehors de cette délimitation.

La *Société de colonisation allemande*, qui avait acheté en 1884 et 1885 l'Ousagara, le Ngourou, etc., et qui avait obtenu la lettre impériale de protection du 25 février, a résolu de céder ses droits de souveraineté à une autre compagnie et de réserver son action à la propagande des idées de colonisation et à la direction des expéditions de recherches et de découvertes. Elle résolut d'encourager la fondation de sociétés nouvelles spécialement créées en vue de l'acquisition et de l'exploitation de colonies. Elle jugeait qu'une association composée de membres très nombreux, payant une cotisation minime, organisée sur le modèle d'une société scientifique, renouvelant chaque année son bureau, n'était pas aussi apte à gouverner des établissements coloniaux que les associations de

capitalistes, dont elle dirigerait seulement les premiers pas. Le 9 mars 1885, elle a modifié ses statuts; elle a porté à 25 le nombre des membres de son conseil; le docteur Peters en a été élu président, le vice-amiral Livonius et le comte Behr-Bandelin vice-présidents. Elle a choisi un drapeau particulier pour les expéditions qu'elle enverrait en Afrique. Elle a commencé la publication de la *Kolonial-politische Korrespondenz*.

La société désirait concentrer sous son hégémonie tous les efforts faits en Allemagne pour favoriser la politique coloniale. Elle a cherché à former une *union coloniale* avec le *Deutsche kolonial Verein*, la *Société de géographie commerciale*, et plusieurs autres associations analogues; ces efforts n'ont pas abouti tout d'abord. Mais en septembre 1886, d'accord avec la *Société de géographie commerciale* que préside le docteur Jannasch, elle a réuni un *Congrès pour l'étude des intérêts allemands d'outre-mer*, qui a entendu des communications fort intéressantes et voté des vœux en faveur d'une politique coloniale active. Au mois de décembre 1887, elle s'est fondue avec le *Deutsche kolonial Verein*, pour former la *Deutsche kolonial Gesellschaft* qui compte 17 000 membres, qui a 123 sections dans les principales villes de l'empire et qui publie la *Deutsche kolonial Zeitung*.

La *Compagnie de l'Afrique orientale* (*Deutsche ostafrikanische Gesellschaft*) n'est pas une société scientifique. Elle se charge du gouvernement et de l'administration des colonies, de l'introduction de colons et de la fondation de comptoirs. Elle se compose des capitalistes qui avaient fourni des fonds pour les acquisitions de territoires faites en 1884 par la *Société de colonisation* et de ceux qui se sont joints à eux. Elle a pris d'abord la forme d'une société en commandite, mais en adoptant quelques dispositions ordinairement étrangères à ce genre de sociétés. Elle a créé des parts d'intérêts de 1000, de 500 et de 50 marks. Le docteur Peters, le consul général Roghé, les docteurs Lange et Jühlke, engagés sur tous leurs biens, et le comte Behr-Bandelin, représentant les bailleurs de fonds, ont été nommés directeurs pour quinze ans avec de pleins pouvoirs. A la suite de dissensions intérieures, MM. Roghé et Lange ont été remplacés par MM. de Saint-Paul Illaire, capitaine de corvette, et von der Heydt, banquier. Cette société en commandite, fondée sous le nom de *Deutsche ostafrikanische Gesellschaft, Karl Peters und C^o*, a, en juillet 1885, remis ses droits à un syndicat chargé de fonder une *corporation* ayant une personnalité morale. Cette *corporation* a été fondée en décembre 1886 et reconnue le 27 mars 1887; elle a des administrateurs élus pour quinze ans et chargés d'exercer le pouvoir exécutif, et un conseil

de vingt-sept membres dont quatre nommés par le gouvernement. Le docteur Peters est resté à la tête de la société dans toutes ces transformations qui ont été destinées à donner plus d'unité d'action à la direction de la compagnie, mais qui ont aussi pour motif la difficulté qu'elle éprouve à trouver des capitaux suffisants.

En 1885, les premiers fonds étaient presque totalement épuisés, lorsque la Société se fonda sous la forme de Société en commandite.

Le capital a été porté en décembre 1886 à 5 millions de marks, 500 000 furent fournis par la caisse d'État appelée *Seehandlung (commerce maritime)*. Le but à atteindre, a dit à la Commission du budget du Reichstag en 1887 le docteur Krauel, commissaire du département des affaires étrangères, est l'indépendance financière des colonies qui doivent se passer des secours financiers de l'empire. Ce but ne paraît pas près d'être atteint. Il y a 532 actions d'une valeur variant de 200 à 10 000 marks et ayant une valeur totale de 3 724 000 marks. L'émission d'actions nouvelles de 1000 marks a été autorisée, jusqu'à ce que le capital atteigne en tout 10 millions de marks (12 500 000 francs).

La compagnie s'est entendue en 1886 avec deux maisons de Hambourg pour la création de comptoirs dans ses possessions. Puis elle a fondé, le 24 novembre 1886, la *Société de plantations de l'Afrique orientale*, société anonyme; le capital de 130 000 marks a été porté depuis lors à 2 millions de marks. Le capital n'est pas encore entièrement souscrit. Les actions sont de 1000 marks. Les deux sociétés sont indépendantes, mais leurs directeurs leur sont presque tous communs.

Une *Union allemande des femmes* a été fondée pour la création d'hôpitaux et d'un service de garde-malades dans toutes les possessions allemandes. Elle n'a pas encore obtenu beaucoup de résultats dans l'*Afrique orientale*, où elle a envoyé seulement une déléguée, M^{me} de Bülow, et trois diaconesses. Une congrégation de missionnaires bavarois a fondé une mission catholique près de Dar-es-Salam, où une station a été aussi bâtie par la *Société des missions évangéliques de l'Afrique orientale*.

Une compagnie spéciale s'est formée au capital de 500 000 marks le 17 décembre 1887 et a acheté Witou aux frères Denhardt.

XVI

La *Compagnie de l'Afrique orientale* a considérablement étendu ses possessions. Aux territoires que lui avait cédés la Société de colonisation, elle a ajouté, par de nombreux traités avec les chefs indigènes, qu'il serait fastidieux d'énumérer, un tiers environ des territoires réservés à l'influence allemande. Avant l'accord de 1886,

elle avait même fait quelques acquisitions dans la sphère que cette convention a réservée à l'Angleterre, et l'an dernier, encore, le comte Pfeil a voulu y fonder, à l'est du Kilimandjaro, un établissement privé, tout en déclarant que la compagnie ne pouvait y avoir de droits de souveraineté.

La société a aussi publié en 1886 un traité plus ou moins authentique avec le sultan de la Grande-Comore; le gouvernement allemand a refusé de le ratifier, par égard pour les droits de la France.

À l'est des possessions anglaises, au delà du fleuve Tana, la Compagnie de l'Afrique orientale a traité avec les chefs des Pokomou qui habitent la haute vallée du Tana. Elle a conclu un traité avec le sultan d'Apia, au sud du cap Guardafui, qui, se prétendant le chef suprême des Sômalis, lui a cédé toute la côte entre le cap et le pays de Witou. Un autre sultan lui a cédé aussi, en 1886, une partie de la côte du golfe d'Aden, à l'ouest du cap Guardafui. Le gouvernement allemand n'a pas encore reconnu les acquisitions de la société sur la côte sômalie. Bien qu'aucun accord n'ait délimité, dans cette région, les possessions des Allemands et des Anglais, il paraît probable que ceux-ci garderont toute la côte du golfe d'Aden jusqu'au cap Guardafui.

Les résultats obtenus par les colons allemands ne paraissent pas considérables. Sur la côte sômalie, ils n'ont pas fondé d'établissements, bien qu'ils aient donné à Port-Durnford le nom de Hohenzollern-Hafen. Le sultan de Zanzibar a conservé l'administration des ports de cette partie du littoral dont la convention de 1886 lui a reconnu la possession.

Les territoires de la Compagnie de Witou sont enclavés dans ceux dont la Compagnie de l'Afrique orientale revendique la souveraineté. Le sultan Ahmed s'est montré assez mécontent de la suprématie que s'arrogent MM. Denhardt, qui ont été chargés par la Compagnie de la représenter; il a été très irrité que dans une lettre le consul général d'Allemagne à Zanzibar l'ait appelé seulement *Hochwohlgeborene Herr* (très bien né Monsieur) au lieu d'*Altesse*. Le consul général a même dû, cette année, aller surveiller les agissements de l'agent de la société qui prétendait augmenter considérablement les droits d'entrée et en entourer la perception de complications inutiles fort désagréables aux indigènes.

Dans les territoires situés à l'ouest du fleuve Oumba concédés à l'Allemagne par l'accord anglo-allemand, la Compagnie de l'Afrique orientale a introduit une organisation administrative rudimentaire. Elle a fondé huit stations à Madimola, Dunda, Usungula, Kiora, Moschi, Tangaougou, Aroucha et Mpouapoua. Elle n'y a presque pas de colons; il n'y en a pas davantage dans celles de la *Société*

de plantations. La plupart des colons sont revenus à Zanzibar peupler l'hôpital; beaucoup sont morts; d'autres sont rentrés en Europe. Plusieurs stations ont dû être abandonnées parce qu'elles ne produisaient rien. Les tentatives faites pour l'élevage des bestiaux, pour la culture du tabac, du maïs, des fruits d'Europe, n'ont pas donné jusqu'ici de bons résultats. On vient cependant de mettre en vente à Berlin (décembre 1888) des cigares fabriqués avec le tabac des plantations allemandes. Les colons se sont indignés de voir la vie tranquille menée à Zanzibar par les administrateurs de la compagnie. En Allemagne même, on s'est demandé si les directeurs qui vivent à Berlin ne sont pas portés à voir avec trop d'enthousiasme l'avenir de l'association dans les réunions où ils traitent les affaires autour d'une table bien garnie.

Ce qui paraît avoir nui aux efforts des compagnies plus encore que le climat, c'est le manque de capitaux et le manque de bras, et c'est surtout la manière dont elles traitent les indigènes. Elles ont fait l'épreuve pratique des dépenses et des difficultés de la culture des terres tropicales.

« La colonisation est une œuvre de sacrifice et de dévouement », dit M. Paul Leroy-Beaulieu. Les colonies de plantations coûtent beaucoup avant de rapporter.

Ainsi que l'exposaient les instructions adressées en 1765 aux gouverneurs des Antilles françaises par l'administration des colonies, « les revenus des îles à sucre, très réels pour l'État, ne sont qu'imaginaires pour la plupart des habitants. Tout son travail, tout ce qu'il peut ajouter à son revenu par ses économies et par ses privations est aussitôt rendu à cette même terre pour l'achat des nègres nécessaires¹ ».

Les colons allemands ont une tâche d'autant plus pénible et coûteuse, qu'ils ne peuvent pas faire cultiver leur terrain par des esclaves; ils doivent employer des travailleurs libres, qu'il n'est pas facile de décider à prendre en main la charrue et dont] les salaires sont, en tout cas, bien plus coûteux que ne le serait l'achat d'esclaves. Cette question de la main-d'œuvre a attiré naturellement l'attention de la Société de plantations, qui a mis au concours une étude sur ce sujet : *Comment décider les noirs à travailler ?*

Elle a couronné un mémoire dans lequel l'auteur, sans recommander l'esclavage, propose une série de mesures à l'égard des indigènes, qui feraient d'eux des serfs attachés au sol; mesures bien différentes de celles qu'on a tant reprochées aux missionnaires français. L'auteur ne laisserait pas aux noirs, comme le font les

¹ É. d'Aubigny, *La politique coloniale de Choïseul.* (Annales de l'école des sciences politiques, 15 octobre 1888.)

religieux, à ceux qu'ils ont rachetés et élevés, la faculté de quitter la terre; au lieu de leur apprendre divers métiers qui peuvent assurer leur indépendance, il ne les emploierait qu'à cultiver, sans salaire, les terrains des colons.

Une lettre d'un soldat allemand, qui a été publiée, prouve comment, en fait, les colons traitaient les noirs : « Nous avons trouvé à nous loger dans le voisinage de Tarabande, dit le signataire; c'est un village riche, mais habité par des gens misérables. Tout ce que nous achetions pour notre nourriture coûtait le double de ce que nous avions payé ailleurs. Ayant trouvé un individu qui dépassait toutes les bornes sous ce rapport, je l'attirai sous ma tente où je le fis ligotter et bâillonner pour l'empêcher de crier, je le battis à plate couture, puis, pour le rafraîchir, je le jetai à l'eau. Il se secoua et prit la fuite. »

« Quand on a le courage de se vanter de pareilles actions, il est facile de comprendre ce qui a dû se passer souvent », dit le *Courrier de Hambourg*. M. de Bülow, chef de la station de Dunda, a, d'après le *Times*, soumis à des tortures d'une horrible cruauté un malheureux nègre pour lui arracher l'aveu d'un délit.

Si les hommes libres étaient ainsi traités, comment l'étaient ceux que les colons employaient au travail de la terre; comment l'étaient ceux qu'ils avaient achetés sous prétexte de les délivrer, et les esclaves dont ils louaient les services à leurs propriétaires? Comment s'étonner que la compagnie allemande ait obtenu moins de résultats que sa rivale la compagnie anglaise, qui était en possession du pays voisin, et qu'elle ait soulevé contre elle les haines qui ont amené l'expulsion et le massacre des Allemands?

Il y avait cependant parmi les marchands d'esclaves un courant d'idées plus favorables aux Allemands qu'aux Anglais; la société avait évité en effet de gêner leurs opérations. Cette prudence n'a pas suffi à calmer jusqu'au bout les appréhensions des traitants. Ils ont vu d'ailleurs dans les commerçants allemands des concurrents redoutables, et la prise de possession du pays par une puissance européenne leur semblait, à juste titre, annoncer, pour un avenir plus ou moins éloigné, la ruine de leurs opérations. Le dernier progrès de la Compagnie de l'Afrique orientale a été le signal de l'explosion des haines et des mécontentements.

Désireuse, comme la compagnie anglaise, d'établir sa domination effective dans tout le territoire compris entre la côte et les lacs, la compagnie allemande, en apprenant que le sultan avait concédé aux Anglais l'administration du littoral, se hâta de négocier avec le sultan un nouveau traité, analogue à celui que venait d'obtenir la *British East African Association*. Saïd-Bargach allait donc se voir dépouiller de l'administration de tout le littoral: singulière manière de respecter

les engagements de 1886. Et ce que lui demandait la compagnie allemande, c'était l'abandon des ports situés dans la partie la plus florissante de ses États, en face même de Zanzibar. Mais comment aurait-il pu résister? Il promit tout ce que voulurent les Allemands.

Peu de temps après, Saïd-Bargach n'était plus. Ce souverain, qui avait si bien accueilli les étrangers et qui avait voulu faire autant que possible de ses États un pays civilisé, avait assez vécu pour se voir dépouiller par les Européens de tous ses territoires du continent. Son frère Khalifa lui succéda.

Il dut, devant les menaces du consul général allemand, dont un récent livre bleu anglais nous a fait connaître la conduite, reconnaître les concessions promises par son frère à la compagnie allemande. La prise de possession de la côte par les agents de cette société, fut fixée au 16 août. L'administration des ports devenant sa principale affaire, elle a cédé deux de ses stations à la Société de plantations, et elle a chargé des Arabes d'administrer les autres.

Le partage de la côte du sultanat de Zanzibar, entre les compagnies anglaise et allemande, était terminé, mais sans que leur rivalité eût cessé. Signataires de l'acte général de la conférence de Berlin, ces compagnies sont tenues, en vertu de l'article 70, d'en appliquer les dispositions, comme le remarque M. Banning, dans les territoires qu'elles ont acquis ou viendraient à acquérir dans la zone de la liberté commerciale qui s'étend du 5° degré de latitude nord jusqu'à l'embouchure du Zambèse. « Les droits d'entrée pendant vingt ans au moins, les droits de transit et les monopoles commerciaux sont donc interdits dans leurs possessions directes, mais il n'en est pas de même dans celles qu'elles administrent au nom du sultan de Zanzibar. Ce prince, en effet, en adhérant, le 8 novembre 1886, à l'acte général, a fait usage de l'exception prévue à l'article 1^{er} et n'a pas accepté le principe de la liberté commerciale. Les droits de douanes et les privilèges commerciaux sont donc licites dans les ports et jusqu'à 48 kilomètres à l'intérieur des terres; au delà, l'application des dispositions édictées par la conférence de Berlin est de droit. Dans ces conditions, la force des choses amènera probablement à bref délai l'extension de ce dernier régime jusqu'au littoral. » Ni l'Allemagne ni l'Angleterre ne se sont montrées jusqu'ici soucieuses de prendre des mesures aussi généreuses; les mesures fiscales de l'Allemagne n'ont pas tardé, au contraire, à produire de déplorables résultats.

XVII

L'accord de 1886 n'avait pas fixé au nord-ouest les limites des pays partagés entre l'Angleterre et l'Allemagne. Les pays situés au

nord et à l'est du lac Victoria étaient demeurés en dehors de la délimitation; c'est là que gouvernait Emin-Pacha et que devait passer Stanley, après avoir ravitaillé l'ancien lieutenant de Gordon. Nous avons dit quelles inquiétudes avaient suscitées en Allemagne l'expédition de Stanley et les projets qu'on lui prêtait d'annexer le pays voisin des lacs aux territoires de la compagnie anglaise.

Les bruits qui ont couru au commencement du mois de septembre dernier sur le sort funeste de Stanley et de ses compagnons ont paru à l'Allemagne lui fournir l'occasion de reprendre l'avantage. Depuis longtemps, on n'avait plus de nouvelles de Stanley, lorsqu'on apprit que le major Bartelott, qui commandait l'arrière-garde de l'expédition et qui avait été laissé par Stanley à l'embouchure du Congo et de l'Arouhimi, s'était mis en route le 6 juin pour le rejoindre et, s'il y avait lieu, le secourir, à la tête des hommes que lui avait fournis, après de longs retards, Tipo-Tip, soudoyé par Stanley. Le 19 juillet, Bartelott, qui, en toutes circonstances, s'était montré fort dur pour ses compagnons, fut tué par un de ses hommes dont il venait de frapper la femme. Le seul blanc de l'expédition, M. Jameson, mourut de la fièvre le 17 août. On ne pouvait plus espérer rejoindre Stanley par la voie du Congo.

Bien qu'à la même époque un des officiers belges au service de l'État indépendant, le lieutenant Haneuse, eût été bien reçu par Tipo-Tip à la station des Falls, et que le lieutenant Van Gèle n'ait eu qu'à se louer aussi de l'accueil que lui fit le négrier, la presse allemande et anglaise ne tarda pas à l'accuser d'avoir fait assassiner le major et d'avoir attaqué et massacré la caravane de Stanley. En vain M. de Brazza a-t-il déclaré qu'une expédition ayant à sa tête Stanley ne disparaît pas sans laisser de traces; malgré la nouvelle de l'apparition dans les provinces du haut Nil d'un « pacha blanc » dans lequel on a voulu voir le grand explorateur, le manque de nouvelles semblait il y a quelques mois autoriser les plus tristes conjectures. On recevait d'autre part des nouvelles peu rassurantes des provinces du haut Nil : au mois de décembre 1887, la guerre a éclaté entre les rois Kabrega et Mouanga; celui-ci, vainqueur de son rival, pensait, dit-on, à attaquer Emin; les bandes du Mahdi se prépareraient aussi à envahir la province des lacs; Kabrega aurait fait assassiner le capitaine italien Casati, qui venait de quitter Emin, et celui-ci aurait épuisé ses munitions de guerre.

La Compagnie allemande de l'Afrique orientale résolut de former une expédition destinée à aller au secours d'Emin; un comité se forma, il ne tarda pas à faire connaître ses vues dans des réunions publiques qui eurent lieu du 10 au 20 septembre dans les principales villes d'Allemagne. On rappelait dans ces réunions la na-

tionalité d'Emin, qui est un Autrichien de race allemande : « C'est un devoir national d'aller le délivrer », disait-on. Dans une assemblée présidée par M. de Bennigsen, le docteur Peters, faisant remarquer qu'Emin avait manifesté l'intention de ne pas quitter sa province, déclara que la seule manière utile de le secourir, c'était de le ravitailler et d'unir, par une série de postes, la côte orientale à la région des lacs où pénétrerait l'influence de la civilisation allemande. C'était donc d'une nouvelle annexion qu'il s'agissait, et, bien que les *Nouvelles de Hambourg* aient annoncé la formation d'un comité viennois qui, d'accord avec celui de Berlin, s'occuperait d'aller secourir Emin, c'est en Allemagne seulement que le sort de cet explorateur autrichien a excité un intérêt qui n'était pas purement humanitaire et scientifique.

Il fut décidé que la conduite de l'expédition serait confiée au docteur Peters, qui aurait sous ses ordres le lieutenant Wissmann. La presse libérale critiqua vivement ces projets; il pouvait paraître tout au moins étrange que M. Peters se crût en mesure de réussir là où Stanley avait échoué, lui qui a passé si peu de temps sur le continent africain, et qu'il prit la conduite d'une expédition où son second serait un explorateur connu par deux hardies traversées de l'Afrique (1880-1882 et 1884-1887).

Wissmann, non plus, ne parut pas très disposé à se placer sous les ordres de Peters. Pour ménager ses susceptibilités, on décida qu'il partirait à la tête d'une première expédition, qui aurait d'ailleurs le rôle le plus important et le plus dangereux, et que Peters le rejoindrait un mois ou deux après. Leurs dissensions n'auraient pas tardé sans doute à compromettre le succès de leur campagne.

L'initiative de l'Allemagne ne pouvait manquer d'inquiéter l'Angleterre. Bien qu'on ne sût pas la route choisie par Wissmann, tout portait à croire qu'il longerait l'extrémité méridionale du lac Victoria et remonterait vers le nord par le Karagoué, en établissant des postes à peu de distance les uns des autres, depuis le littoral jusqu'à Ouadelai. Qui sait si la compagnie allemande, à qui l'imagination n'a pas manqué, ne se proposait pas d'unir un jour, en marchant vers l'est, les possessions qu'elle voulait conquérir à celles de la côte sômalî, enveloppant ainsi le territoire de la compagnie anglaise. « L'Allemagne, dit le *Times*, s'étendrait aussi jusqu'au Congo à l'ouest, et finirait par être maîtresse du commerce du continent d'une mer à l'autre. » Une expédition fut aussi organisée en Angleterre; on y parla, non sans quelques appréhensions d'ailleurs, de la possibilité d'une entente entre les deux compagnies : entente difficile à obtenir, en raison de leurs ambitions respectives et de l'état des esprits dans les deux pays.

On apprit, sur ces entrefaites, les graves incidents qui marquèrent la prise de possession du littoral par les agents de la compagnie allemande, conformément à l'accord passé avec le sultan. Bien que la société n'ait pas, sur la côte, de droits de souveraineté à revendiquer, mais qu'elle l'administre seulement au nom du sultan, elle voulut remplacer le pavillon de Zanzibar par le sien. Les Oualis (gouverneurs) des ports s'y refusèrent; des rixes éclatèrent entre les indigènes et les agents allemands; plusieurs de ceux-ci furent tués; les cadavres de deux d'entre eux, dit-on, furent mangés, ou tout au moins mutilés. Tous ceux qui survécurent furent forcés de se réfugier à bord des stationnaires allemands, à Quiloa, Lindi, Dar-es-Salam, Bagamoyo, Saadani.

Chaque jour, on recevait un nouveau télégramme alarmant, que la *Gazette de Voss* a comparé aux messagers apportant successivement à Job la nouvelle de la destruction de sa maison, du rapt de ses troupeaux et de la mort de tous ses fils. On n'avait aucune nouvelle des colons de l'Ousagara. Les six Allemands de la plantation de Pangani se réfugièrent dans leur *dhaou*, et purent, avec ce bateau, gagner Zanzibar.

Le docteur Hans Meyer, qui voyageait dans la direction du Kili-mandjaro, a été, au moment où l'on a appris l'insurrection, abandonné de tous ses porteurs, sauf cinq; fait prisonnier ainsi que son compagnon Beaumann, il a eu grand peine à se délivrer des mains du chef Buchiri moyennant le paiement d'une rançon de 20 000 francs¹.

Les journaux officieux voulurent en vain nier l'expulsion des employés allemands de Dar-es-Salam et de Bagamoyo. Il leur fallut avouer la vérité des nouvelles qu'ils avaient d'abord tenté de discréditer en les présentant comme étant de source anglaise. La *Gazette de Voss* leur fit même remarquer que vingt-cinq hommes des équipages étaient malades de la fièvre, ce qui expliquait l'inaction des navires, mais ne pouvait inspirer grande confiance dans l'avenir d'un pays où la nature et les hommes montrent une égale inclémence à l'égard des Européens.

Au bout de quelques jours, il n'y avait plus, comme le disaient les journaux anglais, de colonie allemande dans l'Afrique orientale. L'Angleterre, dès le début, signala la cause des troubles. La presse fit remarquer la tranquillité qui régnait dans les possessions britanniques et énuméra toutes les fautes de la compagnie allemande : barbare à l'égard des indigènes, dédain manifeste à l'égard de

¹ De retour à Berlin, il a fait une conférence le 5 janvier à la Société de géographie. (*Export*, 15 janvier. — *Mittheilungen von Forschungsreisenden aus den deutschen Schutzgebieten*, 1888, n° 4.)

l'autorité du sultan et des croyances musulmanes, exigences fiscales. Les Indiens de Zanzibar adressèrent au gouvernement britannique une lettre exposant la situation qui leur était faite par les imprudences et la mauvaise administration de l'Allemagne et réclamèrent l'intervention du gouvernement de la Reine.

Le soulèvement que les fautes des colons allemands ont déterminé a eu aussi, il faut l'avouer, des causes plus profondes; l'établissement d'une puissance européenne dans le pays, si sage et si prudente qu'elle eût pu se montrer, était de nature, comme nous l'avons déjà expliqué, à irriter les marchands d'esclaves musulmans et les souverains noirs leurs complices; pour éviter une révolte générale, il eût fallu s'appliquer à gagner les indigènes, leur faire comprendre que leurs intérêts, loin d'être d'accord avec ceux des marchands d'esclaves, seraient sauvegardés par les colons européens qui apportaient l'ordre, la paix, la richesse. Les Allemands ont, au contraire, tout fait pour choquer et exaspérer les noirs; ils ont réuni contre eux tous les habitants, quelle que soit leur condition; ils les ont jetés dans les bras des esclavagistes, qui ne sont pas des maîtres plus durs et qui, au moins, ont aux yeux des indigènes l'avantage d'être de leur race et de leur religion. Les passions qui couvaient sous la cendre et qui auraient peut-être été étouffées par une administration plus prudente ont produit une terrible explosion qui fera malheureusement d'autres victimes que les colons allemands, auteurs de la révolte. Le mouvement, dirigé contre eux seuls au début, a été fort habilement exploité, autant qu'on en peut juger, par les traitants musulmans qui cherchent à le diriger contre toutes les entreprises européennes.

Pour la presse allemande, ce sont les marchands d'esclaves qui sont cause de tout; elle cherche à solidariser les intérêts de la civilisation avec ceux de la compagnie allemande, dont elle oublie les erreurs. Elle profite avec adresse de la généreuse campagne commencée en France et en Angleterre contre la traite par le cardinal Lavignerie, et elle proclame bien haut que l'appui de tous les gouvernements européens doit lui être dès lors acquis, puisqu'il s'agit d'une lutte contre la barbarie.

En Allemagne plus que partout ailleurs, et avec moins de désintéressement, on a applaudi aux efforts du cardinal archevêque d'Alger, non seulement au congrès catholique de Fribourg, mais dans des réunions scientifiques et même dans le sein de la Société évangélique, on a acclamé le nom de ce prélat. A la suite d'une conférence du pasteur Fabri, à Cologne, une société antiesclavagiste s'est formée qui s'est déclarée en communion d'idées avec le cardinal; des brochures ont été répandues pour populariser son

nom et son œuvre, et pour placer sous l'égide d'un prince de l'Église les tentatives un peu tardives de l'Allemagne contre la traite, qu'elle commence à combattre le jour où elle ne trouve plus d'intérêt à laisser agir les marchands d'esclaves. Dans son enthousiasme antiesclavagiste, il est d'ailleurs probable qu'une grande partie de la population se montre plus sincère que ne le sont les directeurs de la compagnie; ceux-ci, néanmoins, en voulant se servir de ce mouvement d'opinion, le serviront peut-être aussi. Leur intérêt même les engage à combattre aujourd'hui les marchands dont ils avaient jusqu'ici toléré les agissements.

Quand on connut toute l'importance de la révolte, il fallut renoncer à diriger vers la province d'Emin la colonne que devait organiser le lieutenant Wissmann; le projet parut tout au moins abandonné par la société; un État seul est en mesure d'organiser une armée pour traverser une si vaste région tout entière soulevée. L'idée d'une expédition coloniale, dont on confierait la direction au prince Henri, fut mise en avance dans quelques journaux. Mais le gouvernement impérial se refusait à prêter un appui aussi puissant à la Compagnie de l'Afrique orientale. Les organes officiels du 11 octobre démentirent le bruit qu'une demande de crédits dût être déposée au Reichstag.

La *Post* (12 octobre) n'en reproduisait pas moins un article de la *Gazette de Magdebourg* sur cette question : *l'Allemagne a-t-elle besoin de troupes coloniales?* Le journal présentait la question comme urgente. « Qu'on parle, disait-il d'une politique de *Conquistadores*, et du Tonkin et de Massaouah, cela ne nous étonne pas; mais nous sommes habitués à voir les adversaires de la politique coloniale se tromper si souvent et si lourdement, que nous tenons une chose pour d'autant plus raisonnable qu'ils l'ont le plus critiquée. De grandes œuvres imposent de grands devoirs et de grands sacrifices. *Il n'y en a pas de plus grands au point de vue du développement de la civilisation que la répression de l'élément arabe en Afrique.* »

Cette dernière phrase indique la tactique qui a été suivie par le gouvernement allemand dans les négociations qu'il a entretenues avec l'Angleterre, au sujet des affaires de l'Afrique orientale. Il désirait faire quelque chose; mais il ne voulait pas envoyer une grande expédition sur le continent; d'autre part, une démonstration navale et même le bombardement des ports était une mesure insuffisante et presque inutile; il pouvait y avoir aussi bien des avantages pour l'Allemagne à agir de concert avec la marine britannique.

Le gouvernement de la Reine ne se dissimulait pas, de son côté, les inconvénients qu'il y avait pour lui à assumer, par une coopé-

ration plus ou moins étendue, une certaine responsabilité dans les fautes des colons allemands, mais il craignait encore plus de laisser l'Allemagne, si elle avait agi seule, maîtresse de la situation; il espéra que, en participant avec elle à quelques opérations maritimes, il pourrait avoir quelque influence sur ses décisions ¹.

C'est ainsi que paraît être né l'accord tout récent des deux gouvernements, l'un des événements les plus curieux de ces dernières années. D'un commun accord, on a moins parlé des fautes de la Compagnie allemande de l'Afrique orientale et beaucoup plus de la répression de la traite, bien que, dans sa lettre du 5 novembre dernier à sir Edward Malet, le marquis de Salisbury ait clairement expliqué ce qu'il pensait de la société. « Elle attribue, dit-il, peut-être une trop large part aux intrigues des marchands d'esclaves dans le soulèvement de l'Afrique orientale. » Il est impossible de montrer mieux combien le principal secrétaire d'État prend peu au sérieux le motif qui a été invoqué, de part et d'autre, pour justifier la mesure décidée, au mois de novembre, par les deux gouvernements : un blocus plus ou moins effectif du littoral par une flotte anglo-allemande, ayant pour but d'arrêter les navires chargés d'esclaves et ceux qui porteront aux insurgés ou aux traitants de la contrebande de guerre.

Les puissances européennes qui se sont engagées, à la conférence de Berlin, à réprimer la traite, ont été invitées à prendre des mesures pour collaborer à l'œuvre de l'Angleterre et de l'Allemagne, ainsi parée d'une apparence humanitaire. Le Portugal a interdit le commerce des armes dans la province de Mozambique et déclaré le blocus du district de Tunghi (6 décembre); la Turquie n'a pas voulu envoyer, au prix de grandes dépenses, un de ses navires dans un pays aussi lointain, où elle n'a pas d'intérêts, coopérer à des opérations dirigées contre des musulmans; l'Italie a saisi avec empressement une occasion nouvelle de s'immiscer dans les affaires du sultanat de Zanzibar; deux de ses navires participent au blocus.

La France n'a pas beaucoup d'intérêts à Zanzibar; son gouvernement, en entretenant des négociations amicales, au sujet de ce pays, depuis près de quatre ans, avec le gouvernement impérial, en évitant avec soin d'entraver les projets de l'Allemagne, en lui prêtant même à l'occasion un appui discret dans une pensée de conciliation et en vue de la paix générale, a fait de bonne grâce le sacrifice de l'influence qu'elle exerçait à Zanzibar; le commerce français dans l'Afrique orientale est moins important que celui

¹ On peut voir, en ce sens, un article très intéressant de M. J. Dietz. (*Journal des Débats*, 21 novembre 1888.)

de l'Angleterre et de l'Allemagne, et c'est surtout le voisinage de Madagascar qui doit nous rendre attentifs aux affaires de Zanzibar. On peut discuter sur le plus ou moins d'opportunité qu'il y aurait eu pour nous à prendre part au blocus, à ne pas rester isolés et à montrer d'une manière efficace l'intérêt que nous prenons, aujourd'hui comme autrefois, à la répression de la traite. Sans prendre part au blocus, le cabinet de Paris a décidé d'envoyer deux navires dans les eaux de Zanzibar pour surveiller les navires des négriers qui prennent le pavillon français, et qui, quelle que soit leur nationalité, méritent d'être traités en pirates; le gouvernement a cru que cette mesure rendrait inutile la concession que lui avaient demandée l'Angleterre et l'Allemagne, de leur accorder le droit de visiter les navires portant le drapeau français pour y chercher les esclaves; mais les bâtiments anglais et allemands pourront, d'après les règles du droit international que nous avons nous-mêmes appliquées en Annam, visiter tous bâtiments suspects de porter de la contrebande de guerre. Nous n'avons pas à examiner ici la question si ancienne et si difficile du *droit de visite*. La France a tenu à honneur de proclamer hautement, l'une des premières, son horreur pour la traite des noirs, tout en revendiquant, parfois avec une susceptibilité un peu exagérée, le droit de faire la police de son pavillon. Elle a fait admettre par l'Allemagne et l'Angleterre les réserves qu'elle a cru devoir faire en ce sens, conformément à sa politique traditionnelle; elle a pris aussi des mesures pour interdire l'importation des armes par la voie du Congo.

Les missionnaires ont à redouter l'effet de la surexcitation que les opérations navales anglo-allemandes vont produire dans tout le pays. Nous venons de recevoir (12 janvier 1889), la nouvelle d'une révolution qui a éclaté dans l'Ouganda; les Arabes ont détrôné Mouanga; ils ont ensuite renversé son successeur qui avait installé des chrétiens dans les principaux postes de l'État; ils sont aujourd'hui maîtres de toute la région du lac Victoria; les missionnaires anglais et français, réfugiés dans l'Ousambiro sont en grand péril.

Au delà de l'Ouganda, au nord des lacs Victoria et Albert, Emin est encore maître des provinces équatoriales. Le bruit de sa défaite, qui avait paru tout d'abord vraisemblable, est reconnu décidément comme controuvé. Un aventurier, d'origine normande, devenu célèbre sous le nom d'Osman-Digma, aujourd'hui lieutenant du Mahdi, s'étant avancé avec ses troupes jusqu'aux bords de la mer Rouge, a annoncé à la garnison britannique de Souakin qu'Emin et Stanley étaient tombés entre les mains du prophète du Soudan; malgré les prétendues preuves qu'il donnait à l'appui de son

affirmation (15 décembre), le général Grenfell refusa d'y ajouter foi; et sans s'arrêter à des négociations, il répondit par une vigoureuse attaque à la ruse de guerre employée par Osman-Digma. Peu de jours après, en effet, arrivaient en Europe des nouvelles confirmées tout récemment et justifiant complètement l'attente des Anglais qui avaient espéré contre toute espérance. La vie de Stanley, qui est une série de coups de théâtre, s'est encore enrichie d'un épisode.

Après un voyage qui, lorsque nous en connaissons les détails, fournira de précieux détails aux géographes, il a rejoint Emin-Pacha et le capitaine Casati au commencement de 1888; il les a trouvés établis près du lac Albert, dans un pays riche en bétail; il les a quittés le 26 mai et a rejoint le 17 août, sur le haut Congo son arrière-garde; le 27, il est reparti emmenant tout son monde et cent porteurs fournis par Tipo-Tip, pour aller retrouver Emin.

Les deux explorateurs sont aujourd'hui sans doute réunis; ils sont en état de résister au Mahdi, sinon de l'attaquer. Vont-ils se diriger vers le nord ou iront-ils dans l'Ouganda rétablir l'ordre? Stanley va-t-il tenter, d'accord avec l'expédition Dawney et Buckley, qui est partie de Mombaze à sa rencontre, d'accomplir le programme qu'on lui a prêté, relier, aux territoires de la Compagnie anglaise de l'Afrique orientale, la province équatoriale, seul débris de l'empire conquis autrefois dans le Soudan par les troupes égyptiennes commandées par des officiers anglais? Ce serait un coup fatal porté aux desseins des Allemands qui convoitent aussi ce territoire. Emin, après tout, se considère encore comme un fonctionnaire égyptien; il ignore tout l'intérêt qu'on lui porte depuis peu en Allemagne; les résolutions qu'il prendra avec Stanley pourraient lui aliéner les sympathies germaniques s'il se prête, comme il est probable, aux visées de la politique britannique dans l'Afrique centrale.

XVIII

Les opérations de l'escadre alliée ont commencé à la fin de novembre. Le blocus s'étend à toute la côte; de Ouanga à Mafia, il est exercé par les bâtiments allemands; de Mafia à l'embouchure de la Rovouma, par les cuirassés anglais. Le chef de la révolte, Bouchiri, est maître de la côte, il a attaqué Bagamoyo et Dar-es-Salam; on n'entrevoit pas la fin des troubles, et les missionnaires mêmes ont cessé d'être respectés. Bouchiri, d'après MM. Meyer et Boumann, qui ont été ses prisonniers, est intelligent et fort au courant de toute la politique africaine. S'il connaissait aussi bien la politique des puissances européennes, il saurait encore que l'accord de l'Angleterre et de l'Allemagne n'est pas bien solide. Chacune

d'elles a une arrière-pensée et craint d'être dupe de son alliée.

Dans une conférence faite à Berlin le 14 novembre dernier, le major Liebert, de l'état-major général allemand, a expliqué les raisons qui empêchaient le gouvernement de faire une expédition militaire sur le continent; mais il terminait par cette phrase : « L'Allemagne est appelée à porter le flambeau de la civilisation dans le continent noir, puisque l'Angleterre, cette dominatrice des mers, a prononcé un *non possumus* catégorique au Soudan. » L'opinion publique se montrait irritée de l'échec de la Société de l'Afrique orientale; les uns demandaient au gouvernement de prendre en main les intérêts de l'Allemagne et de laisser la société disparaître; d'autres n'auraient pas répugné à l'envoi de troupes sur le continent; tous se plaignaient de l'attitude de la presse anglaise.

Dans le *Deutsches Wochenblatt*, M. Paul Reichard a examiné les fautes qui ont amené la situation actuelle de la Société de l'Afrique orientale. Il lui reproche, ainsi qu'au gouvernement, d'avoir montré trop de respect du droit des gens et trop de condescendance pour l'Angleterre. D'après lui, c'était une « erreur fatale » de traiter avec le sultan Bargach comme on l'aurait fait avec un souverain européen; il aurait fallu, en 1885, annexer tout le sultanat; ni la France ni l'Angleterre, bien qu'elles eussent garanti, en 1862, l'indépendance de Zanzibar, n'auraient fait une opposition sérieuse à l'annexion allemande, si la flotte avait agi avec promptitude et décision. On aurait dû, en 1885, tirer vengeance, d'une manière exemplaire, du meurtre du docteur Jühlke; au lieu de faire exécuter seulement l'assassin, il fallait partir de ce principe que la vie d'un sujet de l'empereur Guillaume ne peut être payée que par le supplice d'une dizaine de noirs. Enfin l'accord avec l'Angleterre, le partage du 1^{er} novembre 1886, a été la faute la plus grave : ce traité a *volé* à l'Allemagne une partie du littoral et de l'intérieur du continent et l'a fait tomber dans *le piège* d'une reconnaissance officielle de l'indépendance du sultan.

La Compagnie de l'Afrique orientale, qui compte en somme peu de défenseurs bien convaincus dans la presse, sembla soucieuse de donner des preuves de sa vitalité. Elle a fait annoncer qu'elle organiserait une sorte d'armée coloniale recrutée parmi les nègres et destinée à reconquérir ses territoires. La *Gazette de la Croix* a applaudi à ce projet.

Bien que les admirateurs du docteur Peters lui aient offert une « copie de l'épée du grand électeur, d'après le modèle déposé au musée germanique de Nuremberg », il paraît moins disposé à conduire une armée dans l'Afrique orientale qu'à présider aux réunions de la compagnie; il a, dans l'assemblée de la société coloniale

du 22 novembre dernier, déclaré que, selon lui, toute expédition devait être ajournée. Le lieutenant Wissmann s'est aussitôt déclaré prêt à aller au secours d'Emin-Pacha en partant du territoire de la Compagnie de Witou et en traversant des pays encore tranquilles. On parla de pousser avec activité les préparatifs de cette autre expédition. La sympathie qui l'a accueillie était peu flatteuse pour la *Compagnie de l'Afrique orientale*, qui recommandait l'inaction et dont la conduite est vivement critiquée.

Le plan de Wissmann ne parut pas de nature à calmer les inquiétudes de l'Angleterre; sa route passerait au nord des territoires britanniques. Le *Times* se plaint énergiquement des projets de l'Allemagne, qui, en engageant des opérations sur le continent, va refouler vers les stations des missionnaires établis près des lacs les ennemis des sociétés allemandes. Le gouvernement anglais, se refusant d'ailleurs à une expédition, a déclaré, le 15 novembre, à la Chambre des communes, que la Société des lacs (qui a des stations sur le Nyassa) n'avait aucun appui à attendre de lui en cas de conflit avec les indigènes.

L'opinion anglaise ne s'est pas laissée séduire non plus par le programme des opérations navales anglo-allemandes. Elle sait que jusqu'à présent elle a plus perdu que gagné aux négociations engagées avec l'Allemagne au sujet de Zanzibar, et elle ne voit pas sans inquiétude son gouvernement, même par une coopération limitée, accepter la responsabilité des fautes des colonisateurs allemands. Les Anglais prétendent qu'ils sont partout bien accueillis dans l'Afrique orientale, excepté lorsqu'on les prend pour des Allemands.

Quand la *Post* a publié un article où elle accusait l'Angleterre d'obéir, dans ses entreprises coloniales, à un vil esprit de lucre, tandis que l'Allemagne aurait, depuis l'origine, poursuivi un but purement humanitaire, la suppression de la traite, le *Times* a eu beau jeu à accuser l'organe allemand de « monter sur ses grands chevaux » sans tenir compte de la réalité, et à énumérer les fautes qui ont amené la Société allemande de l'Afrique orientale à l'état actuel de détresse, la cruauté dont ses agents ont fait preuve à l'égard des noirs.

Le 1^{er} novembre, l'évêque anglican Smythies écrivait au *Times* une lettre que ce journal a publiée le 27, et dans laquelle il flétrit la *conduite monstrueuse* de la Compagnie allemande de l'Afrique orientale. « Je veux croire, dit-il, que l'action de notre gouvernement a pour but d'éviter de pires alternatives; mais il est lamentable qu'il se soit solidarisé avec les Allemands. Notre façon généralement juste et équitable d'agir a amené les noirs à croire que c'est par de bons motifs que nous combattons la traite... Mais

ils ne croiront jamais que les Allemands, qui viennent d'assassiner cent huit indigènes sans avoir reçu eux-mêmes la plus légère égratignure, soient poussés par des motifs élevés de philanthropie. »

Un missionnaire allemand même, le docteur Büttner, dans un des derniers numéros des *Nouvelles de la Société évangélique de l'Afrique orientale allemande*, et un correspondant du *Berliner Tageblatt* (n° du 15 janvier 1889) portent aussi les plus graves accusations contre la compagnie dont les succès et les triomphes sont aujourd'hui finis.

XIX

La compagnie allemande avait promis de transformer l'Afrique orientale; elle l'a en effet transformée; ce pays, où les Européens pouvaient voyager sans être inquiétés et où ils fondaient des stations civilisatrices, est aujourd'hui rendu à la barbarie; les noirs ont préféré les marchands d'esclaves aux colons allemands; le mouvement de révolte, gagnant de proche en proche, menacera bientôt peut-être les établissements anglais et portugais; les relations commerciales sont interrompues et les côtes bloquées ne voient plus de marchands.

Il faudra longtemps pour réparer le mal fait par la compagnie allemande. Il faudra avant tout faire la conquête du pays, bien plus difficile après tant de fautes commises qu'elle ne l'était il y a quelques années. Ce ne sera pas le blocus qui décidera les indigènes à se soumettre; il ne gênera même pas beaucoup les traitants, qui dirigeront leurs caravanes vers d'autres points de la côte; dans le cas où il serait partout rigoureusement exercé, il pourrait à la longue entraver l'embarquement des convois d'esclaves; mais c'est dans l'intérieur du continent que se fait surtout la traite, et ce sont les rois nègres qui achètent le plus d'esclaves, comme le reconnaît le capitaine Wissmann dans le récit de son voyage, tout récemment publié; l'interdiction du commerce des armes avec les indigènes aura seule de l'importance, si elle est observée au moins par les Allemands, comme l'a dit le député Woermann (de Hambourg); il serait bien utile, comme M. Richter l'a dit le 15 janvier au Reichstag, d'y joindre l'interdiction du commerce des boissons alcooliques, qui constituent le principal objet d'échange des négociants allemands.

Les événements qui se sont passés depuis le moment où ce travail a commencé de paraître dans le *Correspondant* semblent avoir démontré l'insuffisance, sinon l'inutilité du blocus qui fatigue les marins, décimés par la fièvre. On a délivré peu d'esclaves et on n'a pas découragé les révoltés. Pour poursuivre à terre des

opérations plus efficaces, on a parlé d'organiser un corps de troupes au service de la Compagnie de l'Afrique orientale, recrutées parmi les aventuriers de toute espèce, les noirs de la côte de Guinée, les populations belliqueuses de l'Hindoustan peut-être, et commandées par des officiers et des sous-officiers allemands. Sont-ce là des projets en l'air? En tout cas, ces troupes ne s'organisent pas. Une lettre de l'agent général de la compagnie à Zanzibar, M. Vohsen, publiée dans le supplément au *Livre blanc* qui a paru le 12 janvier dernier (n° 50), avait posé nettement la question dès le 17 novembre : quand on la lit attentivement, il est facile d'en conclure que, si la compagnie est livrée à ses propres forces, elle en sera réduite à s'entendre avec les indigènes; elle devra, renonçant à tous ses autres droits, se contenter de faire percevoir par les agents indiens les douanes des ports; mais alors il n'y aura plus, à proprement parler, d'établissements allemands sur la côte; ce sera la résurrection de l'état des choses ancien, seulement les produits des douanes, au lieu d'entrer dans le trésor du sultan, seront distribués en grande partie aux actionnaires de la société. Après un échec aussi retentissant, sera-t-il possible aux colons allemands, même en renonçant à gêner le commerce des esclaves, de poursuivre leurs entreprises qui ont si mal commencé? C'est douteux. Laisser la compagnie réduite à ses ressources, c'est, comme le fait remarquer le *Berliner Tageblatt*, d'après le bilan qu'ont publié les journaux du 15 janvier, l'acculer à la liquidation, c'est renoncer probablement au rêve de la colonisation allemande dans l'Afrique orientale.

Le prince de Bismarck ne peut se résoudre à un tel insuccès; il est décidé à triompher des difficultés, dùt-il pour cela abandonner ses anciens principes et faire une de ces expéditions coloniales où il croyait autrefois ne sacrifier les « os d'aucun grenadier poméranien ». La politique qu'il suivra paraît se dessiner aujourd'hui, sans qu'il ait fait connaître encore ses intentions ni qu'on puisse savoir depuis quelle époque il a accepté l'idée d'une expédition et la transformation de l'administration des territoires de l'Afrique orientale. Le 8 décembre, il a publié un Livre blanc, où il condamne les agissements de la compagnie. Au milieu des documents diplomatiques figure une lettre du cardinal Lavigerie, réclamant l'appui de l'Allemagne comme de toutes les nations pour son œuvre. Ce n'est pas sans motif que cette lettre a été insérée au Livre blanc.

Le prince de Bismarck, qui a besoin d'obtenir du Parlement des crédits considérables, a profité de l'agitation antiesclavagiste pour donner à l'œuvre de la colonisation allemande un caractère humanitaire de nature à lui concilier les voix du centre; c'est d'accord

avec lui que le chef du parti catholique, M. Windthorst, a fait adopter par le Reichstag, le 14 décembre, un vœu en faveur de la répression de la traite. Le comte Herbert de Bismarck, dont l'éloquence familière rappelle celle de son père, a donné à cette occasion quelques explications sur le « mariage » contracté par l'Allemagne avec l'Angleterre, et il a annoncé la prochaine formation de troupes coloniales, montant seulement à quelques centaines d'hommes, placées probablement sous la direction de la compagnie et destinées à rendre la traite impossible.

Le lieutenant Wissmann, qui doit commander ces troupes, a été nommé capitaine et attaché au ministère des affaires étrangères; dès que le Parlement aura voté les crédits qui lui seront demandés par le gouvernement, ce jeune et énergique officier (il a trente-cinq ans à peine) sera nommé commissaire impérial dans l'Afrique orientale et il partira pour Zanzibar avec des pouvoirs dont l'étendue n'est pas encore fixée. Douze pièces d'artillerie sont parties de Hanovre pour l'Afrique orientale; d'après le *Courrier de Hanovre*, elles sont destinées aux troupes indigènes; des canonniers, quoi qu'on en dise, suivront les canons; c'est le commencement, le premier pas dans la voie de la création d'une armée coloniale. Peu importe que cette armée soit directement au service de l'empire ou qu'elle soit censée aux ordres des agents de la Compagnie, dont les jours sont aujourd'hui comptés. Ce ne peut pas être à son profit que l'empire se résigne à des sacrifices considérables.

Le 15 janvier, le Reichstag a discuté le budget des affaires étrangères. Nous avons entendu dans cette séance mémorable les violentes attaques de M. Richter contre la Compagnie de l'Afrique orientale et surtout contre la nouvelle direction donnée à la politique coloniale allemande; huit fois, le prince de Bismarck s'est levé pour répondre aux critiques de ses adversaires avec une impatience visible; sa parole, assez monotone, parfois pénible, rarement animée, mais cependant éloquente; ses railleries amères, ses plaisanteries un peu lourdes ont pu contenter ses partisans; mais il n'a pas caché aux philanthropes que la répression de l'esclavage lui était presque indifférente et qu'il laisserait à un avenir éloigné le soin de l'effectuer¹. Cette attitude n'est pas faite pour plaire au centre, dont l'organe, la *Germania*, a eu toujours soin de distinguer la question de la politique coloniale de celle de l'esclavage, qui l'intéresse seule. « Cette question, dit aujourd'hui

¹ D'après lui, il serait impossible d'abolir l'esclavage sans payer une indemnité à leurs maîtres; on ne peut *liquider arbitrairement* une situation qui existe depuis des milliers d'années; et d'ailleurs l'esclave qui cesse d'être esclave meurt de faim.

M. de Bismarck, ne peut se trancher ni en un an, ni en dix ans. » On disait que le prince avait réussi à rallier à ses projets des membres importants du parti catholique; nul doute cependant qu'ils n'hésitent à appuyer une politique qui met au dernier plan la question de la guerre à l'esclavage. Dans quelques jours, le Reichstag sera saisi d'une demande de subvention; il connaîtra en même temps les plans du chancelier et, évidemment, il les approuvera, dût-on lui demander, comme le bruit en court, plusieurs millions de marks. La conséquence de ce vote sera évidemment la réalisation du programme exposé dans le journal l'*Export*, le 1^{er} janvier 1889, la dépossession de la Compagnie, son remplacement par une administration impériale, et l'organisation de troupes coloniales.

Une expédition militaire sur le continent qui éveillera les susceptibilités de l'Angleterre et l'amènera peut-être à réclamer Zanzibar même comme compensation, sera longue, coûteuse, difficile; mais ce sera le seul moyen de réduire la résistance de quelques centaines de marchands intéressés à la traite; il sera moins aisé encore à des Européens et surtout aux Allemands de calmer les défiances des indigènes et surtout des populations musulmanes, exaspérées par la cruauté de la Compagnie de l'Afrique orientale. La conquête de cette région serait sans doute autrement dure et pénible que celle du Tonkin, si l'Allemagne ne se contente pas de s'établir sur les côtes et d'exercer à l'intérieur de vagues droits de protectorat, tout en y installant peut-être quelques postes. Le gouvernement ne gênera pas, vraisemblablement, le trafic des esclaves au point de mécontenter ceux qui les vendent et ceux qui les achètent; les planteurs auront forcément à leur service des travailleurs qui ne seront guère plus heureux que les esclaves; la domination allemande ne sera pas sans doute assez douce et assez humanitaire pour justifier les espérances des nobles promoteurs du mouvement antiesclavagiste et néanmoins la conquête du pays par une nation européenne doit produire à la longue un effet civilisateur.

De toutes façons, l'expérience faite prouve que, à côté d'avantages réels, le système des compagnies de colonisation présente de graves inconvénients; les compagnies, ayant en vue de réaliser rapidement des gains considérables, ne ménagent pas les indigènes, et elles n'ont pas les ressources nécessaires pour attendre assez longtemps la rémunération de leurs avances. L'Allemagne n'avait pas le droit de vanter si fièrement son système de colonisation en le comparant à ceux de l'Angleterre et de la France; toutes les nations font des fautes dans leurs entreprises coloniales, et l'Empire peut profiter de l'expérience de l'Angleterre et même de la nôtre. Toutes les puissances coloniales ont intérêt d'ailleurs à rechercher

les causes de l'échec de la Compagnie de l'Afrique orientale pour éviter de tomber dans les mêmes erreurs.

Partout, et dans l'Afrique orientale surtout, en raison des circonstances actuelles, il s'écoulera longtemps avant que l'Allemagne obtienne des résultats avantageux de l'œuvre de colonisation, qui est semblable à un placement à longue échéance; mais elle peut espérer dans l'avenir de ses colonies, malgré les difficultés de l'heure présente, même si, contrairement aux vœux de patriotes ambitieux, elle n'occupe pas l'île même de Zanzibar. Nous n'avons pas à souhaiter qu'elle échoue : plutôt à Dieu que les passions nationales eussent toujours eu pour mobile l'expansion coloniale de l'Allemagne! Nous n'espérons ni ne désirons que les affaires coloniales occupent l'empire au point de gêner son action en Europe; le chancelier a dit lui-même que si les colonies étaient menacées, il les défendrait en portant la guerre sur le sol de l'Europe; en supposant même qu'une partie de l'armée allemande fût occupée outre-mer, l'Allemagne, dans le cas où des complications se produiraient en Europe, rappellerait des colonies jusqu'au dernier de ses soldats. Mais nous considérons le mouvement colonial comme une espèce de dérivatif; si les passions nationales et l'esprit d'aventure y trouvent leur utilisation, la paix de l'Europe risquera moins d'être troublée par de nouvelles ambitions démesurées. Il semble, d'ailleurs, que le monde soit assez grand pour que chaque nation puisse y fonder un empire colonial et entreprendre une œuvre civilisatrice.

Les troubles dont Zanzibar est actuellement le théâtre ne détourneront sans doute pas l'Allemagne de la politique coloniale; au contraire, ils donneront le signal d'une intervention plus active du gouvernement dans l'administration coloniale. Ils lui fourniront aussi, et ce sera la conséquence la moins favorable à la paix parmi celles qu'aura produites le soulèvement, ils lui fourniront aussi un prétexte pour obtenir du Reichstag le vote de nouveaux crédits pour la flotte impériale et pour des troupes coloniales. Tout prétexte est bon au chancelier, quand il veut augmenter la force militaire de l'Allemagne, défendue par de formidables armements; et la *paix germanique* est bien toujours telle que la représentait un tableau allégorique allemand exposé à Vienne l'an dernier : armée de pied en cap et entourée des trophées de ses victoires.

Charles DEMAY.

LA DUCHESSE DE CHOISEUL

Quand on descend la Loire, en allant d'Amboise à Tours, on aperçoit à peu de distance, sur la rive gauche, une construction singulière qui dépasse les sommets de verdure de la forêt et domine tout le cours du fleuve. C'est la Pagode de Chanteloup, dernier vestige du splendide château dont l'exil de Choiseul a fait la célébrité. C'est une véritable pagode chinoise, haute de sept étages, avec un escalier qui conduit à la galerie supérieure, et reposant sur seize colonnes qui lui servent de péristyle au rez-de-chaussée. Les sept étages, garnis de plaques de marbre, formaient autant de salons d'où la vue s'étendait au loin sur la vallée de la Loire; et le touriste les gravit encore pour admirer le magnifique panorama qui, du sommet, se déroule sous ses yeux.

Cette pagode, cette fantaisie, élevée au point central des grandes allées de la forêt d'Amboise, et qui ne coûta pas à Choiseul moins de 40 000 écus, est aujourd'hui complètement abandonnée; elle ne sert pas même de rendez-vous de chasse, et le garde qui la montre aux curieux est presque seul dans la contrée à en connaître l'histoire.

C'est pourtant là, et sur l'emplacement en friche du merveilleux château disparu, que s'écoula, dans le mouvement et les fêtes, l'un des plus fastueux exils dont nos annales aient gardé le souvenir.

Comment et pourquoi le duc de Choiseul y tomba-t-il du haut de sa toute puissance? De quelles attentions touchantes l'entoura dans sa disgrâce la femme exquise qu'il avait trop délaissée au temps de sa faveur? Quelle conduite tint à leur égard le patriarche de Ferney, qu'ils avaient comblé durant leurs grandeurs et qui leur avait juré un attachement éternel? Enfin, comment s'éteignit dans le dénuement, les souffrances et l'obscurité, celle dont la vie avait été si longtemps opulente et enviée? Tel est l'objet du livre curieux, aimable, attachant, que vient d'écrire d'une plume élégante M. Maugras, l'auteur d'œuvres si piquantes et si appréciées sur le dix-huitième siècle, et dont il a tiré les éléments principaux des dossiers inédits de nos archives ¹.

¹ *La duchesse de Choiseul et le Patriarche de Ferney*, avec un joli portrait, par M. Gaston Maugras, 1 vol., chez Calmann-Lévy.

La duchesse de Choiseul n'était pas inconnue des lettrés et des délicats. Walpole, M^{me} du Deffand, M. de Lescure, d'autres encore nous avaient esquissé tout le charme de sa physionomie et tout l'attrait de son caractère. Mais sa figure était cependant restée dans une certaine pénombre; elle avait été trop éclipsée par l'éclat de l'homme qui lui avait donné son nom, et il faut remercier le gracieux et fin portraitiste qui nous la montre enfin toute entière, dans sa douceur, sa séduction modeste, sa fidélité généreuse et son infatigable dévouement.

Le livre qui va paraître et qu'une communication bienveillante nous a permis de résumer, nous la présente dans un délicieux pastel où rayonne toute la pureté de son printemps. C'est un portrait authentique, donné par elle-même à son cousin, le comte de Ludre, maréchal de camp des armées du roi, et dont la famille de Ludre, toujours si amie des lettres, a bien voulu autoriser la reproduction.

Sans être régulièrement jolie, Louise-Honorine Crozat du Châtel avait de beaux yeux, un visage plein d'expression, un son de voix d'une douceur infinie. De petite taille, mais très bien faite, elle offrait l'ensemble le plus harmonieux et formait un type d'une grâce incomparable.

Ses qualités intellectuelles et morales ne le cédaient en rien à ses qualités physiques. Et, ce qui ajoutait à leur mérite, c'est qu'elle ne les devait qu'à elle seule, sa mère ne s'étant jamais occupée d'elle et l'ayant toujours laissée à des mains mercenaires. Aussi, l'expérience précoce de la vie l'avait-elle mûrie avant l'âge, et disait-elle plus tard : « Si j'ai acquis quelque chose, je ne le dois ni aux préceptes ni aux livres... Peut-être l'école du malheur est-elle la meilleure de toutes, quand ces malheurs ne sont pas de nature à avilir l'âme ou que l'âme n'est pas de nature à être avilie... » Elle ajoutait avec le charme mélancolique qui lui est familier : « Je n'ai jamais eu de la jeunesse que cette heureuse duperie qu'on m'a si tôt et si inhumainement enlevée. »

Ses contemporains n'éprouvent pour elle qu'un sentiment unanime d'admiration et de respect : il n'y a pas une voix discordante.

« Il est fâcheux qu'elle soit un ange, écrit M^{me} du Deffand, j'aimerais mieux qu'elle fût une femme; mais elle n'a que des vertus, pas une faiblesse, pas un défaut. »

« Elle est le type le plus accompli de son sexe, dit Walpole... Elle a plus de bon sens et plus de vertu que presque aucune créature humaine »; et, dans un accès d'enthousiasme sincère, il ne peut s'empêcher de s'écrier : « Oh! c'est bien la plus gentille, la plus aimable, la plus gracieuse petite créature qui soit jamais sortie d'un

œuf enchanté... Vous la prendriez pour la reine d'une allégorie qu'on craint de voir finir. »

On comprend qu'ainsi douée, et dans le milieu social où elle vivait, elle inspira bien des passions, mais elles restèrent toutes platoniques : cette femme du monde eut un genre d'originalité peu commun à son époque : elle aima son mari et lui demeura fidèle.

Ce n'est pas assez de dire qu'elle aima son mari ; elle éprouva pour lui une adoration passionnée, une admiration sans bornes. Et ces sentiments ne furent pas éphémères ; ils persistèrent jusqu'à son dernier jour, sans que rien pût lasser la constance de cette touchante affection. La seule crainte de l'aimable femme était de ne pas se montrer digne de l'homme éminent qu'elle avait épousé. Il faut voir toute sa modestie quand il s'agit d'elle, toute sa vanité et tout son orgueil quand il est question de son mari !

De son côté, Choiseul, quoique livré à la vie la plus dissipée, était pénétré d'estime pour une femme qui lui faisait honneur, et, s'il la délaissait trop souvent, il ne pouvait se défendre de respect pour les vertus qui formaient avec son libertinage un si saisissant contraste.

Il l'avait épousée en 1755. Il comptait alors trente-cinq ans ; elle, dix-sept à peine. Elle lui avait apporté en dot un million de revenu.

Leur situation était superbe, grâce à la protection toute-puissante de M^{me} de Pompadour qu'avait su conquérir le sémillant Choiseul. Sans en posséder le titre, il était en réalité premier ministre. L'amitié de la favorite l'avait fait combler d'honneurs et de dignités. Créé d'abord duc et pair, puis chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'Or, il avait reçu ensuite la place de colonel-général des Suisses, le gouvernement de la Touraine, le grand bailliage d'Haguenau, la surintendance des Postes, etc. Toutes ces charges lui rapportaient plus de 700 000 livres de rentes. Il en usait du reste avec libéralité, en se conciliant tous les partis. Les parlements, les philosophes, les gens de lettres, n'avaient pas moins de sympathie pour lui que les gens de cour, et, de tous, c'était Voltaire qui, de sa retraite de Ferney, se montrait son plus fervent admirateur.

Voltaire, qui avait le goût de l'argent et des profits, recherchait toujours l'appui de ceux qui les dispensent, et dès qu'il avait vu Choiseul tout-puissant à Versailles, il s'était mis en passe de s'attirer sa faveur. C'est une amie commune, M^{me} du Deffand, qui lui avait servi d'intermédiaire, et il manœuvra avec tant d'adresse que bientôt il entra en correspondance suivie avec le premier ministre et avec la duchesse de Choiseul elle-même. Le duc ne dédaignait pas le

titre de Mécène, que lui décernait avec une habile courtoisie le philosophe exilé, et, en échange, il mettait une certaine coquetterie à accueillir favorablement toutes ses suppliques.

Elles n'étaient pas absolument désintéressées. Voltaire possédait dans le pays de Gex plusieurs domaines où il se livrait à la fois à l'agriculture et à l'industrie. Sous couleur de se faire le bienfaiteur de la contrée, il avait organisé des fabriques d'étoffes, de soie, de dentelles, qui lui rapportaient gros; et comme il fallait naturellement écouler au dehors ces produits, on conçoit de quel secours pouvait être la bienveillance de celui qu'il se plaisait à nommer son « illustre protecteur ».

Un jour, Voltaire prie la duchesse de lui envoyer un de ses souliers. La demande était originale et formulée de ce ton badin où l'homme était maître. M^{me} de Choiseul s'exécute de bonne grâce, et peu de temps après, elle a l'explication de cette fantaisie en recevant une paire de bas, sortie des manufactures de Ferney et accompagnée de cette galante épître :

Je me mets à vos pieds, j'ai sur eux des desseins;
 Je les prie humblement de m'accorder la joie
 De les savoir logés dans ces mailles de soie
 Qu'au milieu des frimas je formai de mes mains.
 Si La Fontaine a dit : Déchaussons ce que j'aime,
 J'ose prendre un plus noble soin;
 Mais il vaudrait bien mieux (j'en juge par moi-même)
 Vous contempler de près que vous chausser de loin.

Bientôt, élargissant ses opérations, Voltaire s'occupe du commerce lucratif des montres. Il en expédie en Espagne, à Constantinople, à Saint-Petersbourg, et partout les ambassadeurs du roi, sur les instances de M^{me} de Choiseul, se transforment en commis-voyageurs du patriarche; ils sont chargés de vanter les produits de Ferney, leur solidité, leur élégance, leur bon marché. Le dey d'Alger, le bey de Tunis eux-mêmes, ne sont pas épargnés, et la grande Catherine est priée de négocier d'urgence un traité de commerce avec la Chine à la seule fin de faire pénétrer jusqu'à Pékin les montres incomparables du philosophe!

Mais ce n'est pas tout. Grâce à la protection de la duchesse, Voltaire n'obtient pas seulement l'appui de tout le corps diplomatique; il réussit encore à faire entrer en France en franchise les produits de ses ouvriers, alors que les horlogers de Genève payaient des droits considérables!

On voit que le philosophe était un habile homme d'affaires, qui entendait à merveille le soin de ses intérêts.

Aussi, toutes ses lettres à Choiseul sont-elles remplies de témoignages d'affection et de gratitude, et il écrit à la duchesse : « C'est votre nom, Madame, que je fête tous les jours de l'année ; je vous suis attaché pour la vie avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance. »

Mais Louis XV a distingué M^{me} du Barry ; le règne d'une nouvelle favorite s'annonce, et Voltaire, qui s'était attaché aux Choiseul comme une sangsue, commence à croire que leur crédit est menacé et se tourne vers le soleil levant. Avant tout, les produits de ses manufactures !

Choiseul, qui défendait son empire, et la duchesse, pour d'autres raisons, se mettent en lutte contre la du Barry ; le ministre y déploie même une telle ardeur que ses amis redoutent pour lui les colères de la parvenue. Mais Louis XV, qui reculait devant les grandes résolutions et qui n'aimait pas les nouveaux visages, eût volontiers gardé le ministre auquel il était accoutumé. Il alla même jusqu'à lui écrire une lettre des plus pressantes pour le conjurer de changer de conduite et de se réconcilier avec une femme dont il ne savait plus se passer : « Vous faites bien mes affaires, lui écrivait-il, je suis content de vous, mais gardez-vous des entours et des donneurs d'avis : c'est ce que j'ai toujours haï et que je déteste plus que jamais... Vous connaissez M^{me} du Barry, elle est jolie, j'en suis content... Elle n'a nulle haine contre vous, elle connaît votre esprit et ne vous veut point de mal. »

De son côté, la du Barry montra beaucoup de patience et de longanimité. Elle était toute disposée à s'entendre avec Choiseul, dont le caractère ne lui déplaisait pas ; elle lui fit dire à plusieurs reprises que s'il voulait se rapprocher d'elle, elle ferait la moitié du chemin, et elle l'avisait charitablement que c'étaient les maîtresses qui chassaient les ministres et non les ministres qui chassaient les maîtresses. Mais les prières du roi comme les avances de la favorite restèrent sans effet. Choiseul se montra intraitable, et dès lors la du Barry, abjurant toute tolérance, décida la chute du ministre qui la bravait aussi insolemment.

Maupeou fut l'instrument de ses rancunes, le duc d'Aiguillon entra dans le complot, et on put pressentir l'imminente disgrâce de l'homme qui, depuis douze ans, dirigeait l'État. Aux amis qui lui exprimaient leurs craintes, la duchesse de Choiseul répondait avec douceur : « D'abord, je ne les crois pas fondées, et, en second lieu, le pis qui en pourrait arriver serait d'aller vivre tranquillement à Chanteloup, où je serais trop heureuse si mon mari n'était pas malheureux. »

Le peu de goût qu'elle éprouvait pour les grandeurs lui faisait

envisager avec calme la perspective d'une retraite prématurée, et quand la disgrâce s'abattit comme la foudre sur leur tête, c'est elle qui montra le plus de fermeté d'âme et de sérénité.

Le 24 décembre 1770, le duc de la Vrillière remit à Choiseul la lettre de cachet signée du roi qui le déposait de sa charge et lui donnait l'ordre de se retirer à Chanteloup. On ne lui accordait que vingt-quatre heures pour faire ses préparatifs et quitter Paris.

Le duc s'inclina devant l'arrêt royal et se disposa à partir sans mauvaise humeur ni regrets. « A peine, dit son nouvel historien, la nouvelle de sa disgrâce fut-elle connue que la capitale fut en alarmes. Les rues étaient remplies de monde et la consternation se lisait sur tous les visages. On eût dit qu'un désastre venait de frapper la France. Le duc reçut de toutes parts les témoignages d'attachement et de vénération les plus flatteurs. Bien qu'il lui fût défendu de voir personne, ses nombreux amis, et à leur tête le duc de Chartres, forcèrent toutes les barrières pour l'embrasser une dernière fois. Pendant vingt-quatre heures l'hôtel fut littéralement assiégé.

« Son départ pour l'exil se transforma en véritable triomphe. Une énorme affluence bordait les rues depuis son hôtel jusqu'à la barrière d'Enfer. Sur tout le parcours qu'il devait suivre on se pressait aux fenêtres, et les toits même des maisons étaient couverts de monde. Lorsque les exilés parurent dans leur carrosse, des acclamations enthousiastes les accueillirent et elles se prolongèrent bien au delà des portes de la ville. Le duc, très ému de ces démonstrations populaires, d'autant plus douces qu'il ne s'y attendait guère, ne put retenir quelques larmes.

« L'exaltation publique se traduisit de mille manières : on fit des portraits, des médailles destinées à perpétuer le souvenir de ce grave événement. Les vers à la louange du ministre pleuvaient de toutes parts ainsi que les épigrammes contre ses ennemis. On chantait dans les rues un pamphlet qui débutait ainsi :

Le bien-aimé de l'almanach
N'est pas le bien-aimé de la France...

« On fabriqua des tabatières où il y avait d'un côté le buste de Sully et de l'autre celui de Choiseul. Le rapprochement était au moins imprudent, et il motiva ce joli mot de Sophie Arnould : « Tiens, dit-elle, en voyant une de ces boîtes, on a mis la recette et la dépense ensemble. »

La terre de Chanteloup, située aux portes d'Amboise, était peut-être la plus magnifique résidence privée qu'il y eût alors en Eu-

rope. Le château avait été bâti en 1744 pour M^{me} des Ursins, et Choiseul l'avait acheté en 1763 ¹.

A peine arrivée à Chanteloup, la duchesse raconte avec effusion dans ses lettres la tranquillité de leur vie, la paix de leur âme, le bonheur qu'elle éprouve à montrer à l'homme qu'elle adore toute la tendresse de ses sentiments.

L'aimable femme ne pense qu'à son mari et elle se féliciterait presque de la disgrâce qui lui a rendu son intimité. « Jamais, écrit-elle gaiement, je n'ai été si bien coiffée ni si occupée de ma parure que depuis que je suis ici. Je veux redevenir jeune et, si je peux, jolie ! Je tâcherai du moins de lui faire accroire que je suis l'une et l'autre, et, comme il aura peu d'objets de comparaison, je l'attraperai plus facilement. »

La chute de Choiseul fut complète : on ne se contenta pas de l'exiler, on lui enleva toutes les charges dont il était revêtu ; mais rien ne put démentir l'inébranlable fermeté des exilés. Ils montrèrent dans le malheur une hauteur si sereine et si méprisante qu'on eût pu les croire encore au faite du pouvoir.

Tout le monde allait les visiter. La moitié de la cour délaissait la favorite pour leur porter des témoignages d'attachement ; Chanteloup était devenu le pèlerinage à la mode, et le roi lui-même était obligé de constater que le vide se faisait de plus en plus autour de lui. M. de Chauvelin demandant un jour à Louis XV la permission de se rendre chez M. de Choiseul : « Mais il n'était pas de vos amis », lui répondit le monarque. — « C'est à cause de cela, sire, » riposta fièrement Chauvelin, et il y alla.

Les membres de la plus haute aristocratie ne figuraient pas seuls dans cet interminable défilé : des évêques, des archevêques, des conseillers d'État, des fonctionnaires de tout genre, se rendaient également en foule chez Choiseul, dont l'exil ressemblait ainsi à un triomphe.

Les visiteurs étaient reçus avec magnificence. L'immense et splendide château donnait l'illusion d'une demeure royale. Chaque jour, il y avait des chasses, des concerts, des comédies, des jeux et distractions de toute espèce. La table était servie avec profusion ; on mangeait à Chanteloup trente moutons par mois et quatre mille poulets par an. Les appartements étaient meublés avec autant de luxe que de goût, et les hôtes du château avaient à leur disposition une superbe bibliothèque contenant tous les chefs-d'œuvres de la

¹ Sous la Restauration, il passa au duc d'Orléans, qui le fit démolir. La terre et la forêt appartiennent aujourd'hui à la princesse Clémentine d'Orléans, duchesse de Saxe-Cobourg.

littérature avec la plus belle collection d'estampes et de médailles.

Tout avait ce caractère de magnificence, même les servitudes, où soixante vaches venues de Suisse pour fournir le lait nécessaire étaient installées dans des étables de marbre, avec un nombreux personnel uniquement chargé de leur soin, et où une cinquantaine de cochons étaient traités avec le même luxe.

« Choiseul, dit M. Maugras, se montrait l'hôte le plus affable; toujours aimable, souriant, de bonne humeur, il étourdissait la compagnie par sa verve étincelante et la gaieté de ses récits. Les réunions dans le grand salon du château laissaient à tous ceux qui y assistaient d'ineffaçables souvenirs : le duc, installé devant son métier à tapisserie ¹ et entouré de toute une petite cour, contait tout en travaillant les souvenirs de son long ministère, et il passait volontiers en revue les actes de ceux qui avaient pris sa place. Anecdotes, bons mots, épigrammes, se succédaient sans interruption. Attaquant tout, la cour, la favorite, le roi lui-même, « qui « serait un si bon roi s'il n'avait pas tant de côtés d'un mauvais », il tenait ses auditeurs sous le charme d'une parole éblouissante et il les laissait persuadés que son retour aux affaires ne pouvait tarder. »

Quant à la duchesse, elle s'attachait à tempérer par son charme, sa grâce et sa douceur, tout ce que pouvait avoir d'excessif le faste qui les entourait.

Le résultat d'un pareil train de vie était facile à prévoir, et le tendre dévouement de la duchesse, qui avait déjà laissé dévorer 4 millions de sa fortune personnelle, était résigné d'avance à tous les sacrifices pour la satisfaction de l'inconstant qu'elle adorait. « S'il ne pensait pas toujours à elle, dit M. de Lescure, elle n'en tira d'autre vengeance que de penser toujours à lui. »

Après deux années de cette existence, il fallut vendre, pour désintéresser les créanciers les plus pressants, les tableaux, les diamants, la plus grande partie de la vaisselle; mais les prodigalités n'en continuèrent pas moins, avec une insouciance aussi folle qu'héroïque.

La duchesse se montrait touchée de tous les témoignages qui lui arrivaient, mais en suppliant ceux qui les offraient à leur disgrâce d'éviter de se compromettre. « Cette correspondance pourrait vous nuire, écrit-elle délicatement à l'un de ses fidèles, et je vous prie de m'épargner le regret que j'aurais si ce malheur arrivait; je vous suis infiniment obligée des vœux que vous voulez

¹ « Je doute qu'il devienne aussi bon tapissier qu'il était bon ministre », disait M^{me} du Deffand.

bien faire pour moi; j'en ferais aussi pour vous si je savais en faire, mais le bonheur et le malheur me paraissent des mots vides de sens comme le mot hasard; ils sont toujours relatifs, particuliers, momentanés, jamais absolus, généraux, permanents. Je suis désabusée de craindre, de désirer, de regretter; je jouis, j'oublie ou j'attends de souffrir ou de jouir encore. Je ne connais de souhait raisonnable que : Dieu vous bénisse! Il remplit tout parce qu'il ne prévois rien et, comme dit La Fontaine : « Dieu fait bien ce qu'il « fait. » Dieu vous bénisse donc, monsieur, Dieu vous bénisse à jamais! »

Cette lettre est une des plus jolies pièces inédites du curieux livre de M. Maugras, et elle peint bien au naturel la femme aimable qui l'a tracée.

Pendant ce temps, que devenait Voltaire? La première nouvelle de la disgrâce de Choiseul l'avait consterné : c'était la ruine de ses fabriques et de son commerce, d'autant que le jour même où l'on apprenait à Ferney la chute du ministre, les commis des douanes faisaient aussitôt payer les droits dont Choiseul avait affranchi jusque-là le philosophe.

Néanmoins, Voltaire fit parvenir à Chanteloup les assurances de son inaltérable attachement, et il adressa même à M^{me} de Choiseul une épître rimée où la douleur et les regrets s'exprimaient en termes touchants. Mais pendant qu'il jurait ainsi fidélité au malheur et se déclarait en prose et en vers le courtisan de l'exil, il flagornait bassement Maupeou et la du Barry pour en obtenir les faveurs que ne pouvait plus lui accorder Choiseul; il écrivait une foule de petites brochures pour glorifier le nouveau chancelier, et il allait, contre la réprobation universelle, jusqu'à réclamer pour lui « une couronne civique ».

Bien entendu, Maupeou, trop heureux de rencontrer, au milieu de l'animadversion générale, un aussi zélé défenseur, ne savait rien lui refuser, et les industries du patriarche retrouvaient ainsi toutes leurs facilités passées, au scandale de ses amis eux-mêmes qui disaient : « Est-il possible que Voltaire, avec 130 000 livres de rentes et une terre sur la frontière, croie avoir besoin de tourner au gré de la faveur? »

En apprenant cette duplicité, la bonne duchesse ne put contenir son indignation et son mépris. « Quelle abomination que ce Voltaire! s'écrie-t-elle... Qu'il est lâche! Il fait dégoût et pitié... »

Deux ans plus tard, quand Louis XV mourut et que Choiseul, rentré à Paris presque aussi triomphalement qu'il en était sorti, parut en passe de recouvrer son ancienne puissance, le cauteleux

patriarche essaya de rentrer en grâce; il employa tous les moyens et fit jouer toutes les influences; mais ses flatteries restèrent sans résultat comme ses lettres sans réponse. Jamais les Choiseul ne lui pardonnèrent et ne consentirent à le revoir.

La duchesse continuait volontiers de rendre hommage à ses talents et à son esprit, mais elle demeurait impitoyable pour son caractère. « Il faut, disait-elle, l'encenser et le mépriser : c'est le sort de presque tous les objets du culte. »

Comment Voltaire aurait-il pu se plaindre d'être traité avec cette rigueur, lui qui avait écrit naguère à cette même duchesse : « Je vous réponds que, quand je mourrai, si je suis damné, ce ne sera pas pour le péché d'ingratitude. On a grand tort de ne compter que sept péchés mortels, il y en a huit et l'ingratitude est le premier. »

Nous approchons de la fin, c'est-à-dire de la ruine et de la mort... Dès que Choiseul fut réinstallé à Paris, il y reprit son existence fastueuse d'autrefois. Il habitait, rue de Richelieu, un magnifique hôtel ayant une galerie superbe et de vastes salons où il recevait tous les soirs avec le plus grand luxe. Tout le monde s'y pressait, et la mode grossissait chaque jour le flot de ses partisans. Cependant, malgré l'engouement dont il était l'objet, malgré les efforts de ses amis et les instances même de la reine, Choiseul, contre l'attente générale, ne fut pas rappelé au pouvoir. La prodigalité du duc déplaisait au sage Louis XVI, qui avait des goûts d'ordre et d'économie. Le roi le laissa à l'écart.

Alors, l'inévitable catastrophe arriva. Il fallut vendre Chanteloup puis l'hôtel de Paris ¹, et la duchesse accepta la ruine avec la même sérénité d'âme qu'elle avait supporté l'opulence, ne regrettant de la richesse que les satisfactions dont allait être privé l'homme de ses tendresses.

Heureusement pour Choiseul, une maladie allait l'enlever prématurément et le soustraire à toutes les conséquences de ses folies. Au mois de mai 1785, il fut atteint d'une fluxion de poitrine qui manifesta tout de suite un caractère d'extrême gravité; la duchesse le soigna avec un dévouement admirable et la science multiplia ses efforts. Tout fut inutile. Le duc succomba quelques jours plus tard en inscrivant dans son testament une disposition qui dut être bien douce au cœur de celle à laquelle il rendait ainsi un tardif hommage.

¹ On morcela le parc immense qui entourait l'hôtel et on édifia des maisons qui prirent une très grande valeur. C'est sur cet emplacement que fut construit le Théâtre-Italien.

Il demandait qu'une place fût réservée dans son tombeau à la duchesse, espérant, disait-il, qu'elle voudrait bien, après sa mort, reposer auprès de lui.

Elle fut touchée jusqu'au fond de l'âme de cette dernière pensée et, acceptant toutes les charges de la succession de son mari, malgré une séparation de biens précédemment intervenue, elle voulut consacrer les restes de sa fortune à liquider sans nulle contestation les dettes et les libéralités du cher défunt.

Elles montaient à plus de 6 millions. La noble veuve, renonçant à la vie mondaine, se retira avec une seule domestique au couvent des Récollettes de la rue du Bac, et, affectant tous ses revenus à la pieuse tâche qu'elle s'était donnée, elle paya jusqu'à la Révolution plus de 300 000 écus par an.

Quand les couvents furent supprimés, elle alla habiter un modeste entresol de la rue de Lille, et plus tard s'abrita rue Saint-Dominique, au coin de la rue de Bourgoigne.

« Sa conduite pendant la Révolution, dit M. Maugras, fut digne d'elle, digne de son passé, digne du caractère noble et généreux que nous lui connaissons. Elle vit s'effondrer autour d'elle toute l'ancienne société française, elle vit disparaître par l'émigration ou par l'échafaud tous ceux avec qui elle avait vécu depuis son enfance, elle vit s'élever un monde nouveau et des idées nouvelles; tous ces changements, tous ces bouleversements, qui auraient fait sombrer une âme moins vigoureuse, ne purent avoir raison de son courage; elle s'y résigna, elle les accepta sans murmurer contre la destinée, sans se répandre en protestations vaines, en regrets inutiles. Elle aurait pu, comme tant d'autres, chercher à l'étranger une retraite facile, mais ses biens eussent été confisqués et elle aurait ainsi ruiné des créanciers qui n'avaient d'autre gage que sa bonne foi et sa parole; pas un instant elle ne songea à quitter la capitale, malgré les dangers qu'elle y pouvait courir. Bien que ses ressources fussent des plus modestes, elle trouvait encore le moyen de faire du bien autour d'elle et elle était vénérée dans le quartier qu'elle habitait. »

Incarcérée comme aristocrate, elle n'échappa que par miracle à la guillotine, et, après avoir repris sa vie d'attendrissante abnégation, elle eut à se sacrifier une fois de plus pour tâcher de défendre Choiseul des attaques dirigées par les publications du temps contre sa mémoire. Pour le disculper, elle s'accuse elle-même; elle fait retomber sur elle toute la faute, toute la honte, si les dettes ne sont pas encore entièrement acquittées :

« Sera-ce lui qui sera le coupable? S'il y a tort, c'est sur sa veuve, qui n'a pas su mieux faire, qu'il doit retomber; s'il y a

honte, c'est à son front à en rougir ; mais lui, lui ! ses yeux se sont fermés au sein de l'honneur ! » Quelle touchante affection ! quelle admirable tendresse ! dit justement son historien. Après quinze ans avoir conservé des sentiments si vifs, si profonds, vivre uniquement pour l'homme que l'on a aimé, n'avoir d'autre culte que son souvenir, d'autre adoration que sa mémoire !

La duchesse de Choiseul, qui n'était plus que la citoyenne Crozat, acheva ses jours dans l'obscurité et le dénuement. Elle avait vu disparaître tous ses amis, tous ses parents ; peu à peu le vide s'était fait autour d'elle ; elle était restée seule, sans appui, sans consolation. Elle s'éteignit le 3 décembre 1801, dans le misérable logis où elle s'était réfugiée.

« Celle, dit avec émotion son éloquent biographe, celle qui avait été si admirée, si adulée, si enviée, qui avait inspiré tant de passion, qui avait joui à profusion de tous les biens que peuvent donner la richesse et le pouvoir, n'eut pas un parent pour l'assister à ses derniers moments, pas une main amie pour lui fermer les yeux. Personne ne l'accompagna à sa dernière demeure. On croit qu'elle fut inhumée au couvent Saint-Joseph, puis plus tard transférée au cimetière de Picpus, et enfin jetée à la fosse commune.

« Ainsi mourut cette noble femme qui toute sa vie, et au milieu d'événements bien divers, ne cessa de donner l'exemple de toutes les vertus, sans une faute, sans une erreur, sans une défaillance. L'heureuse fortune n'avait pas eu le don de la griser ; la fortune adverse ne put l'abattre. Son admirable caractère ne se démentit jamais, et elle sut toujours se montrer supérieure aux événements. Elle reste le type le plus séduisant de ces femmes du dix-huitième siècle, qui en a produit de si délicieuses, mais elle a possédé ce qui a manqué à la plupart d'entre elles, le charme de l'honnêteté et d'une vie irréprochable. »

Il n'y a qu'une ombre à ce tableau, qu'une réserve à ces éloges, qu'un regret à mettre à la suite de ces admirations : c'est que cette femme si parfaite n'eût pas l'inspiration élevée des croyances, et que, suivant le mot de M. de Lescure, ses vertus manquèrent du parfum de la foi. C'est la seule grandeur qui lui fit défaut. La contemporaine qui l'a peut-être connue le mieux a dit à elle-même : « Il n'y a pas un habitant du ciel qui vous ait surpassée en vertus, mais ils vous ont surpassée par leurs intentions et leurs motifs. »

Elle n'a eu que la vertu profane. Chrétienne, — et elle a, dit-on, regretté de ne pas l'être, — elle eût mérité le titre et l'auréole de sainte.

NADIA

SCÈNES RUSSES¹

XVII

Dmitri et Vladimir s'étaient rejoints sur la route de Bialastolby. L'air frais de la nuit les frappait au visage, une brise légère agitait les feuilles des arbres, et murmurait doucement dans le bois ; la lune, large et dorée comme un pâle soleil, émergeait lentement des vapeurs qui fermaient l'horizon. Partout régnait un profond silence. Les deux frères avaient le cœur trop plein des impressions qu'ils emportaient de Nikolsky pour songer à échanger leurs pensées. Ce fut Vladimir qui, le premier, secoua sa tristesse.

— Dmitri, s'écria-t-il tout à coup, *elle* sera ma femme. Elena aura beau faire ; Jenny n'est pas sa fille.

— Non, mais elle est sous sa tutelle, et elle n'a que seize ans. Il te faudra sans doute attendre des années, mon pauvre Vladimir.

Ce n'était pas l'avis du jeune homme. Sans remarquer la préoccupation de son frère, il se mit, avec l'égoïsme propre aux amoureux, à développer les plans qu'il avait conçus dans sa sage cervelle, pour affranchir Jenny.

Ils s'étaient engagés dans le ravin. Dmitri dut s'arrêter un instant pour rajuster la bride de son cheval. Soudain, un éclair brilla dans le fourré, Dmitri sentit quelque chose passer en sifflant près de son oreille. Son cheval se cabra.

— Un coup de feu ! s'écria Vladimir effrayé.

— Cela m'en a tout l'air ; mais, grâce à Dieu, je suis sain et sauf.

Vladimir fit un mouvement pour mettre pied à terre ; il voulait fouiller les broussailles, Dmitri le retint.

— Tu es fou ! Ils ont sans doute d'autres balles en réserve. Ils te tueront comme une perdrix.

Un bruit de voix leur arrivait, venant de la route.

— Ce sont les moissonneurs qui rentrent au village, continua Dmitri. Retourne auprès de notre mère, elle a sans doute entendu le coup de feu et doit être effrayée. Moi, je reste avec les paysans pour chercher à découvrir le coupable.

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1888, 10 et 25 janvier 1889.

Pendant ce temps, Anna Grigorievna était avec Nadia au salon, attendant ses fils. La maigre lumière d'une lampe chassait à peine les ténèbres de la vaste pièce. Des tasses vides restaient sur la table, et l'on n'avait pas encore retiré le samovar. Pour tromper son ennui, Anna s'était mise à faire des patiences, ce jeu si répandu en Russie, par lequel plus d'une fois on cherche à interroger la destinée. Nadia vit que ses mains tremblaient, chose rare chez l'énergique douairière.

— Manqué pour la dixième fois! dit-elle en rejetant les cartes avec humeur.

Tout à coup elle se redressa.

— N'as-tu rien entendu?

— Non, chère tante.

— Alors, je me suis trompée. J'ai de tels bourdonnements dans les oreilles! J'avais cru reconnaître un coup de fusil.

Quelques minutes après, Vladimir, hors d'haleine, se précipitait vers sa mère.

— Rassure-toi, maman, rassure-toi! Il n'est pas blessé.

Ces paroles eurent, au contraire, pour effet d'éveiller les craintes d'Anna. Nadia, pâle comme la mort, s'était rapprochée d'elle.

— On a tiré sur lui? s'écrièrent-elles à la fois.

— Chère maman, du calme! Un coup de feu est parti du ravin, mais sans l'atteindre, je te le répète.

Anna chancela, puis retomba lourdement dans son fauteuil. Vladimir s'élança pour la soutenir.

— Ce doit être Neradovitch! murmura Nadia à son oreille.

— Comment! Il est encore ici?

— Oui, je l'ai vu aujourd'hui même.

Bien qu'ils fussent à peine distincts, ces mots tirèrent Anna de sa stupeur. Elle se dressa, droite et menaçante, devant la jeune fille.

— Vous avez vu cet homme! Vous êtes la complice du meurtrier de mon fils!

Vladimir voulut l'apaiser. Il lui représenta que le coupable n'était pas connu; il lui démontra l'innocence de Nadia. Tout fut inutile.

— Elle est sous mon toit! Elle mange mon pain, et elle s'entend avec ces misérables!

— Ma tante! Oh! ma tante!

La pauvre fille, pleine de désespoir et de honte, se cachait le visage, incapable de prononcer un mot pour se défendre.

— Ma mère, quel soupçon odieux! s'écria Vladimir.

— Être accueillie comme elle l'a été dans cette maison, et comploter avec Neradovitch, un assassin!...

Puis, comme Nadia restait immobile, pétrifiée de douleur :

— Otez-vous de mes yeux ! Partez ! Que je ne vous revoie jamais !

Nadia, sans proférer une parole, se dirigea vers la porte. Arrivée sur le seuil, elle se retourna :

— Où est Dmitri ? demanda-t-elle d'une voix tremblante. Pourquoi n'est-il pas venu ?

— Il sera ici dans un instant, répondit Vladimir.

— Comment osez-vous prononcer ce nom en ma présence ? s'écria Anna. Mais aussitôt un doute terrible entra dans son esprit.

— Tu me trompes ! dit-elle à son fils.

— Non, ma mère, je t'assure.

Elle ne le croyait pas. Sourde à ses protestations, elle se tordait les mains avec désespoir, tandis que dans l'ombre du parc, on entendait les sanglots étouffés de Nadia.

Une heure se passa de la sorte. Enfin le pas de Dmitri résonna dans le vestibule. Il était donc vivant, il n'avait aucune blessure ! Anna se précipita vers lui, le serra dans ses bras, et se mit à embrasser follement ses yeux, son front, sa chevelure.

— Tu as donc eu bien peur, pauvre mère ? Ce n'est rien. Et même nous avons découvert le coupable.

— Neradovitch ?

— Pas du tout, Gondsevsky. Aidé par les paysans, nous avons fouillé le bois. Il ne nous avait pas attendus. Mais un des moissonneurs l'avait vu sortir deux heures auparavant avec son fusil. Un autre découvrit au pied d'un arbre un porte-cigare marqué de ses initiales. Il l'avait laissé tomber dans sa fuite. Nous nous rendîmes chez lui, nous trouvâmes des balles et des cartouches. Un quart d'heure après, il rentra lui-même. Deux hommes se jetèrent sur lui, le désarmèrent et lui lièrent les mains. Son fusil avait été chargé à deux coups ; un seul canon était vide. Il n'avoua pourtant pas, m'accabla d'injures, et m'accusa de vouloir le perdre. Sans me laisser émouvoir, j'envoyai chercher l'ancien de la Volost, et le remis entre ses mains.

— Ainsi donc, reprit Vladimir, ce n'était pas Neradovitch ?

— Mais non. Quelle idée !

— Nadia le pensait. Elle l'avait vu aujourd'hui.

— Encore ! Pauvre enfant ! Il ne cessera donc de la persécuter !

— Tu la plains ! s'écria sa mère. Une misérable fille qui est l'alliée de ces gens-là.

— Est-ce toi, ma mère, qui parles de la sorte ?

Pressée de questions, Anna lui raconta la scène qui venait de se passer entre elle et Nadia. Dmitri, au désespoir, n'en pouvait croire ses oreilles...

— Pauvre, pauvre enfant ! Où est-elle, Vladimir ?

— Dans le parc.

Sans écouter les exclamations indignées de sa mère, il s'élança au dehors. Le château projetait ses larges ombres sur le sable, et à l'arrière-plan, les rayons de la lune tremblaient à travers le feuillage des chênes et des sapins. Dmitri interrogea le sombre espace qu'il avait devant les yeux. Nulle part il n'aperçut Nadia. Il s'engagea dans l'avenue. Au pied d'un arbre, une forme blanche gisait, affaissée sur un banc.

— Ma pauvre, ma chère Nadia ! murmura-t-il en se penchant vers elle, et s'asseyant à ses côtés.

Les tendres accents de cette voix ranimèrent la jeune fille.

— Vous ! s'écria-t-elle avec une joie profonde. Que Dieu soit béni !

— Vous étiez inquiète pour moi, vous qui venez d'être accablée par de si injustes reproches !

Le cœur de Nadia battait tumultueusement dans sa poitrine. Sa pensée confuse ne comprenait point que Dmitri ne lui demandât pas de se défendre.

— Je suis coupable, dit-elle. J'aurais dû vous avouer que Neradovitch venait de me quitter quand vous m'avez rencontrée dans le bois.

— Je l'avais deviné, Nadia.

Elle leva sur lui un regard de gratitude ardente.

— Et sachant cela, vous ne m'avez pas interrogée !... Mais ce n'est pas tout. Il a voulu m'obliger à lui servir d'espion ! Son espion, moi ! Et je ne vous ai pas averti ! Une crainte stupide m'a fermé la bouche. Je tremblais d'attirer sur vous sa vengeance. Lui, profitant de ma faiblesse, restait caché sous le nom d'Efime Petroff, et il excitait les paysans à se révolter.

— Quoi ! Efime Petroff, cet ouvrier qui fait l'admiration de mon cher oncle, n'est autre que Neradovitch ?

— Oh ! Dmitri, cet homme est capable de tout. Il aurait pu vous tuer, ce soir.

Elle frissonna et se couvrit le visage.

— Ce n'est pas lui qui a tiré sur moi, c'est Gondsevsky. Cessez de vous accuser, Nadia. Je ne suis pas en péril. Mais, vous, ils ne vous pardonneront pas d'avoir abandonné leur cause.

Il lui prit les deux mains qu'il serra dans les siennes avec tendresse.

— Vous avez rompu avec eux, n'est-ce pas ? Ne le regretterez-vous jamais ?

— Des hommes qui ont voulu vous tuer ! Oh ! Dmitri, je les ai en horreur !

La sérénité de la nuit répandait sur eux sa paix profonde ; la lune, déjà haute, laissait filtrer à travers les arbres sa blanche lumière, une molle brisée courbait les fines branches des sapins qui se penchaient les uns vers les autres, comme pour échanger de douces et mystérieuses confidences ; des vers luisants scintillaient dans l'herbe, un papillon s'était posé non loin de là sur une fleur endormie. Dmitri et Nadia subissaient le charme subtil répandu dans la nature. La nuit elle-même semblait murmurer au fond de leur cœur que tous les troubles, toutes les douleurs de cette vie sont peu de chose comparés à cette bénédiction divine, la joie d'une tendresse partagée.

— Nadia ! ma bien-aimée Nadia ! dit-il en l'attirant à lui.

Elle laissa tomber sa tête sur l'épaule de Dmitri, et il imprima sur son front un ardent baiser. Mais aussitôt, revenant à elle, la jeune fille se dégagea.

— Oubliez-moi, Dmitri. Un tel amour serait coupable. Votre mère...

— Ma mère a parlé sous l'empire d'une angoisse qui ne la laissait pas maîtresse d'elle-même. Ne pouvez-vous lui pardonner, Nadia ?

Elle avait repris le chemin du château. Il continuait à l'entretenir de ses espérances ; elle secouait la tête sans répondre. Arrivés au pied de la terrasse, ils se séparèrent. La lampe veillait encore dans le salon, Dmitri entra.

Anna était assise, songeuse, dans son fauteuil. Au fond de son cœur une voix protestait en faveur de la pauvre fille qu'elle avait si durement, si injustement accusée. Quand elle avait amené Nadia dans sa maison, elle savait la terrible influence que Neradovitch avait eue sur elle, n'aurait-elle pas dû la surveiller avec plus de sollicitude ? Mais elle avait ignoré même ce qui se passait sous ses yeux, cet amour qui avait grandi devant elle. Comment avait-elle pu être si aveugle ? Non certes, Nadia n'était pas complice des meurtriers. Quelle angoisse tout à l'heure sur son visage ! Elle, si impatiente et si fière, elle s'était courbée sous les reproches, elle n'avait songé qu'à ses terreurs pour Dmitri. Et Dmitri lui-même, avec quelle ardeur passionnée il l'avait défendue !

Ses alarmes augmentèrent quand elle entendit son fils plaider de nouveau la cause de Nadia.

— Tu ne peux la blâmer de ne pas avoir voulu trahir ses amis d'autrefois, lui dit-il. Sa conduite, au contraire, mérite notre respect.

— Tu savais qu'elle avait revu Neradovitch ?

— Je le supposais bien, mais je n'avais exigé d'elle aucun aveu. J'étais sûr que tôt ou tard elle parlerait d'elle-même.

Il continua ainsi, démontrant avec chaleur la sincérité de Nadia. L'innocence de la jeune fille était évidente, mais plus encore

peut-être l'amour de Dmitri. Anna prit une résolution soudaine.

— Réponds-moi franchement. Tu aimes Nadia. Les passions d'écolier ne sont plus de ton âge; tu dois réfléchir aux conséquences.

— Je les ai mûrement pesées, ma mère, répondit-il d'un ton ferme et tranquille. Nadia sera ma femme.

— En vérité, tu en parles comme d'une chose toute simple.

— Je n'ai jamais pensé que tu y ferais objection.

— Tu te figures que j'approuverai un pareil mariage! s'écria-t-elle, incapable de contenir sa colère. Non, tu ne le crois pas. Mais sans doute tu es prêt à te passer de mon consentement.

— Tu me connais trop pour le supposer.

— Epouse qui tu voudras, reprit Anna hors d'elle-même. Tu n'auras pas ma bénédiction!

— Parce que Nadia est pauvre?...

— Eh! prends une fille sans dot si tu veux. J'avais bien consenti à ton mariage avec Elena. Au moins c'était une alliance honorable.

— Oui, répliqua Dmitri amèrement, un beau et noble caractère!

— Je n'aurais pas eu à rougir de ma belle-fille. Elle n'a pas quitté la maison de son père pour vivre avec des vagabonds.

— Ma mère!...

— Nulle ombre ne doit ternir la réputation de ta femme. Je ne permettrai pas que tu épouses cette fille!

— Alors tu veux la jeter dans la rue. Qu'elle périsse, pourvu que ton orgueil soit sauf.

— Tu oublies le respect, il me semble. Je n'ai jamais jeté personne dans la rue, je ne commencerai point par ta Nadia. Je ne lui ferai quitter cette maison qu'après lui avoir trouvé un autre asile.

XVIII

Pendant que son sort se débattait ainsi, Nadia se préparait à exécuter la résolution prise quelques semaines auparavant. Cette fois plus de délai. Sa présence n'avait servi qu'à augmenter le péril; elle partirait dès l'aube, avant que personne fût éveillé au château. Les paroles de Dmitri résonnaient au fond de son cœur. Il l'aimait! Ce souvenir serait la consolation de sa vie errante et déshéritée de joie. Mais comment devenir la femme de Dmitri sans provoquer une lutte entre le fils et la mère? L'altière volonté de sa tante ne fléchirait point; alors même que les instances de Dmitri arracheraient son consentement, elle le donnerait par lassitude ou par pitié. Nadia pourrait-elle accepter cette méprisante aumône? Non, elle devait ensevelir en elle-même son amour et quitter Biastolby.

Elle avait déjà préparé le mince bagage qu'elle voulait prendre, et mis quelques papiers en ordre, quand elle aperçut au fond de son secrétaire la lettre de Neradovitch. Elle fit un mouvement pour la déchirer, puis elle s'arrêta. C'était le rendez-vous si impérieusement exigé par cet homme qui avait amené entre elle et Dmitri la rencontre dont elle gardait un si profond souvenir. En l'anéantisant, elle détruisait toute trace de cette heure bénie. Elle n'en eut pas la force.

Tout à coup, un bruit inusité se fit dans la maison. Des pas précipités, des cris, des plaintes, puis la voix calme de Dmitri ordonnant le silence. Au dehors, le tumulte était encore plus grand : elle ouvrit les volets de sa fenêtre. Une lueur rouge ensanglantait le ciel, de larges langues de flamme répandaient sur le parc leur sinistre lumière. La grange était en feu.

Nadia n'eut qu'une pensée, Dmitri allait sortir. Au-devant de quels dangers courait-il ? Qui pouvait savoir si l'incendie ne cachait pas des projets plus criminels encore ? Elle le rejoignit au moment où il franchissait le perron.

— Dmitri, ne sortez pas, je vous en conjure !

Et se pressant contre lui :

— C'est l'œuvre de Neradovitch ! dit-elle avec épouvante.

— Je le crois. Mais que craignez-vous, ma chère âme ? laissez-moi partir.

— Alors, j'irai avec vous.

— Quelle folie !

— Il la repoussait doucement, Soudain, il parut se raviser et saisissant les deux mains de la jeune fille :

— Vous voyez quels sont les actes de ces hommes, dit-il d'un ton solennel, avez-vous rompu, complètement et pour toujours, tout pacte avec eux ?

— Pouvez-vous le demander, moi qui donnerais ma vie pour éloigner le péril de cette maison !

Il l'attira vers lui, et la tint un moment pressée contre sa poitrine :

— Rentrez, Nadia, rentrez. Je vous confie ma mère.

Des gerbes de flammes, s'élançant de la toiture de chaume, donnaient à toute la campagne un aspect étrange et terrible. Le vent s'était levé. Les reflets de l'incendie dansaient sur les murailles du château ; le lac, tout à l'heure endormi dans les ténèbres, semblait une mer aux vagues de feu. La rouge lumière détachait vivement sur la berge opposée, le petit village avec ses misérables chaumières. Au fond se dressait l'église, pareille à un spectre drapé dans un linceul sanglant.

— Faites la part du feu ! ordonna Dmitri. Abandonnez les meules

qui ne peuvent être sauvées. Au lieu de diriger la pompe sur les flammes, envoyez le jet vers ce qui ne brûle pas encore.

Pas un homme ne s'offrit pour exécuter la salutaire manœuvre. Vladimir voulait interpeller quelques-uns des assistants, Dmitri l'en empêcha.

— Laisse-les; ce n'est pas leur affaire. Ils sont bien aise de voir ruiner la propriété d'autrui.

Une douzaine de paysans d'un village voisin se trouvaient au milieu de la foule. Ils entendirent ces paroles et offrirent leur aide. Bientôt la pompe déversa des torrents d'eau, disputant aux flammes la proie qu'elles allaient saisir.

Le starost qui avait remplacé Jacob arriva en ce moment et annonça que du secours arrivait de Nikolsky.

— Eh bien, Philippe, lui demanda Dmitri, ne voilà-t-il pas de belle besogne? Vous n'avez aucune idée de ceux qui peuvent en être les auteurs?

— J'ai entendu raconter de bien mauvaises choses sur le compte d'un nommé Flegont, ce gaillard en chemise de laine rouge que vous voyez là-bas. D'abord il boit beaucoup et ne fait jamais rien.

— Il n'a pas dû être seul.

— Si vous voulez, barine, je peux vous renseigner, moi, dit un des paysans qui travaillaient aux pompes.

— Je vous en serai reconnaissant, mon ami.

De curieuses oreilles les épiaient. Dmitri emmena l'homme à l'écart.

— J'habite avec mon frère, vieux et sans enfants comme moi, commença le paysan. Quand je suis rentré ce soir, j'ai trouvé chez nous un étranger qui tout de suite m'a eu l'air de ne pas être un vrai ouvrier de nos campagnes. Mon frère m'a dit que c'était un mécanicien qui s'appelait Efime Petroff, et qui lui avait demandé de le loger quelques jours. Un quart d'heure après, Flegont est venu, ils se sont longtemps causé. Tout ça ne me semblait pas clair; j'ai écouté un brin. Efime disait : « Faut nous venger de Dmitri Alexandrovitch. » Ils se sont séparés en me voyant. Efime est sorti presque tout de suite. Je l'ai suivi. La lune était haute dans le ciel. Je l'ai vu rejoindre deux hommes sur la grande route. Quand je suis arrivé à Bialastolby, une meule était déjà en feu. Alors j'ai couru à la ferme pour avertir.

Dmitri remercia chaleureusement le vieillard. Mais un autre incident appela bientôt son attention. Des flammèches, poussées par le vent, étaient tombées sur le village. Les paysans commencèrent à sortir de leur inaction malveillante.

De la place où il se tenait, l'homme que le starost avait appelé Flegont, vit ce mouvement.

— Les brutes ! les voilà qui travaillent pour le maître, dit-il à un paysan debout près de lui.

— De vraies brutes ! Il n'y a rien à faire avec eux, reprit un troisième qui venait de s'approcher. Mais, regardez, Flegont, comme le château est tranquille. On croirait qu'il n'y a personne.

— C'est ça qui serait joli à voir flamber ! s'écria Flegont.

L'homme qui avait parlé eut un haineux sourire.

— Il faudra venir avec nous, Efime, ajouta Flegont.

— Vous n'avez pas besoin de moi.

— Oui, oui, connu !

Les deux paysans s'éloignèrent en haussant les épaules.

— Une vraie vieille femme ! Ça se met toujours à couvert, dit Flegont à son camarade.

Efime, ou plutôt Neradovitch, les suivit un instant des yeux, puis s'enfonça dans le fourré.

Le vent soufflait avec violence. Un cri de terreur s'éleva parmi les paysans. Du toit des chaumières s'élevaient sinistres, et déjà menaçantes, de rouges étincelles.

— Le feu, le feu est au village !

Ce fut une confusion indescriptible. Au milieu des gémissements des femmes, des cris des enfants, les hommes couraient çà et là ne sachant que faire. Dmitri appela le starost.

— Philippe, nous avons maintenant plusieurs pompes. Prends-en trois et conduis-les au village.

— Et la grange ?

— Le feu commence à s'éteindre. Je puis d'ailleurs perdre une récolte, tandis que ces pauvres gens...

— Ces pauvres gens ont allumé le feu, riposta le régisseur, qui venait d'arriver de Nikolsky. Les misérables ! voilà le sixième incendie dont je suis témoin depuis deux ans !

Dmitri traversait le pont pour entrer au village.

— Oh ! que c'est bien ce que vous faites là ! s'écria derrière lui une voix émue.

C'était Nadia qui n'avait pu tenir à son inquiétude. Elle était haletante, ses cheveux dénoués par le vent et la précipitation de sa course couvraient à demi son visage.

— Pourquoi n'êtes-vous pas restée avec ma mère ? demanda Dmitri d'un ton de reproche.

— Pardonnez-moi, je n'ai pas pu. D'ailleurs, elle dormait encore. J'ai laissé près d'elle deux de ses femmes.

Ils hâtèrent le pas pour arriver au village. Le feu avait déjà gagné tous les toits de chaume ; ils brûlaient à la fois, formant une immense fournaise, et rougissant les nuages épais qui maintenant

voilaient la clarté de la lune. Une fumée noire emplissait l'air de ses senteurs suffocantes. Les pompes furent amenées; mais, en dépit des supplications désespérées qui s'élevaient de toutes parts, les efforts furent si mal combinés, se perdirent dans un tel désordre, que le starost lui-même abandonna l'œuvre de salut, se demandant pourquoi Dmitri sacrifiait son propre intérêt à celui de gens si parfaitement incapables de s'aider eux-mêmes. L'eau était pourtant à portée. Dmitri et Vladimir essayèrent de former une chaîne depuis le lac jusqu'aux pompes. Ce fut en vain. Aucun des paysans ne se souciait d'être à proximité des flammes. Tous réclamaient à grands cris qu'on préservât leurs chaumières, sans s'occuper de celles mêmes de leurs proches.

Un puissant auxiliaire sauva néanmoins les débris fumants du village. Depuis une demi-heure, des éclairs déchiraient la masse des nuages, mêlant leurs clartés aux lueurs funèbres de l'incendie. Le tonnerre se mit à gronder, de grosses gouttes tombèrent, puis une pluie torrentielle, une de ces pluies d'orage pour lesquelles le ciel semble avoir ouvert toutes ses cataractes. Les paysans commencèrent à respirer, un revirement subit se fit en eux, ils s'aperçurent du généreux dévouement de Dmitri, et leur silencieuse hostilité se changea en élans de gratitude.

— *Batushka*, Dmitri Alexandrovitch! s'écria tout à coup le starost, on a mis le feu au château!

Dmitri se retourna. De petites langues de flammes, d'un rouge ardent, ondulaient dans le ciel noir. Il pensa aussitôt à sa mère.

— Non, l'incendie n'est pas au château, mais seulement au magasin de provisions, dit Vladimir, qui avait été saisi de la même crainte.

— C'est presque la même chose, répondit Dmitri. Hâtons-nous, Vladimir.

XIX

Anna Grigorievna, épuisée par les émotions qu'elle venait de subir, s'était endormie vers deux heures du matin, d'un sommeil lourd, qui ne lui était pas ordinaire. Ce n'était pas un rafraîchissant repos; d'affreux cauchemars hantaient son esprit. Un spectre avait surgi près d'elle, il l'appelait de son doigt de squelette. Haletante, éperdue, elle voulait fuir. Un abîme se creusait sous ses pas. De l'autre côté du gouffre, Nadia et Dmitri la regardaient d'un œil plein de tristesse, de prière et de reproche, comme pour implorer sa protection. Mais le fantôme se plaçait entre eux; il grandissait, prenait les proportions d'un géant; ses traits étaient ceux de Borofsky. Dmitri et Nadia se tordaient les mains avec désespoir, le

spectre semblait les fasciner de ses yeux atones; leurs formes devenaient de moins en moins distinctes, et se perdaient dans une vapeur. Anna s'éveilla en poussant un cri. Son front était baigné d'une sueur froide. Elle voulut se lever pour chasser l'impression de ce rêve lugubre. Jetant sur ses épaules un vêtement, elle s'approcha de la fenêtre. L'horizon était en feu.

S'habillant à la hâte, elle courut à l'appartement de ses fils.

— Dmitri! Vladimir! criait-elle.

Nulle réponse. Elle se dirigea vers la chambre de Nadia, l'appela par son nom. Même silence.

— Sainte Vierge! où sont-ils? Où sont les servantes?

La maison était déserte. Une terreur sans nom s'empara de la pauvre mère. La clarté de l'incendie montait toujours plus haut dans le ciel. Anna ne pouvait détacher ses yeux de l'ardente fournaise. Ses fils étaient là, sans doute. Soudain, à la lueur des flammes, elle aperçut plusieurs hommes dans la cour. L'un d'eux tenait un flambeau dont la lumière se répandait sur son visage aux traits sinistres, et sur sa chemise de laine rouge.

Une vive clarté s'échappa de la porte du magasin aux provisions, grand bâtiment de pierre adossé au château. Puis un jet de flammes sortit de la fenêtre du grenier.

Anna se sentit défaillir.

— Seigneur, secourez-nous! murmura-t-elle.

Le sang montait à son cerveau, et bourdonnait dans ses oreilles, un nuage s'était étendu devant ses yeux. Pourtant elle rappela son énergie, et regagna le corridor, puis l'escalier. Une obscurité profonde régnait partout. Eut-elle un étourdissement? Son pied, trompé par les ténèbres, manqua-t-il la marche? Elle tomba, et sa tête heurta contre les degrés de pierre.

Quand elle reprit connaissance, elle était étendue sur son lit, le visage encore couvert de sang, et près d'elle la vieille Aniussa, fondant en larmes, racontait à Dmitri l'accident arrivé à sa maîtresse. Nadia était allée donner l'ordre de ramener en toute hâte un docteur. Les lueurs mourantes de l'incendie, le bruit des pompes, les éclats de la foudre, faisaient à cette scène un accompagnement lugubre.

— Grondez-moi, chassez-moi, *batushka*, disait la vieille servante. Je croyais Duniasha près d'elle, et j'étais restée tranquillement dans la salle. Alors — que la Vierge et les saints me pardonnent! — je me suis endormie. Un grand bruit dans l'escalier m'a éveillée. J'ai couru, et j'ai trouvé notre pauvre barina étendue sans mouvement sur la première marche. Elle était toute en sang... J'ai crié, j'ai appelé... Les autres servantes étaient parties voir le feu. Enfin Vladimir Alexandrovitch est arrivé; il m'a aidée à la mettre sur son lit.

Pendant ce triste récit, Nadia était revenue. Elle lavait doucement les blessures, et posait un bandage sur le front. Mais Anna ne reprenait point ses sens. La jeune fille eut l'idée d'essayer l'effet de l'ammoniaque. La malade laissa échapper un soupir, et ses lèvres s'agitèrent, quoiqu'il n'en sortit aucun son. Un éclair de joie brilla sur tous les visages.

— Dieu soit loué ! Ce n'était pas une attaque ! dit à demi-voix Dmitri qui, pâle comme la mort, interrogeait le pouls de sa mère.

Le docteur arriva. Il secoua la tête, écrivit une longue ordonnance, et promit de revenir le soir.

Un jour terne et pluvieux s'était levé. Ni Dmitri ni Vladimir ne voulurent quitter leur mère ; ils surveillaient ses moindres mouvements, et lui adressaient de tendres paroles. Elle avait complètement repris connaissance, mais elle était si faible qu'elle pouvait à peine murmurer quelques mots inintelligibles. Nadia, silencieuse à son chevet, refoulant son émotion, exécutait avec intelligence et ponctualité les ordres du docteur, entourant la malade de ces soins minutieux, délicats, que les femmes seules savent donner.

Elle ne songeait plus à son départ. Il lui était impossible d'abandonner cette maison, au moment où elle la voyait menacée d'un si grand deuil. Tous trois avaient également oublié l'incendie, mais la pluie faisait son œuvre, et le foyer de combustion ne laissait plus maintenant échapper que de rares étincelles.

Vers dix heures, l'ispravnik arriva, bientôt suivi du juge d'instruction. Dmitri dut les recevoir ; il leur donna tous les détails de l'incendie, et raconta la tentative de meurtre dont il avait failli être victime. Les magistrats l'écoutèrent d'un air contraint, presque défiant. Leurs questions insidieuses frappèrent Dmitri de surprise, malgré la préoccupation qui l'agitait.

Un peu plus tard survint Boroffsky. C'était la première fois qu'il mettait les pieds à Bialostolby depuis le refus de Nadia. Il s'enquit de la santé de la douairière avec une cérémonieuse politesse, exprima froidement sa sympathie, et commença son enquête au sujet des événements arrivés la veille. Il interrogea longuement Dmitri sur Efime Petroff.

— Nous avons tout lieu de croire, dit-il en fixant sur lui un regard scrutateur, que sous ce nom se cache un des plus dangereux meneurs nihilistes, le trop connu Neradovitch.

Dmitri ne sourcilla point. Il ne connaissait l'identité du faux Efime que par Nadia, et ne voulait point la mêler à cette affaire.

— Le devoir de tout grand propriétaire serait de nous aider à faire une aussi importante capture, ajouta Boroffsky.

— Vous oubliez, répliqua le jeune homme, que je n'ai à ma disposition ni police ni force armée.

— Et votre prouesse d'hier soir? Vous avez bien pris sur vous d'arrêter Gondsevsky, suivant en cela une tendance trop commune à l'aristocratie russe, celle de se faire justice à soi-même.

— Seriez-vous assez bon pour m'enseigner le moyen d'appréhender un criminel sans offenser la loi? Les représentants de l'autorité brillent d'ordinaire par leur absence.

Boroffsky eut un instant d'embarras, qu'il cacha aussitôt sous un air de condescendance hautaine :

— Croyez-en mon expérience des affaires, il est sage quelquefois de fermer les yeux.

— Surtout quand on tire sur vous, riposta Dmitri. Appliquez-vous souvent ce principe dans l'exercice de vos fonctions?

— Vous ferez mieux de ne pas poursuivre Gondsevsky. Votre rôle en cette affaire n'est pas irréprochable, et de pareils faits, commentés par les journaux, peuvent attirer de grands ennuis au gouverneur.

Ainsi Dmitri devenait une cause de trouble, un objet de soupçon. Les propos les plus étranges circulaient de bouche en bouche. D'où venaient-ils? Qui les avait répandus? Rien de plus insaisissable que ce *on* aux mille voix, redoutable puissance qui accumule tant de ruines. Quel droit les Koretzky avaient-ils à se plaindre? Ils avaient recueilli chez eux une nihiliste; plus encore, ils avaient, par la complicité du silence, arraché aux mains de la loi un des principaux auteurs de trouble. Et quel exemple déplorable avait donné Dmitri par ses concessions aux paysans, quels discours étranges il avait tenus en maintes circonstances!

L'affaire continua de s'instruire. La justice, plus boîteuse en Russie qu'ailleurs, avec ses rouages tout neufs, dont les magistrats eux-mêmes n'ont pas encore appris à se servir, perdait son temps à des investigations inutiles, et laissait échapper les coupables. Neradovitch s'était enfui, Flegont n'avait pas même été inquiété.

Dix jours se passèrent de la sorte. Dmitri, absorbé par le chagrin que lui causait la maladie de sa mère, sortait fort peu de Bialastolby. Anna était restée dans un état de torpeur, l'intelligence et la volonté semblaient endormies en elle, et la vie prête à s'éteindre, comme la flamme d'une lampe sans huile. Le docteur n'avait pas prononcé le fatal arrêt, chacun cependant voyait que la paralysie prenait possession de sa proie. Nadia, jour et nuit près de la malade, luttait avec une énergie opiniâtre contre le terrible ennemi. Elle s'accusait amèrement d'être la cause de tant de malheurs; elle avait gardé le silence, alors que la présence de

Neradovitch était une incessante menace; comment apaiserait-elle jamais le remords de ce souvenir! Chaque heure ramenait Dmitri auprès d'elle; mais pas une parole de tendresse ne s'échangeait entre eux. Le moindre témoignage d'amour leur eût semblé une profanation dans cette chambre où gisait inerte celle qui s'était opposée à leur union. Sa volonté devenait encore plus sainte, la barrière qui les séparait plus infranchissable. Une seule chose retenait Nadia au château : le sentiment du devoir qu'elle accomplissait.

Un matin, Dmitri fut appelé chez le gouverneur. Il revint le front soucieux, et attira Nadia dans l'embrasure d'une fenêtre.

— Vous n'avez chez vous aucun papier compromettant? demanda-t-il.

Surprise, elle le regarda. Il renouvela sa question.

— On a dû parler de vous au gouverneur. Que lui a-t-on dit, je ne sais. Mais si vous avez le moindre objet qui puisse éveiller les soupçons, il faut le détruire.

— J'ai tout brûlé en quittant Moscou. Ici, j'ai reçu deux lettres de Neradovitch. J'en avais gardé une, la dernière...

— Donnez-la-moi.

— Je le voudrais, mais elle a disparu. Au moment de l'incendie, elle était sur ma table. Je n'y ai plus songé le matin. La servante l'a peut-être jetée en balayant la chambre.

Il fronça le sourcil.

— Quelle imprudence! Laisser sur votre table une pareille lettre!

Il fut interrompu par l'arrivée du docteur. L'état de la malade ne s'était pas amélioré d'une façon bien apparente; mais la fièvre avait diminué, le mouvement et la sensibilité tendaient à revenir; pour la première fois, le médecin put donner de l'espoir.

— Elle vous devra la vie, dit-il à Nadia.

Dmitri serra silencieusement la main de la jeune fille.

Il faut avoir été au chevet d'un malade, avoir disputé à la mort une chère existence, avoir connu les déchirements, les angoisses de cette lutte suprême, pour comprendre l'ineffable joie qui remplit le cœur quand le péril s'écarte enfin et que paraît l'aube si ardemment désirée de la convalescence. A partir de ce jour, les progrès furent sensibles; bientôt Anna put s'asseoir près de la fenêtre de sa chambre, dans son grand fauteuil de cuir. Devant elle, au delà du parc, s'étendaient les champs brûlés par le soleil d'août; les dernières récoltes étaient finies, le bruit des machines à battre montait jusqu'à ses oreilles. Les paysans, revenus d'eux-mêmes à des sentiments plus équitables, avaient accepté avec reconnaissance l'arrangement proposé par Dmitri. Mais aucune de ces choses n'intéressait plus Anna. Elle ne faisait jamais nulle question, et si ses fils lui

demandaient conseil, elle se contentait de secouer la tête, d'un air d'indifférence et de lassitude. Pareille à un général consommé qui, sur le déclin de sa vie, a essuyé une grande défaite, elle avait pris toute activité en dégoût.

— Les temps sont changés, dit-elle. à Dmitri, je te remets le soin du domaine. Revenir en arrière n'est pas possible, et je ne saurais me plier aux nouveaux usages.

Nadia, la voyant plus forte, lui proposa de descendre dans le parc, elle obéit avec la docilité d'un enfant malade, et se laissa installer à l'ombre du vieux chêne, tandis que la jeune fille lui faisait la lecture. Mais il était aisé de voir, à l'expression du visage d'Anna, que sa pensée était absente. Elle témoignait à son entourage une affectueuse gratitude, remerciait Nadia de son dévouement, et toutefois restait souvent les yeux fixés sur elle avec une indéfinissable expression de tendresse, de reproche, d'incertitude douloureuse.

De fréquentes visites se succédaient à Bialastolby. Anna ne recevait personne, à l'exception de Feodor Tomiline, dont la vieille amitié la rassérénait. Un jour qu'il venait de se retirer, Nadia se présenta chez sa tante, et s'approcha timidement. La santé d'Anna ne réclamait plus des soins assidus, et, si la jeune fille avait abandonné le projet de quitter furtivement le château, elle n'en était pas moins résolue à partir.

— Pardonnez-moi, chère tante, je voudrais vous entretenir un instant. Vous voilà presque rétablie, je viens...

Elle s'efforça d'affermir sa voix.

— Je ne puis rester plus longtemps à Bialastolby. Mon père...

— Ton père est en voyage; il ne doit pas rentrer à Moscou avant un an. Tu ne saurais où le rejoindre. Sa maison d'ailleurs n'est pas faite pour toi.

— Ne vous mettez pas en peine. Je viens seulement vous prier de me donner les chevaux pour me conduire à la ville.

— Ainsi tu veux partir? Et que feras-tu?

— Je travaillerai. Je trouverai moyen de me suffire.

— Oui, c'est le rêve de la jeunesse. Tu vas me quitter, malade encore, et pourquoi? Parce que je t'ai offensée, Nadia.

— Oh! tante chérie, dit-elle en se laissant tomber à genoux près de la douairière et l'entourant de ses bras, ce n'est pas l'orgueil blessé qui me fait agir, je vous assure.

Anna resta silencieuse, visiblement émue. Un grand combat se livrait en elle.

— Et si je te demandais de rester, mon enfant?

Elle se pencha vers le front de Nadia, y appuya ses lèvres, en même temps que des larmes s'échappaient de ses yeux.

— Oui, de rester ici pour toujours... d'être ma fille.

Nadia ne pouvait en croire ses oreilles. Quoi ! cette bénédiction lui serait réservée ! Elle ne trouva pas une parole pour exprimer sa gratitude. La joie ne prend pas aisément racine dans un cœur à qui la vie n'a enseigné que la souffrance.

— Va chercher Dmitri, dit Anna.

Elle voulait s'interdire tout retour en arrière, et pour jamais éteindre les dernières fumées de l'orgueil qui protestait encore en elle.

XX

Elena s'était présentée deux fois à Bialastolby pour prendre des nouvelles. Elle fut reçue par Dmitri et Vladimir. La plus sincère sympathie se lisait dans ses beaux yeux, résonnait dans sa voix musicale. Elle avait entièrement oublié sa querelle avec les Koretzky ; le malheur qui les avait frappés ne pouvait laisser place à nulle rancune. Vladimir ne dissimula point sa joie. Dmitri, moins jeune, comprit que la belle veuve voulait, aux yeux du monde, éviter une rupture ouverte qui eût donné lieu à plus d'un commentaire.

L'événement justifia ses prévisions. La jeune femme n'avait pas amené Jenny, et ce fut en vain que Vladimir s'informa d'elle, en vain qu'il tenta de la voir à Nikolsky. Alors, par un de ces revirements qui lui étaient familiers, il tomba dans une tristesse pleine d'irritation.

— Vous êtes heureux, vous, dit-il à Nadia et à Dmitri, dont le mariage avait été fixé au commencement de l'automne. Les gens heureux sont égoïstes. Peu vous importe mon chagrin.

— Mais songe donc, répondit son frère, que tu as vingt-deux ans et elle seize.

— C'est justement ce qui m'effraie. Elle part pour Nice après-demain, qui sait quand nous nous reverrons ? Elle est si jeune ; elle m'oubliera.

Ce dernier argument ne manquait pas d'une apparence de justesse. Gagné par les instances de son frère, dont Nadia plaidait d'ailleurs la cause, Dmitri, malgré sa répugnance, se décida enfin à partir pour Nikolsky, afin de demander à Elena la main de sa belle-fille. Elle restait seule tutrice de Jenny. Pierre Koretzky, dégoûté des soucis que lui avait valus sa charge, avait donné sa démission et n'était pas encore remplacé.

Quand il arriva, il entendit par la fenêtre ouverte, les accords du piano de la jeune femme. Ce n'était pas le jeu doux et caressant de Jenny. Les phrases passionnées de la *Fantaisie* de Mendelssohn prenaient sous ses doigts quelque chose d'étrangement dur et vio-

lent. On lui avait appris le matin même les fiançailles de Dmitri et de Nadia. Elle n'en avait pas été surprise, elle s'y attendait depuis longtemps ; mais une ardente soif de vengeance s'alluma en elle. Le bonheur qui lui était refusé allait être le partage d'une autre et elle ne pouvait rien contre sa rivale. Rien ! Était-ce bien sûr ? Elle se souvint qu'un homme existait, dont l'orgueil avait souffert une blessure aussi profonde que la sienne. Cet homme ne pardonnait jamais une offense, et il avait entre ses mains l'arme puissante de la loi. Le passé de Nadia, fouillé par des mains habiles, devait fournir un motif suffisant de la perdre. N'était-il pas juste qu'elle expiât ses erreurs, et ne serait-ce pas un bien pour les Koretzky d'échapper à cette alliance suspecte ? Peu s'en fallut qu'elle n'attribuât sa conduite aux motifs les plus purs, les plus désintéressés. Mais la conscience ne perd pas si aisément ses droits. Elle déchira la voile dont Elena essayait de couvrir sa haine. Oui, c'était son propre malheur qui la poussait à cet acte de désespoir. Elle ne le niait plus ; elle voulait seulement se venger. D'une main nerveuse, elle avait écrit à Boroffsky quelques mots, le priant de venir le jour même.

C'était lui qu'elle attendait. En apercevant Dmitri, elle eut un tressaillement.

— A quelle cause dois-je le plaisir de votre visite ? dit-elle en s'enfonçant dans un fauteuil.

— J'ai à vous entretenir d'une importante affaire.

— J'en suis ravie ; cela nous promet un long entretien.

Sans se laisser déconcerter par l'ironie que déguisait mal la douceur de sa voix, Dmitri exposa le motif qui l'amenait à Nikolsky. Elena l'écoutait attentivement.

— On croirait entendre un notaire, tant vous exposez les choses avec calme et clarté. C'est parfait. Ainsi votre frère demande la main de Jenny. A l'âge de cette enfant, le choix d'une gouvernante me paraît plus utile que celui d'un époux.

— Ajournons, si vous voulez, le mariage, reprit Dmitri. Vladimir sollicite, pour toute grâce, la permission de voir sa fiancée avant votre départ.

— Si je vous comprends bien, il vous plairait d'amener Jenny à s'engager, quand vous savez qu'elle n'est pas en âge de le faire avec le discernement désirable.

Par un effort de volonté, Dmitri parvint à garder son sang-froid.

— Les circonstances motivent souvent des exceptions. A la campagne, on se connaît mieux et plus vite.

— Si votre frère a profité des relations familières qui s'établissent entre voisins pour tourner la tête d'une enfant de seize ans, — une riche héritière, par parenthèse, — cela ne lui fait pas honneur.

Dmitri pâlit sous l'insulte.

— Vous n'aurez pas plus longtemps à vous plaindre de mon importunité, dit-il en se levant.

Dans le vestibule, il trouva Jenny qui l'avait aperçu et le guettait au passage.

— Mauvaises nouvelles, n'est-ce pas? demanda-t-elle.

Il lui raconta ce qui s'était passé.

— Je vous plains, pauvre enfant, d'être obligée d'obéir à cette femme.

— Moi, lui obéir! Elle peut m'enfermer dans ma chambre, mais briser ma volonté, jamais! Dites à votre frère... Non, ne lui dites rien, j'irai moi-même.

Il n'eut pas le temps de répondre, on entendait le pas d'Elena dans la pièce voisine. Il sortit en toute hâte.

— Que faites-vous là? Vous parliez à Dmitri Alexandrovitch?

— Oui, répliqua bravement Jenny. Depuis quand n'en ai-je plus le droit?

— De la révolte! Fort bien. Vous n'aurez plus ici l'occasion de le voir.

— Alors, j'irai chez lui.

— Vous perdez la raison, ma chère. Je vous défends de quitter le château.

Jenny éclata de rire.

— Nous verrons. Vous oubliez que vous n'êtes pas ma mère, et qu'à Nikolsky, je suis chez moi.

Elle descendit en courant les degrés, alla prendre son chapeau de jardin, et se rendit à l'écurie.

— Vassia, selle tout de suite mon cheval.

— Avec qui sort la barina? demanda le serviteur étonné.

— Avec personne.

— Mais, Elena Michaïlovna...

— Tu vas m'obéir. Je suis la maîtresse ici, la seule maîtresse, entends-tu bien?

Un quart d'heure plus tard, elle arrivait à Bialostolby. A peine était-elle devant la grille qu'elle aperçut Dmitri et Vladimir. Pour la première fois, elle se rendit compte de l'étrangeté de sa démarche. Elle resta clouée sur place, n'osant avancer.

— Vous êtes une brave et généreuse enfant, lui dit Dmitri.

Vladimir, fou de joie, s'était précipité vers elle et lui aidait à descendre de cheval.

— Comment avez-vous pu venir? demanda Dmitri. Qui vous accompagne?

Jenny devint pourpre, et dut expliquer de quelle façon elle avait

secoué l'autorité d'Elena. Vladimir l'écoutait avec transport. Ce qu'elle venait de faire, il n'eût pas osé le rêver, même à l'heure de ses plus enthousiastes espérances.

Dmitri s'assit auprès d'elle sur un banc non loin du château, la rassura doucement, et lui témoigna la plus fraternelle affection.

— Qui penserait, dit-il en souriant, trouver tant d'énergie dans cette petite tête?

— Hélas! faut-il vous avouer qu'en arrivant ici, j'ai été sur le point de tourner bride sans entrer?

— Maintenant, vous n'avez plus peur?

— Encore un peu. Que dirait-on de moi à Pétersbourg?

— Bah! nous en sommes loin. D'ailleurs, pour vous rassurer tout à fait, je vais prévenir ma mère.

Vladimir et Jenny restèrent seuls.

— Comment jamais vous remercier assez? s'écria le jeune homme.

— J'avais promis à votre frère d'apporter une réponse. J'ai tenu parole.

Il se pencha vers elle, effleurant son visage.

— Une réponse à quoi? A la demande que Dmitri était allé faire en mon nom?

— Oui, murmura-t-elle.

Il prit les deux mains de la jeune fille, et d'une voix encore plus basse :

— Vous serez ma femme, Jenny, chère Jenny?

Cette fois, il n'attendit pas de réponse, elle n'eût pas été capable de parler. Il imprima ses lèvres sur les petites mains glacées qu'il tenait dans les siennes. Elle se dégagea doucement, et tous deux d'un mouvement instinctif, s'éloignèrent l'un de l'autre. Il semblait qu'ils eussent tout à coup laissé derrière eux l'insoucieuse adolescence, et que le sentiment qui remplissait leurs cœurs les eût rendus capables d'envisager la vie avec le sérieux d'un âge plus mûr.

A ce moment, la douairière, soutenue par Nadia, parut sur la terrasse. Elle s'approcha de Jenny, et l'embrassa tendrement tandis que Dmitri avançait pour sa mère un fauteuil de jardin.

— Donne-nous ta bénédiction, mère, dit Vladimir. Jenny est ma fiancée...

XXI

Incapable de croire à tant de décision chez une enfant qui toujours avait paru soumise, Elena était rentrée chez elle et s'était remise au piano, cherchant à donner une voix aux sentiments qui l'agitaient. Mais la musique, art suave et céleste, se prête mal aux viles passions. Un livre calmerait peut-être le trouble de ses

pensées. Devant elle, sur la table, était un volume rapporté par Vladimir quand il avait inutilement essayé de se faire admettre. Il restait là, oublié, depuis plusieurs jours. Les poésies de Victor Hugo lui conviendraient mieux, pensait-elle, que les accents de Mendelssohn. Elle tourna quelques pages. Une enveloppe à l'adresse de Nadia tomba du livre. Les caractères, anguleux et durs, déclaraient évidemment la main d'un homme. Qui les avait tracés? Peut-être tenait-elle enfin la clef du mystérieux passé de Nadia. Oui, mais violer le secret d'une lettre est une action honteuse. Elena demeura indécise, tournant et retournant le papier qui la fascinait. L'enveloppe toute ouverte était sous ses doigts. La tentation fut trop forte. Elle tira le pli d'un geste violent, et se mit à lire. C'était la lettre de Neradovitch, celle-là même que Dmitri avait réclamée à Nadia. La jeune fille l'avait, dans sa hâte, laissé tomber le soir de l'incendie. Une servante l'avait ramassée le matin suivant et placée entre les feuillets d'un livre, les poésies de Victor Hugo, empruntées à Nikolsky par Vladimir.

A mesure qu'elle lisait, une joie mauvaise éclairait le visage d'Elena. La lettre n'était pas signée, mais le contenu suffisait pour perdre à jamais sa rivale. Elle replaça le pli dans l'enveloppe, et l'enferma au fond de son secrétaire.

Boroffsky entra. En franchissant la grille, il avait aperçu Jenny qui s'éloignait.

— Savez-vous, dit-il à la jeune femme, que je viens de voir Eugenia Alexandrovna seule, à cheval, sur la route de Bialastolby?

Elena tira vivement la sonnette. C'était impossible, sa belle-fille n'avait pas si ouvertement bravé sa défense.

Le valet de pied confirma la nouvelle.

— Prévenez-moi dès son retour, dit Elena.

L'équipée de Jenny l'occupait moins que la conversation qui allait s'entamer avec Boroffsky.

— Je n'aurais pas attendu votre aimable invitation, commença-t-il, si je n'avais été occupé, surmené par les affaires.

— Oui, je sais. Je vous plains d'avoir à conduire un procès dans lequel sont impliqués des amis.

— Cela ne m'est jamais arrivé.

— Mais, à Bialastolby, par exemple. Vous êtes si lié avec cette famille!

— Pas autant que vous semblez le croire.

— Ah! tant mieux. J'avais entendu dire que la police avait découvert une conspiration, et que Nadia elle-même était compromise.

Elle dardait sur lui un regard si perçant qu'il détourna la tête.

— Cette pauvre Anna! reprit-elle. C'était généreux d'avoir re-

cueilli cette fille en dépit de son passé. Il est triste de voir les âmes les meilleures punies de leurs bonnes actions.

— Je ne sache pas qu'Anna Grigorievna ait regretté la sienne.

— Pas encore, assurément. Sans cela, elle n'aurait pas consenti au mariage de son fils. Vous savez que Nadia épouse Dmitri.

Les yeux ternes de Boroffsky s'allumèrent. Il ignorait la nouvelle.

« A la bonne heure, se dit-elle, je le forcerai bien à se trahir. »

— Vous en êtes sûre? demanda-t-il.

— Parfaitement sûre.

Par un mouvement instinctif, Boroffsky rapprocha sa chaise.

— C'est une heureuse chance pour la jeune fille qui vous intéresse, reprit-il froidement.

« Où veut-elle en venir? » se demandait-il.

— Sans doute, mais les Koretzky, des gens si honorables! Ne serait-ce pas un devoir de leur ouvrir les yeux?

— Je ne me mêle pas des affaires des autres, répliqua Boroffsky.

En dépit de cette apparente froideur, il cherchait fiévreusement dans son esprit le moyen de rompre le mariage de Nadia.

— N'en parlons plus, reprit Elena. Qu'une nihiliste entre dans une famille riche et honorable, soit reçue par la haute société, il ne m'importe guère. J'imagine pourtant qu'il n'eût pas été bien difficile de découvrir dans son passé...

— Auriez-vous appris quelque chose!

Il mordait à l'amorce. Elle répondit avec indifférence :

— Oh! rien. C'est l'affaire de la police, non la mienne.

— Cette jeune fille a reçu l'éducation la plus étrange, reprit-il, comme se consultant lui-même. Elle a été en relation avec des nihilistes, mais cela ne constitue pas un crime. D'ailleurs je pars dans quelques jours.

— Croiriez-vous que je veuille nuire à cette malheureuse?

— Vous le voudriez que cela ne servirait à rien. Nous n'avons pas de preuves.

— Vous pensez?

Les yeux d'Elena ne quittaient point ceux de Boroffsky. Elle y lut une ardente curiosité.

— Si vous me promettiez de n'en faire aucun usage, je vous montrerais une lettre...

Sans attendre de réponse, elle se dirigea vers son secrétaire et y prit l'enveloppe à l'adresse de Nadia.

— Lisez. Ce papier m'a paru si grave que je ne me suis pas crue autorisée à le rendre.

Il saisit la lettre, puis la garda un instant sans l'ouvrir. Leurs yeux se rencontrèrent. Ils sentaient que la même haine les rendait

complices de la même vengeance. Pourquoi eussent-ils rougi l'un devant l'autre ?

— Il n'y a pas de signature, dit Boroffsky.

— Non ; mais l'adresse ne laisse pas de doute sur la destinataire, et l'écriture doit être facile à reconnaître.

— Assurément, je l'ai déjà vue. C'est celle de l'homme que la police n'a pu atteindre à Bialastolby.

Diverses perquisitions avaient amené en effet la saisie de plusieurs lettres de Neradovitch.

De nouveau, les yeux de Boroffsky rencontrèrent ceux d'Elena. Il lui tendit le papier d'un geste indécis.

— Non, gardez, dit-elle. Ce document peut vous servir.

Ils n'éprouvèrent point l'un pour l'autre ce mépris que provoque une action basse et mauvaise. Ils étaient alliés ; un but, un intérêt communs, les unissaient maintenant.

XXII

L'automne avait revêtu Bialastolby de sa riche parure aux couleurs variées. Les feuilles empourprées des trembles et des érables se mêlaient à l'or pâle des tilleuls, tandis que les robustes vieux chênes, insensibles aux premières morsures du froid, laissaient la brise s'ébattre dans leur feuillage sombre. Dans les champs, les jeunes avoines commençaient à étendre leur tapis d'émeraude. L'horizon s'était pour ainsi dire agrandi, et l'œil pouvait apercevoir, au fond de la brume légère qui estompait les lointaines limites du steppe, des clochers et des villages invisibles jusque-là.

Dmitri et Nadia jouissaient délicieusement de cette sérénité profonde. Il y a des moments où l'âme, enivrée de paix et de joie, voudrait arrêter les heures trop rapides ; une mélodie suave emplir le cœur, on cherche à retenir la vague harmonieuse, à l'empêcher de se perdre dans les airs ; mais la douce musique ne tarde pas à s'éteindre, et la vie elle-même, si elle demeurait immobile, verrait pâlir ses bénédictions et son charme.

Le mariage avait été fixé au 15 octobre. Les semaines écoulées depuis leurs fiançailles semblaient à Dmitri et à Nadia un rêve enchanté, rendu plus doux encore par les épreuves précédentes. Toute trace du plus léger dissentiment avait disparu entre eux. Nadia n'eût pu dire elle-même comment s'était opérée cette transformation. Jamais elle ne discutait plus les opinions ou les actes de Dmitri ; elle connaissait sa droiture, cela suffisait à son âme aimante. Elle admirait sa bonté envers les inférieurs, son empressement à faire le bien sans attendre de récompense, et elle consta-

tait aussi, avec une joie profonde, que les paysans commençaient à reconnaître l'élévation de son caractère. Les préventions tombaient peu à peu ; plusieurs venaient prendre ses conseils, ses justes réclamations ne soulevaient plus de murmures, sa générosité n'était plus qualifiée de faiblesse. A l'époque de la perception des taxes, il s'était mis en mesure d'avancer aux paysans, à un intérêt très modique, les sommes nécessaires pour acquitter les droits. C'était un immense bienfait, mais qui provoqua une grande irritation parmi les prêteurs d'argent, race cupide, qui enserre trop souvent le peuple des campagnes dans d'inextricables liens, pour extorquer ensuite les terres à vil prix.

Un dimanche matin, vers la fin de septembre, Nadia témoigna le désir de se joindre au reste de la famille pour aller à l'église. Jamais elle ne l'avait fait encore, et Anna ne l'avait pas exigé.

La douairière avait toujours été fort pieuse, mais ce jour-là, elle se mit à prier avec une ferveur particulière. Son âme, qui s'était détachée de tous les intérêts de la vie, se reprenait avec plus d'ardeur aux choses du ciel, sa faiblesse physique l'inclinait avec plus d'amour devant son Créateur. Nadia ne priait pas, du moins en paroles, mais la solennité du service religieux la pénétrait d'une émotion profonde.

Elle prêtait peu d'attention aux voix aiguës des chantes, son cœur se gonflait de gratitude. La vue de la foule agenouillée lui causa une impression d'une douceur infinie, elle sentait Dieu près d'elle. Était-il possible de croire que tant de supplications ardentes se perdissent dans l'espace vide et froid ?

Après la messe, le pope commenta ces paroles du Sauveur : « Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, je vous soulagerai. » Il semblait à Nadia qu'elle les entendit pour la première fois. Oui, c'était là le port suprême, le refuge d'inépuisable amour ouvert aux douleurs de l'humanité. Aux pieds du Sauveur se trouvait le repos, le vrai repos.

On sortit de l'église. Anna, soutenue par ses fils, remonta en voiture. Bien que le château fût à peu de distance, elle s'était sentie trop faible pour venir à pied. Son visage exprimait une grande fatigue. Nadia, inquiète, la suivit dans sa chambre et s'assit auprès d'elle sur une chaise basse. Tout à coup la jeune fille la vit pâlir, sa tête s'affaissa sur sa poitrine, elle avait perdu connaissance.

Des soins empressés la ranimèrent. Toutefois, elle fut trois heures avant de recouvrer la parole. Le lendemain, il lui restait une extrême faiblesse, la pâleur terreuse de la mort couvrait son visage, ses yeux étaient ternes et fixes. Le docteur eut un air fort grave. Il crut cependant devoir rassurer la famille.

— Le péril est passé pour le moment, dit-il, à force de soins, nous éviterons sans doute une autre attaque.

Ces paroles encourageantes ne pouvaient tromper Dmitri ni Nadia. Ils comprenaient qu'une ombre menaçante planait sur leur jeune bonheur; c'en était fait des jours heureux et calmes dont ils avaient joui.

Octobre commençait. Anna ne quittait pas encore sa chambre, et dormait d'un lourd sommeil, entrecoupé de rêves pénibles. La pluie faisait rage au dehors, et pleurait le long des vitres. Nadia songeait. C'était par une journée semblable que l'année précédente, juste à la même date, elle avait quitté Moscou, avec sa sœur et Neradovitch. Que de changements depuis cette époque! Non seulement à l'extérieur, Bialastolby ne ressemblait certes pas à l'étroit logis de son beau-frère Toumanoff, mais combien surtout sa vie s'était profondément modifiée! Si la maladie de sa tante la remplissait de tristesse, du moins elle se sentait aimée, elle se sentait libre, affranchie d'un passé odieux...

Le pas d'un cheval, résonnant sur le pavé humide, la tira de sa rêverie. C'était le cocher qui revenait de la ville voisine, où il était allé prendre le courrier.

— Nadia Sergeievna, une lettre pour vous.

Qui pouvait lui écrire? Elle interrogea curieusement le cachet: il lui sembla qu'il avait été ouvert, elle considéra l'écriture, c'était celle du mari de sa sœur, le prince Toumanoff.

Un pressentiment plein de terreur s'empara de Nadia. Elle déchira l'enveloppe d'une main tremblante.

« Je crois accomplir un devoir, lui disait son beau-frère, en vous faisant connaître toute l'étendue de notre infortune. Ma femme vient d'être arrêtée en mon absence. Elle était seule. Surprise par la police, elle a pourtant trouvé moyen de glisser quelques mots à l'oreille de la servante: « Préviens Nadia, elle a de puissants amis, elle nous sauvera peut-être. » Je doute que vous soyez disposée à nous servir. Les déserteurs de notre grande cause se soucient peu de ceux qui continuent de lui être fidèles. L'appel de parents dans la détresse offense les heureux. Mais Sacha a eu confiance en vous, elle vous aime et vous plaint, j'ai dû vous transmettre ses paroles. »

Toumanoff avait pris les précautions les plus minutieuses, mais aussi les plus puérides, pour empêcher sa lettre de tomber aux mains de la police. Il n'avait pas réussi. Le billet avait été ouvert, lu, copié, puis expédié à son adresse.

Nadia ne se sentit pas offensée des reproches de son beau-frère. Elle ne s'en était pas même aperçue, elle pensait uniquement à sa sœur. « Pauvre Sacha! si douce, si peu résolue! Et pourtant

victime de ses convictions! » Une compassion profonde remplit son âme. « Pauvre Sacha! » répéta-t-elle.

Elle reprit la lettre. Le doute et le blâme jetés sur elle la frappèrent alors comme une insulte en plein visage. Toumanoff pensait qu'elle resterait sourde à l'appel qui lui était fait. Peut-être, hélas! les circonstances lui avaient-elles donné le droit de la juger ainsi. Quoi qu'il en fût, le plus pressant était de voir Sacha, de la consoler, de la soutenir. Elle partirait sans retard pour la ville de X***.

Quand elle communiqua son projet à Dmitri, il s'y opposa résolument.

— Partir à la veille de notre mariage! Faire toute seule un trajet de mille verstes, c'est de la folie! s'écria-t-il avec une véhémence passionnée, dans laquelle il eût été difficile de reconnaître le calme Dmitri, toujours maître de lui-même.

Elle courba la tête avec un muet désespoir.

— Ma mère est mal, très mal, je ne puis la quitter, reprit-il.

— J'irai seule, dit-elle avec douceur.

— Seule! Et vous abandonnez ma mère? Peu vous importe de vous séparer de nous.

— C'est mon devoir, laissez-moi l'accomplir. Croyez-vous que cela me soit si facile?

Un torrent de paroles ardentes s'échappa des lèvres de Dmitri. On eût dit que cette séparation devait être éternelle, qu'il fallût renoncer pour toujours au bonheur rêvé.

— Mais Dmitri, mon absence ne sera pas longue. Il y a trois jours d'ici à la ville de X***, je reviendrai dès que j'aurai vu Sacha, je serai de retour dans une huitaine.

— Vous arrangez les choses à votre guise, sans même me consulter.

— Ma sœur est en prison, menacée d'une pénalité sévère. Si je l'abandonnais, ce remords me poursuivrait toute ma vie.

— Votre famille vous a-t-elle jamais témoigné sollicitude ou tendresse? On veut vous reprendre au piège dont vous êtes à peine délivrée. Craignez le péril, ma pauvre enfant, ma bien-aimée Nadia!

Il s'assit auprès d'elle, et prit dans les siennes les mains de la jeune fille.

— Raisonnons, reprit-il. Même quand on vous laisserait pénétrer auprès de votre sœur, en quoi pouvez-vous la servir? Mais vous ne la verrez pas, votre voyage sera inutile.

Tous ses arguments échouèrent contre la douce résistance de Nadia. Il eut un instant l'idée de lui défendre de partir, il ne se crut pas en droit de le faire.

Après un silence, pendant lequel il avait arpenté la chambre à grands pas, il s'arrêta devant la jeune fille.

— Attendez du moins quelques jours. Dès que ma mère sera mieux, je vous accompagnerai.

— Sacha ne peut attendre. Qui sait où elle sera dans une semaine?

— Alors, vous emmènerez notre vieille Anioussa.

— La femme de chambre de ma tante? Elle ne saurait s'en passer.

— Nous nous arrangerons. Vous serez du moins confiée à des mains fidèles.

Pour ne pas éveiller les craintes d'Anna, ils convinrent de lui dire que le père de Nadia, revenu malade à Moscou, réclamait sa fille. La vérité eût été trop pénible.

— Pars, ma chérie, dit la douairière en la baisant au front. Que le Christ soit avec toi. La piété filiale attire les bénédictions du ciel.

XXIII

Dmitri n'ayant point consenti à se désister de sa poursuite, le procès de Gondsevsky continuait à s'instruire. Les preuves étaient évidentes, l'accusé, pris en flagrant délit, avait d'abord avoué son crime. Mais quels cas ne peuvent embrouiller l'inéptie et la malveillance? Une hostilité occulte travaillait les esprits. Nul ne connaissait le coupable, les femmes des magistrats étaient cependant toutes gagnées à sa cause. Dmitri, absorbé par les difficultés qui l'avaient assailli dès son arrivée, n'avait fait aucune visite. Comment l'irascible orgueil d'une ville de province lui eût-il pardonné cette faute? Les insinuations fâcheuses répandues contre lui trouvaient donc un terrain tout préparé à les recevoir. Les belles dames présentes à l'audience s'émurent de compassion à la vue de ce malheureux régisseur, devenu l'intéressante victime d'un impérieux despote, imbu d'idées étrangères, ignorant des usages du pays, en guerre avec ses propres paysans. Quant aux témoins du crime, c'étaient le propre frère de Dmitri, son starost, son homme-lige, quelques autres non moins soumis à son influence, quelle valeur pouvaient avoir de telles dépositions? Bref, Gondsevsky fut acquitté.

Cet inqualifiable jugement n'était que le signe précurseur de mesures plus graves. Les journaux de toutes nuances s'étaient emparés de l'affaire, des articles à sensation avaient paru. Dans les uns, Dmitri était représenté comme l'oppressé du peuple; dans les autres, comme un conservateur fort tiède, entaché de l'esprit d'opposition. Non content des mesures incroyables dont il avait donné l'exemple vis-à-vis de ses paysans, il avait fait à l'assemblée

du district les propositions les plus étranges. N'avait-il pas prétendu que les portions de terre laissées à chaque village étaient trop restreintes? N'avait-il pas émis le vœu de voir se former une classe nombreuse de petits propriétaires ruraux, et n'était-ce point là du pur socialisme? Enfin, ses fiançailles avec Nadia, maintenant connues de tous, étaient contre lui une arme puissante. Le juge d'instruction, ami de Boroffsky, obtint du gouverneur l'ordre de faire une perquisition à Bialastolby.

Cette mesure vexatoire n'amena aucun résultat. Anna Grigorievna, que l'indignation avait un instant ranimée, demanda et obtint des excuses au sujet de la violation de son domicile, mais l'effet était produit, la famille resta en suspicion.

Une inquiétude plus poignante rendait Dmitri insensible à la malveillance dont il était entouré. Quinze jours s'étaient écoulés depuis le départ de Nadia, une première lettre avait annoncé qu'elle se voyait obligée à retarder son retour, puis la poste était restée muette. Dmitri, fou d'angoisse, allait partir, quand le courrier apporta enfin des nouvelles. L'écriture était celle de la vieille Aniussa. Dmitri déchira précipitamment l'enveloppe, mais il avait à peine lu les premières lignes que le papier s'échappa de ses mains...

En arrivant à la ville de X***, le premier soin de Nadia avait été de se rendre chez son père. Son âme, ouverte à des sentiments meilleurs, avait oublié les amers souvenirs, les griefs de son enfance. Si elle ne voyait pas le colonel, du moins elle pourrait lui écrire, le consoler peut-être. L'arrestation de Sacha, sa fille préférée, avait dû être pour lui un coup terrible. La servante à laquelle avait été confiée la garde du logis, ne put donner aucun renseignement sur le lieu où son maître se trouvait. Nadia fit apporter ses malles; elle se sentait moins seule dans cette maison où s'étaient écoulées ses premières années; puis, tandis qu'Aniussa disposait pour elle sa chambre de jeune fille, elle se rendit à la prison.

C'était un grand bâtiment sombre, situé dans une des rues les moins peuplées. Nadia ne se faisait aucune illusion sur la difficulté qu'elle éprouverait à être introduite auprès de sa sœur. Elle eut l'idée d'invoquer le nom de Boroffsky, arrivé à son nouveau poste depuis près d'un mois. Les employés la regardèrent avec un sourire équivoque. Que venait faire là cette jolie fille?

— Son Excellence ne reçoit pas en ce moment, asseyez-vous, et attendez.

De longues heures s'écoulèrent. Nadia tenta de s'adresser au gardien de la prison, elle essaya de fléchir les officiers de police. Partout elle rencontra les mêmes sourires sarcastiques, accompagnés souvent de questions impertinentes ou de plaisanteries dont la

grossièreté la faisait rougir jusqu'à la racine des cheveux. Découragée, accablée de lassitude, elle écrivit à Boroffsky. La réponse arriva le soir même. Le magistrat se mettait à sa disposition, le lendemain vers deux heures.

Ainsi, elle allait se retrouver en présence de l'homme dont elle avait si mortellement blessé l'orgueil. « Il est incapable d'une basse vengeance, autrement, il ne m'aurait pas répondu », se disait-elle pour se donner courage. Elle entra dans la salle d'attente où, la veille, elle avait passé une partie du jour. Cette fois, le secrétaire la reçut avec de grandes démonstrations de politesse, et deux minutes ne s'étaient pas écoulées que Boroffsky lui-même ouvrit la porte de son cabinet. Son visage avait le masque officiel, calme et digne. Mais dès que la porte se fut refermée, la violence de son agitation se trahit dans le son de sa voix, et le mouvement nerveux par lequel il lui indiqua un siège.

— En quoi puis-je vous être utile, Nadia Sergeievna? demanda-t-il.

Elle lui expliqua en quelques mots le but de sa visite.

— Et vous avez fait seule une route aussi longue? reprit Boroffsky.

— Une femme de confiance m'accompagne.

— Quoi! Votre... Dmitri Alexandrovitch enfin, n'est pas avec vous?

— Sa mère est malade.

Ce détail intéressait peu Boroffsky. Son cerveau était en feu; une seule pensée s'y présenta: « Il a pu, cet homme, la laisser partir! Sa mère? Belle raison vraiment! Ah! si elle eut été ma fiancée... »

— Je suis venue, reprit Nadia, pour obtenir la grâce de ma sœur.

— Je regrette d'être obligé de vous ôter cette espérance. Je ne puis rien pour elle.

Il n'ajouta point que lui-même avait fait arrêter la malheureuse Sacha. Depuis son arrivée, l'affaire avait été conduite avec tant d'habile énergie, que la justice avait réussi à mettre la main sur plusieurs nihilistes dangereux, vainement recherchés depuis plusieurs mois. Nous devons dire d'ailleurs que nulle animosité personnelle ne l'avait guidé, il ignorait la parenté de Nadia et de la princesse Toumanoff.

— Croyez-moi, Nadia Sergeievna; vous ne pouvez en aucune façon être utile à votre sœur. Songez plutôt à vous sauver vous-même. Tout rapport avec vos anciens amis pourrait vous être fatal.

— Ma sœur est en péril alors, et vous me conseillez de l'abandonner?

— Je voudrais pouvoir lui être de quelque secours; elle n'a été qu'un instrument passif, je le sais. Mais les preuves contre elle sont accablantes.

— Permettez-moi du moins de la voir. Songez qu'elle est séparée des siens, séparée du monde entier!

Il se leva, fit quelques pas dans la chambre, puis revint se placer devant elle. Les sentiments les plus divers, passion ardente, sourde fureur, anxieuse inquiétude, se lisaient tour à tour sur son visage blême.

— Songez-y, Nadia Sergeievna! une entrevue en de pareilles circonstances ne saurait être que pénible; et pour vous, elle serait dangereuse.

— Une telle crainte peut-elle me retenir? Si vous me refusez, je m'adresserai à un autre.

Cette tranquille énergie le frappa d'admiration.

— Ah! s'écria-t-il, vous étiez faite pour inspirer de grandes choses!

Le regard qui accompagnait ces paroles remplit Nadia de frayeur. Elle devint froide et réservée.

— Je me retire, dit-elle. Voulez-vous m'autoriser à voir ma sœur?

Il saisit une feuille de papier, et traça quelques mots à la hâte.

— Ces lignes vous donneront accès auprès d'elle. Là se borne mon pouvoir.

Le lendemain, en effet, Nadia vit s'abaisser devant elle toutes les barrières. Les gardiens la considérèrent avec quelque surprise, mais ne firent aucune objection. Arrivée au bout d'un long corridor, percé de portes épaisses, elle fut introduite dans une cellule aux murailles grises et nues, sur lesquelles une étroite fenêtre, placée très haut, répandait un jour douteux.

Sur le grabat était étendue une jeune femme, entièrement vêtue de noir; son visage pâle, amaigri, avait une expression de morne abattement.

— Nadia! s'écria-t-elle, au moment où sa sœur, tout en larmes, se jeta dans ses bras. Elle la serra convulsivement contre sa poitrine, puis la repoussa tout à coup :

— Sommes-nous de sentimentales pensionnaires pour nous livrer à de pareils épanchements? Allons, c'est fini. Dis-moi ce que tu es devenue.

Nadia contemplant avec un indicible serrement de cœur cette figure émaciée, à l'expression farouche. Elle se souvenait que sa sœur avait été belle.

— Nous avons peu de temps à passer ensemble, Sacha. Parlons plutôt de toi. Ton mari m'a écrit que tu désirais me voir.

— Il t'a écrit? Quel être stupide!

— Oh! ne sois pas si dure. Tu es sa femme, tu dois l'aimer.

— Je sais, je sais. Oui, c'est un bon garçon, mais tu n'imagines pas, je pense...

Un rire nerveux acheva sa phrase.

— Enfin, te voilà, merci d'être venue. Je ne te croyais pas en peine de moi.

Des larmes amères remplirent les yeux de Nadia. Cette entrevue, qu'elle avait si ardemment souhaitée, faisait sur elle une impression glaciale et navrante.

— Ma pauvre Sacha, qui donc te plaindrait, qui donc essaierait de te consoler, si ce n'est moi?

— Je n'ai pas besoin de ta pitié.

L'expression de son visage devint encore plus dure. Elle luttait évidemment contre elle-même pour montrer ce stoïcisme. Il y eut un long silence. Enfin Nadia, la tête basse et sans oser regarder sa sœur, l'interrogea sur son arrestation. La parole de la jeune femme s'anima; elle décrivit avec une sorte d'orgueil sauvage, sa vie ténébreuse, les misères qu'elle avait endurées pour la grande cause.

— Tu ne peux comprendre cela, dit-elle, toi qui es maintenant une belle dame, aux mains délicates, toi qui vas épouser un noble et riche propriétaire.

Nadia ouvrit la bouche, mais elle rencontra le regard glacé de sa sœur, et retint les paroles qui tremblaient sur ses lèvres.

— Heureusement, reprit Sacha, on me laisse des livres et du papier. J'aime la lecture.

Un gros volume était auprès d'elle. Nadia y jeta les yeux. C'était une traduction russe de la *Biologie* de Spencer.

— Quel soulagement un pareil livre peut-il apporter à tes chagrins, ma pauvre Sacha?

— Tu viens peut-être me conseiller de pieuses lectures pour sauver mon âme immortelle? répliqua la jeune femme avec une âpre ironie.

Mais ce cynisme de commande tomba tout à coup. Elle cacha son visage sur l'épaule de sa sœur, et fondit en larmes. Nadia la retint dans ses bras, baisant ses yeux et sa chevelure, comme eût fait une mère.

— Oh! Nadia, Nadia! je suis si malheureuse!

Les sanglots étouffaient sa voix, Nadia se souvint des paroles qu'elle avait entendues à l'église : « Venez à moi, vous qui souffrez. » Elle essaya de guider sa sœur vers le Pasteur miséricordieux qui ramène sur ses épaules la brebis déchirée aux épines du chemin. Sacha secoua la tête.

— Nous serons condamnés, envoyés aux mines, je le sais, dit-elle. Où vois-tu la miséricorde?

— Ma chérie, rien n'arrive sans la sainte volonté du Tout-Puissant...

— Quelle absurdité! Tu oses me dire cela, à moi?

Elle essuya ses yeux, et plaça ses deux mains sur l'épaule de sa sœur.

— Il y a un ciel, n'est-ce pas, et dans ce ciel un Dieu souverainement juste? Alors pourquoi es-tu riche, heureuse, riche d'avenir, riche d'amour, tandis que moi, je vais mourir sur le grabat d'un cachot? N'es-tu pas aussi coupable que moi? Ton passé n'a-t-il pas été le mien?

Ces paroles ne trouvaient que trop d'écho dans le cœur de Nadia. Elle ne se disait pas que son âme, à elle, était restée pure, elle pensait n'avoir pas plus que sa sœur droit à la félicité qui lui était échue en partage.

— Si ma vie est maintenant heureuse, la tienne peut changer.

— C'est impossible, soupira la jeune femme. La route du bonheur se ferme pour toujours devant ceux qui ont franchi le seuil d'une prison.

— Qui sait? Le repentir rachète l'erreur.

— Oui. On obtient sa grâce, mais on reste marqué d'un fer rouge.

Il était aisé de voir cependant qu'une faible espérance commençait à revivre dans son âme. Elle se laissa consoler par Nadia, parla de son père avec attendrissement, s'informa de son mari, et finit par charger sa sœur d'une lettre pour le prince Toumanoff.

Nadia n'accepta pas cette mission sans répugnance. Un pareil message ne pouvait être confié à la poste, elle devait le remettre elle-même aux mains de son beau-frère. Où le trouver? Dans quel lieu suspect se cachait-il? En quelle compagnie peut-être encore plus suspecte? Mais comment repousser la prière de sa malheureuse sœur? Elle prit la lettre. Au même instant, le gardien entra lui dire que le temps assigné à sa visite était écoulé.

Les deux femmes s'embrassèrent. Nadia donna au geôlier un rouble et se hâta de sortir. Il lui tardait de se retrouver à l'air libre. Les paroles de Sacha : « De quel droit es-tu riche, heureuse, tandis que moi, je vais mourir? » tintaient à son oreille comme une lugubre prophétie. Elle les entendit tout le jour, et la nuit encore ils hantèrent son sommeil.

PIERRE DU QUESNOY.

La suite prochainement.

UN SAINT A LA COUR DE LOUIS XV

LE DUC LOUIS D'ORLÉANS ¹

La première pensée qu'avait eue le duc d'Orléans de quitter le monde datait de loin : on la lui avait prêtée, dans son entourage, presque au lendemain de la mort de la duchesse, son épouse. Il n'avait pas été question qu'il se remariât, sauf une fois peut-être ; le bruit en avait couru très vaguement : on avait parlé d'une princesse de la maison de Lorraine. Au Palais-Royal, nous le savons par d'Argenson, qui a noté les faits soigneusement, chaque fois que le duc d'Orléans entrait en retraite, on pensait qu'il n'en sortirait plus, et on le disait ; à force de le répéter, on avait fini par y croire un peu moins. Il fallait cependant que le prince se fût ouvert positivement de ses intentions à son chancelier, pour que celui-ci nous ait laissé, comme annexe à son journal, un long mémoire, qu'il remit au duc, sur les inconvénients, pour les princes, de se faire prêtres. Ce mémoire porte la date de février 1741.

A cette époque, le duc d'Orléans sentait que sa tâche touchait à sa fin ; sa présence dans les conseils du roi n'empêchait pas les ministres de prendre des mesures qu'il blâmait ; son fils était nubile : le prince commençait à opérer sa retraite par échelons. Ses apparitions à la cour devenaient rares : de Luynes ne manque pas de les consigner dans son journal. Le prince avait même si bien perdu les usages de « ce pays-là », qu'il y commettait incorrections sur incorrections. N'avait-il pas pris, un jour, à une réception de chevaliers de l'ordre, l'évêque de Soissons, Fitz-James, pour un récipiendaire, parce qu'il était en habit de cérémonie, alors que sa charge de premier aumônier du roi lui en faisait une obligation ? La comtesse d'Armagnac disait de lui : « Le duc d'Orléans est comme les chats ; il est quelquefois six mois sans qu'on le voie... »

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1889.

Quand, à Marly, à Compiègne ou à Fontainebleau, il manquait un logement pour quelque grand personnage, c'était celui du duc d'Orléans qu'on donnait; on n'avait respecté que son appartement de Versailles, qu'il garda jusqu'en 1746.

La mort de l'empereur d'Allemagne venait d'ouvrir l'ère des grandes difficultés; le vieux cardinal se survivait à lui-même; Belle-Isle régentaient l'Europe en son nom. C'est en ce moment que le duc d'Orléans demanda au roi et obtint de lui l'autorisation de ne plus assister aux conseils des finances et des dépêches et de ne venir qu'irrégulièrement aux séances du conseil d'État : il appelait cela *se convertir*. Maurepas lui en avait fourni une forte raison. Ce ministre n'apportait plus, depuis quelque temps, aux conseils que des affaires toutes décidées, et de plus, il avait donné au marquis d'Antin des instructions contraires à celles qui avaient été arrêtées, en envoyant l'escadre dans la mer des Antilles, avec ordre de s'emparer de la Jamaïque, au lieu de se borner à la protection des colonies espagnoles dans ces parages. Le duc d'Orléans ne venait donc plus, pour ainsi dire, aux conseils.

Au mois de juillet 1741, le roi l'avait fait convoquer tout spécialement à une séance solennelle où Belle-Isle devait rendre compte des affaires militaires. « Comme S. A. S. dînait, raconte d'Argenson, l'huissier vint l'avertir que le conseil était prêt à commencer. Le duc répondit tout haut : « Monsieur, le roi m'a dispensé d'y aller. » Et d'Argenson ajoute : « Il est apparent que le duc a déjà donné son avis et que sa dévotion le détourne d'opiner pour la guerre; qu'il craint de répandre tout le sang qui va couler. » Le duc d'Orléans était donc libre du côté de la politique : il entendait s'en désintéresser.

Restait son fils : le duc de Chartres avait quinze ans; il était grand et vigoureux : déjà les passions s'éveillaient en lui, et l'expérience du duc d'Orléans s'en alarmait : le moment de le marier paraissait venu. Le prince avait tout d'abord songé à M^{me} Henriette de France, seconde fille du roi; le bruit s'en était répandu : la demande en ayant été faite, Louis XV avait été près d'y consentir, d'autant qu'il était porté vers le duc de Chartres et n'ignorait pas que les jeunes gens s'aimaient. Le cardinal avait objecté des raisons d'État : il convenait de conserver les filles du roi pour des princes étrangers; on pouvait espérer marier M^{me} Henriette à l'empereur d'Allemagne ¹, dont le veuvage était proche; il ne fallait pas indisposer la maison de Condé ni faire ombrage à l'Espagne, en rapprochant encore les d'Orléans du trône. Le roi s'était rendu,

¹ Charles VI avait cinquante-cinq ans; M^{me} Henriette treize.

sans combattre, à ces arguments, et n'avait plus prêté l'oreille ni aux demandes réitérées du père ni aux supplications directes du fils. On avait alors songé à la seconde fille de l'électeur de Bavière; le cardinal avait consenti à entrer dans ces vues; mais on avait appris un jour de Munich que cette princesse était aussi destinée à l'empereur, quand il serait veuf.

Et voilà que c'est l'empereur lui-même qui meurt, laissant à résoudre des problèmes plus difficiles que n'eût été celui de sa seconde union.

Le cardinal consent à renouer les négociations de mariage avec l'électeur de Bavière; mais l'affaire est complexe; elle est liée à la politique générale et à la candidature de l'électeur au trône d'Allemagne; elle doit être menée secrètement; il faut des mois pour qu'elle aboutisse : le duc d'Orléans se prête à ces retards avec une sorte de résignation chrétienne : il semble prendre comme pénitence d'être ainsi retenu un pied dans le monde, tandis que le duc de Chartres, patient sans contrainte et sans mérite, attend et espère toujours la main de M^{me} Henriette. Le père, pour faire diversion aux pensées du fils, demande au cardinal la permission de le faire voyager en Allemagne, afin qu'il voie la princesse qu'on lui destine; cette démarche, même faite incognito, paraît pleine d'inconvénients, et le duc de Chartres est envoyé, avec tout l'équipage d'un prince de son rang, visiter les places de guerre sur nos frontières du Nord. Cependant, chaque fois que le duc d'Orléans relance à Issy le vieux cardinal, il le trouve moins affirmatif sur le chapitre du mariage : il semble, à l'entendre, qu'autant augmentent les chances de l'électeur pour devenir empereur, autant diminuent celles du duc de Chartres pour devenir le gendre de l'empereur.

Mais de quel poids peut être le mariage d'un prince et d'une princesse au milieu des événements qui se pressent et s'enchevêtrent dans ces années 1741 et 1742? La voix brisée de Fleury ne porte plus dans les cours d'Europe; il a donné la parole inconsciemment au maréchal de Belle-Isle qui conduit tout, la guerre, la politique, la diplomatie et surtout les ministres *incredibilium cupitor*, disait le président Hénault. Une année, on va de gloire en gloire : par les armes et par la parole, on a fait de l'électeur un archiduc d'Autriche, un roi de Bohême, un empereur d'Allemagne; l'année d'après, cet empereur n'a même plus son électorat de Bavière; ses alliés se sont fondus autour de lui; l'un se payant de ses mains et se disant quitte; l'autre traitant pour son compte avec la reine de Hongrie; la France elle-même abandonnant la Bohême et se repliant sur ses frontières menacées.

Dans l'intervalle, le cardinal est mort et la grandeur des événements qu'il a déchainés, sans le savoir, l'a tellement rapetissé, qu'on s'en est à peine aperçu. Aujourd'hui, l'homme de la situation est le maréchal de Noailles : toute la noblesse est aux armées. Le duc de Chartres est parti l'un des premiers ; il est sous les ordres du maréchal, avec le comte de Clermont, le duc de Penthhièvre, les fils du duc du Maine : il va sans dire qu'on ne parle plus du mariage avec la princesse de Bavière. Quant au duc d'Orléans, il attend toujours, plus souvent à Sainte-Geneviève qu'au Palais-Royal, qu'il ait le droit de renoncer complètement au monde. Il écrit à Noailles au début de la guerre :

Je suis depuis longtemps accoutumé à votre amitié, Monsieur, mais la bonté que vous avez d'instruire mon fils du métier de la guerre est la plus grande marque que vous puissiez m'en donner. Je suis bien aise que vous trouviez qu'il profite de vos leçons ; on m'avait déjà dit qu'il n'était point bouché pour cette partie ; mais je m'en rapporte bien plus à ce que vous m'en dites. Je souhaite qu'il conserve toute sa vie la reconnaissance de la marque importante d'amitié que vous lui donnez en cela. Je vous prie d'être persuadé que je la sens dans toute son étendue, que je n'oublierai rien pour la lui faire sentir de même, et pour perpétuer dans ma famille les sentiments que vous aviez inspirés pour vous, Monsieur, avant que je fusse au monde.

LOUIS D'ORLÉANS.

Nouvelle lettre du 30 juin 1743, après la bataille de Dettingen.

Nous avons eu nouvelle, Monsieur, que vous étiez entièrement défait. Aussi vous pouvez juger de la satisfaction que m'a causée votre lettre. Le Seigneur n'a donc point abandonné son peuple : *sit nomen ejus benedictum*. J'ai vu dans des lettres particulières que le comte de Noailles, M. de Penthhièvre, Balleroy, son fils, tous les gens de mon fils, le prince de Dombes, se portent bien et ont tous bien fait. Je ne parle pas de vous parce que, comme vous m'écrivez, la chose est notoire : moyennant quoi, voilà une satisfaction pour moi sans aucun mélange de tristesse, pour légère qu'elle eût pu être. J'avais déjà une grande satisfaction de voir que vous manœuvriez en grand général ; mais ce n'était qu'un jugement que je portais dans mon cabinet de Sainte-Geneviève ; à présent, la chose me paraît en évidence et c'est bien fait : car, quoi que vous eussiez fait pour votre réputation dans la guerre de 1701, c'est bien fait de renouveler ces choses de temps en temps : parce que, en trente ou quarante années, la face du monde change et les faits s'oublient ou du moins on n'y pense plus et

l'on ne juge un homme que sur les faits actuels. Je crois aussi que vous pourrez former des sujets : mon fils en pourra bien être un qui sera utile un jour à sa patrie, si on veut l'employer un peu de suite. Je n'ai point entendu parler de Sinety ni du duc de Gramont ; cela fait encore deux hommes de votre armée auxquels je m'intéresse : je vais envoyer chez la maréchale de Gramont pour en avoir des nouvelles. Vous m'avez tiré de Sainte-Geneviève et je vais courir cette après-midi chez toute votre famille. Cela est ridicule ; mais je ne puis que me réjouir aujourd'hui et j'espère que vous me le pardonnerez, Monsieur, car vous ne laissez pas d'être un des grands objets de ma joie et d'autant plus que je vous dois celle que me cause mon fils.

Louis d'ORLÉANS.

La lettre du maréchal, à laquelle répond celle que nous venons de reproduire, avait bien mal renseigné le duc d'Orléans sur cette malheureuse bataille de Dettingen. Sans doute, Noailles avait fait preuve d'un grand talent de manœuvrier ; car l'armée du comte de Stairs devait subir dans cette journée un échec peut-être irréparable, si le neveu du maréchal, ce duc de Gramont dont il n'a pas envoyé de nouvelles, et qui commandait l'aile gauche, n'avait commis, par désobéissance et par désir de gloire, une faute impardonnable, en attaquant l'ennemi qu'il ne devait que maintenir. Il en coûta la vie à un nombre considérable d'officiers et, dans une lettre confidentielle adressée le lendemain au roi, le maréchal avait à remplir le triste devoir de flétrir la tenue des troupes dans cette journée et particulièrement celle des gardes-françaises et de la maison du roi. La bataille de Dettingen ne fut peut-être pas une défaite, mais ce fut une victoire manquée : on voit par le journal de Barbier qu'on attendit plusieurs jours à Paris, dans une grande inquiétude, les nouvelles exactes de cette affaire. Peut-être le maréchal de Noailles lui-même était-il désireux de ne pas livrer trop vite son propre neveu aux sévères appréciations du public. Il l'excusait d'ailleurs, autant qu'il était possible, dans sa lettre au roi, où se trouve cette phrase pleine d'une *prudente* vérité : « Le duc de Gramont, un peu trop inconsidéré dans ses premières dispositions, quoiqu'il ne commandât pas et qu'il eût des anciens, a fait des prodiges de valeur, et cet événement doit le corriger de la seule chose qui aurait été capable de l'empêcher de devenir un bon général. »

Il y avait dans cette même lettre un passages qui a dû pénétrer de joie le cœur du duc d'Orléans : « Je ne puis trop exprimer à Votre Majesté l'admiration où je suis particulièrement du courage, de l'activité et du sens de M. le duc de Chartres ; je peux dire à Votre Majesté que c'est une belle âme et que ce sera un homme de premier

ordre ¹. » Le duc d'Orléans était trop élevé dans ses sentiments pour que l'orgueil paternel ait pu lui faire oublier les tristesses de cette journée : il avait d'autant moins lieu d'éprouver, comme il l'écrit, « une satisfaction sans aucun mélange », qu'à Dettingen le plus noble sang de France avait coulé en abondance et sans profit ; il faut croire que le maréchal n'avait pas suffisamment renseigné le prince sur les incidents de la bataille.

Si le duc d'Orléans était pressé de marier son fils pour être plus libre, disait-on, de *préparer sa canonisation*, il y avait dans la famille royale une princesse qui poursuivait ardemment le même but. C'était la princesse douairière de Conti : insinuante, sans scrupules, intéressée, elle avait manœuvré auprès du duc d'Orléans, auprès surtout de Balleroy, gouverneur du duc de Chartres, « qui passait pour avoir tout pouvoir dans la maison », afin d'évincer M^{lle} de Modène, dont la candidature était en même temps posée par la duchesse douairière d'Orléans. En vue de plaire, la jeune princesse de Conti avait été élevée par sa mère dans des idées de piété et de régularité ; on l'avait fait sortir du couvent pour la montrer à la cour et dans l'idée « d'essayer si la poudre serait bonne sur le duc de Chartres ». Elle était fort belle et étroitement surveillée « au point que sa mère ne la perdait pas de vue un seul moment et que, si elle soupaît hors de chez elle, elle quittait la compagnie et même le jeu, pour mener coucher M^{lle} de Conti, à huit heures, et revenir, le moment d'après, dans l'endroit où elle avait soupé ». De Luynes assure « qu'on ne peut avoir un meilleur maintien, qu'elle est avec sa mère comme avec une amie, beaucoup de gaieté et en même temps l'extérieur le plus simple et le plus modeste. »

Telle était, avant son mariage, la princesse que le duc de Chartres épousait le 19 décembre 1743, entre deux campagnes. Ce que fut cette union par la suite, on ne le sait que trop ; mais ses débuts, à en croire les indiscretions des contemporains, avaient été marqués par le plus tendre accord des époux, au point que le duc, de l'armée où il était, écrivait au moins une fois chaque jour à la duchesse. Tous deux n'avaient alors qu'un désir, se rapprocher ; ils y trouvèrent la princesse de Conti toute portée, le duc d'Orléans moins disposé tout d'abord ; mais le roi donna son autorisation, et le départ de la duchesse de Chartres et de sa mère fut arrêté. Le bruit s'en répandit aussitôt ; on assura « qu'il y avait là-dedans de la politique de la part de la princesse de Conti », qu'il s'agissait « de commencer une cour de femmes à l'armée », que les duchesses de Châteauroux et de Lauraguais devaient être du voyage. Dans

¹ Le duc de Chartres fut fait maréchal de camp le 2 juillet 1743, après Dettingen.

l'audience de congé qu'elle fut obligée de demander à la reine, la princesse de Conti se défendit de toutes les suppositions qu'on pouvait faire; le véridique de Luynes laisse deviner ce que la bonne reine eut à souffrir pendant cet entretien. Les deux princesses partent pour Lille, dans les derniers jours de mai; la voie était frayée pour les deux duchesses qui les suivent de près. La complicité de la princesse de Conti dans cette équipée est bien vraisemblable : M. le duc de Broglie, dans un ouvrage récent, la regarde comme certaine; une lettre *assez énigmatique*, que le duc d'Orléans écrivait au maréchal de Noailles, le 5 mai 1744, le lendemain même du jour où le roi était parti pour l'armée, peut cependant donner à penser que la duchesse de Chartres, en désirant rejoindre son mari à l'armée, obéissait à un sentiment de jalousie ¹. Voici cette lettre :

Véritablement, Monsieur, on dit que vous avez quelques affaires dans le moment présent, et les spéculateurs politiques du pavé de Paris prétendent que le roi n'est pas en humeur de les diminuer; ce dont je suis fort aise; car je n'ai jamais connu d'habitant de la lune aussi honnête homme que vous, et je crois que c'est ce dont cette petite sphère supérieure, où je vous ai toujours désiré si longtemps en vain, a le plus de besoin, pour que ses influences nous soient salutaires. Je prévois bien que j'y perdrai quelque chose de votre société et je commence déjà à l'éprouver, mais un chrétien doit préférer le bien public au bien particulier. Je suis bien aise que l'amour n'ait pas amolli le cœur de mon fils; il avait couru toute sorte de bruits qui commencent à tomber : je juge par votre lettre qu'ils n'auront pas lieu et que vous ne camperez pas à Paphos cette année. Je suis petit-fils et petit-neveu du feu roi, nourri à le respecter; mais je suis bien aise qu'on ne l'imite pas si servilement en tout; mon petit garçon m'a menacé en partant; je prie Dieu qu'il n'exécute pas, et désire fort que vous l'occupiez assez pour ne lui en point laisser le temps. Vous voyez, Monsieur, que mon zèle n'a point changé et j'espère qu'il ne vous laisse aucun lieu de douter que mes sentiments pour vous sont toujours tels que vous les connaissez de tous les temps.

LOUIS D'ORLÉANS.

Cette lettre avait été écrite de Sainte-Geneviève, comme les précédentes. Le duc d'Orléans y était définitivement installé.

Il n'hésita pas cependant à partir, à la première nouvelle que Louis XV était tombé gravement malade : arrivé le 20 août à

¹ On avait aussi donné comme raison ou comme prétexte à ce voyage une chute de cheval qu'aurait faite le duc de Chartres. (Barbier, juin 1744.)

Metz, il trouva le roi sauvé et déjà convalescent, la reine à son chevet, M^{mes} de Châteauroux et de Lauraguais, « *les vivandières* », comme on les appelait dans leur propre famille, congédiées, le duc de Richelieu en disgrâce, toute la cour « sens dessus dessous ». Le duc de Chartres, accouru un des premiers et au moment le plus critique, avait en quelque sorte forcé la porte du royal moribond avec le comte de Clermont, éloigné un moment les duchesses, qui le veillaient étroitement, et revendiqué les droits de la famille devant la mort. Les prières, que le duc d'Orléans devait souvent adresser à Dieu, avaient été exaucées; le roi était sorti de l'état de péché où il vivait, et, par la voix de son premier aumônier, l'évêque de Soissons, Fitz-James, il avait fait amende honorable et demandé pardon des scandales de sa vie. La Providence ne lui accorda pas malheureusement la vertu de persévérance, et le duc d'Orléans eut bientôt à reprendre ses prières et à déplorer la fragilité des résolutions royales, en apprenant la disgrâce d'un des principaux officiers de sa maison, le marquis de Balleroy ¹, dont nous avons déjà prononcé le nom; on le soupçonnait d'avoir conseillé son ancien élève, le duc de Chartres, dans le noble rôle qu'il venait de jouer au chevet du roi; on le savait hostile aux duchesses et à Richelieu, on ne pouvait lui pardonner d'être allié à la famille de l'évêque de Soissons, « le Soissons », comme disait M^{me} de Châteauroux dans sa colère; et le roi l'envoyait expier en exil le tort de déplaire, malgré l'amitié dont le couvrait le premier prince du sang.

Le duc d'Orléans, en quittant Metz, avait eu hâte de rentrer à son monastère : il y était déjà le 28 août et écrivait au maréchal de Noailles, à la suite du combat de Suffelnheim :

¹ Voici une lettre qu'écrivait le duc d'Orléans plusieurs années auparavant et où il est question de Balleroy :

A Paris, 26 avril 1735.

Vous aimez, Monsieur, M. de Balleroy et moi; c'est pourquoi j'espère que vous ne serez pas fâché que je l'aie pris pour gouverneur de mon fils; je me souviens même que vous me l'avez indiqué il y a longtemps. Les bruits, qui avaient couru, qu'on le mettrait auprès de M. le Dauphin, m'avaient fait prendre le parti d'attendre que cela fût fait, mais ayant ouï dire à M^{me} de Villars, avec qui, par parenthèse, je vis fort raisonnablement à présent, selon l'ordre que vous m'avez laissé en partant, ayant, dis-je, ouï dire à M^{me} de Villars que peut-être il accepterait à présent, je lui parlai, et nos affaires furent bientôt bâclées. Ma mère, à qui je n'ai pas dit d'où j'avais cette circonstance, y a donné son agrément d'assez bonne grâce. Pour moi, sur les conversations plus intimes que j'ai eues avec lui, j'en suis charmé, car ce n'est pas un homme qui se fasse valoir et qui s'étale de prime abord. La cour a fort approuvé mon choix... Louis d'Orléans.

« Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous faire mon compliment sur ce que vous avez accroché l'arrière-garde de M. le prince Charles ¹ ; cela était nécessaire ; car Paris, dans l'opinion que vous laisseriez tout échapper, criait déjà beaucoup contre vous. Mais je suis fort en peine de mon petit frère ² : quoiqu'on mande que le coup n'offense ni l'os ni les nerfs, on dit que la blessure est considérable, et c'est un mauvais corps. La raison réfléchit le regretterait moins à présent qu'avant sa conversion ; mais la nature y serait plus sensible... Je ne sais quelle conduite il a tenue dans l'armée et si son noviciat à quarante-deux ans l'amènera à faire profession. Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de la sensibilité que j'aurai toujours pour tout ce qui vous arrivera d'heureux et de glorieux : vous me connaissez depuis longtemps ces sentiments et j'espère que l'avenir ne les affaiblira pas.

Louis D'ORLÉANS.

Cette lettre se place au moment critique où le duc de Noailles, préoccupé de la maladie du roi et des événements de Metz, venait de laisser l'armée autrichienne passer le Rhin, en sacrifiant son arrière-garde et marcher vers la Bohême menacée par notre allié, le roi de Prusse. C'était cette arrière-garde que le maréchal n'avait pas eu de peine à battre et, comme le dit le duc d'Orléans avec sa franchise habituelle, il était temps pour le maréchal d'avoir un succès, si petit fût-il ; car le peuple murmurait très haut contre lui. Barbier raconte qu'on le chansonnait partout et qu'on était venu la nuit accrocher une épée de bois à la porte de son hôtel.

Le duc d'Orléans n'assista à aucune des fêtes qui furent données à Paris pour le rétablissement et pour le retour du roi, pas même à la grand'messe d'actions de grâces qui eut lieu, le 14 novembre, à Notre-Dame de Paris.

C'est vers cette époque qu'il consulta l'abbé de Sainte-Geneviève, le R. P. de Riberolles, sur sa vocation et sur les des-seins de Dieu à son endroit. La pensée de se faire prêtre ne l'avait jamais abandonné depuis le temps où d'Argenson avait cherché à lui démontrer les inconvénients d'une semblable résolution. L'abbé lui fit à son tour toutes les représentations convenables sur les moyens qu'il avait « d'allier son rang et son emploi avec la profession du christianisme » et de faire son salut sans manquer à ses devoirs d'état, ainsi que sur les plus grandes facilités qu'il trouverait à s'occuper du soulagement des pauvres en ne quittant pas le monde. Le prince se rendit, non sans lutte, à ces raisonne-

¹ Le prince Charles de Lorraine, beau-frère de la reine Marie-Thérèse.

² Le chevalier d'Orléans, fils naturel du Régent, grand prieur de France, qui avait pris du service pendant la guerre. Il est mort en 1749.

ments ; il renonça à prendre l'habit ; mais il s'astreignit à la règle que suivaient les Génovéfains. Elle n'était pas, à cette époque du moins, d'une grande sévérité. On servait beaucoup Dieu à Sainte-Geneviève, en s'occupant de lettres et surtout de sciences : on y était, disait-on, un peu janséniste, pas assez cependant pour compromettre la conservation des privilèges universitaires dont jouissait le supérieur général. Le duc d'Orléans exagéra, suivant les mauvaises langues du temps, les austérités de la règle, au point que les religieux, obligés de se piquer d'exemple, ne furent pas quelquefois sans regretter l'honneur que le premier prince du sang leur avait fait en choisissant leur monastère pour asile. Il habitait dans l'enclos de l'abbaye une maison qui existe encore et qui sert de presbytère au clergé de l'église Saint-Étienne du Mont¹ : cette maison, placée au chevet de l'église, communique avec elle, comme au temps où le duc l'habitait, par une porte qu'il avait obtenu de faire ouvrir, pendant une de ses retraites, et dont il est question, dans une lettre que nous avons citée. L'habitude du prince était d'entendre les offices, soit à l'église Saint-Étienne, où il aimait à se confondre au milieu du peuple, quoiqu'il y eût une tribune, soit dans une autre tribune, à laquelle il accédait par un des bas côtés du monument et qui s'ouvrait sur la nef de la basilique de l'abbaye Sainte-Geneviève : l'emplacement de cette tribune peut encore se reconnaître dans l'église Saint-Étienne du Mont : elle fermait une arcade dont l'entre-deux est actuellement muré dans le bas et sert de fenêtre sur la rue Clovis : au siècle dernier, cette arcade mettait les deux édifices en communication. Le duc d'Orléans avait en outre acheté un terrain contigu à l'enclos de l'abbaye : il avait fait abattre les modestes constructions qui existaient sur ce terrain et y avait élevé un pavillon où il avait installé sa bibliothèque, son laboratoire de chimie, ses collections de médailles et de pierres gravées. C'est dans ce pavillon, dont nous n'avons pu retrouver aucune trace, que le prince recevait la duchesse d'Orléans sa mère, quand elle venait le voir à Sainte-Geneviève : dans le jardin attenant, il faisait entretenir une collection de plantes exotiques par son médecin Guettard², afin d'étudier leurs propriétés médicinales

¹ Grâce à l'obligeance du vénérable curé de Saint-Etienne du Mont, nous avons pu voir la chambre qu'habitait au second étage de cette maison le duc d'Orléans et dans laquelle il est mort. C'est une pièce assez petite avec une alcôve : les boiseries, la cheminée, la glace, surmontée d'une bonne peinture, sont intactes ; dans la boiserie à droite de l'alcôve est le médaillon du père du duc, en bois sculpté ; le médaillon en pendant, — qui devait être celui de sa mère, — a été arraché à la Révolution.

² Célèbre naturaliste, membre de l'Académie des sciences, auteur d'ouvrages estimés, né en 1715, mort en 1786.

et d'en composer des remèdes dont il avait demandé la formule à des médecins étrangers et à des voyageurs. Il avait en outre dans la rue Jean-Bordet une maison qu'il avait fait bâtir en 1746 et où il avait son cabinet de physique et son musée d'histoire naturelle, à la conservation desquels était préposé le même médecin Guettard.

Le duc d'Orléans avait toutes les curiosités et toutes les persévérances d'un savant. Son enfance et sa jeunesse ne paraissent pas cependant avoir été très laborieuses; on assure qu'il apprit le latin à l'âge d'homme, afin de pouvoir suivre les études du duc de Chartres. Il avait touché à toutes les sciences, sans peut-être les avoir également approfondies; mais assez pour être en état d'en raisonner : médecine, chirurgie, botanique, chimie, physique, astronomie, mécanique, géométrie, histoire, géographie, rien ne lui était étranger : on l'avait accusé dans le vulgaire de s'être aussi occupé de sciences occultes, il ne pouvait guère échapper à un tel reproche. Mais le duc d'Orléans s'était surtout senti porté vers la philosophie et vers la théologie, et comme en toutes choses il éprouvait le besoin de remonter aux principes et aux sources, il avait tenu à étudier l'Écriture sainte dans les textes originaux : il avait appris le grec, puis l'hébreu et les dialectes qui en sont dérivés. C'était un spectacle étrange à la cour de Louis XV, de voir le premier prince du sang se passionner pour des études qui ne se cultivaient guère qu'au fond des cloîtres, et d'Argenson raconte, avec une colère contenue, que, dans une circonstance où la politique réclamait l'intervention du duc d'Orléans, on le trouva discutant, avec des docteurs de Sorbonne, sur l'emplacement que devait occuper le Paradis terrestre. Le prince écrivait beaucoup et il s'essayait non seulement sur des matières théologiques et dans des controverses savantes, mais sur des questions de morale et même au besoin sur des sujets poétiques. Il a laissé tous ses manuscrits à l'ordre de Saint-Dominique, en donnant toute liberté aux supérieurs généraux pour en faire l'usage qui leur paraîtrait le plus profitable, soit qu'ils les conservassent réunis, soit qu'ils les divisassent entre plusieurs de leurs maisons, en faisant juges aussi ses légataires de l'opportunité d'imprimer ces manuscrits et d'y apporter toutes les corrections qu'il faudrait, ne dussent-ils que servir de matériaux pour d'autres ouvrages. Son intention, en faisant ce legs à l'ordre de Saint-Dominique, avait été de marquer sa vénération pour un ordre qu'il estimait avoir rendu les plus grands services à l'Église, en enseignant la doctrine de saint Thomas, la meilleure, disait-il, et la plus pure de toutes celles qui se soutiennent dans l'École. Les volontés du duc d'Orléans n'ont

pas été remplies : l'ordre de Saint-Dominique n'est entré en possession que des livres du prince qui lui avaient été également légués et qui, depuis, sont venus en partie enrichir la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le roi avait vu des inconvénients à remettre à des mains étrangères les ouvrages manuscrits d'un prince du sang et s'était opposé à la délivrance du legs. D'après l'étude de M. Léopold Delisle sur la formation du dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale, le roi ordonna, le 31 mars 1753, deux mois environ après la mort du duc d'Orléans, que ses manuscrits seraient déposés provisoirement dans sa bibliothèque; ils y sont demeurés depuis cette époque, la collection comprend *trente et un volumes*, la plupart in-folio¹. Aucun de ces ouvrages n'a jamais été imprimé : peut-être un jour quelque théologien autorisé les tirera-t-il d'un oubli immérité.

En parcourant tous ces manuscrits, où le duc d'Orléans a enfoui sa science et quelquefois son cœur, nous avons trouvé les notes

¹ T. I à IX bis : Epîtres de saint Paul, traduites et commentées.

T. X. Epîtres de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude.

T. XI à XIV. Traduction des psaumes.

T. XV à XVI. Traduction des cantiques de Moïse. Dissertation sur les psaumes.

T. XVII et XVIII. Commentaires sur la Genèse.

T. XIX et XX. Dissertation sur différents sujets : (Observations sur le plan de M. d'Auvile de l'ancienne Jérusalem. — Lettre sur la division des nations et des langues. — Observations sur l'explication de la fable d'Orion. — Observations sur l'histoire du ciel. — Six dissertations contre les Juifs. — Discours sur ce qui s'est passé depuis l'entrée du Jardin des Oliviers jusqu'à la prise de Jésus-Christ. — Sur la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Traité de la composition. — Des étymologies et de leur usage. — Réflexions sur un projet de grammaire hébraïque. — Essai d'une méthode abrégée pour apprendre l'hébreu).

T. XXI. Observations sur Sanchoniathon.

T. XXII et XXIII. Discours sur l'humilité.

T. XXIV. Traduction de saint Jean Chrysostome et de Théodoret.

T. XXV. Commentaires sur saint Jérôme, Isaïe, etc.

T. XXVI. Sur la *Somme* de saint Thomas, les sentences, dialogues, etc.

T. XXVII à XXXI. Mélanges théologiques : Dissertation sur le quietisme. — Fragment de traduction du *De Amicitia*. — Projet de panégyrique de sainte Thérèse. — Projets de sermons. — Réflexions sur une traduction d'un ouvrage de saint Ephrem. — Réponse au livre intitulé : *Rempart de la foi*. — Traité de l'Eglise. — Réflexions sur le livre de M. Dupin, *De antiqua Ecclesiæ disciplina*. — Observations sur la lettre d'un évêque à un Conseiller d'État sur l'imposition du clergé. — Réponse à un Mémoire sur la communion pascale, etc., etc.

Extraits de Tertullien et de saint Augustin.

Essai de traduction de l'*Anti-Lucrèce*. — Géorgiques chrétiennes. — Sur les spectacles. — Sur le nouveau bréviaire de Paris.

informes que prenait le prince, au cours de ses pieuses méditations, et nos yeux sont tombés sur celles qu'il écrivait le jour du samedi saint de l'année 1748 : nous les reproduisons comme une sorte de secret surpris sur ses lèvres en prières :

O mon Dieu ! donnez-moi de porter partout cette paix avec moi ! Vous êtes entré dans la mort pour en rompre les liens et ne les plus porter ensuite. La mort n'a été pour vous qu'un état de passage et vos disciples ne la considèrent aussi que comme un sommeil dont ils doivent un jour être réveillés par le son de la trompette, pour entrer en une possession pleine de votre gloire. Nos retraites ne sont non plus qu'un état de passage : mais, comme en sortant du tombeau, votre corps a été glorieux et impassible, de même notre âme, au sortir de la retraite, ne doit plus être accessible aux commotions de joie dans les plaisirs permis ni aux commotions de tristesse dans les contradictions que nous éprouvons de la part des hommes ; mais pourquoi y sommes-nous si sensibles, sinon parce que nous voulons être considérés, que nous craignons le mépris ? Nous nous piquons de penser autrement que le monde, de mépriser ses jugements et nous y retombons dans ce où il est le plus important de s'en écarter. Nous craignons de la même crainte que lui, de cette crainte qui empêche de servir Dieu et que le Seigneur interdit à ses serviteurs.

Dans sa laborieuse solitude, le duc d'Orléans, en dehors des personnes de sa famille, des officiers et des commensaux de sa maison, dont il conserva toujours l'administration, ne voyait guère que des savants, avec lesquels il pût s'entretenir des études qui lui étaient chères : ces savants étaient pour la plupart des religieux, des missionnaires revenant des pays lointains, des docteurs de Sorbonne, des professeurs ecclésiastiques. Rollin, déjà fort âgé quand le prince se fixa à Sainte-Geneviève, venait aussi l'y voir et avait une grande admiration pour sa science et pour sa piété. C'est avec le bibliothécaire de la faculté de théologie, le savant abbé Ladvoocat¹, hébraïsant d'une profonde érudition, que le prince concerta la création d'une chaire d'hébreu en Sorbonne, consacrée à l'explication de l'Écriture sainte : cet enseignement, qui était donné dans plusieurs facultés de province et à l'étranger, particulièrement dans les pays schismatiques, faisait défaut à Paris et y maintenait les hautes études théologiques dans une infériorité dont le duc d'Orléans avait été frappé. Le projet de cette institution fut examiné avec le plus grand soin dans deux assemblées générales

¹ Ladvoocat, né en 1709, mort en 1765, auteur de nombreux ouvrages et notamment d'une grammaire hébraïque à l'usage des écoles de Sorbonne.

des professeurs de Sorbonne : la première, qui se tint sous la présidence de l'abbé Turgot, fut ouverte par un discours en latin de l'abbé Riballier ¹, proviseur de Sorbonne, dans lequel les mérites et les vertus du duc d'Orléans étaient opposés aux vices triomphants, et sa foi à l'incrédulité qui ose tout : l'orateur y développait tous les avantages d'une création qui permettrait de trouver dans les textes mêmes les arguments propres à confondre les ennemis de Dieu. Ce ne fut cependant pas sans difficultés que furent obtenues les lettres patentes : l'affaire fut portée au conseil du roi et renvoyée au cardinal de Tencin. Devant le Parlement, on objecta le tort que la nouvelle institution ferait à la chaire d'hébreu existant déjà au Collège royal : la Sorbonne représenta que les deux enseignements ne pouvaient faire double emploi et que, loin d'enlever des élèves au Collège du roi, la chaire qu'on se proposait de fonder lui en donnerait de nouveaux, attendu qu'en Sorbonne ne pourraient être admis, pour l'explication des textes que des auditeurs déjà initiés aux principes de la langue hébraïque, qu'ils auraient appris au Collège royal. Les lettres furent enregistrées au Parlement, le 31 août 1751, et le duc d'Orléans, après avoir passé par-devant notaire l'acte de fondation, appela l'abbé Ladvoat à la nouvelle chaire, suivant le droit de nomination qu'il s'était réservé : il écrivit à ce sujet à Messieurs de Sorbonne, comme on disait :

Messieurs, le mérite de M. Ladvoat, ses grandes connaissances dans les langues savantes et son attachement à ma personne, dont il m'a donné des preuves depuis plusieurs années, étant les motifs qui me déterminent à le choisir pour remplir la place de professeur en théologie que je viens de fonder, je vous prie que ma nomination ne lui fasse pas tort et qu'en rendant de nouveaux services au public, il continue à donner ses soins à la bibliothèque de Sorbonne : cet arrangement me paraît d'autant plus fondé en justice que, dans la conjoncture présente, ces deux emplois sont compatibles. Je me sers avec plaisir de cette occasion pour vous donner de sincères assurances de la parfaite estime avec laquelle je suis, Messieurs, votre très affectionné à vous servir.

LOUIS D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans a été accusé de jansénisme : on a même raconté qu'à son lit de mort, un farouche ultramontain, le P. Bouettin, ancien génovéfain, récemment appelé à la cure de Saint-Étienne

¹ Riballier, né en 1722, mort en 1785, eut à soutenir, comme proviseur de la faculté de théologie, de violentes discussions contre les jansénistes et les philosophes : a laissé des ouvrages dogmatiques.

du Mont, lui avait demandé de rétracter ses opinions et lui avait refusé le sacrement de l'extrême-onction, soit parce que sa réponse n'avait pas été jugée suffisamment orthodoxe, soit à cause d'une situation de famille dont nous aurons à parler ultérieurement. Rien, dans tout ce que nous avons lu sur les derniers jours du prince, n'établit sérieusement qu'il n'ait pas eu la suprême consolation de recevoir les derniers sacrements. Il est exact que le duc d'Orléans, par ses relations avec les savants théologiens de son époque, s'est forcément trouvé en contact avec des jansénistes reconnus; le nombre en était grand, surtout dans le clergé de Paris: il est exact aussi que sa sœur, Louise-Adélaïde d'Orléans, l'abbesse de Chelles, bien que d'Argenson dise qu'elle était « *moine des pieds à la tête* », passait pour un peu hérétique, et qu'il y avait entre le frère et la sœur une affection qui s'était encore accrue depuis que, quittant Chelles, l'abbesse s'était retirée au monastère de la Madeleine de Tresnel, comme simple bénédictine; mais, en admettant avec M. de Lescure, qui a si aimablement *confessé*¹ l'abbesse, que les reproches faits à la sœur fussent fondés, il n'en résulterait pas que ses erreurs aient été partagées par son frère. Il nous paraît que les doutes exprimés sur l'orthodoxie du saint prince se ressentent de l'extrême réserve qu'il apporta dans les ardentes polémiques du temps, de l'éloignement où il voulut toujours se tenir des opinions extrêmes et aussi de l'austérité un peu farouche de ses mœurs, austérité qui passait trop communément pour être un des caractères distinctifs des jansénistes. D'Argenson nous dit que le duc d'Orléans condamnait les opinions de Jansénius et qu'il a même écrit pour les réfuter; il raconte aussi qu'il n'intervint en rien dans la défense du curé de Saint-Etienne du Mont, le prédécesseur du P. Bouettin, qui fut disgracié comme janséniste, et il oppose à ce sujet la conduite du duc d'Orléans à celle du prince de Charolais qui, voyant son curé, à Ecoeu, prêt d'être renvoyé, fit sonner les cloches et réunir les fidèles. Le prince a d'ailleurs pris le soin, dans son testament même, d'accuser son respect pour la doctrine de saint Thomas, et il a consacré tout un volume à l'apologie de ce grand théologien qu'il aurait proclamé, lui aussi, l'ange de l'École: sa fidélité à l'Eglise, sa soumission à la Constitution sont en outre attestées par tous ses panégyristes. Nous avons enfin deux documents sous les yeux, desquels il est permis d'induire que le duc d'Orléans n'était nullement engagé dans l'opposition contre la bulle *Unigenitus*.

Il écrit en 1732 au duc de Noailles, à propos du parti des *appe-*

¹ Lire la *Confession de l'abbesse de Chelles*, par M. de Lescure.

lants et réappelants, dans lequel des personnes de la cour étaient entrées.

« ... Il me semble par les conversations que nous avons eues ensemble que nous sommes tous deux également soumis à l'Église et que je vous ai ouï dire que les gens en question ouvriraient bientôt les yeux et se réuniraient au trône. »

Nous lisons en outre dans une lettre que le duc d'Orléans adressait à un de ses amis touchant un nouveau bréviaire, pour lequel l'archevêque de Paris avait été accusé d'hérésie janséniste dans un pamphlet paru sous forme de deux lettres :

« ... Vous me demandez, Monsieur, ce que je pense des deux lettres sur le nouveau bréviaire de Paris; mais vous êtes trop instruit de la satisfaction que je trouve à le réciter, pour pouvoir imaginer que je les approuve : d'ailleurs vous n'ignorez pas que plus je suis persuadé qu'on doit être soumis à la constitution *Unigenitus*, plus je suis peiné des excès auxquels se portent quelques-uns de ses défenseurs. Or certainement les deux lettres dont vous me parlez sont un des plus grands qu'on puisse voir. C'est le jugement qu'en ont porté tous les gens sensés : ils ont trouvé que le Parlement traitait ces libelles selon leur mérite.

Nous avons lu quelque part que le duc d'Orléans peignait : l'auteur ne disait pas si le prince avait quelque talent. Mais il nous a été donné malheureusement de pouvoir juger de ses mérites comme poète. La rime lui étant rebelle, il avait pris le parti héroïque de la supprimer :

Si de la rime ici je prétends m'affranchir,
Par d'autres agréments il faut dédommager
Le lecteur qu'indispose une pareille audace.

Nous avouons n'avoir trouvé aucun dédommagement dans la lecture de ses *Géorgiques chrétiennes* et c'est avec une vraie satisfaction que nous avons vu le poète, après avoir essayé de chanter, comme ses prédécesseurs dans le genre didactique, les biens de la terre, imposer subitement silence à sa muse pacifique, au moment de la déclaration de la guerre de la succession d'Autriche. Voici sa chute :

Mais tu vois qu'en tous lieux se lèvent des soldats!
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
Pour des temps plus heureux réservons nos leçons
Et laissons le poète à rimer exercé
Chanter de nos guerriers les sanglantes victoires.

Le duc d'Orléans s'est toujours montré un ennemi irréconciliable du théâtre.

Il souffrait beaucoup d'être, au Palais-Royal, si voisin de l'Opéra qu'il pouvait entrer directement de ses appartements dans ses loges, et il avait fait tous ses efforts pour que ce théâtre fût transporté dans l'hôtel de Soissons, comme il en avait été souvent question, sans que ce projet pût jamais être mis à exécution, faute d'argent. Son intention, dit Barbier, était « de travestir la salle de l'Opéra en une chapelle fondée », et il ajoute que « si cette conduite est belle pour là-haut, cela ne donne pas le relief d'un grand homme ici-bas ». Il va sans dire que le duc d'Orléans n'assistait jamais aux représentations : non content de s'en priver, il ne tolérait pas que le voisinage de l'Opéra « fût une occasion à ses officiers pour voir le spectacle », et il avait fait démeubler et fermer ses loges, si bien que son chancelier, le comte d'Argenson, qui aimait beaucoup l'Opéra, était obligé d'aller aux places ordinaires.

Quand, à la mort du duc Léopold de Lorraine, beau-frère du Régent, son fils François-Etienne vint en France rendre foi et hommage au roi, en vertu du traité d'Utrecht, à cause du duché de Bar et des autres domaines mouvants de la couronne, le duc d'Orléans alla jusqu'à Claye au-devant de son cousin et le conduisit au Palais-Royal, où il fut logé. C'est à son grand regret qu'il se vit dans l'obligation de faire rouvrir ses loges pour permettre à son hôte d'assister à un bal qui fut donné en son honneur à l'Opéra et de retourner le surlendemain à une représentation d'*Hésione*.

M^{lle} Le Maure, une célèbre et capricieuse chanteuse de l'époque, refusa un jour de remplir son rôle : le secrétaire d'État, Maurepas, qui assistait à la représentation et qui avait l'Opéra dans ses fonctions, la fit conduire, sur lettre de cachet, au Fort-l'Évêque. Ce fut un gros scandale, les uns tenant pour la chanteuse, les autres pour le ministre. Le duc d'Orléans intervint en faveur de la demoiselle Le Maure, non pour la faire rentrer à l'Opéra où elle ne voulait plus reparaitre, mais pour lui ouvrir les portes d'un couvent que, du reste, elle quitta bientôt, malgré la pension que le prince s'était empressé de lui assurer pour le salut de son âme.

Nous avons trouvé, dans un des in-folio manuscrits du duc d'Orléans, un long mémoire intitulé : *Réponse aux raisons par lesquelles les gens du monde veulent se justifier à eux-mêmes les spectacles*. C'est une condamnation sans circonstances atténuantes de ceux qui vont au théâtre et de ceux qui y font aller, des spectateurs et des auteurs. L'auteur ne trouve pas, comme Molière, « des Pères de l'Église qui aient traité le théâtre doucement », et rappelle au contraire toutes les condamnations contenues dans

les actes des conciles, dans les ordonnances synodales et dans les mandements des évêques. Il reproche aux mariages qui se font sur la scène d'être toujours poussés si avant par les intéressés que le consentement des parents n'est plus libre, et il les compare « à ce que les lois appellent *le rapt par séduction*, crime si énorme que le roi faisait serment à son sacre de ne point donner de grâce à ceux qui le commettraient sous son règne ». Il fait le procès de tous les héros de tragédie, dont le théâtre lui paraît exalter les plus grandes extravagances, en choisissant dans l'humanité les actes qui prouvent que nos passions sont plus fortes que nos volontés. Les crimes et les vices lui semblent toujours punis trop tard, et lorsque le spectateur a eu tout le loisir de s'en nourrir; quant à la vertu sur la scène, il lui trouve toutes les apparences d'une vertu de convention. *Tartufe* et le *Misanthrope* sont, à ses yeux, les deux pièces les moins dangereuses; mais il entend encore la morale autrement qu'Elvire, qui

Aime qu'avec douceur nous nous montrions sages,
Et veut une vertu qui ne soit pas diablesse;

autrement qu'Alceste, qu'il trouve trop amoureux; autrement surtout que les Ariste, les Philinte et les Cléanthe, qu'il ne juge pas d'honnêtes gens, à les voir favoriser toutes les désobéissances, attiser toutes les passions et mener à bien ou plutôt à mal toutes les intrigues. Après avoir montré les dangers des spectacles, cherché à établir qu'ils ne peuvent être une distraction, « attendu que les passions remuées ne sauraient donner de délassement », examiné la fâcheuse influence du théâtre sur l'esprit d'une cour et sur la conduite de la politique, le prince critique conclut en une phrase : « Je finis ce petit ouvrage par cette simple réflexion qui me paraît totalement décider la question et rendre superflu tout ce qui précède. Il y a des gens qui disent que les spectacles sont un obstacle au salut; il n'y en a pas qui disent qu'ils y soient un moyen; donc on n'y doit pas aller. » Molière avait rencontré de son temps des esprits « d'un aussi haut étage de vertu » que le duc d'Orléans. Il écrivait ceci pour eux : « Je ne sais s'il n'est pas mieux de travailler à rectifier et adoucir les passions des hommes que de vouloir les retrancher entièrement. J'avoue qu'il y a des lieux qu'il vaut mieux fréquenter que le théâtre; et si l'on veut blâmer toutes les choses qui ne regardent pas Dieu et notre salut, il est certain que la comédie en doit être, et je ne trouve pas mauvais qu'elle soit condamnée avec le reste; mais, supposé, comme il est vrai, que les exercices de la piété souffrent des intervalles et que les hommes aient besoin de divertissements, je soutiens qu'on ne

leur en peut trouver un qui soit plus innocent que la comédie. » Pour mettre le grand écrivain d'accord avec le saint prince, il aurait peut-être suffi que le premier pût offrir au second une comédie qui lui parût complètement honnête ; mais la vertu du duc d'Orléans était autrement « diabolique » que celle d'Elvire.

Le duc d'Orléans habitait, dans la maison dont nous avons parlé, un appartement des plus modestes ; le mobilier de cet appartement et du pavillon qu'il avait élevé était presque misérable. On raconte qu'il fuyait surtout le confortable des sièges et qu'une de ses mortifications, dont il continua la pratique même au cours de sa dernière maladie, était de s'asseoir dans la position la plus gênante qu'il pût trouver. La duchesse d'Orléans, voyant un jour son fils malade et misérablement accroupi sur une sorte d'escabeau, envoya de chez elle un fauteuil, sous prétexte qu'elle ne trouvait pas où s'asseoir quand elle venait à Sainte-Geneviève ; mais, en réalité, pour que le prince pût, au moins quand il était malade, ne point ajouter à ses douleurs la souffrance d'une position incommode : jamais le duc ne consentit à user de ce fauteuil. Il couchait sur une paille, n'ayant, en toute saison, d'autre couverture que son manteau. Ses vêtements étaient plus que simples : sa mère lui en faisait quelquefois des reproches : elle avait commencé par s'étonner qu'il ne portât plus ses ordres : « Les ordres d'un chrétien, lui avait répondu le prince, sont la piété, la charité et la pénitence. » Un autre jour, comme elle le grondait doucement, en remarquant que sa tenue était plus négligée que de coutume, qu'il se voûtait et devenait méconnaissable : « Il ne vous reste plus de bien que votre pied, » lui disait-elle. Le prince, depuis ce jour, ne porta plus que de gros souliers dans lesquels il dissimulait à l'aise les dernières grâces qu'il avait pu trouver en lui l'œil d'une mère. Sa table était plus que frugale ; il dépensait un louis par jour pour sa nourriture et pour celle de son domestique ; il jeûnait rigoureusement et ne buvait que de l'eau, avouant que la privation du vin avait été un des sacrifices qui lui avaient le plus coûté. Il se levait tous les jours, en hiver comme en été, à quatre heures du matin et se mettait en prière, puis au travail ; jamais il ne s'approchait du feu, quelque froid qu'il fit. Chaque jour, il récitait le bréviaire de Paris et assistait à tous les offices : souvent il accompagnait le saint Viatique chez les pauvres. Sa charité était inépuisable et il l'exerçait toujours personnellement ou par les mains de son aumônier, l'abbé Onicq. Tous les jours, pendant plusieurs heures, il recevait les malheureux dans une des salles de Sainte-Geneviève : il les appelait les *courtisans du Seigneur*, les écoutait successivement, leur donnant toutes les consolations qui étaient en son pouvoir : accom-

pagné d'un domestique, il allait chez ceux qu'il savait ne pouvoir venir jusqu'à lui, leur porter des secours, des médicaments, soulager leur âme par ses paroles de foi, et soigner les plaies de leur corps de ses propres mains. Quand il mourut, on trouva la liasse des placets qui lui avaient été remis depuis quelques jours; il avait eu le temps et la force d'annoter la plupart de ces demandes et, dans son testament, il avait prévu les sommes qui pourraient être nécessaires pour que les pauvres qui s'étaient adressés à lui dans les derniers jours de sa vie n'eussent pas à souffrir de sa mort : 140 000 livres étaient laissées à l'abbé Onicq, pour être ainsi employées en secours posthumes. Toutes les misères, toutes les douleurs s'adressaient au duc d'Orléans, sûres d'être entendues, étudiées, soulagées. Le duc de Luynes estime à *douze ou quinze cent mille* livres le chiffre de ses charités annuelles. Il faisait élever des enfants dans des collèges ou dans des couvents, mariait des filles, dotait des religieuses, faisait apprendre des métiers, remettait dans leurs affaires des commerçants à bout de ressources, soutenait des officiers pauvres, relevait des maisons nobles ruinées, envoyait des secours aux catholiques en Prusse, en Silésie, en Amérique, dans les Indes, ouvrait des écoles et fondait des communautés. C'est ainsi qu'il avait établi en Normandie le collège de Beaumont, pour former des jeunes gens aux sciences et fondé à Versailles un autre collège ¹, sur les conseils de l'abbé Jomard, curé de la paroisse de Notre-Dame, qui avait été le directeur de sa conscience. Le duc d'Orléans fut une véritable providence pour la ville et pour la province qui portaient son nom; il fit de grands travaux pour défendre le pays contre les inondations de la Loire, et nourrit presque seul la population, pendant les disettes de 1739 et de 1740, ayant été obligé de faire venir d'Italie des bateaux chargés de riz, et de fournir toutes les semailles de la contrée. Il s'ingéniait, en toutes choses, à prévenir et à soulager les maux qui affligent l'humanité, envoyant des médecins, des chirurgiens, des sages-femmes, dans les villes qui en manquaient, étudiant des médicaments, en faisant venir de l'étranger, achetant des secrets utiles à répandre. La pensée que sa mort même pourrait être mise à profit lui fit trouver la première de ses dernières volontés.

¹ Ce collège était situé rue Sainte-Geneviève, contre la paroisse Notre-Dame, près de l'ancien cimetière : on lisait sur la porte principale : *Collegium Aurelianense*. Sa fondation était de 1733 : le duc d'Orléans avait assuré l'entretien de quatre professeurs et d'un répétiteur, ils étaient nommés par le curé de Notre-Dame, qui était lui-même supérieur du collège; mais avait chargé un principal d'en exercer les fonctions. De Luynes note une visite que le Dauphin, la Dauphine et Mesdames firent au collège d'Orléans le 15 septembre 1747.

Si les chirurgiens et les médecins, dit-il dans son testament, jugent utile, pour le progrès des sciences, de conserver quelques parties de mon corps, de leur faire subir des macérations, d'y faire des injections et telles autres opérations qui se pratiquent sur les cadavres, j'y consens et l'ordonne même, pourvu qu'on n'y emploie que les parties qui se trouveront avoir quelque singularité ou de conformation naturelle, ou d'accident de maladie, la totalité morale de mon corps devant être enterrée en terre sainte, le reste livré non seulement à l'étude des médecins, mais porté soit à l'académie des sciences, soit aux amphithéâtres publics, si les circonstances qui s'y trouvent en valent la peine, sans excepter aucune partie, pas même le cœur ni la tête.

Et il ajoute :

Cette disposition procède du désir que j'ai toujours eu d'être utile à la société et, en même temps, d'une foi éclairée sur l'article de la résurrection des corps.

L'administration de son immense fortune occupa toujours beaucoup le duc d'Orléans : même après sa retraite à Sainte-Geneviève, il allait régulièrement présider son conseil qui continuait à se tenir au Palais-Royal, et il donnait directement ses instructions à son chancelier et à son trésorier. Au marquis d'Argenson, devenu secrétaire d'État des affaires étrangères, avait succédé, comme chancelier, M. de la Grandville, un des intendants les plus renommés du royaume. Le prince se priva de ses services, dans les dernières années de sa vie, au grand étonnement de la cour et des chroniqueurs du temps, et sans qu'on ait pu savoir la raison d'une mesure qui empruntait une apparence d'ingratitude aux services que lui avait rendus M. de la Grandville. M. de Silhouette, qui devint plus tard contrôleur général des finances, entra alors dans la maison d'Orléans; mais il ne paraît pas y avoir eu immédiatement le titre de chancelier. Le duc, dès la mort du Régent, avait commencé à mettre ordre dans ses affaires et à éteindre les dettes considérables de son père; avec le concours des hommes éminents dont il avait su s'entourer, il avait introduit les plus heureuses réformes dans l'administration de ses domaines, qu'il avait considérablement agrandis. On le trouvait quelquefois trop économe; mais il ne pouvait l'être que pour donner plus encore aux pauvres. C'est ainsi que, lorsqu'il rendit au roi son gouvernement du Dauphiné, afin de le faire passer à son fils, il retrancha sur la pension de celui-ci les 60 000 francs que lui rapporterait le gouvernement, sans lui tenir compte des 20 000 francs de charges qu'il comportait.

Le duc d'Orléans cependant apportait, dans toutes les questions

dont il avait à s'occuper, un esprit de justice extrême, dont ses contemporains aimaient à citer des exemples, celui-ci entre autres, qui est populaire, sans qu'on sache généralement à qui l'application doit en être faite. On avait rendu compte au prince qu'un gentilhomme, dont les terres étaient voisines d'un de ses biens, s'était emparé de certains droits appartenant au fermier de l'apanage, et l'on avait décidé en conseil de poursuivre la revendication de ces droits. Apprenant que le gentilhomme était trop pauvre pour soutenir le procès qu'il lui intentait, le duc lui avança les fonds nécessaires. Il faut ajouter que le procès du prince était mauvais, qu'il le perdit et alla remercier son voisin de lui avoir épargné de commettre une injustice. L'opinion du duc d'Orléans était un argument qui avait sa valeur même en justice. Dans une affaire qui passionna tout Paris, un gentilhomme, ancien magistrat, se défendait en personne avec une réelle éloquence contre une action en nullité de mariage que lui avaient intentée ses parents, parce qu'il avait épousé une comédienne : le célèbre avocat Guéau de Reverseaux rendit, dans sa plaidoierie, un public hommage au duc d'Orléans, avant de chercher à détruire l'effet moral de l'intervention spontanée que le prince avait exercée près de la mère du jeune homme pour que le procès fût abandonné. Le duc n'avait pas hésité, dans un intérêt de morale et de justice, à se faire l'avocat d'une de ces comédiennes qu'il n'aimait pas.

Louis d'Orléans avait vu mourir successivement, en un petit nombre d'années, quatre de ses sœurs : M^{lle} de Beaujolais d'abord¹, puis la princesse de Conti (M^{lle} de Chartres), la reine douairière d'Espagne (M^{lle} de Montpensier) et enfin Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles. Ces deuils, particulièrement celui de la reine d'Espagne et celui de l'abbesse, avaient frappé l'esprit du prince; il avait eu aussi la douleur de voir la désunion se mettre entre le duc et la duchesse de Chartres. Ces événements, joints à des travaux excessifs et à toutes les austérités auxquelles il se condamnait,

¹ Il écrivait à propos de sa mort :

« Je ne doute pas de la part que vous prenez à ma peine : vous savez qu'indépendamment des liens du sang, j'avais pris ma sœur en amitié, depuis deux ans, d'une manière plus particulière. Six jours de maladie et deux de souffrances très grandes soutenues avec beaucoup de patience et de religion m'attachèrent encore davantage à elle. C'est dans ces circonstances que le Seigneur l'a enlevée : *Dominus est*. Je me dis tant que je puis que ma sœur est en sûreté, qu'elle est mieux que sur la terre; car en effet j'espère beaucoup de son salut; cela n'empêche pas que cela n'ait été et ne soit encore un coup bien rude. Je n'en aurais pas tant dit si je ne comptais sur votre amitié : elle m'est, je vous assure, d'une grande consolation dans mon malheur; je vous en demande la continuation.

« Louis D'ORLÉANS. »

avaient altéré sa santé par elle-même délicate : il n'avait rien retranché de ses jeûnes ni de ses mortifications de toute espèce et il continuait à travailler, s'occupant avec prédilection, à cette époque, de chimie, à cause de la difficulté qu'il avait à écrire. A cet état de maladie était venu se joindre un affaiblissement de la mémoire, dont quelques symptômes avaient été déjà signalés par d'Argenson, à une époque antérieure, et qui, s'appliquant seulement à certains faits et à certaines personnes, ne touchait en rien à l'intégrité de ses facultés, à sa force de raisonnement ni à sa volonté. Le duc d'Orléans ne voulait pas admettre la mort ou la naissance de plusieurs personnes : cela avait commencé par une certaine M^{me} d'Alincourt, ancienne dame du palais de la reine, qu'il n'avait jamais consenti à rayer de ses états de pensions, bien qu'elle fût morte précédemment ; il avait également oublié le décès de la première Dauphine et du roi d'Espagne Philippe V, et la naissance d'un de ses petits-fils, qui était mort en bas âge. Déjà la princesse de Conti avait exploité perfidement, contre le duc d'Orléans, les exagérations de ses vertus, ses folles aumônes, disait-elle, les bizarreries de son caractère, certains oublis, tels que celui de la notification officielle de la naissance d'un de ses petits-enfants, quelques-uns de ses actes demeurés sans explication comme le renvoi de son chancelier ; elle ne perdait aucune occasion, aucun prétexte pour faire courir dans le monde de la cour, tous les bruits, vrais ou faux, pourvu qu'ils fussent défavorables, sur l'état mental du prince et pour préparer les esprits à une demande en interdiction qu'elle poussait son gendre, le duc de Chartres, à former près du roi. Ces manœuvres n'échappaient pas à l'œil observateur du marquis d'Argenson :

J'ai vu, dit-il, par quelques traits des gens de la cour, combien on tenait dans le parti de la princesse de Conti, qui est si chaud et si ardent à l'injustice, à mettre la main sur les richesses de ce pauvre prince pour les dépenser follement ; déjà on les dévore des yeux, cela fait grand pitié. Si cependant M. le duc était sérieusement attaqué sur cela, je ne doute pas qu'il ne trouvât asile au Parlement et qu'y présentant sa requête, cela ne fit quelque soulèvement dans Paris.

... Quoiqu'on redouble d'accusation de folie contre lui, on voit par la conduite du prince qu'il en est autrement.

Et ailleurs :

Que d'embûches ! Comment y résistera-t-il, surtout faisant parfois des choses qui ne font pas bien à sa réputation de sagesse, comme de ne plus aller chez le roi ?

Le duc de Chartres s'était un peu éloigné de son père ; il se livrait, depuis un certain temps, à des écarts de conduite que n'excusaient pas, surtout aux yeux du duc d'Orléans, les torts graves que s'était donnés la duchesse de Chartres, en se compromettant dans des aventures qui défrayaient la curiosité malsaine de la cour ; le duc d'Orléans, en outre, ne revenait pas de ses préventions relativement à la naissance de sa petite-fille et voulait exiger de son fils qu'il reconnût que cette naissance avait été supposée ; il croyait enfin que le duc de Chartres était entré dans le complot de la princesse de Conti pour le faire interdire. Sur ces entrefaites, la duchesse douairière d'Orléans tomba malade ; le duc avait toujours montré pour sa mère un grand respect et une affection toute filiale, en gardant cependant une certaine réserve à son égard, afin d'échapper à son esprit naturellement dominateur. Sentant venir la mort, la princesse, après avoir reçu les sacrements en grande cérémonie, tenta un rapprochement entre son fils et son petit-fils : de Luynes raconte ainsi cette scène :

Elle fit approcher M. le duc d'Orléans et lui dit qu'il pardonnât à M. le duc de Chartres, qu'il le vit et l'embrassât, que c'était le seul moyen pour qu'elle mourût contente. M. le duc d'Orléans dit qu'il ne pouvait lui refuser. On fit entrer M. le duc de Chartres, M. le duc d'Orléans l'embrassa, la mourante leur donna sa bénédiction.

Malgré la solennité de cette réconciliation devant la mort, le duc d'Orléans pardonna plus des lèvres que du fond du cœur. Le duc de Chartres n'épargna rien pour rentrer en grâce près de son père ; la duchesse de Chartres elle-même y fit ses efforts : mais la première condition du prince était toujours que ses enfants reconnussent des torts qu'ils n'avaient pas. A bout d'espoir, le duc de Chartres demanda l'intervention du roi, non pour obtenir l'interdiction à laquelle poussait encore la princesse de Conti, mais, au contraire, pour faire tomber les préventions de son père. Nous avons trouvé, dans les papiers du ministère des affaires étrangères, le mémoire qui fut présenté à cet effet au roi : il nous paraît avoir assez d'intérêt pour être mis en entier sous les yeux du lecteur :

Les idées fâcheuses dont M. le duc d'Orléans est préoccupé sont les effets d'une retraite trop austère.

Ses préventions ont pour objet des morts ou des naissances, et, parmi ces morts et ces naissances, il y en a qui sont capitales, par rapport à l'influence qu'elles ont sur sa conduite, dans des occasions essentielles et publiques. Telles sont ses idées sur le feu roi d'Es-

pagne ¹, sur feu M^{me} la Dauphine ², dont il ne croit pas la mort, et sur feu Mademoiselle ³, sa petite-fille, dont il ne croit pas la naissance.

En conséquence de la première, il n'a pas voulu notifier la mort de Son Altesse Royale ⁴ à la reine douairière d'Espagne ⁵, et en conséquence de la dernière, il refuse de se concilier avec son fils dont il exige un désavœu que l'honneur, la vérité et la religion ne permettent pas.

Sur tout autre point, sur tout autre objet, on est édifié de sa manière de penser, de sa sagacité, de son discernement, de la justesse de ses réflexions et de son amour pour la justice et la vérité.

On a tenté, à plusieurs reprises, mais toujours inutilement, de le faire revenir de ses préventions. Il s'imagine qu'il y a un complot formé pour le tromper, et quiconque cherche à le désabuser est taxé d'être de la cabale. Les tentatives de feu Son Altesse Royale ont été sans succès, et ce qu'elle a pu lui dire les derniers jours de sa vie n'a pu lui dessiller les yeux.

Dans cette situation, on estime qu'il n'y a de moyen pour le faire revenir que de tâcher de le mettre sur les voies pour qu'il puisse se désabuser par lui-même.

La vie retirée qu'il mène n'a pas anéanti en lui le sentiment de sa naissance et de son rang. Il est à cet égard si susceptible de délicatesse que, lorsqu'on lui a emprunté son appartement de Versailles pour M^{me} de Modène ⁶, sa sœur, il a envisagé cette demande comme un prétexte honnête pour le lui ôter; il n'a pas été à la cour depuis, et l'on sait qu'il s'est défendu devant Son Altesse Royale d'y aller parce qu'il n'avait point d'appartement.

Le départ de M. et de M^{me} de Modène pourra fournir une circonstance unique pour le remettre sur la voie de se désabuser par lui-même.

La triste situation de M. le duc d'Orléans et le malheur de sa mésintelligence avec son fils sont des considérations qui peuvent

¹ Philippe V, mort en 1746 (le duc d'Anjou).

² La première Dauphine était l'infante d'Espagne. Mariée en 1745 au fils de Louis XV, elle était morte en 1746. La seconde Dauphine (Marie-Joséphine de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne) s'était mariée en 1747. Elle était allée à Sainte-Geneviève l'année même de son mariage. « M. le duc d'Orléans, dit de Luynes, qui n'avait jamais vu M^{me} la Dauphine, vint au-devant d'elle : il ne fut question d'aucune présentation; après lui avoir fait la révérence, il se retourna et marcha toujours devant elle; il l'accompagna toujours jusqu'à ce qu'elle fût remontée dans son carrosse. »

³ Née en 1745 et morte en bas âge.

⁴ La mère du duc d'Orléans.

⁵ Elisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V, fille d'Edouard II, duc de Parme.

⁶ Au mois d'avril 1746, de Luynes dit que le duc d'Orléans avait rendu ses appartements.

émouvoir la bonté et toucher le cœur du meilleur des rois et l'engager à quelque condescendance par égard pour la faiblesse et on pourrait dire pour la maladie du premier prince du sang.

Il s'agirait, à l'occasion du départ de M. et de M^{me} de Modène, de faire dire à M. le duc d'Orléans que son appartement est libre; que le roi n'en disposera pour personne. Ne pourrait-on pas même ajouter, et c'est ce qui dépend de l'extrême bonté du roi, que si Sa Majesté eût pensé qu'en le prêtant, elle eût été privée du plaisir de le voir, au moins quelquefois, autant que le genre de vie qu'il a embrassée n'y ferait pas obstacle, elle ne se fût pas déterminée à y loger M. le duc de Modène, qu'on croyait ne devoir faire à la cour qu'un séjour passager et moins long?

Avant que de faire ce message à M. le duc d'Orléans, il serait peut-être à propos qu'il fût prévenu, et il y aurait manière de le faire qui pourrait et qui devrait le flatter infiniment, supposé néanmoins que la condescendance du roi allât jusqu'au point de s'y prêter.

Ce que l'on proposerait à cet égard serait que M. de Maurepas écrivît au sieur de Silhouette une lettre ostensible pour lui communiquer, comme par amitié et par confiance, que le roi l'aurait entretenu, à l'occasion du départ de M. de Modène, de la disposition où il serait de faire offrir à M. le duc d'Orléans son appartement et de n'en point disposer; de l'estime que le roi a témoigné pour sa vertu et du plaisir qu'il aurait à le voir, au moins quelquefois, autant que l'austérité de sa retraite, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, n'y formerait point obstacle : en un mot, mettre dans cette lettre tout ce qu'on imaginerait de la part du roi, de plus propre à attirer M. le duc d'Orléans et qui serait jugé en même temps ne pas déroger à la majesté du trône.

Cette lettre serait communiquée par le sieur de Silhouette à M. le duc d'Orléans et il se prévaudrait de cette occasion pour lui représenter combien il serait utile pour ses affaires, dont il paraît que le prince s'occupe plus qu'il n'a jamais fait, de paraître à la cour au moins de temps en temps.

Ce qui fait désirer que M. le duc d'Orléans aille quelquefois à la cour, c'est afin qu'il puisse voir de ses yeux M^{me} la Dauphine, et, sans que personne lui parle, il puisse se désabuser lui-même de la prévention où il est à cet égard. S'il revient sur ce premier fait, c'est le moyen qu'il entre en méfiance sur ses propres idées; qu'il se désabuse de tout complot et de toute cabale pour le tromper; qu'il revienne successivement des erreurs dont il est préoccupé; que tant de vertus estimables qui brillent en lui cessent d'être fermées par des préventions et qu'il puisse enfin ouvrir les bras à un fils dont il est aimé, respecté et qui regarde comme essentiel à son bonheur de mettre fin à la disgrâce où il est avec son père.

Soit que le roi n'ait pas voulu se prêter au rôle que le duc de Chartres sollicitait de lui, soit que l'intervention royale n'ait pas eu pour effet de faire luire dans l'esprit du duc d'Orléans la lumière qu'en espérait son fils, le pieux stratagème que nous a révélé le mémoire qui précède ne paraît avoir réussi que partiellement. Le prince ne retourna pas à la cour; cela est certain, car les chroniqueurs n'auraient pas manqué de mentionner un fait aussi exceptionnel. D'Argenson croit en outre savoir « que le roi marque à cette époque de l'éloignement pour le duc d'Orléans et qu'il a défendu à tous ses ministres de lui écrire ou de lui répondre, parce que S. M. sait que ce prince blâme continuellement sa conduite, autant par ses actions que par ses paroles et discours ».

Il est probable que le duc d'Orléans ne recouvra jamais intégralement la mémoire sur les points où elle s'était obscurcie : ses préventions toutefois s'atténuèrent, et le duc de Chartres, à condition de respecter les erreurs auxquelles son père restait attaché, put rentrer en grâce près de lui et entourer les derniers temps de sa vie d'une affection dont leurs deux cœurs avaient besoin. La duchesse de Chartres ne venait qu'accidentellement à Sainte-Geneviève et y recevait un accueil des plus froids; le prince, son beau-père, ne lui dissimulait pas l'impression qu'il ressentait de ses écarts de conduite, et il alla un jour jusqu'à la menacer de la colère de Dieu. Quant à la princesse de Conti, elle avait renoncé provisoirement à faire lever les semences de doute qu'elle avait jetées dans les esprits sur l'état de raison du duc d'Orléans, et elle espérait quelque occasion nouvelle pour reprendre ses projets. Mais le prince témoignait chaque jour à cette époque, par son activité intellectuelle, que l'affaiblissement de sa mémoire était absolument localisé et que ses autres facultés n'avaient rien perdu de leur lucidité. C'était, au surplus, l'époque où il discutait, avec les docteurs de la Sorbonne, la création d'une chaire hébraïque, qui lui tenait tant au cœur.

Le duc n'en était pas moins déjà fort malade; ses forces baissaient rapidement; il avait conscience de son état et, au mois de septembre 1751, quand il reçut l'officier de la maison du Dauphin, chargé de lui annoncer la naissance du duc de Bourgogne, il le remercia de lui « apporter une nouvelle qui le consolait de quitter la vie, en sachant l'hérédité du trône assuré et en pensant au bonheur que le royaume pouvait espérer de l'enfant qui venait de naître ».

Le prince ne changeait toujours rien à sa vie; il travaillait encore et n'avait renoncé à aucune de ses pieuses pratiques : ses médecins le pressaient de se relâcher au moins des austérités qui abrégeraient ses jours. « Vous ne vous embarrassez que du corps,

leur répondait-il, et ne songez pas à l'âme. Je ne veux pas sauver l'un aux dépens de l'autre ; plus le terme est proche, plus un chrétien doit avoir de zèle. » Et, en effet, on le voyait se traîner péniblement aux offices, qu'il suivait toujours avec la même régularité, et aux audiences de ses pauvres, qu'il paraissait aimer d'un cœur plus compatissant encore.

Il s'occupait en outre activement de prendre toutes les dispositions qu'il fallait pour relever une œuvre qu'avait fondée Anne d'Autriche, et qui était menacée de destruction : le séminaire de la Sainte-Famille ou des *Trente-trois*, ainsi nommé du nombre d'élèves qui étaient reçus dans cette maison et élevés gratuitement, en vue de la prêtrise. Comme il redoutait que la mort le surprît avant qu'il eût pu signer les actes de donation dans les termes qu'il avait arrêtés personnellement, il prit le soin de faire connaître quelles étaient, à cet égard, ses volontés, dans un codicille qu'il ajouta à son testament, quelques jours à peine avant sa mort (le 26 janvier).

Le 2 février, le duc d'Orléans put encore se rendre à l'église : les médecins, à son retour, le trouvèrent bien faible et le forcèrent à prendre le lit, sans pouvoir obtenir de lui que sa couche fût rendue moins dure.

On a raconté bien des choses sur ce qui se passa dans cette pauvre chambre pendant les deux jours qui suivirent : on a dit que le curé de Saint-Étienne du Mont, cet ardent constitutionnaire dont nous avons déjà parlé, avait exigé du prince mourant qu'il abjurât ses hérésies ; que l'archevêque de Paris lui avait demandé de reconnaître ses petits-enfants et de leur donner sa bénédiction et que le duc, ayant refusé, parce qu'il ne voulait pas parler contre sa conscience, était mort sans avoir reçu le sacrement d'extrême-onction. « Si les ministres de l'Église me refusent cette consolation, aurait-il dit, Dieu m'en tiendra compte en autre chose. » C'est d'Argenson qui a recueilli ces bruits, un mois après la mort du prince, « bien que tous les assistants aient promis, dit-il, de tenir secret ce qui s'était passé au chevet du prince mourant. » Ne faut-il pas que la crédulité publique entoure toujours les événements extraordinaires de circonstances qui le sont plus encore, et n'était-ce pas un événement déjà bien étrange que le premier prince du sang royal mourant, au fond d'un cloître, comme le plus pauvre des religieux, en plein règne de M^{me} de Pompadour ? Nous n'ajoutons aucune foi à ces pressions exercées sur la conscience ou sur les sentiments de famille du duc d'Orléans à son agonie, et nous le voyons, comme le dépeint un de ses panégyristes, levant ses mains déjà froides et recueillant tout ce qui lui reste de forces pour bénir ses enfants et ses petits-enfants ; nous l'entendons dire

à son vieux gouverneur, M. de Court, qui ne peut lui cacher ses larmes : « Consolerez-vous, monsieur, je vais paraître au jugement de Dieu, et vous n'y serez pour rien » ; et au prêtre qui l'assiste : « Mes pauvres ! mes chers pauvres ! mes frères ! mes enfants ! Vous m'appellez à votre secours et je ne puis aller à vous ! » et à un autre prêtre qui se trouve près de lui : « Mon corps est encore sur la terre, mais mon esprit est déjà vers Dieu : je ne lui demande pas de me rappeler à la vie ; car je me crois incapable de contribuer à sa gloire » ; à son fils, enfin, qui pleure à son chevet : « Mon fils, je vous recommande la crainte de Dieu et les pauvres ! »

Le duc d'Orléans rendit l'âme le 4 février 1752, entre onze heures et midi. Il avait quarante-huit ans et six mois, il était mort d'une maladie du cœur.

Le récit de ses obsèques serait celui de toutes les cérémonies de ce genre si la douleur qu'y montra le peuple de Paris n'avait fait contraste avec sa curiosité habituelle. Le père des pauvres est mort ! disait-on à tous les carrefours, et c'est avec de vraies larmes que les pauvres conduisirent leur père au Val-de-Grâce, où le corps fut reçu par un clergé composé de trois cents ecclésiastiques.

Nous passerions aussi sur les nombreuses oraisons funèbres du duc d'Orléans, qui furent prononcées à Paris et dans d'autres villes, si l'une d'elles ne devait nous retenir un moment pour la singularité de son origine. Le panégyrique en question devait être lu¹ par un certain abbé Darty, neveu de la célèbre M^{me} Dupin, femme du receveur général². L'abbé, peu familiarisé, paraît-il, avec l'éloquence funèbre³, chargea l'un des commis de la recette, qui servait de secrétaire à sa tante, de lui préparer son discours sur le texte : *Modicum plora super mortuum quoniam requievit*. Ce commis n'était autre que Jean-Jacques Rousseau, qui allait quelques jours après faire représenter le *Devin de village*. Voici l'aveu du philosophe ; il se trouve dans une lettre écrite en 1761 à l'un de ses amis :

J'ai trouvé parmi mes chiffons un petit morceau que je vous destine, puisque vous l'avez souhaité. Le morceau est très faible, mais il a été fait pour une occasion où il n'était pas permis de mieux faire ni de dire ce que j'aurais voulu ; d'ailleurs, il est lisible et complet ; c'est déjà quelque chose ; de plus, il ne peut jamais être imprimé⁴, parce

¹ En fait, il n'a pas été prononcé pour une cause restée inconnue.

² Financier-auteur, comme sa femme, arrière-grand-père de M^{me} Sand.

³ Il ne l'était pas davantage avec l'éloquence académique, car il commanda à Voltaire un panégyrique de saint Louis, qu'il lut le 25 août 1749, à l'Académie française.

⁴ Il l'a été au t. V, p. 542-552 de l'édition Belin, 1817, et au tome I^{er}, p. 392 de l'édition de Musset-Pathay.

qu'il a été fait de commande et qu'il m'a été payé. Ainsi, c'est un dépôt d'estime et d'amitié qui ne doit jamais passer en d'autres mains que les vôtres et c'est uniquement par là qu'il peut valoir quelque chose auprès de vous.

Singulière destinée pour le duc d'Orléans d'avoir pu être loué dans la chaire chrétienne par l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* ! Le panégyrique, comme le reconnaît l'écrivain dans sa modestie, est une œuvre fort ordinaire ; mais le mot d'ordre qu'il se plaint d'avoir reçu n'allait sans doute pas jusqu'à lui imposer une comparaison comme celle-ci : « Il n'est pas difficile de décider qui de Titus ou du prince mérite la préférence. Titus chrétien, Titus vertueux et bienfaisant dès sa première jeunesse, Titus ne perdant pas un seul jour, eût été égal au duc d'Orléans. » C'est plutôt, semble-t-il, parmi les princes chrétiens du moyen âge que Rousseau eût pu trouver un prince ressemblant de moins loin à son modèle, quelque Clodoald ou quelque Robert le Pieux.

Le duc d'Orléans entrait dans l'adolescence quand son père, le Régent, lui avait dit : « Vous ne serez jamais qu'un honnête homme. » Le mot est d'un politique, — le Régent en était un grand à beaucoup d'égards, — le mot est moins d'un moraliste et, comme toute prophétie, il pêche un peu par la précision. Le mot *honnête homme* a eu bien des sens en français. Sainte-Beuve l'a comparé au mot *sage* en grec. Le régent ne l'entendait pas, comme La Rochefoucauld ou le chevalier de Méré, non plus, comme Voltaire :

Nos voleurs sont de très honnêtes gens,
Gens du beau monde...

Le Régent devait comprendre l'honnête homme à peu près comme La Bruyère a défini *l'homme de bien* : « Celui qui s'est borné à n'avoir que de la vertu. » Ainsi interprétée, la prophétie s'est réalisée ; elle a même été dépassée. Le duc d'Orléans n'a été ni un héros ni un grand homme ; mais c'est encore La Bruyère qui a dit « que l'un et l'autre mis ensemble ne pèsent pas un homme de bien ». Or, Louis d'Orléans a été l'homme de bien par excellence. Tous les moyens que Dieu lui avait donnés ont été tournés vers le plus haut idéal proposé à l'homme, vers la perfection chrétienne : son rang à la cour, son opulence, ses dons intellectuels, sa science acquise, ont été les serviteurs et les instruments de sa vertu. Cette vertu n'est point celle que voulait Montaigne, « plaisante et gaie » ; elle est un peu chagrine et n'a eu, ni dans son temps ni dans l'histoire, le rayonnement des grandes choses ; mais, relisez dans Bourdaloue la science d'être un saint, et vous verrez à quel point cette science a été celle du duc Louis d'Orléans.

MÉLANGES

LES STATIONS DE L'ÂGE DU RENNE DANS LES VALLÉES DE LA VÈZÈRE ET DE LA CORRÈZE

Documents publiés par le docteur PAUL GIROT et ÉLIE MASSENAI¹.

Les tendances artistiques que les recherches préhistoriques font connaître chez nos vieux ancêtres peuvent à bon droit compter parmi les faits les plus intéressants de ces temps d'un si incalculable éloignement. Ce qui ajoute à l'étonnement, c'est qu'à peu d'exceptions² près, elles ne se montrent que chez les populations du sud-ouest de la France, dans une zone assez limitée, s'étendant de la Charente aux Pyrénées, de l'Océan aux environs de Toulouse. C'est dans cette zone qu'ont été recueillies en nombre si considérable ces sculptures, ces gravures qui frappent par l'observation des formes de l'animal, la connaissance des proportions, la sûreté de l'exécution, qui frappent plus encore quand on songe à l'état de barbarie où vivaient ces misérables troglodytes, aux difficultés de leur existence, à leurs luttes contre les animaux redoutables qui les entouraient, aux pauvres outils qui seuls étaient à leur disposition. Aucun doute cependant n'est possible; les découvertes se renouvellent chaque jour, et les visiteurs peuvent voir dans nos musées, parmi les objets que les fouilles ont livrés, des pièces qui, comme le bâton de commandement trouvé à Montgaudier, témoignent d'un véritable talent et montrent mieux que tous les commentaires ce qu'étaient les hommes de l'âge de pierre.

Parmi les pionniers qui nous ont fait connaître les richesses de notre Midi et qui par leurs travaux ont contribué au progrès et à la popularité de la science préhistorique, nous citerons en première ligne M. Élie Massena. Les vallées de la Vézère et de la Corrèze sont criblées, c'est le seul mot que je puisse trouver, de grottes et d'abris de toute sorte qui ont servi de refuge à l'homme durant de longs âges. Dès 1865, M. Massena a commencé ses fouilles dans ces grottes et il les a continuées jusqu'à aujourd'hui, avec une énergie et une persévérance qui ne se sont jamais démenties. Toujours à la tête de ses ouvriers, explorant une lampe de mineur à la main, les endroits les plus dangereux, des galeries étroites, privées d'air et de lumière, des trous creusés sous des blocs de rochers toujours prêts à s'écrouler,

¹ Premier fascicule. Paris, Baillièrè, 1888.

² Les fouilles entreprises à Thayngen, sur la frontière de Suisse et d'Allemagne, ont donné comme sculptures et comme gravures des résultats très remarquables. C'est actuellement la seule découverte révélant de véritables tendances artistiques que je connaisse en dehors de notre Midi.

il a pu former une collection, où chaque pièce retirée par ses mains, tout au moins sous ses yeux, est d'une irrécusable authenticité. Ce sont des harpons barbelés, des pointes de flèche, des lames, des spatules, des javelines, de fines aiguilles munies de leur chas. Puis viennent les sculptures et les gravures dont nous parlions, elles représentent le mammoth, l'aurochs, le renne, l'ours, le serpent, le lièvre, la hyène, les divers poissons. Tous sont assez grossièrement exécutés ; on peut toujours cependant reconnaître l'animal que l'artiste a prétendu figurer. Cet artiste n'a pas craint de reproduire sa propre figure, et parmi les objets retirés par M. Massenat de la célèbre grotte de Laugerie-Basse se trouve une tête humaine en bois de renne. Mentionnons aussi deux doubles phallus percés d'un trou de suspension provenant d'une caverne nouvellement fouillée à la Gorge d'Enfer. Si les sujets obscènes abondent parmi les reliques des Grecs et des Romains, ils sont au contraire de la plus grande rareté, il faut le dire à leur honneur, chez nos troglodytes.

Les gravures obtenues avec des pointes de silex sont plus nombreuses que les sculptures. Ce sont généralement des essais d'ornementation gracieux et de bon goût, des lignes droites ou obliques entrecroisées, des points, des triangles, des losanges, des chevrons, quelquefois aussi des imitations de feuilles.

Ce n'est pas seulement par l'œuvre de leurs mains que M. Massenat prouve l'antique existence de nos ancêtres dans le Périgord. Il découvrait, en 1872, dans la grotte de Laugerie-Basse, un squelette humain sous une assise de rochers qui l'avaient préservé de toute atteinte, à 3 mètres environ plus bas que des foyers remontant à l'âge du renne, précédemment explorés. Ce squelette est certainement un des plus anciens témoins de l'époque quaternaire. Il ne diffère en rien des squelettes des temps historiques ; cette similitude complète de l'homme à travers les âges est un fait qui domine toutes les découvertes anthropologiques. Je l'ai déjà fait ressortir dans le *Correspondant*, mais on ne saurait trop le répéter, et c'est un des grands mérites des études préhistoriques de l'avoir mis en évidence avec une clarté chaque jour plus absolue.

Nous venons de résumer rapidement les principales découvertes de M. Massenat. Le docteur Paul Girod, professeur à l'École de médecine, veut bien faire connaître, à ceux qu'un voyage à Brive effrayerait, les collections que les fouilles ont données. La première livraison, la seule parue jusqu'à ce jour, témoigne de sa compétence et du soin qu'il apporte à sa tâche. Ce sont là des qualités qui ne se trouvent que rarement ; elles assureront à cette publication un vrai et durable succès.

Marquis DE NADAILLAC.

REVUE DES SCIENCES

La science aux Etats-Unis. — L'éclipse de soleil. — L'éclipse de lune. — L'initiative particulière en Amérique. — Un généreux donateur. — L'observatoire Lick sur le mont Hamilton (Californie). — La plus puissante lunette du monde. — Chimie industrielle. — Le blanchiment et l'électricité. — Blanchiment à l'hypochlorite de chaux. — Blanchiment électrique; ses avantages. — Electrolyse du chlorure de magnésium. — Premières applications en France. — Campagne de l'*Hirondelle* en 1888. — En pleine mer. — Pour les naufragés. — La faune pélagique nocturne de l'Océan. — Les poissons qui suivent les épaves. — Récolte substantielle. — Paléontologie : Découverte d'un grand gisement de mammifères dans l'île de Samos. — Mastodontes, Hipparions, Girafes, Edentés. — Analogie du gisement de Samos avec le gisement de Pikérmi. — La carte de Grèce à l'époque miocène. — Soudure de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. — Ethnographie. — Un campement de Lapons au Bois de Boulogne. — Mœurs et habitudes des Lapons. — Une bonne nouvelle pour la science française. — Le grand prix fondé par le roi de Suède.

L'année 1889 a débuté, comme on sait, par une éclipse de soleil le 4^{er} janvier. L'éclipse a été visible sur l'étendue d'une zone de plus de 3000 kilomètres, mais dont la largeur n'a pas dépassé 160 kilomètres, depuis le lac Winnipez jusqu'aux rives de l'Océan Pacifique. L'éclipse a été surtout américaine. Loin de suivre l'exemple donné par le gouvernement russe qui a mis plus d'un million à la disposition de M. Otto Struve pour observer la grande éclipse du soleil du mois d'août 1887, le gouvernement fédéral a refusé d'accorder un crédit spécial pour observer l'éclipse de 1889. Mais, aux Etats-Unis, le goût des sciences est si répandu que les particuliers se sont passés du concours du gouvernement; il n'est pas de petit observatoire ou de société américaine qui n'ait envoyé un astronome étudier le phénomène. Le professeur Todd d'Hamherst-College avait accepté la direction de la mission organisée par le *New-York Herald*. La Western-Union avait mis à la disposition du grand journal américain, une ligne télégraphique longue de 3000 kilomètres, reliant les principales stations échelonnées le long de la ligne d'ombre totale. Le phénomène a été favorisé par un temps superbe.

C'est au mont Hamilton que les observations ont pu être faites le plus complètes. Nous disions qu'aux Etats-Unis l'initiative particulière était plus grande que partout ailleurs. En voici un bel exemple qu'il faut signaler. M. James Lick, savant américain, né à Frédéricksbourg en Pensylvanie, dans le courant de l'année 1796, s'était enrichi par des spéculations heureuses et de bon aloi; il voulut consacrer la majeure partie de sa fortune à faire progresser l'astronomie. En 1867, il envoya à Paris quelques amis pour expliquer son désir à Le Verrier. En 1873 il consacra une somme de 3 500 000 francs à la construction d'un observatoire qui devait posséder la plus grande lunette du monde.

D'après les avis de Le Verrier, M. Feil fut chargé du soin de fondre à Paris les disques de flint et de crown nécessaires à la construction d'une lunette ayant 0^m,93 de diamètre. M. Feil dut avoir recours à plus de vingt coulées de verre avant d'obtenir un crown suffisamment pur. Les disques furent taillés par M. Clark, de Londres. Pendant ce temps on cherchait un emplacement favorable. On s'arrêta au mont Hamilton dans la plaine de San Nara. Cette montagne se compose de trois pics élevés l'un de 1480 mètres, l'autre de 1450, le troisième de 1420. C'est sur ce dernier que l'on a construit l'observatoire Lick. Les frais d'établissement n'ont pas dépassé les 3/5 de la somme allouée par M. Lick. Les 2/5 restant ont été placés et constituent la dotation annuelle des astronomes ¹.

L'inauguration de ce bel établissement a eu lieu le jour du solstice, le 21 juin 1888, et depuis, les travaux ont été extrêmement fructueux. C'est l'observatoire Lick, qui possède en effet la lunette la plus puissante du monde entier. Voici, par ordre, les trois plus grandes lunettes que nous possédions en 1889.

	Diamètre total	Ouverture libre	Distance focale
1 ^o Observatoire de Lick, Californie.	0 ^m ,97	0 ^m ,91	18 ^m
2 ^o Observatoire Bischoffsheim, à Nice.	0 76	0 74	15
3 ^o Observatoire de Poulkowa, Russie.	0 76	0 70	13

Le directeur de l'observatoire californien est M. Holden.

Sur le mont Hamilton, à Rochester, à Grass-Valley, à Headsburg, à Winnemuccau, à Chicago, etc., on a pu prendre de belles photographies de l'éclipse, et même les dessins faits à la main ont été nombreux. On aura là des documents d'autant plus précieux que les éclipses de cette nature sont rares. D'après M. Pickering, la couronne solaire s'est présentée comme en 1878, mais elle avait une étendue beaucoup plus grande; elle était, dans certaines régions, accompagnée de rayons qui, s'ils eussent réellement accompagné le soleil, n'auraient pas eu moins de 3 200 000 kilomètres de longueur.

A l'Université du Pacifique, les montagnes de la lune furent très bien vues s'esquissant sur le soleil. Le thermomètre de Blackfort, dans l'Idaho descendit de plus de 7 degrés centigrades; en Californie, la baisse ne fut que de 2 degrés. A Anaheim un observateur prétend avoir vu une planète intra mercurielle; on ne l'a vue nulle part ailleurs; en revanche on a dit avoir aperçu une petite comète très voisine du soleil. En somme, ce n'est que plus tard que l'on pourra tirer parti des observations, très nombreuses, qui ont été faites et qui nous dédommageront, sans doute, de l'insuccès complet des observations de l'éclipse russe du 15 août 1887, que le mauvais temps avaient rendues impossible.

Le 17 janvier, de grand matin, il y a eu aussi, visible à Paris, une éclipse partielle de lune, de 4 heures à 7 heures du matin. Malgré l'heure peu propice, beaucoup de personnes ont observé l'éclipse. Le phénomène ne nous a rien appris de neuf; on s'est surtout appliqué à examiner la teinte de la partie éclipsée de la lune. Si l'on fait une sorte de moyenne des résultats constatés, on peut dire que la coloration rougeâtre de l'éclipse du 28 janvier 1888 a été remplacée cette fois, par une teinte plus foncée et d'un roux assez sombre, un peu couleur

¹ M. Lick est mort en 1876.

lie de vin. Ces effets de variation de couleur doivent tenir à la façon dont l'atmosphère absorbe la lumière au moment même de l'éclipse.

Les applications de l'électricité s'étendent de jour en jour. On commence à beaucoup se préoccuper d'un nouveau procédé de blanchiment des substances végétales par l'électricité, imaginé par M. Hermite, et qui a fonctionné déjà à l'état d'essai, en 1883, à l'Exposition d'Anvers. On emploie en ce moment pour le blanchiment de la pâte à papier, du linge, etc., l'hypochlorite de chaux, qui, généralement, n'étant pas pur, renferme des substances qui attaquent la matière à décolorer. Le nouveau procédé n'aurait pas cet inconvénient et serait beaucoup plus économique. M. Hermite fait passer un courant électrique à travers une solution de chlorure de magnésium. L'électrolyse du sel engendre des composés oxygénés du chlore qui possèdent un très grand pouvoir décolorant. De plus, ces composés, par suite même de leur action sur la matière à blanchir, se détruisent, et le chlorure de magnésium se reconstitue par une opération subséquente. En sorte qu'au moyen de l'électricité on peut préparer une solution décolorante énergique, et, quand cette solution est épuisée, on lui rend de nouveau, avec le courant électrique, ses propriétés premières. Il n'y a que très peu de chlorure de magnésium perdu par les manipulations, la seule quantité absorbée par les substances mêmes qu'il s'agit de décolorer.

On a fait à Balfort, Irlande, une expérience comparative pour se rendre compte des avantages du procédé électrique. On a blanchi, dans deux cuves séparées, avec du chlorure de chaux et avec le nouveau procédé, 4088 échevaux de coton pesant 600 kilog. L'opération nécessite d'une part 80 kilog. de chlorure de chaux et de l'autre un courant de 770 ampères, avec une force électro-motrice de 3 volts pendant dix heures. Tout calcul fait, la dépense fut, avec le chlorure de chaux, de 17 fr. 60 et avec l'électricité de 3 fr. 80. On admet une économie, par 1000 kilog. de chlorure de chaux, d'environ 125 francs.

Le procédé électrolytique a été expérimenté sur grande échelle, à Cardiff, pour une installation qui nécessite 300 chevaux de force. A Essonne, près Paris, MM. Darblay ont adopté le nouveau système pour deux de leurs usines. Il est en pleine exploitation chez MM. Ch. de Montgolfier et de la Haye-Descartes (Indre-et-Loire), etc. On peut donc avancer que la méthode de blanchiment électrolytique a franchi la période d'expérimentation pour entrer dans la pratique industrielle. On peut vraiment dire que chaque chose vient bien réellement en son temps. Le chlorure de chaux tend à devenir cher. C'était un sous-produit de la fabrication de la soude, fabrication dont l'acide chlorhydrique est le résidu; cet acide était presque exclusivement employé à préparer le chlorure de chaux. Mais, aujourd'hui, les nouveaux procédés de fabrication de la soude par l'ammoniaque donnent du carbonate de soude et de la soude caustique, mais ne fournissent plus d'acide chlorhydrique comme sous-produit. Il faudra donc, dans un avenir prochain, fabriquer spécialement l'acide chlorhydrique en vue de préparer le chlorure de chaux. Il est donc évident que le prix du chlorure de chaux ira en augmentant. Le chlorure de magnésium est meilleur marché que le chlorure de chaux, et comme il se régénère en très grande partie pendant l'opération, il n'intervient pas en réalité dans le calcul des frais.

Le prince Albert de Monaco a fait, à l'Académie des sciences, une communication que l'on peut recommander tout particulièrement aux Robinsons de l'avenir et surtout aux naufragés en pleine mer. Depuis quatre ans que, à bord de l'*Hirondelle*, le prince parcourt l'Atlantique, dans le but d'étudier la faune de surface et de fond, il a pu recueillir des renseignements qu'il est bon d'indiquer sur les ressources qu'offre l'Océan pour nourrir les naufragés. Evidemment, avaler du poisson cru n'a rien d'agréable, mais l'on n'y regarde pas de si près, quand on est à jeun depuis plusieurs jours. On a vu des naufragés s'entre-tuer pour se dévorer sous l'influence de la folie de l'inanition. Il vaut mieux manger les poissons de l'Océan que de dévorer son prochain.

La surface de la mer est visitée pendant la nuit par une faune minuscule dont les éléments viennent de profondeurs diverses. Il n'y a pour s'en emparer qu'à écrémer en quelque sorte la surface des eaux. Pendant la nuit, un filet en étoffe de soie à bluter le son ayant 2^m,50 d'ouverture, traîné pendant une demi-heure à la surface, rapportait chaque fois un nombre plus ou moins grand des poissons (scopelivæ), et environ 70 centimètres cubes de matière organique animale utilisable (mysidès et amphipodes). La nuit encore, un filet de 0^m,50, disposé en épuisette et simplement plongé dans l'un des nombreux bancs de méduses (*Pelagia noctiluca*), souvent aperçus vers le 49° degré de latitude nord et le 20° degré de longitude ouest, fournissait environ 15 centimètres cubes de crustacés (*hyperia* Latreilli) qui vivent dans l'ombrelle de ces méduses. Pendant le jour, cette faune descend vers 30 mètres de profondeur.

Dans la région que parcourent les touffes de sargasse, dans tout l'ouest des Açores, on trouve cachés, parmi les rameaux de ce végétal errant toute une faune, poissons et crustacés, beaucoup plus substantielle que la précédente. Pendant les mois de juillet et d'août, l'*Hirondelle* a fait jusque vers 600 lieues dans l'ouest et le sud-ouest de l'Europe des recherches sur la présence des thons. Deux lignes traînant derrière le navire ont ramassé 53 thons, pesant ensemble 908 livres. Enfin les épaves, suffisamment anciennes, chargées d'anatifes sont presque toujours suivies de poissons assez gros. Six d'entre elles visitées ont fourni 28 mérours pesant ensemble 308 livres; ces épaves sont quelquefois accompagnées de grands requins et de poissons-lune.

En somme, toute embarcation abandonnée à la mer pourrait trouver de quoi se nourrir pourvu qu'elle possédât en tout ou en partie le matériel suivant : un ou plusieurs filets en étamine de 1 à 2 mètres d'ouverture pour recueillir la faune pélagique libre ou tamiser les touffes de Sargasse; quelques lignes de 50 mètres avec hameçon et amorce artificielle pour les thons, une petite foëne pour harponner les mérours des épaves, un harpon pour les plus grands animaux qui suivent les épaves.

Voilà pour l'alimentation. Mais il ne suffit pas de manger, il faut boire, surtout boire; la soif devient intense, impérieuse. C'est le point noir pour les naufragés, et c'est malheureusement ce que ne fournira pas toute la faune pélagique de l'Océan.

Un paléontologiste suisse, M. Forsyth Major, vient d'appeler l'attention de l'Académie des sciences, par l'intermédiaire de M. Albert Gaudry, sur un important gisement d'ossements fossiles dans l'île de Samos. Le prince de Samos, Alexandros Karathéodoris, bien connu

déjà en Europe par ses travaux de mathématiques et de sciences naturelles, apprit à M. Forsyth Major, dont l'attention avait été déjà éveillée par quelques passages de Plutarque et d'Élien qu'un médecin du village de Mitylini avait recueilli déjà quelques ossements fossiles. Le docteur Stéphanidès avait effectivement déjà trouvé une mâchoire inférieure d'Hipparion. Sans doute ces ossements de très grandes dimensions avait frappé les anciens et donné naissance au mythe des Néades. Élien rapporte, d'après Euphorion, que des monstres peuplèrent l'île de Samos dans les temps reculés. Grâce à l'intervention du prince de Samos, les difficultés de nature administrative furent surmontées et l'on put opérer des fouilles.

Le terrain dans lequel on rencontre les ossements est de nature torrentielle; ce sont des couches irrégulières et alternantes de grès, de cailloux, de marnes calcaires et argileuses, adossées aux parties basses d'un calcaire lacustre miocène et traversant l'île de part en part sur une étendue d'environ 15 kilomètres. Depuis la côte septentrionale, près de Kokkari, jusqu'aux environs de Chora, sur la côte méridionale, M. Forsyth Major a mis à découvert les restes d'une quarantaine d'espèces de mammifères et d'un oiseau (*Struthio*). Un certain nombre d'espèces sont identiques, avec celles de la faune de Pikermi, étudiée par M. Gaudry. M. Major a recueilli, notamment, beaucoup d'ossements d'antilopes de types africains, comme le sont aussi la plupart de ceux de Pikermi. L'ordre des Edentés est actuellement représenté dans l'ancien monde par deux familles de fourmiliers : les *Oryctéropides* de l'Afrique et les *Manides* (*Pangolins*) des Indes et de l'Afrique. Jusqu'ici, on n'avait pas trouvé dans l'ancien continent des animaux fossiles voisins des Edentés actuels; le *Macrotherium* et l'*Ancylotherium*, que l'on a rangés parmi les Edentés, sont très différents des espèces vivantes. Or les fossiles de Samos ont mis au jour des représentants des deux familles d'Edentés de l'ancien monde. La taille d'une des espèces a sa tête au moins trois fois supérieure à celle de la plus grande des espèces vivantes, le *Manis gigantea*.

M. Forsyth Major a trouvé aussi un ruminant gigantesque de genre nouveau qui appartient à la famille des Girafes. Ce n'est pas cependant l'*Helladothérium* de Pikermi, car il en diffère par la conformation du crâne et par la dentition. Un fémur d'autruche, ayant la dimension des plus grands individus du *Struthio Camelus*, contribue encore à donner un cachet africain à la faune de Samos. Il est toutefois certains types qui ne rappellent nullement la faune actuelle de l'Afrique, par exemple un animal voisin des blaireaux, dont M. Kittl a trouvé quelques restes à Maragha en Perse.

Le caractère de la faune de Samos confirme une opinion émise autrefois par M. Gaudry et par M. Duvernoy. Quand vivaient ces grands animaux, l'Europe, l'Afrique et l'Asie devaient être unies bien plus complètement qu'aujourd'hui; il devait exister un territoire greco-asiatique se continuant là où se trouve aujourd'hui l'Archipel. La Grèce, telle qu'elle est avec son territoire restreint, n'aurait pu présenter une étendue suffisante pour nourrir les *Dinotherium*, les Mastodontes, les *Ancylotherium*, les *Helladotherium* et d'immenses troupeaux d'herbivores. Les découvertes de M. Major, à Samos, en mettant au jour, précisément près de la côte d'Asie-Mineure, les débris de la plupart des animaux de Pikermi, semblent bien montrer que, en effet, le

territoire grec devait se prolonger autrefois sur l'emplacement de la mer actuelle et les petits îlots qui émergent de toutes parts entre la Grèce et l'Asie ne seraient plus que les derniers témoins d'une terre engloutie.

Le jeudi 31 janvier, à 9 heures du matin, est née au Jardin d'Acclimation une petite Laponne. Son père, Anders Petersen Kreis, âgé de 30 ans et sa mère Ulsdatter, âgée de 24 ans, font partie du campement installé au bois de Boulogne depuis quelques semaines. Les Lapons n'ont pas voulu accepter les soins du médecin qui avait été mandé; la jeune mère a été assistée par une vieille femme laponne, nommée Bull, qui a toute l'expérience d'une sage-femme. La mère a enveloppé elle-même la petite Laponne Parisienne dans une douce peau de renne et l'a couchée dans un grand sabot de bois formant berceau. Le baptême aura lieu très prochainement.

Il n'est guère de peuplades primitives aussi intéressantes que cette race des Lapons. L'âge du renne s'est maintenu jusqu'à nos jours en Laponie; une partie des indigènes de ce pays mène encore une existence de chasseurs et de pêcheurs comme nos ancêtres préhistoriques. D'après M. Charles Rabot, les Lapons sont au nombre de 25 ou 26 000 disséminés dans le nord-est de la Russie (presqu'île de Kola), la Finlande septentrionale et tout le nord de la péninsule scandinave. En Norvège, leur clan le plus méridional est à Røraas, sur un plateau dérobé au milieu de montagnes. C'est de cette localité (62°,40' de latitude) que viennent les hôtes actuels du Jardin d'Acclimation.

Les Lapons sont ou pasteurs de rennes et nomades, ou pêcheurs sur le bord des lacs et des rivières ou sédentaires. Ces derniers sont établis sur les bords de l'Océan glacial comme pêcheurs ou dans l'intérieur du pays comme colons. Ils vivent au milieu de Scandinaves et de Finnois et, par suite d'unions mixtes, les Lapons finiront par se fondre avec le reste de la population. Le Lapon habite sous une tente ou sous une hutte. La hutte est formée de troncs d'arbres serrés les uns contre les autres et recouverts de tourbe et d'écorce de bouleau; les joints sont bouchés avec de la mousse. Au sommet soit de la tente, soit de la hutte, on ménage une large ouverture pour laisser passer la fumée du foyer qui brûle au centre de l'abri. Tout autour du feu est étendue une couche munie de branchages de bouleau, tapissée de peaux de rennes. C'est à la fois le lit et le siège sur lequel la famille reste accroupie pendant le jour. Les Lapons riches remplacent la hutte par une maisonnette en bois.

Le Lapon se couvre d'une longue robe, serrée à la taille par une ceinture et ouverte sur la poitrine; il porte un pantalon large et une paire de mocassins. La coiffure varie suivant la région, depuis le bonnet carré orné de rubans jusqu'au bonnet pointu. En guise de chemise, ils ont simplement sur la poitrine, à l'endroit où la robe est ouverte, un plastron de drap garni d'une poche où ils placent le briquet ou les allumettes. Pour remplacer les bas, ils s'enveloppent le pied de touffes de *carex vesicaria*. Le costume des femmes ne diffère de celui des hommes que par la longueur de la robe. Tous les vêtements sont en peau de rennes. En été ils se servent de peaux tannées, en hiver de fourrures.

Le renne, dit encore M. Rabot, ne fournit pas seulement au Lapon le vêtement; il lui donne encore la subsistance. Le nomade se nourrit

de sa chair fraîche ou desséchée, de son lait dont il fait des fromages et de son sang. Mais le lait est un aliment de luxe, car 60 ou 70 femelles ne fournissent guère que 2 litres de lait tous les trois jours. Aussi est-ce le café qui leur sert surtout de boisson; on l'additionne d'une petite quantité de lait. Les Lapons de Russie prennent du thé ou une infusion de Reine des prés (*spirea ulmaria*). Le renne qui sert à l'alimentation et à l'habillement de son propriétaire sert aussi de bête de trait et de bête de somme. Le pasteur transporte sur son dos la tente et les bagages, et c'est sur un traîneau attelé avec cet animal qu'il parcourt en hiver les solitudes de l'extrême Nord. Le renne n'est pas cependant vraiment domestique et il n'obéit qu'imparfaitement à son propriétaire. Pendant l'été, le troupeau erre en liberté, et pour le rassembler, il faut lancer des chiens à sa poursuite. C'est par milliers que chaque pasteur un peu à son aise compte ses têtes de rennes; chaque Lapon a besoin pour vivre d'au moins 25 rennes, et la famille qui n'en possède qu'une centaine n'est pas toujours à l'abri du besoin.

Les Lapons sont relativement instruits. Tous les Lapons de Scandinavie et de Finlande savent lire et beaucoup écrire. En Russie, les Lapons sont presque tous illettrés. Tous les Lapons ont été convertis, ceux de Suède, de Norvège et de Finlande au luthérianisme et ceux de Russie au catholicisme grec. M. Rabot, qui a passé plusieurs étés au milieu d'eux, affirme qu'ils sont doux, très hospitaliers pour le voyageur et que l'on conserve une profonde sympathie pour ce petit peuple dont la vie, au milieu des déserts du Nord, est faite de souffrances et de privations.

Une bonne nouvelle pour la science française.

Nous apprenons, en effet, par une communication de M. Mittag-Leffler, l'éminent rédacteur en chef des *Acta mathematica* de Stockholm, que M. Poincaré, ingénieur des mines, membre de l'Académie des sciences, a obtenu le prix fondé par le roi de Suède pour être décerné à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance (21 janvier 1889). Le mémoire, honoré de cette haute récompense et qui aura un grand retentissement, porte pour titre : « Le problème des trois corps et les équations de la dynamique. »

En outre, une médaille d'or avec l'inscription : *In mi memoriam*, qui est très rarement donnée, a été accordée par le roi à M. Appel, professeur à la Faculté des sciences de Paris, pour le mémoire intitulé : « Sur les intégrales des fonctions à multiplicateurs et leur application au développement des fonctions abéliennes en séries trigonométriques. »

Nous sommes heureux que les lauréats d'un concours ouvert à tous les géomètres de l'Europe et qui fera époque dans l'analyse mathématique, soient deux savants français.

HENRI DE PARVILLE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 février 1889.

L'élection du 27 janvier aura été un évènement mémorable, assurément. Paris, ce même Paris, qui, depuis seize ans, avait coutume d'élire les démocrates et les démagogues les plus émérites du parti républicain, a repoussé la candidature du citoyen Jacques, si parfaitement radical qu'il fût; il lui a préféré le général Boulanger; il est resté sourd aux conseils de M. Clémenceau, aux prières de M. Anatole de la Forge, comme aux vœux de M. Floquet. Voilà un fait nouveau dans l'histoire de la République. En trois ans et demi, les radicaux qui régnaient sur Paris ont perdu 132 000 suffrages. Quelle déception! Le matin du 27 janvier, M. Floquet proclamait d'avance victorieux le candidat qui lui était cher. Les radicaux ne doutaient pas de cette victoire : ils avaient défié le général Boulanger de se présenter devant les électeurs de Paris, tant ils se sentaient sûrs que Paris, la cité sainte de la République, prononcerait contre lui l'anathème électoral qu'ils lui auraient dicté! Rien n'avait été négligé ni épargné, en faveur de M. Jacques. Il avait pour lui tout le gouvernement et presque tout le parti républicain; il avait M. Jules Ferry et M. Rouvier; il avait même M. Jules Simon et M. Frédéric Passy. Eh bien! malgré le patronage du gouvernement, malgré tous les efforts du parti républicain, M. Jacques a été non seulement vaincu, dans cette lutte, mais écrasé. Il n'a obtenu les votes que de 162 875 électeurs. Comptez avec les 245 236 électeurs du général Boulanger les 17 039 qui ont voté pour le socialiste Boulé, les 10 358 qui ont dispersé leurs votes sur des noms divers et les 124 633 qui se sont abstenus de voter, vous verrez à quelle minorité cette élection réduit, dans Paris, le parti qui le dominait depuis seize ans. C'est l'occasion, en vérité, de rapprendre au peuple parisien la chanson fameuse que transcrit si malignement la *Satire Ménippée* et que nous voudrions, nous, pouvoir entonner avec autant de joyeuse ironie que le bourgeois de ce temps-là :

Un roy seul demeure :
Les sots sont chassez :
Fortune à cette heure
Joue aux pots cassez.

Il vous faut tout rendre,
 Roys embarrassez,
 Qui voulez tout prendre
 Et rien n'embrassez.

Un grand capitaine
 Vous a terrassez :
 Allons, Jean du Mayne,
 Les Roys sont passez.....

Ce qui aggrave l'élection du 27 janvier, c'est qu'on avait fait de la candidature du citoyen Jacques une candidature non seulement officielle, mais quasi constitutionnelle. On l'avait qualifié de « candidat de la République » : ce qualificatif brillait et s'étalait, accolé à son nom, sur tous les murs de Paris. Il a été battu sous ce titre et la République, sans épithète, l'a été avec lui. Du moins telle est bien l'apparence et la République en subit le préjudice. Au fond, c'est surtout le gouvernement que les électeurs ont censuré, ce sont les gouvernants qu'ils ont répudiés. On ne pourrait affirmer, sans exagération, que l'élection du 27 janvier fût un plébiscite où Paris avait à déclarer s'il voulait ou non perpétuer la République. Mais nier que ce fût un débat où Paris jugeait le gouvernement de la République, son régime actuel, on ne le pourrait sans mauvaise foi. Paris a vraiment voulu, par son vote, condamner ce gouvernement qu'il a fini par prendre en haine, en dégoût, dans la personne de ses ministres d'aujourd'hui comme dans celle de ses ministres d'hier, qu'ils s'appellent Ferry ou Floquet. Ce n'est pas une leçon qu'il a donnée. Il n'avait ni le goût ni le loisir de s'y amuser, dans un tel état de souffrance. C'est une sentence qu'il a prononcée. La candidature du général Boulanger a servi d'instrument à la vindicte des mécontents, jaloux d'exprimer énergiquement leur opinion. Cette élection a été l'élection du mépris. Les électeurs ne se sont pas tant demandé si, avec le général Boulanger, ils allaient créer une république meilleure que si, avec lui, ils frappaient une république détestable et détestée. Ils n'ont pas suivi au hasard son panache. Sa fortune ne les a pas inconsidérément entraînés. Ils ne se sont pas voués à lui, comme au Dieu inconnu dont ils pouvaient attendre tous les biens que les dieux trop connus du jour leur ont promis si vainement ; ils n'ont pas voulu lui livrer Paris et la France, par une faveur insouciance de l'avenir ; ce qu'il valait, ce qu'il garantissait, ils ne l'ont pas examiné ; il n'avait pas un programme de gouvernement à leur proposer et ils ne s'en sont même pas enquis : le seul pacte qu'il y eût entre eux et lui, c'était le mécontentement. Leur vote signifiait purement et simplement désillusion,

lassitude, impatience, colère. Ce n'était ni un coup de fronde, ni le jeu d'une opposition malicieuse et puérole; c'était un cri de réprobation et de protestation poussé contre les maîtres de la République régnante. Les mécontents se sont levés en masse pour voter contre M. Jacques. Dans tous les quartiers, sauf dans le troisième arrondissement, ils éliront l'homme qui personnifie le plus bruyamment leur irritation. C'est dans les quartiers les plus démocratiques, les plus révolutionnaires même, comme dans les plus conservateurs; c'est dans la banlieue comme dans la ville; c'est à Montmartre comme à l'Élysée, à Saint-Denis comme à la Bourse. Les ouvriers, fatigués de tant de fausses promesses et qui veulent un changement quelconque dans un régime si nuisible à tous les intérêts du travail, votent, par bataillons épais, pour M. Boulanger. Tant pis, si le vote qu'ils émettent contre la République régnante semble émis contre la République elle-même, contre son principe constitutionnel, et, si, selon le pronostic des radicaux, la victoire électorale du général Boulanger doit paraître « une victoire de la réaction sur la République »! La population ouvrière ne vit pas de doctrines et de proclamations; elle ne se nourrit pas de métaphysique républicain. Mécontents, les ouvriers; mécontents, les bourgeois; tous votent ensemble. On a pris Paris comme arbitre entre ce gouvernement et ceux qui en ont assez. Eh bien! Paris a répondu qu'il en avait assez lui-même. Voilà l'élection du 27 janvier, dans toute sa brutale réalité.

S'il fallait voir dans le « boulangisme » autre chose que la manifestation complexe et même confuse du mécontentement qui soulève la France contre la République, on aurait le droit de s'étonner qu'une pareille élection ait pu s'opérer dans un milieu comme Paris. Si le général Boulanger, quelques desseins qu'il trame, n'était pas, uniquement, la personnification passagère de ce mécontentement, on aurait à philosopher avec quelque tristesse sur sa fabuleuse popularité. Mais s'imaginer que le besoin que la France a d'un homme, le goût qu'elle a pour les idoles, suffisent à l'enamourer du général Boulanger, à l'affoler de lui; ou bien croire que son allure cavalière, sa crânerie, ses manières théâtrales, son air de bellâtre, sa phraséologie aient capté entièrement le cœur du peuple : c'est trop dire ou trop peu. Il faut toutefois reconnaître que le général Boulanger sait excellemment faire son métier de « roi des halles » et que, dans cette élection, il a joué son rôle de candidat avec un art charlatanesque qu'on ne peut surpasser. Il n'a été ménager ni des gros mots ni des grands mots, ni de l'affiche, ni de l'argent, encore moins des promesses. Il a traité avec toutes les envies et tous les ressentiments; il s'est engagé à toutes les

revendications, il a mis en mouvement toutes les passions. Un jour, ce sont les « employés » qu'il anime et enflamme; un autre jour, les « postiers et télégraphistes ». Voici les « porteurs de Panama » qui, en échange de son vote, lui donnent le leur. Voilà les sous-officiers en retraite qui s'enrôlent sous son drapeau et qui appellent aux urnes leurs « compagnons d'armes ». La Ligue des Patriotes le recommande par un placard dithyrambique qu'il contresigne. Les gens de la banlieue déposent entre ses mains tous leurs intérêts et, ces intérêts, il s'en charge avec une magnanimité superbement confiante : répartition « plus équitable » de l'impôt; création « immédiate » d'hôpitaux, d'hospices et de cimetières suburbains; fondation d'écoles supérieures; amélioration des routes; organisation d'une police spéciale; établissement d'octrois particuliers; rectification de la zone militaire : tout cela, il le promet; tout cela, on l'obtiendra, en votant pour lui. Les délégués qui représentent « le Comité de décentralisation de la banlieue » n'ont qu'à ouvrir la bouche, il est déjà persuadé, il leur répond : « Je suis partisan des idées de décentralisation... Je partage votre avis à l'égard du Conseil général... Comptez sur mon appui. » Aux étudiants qui, avec la vertu de la jeunesse, ont la jeunesse de la vertu et qui, l'âme encore pleine de leurs souvenirs classiques, rêvent à être, en politique, des Caton, il promet de « faire une république d'honnêtes gens »; il le promet, sans que M. Vergoin et M. Laguerre, ses garants, en aient osé rire. Aux « ouvriers de la Seine », il promet « une république démocratique », pour remplacer « le régime parlementaire, qui est le gouvernement d'une classe égoïste et corrompue ». La République, c'est, en somme, le bien qu'il promet le plus généreusement, le plus abondamment. Elle possède son amour; elle est son trésor. Il jure, dans sa première proclamation aux électeurs, qu'il est républicain : « En quoi ai-je démerité de la République? dit-il. Qu'on me cite un seul acte, une seule profession de foi où je ne l'aie nettement affirmée. » Puis, selon le public, selon la nécessité oratoire de la journée, il promet « la République honnête » ou « la République nationale ». Il y a même eu un jour où il a crié, avec la Fédération des groupes socialistes de la Seine : « Vive la République démocratique et sociale! » et, ce sentiment du général Boulanger, M. Michelin le confirme en écrivant : « Je voterai pour Boulanger parce que je veux que la République soit vraie et qu'elle soit démocratique et sociale. » L'élection achevée, le général Boulanger se contente, dans ses remerciements, de promettre une « république ouverte à tous les Français de bonne volonté ». Certes, la franchise de son républicanisme aura été complète et les monarchistes n'auront pas

à se plaindre : de tous les électeurs ils sont bien ceux qu'il aura le moins trompés d'avance...

Ce républicanisme du général Boulanger ne peut qu'être sincère : car la République favorise son ambition, la République est nécessaire à sa prétendance. La Monarchie n'a pas de ces généraux qui, comme lui, laissent là le drapeau et s'en viennent sur la place publique briguer l'honneur d'occuper la première place de l'État. Elle n'a pas non plus de ces élections qui peuvent mettre, comme celle du 27 janvier, la loi constitutionnelle en question. C'est le propre de la République : un bulletin de plus ou de moins dans l'urne, et le gouvernement subit une perturbation totale ! Si cette crise ne l'a pas démontré aux républicains, ils ont du moins constaté que des élections qui sont faites, comme celle-là, pour fournir à un homme des titres si personnels et lui procurer éventuellement le pouvoir, créent dans la République une sorte de droit plébiscitaire. Ils s'en indignent, ils s'en effraient et rien n'est plus curieux que de voir comment, sous l'empire de cette émotion, ils oublient ou renient leurs opinions et leurs doctrines de la veille. Avant l'élection du 27, Paris leur semble commander à la France par ses votes ; il rend les oracles du suffrage universel. Après l'élection, ils le honnissent ; ils lui contestent toute espèce de suprématie électorale. De même le suffrage universel, avant l'élection du 27, est tout ; la loi du nombre est, par excellence, le droit, la force : contre sa souveraineté point de droit qui puisse prévaloir, point de force qui puisse s'insurger. Mais, après l'élection, quelle différence ! Ce suffrage universel qui vient de choisir comme député de Paris le général Boulanger, ils le jugent faillible et corruptible, léger, ignare et niais même. Ils le traitent en suspect. Ils lui reprochent d'être, avec son héros, un agitateur, et, comme son héros, un conspirateur. Ils ne veulent plus reconnaître sa toute-puissance. Ils le menacent, ils lui insultent. « Le suffrage universel est souverain ? » demande M. Reinach, avec un accent sarcastique. — « Oui, en ce sens que tout émane de lui, les pouvoirs publics, les lois et la direction de l'État. Mais le suffrage universel ne peut exercer cette souveraineté que selon les lois et les formes légales que lui-même a édifiées et prescrites. La volonté du peuple, si elle prétend aller contre la loi, est la fantaisie d'un pacha ivre ; la mission du magistrat républicain est de la briser. » Pauvre suffrage universel, tour à tour tant adoré et tant méprisé ! En attendant qu'on le violente, il faut le régenter, le défendre contre lui-même et contre les séducteurs, le « moraliser ». D'abord, on modifiera la loi électorale. On remplacera le scrutin de liste par le scrutin d'arrondissement, dût l'ombre de M. Gambetta apparaître à M. Floquet pour

lui répéter leurs anciens discours. Les républicains sont des stoïques qui savent avoir, au besoin, le courage de la palinodie, dans l'intérêt de leur gouvernement et de son principe même. Donc, M. Floquet propose à la Chambre de rétablir le scrutin d'arrondissement. Ensuite, on refrènera le luxe électoral, on limitera sévèrement la prodigalité des candidats, on fixera le maximum des dépenses qui peuvent être honnêtes en temps d'élection. Eh bien ! nous plaignons les républicains si ces précautions illusoire les rassurent contre « le boulangisme » et s'ils croient que cette réforme empêchera « la volonté du peuple » de se manifester comme bon lui semblera. M. Paul de Cassagnac les en a justement avertis du haut de la tribune : le gouvernement aura beau changer le scrutin, la France ne changera pas son vote, si la République continue à la leurrer, à la léser, à l'offenser, à la révolter.

« Le Parlementarisme ! les Parlementaires ! » Ce mot, le général Boulanger l'a proféré, du premier au dernier jour de l'élection, comme le mot qui pouvait le mieux exciter la foule, et, le lendemain du 27, un de ses journaux familiers a dit de cette élection qu'elle était « la condamnation sans appel des Parlementaires et du Parlement. » Distinguer entre le « parlementarisme », qui est l'excès du régime parlementaire, et le régime parlementaire lui-même, qui est la condition la plus usuelle du gouvernement représentatif, le général Boulanger n'en a cure. Encore moins voit-il ou veut-il voir que, s'il y a, dans l'état présent des choses, « un parlementarisme » dont la France ait tant raison de se plaindre, c'est que le régime républicain, par sa nature plus que démocratique, tourne à l'abus le régime parlementaire, c'est que la République fausse, en principe, le régime parlementaire et le vicie, en fait. Comment le général Boulanger corrigera-t-il, dans la Constitution qu'il nous prépare, le « parlementarisme » de la République ? Si sa république à lui n'est pas la République parlementaire, quelle sera-t-elle ? Son Parlement sera-t-il une Convention ? Son gouvernement sera-t-il un Directoire ? S'appellera-t-il lui-même Protecteur ou Consul ? C'est encore un mystère pour nous, pour lui aussi peut-être. Mais la foule va répétant, avec le général Boulanger, que, tout le mal de la République, on le doit au « Parlementarisme. » Ainsi se forme, dans la nation un état d'esprit analogue à celui qui, en 1851, induisit la France à croire que, pour pacifier les Parlementaires, pour simplifier le « Parlementarisme », pour jouir d'un peu de silence et d'ordre, il fallait la dictature. La France, affamée de libéralisme en 1871, est affamée de despotisme, en 1889 ; et, pour satisfaire à ce besoin-là, le général Boulanger s'offre, hypocritement et hardiment tout à la fois. Mais voici que les républicains lui en disputent le soin. Con-

tempteur de la liberté, il l'est, il peut l'être; eux, ils en sont les renégats. Libéraux à outrance, ils s'étaient empressés, dès 1879, d'élargir licencieusement tous les droits, presse, colportage, affichage, réunion publique, et, quand nous les avisions de leur imprudence, nous autres conservateurs, ils nous accusaient d'aimer la tyrannie, ils se moquaient de notre sagesse tremblante, ils nous jetaient au visage, comme une injure, l'épithète de réactionnaire. Les voilà réactionnaires, à leur tour; réactionnaires par peur du « boulangisme. » Les libertés qu'ils avaient tant étendues, ils vont les restreindre. Les lois « existantes » ne leur suffisent plus; elles ne leur permettraient pas de supprimer la faction boulangiste comme une simple congrégation. Ces terroristes veulent dans le Code pénal une criminalité nouvelle, pour sévir contre les conspirateurs, contre les suspects, spécialement contre le général Boulanger et ses complices, contre tous les fauteurs des élections qui lui sont favorables. Donc, les uns, avec le général Boulanger, et les autres, avec M. Floquet, ceux-là maudissant les parlementaires, ceux-ci les électeurs eux-mêmes, tendent également à l'oppression. Le despotisme d'un soldat ou celui d'une bande de Jacobins : tel est le gouvernement que leur rivalité nous destine. N'est-ce pas l'histoire attestant une fois de plus, en ce siècle, que la liberté ne peut régner chez nous, dans sa juste mesure, qu'avec la Monarchie? Et pourquoi, cette vérité, le parti monarchiste ne l'affirmerait-il pas lui-même, en face du général Boulanger comme de M. Floquet?

L'élection du 27 janvier a pu beaucoup réjouir ceux qui estiment qu'avoir témoigné victorieusement son mépris et sa haine, c'est déjà la préparation d'un meilleur régime; ceux qui ne veulent voir que le présent; ceux qui songent plus à la vengeance qu'à la réparation. Mais il s'en faut que cette élection ait soulagé de leur inquiétude ceux qui, au contraire, sont soucieux de l'avenir; qui ne peuvent se résigner à confier à n'importe qui, à n'importe quoi, la tâche réparatrice de cet avenir; qui, par delà l'heure où doit périr la République régnante, considèrent le lendemain et qui, voulant que ce ne soit pour la France ni le chaos, ni l'expérience nouvelle d'un provisoire inutile ou funeste, méditent d'établir, sans transition et sans transaction, un gouvernement définitif. Car ils se trouvent suffisamment instruits par la pratique diverse de toutes ces républiques essayées successivement, depuis la république de M. Thiers jusqu'à celle de M. Floquet. Ils sentent que la France ne veut plus, ne peut plus prendre comme gouvernement un expédient. Ils pensent qu'elle a besoin d'une paix qu'aucun genre de république, fût-ce la République du général Boulanger, ne peut lui assurer longtemps. Ceux-là calculent, par delà l'échéance

électorale, les autres échéances. Pour eux et pour tous les politiques, l'élection du 27 janvier n'est pas plus la solution de demain que celle d'aujourd'hui. Mais ils se demandent si on n'abusera pas la nation, si la nation ne se laissera pas abuser sur cette solution; ils se demandent si, soit lassitude, soit enthousiasme ou frivolité, elle ne finira par vouloir essayer comme un gouvernement réel cet on ne sait quoi de dictatorial et de licencieux, de césarien et de démocratique, auquel M. Boulanger s'efforcera de donner l'apparence d'un gouvernement. Il faut craindre que le vengeur ne paraisse à la foule un sauveur et que, ce prétendu sauveur, elle n'en fasse sérieusement son maître. L'élection partielle du 27 janvier semble présager les élections générales : la victoire gagnée par M. Boulanger devant les électeurs de Paris lui permet déjà d'escompter celle qu'il gagnera devant les électeurs de la province. Quel sera le troisième acte? Voilà toute la question. Sacré député par tel ou tel nombre de départements, comme il vient de l'être par Paris, M. Boulanger voudra saisir le pouvoir. Comment empêcher qu'il s'en empare par le procédé même qui a substitué à M. Grévy M. Carnot? Comment, quand il se proclamera l'élu de la France autant que celui de Paris? Comment, quand la foule, ivre d'espérance autant que folle de joie, l'acclamera autour du Palais-Bourbon? Comment, quand, de toutes les extrémités de la France à la place de la Concorde, la clameur populaire l'appellera? L'avènement du général Boulanger, c'est désormais l'éventualité à laquelle il faut que nous appliquions notre prévoyance et notre vigilance, nous autres monarchistes qu'aucun des appâts d'une république boulangiste ne peut séduire. Il n'est pas d'homme sagace qui ne devine les dangers auxquels cette république d'aventures peut exposer la France. On ne nous en consolerait pas, dès ce moment, quand même on nous prouverait, par des raisons supérieures, par des prophéties certaines, qu'une telle république ne durerait point. Quel serait le sort du pays, de la patrie, au bout de cet essai trompeur et peut-être sanglant? Que deviendrait aussi, dans cette péripétie suprême, la ressource du salut, la Monarchie? Que serait devenu le parti royaliste, que le boulangisme, sans le pouvoir, menace déjà de désorganiser et qu'avec le pouvoir, il menace de dissoudre? Plus M. Boulanger grandit et monte, d'élection en élection, sur le pavois, comme une sorte d'homme « providentiel », plus ces doutes nous tourmentent, la fatalité de la chute qui l'abattraît tôt ou tard ne nous inquiétant pas moins que la fatalité de son avènement.

Pour l'heure, le gouvernement de M. Floquet survit à l'élection du 27 janvier, bien qu'elle l'eût condamné. Radicaux et opportu-

nistes, les républicains s'accordaient à déclarer qu'on avait à sauver, sans lui ou même contre lui, la République. Cependant on n'a pas sauvé la République, on a seulement sauvé le ministère, dans la séance tumultueuse, pleine de vaine violence et de gaminerie tragique, où M. de Jouvencel a interpellé M. Floquet sur ses « moyens de faire respecter les pouvoirs publics » si librement conspués et outragés, au jugement de l'interpellateur. La crainte de livrer le gouvernement aux opportunistes a rallié à M. Floquet les radicaux. Les opportunistes, eux-mêmes, malgré les fières déclarations de M. Cavaignac et de M. Casimir Périer, se sont débandés. Vaincu dans la bataille électorale du 27, victorieux dans la bataille parlementaire du 31, M. Floquet garde son sceptre, nous ne disons pas son caducée. Mais la grande leçon de la journée, ce n'est pas que le parti républicain reste divisé, c'est qu'il continue de s'aveugler. Radicaux et opportunistes, tous veulent que, plus ou moins brutalement, on sévisse contre le boulangisme. « Il faut en finir », selon le mot sommaire de M. Madier de Montjau, qui, volontiers, guillotinerait le général Boulanger, pour « en finir ». Mais discerner les causes réelles du « boulangisme », pour procéder efficacement au salut de la République, il semble qu'ils n'en soient pas capables. M. Floquet ne voit dans l'élection du 27 janvier « qu'une combinaison commerciale »; M. Hubbard, une opération militaire autant qu'industrielle; M. Madier de Montjau, une captation du sentiment populaire, « l'erreur d'un jour ». Quant à M. Clémenceau, il croit, sérieusement, reconnaître dans le « boulangisme » une idolâtrie et « une organisation religieuse ». Ne leur demandez pas de confesser leurs fautes; ne les invitez pas à changer les pratiques de leur gouvernement, pour ôter au « boulangisme » les griefs qu'il exploite; n'essayez pas de leur prouver que le mécontentement de la France, mécontentement provoqué par leurs vexations administratives, par leurs lois sectaires, par leurs utopies, par la longue série de leurs révolutions ministérielles, par leur agitation démagogique, par leur gaspillage financier, par leurs scandales, est toute la force du « boulangisme » et qu'en conséquence, ils ne peuvent préserver la République qu'en l'améliorant par un régime franchement conservateur. Ils ne vous écouteront pas. La République ne leur semble avoir péché que par ses vertus ou pour avoir dissimulé quelques-unes de ses qualités, mesuré ses bienfaits avec une certaine continence. Trop de libéralisme, selon M. Floquet; trop de modérantisme, selon M. Madier de Montjau; trop peu de radicalisme, selon M. Clémenceau et M. Hubbard. Et voilà comment, refusant de s'en prendre à eux-mêmes, ils s'en prennent au suffrage universel et à la liberté autant qu'au général Boulanger, leur créature, leur

ami et favori d'autrefois. Ils réforment l'État tout entier plutôt que de corriger leur politique : la chose est sûre. Le ministère non seulement subsiste, mais il persiste dans son imprévoyance. M. Floquet, tout en préparant son code draconien, commence une épuration nouvelle des fonctionnaires : on s'étonne, on s'irrite. Il remplace M. Ferrouillat, son garde des sceaux, par M. Guyot-Dessaigne : on rit. Quoi ! c'est avec ce gouvernement qui n'est plus que l'ombre d'une ombre et qui, aussi menaçant que faible, aussi faible que menaçant, ne sait mériter que le mépris ou l'indignation, c'est avec un pareil gouvernement que la République espère se délivrer du « boulangisme !... »

Cette élection qui forme, pour la République et peut-être pour la France, un des éléments nouveaux de leur destinée, nous ne demanderons pas à l'étranger comment il la juge. Nous sommes de ceux qui pensent que le gouvernement du général Boulanger, si jamais il régnait tel qu'il apparaît déjà, ne serait pas pour rehausser et pour fortifier la France devant l'Europe; au contraire. Mais nous nous ne voulons pas savoir aujourd'hui si, nos raisons de le croire, l'étranger les estime bonnes ou mauvaises. Contentons-nous de nous rappeler la principale des lettres écrites par M. de Bismarck à M. d'Arnim. Evidemment, tout ce qui peut troubler la vie de la France, tout ce qui peut lui causer un grave embarras ou la jeter dans un risque périlleux doit plaire à M. de Bismarck. On a le droit de supposer que M. de Bismarck ne fera rien pour contrarier la fortune du général Boulanger, restaurateur futur, non de la Monarchie, mais de la République; d'autant moins que le génie militaire de M. Boulanger ne l'effraye pas. M. de Bismarck observera la politique de la France avec un soin de plus en plus intense. Peut-être même rectifiera-t-il sa propre politique, en modérant son impétuosité arrogante et querelleuse, à l'intérieur et à l'extérieur. Déjà, dans le discours où il a discuté, devant le Reichstag, la loi relative à la colonisation de l'Afrique orientale, il s'est montré plus modeste et plus prudent; il s'est appliqué à dégager sa responsabilité. Ecoutez-le : « Je réclame l'assentiment des représentants autorisés de l'Empire pour ma ligne de conduite. Si l'on venait à me refuser cet assentiment, j'en conclurais que je me suis trompé et j'abandonnerais mes projets. La côte a été acquise par la Société allemande de l'Afrique orientale; je considère cette acquisition comme étant d'une très grande importance et comme devant être maintenue. Je ne saurais permettre que dans l'avenir on m'adressât le reproche de n'avoir pas su protéger des Allemands ainsi que des possessions allemandes. On aurait mauvaise grâce à demander des résultats dans une période

de trois semaines, de trois mois, voire même de trois ans; mais dans trente ans on regretterait peut-être amèrement d'avoir laissé passer l'occasion. Une fois que la locomotive de l'Empire a choisi la voie, je ne peux, ni ne veux jeter des pierres sur sa route. » Ce langage est presque aussi humble qu'habile; l'éloquence de M. de Bismarck s'est bien tempérée, ce semble. A Samoa, M. de Bismarck s'humanise aussi. Il est vrai que la république des États-Unis, république très libre et un peu âpre, lui a manifesté son mécontentement : le Sénat a invité le gouvernement à maintenir les conditions du traité par lequel l'Allemagne, les États-Unis et l'Angleterre ont garanti l'indépendance de Samoa; puis, jaloux de marquer sa volonté bien ferme de sauvegarder à Samoa « les droits des citoyens américains » et les intérêts des États-Unis, il a voté un crédit de 100 000 dollars pour l'armement du dépôt de charbon que la République possède à Tutuila, dans l'archipel de Samoa. Aussitôt M. de Bismarck, avec une louable circonspection, a désavoué le consul qui, si délibérément, avait décrété l'état de siège à Samoa. Il n'est pas jusqu'à l'affaire du docteur Geffcken qui ne nous laisse voir, chez M. de Bismarck, ce désir de paraître pacifique, en abandonnant ses prétentions, en réglant ses démêlés, en bridant ses colères et en imposant silence à ses foudres. Il n'est point venu devant le Reichstag se justifier lui-même d'avoir, contrairement à la loi et à l'équité, contrairement même à la bienséance, publié l'acte d'accusation que la sentence du tribunal de Leipzig avait virtuellement annulé. Point d'éclat; aucun scandale. M. de Bismarck a déçu la curiosité de l'Allemagne et de l'Europe. Il a renoncé (ô miracle!) à se venger du docteur Geffcken, de M. de Roggenbach et de sir R. Morier. Même il a bien voulu essuyer avec placidité, dans la personne du ministre de la justice, M. de Schelling, qui le remplaçait à la tribune, les reproches de M. Munckel et de M. Windthorst, les uns si véhéments, les autres si acérés. M. de Bismarck étonnera le monde par cette façon si prompte et si expédiente de s'assagir. Mais la sagesse de M. de Bismarck, si versatile qu'elle puisse paraître, n'avertit-elle pas la France qu'elle n'a pas de folie à commettre?

Presque au lendemain du jour où, au milieu d'une fête brillante, Guillaume II commençait la trentième année de sa vie, le prince impérial d'Autriche mourait, lui, d'une mort soudaine et mystérieuse, dans sa trentième année. Le contraste des inégales destinées qui sont faites, depuis un siècle, aux deux royaumes, aux deux Maisons, aura continué jusque-là! L'archiduc Rodolphe était l'espérance de sa dynastie et de ses peuples. Doué d'une vive et puissante intelligence, savant et lettré, artiste et soldat, humain,

affable, séduisant, courageux, chevaleresque, connaissant son époque et ses devoirs princiers, passionné pour son pays et pour l'empire, il avait déjà une réputation en Europe et l'Autriche-Hongrie l'adorait, cette Autriche-Hongrie dont il aimait tant la vieille gloire et dont toutes les langues, toutes les contrées, toutes les races lui étaient familières. Et puis, elle savait que, fier et généreux, il supportait mal, au fond de son cœur, le vasselage qu'elle subit depuis 1866 et surtout depuis 1870. Quel effroyable coup pour l'empereur François-Joseph que cette mort dramatique ! Après Queretaro Meyerling, comme après Solferino Sadowa ! La France a mêlé sa tristesse à la douleur de François-Joseph et de l'Autriche-Hongrie : nos fleurs ont paré le cercueil de ce jeune prince qui témoignait tant de sympathie à notre nation et qui avait épousé une arrière-petite-fille de nos rois. Les populations de l'Autriche-Hongrie sont loyalement monarchistes ; elles sentent que leur dynastie est leur lien national, leur force, leur sauvegarde. Elles ont pleuré avec François-Joseph, elles l'ont entouré de leur respect, elles lui ont apporté leurs consolations. A la seule nouvelle de son malheur, les tumultes que la loi militaire et M. Tisza excitaient à Pesth se sont apaisés. L'Autriche-Hongrie salue d'avance l'héritier des trois couronnes que le prince Rodolphe n'aura pas portées, l'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur. Certes, cette Autriche qui reste fidèle à ses princes, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, et qui n'ajoute pas les révolutions de ses peuples aux désastres de ses armées, la France peut lui envier son patriotisme monarchique, puisque ce patriotisme entretient son existence, en atténuant ses maux et en les réparant. C'est l'une des vertus du contrat séculaire qui unit l'Autriche à sa dynastie. Mais quoi ! la France, elle aussi, n'a-t-elle pas eu son contrat avec une dynastie qui avait créé sa nationalité et qui, pendant les mille ans dont elle est vieille, n'a pas cessé d'agrandir, d'enrichir, d'illustrer la France ? Et, ce contrat, la France n'est-elle pas libre, demain, de le renouveler avec Monsieur le comte de Paris ?

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE¹

Nous avons résumé les trois premiers volumes de cette curieuse et instructive publication, qui a déjà marqué sa place parmi les documents historiques les plus considérables du temps. Le tome quatrième doit paraître bientôt, et nous sommes heureux de pouvoir en offrir d'avance à nos lecteurs les particularités neuves et les traits principaux².

Ce tome ne le cède en rien aux précédents en révélations piquantes et en intérêt supérieur. M. de Villèle y apparaît tout entier, avec ses qualités éminentes, et à l'apogée de sa carrière ministérielle, car, dans les années qui suivent, en butte à des difficultés de toutes sortes, il subit les événements plus qu'il ne les dirige, et descend vers la chute qui préluda à la chute même de la monarchie. En 1823, il a la pleine possession du pouvoir, avec l'absolue confiance du roi et une autorité incontestée sur les Chambres, consolidant avec habileté la fortune publique, et s'efforçant, suivant la juste expression de M. Guizot, « de faire prévaloir, parmi ses amis, l'esprit de gouvernement sur l'esprit de parti ». C'était l'heureux temps où, pour le combattre, les ultras en étaient réduits à lui reprocher un budget de 900 millions. Hélas ! qui nous ramènera jamais à ces lointaines carrières !

Le volume n'embrasse qu'une période de neuf mois, du 1^{er} juin 1823 à la fin de février 1824, et il est exclusivement consacré à l'expédition d'Espagne, dont il montre tous les dessous et raconte toutes les péripéties de la façon la plus émouvante. Ce n'est pas un récit arrangé après coup par l'un des principaux acteurs, mais le tableau vivant et authentique des événements et des négociations, tel qu'il ressort de la publication même des dépêches.

De la première page à la dernière, c'est uniquement la suite des lettres de M. de Villèle au duc d'Angoulême, avec les réponses du

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 octobre 1887 et 10 et 25 avril 1888.

² *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*. Librairie académique, Em. Perrin.

prince, sans un seul mot de commentaire; et j'ajoute que les pièces n'en ont pas besoin, tant elles parlent éloquemment par elles-mêmes.

Elles n'étaient pourtant ni longuement réfléchies ni minutieusement rédigées. Très laborieux et très actif, M. de Villèle les écrivait *currente calamo*, sans jamais se relire, suivant son habitude, le plus souvent à l'issue du Conseil, talonné par l'heure du courrier, parfois même pendant le Conseil, au milieu du débat et des interruptions : c'étaient donc des improvisations véritables, et on reste étonné de la netteté merveilleuse, du saisissant relief et de l'art achevé qu'il a su y mettre dans des conditions pareilles.

On connaît le mot de Canning sur lui : « C'est une grande lumière, et qui brille à peu de frais. » Le mot est profondément juste. M. de Villèle ne cherchait pas l'effet : mais il l'atteignait tout naturellement par la clarté dont son puissant esprit illuminait les choses. Et ce bourru, ce fagot d'épines, qui ne se mettait guère en peine de plaire, trouvait sans effort, quand il le jugeait utile, des formes et des tours d'une délicatesse et d'une grâce à faire envie aux plumes les plus déliées. Certaines de ses lettres au duc d'Angoulême en offrent de curieux exemples.

On peut feuilleter la correspondance de nos hommes d'État aux Archives; je ne crois pas qu'on en rencontre beaucoup unissant une égale précision dans le détail à autant de fermeté dans les vues, de souplesse adroite et de vraie grandeur dans l'accent. Les dépêches de Chateaubriand ont plus d'éclat, de pompe, de majesté; elles ne possèdent ni le même nerf, ni la même force de pénétration, ni le même langage dominateur. Les unes sont d'admirables pages littéraires; les autres des chefs-d'œuvre de diplomatie pratique et d'affaires d'État.

Il faut noter, en outre, que, durant toute cette campagne, M. de Villèle fut *seul* à correspondre avec le duc d'Angoulême, investi du commandement en chef de l'expédition. C'est le roi qui en avait décidé ainsi, et, bien qu'il parût assez naturel que le président du Conseil fût chargé de communiquer au prince les instructions délibérées en commun, cependant ce privilège, quoique motivé par la nature du gouvernement représentatif, porta ombrage à Chateaubriand, et il provoqua dès lors, de la part de ce dernier, le sourd antagonisme qui, en éclatant plus tard, devait exercer une si déplorable influence sur l'avenir même de la monarchie.

I

On se rappelle la situation : le duc d'Angoulême avait quitté Paris le 14 mars 1823, passé la Bidassoa le 7 avril et fait son entrée

dans Madrid le 24 mai au bruit des acclamations populaires. Son armée de 100 000 hommes, partagée en plusieurs corps, s'avancait dans les différentes parties de l'Espagne pour les pacifier.

Dès les premiers pas, le prince avait constaté avec le mécontentement le plus vif les impardonnables négligences de l'administration de la guerre. Les moyens de transport, les subsistances, le matériel manquaient; il avait fallu recourir à Ouvrard et contracter en hâte avec ce munitionnaire des marchés onéreux dont gémissait la rigide économie de M. de Villèle, et dont le duc d'Angoulême accusait l'imprévoyance du maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, qu'il avait refusé d'accepter pour major général, en attendant qu'il le fit tomber de son poste ministériel.

Au point de vue politique, le prince trouvait l'Espagne dans une anarchie complète et partout opprimée par le gouvernement révolutionnaire qui s'était emparé de la personne de Ferdinand VII et le tenait prisonnier à Séville, en abusant de son nom pour décréter les mesures les plus violentes. Mais le prince, pénétré des instructions qu'il avait reçues, comprenait bien qu'il fallait agir avec prudence et modération pour ne pas blesser un peuple aussi fier et aussi jaloux de son indépendance que le peuple espagnol. Il ne fallait pas recommencer, avec des moyens bien inférieurs, l'entreprise dans laquelle avait échoué Napoléon. Aussi, fidèle à sa première proclamation aux Espagnols : « Nous ne voulons ni vous imposer des lois ni occuper votre pays; nous ne voulons que votre délivrance », le prince s'efforçait-il de gagner les sympathies et de calmer les passions.

Mais la tâche était dure et ceux mêmes sur le concours desquels on avait cru pouvoir compter davantage entravaient plutôt qu'ils ne facilitaient ce généreux dessein.

Le premier acte du duc d'Angoulême fut de constituer une régence, d'abord en vue de dégager sa responsabilité, puis de préparer, parallèlement à notre action militaire, le rétablissement de la royauté sur les bases équitables qui semblaient seules capables d'en garantir la durée.

Mais une complication bizarre et inattendue surgissait. Cette régence, le roi de Naples, secrètement poussé par l'Autriche, la réclamait pour lui-même, comme lui revenant de plein droit, pendant la captivité de Ferdinand! Ce Bourbon, qui n'osait pas aller régner chez lui à Naples, puisqu'il continuait de séjourner dans les États autrichiens, demandait à aller régner à Madrid!

Malgré l'appui cauteleux du prince de Metternich, cette prétention comique fut nettement écartée, et le duc d'Angoulême, qui ne voulait pas établir lui-même un gouvernement provisoire dont les

actes, à raison de cette origine, eussent engagé la France, fit constituer par les conseils de Castille et des Indes une régence composée de cinq membres, tous Espagnols comme ceux qui les nommaient, et par conséquent de nature à inspirer confiance à leurs compatriotes en dégageant la responsabilité française. C'est le duc de l'Infantado qui était président de cette régence, à laquelle nous donnions 2 millions par mois pour faire face aux nécessités urgentes.

Au début, la Russie, l'Autriche et la Prusse ne voulaient pas reconnaître cette régence et refusaient d'accréditer près d'elle leurs ambassadeurs, pendant que l'Angleterre, se couvrant d'une neutralité hypocrite, nous entravait de son mieux en faisant espérer sa propre intervention aux révolutionnaires.

Canning, du reste, ne se cachait pas de cette hostilité : « Vous réveillez en nous, avouait-il à M. de Marcellus, mille souvenirs d'inimitié : l'invasion de Louis XIV en Espagne, l'inutilité de nos efforts pour éloigner sa puissante dynastie du trône de Madrid. » Mais M. de Villèle ne se laissait pas intimider. Il écrit fièrement au duc d'Angoulême :

Ne craignez rien des Anglais. Ils feront ce qu'ils pourront pour retarder l'époque de notre triomphe et le terme de nos sacrifices ; mais jamais ils ne feront la folie d'intervenir si tardivement. D'ailleurs, le meilleur moyen d'en imposer à tous nos ennemis est de n'en craindre aucun et de conduire vigoureusement cette opération décisive.

Dans une autre lettre, il écrit avec la même fermeté :

Monseigneur doit conserver toute sécurité à l'égard de l'intervention armée de l'Angleterre. Toutes les données possibles nous confirment qu'elle n'aura pas lieu ; en même temps, cette puissance retardera la délivrance du roi tant qu'elle pourra. Si même elle trouvait l'occasion à la fin de s'en faire un mérite et d'embarquer le roi sur un bâtiment anglais, elle le ferait. Mais, comme alors Ferdinand serait libre et que l'emmener serait un acte de violence, qu'il est de notre droit et de notre devoir d'empêcher, nous n'avons pas balancé à donner l'ordre à l'amiral Hamelin de ne pas le souffrir, à la charge par nous de traiter cette affaire ensuite avec l'Angleterre.

Devant cette attitude résolue, la Russie, l'Autriche et la Prusse, se décident à reconnaître la régence et accréditent enfin près d'elle leurs ambassadeurs. Mais, sous l'influence de leurs conseils, cette triste régence contrecarre la politique conciliante du duc d'Angoulême, en s'efforçant de faire prévaloir dans toutes ses mesures l'absolutisme et l'arbitraire.

Le prince en gémit dans ses lettres et M. de Villèle s'empresse de le reconforter :

Il est aisé de comprendre que Monseigneur soit souvent contrarié et dégoûté de ses relations avec des gens aussi peu raisonnables, mais Monseigneur doit se résigner à supporter tous les embarras, tous les ennuis d'une entreprise qui intéresse autant son roi et son pays, et au succès de laquelle est si intimement liée sa gloire personnelle.

Le prince lutte de son mieux; il combat les imprudences et les folies; il tâche d'inspirer à la régence une proclamation conforme aux besoins d'apaisement du pays; mais il n'est pas écouté de ces incorrigibles. Il écrit à M. de Villèle :

Je joins ici la proclamation de la régence, et le projet de décret qu'elle se proposait de rendre; le duc de l'Infantado me l'a lu. Je lui ai dit qu'étant chargé de maintenir la tranquillité dans le pays, je ne souffrirais pas de mesures aussi arbitraires; que leur projet d'otages était digne de la Convention; que je ne souffrirais pas davantage des confiscations; que s'il y avait des coupables depuis qu'ils étaient installés en régence, ils pouvaient les faire arrêter et juger par les tribunaux; mais que je m'opposerais à toutes mesures arbitraires qui ne serviraient qu'à exciter les passions et à animer les partis; que leur sévérité envers les miliciens augmentait le nombre de nos ennemis; que j'exigeais qu'ils agissent de concert avec moi, et qu'ils ne prissent aucune mesure, et ne publiassent aucun décret sans me l'avoir communiqué deux jours auparavant; que s'ils voulaient agir d'eux-mêmes et sans me consulter, j'évacuerais Madrid, je rappellerais mes troupes, et je me retirerais vingt-cinq lieues en arrière. Ils m'ont supplié de n'en rien faire.

Quelques jours plus tard, le 28 juin 1823, le duc d'Angoulême, traçant un tableau général de la situation, ajoute :

Là où sont nos troupes, nous maintenons la paix et la tranquillité avec beaucoup de peine, mais enfin nous la maintenons. Là où nous ne sommes pas, on massacre, on brûle, on pille, on vole, et partout on me demande des garnisons françaises, ce qui est impossible, car il faudrait 500 000 hommes pour occuper toute l'Espagne et je n'en ai pas 100 000.

Les corps espagnols se disant royalistes ne cherchent qu'à voler et à piller et redoutent tout ordre régulier. Les gardes espagnoles qui ont été réorganisées tant bien que mal depuis deux mois ne valent pas mieux que les autres.

M. de Villèle soutient la fermeté du commandant en chef, en l'engageant à ne compter que sur lui-même :

Ne vous laissez pas aller à l'espoir de calculs raisonnables de la part de ces forcenés, dont les déterminations sont dictées par l'esprit de vertige et d'absurdité. Ce peuple est imprévoyant, paresseux, orgueilleux et obstiné. Il ne croit au mal que quand il est arrivé. Il prend les avertissements pour de la jactance, parce qu'elle est dans son propre caractère. En rase campagne, il ne tient pas parce qu'on peut l'y joindre et qu'il ne faut pas grande prévoyance pour s'enfuir quand on est sur vous; mais derrière des murailles, il vit de rien, fait la sieste, et tient avec autant d'assurance que s'il était encore en possession des deux mondes.

Quelle touche de peintre dans ce portrait! Et, en même temps, quelle supériorité d'âme il fallait pour ne pas se laisser décourager par tant d'imbécillité et d'ingratitude!

Tout le mois de juillet se passe dans ces pénibles conflits, entre les sages conseils d'un côté et les folles résistances de l'autre. Le 3 août, le duc d'Angoulême, définitivement éclairé, envoie à M. de Villèle la note suivante, où éclatent si noblement la sincérité des sentiments du prince pour le régime représentatif et sa répulsion pour le système absolutiste que les hommes d'ancien régime voulaient maintenir au delà des Pyrénées :

Plus j'examine l'Espagne, et plus je vois l'impossibilité d'y faire le bien. On ne pourrait lui donner une constitution raisonnable que par deux moyens, qui maintenant ne sont plus possibles : 1° Modifications à la constitution de 1812; 2° A mon entrée en Espagne ou à mon arrivée à Madrid, leur imposer une constitution toute faite. Maintenant, quelque chose que nous fassions et quelques conseils que je puisse donner à Ferdinand, l'absolutisme prévaudra.

Les partis sont trop acharnés et haineux pour que cela puisse être autrement; et si nous prolongeons notre séjour en Espagne, nous nous verrons forcés de combattre les principes du gouvernement qui nous régit si heureusement et si glorieusement.

Le roi a pour lui le clergé et le bas peuple; tout ce qui est seigneur, propriétaire ou bourgeois est contre lui et s'en défie, à très peu d'exceptions près. Nous resterions dix ans en Espagne, qu'au bout de ce temps-là les partis se massacreraient, comme ils le feraient demain s'ils le pouvaient. Il est impossible de former un ministère composé d'hommes sages et habiles. Ces derniers manquent complètement.

Cette campagne-ci aura d'avantageux pour nous d'avoir assuré au roi une bonne armée, et d'avoir rendu à la France la considération

qu'elle doit avoir en Europe; mais tout le reste est inconvenient, et on n'en retirera aucun autre bon parti. Le roi passe pour être faible et faux; il me ferait cent promesses, qu'il ne les tiendrait pas, le jour que j'aurais tourné le dos. Si je n'ai pas pu empêcher la régence de faire toutes les sottises imaginables et qui nous ont fait et nous font encore chaque jour beaucoup de mal, quelle plus grande influence pourrai-je avoir sur le roi? Je travaille à former une armée à l'Espagne, mais je crois la chose impossible, parce que les éléments manquent.

Tenez pour certain qu'il n'y a rien de bon à faire ici, que ce pays-ci se déchirera pendant bien des années, mais, je crois, sans aucun danger pour nous, en tenant une partie de nos troupes dans le Midi de la France, où elles ne coûteront pas plus cher que dans le Nord. La seule occupation possible est une division à Madrid pour la sûreté du roi et de la famille royale, et l'occupation de Pampelune, Saint-Sébastien, Figuières, Hostalrich, Barcelone et Lérida, comme sécurité pour nous.

C'est là une belle page d'histoire et qui honore singulièrement le prince honnête homme qui l'a écrite. Il ne se faisait, comme on voit, aucune illusion sur le résultat de sa campagne, mais il se consolait de ses déboires et de ses ennuis personnels par la pensée du service rendu à la France.

M. de Martignac, encore peu connu et appelé peu d'années après à jeter une si vive lumière, avait été attaché au duc d'Angoulême avec le titre de commissaire civil et sans attributions bien définies. C'était un esprit judicieux, plein de tact et de mesure, parant même d'une certaine grâce la politique et les affaires, et dont le concours avait été très précieux en attendant l'arrivée du marquis de Talaru, nommé ambassadeur de France auprès de la régence. Mais le marquis de Talaru ne se pressait pas de gagner son poste, dont il soupçonnait sans doute toutes les difficultés; parti de Paris le 5 juin, il n'arrivait à Madrid que le 2 juillet, et, pendant tout ce temps, c'est M. de Martignac qui servait d'intermédiaire entre le duc d'Angoulême et la régence.

Le prince se loue vivement de ses services, et M. de Villèle tient à lui faire savoir que le roi n'en est pas moins satisfait. Il lui écrit avec une affectueuse délicatesse :

Je veux d'ailleurs, dans une affaire qui vous regarde personnellement et dans laquelle le roi a l'intention de vous prouver sa satisfaction, tenir de vous-même l'indication du mode qui vous paraît le plus convenable pour terminer votre mission, et de la grâce que vous désiriez recevoir de Sa Majesté à cette occasion. Marquez-le-moi fran-

chement : j'y ferai ce que je pourrai et brûlerai même votre lettre, si vous le désirez. Uniquement guidé dans toutes mes actions par le désir de bien servir le roi, je sais qu'il est dans ses intentions, qu'il est dans les désirs de Monseigneur, qu'il est de mon devoir, que votre mission se termine convenablement, honorablement et utilement pour vous. Dites-moi comment vous le désireriez. Si cela se peut, j'y concourrai, je vous le répète, comme à l'accomplissement d'un de ces devoirs si rares pour nous, ceux qui ne peuvent nous donner que de la satisfaction.

M. de Martignac fut nommé ministre d'État, avec 16 000 francs de traitement (qu'il avait précédemment comme conseiller d'État), et commandeur de la Légion d'honneur. En même temps, la régence de Madrid lui conféra la grand'croix de l'ordre de Charles III.

II

Pendant ce temps, que devenait Ferdinand VII? Prisonnier des Cortès, qui le détenaient comme un véritable otage, il se trouvait à Séville, d'où il était question de le transférer à Cadix et même plus loin encore. Triste roi, d'ailleurs, et qui ne méritait guère le noble effort tenté pour sa délivrance! On était sans nouvelles précises de sa situation et on redoutait tout de la part des forcenés qui le gardaient à vue en menaçant à chaque instant sa vie.

Chateaubriand écrivait à ce sujet à notre ambassadeur à Londres : « Si ce malheureux prince doit périr, le genre de la catastrophe n'est pas indifférent au reste du monde : le poignard n'abattrait que le monarque, l'échafaud pourrait tuer la monarchie. C'est déjà beaucoup trop que le jugement de Charles I^{er} et que celui de Louis XVI; le ciel nous préserve d'un troisième jugement qui semblerait établir, par l'autorité des crimes, une espèce de droit des peuples et un corps de jurisprudence contre les rois! »

A Madrid, on avait les mêmes perplexités, et M. de Martignac s'en fait l'interprète en écrivant à M. de Villèle le 11 juin :

Le général Bordesoulle compte arriver le 21 à Séville. Le roi y sera-t-il encore et n'aura-t-il pas été transféré à Cadix? Je suis loin d'être rassuré à cet égard et je crains bien le nouveau malheur dont il est menacé. Il serait bien à désirer qu'on pût l'éviter. Il n'y a qu'une négociation qui puisse arriver à ce résultat. Mais, d'une part, aucune proposition ne nous est faite; de l'autre, il est bien difficile d'en faire.

Un Anglais, dont je vous ai déjà parlé, est allé à Séville pour voir de près ce qu'il serait possible d'entreprendre pour la délivrance du roi. Il est revenu, il y a trois jours, en assurant que moyennant deux

millions et des garanties données aux ministres et aux Cortès, soit pour leur personne, soit pour les institutions qui seraient promises, on pourrait obtenir d'eux la liberté du roi. Il offrait de retourner sur-le-champ à Séville pour consommer cette opération. Monseigneur n'a point accepté cette offre. L'homme qui la faisait est un intrigant dont je me défie beaucoup, qui veut spéculer à son profit sur les circonstances, et qui aurait compromis le nom de Monseigneur. Son Altesse Royale s'est bornée à envoyer au général Bordesoulle des instructions sur la conduite qu'il devait tenir. Elle exige avant tout la délivrance entière du roi, et promet sa médiation auprès de Sa Majesté pour obtenir une amnistie, l'abolition de la confiscation et des garanties pour l'avenir. En attendant, elle offre un asile en France à ceux qui ne pourraient rester en Espagne avec sécurité. Voilà, je crois, tout ce que Monseigneur peut promettre, et ces promesses-là devront parvenir à Séville, non par un agent suspect, mais par un officier, lorsque cet officier pourra y arriver.

S'il était possible, au moyen d'une somme d'argent, d'obtenir ou l'évasion du roi, ou un mouvement qui le délivrerait, jamais assurément argent n'aurait été mieux employé. Le prince déclare toujours qu'il donnera un million à ceux qui ramèneront le roi, mais cette promesse vague ne va pas à son adresse. La régence, qui est informée du dénuement où est le roi et du vif désir qu'il a d'avoir de l'argent pour séduire ceux qui l'entourent, s'est adressée à Ouvrard pour avoir un million à recevoir à Séville. Ouvrard se l'est procuré et il devait le remettre hier au soir. J'en ai été instruit par lui-même, qui est venu me le déclarer. Comme je sais l'inquiétude que vous donnent les transactions dans lesquelles son nom intervient, j'ai arrêté la remise qu'il devait faire, en lui disant que j'instruirais Monseigneur de cette démarche, et que peut-être Son Altesse Royale voudrait faire elle-même les avances pour cette destination.

Les opérations militaires et maritimes étaient malheureusement moins bien conduites que les affaires politiques. Le général Bordesoulle, marchant avec trop de lenteur, était arrivé à Séville le 21 juin, juste pour y apprendre que le roi Ferdinand en était parti le 12 pour Cadix, échappant ainsi à notre poursuite et nous condamnant à une difficile et onéreuse prolongation de campagne.

Avant de quitter Séville, les Cortès avaient eu l'insolence de déclarer le roi privé de l'exercice de ses facultés mentales et de le suspendre, en le contraignant par la force de faire ensuite le voyage auquel il s'opposait, et en nommant une régence pour exercer l'autorité souveraine en sa présence et contre lui!

M. de Martignac écrit à ce sujet à M. de Villèle :

Ces derniers actes d'une démente audacieuse et furibonde doivent leur enlever toute ressource et tout appui.

Je ne sais, mais il me semble que cette folie imprévue est de nature à décontenancer l'Angleterre et qu'elle ne peut plus, sans déshonorer sa politique, avouer l'intérêt qu'elle porte ou qu'elle feint de porter à un pareil gouvernement. Jusqu'à présent, le nom du roi, sa présence, son concours au moins apparent aux actes du gouvernement révolutionnaire, ont pu donner une couleur et un prétexte à ceux qui ont continué à le reconnaître et à le suivre. Aujourd'hui, ce fantôme même disparaît. Le roi est dépouillé du simulacre de puissance qu'on lui avait laissé; il l'est d'une manière outrageante pour lui-même et pour la majesté royale, et si on a réellement le projet de replacer sur sa tête à l'arrivée la couronne qu'on a arrachée au moment du départ, cette sanglante dérision, cette impudente raillerie, me semblent mettre le comble à l'injure faite aux souverains. Je ne puis croire qu'il y en ait un qui la sanctionne et qui la tolère.

Quoi qu'il en soit, l'affaire n'est plus près de son terme et notre situation se complique et s'embarrasse. C'est un grand malheur qu'on n'ait pas eu quelques troupes de débarquement à jeter entre Séville et Cadix; 4 000 hommes auraient suffi pour mettre obstacle à l'arrivée. Je sais bien que rien n'est plus inutile que de parler de ce qui aurait pu empêcher une chose faite; mais comme c'est là ce que j'entends dire à tout le monde, aux Espagnols comme aux Français, je crois devoir vous en avertir afin que vous prépariez des explications qui vous seront sûrement demandées.

L'opinion générale était ici, avant ces dernières nouvelles, que le gouvernement anglais favorisait le projet de translation à Cadix, parce qu'il voulait opérer lui-même la délivrance du roi, en lui imposant un projet de constitution.

Pourquoi les révolutionnaires espagnols avaient-ils choisi Cadix comme prison définitive du roi et siège de leur gouvernement? Parce que Cadix, par sa position péninsulaire, est peut-être la ville la plus forte et la plus inexpugnable du royaume. Située à l'extrémité occidentale d'une langue de terre formée par l'île de Léon, avec laquelle elle communique par une chaussée en pierre, elle est environnée de presque tous les côtés par la mer, et défendue par de solides murailles flanquées de bastions; son port, sûr et commode, s'ouvre sur une des plus vastes baies du globe, protégée par plusieurs forts. Pour assiéger Cadix avec quelques chances de succès, il faut être à la fois maître de la terre et de la mer. Cette ville avait presque conquis le renom d'imprenable : il fallait remonter jusqu'en 1596 pour trouver un démenti à ce surnom; les

Anglais l'avaient alors prise et pillée. Mais en 1626 et en 1702, ils l'avaient assiégée sans succès. Pendant la guerre de l'Indépendance contre Napoléon, Cadix avait été le siège de la junte centrale et des Cortès; le maréchal Soult l'avait en vain sommée de se rendre, et comme la mer appartenait alors aux Anglais, il avait dû se borner à un blocus qui avait duré jusqu'en 1812.

Les nouveaux insurgés avaient calculé qu'ils se trouveraient là plus en sûreté que partout ailleurs, avec 7 à 8000 hommes de troupes et une cinquantaine de chaloupes canonnières.

Le 24 juin, Martignac écrit à M. de Villèle avec un accent d'inquiétude :

Il paraît qu'il règne dans cette malheureuse ville une agitation et un désordre extrêmes, et qu'il est impossible de prévoir le dénouement du drame dont les dernières scènes s'y jouent.

D'autre part, le général Bordesoulle, qui était arrivé devant Cadix le 25 juin, onze jours trop tard, informe le commandant en chef des bruits qu'il recueille, et le duc d'Angoulême écrit avec agouisse à M. de Villèle :

Le roi et la famille royale sont gardés à vue. On a toujours des inquiétudes sur la vie du roi, à cause de l'exaspération de quelques hommes qui paraissent avoir fait le sacrifice de leur propre existence.

Depuis le commencement de la campagne, M. de Villèle ne cessait de répéter au duc d'Angoulême qu'*avant tout* il fallait s'occuper de délivrer le roi, parce que, ce résultat obtenu, les autres difficultés tomberaient d'elles-mêmes. Dans toutes ses dépêches, il revient sur ce sujet capital, en pressant le plus qu'il peut la double action militaire et diplomatique. Rien de plus expressif que son insistance quotidienne à cet égard.

Le 12 juin :

Au point où nous en sommes, audace et célérité me paraissent indispensables...

Le lendemain 13 :

Il faut délivrer le roi le plus tôt possible, et prendre le moins possible pour nous la tâche si difficile de réorganiser une société dans un tel état de dissolution.

Le 14 juin :

Quand Monseigneur aura délivré le roi, tout ne sera pas fini sans doute, mais certainement le plus périlleux sera passé. La mission

spéciale de Monseigneur sera remplie et bien honorablement remplie. Le reste dépendra moins de lui et il en sera moins responsable. Il faudra pour le reste que tout ce qui sera bien soit dû à sa sagesse, et que le mal qui ne pourra être évité, tienne évidemment à des causes auxquelles il sera étranger.

Il continue de regretter la lenteur et la mollesse de certaines opérations militaires dans les provinces, et il termine par ce mot, qui revient à la fin de cinquante dépêches comme un *delenda Carthago* :

Ayez le roi, Monseigneur, et tous les obstacles cesseront à l'instant.

Le 15 juin :

... Comme rien ne sera fini que le roi ne soit délivré, il faut continuer à diriger tous nos efforts vers cette délivrance. Nos canons, nos cloches, nos lampions, tout est prêt. Envoyez-nous cette nouvelle et nous chanterons si haut vos hauts faits, que de Madrid vous entendrez notre tintamarre.

Le 16 juin :

Si le roi est resté à Séville, nous l'aurons bientôt; si on l'a conduit à Cadix, nous l'aurons encore, quoique avec plus de temps et de peine. C'est le but de l'entreprise; il faut le poursuivre jusqu'à ce que nous l'ayons atteint.

Le 19 juin, sur le bruit qu'en effet le roi a été emmené de Séville à Cadix.

Ce serait un grand malheur que le roi fût mené à Cadix! Il faudrait faire de suite les plus grands efforts pour l'en arracher.

Et le lendemain 20 juin, quand la nouvelle est malheureusement certaine, il se hâte d'écrire au duc d'Angoulême, en sauvant l'impression pénible qu'il lui communique sous les fleurs d'une courtoisie délicate et raffinée :

J'ai reçu à l'entrée de la nuit la dépêche télégraphique que V. A. R. a bien voulu m'adresser pour nous apprendre le départ du roi d'Espagne pour Cadix. Il a fallu remercier Dieu de nous avoir à l'avance donné le contre-poids d'une aussi triste nouvelle. Nous devons nous y attendre. Nous n'aurions même jamais pu nous figurer qu'après trois mois de campagne, nous en serions où nous en sommes. Mais on s'accoutume si aisément aux succès; V. A. R. nous a tellement gâtés sous ce rapport, que la nouvelle du départ du roi pour Cadix a produit

un grand effet sur tous ceux qui l'ont sue hier, et qu'il est probable qu'elle affectera sensiblement aujourd'hui l'opinion.

Mais, en même temps qu'il stimule le prince et l'excite sans relâche à une action énergique et rapide, il lui fournit tous les moyens nécessaires en hommes et en argent; et lui, le financier rigide et économe par excellence, il est le premier à mettre, sans compter, à la discrétion du prince tout l'argent dont il aura besoin pour atteindre le but. Se souvenant qu'un mulet chargé d'or est souvent plus décisif qu'une troupe bien armée pour emporter les places, il lui écrit le 22 juin :

J'ai sous les yeux tous les détails de la translation du roi à Cadix. Cela fait horreur et doit démontrer aux plus prévenus qu'il n'y a rien de raisonnable à attendre de ces forcenés. Néanmoins ils ont le roi et la famille royale dans leurs mains; il est de notre devoir de ne rien négliger pour prévenir un crime; s'ils mettent la conservation de ces augustes victimes à prix, nous devons le payer, quel qu'il soit.

Le 26 juin, il confirme ces larges instructions :

La grande affaire est à Cadix; il faut en arracher le roi, moitié par force, moitié par négociation... Monseigneur sait que pour ce résultat le roi lui a donné carte blanche et que nos caisses de réserve sont pleines et doivent s'ouvrir à sa première réquisition. Monseigneur peut d'ailleurs, avec la lettre de crédit que je lui ai envoyée, tirer sur la maison Rothschild, à Londres, telle somme qu'il conviendrait à ceux qui livreraient le roi d'y toucher, ce qui peut-être leur plairait davantage et leur garantirait mieux l'exactitude et le secret.

Le 30 juin, il renouvelle les mêmes offres avec un abandon qui étonnerait sous sa plume si l'on n'y rencontrait en même temps une expression caractéristique où se peint l'homme d'État tout entier :

V. A. R. disposera comme elle l'entendra de toutes les sommes qu'elle jugera convenable de mettre à la disposition du roi Ferdinand. Nous serons trop heureux et nous ne ferons plus que des dépenses économiques quand nous en serons là.

Des dépenses économiques! Quelle expression originale et profonde, qui traduit bien la pensée d'un véritable homme de gouvernement!

Oui, en même temps qu'il ouvre avec largesse, quand il le faut, la caisse dont il garde si jalousement les clés, il ne perd pas de vue l'intérêt des contribuables et la sévère gestion des deniers qui lui

sont confiés. Il ne serait plus Villèle s'il pouvait les oublier un instant ! Et rien n'est plus curieux que de le voir, au milieu des instructions politiques les plus compliquées, des conseils militaires et maritimes les plus spéciaux, veiller toujours au strict emploi des fonds, signaler les économies à faire, en préparant lui-même les belles opérations de trésorerie qui devaient relever notre fortune et grandir notre crédit !

Dès sa première dépêche au duc d'Angoulême, il lui recommande « l'exactitude et l'économie dans les services administratifs de l'armée ». — Quelques jours après, répondant aux demandes de subvention pour la régence, il accorde le nécessaire, mais en se refusant à tout ce qui pourrait devenir dilapidation ou gaspillage. « Je suis d'avis, écrit-il nettement, qu'il faut donner à ces gens-là le moins possible, et nous faire rembourser, quand nous pourrons, de ce que nous n'aurons pu nous dispenser de leur donner. »

La régence, ainsi serrée au cou par l'intraitable financier, songe à contracter un emprunt. Ecoutez Villèle écrivant là-dessus au duc d'Angoulême :

La rage des emprunts possède tous les hommes qui arrivent au pouvoir dans cette malheureuse Espagne, et on ne peut y en faire, dans l'état où elle est, qu'en la ruinant. Ils le veulent : qu'ils s'arrangent. C'est aussi ce que veulent Ouvrard et C^e... Dieu les bénisse tous!...

Et dans une autre lettre :

Ces emprunts ne peuvent que nuire au rétablissement des finances de l'Espagne, c'est-à-dire à ce qui importe le plus à sa force et à son repos. Mais si c'est un mal nécessaire, je n'ai rien à dire ; seulement je crois fort important que nous n'y intervenions en rien, car je suis bien convaincu que c'est mauvais, et très mauvais.

Et comme on insiste, il [écrit, le 15 juin, un peu rudement] à Martignac :

Je persiste à croire que tout emprunt avant la délivrance du roi est une folie ; que tout emprunt consenti à Ouvrard sera une ruine pour les finances de l'Espagne ; mais j'ai assez du mien sans me mêler de celui des autres. Je dois l'adjuger le 10 juillet.

Et, à ce propos, il écrit au duc d'Angoulême :

Ayez de bonnes nouvelles à envoyer au ministre des finances dans les premiers jours du mois prochain ; elles vaudront quelques millions à la France.

Le lendemain, il y revient avec le même accent :

Je continuerai pendant un mois à demander à Monseigneur de bonnes nouvelles pour mon emprunt qui sera adjugé le 10 juillet : celles-là nous vaudront des millions. Je lui en demanderai encore après, et pour notre pays et pour sa propre gloire.

Et quand sa grande opération financière a réussi, il s'empresse d'en informer le prince en lui en reportant habilement tout l'honneur :

C'est une chose remarquable, lui dit-il, qu'engagés comme nous le sommes dans une entreprise comme celle d'Espagne, surchargés par une dette antérieure en billets à échéance de 400 millions, nous trouvons à la convertir d'un seul coup en rentes perpétuelles à un taux si élevé que le Trésor obtient sur cette opération un bénéfice de 30 millions, comparativement au taux auquel ces rentes avaient été données au gouvernement par la législature. Après Dieu, c'est à vous, Monseigneur, c'est à la sagesse, aux succès de Votre Altesse Royale que nous devons ce magnifique résultat : je le sais, et la jouissance que j'en éprouve est plus douce pour moi. Je ne sais si cet événement sera apprécié ce qu'il vaut, mais il prouve la force et la puissance de la France ; il justifie ceux qui ont la confiance de lui demander des prodiges ; il constate l'avantage inappréciable des institutions que nous a données le roi, et la haute sagesse qui les a conçues et dirigées jusqu'à ce jour.

Ce n'est pas d'ailleurs que les choses eussent été toutes seules. D'abord notre amie l'Angleterre s'était mise à la traverse autant qu'elle avait pu ; puis, à Paris même, des agents de change, et le fameux Ouvrard jouant sous leur masque, avaient exercé une forte pression dans le sens de la baisse ; mais l'Angleterre avait été battue et les agents de change avaient sauté. L'un d'eux avait fait une faillite de 4 millions.

Il faut entendre de quel accent le rude ministre parle de ces agents et de leurs manœuvres ! Ah ! il ne plaisante pas sur ce chapitre, et si nos finances avaient toujours été défendues avec la même férocité, elles se trouveraient en meilleur état que celui où elles sont tombées !

Il écrit au duc d'Angoulême :

Trois agents de change, qui avaient participé au coup monté à la baisse, sont tombés en faillite. La justice les poursuit et ils seront condamnés aux galères ; mais ils emportent l'argent d'une quantité de familles qui n'auraient pas dû l'employer là.

Condamnés aux galères pour avoir joué à la baisse, rien que cela ! Que de banquiers et d'hommes politiques, à ce compte, auraient, depuis, peuplé les bagnes !

Mais, quelques jours plus tard, Villèle était calmé. Son emprunt, émis à 89 francs, cotait 93 fr. 25, et l'heureux ministre écrivait d'une plume joviale au prince : « Nous n'avons plus qu'à contenir la hausse ! »

III

Ces succès, si brillants qu'ils fussent, ne faisaient pas perdre de vue à M. de Villèle ce qui se passait au delà des Pyrénées. « Plus l'expédition se prolonge, plus elle coûte, » disait-il dans une de ses dépêches, et, pour cette raison comme pour d'autres, il désirait vivement en abrégier la durée. — Il écrit au duc d'Angoulême :

Il faut faire comprendre à la régence, qui souhaiterait une occupation indéfinie, l'absurdité de l'espoir que cent mille Français puissent être laissés en Espagne, et l'impossibilité où serait la France de continuer à verser tous les mois les quinze millions que lui coûte l'entretien de ces troupes dans la péninsule.

Et, pressant de nouveau le commandant en chef d'agir avec vigueur sans ménager les moyens, il ajoute :

Il faut organiser une flotille à l'entrée du canal... Le gouvernement ne peut vouloir être absurde, et ce serait l'être que de se refuser à des dépenses nécessaires pour abrégier une opération qui nous coûte 500 000 francs par jour. Ainsi, Monseigneur, évitons tant que nous pourrions le mauvais emploi de l'argent des contribuables de France ; mais ne balançons jamais à le verser à pleines mains pour hâter le terme de l'opération, dont ils ne pourraient supporter sans ruine un prolongement de durée.

Comme il avait été dans sa jeunesse officier de marine, il se rappelait utilement son premier métier pour critiquer les opérations défectueuses de notre escadre et donner des conseils pratiques aux amiraux incapables qui la commandaient. Nos bâtiments, comme s'ils eussent été montés par des aveugles, laissaient pénétrer toutes les provisions du dehors. Vingt embarcations chargées de vivres avaient passé d'un seul coup, et une frégate anglaise était entrée à pleines voiles dans le port en nous narguant !

En l'apprenant, Villèle écrit avec une sévérité indignée :

Hamelin a fait une faute impardonnable en laissant entrer une frégate anglaise dans un port qu'il bloquait. C'est un acte honteux

pour notre marine. J'ai voté au Conseil pour qu'il fût immédiatement remplacé par Halgan ; le ministre de la marine a obtenu de la bonté du roi qu'il fût préalablement entendu dans sa défense. Il aura probablement d'ici là lavé sa faute par quelque bon service, et il ne sera plus temps d'en faire un exemple. Mais si la guerre durait, on serait certainement obligé de sévir contre ces messieurs, qui me paraissent fort éloignés de se faire une idée des devoirs qu'ils ont à remplir.

Et il termine par cette phrase touchante :

Nous n'avons guère à nous louer de notre marine sur aucun point ; elle coûte pourtant 60 millions.

La semaine suivante, le duc d'Angoulême lui écrit :

Le pauvre amiral Hamelin a, pour ainsi dire, perdu la tête. Avec ma permission, il a remis son commandement à l'amiral des Rotours, et va retourner en France.

Mais l'amiral des Rotours ne valait guère mieux ; aussi hésitant que son prédécesseur, il ne se décidait à rien, et, avec cet esprit français qu'on retrouve toujours dans les camps, les soldats comme les matelots lui donnaient un sobriquet expressif : ils l'appelaient l'amiral *Tourne-autour*.

Les historiens expliquent cette indécision extraordinaire par l'espèce de timidité invincible que les désastres maritimes de l'empire avaient inculquée à beaucoup de nos gens de mer. Peut-être M. de Villèle s'en rendait-il vaguement compte, quand il écrivait mélancoliquement à la fin d'une de ses dépêches :

Nous avons fait cette guerre sans avoir rien de ce qu'il fallait. Tirons-nous-en comme nous pourrons ; mais n'oublions pas ensuite que nous ne sommes bien montés ni en marine ni en administration de guerre, et attachons-nous à y pourvoir.

Il y avait aussi entre les chefs de l'expédition des tiraillements incessants et déplorables. Le duc d'Angoulême se plaint sans relâche du maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre et en arrive à demander une enquête sur sa conduite : Il écrit à M. de Villèle, le 19 juillet :

Je ne vous cache pas que je suis non seulement ennuyé et fatigué de tout ceci, mais j'en suis offensé ; il faut que le roi y mette ordre, car je ne puis plus y tenir. Il me paraît difficile que cela ne finisse pas par une enquête sur la conduite du ministre de la guerre. Je vous prie d'y mettre ordre, car ma position devient intolérable, et je crois

pourtant avoir assez bien servi le roi et ma patrie, malgré le ministre de la guerre.

Les difficultés continuent, et le 28 septembre le prince se plaint de nouveau au président du conseil dans les termes les plus vifs :

Ce dont je suis fort mécontent, c'est de l'ordre direct envoyé par le ministre de la guerre à Lauriston en opposition aux miens. Ou je commande l'armée, ou je ne la commande pas.

Si Lauriston n'avait pas obéi à mes ordres, je l'aurais renvoyé en France. Je demande que le ministre de la guerre soit réprimandé d'une manière sévère.

Néanmoins, les choses marchaient malgré tout; les provinces se pacifiaient peu à peu; nos troupes disponibles se dirigeaient vers Séville et Cadix, et M. de Villèle pressait le duc d'Angoulême de quitter Madrid, où il n'avait que de pénibles rapports avec la régence, pour se porter lui-même sur le théâtre de l'action. Il lui adresse le 17 juillet cette belle et éloquente dépêche :

Monseigneur pourrait lui-même, à la tête d'un corps de troupes légères, se rendre à Séville, Xérès et Cadix vers le 10 ou 15 août, de manière à pouvoir se promettre de fêter la Saint-Louis par la reddition de Cadix et la délivrance de Ferdinand.

C'est en activant les moyens militaires qu'on peut le mieux contenir les moyens révolutionnaires auxquels nos bons alliés de la régence sont si disposés à avoir recours. C'est peut-être en vous éloignant de Madrid, et vous ne le pouvez qu'en allant à Cadix, que vous obtenez le double résultat de ne pas rester responsable des écarts de la régence et même de les faire tourner au profit de votre entreprise, en présentant à ceux qui redouteraient ces excès la reddition du roi comme le moyen le plus sûr d'y mettre un terme.

D'autre part, cette délivrance du roi est la palme de la campagne; pourquoi V. A. R. n'irait-elle pas la cueillir elle-même?

Enfin, deux moyens se présentent de délivrer le roi : les négociations, les opérations militaires. Pour les négociations, savoir : les promesses, les garanties individuelles, les sommes à offrir et à donner, qui peut remplacer V. A. R. et pour ceux qui livreraient le roi, et auprès du roi et de la famille royale?

Pour les opérations militaires, qui peut leur imprimer plus d'activité, plus d'ensemble et d'unité? Qui peut se flatter de rendre les efforts de nos marins et de nos soldats plus unanimes, plus irrésistibles que V. A. R.?

Si nous supposons le roi délivré, quel avantage immense qu'il soit aussitôt avec Monseigneur, qu'il reçoive de lui les premières impres-

sions, qu'il reste avec lui quelques jours, sans les objections des membres de la régence et du ministère, sans les intrigues de tous les envoyés des cabinets étrangers. Enfin quand V. A. R. a délivré le roi, elle peut de suite, si elle le veut, prendre ses dispositions pour faire retourner en France, ou sur les bords de l'Èbre, toutes les troupes accumulées à Cadix, soit par mer les moins valides ainsi que les bagages incommodes et inutiles, soit par les routes les plus directes, ne réservant pour l'escorte du roi jusqu'à Madrid que les corps qu'elle jugerait nécessaires. Le séjour de V. A. R. dans cette capitale se trouverait ainsi abrégé de tout celui qu'elle aurait utilement employé pour la France et pour l'Espagne auprès de Ferdinand.

On a objecté contre ce plan l'incertitude des succès de l'opération sur Cadix. L'esprit juste du roi a saisi tout de suite la réponse à l'objection et il l'a faite en disant : « Le roi doit être délivré ou notre entreprise échoue. Que Monseigneur soit à Cadix ou non, c'est là que tout se décide, son sort comme le nôtre. Seulement, s'il y va, nous avons plus de chances de réussite. » Voilà, Monseigneur, comme les choses nous apparaissent ici. Mais tant de notions nous manquent pour en juger avec certitude que nous reconnaissons que c'est avec toute raison que le roi nous ordonne d'en laisser la décision à V. A. R., et de l'assurer que, quelque parti qu'elle prenne, nous l'adopterons et le seconderons de tout notre pouvoir.

Dans une lettre suivante, il expose les mêmes considérations avec autant d'art que d'insistance :

Que d'embarras et d'obstacles nous éviterions si, après avoir tout préparé pour l'attaque et le bombardement de la ville, Monseigneur y arrivait pour présider à l'exécution de cette opération, et qu'ensuite, l'olivier d'une main et la foudre de l'autre, il sauvait son malheureux cousin, sa royale famille, et terminait ainsi par un coup d'éclat et de modération dans la victoire une campagne qui ne peut être jugée qu'après que cette grande délivrance aura été opérée. Tout ce que Monseigneur a à faire ensuite se trouve tellement simplifié dans ce cas, si compliqué si Monseigneur attend le roi à Madrid, que je ne balance pas à croire que, quand V. A. R. examinera la question de son déplacement sous ce rapport, elle sera jugée.

Et il ajoute avec une sage prévoyance :

Monseigneur doit recueillir en secret les documents sur les hommes qu'il sera indispensable d'exclure de l'amnistie, sur ceux qu'il sera possible et utile d'appeler au ministère, au Conseil, et aux fonctions les plus éminentes ; se fixer aussi sur les mesures les plus importantes à prendre dans les premiers moments pour préparer la restauration

de l'autorité royale en Espagne. Pour bien faire, Monseigneur devrait être prêt, si demain il était roi d'Espagne, sur tout ce qu'il ferait ; et ce qu'il ferait et croirait devoir faire, il devra chercher à le faire faire au roi. Mais, pour être préparé sans danger, ce travail doit se faire sans que personne puisse se douter que Monseigneur s'en occupe.

Craignant de n'être pas suffisamment compris, il ressasse ses arguments, ses conseils dans dix dépêches, et pour mieux faire excuser son insistance, il en rejette la faute sur lui-même, en s'accusant de n'avoir pas été assez clair dans ses lettres précédentes. Comment se défendre d'un sourire en lisant cet exorde du ministre gascon :

Je voudrais avoir, comme Monseigneur le possède à un degré si remarquable, le talent d'exprimer ma pensée avec clarté et précision ; j'évitais ainsi à V. A. R. les retards et la peine de nouvelles explications sur des objets déjà développés. Mais il faut suppléer à ce qui me manque sous ce rapport en priant V. A. R. de ne pas m'épargner les demandes et les questions, lorsque ce que je lui aurai marqué lui en paraîtra susceptible.

Et sous le couvert de cette habile précaution oratoire, il presse de nouveau le prince d'aller diriger lui-même les dernières opérations de l'armée :

Plus nous réfléchissons ici sur le point où en est l'entreprise confiée à V. A. R., plus nous croyons à l'opportunité de la présence de Monseigneur devant Cadix. Trente mille hommes, c'est-à-dire à peu près le tiers des forces que vous avez en Espagne, vont être réunis sur ce point. C'est le seul où il y ait une résistance forcenée à ramener ou à vaincre ; c'est là où va se décider le sort de l'entreprise ; c'est enfin là qu'est le roi et la famille royale. Il est bien difficile que le poste du généralissime, du prince libérateur et allié du roi d'Espagne, du plénipotentiaire du roi de France, ne soit pas au lieu où vont se passer des événements aussi décisifs...

Si Monseigneur avait besoin de munitions, de fonds ou de toute autre chose, que Monseigneur veuille nous le demander par le télégraphe, ou en donnant lui-même ses ordres directement à Bayonne...

Tout étant ainsi prêt, ou devant l'être à la fin de ce mois, je crois que Monseigneur doit se décider à aller se mettre à la tête des négociations et des opérations militaires dans les dix à douze premiers jours du mois d'août...

Il ne faut pas, je crois, que Monseigneur redoute beaucoup ce qui se fera à Madrid pendant son absence. Il faut qu'elle en laisse le com-

mandement à un général sûr et qui soit bien obéi par les autres. Si je ne craignais pas de fâcher le maréchal duc de Reggio en le privant d'aller au feu, je le trouverais tout indiqué. La partie politique resterait surveillée par M. de Talaru, dont c'est la mission.

Je suis convaincu que l'éloignement de V. A. R., qu'il serait au reste inutile de rendre public longtemps à l'avance, n'aurait aucun résultat fâcheux, ni sur la conduite de la régence, ni sur les opérations militaires que Monseigneur aurait ordonnées, tant en Galice et en Navarre qu'en Catalogne.

Rendu à Cadix au moment où tout y serait prêt pour agir avec vigueur contre cette place, il faudrait profiter de l'effet moral que produirait, et sur l'armée et sur les ennemis, la présence de V. A. R. pour faire une sommation et réclamer la délivrance du roi et de la famille royale, offrant garantie, protection et secours à tous ceux qui s'en rendraient dignes, menaçant de tous les maux qui accompagnent les attaques de vive force ceux qui vous réduiraient à cette nécessité.

S'il pouvait sortir quelque négociation de cette démarche, Monseigneur se trouverait en position, plus que tout autre au monde, de la conduire à bien, de la concerter peut-être même avec Ferdinand, de donner toutes les garanties compatibles avec l'honneur de l'expédition et la sûreté future de l'Espagne; enfin d'aider, ou par des récompenses pécuniaires, ou des dédommagements en argent, ou des prix mis à des services, la conclusion pacifique de cette terrible opération.

Si rien de tout cela ne réussissait, la conscience de Monseigneur, rassurée sur les conséquences d'une attaque de vive force, dont tout l'univers serait forcé de reconnaître qu'il n'a pu se dispenser, en appellerait à son épée, à la bravoure de son armée, à l'efficacité des moyens préparés pour s'emparer de l'île de Léon, peut-être même pour s'établir, au moyen de débarquements favorisés par notre flotte, dans le faubourg même de Cadix, et de là finir avant peu par obtenir de la terreur ou de la force ce que l'intérêt de leur pays, leur intérêt propre, n'aurait pu décider ces forcenés à accorder aux premières paroles de Monseigneur.

Tout sera dans ces moments lié à la belle entreprise de V. A. R. : le salut du roi d'Espagne et de sa famille, le sort de l'Espagne, l'honneur de la France, le repos du monde. Ce bouquet terminera de la manière la plus éclatante la campagne la plus noblement conçue, la plus honorablement exécutée, de toutes celles qui ont été faites depuis bien longtemps.

Quel avocat éloquent! Comme il plaide bien la cause, et comme il méritait de la gagner!

Mais il continue de stimuler, de harceler le prince, tant il a peur que Ferdinand ne nous échappe. Il craint, d'après certaines rumeurs, que le roi d'Espagne ne soit transféré de Cadix à Ceuta, aux Canaries, à la Havane peut-être, et ces perspectives inquiétantes l'empêchent de dormir. On parle aussi d'un enlèvement possible par l'Angleterre, qui imposerait alors sa médiation et nous ravirait le fruit de nos efforts. Villèle redouble d'instances pour qu'on pousse les préparatifs, pour qu'on ne néglige aucun moyen de séduction ou de force, pour que « tout ce qui est humainement possible » soit tenté.

Il écrit au prince le 20 juillet :

Je reviens sans cesse sur le départ pour Cadix, au risque de fatiguer V. A. R. Je n'en parlerai plus si elle me marque que j'ai tort et qu'elle voit différemment.

Et encore :

Pardon, Monseigneur, de reproduire ainsi sans cesse les mêmes idées. Je les abandonne aussitôt que V. A. R. me dira qu'elles sont inapplicables.

Et enfin :

Je me monte peut-être la tête, mais il me semble qu'avec des Français ayant à leur tête V. A. R. le résultat serait certain.

Croyez-vous qu'après tant d'objurgations il s'arrête en pensant avoir fait suffisamment ce qui dépendait de lui? Non; tant que le duc d'Angoulême reste à Madrid, il recommence son plaidoyer, j'allais dire son antienne, sous toutes les formes, enguirlandées des mêmes flatteries.

Le 24 juillet, il écrit au prince :

Je ne puis m'empêcher de le redire, parce que je suis fermement convaincu : si on tarde trop à attaquer Cadix, si l'attaque est mal conduite, l'honneur et les résultats de notre entreprise sont compromis. Le roi peut nous être enlevé; l'Angleterre peut nous entraver; la révolution peut se relever derrière nous... C'est ce qui m'a porté à presser si fort V. A. R. de se mettre elle-même à la tête d'une opération dont dépendent de si hautes destinées. Tout va se décider à Cadix; tout s'y décidera en bien, j'en suis sûr, si V. A. R. y est. Je ne voudrais pas en répondre si V. A. R. n'y est pas. Et quand je serais dans l'erreur, il suffit que cette opinion puisse être émise pour que V. A. R. ne doive pas s'exposer à supporter les conséquences d'un revers et à laisser à d'autres l'honneur du succès.

Il faut que je sois bien pénétré de la nécessité de cette opération pour oser insister sur ce que, dans tout autre cas, je n'oserais même pas proposer. Mais Monseigneur me le pardonnera et sentira, j'espère, que je lui donne en cette occasion une grande preuve du plus complet dévouement et, je puis ajouter, de l'estime la plus profonde pour la grande âme de Monseigneur.

Néanmoins, le prince hésite toujours, dans la pensée que les généraux qui sont devant Cadix suffiront à la tâche. Le ministre lui réplique :

Je ne crois pas du tout, comme Monseigneur le mande à *Monsieur*, que nous puissions compter sur la délivrance du roi avant votre arrivée devant Cadix. Les choses ne nous paraissent ici ni aussi avancées ni aussi faciles. Je suis convaincu qu'avec les miracles que doit opérer la présence de Monseigneur au milieu de nos troupes, tous les obstacles seront surmontés, tous les efforts concentrés vers un même but, toutes les lumières mises à sa disposition et dirigées vers le résultat. Mais je pense qu'il ne faut pas moins que l'effet magique de la présence de Monseigneur pour s'emparer du Trocadéro, sans lequel vous ne pourriez rien de direct sur Cadix... Tout cela, et sans doute mieux, car Monseigneur doit souvent se moquer de mes idées sur une matière qui m'est si étrangère; tout cela, c'est-à-dire tout ce qui est à faire pour délivrer le roi, ne sera pas fait quand Monseigneur arrivera à Cadix. Mais il le fera, il l'obtiendra de ses troupes, et il terminera glorieusement cette entreprise, dont il ne m'est pas permis de lui dire tout ce que je pense, depuis que par son dévouement Monseigneur est allé au delà de ce que j'aurais osé lui demander au nom de son pays.

Puis, faisant face à tout avec une activité merveilleuse, cumulant la direction politique et financière, les indications militaires et navales, il adresse au prince un véritable plan d'attaque qui lui semble, dit-il, infaillible. On croirait lire la missive d'un général en chef :

D'après tout ce que j'aperçois, si V. A. R. se décide à se rendre sur ce point dans les premiers jours d'août et qu'elle ordonne de ne pas gaspiller inutilement d'ici là les négociations, les menaces et les attaques, qu'on se borne à bien bloquer et à bien accumuler les moyens de forcer la place, lorsque Monseigneur arrivera, il pourra dans vingt-quatre heures épuiser tout ce que la négociation offre de chances, et, si ce moyen ne lui réussit pas, en très peu de jours terminer par la force ce qu'il a si bien conduit jusqu'à ce point, qu'en

vérité je ne crois pas possible aujourd'hui que Cadix ne tombe avant la Saint-Louis.

... Il ne faut point accoutumer ces gens-là aux attaques inutiles, il ne faut pas les familiariser avec les bombes. Il faut que l'arrivée de Monseigneur, la sommation, les boulets, les fusées, les bombes, les débarquements, tout cela fonde à la fois sur eux, avec toutes les nouvelles de la soumission du reste de l'Espagne.

En même temps, il rappelle les moyens d'argent, avec la même latitude, mais avec les mêmes précautions. Il avait fait embarquer à Bayonne pour Cadix 4 millions, moitié piastres, moitié quadruples, afin de faire face aux frais éventuels de la délivrance du roi, et sa pensée suit sans relâche le brick qui porte ce trésor. « Les 4 millions sont partis par un bon vent d'est, écrit-il au prince, et j'espère qu'ils arriveront heureusement à destination. »

Il ajoute : « Il faut promettre et payer une belle récompense à ceux qui délivreraient le roi ; mais il faut prendre garde d'être dupes d'intrigants qui, sous ce prétexte, tenteraient quelque tour de leur façon pour s'approprier une partie des sommes prodiguées. » — Généreux, mais prudent !

Enfin, le duc d'Angoulême se décide. Il annonce qu'il quittera Madrid le 28 juillet, après avoir confié la garde de la capitale au duc de Reggio, suivant l'indication de M. de Villèle, et qu'il porte son quartier général à Séville, où il pense arriver le 18 août.

Le prince, du reste, dans toute cette campagne, se montre plein de déférence envers le premier ministre, qu'il ne cesse d'assurer de son estime et de son affection.

Si le duc d'Angoulême n'était pas un esprit supérieur, il se distinguait par une grande droiture, par des sentiments nobles et généreux, par une modestie et une dignité qui commandaient le respect. On peut dire sans exagérer qu'il était docile à l'égard du premier ministre, dont il avait reconnu la capacité éminente et dont il sollicitait les conseils avec une simplicité assez rare chez les princes. Quand il est embarrassé, il écrit à son guide : « Je vous sou mets la chose, vous me direz ce que je dois faire. » Et le ministre envoie la solution, toujours en y ajoutant les fleurs destinées à la faire accepter.

Dès que le prince a quitté Madrid pour se rendre sur le théâtre de l'action, M. de Villèle hâte le plus qu'il peut sa marche en le suppliant d'aller droit à Cadix. Il craint toujours qu'on n'enlève le roi. « Ce serait une mortification qui nous couvrirait de honte et nous obligerait à de nouveaux efforts au moment où nous croyons toucher à leur terme. » Et encore : « Il est honteux et désespérant

qu'avec le nombre de bâtiments que nous avons là, nous apprenions que chaque jour il s'introduit quelque navire dans Cadix... Il y a un grand intérêt à ôter à ces gens-là les moyens d'enlever le roi et la famille royale, et dans l'état d'anarchie où ils sont, de désespoir où vos succès peuvent les jeter, cet enlèvement est une chose possible et tout à fait dans le caractère espagnol. On ne saurait prendre trop de précautions pour se soustraire à ce danger. J'ai vu exécuter par les Anglais, sous le feu de nos forts, des coups aussi hardis et aussi difficiles. »

Et puis, bonhomisant, il ajoute avec une adroite courtoisie, selon sa coutume :

J'en parle bien à mon aise, me dira-t-on. Je me permets de répondre : Pas si à mon aise ; car je n'y suis point, et c'est ce qui me désole, ce qui fait qu'il ne m'est pas permis de parler aussi utilement qu'à ceux qui ont le bonheur de pouvoir concourir à l'exécution de ce qu'ils conseillent. Mais Monseigneur a toléré tant de radotages de ma part depuis le commencement de la campagne, qu'il m'excusera de la finir comme il m'a permis de la commencer.

A mesure que le prince approche de Cadix, le ministre lui précise la conduite militaire à tenir :

Nous pensons que d'ici à l'arrivée de Monseigneur, on ne doit faire aucune attaque sérieuse, le bombardement moins que toute autre ; mais que les généraux et l'amiral doivent tout disposer pour qu'aus sitôt que Monseigneur aura approuvé un plan, tous les moyens de l'exécuter puissent être employés immédiatement. Si Monseigneur arrive et passe quelques jours dans l'inaction, il perdra une partie de l'effet que doit produire sa présence. La prise du Trocadéro est celle par laquelle on devrait commencer.

Le 4 août, il répète :

L'arrivée de Monseigneur devant Cadix nous semble devoir être marquée par un succès militaire et une ouverture à des négociations raisonnables... Nous restons convaincus que la conquête la plus importante serait celle du Trocadéro...

Et après avoir indiqué de nouveau le plan des opérations à accomplir, il ajoute :

J'ignore si tout cela est possible ; je sou mets à Monseigneur ce que j'aperçois de raisonnable. Dieu veuille nous seconder ; il nous a donné le tact et la sagesse de V. A. R. pour discerner ce qui est bon au milieu de tout ce que nous lui soumettons.

Et encore :

Ce coup exécuté un beau jour, et il faut que celui du débarquement soit beau, Cadix perd la tête, Monseigneur réussit partout, car on ne sait de quel côté les efforts doivent être dirigés pour les repousser, et cette belle campagne est terminée par une action digne d'elle. Je suis fou peut-être, mais Monseigneur me le pardonnera, car c'est d'un désir insatiable de gloire pour lui.

Et enfin, après avoir, pour la vingtième fois, précisé de la façon la plus nette, le plan militaire à suivre, il termine par son refrain accoutumé :

Mais en cela comme en tout ce qui a été indiqué à Monseigneur, le roi veut que V. A. R. juge elle-même, qu'elle agisse d'après cet excellent jugement que Dieu lui a donné, qu'elle change, modifie, rejette même ce que nous lui indiquons, si elle le juge plus utile; enfin, et c'est tout simple, le roi donne à Monseigneur carte blanche; il lui demande la délivrance de Ferdinand avant octobre, et son retour en France au plus tard pour la Toussaint.

Enfin, le duc d'Angoulême arrive devant Cadix dans la nuit du 16 au 17 août, et dès le 17 un conseil de guerre est tenu dans lequel il est reconnu que, préalablement à tout, il faut être maître du Trocadéro; le 19, la tranchée est ouverte, et les préparatifs de l'attaque sont vivement poussés.

En attendant, le prince fait porter par un de ses aides de camp, le colonel La Hitte, la lettre suivante pour le roi Ferdinand, lettre délibérée en conseil à Paris et dont le texte avait été envoyé par M. de Villèle :

Monsieur mon frère et cousin,

L'Espagne est délivrée du joug révolutionnaire; quelques villes fortifiées servent seules de refuge aux hommes compromis.

Le roi, mon oncle et seigneur, avait pensé (et les événements n'ont rien changé à son sentiment) que Votre Majesté, rendue à la liberté et usant de clémence, trouverait bon d'accorder une amnistie nécessaire après tant de troubles, et de donner à ses peuples, par la convocation des anciennes Cortès du royaume, des garanties d'ordre, de justice et de bonne administration.

Tout ce que la France pourrait faire, ainsi que ses alliés et l'Europe entière, serait fait pour consolider cet acte de votre sagesse; je ne crains pas de m'en porter garant.

J'ai cru devoir rappeler à Votre Majesté, et par elle à tous ceux qui peuvent prévenir encore les maux qui les menacent, les dispositions

du roi, mon oncle et seigneur. Si d'ici à cinq jours il ne m'est parvenu aucune réponse satisfaisante, et si Votre Majesté est encore privée de sa liberté, j'aurai recours à la force pour la lui rendre. Ceux qui écouteront leurs passions de préférence à l'intérêt de leur pays répondent seuls du sang qui sera versé.

Je suis, avec le plus profond respect, monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté, le très affectionné frère, cousin et serviteur.

LOUIS-ANTOINE.

Pendant ce temps, le duc de l'Infantado et d'autres membres de la régence de Madrid, poussés par la Russie à maintenir l'absolutisme en Espagne, étaient partis pour l'Andalousie, afin d'entourer le roi dès qu'il serait libre et de le décider (« ce qui ne leur sera pas difficile », dit entre parenthèses le duc d'Angoulême) à rétablir le gouvernement absolu.

Dans Cadix, les sectaires qui tenaient le roi prisonnier se montraient décidés à tout plutôt que de céder; ils dépavaient les rues pour dresser des barricades, ils couvraient de fumier certaines parties des défenses pour les protéger contre les projectiles; ils se proclamaient résolus à faire de la place une nouvelle Sagonte.

De son côté, Villèle soutient l'ardeur de notre commandant en chef. A la veille des opérations décisives, il lui écrit :

Le monde entier a les yeux sur Cadix en ce moment. Chacun sait ce que, dès longtemps, j'ai eu l'honneur de marquer à V. A. R. : c'est que toutes les questions qui sont du plus grand intérêt aujourd'hui, vont être décidées là. Par la lettre que V. A. R. a envoyée à Ferdinand, elle a tenté tout ce que la sagesse, tout ce que l'honneur lui permettait de faire pour obtenir de la négociation le résultat qu'elle poursuit. Il ne reste plus qu'à employer, pour l'atteindre par la force, tous les moyens que Monseigneur pourra réunir.

L'attaque se resserrait autour de la place. La reddition de la Corogne avait permis à la flotille française qui bloquait ce port de venir se joindre à notre escadre devant Cadix; l'amiral Duperré avait été expédié de Brest en hâte pour remplacer l'indécis des Rotours, et plusieurs bataillons du corps d'armée de Molitor étaient venus grossir les forces de terre dont disposait le duc d'Angoulême.

Celui-ci, comme on vient de le voir, ne se faisait guère d'illusion sur les vraies dispositions du roi Ferdinand. Avant d'arriver devant Cadix, il écrivait à M. de Villèle :

Quand le roi sera libre, dois-je exiger de lui qu'il donne une déclaration annonçant des institutions plus ou moins positives, ou dois-je attendre qu'il soit arrivé à Madrid?

Tant que nous serons en Espagne et que nous lui donnerons de l'argent, il fera ce que nous voudrons, en le menaçant de retirer l'un et l'autre; mais, une fois partis, il ne tiendra rien de ce qu'il aura promis.

Le duc d'Angoulême ne se trompait pas. En réponse à la sommation du commandant en chef de nos troupes accordant cinq jours aux assiégés pour rendre la place et livrer le roi, Ferdinand envoya une lettre qui était le témoignage même de sa faiblesse et du joug sous lequel il était courbé. — « Il n'avait jamais été privé, disait-il, d'une autre liberté que celle dont il était privé par l'armée française... Rétablir après trois siècles d'oubli une institution aussi changeante, aussi monstrueuse que les anciennes Cortès du royaume, c'est ce qu'il croyait aussi incompatible avec la dignité de sa couronne qu'avec les droits, les usages et le bien-être de la nation espagnole. » Il terminait en ajoutant que « la médiation anglaise pourrait seule amener une paix désirable pour tous. »

Cette lettre était écrite tout entière de la main de Ferdinand. En l'envoyant confidentiellement au prince de Polignac, notre ambassadeur à Londres, M. de Chateaubriand lui disait : « Cette copie est uniquement pour vous. Nous ne devons faire connaître que malgré nous, et le plus tard possible, ce monument de la honte et de la servitude du roi d'Espagne... Ainsi ce malheureux monarque déclare qu'il est libre six semaines après avoir protesté, à Séville, contre la violence qu'on lui faisait et avoir été déclaré fou et dépouillé de la royauté! »

D'autre part, M. de Villèle écrivait au duc d'Angoulême : « Nous aurions désiré publier la lettre au roi d'Espagne et sa réponse, mais cette dernière est si dégradante pour la majesté royale que nous nous abstenons. »

Il n'y avait donc plus qu'à recourir à la force. L'attaque fut aussitôt résolue, et le 30 août à deux heures et demie du matin, la marée étant basse, le général en chef donna le signal. Quatorze bataillons s'élançèrent ayant de l'eau jusqu'aux épaules; ils franchirent le canal large de 70 mètres, sous le feu très vif de cinquante canons, et montant à l'assaut, ils enlevèrent avec un élan irrésistible les positions ennemies. « Presque toutes les cartouches ayant été mouillées, dit le duc d'Angoulême dans son rapport¹, tout s'est passé à la baïonnette. » Du reste, les Espagnols, non moins braves, avaient tenu tête jusqu'au bout. « Canonniers et officiers, dit le rapport, se sont fait tuer sur leurs pièces. »

¹ La montre que le duc des Cars avait mise dans sa cravate fut mouillée.

Le duc d'Angoulême s'était exposé comme les autres. Un boulet l'ayant couvert de terre, son état-major s'empessa autour de lui, « Eh bien, Messieurs, leur dit-il simplement, si je suis tué, je finirai en bonne compagnie et à la française. »

Après l'action, le prince se hâta d'en informer son père, *Monsieur*, par une lettre touchante dont il est impossible de lire ces dernières lignes sans émotion :

J'étais sorti à 11 heures et demie du soir; je suis rentré à 10 heures du matin. J'ai entendu la messe; j'ai remercié Dieu de la réussite de notre entreprise et je l'ai prié pour le repos de l'âme de ceux que nous avons perdus. Je vous les recommande aussi, cher papa. Soyez assez bon pour rendre compte de tout cela au roi, pour me mettre à ses pieds, et pour lui dire qu'il n'existe pas de troupes comme les siennes dans le monde. Ils ont un élan dont on ne peut pas se faire l'idée qu'en les voyant. C'est charmant de commander à de pareils hommes.

Tout n'était pas fini cependant. Il restait à s'emparer de la ville même. Mais, en face des pertes subies et des dispositions immorales de la population, les Cortès comprirent que leur dernière heure était venue, et, à la suite de convulsions désespérées qui occupèrent encore tout le mois de septembre, elles se résignèrent à capituler, après s'être fait donner par le faible Ferdinand des garanties auxquelles la violence qui les dictait enlevait elle-même tout caractère sérieux et respectable.

On permit donc au roi de sortir pour traiter avec le duc d'Angoulême aux meilleures conditions possibles. C'était la délivrance enfin obtenue, et une dépêche télégraphique en porta aussitôt l'heureuse nouvelle à Paris. Mais le télégraphe Chappe, avec ses grands bras de bois dont la brume de l'atmosphère empêchait souvent d'observer les signaux, ne prenait pas moins de huit à neuf jours pour transmettre alors une dépêche du fond de l'Espagne aux bords de la Seine; et c'est le 8 octobre seulement, c'est-à-dire une semaine entière après l'événement, que le gouvernement français en recevait la triomphante nouvelle.

Aussitôt M. de Villèle écrivait au duc d'Angoulême :

Nous remercions Dieu. Nous rendons à Monseigneur toute la part qui lui est due dans cet heureux événement. Je lui demande pardon de l'avoir si souvent fatigué de mes conseils, de mes observations, de mes rabâchages, pendant sa glorieuse campagne. Je compte sur sa justice et sa bonté pour croire que mon zèle pour le service du roi et la gloire de Monseigneur a seul causé mes importunités. Les voilà

finies ; mais ce qui restera toujours dans mon cœur, c'est le souvenir de la bonté avec laquelle Monseigneur les a reçues, et les sentiments qui me les dictaient.

Dimanche, le roi compte se rendre au *Te Deum* solennel qui sera chanté à Notre-Dame. La ville de Paris attend Monseigneur pour lui donner une fête. Tout est ici dans l'ivresse.

Et le lendemain, dans une lettre où l'examen sérieux des affaires succède à la première expression de la joie, M. de Villèle ajoute :

Il faut prendre toutes les précautions pour empêcher le retour des troubles et ramener le plus tôt possible en France les troupes inutiles... Laisser à Cadix 6000 hommes, à Madrid 6000, et 18 000 environ dans les places fortes qui nous avoisinent. Nous pensons ici que ces mesures doivent être demandées à Monseigneur par le roi d'Espagne comme indispensables à la sécurité du pays jusqu'à ce que les passions y soient calmées et l'armée espagnole réorganisée : mais qu'elles ne doivent donner lieu à aucun traité, dont les autres puissances, et notamment l'Angleterre, pourraient prendre ombrage.

L'occupation ainsi bornée à une trentaine de mille hommes au plus, et ne devant avoir de durée que le temps indispensable à la sûreté du pays, la France pourra continuer à en supporter les frais, ce qu'elle ne pourrait, si elle était plus considérable et plus longue. Les plus grandes difficultés du gouvernement espagnol sont dans la pénurie de ses finances ; nous ne pouvons rien faire qui lui soit plus favorable que ce que nous proposons. Mais il est impossible de continuer les sacrifices faits jusqu'à ce jour pour la solde, l'équipement et la subsistance des corps espagnols. Tout cela, ainsi que la subvention mensuelle de deux millions au gouvernement, doit cesser à la fin d'octobre. Nous avons des Chambres, une opinion nationale à ménager : il serait impossible de justifier de plus longs sacrifices de ce genre.

La lettre finit par ce *post-scriptum* significatif :

L'Angleterre est d'une humeur terrible. Stuart ne doit pas venir au *Te Deum* dimanche. Que Monseigneur recommande bien à la garnison de Cadix de se maintenir toujours approvisionnée et en bon état de défense : le tout sans laisser connaître le motif de ces précautions. »

En même temps, le prince de Polignac écrit de Londres à M. de Villèle :

Je marche ici sur des épines, et au lieu des transports de joie qui retentissent en France et en Espagne, je n'entends que les expressions

amères de l'orgueil blessé et du désappointement des partis. Aussi a-t-il été nécessaire pour moi de supprimer toutes les manifestations extérieures d'une satisfaction secrète, dont un trop grand épanchement eût irrité les passions du moment.

Oh ! les bons Anglais !

Pendant ce temps, que se passait-il à Cadix ? Chateaubriand va nous le dire, dans sa prose imagée et pompeuse.

« Le 1^{er} octobre, Ferdinand, accompagné de la reine, des princes et des princesses de sa famille, mit à la voile ses prames dorées, au bruit des salves d'artillerie de la place et de toute la côte ; au milieu des nuages de fumée, on eût dit un vainqueur qui sort triomphant d'une grande bataille. Le ciel était magnifique. A onze heures et demie, Ferdinand aborda le port de Sainte-Marie ; il y fut reçu par Mgr le duc d'Angoulême. Le petit-fils de Louis XIV mit un genou en terre et présenta son épée à l'autre petit-fils du grand roi ; beau spectacle à l'autre extrémité de l'Europe, au bord de cette mer, la couche du soleil, *Solisque cubilia Cades* ¹. »

Beau spectacle, à coup sûr, et splendidement décrit par cette plume éblouissante. Mais il y eut quelque chose de plus grand que cette pompe ; c'est le cri sublime qui s'échappa du cœur de la fille de Louis XVI quand elle apprit la délivrance de Ferdinand. « Ah ! dit-elle en reportant aussitôt sa pensée vers le Temple, il est donc possible de sauver un roi malheureux ! »

IV

Mais, hélas ! le pitoyable souverain auquel nous venions de rendre un si éminent service ne l'appréciait pas plus qu'il ne se rendait compte des vraies nécessités de la situation.

Le duc d'Angoulême écrit le 2 octobre à M. de Villèle :

Ce que j'avais prévu est arrivé : j'ai été chez le roi avant son départ ; je lui ai parlé d'étendre l'amnistie le plus possible, d'annoncer quelque chose qui tranquillise tout le monde et donne des sécurités pour l'avenir, et puis de l'Amérique d'y envoyer un infant ; il m'a répondu à tout qu'il verrait, et comme quatre pelés et quatre tondus ont crié : « Vive le roi absolu ! » il m'a dit que je voyais bien que c'était la volonté du peuple ; je lui ai répondu qu'il fallait ne pas se mettre en position de voir renouveler les événements de 1820, et trouver moyen d'avoir du crédit. Maintenant j'ai la conscience déchargée, je ne dirai plus rien,

¹ Congrès de Vérone.

mais je vous certifie que toutes les sottises qui peuvent être faites le seront.

M. de Villèle n'en doutait pas plus que le prince; aussi, dès que le résultat politique et militaire recherché par la France est acquis, s'empresse-t-il de donner des instructions pour mettre le plus promptement possible un terme à l'expédition et à ses charges. Il règle qu'on laissera 37 à 38 000 hommes, dont 6000 Suisses à Madrid, 6000 de nos soldats à Cadix, et le reste dans de bonnes garnisons avoisinant notre frontière, notamment Pampelune et Saint-Sébastien. Il ajoute :

La conduite du gouvernement espagnol ne peut laisser, j'espère, aucun doute à Monseigneur sur la nécessité de ne plus lui faire aucun prêt, ni aucune fourniture à ses troupes, au-delà du mois d'octobre. Je compte sur Monseigneur pour en donner l'ordre à M. de Talaru et à tous les payeurs de son armée, convaincu que je suis, que ce n'est que la pénurie des finances qui pourra amener un système de gouvernement raisonnable dans ce malheureux pays.

M. de Villèle, dans sa correction sévère, avait invariablement prescrit que tout se passât avec ordre au delà des Pyrénées. Dès le début de la campagne, il avait dit au duc d'Angoulême : « Je serais jaloux que tout y fût exempt d'abus et de blâme. » A la fin, il avait la satisfaction de noter sur ses tablettes que pas un seul soldat n'avait été puni comme maraudeur.

Son désir était maintenant que toute la partie disponible de l'armée rentrât le plus tôt possible en France pour soulager le Trésor et pour éviter, comme il le dit dans une de ses lettres, « d'ajouter au perdu ». — Il écrit au duc d'Angoulême :

Quant au séjour que Monseigneur doit faire en Espagne après l'accomplissement de sa mission militaire, il nous semble devoir être limité au temps strictement nécessaire à l'observation des conventions à l'égard du roi d'Espagne et de sa famille.

Le prince, avons-nous dit, était très modeste et sans aucun goût pour la représentation. Il répond au ministre :

Je compte être le 23 novembre à Bayonne et le 2 décembre à Paris. Je vous prie de donner les ordres les plus positifs pour que mon voyage se passe comme les autres, c'est-à-dire sans aucune réception de cérémonie, sans gardes nationales, sans que les troupes prennent les armes, sans que les autorités aillent au-devant de moi.

M. de Villèle insiste pour que le prince accepte les honneurs qui lui sont dus et ne se dérobe pas aux légitimes témoignages de la reconnaissance publique. Le prince résiste en invoquant sa répugnance pour tout apparat, mais le ministre, après en avoir conféré avec Louis XVIII, lui répond définitivement par cette jolie page :

Le roi m'a cité à ce sujet un texte de saint Paul, qu'il me serait bien impossible de rapporter littéralement à V. A. R. ; mais j'en ai parfaitement saisi le sens, qui tend à exhorter à accepter, dans les choses qui nous viennent d'en haut, la partie pénible, comme la partie qui nous plaît. S. M. pensait, et m'a chargé de le dire à Monseigneur, que se refuser entièrement à l'ennui des témoignages d'affection et de reconnaissance que doivent attirer sur V. A. R. les brillants services qu'elle vient de rendre, ce serait ne pas suivre le précepte de l'apôtre ; ce serait affliger les populations empressées à exprimer des sentiments légitimes et louables ; ce serait ne pas pousser jusqu'au bout le sacrifice si admirable que Monseigneur fait depuis huit mois aux intérêts de son pays, au service du roi.

Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que Monseigneur soit importuné et retardé le moins possible. Nous désirons qu'il veuille bien consentir à l'être cependant un peu et autant que la situation l'exige. Nous pensons que Monseigneur ne peut sans inconvénient se soustraire complètement à ce vœu de la France. Le roi désire que V. A. R. concilie autant que possible ce qui est dû à ce juste vœu de ses sujets avec un empressement que son cœur partage.

N'est-ce pas charmant et n'est-on pas ravi de trouver pareille grâce sous cette plume morose ?

Une autre surprise, qui ne manque pas d'éloquence, et qu'il faut signaler à tous les esprits ignorants ou prévenus, est celle qui nous découvre, à travers toutes les dépêches de ce volume, non seulement la modération et la sagesse de l'ancien ultra, mais encore son véritable libéralisme et son attachement sincère aux institutions représentatives. Les révélations de l'ouvrage sont caractéristiques à cet égard et elles placent le grand homme d'État de la Restauration à une hauteur qui défie toutes les injures.

Alors que l'Europe entière poussait Ferdinand à maintenir le régime absolu et que les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse l'encourageaient de toute leur force à n'admettre en Espagne aucun simulacre de constitution moderne, M. de Villèle ne cesse de combattre ces « insanités dangereuses », en recomman-

dant au duc d'Angoulême la modération, la clémence, et en insistant pour l'adoption d'un régime analogue à celui de la France.

Avant la délivrance du roi, il avait écrit au prince :

La conduite des Cortès tient du délire, celle de la régence n'est pas mieux calculée. L'armée française, au milieu de cela, doit faire constamment ses efforts pour calmer et maintenir l'ordre : elle n'est pas ivre comme les autres, les écarts lui seraient bien moins pardonnables. V. A. R., qui la commande, me semble devoir surtout être armé d'une grande patience et de beaucoup de calme envers les fous dont elle est entourée; ils sont vraiment plus dignes de pitié que de colère, et Monseigneur les gouvernera bien mieux avec l'un qu'avec l'autre de ces instruments.

Après la prise de Cadix et le retour de Ferdinand à Madrid, M. de Villèle prêche les mêmes idées et répète les mêmes conseils :

Le fond de tout cela, c'est que les puissances du Nord redoutent l'exemple de concessions qu'elles ne veulent pas faire elles-mêmes; qu'ensuite elles sont jalouses des avantages de notre situation actuelle; enfin que le spectacle de la France marchant à la prospérité, jouissant d'une sage liberté, et conciliant avec tout cela le maintien de l'autorité royale et le triomphe des principes monarchiques, est tout ce qu'il y a de plus dangereux pour la domination autrichienne en Italie, la sécurité du roi de Prusse dans ses États, et la durée des préventions qu'on est parvenu à donner à l'empereur de Russie contre nous.

Ce que nous voulons, ce que nous avons le droit de vouloir plus que tout autre, puisque sous tant de rapports nous y sommes les plus intéressés, c'est l'ordre et la stabilité dans les affaires d'Espagne. Le moyen, le mode, nous importent peu. Mais il est impossible de reconnaître ce caractère ou cette vertu au rétablissement du pouvoir absolu dans les mains de Ferdinand, au retour à l'ordre de choses qui a amené la catastrophe actuelle.

Dans une autre dépêche, il est plus formel et plus énergique encore :

Nous sommes bien décidés ici à ne pas nous laisser traîner à la suite des cabinets qui cherchent à faire prévaloir l'absolu à Lisbonne et à Madrid, pour préparer des changements inconsidérés en France. J'ai appelé hier la délibération du Conseil sur ce point; il a été unanimement décidé que nous ne nous prêterions jamais à de pareilles vues et que nous les combattrions de toute notre influence en Portugal et en Espagne. Aussi, Monseigneur, sans afficher l'intention de dicter des

lois, V. A. R. peut ne pas se gêner pour s'opposer aux réactions, aux persécutions, et pour s'expliquer sur la détermination de la France de ne pas soutenir le retour à un absolu absurde et qui compromettrait de nouveau le bonheur et le repos de l'Espagne.

Dans une dépêche suivante, on lit :

Vouloir favoriser, de moitié avec les cabinets continentaux et les coteries françaises, le rétablissement pur et simple de l'absolu en Espagne, ce serait, à mes yeux, y préparer une révolution nouvelle, et la tentative d'une contre-révolution en France, qui n'aboutirait qu'à nous rejeter nous-mêmes dans le tourbillon des révolutions...

Ainsi, point de théories, ni dans un sens, ni dans l'autre : ne nous attachons qu'à la pratique et aux résultats. Prenons la force où elle est et dirigeons-la vers une bonne organisation de la force publique, vers une bonne administration de la justice et des finances. En tout pays, pour avoir cette dernière, il faut obtenir du crédit, or on n'en saurait avoir dans ce siècle qu'avec des institutions plus ou moins représentatives...

Si, comme c'est le parti le plus sage, on veut se passer d'emprunts et couvrir ses dépenses par des impôts, il faut les avoir de bonne volonté ou par force. Si c'est de bonne volonté, il faut réunir ceux de qui on veut les obtenir, et on retombe ainsi dans ces institutions qu'on a la folle prétention d'éviter.

Oui, voilà l'intelligent et loyal langage que tient cet intransigeant de la veille, devenu le ferme libéral du lendemain, parce qu'il a compris la nécessité d'adapter les institutions monarchiques aux idées et aux besoins des temps nouveaux. Il ne veut pas que la France rétrograde vers l'ancien régime; il ne veut pas que ses armes aillent servir ailleurs une politique de contre-révolution dont la funeste influence se retournerait bientôt contre elle-même! Et tandis qu'il repousse de toutes ses forces le rétablissement de l'Inquisition au delà des Pyrénées, il poursuit chez nous la consolidation des seules institutions capables d'assurer à ses yeux, avec la dignité, le repos et la fortune du pays!

Oui, écrit-il une dernière fois avec conviction au duc d'Angoulême, « ce n'est qu'à l'abri de ces institutions que le trône pourra se soutenir sans beaucoup de soldats et par conséquent sans beaucoup de dépenses; ce n'est qu'à l'abri d'institutions raisonnables que les impôts ou les moyens de crédits nécessaires à l'Espagne pourront être obtenus. »

Sa modération dans la victoire n'est pas moins remarquable que son libéralisme dans les conseils, et certains vainqueurs de nos

jours, qui font de la brutalité la compagne inséparable de la force trouveraient à puiser dans cette correspondance de belles et utiles leçons.

M. de Villèle ne cesse d'y recommander la générosité, la clémence, tous les procédés capables de « conquérir le cœur des Espagnols ». Il recommande d'éviter « tout ce qui peut irriter, exaspérer les passions ». Il ne faut pas, dit-il, « réduire l'ennemi au désespoir », se rencontrant ainsi avec Talleyrand dans la formule même du sage conseil que l'illustre diplomate donnait à Napoléon au lendemain d'Iéna. Et lui-même, offrant l'exemple de cette modération si rare dans le succès, il rendait noblement à l'Espagne les drapeaux que nous avons conquis sur elle quinze années auparavant.

Martignac écrit à ce sujet à M. de Villèle :

Demain aura lieu la cérémonie pour la remise des quarante-huit drapeaux espagnols pris dans les dernières guerres et les clés de la ville de Valence. Nous avons joint à cela les deux drapeaux pris dans la guerre actuelle. J'ai écrit à la régence pour lui annoncer que nous étions chargés, M. le major général et moi, par S. A. R. de déposer dans le Palais et de confier à sa garde un gage d'une amitié durable, que le roi de France destine à S. M. C. La régence a répondu avec admiration et reconnaissance, et la translation se fera demain à midi avec une grande solennité.

Le lendemain soir, M. de Martignac écrit :

Nous avons eu une cérémonie véritablement imposante. C'était la remise des drapeaux. Je puis vous assurer que je n'ai jamais vu une plus brillante solennité, et que c'était un beau jour pour la France.

Quelle noble délicatesse dans ce procédé, digne de la nature chevaleresque des deux nations; et quel profit trouveraient à méditer ces grands spectacles ceux qui ne paraissent croire qu'au fer et au sang!

Une autre conception de notre politique généreuse était de sauver les magnifiques colonies de l'Espagne en les maintenant par un lien ingénieux sous la dépendance de la métropole. Il s'agissait de subordonner leur émancipation à l'établissement héréditaire des infants à la tête de chacune d'elles, en créant ainsi dans le nouveau monde de nouvelles couronnes pour la descendance de saint Louis. C'était une idée de Chateaubriand, et elle était digne de son génie, épris de grandeur. Le gouvernement de Louis XVIII l'avait embrassée avec passion, et il pressait vivement Ferdinand VII de l'adopter, en concédant ainsi : à l'infant

don Francisco, le royaume du Mexique; à l'infant de Lucques, celui du Pérou et du Chili; à l'infant don Sébastien, celui de la Plata et du Paraguay.

M. de Villèle était très chaud pour cette combinaison, où il voyait « l'heureuse substitution des formes monarchiques aux formes démocratiques dans le nouveau monde », et il offrait « les secours de notre marine et de notre crédit » pour atteindre ce résultat.

C'était la combinaison féconde que le Portugal avait réalisée au Brésil. Mais l'aveuglement de Ferdinand VII et de ses conseils l'écarta avec dédain. — « L'idée de conserver les colonies, écrivait notre ambassadeur, le marquis de Talaru, est enracinée dans toutes les têtes espagnoles; y envoyer les infants serait, à leurs yeux, perdre ces colonies autant que de tout autre manière. »

Le projet fut donc rejeté, — et les colonies perdues!

Pour nous, le grand but de l'expédition n'en était pas moins atteint : la situation rendue par ce succès à la France en Europe et au gouvernement royal en France. Aussi, le jour où Paris entendit retentir le bronze des Invalides et se couvrit d'illuminations, Chateaubriand célébrait-il l'événement dans une page émue. « Les cent coups de canon, écrivait-il, ont failli nous faire trouver mal de joie; non certes que nous attachions un intérêt personnel à la rescousse d'un monarque haïssable; non que nous crussions tout fini; mais nous étions dans un véritable transport à l'idée que la France pouvait renaître puissante et redoutable, et que nous avions contribué à lui remettre l'épée à la main. »

Quant à M. de Villèle, qui appréciait la gloire, mais qui n'oubliait jamais le solide, il écrivait, — et c'est la dernière lettre du volume, celle qui le clôt en peignant d'un trait décisif le caractère de l'homme, — il écrivait à notre ambassadeur à Londres : « Je voudrais bien que vous puissiez m'expliquer comment l'Angleterre a successivement racheté sa dette au moyen de l'amortissement, et comment elle a opéré pour arriver à la conversion de ses rentes en effets portant un moindre intérêt... »

Voilà des ministres! Voilà des hommes d'État! Et quel soulagement on éprouve à en contempler l'honnête et fière figure à côté de ceux qui, sous nos yeux, dégradent le pouvoir en humiliant la France!

LA LUTTE ACTUELLE

ENTRE

LE VATICAN ET LE QUIRINAL¹

KULTURKAMPF A L'INTÉRIEUR; FRANCE ET ITALIE
GUILLAUME II A ROME

M. Crispi, en arrivant au pouvoir, avait assumé, nous l'avons dit, la réalisation d'un double programme : à l'intérieur, il s'agissait d'étouffer les revendications pontificales, d'éliminer l'influence catholique de tous les terrains de la vie publique et nationale, de détruire ou de miner sourdement les institutions religieuses, enfin de terroriser les catholiques et d'isoler le Vatican, en faisant succéder à l'agitation légale et pacifique autour de la question romaine le calme de la mort, le silence du bâillon : *ubi solitudinem faciunt pacem appellant*. A l'extérieur, la guerre au Vatican constituait aussi l'objectif final de M. Crispi : il voulait, par l'ostentation fastueuse et l'exploitation brutale de ses alliances, entraver l'action de Léon XIII et poursuivre son influence jusque dans ses retranchements les plus élevés et en apparence les plus inaccessibles, en inaugurant une « grande » politique internationale et en introduisant de plain-pied l'Italie dans le concert des puissances européennes prépondérantes, M. Crispi aspirait à écraser le Vatican sous le poids des victoires de sa diplomatie, à faire autour de lui le vide en Europe et à anéantir ainsi le fruit des labeurs du glorieux et fécond pontificat de Léon XIII. Toute la politique de M. Crispi pendant l'année de 1888 se résume dans cette double tâche. Suivons-le à l'œuvre.

*
* *

La discussion et l'adoption du code pénal, dont l'agitation bruyante en faveur de Giordano Bruno avait rempli les intermèdes, constituait, sans doute, le fait le plus caractéristique du Kulturkampf de M. Crispi. Mais l'anticléricalisme officiel revêtait toutes les formes et se déployait sur tous les terrains, sur le terrain scolaire aussi bien que sur le terrain politique, municipal, administratif et colonial.

Le discours de Turin annonçait, nous l'avons dit, l'élaboration

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1888, 10 janvier et 10 février 1889.

d'une nouvelle loi sur l'instruction primaire : le récent discours du trône, lu à l'inauguration de la dernière session au mois de janvier 1889, a renouvelé cette promesse, sans spécifier toutefois le caractère que prendra cette législation. Il est néanmoins facile de le deviner. Que la laïcisation de l'enseignement primaire soit dans les aspirations du régime sectaire et maçonnique qui pèse sur l'Italie, cela ne fait aucun doute. Les radicaux italiens ne sont que les misérables plagiaires des radicaux français. Mais le gouvernement, dans cette question complexe et délicate, est forcé de compter, avec l'opinion publique, avec les mœurs et les habitudes religieuses des populations, non moins qu'avec les nécessités financières et matérielles. L'exemple de la France et les récentes statistiques publiées ont prouvé surabondamment que l'expérience de la laïcisation entreprise par la République est aussi coûteuse et ruineuse pour les intérêts matériels du pays que dangereuse et funeste au point de vue moral. L'Italie, elle, n'est pas encore assez riche pour se payer une fantaisie aussi dispendieuse. Le trésor italien, déjà si obéré, succomberait à cette tâche, même entreprise dans des proportions moins vastes qu'en France. D'ailleurs, en Italie, les convictions religieuses sont encore profondément enracinées dans le peuple des campagnes et des villes. L'Italie actuelle se trouve à peu près dans la même situation que la France sous la monarchie de Juillet. L'indifférence et l'irréligion exercent surtout leurs ravages dans les classes moyennes et la bourgeoisie, la grande majorité du peuple est restée saine et à l'abri du fléau. Elle a conservé les mœurs et les habitudes d'autrefois. On en a eu tout récemment encore un témoignage d'une éloquence bien significative. A Milan, la municipalité ayant consulté les pères de famille pour connaître ceux qui désiraient faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse, sur vingt-cinq mille à peine quatorze cents ont répondu négativement. Et, Milan, qu'on le remarque bien, la première ville industrielle, et comme on l'appelle, la capitale « morale » de l'Italie, passe pour être le foyer le plus intense du radicalisme et du socialisme révolutionnaire dans la péninsule. A Rome, bien que plus de la moitié de la population actuelle soit composée d'éléments non romains et que le rebut de l'Italie n'ait cessé d'y affluer, plus de vingt-quatre mille élèves fréquentent les écoles pontificales, tandis que quatorze mille à peine fréquentent celles de l'État. Et cependant les écoles pontificales sont exclusivement à la charge de Léon XIII qui ne dispose pas des ressources du budget italien.

S'il en est ainsi dans les grandes villes, dans les centres les plus peuplés, il va de soi que, dans les campagnes, l'Église et le catholicisme représentent une force *irremplaçable*, une influence

dont l'État ne saurait se passer sans produire un vide impossible à combler.

La législation scolaire en Italie est réglée par la loi de 1859, qu'on appelle la loi Casati, dont l'article 315 dit : « L'instruction élémentaire est de deux degrés : inférieur et supérieur. L'instruction du degré inférieur comprend l'enseignement religieux. L'instruction du degré supérieur comprend, outre les matières de l'enseignement inférieur (par conséquent aussi le catéchisme), » etc. Cette loi n'a jamais été abrogée ; néanmoins, le gouvernement ne cesse de l'enfreindre et de la démolir par des mesures successives. Le 10 février 1888, M. Coppino, ministre de l'instruction publique, dans un règlement pour les écoles élémentaires, a ordonné ce qui suit : « Les municipalités, dans les jours et les heures fixés par le conseil scolaire provincial, feront donner l'enseignement religieux aux élèves dont les parents en feront la demande. »

Ainsi, tandis que la loi déclare l'enseignement du catéchisme obligatoire, un arrêté du ministre le rend facultatif. Le supprimer d'un trait est impossible en Italie : une mesure aussi radicale soulèverait la conscience publique, mais le gouvernement maçonnique de M. Crispi s'achemine lentement et par des voies détournées à la laïcisation scolaire : au lieu de la laïcisation violente et brutale inaugurée par la République, c'est la laïcisation progressive et par la manière douce, la seule que comporte l'Italie. Il y a environ deux mois, le collègue de M. Crispi à l'instruction publique, M. Boselli, a pris un arrêté supprimant le règlement de la loi Casati, d'après lequel « à l'examen de religion, outre l'inspecteur scolaire, assistera le curé de l'endroit ou le prêtre qu'il aura délégué à sa place ». Le même arrêté défend qu'un prêtre puisse exercer les fonctions d'inspecteur scolaire. Des mesures aussi graves, qui bouleversent les conditions scolaires du royaume et qui sont d'ailleurs manifestement contraires à l'esprit de la loi qui régit la matière, sont prises ainsi subrepticement et arbitrairement par un simple arrêté ministériel.

Cette décision de M. Boselli porte un coup sensible à l'influence du prêtre sur le terrain scolaire et équivaut presque à son exclusion complète de l'école. Il ne faut pas oublier que dans la plupart des provinces de l'Italie, surtout dans le centre et le midi, le curé représente pour le *contadino* non seulement l'autorité la plus respectée, mais encore le principal élément de civilisation. Vouloir se passer du curé, le chasser de l'école, même sans proscrire l'enseignement du catéchisme, c'est commettre une faute immense dont les conséquences rejailliront non seulement sur la prospérité de l'enseignement, mais aussi et surtout sur la moralité publique.

Les progrès de la laïcisation scolaire — on le voit par la France — sont en rapport direct avec l'accroissement de la criminalité. Mais la laïcisation scolaire que le régime de M. Crispi tend à réaliser progressivement, aboutira en Italie à des résultats infiniment plus désastreux qu'en France. L'enseignement athée, tombant sur ces populations misérables et ignorantes, aux mœurs frustes et grossières, encore à moitié barbares, — et elles sont telles dans nombre de provinces, je parle des campagnes, — équivaldra au déchaînement des pires instincts. Au rebours du paysan français civilisé par l'aisance et matérialisé par la passion de la terre et l'amour du lucre, le paysan italien a du ressort, du tempérament, de la race; sobre, patient, il possède une énergie sauvage qui éclate soudainement : il a les passions à fleur de peau et joue du couteau avec une facilité déplorable. Mais ces explosions même de brutalité et de violence, qui se traduisent par un chiffre effrayant de meurtres et d'assassinats, attestent une puissance de vitalité, une énergie de sève étonnante. D'ailleurs, si l'Italie tient le premier rang en Europe dans la statistique des assassinats, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que la plus grande partie, pour ne pas dire la presque totalité des homicides et des attentats contre les personnes, sont dus à la passion, vengeance, amour, jalousie, etc. ; très peu ont le vol pour mobile : ils dénotent par conséquent beaucoup plus une brutalité d'instincts et un reste de barbarie qu'un abaissement du niveau général de la moralité. Aujourd'hui la religion constitue le principal, pour ne pas dire le seul frein de ces natures sauvages. Le jour où l'incrédulité aura pénétré dans les couches profondes du peuple italien, les pires excès seront à craindre. Avec la misère effroyable qui pèse sur elles, les populations des campagnes, privées de ce frein et des consolations de la religion, deviendront des foyers permanents de désordres et d'anarchie; les sources de la criminalité seront élargies; l'ordre politique et social sera sérieusement compromis.

N'est-il pas étrange que, tandis que partout ailleurs, en France, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, les esprits impartiaux dénoncent les périls de l'école athée et qu'une réaction salutaire se manifeste sur ce terrain, l'Italie, elle, servile imitatrice de l'étranger, s'apprête, malgré les leçons répétées qu'elle a sous les yeux, à parcourir le même *stadium* d'erreurs et de fautes. Hélas ! l'expérience d'autrui ne profite pas plus aux nations qu'aux individus.

*
* *

A côté de la guerre scolaire, guerre sourde et n'osant encore s'affirmer, la guerre à la propriété ecclésiastique ou même simplement aux instituts de bienfaisance catholique se déployait plus

librement. Sans vouloir revenir sur le passé, on sait que la révolution italienne a marqué son triomphe dans toute la péninsule par l'incamération des biens ecclésiastiques et la spoliation des couvents et des ordres religieux. A Rome, les ordres religieux n'ont pas été les seules victimes : les chapitres des principales basiliques, qui possédaient des biens immeubles d'une grande étendue, la Propagande elle-même, ont été soumis à un traitement analogue. L'État a converti par la force tous les biens immobiliers de ces instituts, se chargeant d'en payer la rente dont il reste naturellement libre de fixer, de réduire ou même de supprimer le taux en cas de banqueroute ; cette conversion n'est donc qu'une spoliation déguisée et par étapes. Les sommes immenses englouties de ce chef dans le trésor italien ne semblent pas lui avoir profité, puisque jamais les finances italiennes ne se sont trouvées dans un tel état de dilapidation et de détresse. Néanmoins, la révolution italienne, comme cette bête affamée dont nous parle Dante

Che dopo il pasto ha più fame che pria,

n'est pas encore rassasiée, elle médite de nouvelles spoliations. Après les instituts religieux proprement dits, elle s'attaque aujourd'hui aux instituts ou corps moraux laïques, à cet ensemble de fondations pieuses qu'on appelle en Italie les *Opere pie*, les œuvres pies.

Le patrimoine de ces œuvres est évalué à 3 milliards : il se compose généralement d'immeubles résultant de legs et de donations qui remontent aux siècles passés : il y en a beaucoup dont l'origine se perd dans la nuit du moyen âge. Le plus souvent ces œuvres se présentent sous la forme de confréries laïques, sortes d'associations de secours mutuels entretenant à la fois un service de culte religieux dans une église et un service d'assistance charitable ou une distribution de secours. Le patrimoine de ces œuvres est administré d'ordinaire par un conseil organisé selon la disposition des premiers fondateurs et testateurs.

Une loi, élaborée en 1862 et étendue successivement à toutes les provinces d'Italie, plaçait indistinctement toutes ces institutions sous la surveillance des conseils provinciaux et sous la tutelle de l'État. En même temps, elle instituait dans chaque commune un bureau de bienfaisance, nommé par le conseil municipal, et chargé d'administrer tous les fonds affectés à un but de bienfaisance pour lesquels une administration spéciale n'était pas prévue.

Mais ce n'étaient là que les préliminaires de la spoliation et de la confiscation fiscale que médite le gouvernement italien.

L'année dernière, au cours de la discussion de la loi dite de sûreté publique, au chapitre relatif à la mendicité, M. Crispi a

réussi à introduire dans cette loi et faire voter l'article suivant :

« Dans le cas où il n'existe pas dans la commune un asile (*ricovero*) de mendiants ou que cet asile est insuffisant, les individus impropres au travail, privés des moyens de subsistance, sont confiés aux soins de l'autorité politique dans un asile de mendiants ou un institut équivalent d'une autre commune.

« *Les frais de cet institut seront à la charge de la congrégation de charité de ladite commune, si elle en a les moyens, ou autrement des œuvres pies de charité, ou bien des confréries qui n'ont pas un but spécial de bienfaisance.* »

M. Crispi était si pressé de porter un nouveau coup à l'Église, qu'il n'a pas même attendu la loi sur les œuvres pies annoncée par le dernier discours du trône et qui va être soumise au Parlement : il a saisi au vol la première occasion venue pour dépouiller de leurs biens les instituts de bienfaisance catholique.

Dans tous les autres pays, la question de ceux qu'on appelle en Italie les *inabili al lavoro* a été réglée par une loi spéciale. En Allemagne, l'État a établi, dans ce but, l'assurance obligatoire contre la vieillesse et les accidents. En Belgique et en France, on est pareillement en train d'élaborer une loi du même genre. Mais il est à remarquer que, dans ces lois d'assurance obligatoire, les individus qui veulent en bénéficier sont obligés d'apporter un certain appoint à la caisse de l'assurance ; et ce n'est que justice, car l'incapacité au travail pouvant résulter soit d'accidents, soit de vieillesse, il est moral et équitable que l'individu, tant qu'il peut travailler, concoure aussi à alimenter la caisse de secours. M. Crispi ne s'embarrasse guère de ces détails et tranche d'un coup de plume ces questions complexes et délicates ; il trouve plus commode de s'approprier les biens des autres et de faire l'aumône aux frais du voisin. Le but humanitaire mis en avant par M. Crispi ne saurait justifier à aucun titre cette mesure brutale de confiscation. Les titres de la propriété qu'il dépouille sont des plus sacrés. Ainsi voilà des instituts, des confréries par exemple, dont les biens, conformément à l'intention des fondateurs, devaient servir à l'entretien ou à la splendeur du culte et qui seront obligés désormais de sustenter l'armée innombrable des mendiants ! La façon dont la révolution italienne a été habituée à manipuler la propriété ecclésiastique ne l'a pas rendu, on le voit, plus scrupuleuse pour la propriété laïque.

Le récent discours du trône a annoncé l'élaboration d'une loi qui doit réorganiser toutes les œuvres pies du royaume. En quoi consistera cette réorganisation ? C'est ce que nous verrons prochainement. Il y a tout à parier que cette prétendue réforme servira à masquer quelque nouvelle et monstrueuse spoliation. Le revenu

des œuvres pies est de 147 millions par an ; il y a là de quoi tenter l'avidité d'un gouvernement qui est à deux doigts de la faillite. Récemment plusieurs journaux étrangers ont cru pouvoir annoncer que la loi nouvelle a pour but de convertir tout le capital des œuvres pies : la presse officieuse italienne ne nous a pas donné à cet égard d'indications précises. Mais partielle ou totale, la conversion des œuvres pies n'en constituera pas moins une opération des plus iniques et des plus frauduleuses. Il est vrai que cette considération n'est pas pour arrêter le gouvernement italien.

Quoi qu'il en soit, fait important à signaler, les conclusions de la commission royale, chargée de l'enquête sur les œuvres pies, non seulement sont contraires à la conversion forcée, mais encore rendent un hommage significatif à la sage administration des biens de ces instituts. Il est à remarquer que cette administration avait été l'objet d'attaques aussi passionnées que calomnieuses de la part de M. Crispi. Or la commission déclare « que la grande majorité des œuvres pies sont administrées avec une honnêteté scrupuleuse et cent fois mieux que les administrations communales et provinciales ». Cela est si vrai que, depuis 1862, le capital des œuvres pies s'est accru de 10 millions par an. Et ce sont ces œuvres que le gouvernement italien parle, comme il s'exprime dans le discours du trône, « d'élever à la hauteur des exigences modernes ». Évidemment, il s'agit de les soumettre à la dilapidation et au déficit, comme on a fait pour les finances de l'État : ce sont là « les exigences modernes ». Voilà treize ans que dure l'enquête sur les œuvres pies et, au lieu de réorganiser l'administration de celles dont le gouvernement s'était déjà emparé, il a augmenté les dépenses et les gaspillages.

Par la loi qu'il élabore, le gouvernement s'efforcera avant tout d'enlever à ces œuvres, notamment aux confréries, leur caractère religieux, et de les soustraire à l'autorité ecclésiastique, en un mot de les laïciser. Le nouveau projet remettra toute leur administration entre les mains d'inspecteurs provinciaux qui auront sous leurs ordres des inspecteurs d'arrondissements et des délégués pour chaque commune. C'est une armée d'employés qui mangera aux frais des pauvres, sous prétexte d'administrer leur patrimoine, et renforcera la caste déjà si nombreuse des fonctionnaires. Les legs pieux seront détournés de leur but, et le gouvernement s'en servira pour des menées politiques et l'alimentation de ses fonds secrets. Ou nous nous trompons fort, ou c'est à cela qu'aboutira la loi de réforme des œuvres pies. En consommant ce gaspillage sacrilège, la révolution italienne sera du reste fidèle à ses antécédents, et ne fera que mettre le sceau à son œuvre.

*
* *

Un des principaux articles du programme de M. Crispi, exposé dans le discours de Turin, était, on s'en souvient, l'élaboration d'une nouvelle loi municipale. M. Crispi déclara alors qu'il fallait faire pénétrer dans les municipes « le souffle national » : *il soffio nazionale*. Par là M. Crispi entendait soustraire les municipalités à l'influence catholique et en faire des instruments de sa politique sectaire et athée.

Ces dix dernières années, on avait vu les catholiques remporter aux élections municipales des succès continus et croissants. Dans la plupart des grandes villes, ils disposaient au sein de l'autorité municipale, sinon de la majorité, au moins d'une part considérable d'influence. Dans les campagnes, le plus grand nombre des conseils municipaux leur appartient, et lorsqu'on fit circuler la pétition pour l'indépendance pontificale, on vit, comme nous l'avons dit, de nombreux syndics y apposer leur signature. Evidemment, des municipes dont le représentant signe une pétition favorable à la liberté du Pape ne sont pas suffisamment pénétrés du « souffle national » tel que l'entend M. Crispi, et il fallait y mettre ordre.

En Italie, le suffrage universel n'existe pas, même sur le terrain politique. Mais, tandis que le vote politique avait été considérablement élargi il y a six ans, l'électorat administratif restait soumis à des conditions de cens et de capacité qui restreignaient de beaucoup le chiffre des électeurs communaux et provinciaux. La loi nouvelle que M. Crispi a fait voter par la Chambre, au mois de novembre dernier, a pour but de faciliter l'accès du scrutin à une masse d'électeurs fort peu intéressés à la gestion des affaires communales, surtout à cette population flottante qui se porte d'une ville à l'autre et n'a pas dans les lieux où elle vote d'intérêts permanents. Le gouvernement espère avoir plus facilement prise sur ces nouveaux électeurs et battre ainsi les catholiques. Une autre disposition capitale de cette loi est celle qui enlève aux conseils municipaux la nomination du syndic ou maire pour l'attribuer au gouvernement. Tandis que dans d'autres pays on prive de ce droit seulement les grandes villes, qui sont généralement des foyers d'opposition, M. Crispi laissait la nomination du syndic à toutes les communes supérieures à dix mille habitants. Cette contradiction s'explique, et M. Crispi lui-même n'en a fait aucun mystère. Dans les villes, petites ou grandes, il est plus facile à l'élément libéral d'obtenir la prépondérance, tandis que les municipalités de la campagne sont acquises à peu près partout aux électeurs catholiques, et ce sont ces municipalités-là que le gouvernement

tient à mettre sous tutelle, en leur imposant un fonctionnaire dévoué au ministère et chargé surtout d'espionner ses administrés. La loi a été votée par la Chambre telle quelle; le Sénat, lui, a cru devoir restreindre encore le chiffre des municipalités ayant le droit de nommer leur syndic, il les a réduits de 10 000 à 1400. La loi, revenue à la Chambre, y a soulevé une certaine opposition : elle n'a passé, amendée par le Sénat, qu'à 29 voix de majorité. M. Crispi, autoritaire comme le sont tous les révolutionnaires, n'a pas eu de peine à se rallier au vote du Sénat qui avait pour résultat de concentrer une plus grande somme de pouvoir dans ses mains et d'imposer un plus grand nombre de syndics *libéraux* à des municipalités catholiques.

Ainsi voilà les armes du gouvernement italien dans sa lutte contre l'influence catholique : lois de combat, lois tyranniques, mesures d'exception, tout lui est bon dans cette campagne odieuse. Monarchique ou républicain, l'anticléricisme est partout le même.

Nous n'en finirions pas si nous voulions relever ici tous les actes d'hostilité contre l'Église qui ont marqué l'année 1888. Un jour le gouvernement, à propos de la loi de sûreté publique, introduisait dans la législation une série de mesures manifestement vexatoires et persécutrices. Ainsi, tandis que, pour une réunion publique ordinaire, un avertissement anticipé de vingt-quatre heures était exigé, on établissait que, pour les processions religieuses, l'avertissement devait précéder de trois jours; de plus, ces processions pourront toujours être interdites pour motifs d'ordre public, ce qui est les livrer à l'arbitraire des syndics et des préfets. La même loi interdisait les quêtes religieuses en dehors des lieux destinés aux cultes, mesure qui frappe directement et très durement les ordres mendiants si populaires en Italie. Un autre jour, le gouvernement refusait l'*exequatur* à tel ou tel évêque, sous le prétexte de ses opinions intransigeantes. Les entreprises les plus nationales, si elles paraissaient suspectes de cléricisme, ne trouvaient pas merci devant le gouvernement. Il s'est fondé en Italie une association nationale dont font partie des hommes de tous les partis et ayant pour but de secourir les missionnaires italiens à l'étranger. Le but de cette association est beaucoup plus patriotique que religieux, et le fait que M. Flourens, du haut de la tribune française, en a dénoncé les périls pour l'influence française dans le Levant, aurait dû la recommander au gouvernement italien. Cette association implora du roi Humbert le patronage des écoles qu'elle avait fondées en Orient. M. Crispi opposa un refus formel, simplement parce que des catholiques déclarés, tels que M. Cesare Cantù, faisaient partie de l'association. Ce n'est pas tout. M. Crispi poursuit l'influence catholique

jusque dans les contrées où elle s'identifie avec l'influence italienne. C'est ainsi qu'il a posé comme condition aux subsides que le gouvernement accorde aux écoles tenues dans tout l'Orient par les missionnaires italiens, que ces écoles acceptent les programmes officiels et la protection de l'État. Le plus grand nombre des écoles ont refusé. M. Crispi a retiré les subsides; tant l'anticléricisme l'aaveugle sur les intérêts les plus évidents et les plus élevés du patriotisme italien.

Autre fait non moins significatif. Mgr Scalabrini, l'évêque de Plaisance, établit, dans sa ville diocésaine, avec l'approbation et les encouragements du Pape, un séminaire de prêtres destinés exclusivement au ministère des émigrants italiens qui peuplent les deux Amériques. S'il y a une œuvre populaire, patriotique, italienne, auquel un gouvernement honnête et intelligent devrait s'estimer honoré de prêter son concours, c'est bien celle-là. L'émigration, en Italie, a pris, depuis quelques années, des proportions désolantes. Les campagnes se dépeuplent et, comme le colon de Virgile, les paysans italiens pourraient redire :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.

Des villages entiers partent, le curé et le syndic en tête, pour aller chercher fortune au delà des mers. C'est généralement vers l'Amérique du Sud que se dirigent ces flots continus et pressés d'émigrants : dans la seule ville de Buenos-Ayres il y a actuellement 150 000 Italiens. L'œuvre de l'évêque de Plaisance, destinée à soulager la misère religieuse et morale de ces malheureux qui s'expatrient, répondait donc non seulement à une pensée chrétienne, mais encore à un besoin patriotique. Rien n'y a fait. La presse officieuse n'a eu que des paroles de dédain ou de sarcasme pour la noble entreprise de l'évêque, et le gouvernement italien lui a refusé son appui.

Nous pourrions multiplier ces exemples : nous croyons avoir montré suffisamment, par les actes principaux que nous venons d'énumérer, l'inspiration sectaire, anticatholique, antipapale, de la politique intérieure de M. Crispi; nous avons hâte d'en venir à sa politique extérieure, qui allait avoir son couronnement. M. Crispi espérait son triomphe et son apothéose du voyage à Rome de Guillaume II.

*
* *

L'objectif de la politique intérieure de M. Crispi est d'étouffer la question romaine. C'est aussi le but final et caché de sa politique extérieure. En se rapprochant de Berlin, les hommes d'État qui ont précédé M. Crispi, sciemment ou inconsciemment, s'étaient

laissé guider autant par le besoin de se prémunir contre toute éventualité d'une restauration quelconque du pouvoir temporel, que par le désir de faire jouer un grand rôle à l'Italie. M. Crispi, lui, exagéra et força ces deux tendances : il transforma le bouclier défensif de la triple alliance en une arme offensive contre le Vatican, et il voulut, en élargissant le terrain d'action de l'Italie, la faire marcher de pair avec les grandes puissances dont elle était l'alliée : le résultat de cette double et ambitieuse tactique devait être d'écraser l'influence pontificale et d'isoler le Vatican en Europe.

Les relations de l'Italie officielle avec la France, l'ennemie de l'Allemagne, et supposée par le Quirinal l'amie du Vatican, devaient forcément subir en première ligne le contrecoup de cette politique. Les deux prédécesseurs de M. Crispi, MM. Depretis et de Robilant, tout en étant partisans convaincus de l'alliance allemande, avaient tenu cependant, par bon sens non moins que par sympathies personnelles, à conserver avec la France des rapports de bon voisinage. M. Crispi, lui, avec la fougue de son tempérament et ses habitudes brutales et autoritaires, rompit avec cette sage tradition : il inaugura vis-à-vis de la France cette politique arrogante, tracassière et brouillonne qui devait aboutir à la rupture des relations commerciales entre les deux pays. Il renversa par là même l'équilibre relatif que s'étaient efforcés de conserver ses prédécesseurs ; l'Italie versa tout entière du côté de Berlin. Il y a là une phase nouvelle de la politique extérieure italienne, phase qui serait intéressante à décrire, que nous nous contenterons d'esquisser rapidement.

C'est une vieille histoire que celle des malentendus entre la France et l'Italie, et multiples sont les origines du dissentiment toujours plus profond qui sépare les deux pays. Il faut mettre en première ligne, — ce que je vais dire va sembler paradoxal, — une divergence complète d'humeur et une antipathie native de tempérament :

*Facies non omnibus una,
Non diversa tamen; qualem decet esse sororum.*

Il faut avouer que si les sœurs latines ont des traits communs de ressemblance, elles accusent cependant d'étranges diversités de caractère. Je ne crois pas qu'il y ait deux génies qui soient plus complètement aux antipodes que le génie italien et le génie français. La France a certainement plus de points de contact avec le tempérament des nations du Nord qu'elle n'en a avec l'Italie.

Le génie français, tel du moins qu'il résulte de la culture du dix-septième et du dix-huitième siècle, je n'ai pas à le décrire ici : il est aussi simple, aussi limpide, aussi transparent que la langue qui en est l'expression. C'est le génie *classique*, et M. Taine, dans

son livre de l'*Ancien régime*, en a retracé admirablement la genèse littéraire et physiologique. L'esprit français est, avant tout, simple, — je veux dire le plus dénué de complexités, — rectiligne, embrasant peu d'idées à la fois, mais allant jusqu'au bout dans l'exécution de celles qu'il a conçues et poussant la passion de la logique jusqu'à l'extravagance et à l'absurde : merveilleux instrument pour la littérature, mais dangereux quand on l'applique à la politique. Le génie italien en est l'antithèse absolue : il représente ce qu'on pourrait appeler le génie *politique*, en prenant ce mot dans son sens large. L'esprit italien est essentiellement compliqué et complexe, plein d'arrière-fonds et de replis cachés, associant les éléments les plus opposés, non seulement s'embarassant peu de la ligne droite, mais se complaisant dans les contrastes et les contradictions ; avec cela, possédant par-dessus tout l'entente des affaires, l'intelligence de ses intérêts, le sens de l'utilité. Le bon sens, la mesure, l'ordre, la clarté, toutes ces qualités, les Français les réservent exclusivement à leurs œuvres littéraires et ne semblent guère s'en soucier en politique. C'est le contraire chez les Italiens. Eux, si ampoulés, si exagérés, si *asiatiques* dans leur langage, ils apportent, quand leurs intérêts sont en jeu, le coup d'œil froid de l'homme du Nord, le positivisme d'un négociant hollandais, tandis que les Français, en politique, ne sont jamais que des *méridionaux*.

Ce tempérament héréditaire a été encore fortifié, chez les Italiens, par les vicissitudes politiques et la longue servitude qui a pesé sur la péninsule. On l'a remarqué depuis longtemps : l'oppression développe, chez ceux qui la subissent, une souplesse d'allures, des habitudes d'astuce, une fertilité d'expédients qui en font d'excellents diplomates : c'est le cas des Juifs, des Arméniens, des Grecs, des Turcs, des Italiens. L'Italie a eu, pendant des siècles, la gloire de fournir aux différents pays de l'Europe des hommes d'Etat, des ministres dont quelques-uns, comme Mazarin et Alberoni, ont laissé un nom fameux, sinon une œuvre durable dans l'histoire. Dans tout Italien, même d'esprit médiocre, il y a l'étoffe d'un bon diplomate.

Cet esprit avisé, circonspect, intéressé, calculateur, qui est le côté dominant du tempérament italien, est assez peu compatible — je parle ici au point de vue politique — avec ces qualités de grandeur, de générosité, et de dévouement qui sont l'heureux correctif des défauts du tempérament français. Les Italiens, dans leur histoire, notamment les princes de la dynastie de Savoie, qui ont porté si haut la grandeur de leur maison, ne se sont jamais piqués de chevalerie ; ils ont toujours pratiqué sur une large échelle cette politique essentiellement égoïste et *réaliste*, inventée par les ducs de Savoie bien avant M. de Bismarck ou M. de Cavour. La

maison de Savoie a dû précisément ses triomphes et ses agrandissements successifs à cette souplesse étonnante d'évolutions dans ses alliances, à cette promptitude à savoir se retourner sans scrupules du côté où l'appellent ses intérêts. C'est ce qui explique pourquoi l'Italie se trouve aujourd'hui l'alliée de l'Allemagne.

On objectera le souvenir de la guerre de 1859. Mais, outre que l'Italie est convaincue d'avoir acquitté et au delà la dette de sa reconnaissance par la cession de Nice et de la Savoie, les nations ne se piquent pas à cet égard de plus de délicatesse que les individus. Et même ce qui est un défaut chez un individu peut devenir chez une nation une nécessité du patriotisme.

Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense,

a dit le poète. Lors même qu'il n'est pas reproché, il n'est pas toujours sûr qu'un bienfait constitue un lien d'amitié. On aime ceux auxquels on fait du bien et on s'y attache; la réciproque n'est pas toujours vraie; bien souvent ceux auxquels on a fait du bien ne vous le rendent pas. C'est là une vérité psychologique et morale dont l'observation est de tous les jours. M. Labiche en a fait le thème d'un de ses plus charmants vaudevilles. Le sang versé à Magenta et à Solferino a certainement contribué beaucoup plus à développer les sympathies italiennes en France que les sympathies françaises en Italie. Tout cela n'est pas fier pour notre pauvre nature humaine, mais l'homme est ainsi fait et le politique doit en tenir compte.

Une autre cause capitale de dissentiment et de rupture avec la France, c'est la question romaine. On l'a remarqué souvent, la politique napoléonienne en Italie a été pleine d'incohérences et de contradictions : Napoléon III avait poussé de toutes ses forces au mouvement unitaire, et en même temps il prétendait arrêter et brider dans sa marche sur Rome la révolution qu'il avait déchaînée. Les Italiens ont bien vite oublié les services de la première heure, et, devant les obstacles que la France opposait à l'accomplissement final de leurs desseins, ils se sont sentis exaspérés. Quelques-uns ont même inventé une distinction assez subtile. La guerre d'Italie, c'est l'œuvre de Napoléon III, et l'Italie lui en garde reconnaissance, mais Mentana, l'occupation de Rome, c'est l'ouvrage de la France cléricale, et c'est contre celle-ci que l'Italie doit se prémunir à tout prix.

Le fantôme d'une restauration du pouvoir temporel par la France hante l'esprit de tous les Italiens, je parle des *libéraux* : cette idée a passé chez eux à l'état d'obsession. Les dix années de république radicale et anticléricale n'ont pu déraciner cette préoccupation.

Il n'est pas un Italien qui ne soit persuadé que M. Floquet et M. Clémenceau lui-même, s'ils en avaient la faculté, rétabliraient le Pape dans ses États, sinon par amour pour la papauté, au moins par haine de l'Italie. Que serait-ce, s'il y avait en France un gouvernement conservateur ou monarchique ! Depuis qu'elle est installée à Rome, l'Italie d'ailleurs ne dort pas tranquille : elle est nerveuse, agitée, elle tressaille au moindre bruit ; comme le lièvre de la fable,

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui *donne* la fièvre.

De guerre lasse et pour en finir, elle s'est jetée dans les bras de l'Allemagne ; pour se délivrer de ce cauchemar de la question romaine, qu'elle voit se dresser devant elle, par un phénomène d'hallucination, sous la forme d'une armée française descendant les Alpes, elle s'est non pas vendue, mais livrée à M. de Bismarck. Mais elle est loin d'être rassurée. Un homme d'esprit a dit un jour : « Les Italiens ont raison de dire qu'il n'y a plus de question romaine, *mais ils auraient tort de le croire.* » Toute leur attitude prouve que les Italiens, quand ils le disent, n'en croient pas un mot. La question romaine est l'arrière-fond de toute leur politique.

En outre l'alliance avec l'Allemagne, puissance victorieuse et prépondérante, caressait les passions chauvines si vives de ce côté-ci des Alpes, elle flattait ce besoin de jouer un rôle assez naturel chez un peuple qui vient de naître à la vie nationale. Bossuet compare la jeunesse à un « vin fumeux » qui porte à la tête : comme les jeunes gens, les jeunes peuples sont pleins de présomption et brûlent de faire parler d'eux et de remplir l'univers du bruit de leur nom.

Toutes ces causes diverses que je viens d'énumérer expliquent comment M. Crispi, en étalant bruyamment à la face de l'Europe ses relations d'intimité avec le grand chancelier et en déterminant finalement le voyage à *Rome* de Guillaume II, rencontrait les applaudissements de ses compatriotes. Cette politique fastueuse et ambitieuse, qui promettait à l'Italie une moisson de lauriers, répondait trop à ses instincts de vanité, à son goût de grandeur, pour ne pas être saluée à ses débuts, et avant qu'on en vît se dérouler les désastreuses conséquences, par l'assentiment chaleureux et enthousiaste de la grande majorité de l'opinion.

*
* *

La mort de Frédéric III, dénouement du drame qui, depuis plusieurs mois, tenait l'Europe tout entière sous le coup d'une douloureuse anxiété, eut pour résultat de concentrer plus que

jamais, entre les mains de M. de Bismarck, les fils de la politique allemande. L'avènement de Guillaume II, qui passait pour professer des opinions ultra-conservatrices, éveilla, de prime abord, dans les cercles officieux et officiels du Quirinal, de vives appréhensions : elles n'étaient pas justifiées, puisque le jeune empereur venait à peine de monter sur le trône que le bruit se répandit de sa venue prochaine dans la Ville éternelle. Après sa visite aux cours du Nord, le jeune souverain voulait achever son tour d'Europe en se montrant à ses alliés de Vienne et de Rome.

Quand Guillaume II manifesta au Quirinal son intention de venir rendre visite au roi Humbert, il ne spécifia nullement la ville qui devait être le lieu du rendez-vous. Il fut même d'abord question de Monza. Mais M. Crispi s'empressa de saisir la balle au bond et déclara à Berlin que la visite aurait lieu à Rome ou qu'elle ne se ferait pas. Le dilemme était net et catégorique. La condition posée par M. Crispi fut acceptée à Berlin sans trop de résistance, comme si l'on eût désiré se voir forcer la main, et le ministre italien se rendit à Friedrichsruhe pour régler lui-même, avec le chancelier, tous les détails et le mode de l'entrevue.

Ce voyage constituait, pour M. Crispi, une bonne fortune exceptionnelle et inespérée. Dans sa pensée, cet événement allait constituer une défaite signalée pour le Vatican, en même temps que la glorification et l'apothéose éclatante de toute sa politique intérieure et extérieure. Aussi voulut-il entourer la venue à Rome de Guillaume II d'une mise en scène triomphale, qui devait être comme la contre-partie des fêtes grandioses du Jubilé. Les frais dépensés en préparatifs de fête dépassèrent la somme de 15 millions.

Dès l'annonce et la communication de ce voyage, le Vatican se maintint dans une attitude réservée et passive dont il eut soin de ne pas se départir. Sans doute la venue à Rome de Guillaume II n'était point pour lui agréer. Peut-être Léon XIII était-il en droit d'attendre plus d'égards d'une puissance à laquelle lui-même en avait tant témoignés. Au Vatican, on se rappelait que, en 1873, en plein *Kulturkampf*, l'empereur Guillaume, voyageant en Italie, s'était arrêté à Milan, s'abstenant de pousser jusqu'à Rome, par un sentiment de déférence envers la personne de Pie IX. Le contraste entre l'attitude de Guillaume I^{er} et celle de son petit-fils, qui avait devant lui non pas Pie IX, mais Léon XIII, était certes caractéristique.

On pouvait objecter, il est vrai, le voyage du kronprinz Frédéric, qui, venu à Rome en 1883 et l'hôte du roi d'Italie au Quirinal, avait été, néanmoins, reçu par Léon XIII. Mais, outre que le Vatican établissait une distinction essentielle entre un prince héréditaire et un souverain régnant, la situation et les circons-

tances n'étaient plus les mêmes. Le prince impérial Frédéric, se trouvant à Madrid, avait décidé *ex abrupto* sa visite à Rome : c'était au moment où les négociations entre la Prusse et le Vatican, persévérément poursuivies entre Léon XIII et M. de Bismarck, subissaient des difficultés et des retards, et la visite de Frédéric, passant dans la Ville éternelle pour rentrer à Berlin, s'adressait au Souverain Pontife pour le moins autant qu'au roi Humbert.

Quels souvenirs poignants et dramatiques évoque ce dernier voyage à Rome du prince impérial d'Allemagne ! Que de rêves évanouis ! que de nobles espérances trompées ! Pauvre Frédéric ! Je le vois encore, le 17 décembre 1883, descendant la *via Nazionale* pour se rendre au Quirinal, ayant à ses côtés le roi Humbert, en face de lui le duc d'Aoste et le prince royal d'Italie, vassaux faisant cortège au futur empereur d'Allemagne. Un sympathique sourire illuminait sa mâle figure de Germain, sa belle physionomie *marc-aurélienne*. Il répondait aux acclamations de la foule avec ce geste plein de la grâce harmonieuse et virile qui caractérisait son attitude et tous ses mouvements.

Le lendemain, Frédéric allait au Vatican, et il gardait de son entrevue avec Léon XIII un souvenir si vif, que, recevant à Charlottenbourg Mgr Galimberti, qui venait le féliciter de son avènement au trône, déjà à moitié dans la tombe et d'une main défaillante, — puisque la voix lui était ôtée, — il traçait quelques mots au crayon pour redire à l'envoyé du Pape l'impression ineffaçable que lui avait laissée le Souverain Pontife.

Quoi qu'on en ait dit, le Vatican ne se livra à aucune démarche pour empêcher ou contrecarrer la visite à Rome de Guillaume II ; le Pape, comme c'était son droit, se contenta de poser, pour l'admission au Vatican du jeune souverain, les conditions qu'exigeaient la sauvegarde de sa dignité et le caractère anormal et exceptionnel de la situation faite au Saint-Siège dans la Ville éternelle. Cette négociation délicate fut remise aux soins de Mgr Galimberti, l'habile nonce de Vienne. Ce dernier, d'accord avec le prince de Reuss, l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne, élaborait tout un cérémonial savant et compliqué auquel dut se soumettre l'empereur d'Allemagne.

Le chancelier, au reste, qui sait, quand il le faut, assouplir sa raideur et déployer une rare puissance de séduction, prodiguait au Vatican toutes les flatteries et les caresses qui pouvaient adoucir l'amertume qu'on lui causait. Dans une longue dépêche diplomatique, adressée au secrétaire d'État, il déclarait que le voyage de Guillaume II était commandé par d'impérieuses nécessités militaires, par des considérations où l'ordre européen tout entier était engagé et dont la haute sagesse du Saint-Père ne pouvait manquer

de tenir compte. Le chancelier ajoutait, et c'était là le point capital, que la venue à Rome de l'empereur ne signifiait nullement de la part de l'Allemagne une reconnaissance explicite des faits accomplis et que les choses resteraient en l'état : la question romaine, élevée au-dessus de cet incident passager, demeurait intacte.

La presse stipendiée par M. Crispi, dès l'annonce du voyage, s'était empressée, en l'exploitant outre mesure, d'en dénaturer le caractère et la portée, affectant d'y voir un coup prémédité porté par le chancelier au Vatican et le sceau mis par l'Allemagne à l'occupation de la Ville éternelle. Le nonce de Vienne s'en plaignit au prince de Reuss, et immédiatement un mot parti de Berlin mit fin pour le moment à cette odieuse campagne.

Le 11 octobre, l'empereur arrivait à Rome, et le lendemain jeudi, par un radieux soleil d'automne, il se rendait au Vatican. Pour éviter d'entrer dans le palais apostolique dans les carrosses de la cour italienne, l'empereur avait fait venir ses voitures de Berlin, C'était été une des conditions posées par le Saint-Siège. De plus, l'empereur dut effectuer son départ pour le Vatican dans ses propres voitures, non pas du Quirinal, mais du palais Capranica, siège de l'ambassade de Prusse près le Saint-Siège, et qui, par une fiction diplomatique, représente un territoire neutre ou étranger.

Sur tout le parcours qui sépare le palais Capranica du Vatican une foule immense était massée, contenue à peine par une double haie de soldats. L'empereur passa, revêtu du splendide uniforme blanc des hussards de la garde; il paraissait ému, agité plus que de coutume, saluant la foule avec cette morgue hautaine, cette raideur automatique qui le distingue.

Les amateurs de rapprochements historiques pouvaient donner libre cours à leur imagination. Un empereur d'Allemagne, hôte du roi d'Italie dans la Ville éternelle, rendant visite au pape! Que d'événements, que de révolutions il avait fallu pour rassembler de tels contrastes! Depuis Charles-Quint et Joseph II, aucun empereur ceignant la couronne impériale germanique n'avait franchi le seuil de la ville des Papes.

L'émotion du jeune souverain redoubla quand il fut entré dans le palais apostolique. Dans l'antichambre pontificale, il laissa tomber son casque à cimier d'argent; au moment où il pénétra dans les appartements de Léon XIII, la tabatière d'or qu'il destinait au Souverain Pontife lui échappa. Il était saisi, m'assure un témoin oculaire, d'une sorte de tremblement convulsif. Seigneur, disait Esther à Assuérus,

Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte
L'auguste majesté sur votre front empreinte.

La majesté de la tiare est aussi imposante et aussi terrible que celle d'Assuérus. On ne l'affronte jamais en vain, fût-on, non pas une timide Esther, mais le plus puissant des souverains.

En 1840, le czar Nicolas sortit si impressionné de l'audience de Grégoire XVI qui lui avait reproché sa conduite à l'égard des Polonais, qu'il parut en proie à l'égarement, oublia son chapeau et descendit nu-tête jusque vers le milieu de la place Saint-Pierre.

Après l'échange des compliments d'usage ¹, Léon XIII exprima à Guillaume II le désir qu'il aurait eu de recevoir l'empereur d'Allemagne avec la solennité extérieure et l'éclat grandiose qui avaient marqué la réception de Frédéric-Guillaume IV par Grégoire XVI ou même celle du prince impérial Frédéric, en 1853, par Pie IX. Léon XIII déplora, avec ce langage diplomatique et mesuré dont il ne se départ guère, la situation humiliante et précaire où la papauté était réduite; il se plaignit même de ce que la venue à Rome de l'empereur, exploitée indignement contre la personne du Pape, avait provoqué de la part de la presse italienne les appréciations les plus hostiles et les plus injurieuses au Saint-Siège.

L'empereur répondit d'une façon évasive, exaltant le prestige qui environne actuellement la papauté, et ajoutant que le nom du Pontife était entouré, dans l'Europe entière, de respect et de vénération. Quant aux appréciations de la presse officieuse italienne, il n'y avait qu'à les mépriser. Un court silence suivit cette réplique.

Le Pape revint avec insistance sur la question qui lui tenait le plus à cœur, il reprit aussitôt que la condition du pontife romain à Rome est si grave et si douloureuse qu'il se trouvait empêché de rendre sa visite à l'empereur, pour ne pas compromettre sa personne et sa dignité. Le Pape allait continuer, quand soudain un bruit de voix se fit entendre à la porte de l'appartement. La porte s'ouvrit avec une certaine violence, et le prince Henri, faisant irruption dans la pièce, interrompit brusquement l'entretien entre le Pape et l'empereur, au moment même où la conversation sortait des généralités et allait prendre une tournure décisive.

Voici ce qui était arrivé. Dans le cérémonial adopté de concert entre le Vatican et la cour de Prusse, rien n'avait été laissé au hasard. Il avait été décidé que l'entretien de l'empereur et du Pape durerait une demi-heure, que ce laps de temps écoulé, le prince Henri, le frère de l'empereur, serait à son tour présenté au Saint-Père. Le prince Henri, un prince d'ailleurs des plus sympathiques, et qui semble avoir hérité des qualités physiques et morales de son père, suivit donc l'empereur au Vatican; il était accompagné du comte Herbert de Bismarck, le fils du chancelier.

¹ Voy. la *Civiltà cattolica* du 17 novembre 1888.

Il y avait à peine un quart d'heure que l'empereur conversait avec le Pape, que le comte Herbert, perdant patience, insista auprès du majordome pour faire entrer le prince Henri. Le majordome répondit qu'il fallait attendre la fin de l'entretien entre l'empereur et le Pape; le comte Herbert revint à la charge, déclarant, sur un ton impérieux et qui n'admettait guère de réplique, « qu'un prince royal de Prusse ne pouvait faire antichambre. » Le majordome intimidé lui ouvrit la porte.

C'était une grave infraction à l'un des articles les plus importants du cérémonial. Que l'interruption due au comte Herbert ait été fortuite ou préméditée, elle n'en produisit pas moins une déplorable impression. L'effet de la visite était manqué. De part et d'autre, il y avait une sourde irritation. Avant de congédier l'empereur, le Pape voulut encore l'entretenir de la situation religieuse en Allemagne; le jeune souverain prodigua au Saint-Père les assurances pacifiques et réitéra son vif désir de voir conservés à ses sujets catholiques les bienfaits de la paix religieuse, mais comme on dit, le charme était rompu.

Dès lors, les incidents pénibles et fâcheux se multiplièrent. En quittant le Vatican, l'empereur, selon le cérémonial, aurait dû faire une étape au palais Capranica, siège de l'ambassade de Prusse, d'où il avait effectué son départ; au moment où l'équipage impérial allait emboucher la rue qui conduit à ce palais, un geste brusque de l'empereur fit signe aux laquais de rentrer tout droit au Quirinal. L'empereur avait dans sa physionomie une expression farouche qui frappa tout le monde. Le soir, un grand dîner de gala avait lieu au Quirinal, et l'empereur, portant son toast au roi d'Italie, lui disait : « Je suis profondément ému de la réception que m'a faite *la capitale de Votre Majesté*. » Dès le lendemain, toute la presse libérale, à laquelle on avait lâché bride, acclamait frénétiquement la parole impériale qui portait, disait-elle, le dernier coup aux prétentions pontificales.

M. Crispi triomphait. L'empereur lui conférait la plus haute distinction diplomatique dont il dispose et que l'Allemagne ne prodigue guère, la grand'croix de l'Aigle-Noir, alors que le cardinal secrétaire d'État recevait comme souvenir de la visite impériale, non pas une décoration, mais une simple croix pectorale ornée de brillants. Le cardinal Rampolla expiait les tendances et les sympathies françaises que lui attribuait à tort ou à raison le gouvernement de Berlin. Le ministre du Pape partageait la défaveur et subissait le manque d'égards témoignés à Vienne, apparemment pour les mêmes motifs, au premier ministre de François-Joseph, le comte Taaffe. Ni l'un ni l'autre ne devaient s'en porter plus mal.

Pendant les fêtes et les cérémonies officielles qui se succédèrent, la personnalité envahissante de M. Crispi apparut au premier plan; elle absorbait tout et sembla même éclipser la physionomie effacée du roi Humbert. On vit le premier ministre italien, l'ancien révolutionnaire jacobin, l'ex-conspirateur mazzinien, se rengorger et se pavaner aux côtés de l'empereur, et son visage semblait dire : « Voilà mon œuvre, voilà ce que ma politique vaut à l'Italie. Regardez bien cet empereur, c'est moi qui vous l'ai amené à Rome; le Vatican est battu, le Pape est évincé. »

L'amour-propre national exultait. Les Italiens savouraient délicieusement l'immense satisfaction de vanité que leur procurait la présence à Rome du plus puissant potentat de l'Europe. L'orgueil national italien est d'une nuance particulière et il s'explique jusqu'à un certain point. Supposez un pauvre diable, un mendiant de la rue, transformé par un coup de baguette magique en millionnaire. Evidemment ce Crésus improvisé envisagera sa richesse d'un autre œil que M. de Rothschild qui, lui, est blasé par l'habitude. L'Italie, elle, à la loterie des révolutions, a eu la chance de conquérir sa nationalité : il est naturel qu'elle éprouve à jouir de sa nouvelle fortune un plaisir intense, avivé par la surprise, doublé par le souvenir des siècles de souffrances et d'oppression qu'elle a traversés. Seulement, l'Italie pourrait se rappeler que si elle a gagné le gros lot, c'est à la France et non à l'Allemagne qu'elle le doit. Les Italiens répondront peut-être que ce que la France leur a fait gagner, l'Allemagne les aidera à le conserver.

*
* *

L'enivrement fut de courte durée. Le voyage de Guillaume II à Rome, qui devait signifier la consécration publique et l'affirmation éclatante de la triple alliance, en marqua au contraire le déclin. L'œuvre politique et diplomatique de M. Crispi, au moment même où elle atteignait son apogée et recevait son couronnement extérieur, allait entrer dans une période de décomposition rapide et d'affaissement progressif et irréparable. Le but orgueilleux que M. Crispi avait assigné à la visite impériale échoua misérablement, amenant l'écroulement de ses rêves.

L'impression produite par le jeune souverain ne contribua guère à lui rallier les sympathies de l'opinion. Guillaume II ne possède aucune de ces qualités extérieures qui plaisent aux foules et qui pouvaient séduire l'imagination du peuple italien. A ce peuple, artiste avant tout, le César germanique apparut sous la figure d'un soldat, sanglé dans son uniforme, d'une raideur automatique, aux gestes saccadés, gêné dans ses mouvements par un bras à moitié

paralysé, regardant d'un air hautain et impassible la foule délirante qui l'acclamait. Ce n'était guère là le moyen d'enlever l'enthousiasme et de traîner tous les cœurs après soi. Puis, les mœurs soldatesques du jeune souverain déplurent. On trouva déplacé et exagéré le goût qu'il affichait pour les parades militaires, qui seules semblaient l'intéresser : il semblait qu'il ne fût venu à Rome que pour passer l'inspection des troupes italiennes. L'opinion fut également froissée de la place effacée qu'on assignait dans toutes ces fêtes aux grands corps politiques de l'État, relégués ostensiblement au dernier rang et obligés partout de céder le pas aux représentants de l'armée. Rome, transformée pendant quelques jours en une succursale de Berlin, assista à une débauche de militarisme. Enfin, les personnages qui composaient la suite de l'empereur déployèrent un sans-gêne inconcevable et se comportèrent à peu près comme en pays conquis. Bref, le voyage de Guillaume II, qui devait renforcer l'influence allemande dans la péninsule en mettant le sceau à la triple alliance, produisit le résultat contraire : elle en accrut au plus haut point l'impopularité.

Quant à la question romaine, que M. Crispi avait prétendu étouffer dans les embrassements de Guillaume II et du roi Humbert, elle sortait de l'épreuve intacte et rajeunie. Pour être admis au Vatican, l'empereur avait dû accepter les conditions imposées par le Pape et exigées par le soin de sa dignité : c'était là l'essentiel, le reste n'était qu'un détail. Les complications, et si l'on veut même, les bizarreries du cérémonial adopté constituaient un argument de plus en faveur du caractère anormal et exceptionnel de la situation faite à Rome au Saint-Siège. Enfin les déplorables incidents qui avaient marqué la venue de Guillaume II au Vatican doubleraient le prix de la leçon et en accentuaient la signification. Aucun souverain ne sera désormais tenté de recommencer la désastreuse expérience de Guillaume II. Placé entre deux souverains qu'il était également intéressé à ménager, malgré toutes les précautions prises, et sans doute contre ses intentions, le jeune empereur n'a pu garder l'équilibre et la mesure qu'il avait prétendu s'imposer. On accusera peut-être sa jeunesse et son inexpérience : nous croyons qu'aucun autre n'eût réussi à sa place; les difficultés de la situation accumulées à Rome par la cohabitation du Quirinal et du Vatican dépassent toutes les ressources de la diplomatie, même la plus ingénieuse et la plus raffinée.

L'épreuve de la visite impériale, en raison même des incidents fâcheux qui l'avaient signalée, tournait donc à l'avantage du Vatican et de la question romaine. En vain Guillaume II s'était oublié à appeler Rome la « capitale du roi Humbert » : quelques jours après, recevant un pèlerinage italien, Léon XIII prononçait

un discours mémorable, réponse vibrante aux paroles impériales et affirmation énergique du droit imprescriptible et inaliénable du pontife romain sur la ville des papes.

Les événements ménageaient au Vatican une revanche plus éclatante, à M. Crispi une défaite plus décisive. M. Crispi avait prétendu, pour battre le Vatican sur son propre terrain, faire jouer un grand rôle à l'Italie en Europe, et imprimer au pacte de la triple alliance un caractère batailleur et offensif. Cette politique fastueuse et imprévoyante devait aboutir à un double résultat : la France, froissée par l'attitude agressive de M. Crispi, refusa de renouer les relations commerciales, et l'Italie, pour faire honneur à ses engagements, s'enfonça de plus en plus dans la voie des armements à outrance. C'était trop à la fois pour un pays déjà fatigué et épuisé, où d'ailleurs les éléments constitutifs d'une grande nation sont encore à l'état rudimentaire, nullement préparé par conséquent à la tâche aussi grandiose que disproportionnée qu'on lui imposait. L'Italie devait succomber sous le faix : M. Crispi a achevé de la ruiner.

La péninsule traverse une crise économique intense et telle qu'il n'y en a pas d'exemple dans son histoire contemporaine. Le Trésor public est à sec, le commerce est paralysé, l'agriculture écrasée par les impôts, l'industrie vinicole arrêtée. L'émigration dépeuple les campagnes, la misère et la famine désolent la plupart des provinces. Un long cri de douleur s'élève d'un bout à l'autre de la péninsule : aussi l'irritation contre la politique gouvernementale grandit-elle à vue d'œil, et, il y a quelques jours à peine, à Rome même, où la crise économique, doublée qu'elle est de la crise du bâtiment, atteint son maximum d'intensité, le mécontentement des masses exaspérées et travaillées par les partis anarchiques, a fait une soudaine et effroyable explosion. L'émeute, sous sa forme la plus sauvage, a grondé dans les rues de la Ville éternelle. L'année dernière, les bandes anticléricales soudoyées par le gouvernement pour fomenter l'agitation en faveur de Giordano Bruno parcouraient la capitale aux cris de *A bas le Vatican! Mort au Pape!* Cette année, juste et inexorable retour des choses humaines, la troupe de misérables affamés qui s'est ruée contre l'ordre social accablait de ses imprécations le ministre dirigeant de l'Italie officielle. La jacquerie a été organisée aux cris de : *A bas Crispi! Vive la révolution!* La politique de M. Crispi échoue sur toute la ligne et elle est en train de s'effondrer dans une retentissante et ignominieuse banqueroute.

François GARRY.

La suite prochainement.

Rome, février 1889.

L'AGRICULTURE

DANS SES

RAPPORTS AVEC LE PAIN ET LA VIANDE

S'il est une étude devant s'imposer à l'attention des historiens de l'avenir, c'est bien celle des phénomènes et des faits se rattachant à la révolution économique qui caractérise la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Cette révolution s'étend au monde entier; en France notamment, elle nous pénètre et nous enserme de toutes parts; elle s'applique à toutes les branches de la production et modifie même les conditions de la consommation. Nous en voyons les prémisses, mais nous ne pouvons en fixer le terme; nous constatons sa marche incessante et les transformations successives que marque chacune de ses étapes, mais nous ne savons à quelles lois elle est soumise, et nous hésitons sur les moyens qui seraient de nature à accélérer ou à ralentir sa course. Elle promet aux uns et menace les autres. Tel un fleuve qui, sorti inopinément de son lit, apporte à certaines contrées la fertilité, à d'autres la dévastation. C'est l'ouragan dont on ignore et l'origine et la direction. Aussi bien, sera-t-il plus facile à la génération future, qui aura bénéficié ou souffert de ce grand mouvement, d'en faire une étude synthétique, en remontant des effets aux causes, et de tracer, d'une main sûre, les règles auxquelles il aura obéi. Pour nous, qui sommes réduits à la méthode analytique, et dont les yeux sont éblouis par la lueur trop vive des événements contemporains, nous ne pouvons pas espérer dégager absolument des résultats constatés les causes efficientes, et si nous voulons chercher à les préciser, nous ne devrons le faire qu'avec une grande réserve.

Il semble toutefois que l'on puisse assigner comme causes principales à cette révolution certaines doctrines économiques qui ont fait tant d'adeptes depuis quarante ans, les progrès de la civili-

sation dans tous les pays du monde, et avant tout, l'accroissement prodigieux des voies de communication. Les chemins de fer, les télégraphes et les nouveaux services de navigation ont bouleversé les courants commerciaux; les éléments sont vaincus, et la science, unie au travail, a renversé les obstacles que la nature paraissait avoir opposés à son essor. Les Alpes sont abaissées, et le tunnel du mont Cenis est devenu une voie commerciale de la plus haute importance; les mers d'Europe et d'Asie sont réunies, et le percement de l'isthme de Suez, en raccourcissant la route des Indes, a provoqué la transformation de la marine marchande par la substitution des bateaux à vapeur aux anciens navires à voiles. Mais à peine le canal de Suez est-il livré à la circulation, qu'on prévoit l'ouverture d'un chemin nouveau devant faire concurrence à cette voie maritime; on sait en effet que les Russes, silencieux, mais résolus, reculent sans cesse les limites de leurs possessions d'Asie, et qu'ils jettent, à travers les régions transcasiennes, une ligne ferrée qui, un jour, reliera à leur profit les contrées septentrionales des Indes à l'Europe. En même temps, ils rêvent de joindre Moscou à l'extrême Orient par une ligne d'une étendue colossale dont le tracé est déjà en préparation: on traverserait tout le sud de la Sibérie pour aller atteindre la grande vallée de l'Amour jusqu'à sa rencontre avec celle de l'Oussouri, et on aboutirait finalement au port de Vladivostok, en face le Japon et à proximité de la Chine et de la Corée. Et voici qu'aux antipodes des pays où se poursuivent ces entreprises, il s'en exécute une autre des plus gigantesques: il s'agit de mettre en communication les deux plus grands océans du monde; à Panama se réuniront les vaisseaux chargés des produits des côtes occidentales des deux Amériques; les blés de San-Francisco n'auront plus à traverser en chemin de fer le continent américain, mais sans transbordement et avec un fret minime ils seront débarqués sur nos quais. Puissent les événements ne pas prouver d'une façon péremptoire aux constructeurs du canal de Panama, que leur initiative révèle plus de génie que de patriotisme!

A ce développement des voies de communication a correspondu un surcroît de production dans tout l'univers, mais surtout dans les pays neufs devant lesquels se sont ouverts des débouchés nouveaux. En France, et dans plusieurs contrées de l'Europe, l'augmentation de la production n'a pas été corrélative de l'accroissement des moyens de transport. Bien des pays ont été surpris par ce mouvement inattendu qui les a convaincus subitement de leur infériorité relative.

Pour la France, le coup a été d'autant plus rude qu'avec l'exten-

sion des voies de communication a coïncidé l'adoption des idées économiques nouvelles. Ces idées, généreuses en elles-mêmes et séduisantes à plus d'un point de vue, tendent à nous rendre tributaires de peuples éloignés, qui nous sont au moins indifférents quand ils ne sont pas nos ennemis, et à déprécier le vieux sol natal au profit de terres vierges et sans limites récemment conquises par la civilisation. Ce sol pourtant a été défriché par nos pères; il a été arrosé par leurs sueurs et fécondé par leurs travaux; bien des avances lui ont été faites par les générations passées; or ces peines, ces sueurs, ces avances, qui constituaient le patrimoine de chaque famille en même temps que celui de la nation, tout cela semble nous être subitement ravi. Certes, il y a lieu de rendre hommage à cette phalange d'économistes français dont les études nous ont défini l'échange, la valeur, la richesse, la rente, les salaires et nous ont révélé les rôles respectifs du capital et du travail. Nul ouvrage d'économie politique n'a reflété des sentiments plus purs et plus élevés que cet admirable livre des *Harmonies* qui a eu l'avantage de ne pas vieillir, privilège réservé aux œuvres de premier ordre. L'auteur, modelant les individus et les peuples sur l'idéal qui hantait son esprit, voit l'humanité réalisant sans cesse de nouveaux progrès, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel, sous la double influence de l'équité et de la liberté. Mais plus on s'attache à déduire les conséquences des principes exposés dans l'ouvrage, plus on voit les pays anciens supplantés par les nouveaux et les intérêts de la patrie sacrifiés à ceux de l'humanité. Aussi est-on autorisé à penser que si Bastiat, si sincère et si loyal, avait vécu assez longtemps pour voir par lui-même les atteintes portées à notre prospérité par l'abus des importations étrangères, il n'eût pas hésité à faire fléchir devant les faits accomplis la rigueur de ses axiomes. Instruit par l'expérience, il eût reconnu que si la générosité est une des vertus que l'on admire le plus chez un particulier, elle ne constitue pas un devoir pour un État, et qu'en sens inverse l'égoïsme, qui abaisse le caractère de l'individu, peut être pour un gouvernement une des formes d'un patriotisme éclairé.

Une des conséquences pour la France de la révolution économique de notre époque est la détresse actuelle de l'agriculture, et aussi, quoique moins aiguë, la crise de l'industrie et du commerce; cette dernière crise découle d'ailleurs en partie et indépendamment de raisons spéciales, des souffrances de l'agriculture. Le temps est passé où l'on croyait pouvoir isoler les intérêts industriels des intérêts agricoles; et tous ceux qui, il y a quelques années encore,

en tentaient l'épreuve ont été amenés à reconnaître la solidarité absolue de toutes les branches de la production nationale; ils ont constaté que la principale d'entre elles ne pouvait être atteinte sans que les autres n'en ressentissent vivement le contre-coup. Il ne pouvait en être autrement : la classe agricole représente en effet la moitié de la population française¹; frustrée de tout bénéfice, elle restreint ses achats de toute nature, et les affaires que le retour périodique des jours de marché provoquait chaque semaine dans les villes de province se trouvent singulièrement réduites. Aussi la progression constante et ininterrompue depuis dix ans des saisies immobilières et des faillites est-elle effrayante! Les saisies immobilières se sont élevées, de 1876 à 1885, de 6539 à 9575, et les faillites, pendant la même période, de 5103 à 8024².

La détresse des cultivateurs est un fait patent, et l'écho de leurs plaintes, longtemps étouffées, a fini dans ces derniers temps par retentir à plusieurs reprises à la tribune parlementaire. Toutes les enquêtes officielles et autres ont conclu à une dépréciation très sensible des terres. M. de Foville estime que la valeur de l'hectare qui était en 1874 de 2000 francs, est tombée en 1886 à 1700 fr., soit une perte de près d'un septième; mais il ajoute que dans certaines régions la baisse n'est pas inférieure à 20 ou 25 pour 100³. Il résulte d'une enquête, faite il y a huit ans par la Société des agriculteurs de France, que déjà à cette époque la moyenne des moins-values était de 21, 37 pour 100⁴. Combien n'a-t-elle pas augmenté dans ces dernières années! En 1884, M. le Trésor de la Rocque estimait que la valeur des terres était descendue de 100 milliards à 70 milliards. D'autres enquêtes exécutées avec soin et impartialité par des sociétés libres, ont également constaté une moins-value de près d'un tiers. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il y a des contrées du nord-est de la France où les terres se vendent et se relouent à moitié prix, soit en lot, soit en détail, quand encore elles trouvent des preneurs ou des acheteurs. En portant à 50 millions d'hectares la contenance imposable de la propriété non bâtie, la perte en capital serait depuis dix ans de 15 milliards, d'après les données de M. de Foville, et de 25 à 30 milliards, d'après les autres évaluations.

¹ 48 300 000 habitants. (Recensement de 1881 et enquête officielle agricole de 1882.)

² Compte rendu de la justice civile et commerciale en France pendant les années 1881 à 1885.

³ A. de Foville, *la France économique*.

⁴ Le chiffre de 21, 37 s'obtient en établissant la moyenne des dépréciations constatées dans chaque département. (Enquête de la Société des agriculteurs de France sur la situation de l'agriculture et de la propriété en France, avril 1880.)

Il ne peut échapper à l'esprit de personne combien cette situation est menaçante pour l'avenir du pays, dont elle arrête l'essor, pour les propriétaires, grands et petits, dont elle compromet la fortune, pour le fisc, dont elle abaisse les rentrées¹, pour les pauvres enfin, les malades et les orphelins, dont elle restreindra nécessairement les admissions dans les hôpitaux et orphelinats, par suite de la diminution des revenus fonciers des hospices; et ainsi, par une fatale conséquence, les ressources du budget de la charité décroissent en raison inverse de la misère qui augmente.

Mais si notre crise agricole paraît être la résultante d'un état général affectant le monde entier, il serait injuste toutefois de ne l'attribuer qu'à des motifs extérieurs; elle s'est aussi entretenue et accrue sous l'influence des agents sociaux qui ont déterminé et dirigé le mouvement politique et économique de la France. Les principales causes auxquelles elle se rattache sont donc les unes imputables au fait de l'étranger, et les autres à notre propre fait; parmi ces dernières, les plus directes et les plus tangibles semblent être notre législation douanière, l'augmentation constante des impôts, la surélévation du prix de la main-d'œuvre et l'amour du bien-être.

Sur le marché français, les importations étrangères de blé ont écrasé les cours intérieurs. Or le blé étant la production principale et nécessaire de la plus grande partie de la France, l'abaissement du cours de cette céréale au-dessous de son prix de revient ne pouvait qu'apporter une perturbation profonde aux conditions anciennes de l'exploitation du sol. Dues à l'accroissement de la production universelle et sollicitées par les nouveaux et rapides moyens de transport, ces importations devaient fatalement faire invasion chez les nations occidentales de l'Europe, puisque l'exportation est une nécessité pour les peuples jeunes. Mais si, aux yeux des économistes, cette nécessité est indiscutable, l'assertion contraire, ou l'obligation dans laquelle seraient les pays anciens d'importer beaucoup plus qu'ils n'exportent, ne paraît pas avérée; et il est difficile d'admettre qu'un excédent annuel et constant des importations sur les exportations soit pour un État l'indice d'un mouvement ascen-

¹ Le rapport du directeur général de l'enregistrement, sur les recouvrements de l'exercice 1885, constate une moins-value de 7 882 647 francs, imputable au droit sur les transmissions d'immeubles à titre onéreux. D'autre part, l'augmentation du montant des frais de poursuites, exercés pour le recouvrement des contributions directes, témoigne de la difficulté qu'éprouve la population à acquitter ses impôts. Ces frais se sont élevés de 1881 à 1887, suivant une progression constante, de 1,71 à 2,05 pour 1000.

sionnel. Certes, au moins pendant quelque temps, cette situation peut être une manifestation de la richesse acquise et d'une épargne accumulée; certes aussi, en dépit des indications désavantageuses de ce qu'on appelle « la balance du commerce », telle nation, comme l'Angleterre, par exemple, peut maintenir sa prospérité et combler une grande partie de l'écart existant entre les chiffres de ses importations et de ses exportations par les bénéfices de ses armateurs, par les profits qu'elle tire de ses colonies et surtout par les intérêts qu'elle touche des immenses capitaux qu'elle a placés et prêtés à l'étranger. Mais la France, malheureusement, n'est pas dans les conditions de l'Angleterre; elle n'est pas, comme elle, créancière du monde entier; elle n'a ni sa marine marchande, ni ses colonies, ni ses inépuisables capitaux. La différence défavorable que sa balance du commerce accuse annuellement est un signe de sa décadence économique, que les événements ne font, hélas! que confirmer.

En outre des cargaisons de blé provenant des provinces danubiennes, la France en reçoit maintenant des États-Unis, du Canada, de l'Égypte, des Indes, de l'Australie et même de l'Amérique du Sud.

Une série de mauvaises récoltes françaises, de 1876 à 1882, a favorisé et développé les importations américaines; le courant établi a continué malgré l'amélioration de nos moissons. L'Amérique est maintenant organisée pour la plus vaste exportation; au Canada, notamment, se construit et s'achève toute une flotte de navires, dont le but spécial est de remonter les grands fleuves et de traverser les lacs pour aller charger jusque près du centre du continent les blés à destination d'Europe. On estime que depuis vingt ans la production agricole s'est accrue là-bas de 60 pour 100. Une loi de 1874 a été un stimulant énergique pour les colons américains; elle stipule que tout colon ayant payé un lot de 160 acres de terre a le droit de préférence pour acheter ensuite, dans un délai déterminé, d'autres lots au même prix. Depuis la promulgation de cette loi, 100 millions d'acres auraient été vendus et distribués à cent mille colons. En résumé, et c'est là le point intéressant pour nous, 1 hectolitre de blé américain, rendu dans nos ports, et tous frais compris, reviendrait en moyenne à 42 francs l'hectolitre, suivant les uns, et à 44 fr. 79¹ suivant les autres.

L'Inde, à son tour, dont les exportations de céréales, avant 1880, étaient très peu importantes, les a subitement accrues dans d'énormes proportions depuis 1881. Elle expédie en France, suivant

¹ Rapport de M. le comte de Luçay, présenté au bureau et au conseil de la Société des agriculteurs de France, juin 1887.

les années de 1 400 000 à 2 400 000 hectolitres de blé. Deux circonstances favorisent les achats de blé par les Européens dans les ports de Bombay, Calcutta et autres : le bas prix du fret et le cours souvent très avantageux du change. Dans ces dernières années, le prix du fret variait de 2 fr. 50 à 4 fr. 50 environ par quintal, suivant qu'il s'agissait de bateaux à vapeur ou de navires à voiles, ou suivant aussi que le voyage s'effectuait par Suez ou par le cap de Bonne-Espérance. Et comme, d'autre part, on estime que le blé indien vaut sur les ports de l'Inde 8 à 10 francs l'hectolitre, il en résulte qu'il revient en France, tous frais payés, à 11 ou 12 francs l'hectolitre.

Quant aux blés d'Australie, leurs quantités importées en France ont beaucoup varié dans ces dernières années; elles se sont élevées, en 1884, au chiffre considérable de 1 148 644 quintaux¹, soit environ 1 million et demi d'hectolitres. L'Australie occupe déjà une place très sérieuse dans le mouvement commercial du monde; mais elle est appelée, en raison de la fertilité naturelle de son sol et de l'intelligente initiative de ses habitants, à en prendre une bien plus considérable encore. Pendant les dix années qui se sont écoulées de 1875 à 1885, la population des sept colonies britanniques a augmenté de plus de 40 pour 100; quant à l'étendue des terres cultivées, elle s'est accrue, pendant cette courte période, de plus de 96 pour 100. Ces chiffres témoignent assez de la vitalité surprenante de ces jeunes colonies et de l'importance des productions qu'elles seront bientôt en mesure d'offrir à la consommation universelle.

Notre agriculture n'est pas seulement menacée et compromise par les importations de céréales; elle l'est aussi par celles de bétail vivant, de viandes abattues et de dépouilles d'animaux. Jusqu'en 1884, il entra en France, par an, plus de 100 000 bœufs ou vaches et plus de 2 millions de moutons. Les lois des 28 mars 1885 et 5 avril 1887, en surélevant les droits d'entrée sur le bétail étranger, ont ralenti l'importance de ce mouvement, qui, dès 1887, s'est traduit par un nombre d'animaux ne dépassant guère la moitié de ce qu'il était en 1884². Mais il n'en est pas de même des viandes abattues, dont les importations ont presque doublé en quatre ans et se sont élevées en 1887 à 11 millions et demi de kilogrammes. Elles ont, par voie de conséquence, suivi une progression inverse; et, en effet, à la faveur des traités de commerce en vigueur, dans la teneur desquels elles sont comprises, les viandes

¹ Documents statistiques de l'administration des douanes, 1885.

² Documents statistiques de l'administration des douanes, 1884, 1885, 1886 et 1887.

de moutons, de provenance allemande, acquittent à la frontière un droit huit fois moindre que les moutons sur pied ¹. Cette anomalie devait provoquer une invasion de viandes abattues. Aussi, en dehors des anciens modes d'arrivages, des trains composés de wagons réfrigérants amènent chaque semaine à la gare du Nord 3500 à 4000 moutons en bon état de conservation, qui se débitent au prix de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 la livre, sous un hangar installé dans la gare elle-même. Toute cette organisation, émanant d'israélites allemands, a été favorisée par une entente entre coreligionnaires. D'autre part, le Havre reçoit de la Plata environ 8000 moutons par mois, dont l'entrée est pourtant frappée du droit de 12 francs du tarif général. Ces animaux, soumis à la congélation aussitôt après avoir été abattus, sont débarqués sains et se vendent en moyenne 0 fr. 60 la livre. Importés par la compagnie Sansinena, ils sont déposés à Paris, rue Turbigo 3, d'où ils sont répartis dans quatre ou cinq boucheries attitrées qui en opèrent la vente au détail.

Mais un autre danger menace nos industries d'élevage et d'engraissement : d'un jour à l'autre, les Américains peuvent résoudre définitivement à leur profit la question du transport des viandes fraîches, et diriger des convois d'animaux de boucherie vivants vers le marché de la Villette. Il y a longtemps qu'il arrive régulièrement à Liverpool des navires chargés de grandes quantités de bétail en parfait état qui se vendent à des prix rémunérateurs pour les expéditeurs; l'épreuve en France en a été faite, et elle a réussi. Que, sous un prétexte quelconque, l'Angleterre ferme ses ports aux bœufs américains ou qu'il se fonde une compagnie ayant en vue le commerce avec la France, et nous verrons deux fois par semaine les animaux d'outre-mer faire concurrence à notre bétail français sur notre marché parisien : nous sommes donc sur ce point à la merci d'un incident.

À l'excès des importations étrangères sont venus s'ajouter pour l'agriculture française les abus provenant directement de notre fait et en tête desquelles il faut placer l'augmentation constante des impôts.

Chacun sait par lui-même et à ses dépens combien cette charge est lourde, et dans quelle proportion elle s'est successivement accrue. En ce qui concerne l'impôt direct, à son principal s'ajoutent les

¹ D'après la loi du 5 avril 1887, un mouton sur pied, pesant en moyenne 20 kilog. de viande nette, est taxé à 5 francs par tête, soit 25 francs pour 100 kilog. de viande. D'après les traités de commerce, des moutons abattus qui payent 3 francs par 100 kilog. acquittent donc un droit huit fois moindre.

centimes additionnels que l'État, les départements et les communes, rivalisant à l'envi, ont tour à tour votés; et les centimes additionnels se sont si bien additionnés les uns avec les autres que, depuis longtemps déjà, ils ont dépassé le montant du principal; ils s'élèvent en moyenne à plus de deux cents, portant les uns sur les quatre contributions; les autres sur certaines d'entre elles¹. La progression des impôts indirects, des droits d'enregistrement et de timbre, des taxes d'octroi, etc., n'a pas été moins effrayante.

M. Le Trésor de la Rocque, dans les remarquables études qu'il a publiées en 1883 et 1884, et après avoir fait, avec autant de compétence que de sincérité, la ventilation des charges grevant chaque catégorie de contribuables, a établi que celles qui frappent spécialement la propriété rurale étaient annuellement de 706 millions et demi². En rapprochant cette somme de celle de 2 645 505 565 francs représentant le revenu net moyen de la propriété non bâtie pendant les cinq années écoulées de 1874 à 1879³,

¹ Les centimes généraux sans affectation spéciale perçus pour le compte de l'État et compris à son budget ordinaire sont de 75 centimes et 4 dixièmes, y compris 3 centimes pour frais de perception des impositions communales et 5 centimes afférents à la taxe du premier avertissement. Si à ces 75 centimes 4 dixièmes on ajoute les centimes du budget sur ressources spéciales comprenant : 1° les centimes départementaux, qui sont ordinairement au nombre de 56; 2° les centimes communaux, qui atteignent en général les chiffres de 52 à 55; 3° les centimes pour fonds de secours en cas de grêle, inondation et autres cas fortuits, et pour fonds de non-valeurs et frais de rôles, qui sont de 15; 4° et enfin les centimes affectés aux frais de bourse et de chambres de commerce, qui sont à ajouter au montant des impositions départementales et communales pour leur contribution à la formation de fonds de non-valeurs, décharges et réductions, et ceux qui sont destinés aux frais de confection de certains rôles spéciaux, lesquels s'élèvent ensemble approximativement à 3 ou 4 centimes, on arrive au chiffre surprenant de plus de 200 centimes. (Voir le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1888. — 1^{er} volume. État A, p. 132 à 135).

² *Les finances de la République. — L'agriculture et la répartition de l'impôt*, par M. Le Trésor de la Rocque. (Correspondant, n° du 25 juin 1883.)

Ces 706 millions 1/2 se répartissent ainsi :

Impôt foncier.	288 millions	
Contributions des portes et fenêtres.	24	—
Taxe des biens de mainmorte.	3	— 1/2
Contributions personnelle et mobilière.	45	—
Prestations.	51	—
Droits d'enregistrement de timbre.	295	—
	<hr/>	
	706 millions	1/2

³ Enquête officielle de l'administration des finances en 1879 pour déterminer le revenu net des propriétés immobilières soumises à l'impôt.

l'éminent publiciste constatait que l'impôt prélevait sur le revenu agricole 24 fr. 83 sur 100 francs. M. Leroy-Beaulieu, de son côté et à la même époque, estimait ce prélèvement à 23 francs sur 100 fr. Mais ce n'est pas le seul tribut que l'agriculteur ait à acquitter à la chose publique; en outre des impôts qui l'atteignent directement et spécialement en raison de sa profession, il lui faut encore supporter, en proportion de sa consommation, les droits indirects sur les boissons, le sel, le sucre, le tabac, le café, etc., les droits de poste et ceux qui sont établis sur les transports des voyageurs et des marchandises, la taxe municipale sur les chiens et bien d'autres taxes. C'est en tenant compte de ces charges complémentaires que M. Le Trésor de la Rocque a estimé qu'en définitive la part contributive de la propriété rurale était de 30 fr. 70 pour 100 de son revenu, alors que celle de la propriété urbaine était de 23 fr. 46 pour 100, celle de la propriété mobilière de 41 fr. 46 pour 100, celle des valeurs industrielles ou commerciales de 19 fr. 86 pour 100, et celle qui incombe aux fonctionnaires employés et ouvriers, en tant qu'ils ne vivent que de leurs traitements et salaires, de 7 fr. 76 pour 100. Ce sont là de grandes inégalités qui devraient appeler de sérieuses réformes! Encore faut-il observer que la part proportionnelle de la propriété rurale a dû s'accroître sensiblement depuis quelques années, par cette raison que le revenu de la propriété non bâtie, qui a servi de base aux calculs de M. Le Trésor de la Rocque, avait été relevé sur la moyenne des cinq années écoulées de 1874 à 1879, c'est-à-dire à une époque où l'agriculture jouissait encore d'une certaine prospérité. Or les revenus des propriétaires et cultivateurs s'étant considérablement atténués depuis dix ans, alors que leurs impôts n'ont pu décroître que d'une très faible somme¹, il en résulte que la proportion de leurs charges fiscales a augmenté, en aggravant encore la différence choquante constatée entre les diverses catégories de contribuables.

Tout esprit impartial admettra que la situation ainsi faite à l'agriculture, c'est-à-dire à la mère de toutes les industries du pays, n'est pas viable; lui demander le tiers et peut-être même actuellement près de la moitié de son revenu, c'est vouloir sa ruine; c'est étouffer tous les germes de la production et tarir celle-ci

¹ La masse des sommes versées au fisc par la classe agricole n'a pu en effet subir une diminution que du chef des droits d'enregistrement et de timbre, tous les autres impôts qu'elle paye étant des contributions directes ou des taxes de consommation qui n'ont pas varié : cette diminution même ne serait-elle pas compensée par l'accroissement des centimes départementaux et communaux?

jusque dans sa source ; aussi, tant que ce qu'on appelle les nécessités budgétaires ne permettront pas de dégrever sérieusement le sol, il ne pourra pas se relever. C'est l'esclave qui succombe sous le faix, c'est un bateau chargé d'une cargaison trop forte qui risque d'être submergé, c'est de ce naufrage qu'est menacée la propriété foncière.

Un autre mal à signaler est la cherté de la main-d'œuvre ; elle prend la part la plus nette des bénéfices du fermier et paralyse l'essor de l'agriculture en constituant un obstacle permanent aux travaux d'amélioration. Elle s'est établie à la suite de la surélévation du prix de la journée des ouvriers des villes dont l'effet a été également de diriger vers les grands centres un nombre considérable de jeunes gens de la campagne. Ce mouvement a été conduit et encouragé par le gouvernement de l'empire. La situation du pays était alors brillante : le prestige que lui avait donné dans le monde entier le succès de ses armes était soutenu et rehaussé à l'intérieur par l'éclat d'une prospérité matérielle éblouissante ; l'industrie, le commerce et même l'agriculture réalisaient des bénéfices inconnus jusqu'alors. Le crédit s'affermissait, les capitaux abondaient ; on mit ces deux grandes puissances au service des vastes entreprises dont les récentes découvertes scientifiques réclamaient l'exécution. Partout on ouvrit des chantiers où se dépensa l'activité générale, et vers lesquels, sollicitées par des placements avantageux, affluèrent les ressources de l'épargne nationale. On construisit des chemins de fer, on creusa des canaux, on installa des lignes télégraphiques, on acheva le réseau des grandes routes et on le compléta par celui des chemins vicinaux. Toutes les villes s'embellirent de nouveaux édifices ; le clergé réclama des églises, les municipalités des hôtels de ville et des théâtres, l'Université des lycées et des écoles ; on put faire droit à bien des demandes, et de toutes parts l'on vit s'élever de somptueux monuments. Mais le grand chantier qui attira à lui la population ouvrière la plus considérable fut Paris, Paris qui fut exproprié, démoli, retracé et reconstruit.

Ces grands travaux ont eu des avantages incontestables ; de combien de fortunes n'ont-ils pas été l'origine ! Ils ont favorisé l'industrie, ont développé nos relations internationales et attiré dans notre capitale une foule d'étrangers qui ont enrichi le commerce parisien. Mais, au point de vue spécial où nous nous plaçons, et même dans un ordre d'idées plus élevé, au point de vue social, ces entreprises ont eu pour fâcheux résultat d'augmenter sensiblement le prix de la main-d'œuvre et de créer une émigration de la campagne vers les villes, qu'aujourd'hui il faudrait non seulement

enrayer, mais même combattre par un courant inverse. La France, en effet, a traversé, pendant vingt ou trente ans, une période qu'on peut appeler de transformation. Cette période est close, et il lui en succède maintenant une autre de simple entretien. En vain a-t-on proclamé bien haut, dans ces derniers temps, la nécessité d'exécuter une série nouvelle de grandes entreprises; outre que ces projets ne répondaient plus à des besoins aussi impérieux que ceux de l'époque précédente et qu'ils s'inspiraient plutôt d'une pensée politique que des intérêts économiques de la nation, le pays n'a pu en supporter la trop lourde charge; les chantiers ouverts ont dû être restreints ou abandonnés.

D'autre part, la construction de Paris est une œuvre achevée et la spéculation n'osera plus avant longtemps y augmenter sensiblement le nombre des hôtels et des appartements. Il faut donc s'y résigner: à l'activité succède le calme, à la construction l'entretien. Mais dans les grands centres, et notamment à Paris, se trouvent maintenant un bien plus grand nombre de bras que ne le comportent les exigences du travail actuel; de cette disproportion résulte le chômage persistant, qui fait tant de victimes; et il est aujourd'hui avéré, chose inconnue jusqu'ici, que des hommes encore jeunes, adroits et laborieux, sont souvent dans l'impossibilité absolue de gagner leur vie. Tous ceux que leurs obligations professionnelles ou leurs intentions charitables conduisent au domicile de l'ouvrier constatent que la pauvreté vient d'atteindre bien des familles autrefois aisées. Une misère profonde, telle qu'on n'en avait pas vu depuis trente ans, exerce les plus grands ravages dans les masses populaires, traînant derrière elle ce long cortège de souffrances physiques et morales qui abattent le courage du travailleur en même temps que ses forces, et attaquent son cœur en même temps que sa santé.

Disons-le à l'honneur de la classe ouvrière, elle n'oppose jusqu'ici à ce mal aigu qu'une patience soutenue et une résignation silencieuse. Et cependant, à cet état précaire devra s'imposer une solution: elle ne pourra consister que dans la réduction du prix de la journée ou dans le retour des ouvriers à la campagne; elle se traduira sans doute de l'une et de l'autre manière, quoique la seconde dût être plus profitable à l'ordre social que la première. Malheureusement cette émigration, actuellement commencée, quoique dans des proportions encore très restreintes, est une de ces choses que l'on peut souhaiter, mais qui ne se décrètent pas. Quoi qu'il en soit, l'une ou l'autre solution n'interviendra qu'accompagnée de vives souffrances. A l'ouvrier subissant une réduction de salaire sont réservées de nouvelles privations, tant que le taux

de son loyer et le prix de sa nourriture ne s'abaisseront pas dans les mêmes proportions. A l'émigrant rentrant au village natal, il faudra une grande somme d'énergie et de constance pour s'y reconstituer un domicile et s'adonner au rude labeur des champs, dont ses membres sont depuis trop longtemps déshabitués.

Une des causes ayant accentué aussi la crise agricole est l'amour du bien-être. Cette tendance, qui a été une des conséquences de la prospérité générale, a pénétré dans toutes les classes de la société; c'est un fluide qui s'est inoculé dans les veines de notre organisme et a semé dans les différents membres du corps social, suivant les milieux dans lesquels il s'est développé, des germes de vitalité ou de maladie; dans les classes riches en effet, il a encouragé le goût du luxe, en amollissant parfois les caractères, mais en alimentant bien des industries; or le luxe bien compris, en servant d'aiguillon à la puissance productive de l'humanité, est un des principaux agents du progrès économique; dans les classes agricoles au contraire, il a provoqué des habitudes confortables auxquelles la modicité des bénéfices annuels ne permettait pas de faire face; propriétaires, fermiers, domestiques, tout le monde a voulu être mieux nourri, mieux logé, mieux vêtu. Ce nouveau genre de vie s'est traduit par une augmentation de frais au moment même où les revenus périllicitaient. Il faudrait maintenant avoir le courage de revenir à une existence plus simple et plus frugale; mais qu'il est difficile de remonter le courant, quand on s'est insensiblement laissé glisser sur la pente qui conduit à la vie large et facile!

En résumé, et pour achever ce tableau aux couleurs déjà bien sombres de la situation agricole, il résulte de toutes ces causes que les bénéfices du cultivateur ont très sensiblement diminué alors que ses charges ont considérablement augmenté. De là un double mal et une disproportion absolue entre ses recettes et ses dépenses; de là une rupture d'équilibre. Il en est actuellement de l'agriculture comme d'un bataillon carré pris entre deux feux; si, avant qu'il n'ait tiré ses dernières cartouches, une armée auxiliaire n'accourt à son aide, il se trouvera désarmé entre deux ennemis l'enserrant à chaque instant de plus près, et il sera réduit à se rendre ou à périr.

Ce qui spécialement à l'heure actuelle est de nature à décourager le fermier, c'est que non seulement il est obligé de céder ses produits à vil prix, mais que souvent même il ne peut pas les vendre. A part les céréales, pour lesquelles il y a toujours pre-

neurs au prix du cours, tout ce qu'une exploitation doit exporter ne trouve souvent amateur à aucun prix. Chevaux, poulains, vaches, génisses, animaux de boucherie, beurre, volailles, rien n'est plus recherché ni même demandé; c'est à croire, dans certaines régions, que la consommation est arrêtée.

A l'inverse de bien des situations, qui en occasionnant l'infortune des uns font la fortune des autres, la détresse agricole est un malheur pour tout le monde. L'effondrement des prix de vente de tous les produits de ferme aurait dû avoir pour contre-partie nécessaire l'allègement des charges de la vie matérielle et la diminution des denrées; or il n'en est rien, et chaque année vient encore accentuer cette contradiction choquante constatée entre les prix touchés par le producteur et ceux payés par le consommateur.

Aussi cette anomalie frappe-t-elle les yeux du public qui répète sans cesse : Comment se fait-il que le pain et la viande coûtent toujours le même prix, alors que depuis plusieurs années les cultivateurs se plaignent constamment et si amèrement des cours désavantageux du blé et des animaux de boucherie? Mais si cette question est tellement répétée qu'elle est devenue une banalité, peut-être la réponse est-elle moins répandue; aussi bien est-il intéressant de la connaître. Toutefois, auparavant, il importe de comprendre à quel point les prix payés par les consommateurs sont exagérés; — les motifs de cette exagération seront ensuite à étudier, — et enfin il y aura lieu de rechercher quels remèdes pourraient être apportés à cette situation.

Jules LE CONTE.

La suite prochainement.

LES DERNIERS RÊVEURS

Max Delaur se lassait de promener, l'hiver et le printemps, sur les boulevards, l'été, sur la terrasse des casinos, sa grande taille et sa superbe barbe rousse. Il s'ennuyait décidément de ne rien faire, quoique n'ayant jamais rien fait, ce qui n'était pas absolument sa faute. A vingt ans il avait, tout comme un autre, choisi un métier et s'était déterminé pour celui d'avocat que son père avait exercé toute sa vie. Il plaïda et les magistrats se mirent à regarder avec surprise le fils de son père. On n'avait jamais vu sous la robe une figure qui fût si peu de la basoche. Ses grands yeux vagues jetaient sur ces traits fortement dessinés une sorte de lueur mystique, et, vraiment, les juges crurent entendre un apôtre, car le débutant disait des choses de l'autre monde. Son client était un employé sans emploi, poussé par la misère à un vol sans importance qui lui avait à peine fourni la subsistance de deux jours. Le jeune maître le défendit avec une âpreté inconsidérée, s'emportant contre la société et ses lois si dures aux pauvres diables, adjurant le tribunal de flétrir ces iniquités par leur sentence, ne lui cachant point que si cette sentence n'était pas à son gré, il ne ferait plus qu'une très maigre estime de tous les juges. Le prévenu, qu'un autre défenseur eût probablement fait acquitter, se vit infliger le maximum de la peine, et le tribunal leva la séance en riant.

Max sentit bien que cette première bataille perdue serait suivie de la perte de plusieurs autres. Le barreau n'était point son fait, il déclara qu'il renoncerait au barreau. « Le métier, disait-il, exige évidemment des sacrifices que je ne ferais point. Je reconnais que mon client, qui, à'ailleurs, n'avait ni feu ni lieu, me devra de coucher six mois en prison et il n'a pas envie de me bénir s'il aime à dormir à la belle étoile. Mais pouvais-je laisser passer l'occasion de protester contre la mauvaise distribution de la justice en ce monde? Mes principes me le défendaient, il est toujours sage de bien vivre avec ses proches. Or qu'y a-t-il de plus près de moi que ma conscience? C'est elle que j'ai écoutée. »

Il en parlait trop de sa conscience — et du bien et du vrai, et du beau — et des principes. Ses amis ne croyaient pas du tout à sa sincérité ; s'ils y avaient cru, ils l'auraient trouvé assommant. Ils disaient : « Max Delaur a fait choix d'une *pose* bien extraordinaire ! Après cela, ce n'est peut-être pas la plus maladroite. Elle peut lui servir à faire son chemin. »

Max écrivait facilement ; l'envie lui venait d'essayer le métier d'écrire. « A la bonne heure, lui dit un de ses camarades à qui il en faisait la confidence ; mais il faudra que tu changes ta manière. Un auteur qui ne s'étudie pas à chatouiller les sentiments de ses lecteurs a beau dépenser du talent, il n'aura jamais de popularité. Toi, je te défie d'écrire une page qui soit le miroir de la pensée de tout le monde, puisque tu trouves ton plaisir à ne penser comme personne. »

Un autre lui fit une leçon encore bien meilleure : « Écrire, dit-il, voilà qui est bon. Mais il me semble que tu pourrais tirer un autre parti de ta facilité à trouver et à dire des billevesées imposantes. Si j'étais à ta place, sais-tu ce que je ferais ? des affaires. Ton aptitude y serait peut-être faible, mais ton air étonnant de sincérité y vaudrait cher ! Si j'étais Max Delaur, j'irais trouver quelques grands spéculateurs. Je leur parlerais, comme tu sais parler, comme un livre de morale. Ils m'écouteraient ; aucun d'eux ne s'aviserait de penser que je sois de bonne foi. Ils se diraient : Voilà un gaillard très fort ! Comme il vous emploie les grands mots qui prennent les imbéciles à leur glu ! C'est notre homme. Ils me patronneraient ; et en un tour de main ma fortune serait faite. »

Max Delaur ne fut pas plus homme d'affaires ni homme de lettres qu'il n'avait été homme de robe. Il se laissa vivre dans son horreur naturelle des iniquités et des fraudes, au milieu de la convention sociale qu'il continua de réprouver. Il vécut même si longtemps dans cette indolence que son patrimoine s'en trouva sérieusement ébréché. Alors le brave garçon entra en un souci bien naturel. Souvent, il repassait dans son esprit tous les conseils de découragement qu'il avait reçus à son entrée dans la vie. Pourquoi les avait-il écoutés ? Il songeait à ce personnage de la comédie espagnole, qui, bien qu'ayant assez de mérite, trouve sans cesse barré devant lui le chemin de la fortune et des honneurs. Sûrement, dit-il, j'ai des ennemis. Il les cherche et n'en trouve qu'un : c'est lui-même. Et moi aussi, pensait Max Delaur, j'ai été mon seul ennemi. Pourquoi n'ai-je pas appris à penser comme tout le monde ? Me voilà joli garçon pour avoir voulu être une tête à part dans le troupeau.

Le pis en tout cela, c'est qu'il se voyait menacé de devenir pauvre. Le jour où il atteignit ses trente ans, il fit ses comptes. 30 000 francs

lui restaient — une épave — plus une jolie petite ferme et une maison à quelques lieues de Paris. Sa délibération fut très courte : il allait se faire bourgeois de campagne. Ce serait la subsistance maigre, un carême de tout l'an sous la verdure. La ferme rendait un revenu de 2000 francs.

Il arriva aux Gressets un jour de septembre. Les patronnes du lieu se taisaient heureusement : les gressets sont de petites grenouilles dont le coassement annonce la pluie ; au plus bas de la propriété, il y avait un étang. Le ciel était sans tache, d'un bleu velouté, l'air avait encore des caresses tièdes. Max poussa la barrière du pied, bien sûr qu'elle n'était pas close. Il ne revoyait pas sans émotion sa maison rustique aux fenêtres étroites et aux portes basses, devant laquelle s'étendait un préau ombragé par un grand châtaignier. A gauche, un parterre plein de roses, à droite une drôle de chaumine biscornue, au toit gondolé, qui logeait le jardinier et sa femme. Au delà du gros arbre un potager de deux arpents, disposé symétriquement en huit grands carrés, relevés par des bordures de fraisiers, ornés d'une seconde bordure de fleurs ; au bout un verger.

Les fleurs d'automne n'ont pas la divine fraîcheur de celles du printemps, mais elles sont plus richement nuancées ; les reines-marguerites, les dahlias, les roses et les œillets d'Inde, les violiers blancs et les glaïeuls présentaient une palette brillante aux yeux de Max Delaur qui se mouillaient, car il se souvenait que toute cette parure était l'œuvre de son père. Le vieil avocat n'avait jamais voulu céder aux modes horticoles nouvelles :

— Ne cultivez que les plantes du vieux temps, disait-il à ses hommes ; elles ont la beauté simple et ce sont vraiment des filles de la nature.

Une odeur très douce remplissait l'air, Max devinait partout des violettes et du réséda rampant sous les tiges plus hautes. Il demeurait sous le châtaignier, buvant ces haleines fraîches... Tout à coup, il eut un cri de surprise, du bocage d'arbres à fruits qui couvraient l'herbe du verger, il voyait une femme sortir. Dans les lieux champêtres les plus sauvages, la femme n'est pas précisément une espèce inconnue. Mais celle-ci n'était pas du tout une rustique, et voilà ce que Max Delaur ne concevait pas bien.

L'idée lui vint qu'une famille parisienne avait bien pu s'installer en villégiature chez lui. Ces Parisiens en quête de grand air ne trouvent plus aisément à se loger ; la grande propriété a tout envahi. Ils vont dans les cantons réputés les plus beaux, ils se heurtent à des murs de parcs. Par-dessus, il est vrai, se balancent de grands feuillages ; la belle avance ! Il n'en faut pas moins cheminer

entre deux maussades bordures de pierre. Alors ils poussent plus loin, ils rencontrent un logis abandonné du maître, au milieu d'ombres libres, et, pour peu que le jardinier interprète largement le contrat qui le lie au propriétaire, ils ont bientôt fait marché avec lui. Tout semblait indiquer à Max Delaur que les choses ne s'étaient pas autrement arrangées dans sa vieille demeure où, sûrement, on ne l'attendait guère. Le bonhomme Lamblin qui la gardait s'était dit apparemment qu'en acceptant un bon profit, il ne ferait aucun tort à « Monsieur », qu'il n'avait pas vu depuis sept ans et qui ne le saurait jamais. Au surplus, il est meilleur pour une maison d'être habitée que de ne l'être point; la ruine intérieure y va moins vite. Maître Lamblin s'était donc accommodé avec ces étrangers. Ce n'étaient pas des gens du commun, si l'on en devait juger par cet échantillon féminin qui avait fine tournure.

Protégé par une branche pendante du châtaignier, Max l'examinait à son aise, tandis qu'elle ne pouvait guère le découvrir. Elle était jeune, elle avait la démarche vive et harmonieuse. Sa parure était des plus simples : une robe bleue à pois blancs, de toile, peut-être de soie légère; un large chapeau de paille brune orné d'un tour de plumes brunes et grises; de longs gants. Ils devaient être de fil ou de soie, car d'un seul effort elle ôta celui de la main droite, en le prenant par le bout des doigts : la peau ne cède pas si aisément. Une fois dégantée, elle tira des ciseaux de sa poche et attaqua une touffe de dahlias; passant brusquement de l'autre côté de l'allée, elle enleva une tête de glaïeul, puis se baissa pour décapiter, à leur tour, les reines-marguerites qui se trouvaient bien plus près du sol. Dans ce mouvement, la poche de sa robe d'où les ciseaux étaient déjà sortis s'ouvrit plus largement et le résultat d'un premier larcin, le corps d'un premier délit roula sur le sable. Ce devait être une poire ou une pomme. Elle se retourna prestement et la ramassa, ne voulant point la laisser perdre. Elle se releva et se mit en devoir de saccager un violier. Ce rameau blanc lui parut d'un bel effet au milieu des couleurs sombres ou éclatantes que lui avaient fournies les autres tiges; elle regarda son bouquet avec complaisance, mais, ne le trouvant décidément pas assez gros, elle retourna au travail pour l'arrondir.

Max, sous son arbre, riait franchement au spectacle de cette jolie assurance féminine à dévaster le bien d'autrui : « A la bonne heure! se disait-il, ma belle voleuse a commencé par mon verger et mes fruits, elle continue par mes fleurs et mon jardin. Pour peu qu'elle traite de même ma maison et mes meubles!... »

Il supposait *sa* voleuse belle, car ce maudit chapeau l'empêchait de voir son visage. Il n'eût tenu qu'à lui de trahir sa présence et

tout de suite il aurait su à quoi s'en tenir. Mais alors quelle déroute de l'étrangère! Quel dommage de lui faire de la peine!... En ce moment, on le frappa rudement à l'épaule.

Se retournant vivement, il se trouva en présence d'une autre femme. Celle-ci, c'était bien une rustique. Il venait de le sentir aux coups qu'elle portait.

— Que faites-vous là? lui criait la mégère. Comment êtes-vous entré dans not'jardin, s'il vous plaît? Chez nous, ça n'a pourtant pas l'air d'être le bien de tout le monde! Vous allez un peu détaler, oui-da! Je vais appeler mon homme... je vais...

Déjà le ton de la commère avait baissé. C'est que Max plantait sur elle ses yeux qui s'allumaient. Tous ceux qui le connaissaient bien savaient que ces deux globes couleur d'eau jetaient des lueurs soudaines dans l'émotion ou dans la colère; l'eau devenait phosphorescente.

— La! fit-elle, vous croyez peut-être me faire peur avec votre grande barbe...

— Je le crois positivement, répondit Max. Eh! je me souviens que Joseph Lamblin s'est remarié depuis sept à huit ans que je ne suis venu chez nous, comme vous dites... Il me paraît que le bonhomme n'a pas fait emplette d'une douce moitié, la mère. Vous ferez bien de l'aller trouver, votre vieux fou...

— Veux-tu déguerpir de chez nous, mauvais coureur de chemins, cria une voix qui paraît de la maisonnette du jardinier. Attends, vagabond! attends!

— Le voilà, mon homme! dit la femme triomphante. On va voir l'ami!

L'étrangère accourait au bruit, elle tenait son bouquet d'une main et de l'autre ses ciseaux qu'elle n'avait point pris le temps de remettre dans sa poche. Max la vit : elle avait des cheveux d'un noir mat et des yeux bruns, de grands yeux sauvages, très sombres et très doux. Mais il n'eut point le loisir de l'examiner davantage. Joseph Lamblin arrivait armé d'une bêche, toujours sacrant et menaçant :

— Je vais t'en donner de la promenade chez nous, nom d'une pipe! Tu croyais ben ne trouver ici que ma femme, méchant vaurien! Hein, tu comptais dire deux mots à nos poires, et entrer dans la maison pt'être... Ouais, veux-tu tourner les talons?...

A deux pas de l'ennemi, Joseph Lamblin refit un pas en arrière et laissa tomber son arme offensive :

— Mâtin, dit-il, ce n'est pas bien, monsieur Delaur, de tourner comme ça le sang du pauvre monde!

— Jésus! murmura la commère, c'est le bourgeois!

Max ne leur répondit pas même à tous les deux, ne se souciant guère de les tirer de peine. Il ne regardait que l'étrangère. Elle avait rougi vivement; cependant elle s'efforçait de sourire; il remarqua que ses dents étaient fort belles.

— Monsieur, dit-elle, on vous accusait d'en vouloir au bien d'autrui, et c'est moi que vous prenez en maraude, car j'emporte ce qui est à vous.

Elle montrait son bouquet :

— J'espère, reprit-elle, que vous ne gronderez pas ces braves gens trop fort. Ils me permettaient de cueillir ces fleurs qui se perdaient sans profit pour personne.

— Madame, répondit Max...

Elle rectifia :

— Mademoiselle...

— Mademoiselle donc, fit-il en riant, ils avaient bien raison de vous le permettre. Je crains que ma présence chez moi ne soit un obstacle au plaisir que vous trouviez à venir vous-même faire votre récolte. Mais soyez bien assurée que les fleurs de mon jardin seront toujours à vous.

Elle salua d'un joli mouvement de tête et reprit son chemin vers la barrière. Max la suivait des yeux. C'était vraiment une belle personne; elle pouvait avoir vingt-six ou vingt-sept ans, et point mariée. Pauvre sans doute. Max en prit occasion d'une de ses sentences favorites : « Eh bien, se disait-il, voilà comme le monde est fait. »

II

Max Delaur passa le reste du jour à reconnaître sa propriété. Une châtaigneraie s'étendait au nord, une autre au sud de la maison; toutes deux contenaient de vieux arbres au tronc ouvert, aux longs bras noirs crevassés; mais ces géants éventrés, portaient encore d'énormes feuillages. La châtaigneraie s'étendait en double rideau du côté de l'est enveloppant un large ravin tapissé de toutes les essences de bois imaginables, un enchevêtrement prodigieux de bouquets de futaie, de taillis et de broussailles, où jamais on n'avait songé même à tracer des allées. Des sources y coulaient sous les genêts, les framboisiers sauvages et les ronces, et se perdaient dans l'étang. Au milieu d'une sente où l'on ne marchait qu'en poussant du pied devant soi les tiges épineuses, le maître vit une couleuvre qui dormait au soleil. Cette partie sauvage avait un charme puissant qui le ravit. Il remonta l'escarpement, n'ayant plus à parcourir que son pays de l'ouest, car ce parc vraiment

agreste qui renfermait quinze hectares, était toute une région et tout un désert aux aspects variés.

De ce dernier côté, au faite du plateau, s'ouvrait le potager; le verger à sa suite; à droite, une vaste prairie que bordaient des chaumes. Là, on semait l'avoine et le blé qui servaient à nourrir la basse-cour et le vieux cheval qui devait encore se prélasser à l'écurie; le pauvre Job, dont Max se souvenait très bien, avait une fin douce. Max sourit à la pensée qu'il ne tenait qu'à lui d'avoir la même, avec la différence de la plume à la paille dans son lit et un peu plus de nourriture spirituelle. Il arrivait fourbu dans sa solitude, il allait se mettre au vert; aurait-il le courage et la sagesse d'y demeurer toujours ou du moins jusqu'à ce qu'il eût refait de lui l'homme apaisé qu'il voulait être? Longtemps, il se promena dans son potager; il regardait ses fleurs au passage et souriait aux tiges décapitées. C'est qu'il repensait à la main qui avait commis le meurtre; c'est qu'il revoyait, sous une bordure de plumes brunes et grises, des yeux tristes et pourtant bien vivants, qui, sûrement, étaient le miroir d'une âme point commune. En ce moment une légère rafale passa qui lui enleva malhonnêtement son chapeau; les arbres du verger se tordirent en rendant une plainte, et là-bas, un grondement semblable à celui des vagues s'éleva de la châtaigneraie. Max se rendit mieux compte de la situation de ce côté de son domaine, où justement on avait construit la maison. C'était quelque chose comme un perchoir au plus haut de la contrée; ce plateau pouvait passer pour le royaume des vents.

Tant mieux! Sous ces rudes caresses de l'air, le corps se raffermir l'esprit a tout le profit de cette mâle santé du corps.

Après les dépendances, le maître examina le logis. Tout y était un peu délabré. Eh quoi! se fait-on solitaire pour habiter un palais? Max choisit trois pièces que transformeraient à l'instant les meubles, les tentures, les tableaux et les livres qui garnissaient son appartement de Paris. Au rez-de-chaussée il aurait une salle à manger; à l'étage, sa chambre à coucher et sa bibliothèque. Sans hésiter, il s'attribua ce que le bonhomme Lamblin appelait la chambre à donner, c'est-à-dire celle où le père du propriétaire actuel aimait à loger quelquefois un ami; elle s'ouvrait sur la vallée. Au premier plan, le ravin et son admirable fouillis de verdure; au deuxième plan, un immense tapis de prairies dans le bas-fond et sur la courbure; plus haut un parc au milieu duquel s'élevait un château de style Louis XV; à l'horizon, la couronne infinie des bois.

Ce château ne plaisait guère à Max Delaur. Encore, s'il eût été gothique avec une ceinture de tours! Cette construction élégante aux formes arrondies jetait comme une note civilisée et comme une

tache mondaine dans son désert. Pourtant, il savait à l'avance qu'il trouverait là cette opulente maison de Bel-OEil, bâtie par un financier du temps jadis qui lui avait hardiment donné le nom d'une célèbre demeure princière. Max n'éprouvait donc aucune surprise; d'ailleurs, les pelouses de Bel-OEil, semées de bouquets d'arbres superbes formaient encore un tableau plein de douceur; ce n'était que de l'art, mais pas trop éloigné de la nature. Et puis toutes les fenêtres du château étaient closes. Le maître de Bel-OEil avait peut-être la discrétion de ne pas résider; il n'y a que les absents pour être des voisins commodes. Au fait, quel était-il ce maître d'aujourd'hui? Max n'avait la curiosité de le savoir que pour déterminer s'il devait ou non craindre les séjours de ce millionnaire. Du haut de son balcon, il aperçut Joseph Lamblin. Le jardinier qui, en réalité l'épiait depuis une heure avait l'air terriblement occupé à relever une bordure sur la petite terrasse qui courait au-devant de la maison au-dessus de la pente folle qui descendait en ravin. Max l'appela, et le bonhomme d'arriver l'échine ployée, la tête basse comme un chien qui vient d'être battu. En quelques mots, le bourgeois l'interrogea :

A qui appartenait Bel-OEil à cette heure?

Le pauvre diable, voyant qu'il ne s'agissait point de recevoir son compte, se redressa. Quand le chien est bien sûr que les coups ne pleuvront plus, il agite la queue et secoue les oreilles.

— A qui? fit le jardinier. A M. le baron ne vous en déplaît. Un homme, à ce qu'on raconte, plus riche que ben des rois, qui a 4000 francs à manger par jour. C'est trop, tout de même! Il n'habite guère le pays. C'est-il pas dommage! Car, enfin, il pourrait faire par ici beaucoup de bien. Quand il y vient par hasard, c'est vrai qu'il n'en fait guère. Peut-être ben qu'il n'y pense pas.

— On ne pense pas à tout, répondit Max gaîment. La preuve, c'est que vous n'avez pas songé à me dire le nom de votre baron.

— Faites excuse. On l'appelle, comme ça, M. de Jaunasse.

— De Jenatsch. Bonhomme, n'estropiez pas les seigneurs de la finance!

Puis il se tut. Le jardinier demeurait en bas bouche béante. Il se disait sans doute que le bourgeois rêvait aux 4000 francs par jour de M. de Jaunasse et voudrait bien en avoir autant à manger.

— Père Joseph? dit Max...

— Plaît-il?

— Le nom de cette demoiselle qui vient ici chercher des fleurs?

— Oh! celui-là, je sais bien mieux le dire. C'est M^{lle} Henriette Darsenac.

— Henriette? Elle habite le pays pendant l'été?

— Avec monsieur son père, un homme bien instruit, allez! et qui en dit des belles choses au pauvre monde! Seulement...

— Seulement, il n'est pas riche.

— Pas riche! Plus d'un million, à ce qu'on dit. Mêmement j'ai mon idée : c'est pas dire assez.

— Tant mieux pour lui, car vous avez du flair, vieux Joseph. Mais pourquoi sa fille fait-elle ses bouquets chez moi? Chez cet autre millionnaire, il n'y a donc pas de jardin?

— Pas de jardin? Plus de dix arpents, sans compter les pelouses et le bois. Et des serres, et des tas de fleurs qui ont des noms en latin.

— M^{lle} Henriette Darsenac préfère donc les miennes. Je dois en être flatté, et vous aussi.

— Y a pas de quoi, allez! fit le bonhomme en hochant la tête. Sans vous offenser, celles de son père sont bien plus belles. Mais, voyez-vous, elle a du cœur. C'est pas elle qui voudrait y toucher!

— Il paraît que votre M. Darsenac n'est pas au mieux avec sa fille.

— Ben sûr, ça ne va pas au tendre dans la maison. A cause?... Tout le monde par ici peut le savoir. Le père veut marier sa fille suivant son idée à lui...

— Est-elle bossue, borgne ou bancale, son idée? demanda Max en frappant violemment la barre de son balcon.

— Je sais pas, dit le bonhomme qui ne comprenait plus. Mais la cause, je l'ai dite. Voilà... c'est-y tout? Pour de vrai, monsieur Max, vous ne m'en voulez pas parce que tout à l'heure, quand vous êtes arrivé ici comme ça...

— Vous avez failli me fendre la tête. Non, je ne vous en veux pas. Mais ce n'est pas tout : demain, vous ferez un bouquet... ou je le ferai moi-même. Vous le porterez à cette demoiselle persécutée.

Les yeux vaguement perdus dans le vaste horizon des bois, Max, assis maintenant sur son balcon, songea longtemps à cette belle personne qui savait vivre solitaire et indépendante, et qui n'était qu'une exilée au fond de la riche maison de son père. Elle avait le triste avantage de posséder un cœur, et prétendait le gouverner à sa guise et ne le donner qu'à son heure et à son gré. La nature avait été plus mal avisée que généreuse en gratifiant une fille de millionnaire d'un don qui ne pouvait servir qu'à la faire entrer en lutte avec les siens. Ils lui disaient : Le million oblige! Elle, on pouvait concevoir quelle somme de patience et d'énergie elle avait dépensée pour s'affranchir. Et à quel prix demeurerait-elle enfin maîtresse d'elle-même? Des visages ennemis l'entouraient, elle ne recueillait que de mauvaises paroles. Son père faisait sans doute à ses amis qui riaient les honneurs de sa fille sauvage qui ne voulait

pas associer l'argent à l'argent par-devant notaire et sur la foi du sacrement. Rien ne la troublait plus. Tranquille, elle attendait celui qu'elle avait rêvé peut-être et qu'elle n'espérait guère de voir jamais venir dans un milieu si bien défendu. Elle passait indifférente aux mauvais vouloirs et aux railleries, ne demandant rien, ne voulant rien, ne posant pas sa main fière sur ce qui n'était pas directement à elle, *ne touchant pas même aux fleurs du jardin.*

Les pensées de Max Delaur ne cessèrent qu'avec le jour. La fraîcheur pénétrante du soir le força de quitter son balcon, tout enveloppé des vapeurs de la vallée. Il se disait qu'il n'était pas possible de ne pas estimer M^{lle} Darsenac. En riant, il ajouta : « Mais il n'est pas nécessaire de l'aimer. »

Un moment après, il se promenait sur l'autre face de sa maison, dans la pénombre du crépuscule où s'allongeait la silhouette noire du châtaignier. Il passa près de la maisonnette du père Lamblin et machinalement, jeta les yeux à l'intérieur. Germaine, la jardinière, — il savait désormais son nom, — était à ses fourneaux, préparant le souper du maître. Max vit tout de suite que ce serait mijoté; elle avait beaucoup à se faire pardonner, la commère. Le logis était propre, des ustensiles de toutes les formes, marmites de fer et bassins de cuivre luisant, ornaient la muraille. Tout à coup, un grondement rauque s'éleva qui fit trembler les casseroles et les vitres. Ce n'était pas le fourneau qui pouvait rendre ces roulements de tonnerre; Max, en avançant la tête, aperçut, au fond de la deuxième chambre sur un fauteuil, le jardinier qui dormait.

— Peste! la mère, dit-il, voilà des orgues que M. le Curé voudrait bien avoir dans son église. C'est encore heureux pour vous que votre homme ne dépense cette musique-là que pendant la soirée.

Elle eut bientôt relevé la tête; le maître lui parlait gaiement, c'était bon signe.

— Bon, dit-elle, il en reste pour la nuit, allez!

Elle n'était point vieille. Le bonhomme Joseph, certain jour de fête patronale, voyant cette grosse fille de trente ans qui revenait au pays, après avoir servi à Paris chez des bourgeois, en avait été tout affriandé; il avait des économies et une bonne place, aussi tranquille que si « le bourgeois » avait été mort, puisqu'au grand jamais on n'entendait parler de lui. Que fait la laideur dans un mari et à quoi sert la jeunesse? La blonde Germaine, avec ses cheveux couleur de paille rouillée au soleil et ses yeux hardis, s'était laissé conduire à l'autel par cette barbe grise.

Elle passait pour avisée, la commère Germaine. Aussi sut-elle bien profiter de la bonne humeur du « bourgeois » pour effacer ses torts du jour, ou tout au moins pour l'essayer :

— La, monsieur, dit-elle, vous ne pouvez être fâché contre moi, puisque vous avez vu que je gardais bien votre maison.

— Ouais! fit-il, vous étiez terrible, la mère! Vous avez fait une belle peur à cette pauvre demoiselle qui faisait son bouquet sans penser à rien.

Lestement, elle le regarda. Pourquoi parlait-il encore de la demoiselle? Il avait donc son idée? Quand les hommes en ont une, il n'y a qu'à la flatter pour arriver à tout avec eux.

— Tout de même, dit-elle, c'est bien heureux pour nous autres que vous soyez revenu chez vous. Mais quoi! ce sera un chagrin pour M^{lle} Henriette. Elle n'aura plus ses bouquets.

— Elle les aura, répondit Max. Votre mari ne vous a donc pas dit ce que j'ai commandé?

— De lui en porter un. Eh ben oui. Mais ce ne sera plus du tout la même chose. Elle n'aura pas le plaisir de l'avoir fait à sa manière et à son envie. C'est ça qu'elle aimait. Elle n'est pas déjà si heureuse, la pauvre demoiselle!

— Elle n'a pas voulu du mari que son père avait choisi.

— N'y a pas à vous l'apprendre, puisque vous le savez si ben. Oh! mais pas un mari, s'il vous plaît. Plusieurs. Toujours faits suivant son idée à lui.

— Comme si c'était lui qui se mariait.

— De beaux partis quoique ça : des millionnaires. Ça ne leur a servi de rien dans la circonstance. La demoiselle n'en a trouvé aucun à son gré. Ne demandez pas si le père lui en a dit de toutes les couleurs.

— Et ça n'a pas servi davantage! fit Max en riant avec bruit.

— On ne la force point. Elle a de la tête, allez! Mais on lui en veut du mal! Il n'y a pas plus rancuneux que cet homme-là, voyez-vous. Paraît qu'il ne lui a pas parlé depuis des mois et encore des mois. Faut entendre les domestiques de La Clochette conter la chose.

— La Clochette, c'est la maison de cet excellent père?

— Ecoutez donc. Elle déjeune dans sa chambre. Mais au dîner les voilà tous les deux assis qui se regardent à travers la table. Deux figures de pierre, quoi! Il dit comme cela que sa fille n'est plus rien pour lui.

— Pourtant, il ne l'a pas chassée.

— Il n'a pas osé. Ça aurait aussi trop fait jaser le monde. Mais c'est peut-être pire. Il ne lui donne pas un écu. Si elle n'avait pas le pauvre petit bien de sa maman qui est morte...

— Elle a péché contre l'argent, elle est punie par l'argent.

— C'est pas une fortune, il s'en faut! 3000 francs par an,

à ce qu'on dit. Si c'est pas une pitié ! Et si elle avait voulu faire à la guise du Monsieur...

— Se marier avec un magot bien doré ?

— Il lui en aurait donné des mille et des cent. Au lieu qu'à présent, elle s'en va dans de pauvres petites robes... Je sais bien que 3000 francs pour nous autres gens de campagne, ce serait le Pérou... Mais pour elle, dans une grande maison... Elle qui est une fille unique...

— Comment est-il fait ce brave Darsenac ? demanda le maître, j'aimerais assez à le rencontrer sur mon chemin.

— Ah ! ben, fit la commère en riant, faudrait tout de même pas lui donner un mauvais coup.

Max reconnut que tout en ayant l'air de répondre à ses questions, elle avait satisfait sa propre curiosité. Elle était sûre désormais qu'Henriette Darsenac occupait beaucoup le « bourgeois ». C'était justement ce qu'elle voulait savoir.

— Je crois que nous avons assez causé, la mère, dit-il brusquement, j'attends mon souper.

Il avait fourni à sa servante l'occasion de se moquer de lui ; il résolut de s'en tenir à cette leçon. Max Delaur, qui n'avait jamais manqué de foi envers les autres ni envers lui-même, se promit de ne plus songer qu'à l'installation de sa vie rustique dans sa vieille maison paternelle. Il croyait que ce serait une grosse affaire ; en moins de deux jours, elle était réglée. Le maître des Gressets avait reconnu que les 15 hectares de sa « réserve » devaient lui donner en abondance du bois, de l'herbe et de l'avoine pour le vieux cheval ; il aurait des volailles, des œufs, des fruits, des légumes dont une partie se vendant au marché du bourg paierait à peu près les gages de Joseph Lamblin et de sa femme. Resteraient pour le surplus de la dépense 1000 francs environ de rente annuelle qu'il pouvait s'assurer avec les débris de sa fortune mobilière, et 2000 francs que lui verserait son fermier. Il alla visiter sa ferme ; elle était située à une lieue de chez lui ; cette expédition l'occupait encore tout un jour.

Le soir, comme il rentrait, il trouva un pli qui l'attendait. Il l'ouvrit et n'en retira qu'une carte.

P. DARSENAC

MANUFACTURIER

VICE-PRÉSIDENT DE LA LIGUE FRATERNELLE
POUR LA RESTAURATION DES BONNES MŒURS

III

— Père Joseph, pourquoi M. Darsenac se permet-il de m'adresser sa carte?

Le jardinier cligna des yeux.

— Oh! le malin! grommela-t-il. On sait où ça le chatouille.

— J'ai envie de vous envoyer reporter ce carton. Sur l'enveloppe, j'écrirai : Retourné pour cause d'erreur...

— Hein! Il ne s'est pas trompé, soyez-en sûr. Ecoutez donc, monsieur, vous revenez habiter vos Gressets.

— Qu'est-ce que cela lui fait? reprit Max, qui s'animait. Qu'y a-t-il de commun entre nous? Il est riche, je ne le suis pas...

— Ce que ça lui fait?... Pas moins que vous serez électeur par ici... Oh! mais faut vous dire qu'il s'est mis en tête d'être notre maire...

Max éclata de rire :

— A la bonne heure! dit-il... je ne répondrai pas même à ce Monsieur... Seulement vous porterez demain un autre bouquet à sa fille.

— Vous êtes du parti de la demoiselle, fit Joseph Lamblin en s'éloignant... Et vous avez ben raison.

Le lendemain eut tout le charme d'une belle journée d'automne. Au ciel, pas une nuée, mais comme un tamis de fines vapeurs estompant l'horizon d'adorables teintes violettes. L'herbe grasse des pelouses de Bel-Oeil et les regains des prairies voisines faisaient ressortir plus vigoureusement le feuillage doré des bois. Dans le potager où Max descendit, les fleurs encore toutes couvertes de rosée exhalaient des senteurs profondes. Il pensa que l'exilée de la villa opulente, là-bas, les respirerait avec délices, et il fit son bouquet. Il le fit énorme. Joseph Lamblin le chargea sur son épaule; sa tête grise disparaissait derrière la botte parfumée. La Germaine se tenait sur le pas de sa porte et riait sans se contraindre? — Bon! disait-elle, il en a son faix! — Max ne prit point garde aux gaietés de la commère. Il suivit un moment le bonhomme dans le chemin, puis le laissant descendre seul vers le bourg, il s'en fut à travers le bois.

Il ne pensait à rien, s'en allant en écolier qui baguenaude aux plus minces amusements du chemin. Mentalement il dissertait sur la coloration variée des mousses; un grand lierre s'élançant jusqu'au faite d'un arbre qu'il enserrait et étouffait de ses plis le retint un bon moment. Ce rude escarpement du chemin le fit rêver : il faudrait donc remonter la pente? Elle devint si raide que, n'ayant point de

bâton il trébuchait et s'accrochait aux jeunes troncs. Arrivé en bas, il sentit ses pieds s'enfoncer tout à coup dans un sol humide; sous bois, il entendait un murmure de sources qui peu à peu réveillait sa mémoire. Il reconnaissait les sentiers où, sous la menace de peines sévères, il lui était interdit de s'aventurer quand il était enfant. L'Étang-Sec s'ouvrait tout près de là; on le nomme ainsi parce qu'il contient beaucoup d'eau. Le promeneur pressa le pas, au risque de s'embourber dans le marécage, car il avait maintenant le souvenir d'une nappe enveloppée d'aulnes noirs et de saules gris, brillant comme de l'étain sous un lit de nénuphars et de grandes touffes de roseaux. Le bois la lui cachait encore; il dépassa enfin le dernier pli du rideau.

Alors, il ne vit ni les roseaux ni la nappe luisante, il n'eut d'yeux que pour une robe bleue et un chapeau ombragé de plumes brunes et grises qui suivaient le bord de l'eau. Précipitamment, il rentra sous le bocage; le cœur de Max Delaur battait la charge pour tout de bon. Il y a vraiment des hasards inexplicables. Max songeait qu'en rentrant chez lui, après des années, c'était *elle* qu'il avait vue. Lorsqu'il faisait, hors de chez lui, sa première promenade, c'est elle encore qu'il voyait.

M^{lle} Darsenac suivait le bord d'un air dépité; trois fois elle se pencha vers la ceinture de l'étang, se retenant d'une main aux branches d'un saule, étendant l'autre main vers un superbe bouquet de roseaux, qu'elle essayait vainement de saisir. Max comprenait bien son envie. Elle aurait osé toucher à ces grands feuillages lancéolés d'où s'échappe une sorte de panache velouté d'une couleur brunâtre; ils n'étaient pas dans le jardin de son père. On les nomme les roseaux de la passion, parce que le Christ est représenté en tenant un dans sa main; c'est le sceptre dérisoire que lui ont donné ses bourreaux.

Il fallait que la promeneuse renonçât à l'objet de son envie ou qu'elle trouvât un autre moyen de la satisfaire. Un moment elle parut réfléchir, puis se dirigea vers une petite grève sablonneuse qui s'avancait en pointe dans le lac et s'y assit. Max la vit qui dénouait les cordons de ses petits souliers de maroquin jaune. Allait-elle donc se déchausser?

Eh! oui. — Déjà elle ôtait un de ses bas qui étaient bleus à pois blancs, comme sa robe. Un peu d'inquiétude la retint un instant encore avant qu'elle ne retirât l'autre; elle fouillait du regard l'épaisseur du bois. Max crut voir qu'en même temps, elle avait un petit mouvement d'épaules. Elle répondait à ses propres alarmes: ne savait-elle pas bien que le fond de ce bassin sauvage était une solitude?... Elle acheva donc les apprêts commencés. Quand elle

eut les deux jambes nues, elle prit des épingles à son corsage, et se mit à attacher les plis de sa jupe relevée. Max souriait, et pourtant, il souffrait un peu à la pensée de la honte qu'elle aurait si elle connaissait sa présence. Heureusement, elle était bien loin de la soupçonner.

Il se trouvait caché par un bouquet de vieux saules; mais le plus léger mouvement pouvait le découvrir. Condamné à ne pas avancer la tête, même avec la plus étroite précaution, tandis que M^{lle} Darsenac allait revenir vers la gauche de l'étang, il était bien décidé à s'éloigner sous le bois dès qu'il entendrait le bruit de sa marche dans les roseaux. Ainsi, il n'aurait guère joui d'un spectacle qu'il n'avait pas cherché; il n'aurait pas trahi celle qui le lui donnait sans le savoir. Après tout, pensant qu'elle était si près de lui en cet appareil qui pouvait bien éveiller la tentation, il se trouvait un certain mérite à vaincre sa curiosité. M^{lle} Darsenac, en effet, arrivait exempte de toute méfiance désormais. Ses pieds nus pressaient le gazon; ils étaient petits, bien qu'elle fût grande. Ses jambes, un peu fortes, comme il convenait à sa haute taille, d'une forme très pure et d'une belle couleur dorée, ne craignaient point les épines au passage dans l'allée verte; elle tenait ses ciseaux à la main, s'en allant ainsi l'arme prête. En entrant hardiment dans l'eau, elle froissa les feuillages; c'était le bruit que Max attendait pour reprendre son chemin. Jamais, elle ne saurait qu'il avait pu la voir de si près en ce déshabillé de combat. Il restait pourtant, il entendait les ciseaux faire leur ouvrage et les têtes des roseaux tomber. Tout à coup, elle jeta un cri... Il ne réfléchit point. Ce fut un mouvement plus fort que la raison et plus prompt que la pensée; en deux bonds, il se trouva au bord de l'étang.

M^{lle} Darsenac, en avançant encore d'un pas dans l'eau, avait senti le fond se creuser soudainement; son pied avait glissé; de là ce cri; elle avait eu peur. Le bord de sa jupe était mouillé, elle battait en retraite. Au bruit de la course de Max, elle laissa tomber son bouquet de roseaux sur la berge et se baissant vivement, arracha les épingles qui tenaient sa robe relevée. Ce travail, bien que fait d'une main impitoyable pour l'étoffe qu'elle déchirait, n'allait pas aussi vite qu'elle l'aurait voulu; enfin, les plis retombèrent. Alors, se redressant, toute rouge :

— Ah! monsieur, dit-elle, vous êtes sans excuse... Qui aurait pensé cela de vous?

— Je vous en supplie, balbutia Max, ne vous hâtez point de me juger si mal. Le hasard est le seul coupable... Oui, j'étais là... Vous avez crié... Le lit de cet étang est perfide et je le savais... J'ai eu peur, terriblement peur, et je suis accouru.

— Vous étiez là! répéta-t-elle. Vous l'avouez! Je me croyais seule, vous n'en deviez point douter. C'est donc une surprise, c'est même une trahison!

— Non! vous ne le croyez pas, vous n'avez pas envie de le croire !...

— Je n'en ai pas envie? fit-elle doucement. Vous avez raison. Lorsque je vous ai vu pour la première fois, il y a quelques jours, je me suis trouvée dans un embarras assez vif en face du maître des Gressets. Je n'ai pas oublié votre bonne grâce alors... Mai aujourd'hui, monsieur!...

— Aujourd'hui le hasard encore a tout fait! s'écria Max. Je vous l'ai dit et je suis un homme sincère. Le désir m'est venu de revoir ce bois où j'ai passé mon enfance. J'ai suivi les chemins d'autrefois, marchant vers l'étang... Comment aurais-je pu deviner que votre promenade vous dirigerait du même côté?

— Mais enfin, quand vous m'avez aperçue?...

— J'aurais dû retourner sans doute...

— Ce n'était pas nécessaire. Il aurait suffi de faire connaître votre présence. Je ne sache rien qui vous empêchât de m'aborder franchement. Convenez, Monsieur, que cela eût été plus loyal que de corriger le hasard.

— J'en conviens, dit-il d'une voix basse; j'aurais bien un moyen de me justifier; mais peut-être vous rendrait-il encore plus mécontente. Il faut pourtant bien que je vous fasse connaître la cause du trouble subit qui m'a ôté pour un moment le libre exercice de ma volonté. Je voulais reprendre mon chemin, je vous jure que je n'ai pas été mon maître. Pouvais-je m'attendre à vous rencontrer? J'en ai éprouvé une émotion qui ne m'a laissé aucune pensée bien claire. Ne me répondez pas. Vous seriez obligée de me répondre sévèrement... Il est vrai que je ne vous ai vue que deux fois, et celle-ci ne peut que me nuire dans votre esprit... Deux fois seulement, mais, dans l'intervalle, j'avais appris à vous connaître... au moins un peu. Pardonnez-moi d'avoir interrogé les bonnes gens qui me servent... Pourquoi ne le vous dirais-je pas? Les récits qu'ils m'ont fait m'ont inspiré une sympathie très vive... Ce n'est pas un crime que d'avoir reconnu en vous un cœur fait à peu près comme le mien. Le rapprochement est singulier. Vous n'êtes pas heureuse! Vous ne l'êtes pas pour les mêmes raisons qui ont dérangé ma vie et qui ont fini par me confiner dans cette solitude d'où je ne suis plus bien libre de sortir désormais. J'ai commis une grosse faute en ne travaillant pas comme tout le monde à m'enrichir parce qu'il y a nombre de choses que je préfère à l'argent...

— Ah! fit-elle en l'interrompant d'un petit rire qui sonna gaie-

ment sur sa lèvre, vous n'avez pas adoré l'argent? quelle hérésie! c'est pourtant le vrai Dieu!

Max la regarda. Il y avait un rayon très doux dans ses yeux sombres. Plus aucune trace d'humeur ni d'inquiétude.

— Vous n'êtes pas un homme comme la plupart des autres, reprit-elle. D'abord vous avez un air étonnant de simplicité pour dire des choses... Il est vrai qu'un commencement de vieille fille comme moi peut les entendre. Je ne sais pas pourquoi je me trouverais effrayée de votre... sympathie. J'y vois plutôt un caprice flatteur. Mais avouez que pour m'en faire part le moment n'est pas bien choisi...

Son regard s'abaissait vers les derniers plis de sa jupe; ils cachaient ses pieds nus dans le gazon. Max comprit l'avertissement et s'inclina.

— Je vois bien qu'il faut que je vous quitte, dit-il. J'en ressens un regret que je ne saurais mieux expliquer que le reste. Si je l'essayais je risquerais ou de vous fâcher ou de vous faire encore sourire. Vous reverrai-je jamais? Ou dans combien de mois? J'aurais aimé pourtant à me faire connaître à mon tour. Il me semble qu'un lien durable devrait se former entre nous... J'en ai le sentiment très vif... Il s'est révélé tout à coup, rien ne m'y avait préparé. Je suis persuadé que le hasard qui nous a mis sur le même chemin n'a pas été aveugle. Mais, s'il vous plaît de le déjouer, j'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre...

— Mon Dieu! fit M^{lle} Darsenac, je ne voudrais pas non plus vous en donner sujet... Je reprends confiance en vous, car vous me tenez vraiment un langage sérieux et honnête. Je vois bien en effet que nous avons des pensées communes...

Elle se remit à rire.

— Et puis vous brûlez de me raconter votre histoire... Si je n'étais curieuse, je ne serais pas femme. Je ne vous défends donc point de suivre aussi lentement qu'il vous plaira l'allée verte qui conduit à l'autre bout de l'étang. De là on descend dans la basse vallée pour joindre le parc à la petite porte de la Clochette...

— Vous ne me le défendez pas! répéta-t-il. Et vous?

— Moi, je ne sais marcher que très vite... Je suis bien capable de vous devancer sur le chemin.

Max, sans répondre, lui tendit la main, elle y mit le bout de ses doigts et presque aussitôt les retira vivement. Il s'en allait au long de la berge; elle retourna vers la petite grève où ses chaussures étaient restées sur le sable; mais ne se fiant plus aux endroits découverts, elle vint, pour se rechauffer, s'asseoir derrière l'épaisseur des roseaux.

Max, tout en cheminant, s'efforçait d'imaginer les pensées qu'elle pouvait avoir. Dans ses pensées à lui, il aimait mieux ne point descendre, étant bien sûr de n'y plus rien trouver de clair. Ce qui lui paraissait certain, c'est qu'il avait eu peur, horriblement peur de sa colère, quand elle s'était vue surprise. Sur ce point-là, son inquiétude avait été bientôt dissipée. C'était une fille de raison ferme, et tout de suite elle avait jugé que la prudence ne servirait de rien. Après tout, elle n'avait montré de sa personne que ce que toutes les femmes montrent chaque jour aux bains de mer devant les jurys d'amateurs siégeant sur les grèves. Pourtant il savait maintenant que M^{lle} Darsenac avait les jambes belles... il était le seul de tous les hommes à le savoir.

IV

En tout Henriette Darsenac lui paraissait très belle. Sûrement, il serait doux de vivre dans ses bras. Ses formes étaient pures, un sang riche courait dans ses veines, sa tendresse serait franche et active comme était son cœur. Oui, les jours et les ans se passeraient bien remplis à ses côtés... Encore fallait-il qu'elle se prêtât à l'accomplissement d'un souhait si promptement formé dans Max Delaur, que c'était plutôt un rêve... Comment s'était-il trouvé en un moment si prodigieusement différent de lui-même? On eût dit une gageure. Le Max nouveau disait au vieux Max : Je me suis fait un jeu de mettre sens dessus dessous tes pensées d'hier : estimes-tu que j'y aie mal réussi?

— Trop bien! répondait le vieux Max.

C'est qu'en effet, de tous les jougs qu'il avait passé sa vie à repousser, à grands coups de théories sonores, le mariage était celui qui, naguère, lui causait le plus de méfiance et de peur. Quoi de plus cruellement pesant que cette chaîne rivée aux pieds de deux êtres faits pour vivre libres? Quoi de plus menteur que cette confusion de deux pensées? Quoi de plus outrageusement décevant pour l'un comme pour l'autre des deux prisonniers de la convention sociale que cette sempiternelle nudité du corps et de l'âme? Cependant les moralistes ont posé en principe que l'union conjugale est la forme la plus élevée de l'amour! Oui, s'ils ont entendu proclamer un idéal. Il en devrait être ainsi, mais il en est autrement. L'idéal est toujours vrai; c'est l'application qui est dérisoire.

Des révoltes sourdes, quand ce ne sont point de bruyantes querelles; des feintes, quand ce ne sont pas des trahisons, la voilà l'existence des époux. C'est pourquoi Max Delaur, l'ami des belles sentences, en avait rendu dès longtemps une, sans appel : « Les

honnêtes gens peuvent se marier parce qu'ils ne savent point ce qu'ils font ; les délicats préféreraient tourner la meule à la manière des esclaves antiques. Tu tourneras la meule, vieux Max, et tu mourras garçon. »

Eh bien, Max Delaur était arrivé au bord du fossé où tout homme, quelque jour, vient jeter le fatras de ses anciennes résolutions quand une passion nouvelle lui en a fourni de toutes neuves. Où étaient ses répugnances d'autrefois ? De quelle métamorphose soudaine étaient nés ses désirs d'à présent ? Il se disait : C'est comme cela que nous changeons tous ! Qui n'est sans cesse en danger d'être surpris ? Certes, il l'avait été, il en avait fait à Henriette Darsenac la confession sincère ; elle ne s'y était pas trompée. Lui avait-il dit qu'il l'aimait ? Non ; le grand mot veut être amené par plus de détours. Mais avait-il besoin de le dire, quand elle le savait déjà si bien ?...

Derrière lui, il eut le sentiment de la chère présence qui approchait. Des pas légers ne pouvaient marquer leur cadence dans l'herbe du chemin ; mais les jupes ont un frôlement que les femmes se garderaient bien d'étouffer : n'est-ce pas joli de marcher entourées d'un bruit d'ailes ? Max ne se retourna pas, il s'applaudit d'en avoir le courage. En réalité, c'était une gaucherie ; il était encore neuf en amour sérieux, ayant surtout connu l'autre en ses heures perdues. En se retournant, il aurait surpris sur le visage d'Henriette des signes d'émotion qui lui eussent donné plus d'assurance. Un peu de pâleur... un coin de lèvres qui tremblait...

— Merci de m'avoir tenu parole, dit Max quand elle fut arrivée près de lui. Vous êtes bonne.

— Cela est un peu vrai, répondit-elle gravement. Je suis même décidée à l'être toujours. Il ne faut donc pas m'en savoir gré, puisque c'est par l'effet d'un raisonnement.

— Vous ne me gardez aucun ressentiment pour ce que j'ai fait et pour ce que j'ai commencé de dire.

— Non... puisque vous n'avez que commencé. Tenez-vous-en là, monsieur Delaur. Ce sera plus digne de vous comme de moi...

— Mais vous m'avez permis de vous attendre.

— Sans doute. Pourquoi aurais-je borné votre promenade ? Re-conduisez-moi un moment encore sur ce chemin.

— Vous m'avez promis d'écouter jusqu'au bout mes confidences.

— Ah ! oui, le récit de votre vie. C'était donc pour tout de bon ? M'avez-vous jugée vraiment si curieuse ?

— Rien n'était si sérieux, dit Max bravement. Et pourquoi voudrais-je vous faire connaître ma vie, si ce n'est que pour que vous en soyez juge.

M^{lle} Darsenac se mit à rire :

— Allez ! fit-elle en riant, je vous absous à l'avance.

— Mérite-t-elle d'être associée à la vôtre ? s'écria-t-il. Peut-être que non. Mais vous l'avez dit, vous êtes indulgente, vous êtes bonne... Et puis vous avez reconnu que nous avions quelquefois les mêmes pensées...

— Monsieur Delaur, interrompit-elle, écoutez ! Me faites-vous vraiment l'honneur d'avoir du goût pour moi ? En ce cas, je vous l'ai déjà fait observer, le lieu n'est pas trop correct pour me le dire. Vous allez me répondre que vous en trouverez difficilement une autre occasion... Mais avouez que si vous n'aviez pas prévu notre rencontre, je pouvais encore bien moins en prévoir les suites... Oh ! rassurez-vous, je ne me fâche pas. J'ai vingt-six ans passés. Un galant homme qui me rechercherait pourrait s'adresser directement à moi sans choquer les bienséances... Si ceux qui se sont adressés à mon père avaient suivi cette route unie, ils m'auraient épargné bien des chagrins peut-être. Vous parlez de me faire connaître votre vie, et vous connaissez la mienne. C'est ce qui me permet de vous parler avec cette franchise. J'ai tout fait, vous l'avez bien vu, pour éviter entre nous une explication... A présent, elle est nécessaire... Vous l'avez obstinément voulue... je vous assure que c'est dommage !... nous eussions été amis peut-être...

— Tandis que tout sera fini entre nous, reprit Max d'une voix trouble... Je n'aurai pas eu le bonheur de vous plaire et vous me chasserez... C'est cela qui sera grand dommage, mademoiselle. Vous aviez en un moment changé mes desseins et le fond de mon cœur, vous m'aviez conduit à des pensées que je n'ai jamais eues avant de vous voir.

— Mais, non ! écoutez-moi donc, monsieur Delaur, je ne vous chasserai pas, je vous dirai seulement que vous avez commis une imprudence... Je vous avouerai même sans l'ombre de l'embarras que vous êtes bien loin de me déplaire. Nos âges se rapprochent, nos goûts et nos caractères seraient peut-être en une harmonie... assez rare, nos fortunes sont médiocres. Seulement, j'ai le malheur d'être une héritière... Oh ! je suis sûre que vous n'y songiez pas... je suis même persuadée que vous me prendriez avec ma robe bleue toute seule, bien qu'elle soit misérablement déchirée par votre faute...

Elle s'arrêta, elle eut un petit rire perlé qui se changea en une note éclatante et moqueuse — quelque chose comme le sifflement des merles dans le bois. Max la regardait, le front plissé, terriblement sérieux.

— J'ai eu tort de céder à ma gaieté, dit-elle. Je vous ai fait de la peine. Mais savez-vous d'où ce rire m'est venu ? Je pensais que

j'aurai quelque jour plus d'un million et que je me trouve en détresse, en vraie détresse, monsieur Delaur, parce que j'ai gâté une robe de 30 francs. Que cet aveu vous éclaire sur la difficulté que vous auriez à m'obtenir, en supposant que je voulusse être à vous ! Mon père ne me donnerait point de dot et vous en prendriez votre parti ; mais j'ai repoussé les maris dorés qui venaient de sa main ; le mari désargenté qui lui viendrait de la mienne, pensez-vous qu'il l'accepterait ?

— Il faudra donc que vous demeuriez seule dans la vie pour vous rendre digne de cette fortune...

— Rester vieille fille, c'est pour moi le seul moyen d'honorer le million.

— Et s'il vous échappait ? dit Max. Si pour prix du sacrifice de votre jeunesse, on dénaturait, on portait ailleurs cet argent que vous n'aimez point ? On le sait, on ne peut vous le pardonner. Vous savez bien à votre tour que vous n'avez plus à espérer de votre père aucun retour de tendresse, à moins que vous ne vous soumettiez à ses désirs...

— Oh ! fit-elle en riant encore, n'en demandez pas tant. Il n'ose plus le demander lui-même !

— Mais vous pouvez vous affranchir de l'existence maussade à laquelle il vous condamne par ressentiment. Votre âge vous permet de vous marier vous-même à votre gré...

D'un geste, elle l'arrêta :

— Je sais bien que cela m'est permis, dit-elle, j'ai même quelquefois pensé que je pourrais être un jour tentée d'user de la permission... Traitée comme je le suis, ceux qui alors me blâmeraient d'avoir voulu me rendre libre... oh ! ceux-là je ne m'en soucierais point ! Mais vous ne me connaissez pas encore tout à fait, monsieur Delaur... Si je me décidais à me marier malgré mon père, je n'aurais qu'une pensée, voyez-vous ! j'en serais obsédée. Ne devinez-vous pas laquelle ?

— Je la cherche, dit-il. Ce ne peut être la peur de ne pas être assez aimée.

— Non, car de mon côté, j'aimerais fidèlement mon mari, de toute ma force et de toute ma tendresse, s'il le voulait et tant que je le pourrais. Ce qui m'oppresserait toujours, ce serait la pensée de l'épreuve à laquelle je l'aurais soumis. Vous me disiez tout à l'heure : Ce million vous ne l'aurez pas ? C'est possible. Mais si je me mariais contre le gré de mon père, — et je ne peux me marier autrement, — sa revanche serait sûre.

— Eh bien ! fit Max, serait-ce donc un accident imprévu ? Celui qui l'encourrait aurait eu le temps de s'y préparer.

— Et si c'était là que la force de son cœur vînt à me manquer! s'écria-t-elle. Certes il serait bien averti. Mais qui connaît mieux que moi le pouvoir sournois de l'argent? Je l'ai vu toute la vie se glisser autour de moi dans toutes les âmes et dans toutes les consciences... Oui, il se serait préparé à ne point le recueillir cet héritage si séduisant... Mais si la séduction avait opéré secrètement dans le fond de son être et dans les replis de sa pensée? S'il avait bercé des espérances, s'il s'était flatté de cette assurance si naturelle qu'un père ne déshérite point sa fille et s'en tient à la menace? Si sa chimère retombait, un jour, brisée? S'il s'en prenait tout bas à moi de sa déception qu'il essaierait de cacher encore, et si moi, je déchirais les voiles? Si je lisais en lui un regret, un ressentiment peut-être?...

Max lui saisit la main :

— Croyez-vous, dit-il, que vous liriez jamais ce regret en moi?

Ils se regardaient tous deux à l'âme :

— Non! murmura-t-elle, je ne le crois pas.

— J'ai dix fois passé à côté de la richesse, je n'aurais eu qu'à étendre la main peut-être; je ne l'ai pas fait... je voulais tout à l'heure vous raconter mes fautes. Mes amis les ont qualifiées durement. Oui, de lourdes fautes, puisque, si je ne les avais pas comises, je pourrais me présenter chez votre père, la tête haute...

— Ah! fit-elle, c'eût été là le récit de votre vie?... Eh bien, telle que vous l'avez dé faite, elle me plaît.

Leurs mains demeurèrent serrées.

— Ecoutez alors, dit-elle, je vois plus clair en moi... je crois bien que je vous appartiendrai, Max Delaur... Mais ce sera au prix d'une bataille qui peut bien me faire peur; j'ai besoin de m'y préparer longuement... Quittez-moi et attendez... des semaines, plutôt des mois... je ne sais quand je me trouverai prête, mais vous serez averti... Et maintenant sommes-nous d'accord?

— Est-ce juré?

Un moment, elle hésita, puis de la main qu'elle gardait libre, elle souleva son chapeau, et, brusquement, présenta son front.

Il y mit un baiser. Mais se sentant enveloppée de ses bras, Henriette se déroba vivement :

— A revoir, dit-elle, et rappelez-vous que c'est juré.

Paul PERRET.

La suite prochainement.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'ENTENTE CORDIALE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

II. — TAÏTI ET LE MAROC.

(Février-septembre 1844.)

I

A peine l'entente cordiale venait-elle, en janvier et février 1844, d'être solennellement proclamée et ratifiée dans les parlements de France et d'Angleterre, qu'avant même la fin de ce mois de février, la nouvelle d'un incident survenu aux antipodes menaçait de ranimer, de chaque côté du détroit, les méfiances et les irritations mal éteintes de 1840. C'était, semblait-il, la loi rigoureuse imposée à M. Guizot, et comme le prix dont la Providence lui faisait payer sa longue vie ministérielle, de ne pouvoir jamais se reposer sur un succès : aussitôt qu'il se flattait d'être sorti d'une difficulté, une autre surgissait, remettant tout en question et l'obligeant à recommencer la même lutte.

Pour comprendre quel était l'incident qui arrivait à la traverse de l'entente cordiale, il convient de reprendre les faits d'un peu plus haut. Le gouvernement du roi Louis-Philippe s'était rendu compte que la question de l'équilibre entre les puissances, autrefois circonscrite sur un coin du globe, se posait maintenant dans

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 février.

toutes les parties du monde, et que, dès lors, la France devait penser à se faire sa place jusque dans les régions les plus éloignées. Non sans doute qu'il voulût se lancer à la légère dans une politique de guerres et de conquêtes coloniales; il estimait qu'en ce genre c'était bien assez de l'Algérie, et il avait récemment décliné des invitations pressantes de tenter une entreprise sur Madagascar. Mais, à défaut de vastes établissements territoriaux, il cherchait à créer, près des grandes terres ou au milieu des grandes mers qui s'ouvraient à l'action européenne, des stations où notre commerce pût trouver un appui et notre marine un refuge. L'Afrique attira tout d'abord son attention : nous y avions déjà pied par l'Algérie, le Sénégal, et l'île Bourbon. De 1841 à 1844, non sans exciter la mauvaise humeur de l'Angleterre, des établissements fortifiés furent créés à l'embouchure des principaux fleuves du golfe de Guinée, et possession fut prise, au nord du canal de Mozambique, des îles de Mayotte et de Nossi-Bé. Il y avait aussi quelque chose à faire dans cette Océanie que, depuis un siècle, nos navigateurs avaient tant de fois explorée. Dès la fin de 1839, on avait songé à s'installer dans la Nouvelle-Zélande; il fallut y renoncer; les Anglais, prévenus de notre dessein, nous avaient devancés. En 1841, l'amiral Dupetit-Thouars reçut mission d'occuper les îles Marquises, ce qu'il fit en 1842. S'il s'en fût tenu là, aucune difficulté ne se serait produite, et l'opinion publique en Europe eût à peu près ignoré cet incident lointain. Mais l'amiral, homme d'initiative hardie, voulut faire davantage. A peu de distance des Marquises, se trouvait un archipel plus considérable et plus connu; c'étaient les îles de la Société et, parmi elles, la charmante Taïti, qu'on appelait « la reine des mers du Sud ». De longue date, l'influence anglaise y était prépondérante. Des missionnaires méthodistes, à la fois prédicants et trafiquants, soutenus par la puissante « Société des missions de Londres », s'étaient emparés de l'esprit de la reine Pomaré et gouvernaient sous son nom, fort jaloux de leur autorité et ne se gênant pas pour maltraiter les prêtres ou les marins français qui s'aventuraient dans ces régions. Le plus important d'entre eux, investi par lord Palmerston des fonctions de consul d'Angleterre, était un nommé Pritchard, personnage remuant, retors, sournois, opiniâtre, avide de domination, pénétré jusqu'à la moelle de tout ce que l'orgueil anglais et le fanatisme protestant peuvent contenir d'animosité contre la France et contre le catholicisme. A Londres, dans le monde religieux et dans celui des affaires, on s'était habitué à considérer les îles de la Société comme dépendant moralement de l'Angleterre. Aucun lien officiel cependant ne les y rattachait. Deux fois, le gouvernement britannique avait refusé le protectorat qui lui

était offert. Estimait-il que l'état de choses existant lui donnait autant d'influence, avec moins de charges et de responsabilité? Ce fut vers cet archipel que l'amiral Dupetit-Thouars, agissant absolument en dehors de ses instructions, se dirigea, après avoir pris possession des îles Marquises; déjà, quelques années auparavant, il y avait paru pour soutenir les réclamations de nos nationaux; ayant appris que de nouvelles vexations avaient été, depuis lors, infligées à des Français, il voulut profiter de ce qu'il était en force dans ces parages, pour les réprimer. Il le prit sur un ton assez haut avec la reine Pomaré, et lui demanda un compte sévère de ces vexations. La reine, fort gênée d'avoir à rendre ce compte et fort effrayée de ce qu'il pourrait lui en coûter, privée d'ailleurs des conseils de M. Pritchard, alors absent, trouva que le meilleur moyen de sortir d'embarras était d'offrir de se placer sous le protectorat de la France. L'amiral, qui avait lui-même fait suggérer cette offre, l'accepta aussitôt, sous la seule réserve de la ratification du roi, et un traité fut passé à la date du 9 septembre 1842.

Le cabinet de Paris n'apprit pas sans déplaisir une entreprise qu'il n'avait ni ordonnée ni prévue. Il n'entra pas dans sa politique d'ajouter aux difficultés qui venaient de surgir au sujet du droit de visite, une nouvelle cause de froissement avec l'Angleterre. Volontiers il eût refusé ce protectorat. Mais l'influence française ne serait-elle pas gravement compromise dans l'océan Pacifique, si elle y débutait par une reculade? Et de plus, ne serait-ce pas fournir une nouvelle arme à cette opposition, déjà si empressée à dénoncer les prétendues faiblesses du roi et de M. Guizot envers l'Angleterre? Le 17 avril 1843, le cabinet se décida donc, assez à contre-cœur, à accepter le protectorat. L'émotion fut vive à Londres : des meetings furent provoqués par le parti des Saints, des démarches faites auprès des ministres. Mais, après tout, l'Angleterre s'était refusée à acquérir aucun droit sur Taïti, et la reine Pomaré avait usé de son indépendance. Lord Aberdeen ne put le contester et se borna à demander, en faveur des missionnaires anglais, certaines assurances que notre cabinet s'empressa de lui donner très complètes. Cette satisfaction obtenue, le secrétaire d'Etat, sans « reconnaître » expressément notre protectorat, déclara « ne pas le mettre en question » et enjoignit à ses agents de ne « soulever » à ce sujet aucune « difficulté ». En France, le public s'occupait peu de cette affaire et s'y intéressa encore moins. « Je vous assure, écrivait M. Désages à M. de Jarnac, qu'on n'est pas fort engoué, à Paris, de toutes ces occupations polynésiennes. Parce que les Anglais mangeaient du sauvage, nos gens étaient jaloux et voulaient en manger. Ils s'en dégoûteront bientôt, pour peu qu'on

leur en serve encore. C'est un très drôle de pays que le nôtre¹. » Quant à l'opposition, ne trouvant pas moyen d'accuser le ministère de couardise, elle lui reprocha sa témérité, contesta l'opportunité des établissements océaniens et chercha à les restreindre : il fallut, pour obtenir le vote des crédits nécessaires, qu'un long discours de M. Guizot expliquât et justifîât l'entreprise².

Telle était la situation, et personne ne pensait plus à cette affaire, quand, le 17 février 1844, arriva la nouvelle que l'amiral Dupetit-Thouars, revenu à Taïti, en novembre 1843, après quatorze mois d'absence, avait soulevé une question de pavillon au moins douteuse, et saisi le prétexte du refus opposé à ses exigences par la reine Pomaré, pour prononcer sa déchéance et substituer au protectorat une prise de possession directe des îles de la Société. Que s'était-il donc passé qui pût expliquer cet acte violent? L'amiral arguait des intrigues contre le protectorat, fomentées par les missionnaires protestants et appuyées par certains officiers de la marine anglaise; il se plaignait que la reine, surtout depuis le retour de M. Pritchard, fût retombée sous des influences hostiles à la France. Cela était vrai. Mais, malgré tout, le protectorat subsistait et n'avait rencontré aucune résistance matérielle; la reine protestait de sa volonté de s'y soumettre; quant aux agents anglais, les instructions envoyées de Londres leur enjoignaient de prendre une attitude plus correcte. Ces difficultés et ces mauvaises volontés ne dépassaient donc pas ce qu'on devait prévoir dans une entreprise de ce genre et ce qu'on pouvait surmonter avec un peu de patience et d'adroite fermeté. L'amiral n'en avait pas jugé ainsi. Ne considérant que le théâtre particulier où il agissait, il avait cru un acte de force nécessaire pour grandir le prestige de la France au regard des indigènes et pour rabattre l'orgueil anglais. Il savait bien que, cette fois encore, il agissait sans instruction : mais il jugeait bon de forcer un peu la main à un gouvernement que les journaux disaient si timide, et il s'imaginait ainsi répondre au sentiment national³.

¹ Lettres du 30 mars 1843. (*Documents inédits.*)

² Séances des 10-12 juin 1843.

³ A ce propos, le chancelier Pasquier écrivait à M. de Barante, le 14 septembre 1844 : « Nos marins, à présent, ont toujours en vue ces malheureux journaux dont ils prennent les excitations pour la voix de la France entière, et, grâce à cette grossière erreur, ils croiraient volontiers que le premier coup de canon tiré par eux serait la résurrection de toutes les gloires qui se sont ensevelies dans celles de l'empire. Le défunt amiral Lalande a donné un bien funeste exemple, par la correspondance que, pendant sa station dans les mers de Grèce, il a entretenue avec un ou deux journalistes; il en a été payé par des salves d'éloges auxquelles tous ses

« C'est une tuile qui tombe sur la tête du cabinet », écrivit le duc de Broglie, à la nouvelle de ce qui s'était passé à Taïti ¹. A quelque parti que s'arrêtât le gouvernement, les difficultés étaient grandes. S'il ratifiait l'annexion, il ne pouvait se faire illusion sur la façon dont elle serait prise par l'Angleterre qui, l'année précédente, avait eu tant de peine à laisser passer le simple protectorat; l'émotion s'y manifestait tout de suite si vive, que lord Aberdeen n'obtenait pas sans peine de ses collègues qu'ils attendissent la décision du gouvernement français, avant de prononcer quelque parole irritante. La possession de Taïti valait-elle pour nous le sacrifice de cette entente cordiale, proclamée naguère un si heureux événement? D'autre part, il n'y avait pas plus à se faire illusion sur l'effet que produirait en France le désaveu de l'amiral : sans doute l'opposition s'était montrée, en 1843, très froide pour nos établissements océaniques; mais, du moment où elle trouverait un prétexte à accuser le ministère d'avoir peur de l'Angleterre, elle ne manquerait certainement pas de le saisir : le langage de ses journaux le faisait déjà pressentir ². Le ministère pesa toutes ces difficultés, et, après délibération, se conformant à l'avis très arrêté du roi, il décida de ne pas ratifier l'acte de l'amiral Dupetit-Thouars. Le 26 février 1844, le *Moniteur* publia une note qui se terminait ainsi : « Le roi, de l'avis de son conseil, ne trouvant pas, dans les faits rapportés, des motifs suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 1842, a ordonné l'exécution pure et simple de ce traité et l'établissement du protectorat français dans l'île de Taïti. »

L'explosion de la presse de gauche dépassa en violence ce qu'on pouvait attendre. L'événement plus grave encore et qui s'était déjà produit lors de l'affaire du droit de visite, l'émotion gagna le grand public, et le parti conservateur lui-même parut troublé. Le reproche de reculer devant l'Angleterre se trouvait faire un effet terrible. C'est que la blessure du 15 juillet 1840 était toujours à vif. Et même, comme nous l'avons pressenti, l'éclat avec lequel le rapprochement des deux cabinets avait été proclamé portait la nation à se montrer d'autant plus susceptible que son gouvernement lui paraissait suspect de ne pas l'être assez. Les adversaires de

semblables, en grade et en position, aspirent maintenant comme moyen de monter plus haut encore. » (*Documents inédits.*)

¹ *Documents inédits.*

² Le duc de Broglie écrivait, le 24 février 1844 : « Les journaux de l'opposition ont hésité quelque temps pour voir de quel côté pencherait le ministère. Ne pouvant rester aussi longtemps incertains que lui, ils ont pris leur parti pour la gloire, et vont lui faire une obligation de poursuivre sa marche triomphante dans l'océan Pacifique. » (*Documents inédits.*)

M. Guizot estimèrent qu'un tel état des esprits leur offrait l'occasion de prendre la revanche de leurs échecs. Ils convinrent donc aussitôt d'une attaque dans laquelle devaient se réunir toutes les nuances de l'opposition. M. Molé réclama pour un de ses amis de la Chambre des députés, M. de Carné, l'honneur de déposer l'interpellation et de porter les premiers coups. La bataille s'annonçait très vive. Du côté du ministère, on n'était pas sans inquiétude, et le duc de Broglie écrivait à son fils : « La majorité est mécontente, hargneuse et intimidée ¹. »

La discussion s'ouvrit le 29 février 1844. Elle ne sembla pas d'abord bien tourner pour le gouvernement. Vainement M. Guizot déployait-il toute son éloquence, exposait-il les faits en détail pour prouver « l'erreur » de l'amiral Dupetit-Thouars, et repoussait-il avec émotion le reproche de pusillanimité ; ses adversaires touchaient des cordes faciles à faire vibrer, en dénonçant les intrigues de l'Angleterre et en s'indignant de voir frapper un marin coupable d'avoir « porté haut la susceptibilité pour l'honneur national », tandis que le ministre qui, dans l'affaire du droit de visite, avait « méconnu la dignité du pavillon français », restait à sa place. A la fin du second jour, l'opposition se croyait assurée du succès. M. Guizot, effrayé, demanda le renvoi au lendemain. Dans la soirée, de grands efforts furent faits pour éclairer les députés sur les conséquences du vote qu'ils allaient émettre. Chez la duchesse d'Albuféra, où il y avait réception, M. de Rothschild allait de l'un à l'autre, disant : « Vous voulez la guerre ; eh bien, vous l'aurez... Dans peu de jours, on se tirera des coups de canon ². » L'avertissement fit réfléchir, et le lendemain, à la reprise des débats, la majorité parut raffermie. Au vote, malgré le scrutin secret réclamé par les amis de M. Molé, l'ordre du jour de blâme fut repoussé par 233 voix contre 187 : 46 voix de majorité ! les plus optimistes n'en espéraient pas tant. Il est vrai que M. Guizot, en repoussant hautement tout blâme direct ou indirect et en posant sur ce point la question de cabinet, avait jugé prudent de déclarer qu'il ne sollicitait pas une approbation formelle de sa conduite. « C'est un acte qui commence, ajoutait-il ; l'avenir montrera si nous avons eu pleinement raison de l'accomplir ; nous restons dans notre responsabilité, la Chambre reste dans son droit de critique ; nous ne demandons rien de plus. »

Battue au parlement, l'opposition ne baissa pas de ton dans la presse. Les journaux semblaient chercher, chaque jour, une épithète

¹ Lettre du 29 février 1844. (*Documents inédits.*)

² *Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*

plus flétrissante à accoler au nom des ministres. Le *National* ouvrit une souscription pour offrir une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars; deux cents élèves de l'École polytechnique étant venus souscrire dans les bureaux du journal, l'École fut consignée pendant quinze jours. Le prince de Joinville, alors âgé de vingt-six ans, déjà contre-amiral, avait conquis dans la marine un prestige semblable à celui de son jeune frère le duc d'Aumale dans l'armée de terre; esprit brillant, vif, de feu pour tout ce qui lui paraissait intéresser la grandeur de la France, il crut devoir choisir ce moment pour publier sur l'*Etat des forces navales de la France*, une note non signée, mais dont tout le monde savait qu'il était l'auteur. Supposant une guerre avec l'Angleterre, tout en se défendant de la vouloir, il établissait l'insuffisance de notre flotte et dénonçait la négligence de l'administration de la marine qu'il accusait de s'être endormie et d'avoir endormi le pays. Il est d'usage, en France, et encore plus en Angleterre, de pousser, de temps à autre, de pareils cris d'alarme¹ : mais, dans le cas présent, les circonstances et la qualité de l'auteur donnaient à l'incident une gravité particulière. Les adversaires du cabinet s'emparèrent aussitôt de cette publication, à ce point que le gouvernement jugea nécessaire de faire adresser au jeune amiral une remontrance par le *Journal des Débats*².

Pendant ce temps, dans les deux Chambres, l'opposition saisissait, inventait tous les prétextes de rouvrir des discussions sur la malheureuse affaire de Taïti, plutôt pour fatiguer le cabinet et entretenir l'agitation, que dans l'espoir de faire revenir la majorité sur son vote. « Vous dites, répondait M. Guizot, que vous ne vous laisserez pas décourager. Ne croyez pas que nous nous laissions décourager davantage³. » Les violences auxquelles le ministre se heurtait ne le troublaient pas : c'était seulement pour lui une occasion d'exprimer, une fois de plus, ce mépris hautain qui n'était pas la forme la moins

¹ Quelques mois plus tard, lord Palmerston poussait, au delà de la Manche, un cri d'alarme tout semblable, et il écrivait, le 10 novembre 1844, à son frère : « Si la rupture avait éclaté, les Français auraient pu frapper quelque coup dangereux, avant que nous eussions été en mesure de nous défendre contre eux. » (BULWER, *Life of Palmerston*, t. III, p. 142.)

² Dans son article, le *Journal des Débats* dénonçait la manœuvre par laquelle on prétendait exploiter, « contre le gouvernement du roi », un « entraînement naturel à l'âge du prince et particulier, dit-on, à son caractère »; il parlait de « popularité trompeuse », de « triomphe suspect »; puis, montrant ce qu'avait d'incorrect cet appel à la publicité fait par un officier général et par un prince : « On ne peut pas, disait-il, être à la fois sur les marches d'un trône et sur la brèche de la polémique quotidienne. »

³ Discours du 13 avril 1844.

saisissante de son éloquence. « J'aime mieux, disait-il, subir, en passant, certains dégoûts, que les ramasser de ma propre main pour les renvoyer à ceux qui me les jettent¹. » Loin, du reste, d'abaisser le drapeau de l'entente cordiale, il le tenait plus droit et plus haut que jamais. « Nous donnons, s'écriait-il en finissant l'un de ses discours, le spectacle de la paix sincère et sérieuse entre deux grandes nations fières et jalouses. C'est là un spectacle qui fait l'orgueil de notre temps et l'orgueil du cabinet qui n'a fait à ce grand résultat aucun sacrifice qui puisse être regardé comme une atteinte réelle aux intérêts du pays. Messieurs, si, pour obtenir de tels résultats, il fallait savoir être patient et attendre longtemps la justice du pays, nous saurions nous y résigner et attendre; mais la justice du pays ne nous a pas un moment manqué; c'est elle qui nous a encouragés et soutenus dans cette difficile carrière; nous attendrons avec désir, mais avec patience, la justice de l'opposition². »

II

Le désaveu si nettement et si promptement prononcé par le gouvernement français avait dissipé les humeurs et les méfiances du cabinet de Londres. Tandis que sir Robert Peel s'empressait de rendre hommage à notre loyale modération, lord Aberdeen ne rencontrait plus chez ses collègues d'objection aux mesures qu'il voulait prendre pour retirer de Taïti les agents compromettants : M. Pritchard entre autres fut nommé à un consulat fort éloigné de là, dans les îles des Amis. En même temps, le secrétaire d'État mesurait son langage public, de façon à ne pas aggraver les embarras parlementaires de M. Guizot. Dès le 1^{er} mars 1844, il disait, en réponse à une question de lord Brougham : « Je crois devoir déclarer que ce désaveu a été absolument un acte volontaire et spontané du cabinet français. Je n'ai pas écrit au représentant du gouvernement de S. M. à Paris, et pas un mot de remontrance n'a été prononcé par l'ambassadeur lui-même... Je fais cette déclaration de la manière la plus explicite, mais je m'attends à voir les ministres du roi des Français attaqués par le parti de la guerre et accusés d'avoir fléchi devant l'Angleterre. Le parti de la guerre ne manquera pas de profiter de cette occasion, de même que je sais parfaitement que tout ce que j'aurai fait, comme ce que je n'aurai pas fait, sera interprété en Angleterre par les amis du parti de la guerre français, comme un acte de soumission basse et lâche

¹ Discours du 19 avril 1844.

² Discours du 28 mai 1844.

à la France. Mais le parti de la guerre mérite aussi peu d'attention en France qu'il en obtient heureusement peu en Angleterre. »

Toutefois, si le cabinet britannique ne pouvait qu'être satisfait de la conduite de notre gouvernement, il se demandait, en présence de l'excitation des esprits en France et de divers symptômes dont la « note » du prince de Joinville ne lui paraissait pas le moins inquiétant, si le pouvoir ne risquait pas de tomber, d'un jour à l'autre, aux mains du parti que lord Aberdeen appelait « le parti de la guerre », et il prenait ses précautions en conséquence. Il était bien résolu, dans ce cas, à refaire contre la France la coalition de 1840. Lord Wellington, entre autres, ne s'en cachait pas dans ses conversations avec les diplomates étrangers. De là, dans la pratique de l'entente cordiale, une certaine réserve ; plus que jamais, le cabinet britannique se préoccupait de ne pas sacrifier à cette entente les bons rapports avec les puissances continentales, notamment avec la Prusse qu'il comblait de témoignages d'amitié et qu'il appelait « l'alliée naturelle » de l'Angleterre¹.

Les ennemis de la France en Europe voyaient cette situation et tâchaient d'en profiter. Ainsi s'explique la visite retentissante, soudaine, impétueuse, que le czar vint faire alors à la reine Victoria. Depuis quelques mois déjà, il laissait pressentir ce voyage, mais pour un avenir plus ou moins éloigné, quand, à la fin de mai 1844, évidemment déterminé par ce qui lui revenait des rapports de l'Angleterre et de la France, il se décida si brusquement que la cour de Windsor n'eut que quarante-huit heures pour se préparer à le recevoir. Du reste, comme l'écrivait M. Guizot, Nicolas « aimait les surprises et les effets de ce genre ». Courtiser l'Angleterre pour la détacher de la France, tel était son dessein. Il reprenait avec plus d'éclat l'effort tenté, deux ans auparavant, par Frédéric-Guillaume IV. Aussi, à Berlin, s'intéressait-on tout particulièrement à la démarche du czar. De cette ville, où il était alors en congé, l'ambassadeur de Prusse à Londres, M. de Bunsen, écrivait à sa femme : « Ce voyage aura des résultats immenses. Tout est dans la main de Dieu... Que veut l'empereur ? Premièrement, être désagréable au roi Louis-Philippe. Deuxièmement, imiter le roi Frédéric-Guillaume IV dans sa galanterie princière envers la souveraine des îles. Troisièmement, disposer favorablement la reine Victoria, Peel, Wellington, et les éloigner de la France... Pourquoi ? Pour nulle autre chose que celle-ci : pour des plans qui intéressent un prochain avenir et au sujet desquels il ne voudrait pas voir

¹ Dépêches de M. de Bunsen, citées par Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 583, 584.

l'Angleterre et la France sur une même ligne¹. » A Paris, sans être aussi bien informé, on présentait ces mauvais desseins. « Ce voyage a donné ici fort à penser, écrivait à une de ses amies d'outre-Manche un homme politique de la gauche, M. Léon Faucher. Quand nous voyons apparaître les corbeaux, nous croyons qu'ils accourent à la curée... Pour l'empereur Nicolas du moins, *there is some plot in it*... Pour séduire Palmerston, l'on avait envoyé M. de Brunnow; pour séduire Peel, ce n'est pas trop de l'empereur lui-même². » M. Guizot affectait une indifférence dédaigneuse, mais, évidemment, il était préoccupé : « Soyez réservé, avec une nuance de froideur, écrivait-il à son ambassadeur à Londres. Les malveillants ou seulement les malicieux voudraient bien ici que nous prissions de ce voyage quelque ombrage ou du moins quelque humeur. Il n'en sera rien... L'empereur vient à Londres, parce que la reine est venue à Eu. Nous ne le trouvons pas difficile en fait de revanche³... »

Arrivé en Angleterre, le 1^{er} juin, Nicolas n'épargna rien pour gagner l'affection de la reine, pour inspirer confiance aux ministres, pour séduire la nation, aussi bien la foule que l'aristocratie. Une fois dans sa vie, l'autocrate superbe se faisait courtisan, gardant dans ce rôle nouveau sa grande mine, y obtenant de véritables succès, succès, il est vrai, plus de curiosité et d'étonnement que de sympathie profonde, mais parfois gâtant ses effets par un certain manque de mesure : tel le jour où il disait à la reine : « Je prie Votre Majesté de considérer toutes mes troupes comme lui appartenant. » Propos dont il faisait ressortir encore plus l'énormité asiatique, en le rapportant lui-même à plusieurs officiers anglais. Est-ce parce qu'il devinait le sourire un peu incrédule que ses interlocuteurs avaient parfois peine à retenir, qu'il répétait à tout venant : « Je sais qu'on me prend pour un comédien, mais rien n'est plus faux; je suis sincère, je dis ce que je pense, et je tiens parole⁴. » Ces caresses à l'Angleterre se doublaient toujours d'un coup de griffe contre la France. Dans ses conversations avec sir Robert Peel et lord Aberdeen, le czar tout entier à sa passion, parlait parfois si haut, criait si fort, qu'on le priaient de s'éloigner des fenêtres ouvertes et de se retirer en un endroit où il ne pût

¹ *Mémoires de Bunsen*, cités par M. Saint-René Taillandier, dans son étude sur le *Conseiller de la reine Victoria*.

² Léon Faucher, *Biographie et Correspondance*, t. I, p. 150.

³ *Mémoires de M. Guizot*, t. VI, p. 208.

⁴ C'est principalement aux *Mémoires* du baron de Stockmar que nous empruntons ces détails et ceux qui vont suivre sur les conversations du czar.

être entendu du dehors. En venait-il à parler de Louis-Philippe : « Personnellement, disait-il, je ne serai jamais son ami. » Sur M. Guizot : « Je ne l'aime pas du tout. Je l'aime moins encore que Thiers; celui-ci est un fanfaron, mais il est franc; il est bien moins nuisible, bien moins dangereux que Guizot. » Sur les Français en général : « Je fais grand cas de l'opinion des Anglais; mais ce que les Français disent de moi, je n'en prends nul souci, je crache dessus. » Les ministres britanniques écoutaient ces violences, sans y adhérer, mais aussi sans les contredire; il n'entraît pas dans leur jeu de détruire les préventions qui empêchaient cette alliance franco-russe, toujours si redoutée à Londres. Néanmoins sir Robert Peel ne laissa pas ignorer au czar « qu'un des principaux désirs de sa politique était de voir le trône de France, après la mort de Louis-Philippe, passer sans convulsion au plus proche héritier légitime de la dynastie d'Orléans ». Nicolas ne combattit pas directement cette idée, mais il exposa les raisons pour lesquelles on ne pouvait compter ni sur la tranquillité intérieure de la France, ni sur la durée de son entente avec l'Angleterre : « La première bourrasque dans les Chambres françaises emportera cette entente, dit-il. Louis-Philippe essaiera de résister, et, s'il ne se sent pas assez fort, il se mettra à la tête du mouvement pour sauver sa popularité. »

Malgré ses protestations répétées « qu'il n'était pas venu avec des vues politiques », le czar mettait volontiers la conversation sur la question d'Orient, préoccupation dominante de la diplomatie russe. « La Turquie est en train de mourir, disait-il. Nous pouvons chercher les moyens de lui sauver la vie; nous n'y réussirons pas. Elle mourra. Ce sera un moment critique. » Il affirmait « ne pas vouloir un pouce de son territoire » et croire aussi au désintéressement de l'Angleterre. Alors revenait son idée fixe. « Dans cette crise, déclarait-il, je ne redouterai que la France. Que voudra-t-elle? Je la redoute sur bien des points : en Afrique, dans la Méditerranée, en Orient même. Vous souvenez-vous de l'expédition d'Ancône? Pourquoi n'en ferait-elle pas une semblable à Candie, à Smyrne? » Et il montrait alors cette intervention de la France, mettant le feu aux poudres, amenant une conflagration générale. « On ne peut, ajoutait-il, stipuler maintenant sur ce qu'on fera de la Turquie après sa mort;... mais il est nécessaire de considérer, honnêtement, raisonnablement, le cas possible de cette chute; il est nécessaire de s'entendre sur des idées justes, d'établir un accord loyal en toute sincérité. » En réalité, son dernier mot, son arrière-pensée persistante était un nouveau traité du 15 juillet 1840, une entente à quatre, en dehors de la France, sur le

partage de l'empire ottoman. Il tâta le terrain ; ne pouvant encore poser les bases d'une telle convention, il en lançait au moins l'idée et tâchait de la faire accepter. Y réussit-il ? Dans les explications que lord Aberdeen donna tout de suite à M. Guizot sur la visite impériale, il lui affirma que le czar, tout en causant longuement de l'Orient, n'avait rien obtenu du cabinet anglais, mieux encore, qu'il ne lui avait rien proposé ¹. La sincérité habituelle du secrétaire d'État donne confiance dans sa parole : celle-ci paraît d'ailleurs confirmée par une lettre intime de la reine Victoria au roi des Belges, où nous lisons : « L'empereur n'a absolument rien demandé ². » Et cependant ces assertions sont difficiles à concilier avec un document, demeuré longtemps secret et publié, en 1854, lors de la guerre de Crimée. Il s'agit d'un *memorandum* qui fut envoyé à Londres, à la fin de juin 1844, par M. de Nesselrode, et dans lequel le chancelier russe résumait les conversations de son souverain avec le cabinet anglais. Outre les déclarations déjà connues du czar sur le maintien désirable du *statu quo* en Orient, sur la probabilité d'une catastrophe, sur l'utilité d'un accord entre l'Angleterre et la Russie pour parer aux dangers de cette catastrophe, ce document contenait l'affirmation précise et réitérée, non que les conditions de cette entente fussent dorés et déjà fixées, mais que le « principe » en était « arrêté » et qu'il y avait, entre les deux gouvernements, « engagement éventuel de se concerter s'il arrivait quelque chose d'imprévu en Turquie » ; le *memorandum* ne dissimulait pas que ce concert se ferait en dehors de la France ; il indiquait même expressément que, la Russie et l'Autriche étant déjà d'accord, il suffirait de l'adhésion de l'Angleterre pour que la France « fût dans la nécessité de suivre ». Ce n'était pas absolument ce que lord Aberdeen communiquait à M. Guizot. Y avait-il donc, de la part du ministre anglais, en 1844, dissimulation à notre égard ? Ou bien le gouvernement russe, en croyant avoir obtenu cet « engagement éventuel », était-il sous l'empire d'une illusion volontaire ou non ? En tout cas, s'il y avait illusion, on ne jugea pas utile, à Londres, de la dissiper ; on reçut le *memorandum*, sans faire aucune objection ³. Nicolas se

¹ *Mémoires de M. Guizot*, t. VI, p. 212.

² Cité dans *the Life of the Prince Consort*, par sir Théodore Martin.

³ S'il faut en croire une assertion formelle de lord Malmesbury dans ses *Mémoires* (vol. I^{er}, p. 402), il y aurait eu plus encore. Cet homme d'État a consigné en effet sur son journal, à la date du 3 juin 1853, qu'en 1844, un *memorandum* secret avait été signé, à Londres, par le czar d'une part, par Robert Peel, Wellington et Aberdeen d'autre part ; il avait pour objet d'assurer à la Russie, sans consulter la France, son protectorat sur les

crut donc autorisé à compter qu'en cas de crise orientale il s'entendrait facilement avec l'Angleterre contre nous ou du moins en dehors de nous. Cette impression persistait chez lui à la veille de la guerre de Crimée et ne fut pas pour peu dans la témérité provoquante avec laquelle il se conduisit alors envers la France, dans le sans-gêne avec lequel, au commencement de 1853, il proposa à l'envoyé de la reine Victoria une entente pour le partage de l'empire ottoman, laissant voir que, ce marché fait, il se moquerait de ce qu'on pourrait penser à Paris. Aussi sa déception fut-elle terrible, quand il vit, au contraire, les deux puissances occidentales unies et armées contre la Russie.

Le czar ne devait donc pas retirer, dans l'avenir, le fruit qu'il espérait de sa démarche. Avait-il du moins réussi, dans le présent, à détruire ou seulement à ébranler l'entente cordiale des deux puissances occidentales? Sans doute, les ministres anglais ne cachaient pas la satisfaction que leur causaient la visite et les avances de Nicolas : il leur était agréable d'être ainsi courtisés, et les dispositions de la Russie leur paraissaient un en-cas fort utile pour le jour où un revirement parlementaire changerait la politique française. Mais ils n'en désiraient pas moins, pour le moment, continuer l'entente cordiale; ils se sentaient même d'autant mieux à l'aise pour l'afficher que désormais on ne pouvait plus, autour d'eux, les accuser d'y sacrifier les bons rapports avec les autres puissances continentales. Quant à la reine Victoria, nous connaissons ses impressions par ses lettres au roi des Belges et par son journal¹ : d'abord assez prévenue contre le czar et ayant appris sa visite avec ennui, tant d'efforts pour lui plaire ne l'avaient pas trouvée insensible. « Certainement, écrivait-elle, cette visite est un grand événement et un grand compliment : le peuple ici en est très flatté. » Elle croyait découvrir en Nicolas, à défaut de l'étendue et de la culture d'esprit qui l'avaient tant intéressée chez Louis-Phi-

Lieux saints et sur la religion grecque en Turquie. L'existence de cette pièce, connue seulement de la reine, était révélée à chaque nouveau ministre des affaires étrangères lors de son entrée en fonctions. C'était ainsi que lord Malmesbury l'avait connue, lorsqu'il avait été chargé du *foreign office*, peu avant de raconter ces faits dans son journal. L'assertion est précise et paraît fort autorisée. Je sais cependant qu'en Angleterre des personnes bien placées pour connaître les faits, et particulièrement pour avoir été informées de tous les actes de lord Aberdeen, ne croient pas à l'existence d'un *memorandum* signé par les ministres anglais. A leur avis, lord Malmesbury avait dû faire une confusion avec le *memorandum* de M. de Nesselrode. Les éléments nous manquent, en France, pour éclaircir cet incident. C'est aux historiens anglais qu'il appartient de le faire.

¹ *The Life of H. R. H. the Prince Consort*, par sir Théodore Martin.

lippe, certaines qualités de cœur, une sincérité, une chaleur dans les affections de famille, « qu'elle ne pouvait s'empêcher d'aimer ». Et puis elle se prenait de compassion pour le fond de tristesse qu'elle apercevait derrière ce masque superbe¹. Mais, si séduite ou touchée qu'elle pût être, la reine, comme ses ministres, souhaitait vivement que cet incident ne changeât rien aux relations amicales nouées avec la cour de France. Elle était fort préoccupée de la pensée que le bruit fait autour du voyage impérial pouvait détourner Louis-Philippe de lui rendre à Windsor, comme il en avait annoncé l'intention, la visite qu'elle lui avait faite à Eu. Aussi, dans la lettre même où elle racontait au roi des Belges ses impressions sur son hôte, elle ajoutait : « J'espère que vous persuaderez au roi Louis-Philippe de venir tout de même au mois de septembre. Notre intention et notre politique n'ont rien d'exclusif; nous tenons à être en bons termes avec tous. Et pourquoi pas? nous n'en faisons pas mystère. » Louis-Philippe, pour son compte, ne demandait qu'à répondre au vœu de la reine. Mais, avant qu'il pût le faire, d'autres difficultés plus graves encore allaient mettre en péril l'entente cordiale. Cette fois, ce n'est plus en Océanie, c'est en Afrique qu'il faut porter nos regards.

III

On se rappelle comment Abd-el-Kader, partout vaincu et pourchassé, avait été contraint, au commencement de 1844, de se réfugier sur la frontière du Maroc. Pour continuer la lutte, il ne lui restait plus qu'une ressource, obtenir le concours de cet empire. Le terrain lui était favorable, aussi bien à cause du fanatisme de la population que de l'état anarchique du gouvernement, l'une facile à entraîner, l'autre à dominer. Depuis longtemps, nous avions de ce côté des difficultés de frontières : il avait fallu nous défendre contre des incursions et contre des chicanes. Sous l'influence d'Abd-el-Kader, ces incursions devinrent plus menaçantes, ces chicanes plus insolentes. Il nous revenait que l'on commençait à prêcher la guerre sainte chez les tribus marocaines, et que des rassemblements armés se formaient autour d'Oudjda, la ville la plus proche de notre territoire. La Moricière, qui commandait dans la

¹ La reine écrivait le 4 juin 1844 : « L'empereur fait à Albert et à moi l'impression d'un homme qui n'est pas heureux et sur lequel son immense puissance et sa position pèsent lourdement et péniblement. » Elle ajoutait, un peu plus tard : « Il n'est pas heureux, et ce fond de tristesse qui se lit sur ses traits nous faisait parfois de la peine. Je ne sais pas pourquoi, mais je ne peux pas m'empêcher de le plaindre. »

province d'Oran, voyait le danger grossir. Tout en restant sur la défensive et en évitant soigneusement ce qui eût pu provoquer la guerre ouverte désirée par l'émir, il prenait ses précautions; ainsi, vers la fin d'avril 1844, pour surveiller et protéger la frontière, il établissait un poste fortifié à Lalla-Maghnia, à l'ouest de Tlemcen, entre cette ville et Oudjda. Les autorités marocaines réclamèrent contre cet établissement; réclamation sans fondement aucun et qui trahissait un parti pris de querelle, car le territoire de Lalla-Maghnia, du temps des Turcs, avait toujours fait partie de la régence. La Moricière répondit avec autant de fermeté que de calme et continua l'installation du nouveau poste. Chaque jour, la situation devenait plus tendue. Enfin, le 30 mai 1844, sans autre avis préalable, un corps nombreux de cavaliers marocains, conduit, disait-on, par un personnage de la famille impériale, vint attaquer La Moricière dans son camp. Le général était sur ses gardes. Après un vif combat, il repoussa les assaillants, leur infligea des pertes sérieuses, mais se borna à les poursuivre jusqu'à la frontière. Cette attaque ouverte créait une situation nouvelle. Averti et appelé par La Moricière, le maréchal Bugeaud se dirigea aussitôt, avec quelques renforts, vers Lalla-Maghnia. En chemin, il manda au ministre de la guerre que son intention était de mettre fin à un état « équivoque », dangereux pour l'Algérie, et d'obliger les autorités marocaines à choisir entre une paix sérieuse ou une guerre ouverte. « J'aime mieux la guerre ouverte sur la frontière, disait-il, que la guerre des conspirations et des insurrections derrière moi. S'il faut faire la guerre, nous la ferons avec vigueur, car j'ai de bons soldats, et, à la première affaire, les Marocains me verront sur leur territoire. Je vous avoue que, si j'eusse été à la place de M. le général de La Moricière, je n'aurais pas été si modéré. »

La nouvelle du combat du 30 mai, arrivée à Paris au moment où le gouvernement se félicitait d'être sorti des ennuis de Taïti, lui causa une vive contrariété. Comme le maréchal Bugeaud, le ministre comprenait l'impossibilité de garder plus longtemps une attitude purement passive en présence de telles agressions. Mais, mieux que lui, il se rendait compte des embarras que cette affaire pouvait nous attirer en Europe. Le voisinage de Gibraltar, d'anciens traités, des relations commerciales assez actives rendaient le cabinet de Londres fort attentif à ce qui touchait le Maroc; il prenait facilement ombrage de toute intervention des autres États en ces parages, et ses inquiétudes augmentaient encore quand il s'agissait de la puissance qu'il avait vue déjà, avec tant de déplaisir, s'établir en Algérie. Il nous fallait donc, d'une part, parler et au besoin frapper assez fort pour mettre les Marocains à la raison :

d'autre part, ménager les susceptibilités anglaises, afin que l'entente cordiale, à peine sauvée des périls que lui avaient fait courir les incidents du Pacifique, ne succombât pas dans cette nouvelle épreuve. Par la manière dont il prit tout de suite position, le gouvernement montra qu'il ne perdait de vue aucune des faces du problème. Dès le 12 juin, M. Guizot donna ordre à notre consul général à Tanger d'adresser « les plus vives représentations » au gouvernement marocain¹. « Est-ce la paix ou la guerre que veut ce gouvernement? demandait notre ministre. Si c'est la guerre, nous en aurions un sincère regret, mais nous ne la craignons pas. Si c'est la paix, qu'il le prouve en nous accordant les satisfactions qui nous sont dues. » Suivait l'énumération de ces satisfactions : elles sont intéressantes à noter, car l'*ultimatum*, ainsi formulé dès le premier jour, devait être maintenu à peu près sans changement jusqu'au dernier ; c'était la dispersion des troupes réunies sur la frontière, le châtimement des chefs coupables, le renvoi d'Abd-el-Kader, enfin la délimitation des territoires conformément à l'état de choses existant du temps des Turcs. M. Guizot protestait d'ailleurs que la France « n'avait absolument aucune intention de prendre un pouce de territoire marocain, et ne désirait que vivre en paix avec l'empereur » ; mais il se disait résolu à ne pas souffrir que le Maroc devînt, pour Abd-el-Kader, « un repaire inviolable d'où partiraient des agressions semblables à celle qui venait d'avoir lieu ». En vue d'appuyer cette démarche diplomatique, des renforts furent envoyés au maréchal Bugeaud, et, mesure plus grave au point de vue de l'effet européen, une division navale, commandée par le prince de Joinville, reçut ordre de se rendre sur les côtes du Maroc. Le choix d'un tel commandant, au lendemain de la publication de la note sur l'*État des forces navales de la France*, avait quelque chose d'assez hardi ; mais M. Guizot avait causé à fond avec le prince et s'était assuré de la façon dont il comprendrait sa mission. « Quand il y a une occupation sérieuse à donner à des princes jeunes et capables, écrivait-il à M. de Sainte-Aulaire, il faut la leur donner ; c'est quand ils ne font rien qu'ils ont des fantaisies². » Les instructions remises aux commandants de mer et

¹ Cette pièce et presque toutes celles que nous citerons ou auxquelles nous ferons allusion dans la suite de ce paragraphe, ont été publiées alors par le gouvernement, pour être distribuées aux Chambres. Nous les compléterons avec d'autres documents cités par M. Guizot dans ses *Mémoires*.

² Quelques mois plus tard, à la tribune de la Chambre, M. Guizot, parlant du choix du prince de Joinville, disait : « Il n'y a aucun de vous, messieurs, qui ne se rappelle le bruit, je dirai l'abus qu'on a fait de la note de M. le prince de Joinville sur les forces navales de la France. On a

de terre rappelaient avec insistance que, pour le moment, il s'agissait d'intimider plutôt que de frapper ; c'était seulement au cas de nouvelle attaque ou de rejet de notre *ultimatum*, que la guerre devait commencer.

Outre-Manche, les mesures prises par le gouvernement français, surtout la démonstration navale et le choix du prince de Joinville, causèrent une vive émotion. Les Anglais s'imaginèrent aussitôt, — et le chef du cabinet, sir Robert Peel, ne fut pas le moins prompt à concevoir ce soupçon, — que les choses tourneraient comme lors de la querelle avec le dey d'Alger, et que, partis sous prétexte de venger une injure, nous finirions par entreprendre une conquête. Inquiétude assez naturelle, mais en fait bien mal fondée. Depuis longtemps, par la seule considération des intérêts français, le gouvernement du roi Louis-Philippe était fort décidé à se tenir en garde contre cette tentation des agrandissements successifs qu'éprouve toute nation civilisée établie en pays barbare ; c'était à son corps défendant qu'il avait été amené peu à peu à conquérir toute l'Algérie ; il trouvait que c'était bien assez et entendait ne pas se laisser entraîner au delà des limites de l'ancienne régence ; au Maroc, comme à Tunis, il ne désirait que le maintien du *statu quo* ¹.

M. Guizot s'efforça de dissiper les soupçons de l'Angleterre en faisant connaître à notre ambassadeur à Londres nos intentions en cette affaire et les instructions envoyées à nos agents. « Vous voilà bien au courant, disait-il en terminant à M. de Sainte-Aulaire : que lord Aberdeen le soit comme vous... En présence de tant de méfiances aveugles, ce que nous avons de mieux à faire, je crois, c'est de nous tout dire. Pour mon compte, je n'y manquerai jamais, et j'espère que lord Aberdeen en fera toujours autant. » Ce langage sensé et loyal fit effet sur le chef du *foreign office* qui reconnut la justice de notre cause, la droiture de nos vues, et amena ses collègues plus soupçonneux à les reconnaître également. Sir Robert Peel lui-même déclara, le 25 juin, à la Chambre des

voulu y voir, y faire voir un acte, une velléité du moins, de malveillance pour le cabinet, d'hostilité pour l'Angleterre. On avait fait ainsi au noble prince une situation délicate. Nous avons pensé qu'il était de notre devoir de lui fournir la première occasion de montrer à la fois son dévouement au pays, à l'honneur et à la dignité du pays et en même temps son intelligence de la politique qui convient au pays. » (Discours du 21 janvier 1845.)

¹ Le 30 septembre 1843, à propos de difficultés qui s'étaient produites avec quelques tribus tunisiennes de la frontière, le roi Louis-Philippe écrivait au maréchal Soult : « En vérité, nous avons déjà assez de territoires et de tribus à soumettre, sans chercher à en augmenter l'étendue et le nombre. » (*Documents inédits.*)

communes, que le cabinet de Paris avait donné au gouvernement de la reine des « explications complètes » sur les faits du passé comme sur ses intentions d'avenir, et que ces explications étaient « satisfaisantes ». Efficace contre l'opposition anglaise, cette réponse fournit à l'opposition française le prétexte d'une assez méchante chicane : les orateurs et les journaux de la gauche et de l'extrême droite affectèrent d'en conclure qu'il avait été donné connaissance au cabinet de Londres des instructions militaires envoyées au prince de Joinville et au maréchal Bugeaud, et ils s'en indignèrent comme d'un manque de convenance patriotique ¹. M. Guizot n'eut pas de peine à établir qu'on abusait des paroles de sir Robert Peel, que celui-ci avait reçu communication, non des instructions militaires, mais de la substance des instructions politiques. N'était-il donc pas naturel et conforme à l'usage, au début d'une guerre, d'éclairer et de rassurer les autres puissances, et particulièrement les puissances amies, sur les intentions qu'on y apportait? Pour prouver d'ailleurs qu'il n'y avait eu là aucune confiance déplacée, le ministre répéta, à la tribune, ce qu'il avait dit dans le huis-clos des chancelleries, saisissant volontiers cette occasion de donner à tous, par une déclaration solennelle et publique, une nouvelle garantie de la modération et du désintéressement de la France.

En réponse à la communication qui lui avait été donnée, lord Aberdeen, rendant confiance pour confiance, nous fit connaître les instructions qu'il adressait à ses propres agents; elles contenaient ordre au consul d'Angleterre à Tanger d'aller trouver l'empereur du Maroc et de le presser de nous donner satisfaction. Sans le demander formellement, le ministre britannique eût été bien aise de transformer cette intervention, toute spontanée de sa part, en une médiation acceptée des deux parties; mais notre gouvernement ne s'y prêta pas; il ne suffisait pas à la France d'obtenir justice; il lui fallait montrer au Maroc qu'elle avait la volonté et la force de se faire justice elle-même ². Lord Aberdeen n'en témoigna pas d'humeur et persista dans son attitude conciliante. Se méfiant de l'esprit de rivalité jalouse qui animait la marine anglaise, il

¹ Débats du 5 juillet 1844 à la Chambre des députés, et du 10 juillet à la Chambre des pairs.

² M. Désages écrivait à M. de Jarnac, le 8 juillet 1844 : « L'opinion repousse de bien loin toute idée de médiation réelle ou apparente. Nous désirons sincèrement que l'influence anglaise au Maroc s'emploie à faire entendre raison aux Marocains : nous serons heureux qu'elle atteigne ce but; mais nous devons et voulons laisser au cabinet de Londres la libre et entière appréciation des moyens propres à y conduire. Aucun concert, aucune discussion ne doit s'établir entre Paris et Londres, à cet égard.

rappela aux commandants des navires en croisière sur la côte marocaine, « qu'en envoyant ces navires, le gouvernement de la reine n'avait pas l'intention de prêter appui au Maroc dans sa résistance aux demandes justes de la France », et il invita les officiers à user au contraire de leur influence pour appuyer ces demandes. Il prescrivit en outre que le nombre des bâtiments anglais dans les eaux du Maroc ne fût jamais supérieur, ni même égal à celui des bâtiments français.

Pendant ce temps, que se passait-il en Afrique? Que faisaient le maréchal Bugeaud et le prince de Joinville? Le premier, arrivé à Lalla-Maghnia, le 12 juin, essaya d'abord des négociations, et le 15, le général Bedeau s'aboucha avec le caïd d'Oudja; cette entrevue ne fit que mettre en lumière les mauvais desseins de ceux auxquels nous témoignions des dispositions si conciliantes et se termina par des coups de fusil. Le gouverneur, cependant, ne commença pas la guerre; il se borna à saisir toutes les occasions que lui fournissaient les agressions des Marocains, pour les frapper rudement, ne se refusant pas parfois de pousser une pointe hors du territoire français pour rabattre un peu tant d'insolence, mais rentrant aussitôt après dans ses lignes. Si le maréchal se contenait ainsi par obéissance aux ordres réitérés qui lui venaient de Paris, ce n'était qu'en frémissant et en maugréant. A la vue des camps qui se formaient et grossissaient de l'autre côté de la frontière, au bruit des cris de guerre sainte qui arrivaient jusqu'à lui, il aspirait impatiemment à prendre l'offensive et rêvait même d'une expédition à Fez¹. Par un contraste inattendu, le jeune amiral, dont la nomination à la tête de la flotte française avait paru à plusieurs une imprudence, entraît plus complètement que le maréchal dans la politique réservée du cabinet. Après s'être montré une première fois devant Tanger, le prince de Joinville s'était retiré à Cadix, pour laisser aux influences pacifiques le temps d'agir au Maroc et particulièrement pour attendre le résultat des démarches du consul anglais. « Tout ce qu'on fera de démonstrations et de menaces, écrivait-il le 10 juillet au ministre de la marine, ne pourra que servir les projets de nos ennemis... Pour moi, à moins que le maréchal Bugeaud, poussé à bout, ne déclare la guerre, ou à moins d'ordres contraires du gouvernement, je suis bien décidé à ne pas paraître sur les côtes du Maroc. Je ferai en sorte que l'on me sache dans le voisinage, prêt à agir si la démence des habitants du Maroc nous y forçait; mais j'éviterai de donner par ma présence un

¹ Le roi était fort préoccupé des idées qui traversaient à ce sujet l'esprit du maréchal Bugeaud. (Lettres du roi Louis-Philippe au maréchal Soult, en juillet 1844. *Documents inédits.*)

nouvel aliment à l'excitation des esprits. » Cette prudence ne lui faisait pas oublier le soin de notre influence et de notre dignité, et il ajoutait : « Un seul cas me ferait passer par-dessus toutes ces considérations; c'est celui où une escadre anglaise viendrait sur les côtes du Maroc... Il est essentiel que cette affaire ne soit pas traitée sous le canon d'une escadre étrangère. » Quelques jours plus tard, en effet, au bruit que les vaisseaux de la reine arrivaient devant Tanger, il appareillait aussitôt; mais, les Anglais n'ayant fait que passer, il reprit son poste d'observation. « J'étais sûr, écrivait M. Guizot à M. de Jarnac, que M. le prince de Joinville jugerait avec beaucoup de sagacité et agirait avec beaucoup de prudence; je ne me suis pas trompé. » Par contre, le maréchal Bugeaud trouvait cette prudence excessive, et il l'écrivait sans ménagement au prince qui était peu habitué à recevoir de tels reproches et nullement disposé à les mériter.

Ainsi, vers la fin de juillet de 1844, grâce à la patience de la France, la guerre n'était pas encore ouvertement déclarée; mais il était visible que cette patience touchait à son terme, et que, si l'obstination fanatique du Maroc persistait, force nous serait de recourir aux grands moyens. On s'en rendait bien compte outre-Manche, et la préoccupation y devenait chaque jour plus vive. A la Chambre des communes, l'opposition dénonçait, avec une véhémence croissante, la faiblesse du cabinet tory envers la France, et ces attaques trouvaient écho dans l'opinion. Le cabinet en était troublé et sentait renaître à notre endroit ses méfiances de la première heure. Certains ministres commençaient à parler des armements à faire en vue d'un conflit possible. Lord Aberdeen, tout en tâchant de calmer ses collègues, ne manquait pas une occasion de répéter à notre représentant que « c'était la plus grosse question qui se fût élevée entre les deux puissances, depuis 1830 ». Et il ajoutait : « Je veux éviter le plus possible de susciter des difficultés extérieures à M. Guizot, ou de prévoir les extrémités, même les plus inévitables; mais, de vous à moi, soyez sûr que l'occupation définitive d'un point quelconque de l'empire marocain par la France serait forcément un *casus belli*, et que, dans la mesure même où vous paraîtriez prendre pied définitivement, nous serions contraints de faire des démonstrations de guerre proportionnelles¹. »

¹ Dépêche de M. de Jarnac, en date du 29 juillet 1844. (*Notice sur lord Aberdeen*, par M. de Jarnac.)

IV

La question du Maroc fût-elle demeurée la seule pendante entre la France et l'Angleterre, qu'elle eût suffi à rendre leurs relations fort délicates. Mais, vers la fin de juillet, au moment même où cette question éveillait tant d'inquiétudes et de susceptibilités outre-Manche, une nouvelle y tomba, un peu comme un charbon ardent sur un baril de poudre; il s'agissait, cette fois encore, d'un incident survenu dans cette région du Pacifique d'où nous étions déjà arrivés tant de contre-temps. Étranges complications que celles qui obligent ainsi l'historien à se transporter si brusquement d'Océanie en Afrique, puis d'Afrique en Océanie. Naguère, à peine le gouvernement français s'était-il cru débarrassé de l'affaire de Taïti, que surgissait celle du Maroc. Cette fois, c'est l'imbroglio océanien qui renaît et vient, non pas succéder, mais s'ajouter au conflit africain : les deux difficultés se mêlent et s'aggravent l'une l'autre.

Que s'était-il donc passé à Taïti? Lorsque l'amiral Dupetit-Thouars avait, en novembre 1843, par une mesure que son gouvernement ne devait pas sanctionner, substitué au protectorat la souveraineté directe de la France, plusieurs des missionnaires méthodistes avaient pris une attitude hostile. M. Pritchard, le plus animé et le plus remuant de tous, amena aussitôt son pavillon de consul et annonça qu'il cessait ses fonctions. En même temps, il disait aux indigènes et à la reine Pomaré, toujours dominée et conduite par lui, que l'Angleterre ne reconnaîtrait pas le nouveau régime et que ses vaisseaux allaient venir y mettre fin. Par leurs démarches et leur langage, certains officiers de la marine britannique semblaient s'associer à ces menées. Elles eurent le résultat qui était à prévoir : sur plusieurs points, la fermentation naturelle, produite par notre prise de possession, tourna bientôt en révolte ouverte. Dans cette situation difficile, le capitaine de vaisseau Bruat, qui venait de prendre le commandement des établissements français dans l'Océanie, se montra énergique et habile, frappant fort au besoin pour maintenir notre autorité, mais sans provoquer d'incidents qui compliquassent nos relations avec l'Angleterre. Tous ses sous-ordres n'eurent pas malheureusement la même prudence. Au commencement de mars 1844, pendant que le commandant bataillait à l'une des extrémités de l'île, le capitaine de corvette d'Aubigny, qui le remplaçait dans la capitale, prit occasion d'une attaque dirigée contre un matelot, pour établir le plus rigoureux état de siège et faire arrêter, sans éclaircissements préalables, M. Pritchard, qu'il désigna, dans une proclamation pleine de menaces irritées, comme le seul instigateur de la révolte; l'ancien consul fut enfermé dans un

étroit réduit situé au-dessous d'un blockhaus; privé de toute communication, même avec sa famille, il ne recevait sa nourriture que par une trappe du plafond, et, malade, il ne pouvait consulter son médecin que par le même orifice. M. Bruat, revenu quatre jours après, jugea que son subordonné avait été trop vite et trop loin; il se hâta de faire retirer le prisonnier de son cachot et de le transférer à bord d'une frégate, en recommandant de le traiter avec beaucoup d'égards. Quelques jours après, il le remit au capitaine d'un navire anglais, sous la condition qu'il quitterait aussitôt les eaux de Taïti.

Ce fut ce navire qui, arrivé en Angleterre, le 26 juillet 1844, y jeta brusquement la nouvelle que, dans cette île de Taïti où l'on pensait déjà avoir eu tant à se plaindre de la France, un ministre de l'Évangile, un consul d'Angleterre (on ne savait pas que M. Pritchard avait amené son pavillon) venait d'être brutalement arrêté par les autorités françaises, enfermé dans un cachot malsain sans aucune forme de procès, puis expulsé. La victime était là en personne, donnant aux faits, par son récit, l'aspect le plus révoltant, réclamant de son gouvernement et de ses compatriotes, protection et vengeance. L'effet fut immense sur des esprits que tant d'incidents avaient déjà rendus singulièrement nerveux. Toute la presse poussa un cri d'indignation et demanda la réparation immédiate de l'atteinte portée à l'honneur britannique. Les journaux whigs, impuissants cette fois à dépasser en véhémence les journaux tories, accusaient les ministres *quizotés*, comme ils appelaient Robert Peel et ses collègues, d'avoir provoqué cette « indignité » par leur patience excessive envers la France. La colère la moins terrible n'était peut-être pas celle des sociétés bibliques, des *saints*, qui partout se démenaient et manifestaient en l'honneur de leur martyr. « Jamais, depuis mon arrivée à Londres, écrivait notre chargé d'affaires, je n'ai vu un incident de la politique extérieure faire une telle impression. » Sous le coup de cette excitation générale, sir Robert Peel perdit tout sang-froid, et, le 31 juillet, avant d'avoir pu recevoir ni même demander aucune explication du gouvernement français, il s'exprima ainsi, dans la Chambre des communes, en réponse à une question de sir Charles Napier : « Présument que les rapports reçus sont exacts, je n'hésite pas à dire qu'un outrage grossier, accompagné d'une grossière indignité (*a gross outrage accompanied with gross indignity*), a été commis contre l'Angleterre, dans la personne de son agent. » Il terminait, en exprimant l'espoir que « le gouvernement français prendrait des mesures immédiates pour faire à ce pays l'ample réparation qu'il avait droit de demander ».

Dès qu'il avait appris les événements de Taïti, M. Guizot avait écrit à M. de Jarnac qui, en l'absence de M. de Sainte-Aulaire, était alors notre chargé d'affaires à Londres : « Voici de bien désagréables nouvelles; tout cela me contrarie vivement. » Le cabinet de Paris estimait le procédé du capitaine d'Aubigny violent et excessif. Tel était d'ailleurs le jugement porté, sur les lieux mêmes, par le commandant Bruat qui avait pourtant bien sujet d'être irrité contre M. Pritchard et qui devait désirer de ne pas charger un camarade : dans son rapport au ministre, après avoir déclaré que l'état de siège et l'arrestation étaient « nécessaires », il avait ajouté : « Je n'ai dû approuver ni la forme ni le motif de cette arrestation. » Les autorités françaises s'étaient donc mises dans leur tort. Mais c'est toujours chose délicate, de puissance à puissance, que de reconnaître un tort. Ce l'était plus encore dans l'état de l'esprit public en France. La précipitation violente avec laquelle le premier ministre anglais s'était exprimé à la Chambre des communes ne nous rendait pas les explications plus aisées. « Vous n'avez pas d'idée, écrivait M. Guizot à M. de Jarnac, de l'effet qu'ont produit ici les paroles de sir Robert Peel et de ce qu'elles ont ajouté de difficultés à une situation bien difficile; le fond de l'affaire a presque disparu devant un tel langage. » La presse, qui, dans tous les cas, eût été portée à prendre parti pour des officiers français contre des prédicants anglais, y apporta dès lors encore plus de passion. Le *Journal des Débats* essayait-il timidement d'insinuer qu'il fallait attendre des renseignements plus complets pour apprécier certains détails de forme, les autres journaux s'indignaient comme si on leur proposait de sacrifier l'honneur national. La plupart d'entre eux ne cachaient pas que ce qui leur plaisait, dans la conduite de nos marins, c'était la mortification qu'en ressentaient nos voisins d'outre-Manche. Au théâtre, le public battait des mains à tout ce qui pouvait paraître une allusion contre la Grande-Bretagne; il demandait l'air de l'opéra de *Charles VI*, « Jamais en France, jamais l'Anglais ne régnera », et il l'accueillait avec des transports frénétiques. Si M. Guizot n'eût pas mieux résisté que sir Robert Peel à l'émotion qui l'entourait, et si, du haut de la tribune française, il eût parlé sur le même ton, que ne serait-il pas arrivé? Mais, plus maître de lui, plus soucieux des périls extérieurs du pays, et plus dédaigneux de ses propres embarras intérieurs, il résolut de ne répondre à aucune interpellation. « Il y a un moment, dit-il, où la discussion porte la lumière dans les questions de politique étrangère; il y en a d'autres où elle y mettrait le feu... Convaincu, comme je le suis, que, pour celle dont il s'agit, il y aurait un inconvénient

réal à la débattre en ce moment, je m'y refuse absolument. » Il renvoya toute explication à l'époque « où les faits et les droits dont il s'agissait auraient été éclaircis ». Vainement fut-il pressé, à la Chambre des pairs, le 3 août, par le prince de la Moskowa et M. de Montalembert, à la Chambre des députés, le 5 août, par M. Billault et M. Berryer, il maintint fermement son droit de se taire. « Si je disais ici ce que je dois faire ailleurs, déclara-t-il, j'échaufferais les ressentiments que je veux apaiser. » La session fut close sur ce refus, et le gouvernement français put dès lors entamer une négociation déjà assez malaisée en elle-même, sans être encore embarrassé par des discussions parlementaires¹.

« Tenez pour certain, écrivait M. Guizot à M. de Jarnac, qu'ici comme à Londres, il faut mener cette affaire doucement, et que, si elle continuait comme elle a commencé, elle nous mènerait nous-mêmes fort loin. » Lord Aberdeen le comprenait aussi et n'avait aucune envie de négocier comme sir Robert Peel avait parlé. Sa première démarche fut même pour nous déclarer, en forme de semi-désaveu, que le premier ministre « ne reconnaissait la complète exactitude d'aucune des versions données de ses paroles par les journaux ». De plus, il s'abstint de nous adresser la demande formelle de réparation qu'avait fait prévoir le langage du premier ministre, et attendit ce que le gouvernement français offrirait spontanément, voulant lui éviter toute apparence de céder à une injonction étrangère. Comme, de son côté, M. Guizot jugeait utile de gagner du temps, dans l'espoir que ce temps amortirait un peu la vivacité des impressions en France et en Angleterre, il n'y eut pas d'abord, à proprement parler, de communications officielles entre les deux ministres. Ce fut par un échange d'idées tout officieux qu'ils s'appliquèrent à préparer une solution amiable. M. Guizot commença par établir un point important, à savoir que M. Pritchard, par son fait même, n'était plus consul à Taïti au moment où il avait été arrêté. Lord Aberdeen le reconnut; mais il ne s'en plaignait pas moins qu'un citoyen anglais, encore officier de la reine, puisqu'il avait un brevet de consul dans un autre archipel, eût été emprisonné et expulsé arbitrairement; il prétendait qu'une réparation était due de ce chef, et donnait à entendre qu'elle devait consister dans le retour momentané de M. Pritchard à Taïti, et dans l'éloignement de MM. Bruat et d'Aubigny. M. Guizot maintint, en

¹ Pour l'histoire des négociations qui vont suivre, j'ai consulté les documents qui ont été distribués aux Chambres à la fin de 1844, ceux qui ont été cités par M. Guizot dans ses *Mémoires*, par M. de Jarnac dans sa Notice sur lord Aberdeen, et aussi quelques documents inédits, entre autres la correspondance de M. Désages avec M. de Jarnac.

principe, notre droit d'expulser un étranger, et affirma, en fait, qu'il y avait eu des raisons d'user de ce droit contre M. Pritchard ; il admit seulement, s'attachant à ne pas dépasser sur ce point les appréciations de M. Bruat, que les procédés employés avaient eu quelque chose d'excessif ; il se montra disposé à en témoigner son regret et, dans une certaine mesure, son improbation, mais rien de plus ; quant au retour de M. Pritchard et au rappel de nos officiers, il déclara qu'il s'y refuserait absolument. L'attitude de notre ministre témoignait à la fois d'un grand désir d'accord et d'une volonté très nette de ne rien abandonner de ce qui intéressait la dignité de son pays. « Tournez et retournez en tout sens cette idée, écrivait-il le 15 août à M. de Jarnac, qu'il est impossible que la paix du monde soit troublée par Pritchard, Pomaré et d'Aubigny, sans aucun vrai ni sérieux motif. Ce serait une honte pour les deux cabinets. C'est là le cri du bon sens. Donnons à la foule, des deux côtés de la Manche, le temps de le sentir ; elle finira par là. Pour moi, j'irai aussi loin que me le permettront la justice envers nos agents et notre dignité. S'il y a de l'humeur à Londres, j'attendrai qu'elle passe ; mais s'il y a un acte d'arrogance, ce ne sera pas moi qui le subirai. » Il ajoutait, le 18 août : « Je compte pleinement sur le bon esprit de lord Aberdeen. Nous avons, entre lui et moi, étouffé, depuis trois ans, bien des germes funestes. J'espère que nous étoufferons encore celui-ci. Pour mon compte, je ferai, sans hésiter, et quoi qu'il m'en puisse arriver, ce qui me paraîtra juste et honorable ; mais, s'il devait y avoir au bout de tout ceci une faiblesse ou une folie, bien certainement je ne m'en chargerais pas. » Le chef du *foreign office* n'était pas insensible à de tels appels. Toutefois, l'excitation des esprits, autour de lui et jusque dans le sein du cabinet, entravait sa bonne volonté. Impatient de voir arriver l'offre de réparation dont il nous avait laissé l'initiative, il écrivait à son ambassadeur à Paris que, si la France tardait davantage, il se verrait à regret dans la nécessité d'exposer officiellement les motifs pour lesquels l'Angleterre avait droit à cette réparation. Un autre jour, il racontait à M. de Jarnac, comment il avait dû, pour contenter ses collègues, rédiger une note annonçant à la France que M. Pritchard allait être ramené à Taïti par un navire anglais. « Elle est là sur mon bureau, ajoutait-il, mettez-moi en mesure de l'y laisser. » Il était seul dans le cabinet à se prononcer contre une augmentation considérable et immédiate des forces maritimes¹, et, s'il parvenait à faire écarter

¹ Ces armements étaient réclamés notamment par le duc de Wellington, qui disait « que la disposition des Français était d'insulter l'Angleterre partout où ils pourraient le faire impunément, et que le seul moyen de

les mesures d'un appareil provoquant, ordre n'en était pas moins donné aux arsenaux de pousser les armements avec une grande activité¹. Aussi, ne dissimulait-il pas son anxiété : « Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, disait-il à M. de Jarnac, pour aplanir les voies au roi et à M. Guizot ; mais je suis préparé au pire. »

Faut-il ajouter que, des deux côtés du détroit, les oppositions, uniquement occupées d'augmenter les embarras des cabinets, semblaient s'être donné pour tâche d'échauffer les esprits et de rendre toute conciliation plus difficile ? En France, les journaux accusaient chaque matin M. Guizot de méditer quelque lâcheté et ameutaient d'avance contre cette lâcheté toutes les colères patriotiques. En Angleterre, ils faisaient une campagne semblable contre lord Aberdeen ; le parti des saints excitait par ses meetings le fanatisme protestant ; en outre, dans le parlement qui était encore en session, lord Palmerston reprochait à son successeur de s'être plus préoccupé de maintenir M. Guizot au pouvoir que de défendre les grands intérêts de son pays, et, parcourant le globe entier, il montrait partout « la diminution de l'influence et de la considération de l'Angleterre² ». Pour se défendre, les ministres tories croyaient nécessaire de s'exprimer, sur la réparation due à leur gouvernement, en des termes qui, pour être moins brutaux que les premières phrases échappées à sir Robert Peel, n'en fournissaient pas moins à l'opposition française une arme aussitôt employée.

V

Pendant ce temps, sur l'autre théâtre qu'il ne nous faut pas perdre de vue, le conflit avec le Maroc, loin de s'apaiser, prenait un tour qui augmentait encore l'agitation de l'opinion anglaise. Par une malheureuse coïncidence, les deux questions arrivaient, au même moment, à leur phase la plus aiguë. Nous avons déjà indiqué que l'attitude expectante, où s'étaient d'abord renfermés le maréchal Bugeaud et le prince de Joinville, était de celles qui ne pouvaient se beaucoup prolonger. Les jours s'écoulaient et le gouvernement du Maroc ne faisait aucune réponse satisfaisante à l'*ultimatum* de la France. Les démarches du consul anglais n'obtenaient

rester en paix avec eux était d'être plus forts qu'eux sur tous les points du globe. » (*The Greville Memoirs, second part, t. II, p. 254.*)

¹ Cela résulte d'une conversation du duc de Wellington avec M. Greville (*ibid.*), et est confirmé par le journal intime de lord Malmesbury, à la date du 2 septembre 1844. (*Mémoires de lord Malmesbury.*)

² Voy. notamment le discours de lord Palmerston, dans la séance du 7 août 1844.

rien de l'empereur, soit que celui-ci partageât le fanatisme de ses sujets, soit qu'il fût impuissant à le contenir. Les rares communications auxquelles les agents marocains feignaient de se prêter, n'avaient visiblement d'autre but que de traîner les choses en longueur, jusqu'à ce que la mauvaise saison empêchât notre action militaire et surtout maritime; elles se terminaient d'ailleurs presque toujours par quelque insolence, telle que la sommation d'évacuer Lalla-Maghnia ou de pupir le maréchal Bugeaud. Cependant, autour d'Oudjda, l'armée marocaine grossissait chaque jour; le fils de l'empereur venait en grand appareil se mettre à sa tête, et l'on se préparait plus ouvertement que jamais à la guerre sainte. De l'autre côté de la frontière, le maréchal avait assez d'une attente qui lui paraissait « funeste » et « intolérable ». Il s'en exprimait, avec une amertume extrême, dans ses lettres au ministre de la guerre. Le prince de Joinville eût été personnellement plus disposé à continuer encore quelque temps les moyens dilatoires; mais il était piqué des reproches du maréchal qui lui écrivait « que la guerre, pour n'être pas déclarée diplomatiquement, n'en existait pas moins de fait », et qui se plaignait que, dans de telles circonstances, la flotte demeurât inactive. Aussi, le 25 juillet, le prince annonça-t-il au ministre de la marine que, se rangeant par déférence à l'avis du gouverneur général, et voulant maintenir l'unité de vue et d'action entre les deux commandements, il se décidait à sortir de sa réserve. En prenant ce grave parti, le jeune amiral n'était pas en désaccord avec son gouvernement; en effet, le 27 juillet, le ministre, avant même d'avoir reçu la lettre du prince, lui écrivait « de commencer les hostilités, si la réponse à l'*ultimatum* n'était pas satisfaisante ».

Une fois résolu à agir, le prince de Joinville ne laissa pas les choses languir. Le 1^{er} août, il était devant Tanger, avec toute son escadre, composée de 3 vaisseaux, 3 frégates, 4 corvettes et plusieurs bâtiments de moindre rang, en tout 28 navires de guerre. Il attendit encore quelques jours, pour être assuré que le consul anglais avait quitté l'intérieur des terres et était en sûreté. Enfin, le 6 août, en présence des escadres étrangères, spectatrices du combat, il ouvrit le feu contre les fortifications. Après deux heures et demie de canonnade, toutes les batteries étaient éteintes et démantelées. La ville avait été épargnée, à cause de son caractère semi-européen. Nos pertes se réduisaient à 16 blessés et 3 morts; l'ennemi avouait 150 morts et 400 blessés.

En apprenant, le 11 août, le bombardement de Tanger, le maréchal Bugeaud ne put retenir un cri de joie : « Le 14 au plus tard, écrivit-il au prince de Joinville, j'ai la confiance que nous aurons

acquitté la lettre de change que la flotte vient de tirer sur nous. » Son plan fut aussitôt arrêté avec une telle précision qu'il l'envoya d'avance au ministre de la guerre et au commandant de la flotte. L'armée ennemie était massée au delà d'un petit cours d'eau dont le nom allait devenir fameux, l'Isly; elle se composait presque entièrement de cavaliers; en quel nombre? au moins 45 000, ont dit les uns; d'après les autres, plus de 60 000. Les Français n'étaient que 10 000, mais solides et avec l'élite des officiers d'Afrique, La Moricière, Bedeau, Cavaignac, Péliissier, Tartas, Morris, Yusuf, etc. Le maréchal ne s'inquiétait pas de cette disproportion numérique; il avait des idées très arrêtées sur l'impuissance des multitudes sans organisation et sans tactique, et, depuis quelque temps, il ne manquait pas une occasion de développer cette thèse devant les officiers, les sous-officiers et même les simples soldats; on sait que ce professorat militaire était dans ses habitudes et ses goûts. « Ne comptez donc pas les ennemis, disait-il en terminant ses démonstrations; il est absolument indifférent d'en combattre 40 000 ou 10 000, pourvu que vous ne les jugiez pas par vos yeux, mais bien par votre raisonnement qui vous fait comprendre leur faiblesse. Pénétrez au milieu de cette multitude, vous la fendrez comme un vaisseau fend les ondes; frappez et marchez, sans regarder derrière vous : c'est la forêt enchantée; tout disparaîtra avec une facilité qui vous étonnera vous-mêmes. »

Le 12 août, les troupes furent prévenues qu'elles allaient prendre l'offensive. Dans la soirée, eut lieu une scène dont le souvenir est resté profondément gravé chez tous ceux qui y assistèrent¹. Les officiers s'étaient réunis, afin d'offrir un punch à ceux de leurs camarades qui venaient d'arriver de France pour prendre part à la campagne. La fête se donnait au milieu du camp, dans une sorte d'enceinte pittoresquement encadrée de lauriers-roses. On causait, avec une gaieté émue, des événements qui se préparaient. Une seule chose manquait, la présence du grand chef : celui-ci, très fatigué de sa journée, était déjà couché. L'interprète, M. Roches, fut dépêché vers lui. Fort bourré d'abord par celui qu'il réveillait, il le détermina cependant à venir. Les acclamations qui accueillirent le maréchal à son arrivée, chassèrent toute sa mauvaise humeur. On fit cercle; de sa haute taille, il dominait les quatre cents officiers qui l'entouraient. « Après-demain, mes amis, s'écria-

¹ Voy. le récit du général Trochu dans son livre sur l'*Armée française en 1867*, celui de M. Léon Roches, inséré dans l'ouvrage de M. d'Ideville sur le *Maréchal Bugeaud*, celui du capitaine Blanc, dans les *Souvenirs d'un vieux zouave*, et aussi quelques lignes des *Souvenirs d'un officier d'état-major*, par le général de Martimprey.

t-il d'une voix mâle qui portait au loin, sera une grande journée, je vous en donne ma parole. Avec ma petite armée, je vais attaquer l'armée du prince marocain qui s'élève à soixante mille cavaliers. Je voudrais que ce nombre fût double, fût triple, car plus il y en aura, plus leur désordre et leur désastre seront grands. Moi, j'ai une armée, lui n'a qu'une cohue. Je vais vous prédire ce qui se passera. Et d'abord je veux vous expliquer mon ordre d'attaque. Je donne à ma petite armée la forme d'une hure de sanglier. Entendez-vous bien? La défense de gauche, c'est Bedeau; le museau, c'est Péliissier, et moi, je suis entre les deux oreilles. Qui pourra arrêter notre force de pénétration? Ah! mes amis, nous entrerons dans l'armée marocaine comme un couteau dans du beurre. » Il accompagnait ses explications de violents gestes des coudes, très expressifs, qui excitaient la gaieté de l'auditoire. Puis il continua à exposer « l'invincible supériorité des petits groupes organisés sur les grandes masses dépourvues d'organisation, à la condition d'une ferme attitude inspirée par la conscience même de cette supériorité. » Spectacle singulier que celui de ce général démontrant par avance à son armée la victoire qu'il allait lui faire remporter. Bugeaud apparaissait vraiment grand en de pareils moments. L'auditoire était transporté d'enthousiasme, aussi bien les officiers serrés autour du gouverneur, que les soldats groupés hors de l'enceinte, sur les escarpements de la vallée, tous fantastiquement éclairés par la lueur des torches, des lanternes en papier de couleur et par les flammes des cinquante gamelles de punch.

Le lendemain, 13 août, l'armée, feignant d'aller au fourrage, se rapprocha de l'ennemi. Le 14, elle se remit en route à deux heures du matin. La confiance et l'entrain régnaient dans tous les rangs, et les fantassins saluaient au passage leur chef par de gais propos. Vers six heures, en débouchant sur une hauteur, on aperçut tout d'un coup les innombrables tentes des camps marocains qui s'élevaient dans un périmètre plus vaste que celui de Paris. A cette vue, un hurrah immense sortit de toutes les poitrines. L'armée, formant la fameuse hure, traversa à gué l'Isly. Cependant les Marocains étaient montés à cheval et se précipitaient sur notre phalange qui fut littéralement enveloppée d'une nuée de cavaliers. « C'est un lion attaqué par cent mille chacals », disait un Arabe. Nulle part, notre infanterie ne se laissa troubler ni entamer; elle attendait les cavaliers à petite portée, et les arrêtait net par une décharge meurtrière; on les voyait alors tourbillonner sur eux-mêmes et se rejeter en désordre sur ceux qui les suivaient. Pendant deux heures, ainsi entourés et assaillis, les Français avancèrent toujours, conservant leur même ordre; ils finirent par atteindre la

hauteur sur laquelle était le camp. Le maréchal, se rendant compte que les bandes marocaines étaient fatiguées et brisées par leurs efforts infructueux, fit sortir ses escadrons de chasseurs et de spahis qu'il avait gardés jusqu'ici entre les oreilles de la hure; il en lança une partie contre le camp, tandis que l'autre précipitait la déroute des cavaliers ennemis. Dès midi, la victoire était complète : tout s'était passé comme l'avait prévu le maréchal. Nous n'avions que vingt-sept morts et une centaine de blessés. Nos adversaires laissaient huit cents cadavres sur le champ de bataille. La tente, le parasol et la correspondance du fils de l'empereur, dix-huit drapeaux, onze pièces de canon, des chaînes de fer destinées aux prisonniers français, un butin immense, étaient tombés entre nos mains. Les jours suivants, le maréchal eût volontiers poursuivi plus avant les restes de l'armée marocaine; mais ses troupes, épuisées par une chaleur torride, décimées par les maladies, étaient pour le moment incapables d'un nouvel effort.

Pendant ce temps, la flotte continuait ses opérations. En quittant Tanger, elle se dirigea au sud, vers Mogador. Cette ville, principal centre commercial de l'empire, était la propriété particulière du souverain qui en louait les maisons et trouvait là l'une des sources les plus claires de son revenu. Arrivée, le 11 août devant Mogador, par une mauvaise mer, l'escadre fut, pendant plusieurs jours, empêchée d'agir. Enfin, le 15, le lendemain de la bataille d'Isly, le bombardement commença. La résistance fut plus sérieuse qu'à Tanger. Après un vif combat, les compagnies de débarquement s'emparèrent de la petite île fortifiée qui fermait l'entrée du port. Le lendemain, nouvelle descente à terre pour détruire les défenses de la ville. En se retirant, le prince laissa 500 hommes solidement établis dans l'île et quelques-uns de ses bâtiments dans le port.

Neuf jours avaient suffi pour frapper des coups décisifs sur terre et sur mer. Autant nos chefs militaires s'étaient montrés patients et prudents avant que fût venue l'heure d'agir, autant ils avaient été prompts et résolus dans l'action. Des deux façons, ils avaient répondu aux vues du gouvernement. C'était bien ce qui convenait d'une part pour rassurer l'Europe sur nos desseins, de l'autre pour « prouver au Maroc, suivant le mot du prince de Joinville, qu'il ne fallait pas jouer avec nous ».

VI

Les nouvelles de ces heureux faits d'armes, arrivant coup sur coup, firent grand effet en France. Le public fut flatté dans son

amour-propre national; on lui avait tant répété que le gouvernement n'oserait rien faire! Les journaux de l'opposition eux-mêmes durent reconnaître que la campagne avait été bien menée; mais ils prétendirent que le prince de Joinville et le maréchal Bugeaud avaient agi contre leurs instructions et violenté la lâcheté du ministère.

En Angleterre, au contraire, où l'opinion était déjà si troublée des événements de Taïti, le canon de notre flotte eut un douloureux retentissement. Le bombardement de Tanger y fut connu vers le 16 août. L'alarme se manifesta aussitôt très vive¹, et alla grossissant les jours suivants, bien que les événements plus graves d'Isly et de Mogador fussent encore ignorés. « On répète, écrivait de Londres M. de Jarnac, le 22 août, que la paix du monde entier est maintenant à la merci de chaque incident d'une guerre qui semble placer en conflit inévitable les intérêts majeurs de la France et de l'Angleterre... Je ne vois personne qui ne me parle de la situation actuelle avec une vive appréhension². » Sir Robert Peel sentait renaître ses premières défiances. Se reportant toujours à l'expédition d'Alger en 1830, il exprimait la crainte que les événements du Maroc n'eussent même issue. Tous les faux bruits qu'on lui apportait sur nos armements maritimes trouvaient créance chez lui; voyant un conflit probable et prochain, il insistait auprès de ses collègues pour que l'Angleterre s'y préparât sans retard. M. Guizot, surpris et blessé de ces inquiétudes, rappela comment la France avait été forcée à une guerre qu'elle eût désiré éviter, et, tout en revendiquant fermement le droit de ne négliger aucun des moyens qui pouvaient rendre

¹ « Voilà le canon de Tanger parti, écrivait M. Désages à M. de Jarnac, le 13 août 1844. A en juger par la consternation du pauvre lord Cowley (ambassadeur de la reine d'Angleterre à Paris), cela aura grand retentissement à Londres. » (*Documents inédits.*)

² Un fait de presse qui fit alors beaucoup de bruit, montre bien ce qu'il y avait d'animosité contre la France dans certaines parties de l'opinion anglaise. Le principal journal de Londres, le *Times*, publia quelques lettres qu'il prétendait avoir été écrites par des officiers de la flotte britannique, témoins du bombardement de Tanger, lettres où nos marins et leurs chefs, « Joinville et sa bande », comme on disait, étaient accusés d'avoir déshonoré le pavillon français par leur incapacité et par leur couardise. L'indignation fut extrême en France. Les plus sages, tels que le *Journal des Débats*, déclarèrent que de tels procédés risquaient de rendre vains les efforts faits pour maintenir la paix. Il est vrai qu'en Angleterre même, on eut honte de ce genre d'attaques; des protestations s'élevèrent contre la publication du *Times*. Les autorités navales s'émurent; une enquête ayant révélé que l'auteur des lettres était le chapelain du vaisseau le *Warspite*, ce chapelain fut révoqué, et le commandant de la flotte britannique dans la Méditerranée flétrit sa conduite par un ordre du jour.

cette guerre efficace et assurer la sécurité de notre territoire algérien, il ajouta, pour dissiper les ombrages de sir Robert Peel : « Pas plus aujourd'hui qu'avant l'explosion de la guerre, nous n'avons aucun projet, aucune idée d'occupation permanente sur aucune partie du territoire marocain. Nos succès ne changeront rien à nos intentions, n'ajouteront rien à nos prétentions. » Lord Aberdeen, demeuré fidèle à l'entente cordiale, se servait de ces déclarations pour rassurer ses collègues, mais pas toujours avec succès.

Ce fut bien pis quand, dans les derniers jours d'août, on apprit, à Londres, la bataille d'Isly, et surtout l'occupation de Mogador qui apparut comme le début d'un établissement sur la terre marocaine. Les journaux whigs, prompts à exploiter cette alarme jalouse, n'avaient pas assez d'invectives contre ce ministère qui, depuis trois ans, suivant l'expression de lord Palmerston, « baisait presque la terre devant l'allié français ». L'une des conséquences de cette émotion fut de rendre beaucoup plus aiguë, entre les deux cabinets, la question soulevée par l'arrestation de M. Pritchard. Cela se concevait. Si les événements d'Afrique fournissaient aux whigs un prétexte pour attaquer la politique de lord Aberdeen, il était difficile que le gouvernement britannique y trouvât un sujet sérieux de réclamation à adresser au gouvernement français, surtout en présence des assurances formelles que celui-ci donnait de son absolu désintéressement. De ce côté, l'Angleterre avait à la fois beaucoup de déplaisir et pas de grief. Mais ce grief qui lui échappait dans l'affaire du Maroc, ne croyait-elle pas le posséder dans celle de Taïti, où M. Guizot n'avait encore offert aucune réparation? On se montra donc, à Londres, d'autant plus porté à mal prendre ce retard qu'on était plus mortifié de ce qui venait de se passer en Afrique. L'attitude fut telle qu'un conflit armé semblait possible, quelques-uns même disaient probable.

Notre chargé d'affaires, le comte de Jarnac, vit le danger et s'empressa de le signaler à M. Guizot. Dans une dépêche en date du 28 août, il montrait « l'idée s'accréditant, en Angleterre, que, malgré le désir des deux souverains et des deux cabinets, une rupture était à la veille d'éclater ». Puis il ajoutait : « Il est de mon devoir de le dire à Votre Excellence, et assurément je ne suis pas le seul à l'en informer; la guerre, ses conséquences probables, les forces, les ressources, les alliances respectives des deux pays sont devenues ici le thème général de la conversation, et les classes qui, par leurs habitudes et leurs intérêts, seraient le moins portées à admettre ces formidables éventualités, se prêtent aujourd'hui à les prévoir et à les discuter. Votre Excellence aura remarqué que le rappel de lord Cowley a été formellement indiqué, sinon réclamé ces jours-ci, par

le principal organe de l'opinion publique. Je sais d'ailleurs, à ne pouvoir en douter, que les membres les plus influents du conseil des ministres se sont vivement émus de cette situation, qu'un changement complet dans la politique extérieure de la Grande-Bretagne est discuté chaque jour, que les partis les plus extrêmes, ceux qui rendraient peut-être impossible le maintien des relations diplomatiques entre les cours, sont sans cesse passés en revue. J'ai tout lieu de craindre que, si aucun arrangement des différends actuels ne pouvait être arrêté, une politique au plus haut point compromettante pour les relations des deux cours ne saurait longtemps encore tarder à prévaloir dans le conseil. »

L'opposition française a soutenu après coup que, dans cette circonstance, notre jeune chargé d'affaires avait manqué de sang-froid et de clairvoyance, qu'il avait été la dupe de lord Aberdeen, en prenant au vrai des alarmes systématiquement exagérées, et qu'il avait cru trop facilement au danger de la guerre. Les témoignages contemporains anglais, témoignages d'autant moins suspects qu'ils ressortent de documents intimes, nullement destinés à une publicité immédiate, justifient M. de Jarnac. Lord Palmerston écrivait à son frère, le 29 août 1844 : « Les esprits les plus tranquilles commencent à regarder une guerre avec la France comme un événement que toute notre prudence ne peut pas longtemps empêcher et auquel nous devons nous préparer sans délai. Dans une telle guerre, le gouvernement recevra l'appui unanime de la nation entière, et toutes les nouvelles charges qui pourront devenir nécessaires pour cet objet, seront volontiers supportées ¹. » Dira-t-on que lord Palmerston est suspect à cause de son animosité contre la France? Voici lady Holland, grande amie de notre pays, fort opposée pour son compte à la guerre, qui constate avec chagrin, dans une lettre à lady Palmerston, « que tout le monde, en Angleterre, est résigné à la guerre et est préparé à la supporter, fût-ce au prix de 10 pour 100 d'*income-tax* ² ». Lord Malmesbury, après avoir rapporté dans son journal intime, toujours à la même époque, que « l'on faisait des préparatifs militaires dans tous les arsenaux », ajoutait : « Lord Canning, sous-secrétaire d'État au *foreign office*, m'avait écrit, après le bombardement de Tanger, que, pendant plusieurs jours, la guerre avec la France avait été imminente; l'occupation de Mogador va encore compliquer la situation ³. » Même impression recueillie dans le journal de M. Charles Greville ⁴.

¹ Bulwer, *Life of Palmerston*, t. III. p. 129.

² Cité par lord Palmerston à la date du 21 août 1844. (*Ibid.*, p. 132).

³ *Mémoires de lord Malmesbury*, à la date du 2 septembre 1844.

⁴ *The Greville Memoirs, second part*, vol. II, p. 253.

Enfin la reine Victoria mandait à son cher oncle, le roi des Belges, combien elle était « affligée et effrayée du nuage menaçant qui planait sur les relations de l'Angleterre avec la France »; et plus tard, quand les affaires seront arrangées, elle écrira : « Il est nécessaire que vous et ceux qui sont à Paris sachiez combien le danger était imminent ¹. »

Pendant qu'à Londres les choses menaçaient de tourner à une rupture, en France, on était à la fois inquiet et excité. La bourse baissait sur les bruits de guerre, et un observateur de sang-froid notait que « jamais, sans en excepter peut-être 1840, l'opinion, même celle des hommes d'ordinaire sages et pacifiques, n'avait été plus montée contre les Anglais ² ». Les journaux de la gauche faisaient tout pour augmenter cette excitation. Le moindre ménagement envers la Grande-Bretagne était dénoncé par eux comme une lâcheté et une trahison. A voir la façon dont ils donnaient à entendre que le vrai vaincu, dans la dernière campagne, n'était pas le Maroc, mais l'Angleterre, on eût dit qu'ils s'étaient donné mission de fournir aliment aux méfiances de cette dernière. S'ils voulaient bien assurer les puissances continentales que, pour le moment, nous ne visions pas la rive gauche du Rhin, ils avertissaient nos voisins d'outre-Manche que notre ambition se portait désormais sur le domaine colonial et maritime. Bien plus, le *National* discutait ouvertement les chances d'un débarquement sur les côtes de la Grande-Bretagne, et il soutenait que l'entreprise était d'un succès facile. Ces articles, aussitôt reproduits et commentés au delà du détroit, ne contribuaient pas à y calmer les esprits.

Les chancelleries européennes apercevaient le péril de la situation et s'en préoccupaient. A Vienne, M. de Metternich, tout en se félicitant de voir « crouler » l'entente cordiale, contre laquelle il s'était toujours plu à dogmatiser, se demandait, non sans angoisse, « si la banqueroute de cette entente cordiale n'entraînerait pas celle de la paix politique »; en dépit des intentions pacifiques des deux gouvernements, il trouvait « les choses fort dangereusement placées ³ ». Ce que devaient être les espérances du czar à l'approche d'un tel conflit et ses dispositions empressées à soutenir l'Angleterre contre nous, on peut en avoir idée en se rappelant ce qu'il était venu faire naguère à Londres. Mêmes sentiments, avec un peu moins d'impé-

¹ Lettres de la fin d'août et du commencement de septembre 1844, citées dans la *Vie du Prince consort*.

² *Journal inédit du baron de Viel-Castel*, à la date du 27 août 1844.

³ Lettres au comte Apponyi, du 29 et du 30 août 1844. (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 29 à 31.)

tuosité, à Berlin. Par une coïncidence qui n'était pas indifférente, le frère du roi de Prusse, celui qui sera plus tard l'empereur Guillaume I^{er} et le redoutable ennemi de la France, était alors l'hôte de la cour de Windsor et nouait avec elle des relations très intimes. Aussi le *Times*, dans un article menaçant, nous avertissait-il qu'en cas de guerre, les puissances du Nord seraient avec l'Angleterre, contre la France isolée. M. Bresson, qui était à cette époque ambassadeur à Madrid, mais qui connaissait bien l'Europe centrale pour avoir été pendant longtemps ministre à Berlin, écrivait à M. Guizot, le 2 septembre : « Finissez cette affaire ; rentrons dans des termes convenables avec l'Angleterre. Le reste de l'Europe épie nos dissentiments pour se ranger aveuglément et en forcené contre nous. Je connais bien les puissances allemandes ; ne nous faisons pas d'illusions ¹. »

VII

Il ne fallait pas en effet laisser se prolonger davantage un tel état de choses. Nos ministres le comprenaient. Il leur paraissait d'ailleurs que les succès obtenus en Afrique permettaient d'être conciliant et que la victoire rendait la modération plus facile. Le roi les poussait fort dans ce sens ; depuis longtemps, il aspirait à en finir avec ce qu'il appelait « les tristes bêtises de Taïti », à sortir « du guépier du Maroc », et à « mettre au *requiem* ces malheureux incidents ² ».

Tout d'abord résolution fut prise de ne pas retarder davantage, dans l'affaire Pritchard, la communication officielle que le cabinet anglais attendait depuis plus d'un mois. Seulement quelle satisfaction le cabinet français pouvait-il offrir pour les torts de forme que, d'accord avec M. Bruat, il avait reconnus et regrettés dès le premier jour ? Malgré son esprit de conciliation, il persistait à ne pas vouloir entendre parler des mesures suggérées par lord Aberdeen, c'est-à-dire du retour de M. Pritchard et de l'éloignement des officiers français. Il lui fallait trouver quelque autre solution dont se contentât l'Angleterre et qui fût plus acceptable pour la France. Ainsi fut-il amené à reprendre une idée qui s'était fait jour un moment, à Londres, dans les premiers pourparlers, mais qui avait été aussitôt rejetée dans l'ombre, celle d'une indemnité allouée à

¹ *Documents inédits.*

² Expressions employées par le roi dans une lettre au maréchal Soult, en date du 14 août 1844 (*Documents inédits*), et dans une lettre au roi des Belges, non datée, mais qui doit être du 1^{er} ou du 2 septembre. (*Revue rétrospective.*)

M. Pritchard. Il jugeait, non sans raison, beau coup moins coûteux de payer les torts commis avec quelques écus qu'avec la disgrâce de nos officiers. Un dédommagement accordé de ce chef laissait entiers le droit de la France et l'honneur de ses agents. Comme M. Guizot l'a écrit lui-même plus tard, on ne pouvait refuser davantage et accorder moins. On devait même craindre que l'Angleterre ne jugeât pas suffisante une satisfaction si inférieure à celle qu'elle avait désirée. Sa décision prise, le cabinet français ne perdit pas un instant. M. Guizot adressa à M. de Jarnac deux dépêches, destinées à être communiquées à lord Aberdeen. Dans la première, datée du 29 août 1844, il commençait par affirmer très nettement que les autorités françaises avaient eu le droit de renvoyer M. Pritchard et que celui-ci, par sa conduite, avait mérité ce renvoi; seulement il exprimait son « regret » et son « improbation » au sujet de « certaines circonstances qui avaient précédé l'expulsion ». Il protestait de sa volonté d'assurer à tous les missionnaires la liberté dont ils avaient besoin, mais ne se déclarait pas moins résolu à « maintenir et à faire respecter les droits de la France ». Il terminait en témoignant la « confiance que, pleins l'un pour l'autre d'une juste estime, les deux gouvernements avaient le même désir d'inspirer à leurs agents les sentiments qui les animaient eux-mêmes, et de leur interdire tous les actes qui pourraient compromettre les rapports des deux États ». Dans la seconde dépêche, datée du 2 septembre, M. Guizot, rappelant « son regret et son improbation de certaines circonstances qui avaient précédé le renvoi de M. Pritchard », se disait « disposé à accorder à M. Pritchard, à raison des dommages et des souffrances que ces circonstances avaient pu lui faire éprouver, une équitable indemnité. » Quant à la fixation du chiffre, le ministre proposait d'en remettre le soin aux deux commandants des stations française et anglaise dans l'océan Pacifique. On le voit, de ces deux pièces il ressortait très clairement que l'indemnité était offerte, non pour l'expulsion dont on maintenait au contraire la légitimité, mais pour quelques « circonstances » fâcheuses qui l'avaient précédée.

Aussitôt nos propositions arrivées à Londres, le cabinet anglais se réunit pour en délibérer. Il trouvait sans doute la satisfaction « mince » (*slender*); mais divers motifs le déterminèrent à n'y pas regarder de trop près : lui aussi sentait le besoin d'en finir; il souhaitait vivement annoncer l'arrangement, dans le discours de clôture de la session qui allait être prononcé le 5 septembre; il se rendait compte combien serait déraisonnable une guerre pour un si petit sujet; enfin, à ce moment même, les affaires d'Irlande prenaient une tournure qui lui faisait désirer de ne pas se mettre un

autre embarras sur les bras¹. Ajoutons que l'influence de lord Aberdeen s'exerçait, comme toujours, dans le sens de la conciliation; M. Guizot lui avait fait savoir d'avance qu'en cas de refus, se trouvant placé entre des concessions qu'il ne voudrait pas faire et la guerre, il ne resterait pas au pouvoir. « Alors, avait répondu le secrétaire d'État, je n'aurais point à choisir; nous nous retirerions ensemble, et notre politique succomberait avec nous². » Le cabinet tory se prononça donc pour l'acceptation pure et simple des offres françaises. Interrogé dans la dernière séance de la Chambre des communes, le 5 septembre, sir Robert Peel déclara que l'affaire de Taïti venait de se terminer « de la manière la plus amicale et la plus satisfaisante ». Il refusa néanmoins d'en dire plus long et de faire connaître les conditions de l'arrangement; il craignait évidemment que l'opposition ne profitât de ce que la clôture de la session n'était pas encore prononcée pour exploiter contre le cabinet le désappointement que ces conditions devaient causer au public. Quelques heures après, le discours de la reine, prononçant la prorogation du parlement, se borna également à faire connaître que les difficultés élevées entre les deux gouvernements avaient été « heureusement écartées, grâce à leur esprit de justice et de modération ». Le lendemain, 6 septembre, par une dépêche adressée à son ambassadeur à Paris, lord Aberdeen annonça officiellement au gouvernement français l'acceptation de ses offres; il se déclarait entièrement satisfait et n'élevait aucune objection sur la façon dont M. Guizot avait posé la question et revendiqué les droits des autorités françaises; tout au plus faisait-il observer que M. Pritchard « niait la vérité des allégations portées contre lui », mais en se gardant bien de prendre cette négation à son compte. Tout révélait chez le ministre anglais la volonté de ne laisser aucune trace du conflit. « Ma conviction, écrivait-il, est que le désir sincère des deux gouvernements de cultiver l'entente la meilleure et la plus cordiale rend presque impossible que des incidents de cette nature, s'ils sont vus sans passion et traités dans un esprit de justice et de modération, puissent jamais aboutir autrement qu'à une issue amicale et heureuse. »

Le gouvernement français ne s'était pas montré moins pressé de mettre fin à la guerre avec le Maroc. En même temps qu'il proposait à Londres une solution de l'affaire Pritchard, il écrivait, le 30 août, aux agents diplomatiques qui assistaient le prince de Joinville, — c'étaient M. de Nion, consul à Tanger, et le duc de Glücksberg,

¹ *The Greville Memoirs, second part*, vol. II, p. 253, 254.

² Lettre de M. de Jarnac à M. Guizot, en date du 29 août 1844.

fils du duc Decazes, alors secrétaire d'ambassade à Madrid, — de se transporter immédiatement devant Tanger et de faire savoir à l'empereur du Maroc que nous étions prêts à traiter avec lui sur les bases de l'*ultimatum* signifié avant l'ouverture des hostilités; on n'en a pas oublié les quatre conditions : dispersion des troupes rassemblées sur la frontière; châtement des auteurs des agressions commises sur notre territoire; expulsion d'Abd-el-Kader; délimitation de la frontière telle qu'elle existait du temps des Turcs. M. Guizot eut soin d'aviser aussitôt le gouvernement anglais de cette démarche. Ainsi les succès de nos armes ne faisaient rien ajouter aux premières demandes. Il ne manquait pas de gens pour conseiller de se montrer plus exigeant, de réclamer, par exemple, une indemnité pour les frais de la guerre, la remise d'Abd-el-Kader entre nos mains, et l'occupation, jusqu'à complète exécution du traité, de quelque partie du territoire ennemi. Rien sans doute n'eût été plus justifié; mais il fallait songer aux conséquences. Il était à prévoir que l'empereur repousserait ces conditions¹. En admettant même qu'il les acceptât, il ne trouverait le moyen ni de réunir l'argent, ni de s'emparer de l'émir; force nous serait d'aller prendre nous-mêmes la rançon et l'otage qu'on ne voudrait ou qu'on ne pourrait pas nous livrer. C'était donc, dans tous les cas, prolonger indéfiniment la guerre, ce que notre gouvernement voulait éviter, non seulement par préoccupation de ses relations avec l'Angleterre, mais parce qu'en elle-même cette guerre présentait des difficultés qui n'étaient nullement en rapport avec les avantages qu'on prétendait en tirer. Il ne fallait pas oublier qu'au lendemain de la bataille d'Isly, notre armée était épuisée par la chaleur et incapable d'un effort de plus. Les obstacles venant du climat et du sol n'étaient pas les seuls à prévoir. En frappant de nouveaux coups, nous risquions de faire crouler le pouvoir déjà peu solide de l'empereur Abd-er-Rhaman, et alors, dans l'anarchie qui suivrait, aux prises avec des populations insaisissables, comment en finirions-nous? Ne serions-nous pas attirés dans l'engrenage d'une nouvelle conquête dont nous ne voulions pas? Ou bien, si cette crise portait Abd-el-Kader à la place d'Abd-er-Raman, substitution dont on commençait à parler chez les plus fanatiques de nos adversaires, y gagnerions-nous? Si l'on avait jugé nécessaire de donner une leçon à l'empereur, on ne voulait pas l'abattre; bien au contraire, la

¹ « J'ai la conviction, écrivait alors le maréchal Bugeaud au prince de Joinville, que l'empereur s'exposerait plutôt à continuer une mauvaise guerre que de donner un seul million. Je sais qu'il est sordidement intéressé. Quant à Abd-el-Kader, il ne pourrait pas le livrer, sans se faire honnir par tout son peuple. »

leçon donnée, on avait intérêt à le rassurer, à le raffermir, à lui prouver qu'il pouvait et devait vivre avec nous en ami. Tels furent les motifs, très réfléchis et après tout fort raisonnables, pour lesquels, en posant les conditions du traité à conclure, le cabinet français résolut de se montrer très peu exigeant, de se contenter du possible et de l'indispensable. Même à ces conditions, était-il assuré d'en finir tout de suite? Obtiendrait-il de Fez une réponse nette et prompte? Trouverait-il seulement des négociateurs ayant pouvoir et volonté de traiter? Ne devait-il pas s'attendre aux lenteurs cauteleuses qui sont l'habitude de ces sortes de gouvernements, et qui, dans le cas particulier, pouvaient être un calcul?

Les choses marchèrent avec une rapidité inespérée. Dès le 3 septembre, avant l'arrivée des instructions de M. Guizot, le prince de Joinville fut avisé que l'empereur demandait la paix et se déclarait prêt à nous donner satisfaction. S'étant assuré des pouvoirs de ceux qui lui transmettaient cette demande, le prince, assisté de M. de Nion et du duc de Glücksberg, se rendit devant Tanger, le 10 septembre, et fit signifier aux plénipotentiaires marocains un traité tout rédigé et conforme à notre *ultimatum*¹; ce traité devait être accepté immédiatement, sans discussion, sinon la guerre continuerait. En deux heures tout fut signé. Le prince prit alors sur lui d'ordonner l'évacuation immédiate de l'île de Mogador. Dans sa façon de faire la paix, il montrait le même mélange de prudence et de décision, dont il avait fait preuve dans l'action. « Guerre forte, paix généreuse et douce », c'est par ces mots que, quelques jours après, le roi Louis-Philippe résumait la conduite de son gouvernement.

Les deux questions étaient donc résolues à quelques jours de distance, et, par suite, tous les dangers qu'elles avaient paru un moment soulever se trouvaient dissipés. Le gouvernement français s'en félicitait vivement. « Nous voilà hors de deux grosses affaires, mandait M. Guizot au maréchal Soult, le 18 septembre. J'espère que vous aurez été content de la manière dont elles se sont terminées. Le cabinet reste, je crois, en bonne position. On se fortifie

¹ Ce traité différait cependant de l'*ultimatum* en un point, c'est qu'il stipulait la mise hors la loi d'Abd-el-Kader, au lieu de son expulsion. En conséquence de cette mise hors la loi, sorte d'excommunication religieuse autant que politique, les Marocains s'engageaient à poursuivre à main armée l'émir sur leur territoire, jusqu'à ce qu'il fût expulsé ou tombé entre leurs mains; dans ce dernier cas, il serait transporté dans une ville du littoral de l'Ouest, et les deux gouvernements se concerteraient sur les mesures à prendre. Rien de mieux, si l'on eût pu compter sur l'exécution sérieuse de ces engagements.

par les difficultés qu'on a vaincues ¹. » La satisfaction du gouvernement anglais n'était pas moins complète. « L'heureuse fin de nos difficultés avec la France est une bénédiction », écrivait, le 14 septembre, la reine Victoria au roi des Belges ². Mais, pendant que tel était le sentiment des pouvoirs responsables, les oppositions irresponsables, des deux côtés du détroit, affectaient de se plaindre d'autant plus haut qu'elles se savaient maintenant garanties contre tout danger de guerre par la sagesse des cabinets. A Londres, les journaux de lord Palmerston dénonçaient, avec colère, « la poltronnerie qui régnait au *foreign office* ». « La France, disaient-ils, sait maintenant qu'elle peut nous braver. » Ils se complaisaient à faire ressortir que, dans l'affaire de Taïti, lord Aberdeen « s'était humblement contenté de l'ombre d'une excuse », et que le capitaine d'Aubigny sortait de là sans le moindre désagrément. « Nous avalons une insulte, concluaient-ils, et reculons devant une querelle. » A Paris, M. Guizot n'était pas mieux traité. Sans doute la presse de gauche, qui avait jusqu'au dernier moment soutenu que notre ministre n'oserait pas refuser le rappel de M. d'Aubigny, fut d'abord un peu déconcertée quand elle sut les conditions toutes différentes de l'arrangement conclu dans l'affaire Pritchard ; elle se laissa même aller à railler la mesquinerie de la satisfaction dont avait dû se contenter le cabinet anglais ; mais cela ne dura pas, et elle eut bientôt découvert que l'octroi d'une indemnité était plus déshonorant encore que ne l'aurait été le rappel des officiers. « On comprend, disait-elle aux ministres, que lord Aberdeen ait été facile sur le reste, du moment où il vous imprimait cette honte sur le front. » De même, pour le Maroc, ces journaux, un moment surpris par l'heureuse promptitude des négociations, ne tardèrent pas à dénoncer la précipitation avec laquelle le gouvernement avait « offert humblement la paix » et « bâclé » un traité digne, selon eux, d'être comparé à celui de la Tafna. A les entendre, au lieu d'obtenir le prix de nos victoires, le dédommagement de nos sacrifices, on s'était contenté de belles paroles, de vaines promesses, sans prendre aucune garantie de leur exécution, bien plus en renonçant, par l'évacuation hâtive de Mogador, au moyen de contrainte que nous possédions déjà, et tout cela par obéissance craintive aux ordres et aux menaces de l'étranger. En France comme en Angleterre, ce langage de la presse n'était pas sans action sur le public dont il caressait certains ressentiments, et l'on devait dès lors prévoir que les oppositions parlementaires trouveraient là, pour la prochaine

¹ *Documents inédits.*

² Cité dans la *Vie du Prince consort.*

session, un de leurs meilleurs terrains d'attaque. Au fond, cependant, les deux nations étaient satisfaites. En dépit des bravades auxquelles elles s'étaient plus ou moins associées, elles avaient eu très peur de la guerre¹ et se sentaient fort soulagées de la voir écartée. En France notamment, ceux-là même qui ne semblaient pas fâchés d'entendre reprocher à M. Guizot son manque de fierté, eussent été implacables pour le ministère qui aurait laissé rompre la paix. M. de Barante, après avoir analysé cet état d'esprit avec sa perspicacité habituelle, concluait ainsi : « La solution de nos difficultés avec l'Angleterre est un grand sujet de contentement, non seulement dans la région de la cour et du ministère, mais dans l'opinion générale². »

En tous cas, à regarder aujourd'hui les choses de haut et de loin, l'histoire n'hésite pas. Entre ces oppositions qui, par calcul de parti, ont grossi et envenimé des accidents secondaires, parfois même insignifiants, de la politique extérieure, au point d'en faire des questions dangereuses, qui ont risqué de jeter leur pays dans la guerre afin de renverser ou seulement d'embarrasser un cabinet, et ces gouvernements qui, dédaigneux de la popularité, plus soucieux du péril public que du leur propre, se sont mis en travers des irritations passagères, des entraînements irréflechis de l'opinion, pour sauvegarder les intérêts supérieurs et permanents de leurs nations, la postérité donne hautement raison aux gouvernements. Et, pour ne parler que de la France qui nous occupe particulièrement, nous ne parvenons pas à trouver coupable de faiblesse le cabinet qui, dans l'affaire du Maroc, a écarté toute médiation étrangère, s'est fait justice à main armée, a bombardé Tanger et Mogador devant la flotte anglaise, et a dicté seul la paix à l'empereur vaincu ; le cabinet qui, dans l'affaire de Taïti, a refusé toutes les satisfactions de principe et de personnes désirées à Londres et s'est borné à offrir, pour des torts incontestables, un léger dédommagement pécuniaire³. Sans doute, en traitant ces affaires, nos ministres se sont préoccupés de ménager l'Angleterre avec laquelle ils tenaient à bien vivre, et de ne pas compromettre la paix européenne qui leur paraissait importer plus à la France que tels petits avantages en

¹ Le duc de Broglie écrivait le 5 septembre 1844 : « De ce côté-ci de la Manche, tout le monde meurt de peur, au milieu des bravades et des cris de victoire, et le parti conservateur tout entier supplie M. Guizot de se montrer complaisant, tandis que le parti Thiers le pousse dans le même sens, en lui disant que c'est sa faute. » (*Documents inédits.*)

² Lettre du 25 septembre 1844, adressée à M. d'Houdetot. Voy. aussi une lettre du 5 septembre. (*Documents inédits.*)

³ En fait, l'indemnité n'a jamais été payée à M. Pritchard.

Afrique ou en Océanie. Qui peut s'en étonner et leur en faire un reproche? Au contraire, quelle condamnation paraîtrait assez sévère contre les hommes d'État qui eussent laissé sortir une grande guerre d'accidents aussi secondaires que les incursions des fanatiques Marocains, aussi misérables que la querelle avec le révérend Pritchard? Au plus aigu de la crise, le roi Louis-Philippe, qui était pour beaucoup dans la politique alors suivie par son gouvernement, écrivait au roi des Belges : « Je n'ai pas de patience pour la manière dont on magnifie si souvent des bagatelles en *casus belli*. Ah! malheureux que vous êtes! Si vous saviez comme moi ce que c'est que *bellum*, vous vous garderiez bien d'étendre, comme vous le faites, le triste catalogue des *casus belli* que vous ne trouvez jamais assez nombreux pour satisfaire les passions populaires et votre coupable soif de popularité ¹. » Cette lettre n'a été connue qu'après la révolution de Février. Si quelque indiscretion l'avait fait publier au moment où elle a été écrite, il est probable que l'opposition eût feint d'y trouver un patriotisme trop timide. Aujourd'hui, il n'est pas à craindre que ce langage ne soit pas compris; les générations nouvelles n'ignorent plus « ce que c'est que *bellum* ».

Le 18 décembre 1849, Louis-Philippe, réfugié en Angleterre, faisait à l'homme d'État qui avait présidé le cabinet anglais en 1844, l'honneur de visiter son manoir. Au moment où il se retirait, sir Robert Peel, alors guéri par l'expérience des vellétés de méfiance qui lui avaient parfois traversé l'esprit pendant son ministère, lui adressa ces nobles paroles : « Sire, nous vous avons dû la paix du monde; chef d'une nation justement susceptible, justement fière de sa gloire militaire, vous avez su atteindre ce grand but de la paix, sans jamais sacrifier aucun intérêt de la France, sans jamais laisser porter aucune atteinte à son honneur dont vous étiez plus jaloux que personne. C'est surtout aux hommes qui ont siégé dans les conseils de la couronne britannique qu'il appartient de le proclamer ². » Au milieu des tristesses de l'exil et en face de la mort prochaine, le vieux roi déchu a dû trouver, dans cet hommage d'un étranger, la consolation de tant d'injustices françaises. Il pressentait que l'histoire s'approprierait les paroles de sir Robert Peel.

Paul THUREAU-DANGIN.

La fin prochainement.

¹ *Revue rétrospective*.

² *Sir Robert Peel*, par M. Guizot.

NADIA

SCÈNES RUSSES¹

XXIV

Le prince Toumanoff avait deux fois changé de domicile depuis l'arrestation de sa femme. Nadia obtint les indications les plus confuses, et ne parvint à le rejoindre qu'après plusieurs jours de recherches infructueuses. Il s'était retiré dans un des faubourgs de la ville, et habitait avec un nihiliste ardent, dont le fanatisme étroit et sombre n'avait pas autrefois médiocrement contribué à ouvrir les yeux de Nadia. Plusieurs adeptes se trouvaient réunis dans une petite pièce d'aspect sordide et de propreté douteuse, autant du moins qu'on en pouvait juger à travers l'épaisse fumée de tabac qui l'obscurcissait. Inutile de dire que Nadia n'y reçut pas le plus chaleureux accueil, on lui reprocha sa désertion; elle avait trahi ses frères, elle était aux ordres de la police. N'avait-elle pas à Biastolby fait cause commune avec les ennemis acharnés du peuple? Et maintenant, si elle avait pu arriver jusqu'à Sacha, c'était grâce à l'appui du plus redoutable des agents d'oppression. La pauvre enfant, muette devant ce débordement d'injures, s'échappa enfin, et rentra chez elle, le cœur abreuvé de dégoût, mais soulagé d'un grand poids. Elle avait achevé sa triste mission, elle pouvait partir.

Aniussa l'attendait au seuil de la maison. Le visage bouleversé de la femme de charge remplit Nadia d'une crainte vague.

— Qu'est-il encore arrivé, grand Dieu? demanda-t-elle.

Elle sut bientôt la funèbre vérité. Son père, le colonel Olsheffsky, avait appris à Kieff l'arrestation de sa fille Sacha. Ulcéré déjà par de cuisantes déconvenues, criblé de dettes, il n'avait pu supporter ce nouveau malheur, qui atteignait l'honneur de son nom, et le

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1888, 10 et 25 janvier, et 10 février 1889.

frappait dans son affection la plus chère. Son désespoir avait été d'autant plus profond qu'il s'accusait, non sans justice, de ne pas avoir rempli ses devoirs envers ses enfants. Sans proférer une parole, il s'était enfermé dans sa chambre, avait écrit une courte lettre, puis s'était tiré dans l'oreille un coup de revolver. Son valet de chambre avait dû faire enfoncer la porte et l'avait trouvé sans vie, défiguré par une horrible blessure. Il précédait de quelques heures le corps de son maître, et remit à Nadia la lettre fatale.

« Que personne ne soit accusé de ma mort, disait le colonel, je suis seul coupable. Je viens d'apprendre l'arrestation de ma Sacha. Je l'ai toujours aimée tendrement, j'aurais dû l'empêcher de courir à sa perte. Maintenant, il est trop tard, et c'est moi qui suis cause de sa ruine. Je n'ai donné à mes enfants ni bonne éducation ni bons exemples. Je ne leur ai appris à respecter quoi que ce soit; je leur ai moi-même enseigné l'incrédulité : je vois l'effet de ces tristes leçons. Je vais mourir. Ce qui m'attend au delà du tombeau, je l'ignore; je sais que je ne puis rester parmi les vivants. Je meurs intestat. Tout ce que j'avais appartenait à mes enfants; c'était l'héritage de leur mère. Sacha seule a reçu sa dot. Que Nadia me pardonne d'avoir dissipé sa fortune, qu'elle n'oublie ni Sacha ni moi-même; qu'elle prie pour nous; peut-être les prières servent-elles à quelque chose. Je m'arrête; je n'ai pas le droit de donner de conseils. Ma vie a été mauvaise; ma mort est encore pire. Je laisse pourtant à mes filles ma bénédiction paternelle, si elles ne la méprisent pas.

« SERGE OLSHEFFSKY. »

Nadia ne pouvait s'arracher à sa douloureuse lecture. Elle venait de la recommencer pour la quatrième fois quand tout à coup ses sanglots éclatèrent, comme si elle venait seulement de comprendre l'horrible réalité. Son malheureux père avait été coupable. Quand elle reportait sa pensée en arrière, elle ne trouvait pas un seul doux souvenir sur lequel pût s'arrêter sa tendresse. Honte et chagrin, voilà tout ce qu'elle en avait reçu, dans la vie comme dans la mort. Et pourtant, elle se sentait une immense pitié pour ce père indigne; elle voulait espérer qu'au moment suprême une étincelle de foi était venue éclairer, purifier cette pauvre âme.

Accompagnée des deux serviteurs, elle dut se rendre le lendemain à la gare pour recevoir le cercueil. Il fut rapporté à la maison et déposé dans la pièce la plus vaste. Par une sorte d'ironie, c'était la salle à manger, qui avait vu tant de licencieux festins. Elle s'agenouilla près du catafalque, tremblante des pieds à la tête,

incapable de pleurer ni de prier. Elle essayait de revoir son père dans sa pensée, tel qu'il était autrefois, non pas tel qu'il devait être dans le cercueil. Cela lui fut impossible. Sans cesse elle se représentait ce visage mutilé, glacé par la mort. Aniussa l'arracha enfin à cette contemplation lugubre et lui persuada de se retirer dans le cabinet de travail du colonel. C'était une belle journée d'automne, claire et douce. Nadia se laissa tomber dans un fauteuil, près de la fenêtre ouverte sur le jardin. Les chauds rayons du soleil couchant remplissaient la pièce de leur joyeuse lumière; une petite mésange gazouillait sur un acacia. Nadia s'accouda sur la table, la tête dans ses mains; le charme des derniers beaux jours était perdu pour elle; une sorte de torpeur douloureuse l'envahit peu à peu. Elle était arrivée, huit jours auparavant, pleine d'espoir; elle voulait sauver sa sœur, se réconcilier avec son père avant son mariage, et sa sœur était perdue, et son père était mort.

Un faible bruit qui se fit auprès d'elle la tira de sa rêverie. La mésange avait quitté son arbre, ouvert ses ailes et s'était posée sur le bord de la fenêtre. Elle se mit à picoter quelques miettes de pain, sautillant de ci de là, poussant son butin de son petit bec. Nadia suivait ses mouvements. Le frère oiseau semblait lui dire que sur terre tout n'est pas deuil et tristesse, que la vie peut s'épanouir, que le soleil peut envoyer ses rayons, même dans une demeure sur laquelle la mort a posé sa main redoutable.

Tout à coup elle entendit s'ouvrir la porte derrière elle. C'était sans doute Aniussa. Mais non, les pas qui s'approchaient étaient ceux d'un homme. Elle tourna la tête, et son cœur cessa presque de battre quand elle aperçut tout près d'elle le sombre visage de Neradovitch. Tremblante, elle fit un brusque mouvement en arrière.

— N'ayez point peur, Nadia Sergeievna. J'apprends que vous êtes ici; j'ai voulu vous voir encore une fois.

— Oubliez-vous que tout est rompu entre nous?

Il croisa ses bras sur sa poitrine.

— Je vous conseille de m'écouter, car je ne partirai pas d'ici, je vous le jure, sans que vous m'ayez entendu.

— Ainsi, vous ne respectez pas même le deuil de cette maison. Mon père est mort; vous avez dû passer devant son cercueil.

— Votre douleur ne vous permet pas de recevoir un intrus tel que moi? demanda-t-il d'un ton âpre et ironique.

— Neradovitch, brisons là. Cet entretien est inutile. Après les actes que vous avez commis à Bialastolby, nous ne pouvons plus rien avoir de commun.

Neradovitch [eut un mouvement de colère, bientôt suivi d'un farouche désespoir.

— Vous ne voyez donc pas, cria-t-il d'une voix altérée, que vous parlez à un homme qui n'est plus maître de sa raison?

Par un suprême effort, Nadia cachait son épouvante, mais ses jambes la soutenaient à peine, elle fut obligée de s'appuyer à la table.

— Je suis perdu, reprit-il d'une voix sombre. L'avenir est pour moi un mot vide de sens; notre cause est compromise, mes partisans m'abandonnent, d'une minute à l'autre, je puis être arrêté...

— Alors, pourquoi rester ici?

— Parce qu'une seule chose me retient encore sur la terre, je vous aime, Nadia.

— Comment osez-vous?...

— Je vous ai caché mon amour; j'avais peur de vous, peur de vos dédains, de vos refus. Mais, en face de la mort, je secoue toute crainte.

La flamme qui brûlait dans ses yeux était encore plus effrayante que ses paroles. Nadia devint d'une pâleur mortelle.

— Sortez, dit-elle, ou je sonne la servante.

— N'appellez pas, car personne ne viendrait. Croyez-vous que je n'aie pas pris mes précautions?

Nadia regarda autour d'elle, cherchant une issue pour fuir. La chambre n'avait qu'une seule porte. Elle découvrit une sonnette électrique et s'y précipita. Le fil était rompu. Neradovitch se mit à rire.

— Laissez-moi, dit-elle suppliante, je vous en conjure. Songez qu'au-dessous de nous est le corps de mon malheureux père.

— Eh! que m'importe? Suis-je un enfant pour avoir peur des fantômes?

Elle ne répondit rien, et se laissa tomber anéantie, sur une chaise. La vue de sa détresse parut éveiller quelque pitié dans le cœur de Neradovitch.

— Ah! Nadia, Nadia, vous ne savez pas combien je vous aime? Dès le premier jour où je vous ai vue, je vous ai aimée. Vous n'étiez qu'une enfant, j'étais un homme dans la maturité de la vie. Vous ignorez ce que peut un tel amour, grandissant silencieusement au fond d'un cœur. Il peut renverser les montagnes. Pour vous, j'aurais sacrifié toutes mes haines, toutes mes ambitions. Comprenez-vous que je ne veuille pas vous perdre?

L'indignation ranima l'énergie de Nadia.

— Et moi, dit-elle, le regardant en face, je méprise votre amour; je ne regrette aujourd'hui qu'une chose, c'est d'avoir empêché Dmitri de vous livrer à la justice.

Ces paroles produisirent sur lui l'effet du vent sur la flamme. Le nom de Dmitri lui fit pousser un rugissement de rage.

— Ton Dmitri, qu'il vienne donc te défendre, car ton orgueil ne te sauvera pas!

Elle voulut se précipiter vers la porte, il se jeta devant elle et lui prit les deux mains. Une lutte s'engagea : les poignets de la jeune fille craquaient sous les doigts de fer qui les étreignaient.

— Anioussa ! cria-t-elle, Anioussa !

Elle savait qu'on ne pouvait l'entendre. Pourtant, comme s'ils eussent répondu à son appel, des pas pressés retentirent. D'un mouvement désespéré, Nadia réussit à se rendre libre ; la vieille servante entra, effarée, hors d'haleine. En voyant un étranger près de sa maîtresse, elle s'arrêta, surprise. Ce n'était point la voix de Nadia qui l'avait amenée.

— Des agents de police sont en bas, dit-elle. Ils viennent pour mettre le scellés.

— Qu'ils entrent!

Neradovitch était d'une pâleur livide. Tenter de fuir, c'était se perdre plus sûrement. La fenêtre était au second étage, et la porte surveillée par les gardiens. Appelant à son aide son sang-froid, il s'assit dans un fauteuil et alluma une cigarette.

Les agents s'inclinèrent avec courtoisie devant Nadia. Son père avait été signalé comme entretenant à l'étranger une correspondance suspecte, une perquisition était nécessaire. Tandis qu'avec force excuses, ils fouillaient tous les tiroirs, l'un d'eux examinait attentivement Neradovitch. Il dit quelques mots à ses compagnons, qui prirent un air grave.

— Vous êtes sûr?

Neradovitch ne put entendre la réponse. Il ne perdait pas un seul de leurs mouvements, bien qu'il continuât de fumer d'un air d'indifférence. Nadia, brisée, à bout de force, demeurait immobile, sans même avoir conscience de ce qui se passait. La perquisition n'amena nulle découverte. Quand elle fut terminée, l'officier en chef, un capitaine de gendarmerie, se tourna vers la jeune fille :

— Voulez-vous signer cette feuille? C'est une formalité pure. Vous attestez simplement que nous ayons rempli notre devoir.

Nadia ne fit aucune objection. Après qu'elle eut apposé son nom à l'endroit indiqué :

— Votre ami ne refusera pas de certifier votre signature? ajouta l'officier, s'adressant à Neradovitch.

— Comment donc? Avec plaisir.

Il se pencha et traça quelques mots. Un des agents lut à haute voix :
« Ivan Govorenko, négociant de Poltava. »

Neradovitch restait parfaitement calme, mais sa respiration était saccadée, son front devenait humide.

— Vous connaissez M. Govorenko? demanda l'officier à Nadia.

Elle ne répondit pas. Un profond silence régnait dans la chambre. Trois heures sonnèrent. Il parut à Nadia que c'était son cœur qui avait frappé ces trois coups, et non la pendule placée sur la cheminée.

— Connaissez-vous M. Govorenko? reprit de nouveau l'agent. Ou bien douteriez-vous de son identité?

Que faire? Dire un mensonge. Et pourquoi? Pour sauver cet homme, ce misérable!

— Il ne s'appelle pas Govorenko, mais Neradovitch, répondit-elle.

L'officier eut un sourire de triomphe. Les yeux de Neradovitch s'injectèrent de sang.

— Je suis votre prisonnier, n'est-ce pas? Eh bien arrêtez-la donc aussi, car elle est ma complice!

— Moi! s'écria-t-elle. Moi! qui vous hais de toute mon âme, vous et votre cause!

— Cette haine vertueuse ne vous sera d'aucun usage, dit-il, avec un rire de démon.

Puis, s'avançant vers l'officier :

— Veuillez recevoir ma déposition, monsieur. Cette fille, Nadia Olsheffsky, s'est jointe à nous, il y a deux ans. Elle nous a suivis à Moscou, quand nous avons voulu faire de cette ville le chef-lieu de notre propagande. Elle assistait à toutes nos réunions, connaissait tous nos secrets...

— Vos secrets, je les ai en horreur, cria-t-elle.

— Vous ne pensiez pas ainsi l'année dernière. Niez-le, si vous l'osez.

Les sanglots d'Aniussa répondirent seuls à ce lâche et cruel défi.

Neradovitch fut emmené. Nadia, presque sans connaissance, était soutenue par Aniussa, qui, au milieu de ses pleurs, cherchait dans son cœur d'encourageantes paroles. L'officier, debout, frappait de ses doigts le dossier d'une chaise. Tout accoutumé qu'il fût à de pareilles scènes, il ne pouvait s'empêcher de plaindre cette jeune et jolie fille, si singulièrement impliquée dans une ténébreuse affaire politique.

— Je suis désolé, dit-il, d'avoir à vous troubler dans un pareil jour.

Nadia le croyait parti. Elle tourna vers lui ses grands yeux étonnés.

— Après ce qui vient d'arriver, reprit-il, quelques mesures de précaution sont nécessaires.

Elle continuait à ne pas comprendre.

— Vous n'aurez pas de peine à vous disculper ; mais enfin la présence de cet homme dans votre maison est un peu étrange ; il vous accuse de complicité avec lui...

L'horrible lumière se fit dans l'esprit de Nadia.

— Vous m'arrêtez, moi ! s'écria-t-elle.

— Non, je vous prie de m'accompagner pour donner votre déposition. J'ai envoyé chercher une voiture.

— Dites donc simplement que vous m'arrêtez. N'avez-vous pas honte de ces détours ?

Aniussa, toute affolée, se pressait contre elle en sanglotant.

— Je vous répète, reprit Nadia, que j'ai rompu depuis longtemps avec ces hommes et avec leur cause. Neradovitch était ici contre ma volonté...

La rougeur lui monta au front à ce souvenir, une chaste fierté l'empêcha d'en dire davantage.

— Vous ne me croyez pas ? demanda-t-elle à l'officier. Qu'arriverait-il si je refusais de vous suivre ? Vous m'emmèneriez de force ?

Il ne répondit pas. Une involontaire émotion rendit ses yeux humides.

Aniussa jeta ses bras autour de la jeune fille.

— Je ne vous laisserai point partir. Que dirait la barina ? Que penserait Dmitri Alexandrovitch ?

Dmitri ! Nadia se mit à trembler que son nom fût livré à la police, traîné devant ces hommes sans entrailles, sourds à toute prière, incrédules à toute justification.

— Ne te tourmente pas, ma bonne Aniussa. Je serai de retour demain, peut-être ce soir.

Elle n'en croyait pas un mot. Elle n'avait qu'un désir, mettre fin à cette horrible scène. Elle embrassa la vieille servante, s'agenouilla quelques instants devant le cercueil de son père ; mais elle ne pleura pas ; elle ne voulait pas donner sa douleur en spectacle à ces indifférents qui l'observaient.

Ce même jour, Aniussa écrivit à Dmitri.

XXV

L'officier qui avait arrêté Neradovitch et Nadia se hâta d'adresser son rapport à Boroffsky. C'était une importante capture, il s'attendait à des éloges. L'affaire avait été conduite avec zèle ; la confrontation des deux prisonniers avait eu lieu dès le soir, la déposition de Neradovitch était dûment enregistrée. Mais Boroffsky écouta ces détails le front plissé, sans donner la moindre marque d'approbation.

— Où l'avez-vous conduite? dit-il tout à coup. Pas dans une cellule ordinaire, je suppose?

L'officier faillit laisser tomber de surprise les papiers qu'il tenait. Depuis quand Boroffsky s'intéressait-il au bien-être des prisonniers?

— Nadia Sergeievna est dans une chambre très convenable. Elle doit y rester jusqu'à ce que l'affaire soit instruite.

Il tendit le dossier, mais Boroffsky n'avança point la main pour le prendre.

— Quelqu'un a-t-il vu ces papiers? demanda-t-il.

— J'ai cru faire mon devoir en les montrant à mes chefs.

Boroffsky eut un regard de colère, aussitôt réprimé.

— Vous avez eu raison, parfaitement raison. Je garde le dossier. J'instruirai moi-même cette affaire.

Il congédia l'officier sans même lui serrer la main, et arpenta son cabinet à grands pas, en proie à une violente agitation. Sa première pensée fut de brûler le papier fatal. Neradovitch répéterait sa déposition; mais, dirigeant lui-même l'interrogatoire, il éliminerait tout ce qui avait rapport à Nadia. Il n'avait qu'à donner un ordre, elle serait libre. Son imagination lui représentait la joie, la gratitude de la charmante fille quand elle verrait s'ouvrir les portes de sa prison. Oui, mais lui donner la liberté, n'était-ce pas la jeter aux bras de Dmitri? Dmitri! ce nom seul éveillait toutes ses colères. Il reprit la déposition de Neradovitch; cette fois, ce ne fut pas pour la détruire; il l'examina minutieusement. D'autres yeux que les siens l'avaient lue. Toutes les apparences étaient contre Nadia. Son nom était déjà connu de la police; elle était la sœur d'une femme compromise dans plus d'une affaire séditeuse, Neradovitch avait été arrêté chez elle. La mettre en liberté serait une chose périlleuse autant que hardie. Quelles armes ce serait fournir à ceux qui enviaient sa rapide carrière! Il n'avait que trente-cinq ans, et déjà il occupait un poste des plus enviés. A quels sommets ne pouvait-il pas atteindre?

Une voix cependant protestait en lui. Nadia était si jeune, si belle; il connaissait son innocence, sacrifierait-il à son ambition la seule femme qu'il eût jamais aimée? S'il la sauvait, si elle lui devait la liberté, la vie? Qui pouvait dire quels sentiments la gratitude était capable de faire éclore? Un espoir mauvais se glissa dans le cœur de Boroffsky. Autrefois, il avait supplié Nadia d'être sa femme, aujourd'hui la prison portait déjà son ombre sur elle, lui donner son nom était impossible. Une autre voie était ouverte. Il lui montrerait les preuves accumulées contre elle; ces preuves, la lettre qu'Elena lui avait remise les rendait indéniables. Elle était perdue. La Sibérie, la honte, une mort lente et affreuse, voilà le sort qui lui était réservé. L'homme qui s'exposerait lui-même pour la tirer d'un

tel péril pourrait-il jamais trop exiger ? Il prit dans son portefeuille la lettre de Neradovitch, la relut lentement, et se rendit à la prison.

A sa vue, Nadia eut un mouvement de joie indicible, elle se crut sauvée. L'horreur de sa situation ne lui apparaissait pas encore clairement. La jeunesse n'accepte pas volontiers la douleur, elle essaie de lutter ; l'âge plus mûr l'accueille comme un hôte trop connu.

Boroffsky s'avança vers elle et lui tendit la main :

— Aurions-nous jamais pu prévoir que nous nous rencontrerions ici ?

— Puisque vous voilà, dit-elle avec une confiance presque joyeuse, je n'y resterai pas longtemps.

Il évita une réponse directe.

— Je vous avais conseillé de rompre avec ces gens-là. Pourquoi recevoir Neradovitch ?

Rougissante, elle lui raconta, ou plutôt lui laissa deviner que le misérable était venu la poursuivre de son ignoble amour. Boroffsky l'écoutait en silence. On eût dit un médecin considérant un cas sans espoir.

L'éclair de joie qui avait illuminé le visage de Nadia fit place à une tristesse profonde.

— Vous ne me croyez pas ? demanda-t-elle.

— Moi ! Je vous connais trop bien pour douter de vos paroles. Mais la cour ne se laissera pas si facilement convaincre. Neradovitch vous accuse d'être membre de la société secrète dont il est le chef. Lisez sa déposition.

Il lui tendait le document accusateur. Elle le parcourut, tandis qu'une faible rougeur montait à son front.

— Tout cela est vrai. Mais ce papier n'a rien dû vous apprendre que vous ne sachiez déjà. Un an s'est écoulé depuis cette époque ; la Nadia de Bialastolby n'a plus rien de commun avec celle dont parle Neradovitch. Vous en êtes tout aussi convaincu que moi-même.

Le nom de Bialastolby n'était pas fait pour plaider la cause de Nadia.

— Ce n'est pas de mon opinion qu'il s'agit, mais de celle de la cour, répondit-il sèchement.

— La cour, est-ce un pouvoir aveugle, mystérieux ? Non, elle se compose d'hommes intelligents, honnêtes. Et ils ne comprendraient pas que j'ai rompu avec mon passé ? Ils me condamneraient pour des erreurs qui n'existent plus ? C'est impossible ! Vous calomniez vos juges !

— Neradovitch a été arrêté chez vous, dit-il avec effort. On a le droit de supposer que vous n'aviez pas rompu avec lui.

— Ah! vous parlez enfin! s'écria-t-elle. Neradovitch m'accuse, cela vous suffit. Je ne vous croyais pas la vue si courte. Mais vous ne dites pas la vérité, Boroffsky. La cour appréciera la valeur d'une telle preuve. De quoi suis-je coupable? D'avoir eu des illusions que presque toute la jeunesse russe partage plus ou moins. C'est là mon seul crime.

Boroffsky la considérait avec étonnement. Il s'attendait peu à trouver dans cette âme de jeune fille tant de ferme raison, tant de sang-froid en face du danger.

— Vous croyez qu'il n'y a pas de preuves contre vous? Que diront les juges de ceci?

Il lui montrait la lettre de Neradovitch. Elle la reconnut aussitôt.

— Ah! dit-elle avec mépris, on l'a volée dans ma chambre. En vérité, vous employez d'honnêtes moyens!

— Je l'ai eue par un simple hasard. Je ne suis pas votre ennemi, Nadia. Je n'ai qu'un désir, celui de vous sauver.

La douceur de ces paroles effraya la jeune fille plus qu'une menace.

— Un seul moyen nous reste, reprit-il, un moyen illégal. Détruire ces papiers. Mais d'autres que moi en ont connaissance, un tel acte peut me perdre.

— Vous vous sacrifieriez pour moi? dit-elle d'un air de doute.

— Oui, si étrange que cela puisse vous paraître, Nadia. Votre mise en liberté soulèvera contre moi bien des soupçons, je suis prêt cependant à les braver.

— Vous seriez capable d'un dévouement si généreux, vous?

— Je ne vous servirais pas sans attendre une récompense.

Des gouttes de sueur perlaient sur son front. Il se sentait méprisable, mais il n'était plus temps de revenir en arrière.

— Ne comprenez-vous pas, reprit-il, combien il m'importe peu que vous soyez innocente ou coupable?

Nadia commençait à comprendre en effet; un muet désespoir s'empara d'elle.

— Je suis prêt à tout sacrifier pour vous, s'écria-t-il avec chaleur, non parce que vous êtes injustement accusée, mais parce que je vous aime. Vous avez refusé d'être ma femme, vous vous le rappelez, Nadia? Voulez-vous aujourd'hui... il s'arrêta un moment, voulez-vous accepter mon amour?

Il avait rejeté toute crainte, la passion seule parlait en lui. De larges taches rouges marbraient ses joues pâles.

— Dites un mot et vous êtes libre.

Nadia restait comme frappée de la foudre. Cette étrange déclaration d'amour bouleversait sa raison, sa langue lui refusait tout service.

— Je sais, reprit-il d'un ton farouche, que je dois vous paraître odieux. La fortune m'a rendu l'arbitre de votre sort, j'en profite.

Elle joignit les mains avec horreur.

— Neradovitch, grand Dieu ! Neradovitch n'eût point dit autrement !

Déjà il regrettait ses cruelles paroles.

— Pardon, Nadia ; ne voyez-vous pas que je vous aime comme un fou, comme un désespéré ?

— Vous m'aimez ! Et vous m'offrez ce marché honteux ?

Elle se couvrit le visage de ses deux mains pour cacher les larmes qu'elle ne pouvait retenir. Un grand changement se fit en Boroffsky ; l'amour, la pitié, la honte, lui inspirèrent une résolution soudaine.

— Vous ne m'avez pas compris, s'écria-t-il, c'est comme ma fiancée que je vous propose de quitter cette prison !

Il croyait avoir racheté son offense et s'attendait à une explosion de gratitude.

— Peu m'importent le blâme et les soupçons ! Vous me comprendrez, vous, Nadia, vous m'appréciez.

Elle leva sur lui ses grands yeux chargés de mépris.

— Je devrais comprendre, apprécier la valeur d'un tel sacrifice ? répondit-elle avec lenteur. C'est là ce que vous voulez dire, n'est-ce pas ? Sachez donc que je préfère mille fois l'exil et la prison à la honte d'être votre femme !

Boroffsky demeura pétrifié.

— Vous avez cru, poursuivit-elle, pouvoir colorer l'infâme proposition que vous m'avez faite tout à l'heure. Honte sur vous ! Maintenant, vous m'offrez votre nom ? Et vous n'avez pas prévu, vous si habile, quelle serait ma réponse ? J'ai donné ma vie entière à Dmitri Koretzky, elle lui appartient. Etre séparée de lui, voilà ma véritable, ma seule douleur.

— Attendez-le donc pendant toute l'éternité, s'écria-t-il avec fureur. Quand vous serez en Sibérie, nous verrons s'il cherchera à vous suivre !

Il sortit sur cette menace. Quelques heures plus tard, Nadia était transférée dans une étroite cellule. La procédure suivit son cours ordinaire, et Boroffsky n'oublia pas de joindre au dossier la lettre de Neradovitch.

XXVI

Dmitri arriva le samedi suivant. Il se rendit à la demeure de Nadia, et apprit, de la bouche de la vieille femme de charge, les détails de cette triste affaire. Aussitôt il commença d'actives démarches pour obtenir qu'il lui fût permis d'entrer dans la prison. Mais,

sous toutes sortes de prétextes, il ne rencontra que des refus. Le directeur n'était pas dans la ville, le général de la gendarmerie ne recevait pas. Le lendemain, mêmes obstacles. C'était un dimanche, la cour ne se réunissait point. A la police, où nul dimanche ne se chôme, ce furent d'autres fins de non-recevoir. Le monde officiel se fermait devant lui, comme un labyrinthe dont il ignorait le fil conducteur. Il se rendit enfin chez Boroffsky, et ne le trouva pas. Dmitri ne laissa point sa carte, sachant bien que son nom ne le ferait pas recevoir.

Le lundi matin, Boroffsky était dans son cabinet d'audience; il venait de congédier son secrétaire, et il étudiait une affaire criminelle. Il s'agissait d'un meurtre avec préméditation. Tout à coup, dans la pièce voisine, une voix demanda son nom. Avant que l'huissier eût le temps de répondre, la porte était ouverte, et Dmitri se tenait sur le seuil. Boroffsky tressaillit, et d'un ton qui cachait mal sa colère, s'adressant à l'audacieux visiteur :

— Excusez-moi, Dmitri Alexandrovitch. Je suis fort occupé, on a dû vous dire...

Dmitri se sentait en présence de l'homme qui tenait dans ses mains le sort de Nadia, il voulait rester calme.

— J'ai peut-être enfreint les règles prescrites, répondit-il, mais il y a des circonstances qui n'admettent point de délais.

Boroffsky lui montra un siège.

— Ma cousine, Nadia Olshefsky, a été arrêtée il y a quelques jours, reprit Dmitri. Vous ne contestez pas ce fait, je suppose?

— Je vous écoute.

— Alors, dites-moi de quel droit, sous la prévention de quel crime vous la retenez en prison?

— Je répondrai à votre question par une autre. Savez-vous dans quelles circonstances votre cousine a été arrêtée?

— Je le sais.

— En ce cas, vous devez comprendre que la présence de Neradovitch chez elle ait été une raison suffisante.

— Je n'accuse point la police. Mais comment Nadia n'a-t-elle pas été mise en liberté dès que l'erreur a été reconnue?

— L'erreur... répéta Boroffsky avec une feinte surprise. Et les aveux de Neradovitch?

Dmitri avait soif d'apprendre tous les incidents du procès. Boroffsky répondit complaisamment à ses questions; il savourait à loisir la jouissance de torturer son rival par le récit des souffrances de Nadia.

— Et vous ajoutez foi aux paroles d'un misérable comme Neradovitch? s'écria Dmitri.

— Vous oubliez que ce misérable était dans la chambre de votre cousine, seul avec elle. Ceci tendrait à prouver une certaine intimité.

Il souriait d'un méchant sourire. L'œil enflammé de Dmitri l'arrêta court.

— Osez donc la calomnier devant moi!

Boroffsky se leva lentement.

— Je pense, dit-il avec dignité, vous avoir donné tous les renseignements désirables. Notre entretien n'a plus de but.

— Vous vous trompez. Il me reste à vous demander comment vous, qui connaissez Nadia, qui savez qu'elle n'est membre d'aucune société secrète, vous n'avez pas mis fin à ce cruel procès.

— Vous pensez que votre cousine a droit à une indulgence spéciale?

— Pas de subterfuges! cria Dmitri. Avouez plutôt que vous vous vengez d'une pauvre fille sans défense!

— Sortez, dit Boroffsky. Je ne souffrirai pas...

Sa main cherchait la sonnette. Dmitri lui saisit le poignet, qu'il garda comme dans un étau de fer.

— Voulez-vous mettre Nadia en liberté, sous la garde et la caution de ma mère?

— Je ne ferai point d'exception en sa faveur. Adressez-vous, si bon vous semble, au directeur de la police.

— Je saurai à qui recourir. Mais il y a une chose que vous n'avez pas le droit de refuser. Permettez-moi de la voir.

— Comme cousin?

— Elle est ma fiancée. La loi autorise les criminels eux-mêmes à recevoir leurs proches parents.

Boroffsky ne répondit pas. C'était pour lui une douceur exquise de voir Dmitri contraint à implorer de lui une faveur.

— Cette permission dépend de moi en effet. Je ne juge pas devoir l'accorder, dit-il enfin.

L'indignation de Dmitri déborda.

— N'avez-vous pas honte? Vous connaissez l'absurdité de l'accusation portée contre Nadia, vous qui naguère demandiez à l'épouser.

Le pâle visage de Boroffsky devint plus pâle encore, son sourire prit une expression de haine farouche.

— Je remplis les devoirs de ma charge. Nadia Sergeievna n'est pas plus qu'une autre femme à mes yeux. Si elle est votre fiancée, tant pis pour vous.

— Lâche!... cria Dmitri. Et il lui jeta son gant au visage.

Boroffsky fit un mouvement pour s'élaner sur son rival, mais il

se retint, et ses doigts crispés s'attachèrent à son fauteuil. Le lieu où ils se trouvaient ne permettait pas une scène violente.

— Je me vengerai, soyez-en sûr, dit-il les dents serrées.

— Voici ma carte, répondit Dmitri en la jetant sur la table. J'attendrai vos témoins à l'hôtel.

Il sortit bouleversé. Qu'avait-il fait? Malgré sa résolution, il n'avait pas été maître de son mépris et de sa colère. Après cette sanglante injure, quel espoir lui restait de sauver Nadia?

Les malheureux toutefois sont sujets à des illusions étranges; ils ressemblent aux malades qui, jusqu'à l'heure de la mort, attendent la guérison. Dmitri se prit à croire qu'une entrevue avec le gouverneur de la province arrangerait toutes choses. C'était sa ressource suprême; il s'y attacha fiévreusement. Mais le général avait été prévenu contre lui; l'audience, courte et glaciale, se termina par un ordre formel de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Force était d'obéir. Les témoins de Boroffsky d'ailleurs ne se présentèrent point. Avant de s'éloigner, Dmitri écrivit à Nadia. Le gardien en chef, ému de compassion pour la jeune prisonnière, promit que la lettre lui serait remise.

Nadia venait de commencer une des longues journées d'isolement qui suivent les confrontations et les interrogatoires. L'énergie des premières heures avait fait place à un morne abattement. Dans son âme comme autour d'elle, tout était ténèbres. L'avenir n'existait plus, les jours succéderaient aux jours ternes et vides, sans amener autre chose que la souffrance.

Le gardien entra, portant la lettre de Dmitri. L'enveloppe n'avait pas de timbre, elle s'étonna.

— Quelle date? demanda-t-elle.

— C'est aujourd'hui le 15 octobre.

Le 15 octobre! le jour fixé pour son mariage! Elle était en prison depuis plus d'une semaine. Une semaine! un siècle! Et cependant, combien d'autres semblables l'attendaient!

Elle relut plusieurs fois sa lettre. Dmitri cherchait à lui donner du courage, il l'assurait d'une heureuse issue, mais chaque ligne respirait une sombre désespérance. Perdre l'objet d'un ardent amour, être obligé de reconnaître sa propre impuissance en face du malheur d'un être chéri, est plus affreux mille fois que d'être soi-même englouti dans un abîme d'infortune. L'écho de cette douleur parla au cœur de Nadia; elle avait accusé son fiancé d'oubli, et sa voix aimante trouvait moyen de parvenir jusqu'à elle. D'abondantes larmes la soulagèrent. Elle demanda la permission d'écrire, et apprit avec une joie immense que nul ordre n'avait été donné pour le lui défendre.

La possibilité de correspondre avec Bialastolby l'avait ranimée. Les mots se pressaient sous ses doigts, poussés par un nouveau souffle de jeunesse et de vie. Tout à coup, elle s'arrêta, la plume s'échappa de sa main. Ces liens si chers, avait-elle le droit de les renouer? Si elle était morte, Dmitri l'eût pleurée, il eût chéri son souvenir, mais il eût été libre. Et du fond de sa prison, elle l'attacherait à elle par d'indissolubles nœuds! De quel crime était-il coupable? Devait-il souffrir parce qu'il lui avait donné son amour? Non, elle le sauverait par le sacrifice d'elle-même. Elle avait toujours rêvé le dévouement, l'heure était arrivée d'en faire preuve, non pas, comme elle le pensait autrefois, envers l'humanité entière, mais envers la famille qui l'avait recueillie dans son abandon. Elle déchira les pages qu'elle venait de remplir, et traça les lignes suivantes :

« Comment pourrais-je exprimer, mon bien-aimé Dmitri, la joie profonde que m'a causée votre lettre? Et pourtant, je vois avec douleur que, tout en cherchant à me donner confiance, vous avez le cœur brisé. Mon pauvre ami, vous ne le devez pas, cela n'est pas digne de vous. Je suis convaincue que vous avez fait pour me sauver tout ce qui était humainement possible, et je ne veux pas prétendre que je ne souhaiterais pas avec ardeur d'être mise en liberté; mais je dois vous parler avec franchise, vous ne réussirez pas; il faut nous préparer à ce sacrifice, et renoncer à l'espoir d'être jamais réunis.

« Voici donc ce que j'attends de vous, mon ami bien-aimé. Ne m'écrivez plus, oubliez-moi, regardez-moi comme ayant cessé de vivre. Vous pensez peut-être que je parle sous l'impulsion du désespoir. Cela n'est pas, Dmitri. Les premiers jours ont été horribles, maintenant Dieu m'a donné le calme. Ayons le courage de regarder la vérité en face. Nous sommes séparés pour toujours. On ne quitte pas la prison comme on y est entré. Les yeux accoutumés aux ténèbres ne savent plus regarder le soleil. Vous ne voudriez pas m'abandonner pour cela, je le sais, et pourtant vos efforts ajouteraient à mes souffrances, tandis que je trouverai quelque repos, si vous êtes libre et heureux. Je vous rends donc votre parole, ou plutôt, je vous supplie de la reprendre.

« Bon courage, mon bien-aimé; n'abandonnez pas l'œuvre que nous voulions accomplir ensemble. Le malheur ne dispense pas du devoir. Le mien consiste à ne pas me laisser abattre, je tâche de le remplir. Je bannirai toute colère et toute rancune, je l'espère. Vous voyez, ami, que le mot *espoir* existe encore pour moi. Si je réussis à me vaincre, si j'impose silence à mes regrets, à mes haines, j'aurai accompli une grande chose, non pas celle que j'avais rêvée,

mais celle que Dieu demande. Pour cela, Dmitri, je ne dois plus vous écrire.

« Adieu. N'essayez pas d'ébranler ma résolution; vos lettres ne recevraient plus de réponse. Nos liens terrestres sont brisés, d'autres peuvent encore nous unir. La vie est courte, la douleur passe, l'éternité dure. Je crois maintenant à ces vérités, soyez béni de me les avoir apprises.

« Que n'aurais-je pas encore à vous dire? Comment exprimer par des paroles ce qui devait remplir nos deux vies? Sans vous, mon bien-aimé, je ne regretterais rien en ce monde. Remerciez aussi votre mère et votre frère. Pauvre chère tante! combien je la plains! Pourquoi suis-je entrée dans votre maison, vous amener tant de douleurs! Mais non, Dmitri, je ne puis regretter d'avoir vécu avec votre famille. C'est la bénédiction qui me donne aujourd'hui la force de souffrir. Pardonnez-moi, pardonnez à tous. Embrassez pour moi notre mère, et dites à Tomiline que je garde son souvenir avec gratitude.

« Et c'est tout, Dmitri. Même ici, sur le papier, je ne puis me séparer de vous. C'est triste, oh! si triste de se quitter! Pourtant il le faut. Mais, sachez-le bien, si longtemps qu'elle soit condamnée à rester sur terre, votre Nadia ne sera pas un jour sans prier pour vous et les vôtres, sans demander que l'ombre de son infortune n'obscurcisse pas votre chemin. Adieu, adieu. »

Pierre DU QUESNOY.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉÂTRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Inauguration de la statue de Jean-Jacques. Rousseau et la Révolution. Sa postérité sociale et sa postérité littéraire. Suite de la laïcisation du Panthéon. Le projet *in extremis* de M. Lockroy. Académie française : réception de l'amiral Jurien de la Gravière; réception de M. Jules Claretie et discours de M. Renan. — Cabanel et son œuvre. Le cardinal Pitra. L'archiduc Rodolphe. — Les expositions. Au cercle Volney. Les peintres-graveurs. Les aquarellistes. L'Union des femmes artistes. — Théâtres. Reprises de *Monsieur Alphonse* au Gymnase et de *Fanny Lear* à l'Odéon. Vaudeville : *Marquise*, comédie en trois actes, de M. Victorien Sardou. Opéra-Comique : *La Cigale Madrilène*, en deux actes, de MM. Bernoux et Perronnet.

I,

La décoration sculpturale de Paris se poursuit d'un mouvement continu. On peut dire qu'elle est maintenant complète dans sa partie essentielle. Elle avait déjà Diderot et trois ou quatre Voltaire; elle a maintenant Jean-Jacques Rousseau. On l'a dressé, en bronze, le 3 février, sur la place du Panthéon, à distance prudente des deux autres philosophes, afin qu'ils ne se chamaillent pas.

La statue, correcte, insignifiante et froide, œuvre de M. Paul Berthet, exposée au dernier Salon, représente l'auteur de l'*Émile* debout, tête nue, la canne sous le bras, un livre à demi fermé à la main, l'autre main légèrement ouverte et soulevée, comme dans un geste de causerie ou de monologue. Il a l'air de se déclamer doucement à lui-même un de ses morceaux.

On a profité de la circonstance pour continuer la laïcisation du Panthéon, inaugurée par les funérailles de Victor Hugo. C'est dans l'intérieur de ce malheureux édifice, en effet, qu'a eu lieu la cérémonie d'inauguration. Une estrade d'honneur avait été dressée sous la coupole, portant comme un bouquet de fleurs les membres du comité, les députés, sénateurs, conseillers municipaux et autres grands personnages. Tout autour on avait disposé des banquettes, où beaucoup de places sont restées vides. Des tapisseries, tirées du Garde-Meuble, recouvraient les cloisons et les échafaudages des peintres. Des trophées de drapeaux et des oriflammes décoraient les murs, où pendaient encore, dans l'entre-colonnement des piliers du dôme, quelques couronnes des funérailles de Victor Hugo,

comme si le poète eût voulu réclamer sa part du triomphe. La chaire avait été remplacée par une tribune où se sont succédé une demi-douzaine d'orateurs. Il ne manquait que l'autel pour achever cette parodie du culte, à laquelle on avait convié les élèves des écoles laïques, dans l'église débaptisée où beaucoup d'entre eux se souvenaient d'avoir assisté autrefois à la messe.

Jean-Jacques Rousseau était déjà entré au Panthéon en 1794. Ce fut une cérémonie pastorale où la Révolution mit, avec son amour du théâtral, toute la tendresse d'âme dont elle débordait, comme on sait, et qu'elle réservait pour ses discours et pour ses fêtes, n'ayant point l'occasion de l'utiliser ailleurs. On avait disposé sur le grand bassin des Tuileries une île entourée de saules pleureurs pour recevoir les reliques du philosophe, venant d'Ermenonville. Chaque partie du cortège figurait un volume de son œuvre : des professeurs du Jardin des Plantes, au milieu desquels on portait des fleurs et des fruits ; des botanistes avec des herbiers remplis de plantes champêtres, rappelaient son amour de la nature et ses études favorites ; des jeunes filles, vêtues de blanc, semaient des fleurs ; des mères avec leurs enfants étaient groupées autour de sa statue ; des artistes et des ouvriers entouraient un char couvert des attributs de leurs travaux ; devant la Convention, des huissiers portaient le *Contrat social*, et, en tête, un orchestre jouait les airs du *Devin de village*.

La Révolution se réclamait de Rousseau, et elle avait raison. M. le pasteur Steeg, président du comité d'initiative, l'a rappelé dès ses premiers mots, en louant la troisième république d'avoir enfin réalisé le projet formé en vain par la première et par la seconde. Les inscriptions latérales du piédestal rappellent la statue votée par la Convention en brumaire an II et qu'elle laissa à ses admirateurs le soin d'exécuter. Oui, il est vrai que Rousseau est le père de la Révolution, qu'il l'a préparée, prédite, enseignée, prêchée, qu'à distance il en a inspiré les lois et présidé les fêtes, qu'il a dicté la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qu'il a suggéré la grande fédération de 1790, la fête de l'Être suprême, les fêtes de la Vieillesse, des Époux et bien d'autres, qu'il a inspiré la devise *Liberté, Égalité, Fraternité*. Il est bien vrai que son *Contrat social* fut l'Évangile de la révélation nouvelle. Et il n'a pas été seulement l'esprit de la Révolution, il en a été l'âme. On retrouve en elle les mêmes contradictions, les mêmes antinomies, la même opposition perpétuelle entre la parole et le fait, entre l'imagination et la réalité. Ce n'est pas seulement les Girondins, ce n'est pas seulement Robespierre qui sont les disciples de Rousseau ; c'est Marat lui aussi. Tous deux ont la même maladie,

la même folie : celle d'une défiance poussée jusqu'au délire et qui éclate sans cesse en dénonciations furieuses. Marat, Suisse d'origine comme Rousseau, est une nouvelle édition de Jean-Jacques, avec les nuances particulières à son tempérament et aux circonstances. On se figure très bien Rousseau, aigri et exaspéré de plus en plus, lancé au milieu d'une révolution et écrivant l'*Ami du peuple*. L'*Ami du peuple*, n'est-ce point là un titre à la Rousseau? Marat aimait le peuple comme Rousseau l'humanité, — en gros, mais nullement en détail. Et il était *sensible* également à sa manière; c'est même par sensibilité qu'il se montrait sans pitié envers les féroces aristocrates. Toutes ses oraisons funèbres et toutes ses épitaphes appuient sur cette vertu :

Par ses assassins même il fut tant respecté,
Qu'ils n'ont pu l'approcher et consommer leur crime
Qu'en lui parlant d'humanité.

On a entendu avec édification un conseiller d'État délégué par le gouvernement de Genève, qui est venu conclure la paix avec le philosophe au nom de sa ville natale. De son vivant, leurs relations furent orageuses. Genève et Rousseau ne se sont pas ménagés réciproquement. Genève a brûlé l'*Emile*, décrété de prise de corps, expulsé, renié l'auteur; Rousseau a abdiqué son droit de bourgeoisie et secoué la poussière de ses souliers à la figure de son ingrate patrie, en lui disant : *Raca*. Mais la mort raccommode tout, et il a sa statue sur les bords du lac Léman depuis plus d'un demi-siècle.

L'Académie française avait cru devoir déléguer un de ses membres à l'inauguration de la statue de Rousseau. Elle eût pu s'en dispenser, puisque Rousseau ne fut jamais un de ses membres, qu'il est étranger et que la souscription à son monument a été surtout une œuvre de parti. Peut-être a-t-elle voulu précisément rappeler les titres supérieurs de l'écrivain et ne point permettre aux autres orateurs d'accaparer entièrement l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et des *Confessions*. Il faut que la magie de la forme soit bien grande en effet chez Rousseau pour nous émouvoir, en dépit de tout ce qui nous repousse en lui, et pour nous faire oublier quelquefois tant de déclamations fausses et tant de sophismes, tant d'égoïsme et d'orgueil, tant d'outrages au bon sens, à la pudeur et à la bonne foi. Il n'est pas Français par le caractère, par le manque d'équilibre, de mesure et de clarté; il l'est par la pureté du style. Il se tient à part du groupe des encyclopédistes, les haïssant et les méprisant, même lorsqu'il partage leurs idées, et au milieu de leurs phrases sèches, hachées, sautillantes, spirituelles, il se rattache au siècle précédent par la gravité et l'ampleur de la

période. S'il est le père, politiquement, de M^{me} Roland, de Pétion et de Robespierre, il l'est, littérairement, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand et de Georges Sand. M. Jules Simon, l'orateur de l'Académie a apprécié en virtuose, qui est lui-même un des maîtres de la forme, les beautés diverses de la langue merveilleuse de Rousseau, où, suivant lui, il faut chercher, plus que dans ses idées, l'explication de son influence. On eût souhaité sans doute des réserves plus nettes; remarquons toutefois le soin avec lequel M. Jules Simon s'est cantonné sur son terrain et a dégagé l'Académie, à la fin de son discours, de toute solidarité dans les louanges décernées au philosophe : « Je ne sais pas à quel Jean-Jacques Rousseau vous l'élevez, si c'est à l'auteur de l'*Emile*, ou à l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*, ou à celui du *Contrat social*; mais c'est à l'incomparable écrivain, à l'un des maîtres de la langue, que l'Académie française le consacre. »

On a exécuté les principaux airs du *Devin du village*, et cette musique innocente a produit un singulier effet sur les oreilles des contemporains de Berlioz et de Wagner. Le soir, les *Rousseau-philés* les plus fervents se sont retrouvés en un banquet où tout rappelait l'idole, — tout jusqu'aux estampes tapissant les murs, jusqu'aux scènes peintes sur les assiettes, jusqu'au menu lui-même. Je n'en veux détacher qu'un article. Le deuxième service s'ouvrait par une *dinde rôtie à la Warens*... Hum! voilà un rapprochement qui n'a rien de galant pour l'ombre de M^{me} de Warens! J'aime à croire que c'est une pure distraction chez le rédacteur du menu et qu'il n'y a pas réfléchi.

Mais il paraît que la laïcisation du Panthéon n'a pas été suffisamment achevée encore par l'apothéose de Jean-Jacques Rousseau. Au lendemain de la cérémonie, les journaux nous ont fait connaître le projet formé par le ministre des beaux-arts pour mener cette entreprise à bonne fin, au moyen d'une décoration sculpturale conçue de façon à contrebalancer le caractère clérical des peintures, à les noyer sous un flot nouveau, puisqu'on ne peut les enlever. Il s'agit d'un ensemble de groupes symboliques, de monuments funéraires et de statues destinées à glorifier la France laïque. J'en emprunte la description au *Temps* :

« Au chevet de la nef et s'enlevant sur le fond nu du chœur, l'édification d'un monument commémoratif de la Révolution française;

« A la base des piliers en pans coupés soutenant le dôme, l'exécution de quatre hauts-reliefs allégoriques du moyen âge, de la Renaissance, du dix-septième et du dix-huitième siècles;

« Devant l'escalier conduisant au chevet, celle d'un cénotaphe dédié à Descartes;

« Sur les côtés du chevet, les cénotaphes de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau ;

« Sur chaque bras du transept, les cénotaphes de Mirabeau et de Hugo, ce dernier s'élevant au-dessus du caveau où reposent les restes du poète. »

Chacun de ces cénotaphes deviendrait le centre d'un groupe de statues qui réunirait les grands hommes de la période, comme une cour autour d'un roi : les philosophes du dix-huitième siècle autour de Voltaire et de Rousseau ; autour de Mirabeau, les hommes de la Révolution ; les poètes romantiques autour de Victor Hugo. J'entrevois quelques écueils dans ce beau plan. Jusqu'où ira-t-on pour les philosophes du dix-huitième siècle ? Dépassera-t-on Diderot ? Ira-t-on jusqu'à Helvétius et d'Holbach ? Dépassera-t-on même d'Holbach pour aller jusqu'à Sylvain Maréchal, La Mettrie et Naigeon ? Et pour les hommes de la Révolution, s'arrêtera-t-on aux Girondins, à Danton même ? M. Lockroy y donnera-t-il un buste à son grand-père, le conventionnel régicide Jullien de la Drôme, le mari de cette terrible bourgeoise républicaine dont il a publié la correspondance conjugale pendant la Terreur ? Comment se dispenser de mettre autour de Mirabeau les gens qui l'auraient guillotiné s'il eût vécu et qui, après l'avoir porté au Panthéon, l'en ont expulsé comme un traître ? Même sur le terrain moins périlleux de la littérature romantique, ne paraît-il pas aussi impossible de rejeter que d'admettre Chateaubriand et Lamartine, le maître de la prose et le maître des vers, dont aucun n'eût consenti à reconnaître Victor Hugo pour chef de file ?

Ce projet aura été le testament de M. Lockroy. Il l'a promulgué au *Journal officiel* le matin même de sa chute. Il est à croire que son successeur aura bien autre chose à faire que de s'en occuper.

Dix jours avant la réception posthume de Rousseau à l'Académie par M. Jules Simon, l'amiral Jurien de la Gravière avait été reçu par M. de Mazade, comme successeur de M. de Viel-Castel. C'était à la veille de ma dernière causerie, et la date lointaine d'une séance qui ne mettait en jeu que des *diu minores* de l'Olympe académique, et dont le bruit modeste a été étouffé encore par l'effroyable tapage de l'agitation électorale, nous interdit de nous y arrêter longtemps. L'amiral a fait d'une honnête et estimable façon l'éloge de l'estimable et honnête M. de Viel-Castel, l'historien très autorisé de la Restauration, qui fut, au dire de tous les experts, un directeur politique de premier ordre au ministère des affaires étrangères. Son discours, où il a tiré heureusement parti des notes autobiographiques inédites de son prédécesseur, est bon, et même avec des parties excellentes. La réponse de M. de

Mazade est excellente de tous points, avec des parties hors ligne; le chroniqueur politique de la *Revue des Deux Mondes* était là sur son terrain. Dans la bouche d'un bon *diseur*, quelques passages n'eussent pas manqué de soulever des tonnerres d'applaudissements. Mais M. de Mazade n'a pas su ou n'a pas voulu les mettre en relief et, quant à l'amiral, l'art de la diction ne lui a révélé aucun de ses secrets. Ceux qui ont assisté à la séance après coup, en lisant les deux discours le soir au coin de leur feu, n'ont pas été les plus mal partagés.

Le récipiendaire s'est défendu de parler politique et le directeur de l'Académie l'a imité. En effet, aucun d'eux n'a parlé de révision, de dissolution ni de scrutin d'arrondissement, et la grande salle de l'Institut était l'un des rares endroits où l'on pût se réfugier, le 24 janvier, pour y fuir les noms de M. Jacques et du général Boulanger. Cependant la politique n'a point été absente de leurs discours; on la devinait partout lorsqu'elle ne se montrait pas. Et comment faire pour l'éviter, dans l'éloge d'un homme qui y fut mêlé si activement et si longtemps, par un homme qui a pris part à quelques-uns des grands événements de ce siècle depuis cinquante ans, et dont les convictions politiques sont connues, et par un autre homme qui a conquis sa renommée et son fauteuil en se faisant l'historien politique en permanence de notre époque? M. de Viel-Castel était entré dans les affaires en 1818, et l'amiral Jurien de la Gravière, maintenu en activité sans limite d'âge, comme ayant exercé un commandement en chef devant l'ennemi, n'a pas encore pris sa retraite. Quel vaste champ de chronique pour M. de Mazade! Quelle moisson d'aperçus ingénieux, de jugements résumés sous une forme précise et brillante, de portraits finement tracés, d'allusions vibrantes ou délicates ne lui offraient-ils pas! L'auditoire a surtout salué de ses bravos le souvenir naturellement amené du vainqueur de la Smala, qui devient, pour ainsi dire, de tradition à l'Académie.

Nous avons retrouvé sous des formes nouvelles cet hommage à l'exilé, dans le discours de M. Jules Claretie et dans la réponse de M. Renan, où il était d'autant plus inévitable que M. Claretie venait prendre la place de Cuvillier-Fleury, l'ami et le maître de l'historien des Condés. Malgré la crise ministérielle, cette réception a ramené les grands jours de l'Académie. L'affluence était prodigieuse. Dans les queues qui s'allongeaient aux portes de l'Institut, sur les bancs du centre, des tribunes ou des amphithéâtres, on ne se préoccupait guères de savoir si ce serait l'illustre Méline ou l'homme d'État Tirard qui présiderait à nos destinées, si nous pouvions compter sur M. Yves Guyot et s'il nous serait donné de

revoir M. Constans, que la Chine nous envie et que nous lui rendrions volontiers. La crise n'était représentée à l'Académie que par deux ministres tombés, M. Lockroy et M. Goblet, qui, en hommes d'esprit, avaient profité de cette heureuse circonstance pour venir, si l'on me passe cette métaphore, se débarbouiller les oreilles avec un peu de bon français.

Cet empressement s'expliquait : brillant et fécond improvisateur, M. Claretie a touché à tous les genres et s'est adressé un peu à tous les publics ; M. Ernest Renan est un virtuose de première force, et avec lui si l'on peut tout craindre, on peut aussi tout espérer. Les deux orateurs ont fait de leur mieux pour le justifier, et ils y ont parfaitement réussi. M. Claretie n'a rien oublié, ni personne, dans ce discours alerte, lumineux, anecdotique, semé de jolis mots et d'aimables traits, où l'esprit d'actualité et d'à-propos du chroniqueur émérite brille d'un vif éclat et où toutes les cordes qui pouvaient faire vibrer l'auditoire ont été effleurées tour à tour. Ce libéral et ce démocrate, qui avait eu soin de prendre position dès les premières pages de son discours, n'en a pas moins dit en passant ses vérités, ou du moins l'une de ses vérités, à la démocratie contemporaine, mais après l'avoir désarmée d'avance en faisant d'abord sa part à l'ancien régime. Il n'a eu garde non plus de négliger l'excellente occasion que lui offrait l'éloge de son prédécesseur pour tracer une chaude apologie du journalisme, en y joignant même celle de la chronique, « l'une des grâces de notre littérature française ». Il en a parlé en expert, et ce n'est point moi qui le contredirai. Prononcer l'éloge du journalisme et de la chronique, c'était une façon ingénieusement détournée de rappeler ses propres titres : c'était à la fois de la justice, de la reconnaissance et une juste fierté.

Quant à la réponse de M. Renan, on nous avait chuchoté à l'oreille qu'elle nous étonnerait par ses hardiesses, — des hardiesses d'un autre genre que celles dont ce nom éveille aussitôt l'idée. Mais il faut avouer qu'elle a dépassé notre attente, comme la portée ordinaire des discours académiques. Si l'on pouvait jamais faire fond sur une opinion de M. Renan ; s'il ne prenait à tâche de fuir, comme la marque d'un esprit étroit, tout ce qui ressemble à une conviction ferme et arrêtée ; s'il n'avait repris enfin pour devise, dans un autre sens, le fameux vers de Barthélemy : *L'homme absurde est celui qui ne change jamais*, ce discours serait un événement. Mais, même dans la bouche d'un dilettante qui pousse jusqu'à la fantaisie la liberté de ses variations philosophiques, tel qu'il est, avec ses fluctuations, ses retours, ses accès d'ironie sceptique, sa pointe de fatalisme, ses nuances subtiles et con-

tradictaires, ce n'en est pas moins un morceau infiniment curieux, qui s'élève tout à coup au-dessus du thème consacré et aborde avec une franchise inattendue les plus hautes questions historiques, politiques et sociales. Chemin faisant, il touche à une foule de choses ; il ouvre des vues innombrables, non seulement ingénieuses, mais plus d'une fois très nettes et très saisissantes ; il exprime des jugements que ni l'accent de bonhomie affecté par l'orateur, ni le tour particulier qu'il leur donne, ni même les correctifs qu'il y introduit après coup n'empêchent d'être des verdicts, d'autant plus significatifs qu'ils sont moins suspects et qu'ils étaient plus imprévus pour beaucoup sous sa plume.

M. Renan est un aristocrate, ce qui ne l'empêchera pas, d'ailleurs, de se panacher de démocratie à l'occasion. Pour le moment, son aristocratie l'a conduit assez loin pour le compromettre, non seulement auprès de M. Zola, mais auprès de M. Lockroy et de M. Goblet, qui l'écoutaient avec scandale. Sa condamnation sans ambages du *naturalisme*, qui ne s'arrête même pas à l'école actuelle et remonte jusqu'à Balzac, et sa conception du rôle de l'écrivain sont tout aristocratiques ; mais ce n'est là que de l'aristocratie littéraire, et il va beaucoup plus loin. Son appréciation du dix-huitième siècle et de la Révolution française, celle du centenaire et du suffrage universel, celle de Camille Desmoulins et de tous les hommes à qui le régime actuel est en train d'élever des statues, ont dû paraître des pilules fort amères à tous ceux qu'il avait habitués à ses sucreries. Il a fort maltraité « la grande populace et la sainte canaille », et les atténuations mêmes dont il émousse sa pensée, sa façon d'amnistier la Révolution en bloc comme un mouvement fatal qui ne doit être jugé que par le succès, mais odieuse et horrible en soi, et faite par des hommes qui n'y valent qu'en proportion de leur laideur, de leur folie et de leur scélératesse, témoignent encore d'un mépris plus grand peut-être qu'une condamnation pure et simple. Il y aurait un rapprochement d'un intérêt très piquant à faire entre le passage où M. Renan nous montre le succès des journées révolutionnaires « obtenu par la collaboration de tous les crimes et de toutes les insanités », et la fameuse conversation de Chamfort dont Marmontel nous a donné le résumé dans ses *Mémoires*, où il prouvait qu'une bonne révolution ne peut être faite que par des gredins qui ne s'embarrassent point d'une morale timide et qu'il n'y avait pas une seule des vieilles vertus qui pût servir dans la circonstance.

Grâce à M. Renan, l'Académie française aura donc célébré, elle aussi, sans qu'on le lui demandât, le centenaire de la Révolution. Seulement, après ces considérations sévères et ces prévisions qui

n'avaient rien de gai, le tempérament de l'orateur a repris le dessus : il s'est dérobé à la conclusion en se réfugiant dans son optimisme pratique et en faisant l'éloge des fauteuils de la maison, « commodes pour attendre patiemment la mort ».

II

Le jour même où l'on recevait l'amiral Jurien de la Gravière à l'Académie française, nous apprenions la mort, sinon prématurée, au moins très inattendue, d'un autre membre de l'Institut, M. Alexandre Cabanel. M. Cabanel avait dépassé sa soixante-cinquième année, mais, quoiqu'il eût la barbe et la chevelure toutes blanches, il se tenait droit, il avait la démarche élégante et la tenue correcte; il demeurait si jeune enfin de tournure et d'aspect qu'on pouvait le prendre à quelques pas, vu de dos, pour un homme de trente à quarante ans.

Cabanel avait débuté, au Salon de 1844, avec un *Christ au jardin des Oliviers*; il exposait encore deux portraits de femmes au Salon de 1888. Personne n'a été plus fidèle que lui aux expositions annuelles : il donnait à ses nombreux élèves l'exemple d'une exactitude dont on trouverait difficilement un autre cas aussi complet parmi les maîtres contemporains. L'année suivante, à vingt-deux ans, il obtenait le second grand prix de Rome avec un *Jésus au prétoire*, et, sur la demande de l'Académie des beaux-arts tout entière, il partait pour la villa Médicis, malgré l'opposition acharnée du directeur Schnetz, qui ne voulait rien entendre et barrait la route à l'intrus en brandissant le règlement. Cabanel justifia l'exception flatteuse dont il avait été l'objet et qu'une vacance avait rendue possible. Il revint de Rome en 1850 avec un *Saint Jean*, et remporta sa première médaille en 1852 avec la *Mort de Moïse*. Le choix de tous ces sujets semblaient indiquer une prédilection bien marquée pour la peinture religieuse; cependant, si Cabanel y est revenu plus d'une fois encore par la suite, on ne saurait dire qu'il l'ait spécialement cultivée. Dès l'exposition universelle de 1855, il cueillait une première médaille : il y avait là comme un assortiment très habilement combiné de toutes ses manières, depuis le portrait de femme jusqu'au tableau d'histoire, — une *Glorification de saint Louis*, qui est au Luxembourg et qu'il ne faut pas confondre avec ses toiles du Panthéon, dont elle est comme le point de départ. La même année, il était décoré. Deux ans après, il était célèbre. Je me rappelle bien ses premiers ouvrages d'alors : *Othello racontant ses batailles*, *Aglé*, qui était comme un ressouvenir de la *Sainte Monique* d'Ary Scheffer, la *Veuve du maître de chapelle*, le *Poète florentin*, surtout la *Nymphe enlevée*

par un Faune, qui fonda sa réputation, car la vigueur s'y unissait à l'élégance et au charme. Th. Gautier décrivit amoureusement ce tableau :

« *La Nymphe enlevée par un Faune* s'épanouit comme un bouquet de palette, et du plus loin, avant qu'on ait pu en discerner les détails, l'aspect général caresse le regard par des gammes de tons frais, harmonieux et doux. Vous êtes séduit comme à la vue d'une gerbe de fleurs, d'un beau tapis de Perse, d'un assortiment de soies nuancées... On ne saurait rêver un corps plus jeune, plus suave, plus délicatement virginal que ce torse de nymphe, d'une blancheur neigeuse qui palpète contre la brune poitrine de l'OE-gipan. Des demi-teintes azurées rappelant le ton léger du ciel, comme l'or des cheveux rappelle les rousseurs du feuillage, baignent de leur transparence les épaules et le sein. Quelle fraîcheur! quelle grâce! quelle harmonie! Comme cela est caressé d'un pinceau sûr de lui dans sa légèreté, et qui sait fondre les couleurs sans altérer les formes, sans perdre le modelé! »

J'ai cité ce passage, qui dut être si doux au cœur du jeune peintre, parce que, en appréciant un de ses ouvrages, il caractérise toute son œuvre. Cabanel n'était pas dépourvu de force, mais quel que fût le sujet qu'il abordât, ses qualités dominantes, c'étaient le charme, l'élégance et la grâce. Il lui arrivait parfois, — rarement, — de traiter des sujets où non seulement ces qualités ne suffisaient pas, mais où elles étaient déplacées; dans les grands sujets historiques, il manquait d'originalité et d'ampleur, sans manquer jamais d'habileté. Dans les sujets qui s'adaptaient à la nature de son talent, c'était la séduction et la perfection même. Rappelons simplement la *Naissance de Vénus*, qui fut, avec la *Perle et la vague*, de Baudry, le grand succès du Salon de 1863 et qu'on peut voir un Luxembourg.

Mais la vraie gloire de Cabanel, c'est le portrait, spécialement le portrait de femme. D'autres sont les peintres des parvenues, des reines de la banque, de la finance, du monde où l'on s'affiche; lui était le peintre favori des grandes dames. Il avait un sens de la distinction, une élégance naturelle de lignes, une finesse de tons qui donnaient à sa manière quelque chose d'aristocratique et l'harmonisait à merveille avec ses modèles. Aussi qui pourrait nombrer toutes celles qu'il a peintes, avant et depuis la guerre? En ces dernières années encore, elles défilaient, aussi empressées qu'autrefois, dans l'atelier qui occupait tout le second étage de ce bel hôtel de la rue de Vigny, construit sur ses plans et où, suivant le proverbe, la mort est entrée presque aussi vite que lui. Les critiques sévères lui reprochaient bien un peu de mièvrerie et de

fadeur ; ils trouvaient sa palette anémique, comme ses modèles, et l'accusaient de ne plus savoir peindre les carnations fraîches, vigoureuses et saines, avec les couleurs de la vie, avec du sang rouge, et non pas du sang bleu, courant dans les veines. Mais les dames n'étaient point de cet avis ; rien n'ébranlait leur foi dans le peintre ordinaire du *high-life* féminin. Et d'ailleurs, tout en continuant à les peindre de la façon qui leur plaisait, avec toutes les délicatesses de sa plus fine et de sa plus soyeuse palette, il prouvait de temps à autre, par un portrait d'homme tel que celui de M. Rouher ou de l'empereur, par des tableaux historiques de la manière la plus grave, d'une composition bien ordonnée, d'une exécution sûre, qu'il avait gardé toute sa supériorité et toute sa science, même en les sacrifiant aux Grâces. Qui ne se rappelle son triomphe au Salon de 1886, avec les portraits du fondateur et de la fondatrice des Petites-Sœurs des pauvres ? Pour le coup, il ne s'agissait plus de chairs satinées, d'yeux fendus en amandes, de mains aristocratiques, de physionomies hautaines ou minaudières : un prêtre, une religieuse, deux figures austères, comme celles qu'a peintes Philippe de Champagne, dont les portraits de Cabanel évoquèrent aussitôt le souvenir. Il avait su les rendre avec une simplicité, une sincérité, une solidité, avec une sobriété sévère et une fermeté magistrale, qui non seulement désarmèrent ses ennemis, mais forcèrent leur admiration.

Cabanel avait remplacé Horace Vernet à l'Institut en 1863, et la même année il était nommé professeur à l'École des beaux-arts. Pendant ces vingt-cinq ans, le nombre d'élèves qu'il a formés est très considérable, et plusieurs d'entre eux occupent une place éminente dans l'art contemporain. Tout en ayant des principes arrêtés et si attaché qu'il fût à l'école académique, il savait les instruire et les stimuler, leur donner un fond solide de savoir, de conscience artistique et d'habileté, leur apprendre à tirer d'eux tout ce qu'ils pouvaient, sans leur rien enlever de leur personnalité. Pour le prouver, il suffira de rappeler, parmi ceux dont il fut le maître, les noms de Bastien-Lepage, de MM. Benjamin-Constant, Aimé Morot, Besnard et Gervex. Les physionomistes prétendaient d'ailleurs reconnaître l'élève de Cabanel à sa tenue, qui le classait à part entre les rapins débraillés de l'École et, au Louvre ou au Luxembourg, à la grâce avec laquelle il faisait sa palette.

Sans être un de ces artistes puissants, originaux et créateurs qui tracent des voies nouvelles, Cabanel est l'un des hommes qui ont le plus honoré l'école contemporaine. Méridional de naissance, il n'était point méridional de talent. Son œuvre n'a point le coup de soleil, les emportements soudains, les heureuses folies : on n'y

sent jamais le souffle du mistral; on n'y danse pas la farandole. Elle est sage, correcte, bien équilibrée, un peu froide. Le maître se possède toujours. Sans doute il n'a pas traité tous les sujets avec le même bonheur; mais il est rarement inégal à lui-même, parce qu'il apporte partout avec lui le même goût, la même horreur de la vulgarité, le même savoir et la même conscience. C'était un laborieux. Si sa carrière a été singulièrement heureuse et couronnée de tous les honneurs que peut rêver un artiste, il ne faut pas oublier qu'il s'y est donné tout entier, sans un regard jeté en dehors, et qu'il a travaillé jusqu'au bout comme un débutant qui veut parvenir.

Nous ne pouvons ni oublier l'illustre cardinal Pitra, bibliothécaire de la sainte Église, mort à Rome le 2 février, à l'âge de soixante-seize ans, ni en parler avec l'autorité et la compétence qui conviendraient. Membre de la Congrégation de la Propagande, de la Propagande pour les affaires du rite oriental, avec la charge de la correction des Livres de l'Église orientale, des Réguliers, de l'Index, des S. Rites, des études et de l'examen des évêques pour la théologie et le droit canon, il était cardinal depuis 1863. C'est Pie IX qui l'avait appelé et retenu à Rome, en le comblant de tous les honneurs ecclésiastiques. Il avait gardé pour ce pontife et pour son administration une préférence qu'il se laissa entraîner un jour, on s'en souvient, à exprimer en des termes qui équivalaient à une critique du pontificat actuel. Nous ne rappelons ce souvenir que pour rappeler en même temps la soumission parfaite dont il donna l'exemple, en acceptant le blâme qu'il avait mérité. Le cardinal Pitra, qui appartenait à l'ordre des Bénédictins, avait été l'un des premiers compagnons et des disciples de dom Guéranger. Ce fut surtout un grand érudit et un savant théologien. Il a laissé des travaux dignes des plus illustres noms de l'ordre. Mabillon et Montfaucon eussent reconnu en lui un frère. Il aurait dû naître au dix-septième siècle. Nous avons peine à nous le figurer autrement que dans l'une des étroites cellules ou dans la vaste bibliothèque de cette illustre abbaye de Saint-Germain des Prés, sanctuaire de piété et de science, que nous a si bien décrit l'historien de Mabillon, M. Emmanuel de Broglie. Avec quelle joie dom Luc d'Achéry eût accueilli son *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta* et surtout ce *Spicilegium Solesmense* qui est venu ajouter au sien tant de documents inédits sur les antiquités ecclésiastiques : trésor glané épi par épi, au prix des plus laborieuses recherches, dans toutes les bibliothèques de l'Europe, et dont ce digne héritier des grands Bénédictins d'autrefois lui avait emprunté le titre modeste, démenti par l'abondance et la richesse de la récolte.

Comment nous dispenser aussi d'enregistrer dans le nécrologe du mois le nom de l'archiduc Rodolphe, prince royal d'Autriche, dont la mort mystérieusement tragique a eu, non seulement en son pays, mais en France et dans le monde civilisé, un retentissement qui dure encore ! Dix versions différentes ont circulé sur cet événement lamentable qui, selon le mot de Chateaubriand, a montré une fois de plus tout ce que peuvent contenir de larmes les yeux d'un roi : on flotte encore, et peut-être flottera-t-on toujours entre quatre ou cinq hypothèses, dont tout ce qu'on peut dire c'est que la meilleure n'en vaut rien et qu'il convient de n'en discuter aucune. Suicide volontaire ou forcé, suicide simple ou suicide en partie double, duel ou meurtre, assassinat politique même, tout a été dit, tout a été soutenu, rien n'est prouvé jusqu'à présent. Plus lugubre encore que celle de son oncle Maximilien, la mort de l'archiduc Rodolphe semble destinée à fournir un thème inépuisable aux amateurs des énigmes historiques. Elle vient d'ajouter un chapitre effrayant à l'histoire de ces morts royales ou princières où l'on pourrait, depuis un siècle, trouver plus de sujets de drames que ne nous en ont fournis le moyen âge et les temps barbares et où, avec Louis XVI et Marie-Antoinette, Gustave III, Paul I^{er}, le prince Michel de Serbie, Alexandre II, Abdul-Aziz, le roi Louis de Bavière, le fils de Napoléon III, — j'en passe, — on n'a que le choix entre la guillotine, le pistolet, le fusil, l'épée, le couteau, la dynamite, les ciseaux du harem, l'immersion, la zagaie des sauvages. Et je n'ai point franchi les limites de l'Europe : je n'ai parlé ni de Maximilien, ni d'Abbas-Pacha, ni du président de l'équateur Garcia Moreno, ni de vingt autres. J'ai négligé les accidents, passé sous silence les attentats non suivis de mort et les simples proscriptions. La tragédie court les rues, disait Ducis en 1793 ; aujourd'hui elle court les palais.

Le malheureux archiduc Rodolphe était un lettré et un artiste. L'histoire naturelle fut son étude favorite. Il voyageait beaucoup, et il a laissé des récits de ses excursions où ne manquent ni la couleur ni le mouvement. On pourrait détacher de ses *Tableaux d'Orient* maintes pages où il montrait l'étoffe d'un véritable écrivain. Il avait entrepris et il dirigeait une œuvre collective paraissant par livraisons : *L'Autriche-Hongrie décrite et illustrée*, pour laquelle il avait groupé autour de lui cent soixante-seize artistes et plus de cent écrivains ou savants. Sa mort laisse en souffrance cette monumentale publication. C'est comme un symbole du pays même qui comptait sur lui et dont il a trahi l'espoir.

III

Cabanel n'a manqué que de quinze jours l'exposition du cercle Volney : il ne dédaignait pas ces expositions intimes où bien d'autres peintres connus aiment à fuir la cohue du palais des Champs-Élysées, comme, dans une réunion bruyante, quelques causeurs discrets s'échappent dans un petit salon à l'écart. Aussi bien se serait-il retrouvé ici avec quelques-uns de ses pairs, ne fût-ce que MM. Henner et Bouguereau. Tous deux y sont représentés par des portraits. M. Bouguereau s'est reproduit lui-même, comme MM. Eugène Feyen et Saintpierre, peut-être en vue de la salle nouvelle ouverte au Louvre depuis un peu plus d'un an. C'est un beau et solide morceau dans la manière bien connue de M. Bouguereau, impeccable, lisse, léchée et qui est à la large et vivante peinture des maîtres ce que sont les chefs-d'œuvre de la céroplastique à ceux de la sculpture. Quelle singulière physionomie est allé chercher pour sujet d'étude M. Henner, — et singulière sans être intéressante, ce qu'il y a de pis ! J'aime mieux ses nymphes, ses naïades ou ses Madeleines. M. Henner pourrait répondre qu'il en a déjà beaucoup fait, qu'il se propose d'en faire beaucoup encore, qu'on lui a souvent reproché de recommencer toujours la même chose, qu'il ne faut pas le renvoyer au portrait quand il fait des nymphes et le renvoyer à ses nymphes quand il fait des portraits. Il aurait d'autant plus raison que nous avons vu de lui dans ce dernier genre des ouvrages fort remarquables. Nous retrouvons dans celui-ci le coloriste à la gamme restreinte, mais vibrante, que l'on connaît. Seulement, encore une fois, cette tête est d'une construction bizarre où les diverses parties ne paraissent point à leur place et complètement d'aplomb.

Les portraits sont d'ailleurs, et de beaucoup, la partie la plus intéressante de cette exposition, où l'on peut passer une heure des plus agréables. Nous avons particulièrement distingué ceux de MM. Machard, Jules Garnier, Carolus Duran, surtout de MM. Benjamin Constant et Élie Delaunay. Le profil de M. Emmanuel Arago par Benjamin Constant se détache avec la netteté et la vigueur d'une médaille bien frappée. Des deux excellents portraits d'hommes de M. Delaunay, celui de M. l'abbé X. me paraît hors ligne par la précision et la fermeté de l'écriture. On le sent d'une sincérité parfaite et d'une ressemblance absolue.

Sans vouloir nous attarder outre mesure au petit Salon de la rue Volney, notons-y encore, avant de le quitter, un fin paysage, d'un sentiment poétique, discret et voilé, par M. Lerolle, et de M. Cazin une *Nuit en Flandre*, qui est tout ce qu'il y a de plus

simple au monde, — quelques maisonnettes rustiques au milieu d'un site élémentaire, sous l'obscur clarté des étoiles. Entre nous, il me semble bien qu'on voit dans ces idylles sans personnages et dont la conception ne demande aucun effort d'imagination, plus de choses que l'artiste n'y en met en réalité, et que les profondeurs de sentiment qu'on y trouve pourraient bien être surtout dans l'esprit des commentateurs. Les toiles de M. Cazin sont comme ces mélodies champêtres à peine dégrossies qui font rêver l'auditeur d'esprit cultivé et qu'il achève lui-même. J'allais oublier la jolie *Soirée d'automne* de M. Lucien Doucet, qui brille, au contraire, par la virtuosité de sa facture. Mais ici il ne s'agit plus d'un paysage. Nous sommes dans un salon, rempli d'une société élégante. La soirée tire sans doute à sa fin et l'on est entre intimes, car on a ouvert sans façon la fenêtre qui donne sur le parc, et les reflets bleuâtres d'une nuit de décor, comme celle de *Dalila* ou le « paysage lunaire » du *Passant*, se jouent, se combattent, se mêlent, se fondent, se nuancent avec les reflets orangés des lumières du lustre et des lampes, sur les cravates et les figures des hommes, sur les robes et les épaules des dames. C'est une jolie étude de tons qui se pénètrent et se modifient les uns les autres, mais d'un aspect trop fantasmagorique et qui nous reporte presque à l'apothéose d'une féerie.

Jetons encore un coup d'œil sur le *Gavroche*, buste *naturaliste* de M. de Kervéguen, d'une finesse d'exécution qu'on regrette de voir dépensée en un tel sujet, et traversons le boulevard pour les expositions des peintres-graveurs et des aquarellistes.

Les peintres-graveurs, Français en grande majorité, ont admis cependant parmi eux un certain nombre de confrères anglais, hollandais et américains. Il en viendra sûrement des autres pays. Les peintres qui se gravent eux-mêmes, ou, si l'on veut, les graveurs qui reproduisent leurs propres compositions, n'ont jamais été bien rares depuis Rembrandt, Callot et Claude Lorrain, en passant par les petits-mîtres du dix-huitième siècle. Mais ils n'avaient pas encore songé à se constituer en groupe et à ouvrir une exposition spéciale, pour s'efforcer de créer un public d'amateurs, attentifs à ce genre de gravure originale, vivante et libre, où ils se traduisent de leur propre main sous une forme nouvelle. On y verra tous les procédés de la gravure, depuis la pointe sèche jusqu'à la lithographie. M. Fantin-Latour, qui est un musicien distingué et passionné, un fervent de Berlioz et de Wagner, en même temps qu'un excellent peintre, a dessiné sur la pierre une sorte d'illustration pour l'œuvre du compositeur allemand. Il est bien déchu, et depuis longtemps, dans l'estime des artistes et du

public, parce qu'il se prête trop facilement à l'abus, ce procédé pourtant si français dans sa rapidité facile, dans son improvisation légère, qui glisse sans appuyer. A l'origine, la plupart de nos peintres, et nos plus illustres, Prudhon, Girodet, Géricault, Carle et Horace Vernet, combien d'autres encore ! l'avaient adopté à l'envi, comme les Charlet et les Raffet. Aucun art ne se prête mieux à l'expression directe et primesautière de l'idée, et il peut revêtir les physionomies les plus diverses. La mollesse et la banalité des lithographes industriels l'ont presque tué. Des tentatives comme celles de M. Fantin-Latour sont très propres à le remettre en honneur. Les eaux-fortes et les pointes sèches abondent : il y en a de MM. James Tissot, A. Besnard, Gœneutte, Marcelin Desbouts, Rodin, Jeannot, Bracquemond, Lewis Brown, etc. Toutes ne sont point irréprochables, il s'en faut. Quelques-uns manient encore l'outil avec une certaine gaucherie ou s'en tiennent à une façon trop expéditive et trop sommaire, sous prétexte qu'elle est plus personnelle. Les impressionnistes abondent. Je crois que les artistes feraient sagement d'être plus sévères pour eux-mêmes, s'ils veulent attirer et retenir le public.

La onzième exposition annuelle des aquarellistes nous a paru, à ne vous rien celer, offrir notablement moins d'intérêt que les précédentes. Beaucoup des membres les plus aimés manquent au rendez-vous : M^{me} Madeleine Lemaire, MM. Édouard Detaille, James Tissot, Français, Duez, Morot, Cazin, Boutet de Monvel. Nous voyons pour la première fois, cette année, figurer le nom de M. Bonnat parmi ceux des membres titulaires de la société, mais nous n'en voyons que le nom. C'est un commencement : espérons qu'il aura des suites. Peut-être aurons-nous, malgré la vigueur parfois un peu lourde de sa main dans la peinture, l'agréable surprise de le voir se ranger parmi les aquarellistes purs, qui conservent à cet art délicat et charmant toute sa transparence, toute sa légèreté, au lieu de le dénaturer en remplaçant l'eau par la gouache, sous prétexte d'étendre et de fortifier ses effets.

Malgré ce que je viens de dire, c'est toujours une promenade fort agréable que celle de la coquette galerie de M. Georges Petit. On y est arrêté presque à chaque pas par les séductions d'un art souvent superficiel, mais presque toujours spirituel et, parfois, tout à fait charmant. Nous n'irons pas reprendre un à un les cent quatre-vingt-dix cadres de ce Salon en miniature, où, d'ailleurs, on croit souvent revoir ce qu'on a déjà vu les années précédentes, par exemple en regardant les chiens de M. Olivier de Penne, les chats de M. Eug. Lambert, les chevaux et les cavaliers de MM. Lewis Brown et Max Claude, les sempiternelles drôleries cléricales de

M. Georges Vibert, dont la verve imaginative est vraiment un peu courte, et dont je préfère de beaucoup les trois portraits, œuvre d'une main fort alerte et fort habile. La très jolie *Sevillana* de M. Worms n'est également qu'une variante bien légère sur un thème bien usé. Contentons-nous d'indiquer les fins paysages parisiens de M. Zuber, les marines transparentes de M. Maurice Courant, les sujets d'éventail de M. Leloir, les sujets Louis XIII ou dix-huitième siècle de M. Adrien Moreau et les petites féeries vénitienes de la baronne Nathaniel de Rothschild, qui manie le pinceau de l'aquarelliste avec autant d'assiduité et de soin que si elle en faisait son état.

Voici de bien charmantes choses encore de M. Adrien Marie et de M. Heilbuth, l'un des hommes qui pratiquent l'aquarelle avec le plus de légèreté, de souplesse et de sincérité, sans aucun des *tripatouillages* auxquels se livrent M. Vibert et bien d'autres. M. de Cuvillon, qui est relativement un nouveau venu dans la société et qui s'y est fait vite une des premières places, n'est pas lui-même exempt de tout reproche sur ce point. Quant à M. Besnard, je le trouve toujours pavé d'excellentes intentions, qu'il ne réalise qu'à demi. Mais c'est déjà quelque chose de les réaliser à demi : il se bornait à les indiquer autrefois. Le public demeure encore en grande partie rebelle, malgré le concert de la plupart des critiques, et il persiste à trouver plus de bizarrerie que de véritable originalité dans ses audaces.

La note caractéristique de l'exposition des aquarellistes, c'est l'abondance extraordinaire des illustrations pour ouvrages de librairie. L'art est dans le marasme; les amateurs deviennent chaque jour plus rares et plus rebelles : il faut bien se rejeter sur d'autres besognes qu'on n'eût peut-être pas acceptées autrefois et qu'on recherche aujourd'hui. M. Besnard lui-même illustre la *Grande Marnière* de M. Georges Ohnet, auteur et roman bien bourgeois pour un artiste qui se pique de l'être si peu; M. G. Dubufe illustre le théâtre d'Émile Augier, et l'on peut se demander comment les afféteries de ce pinceau *précieux* s'y prendront pour rendre la robuste virilité de l'auteur des *Fourchambault*. M. Maurice Leloir illustre les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, et M. Le Blant est parfaitement à sa place dans les *Chouans* de Balzac. La maison Mame prépare, sans doute pour l'exposition universelle, une édition in-folio de *Polyeucte*, dont elle a demandé les dessins (aquarelles *au noir d'ivoire*) à M. Albert Maignan, qui les a envoyés à l'exposition de la rue de Sèze. Deux au moins de ces dessins sont d'un très beau style : *Pauline et Sévère* et *Polyeucte brisant les idoles*. M. Maignan a également

fait une autre composition par le même procédé pour le Boileau de la librairie Hachette. Joignez-y l'aquarelle de M. Vibert pour la première satire et celle de M. Delort pour les *Embarras de Paris*, voilà un triple échantillon qui nous permet de croire que le satirique, un peu négligé jusqu'à présent par les imagiers, va prendre brillamment sa revanche.

Enfin, comme tout vient à la fois, l'Union des femmes peintres et sculpteurs a ouvert le 15 février sa huitième exposition annuelle aux Champs-Élysées. Il n'y a pas moins de vingt et une femmes qui exposent des bustes, des bas-reliefs, des médaillons ou même des statues, et elles n'y sont pas toutes. Quant à celles qui manient le pinceau, la brosse ou le crayon, je renonce à les compter. Elles ont envoyé plus de 650 morceaux, et c'est beaucoup. Il faut ajouter pourtant, si l'on veut être juste, que dans l'ensemble l'exposition est en progrès sensible avec les précédentes.

Dans les arts du dessin, il est des genres qui semblent tout spécialement faits pour la femme : la peinture de fleurs et de fruits, le pastel, l'aquarelle, la miniature, la peinture sur porcelaine et l'émail même, en dehors de la cuisson. C'est là aussi que triomphent les exposantes de l'Union. J'ai vu de bons émaux et des miniatures remarquables de M^{lle} Contal et surtout de M^{lle} Viteau ; des fleurs charmantes, lilas, orchidées, verveines, roses et pivoines, œillets, chrysanthèmes, rendus avec la délicatesse et la fraîcheur de la vie par M^{mes} Buchet, Cresty, Georgette Meunier et Gabrielle Lacroix, qui a envoyé aussi de gentilles illustrations pour les contes de M^{me} d'Aulnoy et un très aimable éventail avec des figures de nourrices et de nourrissons. M^{me} Gabrielle Lacroix a le sentiment décoratif, et elle n'est point la seule. On rencontre çà et là, dans les trois ou quatre salles occupées par l'Union des femmes artistes, des panneaux décoratifs fort jolis, même lorsqu'ils sont d'une invention un peu mince, et de gracieuses fantaisies comme l'aquarelle que M^{me} Cécile Chennevière intitule : *Dans les airs*.

Quelques portraits méritent d'être mis hors page : tout d'abord les deux portraits en pied de M^{me} Lee-Robbins, d'une main presque virile, puis le fusain où M^{lle} Beaury-Saurel s'est représentée elle-même, et qui est enlevé avec beaucoup de légèreté et d'élégance. On en pourrait citer une demi-douzaine d'autres, et de même quelques tableaux de genre, comme la *Fileuse bretonne*, peinte avec simplicité et sincérité par M^{me} Fraser, et *Dans la basse-cour*, où M^{me} Demont-Breton nous montre une fillette brossée en plein soleil, dans une manière large et vraie, au milieu de ses poules. Les marines de M^{me} Elodie la Villette sont d'une grande justesse de ton. La fondatrice et présidente perpétuelle de l'Union des

femmes artistes, M^{me} Léon Bertaux, est une statuaire plusieurs fois médaillée au Salon : elle n'a fait qu'un envoi modeste à l'exposition actuelle. Il serait à souhaiter pour la prospérité d'une œuvre qui vise à grouper les forces des femmes, à montrer ce qu'elles savent faire et à élever leur niveau artistique, qu'elle recrutât des adhérentes parmi celles qui ont conquis un nom et qui exercent une action réelle sur le public. Je ne parle pas de M^{mes} Rosa Bonheur et Nélie Jacquemart, qui ont pris leur retraite. Mais quel intérêt n'ajouteraient pas à l'exposition féminine quelques envois de M^{lle} Mathilde Lemaire, de M^{me} Henriette Browne, ou même de M^{lles} Abbema et Breslau !

IV

Dans ces premiers mois de l'année qui comptent toujours parmi les mieux remplis, le théâtre est resté un peu en arrière du mouvement général. Il a vécu surtout de reprises : reprises à la Comédie-Française, à l'Opéra-Comique, qui a donné seulement une partition en deux actes, aux Variétés, au Gymnase, à la Gaieté, à la Porte-Saint-Martin, aux Nouveautés, aux Folies-Dramatiques, au Châtelet. Nous ne parlerons, bien entendu, que de celles dont l'importance s'impose.

Telle est la reprise de *Monsieur Alphonse*, au Gymnase. La comédie de M. Alexandre Dumas avait été jouée pour la première fois sur le même théâtre le 26 novembre 1873. Sans avoir la fatuité de renvoyer le lecteur à mon compte-rendu de cette date, je ne puis cependant imiter mes confrères de la presse quotidienne, qui traitent chaque reprise comme une nouveauté. Je n'écris pas ici sur des feuilles volantes qu'emporte le vent du jour, et il ne m'est point permis de me répéter. Je viens de relire mon compte-rendu du 25 décembre 1873 : mon impression, comme celle du public, est restée absolument la même. Cette pièce, construite de main d'ouvrier, où la thèse n'apparaît pas, du moins n'apparaît qu'en phrases courtes et rapides, pour se dissimuler le reste du temps sous la forme d'une action dramatique vigoureusement nouée, et où il se trouve des scènes que Dumas seul pouvait écrire, comme celle du deuxième acte entre le mari et la femme, a produit autant d'effet qu'autrefois, malgré une interprétation notablement inférieure. Je n'ai rien de nouveau à dire sur la sublimité par trop idéale du rôle de Montaiglin, qui ne perdrait rien à nous laisser sentir qu'elle a dû lutter contre la faiblesse bien naturelle à l'homme, contre une première sensation de souffrance, contre un premier mouvement de révolte, avant de s'élever à une pareille hauteur. M. Devaux l'a joué avec dignité, avec une grande sûreté d'accent, de geste et de diction, mais sans cette nuance de mys-

ticisme que demanderait le personnage. Est-ce pour cela, parce que son ton et ses manières la ramenaient au niveau des choses ordinaires, au lieu d'en souligner le côté surhumain, ou parce que nous la connaissions d'avance, que la sérénité de son invraisemblable clémence nous a paru plus acceptable que jadis?

Il faut que le caractère de M^{me} Guichard ait été composé par M. Dumas d'une main bien experte et bien sûre dans son mélange de vulgarité brutale, de jalousie, de violences, de rouerie rustique et d'un reste de délicatesse féminine, dans les contradictions dont elle est pétrie, et qui en font à la fois la plus insupportable des viragos et une bonne fille capable d'un sentiment sincère et d'un élan généreux, pour que la vérité du caractère n'ait point disparu sous la charge bouffonne qu'en a faite M^{me} Desclauzas. M^{lle} Brindeau n'est pas sans sécheresse et demeure, dans le personnage difficile de M^{me} Montaiglin, loin de M^{lle} Blanche Pierson, qui en avait fait l'une de ses meilleures créations. Depuis les premières représentations de la pièce, Monsieur Alphonse a pris la valeur d'un type, et cette bonne fortune du rôle ne le rend pas plus facile à porter : M. Romain l'a rendu sans l'affaiblir, mais avec assez de tact pour le faire accepter du public. Le seul personnage qui m'ait paru plus intolérable qu'autrefois, c'est cette enfant de dix à onze ans, si précoce qu'elle en est rouée, parlant comme une petite femme qui aurait lu les œuvres complètes d'Alexandre Dumas fils, et faisant des mots comme une conférencière. Elle a été élevée à la campagne, chez des paysans, jusqu'au moment même où on la conduit au commandant Montaiglin, — et elle s'exprime en jeune précieuse de l'hôtel Rambouillet! Elle choisit ses adverbes et manie l'imparfait du subjonctif avec l'assurance imperturbable d'un vieux grammairien. Lorsqu'elle veut aller se coucher, elle dit à sa mère : « Je tombe de fatigue et d'émotion, » ce qui inspire vraiment l'envie de lui donner le fouet. « Vous avez entendu parler de Dieu? lui demande le commandant. — Oh! oui, répond-elle : mais je crois qu'il a encore plus entendu parler de moi. Je l'ai tant prié! » Et son mot final, le dernier mot de la comédie : « Mon père! (*Embrassant M^{me} Guichard*) Ma mère! (*Sautant au cou de M^{me} Montaiglin*) Maman! » Elle a trop d'esprit, cette petite fille : elle ne vivra pas. Et la jeune personne chargée du personnage a si bien détaillé toutes ces nuances, elle avait si bien appris toutes ses intonations et tous ses gestes qu'elle en a cruellement souligné l'invraisemblance.

Fanny Lear est moins encore une nouveauté que *Monsieur Alphonse* : elle a cinq ans de plus. Ce fut le premier pas, dans le domaine de la grande comédie, de MM. Ludovic Halévy et Meilhac,

qui depuis..., mais alors ils n'étaient pas encore académiciens ni ne songeaient à le devenir; du moins ils n'en avaient pas l'air.

La femme qui a donné son nom pour titre à la pièce est une ancienne actrice mal famée, qui, après avoir fait fortune autrement que par son talent à la scène, prise d'un besoin de considération, a ramassé un vieux gentilhomme français échoué sur le pavé de Londres après une vie de désordres et de débauches. En lui payant son nom le prix qu'il vaut, elle est devenue marquise de Noriolis. Mais l'événement a trahi ses calculs. Accablé par l'âge, par les fatigues et les excès de sa vie, le remords et le dégoût peut-être, le marquis n'est plus qu'une sorte de fantôme presque inconscient, un somnambule dont l'âme est absente. Elle nè peut plus compter sur lui pour l'introduire dans ce monde où elle rêve d'entrer la tête haute. Mais, comme elle est femme de ressource et tenace, elle a trouvé un autre moyen d'arriver au même but, en remplaçant le mari par le gendre. Elle a fait sortir du couvent la petite-fille du marquis de Noriolis, qui vit maintenant auprès d'elle sans rien connaître de son passé, mais avec un sentiment de terreur et de répulsion instinctif. Elle lui donnera 2 millions de dot, car c'est une femme généreuse qui ne recule devant aucun sacrifice nécessaire. A ce prix, nul doute qu'elle ne lui trouve un excellent parti, qui n'y regardera pas de trop près et consentira à vivre avec la belle-mère. Cela vaudra même mieux ainsi. Au lieu d'un porte-respect, elle en aura deux, trois même. Elle se présentera « avec un ensemble ». Comment la jeune fille échappe aux savantes combinaisons de sa marâtre, après une lutte pleine de péripéties dramatiques où le marquis, dans l'âme duquel l'amour de l'enfant a surnagé au naufrage de la raison, finit par se reconquérir sur la démence et par dominer la terreur que sa femme lui inspire, pour l'arracher aux griffes de la harpie, c'est le sujet de la pièce.

Les auteurs l'ont intitulée *comédie*. Les trois premiers actes, en effet, sont de comédie pure, et si MM. Meilhac et Ludovic Halévy en ont fait de plus gaie, ils n'en ont guères fait de plus fine. Mais les deux derniers tournent au drame, et même, un moment, au mélodrame. Jusque dans le dénouement, qui est heureux, l'apparition subite de ce vieillard qui vient comme un spectre saisir sa femme, qui lui crie : « Je suis le père, je suis le mari, je suis le maître, je veux... » et qui l'emmène terrifiée à son tour et domptée, jette une note qui ne sent en rien la comédie. Toutes les touches du clavier dramatique sont effleurées tour à tour par les deux collaborateurs; et quand je dis effleurées, le mot n'est pas suffisant, car je vous assure qu'au quatrième acte la touche effrayante et lu-

gubre rend des sons prolongés qui vous ébranlent les nerfs. Que ceux qui n'aiment point le mélange des genres se dispensent d'aller voir *Fanny Lear* : la pièce n'est nullement faite pour eux. Au temps des classifications régulières, on n'aurait su dans quelle catégorie ranger cette œuvre hybride, qui nous introduit par un portique souriant, d'architecture gaie et légère, dans le sombre et mystérieux château d'Anne Radcliffe. Et l'on eût demandé peut-être aussi par où se rattachent au sujet, ces petites pièces épisodiques qui se jouent sur les flancs de l'action et qu'on pourrait prendre pour le sujet lui-même, jusqu'au moment où elles s'arrêtent court pour laisser la place au vrai sujet, qui entre tardivement en ligne. Mais nous n'en sommes plus là; nous n'éprouvons plus le besoin de définir notre plaisir, de l'étiqueter, de savoir si nous nous sommes amusés conformément aux règles. Le public s'en est toujours fort peu soucié, et la critique aujourd'hui est public en ce point. Il n'y a plus que deux grandes catégories d'œuvres au théâtre : celles qui ennuiet et celles qui intéressent. Or il est clair que *Fanny Lear* est de celles qui intéressent.

Laissez-vous donc aller : ne chicanez pas sur le rôle de ce singulier amoureux de Geneviève, qui n'avait jamais soupçonné qu'il l'aimât, à qui M^{me} de Fondeville l'impose presque de force, qui se débat d'abord et qui nous apparaît ensuite comme adorant la jeune fille et l'ayant toujours adorée, sans qu'on sache ni pourquoi ni comment. Ne chicanez point davantage sur la fragilité du dénouement, qui, d'ailleurs, dénoue beaucoup plus les affaires de Geneviève que celles de *Fanny Lear*. Malgré les vices de sa construction, l'œuvre ne laisse pas, d'ailleurs que d'être fort habilement bâtie : les auteurs ont su d'une main adroite en dissimuler les parties faibles, comme nouer à leur trame par des liens artificiels, mais ingénieusement agencés, les scènes de comédie, les unes pleines de verve, les autres d'une finesse parfois exquise, écrites en marge du drame par ces deux humoristes à la façon de Sterne, mais d'un Sterne qui habiterait le boulevard.

Le succès de *Fanny Lear* a été peut-être plus vif et plus incontesté à cette reprise que dans sa nouveauté. Le talent des interprètes y est sans doute pour quelque chose. Il est rare de voir jouer une pièce avec un tel ensemble, où personne ne fait tache. M^{lle} Tessandier ne laisse pas regretter M^{me} Pasca. Elle a composé avec autant de soin que les auteurs cette comédienne-marquise, qui n'est pas méchante, comme elle le dit elle-même, seulement qui veut ce qu'elle veut, et qui n'était pas née « pour avoir les vertus des personnes pauvres », mais pour avoir les vertus des personnes riches; l'accent anglais dont elle saupoudre légèrement

chacune de ses phrases leur donne plus de relief encore. M. Paul Mounet, qui se met toujours tout entier dans chacun de ses rôles, en a peu marqué d'une empreinte aussi forte que celui du vieux marquis de Noriolis. Lorsqu'il entre en scène avec sa tête blanche, creusée, émaciée, son tremblement sénile, ses yeux hagards, sa démarche chancelante et brisée, un long frisson parcourt la salle. M. Colombey a joué spirituellement, mais d'une façon un peu sautillante et trop en charge, le personnage d'un viveur encore jeune, mais déjà déplumé, qui peut se contempler lui-même dans les traits du vieux marquis comme dans un miroir, en se disant : « Voilà pourtant comme je serai demain ! » Outre l'ouvrage et les acteurs, la chaleur des bravos semblait vouloir particulièrement applaudir le théâtre de l'Odéon d'être enfin nettoyé de cette *Germinie Lacer-teux* qui n'aurait pas eu quatre représentations si la curiosité malsaine du public n'eût été émoustillée par les critiques même et par la discussion du Sénat.

La reprise de *Fanny Lear* avait lieu au lendemain de la représentation de *Marquise*, et l'analogie entre les deux pièces en a d'autant mieux sauté à tous les yeux. Je parle simplement de l'analogie des données. Dans la pièce de M. Sardou, en effet, comme dans celle de MM. Meilhac et Halévy, il s'agit d'une personne peu respectable qui, après fortune faite, achète un gentilhomme pour mari afin d'acquérir la seule chose qui manque à son bonheur : la considération. Mais, après ce point de départ commun, les deux œuvres bifurquent, l'une vers le drame, l'autre vers le vaudeville graveleux.

On pouvait espérer mieux de *Marquise*, d'abord parce qu'on ne s'attend point à rencontrer dans les petits sentiers malpropres de la littérature pornographique des hommes de la valeur de M. Sardou et des membres de l'Académie française, puis parce que le premier acte promettait une comédie de mœurs et que la déception du spectateur se trouve doublée de tout ce qu'il avait cru entrevoir, dans cette exposition pétillante de verve légère, d'esprit satirique, d'observation rapide et malicieuse. C'est encore une fois le *Desinit in piscem* du poète.

Même dans les plus médiocres ouvrages de M. Sardou, il est rare que le premier acte ne soit pas charmant. Il s'embarque toujours avec un entrain joyeux et alerte qui nous gagne tout de suite. Le premier acte de *Marquise* ne manque pas à la tradition. Nous sommes dans la villa princière que Lydie Garousse tient de la générosité d'un prince russe. Cette jolie personne, plus qu'émancipée, qui s'est échappée à seize ans de la ferme paternelle où elle gardait les oies, pour courir le monde, a réussi à souhait dans sa carrière. Ce n'est pas pour rien qu'elle est née Normande. Elle n'a

pas trente ans, et elle a déjà plumé tant de pigeons qu'elle se vante d'avoir amassé 200 000 livres de rentes. Elle s'amuse à jouer à la dame, à fonder des écoles, à bâtir des lavoirs, à éblouir par ses dons les bureaux de bienfaisance, à rendre le pain bénit; mais, sous les remerciements même qu'on lui adresse, elle devine une arrière-pensée de mépris. Les paysans s'obstinent à appeler le *château* une affreuse bicoque habitée par une vieille comtesse, qui refuse de la voir et ne lui rend pas ses saluts. Le jour où elle reçoit de cette *pécure* une assignation adressée à la fille Garousse, son indignation éclate. Elle ne veut pas être traitée de fille! On n'est pas la fille Garousse lorsqu'on a 200 000 francs de rente. Elle entend qu'on la salue, qu'on la respecte, qu'on la reçoive. Pour cela que faut-il? Trouver un célibataire aussi usé que possible, porteur d'un beau titre et n'ayant pas le sou. L'occasion se présente à elle aussitôt sous la forme de l'agent d'assurances Campanilla, qui vient expertiser son mobilier et qui trahit en quelques mots des connaissances et des habitudes au-dessus de sa profession. On cause, elle lui parle de son projet; Campanilla prend des notes, discute les conditions en juge désintéressé, représente qu'il faut bien faire les choses, la décide à élever le prix de la pension que touchera ce mari platonique, à y ajouter le paiement des dettes; après quoi il lui dit carrément : « J'ai votre affaire. C'est moi. » Eh oui! il est marquis, marquis décaqué et réduit par la ruine à cacher son titre, mais marquis authentique : il en a les preuves entre les mains. Et voilà Lydie Garousse qui saute de joie. Marquise! elle sera marquise. La comtesse en crèvera de dépit. Et ses bonnes amies en jauniront de jalousie. Marché conclu : on se mariera, et le lendemain du mariage, l'époux partira pour un pays quelconque, après avoir touché le premier quartier de sa pension de 25 000 francs.

Telle est l'exposition. Je laisse de côté les invraisemblances et je passe condamnation sur le cynisme des personnages. Mais, tout en se sentant choqué par la crudité de quelques détails, on est mis en goût par l'ensemble de ce début, non seulement la vivacité du dialogue, le trait piquant, le mot imprévu, mais par les courtes et rapides échappées qu'il nous a ouvertes de temps à autre sur la comédie de mœurs. On se dit : « Maintenant où va-t-il nous conduire? — Évidemment dans le monde, objet des convoitises de Lydie Garousse, ou du moins à la porte de ce monde qui se fermera obstinément devant elle. Peut-être veut-il nous montrer sur nature cet essai de transplantation de la fille enrichie dans un milieu qui n'est point fait pour elle, l'avortement de ses projets et de ses espérances, ses mécomptes, les affronts et les avanies qu'elle aura à subir, l'incapacité où elle sera de soutenir son rôle

nouveau, luttant avec une insolence effrontée, gagnant peut-être la première manche, perdant la dernière, refoulée à son borbier, ou, qui sait? y retournant d'instinct, poussée par cette nostalgie de la boue qu'Augier a peinte si vigoureusement dans le *Mariage d'Olympe*. Le sujet n'est pas neuf et il est délicat, scabreux même, ce qui n'est point pour effrayer M. Sardou; mais il prête à la comédie de mœurs et d'observation, à la satire comme il l'a maniée jadis dans *Nos intimes* et la *Famille Benoiton*. Le champ est vaste, il peut choisir le coin qui lui conviendra le mieux. »

Eh bien pas du tout : dans ce vaste champ l'auteur ne met même point le bout du pied. Après le prologue que nous venons de voir, il tourne court et se jette à corps perdu dans un vaudeville égrillard, bâti tout entier sur une équivoque, — un article du contrat dont nous n'avions pas remarqué la rédaction ambiguë, auquel ni Lydie Garousse elle-même, si Normande qu'elle soit, ni son notaire, dont elle nous parle comme d'un homme avisé entre tous, n'avaient songé en dressant contre ce mari purement décoratif un arsenal de précautions où ils prétendent avoir tout prévu. Il est stipulé que Campanilla devra quitter la maison conjugale le lendemain du mariage. Chacun des conjoints interprète l'article à sa manière. Et il s'engage entre eux sur ce point une discussion répugnante qui recommence sans cesse, qui se varie sous toutes les formes et où il nous est impossible de suivre l'auteur. M. Sardou prend plaisir à tourner et retourner en tous sens une situation dont l'infamie des deux partenaires accentue la turpitude. Ah ! il n'a pas la main légère, M. Sardou, lorsqu'il s'y met ! Il tient à épuiser les choses, à les pousser à outrance. On dirait qu'il a été saisi, en homme qui suit les courants et qui veut traiter tous les genres, par l'émulation de rivaliser avec le Théâtre libre ou avec la doublure qu'il vient de faire éclore, — le Théâtre libre ancien, — espèce de résurrection de ces mauvais lieux dramatiques du dix-huitième siècle, ouverts dans les petites maisons des courtisanes à la mode et pour lesquels Collé et Gueulette écrivaient des polissonneries. Finalement, après une foule de péripéties extravagantes, d'une invention d'ailleurs assez plate, dans une dernière scène plus osée encore que les autres, dont je n'essaierai même pas de donner l'idée au lecteur, cette folle de Lydie Garousse, qui ne pense déjà plus au but qu'elle poursuivait si passionnément en se mariant, trouve un prétexte de divorce et plante là le piteux marquis.

Tous les piments qui pouvaient encore épicer la situation, M. Sardou les a accumulés à plaisir. Il n'a pas manqué de nous montrer le bedeau de la paroisse apportant le pain bénit à Lydie, et lui demandant de le rendre le dimanche suivant, ce qui fournit

toujours matière à quelques plaisanteries d'un goût douteux. Il a manqué moins encore de faire couronner une rosière des mains de Lydie après son mariage. Vous comprenez : outre qu'il y a là un épisode amusant qui fait tableau, cela prête à un contraste d'un ragoût piquant. La vertu récompensée par le vice, qui lui rit au nez dans un discours spirituellement *blagueur*, quoi de plus *parisien*? Et enfin il n'a pas manqué non plus de nous montrer à côté de la *Fille Garousse* son respectable père qui pleure d'attendrissement et d'orgueil devant le chemin qu'a fait son enfant, la donne pour exemple à sa sœur, et ne perd jamais de vue ses petits profits personnels.

Mais il ne faut point froncer un sourcil trop sévère avec un homme aussi gai que M. Sardou. Il ne songe qu'à amuser son public. La preuve qu'il ne nourrit pas de méchantes intentions contre la morale, c'est que, pendant qu'on joue *Marquise* au Vaudeville, il vient de porter au Gymnase *Belle-Maman* où, nous en sommes prévenus d'avance, toutes les convenances seront strictement respectées. M. Sardou est homme à couronner la vertu de ses propres mains, s'il y voit un moyen d'intéresser le public, comme il est homme à lui donner des chiquenaudes, des camouflets et des crocs-en-jambe, s'il pense que cela peut nous faire rire. C'est un homme impartial et un aimable homme, qui ne songe qu'à notre divertissement. Il envisage toutes choses au point de vue scénique, exclusivement. Il paraît qu'on en vient là le plus naturellement du monde lorsqu'on n'est qu'un homme de théâtre. Scribe en était au même point. Il n'y a pour M. Sardou que des sujets de pièce, et son opinion varie au besoin selon les situations qu'on en peut tirer et selon le degré de latitude du boulevard.

Malgré la finesse de M. Saint-Germain, le naturel, la verve et l'esprit de M^{lle} Réjane qui, en passant de Germinie Lacerteux à Lydie Garousse, de la vilénie en guenilles à la vilénie en robe de soie, est descendue encore au lieu de monter, et qui sait porter une sorte de distinction *sui generis*, avec beaucoup de souplesse et d'aisance, en des rôles qui sans elle deviendraient intolérables, je ne crois pas que *Marquise* soit destinée à fournir une bien longue carrière.

La *Cigale madrilène*, paroles de M. Léon Bernoux, musique de M. Joanni Peronnet, a été accueillie par le public beaucoup moins froidement que par une notable partie de la critique musicale. Les deux noms, dont le premier est un pseudonyme, sont nouveaux tous deux sur une affiche de théâtre, et la *Cigale madrilène* est un travail de famille, résultat d'une collaboration tout intime. Le livret, d'une bizarrerie banale, si je puis ainsi dire, et d'une com-

plication un peu enfantine, avec je ne sais quel mélange de comédie italienne et de roman picaresque, nous montre un couple de notaires grotesques courant pendant deux actes après un garçon et une fille confiés jadis par une grande dame à un gitano qui passait, pour les sauver et se sauver elle-même de la fureur d'un mari jaloux, suivant un procédé usité chez les comtesses d'opéra ou de mélodrame. Ce *scenario* dont l'auteur a dû prendre l'idée dans quelque une des *Novelas exemplares* de Cervantes, n'est qu'un prétexte à faire circuler à travers l'action une troupe de bohémiens des deux sexes, et la troupe de bohémiens elle-même n'est qu'un prétexte à la pluie de boléros, de séguidilles et de refrains tziganes que M. Perronnet va déverser sur nous pendant une heure et demie.

Rien ne manque ici, en effet, de tout ce qu'on pouvait attendre, le cadre une fois donné. Le compositeur nous a traités avec la prodigalité de la jeunesse. Il n'a oublié aucun des lieux communs du genre, ni l'air de danse, ni l'air à boire, ni l'aubade, ni la chanson du muletier, ni le petit duo bouffe, et il y a déployé tout au moins une abondance mélodique inépuisable, qui même en certains morceaux, tels que la romance du second acte, le quintette des adieux et quelques ensembles, n'est point dépourvue d'un tour personnel et piquant.

A vrai dire, ce qui fait le plus défaut à la partition très touffue de M. Perronnet, c'est l'originalité. Il semblerait que l'originalité dût être propre à la jeunesse; il n'en est rien : c'est alors surtout que l'imagination se confond trop souvent avec la mémoire et qu'on ne sait pas toujours, en écrivant, chasser les réminiscences dont on est assiégé. Il puise à la claire source française; il est homme à s'inspirer encore d'Hérold et de Boïeldieu, à oser avouer son commerce avec Rossini. Le cas est impardonnable pour les critiques rogues qui ont juré la mort du vieil opéra-comique, coupable de facilité et de clarté. Musique d'amateur, disent-ils en allongeant dédaigneusement la lèvre. Eh! mon Dieu, sous prétexte de science et de progrès, on nous a tellement assassinés de musique lourde, pédante, fastidieuse, compacte, mathématique et systématique qu'on est parvenu à nous faire regretter Monsigny et Nicolo. L'homme qui apporterait aujourd'hui le *Déserteur*, comme celui qui apporterait *Paul et Virginie*, serait sûr d'un énorme succès de réaction. Mais ce n'est pas déjà si facile. Voici toujours la *Cigale madrilène*, et le public altéré m'a eu toute la mine de se jeter sur ces ruisselets de mélodie, comme un voyageur sur le moindre filet d'eau potable au sortir du désert.

Victor Fournel.

REVUE CRITIQUE

I. *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire en l'an II*, par M. Wallon. — II. *Les deux Imitations de Jésus-Christ : le De Imitatione Christi et l'Imitation de Corneille*, par M. Auguste Nisard.

I

Comme la république romaine, la république française a eu ses proconsuls, d'odieuse mémoire. Tels furent, en effet, *ces représentants du peuple en mission*, dont M. Wallon est en train de nous donner l'histoire¹. Cette histoire n'a jamais été faite à part ; ce qu'on a écrit des crimes commis par ces dignes mandataires de la Convention est très incomplet, et se confond trop partout avec le récit des forfaits de l'époque. Il importait de mettre ces atrocités-là plus au jour. Un seul écrivain, Fabry, dans un livre intitulé : *les Missionnaires de 93*, l'avait essayé jusqu'ici ; mais l'auteur n'était pas suffisamment outillé pour une pareille tâche, et se croyait en mesure de la remplir avec les renseignements contenus dans le *Moniteur*, c'est-à-dire par les lettres des représentants adressées à la Convention, et reproduites dans les comptes rendus des séances. « Mais, dit M. Wallon, que de lettres n'ont pas été insérées au *Moniteur* ! Il y a, du reste, bien d'autres lettres des mêmes commissaires, et infiniment plus curieuses, adressées au Conseil ou au Comité de salut public, qui sont demeurées inédites et conservées dans les archives de l'État. »

Le livre restait donc à faire. M. Wallon l'a entrepris dans la même pensée et à l'aide des mêmes sources où il a puisé pour ses précédents ouvrages sur la Révolution : *le Fédéralisme, la Terreur, le Tribunal révolutionnaire*, etc., c'est-à-dire en s'éclairant, avant tout, des documents authentiques, impartialement consultés, et s'en appuyant textuellement partout.

Après un aperçu général des événements qui déterminèrent ces envois en provinces des représentants de l'Assemblée régnante : la levée de 300 000 hommes, — le fédéralisme, — la guerre de la Vendée, M. Wallon en montre le caractère et l'esprit, et retrace le tableau des événements qui en furent les suites, en commençant par

¹ *Les Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire en l'an II*, par M. Wallon, de l'Institut. 2 vol. in-8°. Hachette.

les régions où la Révolution avait rencontré plus de résistance. Le premier volume est consacré à la Vendée et aux départements mêlés à sa lutte.

Le tableau de cette lutte héroïque en occupe trois chapitres remarquables par des détails nouveaux et curieux sur le caractère et les opérations des chefs de l'armée républicaine, qui, à l'exception de quelques-uns, furent, à tous égards, d'odieux et tristes personnages, se jalosant les uns les autres, incapables, et, parfois, craignant le feu! Après la lutte vient la vengeance du vainqueur. Elle fut, non point barbare, ce serait trop peu dire, mais sauvage et féroce. Les faits, les témoignages, les aveux que l'auteur a rencontrés dans les dépôts divers des documents relatifs à cette entreprise d'extermination, proposée par le jacobin Turreau et ratifiée par la Convention, justifient, et bien au delà, la qualification d'*infernales*, donnée par lui et les victimes, aux colonnes exécutrices de cette œuvre satanique, dans lesquelles, il faut le dire, à la décharge de notre armée, — et M. Wallon le fait avec empressement, — nos soldats eurent moins part que les bandes de brigands accourus, sinon envoyés à la curée.

Les Vendéens ne s'étaient pas renfermés dans la Vendée; ils avaient porté leur attaque au delà de la Loire, occupé Angers, assiégé Nantes, et cherché à entraîner l'Anjou, le Maine et la Bretagne, où ils subirent leur dernière et complète défaite. « Mais, sans compter ceux dont les cadavres avaient couvert les champs de bataille ou jonché les routes, ils avaient partout, sur leur passage, dit M. Wallon, laissé des malades, des blessés, des infirmes, vieillards, femmes ou enfants : autant de prisonniers. C'était une proie tout assurée pour la justice révolutionnaire. » Les représentants en mission et les tribunaux avaient donc là encore un large champ. M. Wallon les y suit dans un second volume qui vient de paraître et qui ne sera pas le dernier, car la Thémis jacobine opéra dans tous les départements et a partout laissé d'abondantes traces de son néfaste passage.

II

Combien de gens instruits, lettrés même et sachant leur Corneille, en sont encore à se faire de la traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ* par le grand poète l'idée qu'on en avait au dix-huitième siècle, et y voir une de ces pénitences littéraires que s'imposaient ou se laissaient imposer, sur leurs vieux jours, certaines rimeurs de son temps! Grande est l'erreur. D'abord, Corneille n'était pas sur le retour quand il entreprit cette traduction; la première partie en fut donnée au public en 1651 et il ne mourut, comme on sait, qu'en 1684, c'est-à-dire trente-trois ans plus tard. Il était ainsi dans la

force de l'âge. Ce n'était pas non plus, comme on l'a dit, sous le coup de la chute de sa tragédie de *Pertharite*, où il aurait vu un avertissement du ciel et une invitation à « faire la retraite », attendu que la pièce en question ne fut représentée que trois ans après l'apparition du premier livre de l'*Imitation*. Rien d'ailleurs ne ressemblait moins à une de ces tâches expiatoires sur lesquelles ont fini quelques muses repentantes. C'était, sous la forme grandiose qui était propre au poète et qu'aimait son siècle, l'expression profondément sentie de tout ce que l'auteur du pieux livre chrétien avait dit dans son humble latin, avec l'accent d'une âme évidemment habituée à cet ordre de méditations. Les contemporains, qui se connaissaient en ces choses-là, en furent ravis, et ce fut avec un véritable enthousiasme que fut salué l'achèvement de cette œuvre.

Trop étrangère aux idées du dix-huitième siècle pour en être comprise, cette traduction de l'*Imitation* y fut à peine mentionnée, et elle est restée jusqu'au milieu du nôtre presque complètement en dehors des études dont Corneille a été l'objet. Un écrivain bien connu de nos lecteurs, M. Auguste Nisard, vient de la venger de cette négligence, sinon de ce dédain, et, dans une large et éloquente protestation ¹, de lui rendre la place à laquelle elle a droit parmi les chefs-d'œuvre sortis de la même plume. L'ouvrage de M. Nisard est non seulement une chaleureuse appréciation de la traduction de Corneille, au point de vue littéraire et religieux, mais une très neuve et très belle étude psychologique du livre auquel le poète s'est attaché et que, en le transformant, il a fait sien. On n'en a jamais mieux pénétré l'esprit et fait mieux ressortir la sève évangélique. Il n'y a pas jusqu'à la langue si simple et si désintéressée de ce livre unique entre ceux des hommes dont M. Nisard ne nous ait révélé et fait sentir l'intensité, la justesse et la grâce. Nos lecteurs n'ont pas oublié l'original et charmant article que le *Correspondant* publia, il y a deux ans, sur ce sujet. Ils le retrouveront dans l'étude que nous leur signalons, où il est le point de départ des hautes considérations sur lesquelles M. Nisard s'appuie pour classer l'œuvre de Corneille ailleurs que parmi les traductions, si éminente que puisse être sa valeur à ce titre, et pour la proclamer, au sens antique, un vrai poème et l'une des gloires de la littérature française du grand siècle.

P. DOUHAIRE.

¹ *Les deux imitations de Jésus-Christ : le De imitatione Christi, et l'Imitation de Corneille, comparées dans leurs parties principales, par Auguste Nisard.* 1 vol. in-8°. Retaux-Bray, éditeur.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 février 1889.

La République vient de nous attester, par des exemples singulièrement graves, l'impuissance de son gouvernement et de son Parlement, aussi bien que l'âpre versatilité de ses partis. En huit jours, elle a défait sa loi électorale, quasi défait sa loi constitutionnelle, puis défait son ministère; et, durant huit autres jours, le Président de la République s'est vainement efforcé de concilier les prétentions des groupes qui forment, au Palais-Bourbon, la cohue républicaine, et de rassembler dix personnages capables de devenir des ministres pour plus d'une nuit : il a fallu, de lassitude et de désespoir, composer confusément un ministère qui, ne représentant les fermes volontés d'aucun groupe, n'a en soi ni unité ni union. Le spectacle de cette impotence et de ce désordre a vivement agi sur l'esprit public. Tout le monde, pendant cette crise, a senti que la Chambre, si elle continue à subsister dans des conditions pareilles, ne pourra que prolonger l'anarchie, au détriment même de tous les intérêts qu'elle s' imagine préserver. On le lui a dit, et à gauche et à droite : maintenant, la première solution, c'est sa dissolution.

La loi électorale est prête. Voici le scrutin uninominal. Le suffrage universel vous attend, messieurs les députés. N'est-il pas vrai que, virtuellement, le période préparatoire de l'élection a commencé? La loi nouvelle a été votée en une journée, au Palais du Luxembourg comme au Palais-Bourbon; il y avait urgence, à en croire M. Floquet. Cette loi qui va régler la liberté même du suffrage universel, cette loi qui doit permettre à la souveraineté nationale de s'exercer efficacement ou non, cette loi, une délibération hâtive de quelques heures a suffi à l'édicter; et c'est là ce que le parlementarisme des républicains appelle le régime parlementaire. Eh bien! cette précipitation du Parlement n'est-elle pas

pour activer, dans le pays, les vœux des électeurs? Est-ce que la nation n'a pas des besoins aussi urgents que les ministres de la République? La loi nouvelle n'est qu'une loi d'expédient : à la Chambre, M. Thompson ne l'a pas dissimulé; au Sénat, M. Floquet, étreint par les énergiques reproches de M. de Kerdrel et de M. Buffet, l'a dû avouer également. Principes et traditions, on a tout négligé, omis. On n'a plus voulu savoir si, pour le suffrage universel, un mode de votation vaut mieux qu'un autre; on s'est seulement demandé si le scrutin d'arrondissement ne valait pas mieux, contre le général Boulanger, que le scrutin de liste et on a proclamé que, celui-ci pouvant favoriser une sorte de plébiscite césarien, il fallait prendre celui-là. C'est cette raison toute particulière et circonstancielle qui a servi d'argument aux auteurs de la loi. Ils se trompent, certes, s'ils pensent que le nombre ou la capacité des urnes peut changer l'élection : le suffrage universel, quand il est animé par un sentiment puissant, le manifeste comme il veut, quelle que soit la loi électorale. Le général Boulanger, élu dans cent arrondissements, s'attribuera tout autant de force plébiscitaire que s'il était élu dans vingt départements. Non, par cette loi électorale, la République ne se défendra pas mieux contre le général Boulanger, si, comme la fatalité le présage maintenant, la République ne corrige pas ses fautes, ne répare pas ses maux, et que le général Boulanger reste, aux yeux du suffrage universel, la personnification de sa vengeance. Mais quoi! la loi électorale n'est qu'un expédient, pour les républicains, et, cet expédient, ils n'en usent pas, à l'instant même! Ils le jugent salutaire et ils ne l'emploient pas, sans tarder! Ils ne devinent pas que, si, durant six mois de plus, la France souffre de l'état précaire où elle vit actuellement et si la République, dans son gouvernement, dans son Parlement, se discrédite encore, victime de l'impuissance dont elle nous donnait hier le trop scandaleux spectacle, l'expédient ne sera plus qu'un instrument illusoire, un moyen inutile!...

Admirons la prévoyance de M. Floquet. Il a cru que, prolonger l'existence de la Chambre jusqu'à la fin de son mandat, ce serait chose facile après le vote de la loi électorale, cet acte testamentaire et funéraire. Or, M. Floquet lui-même perd le pouvoir, au surlendemain de ce vote, et aussitôt, pendant la crise ministérielle, une clameur s'élève de tous côtés : « Dissolution! Dissolution! » Il avait cru aussi qu'il pourrait faire voter une loi qui reviserait la Constitution et que, cette loi, on la laisserait, comme une sorte de décret métaphysique, reposer dans la gloire de sa vérité doctrinale jusqu'à l'époque lointaine où le Sénat voudrait bien la sanctionner.

M. Floquet n'aura pas même eu le temps d'engager ce platonique débat. Mais M. Tony Révillon, le Minos choisi, en raison de son savoir et de sa gravité, pour étudier tous les plans de constitution déjà proposés par nos législateurs, a pu lire son rapport. Remercions-le. Rien de plus instructif. Le public voit là pourquoi le républicanisme ne consiste que dans l'amour d'un mot; combien les républicains sont incapables de s'accorder pour fixer les notions constitutives de leur gouvernement et, dès lors, comment leur type de « la vraie république est un idéal aussi mensonger que multiple. Unanimement, les réformateurs dont M. Tony Révillon est à la fois le juge et l'émule, déclarent que, si la France n'a pas encore reçu de la République tous les biens rêvés, tous les bienfaits promis, la faute en est à la Constitution de 1875. M. Camille Pelletan et quatre-vingt-douze de ses collègues reprochent à cette constitution d'être trop monarchique; au Président de la République, d'être une espèce de « roi constitutionnel »; au Sénat, de tenir du « suffrage restreint » ses titres et son autorité. M. Wickersheimer veut que le droit de revision s'exerce périodiquement, à une date inscrite dans le texte même de la Constitution. M. Sourigues ne songe qu'à modifier l'électorat sénatorial et à restreindre le « veto » du Sénat. Le général Boulanger ignore, personnellement, s'il faut supprimer ou non la présidence de la République, garder ou non le Sénat; l'Assemblée constituante en décidera. Mais il faut, selon lui, que les ministres soient responsables devant le Président de la République seulement et que le Président de la République le soit devant la nation; les ministres ne pourront être ni sénateurs ni députés. En outre, le général Boulanger institue le « referendum ». M. Michelin et M. Planteau méditent un changement plus profond encore : ils remanieront la Constitution tout entière; car, disent-ils, « la République parlementaire est incompatible avec le suffrage universel ». M. Colfavru demande : « 1° la suprématie absolue du pouvoir législatif; 2° l'attribution du pouvoir exécutif à un agent ou à des agents chargés exclusivement de l'exécution des décisions du pouvoir législatif. » M. Bourgeois transforme le Sénat en un simple « conseil de législation »; la Chambre élira seule le président de la République. M. Anatole de la Forge se contente de convoquer une Assemblée constituante, qui sera souveraine. M. Tony Révillon et la commission au nom de laquelle il parle ont également leur projet de constitution : retirer au Président de la République le droit de dissolution et le droit d'ajournement; avoir une Chambre unique, devant laquelle « le pouvoir exécutif, nommé par le Parlement, sera responsable »;

établir « le renouvellement partiel » ; créer une Assemblée constituante et soumettre à la ratification du peuple la Constitution révisée. Quant au gouvernement, s'il n'est pas niveleur à la manière d'un Michelin ou d'un Tony Révillon, il est novateur aussi et M. Floquet portera sur la Constitution une main très peu respectueuse. Il ôtera au Président de la République le droit de dissolution et celui d'ajournement ; il renouvellera, par tiers, tous les deux ans, la Chambre et le Sénat. La Chambre sera directement élue par le suffrage universel ; le Sénat le sera par le suffrage universel à deux degrés. M. Floquet ne précise pas nettement les attributions qu'il confère au Sénat ; il ne lui réserve qu' « une autorité de contrôle sur l'ensemble des lois ». Les ministres ne seront plus responsables que devant la Chambre ; le Président de la République les nommera « pour la durée de la période de renouvellement législatif ». Un Conseil d'État préparera les lois « au point de vue juridique » ; il sera « désigné par la Chambre et par le Sénat ». Voilà la Constitution de M. Floquet, après celle du général Boulanger, de M. Tony Révillon, de M. Colfavru et des autres. Quelle anarchie dans leurs idées ! Si, à la fin, la France, dont tant d'essais épuisent la force et dont tant de révolutions ébranlent la grandeur, veut un gouvernement qui se fonde sur quelques principes certains, cette diversité de la théorie républicaine ne peut que troubler sa foi, inquiéter sa confiance. Mais combien grave spécialement, cette diversité, à un moment où les républicains, se refusant à corriger leur politique et s'obstinant à ne corriger que la Constitution, ne peuvent pas même déterminer le genre de revision constitutionnelle qui convient à la République, pour maintenir la paix de l'État et assurer la vie de la France !

Plus naïf encore que hardi, c'est le front serein que M. Floquet se présentait, le 14 janvier, offrant et soumettant à la Chambre ses propositions constitutionnelles. Il ne pouvait ignorer, certes, que les opportunistes, maintenant qu'il leur avait octroyé la loi électorale si impérieusement désirée de leurs chefs, se sentaient libres de ne plus le ménager. Mais M. Floquet se flattait de croire qu'ils n'oseraient rien, face à face. Il oubliait que leur hostilité profiterait au moins du premier incident, du plus petit hasard. Comme M. Tirard qu'il avait remplacé, le 3 avril de l'an dernier, et qui, à son tour, le remplace aujourd'hui, M. Floquet a succombé, frappé d'un coup oblique, et, ce sort imprévu, il le doit à la maladresse d'un ami. Dès le début de la délibération M. de Mackau vient déclarer que le parti conservateur, lui aussi, veut la revision, mais une revision « complète », non pas « un simulacre de revi-

sion ». Or, dorénavant, la Chambre est impropre à une telle besogne. Elle achève son mandat; elle n'a plus qu'à se dissoudre. M. de Mackau conseille au ministère de prendre un délai de huit jours pour converser avec le Président de la République et le convaincre qu'il importe, qu'il est nécessaire de procéder à cette dissolution. M. Floquet répond, avec une brève arrogance, que, « ni aujourd'hui ni plus tard », les ministres n'aviseront le Président de la République de dissoudre la Chambre. La majorité applaudit et la délibération continue. Alors surgit M. de Douville-Maillefeu, que son éloquence excentrique fait toujours écouter de la Chambre, en l'amusant. Il considère, lui, que « la période électorale est ouverte »; il souhaite qu'on laisse le suffrage universel « à ses réflexions » et il estime que « ce n'est pas trop de six ou huit mois pour cela ». Il ne veut pas qu'on perde un temps si précieux à essayer de voter une révision sur laquelle la dispute est générale, parmi les républicains mêmes. Il demande donc un « ajournement indéfini ». M. Floquet, sûr de sa force et presque souriant, repousse cette demande, qui ne lui paraît être que celle d'un fantasque. Mais l'occasion est propice aux opportunistes : ils la saisissent; ils se joignent à M. de Douville-Maillefeu et les conservateurs les imitent, dans l'espoir de se délivrer, ne fût-ce que momentanément, du régime de M. Floquet. Tous ensemble, avec M. de Douville-Maillefeu et la troupe du général Boulanger, ils se trouvent être 307 contre 218. Plus pâle que jamais M. Floquet monte à la tribune pour annoncer qu'il s'en va porter au Président de la République sa démission et celle de ses collègues; puis il se retire majestueusement, traînant derrière lui un ministre qui ne l'était que depuis dix jours, M. Guyot-Dessaigne. Quant à la Chambre, elle semble presque aussi stupéfaite de l'évènement que M. de Douville-Maillefeu de sa victoire. C'est le sixième ministère qu'elle dépossède du pouvoir, en moins de quatre ans!

M. Floquet aura eu un règne de dix mois, règne aussi malheureux pour lui-même que pour la République. Le pouvoir ne lui aura servi, comme à tant d'autres républicains, qu'à ravalier sa propre importance. Car il a beaucoup oublié, sans rien apprendre; il n'est ni resté le radical qu'on avait connu, ni devenu le modéré qu'il pouvait être; il n'a pas grandi comme homme d'action et sa réputation d'orateur a plutôt diminué. Jadis, démocrate ardent, sectaire audacieux, il simulait le Jacobin. Il paraissait destiné à un rôle de conventionnel. Mais M. Floquet est de ces personnages que la vanité amollit, dès qu'elle cesse de les aigrir. L'honneur de siéger, dans la Chambre, non plus sur les bancs de la Montagne, mais au fauteuil du président, avait déjà tempéré en lui le révolu-

tionnaire. Il s'était adouci. Il se travaillait à être courtois, aimable, même coquet. Il affectait d'avoir de l'esprit, une certaine jovialité. Ministre, il a repris de l'ancien tribun la mine altière, le geste solennel, le verbe emphatique ; et, avec la déclamation creuse dont il gonflait son éloquence, quelle phraséologie épaisse, quelle lourde élocution ! Quant à son ministère, il n'a guère été que celui d'un agitateur, qui se contente de mots, de projets, et qui croit faire illusion, à force d'apparat ou de bruit. Infidèle à toutes ses grandes promesses de réformes, il n'a rien réalisé, ni de son programme électoral d'antan, ni de son programme ministériel. Il a dépensé son énergie à des menaces qu'il avait le soin de ne rendre qu'à demi sérieuses. Lui aussi, il a montré dans son ministère l'impuissance de son radicalisme. Ce n'est pas qu'il n'aimât l'autorité jusqu'au despotisme et à l'arbitraire. Il imitait volontiers ceux des ministres de l'Empire que, juriste et avocat, politique et citoyen, il avait le plus réprouvés : il confisquait une lettre, un portrait de Monsieur le comte de Paris ; puis, déclinant la justice ordinaire, il allait s'abriter et se cacher au Tribunal des conflits. Il n'avait commencé son règne qu'après avoir demandé à l'ambassadeur de Russie sa grâce diplomatique, une amnistie pour l'amour trop hardi qu'il avait témoigné jadis à la pauvre Pologne. Il aura fini par un autre reniement, celui de son libéralisme républicain ; il aura fini, en préparant des lois contre les libertés mêmes que, toute sa vie, il avait le plus véhémentement revendiquées et préconisées. Il devait réduire à néant le général Boulanger et le « boulangisme » ; il le jurait : c'était son mandat, sa raison d'être ; ce serait sa vertu. Eh bien ! le coup d'épée qu'il a donné au général Boulanger, dans leur duel, voilà sa seule victoire. Il a été battu par le général Boulanger dans toutes leurs luttes électorales, à Paris comme ailleurs ; et, loin qu'il ait contenu ou réprimé le « boulangisme », son mauvais gouvernement lui a fourni des facilités nouvelles pour exploiter le mécontentement public. Après cela, M. Floquet peut sortir du Palais-Bourbon, « la tête haute », comme disent ses amis ; oui, la tête d'autant plus haute que son orgueil ressemble davantage à celui de ces épis vides, que la légèreté même de leur poids laisse se dresser plus aisément que les autres. Mais, en vérité, sa gloriole n'en imposera pas à l'histoire.

La crise ministérielle a duré du 14 février au 21. Si ce n'est pas la plus longue dont la France ait pu s'impatienter, c'est au moins celle dont la République aura eu le plus à s'irriter depuis dix ans. Quel travail piteux ! quels manèges ! quels embarras, quels tracas et quelle inanité ! D'abord, M. Carnot et les opportunistes prétendent constituer un ministère homogène. Mais le ministère que M. Carnot

finit par former n'est qu'un amalgame anarchique où la part de l'opportunisme se combine avec celle du radicalisme, comme au hasard, dans une « concentration » trompeuse. Les radicaux, qui avaient le pouvoir, le perdent dans la personne de M. Floquet; les opportunistes, qui aspiraient à le prendre avec M. Méline, n'y parviennent pas : le premier ministre que M. Carnot, effrayé de sa propre impuissance, se choisit *in extremis*, M. Tirard, est à-demi radical, à-demi opportuniste; il va veiller au salut de l'État entre M. Rouvier et M. de Freycinet, M. Spuller et M. Constans, M. Thévenet et M. Yves Guyot! Successivement, toutes les ambitions, toutes les intrigues jouent leur jeu à l'Élysée; toutes les entremises s'emploient; toutes les convoitises se poussent; toutes les menaces grondent : le pauvre M. Carnot n'a, parmi cette confusion, ni une idée, ni une volonté, pendant plus de vingt-quatre heures; il ne sait qu'hésiter, s'apeurer, et, tandis que les républicains se déconsidèrent par leurs jalousies personnelles, par l'égoïsme de leurs prétentions, le Président de la République se déconsidère, lui, par sa faiblesse. Personne, à gauche, n'est satisfait; personne n'y croit à la force d'un pareil ministère; personne ne se fie d'avance à sa politique, tant on juge impossible ou qu'elle soit sincère et loyale, ou qu'elle ait tant soit peu de logique et de vigueur. Le public, lui, voit repasser au gouvernement des hommes qu'il a déjà vus trop souvent passer dans cette fantasmagorie de la République et qui commandent mal le respect dû à leur dignité officielle, discrédités qu'ils sont, les uns par l'excès même de leur habileté, les autres par celui de leur insuffisance. On avait exhorté M. Carnot à composer ce que, dans le jargon du jour, on appelait « un ministère d'Exposition ». Si, par ce mot, on a voulu désigner un ministère rare, qui méritât de figurer parmi les merveilles de l'Exposition et d'en être un ornement, on peut féliciter M. Carnot de son œuvre : assurément, ce ministère composite intéressera la curiosité de l'étranger. Quant à nous conservateurs, le nouveau ministère n'a rien qui nous étonne. Cette république fait ce qu'elle peut, dans les empêchements de tout genre où elle se débat et agonise. Qu'elle accomplisse sa destinée! Nous autres, préparons-nous à une ère qui soit meilleure. Ne regardons plus du côté de la Chambre : moralement, elle n'existe plus. Occupons-nous seulement du suffrage universel. Ne nous inquiétons plus de ceux qui règnent, mais de ceux qui règneront; et prenons garde, dans ces élections, très prochaines peut-être, où le pouvoir sera le prix, non seulement de tel ou tel homme nouveau, mais d'un nouveau gouvernement, prenons garde aux aventures...

Sur nos frontières et par-delà, tout est calme. Toutefois l'Italie,

violemment gouvernée par un ancien républicain qui reste un révolutionnaire, a eu ses troubles intérieurs. La faim, qui n'est essentiellement un mal ni constitutionnel ni ministériel, exaspère partout, dans les pays monarchiques comme dans les pays républicains, les populations qu'elle tourmente. Pendant deux jours, les ouvriers, les mendiants et la tourbe de misérables qui les suit, se sont ameutés, à Rome, et ce ne sont pas seulement les boutiques des boulangers, ce sont les magasins des bijoutiers qu'ils ont pillés : exemple topique de la sécurité que la police de M. Crispi garantit à ceux qu'elle doit protéger, du Quirinal au Vatican. Mais, si la faim ne distingue pas entre ceux qui gouvernent les peuples, un gouvernement est toujours plus ou moins responsable de l'état économique dont le pays se plaint. On a demandé compte à M. Crispi de cet état, en même temps qu'on lui reprochait l'imprévoyance et la mollesse de sa police. On lui a dit : « Vous nous aviez assuré, en dénonçant à la France son traité de commerce, que le tort en serait plus dommageable pour elle que pour l'Italie. Eh bien ! votre calcul nous a leurrés. C'est l'Italie qui souffre, ce n'est pas la France. » M. Crispi n'a su que balbutier, en protestant, et si, dans le vote de confiance qu'il a obtenu, la majorité qui le soutient est grande encore, elle s'est réduite pourtant : jamais la minorité n'avait été si considérable. Autre protestation de M. Crispi, il y a quelques jours. On l'interrogeait sur un discours belliqueux qu'un général avait prononcé, à Naples, et qui semblait adresser à la France une menace. M. Crispi a nié que cette menace eût été proférée. Nous devons et nous voulons bien l'en croire. Mais, quand M. Crispi jure qu'il est un ami de la France et que son gouvernement n'a jamais témoigné à notre patrie que les sentiments les plus pacifiques, nous lui sommes incrédules. Nous constatons, certes, qu'il s'est apaisé. Il ne querelle plus M. Goblet, à Massaouah, depuis quelques mois. Sa trompette guerrière ne sonne même plus au pied des Alpes. Mais, cette prudence, nous en connaissons le secret, presque aussi bien que l'empereur d'Allemagne et M. de Bismarck. Dieu merci, nous sommes heureux que M. Crispi ait cessé les contestations et les provocations dont il semblait nous harceler comme à plaisir. Aucune hostilité nationale n'anime contre l'Italie le peuple français. Seulement, si l'Italie veut nous faire croire à son amitié, il lui faut un autre interprète que M. Crispi pour nous le persuader.

Si, en ce moment, la diplomatie européenne a quelque intérêt à être curieuse, elle tournera son regard, non vers Berlin, vers Saint-Pétersbourg ou Vienne, mais vers Londres. Les affaires de Zanzibar et de Samoa sont dans un certain suspens. Le bruit des

armées que les novellistes mettent en mouvement dans l'Asie centrale, aux confins de l'Afghanistan, n'effraye encore personne, même à Westminster. La Reine, en ouvrant avant-hier les portes du Parlement, s'est félicitée « des relations cordiales qui existent entre son gouvernement et les autres puissances ». C'est une assurance plus valable, ce semble, que celle qu'elle donne au Parlement, en se félicitant de « l'ordre » et de « la confiance » qui se rétablissent dans son royaume d'Irlande : on en pouvait douter, à compter encore tant d'évictions et d'arrestations. Mais la Reine a demandé que le Parlement consentît à une dépense exceptionnelle pour fortifier le littoral et sauvegarder le commerce de l'Angleterre. La raison qu'elle prétexte, c'est que les autres nations augmentent leurs préparatifs de guerre avec une activité de plus en plus fiévreuse. Les hommes d'État qui président à la politique de ces nations ont beau se montrer « sympathiques », actuellement, au peuple anglais. La Reine ne se reconnaît pas « le droit de se reposer sur cet état de choses » et d'affirmer « que cette situation ne changera nécessairement pas ». Avant la Reine, déjà le duc de Cambridge et lord Wolseley avaient jeté un cri d'alarme, bientôt répété par lord Salisbury. Qu'est-ce donc ? L'Angleterre craint-elle réellement quelque grande collision en Europe ? Pense-t-elle que le conflit terrible qu'elle prévoit mettrait dans un grave péril ses intérêts, qu'elle ne pourrait pas demeurer neutre et qu'elle serait obligée d'engager ses drapeaux dans la lutte ? Il faut bien le supposer. Car, de l'autre côté de la Manche, on n'a pas coutume de dépenser à la légère les milliards et le ministre qui, par un vain amour des choses militaires, sacrifierait à d'inutiles armements l'argent du peuple anglais, ne braverait pas longtemps son indignation. Voilà pourquoi le discours de la Reine peut et doit nous émouvoir nous-mêmes. Songeons-y bien : le temps arrive où, à l'extérieur comme à l'intérieur, la République n'a plus de faute à commettre ; l'année 1889 est la dernière où elle puisse se jouer avec la destinée de la France.

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LE PARTI MONARCHISTE

PENDANT L'ANNÉE DU COUP D'ÉTAT

(1851)

I

Quarante années se sont écoulées depuis le jour où Louis-Philippe tomba du trône. C'est là une longue période historique, s'il en est de la vie des peuples comme de la vie humaine, où la marche du temps s'accuse bien davantage par les événements que par la durée. Qui de nous, arrivé à l'âge mûr, ne se souvient de ces années de calme qui semblent des jours, et de ces jours agités, pénibles ou fiévreux, qui paraissent des années? A cet égard comme à tant d'autres, une nation est un individu agrandi et idéalisé. Si donc la France songe à son passé, les quarante années qui la séparent de la révolution de 1848 doivent lui paraître un cycle terrible, long et étrange.

Que de bouleversements, combien de guerres civiles ou étrangères, que de gloire un moment! quelle honte ensuite! Des provinces accoutumées à se considérer comme aussi françaises que le Beauvoisis et la Brie devenues terres étrangères et cela après que notre drapeau venait de flotter tour à tour sur le Pacifique et sur la mer Noire, sur le dôme de Milan comme sur le palais d'été de Pékin. La dynastie des Bonapartes, relevée par un coup de fortune étrange pour s'abîmer dans un naufrage qui n'a pas de pareil dans l'histoire. La branche aînée des Bourbons disparue; son dernier rejeton s'éteignant dans un exil volontaire, sorte de Régulus victime de ses principes et de son drapeau; la branche cadette ne lui succédant dans ses droits que pour lui succéder en même temps dans l'exil!

La première révolution a seule fourni à l'histoire un spectacle aussi terrible et aussi disparate. Entre les deux tempêtes de 1789 et de 1848, une période de calme de trente-trois ans pendant lesquels la France ne subit qu'une crise, celle de 1830, qui, blasés comme nous le sommes sur les catastrophes, apparaît aujourd'hui comme une sorte de révolte au sérail.

1848 ! Que cela semble loin, que cela est près cependant pour toute une génération qui a vu, qui s'est indignée ou qui s'est réjouie, qui a endossé l'uniforme de la garde nationale quand le rappel battait aux froides journées de Février, aux chaudes journées de Juin !

Cette histoire est si voisine, qu'il est bien difficile de l'écrire. Si les principaux acteurs ont disparu, quelques-uns sont encore sur la scène : un ancien ministre de la seconde république, des princes du sang ; l'un, le plus puissant dialecticien du Sénat, les autres, soldats vaillants auxquels on a arraché leurs insignes et qui vivent dans les tristesses de l'exil ou dans les humiliations de l'oisiveté forcée : puis, que de fils, de neveux, d'une piété filiale presque féroce, et qui, tout en s'enorgueillissant d'un nom appartenant à l'histoire, n'admettent que celle qui tient un encensoir à la main ! Le narrateur se bornât-il à passer sous silence certains actes ou certains hommes, son mutisme ne le sauvegarderait pas, car les familles irritées trouveraient l'omission plus insultante que l'injure elle-même.

Enfin, comment convaincre le lecteur de son impartialité ? Vous êtes rangé sous telle ou telle bannière qui flotte encore au vent, donc vous êtes combattant et non témoin. L'histoire faite le lendemain a un grand avantage sur le récit qui relate les faits distants d'un quart de siècle. A la première, on ne demande que l'intérêt et la vie, parce que l'impartialité est hors de cause ; l'auteur n'y prétend pas, le lecteur ne le réclame pas. Mais quant à l'historien qui raconte les drames dont sa jeunesse fut le témoin, l'intégrité de son jugement comme la fidélité de sa mémoire semblent également suspects.

Cependant voilà les tombes qui se mettent à parler. Les Mémoires, cette voix des morts, réveillent les échos du passé. Le public à demi instruit, à demi ignorant, accueille avec faveur ces témoignages ignorés.

Sa curiosité est grande et légitime. Une si frappante analogie rapproche la fin de la seconde république de l'agonie de la troisième, que l'esprit ne peut se défendre de chercher dans le passé le mot de l'énigme de l'avenir.

Les prévisions sont choses, en quelque sorte, privées et personnelles. Chacun conclut à sa guise, selon les lumières qu'il a reçues et la tournure de son esprit. Mais à qui cherche à prévoir, il importe avant tout de savoir.

Ici même, dans cette revue, on a pu lire, avant que l'œuvre ne fût publiée dans son entier, des fragments de la déposition d'un des témoins les plus véridiques, les mieux et les plus haut placés par

son intelligence, son cœur et sa haute situation pour bien voir et bien dire ce qu'il avait vu. Ce n'était pas en quelque sorte le trait du Parthe qu'il comptait lancer après lui, car bien que les *Mémoires* de M. de Falloux n'aient paru que lorsque leur auteur n'était plus, on sait que le *bon à tirer* avait été donné de son vivant et quand il n'imaginait pas sa fin aussi proche. On m'a conté à cet égard une anecdote qui peint bien ce vaillant champion de la vérité ou de ce qui lui semblait tel. M. de Falloux avait réuni autour d'une table, dans le salon d'un château hospitalier, quelques amis intimes dont les conseils lui servaient souvent de guides. Il lut les pages les plus vives de ses *Mémoires*. « Dois-je publier cela après moi, ou de mon vivant? » demanda-t-il. On se regardait en silence. Bien que le charme du récit eût fasciné l'auditoire, la hardiesse de certaines révélations, la dureté même de certains jugements, effrayaient une amitié inquiète. « Après vous, à coup sûr, fut la réponse presque unanime, et très tard, parce que nous espérons que vous vivrez très longtemps. » Un seul parmi les auditeurs ne partageait pas cet avis : « Dire ces choses, debout, en face, prêt à répondre, vaillant comme vous le fûtes toujours, cela vous ressemble davantage, » répondit-il. Le soir même, M. de Falloux écrivait à l'éditeur d'imprimer et de se hâter. Il avait été deviné et bien compris par son ardent et fidèle disciple.

On se souvient de l'émotion très vive et des susceptibilités injustes, à mon avis, que soulevèrent, au lendemain de leur publication, ces curieux *Mémoires*.

Je demande pardon au lecteur de lui parler ici de moi, mais je dois expliquer la raison et l'occasion de l'étude que je lui présente. Quand les *Mémoires* de M. de Falloux parurent, j'achevais la lecture de deux ouvrages, l'un manuscrit, l'autre publié à un petit nombre d'exemplaires, tous deux relatifs à l'époque où l'illustre royaliste jouait un si grand rôle à l'Assemblée législative de 1849. De ces deux ouvrages ignorés du public, le premier était le *Journal d'une femme d'un esprit supérieur, en relations suivies avec la plupart des chefs de la droite, et à même, par conséquent, de beaucoup et de bien savoir*. Chaque soir, la personne distinguée qui racontait ainsi sa journée relatait les plus modestes incidents de sa vie aussi bien que les faits généraux et les bruits du dehors. Elle notait avec un soin particulier les conversations dont elle avait été le témoin ou l'interlocuteur. Les amis qui causaient ainsi avec elle ou devant elle étaient MM. Molé, Berryer, de Saint-Priest, de Salvandy, M^{me} Swetchine et tant d'autres.

Le second ouvrage qui avait excité ma curiosité, ou plutôt attiré mon intérêt, était une biographie du comte Henri de Mortemart,

publiée, pour quelques amis seulement, par les soins de son fils, le marquis de Mortemart. La partie la plus curieuse de cette biographie était l'extrait d'une correspondance très suivie entre Henri de Mortemart et Montalembert, pendant les deux années qui précédèrent le coup d'État. M. de Mortemart s'y montrait tel que nous l'avons connu, spirituel, modeste, consciencieux et courageux; refusant le ministère des affaires étrangères que le président lui offrait avec insistance, calmant les ardeurs de son éloquent ami avec lequel il était cependant en communion d'idées, et plus tard, après 1852, le consolant du désespoir où la perte de ses illusions et le remords d'avoir aidé à l'empire plongeaient le grand catholique. Ces deux ouvrages, le Journal de la comtesse de L... et la Correspondance d'Henri de Mortemart, traitaient les mêmes sujets, appréciaient les mêmes événements, manifestaient les mêmes craintes, bien que ne trahissant pas toujours les mêmes espérances.

La lecture des *Mémoires* du comte de Falloux vint me présenter la même scène sous un troisième aspect assez différent.

Ces témoins étaient, avant tout, des catholiques; l'intérêt de la religion dirigeait et dominait leurs pensées; de plus ils étaient monarchistes, c'est-à-dire qu'ils considéraient la forme républicaine du gouvernement comme funeste pour le pays. Mais, tandis que M^{me} de L... et M. de Falloux n'admettaient pas d'autre solution que la royauté immédiate de Henri V, M. de Mortemart, légitimiste de cœur et de traditions, se résignait cependant à la prolongation légale des pouvoirs du président, à la condition que Louis-Napoléon se déclarât le champion résolu de l'ordre et de la religion ¹.

Tandis que je méditais sur ces récits et que je comparais leurs appréciations, les souvenirs de ma jeunesse me revenaient en foule. Bien qu'assourdi en quelque sorte par les turbulences de la vingtième année, cependant mon oreille un peu distraite avait saisi au vol certains entretiens dont je retrouvais l'écho dans le Journal de M^{me} de L... Puis, même pour un très jeune homme, le 2 décembre 1851, n'était pas une de ces journées où le cœur n'eût pas battu plus vite, où le sang ne fût pas monté au cerveau. J'avais été indigné, comme tous les miens, contre le coup d'État, et la politique, qui alors n'était pas de mon goût, avait cependant tenu pen-

¹ Le comte de Mortemart se tint à l'écart des Tuileries sous l'Empire comme il l'avait fait sous la Monarchie de Juillet. Il se consacra entièrement aux œuvres de charité et à la défense des intérêts religieux. S'il se souvint, une seule fois, des rapports qu'il avait eus sous la République avec les hommes de l'Élysée, ce fut lorsqu'il écrivit à M. de Persigny une lettre éloquente et indignée quand le gouvernement impérial supprima la Société de Saint-Vincent de Paul.

dant quelques mois une place importante dans mes réflexions d'étudiant en droit.

Les points de vue changent à mesure qu'on s'élève sur cette montée de la vie. On voit de plus loin, mais on distingue moins nettement. Ce qui se perd dans les brumes du lointain, souvent on l'arrange un peu à sa guise, composant le tableau inaperçu. Quand la brutalité de l'aspect rapproché vous est de nouveau rendue par ces sortes de photographies du passé, on se rend compte que les mirages de la distance peuvent être aussi trompeurs que la perspective fausse du voisinage immédiat. Je me suis donc efforcé de recomposer, avec mes souvenirs, les témoignages, mes réflexions et mon expérience, le tableau de cette année 1851 dont l'intérêt me semble d'autant plus grand que, par bien des côtés, 1889 semble devoir la rappeler.

I

Si l'on veut se faire une idée juste de l'état politique de la France en 1851, il faut se représenter la nation divisée entre cinq partis luttant avec ardeur pour s'emparer du pouvoir : les révolutionnaires (socialistes ou jacobins), les républicains modérés, les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes. Les révolutionnaires ne comptaient d'adhérents que dans les grandes villes et les centres ouvriers. L'émeute triomphante de Février 48 avait fait leur force, l'insurrection vaincue de Juin l'avait détruite. Ils étaient relativement peu nombreux, quatre cent mille environ, mais jusqu'à leur défaite ils possédaient des armes, des forteresses, ils étaient enrégimentés, ils formaient une armée. Vaincus, leurs armes confisquées, leurs chefs en fuite ou en prison, ils n'étaient plus à craindre qu'à un seul point de vue : la propagation de leurs doctrines, c'est-à-dire la conversion du véritable peuple à leurs idées. Ce danger, les politiques, les timorés, les presbytes, si l'on veut, s'en effrayaient beaucoup. Ce danger, il n'était pas chimérique, nous en savons quelque chose, mais il était fort distant. En politique, il faut dire avec Pyrrhus : « Trop de prudence entraîne trop de soin. Je ne saurais prévoir les malheurs de si loin ! »

Jusqu'au jour du scrutin présidentiel, les républicains modérés parurent plus redoutables. Leur candidat, Cavaignac, était un général victorieux, un honnête homme et un caractère. Les républicains d'alors bénéficiaient de leur long éloignement du pouvoir. Un républicain se disait ou se croyait austère ; il se serrait le buste dans une redingote boutonnée, montrait peu de linge, portait la moustache en brosse et ne se déridait parfois qu'en fredonnant un

couplet de Béranger. Ces hommes avaient les mains nettes, les uns par probité native, les autres par nécessité. Le pouvoir eût servi de pierre de touche à leurs vertus, et les quelques mois pendant lesquels les républicains *de la veille* s'étaient vus aux affaires avaient bien fourni certains démentis à l'austérité dont se targuaient les purs, mais les fonctions publiques rendues aux anciens centreauches laissaient intacte la légende de l'austérité républicaine.

Quant aux légitimistes, on les voyait pleins d'espérance et d'ardeur. Tout leur avait plu dans cette révolution, la peine du talion durement et cruellement imposée à leurs ennemis, l'impopularité, rassurante pour leurs visées, d'un régime tombé la veille, et la nécessité, comprise par tous les hommes de bon sens, d'un retour à la monarchie. « Quelle monarchie, se disaient les royalistes? Il n'y a que la nôtre de possible. » Mais si la nécessité semblait imposer une restauration à la France, celle-ci ne s'y prêtait pas de très bon cœur. Bien des préjugés subsistaient encore, bien des souvenirs n'étaient point effacés, et, quoique le jeune parti royaliste eût adopté avec ardeur les théories les plus libérales en fait de gouvernement, le pays semblait lui répondre : « Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. » Puis les légitimistes formaient un état-major, mais comptaient peu de soldats. Ils étaient assez nombreux, sans doute, à l'Assemblée, mais était-ce bien comme royalistes que les électeurs leur avaient accordé leur confiance? On pouvait au moins en douter.

La situation où se trouvait le parti orléaniste était pénible et aurait dû ne laisser que peu d'espoir aux amis fort nombreux de la dynastie déchue. Il est très vrai que la révolution de Février avait surpris tout le monde; qu'elle était, en quelque sorte, le résultat d'un hasard; que la masse du pays était foncièrement attachée à la monarchie de Juillet au moment même où celle-ci sombrait. Cependant il était également vrai que le *régime* n'inspirait pas le respect, et le sentiment général pouvait se résumer ainsi : « Nous menions une bonne vie, grasse, mais un peu molle. » La sécurité de la vie privée semblait la rançon du prestige national amoindri, mais quand cette sécurité disparut, quand ce pouvoir que l'on croyait reposer sur une base si solide s'éroula, la principale raison d'être du juste-milieu s'évanouit.

Il y avait sans doute de l'injustice dans ces reproches, le prestige qu'on trouvait amoindri était encore grand, et cette éclipse nous semblerait un rayonnement aujourd'hui. La France avait reculé en 1840 devant une coalition générale, tel était le crime de ceux qui devaient assumer la responsabilité de cette prudence!

Étaient-ils beaucoup plus fondés les reproches de corruption, de

vie grasse, de mollesse? Quelques faits de concussion, un peu de pression administrative dans les élections, un mot malheureux, le célèbre « Enrichissez-vous! » de M. Guizot, voilà quels étaient les griefs, et aujourd'hui ils nous sembleraient légers.

Mais alors, soit esprit de parti, soit plus grande moralité dans les âmes, il fut à la mode, dans le parti libéral, de dire que le régime de 1830 était corrompu; les très honnêtes gens qui s'y étaient associés se sentaient indignés de ces reproches. Ce qui leur semblait le plus amer, c'était le retour cruel des choses d'ici-bas, c'était cette comparaison, tout à leur détriment, faite entre eux et les administrateurs de la Restauration. Le juste-milieu avait connu les douceurs de la popularité, ses chefs avaient été portés en triomphe, ils avaient déclamé contre la tyrannie, la pression administrative, le péculat, et c'étaient eux aujourd'hui qu'on nommait les tyrans, les ventrus!... l'ancien régime, c'était le leur!

Était-ce tout? Non. L'amertume avait encore d'autres causes, moins avouables, mais non moins réelles. Sous peine de se condamner à l'impuissance dans l'isolement, il fallait tendre la main à d'anciens adversaires et essayer d'un accord. Il ne pouvait être question de s'allier aux républicains, les vainqueurs d'hier, qui eussent d'ailleurs répudié une entente ridicule. Fallait-il traiter avec les bonapartistes? Ceux-ci eussent volontiers signé le pacte, mais l'opposition des idées, des intérêts, des principes, était trop flagrante. Le bonapartisme, nous le verrons tout à l'heure, se plaçait, il est vrai, sur le terrain de la conservation sociale et ne répudiait pas les principes de 89, mais le gouvernement bourgeois, le parlementarisme, les classes moyennes, leurs intérêts, leurs aspirations, c'était l'ennemi. « Tout pour le peuple, tout par le peuple », la vieille devise de la *Gazette de France* était devenue le mot d'ordre napoléonien.

Or le juste-milieu ne pouvait être démocrate. Sa raison d'être, c'était le gouvernement des classes moyennes. Enfin, ce qui résu-mait tout, s'allier à Bonaparte, c'était condamner à un exil impitoyable la famille royale déchue.

Il fallait donc se rapprocher des légitimistes; eux seuls pouvaient rendre aux princes d'Orléans la double qualité de prince et de citoyen français. Henri V n'avait pas d'enfant, on disait tout bas que la santé de la comtesse de Chambord interdisait à cette princesse l'espoir de la maternité; l'avenir pouvait donc se trouver assuré de ce côté, et l'âge du jeune comte de Paris paraissait convenir davantage à un dauphin qu'à un prétendant.

Oui, mais il fallait oublier, il fallait pardonner et se faire pardonner! La *flétrissure* était encore toute fraîche. La jeune géné-

ration sait-elle ce que signifiait ce mot? En 1843, un grand nombre de royalistes, dont quelques députés, avaient osé aller saluer, à Belgrave-Square, le jeune comte de Chambord, qui appelait ses amis auprès de lui au moment de prendre en main les rênes de son parti. La colère avait été grande dans le gouvernement de Juillet; et M. Guizot, plus sage d'ordinaire, s'était fait l'organe de ce ressentiment, en insérant dans l'adresse un paragraphe injurieux où la Chambre flétrissait « de coupables manifestations ». Le mot était dur, injuste et singulier dans la bouche du premier ministre, qui avait donné l'exemple, trente années auparavant, en se rendant à Gand. La majorité de M. Guizot, toute disciplinée qu'elle fût, hésitait à accorder cette satisfaction à son chef; quelques ministériels s'y refusèrent. Mais à ceux qui crurent devoir se conformer à l'adage anglais : « Il faut soutenir son ami, surtout quand il est dans son tort », à ceux-là, que de dos tournés, que de souvenirs blessants rappelés, que de petites exécutions sociales infligées! Cela datait d'hier, et l'amertume était encore cuisante.

Sujets bien mesquins de rancune ou de querelle, considérations bien puériles, dira-t-on, surtout quand on songe au petit nombre de ceux qui pouvaient en être touchés et à l'enjeu ainsi sacrifié.

Grave erreur! L'histoire abonde en traits semblables, en petites causes produisant de terribles effets. Ces hommes susceptibles ne composaient pas, à coup sûr, la majorité de cette grande bourgeoisie française dont le sort se jouait en ce moment, mais c'était ses chefs, ses mandataires, ceux qu'elle était habituée à écouter et à suivre. Puis, du petit au grand, de la capitale à la cité et de la cité au bourg, pareils ombrages, pareilles rancunes n'aigrissaient-ils pas les amis du nouveau ou de l'ancien régime?

Le parti bonapartiste était un nouveau-né à la vie politique. Je ne sais si, au 1^{er} janvier 1848 la France comptait mille bonapartistes. A l'opposé, au 1^{er} janvier 1849, cinq millions de paysans et d'ouvriers auraient aiguisé leurs fourches ou soulevé les pavés en faveur de Napoléon. Était-ce le premier, le Grand, était-ce le troisième, l'aventurier de Strasbourg et de Boulogne? La plèbe n'en était pas bien certaine. A ce parti nouveau, mais si puissant déjà, expression du besoin qu'ont les Français de personnifier leurs espérances et leurs craintes dans un homme, à ce parti, dis-je, l'état-major seul faisait encore défaut. Pendant la campagne présidentielle, cet état-major s'était trouvé tout formé par la coalition des orléanistes et des légitimistes. Le général Cavaignac était un républicain incorruptible; appuyer sa candidature, les partis monarchistes l'avaient compris, c'était fonder la république, d'où était surgie,

dans quelques cerveaux avisés, l'invention de ce triennat. Nous avons connu des combinaisons analogues produites par des causes très peu différentes. Est-ce à dire que la candidature de Bonaparte fut inventé par les Burgraves? Point du tout. Le mystérieux, étrange et profond conspirateur, qui devait jouer tous les partis à son profit, n'avait pas laissé ce soin au centre droit. Avec une rare habileté, il était brusquement apparu, au lendemain de la révolution, s'était ensuite momentanément retiré de la scène, laissant le sanglant épisode de Juin s'accomplir sans son intervention. Hasard ou astuce, la première fois qu'il avait parlé à l'Assemblée, son air timide, une sorte d'accent allemand, une gaucherie presque niaise, avaient arraché au farouche montagnard Antony Thouret cette exclamation : « J'ai voté contre la radiation de l'exil de cet homme; aujourd'hui, je le laisserais rentrer. »

Fantoche, soliveau, prétendant de paille, n'ayant pour lui que le souvenir de son oncle, instrument de quelques besoigneux qui avaient conspiré sous son nom, tel était l'homme, au dire des plus avisés. Il fallait cependant que le conseiller caché et introuvable fût bien habile, car chaque proclamation de cet inconscient était un chef-d'œuvre de style et de pensée, chacune de ses démarches un prodige d'audace et d'habileté. C'est Persigny, sans doute, disait-on; seulement Persigny, très loquace, très imprudent, ne montrait cette prodigieuse habileté que sous le masque du président.

L'ancien état-major n'existait plus, celui qui avait fait campagne contre Cavaignac et qui était personnifié dans Thiers, Molé, Berryer, Falloux. Une année avait suffi pour désenchanter les chefs de la droite, qui, tout en faisant peu de cas de l'intelligence et de l'habileté de leur protégé, s'apercevaient que leur pupille s'émancipait de telle sorte que le servir, c'était se faire les complices d'une restauration bonapartiste. Napoléon avait paru médiocrement affligé de cette défection; des hommes nouveaux avaient été appelés dans ses conseils ou publics ou intimes, et ces hommes étaient des politiques inconnus, mais qui, par la suite, devaient se révéler, comme tout au moins très habiles. C'étaient Rouher, Baroche, Morny, Fould.

Néanmoins la partie de Louis-Napoléon était difficile à jouer. S'il avait ou croyait avoir les masses en sa faveur, la grande majorité, on peut presque dire l'unanimité de l'Assemblée, lui était hostile au début. Orléanistes, légitimistes et républicains avaient trouvé un terrain où ils pouvaient marcher d'accord, celui où on livrait bataille au futur empire. Le jeu de Napoléon consistait donc à éviter le plus possible les occasions de cette entente et à exciter

les uns contre les autres les partis si naturellement hostiles et qu'une haine commune pouvait seule unir.

Ce qui servait le plus au président dans cette œuvre de désagrégation, c'étaient les tentatives de fusion.

II

Tant que le roi Louis-Philippe vécut, c'est-à-dire jusqu'en août 1850, la fusion (on appelait ainsi l'accord entre les deux branches de la maison de Bourbon) fut plutôt un thème de conversations, de désirs échangés, que l'objet d'une négociation sérieuse. Le vieux roi en exil paraissait fort éloigné d'y être opposé en principe, la reine Marie-Amélie était favorable à l'entente; elle n'avait pas désiré la couronne en 1830; pendant l'émeute de 1848, au contraire, elle avait insisté avec une rare énergie, pour que le roi défendît son trône et l'honneur jusqu'au bout, et l'abdication avait eu lieu contre son gré et ses conseils. Mais plus son âme était forte et chrétienne, plus elle avait compris la dure leçon de 1848. Elle n'ambitionnait pour son petit-fils que le rang légitime auquel sa naissance l'appelait. Le vieux roi exilé éprouvait un découragement profond; il avait le sentiment de sa valeur, et s'il ne le disait pas expressément, il laissait entendre que là où il avait échoué, il était malaisé à un de ses fils de réussir. Il n'était donc nullement hostile à une fusion qui eût dégagé pour l'avenir sa responsabilité et celle des siens, mais il estimait que son passé et son abdication lui enlevaient tout droit à une initiative directe et hâtive en cette matière. Le comte de Chambord, de son côté, se tenait sur la réserve, et les partis, bon ou mal gré, étaient condamnés à attendre le mot d'ordre de leurs chefs.

Les choses changèrent de face à la mort du roi Louis-Philippe. Ce qui avait semblé malaisé, prématuré, presque inconvenant, paraissait alors possible et urgent. Le jeune comte de Paris allait-il être désigné par sa mère et ses oncles comme le représentant de la monarchie populaire, ou ceux qui pouvaient s'engager en son nom le conduiraient-ils à Frohsdorf pour sceller par un acte public la réconciliation des deux branches et attester ainsi l'unité de vues pour l'avenir?

Un troisième parti restait admissible, ce fut celui qu'on prit. Ne rien dire, ne rien réclamer, mais ne renoncer à rien. Toute prétention affichée au trône eût été illogique et inopportune. La monarchie de droit, elle avait son représentant naturel. La monarchie démocratique, n'apercevait-on pas son prétendant populaire en fonctions et prêt à tirer l'épée. Restait donc un système mixte, la

monarchie bourgeoise. Mais à qui s'adresser pour la faire triompher? En 1830, le consentement tacite du peuple avait été supposé et était, il faut le reconnaître, manifeste; mais, sous l'empire du suffrage universel, deux modes seulement de constater la volonté du peuple : le vote direct, le vote par délégation. Le vote direct, il était acquis à l'empire ou à la république; le vote par délégation, il dépendait de l'Assemblée, où le parti orléaniste ne comptait pas le quart des voix.

Voici pourquoi les hommes les plus haut placés et les plus capables parmi ceux qui avaient figuré dans les conseils du roi Louis-Philippe, mettant de côté leurs rancunes ou leurs préjugés, travaillaient avec ardeur à la *fusion*. L'attitude expectante leur semblait un pis-aller sans aucun profit en présence de l'active propagande bonapartiste et des progrès que Louis-Napoléon faisait dans la faveur populaire.

J'ai sous les yeux le Journal inédit dont j'ai parlé au début. Presque à chaque page reviennent, comme une sorte de refrain, ces mots : « Nos chefs travaillent toujours activement à la fusion »; le moindre indice d'un rapprochement est soigneusement noté, les voyages incessants des ambassadeurs des partis sont fidèlement relatés.

MM. Guizot, Molé, de Salvandy s'employaient avec ardeur à cette besogne. M. Guizot le disait à haute voix et partout. Le 6 février 1850, il se rencontrait dans un salon avec une femme de haute naissance et connue pour son esprit. Dans le cours de leur conversation, M. Guizot s'exprima en ces termes : « Madame, je connais le remède et il est infallible. » M^{me} S., voulant lui faire dire lequel, avait secoué la tête et murmuré quelques paroles vagues. « Madame, reprit Guizot, le remède est nécessaire et ne peut manquer. La France s'est donné, en 1830, un gouvernement de son choix. Ce gouvernement est tombé; il faut qu'elle reprenne celui dont elle n'a pas voulu ¹. »

Si MM. de Salvandy, Guizot, Molé, Duchâtel, Dumont et de Montebello, tenaient un langage semblable et donnaient à Claremont des conseils dictés par cet esprit de conciliation, des influences en sens contraire agissaient sur les princes d'Orléans. On les conjurait de ne pas se compromettre dans l'entreprise mal conçue et prématurée d'une restauration antipathique au pays. C'était principalement sur la duchesse d'Orléans que les orléanistes impénitents s'appuyaient, c'était elle qu'ils s'efforçaient de maintenir dans la résolution d'attendre et de garder le silence.

¹ Journal manuscrit de M^{me} la comtesse de L.

Ce fut, je le répète, à l'époque de la mort du roi Louis-Philippe, (26 août 1850) que ces divergences de vues s'accusèrent le plus fortement. Quelques jours auparavant, le comte de Chambord avait appelé autour de lui ses amis à Wiesbaden. Une trentaine de députés royalistes avaient été lui rendre hommage; un grand nombre de légitimistes, soit anciens, soit nouvellement acquis à sa cause, avaient fait le voyage. C'était une démonstration très significative et que les nouvelles reçues de Claremont devaient rendre plus importante encore.

L'attitude du prince, en apprenant la mort de son oncle, fut digne, politique et chrétienne. Il commanda un service solennel, ordonna à tous les Français qui se trouvaient auprès de lui de l'accompagner et tint un langage conciliant et sympathique pour la douleur éprouvée par sa tante et ses cousins. Avant même d'avoir reçu cette nouvelle, il avait parlé à Wiesbaden des princes d'Orléans dans des termes très amicaux. « Je ne compte pas, avait-il dit à M. d'A..., rentrer en France sans mes cousins et j'espère bien qu'ils ne voudront pas y rentrer sans moi ¹. »

Le comte de Chambord ne se borna pas à ces démonstrations publiques; il écrivit à sa tante. Quelques jours après, M. de Salvandy partait pour Frohsdorf, officiellement chargé de remercier le prince au nom de toute la famille d'Orléans pour les marques de sympathie qu'il venait de leur donner dans leur malheur. M. de Salvandy, en dehors de sa mission ostensible, devait assurer, dit-on alors, M. le comte de Chambord du désir des princes, à l'exception de la duchesse d'Orléans, de voir s'opérer un rapprochement complet.

Les hésitations de la duchesse d'Orléans veuve et tutrice de deux fils mineurs se comprennent. Est-il de son devoir d'engager la parole et les destinées de ses enfants? Quelle valeur aurait d'ailleurs cet engagement? Quelle conduite aurait tenue cet époux si passionnément aimé, si tragiquement ravi à sa tendresse? Le sait-elle? Le devoir, l'honneur, l'intérêt, ne lui tracent-ils pas une seule ligne de conduite, attendre et s'en remettre à la destinée et à ses fils majeurs de leurs espérances, de leurs devoirs et de leurs droits.

Ces raisons sont fortes, cependant si ces scrupules eussent été combattus par les conseillers de la princesse, il n'eût peut-être pas été impossible d'arriver à une entente, mais le principal d'entre eux, M. Thiers était le plus intraitable des adversaires de la fusion. L'exemple des Guizot, des Molé, des Salvandy, des Duchâtel ne

¹ Journal manuscrit de M^{me} la comtesse de L.

l'avait pas éclairé, ou, plutôt, son intérêt personnel l'avait, comme toujours, entièrement dominé. « Henri V n'oubliera pas Blaye, s'était-il très probablement murmuré à lui-même, dans ses méditations profondes. Qui sait s'il n'y aurait pas place, entre tous ces prétendants, pour un Washington! » Le mirage de la présidence de la république était fait pour fasciner tous les politiques qui n'avaient pas la vue assez perçante pour en discerner l'illusion, ou l'âme assez haute pour la dédaigner, fût-elle vraie.

Que le bon sens est donc chose rare! M. Thiers semblait en être doué au degré le plus éminent, et cependant, aussitôt son ambition en jeu, aussitôt que de témoin il devenait acteur, sa qualité maîtresse lui faisait entièrement défaut. Supposez-le sans conscience et sans patriotisme, — c'est, peut-être, aller bien loin, — mais, du moins, clairvoyant, quelques-unes de ses fautes s'expliquent, les autres restent incompréhensibles.

En 1828, le jeune factieux, l'auteur de ce pamphlet intitulé *l'Histoire de la Révolution*, est dans son rôle. Il faut arriver, il faut percer. C'est tricher, mais nul autre moyen de gagner. Combien de grands politiques ont agi de la sorte, depuis César jusqu'à Napoléon. Mais quelle étrange illusion de croire, en 1850, à la possibilité d'un Monk sans épée restaurant une monarchie bourgeoise! Quelle infatuation plus ridicule encore que de prétendre à la présidence d'une république fatalement condamnée, si elle triomphait de Napoléon et d'Henri V, à ne devoir le succès qu'au parti socialiste ou jacobin et, par conséquent, à considérer M. Thiers comme un bourgeois arriéré et ridicule!

Est-ce l'Assemblée, est-ce la nation, qui appelleraient au trône le comte de Paris ou même qui se contenteraient de décerner la présidence de la république au prince de Joinville et, à son défaut, à M. Thiers? Pour vous rendre compte de l'absurdité de l'hypothèse, examinez la composition de l'Assemblée. Elle compte 750 membres. Sur ce nombre, 200, environ, sont républicains de nuance diversement teintée, depuis le rose pâle de Cavaignac jusqu'au rouge écarlate du maçon Nadaud ou du publiciste Proudhon. La majorité est divisée entre quatre partis : les royalistes, les orléanistes, les bonapartistes et les indépendants. Ces derniers ne sont pas à dédaigner ; ils sont une centaine environ ; les bonapartistes réunissent, eux aussi, au moins 100 voix qui, jointes à celles des indépendants, ne laissent aux partis monarchistes divisés que 350 députés. Nous connaissons cet émiettement des partis dans une Assemblée, et l'impuissance finale qui en résulte.

Il restait, cependant, une chance d'échapper au dilemme de la république ou de l'empire, celle d'une entente sincère entre les

orléanistes et les légitimistes. En effet, les 350 monarchistes, marchant d'accord, eussent très promptement rallié à eux les cent voix des indépendants, car ceux-ci n'hésitaient qu'en raison de ces querelles de ménage qui leur inspiraient autant d'appréhension que de dégoût. Les 100 bonapartistes eussent-ils été, eux-mêmes, inébranlables? Rien de moins probable. Les bonapartistes d'alors n'étaient pas, comme ceux d'aujourd'hui, des fidèles. Au 24 février 1848, ces cent séides de Louis-Napoléon s'intitulaient qui républicains, qui légitimistes, qui philippistes. Il existe une nomenclature fort curieuse des seuls Parisiens sur lesquels le prince *Louis* croyait pouvoir compter, au début, quand il préparait sa candidature à l'Assemblée nationale. Elle comprend seulement 22 noms. Ceux de Morny et de Ney n'y figurent pas. Elle renferme 55 petits négociants. Les seuls personnages de marque qui y figurent sont : Fialin de Persigny, le général de Montholon, M. Piétri, Napoléon-Jérôme et Pierre Bonaparte.

Depuis, cette petite phalange était devenue légion, mais les dévouements si frais ne sont pas bon teint; les fidélités réelles sont les fidélités qui s'attachent aux gouvernements qu'on a servis : les survivants de 1815 étaient âgés et peu nombreux.

Le parti bonapartiste se trouvait donc alors composé, mi-partie d'ambitieux, mi-partie d'effrayés; les uns et les autres pouvaient se rallier à ce qui eût paru la force et l'avenir.

Donc aux trois cents monarchistes de la Législative il ne fallait pour réussir que deux choses : une entente et une épée.

L'épée, on l'avait, c'était celle de Changarnier.

Le général se voyait alors dans tout l'éclat de sa renommée et de sa verte maturité. Depuis la mort de Bugeaud et l'éclipse de Bedeau, le nom de Changarnier symbolisait l'armée d'Afrique. La Moricière était alors en disgrâce dans l'opinion; Cavaignac brillait d'un grand éclat, mais les journées de Juin plus que ses faits d'armes contre les Arabes lui avaient valu sa popularité, d'ailleurs il personnifiait la république. Changarnier était donc alors l'épée du parti conservateur. Fin, spirituel, gouailleur, réservé cependant dans ses discours, il jouait le rôle d'un don Juan galonné entre la Charlotte royaliste et la Mathurine orléaniste. A chacune il disait à l'oreille quelque aimable parole, mais se gardait de donner sa foi tout haut. Ce rôle demandait une grande dextérité et une prudence de tous les instants, car les belles étaient pressantes et les occasions ne leur manquaient pas.

Le général était aussi recherché dans les salons qu'entouré à l'Assemblée; son goût très vif pour le monde, pour l'élégance, pour la toilette même, le conduisait tous les soirs dans les salons du

faubourg Saint-Germain et du faubourg Saint-Honoré. C'était la réalisation d'un rêve longtemps caressé au bivouac, sous la tente et dans la dure vie des camps. Ce mondain avait été condamné jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans à la médiocrité des garnisons, à la gêne des soldes uniques, à l'obscurité du nom, et à la lenteur même de l'avancement. Il avait suffi de quelques heures pour transformer l'obscur chef de bataillon en héros populaire, et de quelques années pour faire franchir tous les grades à ce tardif favori de la fortune, enfin 1848 l'avait appelé à Paris sans lui avoir infligé, comme à Bugeaud, Bedeau et La Moricière les tristesses de la capitulation de Février, les horreurs de la guerre civile. A peine arrivé à Paris, on l'investit du commandement en chef, et une manœuvre habile, précédée d'une concentration correcte de troupes, lui fait remporter, sur une émeute avortée (le 29 janvier 1849), sur une insurrection réprimée presque sans combat (13 juin 1849), des victoires morales qui le grandissent davantage que n'eût pu le faire un combat heureux.

Jusqu'ici pas d'obstacles sur sa route, mais Louis-Napoléon, cet autre enfant de la fortune, comme lui puni d'abord, comme lui gâté ensuite, barre sa route; la lutte est inévitable et prochaine.

La première erreur de Changarnier fut de mépriser son adversaire. Il le croyait sans courage. Il racontait que, le 29 janvier 1849, vers le milieu du jour, il avait proposé au président une promenade à cheval dans Paris; le prince avait accepté cette offre sans sourciller; on était sorti par le guichet du pont Tournant, on avait traversé la place de la Concorde au milieu d'une foule menaçante, puis on s'était engagé dans la rue de Rivoli. Arrivé en face de la porte du Louvre, Louis-Napoléon s'était retourné vers Changarnier et l'avait interrogé d'un regard qui semblait dire : Rentrons-nous? Changarnier ajoutait : « J'ai fait semblant de ne pas remarquer ce coup d'œil éloquent, le président était pâle, mais me suivit sans rien dire. »

Changarnier en avait conclu que son adversaire n'avait pas les nerfs aussi solides que les siens : il ne se trompait peut-être pas, ce qui n'empêchait pas Louis-Napoléon d'être un de ces hommes les plus courageux et les plus hardis de son époque. Peut-être murmurait-il aussi dans le danger : « Tu trembles, carcasse! » Mais il ne s'arrêtait jamais quand son intérêt lui conseillait de marcher en avant.

A ce dédain du tempérament de son rival se mêlait, chez Changarnier, le dédain de son esprit. Le général croyait, comme la plupart des Burgraves, Louis-Napoléon doué d'une intelligence très médiocre, et cela parce qu'il avait l'accent suisse et qu'il

parlait peu. Changarnier ne voyait donc dans le neveu de l'empereur qu'un aventurier de bas étage. Il attendait le moment propice, convaincu que son épée trancherait le nœud gordien.

En faveur de qui? La présidence de la république hantait-elle ses rêves? Rien ne le prouve, et le bon sens dont le général ambitieux était suffisamment doué lui défendaient ces visées. Il aspirait à être Monk; le rôle lui semblait assez beau pour satisfaire son amour du pouvoir et de la célébrité. En outre, il avait l'âme haute. Sa probité et son désintéressement en matière d'argent étaient complets. Par habitude d'esprit, par tradition, il était royaliste; sous-lieutenant de la garde royale, il s'était signalé par ses duels avec les officiers bonapartistes en demi-solde. Plus tard, il avait entretenu avec les princes des relations très intimes, et l'on racontait qu'au moment où le duc d'Aumale et le prince de Joinville allaient briser leur épée, le général, alors en Afrique, avait vivement insisté pour décider ses chefs à tenter la fortune des armes et à rétablir leur père par la force.

Les chefs du parti conservateur, les Burgraves, le comblaient de prévenances, d'attentions, et l'appelaient le sauveur. A cet égard, les légitimistes ne se distinguaient guère des orléanistes, tout en éprouvant quelque méfiance, car le général inclinait visiblement du côté des princes. Mais une restauration orléaniste semblait une telle impossibilité que les légitimistes de l'Assemblée se fiaient à la nécessité pour déterminer, d'une part, les princes à faire l'accord, de l'autre, le général à s'y soumettre, sinon à l'imposer.

III

Une chose qui étonnera ceux qui se souviennent des funestes divergences de 1873 entre les royalistes et les orléanistes, c'est qu'en 1850 la question du drapeau n'existait pas. Quoi! était-elle tranchée? Henri V avait-il donné des garanties à cet égard? Point du tout. Il n'y pensait pas, les princes non plus, leurs partisans pas davantage : je dois à ce qui me semble la vérité, de reconnaître que cela allait sans dire. On comprenait sans doute, la nécessité d'un accord sur ce sujet; quelque chose comme les fleurs de lys brodées sur les trois couleurs, ou le drapeau blanc au sommet des demeures royales. Mais il n'entraît dans la pensée de personne que la monarchie pût échouer sur un écueil semblable. Le prince, il est vrai, gardait le silence, mais le langage du duc de Lévis, son confident le plus intime, était conciliant et rassurant.

Henri V avait alors trente et un ans. Beau comme un jeune dieu de l'Olympe, adroit, vigoureux, aimant passionnément les exercices

du corps, d'un naturel singulièrement violent, héritage de son père, séduit comme la duchesse de Berry par le romanesque et l'aventureux, il avait fait trembler souvent les sages mentors auxquels sa jeunesse avait été confiée. Ils s'étaient efforcés de calmer cette ardeur, d'adoucir cette violence. La religion et l'amour avaient complété leur œuvre. Nul écart de conduite chez le jeune prince, une piété ardente, une affection passionnée pour une femme, laide il est vrai, mais qui rendait à l'époux amour pour amour. Henri V avait donc appris à se méfier de ses emportements, à ne pas se laisser aller à l'impulsion du premier moment, à parler peu et à croire à la sagesse de ses vieux conseillers. La tentative héroïque mais désespérée de sa mère, en Vendée, lui avait été peinte sous les couleurs d'une de ces aventures intempestives et mal préparées qui font perdre à un prince et son prestige, et ses chances pour l'avenir, et la confiance de ses partisans.

Ces prudentes leçons n'auraient pu cependant l'emporter sur son goût pour les aventures guerrières, si elles n'avaient pas été fortifiées par un instinct aussi impérieux que celui de l'emploi de la force, le respect de la dignité royale. Il s'était fait de la couronne une idée si haute qu'il n'admettait pas qu'un roi pût se compromettre dans une échauffourée vulgaire. Périr dans une entreprise hasardée, soit, mais en prince, et non en aventurier. Strasbourg, Boulogne, l'aigle empaillé, le petit chapeau et le lieutenant Aldenyse n'étaient pas pour le séduire. En outre, il était, nous l'avons dit, profondément religieux, et la guerre civile ne lui paraissait permise que dans certaines éventualités rassurantes pour la conscience.

S'il ne voulait pas tirer l'épée mal à propos, cependant toute restauration faite sans l'épée déplaisait à la fois à sa raison et à son imagination.

Il avait choisi Henri IV pour modèle, et ce n'était pas, il faut en convenir, à lui seul que ce mirage faisait illusion.

Le dix-huitième siècle avait créé de toutes pièces un Henri IV de fantaisie comme il avait fait de Fénelon une sorte de philosophe doucereux, d'apôtre de la tolérance, de demi-païen, catholique en apparence, simple déiste en secret. Fénelon ! le mystique Fénelon, le disciple de M^{me} Guyon, l'âpre persécuteur des jansénistes, l'ambitieux ardent mais austère, toujours combattu entre ses penchants dominateurs, son amour du renom et du pouvoir et son ardente piété, sans cesse occupée à comprimer les instincts de sa nature ! Même travestissement à l'égard d'Henri IV et avec plus de facilité, vu l'éloignement des temps. Le politique avisé et sans scrupules, le prince économe jusqu'à l'avarice, l'ami aimable mais

peu reconnaissant et, au travers de tout cela, l'homme du seizième siècle, beaucoup moins sceptique qu'on ne se l'imagine et disant de bonne foi : « Il y deux choses que l'Europe ne veut pas croire et qui sont cependant très vraies, l'une que le cardinal-infant est un grand général, l'autre que je suis catholique sincère. » Voilà l'homme, tel qu'il se révèle à nous quand on l'étudie sans parti pris. Les encyclopédistes en avaient fait un prince bonace, trompé comme un sot par ses amis et ses maîtresses, spirituel, mais naïf et n'ayant de scepticisme qu'à l'égard de la Foi. Vint la Restauration, l'Henri légendaire laissé dans l'ombre pendant la république et l'empire, reprit son lustre et son faux éclat. Celui qu'on portait aux nues n'était pas le Béarnais rude, dissimulé et vaillant, mais le Henri de la partie de chasse, de la chanson à boire de Collé, dont les royalistes firent assez sottement un hymne national.

Quel rapport y avait-il entre Henri V et Henri IV? Jamais deux hommes ne furent moins semblables. Leurs caractères étaient aussi différents que leurs destinées, dont le seul point de rapprochement était une assimilation entre le Béarn et la Vendée.

Henri IV, disait-on, fut pendant la lutte le souverain d'un petit royaume et le chef d'un grand parti. L'ouest de la France n'était-il pas l'équivalent de la Gascogne, et Henri V ne représentait-il pas le principe qui ralliait une partie notable des bons Français. De là, un plan fort chimérique, mais séduisant, pour les hommes d'action. On soulèverait la Vendée comme avait tenté de le faire la duchesse de Berry, mais, cette fois, le roi commanderait. Les contre-ordres et les défaillances de 1832 ne viendraient pas paralyser les soldats et désarmer le chef.

MM. de Falloux, Berryer, Molé et les parlementaires levaient les bras au ciel à l'audition de ce roman. Les 100 000 Vendéens que les chefs vendéens, au dire de Falloux, se flattaient de réunir sous la bannière royale se réduisaient, répondaient-ils, à 4 ou 5000 hommes, auxquels s'adjoindraient, à grand'peine, un nombre égal de royalistes triés dans tous les départements. Les appeler aux armes, c'était les mener au martyre et non au combat. Le roi engloutirait, à la fois, la monarchie et les plus braves, les meilleurs des Français dans une catastrophe dont l'horreur pourrait seule couvrir, aux yeux de la postérité, la folie criminelle.

M. de Falloux nous a laissé le récit émouvant de cette conférence, où il s'efforçait de démontrer au roi la folie des projets insurrectionnels. Il plaide éloquemment sa cause et il a raison sur un point : l'entreprise était désespérée. M. des Cars se trompait-il en préférant, pour un prince âgé de trente ans, une entreprise désespérée

à l'inaction en face du rival dont l'audace seule avait ceint le front d'une auréole?

Les projets des Vendéens furent écartés mais la tactique parlementaire qui leur fut substituée échoua or il en est des combinaisons des chefs politiques comme des plans de campagne des généraux. Si le désastre est complet sans que la lutte ait été acharnée, en vain démontrerez-vous la sagesse de vos vues et l'habileté de vos manœuvres. Les faits dans leur brutalité attesteront que rien n'excuse une déroute sans gloire. Aux yeux de Dieu, certaines abstentions peuvent être méritoires à l'égal du martyr, mais, aux regards des hommes, cette épargne du sang de ses amis n'a de mérite que quand le vôtre a coulé maintes fois par maintes blessures.

Fallait-il condamner le petit-fils d'Henri IV, du Béarnais légendaire ou réel, peu importe, à considérer, l'épée au fourreau et de loin, le combat qui devait être certainement livré par le neveu de Napoléon et dont la couronne fut le prix. Mais, au moins, lui garantissait-on, sinon le succès, une chance de réussite? Les combinaisons parlementaires étaient-elles moins chimériques que l'insurrection vendéenne?... Hélas!... Mais alors?...

C'est là, peut-être, le seul tort des pacifiques appelés au conseil du roi. Si les militants exagéraient le chiffre de leurs troupes, les temporisateurs n'accusaient pas avec assez de franchise la fragilité de leurs toiles d'araignées parlementaires. Et cela, pourquoi? Ces hommes sont-ils moins courageux que les téméraires? Je ne le crois pas, mais ils n'ont pas la même passion au cœur, ou plutôt, ils en ont une autre, et celle-ci relègue la monarchie au second rang. Ce sont des patriotes, dans le sens moderne du terme, des conservateurs, des catholiques, mais non des royalistes quand même. Je ne blâme pas, je constate. Ils sont résignés à s'associer au moins mauvais gouvernement, s'il faut renoncer au meilleur. Pour certains, ce pis-aller, c'est la république; pour d'autres, un intérim princier, pour quelques-uns, l'empire. Ces sages, tout dévoués qu'ils soient au roi, tout prêts qu'ils puissent être à sacrifier leur vie, et au besoin, leurs intérêts personnels, à la première occasion, ne sont point conspirateurs, hommes de main, violents, fanatiques. Ce tempérament leur manque. Ils n'ont rien des qualités et des défauts indispensables à ceux qui veulent s'imposer, rien de ce que le parti révolutionnaire possède jusqu'à l'excès. Ne l'oubliez pas non plus, parmi les royalistes de 1850, un bon nombre, et des plus influents, des plus utiles à ménager, sont des recrues de la veille. Les plus clairvoyants et les plus honnêtes des hommes considérables du régime tombé se sont ralliés sincèrement à Henri V.

MM. Molé, Pageot, de Salvandy, sont reçus à bras ouverts quand ils se présentent. Leur conversion leur fait honneur et leur utilité est grande, car ils se chargent de négocier et de faire réussir *la fusion*. Ils prêchent la conciliation et ne trouvent pas les oreilles fermées. Le prince se montre sans aigreur et plein d'aménité pour ses cousins. J'ai déjà cité les paroles d'Henri V à Wiesbaden, avant qu'il n'eût appris la mort du roi Louis-Philippe. J'ai parlé de la lettre écrite à la reine Marie-Amélie. Henri V alla plus loin et fit spontanément à sa tante une visite de condoléance et d'amitié. Cette démarche fit grand bruit. Elle n'eut pas le succès désiré, puisque tous les princes ne crurent pas devoir être présents lors de cette royale visite, mais le comte de Chambord ne témoigna aucune mauvaise humeur ostensible.

La mort du roi Louis-Philippe, accueillie d'abord comme un événement favorable à la fusion, fut donc, au contraire, nuisible à l'accord.

Il paraît certain, je l'ai dit, que Louis-Philippe désirait très sincèrement une réconciliation entre les deux branches de sa maison. Tout au moins, considérait-il la régence comme une impossibilité. Quelques jours avant sa mort, il reçut la visite d'une grande dame étrangère, la duchesse de Galliera, très dévouée à sa cause. Celle-ci ayant parlé de la régence : « Prenez garde, madame, répondit le roi Louis-Philippe, j'avais dit à Charles X, en 1829, que le rôle de mon arrière-grand-père, le Régent, ne pourrait se recommencer; en 1830, je n'ai pas cru une régence possible, elle serait plus impossible encore en ce moment, et ce serait condamner ce que j'ai fait que de le tenter. » La reine Marie-Amélie l'affermissait de tout son pouvoir dans ces sentiments. M. Guizot, revenant de Claremont, racontait à M. Pageot que la reine lui avait dit par trois fois et avec la plus grande énergie : « Je veux l'union ¹ ! »

Le vieux roi mort, les orléanistes flottaient ballottés entre plusieurs courants, mais la grande majorité des chefs du parti était acquise à la fusion. Malheureusement, le plus influent, Thiers, y était hostile, et Changarnier, de qui tout dépendait, se refusait absolument à s'engager.

Ces hésitants ou ces opposants accusaient-ils franchement leurs craintes ou leur éloignement? Point du tout. Il faut attendre, disaient-ils, rien ne presse. C'est à la France à manifester sa volonté, nous nous inclinierions mieux que résignés devant un mouvement d'opinion favorable à la restauration!

Attendre! l'occasion n'attend guère, et le prince-président, lui,

¹ Journal de la comtesse de L., 10 décembre 1850.

ne gardait pas cette attitude hésitante et expectante. Il préparait l'occasion, il ne l'attendait pas!

Pas un jour de perdu depuis son élévation au pouvoir. Pendant les premiers mois de son élévation au pouvoir, la prudence, la bienséance, la nécessité, en un mot, le condamnait à laisser les Burgraves aux affaires. Il s'y résigna de bonne grâce, on dirait l'élève soumis de Thiers, de Falloux, de Berryer, de Molé. Les républicains modérés, mais ralliés aux conservateurs, tels que Dufaure, Tocqueville, Barrot, figurent dans ses conseils. L'idéal est réalisé! « Le président préside, mais ne gouverne pas. » Changarnier le tient en tutelle et dispose de tout au département de la guerre. Il est même à remarquer que les mesures prises par le général pour rester le maître absolu de l'armée à Paris pourraient paraître suspectes à quelqu'un de moins défiant que le prince-président. Voyez plutôt : tous les généraux de marque sont écartés de Paris. La Moricière, Bedeau, d'Arbouville, Rostolan sont, ou relégués dans des postes éloignés, ou laissés sans commandement. Un général de brigade, le général Grouchy, est réduit à un régiment. Changarnier tient tous les fils dans sa main. Point de chef militaire à Paris qui ne soit sa créature ou son subordonné.

Tant que cette situation dure, la majorité royaliste de l'Assemblée se croit en sécurité. Seuls, les républicains sont inquiets, non par crainte de l'empire, mais d'une restauration.

Jusqu'alors le travail de Louis-Napoléon est, en quelque sorte, souterrain. Il a, il est vrai, brusquement congédié le ministère républicain centre-gauche. Ce coup de tête s'est accompli, sans prétexte avoué, le 31 octobre 1849. Dufaure et Tocqueville sont renvoyés, l'un à ses plaidoyers, l'autre à ses études. Falloux s'est retiré de lui-même avant d'être chassé avec ses collègues. L'Assemblée, déjà mise en éveil par la lettre à Edgar Ney, n'est pas sans éprouver une grande surprise, mêlée de quelque crainte, mais elle est trop royaliste pour s'affliger beaucoup de la chute d'une administration où la couleur dominante est celle de la gauche modérée. Les nouveaux ministres sont inconnus, incolores, on les croit médiocres; on s'apercevra plus tard que Rouher, Fould et Parieu, pour ne citer que trois d'entre eux, ne sont pas des nullités.

Mais si le président se garde de troubler la surface de la politique, les bas-fonds en sont progressivement et violemment remués. C'est alors que commence le travail de propagande par les journaux, par les brochures, par les associations, par les tournées en province, par les revues de troupes, par l'action personnelle sur tous ceux qui marquent, qui exercent une puissance d'influence, de rang ou d'argent et qui ne se montrent pas irréconciliables. Ce

silencieux est dans le tête-à-tête d'une séduction irrésistible.

Il a quelque temps hésité entre le parti socialiste et les conservateurs. Il est utopiste et rêveur, les théories saint-simoniennes ne sont pas sans attrait pour lui, mais il a vite compris qu'il faut choisir, et que le choix d'un ambitieux ne saurait être douteux. La grande masse du pays est conservatrice; la propriété est encore un dogme, c'est presque le seul, à vrai dire. Cette nation n'est pas légitimiste, mais elle est profondément monarchiste. Le premier empire est redevenu cher au peuple parce qu'il personnifie la paix à l'intérieur, la révolution endiguée et le prestige de la nation au dehors. Le tableau de l'oncle est sous les yeux du neveu, celui-ci n'a qu'à le copier.

Donc il sera patriote, ennemi de l'ancien régime, catholique concordataire, dédaigneux des formes parlementaires, S'il lui fallait se composer un blason, il choisirait le triangle égalitaire surmonté d'une croix avec un casque pour cimier.

IV

1850 est l'année climatérique de la seconde république. Elle fut le témoin de ce travail sourd et obscur dont je viens de parler, les événements s'y pressent. Le roi Louis-Philippe meurt; la fusion se négocie et échoue; les partis se classent et se disciplinent en s'émiettant dans l'Assemblée. Ils n'ont pu se mettre d'accord que pour réviser la loi électorale, faute manifeste, précaution illusoire! On a retranché d'un coup trois millions d'électeurs, en imposant des conditions de domicile arbitraires et quasi grotesques. Pourquoi trois ans de domicile, pourquoi pas quatre, cinq ou dix? C'est une loi mauvaise, faite sous le coup de la peur à la suite de quelques élections partielles trouvées trop républicaines. Cette loi du 31 mai 1850 sera plus tard l'arme la plus formidable dans la main du président. S'y est-il opposé? Point du tout; ses ministres l'ont même défendue. Cependant Napoléon est trop avisé pour ne pas en comprendre la portée et l'impopularité, mais il compte, et à juste titre, que c'est l'Assemblée, sa rivale, qui assumera la responsabilité et l'odieux.

Voilà le seul acte viril de la Législative: une négation, c'est bien là le *summum* de l'audace des parlements. O sagesse collective, fille aînée de la folie! Toutes les fois qu'une réunion d'hommes, fussent-ils les plus honnêtes, les plus courageux et les plus sensés entre tous, se trouve en face d'un grand péril, d'une situation troublée et d'une décision énergique à prendre, elle aboutit fatalement à l'impuissance. Une armée commandée par un conseil de guerre sera battue neuf fois sur dix. Cela est tout simple. Trois

partis, par exemple, s'offrent pour conjurer un danger; tous trois peuvent être bons et plausibles, et naturellement, en ce cas, tous trois comptent des partisans. Un homme seul choisira parmi ces plans; une assemblée en composera une moyenne qui, très probablement, aura tous les inconvénients de chacun d'eux, sans offrir aucun de leurs avantages. Le conseil, en affaires, en guerre, en administration, en politique, se recommande et s'impose dans les cas ordinaires et dans le cours habituel des choses; il évite les dangers vulgaires, il n'est ni imprudent ni fou, mais il aboutit à la folie et à l'imprudence dans les crises, précisément en raison de ses qualités qui sont la circonspection et la lenteur.

Tel fut le spectacle offert par cette Législative, rare assemblage de grands talents, de fiers courages, de hautes vertus, mais fatalement condamnée à succomber dans la lutte contre un homme agissant seul, sans scrupules, sans bonne foi, brave, habile et d'une audace sans pareille. Louis-Napoléon berce donc, durant toute cette année de 1850, cet illustre aréopage qui croit pouvoir dormir en paix, gardé par la sentinelle Changarnier.

Les premiers grondements de l'orage se firent entendre le 10 octobre 1850, à la revue de Satory. Le mot d'ordre avait été donné à l'oreille par les confidents de l'Élysée aux chefs de corps et aux officiers dévoués. Une acclamation enthousiaste et unanime de : « Vive Napoléon ! Vive l'empereur ! » devait révéler à la France les sentiments de l'armée. La cavalerie se conforme au programme et fait retentir l'air de ses vivats. L'infanterie défile en silence. D'où vient cette froideur ? L'effet est amoindri, s'il n'est manqué.

Louis-Napoléon tire nerveusement sa longue moustache. Le général Neumayer, commandant la 1^{re} division et consulté par le colonel du 15^{me} léger, a défendu les cris. La punition ne se fait pas attendre, et, le 31 octobre, Neumayer est privé de son commandement.

Que fera Changarnier ? C'est à lui que le coup s'adresse. Le duel est entamé. Le 2 novembre, Changarnier a relevé le gant; il fait lire aux corps de troupe placés sous son commandement l'ordre suivant : « Aux termes de la loi, l'armée ne délibère pas. Aux termes des règlements militaires, elle doit s'abstenir de toute démonstration et ne proférer aucun cri sous les armes.

« Le général en chef rappelle ces dispositions aux troupes placées sous son commandement. »

Le parlement se réunissait, au sortir des vacances, le 12 novembre. L'émotion était vive, les partis très excités les uns contre les autres. Les légitimistes s'indignaient du refus ou du retard apporté à la fusion; les orléanistes, ralliés à Henri V, gémissaient,

s'interposaient ; on eût dit les Sabines désespérées du tableau de David. La phalange des intransigeants orléanistes semblait passer à la république, à la condition d'une nouvelle présidence princière, mais bourbonnienne, celle du prince de Joinville. Les républicains, ballottés entre deux craintes, serraient les rangs et oubliaient leurs querelles intestines. Le parti impérial se fortifiait de plus en plus, grâce à l'appoint des *indépendants*.

Le message présidentiel ne laissait rien deviner des projets du sphinx de l'Élysée, comme on l'appelait alors.

Il manifestait le désir d'une révision de la constitution, mais il l'exprimait dans les termes les plus mesurés et les plus corrects.

« J'ai souvent déclaré, disait-il, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettent le peu de stabilité que nous offre la constitution... Les ennemis, seuls, de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position...

« La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

« Il est, aujourd'hui, permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale... *Moi seul*, lié par *mon serment*, je me renferme dans les limites strictes qu'elle a tracées.

« L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, en ne nous occupant que de ses intérêts... quelles que puissent être les solutions de l'avenir. Entendons-nous, afin que ce ne soient jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation.

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadé, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur. Vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste. »

Washington n'aurait pas mieux dit. L'Assemblée fut rassurée pour quelques jours. Le rappel de ce serment à la république, que *seul le président avait prêté*, l'accent digne et triste avec lequel le prince, tout en protestant contre l'injuste loi qui lui interdisait actuellement de solliciter un nouveau mandat, s'inclinait devant la légalité, tout cela était de nature à calmer les inquiétudes des partis.

Cinq semaines se passent de la sorte. Le 2 janvier 1851, un journal napoléonien, la *Patrie*, publie une instruction de Changarnier, donnée aux chefs de corps de l'armée de Paris, elle contenait entre autres ¹ :

« Ne pas écouter les représentants.

« Tout ordre qui ne vient pas du général en chef est nul.

« Toute réquisition, sommation ou demande à un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique doit être rigoureusement écartée. »

Indignation des journaux bonapartistes contre cet audacieux général qui prétend se mettre au-dessus de l'Assemblée.

Dénonciation de cette circulaire à la Chambre par le prince Napoléon Bonaparte qui propose un ordre du jour blâmant le général Changarnier!

La surprise de Changarnier à cet assaut imprévu sur le terrain où il se croyait inattaquable dépasse ce qui se peut imaginer. Quoi! lui, l'homme de l'Assemblée! son épée, sa sentinelle, accusé de vouloir violenter le parlement, de chercher à empiéter sur ses pouvoirs! L'odieux le disputait au grotesque! Il se disculpe en quelques mots rappelant que cette circulaire avait deux années de date, qu'elle était motivée par une émeute menaçante et par l'intervention révolutionnaire des députés de la Montagne. Une forte majorité déclare que l'Assemblée avait pleine confiance dans le dévouement et l'honneur du général.

Huit jours après il était destitué par le président (9 janvier 1851).

L'empire est fait! s'écria Thiers à l'annonce de cette disgrâce. L'habile tacticien politique, l'ancien conspirateur ne s'y était pas trompé, la lumière se faisait éclatante à ses yeux. Il comprit et pourtant il n'agit pas.

Et comment va répondre l'Assemblée à cette provocation! Pense-t-on que, sous la direction de chefs aussi clairvoyants, elle va adopter quelque mesure de défense? Nullement! au coup qui brise dans ses mains la seule arme qu'elle possède elle riposte par le refus de 8000 francs de frais de représentation qu'elle accordait au président. Elle y ajoute un vote de défiance contre le cabinet, et c'est tout!

D'où vient cette incurie? Est-ce manque d'intelligence chez les chefs, ou de courage dans leurs partisans? Loin de là! les chefs sont, pour la plupart, des hommes d'élite, et s'il eût fallu risquer sa vie pour une cause honnête et juste, je doute que dans aucune réunion d'hommes on eût rencontré autant d'héroïsme que parmi ces sept cents législateurs.

¹ Ténot, *Etude historique sur le coup d'Etat*, p. 39.

Leur faiblesse, je ne cesserai de le répéter, vient de leurs divisions, et, en ce qui concerne particulièrement la majorité monarchiste, de l'échec de la fusion.

Légitimistes et orléanistes ne parviennent à se mettre d'accord que sur des négations. Le nombre des bonapartistes et celui des indépendants s'accroît de jour en jour; la cause royaliste est perdue, il faut chercher ailleurs; et parmi ces 550 députés qui, au lendemain de leur élection, étaient tous décidés à rétablir la monarchie, qui croyaient en avoir reçu le mandat de leurs élections, à cette heure 200, au moins, se résigneraient, soit à la république conservatrice, soit à l'empire, soit à un stathoudérat napoléonien.

Telle est l'explication du rôle de ces indépendants qui, étrangers à toute conspiration, partisans de la légalité, âmes honnêtes et timides pour la plupart, ont favorisé inconsciemment la violation la plus flagrante des lois, l'entreprise la plus téméraire, ce qu'ils eussent appelé crime ou folie, si le 2 décembre se fût présenté à eux reflété dans un miroir magique.

V

Est-il nécessaire de rappeler que la constitution de 1848 avait entouré tout changement aux institutions d'obstacles multipliés et sérieux.

Une Assemblée ne pouvait proposer au pays une modification aux statuts constitutionnels que la dernière des quatre années de sa législature.

Cette modification devait réunir les trois quarts des voix des votants, enfin elle n'avait d'autre valeur que celle d'une proposition de révision. L'Assemblée suivante devenait seule constituante et décidait la question. En outre, le président sortant n'était rééligible qu'après les quatre années du gouvernement de son successeur.

En 1851, l'Assemblée législative, ayant atteint sa troisième année, pouvait voter la révision. Par une singulière inadvertance des constituants, la réélection de l'assemblée et celle du président devaient coïncider en 1852.

Les partis avaient donc dû attendre cette date (1851), avant d'essayer de réformer, chacun dans son sens, le pacte fondamental. C'est là ce qui explique les temporisations réciproques de Louis-Napoléon et du parti monarchiste jusqu'alors. Les légitimistes et les orléanistes avaient négocié entre eux, Louis-Napoléon avait

travaillé l'armée et les campagnes; les républicains, faisant de nécessité vertu, s'étaient rapprochés les uns des autres, car, deux ans auparavant, cette date de 1852 était attendue par le parti avancé avec la même impatience que par les bonapartistes. Les socialistes déclaraient hautement que, vaincus en juin 48, en janvier et en juin 49, ils prendraient, en 52, une revanche auprès de laquelle la terreur de 1793 semblerait une idylle.

L'opinion publique avait passé par des phases successives et très diverses dans son appréciation des chances de ceux qu'on appelait les *rouges*.

Tant qu'ils furent armés et organisés, c'est-à-dire jusqu'à la grande bataille de juin 1848, on les redouta extrêmement et avec raison. Bien que les élections eussent prouvé que le parti avancé ne se composait que d'une minorité très faible, son organisation, son tempérament, son quartier général inspiraient une terreur profonde. N'était-ce pas une minorité violente et presque désarmée qui venait de renverser Louis-Philippe? On avait repris confiance, après la défaite et le désarmement de juin. L'élection du président, puis celle des députés en 1849 avaient maintenu cette sécurité. On venait de se compter et on était dix contre un. Mais brusquement le sentiment inverse prédomine dans les esprits. Quelques élections partielles attestent un progrès rapide et surprenant des idées socialistes. Ce ne sont pas les républicains modérés qui gagnent ainsi des sièges, ce sont les pires sectaires que les grandes villes acclament. Alors les timides et les sages se tremblent. La remarquable ténacité du suffrage universel n'est encore ni éprouvée ni connue. On croit, au contraire, à des courants violents, subits, en sens contraire. La masse sage, conservatrice aujourd'hui, se dit-on, peut demain se métamorphoser en une tourbe folle et sanguinaire. Il ne manquait pas de Trissotins politiques pour annoncer *qu'on l'avait en dormant parfois échappé belle*, mais que quelque jour la fortune trahirait notre vieille société, *qui se verrait brisée en morceaux comme verre*.

La terreur de cette date fatidique de 1852 s'était emparée des meilleurs esprits. J'en trouve l'écho à chaque page dans le journal que je cite, dans les correspondances imprimées des contemporains, enfin dans ma mémoire très présente de ces temps lointains. Joignez à ces appréhensions pessimistes presque universelles alors, ressenties même par les républicains modérés de la nuance de Tocqueville ou de Dufaure, joignez dis-je, la difficulté de trouver le remède dans les combinaisons monarchistes. L'accord, fût-il même conclu entre les deux branches de la maison de Bourbon, la solution monarchiste semble ne pouvoir être donnée que par un coup d'État.

Ne perdez pas de vue cet argument, il pesa du poids le plus lourd sur l'esprit des hommes modérés de cette époque.

En effet, il faut les trois quarts des voix de l'Assemblée, soit 530 voix, pour décider, non d'une restauration, mais d'un appel à la nation sous forme d'une Constituante. Or les républicains sont 200; ils peuvent donc rendre superflus tous les efforts des droites, même unies! Arrivât-on à acheter quelques consciences vénales, à déterminer quelques abstentions, l'entêtement de cinq ou six *pointus* suffit pour faire échouer toutes les combinaisons. Nous avons vu quelque chose d'analogue en 1873, avec cette différence que la difficulté, quoique très grande, n'était pas insurmontable, que le *pointage* nous donnait une quinzaine de voix de majorité, tandis que, en 1850, il manquait trente voix dans l'in vraisemblable hypothèse d'un accord complet, et qu'enfin ce n'était pas l'établissement de la monarchie qui résultait du vote, mais la convocation d'une Constituante.

Donc, coup d'État en perspective à toutes les aires de la boussole politique, coup d'État napoléonien, coup d'État monarchiste, coup d'État socialiste! C'était, il faut le dire, l'argument invoqué par les quelques orléanistes intransigeants qui déconseillaient la fusion. A quoi bon nous entendre puisque, même d'accord, nous ne pouvons rien, disaient-ils. Mais à cette objection le bon sens le plus terre-à-terre répondait que le plus sûr moyen de ne rien faire était de ne rien essayer.

Les indépendants étaient plus sincères, car eux proclamaient leur adhésion sans réserve à toute combinaison monarchiste ou impérialiste qui assurerait l'ordre et n'aurait pas un coup d'État pour origine.

Ce coup d'État, il était redouté par tous, même par Louis-Napoléon. Le président était, il est vrai, résolu à ne pas quitter bénévolement le pouvoir et à en appeler aux armes plutôt que de renoncer à ses espérances; mais plus il était résolu à agir à la dernière extrémité, plus il se rendait compte du terrible danger auquel il s'exposait.

Cet état d'esprit est clairement révélé par ses démarches secrètes et officielles pendant les six premiers mois de l'année 1851. D'une part, il manœuvre prudemment afin d'amener la majorité à voter la révision de la constitution, seul expédient qui permette peut-être de dénouer le nœud gordien au lieu de le trancher; de l'autre, il a envoyé un émissaire en Afrique; le général chargé d'exécuter l'entreprise est choisi, c'est Saint-Arnaud. Il est encore simple général de brigade, il faut lui assurer les trois étoiles pour justifier son élévation au poste de ministre de la guerre. C'est alors qu'on le charge d'entreprendre cette étrange expédition de Kabylic où,

avec 7000 hommes, il doit vaincre et soumettre une population montagnarde, énergique, retranchée sur ses cimes et disposant de plus de onze mille fusils. L'expédition eut lieu; elle atteignit le but proposé, elle illustra le général, mais la soumission des tribus kabyles ne s'accomplit que sur le papier. « C'était une retraite en avant perpétuelle, m'a conté un de ceux qui y prirent part, nous balayions tout devant nous, rien ne résistait à la valeur française, mais le cercle se refermait aussitôt par derrière. Plus d'une fois nous nous crûmes cernés. Enfin nous pûmes sortir du guèpier, avec des promesses arrachées par l'incendie des oliviers bien plus que par nos victoires, et dont le vainqueur comme le vaincu comprenait l'insignifiance. »

Mais Saint-Arnaud avait conquis ses trois étoiles, il avait montré l'énergie et les talents militaires dont il était doué, son éloge se trouvait dans toutes les bouches. Les princes d'Orléans eux-mêmes lui écrivaient des lettres de félicitations.

Louis-Napoléon ayant ainsi ceint de lauriers le front de son futur ministre de la guerre, en vue d'un dénouement sanglant de la crise, joua la dernière carte du rétablissement du régime impérial par les voies légales et pacifiques.

VI

Pour rassurer la majorité mise en si grande défiance par le renvoi de Changarnier, Napoléon devait choisir un ministère sympathique. Les hommes auxquels le président s'adressa étaient, il est vrai, pour la plupart, ses partisans dévoués, mais ils n'étaient pas jusqu'alors ouvertement compromis dans les entreprises bonapartistes, et Napoléon avait eu soin de leur adjoindre un homme connu pour la fermeté de son attachement aux institutions parlementaires aussi bien que pour la rare élévation de ses sentiments et de son caractère.

L'Assemblée comprit l'invitation qui lui était faite, et voulut y voir une sorte d'amende honorable pour le renvoi de Changarnier. D'ailleurs, cette proposition de révision, appuyée par les voix d'un grand nombre de conseils généraux, demandée par des pétitions couvertes de onze cent mille signatures, répondait aux sentiments secrets ou avoués de tous les partis composant la majorité. C'était la seule voie ouverte pour échapper soit au *statu quo* indéfini, soit au coup d'État monarchiste ou bonapartiste. Ce fut la grande et seule tentative d'un dénouement légal. Les royalistes se flat- taient qu'elle rendrait la fusion nécessaire, certains orléanistes

que le pays reviendrait au régime de 1830 pour éviter Henri V; enfin les bonapartistes spéculaient sur l'attraction irrésistible du nom de Napoléon. La révision votée, se disaient-ils, une Constituante est rassemblée; les élections se feront pour ou contre Bonaparte. Si le président l'emporte, ses partisans profiteront des quelques jours qui séparent la réélection du président de celle de l'Assemblée pour trouver quelque expédient permettant de proclamer Napoléon président à vie.

Louis-Napoléon se berçait-il de cet espoir? Cela est au moins douteux. Le pointage donnait aux gauches réunies une trentaine de voix en plus du quart suffisant pour le veto constitutionnel. Détacherait-on quelques socialistes du faisceau des gauches, soit par l'appât de l'argent, soit par le chimérique espoir d'une Constituante socialiste? La majorité l'espérait, le prétendant n'y croyait guère. Il se permit même, dans un banquet à Dijon, vers la fin de mai, l'incartade étrange que voici :

« Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé par l'Assemblée quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression, mais lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des populations, elle m'a refusé son concours...

« Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas ! ! »

L'attaque était si directe et si peu mesurée que M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, présent à ce banquet, partit consterné pour Paris, après avoir arraché au président l'autorisation de modifier dans le *Moniteur* cette partie de son discours. Mais les *reporters* (bien que ne portant pas ce nom, l'institution florissait déjà) avaient publié intégralement l'insulte. L'Assemblée en fut vivement émue, et Changarnier, pour la rassurer, prononça alors cette phrase aussi célèbre par l'effet produit sur le moment que par le démenti cruel infligé par l'avenir et par les faits.

« On n'entraînerait contre l'Assemblée ni un bataillon ni une escouade, et l'on trouverait devant soi les chefs que les soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin de l'honneur et du devoir. Mandataires de la France, délibérez en paix ! »

En dépit de cette assurance, l'accord fut au moment de se rompre et la majorité semblait disposée à repousser une proposition de révision faite par cet audacieux et insolent adversaire. Mais elle finit par comprendre que son intérêt devait l'emporter

¹ Ténôt, et les journaux du temps.

sur ses rancunes, ses principes sur ses colères; refuser la révision, c'était renoncer à ses espérances les plus chères et acculer le prétendant bonapartiste au coup d'État. Au fond, Napoléon semblait sincère dans son désir d'obtenir un vote favorable; en tout cas, ses partisans dans l'Assemblée faisaient une propagande très active. On ne pouvait douter qu'eux, au moins, préférassent ce dénouement pacifique au terrible aléa de la guerre civile.

Le 14 juillet 1851, le débat s'ouvrit avec l'ampleur et la majesté séantes à l'importance du vote. Le socialiste Michel de Bourges débuta par un panégyrique passionné de la Révolution. Il fut ampoulé, acerbe, mais logique, car lui, au moins, n'avait pas varié de conduite et d'opinion; il avait toujours professé et pratiqué la violence. Berryer lui répondit. Le grand orateur, au dire de ceux assez heureux pour avoir entendu fréquemment sa parole, se surpassa dans cette scène mémorable. Aussi, ennemis, amis, indifférents, ne se distinguaient pas dans leurs applaudissements. Ce discours nous est resté. Si vous aviez vu le monstre! soupirait Eschine, acclamé à son école de Rhodes, après avoir lu le plaidoyer fait par Démosthène contre lui : pour apprécier Berryer, il faut avoir vu le monstre. A la lecture, sa parole est terne, sans images frappantes, sans traits d'éloquence ou de génie : on s'étonne du prodigieux succès de l'orateur. Cependant, en analysant ses discours, on s'aperçoit que la charpente en est admirable; c'est le vêtement qui semble pauvre. Ce vêtement de splendeur incomparable cependant, c'était la voix, le geste, le visage, l'émotion, toutes choses s'évanouissant, comme au théâtre, avec le dernier écho de la voix de l'acteur. Quoi qu'il en soit, l'effet fut tel, ce jour-là, que le président Dupin, oubliant l'impassibilité de son rôle de président, ne put s'empêcher de s'écrier : « Bravo, Berryer! c'est du Mirabeau! »

Eh bien! cette délibération solennelle, si magistralement inaugurée, elle tourna bientôt au grotesque, et peut-être ce tournant imprévu fut-il une des causes du rejet de la loi. Victor Hugo, jaloux de Berryer, comme de toutes les gloires, voulut se signaler. Quelle occasion unique d'accumuler les plus étourdissantes antithèses! Voyez ce qui est en jeu : la France, sa constitution, son avenir; tous les prétendants en cause, et, dans la balance, les mille années de la monarchie, les splendeurs fulgurantes du premier empire, l'épopée révolutionnaire. Sujet unique pour un poète doublé d'un orateur; et Lamartine se tait! Quelle aubaine!

Malheureusement, Victor Hugo était un renégat conservateur de si fraîche date, sa supériorité poétique était alors si contestée, sa pairie et ses pensions royales tellement fraîches dans la mémoire des

hommes, que ses nouveaux amis de gauche baissaient les yeux à l'audition de ce dithyrambe républicain dans une telle bouche, tandis que les trahis de la veille éclataient en cris d'indignation, en rires, en sarcasmes.

Falloux exécuta le poète de main de maître, mais la séance entière fut consacrée à l'importante question de savoir si la pension faite par Charles X au poète était de 2, de 4, ou de 6000 francs. Une fois mise en veine de personnalités, de récriminations, l'Assemblée avait perdu son assiette ; le procès-verbal occupait presque toute la séance. « Il est cinq heures, disait le président Dupin en soupirant, la séance va commencer. »

L'attitude de Thiers et de sa phalange fut caractéristique. Se séparant ouvertement du parti conservateur, avec lequel il avait toujours voté jusqu'alors, et qu'il avait si souvent inspiré, Thiers s'unit à la gauche pour repousser la révision ; quelques députés, l'imitèrent et motivèrent même leur vote. La signification de cette rupture était claire. La monarchie devait être ajournée à quatre ans, tout au moins.

Le vote était prévu. Aux 180 ou 200 voix républicaines se joignirent 78 conservateurs. Bien autrement significatif encore que l'attitude de Thiers fut le vote de Changarnier qui, pour la première fois, s'associa à la gauche. 446 voix se prononcèrent pour la révision, 278 républicains et orléanistes alliés la repoussèrent.

VII

L'effort suprême avait donc échoué. Il fallait renoncer à l'espoir de dénouer, sinon pacifiquement, au moins légalement la crise de 1852. Les monarchistes se voyaient condamnés à subir la république pour une nouvelle période de quatre ans à moins d'avoir recours à la force, force dont ils ne possédaient aucun élément. Les bonapartistes ne cachaient pas leur intention arrêtée de proposer au pays la candidature illégale de Louis-Napoléon. « S'il a la majorité, ce qui n'est pas douteux ; disaient-ils, la Chambre nouvelle, élue par les mêmes électeurs, osera-t-elle proclamer que, dans un gouvernement populaire, l'expression manifeste de cette volonté populaire doit s'incliner devant la fantaisie de quelques légistes et se laisser arrêter par les obstacles de carton peint, à l'aide desquels on a espéré entraver sa marche ? » On vit bien néanmoins et en dépit de ces hautaines revendications, que les partisans de l'empire ne laissaient pas de trouver cette barrière plus menaçante et plus forte qu'il ne leur plaisait de le reconnaître.

Seuls, les républicains rouges et les orléanistes intransigeants triomphaient. Les premiers se sentaient appuyés sur la loi, sur le progrès rapide des théories socialistes dans les grandes villes et sur la discipline bien connue de l'armée. Changarnier avait, en effet, exprimé l'opinion la plus répandue alors quand il avait si dédaigneusement affirmé qu'un *pronunciamiento* militaire à l'espagnole était impossible en France. L'armée ne marcherait jamais contre une Assemblée forte de son droit, d'une part, et de la faveur populaire dans la capitale, de l'autre. L'émeute qui renverse les gouvernements combattrait, cette fois, pour la loi; les barricades se dresseraient devant le Palais-Bourbon, non comme des tranchées d'attaque, mais comme des remparts : qui oserait les franchir ?

Enfin ceux que je nomme les orléanistes intransigeants se flattaient de l'espoir que Louis-Napoléon déclaré inéligible, l'esprit conservateur de la masse de la nation chercherait dans une autre candidature princière une garantie contre la révolution. Le vote illégal en faveur de Louis-Napoléon annulé, s'il avait lieu, on ouvrirait de nouveau le scrutin et, de guerre lasse, le pays accepterait un prince d'Orléans, ou à son défaut, un Monk bien choisi, civil ou militaire, pour préparer l'avenir.

L'Assemblée prit ses vacances le 10 août, trois semaines après ce vote mémorable. Avant de se séparer, elle nomma une commission de permanence (délégation de droit public, alors), prise dans les différents groupes de la majorité, c'est-à-dire, en somme, hostile au président, mais point unanime.

C'était, en apparence du moins, tendre la gorge à l'ennemi. Quoi ! l'on venait de déclarer que Louis-Napoléon devait renoncer à tout espoir d'une réélection légale, et on se dispersait, laissant dans les mains de l'adversaire exaspéré et désespéré l'armée, les finances, la flotte, toutes les forces vives de la nation. Ne pouvait-on pas se fier aux ministres incapables d'une trahison ? Sans doute, mais le président, par simple décret, ne pouvait-il changer les ministres ? Encore une de ces barrières de roseaux que les corps délibérants affectent si volontiers de prendre pour une muraille de rochers !

Et cependant Louis-Napoléon, décidé, la suite le montre, à agir, ne profite pas de l'aubaine. Pourquoi ? Ce fut là où le génie du conspirateur se révéla. Bien des complaisants ou d'audacieux partisans conseillèrent, à ce moment, l'action. Bonaparte les écoute, discute avec eux, mais ne se laisse pas ébranler. Ils crurent à de la faiblesse ou à de l'indécision : c'était, au contraire, de l'audace réfléchie et bien autrement hardie que la leur. S'il fallait livrer bataille, on le ferait au grand jour, l'ennemi en pos-

session de toutes ses forces. La victoire, en ce cas, serait décisive, tandis que le coup d'État pouvait échouer devant la réunion des députés de province ayant à leur tête les chefs de la majorité et faisant appel à l'armée. Il eût suffi de quelques bataillons commandés par Changarnier, Bedeau, La Moricière, Cavaignac, pour rendre toute lutte impossible entre les troupes des deux adversaires, le parlement et le prétendant. Les régiments insurrectionnels auraient passé sans coup férir sous les étendards du parti qui eut personnifié en lui la loi, la discipline et les plus glorieux souvenirs militaires.

Les optimistes, et le nombre en est toujours considérable quand le danger est latent, triomphèrent donc de ce calme apparent. Les vacances parlementaires s'écoulaient paisibles, et si le président ne profitait pas de l'absence des Chambres pour tenter un coup d'État, c'est qu'il ne nourrissait pas des projets semblables. Le mot de Dupin l'aura fait réfléchir, ajoutait-on : « Celui des deux partis qui fera un pas en avant reculera de trois », avait dit le caustique président de l'Assemblée. Cette inaction d'ailleurs pouvait s'expliquer par d'autres motifs que par la peur. N'était-elle pas due au respect de la parole donnée et aux chances très sérieuses d'arriver au but sans quitter la voie pacifique. La constitution déclarait le président sortant inéligible, sans doute, mais pouvait-elle empêcher les électeurs de mettre dans l'urne un bulletin illégal? Or, si, au mois de mai 1852, quatre millions d'électeurs donnaient leur voix à Louis Bonaparte, quel serait le pouvoir assez fort ou assez hardi pour déclarer que la volonté de la nation devait être considérée comme nulle? Puis cette Assemblée, élue en même temps que le président, s'élevant des mêmes profondeurs à la surface, serait entraînée par les mêmes courants.

C'est à cette espérance dernière que s'attachaient *les indépendants* qui désiraient le triomphe de l'Élysée, mais auxquels la pensée d'une guerre civile amenée par un coup d'État faisait horreur. Les républicains et les orléanistes intransigeants, fort inquiets au début, relevaient la tête; les légitimistes et les fusionnistes se résignaient à la prolongation de l'intermède, espérant profiter du temps pour terminer leur besogne de Pénélope, broder trois fleurs de lys d'or sur le drapeau aux trois couleurs. Seuls les bonapartistes étaient sombres et découragés.

Leurs attaches étaient trop nouvelles pour être bien serrées. Au début, la plupart d'entre eux avaient hésité entre la monarchie et l'empire. On raconte que M. de Morny alla rendre visite à la duchesse d'Orléans, quelques mois après l'élection de la Législative. Ses liens de toutes sortes avec Louis-Napoléon étaient trop

connus pour que la princesse pût se tromper sur les préférences de son visiteur, ou que celui-ci crut donner le change; mais avant d'être l'ami de Napoléon, il avait été l'ami du prince royal. Il fut bien reçu, quoique son langage, si l'on en croit le récit qu'il fit après le 2 décembre de cette entrevue, ne fut pas de nature à entretenir une illusion quelconque dans l'esprit de la noble exilée. « Cette Assemblée, lui dit-il, ne vous semble pas favorable à votre cause, cependant c'est la meilleure que vous puissiez avoir. Elle compte 150 orléanistes, mais parmi eux il n'y en a pas 10 qui veuillent du comte de Paris, sans le comte de Chambord : la fusion est donc votre meilleure chance ¹. »

Le conseil de M. de Morny était assurément sincère et donné sans arrière-pensée. Ce qui le prouve, c'est que la fusion était de toutes les combinaisons politiques celle que les amis du président devaient redouter le plus. Mais on se tromperait, je le répète, si l'on considère les bonapartistes des premiers jours comme des séides déterminés. Leur dévouement datait de la veille, et il faut dire à l'honneur de la nature humaine que les défaillances sont plus rares chez les partisans d'une cause tombée que parmi les adorateurs du soleil levant.

Tandis que les hommes politiques s'agitaient de la sorte sous l'empire de leurs ambitions, de leurs rancunes, de leurs passions, que se passait-il dans l'âme de cette masse imposante des conservateurs, masse indifférente aux préoccupations des partis, égoïste, il est vrai, autant qu'eux, mais égoïste à sa mode, désirant la paix, l'ordre, la stabilité. Cet égoïsme en grand, se confond avec le bien public, quoiqu'il soit le résultat de l'intérêt particulier. C'est là ce qui fait sa parure et ce qui lui donne sa grandeur.

.Comte DE LUDRE.

La fin prochainement.

¹ Journal inédit de la comtesse de L. — Conversation de Morny et du marquis de M., 25 février 1852.

LE ROI DE HOLLANDE

SA SUCCESSION — LA QUESTION DU LUXEMBOURG

Le roi Guillaume III, des Pays-Bas, est à toute extrémité et l'âge avancé du souverain fait redouter d'heure en heure un dénouement fatal. Le roi Guillaume a soixante-douze ans¹. Il est, depuis la mort du vieil empereur d'Allemagne, le doyen des souverains du monde. La reine Victoria, qui vient immédiatement après lui dans la hiérarchie de l'âge, n'a aujourd'hui que soixante-onze ans².

Sa disparition imminente mérite, à plus d'un titre, d'attirer notre attention : Elle termine un règne de quarante ans, elle marque la fin d'une race qui a joué, dans l'histoire de l'Europe, notamment aux seizième et dix-septième siècles³, un rôle considérable; enfin, elle soulève, pour un avenir, qui est peut-être prochain, les plus graves problèmes de politique internationale, problèmes dont notre pays ne peut, à aucun prix, se désintéresser.

Je veux, surtout, m'attacher ici, à ces conséquences politiques de la mort du roi des Pays-Bas et signaler les dangers qui peuvent résulter de cet événement, pour la France et pour l'Europe. Quant au passé, quel que soit son intérêt, je n'y puiserai que les éléments indispensables pour l'intelligence du présent.

Guillaume III était investi d'une double souveraineté : en 1815, le congrès de Vienne avait donné, à titre d'union personnelle au

¹ Il est né le 19 février 1817.

² Toutefois la reine Victoria est montée sur le trône en 1838, tandis que le roi de Hollande ne régna que depuis 1849.

³ La maison d'Orange-Nassau, originaire d'Allemagne, s'est établie aux Pays-Bas pendant la seconde moitié du seizième siècle. Deux princes l'ont surtout illustrée, Guillaume le Taciturne et Guillaume III, roi d'Angleterre, qui furent de si redoutables adversaires, le premier pour Philippe II et le duc d'Albe, le second pour Louis XIV.

prince d'Orange-Nassau, la royauté des Pays-Bas et la couronne grand-ducale de Luxembourg. Lorsque l'indépendance de la Belgique eut été reconnue et son État territorial définitivement fixé¹, le royaume des Pays-Bas rentra dans les limites de l'ancienne république des Provinces-Unies. Quant au Luxembourg, qui, lui aussi, avait été notablement démembré au profit de la Belgique, son territoire se trouva alors définitivement constitué tel qu'il l'est aujourd'hui.

Ainsi réduits par la révolution belge, les deux États, royaume et grand-duché, continuaient d'avoir le même souverain ; mais, d'autre part, ils avaient et ont conservé, jusqu'à nos jours, une existence politique bien distincte. Ce dualisme s'accusait, non seulement par une indépendance réciproque absolue, par une séparation rigoureuse, au point de vue gouvernemental et administratif², mais aussi par des différences essentielles d'ordre international.

En premier lieu, tandis que les Pays-Bas constituaient un État souverain, dans le sens strict du mot, le Luxembourg se trouvait englobé dans la Confédération germanique et soumis, comme tel, à des obligations fédérales. « Le grand-duché de Luxembourg », dit l'acte général de Vienne, « formera un des États de la Confédération germanique et le prince-roi des Pays-Bas entrera dans le système de cette Confédération, comme grand-duc de Luxembourg, avec tous les privilèges et prérogatives dont jouiront les autres princes allemands. La ville de Luxembourg sera considérée, sous le rapport militaire, comme forteresse de la Confédération. » Le traité du 8 novembre 1816 mit en application cette dernière clause : il stipulait que la garnison de Luxembourg se composerait, pour un quart, de troupes hollandaises, pour les trois quarts, de troupes prussiennes et que le roi de Prusse aurait, en outre, le droit de nommer le gouverneur et le commandant de la forteresse, mais il déclarait, en même temps, que ces dispositions d'ordre purement militaire, ne devaient altérer en rien la souveraineté du grand-duc sur le grand-duché et sa capitale. Dans la suite, les liens qui rattachaient le grand-duché à la Confédération furent renforcés par le traité du 8 février 1842, qui le fai-

¹ Dans sa belle *Histoire de la Monarchie de Juillet*, M. Thureau-Dangin a fait un exposé lumineux des « Affaires de Belgique » de 1830 à 1839. Nos lecteurs se souviennent qu'il a bien voulu donner au *Correspondant* la primeur de ce récit.

² Elle devint encore plus complète lorsqu'on eut créé, pour un prince du sang, la charge de « lieutenant du roi, grand-duc pour les affaires luxembourgeoises ». La représentation diplomatique des deux États n'était même pas commune.

sait entrer dans le Zollverein et par celui du 17 février 1856, qui donnait à la Prusse le droit de garnison complète.

Cet état de choses a aujourd'hui entièrement disparu depuis les évènements de 1866-1867¹. Le Luxembourg n'a plus aucun lien juridique avec l'empire d'Allemagne qui a remplacé le vieux « Bund ». Il forme, au même titre que les Pays-Bas, un État distinct et indépendant; il est, en outre, aux termes de l'article 2 du traité de Londres du 19 avril 1867, « perpétuellement neutre ». Et, non seulement, il est tenu « d'observer cette neutralité envers tous les autres États »; mais encore, les cinq grandes puissances signataires du traité de Londres² se sont formellement engagés à la respecter elles-mêmes³. Sauf ce détail, — d'ailleurs fort important, — la personnalité internationale du Luxembourg est, aujourd'hui, aussi complète que celle du royaume des Pays-Bas.

Les deux États, réunis par les traités de 1815 sous le sceptre de la maison d'Orange, différaient encore à un autre point de vue : non seulement, en effet, l'union était purement personnelle, mais encore la loi qui réglait la transmission de la souveraineté n'était pas la même dans les deux pays : de telle sorte que, dès l'origine, cette union avait un caractère précaire et que l'on pouvait prévoir le jour où deux princes différents seraient appelés à régner, l'un à la Haye, l'autre à Luxembourg. Cette diversité des lois successorales a subsisté jusqu'à nos jours et elle trouve précisément aujourd'hui son application par suite de la mort trop prévue du roi Guillaume III. La situation qui en résulte et à laquelle se rattachent les difficultés qui vont peut-être surgir, mérite d'être étudiée en détail.

I

En Hollande, le statut de 1747, — date à laquelle le stathouderat devint héréditaire dans la maison d'Orange-Nassau⁴ —, fut,

¹ Voy. Rothan, *Affaire du Luxembourg*. — E. Servais, ancien plénipotentiaire luxembourgeois. — *Le grand-duché de Luxembourg et le traité de Londres du 11 mai 1867*.

² Angleterre, Autriche, France, Prusse et Russie.

³ La situation du Luxembourg est, à ce point de vue, identique à celle de la Belgique. En 1830, la diplomatie européenne eut agi avec plus de sagesse, en réunissant les deux pays : elle aurait donné une légitime satisfaction aux Luxembourgeois, qui avaient participé au mouvement belge. Elle aurait en même temps épargné à l'Europe bien des périls et des menaces de guerre, notamment la crise de 1867, sans parler de l'avenir.

⁴ Le « stathouder », au temps de la domination espagnole, était le lieutenant du roi d'Espagne dans chacune des diverses provinces des Pays-Bas. Guillaume I^{er}, exerçait cette charge en Hollande et Zélande, lorsque

en ce qui concerne l'ordre de succession au trône, maintenu par les traités de 1815, qui substituaient la dénomination de roi au vocable plus archaïque et moins précis de stathouder. Les règles établies par ce statut, ainsi reconnues par l'Europe, ont trouvé place dans la Constitution du 11 octobre 1848 qui régit encore aujourd'hui les Pays-Bas et qui, sur ce point, n'a pas été modifiée. Elle dispose que : « La couronne se transmet par droit de primogéniture, de sorte que le fils aîné du roi, ou l'héritier mâle du fils aîné par représentation, est héritier » (art. 13). « A défaut d'héritier mâle issu du fils aîné, la couronne passera à ses frères ou à leur descendants mâles, également par droit de primogéniture et de représentation » (art. 14). « A défaut total de descendance mâle de la maison d'Orange-Nassau, la couronne passe aux filles du roi par droit de primogéniture » (art. 15). « Si le roi ne laisse pas de filles, la fille aînée de la ligne masculine descendante aînée, issue du dernier roi, fait passer la dignité royale dans sa maison et elle est représentée, en cas de prédécès, par les descendants » (art. 16). « Si le dernier roi n'a pas laissé de ligne masculine descendante, la ligne féminine descendante aînée succèdera, de manière que la

le soulèvement éclata, en 1565. Il se mit à la tête des révoltés. Les États généraux le nommèrent capitaine et amiral général de la nouvelle république; de plus les diverses provinces lui donnèrent le « stathoudérat », qui devint dès lors une charge élective, et perdit ainsi, en conservant le même nom, la signification primitive. Quelques années plus tard, lorsque l'union d'Utrecht eut été conclue (1579), on offrit à Guillaume I^{er} la souveraineté collective et héréditaire de la république. Il la refusa. Le stathoudérat demeura ainsi une charge élective; de plus, il y avait un stathouder par province. Mais en fait, à raison de l'importance de la Hollande dans la Confédération, le stathouder de cette province était réellement le premier personnage de la république, et, presque toujours, il occupait aussi cette charge dans d'autres provinces; après Guillaume I^{er}, cette haute situation passa à son fils Maurice et demeura dans la maison d'Orange jusqu'à la mort de Guillaume II (1650). A cette date, le stathoudérat fut supprimé. Il fut rétabli en 1672, au cours de la guerre de Hollande, au profit de Guillaume III qui devint roi d'Angleterre en 1688. Il fut supprimé à sa mort (1702). Enfin, en 1747, il fut rétabli, mais il devint alors collectif et héréditaire dans la maison d'Orange. Le stathouder devint ainsi un véritable roi constitutionnel héréditaire. Le parti des « patriotes » ou républicains était hostile à cet état de choses et poursuivait le retour au régime qui avait duré de 1650 à 1672 et de 1702 à 1747. Ils faillirent triompher en 1787, mais l'intervention de la Prusse sauva le stathoudérat, qui se maintint jusqu'en 1795. La république des Provinces-Unies devint alors successivement république Batave, royaume de Hollande (donné à Louis-Bonaparte) et enfin partie intégrante de l'empire français. Le nom de royaume des Pays-Bas date des traités de 1815.

(Voy. Lefèvre Pontalis, *J. de Witt*. — Pierre de Witt, *Une maison prussienne en Hollande*.)

branche masculine soit préférée à la féminine, l'aînée à la puînée, et que dans chaque branche le mâle soit préféré à la femme et l'aîné au puîné » (art. 17). « Si le roi meurt sans postérité et qu'il ne subsiste aucun héritier mâle de la maison d'Orange-Nassau, sa plus proche parente de la maison royale lui succèdera et sera en cas de prédécès représentée par ses descendants » (art. 18).

Longtemps on a pu croire que les choses suivaient leur marche régulière. Marié à la princesse Sophie de Wurtemberg, le roi Guillaume III en avait eu deux fils : le prince d'Orange et le prince Alexandre¹. La succession au trône, dans la descendance mâle, semblait donc assurée : mais la Providence en a décidé autrement. Le prince d'Orange, que les Parisiens n'ont point oublié et qui fut, avec le prince de Galles, un des hôtes princiers les plus assidus de notre capitale, mourut en 1883. Quant au prince Alexandre, la nature qui l'avait doué d'une intelligence d'élite, lui avait, en même temps départi un corps difforme et une santé chancelante. Il fut emporté en 1886.

Aucun de ces deux princes n'a laissé d'enfants, et, d'autre part, il n'existe pas d'héritier mâle du nom d'Orange, parmi les collatéraux. Par suite, la succession de Hollande se trouverait, dès aujourd'hui, ouverte au profit du collatéral féminin le plus rapproché, si des événements antérieurs n'avaient, par avance, modifié la situation.

La reine Sophie était morte en 1877 : on prétend qu'à ses derniers moments, elle aurait, elle-même, conseillé au roi de se remarier. Quoi qu'il en soit, l'année suivante, Guillaume III malgré ses soixante-deux ans, épousait la jeune princesse Emma de Waldeck-Pyrmont. Une fille, née le 31 août 1880, a été l'unique fruit de cette seconde union. C'est cette enfant, la princesse Wilhelmine, qui est aujourd'hui appelée au trône des Pays-Bas, conformément à l'article 15 de la Constitution néerlandaise ; jusqu'à sa majorité, la reine Emma, sa mère, gouvernera en qualité de régente du royaume.

La jeune souveraine est, dit-on, d'une constitution très frêle, et il est possible que les épreuves de l'enfance lui soient fatales. Ce n'est pas sans quelque répugnance que nous envisageons une aussi triste éventualité, et il est à peine besoin de dire que nous ne la souhaitons pas : mais la politique, impitoyable, oblige à tout prévoir.

Deux hypothèses sont donc possibles : d'une part, si la reine Wilhelmine venait à mourir sans laisser d'enfants, la couronne

¹ Nés le 4 septembre 1840 et le 25 août 1851.

des Pays-Bas passerait au collatéral féminin le plus rapproché, c'est-à-dire à la grande-duchesse Sophie de Saxe-Weimar-Eisenach, sœur de Guillaume III, et, après elle, à ses enfants. C'est donc une dynastie allemande qui irait régner à la Haye. On ne peut préjuger les sentiments dont elle s'inspirerait dans l'exercice de sa nouvelle royauté. Se souviendrait-elle de son origine au point de montrer un dévouement excessif à la cause allemande? Aurait-elle, au contraire, la sagesse de se « nationaliser » et de suivre une politique indépendante? Ce sont là des questions délicates, auxquelles personne ne pourrait, à l'heure présente, répondre en connaissance de cause. La seule chose certaine, c'est que, dans ce cas, la scission entre la Saxe et les Pays-Bas demeurerait complète : le même souverain ne pourrait porter les deux couronnes; cela résulte formellement de l'article 26 de la Constitution néerlandaise, qui n'avait admis qu'à titre exceptionnel l'union personnelle avec le Luxembourg. Cette garantie est assurément fort précieuse, car on conçoit quelle pression la chancellerie de Berlin pourrait exercer sur un roi des Pays-Bas qui serait, en même temps, souverain d'un État allemand.

Si nous admettons, d'autre part, que la reine Wilhelmine, parvenue à l'âge de jeune fille, se marie et donne le jour à un ou plusieurs enfants, les choses reprendraient alors leur cours naturel, et la succession directe serait assurée. Cependant, même dans cette hypothèse, toute inquiétude ne serait pas dissipée : car c'est aussi une grave question de savoir qui, le moment venu, épouserait la jeune reine, quel serait le prince consort.

La loi salique, qui exclut les femmes du trône, présente, il est vrai, cet inconvénient d'exposer un État à des changements de dynastie plus brusques et plus fréquents; mais, d'autre part, elle l'affranchit des préoccupations que fait naître, ailleurs, le mariage du souverain. Quelle sera la femme du roi? Au point de vue purement politique, c'est là, en général, une question d'importance secondaire : la czarine, l'impératrice d'Allemagne, la reine d'Italie, ne jouent aucun rôle, vraiment décisif, dans la politique intérieure ou extérieure de leurs États respectifs. Quel sera le mari de la reine? c'est là, au contraire, un grave problème pour les États qui, comme la Hollande, admettent la succession féminine. Ce problème s'est posé, à plusieurs reprises, dans le passé : en Autriche, au dix-huitième siècle, quand Marie-Thérèse épousa un prince de la maison de Lorraine; en Espagne, en 1846, lors de la fameuse affaire des mariages espagnols; enfin, en Angleterre, deux fois dans le cours de ce siècle : d'abord quand il fallut marier la princesse Charlotte, fille du roi Georges IV et héritière présomptive

de la couronne, et, un peu plus tard, à l'occasion du mariage de la princesse Victoria, fille du duc de Kent, et que la mort de la princesse Charlotte appelait elle-même au trône.

Lorsqu'il s'agit d'un grand pays, cette question du prince consort présente un intérêt moindre : l'Etat possède, en effet, une puissance et une vitalité propres, suffisantes pour atténuer les inconvénients éventuels du mariage de la reine ¹.

Il en va tout autrement s'il s'agit d'un État secondaire : la reine prend-elle son époux dans la maison souveraine d'un État plus puissant, il en peut résulter, pour le royaume, une situation infiniment dangereuse : car ce mariage donne accès à des influences étrangères et constitue le point de départ possible d'une intervention, avouée ou latente, fort préjudiciable à son indépendance. Le petit État se trouve bientôt n'être plus que le satellite, volontaire ou involontaire, de l'astre dans l'orbite duquel l'a jeté un mouvement d'imprévoyance ou d'orgueil. Qu'on nous permette une hypothèse, qui, au point de vue des conséquences, du moins, est loin d'être gratuite. La reine de Hollande a, supposons-nous, épousé un prince anglais ou un prince allemand; celui-ci ne se contente pas du rôle purement « spectant » de « mari de la reine » ; il veut aussi jouer, plus ou moins, celui de « roi » et parvient, en effet, à s'insinuer ou à s'imposer dans le conseil du royaume. Mais les Hollandais ont le patriotisme chatouilleux : l'ingérence du prince leur déplaît, soit pour le principe, soit que sa politique justifie, en effet, leur mécontentement. Le prince est impopulaire, les journaux le maltraitent, des manifestations hostiles éclatent dans la rue ou dans les Chambres : en un mot, le pays est engagé dans une crise. Sans prononcer le gros mot de révolution, qui n'a guères plus cours qu'en France, admettons l'éventualité d'une simple crise : croit-on que l'Angleterre ou l'Allemagne vont assister, en spectateurs désintéressés et impassibles, à ces événements? qu'elles laisseront passer, sans la mettre à profit, cette occasion d'intervenir, où l'honneur de la famille sera le prétexte, mais où l'ambition politique sera la véritable cause? Pour se faire une conviction à cet égard, il suffit de se rappeler certains épisodes de l'histoire des Pays-Bas. La Hollande, en effet, a déjà plusieurs fois éprouvé les inconvénients que peut entraîner un « *trop beau mariage* ».

¹ Toutefois les inconvénients ne disparaissent pas entièrement; le conflit qui s'éleva entre le prince Albert et lord Palmerston en est la preuve. Palmerston ne voulait voir dans le prince que le « mari de la reine » ; celui-ci prétendait être en outre son « conseiller naturel ». (V. Saint-René Taillandier, *Le roi Léopold et la reine Victoria*; Bulwer et Ashley, *Lord Palmerston et sa Correspondance intime*.)

Le stathouder Guillaume II avait épousé la fille du roi d'Angleterre Charles I^{er} (la princesse Marie). A sa mort, en 1650, les Hollandais abolirent le stathoudérat et se donnèrent une constitution plus exclusivement républicaine. Charles II ne tarda pas à les mettre en demeure de rétablir dans ses dignités « le fils de sa sœur », et, ne pouvant l'obtenir, il en prit prétexte pour leur faire la guerre à deux reprises différentes. Les raisons de famille n'intervenaient ici que pour la forme; les subsides de Louis XIV, la rivalité maritime de l'Angleterre et de la Hollande, tels étaient les motifs réels; ce qui le prouve, c'est que, les Hollandais ayant rétabli le stathoudérat (1672), Charles II n'en continua pas moins les hostilités.

En 1678, le stathouder Guillaume III épouse la fille du duc d'York (le futur Jacques II) et devient, quelques années plus tard, grâce à ce mariage, roi d'Angleterre. A dater de ce jour, la Hollande n'est plus, suivant le mot pittoresque de Frédéric II, qu'une chaloupe attachée au flanc d'un vaisseau de ligne. Pendant tout le dix-huitième siècle, la France essaie vainement, en soutenant le parti « patriote », de contrebalancer l'influence anglaise à la Haye. Lors de la guerre des États-Unis, la Hollande combat avec nous, et il semble que les patriotes aient définitivement triomphé. Mais ce réveil n'est que de courte durée : le stathouder, Guillaume V, *neveu du roi d'Angleterre*, élevé par une mère anglaise, n'a d'autre souci que de complaire au cabinet de Londres. Un nouveau facteur, la Prusse, apparaît alors. Guillaume V avait épousé la princesse Wilhelmine, nièce de Frédéric II et sœur de Frédéric-Guillaume II. En 1787, le conflit entre le stathouder et les patriotes s'accroissant de plus en plus, la guerre civile éclata. La princesse Wilhelmine, qui, d'ailleurs, avait contribué à amener les choses à ce point, voulut se rendre d'Utrecht à la Haye. Mais, chemin faisant, son carrosse fut arrêté par une troupe de partisans et leur chef, M. de Witt, tout en observant les formes du plus grand respect, empêcha la princesse de se rendre à La Haye, où sa présence n'eût fait qu'accroître l'irritation populaire. Le récit de cet épisode parvint à Berlin; aussitôt, pour venger l'affront imaginaire fait à sa sœur, le roi de Prusse fit entrer ses troupes en Hollande, avec mission de punir les coupables et de rétablir l'ordre. Ces prescriptions ne furent que trop bien exécutées. La France, déjà réduite à l'impuissance par ses embarras financiers et par la crise intérieure qui commençait, dut, malgré ses promesses de secours, se borner à des protestations diplomatiques. La Hollande, vaincue, dut se soumettre au joug des deux puissances complices, l'Angleterre et la Prusse, dont le protectorat, déguisé sous le nom

trompeur d'alliance, devait durer jusqu'à la Révolution française.

Ces exemples, empruntés à l'histoire même de la Hollande, lui montrent assez le danger des grandes alliances. Ils lui apprennent, en même temps, quelles sont les deux puissances dont elle doit fuir « la main ». L'Angleterre et la Prusse rêvent, l'une et l'autre, sinon une annexion formelle, du moins l'établissement d'une hégémonie à peu près équivalente. Dans cet art difficile de faire des conquêtes sans dire le mot, les Anglais sont passés maîtres, et les Pays-Bas doivent redouter d'être accommodés « à l'égyptienne ». Quant à l'Allemagne, ses visées sont encore plus certaines : tout récemment, une revue anglaise, *the Economist*, les signalait à ses lecteurs, dans un article qui a été fort remarqué. L'auteur reconnaît « qu'il est hors de doute que le gouvernement allemand voudrait s'annexer la Hollande, car les Allemands considèrent les marais de ce pays comme leur route naturelle vers la mer du Nord. *Il est naturel*¹, selon eux, qu'un pays arrosé par une grande rivière détienne aussi les riches territoires où elle débouche. L'annexion des Pays-Bas pourra donner à l'Allemagne un corps de marine et d'officiers capable de lui assurer la possession d'un vaste empire colonial. M. de Bismarck a eu cette vision, et il l'a exprimée publiquement en 1871 dans un discours. Il n'est pas impossible qu'elle ait séduit le jeune empereur Guillaume II; mais non seulement il n'y a pas de prétexte à une grande querelle, mais même aucun terrain propre à des négociations diplomatiques ».

Si, par ces derniers mots, l'écrivain anglais a voulu simplement exprimer que l'Allemagne n'a aucun droit sur la Hollande, il a raison; mais s'il a entendu dire que l'Allemagne, tout en désirant les Pays-Bas, s'abstiendra nécessairement, faute de base juridique, il se méprend singulièrement. Depuis vingt-cinq ans, l'idée de droit a été effacée par la Prusse du code des nations; le Danemark, l'Autriche, la France, l'ont tour à tour éprouvé.

D'ailleurs, les professeurs et les historiens qui ont proclamé les « droits » imprescriptibles de l'Allemagne sur l'Alsace, les légistes de la couronne qui, à un siècle de distance, ont établi les « droits » de la Prusse sur la Silésie autrichienne et sur le Sleswig-Holstein danois, sauraient bien, le cas échéant, appliquer la méthode à la Hollande. Que ferait l'Europe, le jour où les mêmes manœuvres se reproduiraient? Nous l'ignorons; mais les Hollandais ne doivent pas perdre de vue que la liberté, dont ils sont si jaloux, dépend beaucoup de leur fermeté et de leur prudence. Ce serait, en effet, pour

¹ Indifféremment, l'Allemagne invoque le droit historique (Alsace) ou la théorie des frontières naturelles (Hollande). On n'est jamais embarrassé, à Berlin, pour justifier une annexion!

la chancellerie de Berlin, un prélude excellent si elle pouvait faire d'un Hohenzollern ou de tel autre prince allemand le mari de la reine Wilhelmine. Aussi les hommes d'État hollandais doivent-ils se défier des tentatives de séduction ou d'intimidation auxquelles on ne manquera pas de se livrer. Et si la jeune reine se montrait assez oublieuse ou ignorante de ses devoirs pour vouloir un mariage réputé dangereux (elle est femme!) les Hollandais ne devraient pas hésiter, quel que soit leur loyalisme, à se servir des armes que leur donne la Constitution. « Une reine », dit l'article 20, « qui contracte mariage sans le consentement des États-Généraux renonce à la couronne. » Nous, qui ne sommes pas suspects de propagande révolutionnaire, nous ne pourrions qu'approuver un acte de vigueur qui ne serait, en somme, que l'application stricte de la loi.

Il est surtout un écueil contre lequel on doit se tenir en garde à la Haye et ailleurs. L'Angleterre et la Prusse, dira-t-on peut-être, convoitent également les Pays-Bas : cette ambition commune est sa plus sûre garantie, car chacune des deux parties en présence s'opposera aux empiètements de l'autre.

C'est un calcul analogue qui, au dix-huitième siècle, avait cours dans certaines chancelleries mal avisées, relativement à la Pologne. La Pologne elle-même faisait état de ce raisonnement. Ce bel optimisme dura jusqu'au jour où les trois puissances rivales se concertèrent pour un partage. Le passé éclaire souvent l'avenir ; peut-être, à Berlin et à Londres, faute de pouvoir s'attribuer la proie tout entière, ne serait-on pas ennemi d'un projet qui donnerait à l'Allemagne le territoire continental, à l'Angleterre les belles colonies de la Hollande. Les principaux intéressés doivent du moins veiller à ne pas mettre une arme dans la main de leurs ennemis naturels.

C'est, à notre sens, dans les maisons souveraines des États secondaires que les Hollandais, que la jeune reine, devraient choisir leur prince consort. Il y aurait présomption de notre part à le vouloir désigner nominativement. Toutefois, si l'on nous permet de préciser davantage (ne fût-ce que pour expliquer notre pensée par un exemple), nous estimons que la reine Wilhelmine ne saurait contracter une alliance plus sage et plus convenable qu'en épousant un des nombreux princes de la famille royale de Danemark. Une amitié séculaire entre les deux pays, l'égale illustration des deux maisons, la similitude de rang dans la hiérarchie des États, la communauté de religion, enfin — et surtout — la communauté d'intérêts, tout l'y convie. Les hommes d'État qui négocieraient une telle union auraient bien mérité de la Hollande et de l'Europe.

II

La maison d'Orange-Nassau est, comme nous l'avons dit, originaire d'Allemagne et ne s'est établie en Hollande qu'à la fin du seizième siècle. La guerre de l'indépendance des Pays-Bas, soulevés contre la domination espagnole, fut le point de départ de cet établissement. Exclusivement adonnés au commerce de mer, ayant, d'ailleurs, toujours été soumis à un prince étranger, les Hollandais n'avaient pas jusqu'alors connu la guerre : les grandes querelles internationales des siècles précédents ne s'étaient point étendues jusqu'à leur pays. Il en résultait, chez eux, une ignorance presque absolue du métier des armes et, aussi, l'impossibilité de trouver dans leurs rangs un chef capable de les diriger. Dans leur révolte contre l'Espagne, l'élan national devait suppléer à leur inexpérience des choses militaires : mais, si l'enthousiasme fait des soldats, il ne crée ni des généraux ni des hommes d'État. Il fallait donc, sous peine de défaite, qu'un étranger vînt mettre à leur service ses talents militaires et politiques. Un prince allemand, qui se trouvait alors parmi eux en qualité de lieutenant du roi d'Espagne, assuma ce rôle et le remplit avec gloire. Toutefois Guillaume I^{er} d'Orange-Nassau ne fut pas, pour les Hollandais, un simple mercenaire de talent, comme cette époque en a tant produit : ils s'étaient confiés à lui, il se donna à eux. Presque instantanément, il perdit le caractère d'étranger, pour s'assimiler cette nationalité nouvelle qu'il était venu défendre, et l'absorption fut si complète qu'elle s'étendit naturellement, dans la suite, à toute sa race.

Ainsi naturalisée, de droit et de cœur, en Hollande, la maison d'Orange-Nassau n'en conserva pas moins les petits territoires qu'elle avait jusqu'alors possédés en Allemagne : au moment de la Révolution française, elle les détenait encore. C'étaient les principautés de Dillenburg, de Dietz, Siegen et Hadamar. Par ces petits fiefs, la maison d'Orange continuait d'être en relations avec l'Empire en général et plus particulièrement avec une autre maison souveraine d'Allemagne dont les territoires étaient contigus et qui portait le même nom, la maison ducale de Nassau.

A la vérité, ce n'était pas là une simple homonymie : les deux maisons constituaient deux rameaux d'une même famille, et, quoique fort lointaine, leur parenté ne laissait pas de produire des effets juridiques. C'est ainsi que, en 1783, elles conclurent une convention fort importante, destinée à soustraire aux ambiguïtés du droit féodal allemand le règlement de certaines questions successorales. Cet acte, connu sous le nom de *Nassauischer Erbverein*

(convention d'héritage de la maison de Nassau), stipulait notamment qu'au cas où la descendance mâle viendrait à faire défaut dans la maison d'Orange, les quatre principautés feraient retour à l'autre branche, c'est-à-dire au duché de Nassau.

Les traités de 1815 enlevèrent à la maison d'Orange ses anciennes possessions d'Allemagne. Les quatre principautés furent données à la Prusse et le roi des Pays-Bas reçut en échange la couronne grand-ducale de Luxembourg, dans les conditions que nous avons déjà indiquées. Il était en outre stipulé que « le droit et l'ordre de succession établi entre les deux branches de la maison de Nassau par l'acte de 1783 dit *Nassauischer Erbverein*, était maintenu et transféré des 4 principautés d'Orange-Nassau au grand-duché de Luxembourg. »

Cette disposition des traités de Vienne n'a point été abrogée ni modifiée, et le cas prévu par l'acte de 1783, c'est-à-dire l'extinction de la descendance mâle dans la maison d'Orange, se trouve aujourd'hui réalisé. Le Luxembourg échoit donc, en vertu des stipulations précitées, à l'autre branche des Nassau, dans la personne de son chef; le duc Adolphe.

Ce dernier est au nombre des souverains allemands dépossédés après Sadowa : le duché de Nassau, envahi en juillet 1866, fut bientôt après annexé à la Prusse par un décret royal, et, l'année suivante, un traité formel, intervenu entre le duc et le roi de Prusse, sanctionna le fait accompli.

Ainsi, après avoir perdu une souveraineté, le duc de Nassau, à vingt-deux années de distance, en acquiert une autre et devient grand-duc de Luxembourg.

Par suite de sa situation géographique, plus encore que pour des raisons d'équilibre général, le sort du grand-duché nous intéresse au plus haut degré. Placé entre la Belgique, la Lorraine et l'Allemagne, il est limitrophe de notre frontière du nord et commande la rive gauche de la Moselle qui le délimite à l'est. Il nous importe donc beaucoup que sa neutralité, du moins, demeure effective.

Malheureusement, l'Allemagne, de son côté, et pour des raisons de même ordre, a aussi les yeux fixés sur le grand-duché, et ce n'est pas la première fois, depuis vingt-cinq ans, que la rivalité des deux puissances se sera localisée dans la question du Luxembourg.

Celle-ci a eu deux phases bien distinctes. La première est caractérisée par les tentatives de la France en vue d'acquérir le grand-duché. C'est alors la Prusse qui, faisant œuvre de puissance conservatrice, lui barrait la route. Ces événements, qui sont connus et sur lesquels nous n'insisterons pas, amenèrent la conclusion du

traité de Londres, du 11 mai 1867, qui neutralisa le Luxembourg et l'affranchit de tout lien politique avec la Confédération germanique.

Dès lors, s'ouvre la seconde phase de la question du Luxembourg : c'est la Prusse qui, désormais, menace son indépendance et cherche à s'annexer, en dépit des traités, ce territoire important. Déjà, en 1866, on avait pu pressentir cette évolution. En effet, au lendemain de Sadowa, la chancellerie de Berlin émettait cette théorie ingénieuse que les princes dépossédés avaient perdu le droit d'acquérir par succession un État faisant partie de la Confédération germanique, et que ce droit s'ouvrirait, le cas échéant, au profit de la Prusse qui leur était substituée par l'annexion. Le duc de Nassau était un de ces princes : le roi de Prusse devait donc, d'après les légistes de Berlin, bénéficier, en son lieu et place, des stipulations de l'acte de 1783 et hériter du Luxembourg à la mort du dernier représentant mâle de la maison d'Orange. Jaloux sans doute de Louis XIV, le roi Guillaume faisait revivre en Prusse, à deux cents ans d'intervalle, les fameuses « Chambres de réunion ». Mais une prétention aussi hardie ne devait pas être facilement acceptée et l'article 1^{er} du traité de Londres confirma purement et simplement les droits de la maison de Nassau sur le grand-duché.

Cependant la Prusse ne renonça pas à ses convoitises, et M. de Bismarck attendit le moment où il pourrait enfin les satisfaire. La défaite de la France en 1871 lui parut une occasion favorable. Le journal de l'empereur Frédéric III, récemment publié, contient à cet égard des révélations fort curieuses; nous y lisons ces mots, à la date du 25 février 1871 : « *Thiers n'a pas voulu, comme Bismarck le demandait, nous procurer le Luxembourg* ¹. » Or l'authenticité de ce journal est aujourd'hui certaine : l'acte d'accusation dressé contre M. Geffcken la reconnaît lui-même d'une façon implicite et, précisément, au nombre des griefs formulés par ce document, figure celui d'avoir divulgué les secrets diplomatiques de l'empire; enfin, dans la longue liste de ces « secrets », la négociation de 1871, relative au Luxembourg, se trouve expressément indiquée. Il est donc indéniable que M. de Bismarck a voulu annexer le Luxembourg à l'Allemagne : est-il téméraire d'en conclure que tel est encore aujourd'hui son désir ² ?

¹ Le journal ne dit point quels adoucissements nous étaient proposés en retour de notre consentement. S'ils avaient pour objet une diminution de l'indemnité de guerre, M. Thiers a sagement agi en refusant. Il en serait autrement au cas où on aurait offert de réduire l'étendue des territoires français démembrés, par exemple de nous laisser Metz.

² « Le traité du 11 juin 1877, entre l'empire allemand et les Pays-Bas,

A première vue, le changement de dynastie qui va s'opérer à Luxembourg pourrait paraître défavorable aux visées du prince-chancelier et, par suite, de nature à nous satisfaire. Le nouveau grand-duc a vu ses anciens États d'Allemagne envahis et confisqués par la Prusse; ces antécédents sembleraient le prédisposer bien plutôt à garder l'attitude d'un irréconciliable qu'à jouer le rôle de complaisant, vis-à-vis de ses spoliateurs. Les faits ont eu malheureusement raison de la logique. Après s'être longtemps tenu à l'écart, le duc Adolphe a eu, l'été dernier, avec l'empereur d'Allemagne, une entrevue fort amicale. En outre, son fils et héritier présomptif, le prince Guillaume, qui est colonel d'un régiment autrichien, a épousé la fille du grand-duc de Bade, petite-fille de l'empereur Guillaume I^{er} et cousin germain de l'empereur actuel. La réconciliation paraît donc complète et peut-être doit-elle s'expliquer précisément par le désir réciproque d'une entente relativement au Luxembourg.

D'une part, en effet, le duc de Nassau a pu redouter que le gouvernement impérial ne cherchât et ne réussît, malgré le traité de Londres, à l'écarter de la succession du grand-duché. De son côté, M. de Bismarck n'était peut-être pas certain de pouvoir, le cas échéant, évincer le duc des droits que l'Europe lui a solennellement reconnus et garantis : en le tentant, il s'exposait à un échec; et n'était-il pas alors à craindre que le duc de Nassau, brouillé avec la cour de Berlin, parvenu, malgré son opposition, à hériter du Luxembourg, ne se tournât un jour du côté de la France ou ne se montrât, du moins, très indifférent à la « cause allemande »? C'est certainement à ces appréhensions réciproques des deux partis en présence qu'il convient d'attribuer leur rapprochement, sans qu'on puisse dire laquelle en a pris l'initiative.

Il est plus difficile de se prononcer sur les conditions même de la paix. Le nouveau grand-duc a-t-il formellement promis d'être, dans l'exercice de sa souveraineté, le docile instrument des volontés de l'Allemagne? La question n'a peut-être pas même été soulevée : mais ce silence, fût-il réel, ne nous rassurerait nullement; les promesses peuvent, en effet, résulter d'une attitude aussi bien que de paroles formelles : pour nous, jusqu'à ce que le contraire soit établi, nous considérons l'empereur Guillaume comme étant, désormais, le véritable souverain du Luxembourg ¹. Quant aux

a cédé à l'Allemagne l'administration des chemins de fer du Luxembourg qui, jusqu'alors, avaient été sous l'administration de la compagnie française de l'Est. Cette stipulation a une haute importance politique et militaire. »

¹ D'après l'*Indépendance luxembourgeoise* du 2 mars, « M. de Bismarck au-
10 MARS 1889.

stipulations qui garantissent la neutralité du grand-duché, il est vraisemblable qu'en cas de guerre avec la France, elles seraient reléguées au rang des souvenirs historiques, comme l'article 5 du traité de Prague.

En résumé, la mort du roi des Pays-Bas aura pour effet de provoquer de nouveaux empiètements de l'Allemagne. En Luxembourg, le mal est irrémédiable; en Hollande, il peut encore être prévenu. Quels que soient les événements, la France ne doit pas se départir de l'attitude expectante qu'elle a gardée jusqu'ici. Peut-être même doit-elle désirer que l'Allemagne poursuive sa marche ascendante *per fas et nefas*. Peut-être faut-il que le colosse grandisse encore pour que l'Europe, si longtemps patiente, recommence l'histoire et fasse, encore une fois, cesser la domination d'un seul.

rait l'intention de se débarrasser de la question épineuse de l'Alsace-Lorraine, et voici la solution qu'il aurait trouvée.

« Dès que le roi de Hollande sera mort et que le trône du grand-duché de Luxembourg sera revenu au duc de Nassau, le chancelier proposerait de réunir en un royaume l'Alsace et la Lorraine et de faire nommer le duc de Nassau roi d'Alsace-Lorraine et grand-duc de Luxembourg. Les deux pays seraient administrativement séparés et n'auraient de commun qu'un même souverain. Il est inutile de dire que l'Allemagne garderait intacts les droits qu'elle a actuellement sur l'Alsace-Lorraine, qui continuerait à faire partie de l'empire, mais qui ne serait plus « pays d'empire » (Reichsland). »

L'AGRICULTURE

DANS SES

RAPPORTS AVEC LE PAIN ET LA VIANDE ¹

I

Quelque étendu que soit le champ ouvert aux investigations de la science économique, il faut reconnaître qu'il y a peu de questions présentant un intérêt aussi considérable que celle du pain, puisqu'il s'agit de l'aliment fondamental de la nation, de celui surtout de la grande masse ouvrière et agricole. Les variations du cours du pain, en s'élevant ou s'abaissant en raison directe ou inverse du taux des salaires, peuvent en effet provoquer dans les familles d'artisans de vives souffrances ou un grand bien-être. La valeur du pain et le montant des salaires ont été longtemps considérés comme les deux facteurs principaux de l'aisance ou de la gêne chez l'ouvrier.

Cette question d'ailleurs a toujours préoccupé les hommes d'État dignes de ce nom, et l'histoire n'a que trop souvent relaté les catastrophes sociales et politiques amenées par les disettes de pain ou par l'imprévoyance des gouvernements à cet égard. Dans tous les pays, les famines ont engendré des soulèvements populaires et les trônes eux-mêmes ont été ébranlés par les clameurs menaçantes de hordes affamées. A toutes les époques se sont produits ces désordres, depuis l'ère romaine où les prolétaires se ralliaient au cri de *Panem et circenses* jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789, où la populace, après avoir subi cinq famines depuis un demi-siècle, se rendit à Versailles pour demander du pain au roi. Encore convient-il d'ajouter que, sous l'ancienne monarchie, lorsque le blé venait à manquer, on vendait du pain aux Tuileries pour les malheureux à raison de deux sous la livre; ce pain s'appelait le *pain du roi* ².

Il résulte des renseignements puisés aux sources sanscrites que le pain était en usage dans la plus haute antiquité, et que la fabri-

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 février 1889.

² Ce renseignement est relaté par M. Husson, membre de l'Institut, dans les études curieuses qu'il a publiées sur les *consommations de Paris*.

cation de cet aliment doit remonter aux origines mêmes de la civilisation. Les Égyptiens en consommaient, ainsi que le prouvent des fragments de pain trouvés dans leurs tombeaux, fragments portant encore des traces visibles de fermentation. Quant aux Hébreux, il est souvent fait mention dans leurs livres sacrés du pain fermenté, dont ils se nourrissaient ; et, bien avant eux, l'on se rappelle l'histoire ingénue de la visite que trois anges, sous la figure de trois voyageurs, firent à Abraham. Sur l'ordre du patriarche, Sarah dut prendre trois mesures de fleur de farine et les pétrir pour préparer le pain destiné au repas de ces nobles étrangers ¹, ce qui a dû consister, selon le mode très élémentaire des Juifs, à poser sur l'âtre un morceau de pâte aplati, à l'y couvrir de cendres et l'y laisser ainsi jusqu'à ce qu'il fût cuit.

L'art de la fabrication du pain, ou de l'utilisation du blé, se transmet rapidement des peuples de l'Orient à ceux de l'Occident. Les Béotiens l'ont pratiqué très anciennement, alors que l'Italie n'y fut initiée que beaucoup plus tard. Rome, toutefois, avait connu et adopté cette alimentation avant d'être prise par les Gaulois, en l'année 365 de sa fondation, puisque du haut des murs du Capitole les Romains jetèrent du pain sur les assiégés pour leur faire croire que la place, abondamment pourvue, ne pouvait être réduite par la famine. Les témoignages des historiens ont été d'ailleurs récemment confirmés par les découvertes faites à Pompéi, où l'on a trouvé des pains conservés tout entiers. De l'Italie, centre et précurseur de la civilisation européenne, l'usage du pain se répandit dans tous les autres pays, notamment dans les Gaules et en Espagne.

L'institution des boulangeries paraît être beaucoup moins ancienne que l'invention du pain. Pline le naturaliste affirme qu'il n'y a pas eu de boulangeries à Rome avant la guerre de Persée, c'est-à-dire 580 ans depuis la fondation de la ville ; auparavant, chacun faisait soi-même son pain, et cet ouvrage était réservé aux femmes. Mais en un siècle et demi les boulangers devinrent nombreux, puisqu'il paraît certain que quelques années avant l'ère chrétienne, on comptait plus de trois cents *pistores* ² ou boulangers à Rome. Considérés comme exerçant une profession éminemment utile, ils formaient une corporation privilégiée, soutenue par les empereurs et favorisée par les lois ; ils étaient exempts de certaines charges, comme la tutelle et la curatelle ; mais leurs profits étaient réglementés, en ce sens qu'ils recevaient le blé des greniers publics et ne pouvaient vendre le pain au-dessus du prix fixé par les

¹ Genèse, xviii, 6.

² *Pistores*, de *pinsere*, piler, en raison du travail de manipulation qu'exige la farine.

magistrats. A Herculanium, en 1810, on déterra deux maisons contiguës, dont l'une servait de four public et l'autre de boulangerie; dans toutes les deux étaient des amphores pleines de blé et de farine, des vases pour l'eau et des moulins de diverses dimensions.

En France, les boulangers ne paraissent pas remonter à une époque sensiblement antérieure à celle de Charlemagne. Leur profession a été dès l'origine réglementée d'une manière sévère et sujette à des restrictions qu'avait inspirées l'intérêt du peuple. Ils formèrent d'abord des corporations auxquelles on attribua un peu plus tard un monopole exclusif¹. On lit, en effet, dans le « livre des métiers » ou recueil des statuts donnés aux confréries, en 1260, par Etienne Boileau², prévôt des marchands : « Nuz ne peut être talemelier dedans la banlieue de Paris, se il n'achate le mestier du roy. » Pendant cinq siècles et jusqu'à la Révolution, ce régime fut confirmé par bien des textes³ qui imposèrent à la boulangerie une réglementation des plus détaillées : on voulait avant tout assurer et protéger l'alimentation publique; mais, en dépit de ces garanties, les disettes du siècle dernier se chargèrent de démontrer l'inefficacité ou tout au moins l'insuffisance du monopole. Supprimées, puis rétablies, en 1776, les corporations de boulangers furent, comme toutes les autres, définitivement abolies le 2 mars 1791.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'au milieu de notre siècle, les bouchers semblent également avoir toujours eu leur profession réglementée. A Rome, on les distinguait en deux corps : les *pecuarii*, s'occupant du commerce des bœufs, veaux et moutons, et les *suarii*, s'adonnant à l'achat et à la vente des porcs. Des privilèges et exemptions étaient attachés à leur métier, et leurs différends étaient portés devant le tribunal du Forum. En France, depuis bien des siècles, ils furent soumis dans la plupart des villes aux règlements que leur octroyèrent le gouvernement et les administrations locales; comme leur nombre était rigoureusement limité, ils se constituèrent en communautés jouissant d'immunités particulières et dont les statuts furent parfois approuvés ou modifiés par l'autorité royale elle-même. Cet état de choses dura jusqu'à la suppression des corporations sous la Révolution.

LE PAIN

Puisque le pain n'est autre chose que de la farine pétrie et cuite, additionnée d'eau, de sel et de levain, il semblerait que son cours

¹ Edit de Philippe-Auguste, 1217.

² Boileau, ou plutôt Boyleaux, prévôt des marchands de Paris sous saint Louis.

³ Règlements de 1305, 1419, 1573, 1635, 1783.

dût toujours être corrélatif de celui du blé. Or, il n'en est rien, et il y a un tel désaccord dans la relation des prix du froment et du pain que le fait n'est plus à contester, mais simplement à reconnaître. Cet écart s'est modifié suivant les époques et les circonstances; il peut être intéressant d'en étudier les variations :

De l'examen des cours comparatifs du blé et du pain depuis le commencement du siècle, se dégage cette constatation importante que jamais le pain n'a été aussi cher relativement au blé que dans ces dernières années; mais ce qu'on ne sait peut-être pas, c'est à quel point cette disproportion s'est accentuée depuis quelque temps; elle dépasse en effet toute mesure, puisque l'écart existant entre les prix du blé et du pain a augmenté en soixante-dix ans de plus de 60 pour 100. Cette assertion provoquerait l'incrédulité, si elle ne s'appuyait sur des données indiscutables. Il est facile en effet de se reporter aux cours du blé et du pain depuis le commencement du siècle et d'en établir la relation. Toutefois la vérité absolue et mathématique de ce rapport ne peut être obtenue qu'à partir de 1823, attendu que, de 1801 à 1823, les mercuriales, relatives au prix du pain, étaient arrêtées à des époques variables; d'où il suit qu'il serait difficile d'établir des moyennes annuelles rigoureusement vraies; à partir de 1823, au contraire, les taxes, devenues périodiques, ont permis de fixer exactement le cours moyen du pain pour chaque année.

Pour déterminer cette relation, nous avons donc pu prendre régulièrement nos termes de comparaison de dix ans en dix ans, de 1823 jusqu'à nos jours; avant 1823, nous nous sommes arrêtés à deux années pendant lesquelles les cours semblent avoir eu une certaine fixité.

En 1812, le cours du blé était de 33 francs l'hectolitre et celui du pain de 45 centimes le kilogramme; en 1886, le blé valait 46 francs l'hectolitre et le pain 36 centimes le kilogramme. Or, si la relation entre les cours du blé et du pain en 1812 était restée constante jusqu'à nos jours, il en résulterait, mathématiquement parlant, que le pain, au lieu de coûter, en 1886, 0 fr. 36, n'aurait dû coûter que 0 fr. 2181; l'écart entre ce dernier prix et celui de 0 fr. 36 est de 65,06 pour 100, c'est-à-dire que le pain a été payé en 1886 avec une augmentation de deux tiers en sus sur les bases de 1812; en d'autres termes, il n'aurait dû valoir d'après les données de 1812, que les trois cinquièmes de ce qu'il a effectivement valu. Si on réalise le même calcul pour l'année 1815, on trouve que le cours du pain n'aurait dû être en 1886 que de 0 fr. 2252, au lieu de 0 fr. 36; d'où un écart proportionnel de 59,85 pour 100. Enfin, de dix ans en dix ans, de 1826 à 1886, en

continuant de même à appliquer le cours du blé de 1886 à la relation ayant existé entre les cours du blé et du pain de chacune des années prises comme termes de comparaison, on constate¹ :

Que, d'après les bases de 1826, le pain, en 1886, n'aurait dû coûter que 0 fr. 2948, soit pour le cours de 1886 une augmentation de 22,11 pour 100 sur celui de 1826 ;

Que, d'après les bases de 1836, le pain, en 1886, n'aurait dû coûter que 0 fr. 2578, soit pour le cours de 1886 une augmentation de 39,64 pour 100 sur celui de 1836 ;

Que, d'après les bases de 1846, le pain, en 1886, n'aurait dû coûter que 0 fr. 2619, soit pour le cours de 1886 une augmentation de 37,45 pour 100 sur celui de 1846 ;

Que, d'après les bases de 1856, le pain, en 1886, n'aurait dû coûter que 0 fr. 2596, soit pour le cours de 1886 une augmentation de 38,67 pour 100 sur celui de 1856 ;

Que, d'après les bases de 1866, le pain, en 1886, n'aurait dû coûter que 0 fr. 2854, soit pour le cours de 1886 une augmentation de 26,13 pour 100 sur celui de 1866 ;

Que, d'après les bases de 1876, le pain, en 1886, n'aurait dû coûter que 0 fr. 3040, soit pour le cours de 1886 une augmentation de 18,42 pour 100 sur celui de 1876.

On voit dans quelles proportions étonnantes l'écart, signalé plus haut, entre le prix du blé et celui du pain, n'a cessé d'augmenter. On doit remarquer que ce mouvement est resté à peu près stationnaire pendant la période de vingt ans s'étendant de 1836 à 1856, alors qu'au contraire il s'est accru, plus que jamais, pendant les dix dernières années, de 1876 à 1886, puisque l'écart s'est élevé, pendant ce cours laps de temps, de 18,42 pour 100, soit approxi-

¹ En 1815, prix de l'hectolitre de blé : 19 fr. 53 ; prix du kilogramme de pain : 0 fr. 275.

En 1826, prix de l'hectolitre de blé : 15 fr. 85 ; prix du kilogramme de pain : 0 fr. 2921.

En 1836, prix de l'hectolitre de blé : 17 fr. 32 ; prix du kilogramme de pain : 0 fr. 2791.

En 1846, prix de l'hectolitre de blé : 24 fr. 05 ; prix du kilogramme de pain : 0 fr. 3937.

En 1856, prix de l'hectolitre de blé : 30 fr. 75 ; prix du kilogramme de pain : 0 fr. 4991.

En 1866, prix de l'hectolitre de blé : 19 fr. 61 ; prix du kilogramme de pain : 0 fr. 35.

En 1876, prix de l'hectolitre de blé : 20 fr. 59 ; prix du kilogramme de pain : 0 fr. 39.

Les cours moyens du blé ont été empruntés aux publications du ministère de l'agriculture, et ceux du pain aux *Consommations de Paris*, par Husson, membre de l'Institut, et à l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*.

mativement de 2 pour 100 par an ; si cette progression continue, à quels résultats n'aboutira-t-on pas !

Voilà donc la situation, telle qu'elle résulte de faits et de chiffres indéniables ; voilà où on en est arrivé dans notre ère de progrès et de civilisation ! Nous vivons à une époque où l'on a la prétention de ne plus s'en tenir aux théories humanitaires et spéculatives de la fin du siècle dernier, mais de les mettre en pratique ; où toutes les institutions semblent avoir été faites pour le peuple et par le peuple ; où, d'autre part, l'on a vu éclore la science économique, dont un des buts principaux est de procurer la vie à bon marché, et où les hommes politiques, rivalisant à l'envi avec les économistes, n'ont eu en vue dans leurs déclarations et protestations que le bien-être du peuple ; or à tous ces efforts, à cet immense concours de bonnes volontés, les faits viennent infliger un démenti formel. Le bas prix du pain pourtant, sans affirmer qu'il soit la première condition de l'aisance de l'ouvrier ou qu'il ne puisse être compensé par d'autres avantages, est cependant un des principaux éléments du bien-être matériel du peuple. Comment donc expliquer cette anomalie ? Les résultats acquis seraient donc à l'inverse du but poursuivi ? A-t-on voulu tromper le peuple ou s'est-on trompé soi-même ? La vérité, c'est que les hommes politiques ne s'appuient sur le peuple que pour s'en servir ; c'est le peuple qui fait les frais de cette popularité dont ils ont le profit, sorte d'auréole à rayons convergents, mais non divergents. Par la force même des choses, ils promettent plus qu'ils ne tiennent et discutent plus qu'ils n'étudient ; eussent-ils d'ailleurs d'excellentes intentions, ils n'ont ni le temps ni l'occasion de s'occuper des questions qui forment la vie essentielle du peuple, absorbés qu'ils sont par les incidents de chaque jour. Leur temps se passe dans les séances parlementaires et surtout dans les réunions accessoires, telles que réunions de bureaux, de commissions et de sous-commissions, de groupes et de sections de groupes, réunions plénières et autres encore. L'attention est portée vers les interpellations ; les démarches et pourparlers tendent aux essais de concentration ; puis subitement, quoique à peu près périodiquement, toute cette agitation est suspendue par les crises ministérielles ; et ce n'est encore là que le fonctionnement régulier et ordinaire de nos institutions politiques. Pour en rompre la monotonie, on a dû recourir aux congrès, afin de répondre au besoin qu'éprouvent les auteurs de la constitution de reviser sans cesse leur œuvre ; et enfin, la vie parlementaire s'est récemment encore augmentée d'un nouveau genre de crises, les crises présidentielles. Moins bien avisés que le Savetier de la Fontaine, qui disait au Financier :

Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
 Qu'il faut chômer; on nous ruine en fêtes :
 L'une fait tort à l'autre, et monsieur le curé
 De quelque nouveau saint charge toujours son prône,

nos représentants se complaisent dans ces crises et ces jours de perpétuel chômage, alors que la crise véritable et aiguë, celle dont il faudrait s'occuper, est celle du peuple, du travail et de l'agriculture.

Quant aux économistes, dont les intentions sont certainement plus désintéressées, peut-être n'ont-ils pas encore assez étudié ce défaut de notre organisation sociale. Il n'y a pas lieu d'ailleurs de s'en étonner outre mesure : née d'hier, l'économie politique ne pouvait prendre rang de cité parmi les sciences morales qu'à la condition d'offrir un corps de doctrines et de s'appuyer sur un ensemble de principes. A ceux qui lui reprochent de s'en tenir trop aux théories et pas assez aux faits, en un mot de n'être pas assez expérimentale, on peut répondre que c'est là un défaut de jeunesse dont elle se corrigera avec l'âge. D'elle-même, elle comprendra qu'elle ne peut indéfiniment se nourrir de principes, alors que le peuple, lui, se nourrit de pain. On pourrait la comparer à Minerve, sortie tout armée du cerveau de Jupiter; certes, la déesse était belle et resplendissante; ses armes, claires et brillantes, avaient dû être forgées chez Vulcain; mais, sans le secours de Cérès, comment tout ce peuple mythologique aurait-il vécu? Don Quichotte, lui aussi, se battait pour une idée, alors que, le soir venu, sans sou ni maille, et le pourpoint troué, il ne pouvait trouver un souper et un gîte dans les hôtelleries du chemin. Aussi bien, sera-ce l'œuvre de l'avenir de passer de la théorie à la pratique et de l'abstraction à la réalité, en soumettant les principes aux tempéraments que dicteront l'expérience et les circonstances.

LA VIANDE

S'il y a lieu d'être surpris de l'élévation du prix du pain par rapport au cours du blé, combien à plus forte raison doit-on s'étonner de la différence entre le cours de la viande de boucherie et celui des animaux sur pied! Car enfin, entre le blé et le pain s'interposent des éléments intermédiaires, tels que la mouture du grain, la farine avec ses cours spéciaux et la prime de fabrication; en quelque sorte, le pain est au blé ce qu'est un produit fabriqué par rapport à la matière première, tandis que la viande de boucherie est simplement à l'animal ce que la partie est au tout, ni plus ni moins. Or l'écart qui existe entre le prix de la viande de boucherie et celui de l'animal est bien plus considérable que celui

que l'on constate entre le prix du pain et du blé. Croirait-on qu'à Paris, dans ces derniers temps, et au moins dans les quartiers riches, un bœuf se vendait débité et au détail, le double de ce qu'il avait été acheté au marché de la Villette ¹, ce qui constituait une majoration de 100 pour 100, sans compter la valeur des *abats* ² et celle du *cinquième quartier*, dénomination sous laquelle on comprend le suif, le cuir et les cornes ¹. Le profit à tirer de ces produits accessoires étant d'environ 53 francs pour un bœuf moyen, soit de 11,40 pour 100 de la valeur de l'animal ², la majoration totale était donc de 111,40 pour 100. 111 pour 100 pour tuer et débiter un animal! Ces chiffres se passent de tout commentaire. Combien nous sommes loin de ces bénéfices des intermédiaires et marchands détaillants qu'un économiste éminent, Michel Chevalier, évaluait à 35 pour 100!

La majoration sur la viande de veau et de mouton, quoique très exagérée, est moindre cependant que celle qui existe sur la viande de bœuf ³.

¹ Tout l'hiver dernier le bœuf sur pied, de 1^{re} qualité, s'est vendu en moyenne de 0 fr. 65 à 0 fr. 68 la livre de viande, et la vache, également de 1^{re} qualité, de 0 fr. 63 à 0 fr. 65. C'est donc une moyenne de 0 fr. 65 la livre. Or les bonnes boucheries vendaient 1 fr. 20 et 1 fr. 30 la livre, soit le double, sans vouloir parler des morceaux de choix cotés 1 fr. 80, 2 fr., 2 fr. 40 et 2 fr. 50 la livre. Le profit que tirent les bouchers de ces derniers morceaux serait même de nature à porter la majoration à plus de 100 pour 100, si cet avantage n'était souvent compensé par la revente à un prix inférieur de certaines parties de l'animal.

² Il faut entendre par *abats* la tête, les pieds, les parties inférieures des quatre jambes à partir des jarrets et des genoux, les nerfs et la tétine, le pilier du diaphragme, le foie, la rate, le cœur, les poumons, les faux-ris et les gorgères. Quelques-uns de ces déchets sont encore de quelque profit pour le boucher; ils sont achetés par les tripiers ou marchands d'abats. Le prix moyen des abats d'un bœuf peut être évalué à 10 ou 11 francs (autrefois 14 ou 15 francs).

³ La valeur des suifs et cuirs a sensiblement baissé depuis que ces produits arrivent en quantité considérable de la Plata. Toutefois, malgré la baisse qui depuis dix ans est de 39 pour 100 et depuis cinq ans de 34 pour 100, le suif et le cuir d'un bœuf de moyenne taille et d'engraissement ordinaire valent encore 42 francs (soit 42 kil. de cuir à 66 fr. les 100 kil., et 35 kil. de suif en branches, à 43 fr. 50 les 100 kil. Ces quantités répondent à la moyenne de constatations nombreuses).

² Le poids moyen, en livres de viande, des bœufs vendus à la Villette est de 700 livres. Un bœuf moyen de 1^{re} qualité valait donc au cours de l'hiver dernier de 460 à 470 francs.

³ Le veau de 1^{re} qualité a valu sur pied cette année de 1 fr. 85 à 1 fr. 95 le kilogramme de viande, et le mouton de 1 fr. 55 à 1 fr. 90. Les bonnes boucheries ont vendu en moyenne, toute compensation faite des meilleurs morceaux avec les moins bons, 2 fr. 80 le kilogramme de veau ou de mouton, soit 1 fr. 40 la livre.

L'écart de prix entre la viande sur pied et la viande à l'étal a augmenté, surtout dans ces derniers temps, dans des proportions considérables. Mais il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de suivre exactement la marche progressive de cet écart, en faisant ici ce que nous avons fait plus haut pour le blé et le pain. Tout au plus, pourrait-on essayer de suivre ce mouvement en ce qui concerne la viande vendue aux halles et dans les marchés de Paris, ventes dont les cours ont été relevés et enregistrés ; mais ce serait s'appuyer sur une base qui donnerait une idée fort inexacte des prix payés par la grande majorité des consommateurs qui s'adressent aux bouchers voisins de leur domicile. Or, relativement aux cours des boucheries, les constatations sont tellement difficiles, en raison des prix qui varient à l'infini suivant les quartiers, suivant le rang et la renommée des boucheries, suivant les morceaux choisis et suivant même la qualité des clients, qu'il n'existe pas de relevés généraux permettant de suivre le mouvement des prix dans leur ensemble.

La viande sur pied a peu varié pendant la première moitié du siècle : le bœuf valait alors en moyenne 1 franc le kilogramme, le veau 1 fr. 22 et le mouton 1 fr. 08. Dès les premières années de l'empire, le bœuf s'élève à 1 fr. 34, le veau à 1 fr. 62 et le mouton à 1 fr. 52¹. Puis il se produit une baisse légère de quelques centimes, à laquelle succède une hausse constante qui porte les cours, de 1873 à 1883, sauf quelques oscillations, de 1 fr. 60 à 1 fr. 80 pour le bœuf, de 1 fr. 85 à 2 fr. 10 pour le veau, et de 1 fr. 80 à 2 fr. 05 pour le mouton². Mais depuis 1883, nous assistons à une chute continue et progressive des cours ; de 1 fr. 80 le bœuf est tombé à 1 fr. 30 ; de 2 fr. 10 le veau à 1 fr. 90 ; et de 2 fr. 05 le mouton à 1 fr. 70, abstraction faite de la hausse, sans doute passagère, qui s'est produite cet été sur cette dernière espèce².

Or, depuis quinze ans, y a-t-il eu corrélation entre les cours de la viande sur pied et ceux de la viande à l'étal ? Aucune. M. Milochau, député, dans son remarquable rapport qui a précédé le vote de la loi du 5 avril 1887 portant modification au tarif général des douanes, a d'abord comparé entre elles deux périodes successives de sept ans chacune, une de 1872 à 1878, l'autre de 1879 à 1885 ; et il a constaté qu'une baisse de 12 centimes, que le rapprochement des prix du bétail sur pied avait accusée pour la seconde période, ne s'était traduite pour la viande de boucherie que par une baisse de 2 centimes. Puis, envisageant plus spécialement les dernières années, il a relevé de 1883 à 1885 une baisse sur le bétail sur pied de 18 centimes, qui n'a correspondu qu'à une baisse à

¹ A. de Foville, *la France économique*.

² Relevé des cours de la Villette.

l'étal de 6 centimes et enfin une baisse en 1886 de 8 centimes, n'ayant amené aucun changement dans les prix courants de la boucherie.

Nous ne voulons pas contester les deux légères dépréciations sur la viande de boucherie, d'ensemble 8 centimes, accusées dans le rapport parlementaire. Mais ce qu'il est permis d'avancer, et ce que savent fort bien toutes les ménagères, c'est qu'en définitive la viande à Paris n'a pas baissé depuis quelques années. On voit donc l'éleveur vendre ses meilleurs bœufs à la Villette avec une diminution par rapport aux cours de 1883 de 50 centimes par kilogramme ou de 28 pour 100¹, alors que le consommateur continue à payer sa viande le même prix.

Dès 1886, ce défaut de corrélation entre la viande sur pied et la viande à l'étal avait été officiellement constaté dans le rapport de la commission des valeurs de douane. Voici un extrait du rapport de 1886 : « Si l'on se rappelle que le bétail a baissé dans de fortes proportions de 1879 à 1881, et que dans les années 1884 et 1885, le bœuf a encore perdu plus de 10 pour 100 de sa valeur et le mouton plus de 25 pour 100, on reconnaîtra que *l'écart actuel* entre la viande vive et la viande abattue *est plus considérable qu'à aucune autre époque*. En présence de ces résultats *désavantageux pour le producteur et pour le consommateur*, il est permis de faire remarquer que la suppression de la taxe sur la viande et l'établissement de la liberté de la boucherie en 1863 n'ont pas réalisé les espérances conçues à cette époque. »

Le même fait a été relevé par le comice agricole de Rouen ; ce comice, ayant dressé pour ces dernières années un tableau comparatif des prix moyens de la viande sur pied et de la viande à l'étal, a constaté, dès 1885, que, déduction faite des droits d'octroi, l'écart entre ces deux prix, dont profitent les bouchers, avait augmenté, de 1882 à 1885, de 17 à 40 centimes par kilogramme.

Ces constatations relèvent de graves abus qu'il importe de signaler et une organisation commerciale à laquelle il est urgent de porter remède.

Ces abus sont généraux et peuvent être relevés dans toute la France ; toutefois, hâtons-nous de le dire pour être sincères, ils sont moins grands dans les villes de province qu'à Paris, et moins grands dans les campagnes que dans les villes de province ; moindre

¹ 1 fr. 80 à 1 fr. 85 en 1883, 1 fr. 30 à 1 fr. 35 pendant l'hiver 1887-1888. (1^{re} qualité). — D'après M. Dubost, professeur d'économie et de législation rurales à l'école de Grignon, le prix moyen (basé alors sur les première, deuxième et troisième qualités) du kilogramme de bœuf aurait été sur le marché de la Villette de 1 fr. 59 en 1883 et de 1 fr. 48 en 1887 ; la diminution en quatre ans serait de 26 pour 100.

est l'agglomération, moindre est l'abus ; la raison en est fort simple ; nous aurons plus loin l'occasion de nous en rendre compte. Voici d'ailleurs, en ce qui concerne non plus seulement Paris, mais la France entière, ce que M. Lacombe, sénateur, en s'appuyant sur les chiffres officiels du bulletin du ministère de l'agriculture, a établi devant le Sénat, dans la séance du 1^{er} avril 1887 : il s'est reporté à une période de treize années, de 1872 à 1884, et a distingué dans cette période les quatre années où le prix du bétail avait été le plus fort et les quatre années où il avait été le plus faible ; il est résulté de ces recherches qu'à une diminution de 21 centimes constatée pour la viande de bœuf sur pied entre les cours des années aux prix forts et ceux des années aux prix faibles, n'avait correspondu pour la viande à l'étal qu'une baisse de 25 centimes, soit moins du quart, et qu'à une diminution analogue de 18 centimes sur la viande de mouton sur pied n'avait correspondu pour la viande à l'étal qu'une baisse de 5 centimes, soit moins du tiers.

Nous venons de considérer à Paris et en province les défauts de concordance entre les cours des animaux sur pied et ceux de la viande de boucherie. Mais il est une autre manière d'envisager la question : c'est de comparer les prix du commerce de la boucherie de Paris avec ceux des animaux vivants vendus dans les campagnes ; or c'est là que les plus grandes surprises nous sont réservées. Personne n'ignore que tout le bétail, comprenant aussi bien les bêtes grasses que celles d'élevage et d'entretien, a subi depuis quelque temps une importante dépréciation. Cette situation a provoqué une telle crise et a compromis de si graves intérêts que la Chambre des députés et la Société des agriculteurs de France ont, chacune de leur côté, prescrit une enquête destinée à constater l'intensité du mal, à en rechercher les causes et à indiquer les remèdes à y apporter. Plus prompte que la Chambre des députés, la Société des agriculteurs de France a pu, en quelques mois, réunir et dépouiller les nombreuses et volumineuses réponses que ses membres lui ont envoyées de tous les points de la France sans exception. Il résulte de l'enquête que nulle part la baisse n'a été inférieure à 15 pour 100, que dans plusieurs départements elle a dépassé 55 pour 100, et qu'on peut, sans crainte d'erreur, l'évaluer en moyenne à 35 et même à 40 pour 100¹. Il est donc acquis que le bétail a été déprécié plus de 50 pour 100 dans certaines régions ; et comme, d'autre part, nous sommes en mesure d'affirmer que, dernièrement encore, les animaux étaient livrés à la boucherie

¹ Voy. le rapport si précis et si complet de M. Maurice Boucherie, vice-président de la section d'économie du bétail. (*Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, n° du 15 juillet 1888.)

au prix de 35 centimes la livre de viande dans le Limousin, et de 25 centimes dans certaines parties de la Bretagne, on est en droit de se demander comment, aujourd'hui, avec les communications faciles et rapides dont sont favorisés à peu près tous les pays de France, un tel désaccord peut subsister entre les cours de Paris et ceux de certaines campagnes? Car enfin, il y a de ces bœufs qui, au lieu d'être tués et consommés sur place, peuvent être achetés directement pour le compte de certains bouchers de Paris et leur être expédiés sans passer par le marché de la Villette; ces bouchers n'ayant à supporter que les frais de transport, d'octroi et d'abatage, et revendant à 1 fr. 20 la livre des animaux achetés 35 centimes, ont à bénéficier d'une majoration de 188 pour 100, ou revendant à 1 franc seulement la livre (en supposant qu'il ne s'agisse pas de viande de première qualité), des animaux achetés 25 centimes, ont à bénéficier d'une majoration de 214 pour 100¹.

Une autre manière, pour la boucherie parisienne, de profiter de la crise qui sévit sur le bétail est de se faire expédier de la viande abattue; elle peut y trouver un bénéfice au moins égal; aussi cette spéculation s'est-elle fortement accrue, puisque les arrivages, par chemin de fer, de viande de boucherie aux Halles centrales se sont élevés, en 1887, à 31 852 020 kilogrammes, avec une augmentation

¹ Voici comment s'établit cette majoration pour un bœuf de 300 kilog. ou 600 livres de viande :

Frais de transport : prix moyen par tête de bétail voyageant en wagon complet, distance supposée de 100 à 125 lieues (100 lieues pour le Limousin et 125 lieues pour la Bretagne).	16 ^f »	
Débarquement et conduite.	1 »	
Abattage, 2 centimes par kilog. (Ordonnance royale du 23 décembre 1846.).	6 »	
Octroi de Paris, 8 fr. 85 plus 1 décime, soit 9 fr. 735 les 100 kilog. (Voy. Comptes administratifs de la Ville de Paris, provenance des abattoirs.).	34 80	
	<u>57 80</u>	
L'animal a été acheté : 600 livres à 35 centimes.	210 »	
Il revient donc à.	<u>267 80</u>	267 80
Il est revendu : 600 livres à 1 fr. 20.	720 »	
Somme à laquelle il y a lieu d'ajouter : valeur des abats.	10 50	
Valeur du suif et du cuir.	42 »	
	<u>772 50</u>	772 50
Différence entre le prix d'achat et le prix de revente.		<u>504 70</u>

Ce qui constitue une majoration de 188 pour 100.

En effectuant les mêmes calculs pour un bœuf de même poids qui aurait été acheté à 25 centimes la livre et revendu 1 franc, on arrive à une majoration de 214 pour 100.

sur ceux de l'année 1886, de 7 916 461 kilogrammes ou de 33 pour 100¹.

Cette situation, bien connue de nombre de personnes résidant à Paris, leur ont fait prendre le parti de se faire venir hebdomadairement des pays de production la viande nécessaire à la consommation de leur famille; mais ces mesures sont exceptionnelles et ne sont pas de nature à pouvoir se généraliser. Ainsi donc la création des chemins de fer, dont l'établissement a eu pour effet de faire à peu près disparaître les grandes inégalités qui affectaient, suivant les différentes régions de la France, les prix des blés, des fruits et de bien d'autres denrées, n'a pas encore exercé une action suffisamment régulatrice sur les cours de la viande.

Des réflexions semblables à celles que suggère la question du pain et de la viande pourraient être présentées avec une égale justesse à l'occasion de bien d'autres produits agricoles qui supportent, pour être expédiés et vendus aux Halles centrales, des frais considérables, s'y adjugent à des prix très modérés, et se revendent ensuite fort cher dans les différents quartiers de Paris. Tels sont les œufs, le beurre, les volailles, les légumes, les fruits, etc². De cet abus naîtrait la nécessité de mettre le consommateur en relations directes avec le producteur : mais c'est une utopie qui ne se réalisera jamais complètement et par conséquent c'est une chimère qu'il faut savoir ne pas trop caresser. Le commerce de l'alimentation, comme tous les autres commerces, ne peut en effet se pratiquer sans intermédiaires. Voici seulement ce que l'agriculture, victime aujourd'hui d'une spéculation effrénée, est en droit de réclamer, et voici le but vers lequel elle doit tendre : réduire le rôle et le nombre de ces intermédiaires au strict néces-

¹ Dans ces arrivages sont compris ceux provenant de l'étranger pour 3 241 882 kilog., avec une augmentation sur l'année 1886 de 1 486 388 kilog. ou de 85 pour 100.

² Les beurres expédiés en mottes, arrivant de 60 ou 80 lieues, supportent de 40 à 55 centimes de frais par kilogramme; de très bonnes qualités se sont vendues cet été 2 fr. 50 le kilog., soit net de frais, 2 francs. Ces mêmes beurres étaient revendus par les crémiers de 4 francs à 4 fr. 50. Les frais et les bénéfices des intermédiaires sont donc égaux ou supérieurs aux prix touchés par les producteurs.

Les dindes, expédiées en paniers complets, supportent 2 fr. 50 de frais par tête. Les sujets les plus fins qui s'adjudgeaient l'hiver dernier à 7 ou 8 francs, soit net de frais 5 francs, se revendaient chez les détaillants de 10 à 14 francs.

Les fruits, même les plus beaux, se vendent en gros presque tous les ans à des prix très bas. Telles poires, que le prix aux 100 kilog. ne fait pas ressortir à 0 fr. 05, sont revendues 0 fr. 25, 0 fr. 40 et 0 fr. 50 pièce.

On pourrait indéfiniment multiplier les exemples de ce genre.

saire ; exiger que leurs bénéfices, au lieu de doubler le prix des produits, ne soit qu'un prélèvement proportionnel à la valeur de la marchandise, constituant ainsi le légitime salaire de leurs services ; et obtenir enfin qu'en une question qui touche à des intérêts aussi essentiels et aussi généraux, une meilleure organisation des transports et des marchés soit étudiée et adoptée. Ce n'est qu'ainsi que les producteurs pourront espérer ne plus être si manifestement exploités !

II

Dans le domaine économique principalement, tout résultat obtenu, tout effet constaté doit provenir de causes appréciables et tangibles. Comment donc s'est implanté chez nous ce mal dont nous venons de reconnaître l'intensité ? Qui a pu créer, entretenir et fortifier un désordre, qui, s'attaquant à toutes les transactions et affectant tous les rouages du commerce, en est venu à fausser la valeur des choses ? La valeur, en effet, on ne saurait trop le répéter, est le rapport de deux services échangés, l'appréciation de services réciproques. C'est la règle qui sert de guide dans les divers échanges. Elle compare, évalue et mesure les efforts faits par les hommes pour donner satisfaction à leurs besoins. Mais si, par suite d'un désordre que l'on peut espérer ne devoir être que temporaire et accidentel, l'une des deux parties contractantes, offrant à l'autre un objet de première nécessité, spéculer sur le besoin de la partie adverse pour estimer plus que de raison son travail et ses efforts et pour lui imposer l'exagération de cette charge, alors le contrat ne présente plus un rapport d'égalité ; on n'est plus en présence de cet échange régulier, exempt de fraude, d'oppression ou d'aveuglement dont parle M. Leroy-Beaulieu, où « chacun des deux échangistes doit faire un gain et se trouver plus à son aise qu'auparavant ¹ ». Or la situation actuelle présente ce caractère particulièrement abusif que la valeur des principales denrées alimentaires n'est pas faussée par le fait des producteurs, que l'on pourrait excuser de vouloir atténuer les effets de la crise agricole par la surélévation de leurs produits, mais bien par le fait des intermédiaires, c'est-à-dire du commerce. Ce sont les soins et peines que prennent les intermédiaires pour transporter, apprêter et offrir au public les objets de consommation qui se trouvent évalués à un taux tel qu'ils altèrent et dénaturent complètement la valeur primitive de ces objets. Cet abus dérive de causes multiples et complexes dont la plupart sont inhérentes à notre

¹ P. Leroy-Beaulieu, *Précis d'économie politique*.

organisation sociale et aux conditions de l'existence au sein des grandes villes. Nous allons essayer d'en rechercher les principales.

LE PAIN

La première raison de cet état de choses est le trop grand nombre de boulangers établis à Paris. Ce motif est le principal; il domine toute la question, et il est aujourd'hui universellement reconnu par tous ceux qui s'occupent d'économie et de statistique.

Le décret du 1^{er} novembre 1854, concernant l'organisation de la boulangerie dans le département de la Seine, avait fixé à 601 le nombre des boulangers à Paris; et comme le chiffre officiel de la population, d'après le recensement de 1851, était de 1 053 262 habitants, on admit donc en fait à cette époque la proportion d'un boulanger par 1752 habitants. « Après chaque recensement nouveau de la population, ajoutait le décret, ce nombre de 601 pourra être augmenté de manière à ce qu'il y ait un boulanger par 1800 habitants. » En 1856, on trouve un boulanger par 1954 habitants, et en 1861, après l'annexion, un décret du 12 décembre 1861 en avait fixé le nombre à 907, soit un boulanger par 1838 habitants. La proclamation, en 1863, du principe de la liberté de la boulangerie suscita la création de nombreux établissements nouveaux, dont le nombre s'accrut alors dans une proportion beaucoup plus grande que la population, au point qu'étant donné le chiffre du dernier recensement de 1886 (2 344 550 habitants) et celui du nombre de boulangers, qui aurait été alors de 1780 ¹, il y aurait eu, il y a deux ans, un boulanger par 1300 habitants environ. Cette dernière proportion est devenue elle-même inexacte, puisqu'au commencement de l'année 1888 on comptait 1876 boulangers ². Depuis vingt-cinq ans le chiffre des boulangers a augmenté de 106 pour 100 et celui de la population d'un peu plus de 40 pour 100 seulement. Il résulte de ce nombre exagéré des boulangers, que chaque maison, au lieu d'employer quotidiennement en moyenne de 600 à 640 kilogrammes de farine, n'en cuit plus que 400, ou deux sacs et demi ³.

¹ *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, par Block, 1886.

² 1876 boulangers d'après le Dictionnaire de Botin pour l'année 1888. Il y avait 900 boulangers de 1861 à 1863; on en trouve 1500 en 1874, plus de 1500 en 1878, près de 1600 en 1880, 1680 en 1886, et ainsi de suite suivant une progression continue jusqu'au chiffre actuel. (*Meunerie et boulangerie*, par Armengaud aîné.)

³ Outre que cette quantité moyenne de deux sacs et demi provient de nos renseignements personnels, recueillis auprès de boulangers, elle est aussi le résultat de calculs basés sur l'ensemble de la consommation. En effet, si la population *résidente* ou *de droit* est, d'après le recensement de

Chaque boulangerie, ayant moins de pain à vendre, est obligée de répartir ses frais généraux, dont l'importance non seulement n'a pas diminué en raison de l'atténuation de la vente, mais même a progressé d'une manière absolue, sur une moindre quantité de produits; de sorte que le prix de revient de chaque kilogramme de pain est augmenté à la fois au détriment du vendeur et de l'acheteur. La liberté de la boulangerie n'a donc pas répondu aux résultats qu'on en attendait, et les prévisions de ceux qui l'ont décrétée ont été déçues : on se fiait à l'efficacité du principe économique de la concurrence, en vertu duquel plus le nombre des concurrents augmente, plus le prix des produits diminue, et on espérait du nouveau régime un abaissement sensible dans le cours du pain. Il n'en a rien été; et l'expérience a démontré que ce principe de la concurrence, toujours vrai en ce qui concerne les objets et denrées émanant directement des producteurs, tels que les produits de l'industrie et de l'agriculture, n'est pas applicable aux choses vendues par le commerce; ici, au contraire, plus le nombre des commerçants, courtiers et marchands en détail s'accroît, plus le prix des marchandises, grevé alors des commissions et bénéfices des intermédiaires, augmente.

La concurrence ne peut déprimer le niveau des cours que dans de très petites localités où un nouveau commerce vient s'attaquer au monopole de fait exercé par l'unique établissement installé dans le pays et où la clientèle se partage seulement entre quelques maisons. Mais, dans les grands centres, il se produit toujours une entente entre les commerçants de même nature pour maintenir ou surélever les cours. Cette entente se base d'ailleurs sur une nécessité, puisque la majoration du prix de la marchandise est le seul moyen de couvrir l'accroissement des frais généraux provenant du plus grand nombre de maisons exerçant le même commerce dans la même ville.

Une seconde cause à signaler est l'obstination bien constatée de la boulangerie à ne vouloir apporter aucune réforme sérieuse à la fabrication du pain.

Alors que les plus habiles industriels et les meilleurs cultiva-

1886, de 2 344 550 habitants, la population *présente* ou *de fait* est seulement de 2 260 945 habitants (A. de Foville : *la France économique*). Or on est d'accord pour fixer à environ 430 grammes par jour la quantité moyenne de pain consommée par un habitant de Paris, ce qui équivaut à une consommation quotidienne de 972 206 kil. Un sac de farine de 157 kil. faisant approximativement 210 kil. de pain, il en résulte que 4729 sacs de farine sont traités chaque jour, ce qui se traduisait en 1886 pour chacune des 1780 boulangeries par une moyenne de 2 sacs 6 dixièmes par jour, et ce qui se traduit exactement aujourd'hui par 2 sacs et demi.

teurs ont compris que, pour lutter contre les difficultés de l'heure actuelle, il fallait avant tout abaisser par le surcroît de la production le prix de revient des produits, les boulangers ne se sont pas souciés d'entrer dans cette voie de progrès; il leur a semblé plus facile et plus sûr de se liguier entre eux pour exploiter un public complaisant; l'événement d'ailleurs leur a donné raison et leur audace a fait leur succès. Mais que subitement le nombre des boulangers soit réduit et que chaque four cuise de quatre à six sacs de farine, ce que permet l'organisation actuelle de chaque boulangerie, et le prix de revient du kilogramme de pain sera immédiatement abaissé.

Nous venons de dire que la boulangerie n'avait pas voulu ou n'avait pas su entrer dans la voie du progrès : c'est là un fait malheureusement indéniable et c'est un des motifs qui ont toujours maintenu le prix du pain à un cours trop élevé. Il était réservé à notre époque, qui s'enorgueillit à bon droit des merveilleux progrès de l'industrie, de constater que la boulangerie, quoique la plus ancienne, la plus répandue et la plus utile des professions usuelles, s'est toujours opposée à toute transformation; c'est un aveugle volontaire fermant les yeux à la lumière. Ce que recherchent sans cesse l'ingénieur et le contre-maître : l'abaissement du prix du produit fabriqué, la rapidité dans l'exécution, le surcroît de production, l'économie des forces et moyens, et avant tout le soulagement de l'ouvrier par la substitution du travail des machines aux efforts humains, en un mot, tout ce qui constitue véritablement le progrès, dans le sens le plus large du mot, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel, tout cela est étranger à la boulangerie. Au lieu de se mettre en mesure d'offrir au peuple le pain à meilleur compte, elle a travaillé pour la classe aisée en fabriquant pour elle de nombreuses variétés de pain de luxe; spéculant sur les goûts délicats de la clientèle riche, elle a effectivement réalisé des progrès dans la fabrication du pain de fantaisie, si l'on peut appeler ainsi tous les raffinements apportés à des produits qui semblent avoir été façonnés plutôt par une industrie de luxe que par un commerce vendant un aliment de première nécessité. Mais, en se transformant en une industrie de luxe, la boulangerie tend à s'écarter de son origine et de son but; ce qu'elle devrait rechercher, ce serait l'abaissement du prix du pain par l'amélioration des procédés de fabrication et par l'économie du chauffage; c'est alors qu'un progrès réel serait atteint, puisque tout le monde en bénéficierait, le boulanger, son ouvrier et sa clientèle.

Il y a plus de vingt ans déjà que, à la suite de l'Exposition universelle de 1867, les délégués des ouvriers boulangers s'étonnaient

devant les pouvoirs publics du travail pénible qui leur était encore réservé à une époque humanitaire où l'on semblait tant se préoccuper du sort des classes laborieuses. Or il en est encore aujourd'hui comme en 1867 : le pain se fabrique à Paris la nuit, dans des caves exigües et privées d'aération; debout et presque nu, devant un pétrin, dont le modèle rappelle un âge primitif, l'ouvrier pétrit la pâte avec de grands efforts; pendant ce rude labeur, il ne respire qu'un air malsain, embrasé par la chaleur du four, qui, en desséchant sa gorge et ses poumons, altère très fréquemment sa santé ¹.

Une réforme, toujours non réalisée, paraît cependant devoir s'imposer depuis longtemps : c'est la substitution du pétrin mécanique au pétrin à bras; la propreté et même l'hygiène y gagneraient, la manutention, assurément tout aussi bonne, quoi qu'on dise à cet égard, s'exécuterait dans un délai bien plus rapide, ce qui permettrait à chaque maison de faire plus de fournées, et l'on épargnerait ainsi à l'ouvrier une fatigue exagérée et nuisible.

Il ne serait pas moins utile de remplacer le chauffage au bois, qui se pratique à l'intérieur du four, par le chauffage extérieur à la houille ou au coke. On perd une somme importante de temps, de travail et de calorique en réchauffant et en nettoyant le four pour chaque cuisson, tandis qu'un chauffage extérieur, ayant le grand avantage d'être permanent, donnerait la facilité de multiplier sans intermittence et avec une notable économie le nombre des fournées ².

En troisième lieu, les frais de chaque boulangerie ont augmenté dans des proportions considérables. Ces frais peuvent se diviser en *frais généraux* et en *frais de fabrication*.

Les *frais généraux* sont presque tous supérieurs à ce qu'ils étaient autrefois. Mais s'il est difficile d'évaluer en chiffres la progression cependant très réelle des dépenses ayant pour objet le chauffage et l'éclairage, la nourriture et l'entretien de la famille, la nourriture et les gages d'une domestique, ainsi que les menus frais de toute nature, il n'en est pas de même du loyer et des impôts.

Or il n'est pas téméraire d'affirmer que dans le centre de Paris les loyers des boulangers ont triplé de valeur depuis quarante ans

¹ Déposition de la délégation : « Le travail de l'ouvrier se fait la nuit, presque toujours dans des caves où l'air ne pénètre que par des soupiraux constamment fermés : suffoqué par la chaleur des fours, il est condamné à des efforts continuels qui usent promptement ses forces et abrègent son existence. » (*Meunerie et boulangerie*, par Armengaud.)

² Voy. *Meunerie et boulangerie*, par Armengaud.

et qu'ils ont doublé en banlieue ¹. Nous pourrions citer un petit coin de Paris, bien délimité, où les trois seuls boulangers qui y étaient établis payaient des loyers valant ensemble 4000 francs. Aujourd'hui, ce même quartier est desservi par six boulangers dont les loyers réunis s'élèvent approximativement à 25 000 francs. Cet exemple pris au hasard pourrait être multiplié; on pourrait en dire autant presque partout. A cette augmentation des loyers sont venus s'ajouter pour beaucoup de maisons les frais de décoration du magasin, qui n'ont aujourd'hui d'autre limite que la sottise vanité du patron. Les comptoirs sont en marbre de prix; les glaces, se reflétant mutuellement et recouvrant tous les murs, rappellent, la célèbre salle de bains de Marie-Antoinette à Versailles, et, s'il reste au plafond ou autre part un panneau ou un médaillon que la décoration ne se soit pas approprié, c'est à un artiste qu'on fait appel pour y peindre des nymphes ou la figure même de Cérès. Quelle ironie! La vue de la déesse ne rappelle-t-elle pas à la clientèle qu'elle achète à ses dépens en ce boudoir un produit, dès lors bien éloigné de la matière première, devenu actuellement un article de fantaisie.

Les impôts ont suivi la même marche ascendante : ils ont triplé dans les arrondissements riches et doublé dans les autres ².

Les *frais de fabrication* ont subi à leur tour une progression constante provenant, outre le renchérissement du combustible, des exigences toujours croissantes de la main-d'œuvre. En 1830 un ouvrier boulanger recevait 3 fr. 75 par jour ou 26 fr. 25 par semaine. En 1879 ce prix était doublé, puisqu'au moment de la grève des ouvriers, qui demandaient 7 francs par jour, il fut décidé, par une délibération de la chambre syndicale, en date du 14 novembre de cette année, que la semaine d'un ouvrier serait élevée à 45 francs, plus, comme par le passé, un kilogramme de pain et 0 fr. 20 de vin par jour. Mais, en fait, ce dernier prix est lui-même bien dépassé : les moins bons ouvriers ont aujourd'hui 7 francs par jour, les autres ont 8 et 10 francs et même plus.

En constatant, comme nous venons de le faire, que les boulan-

¹ Un boulanger du centre de Paris payait en moyenne de 1500 francs à 1800 francs de loyer il y a quarante ans, il paye aujourd'hui de 4000 à 4500 francs. Encore n'est-il question que de boulangeries simples et modestes; car celles qui sont très bien situées et spacieusement installées, comme on en voit tant maintenant, supportent un loyer qui varie de 6 à 9000 francs. En banlieue, tel emplacement qui valait autrefois 1500 francs, vaut aujourd'hui 3000 francs.

² Les impôts sont de 450 à 500 francs environ pour des établissements modestes, alors qu'ils étaient de 150 à 200 francs. En banlieue, ils ont passé de 80 ou 100 francs à 150 et 200 francs.

gers étaient beaucoup trop nombreux et que leurs frais n'ont cessé de s'accroître démesurément, nous avons du même coup dévoilé et expliqué les causes qui augmentaient continuellement l'écart entre le cours du blé et celui du pain. Aussi, dans la fixation de la taxe soit officielle, soit officieuse du pain, on a dû toujours tenir compte de cette situation de la boulangerie, en forçant sans cesse le taux de l'*allocation de panification*. Voici ce qu'on entend par là et comment se détermine la taxe. On estime, suivant la formule de Lavoisier, récemment encore reconnue et consacrée par une commission spéciale instituée en 1884, que 100 kilogrammes de farine doivent donner 130 kilogrammes de pain. On évalue alors le prix du pain d'après la valeur moyenne des farines à laquelle on ajoute une certaine somme fixe, dite *allocation de panification*, représentant, pour un quintal de farine, les frais de panification et le bénéfice du boulanger ¹. Or cette bonification s'est accrue ainsi qu'il suit : de 1820 à 1850, elle a été de 7 francs; de 1850 à 1863, époque où fut proclamée la liberté de la boulangerie, elle a été de 8 francs; de 1863 à 1884, elle a été de 10 fr. 20, et en 1884, elle a été élevée à 12 fr. 22. Mais, en fait, comme d'une part la taxe, officieuse seulement depuis 1863, n'oblige pas les boulangers, et, comme d'autre part la plupart de ceux-ci savent bien faire rendre à 100 kilogrammes de farine sensiblement plus que les 130 kilogrammes de pain résultant de la formule de Lavoisier ², l'*allocation de panification* est encore très supérieure à ce dernier chiffre. Les boulangers, en effet, avouent que, pour faire leurs affaires, ils sont obligés de prélever sur un sac de 157 kilogrammes de farine 25 francs de cuisson, soit 15 fr. 92 par quintal de farine. L'*allocation* est donc plus que doublée depuis 1850; elle se traduit

¹ Le prix des farines s'établit par la moyenne des prix quotidiens des sortes de farines suivantes pendant la quinzaine précédente :

Les farines supérieures sont comptées pour . . .	1 dixième.
Les farines de Corbeil sont comptées pour . . .	2 dixièmes.
Les farines bonnes marques sont comptées pour . . .	2 dixièmes.
Les farines neuf marques sont comptées pour . . .	2 dixièmes.
Les farines ordinaires sont comptées pour . . .	3 dixièmes.
Total . . .	10 dixièmes.

² On peut, suivant la quantité d'eau introduite dans la pâte et suivant les procédés employés, faire varier beaucoup le rendement en pain. Les termes extrêmes, pour 100 kilogrammes de farine élaborés, seraient 126 et 148 kilogrammes de pain. Si dans quelques maisons de premier ordre on ne fabrique que 130 kilogrammes de pain, c'est là une exception. La moyenne du rendement en boulangerie est de 135 kilogrammes de pain par 100 kilogrammes de farines 1^{re} provenant de blés tendres. Il n'est pas question ici des farines de blés demi-durs ou durs, dont le rendement en pain est très supérieur.

actuellement par une bonification de 0 fr. 12 par kilogramme de pain. Encore y a-t-il des périodes entières où les cours respectifs de la farine et du pain permettent aux boulangers de percevoir une allocation très supérieure à celle de 15 fr. 92. Il en a été ainsi tout l'hiver dernier : les cours moyens ont été pour la farine de 53 francs les 157 kilogrammes ou 33 fr. 75 les 100 kilogrammes et pour le pain de 0 fr. 38 le kilogramme. Ces prix ont fait ressortir pour les boulangers, avec un rendement moyen de 135 kilogrammes de pain par quintal de farine, une bonification de 17 fr. 55.

Ces résultats ne sont-ils pas de nature à étonner bien des consommateurs ! Leur parle-t-on d'une législation douanière pouvant avoir pour effet très problématique de grever le pain de 1 centime par kilogramme ¹, leur conscience s'effarouche, leur susceptibilité s'émeut et ils réclament bien haut le pain à bon marché, comme constituant un de ces droits du peuple auxquels aucune main sacrilège ne doit attenter. Et ils ne voient pas que, par le seul fait de la boulangerie, le pain est majoré de 12 centimes par kilogramme, et qu'aujourd'hui sous le régime de la liberté, ils l'achètent avec un supplément de 16,75 pour 100 sur le prix où ils l'auraient payé sous le régime de la taxe officielle ².

Enfin voilà ce qui fait apparaître cette situation sous un aspect peut-être encore plus saisissant : sous le régime restreint, le prix du kilogramme de pain a toujours été inférieur à celui du kilogramme de farine de première qualité ; au contraire, depuis que la boulangerie est libre, et malgré les effets d'une concurrence provenant d'un plus grand nombre de fours, le prix du kilogramme de pain a toujours été supérieur à celui du kilogramme de farine.

Pendant toute cette année 1888, les cours de la farine ont varié, en s'élevant toujours de 33 à 40 francs les 100 kilogrammes. A ces prix, les boulangers qui ont vendu en moyenne le pain 0 fr. 40 le kilogramme ³, ont prélevé une bonification qui a varié elle-même en sens inverse de 20 fr. 25 à 14 francs. En prenant les moyennes

¹ Mathématiquement, d'après la déclaration même du président de la Chambre syndicale des grains et farines de Paris devant la Commission du Sénat, une surtaxe douanière de 2 francs par quintal de blé doit se traduire par une augmentation sur le pain d'un 1/2 centime par kilogramme.

² Ce supplément de 16,75 pour 100 s'obtient en appliquant au prix moyen de 0 fr. 40 le kilogramme de pain la différence entre la bonification actuelle de 15 fr. 92 et l'ancienne bonification de 7 francs.

³ Dans les quartiers riches, et sans qu'on puisse expliquer cette différence, les boulangers ont vendu successivement les uns 0 fr. 375 et 0 fr. 40 le kilogramme de pain et les autres 0 fr. 40 et 0 fr. 425. Les augmentations s'étant produites en juillet et août, on peut évaluer approximativement à 0 fr. 40 le cours moyen du pain dans les quartiers bourgeois en 1888.

des prix des farines et des bonifications, nous arrivons en 1888 à une bonification moyenne de 17 fr. 12 pour un cours moyen de 36 fr. 50 pour la farine. Il en résulte que le pain s'est vendu avec une majoration de 46,90 pour 100 sur le cours de la farine. Est-il admissible que, sur un aliment de première nécessité, comme le pain, le bénéfice brut, réalisé sur la matière première, puisse être de 47 pour 100? Cette considération provoque d'elle-même une autre question : quel est donc, dans ces conditions, le bénéfice net des boulangers?

La détermination des bénéfices net des boulangers est une question des plus délicates à laquelle il est impossible de répondre catégoriquement. Ces bénéfices d'ailleurs sont essentiellement variables en raison du capital initial engagé, du montant du loyer, du nombre de personnes composant la famille, du nombre d'ouvriers, de l'importance de la clientèle et aussi de l'habileté professionnelle et de l'aptitude commerciale du patron. Assurément, il serait à désirer, dans l'intérêt du peuple comme dans celui de la consommation en général, que les bénéfices nets se rapprochant de très près des bénéfices bruts, le pain ne fût ainsi grevé que des moindres frais possibles. Mais on peut affirmer qu'il n'en est pas ainsi; les bénéfices nets sont relativement minimes par rapport aux bénéfices bruts. Il y a cependant lieu de reconnaître qu'un certain nombre de maisons font fortune; mais, en regard de celles qui prospèrent, que de faillites à enregistrer! Elles sont malheureusement fort nombreuses.

La modicité des bénéfices nets réalisés sur le pain usuel et réglementaire de 4 livres a poussé les boulangers à chercher une voie plus rémunératrice : ils l'ont trouvée dans la fabrication des pains de fantaisie et dans la pâtisserie. La pâtisserie, comme toutes les industries de luxe alimentées par la gourmandise humaine, est avantageuse; et quant aux pains de fantaisie, dont le développement répond si bien aux exigences des estomacs modernes et au luxe de table toujours croissant, ils sont l'objet d'un profit important, puisqu'ils sont dispensés de toute justification du poids annoncé, poids qu'ils n'atteignent jamais. Enfin le pain de 4 livres lui-même, quoique assujéti au poids, ne pèse pas 4 livres; aussi tous les clients qui reçoivent le pain à domicile, ou qui, allant le chercher eux-mêmes, ne le font pas peser et n'exigent pas un morceau pour former l'appoint complémentaire des 4 livres, laissent profiter les boulangers d'une notable différence de poids, constituant le plus net de leurs bénéfices annuels.

En nous appuyant sur les cours des farines et du pain en 1888, nous avons recherché ce qu'un boulanger sérieux, ayant un éta-

blissement moyen qu'il dirige avec compétence, et dont la famille serait composée de quatre personnes, avait pu approximativement gagner cette année, tous frais payés tant pour son commerce que pour le logement, la nourriture et l'entretien de sa famille. Les comptes se traduiraient par un profit net n'atteignant pas 2000 francs ¹. Mais ce résultat, qui nécessairement ne s'appuie

¹ Compte d'une boulangerie moyenne en 1888. — Essai approximatif.

On suppose que le loyer est de 4000 francs et que la famille se compose de quatre personnes.

RECETTES

La maison traite 2 sacs 1/2 de farine par jour (quantité moyenne démontrée plus haut), ou, à 157 kil. par sac, 392 kil. 1/2; ce qui se traduit, à 135 kil. de pain par 100 kil. de farine, par 529 kil. 875 gr. de pain, lesquels, à 0 fr. 40 le kil. (prix moyen du pain pendant l'année 1888), produisent 211 fr. 95, qui, multipliés par 365 jours, donnent pour toute l'année 77,361^r 75

DÉPENSES

1^o *Frais généraux.*

Intérêt du capital engagé pour l'achat du fonds et l'installation.	1,500	»	
Loyer.	4,000	»	
Patente, impôts divers et assurances.	500	»	
Chauffage et éclairage.	500	»	
Nourriture et entretien d'une famille de 4 personnes.	4,000	»	
Gages et nourriture d'une domestique.	1,000	»	
Entretien, menus frais, dépenses imprévues, pertes, soit.	500	»	
Total des frais généraux.	12,000	»	12,000 »

2^o *Frais de fabrication.*

Achat de farine : 912 sacs 1/2 de 157 kil. (2 sacs 1/2 × 365 jours) à 57 francs (moyenne des prix de 1888).	52,012	50	
Trois ouvriers (soit en moyenne à 57 fr. par semaine, l'aide étant un peu moins payé que le brigadier) 3 × 57 = 171 fr. 171 × 52 semaines = pour l'année.	8,892	»	
À chaque ouvrier 1 kil. de pain par jour et 0 fr. 20 de vin.	691	»	
Combustible pour la cuisson, déduction faite de la braise.	900	»	
Port de pain en ville, à 2 fr. par jour.	730	»	
Eclairage, blanchissage, entretien, pertes, soit 1 fr. par jour.	365	»	
Total des frais de fabrication.	63,590	50	63,590 50
Total général des frais.	75,590	50	75,590 ^r 50
Différence ou bénéfice net.			1,771 ^r 25

que sur un débit de pain d'un poids rigoureusement exact, est assurément très inférieur à la vérité, puisque les principaux bénéficiaires, ceux alors qui échappent à toute évaluation, proviennent, comme nous venons de le dire, du défaut de poids, de la vente des pains de fantaisie et de la fabrication de la pâtisserie.

LA VIANDE

Comme pour le pain, une des principales raisons qui ont créé et augmenté l'immense écart constaté entre les prix de la viande sur pied et ceux de la viande à l'étal est le trop grand nombre des bouchers. Ainsi que les boulangers, ils se sont accrus dans une proportion beaucoup plus grande que la population parisienne, et leur puissante confrérie compte maintenant presque autant de membres que celle des boulangers, puisqu'au commencement de l'année 1888 ils paraissaient être 1728¹. La concurrence, nous l'avons vu, n'allume pas la guerre dans l'armée des boulangers; leur excès de nombre au contraire leur fait contracter un pacte indissoluble pour maintenir ou surélever les cours. Il en est de même des bouchers. Quoique beaucoup appartiennent à la race israélite, ils ont su retenir la vérité de cette parole évangélique que toute maison divisée contre elle-même tombera; aussi sont-ils tous étroitement unis, non plus seulement pour défendre et assurer leur existence, mais en vue d'exploiter la clientèle: c'est leur manière de fortifier leur maison qu'on devrait plutôt appeler une place forte solidement gardée. Étant en nombre excessif par rapport à ce qu'exigerait un organisme commercial bien constitué, ils imposent à la population, par la majoration des prix, la lourde charge d'entretenir et d'enrichir leur importante corporation. Aussi une bonne boucherie moyenne ne débite-t-elle que trois bœufs par semaine en été et quatre ou cinq en hiver, un veau par jour, trois moutons par jour en été et quatre ou cinq en hiver. Cette vente insuffisante par rapport au chiffre des frais a pour résultat direct de maintenir les cours à un taux trop élevé.

Ce chiffre de frais a suivi la loi commune se traduisant par cette expression vulgaire que *la vie a beaucoup renchéri*. Il a donc considérablement augmenté. Il atteint, pour une boucherie moyenne, près de 20 000 francs par an. Cette somme est absorbée par l'intérêt du capital engagé, par la nourriture et l'entretien de la famille, par les impôts qui, depuis quarante ans, ont passé de 150 à 400 francs pour les établissements du centre de Paris et de 80 à 150 francs pour ceux de la banlieue, par le loyer qui, depuis

¹ Chiffre résultant du Dictionnaire de Botin.

la même époque, a progressé de 1500 à 3500 francs ou 4000 francs pour les boucheries du centre et de 800 à 1500 francs pour celles de banlieue, par les gages et la nourriture de 3, 4 ou 5 garçons, d'une domestique et souvent d'une teneuse de livres, par les frais afférents à un cheval et à une voiture, par le blanchissage, l'éclairage, l'entretien du matériel, et enfin par les pertes et les dépenses imprévues.

Mais ce qui grève lourdement le prix de la viande à l'étal, ce sont les profits réalisés par les intermédiaires. Entre l'éleveur et le boucher s'interpose une légion de courtiers qui tous exigent que leur métier non seulement les fasse vivre, mais encore les enrichisse rapidement. Le plus fréquemment, le bétail est acheté, soit sur les foires, soit chez les cultivateurs, par des marchands qui l'expédient à la Villette, à l'adresse d'un commissionnaire¹; celui-ci le fait débarquer et placer dans les travées du marché, et le vend à l'amiable et à vue d'œil, sans pesée ni contrôle, à un *chevillard*; ce dernier l'envoie à l'abattoir, le fait abattre et le revend au boucher. Trois catégories d'intermédiaires, tous ayant à leur service un assez nombreux personnel, tous menant une vie large et dispendieuse, et tous faisant fortune, ont donc conquis droit de cité entre le producteur et le boucher. Et comme les ventes se concluent la main dans la main, à demi-voix et même suivant un langage spécial, il est facile de comprendre que toutes ces transactions, ourdies entre gens ayant les mêmes intérêts, tournent forcément au détriment simultané de l'éleveur et du consommateur².

Il serait difficile d'évaluer même approximativement les bénéfices réalisés par tous ces courtiers. Ceux des marchands expéditeurs et ceux des chevillards échappent à toute investigation, car les uns et les autres sont de véritables commerçants achetant et revendant à des prix variant sans cesse; la prospérité de leurs affaires est en raison directe de leur plus ou moins grande habileté. Les commissionnaires jouent plutôt le rôle d'intermédiaires proprement dits. Leurs profits avoués, résultant de droits fixes perçus sur la vente des animaux, paraissent assez modérés³; mais ces profits

¹ Exceptionnellement le bétail est adressé en wagon complet directement par l'éleveur à un commissionnaire de la Villette.

² Les marchés entre commissionnaires et chevillards sont entourés d'un tel mystère, qu'un propriétaire, présent lui-même à la vente de ses animaux, ne peut suivre les débats du prix; ce n'est qu'après que toutes les poignées de main et gestes conventionnels ont été échangés, et quand l'affaire a été définitivement conclue, qu'il peut en apprendre le résultat de la bouche de son commissionnaire.

³ Un commissionnaire perçoit par tête de bétail pour son compte personnel une commission de 5 francs, un droit de débarquement et de con-

se répètent sur un si grand nombre de têtes par semaine, que leurs fortunes s'édifient promptement : c'est un fait incontestable.

Les chevillards, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de 230 en 1887¹, sont principalement les maîtres du marché; ils s'y présentent en effet en qualité d'acheteurs en face de vendeurs, qui, n'étant rétribués que par des droits fixes, n'ont d'autre intérêt de bien vendre que celui de conserver leur clientèle; mais cette clientèle, composée de cultivateurs et de marchands de province peut être facilement enjôlée : aux campagnards, ignorant comment les choses se passent, on écrit que la vente a été mauvaise, que l'arrivée était trop considérable et pour preuve on cite le nombre des bêtes invendues. Aux marchands, dont les animaux sont généralement mieux vendus, on donne l'avis d'acheter la semaine suivante à meilleur compte, ce qu'ils s'empressent de faire au détriment de la culture. Cette organisation a pour effet d'altérer le principe même de toute vente équitable et régulière, où les deux parties contractantes devraient avoir le même intérêt, l'une à acheter, l'autre à vendre; pour y remédier, il faudrait donc que les propriétaires vinsent eux-mêmes débattre avec les chevillards les conditions du marché, ce qu'il ne leur est pas loisible de faire. Les chevillards, gens audacieux et rusés, se sentent si bien maîtres de la situation qu'ils en usent et en abusent : ils s'entendent pour déprimer les cours de la viande sur pied et s'assurer ainsi une marge de bénéfices plus large vis-à-vis des bouchers. On pourrait croire toutefois, qu'étant obligés d'approvisionner la boucherie de Paris, ils soient astreints, à certains jours où les arrivages moins nombreux répondraient à peine aux besoins de la place, à se disputer entre eux une marchandise que sa rareté renchérirait. Il n'en est rien; et comme ils tiennent avant tout à dominer les cours, voici, en pareil cas, le stratagème qu'ils emploient : ils se gardent bien, comme d'habitude, d'acheter toutes les bêtes présentes, de manière qu'on puisse afficher dans les cotes qu'il y a eu un *renvoi* d'un nombre assez sérieux d'animaux, nombre d'ailleurs qui est toujours en partie formé par un bétail étique, malade et de dernier ordre. Mais ils télégraphient immédiatement à certains marchands de province, avec lesquels ils ont des relations intéressées, de faire de suite d'importants envois. De la sorte, les éleveurs ont contre

duite de 1 franc et un droit de plaçage de 0 fr. 15, soit en tout une somme de 6 fr. 15. Mais si l'animal n'est pas vendu le jour de son arrivée, il le rentre dans ses écuries pour le présenter au marché suivant et il réclame de ce chef de nouveaux frais à l'expéditeur.

¹ Ce chiffre de 230 ressort du rapport de la préfecture de la Seine sur les consommations de Paris en 1887.

eux toutes les mauvaises chances et ne peuvent que bien exceptionnellement profiter des bonnes. C'est ainsi que tout est puissamment combiné contre le producteur et le consommateur.

Ces graves abus, connus depuis longtemps n'en persistent pas moins au grand jour et avec la même intensité. Ils ont été, il y a une douzaine d'années environ, l'objet d'une étude consciencieuse faite par la Société des agriculteurs de France. Un mémoire très complet fut alors adressé au Conseil municipal : on y signalait l'organisation défectueuse du marché, et on y indiquait, dans un esprit large, faisant à chacun une part équitable, les réformes à poursuivre. Entre autres choses, et pour assurer notamment la publicité et la loyauté des transactions, on demandait que tous les animaux fussent pesés à leur entrée à la Villette, que leur poids fût notifié à tous les acheteurs par une étiquette fixée aux cornes et qu'ils fussent adjugés aux enchères publiques. Une thèse aussi juste ne pouvait être que favorablement appréciée. Aussi l'assemblée municipale accueillit-elle d'abord avec empressement les idées qui lui étaient suggérées. Mais quand il fut question d'étudier les moyens pratiques de réaliser quelques points du programme, elle se heurta à une opposition formidable soulevée par tous les intéressés au maintien de l'état actuel, et son bon vouloir fut ainsi subitement paralysé. Il faut bien qu'on le sache : tous ceux qui exploitent le marché à leur profit ont fait de la Villette une forteresse inexpugnable capable de résister à beaucoup d'assauts. Mais, puisque la place est imprenable, il faut la tourner et passer outre. Nous verrons plus loin le moyen pratique d'y échapper.

Enfin la série des intermédiaires se couronne par un dernier qui ne doit pas être passé sous silence : celui-là est impersonnel par nature et impitoyable dans ses revendications : c'est la Ville de Paris. Le tribut qu'elle prélève sur la consommation de la viande de boucherie proprement dite ne s'élève pas à moins de 21 millions et demi par an. Il a été en 1887 de 21 450 040 fr. 99, ce qui, pour une consommation de 159 493 150 kilog. de viande, se traduit par une perception de 0 fr. 134/4 par kilog.¹. Le même

¹ Ces chiffres de 21 450 040 fr. 99 et de 159 493 150 kilog. ressortent du compte général de la Ville de Paris pour 1887, le dernier publié — 2^e partie. Développements.

La somme de 21 450 040 fr. 99, peut se décomposer en trois catégories de droits :

1^o *Droits d'octroi.* — 8 fr. 85 plus un décime, ou 9 fr. 735, par 100 kilog. pour les viandes provenant des abattoirs; 10 fr. 55 plus un décime, ou 11 fr. 605, pour les viandes provenant de l'extérieur. Total pour 1887 : 45 771 842 fr. 87.

2^o *Droits perçus à la Villette et dans les halles et marchés.* — Droits de place

bœuf est de la part de la Ville l'objet de perceptions multiples. Les agents municipaux le suivent depuis son arrivée jusqu'au moment où il est vendu au détail, s'acharnant après leur proie qu'ils imposent vivante, agonisante, morte, entière et découpée. À peine, en effet, l'animal est-il débarqué qu'il est obligé de payer sa place au marché de la Villette, ce dont il se passerait bien, car elle marque pour lui la dernière étape de sa vie; les places valent 3 francs, plus cher que celles de certains théâtres où l'on va chercher le plaisir et la distraction. Si, en outre, il n'a pas toujours à acquitter un droit de séjour, il en doit un pour son abattage, un pour le lavage de ses intestins, un parfois pour la fonte de son suif, et un pour son entrée dans Paris (octroi), sans compter souvent, suivant sa destination finale, des taxes aux Halles centrales et dans les différents marchés.

Mais le renchérissement des prix supporté par le consommateur ne dérive pas seulement de l'excès de nombre des bouchers, des frais trop considérables afférents à chaque maison de vente et de la cupidité des divers groupes d'intermédiaires interposés entre les éleveurs et les bouchers, elle provient encore des bénéfices exagérés réalisés par ces derniers. La rapidité des fortunes faites par les bouchers n'est un mystère pour personne. Les juifs, qui ont un tact tout particulier pour discerner les métiers lucratifs et pour s'y adonner avec l'intelligence pratique qui distingue leur race, ont depuis longtemps adopté cette profession pour une des leurs, et

à la Villette : 3 francs par bœuf, 1 franc par veau, 0 fr. 30 par mouton. — Droits de séjour à la Villette : 0 fr. 50 par bœuf, 0 fr. 20 par veau et 0 fr. 05 par mouton. — Droits d'abri au marché de l'abattoir général et aux Halles centrales : 2 fr. 10 par 100 kilog. — Places de boucherie dans certains marchés de quartier : 1 fr. 50 par place. Total pour 1887 : 2 998 032 fr. 64.

3^o *Droits d'abattage et autres perçus dans les abattoirs généraux.* — Viande de boucherie : 2 francs par 100 kilog. — Suifs fondus : 1 franc par 100 kilog. — Lavage des tripées : 0 fr. 40 par tripée. Total pour 1887 : 2 680 165 fr. 48.

Encore n'avons-nous pas cru devoir comprendre dans le chiffre total de 21 450 040 fr. 99, les profits importants que tire la Ville des locations consenties à la Villette et dans les abattoirs et des droits de place occupés par des bouchers détaillants dans de nombreux marchés. — (Locations dans les bouveries, à 3 francs par travée et par jour, location des buvettes de la régie de locaux, resserres, bureaux, ensemble : 14 666 fr. 67. — Location des échaudoirs dans les abattoirs : 155 595 fr. 35. — Droits de place perçus à titre de journées d'occupation dans la plupart des marchés de quartier et droits touchés dans les marchés concédés; les écritures ne permettent pas pour ces derniers droits de distinguer les sommes afférentes au commerce de la boucherie.) Il y a pourtant lieu de reconnaître que les bénéficiaires de toutes ces locations et droits de place sont obligés de se récupérer sur leurs clients, par la majoration du prix de la viande, des sommes qu'ils acquittent entre les mains des agents municipaux.

ce n'est pas seulement en Alsace-Lorraine, où presque tous les marchands de bestiaux sont encore juifs à l'heure qu'il est, mais c'est presque partout que, parmi les marchands, courtiers, commissionnaires et bouchers, on trouve une forte proportion d'enfants d'Israël. La raison en est toute simple : la boucherie est avantageuse, elle comporte des débouchés presque assurés, peu de risques à courir et peu de connaissances techniques à acquérir.

Le cours du bétail vient-il à hausser, on élève ses prix; vient-il à baisser, on les maintient; ce procédé, qui fait profiter des bonnes chances et assure contre les mauvaises, s'est affirmé avec impudence dans ces dernières années, où, malgré l'effondrement des cours de la viande sur pied, la boucherie parisienne a maintenu ses anciens prix vis-à-vis de sa clientèle bourgeoise. L'aveu de ses gros bénéfices ressort d'ailleurs de quelques concessions importantes faites à certains établissements d'enseignement : les directeurs, bien renseignés sur la situation, ont imposé aux fournisseurs, sur des prix relativement modérés, de sérieux rabais auxquels était subordonnée la continuation des entreprises ¹. L'institution *du sou par franc* en faveur des chefs et cuisinières, dont l'usage constant est devenu une règle absolue, ne démontre-t-elle pas par elle-même que le commerce vend aux prix qu'il veut, puisqu'il peut à son gré se récupérer sur le client de cette majoration de 5 pour 100?

Quant à la détermination, même approximative, des bénéfices réalisés par la boucherie soit dans l'année, soit même sur un animal, elle semble à peu près impossible ². L'essai pourrait être tenté pour les boucheries de campagne de certains pays où, exception faite du filet, tous les morceaux d'un bœuf se vendent à peu près le même prix. Mais à Paris, où il y a maintenant presque autant de prix que de morceaux, où le succès d'une maison dépend surtout du quartier où elle est située, de l'importance et de la nature de sa clientèle, il serait imprudent d'avancer des chiffres qui reposeraient sur des éléments aussi variables. Constatons seulement qu'une tendance manifeste s'accuse dans le sens du développement des grandes maisons au détriment des petites; c'est d'un intérêt bien entendu de la part de celles qui peuvent le faire, car l'accroissement de la clientèle, en regard des frais généraux qui sont loin d'augmenter dans la même proportion, est une source assurée de profits sérieux.

¹ Nous pourrions citer un collège où le dernier rabais consenti par l'entrepreneur a été de 0 fr. 30 par kilogramme.

² Un compte des bénéfices réalisés sur un bœuf a été récemment publié : il ne nous a pas paru concluant.

Il est donc démontré que l'exagération des cours de la viande provient du fait du commerce; mais il serait injuste de lui en imputer toute la responsabilité, et, pour faire à chacun la part qui lui est due, il y a lieu, en terminant, de reconnaître que les consommateurs ont en partie provoqué cet état de choses. La classe bourgeoise a pris l'habitude de ne manger que des morceaux de choix : son exemple a été suivi non seulement par la classe moyenne, mais aussi dans une certaine mesure par la classe ouvrière, les établissements et les collèges; l'armée elle-même se montre souvent difficile. Ce fait doit être attribué au raffinement des mœurs et à l'extension de la vie confortable dans tous les milieux sociaux. Les bas morceaux sont délaissés, comme l'est le pain bis ou de deuxième qualité, souvent meilleur et plus nourrissant que le pain blanc : gourmandise ou préjugé, ce courant s'est accentué et imposé. Qu'en résulte-t-il? Les bouchers, ne sachant que faire de leur basse boucherie, la revendent, à des prix souvent infimes, à la criée ou à leurs confrères de banlieue. Ceux-ci ne peuvent pas toujours l'écouler entièrement, et une grande perte de viande est alors quotidiennement constatée. On conçoit donc jusqu'à un certain point que les cours des parties recherchées soient obligés de compenser les prix inférieurs des quartiers de devant, dont on tire un parti insuffisant. Encore n'est-ce pas tout : dans certains arrondissements riches, les bouchers, n'ayant que de bonnes maisons à servir, hésitent, en raison de la dépréciation des bas morceaux, à acheter des animaux entiers en nombre suffisant pour approvisionner leur clientèle en viande de première catégorie : ils vont alors, suivant leur expression consacrée, *se rassortir*, c'est-à-dire qu'ils se dirigent vers les Halles, pour y acheter, à la criée ou au détail, des filets, aloyaux et gigots, que la concurrence les oblige alors fréquemment à payer assez cher. Que les morceaux de deuxième et de troisième catégorie reprennent faveur auprès du public, et peut-être, par contre-coup, une légère baisse pourrait-elle se faire sentir sur ceux de première catégorie ¹.

JULES LE CONTE.

La fin prochainement.

¹ *Moniteur des syndicats agricoles*, 1887 : *La Cherté de la viande*, article de M. Ameline de la Briselaine. Résumé d'une conversation entre l'auteur de l'article et M. Hour, l'un des premiers bouchers de Paris.

NADIA

SCÈNES RUSSES¹

XXVII

Dix-huit mois se sont passés. Le printemps, si étrange au bord de la Néva, si peu semblable au doux renouveau des poètes, annonçait son approche. Les rues étaient encore couvertes d'une neige épaisse, non plus blanche, mais terne et grisâtre, d'où s'échappait maint ruisseau. Bien que la journée eût été belle, l'âpre brise du soir soufflait avec violence, et les rares passants attardés dans les rues de Saint-Pétersbourg serraient contre eux leurs manteaux fourrés. De nombreux équipages s'alignaient pourtant devant une maison brillamment éclairée, située à peu près au milieu de la nouvelle Perspective. C'était la demeure d'Elena Michailovna; elle avait, quelques mois auparavant, épousé Boroffsky, et, pour la première fois depuis son mariage, elle ouvrait ses salons.

Comment l'altière grande dame s'était-elle décidée à une alliance qui paraissait au-dessous d'elle? Les circonstances l'y avaient amenée peu à peu, par degrés; c'est ainsi qu'arrivent presque toujours les choses invraisemblables. D'amour, il ne fut pas question. Ils étaient l'un et l'autre au-dessus d'une telle faiblesse. Tout au contraire, à partir de l'heure où elle avait donné à Boroffsky la lettre de Neradovitch, une sorte de mutuelle aversion avait régné entre eux; toutefois le souvenir de ce crime formait un lien qui semblait se fortifier à mesure que s'avançaient les débats. Boroffsky était souvent appelé à Saint-Pétersbourg pour ses affaires; jamais il ne manquait de faire visite à Elena, et leurs relations se resserraient insensiblement. Leurs voies avaient été différentes, mais avaient abouti au même résultat. Tous deux se sentaient seuls dans la vie, tous deux avaient une âpre ambition, tous deux étaient avides et envieux. Une femme ne peut parvenir si elle ne s'appuie sur un bras plus fort. Boroffsky parut à Elena un digne associé. Ses brillants débuts, son énergie, son activité, sa froide persévérance, rendaient le succès presque certain. Qu'était-il besoin de l'amour pour les unir? Sur les hauteurs qu'ils voulaient gravir ensemble soufflent des vents glacés, il y faut un pied sûr, un regard vigilant.

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 décembre 1888, 10 et 25 janvier, 10 et 25 février 1889.

Boroffsky avait les mêmes pensées. Le souvenir de Nadia, les reproches mal étouffés de sa conscience, avaient desséché son cœur. Sa vie n'avait désormais qu'un but, le soin de sa carrière. La découverte des complots nihilistes avait attiré sur lui l'attention, mais ses premiers protecteurs étaient morts; il n'avait aucun appui réel dans les hautes sphères, les relations d'Elena pouvaient lui être utiles.

Elles le furent en effet. Par son influence, il fut nommé à Saint-Pétersbourg. Le mariage eut lieu peu après. On en causa dans le grand monde, plus d'une observation médiocrement flatteuse fut rapportée aux nouveaux époux. Elena ne s'effraya point, elle savait que la malignité se lasse vite, ou plutôt change d'objet dès qu'une nouvelle proie lui est offerte, ce qui d'habitude ne tarde guère.

Vêtue d'une robe de satin blanc, une branche de géranium dans les cheveux, elle avait ce soir-là l'air un peu hautain sous lequel une femme du monde cache son inquiétude. Quel rang lui ferait prendre cette première soirée? Quels hôtes répondraient à son invitation?

Il était dix heures. Quelques personnes arrivaient déjà : bureaucrates désireux de ne point se retirer tard, mères pourvues de filles laides, jeunes gens raides et gourmés, collés dans les portes. Elena causait avec un diplomate allemand, Boroffsky avec un vieux général. Jenny n'était point là. En dépit de l'atmosphère chaude et parfumée, quelque chose de glacial se répandait dans l'air.

D'autres invités furent annoncés : le comte Boris Sokolnitzky et sa jeune femme, récemment revenus de leur voyage de noces, un vicomte français, grand voyageur et chaleureux ami des Russes, des généraux, des conseillers, etc. Les salons commençaient à s'emplier. Les valets de pied faisaient circuler les plateaux; une foule de dames, en brillantes toilettes, se tenaient debout, causant entre elles, tandis que les hommes, rangés devant les fenêtres, semblaient se demander avec mélancolie ce qu'ils faisaient là. Quelques parties de whist s'étaient organisées. L'ennui cependant répandait partout ses émanations subtiles, sauf dans le coin du salon où s'était installé le jeune Français.

— Eh bien, messieurs, commença-t-il, voici encore un grand procès politique.

— Quelques sacripants bons à pendre, répliqua le comte Boris en haussant les épaules.

— Je vous demande pardon. Ils sont au moins quarante, et parmi eux la plus jolie personne que j'aie jamais vue, M^{lle} Nadia Olsheffsky. Les juges en perdent la tête. Pauvre fille! elle a pourtant passé dix-huit mois sous les verrous.

— Elle est en vérité charmante, dit le général. Que voulez-vous? Une jolie femme reste jolie, même sur le banc des accusés.

— Mais vous la connaissez, je crois? s'écria Boris s'adressant à Boroffsky. Pour moi, je l'avoue sans honte.

— Quand on pense, reprit avec horreur un vieux magistrat, que de telles gens s'introduisent dans la meilleure société!

— C'est très amusant, au contraire, riposta Boris.

— Prenez garde, dit le vicomte, les révolutions les plus dange-reuses commencent par les femmes.

— Avez-vous assisté à l'audience? demanda Boris à Boroffsky.

— Non, j'étais occupé ailleurs.

— Ces nihilistes font des progrès effrayants; ils bravent la police.

— En France, ils auraient été vite réprimés, reprit le vicomte. Je veux dire autrefois, quand nous avions un gouvernement. Depuis que des intrus sont aux affaires...

— Oui, répondit Boris, votre république est une jolie chose : de l'Offenbach avec une sauce au pétrole.

A quelques pas, un groupe s'était formé autour de la sprituelle prin-cesse Zénaïde Starabielska. Là, encore, il était question du procès.

— Je vous assure, disait la princesse à un officier tout chamarré de décorations, qu'on ne peut s'empêcher d'avoir grande compas-sion de ces malheureux.

— Qui cela *on*? des étudiants peut-être, ou des reporters.

— Non, vous et moi. Quand on songe à cette belle Nadia Olsheffsky, si réservée, si douce, comment ne pas s'étonner qu'elle soit coupable? N'est-il pas vrai, demanda-t-elle tout à coup, se tournant vers Boroffsky.

— Je n'en suis pas juge, répondit-il.

— Eh bien, pour moi, cette pauvre fille m'intéresse énormément. J'ai suivi le procès avec attention, je trouve qu'on aurait grand tort de la condamner. Le comte Sokolnitzky, à qui je parlais d'elle, et qui la connaît, pense tout à fait comme moi.

Boroffsky mordait ses lèvres jusqu'au sang.

En ce moment, la princesse aperçut le vieux comte, qui entrait au salon.

— Comme vous venez tard! s'écria-t-elle.

— Je sors du tribunal. J'ai voulu entendre le défenseur de la pauvre Nadia Olsheffsky. Toute la salle était émue.

— Vous voyez! dit la princesse à Boroffsky. C'est une mauvaise chose, croyez-moi. Il ne faut pas que les spectateurs et les juges eux-mêmes plaignent les coupables.

Boroffsky était pâle comme un spectre.

La conversation légère d'un salon ne pouvait rouler longtemps sur le même sujet. Le diplomate allemand rejoignit la princesse, et tous deux entamèrent une ingénieuse dissertation sur le dernier

opéra de Wagner. Elena, placée près des deux interlocuteurs, ne se sentit pas capable de prendre part à l'entretien. Le nom de Nadia, qu'elle venait tant de fois d'entendre, lui ôtait toute présence d'esprit. Quoi ! jusque dans sa propre maison, ce nom abhorré devait donc la poursuivre ! Sur le banc des accusés, confondue avec des misérables, sa rivale excitait encore la pitié !

La fraîche figure de Jenny apparut à l'entrée de la serre. Sa robe à demi-ouverte dégageait son cou d'une blancheur de neige ; une croix de diamant brillait sur son collier de velours noir ; deux roses thé ornaient ses cheveux. D'un rapide regard, elle parcourut tout le salon, puis, retourna auprès de ses compagnes, dont le joyeux essaim s'était réuni sous les massifs de verdure.

Qui cherchait-elle ? Sa jolie bouche avait une moue boudeuse ; elle n'avait pas aperçu Vladimir. Pourquoi ne venait-il point ? Elle avait pris tant de peine pour le faire inviter à cette fête ! Il lui avait fallu employer toute la diplomatie féminine, et recourir à son nouveau tuteur, le comte Sokolnitzky, proche parent d'Elena qui, grâce à sa haute situation, exerçait sur elle une grande influence. Le vieux seigneur, type accompli de l'ancienne noblesse russe, avait remplacé Pierre Koretzky, à la grande joie de Jenny et de Vladimir, qui connaissaient sa généreuse loyauté. Il avait en effet pris sa charmante pupille sous sa protection, et l'avait protégée contre les soupirants que patronnait sa belle-mère, sans même excepter son propre fils, le comte Boris. Instruit de l'amour de Vladimir, il s'était intéressé à ce roman naïf, et avait chaudement appuyé le jeune homme.

— Vous n'avez pas le droit d'empêcher Jenny d'être heureuse, vous qui ne l'aimez point, avait-il dit à Elena.

Les choses en étaient là un an auparavant. Disons-le toutefois à sa louange, Vladimir n'était pas à cette époque venu à Saint-Petersbourg uniquement pour se rapprocher de Jenny, mais aussi pour intercéder en faveur de son frère. Depuis l'arrestation de Nadia, Dmitri, sans perdre courage, avait multiplié les démarches, frappant à toutes les portes, ne se rebutant d'aucun refus. Partout, il se heurtait à d'invisibles obstacles. Le seul résultat de ses efforts avait été la défense de quitter Bialastolby, où il était placé sous la haute surveillance de la police.

Sokolnitzky avait promis de faire rapporter cette mesure, et il s'y employait activement, quand un télégramme funèbre avait rappelé tout à coup Vladimir. Sa mère était mourante ; il n'eut que le temps d'arriver pour recevoir son dernier soupir. Elle expirait en effet deux jours plus tard, courageuse et chrétienne comme elle l'avait été durant sa vie entière, bénissant ses fils, et prononçant le nom de Nadia, envers qui elle s'accusait d'avoir été injuste.

Depuis ce temps, Jenny n'avait pas revu Vladimir. Elle savait seulement qu'il avait été nommé maréchal de noblesse, et que Dmitri venait d'obtenir sa grâce. Tous deux se trouvaient depuis une semaine à Saint-Petersbourg, en compagnie de Feodor Tomiline. Elle tenait ces détails de son tuteur, chez qui Vladimir s'était présenté.

Il était plus de onze heures quand le jeune homme arriva enfin. Son visage portait la trace d'une violente émotion; lui aussi s'était attardé au tribunal. Aucune des personnes présentes chez Elena ne le connaissait; on le considéra curieusement quand il vint saluer la maîtresse de la maison; mais nul ne pouvait plus l'accuser de gaucherie provinciale; ses traits avaient perdu leur féminine douceur, une barbe noire leur donnait une expression virile. Elena elle-même fut obligée de s'avouer qu'une grande transformation s'était opérée en lui : l'adolescent était devenu un homme.

— Toute la jeunesse est avec Jenny dans la serre, lui dit-elle, répondant à la muette interrogation de son regard.

Il se hâta d'aller rejoindre Jenny. Cette rencontre était l'objet de tous ses vœux, il y rêvait depuis un an; mais, quand ils furent en présence, tous deux se bornèrent à se serrer la main, en échangeant d'insignifiantes paroles. Qu'eussent-ils, d'ailleurs, pu se dire devant les indifférents qui les entouraient?

Sokolnitzky entra dans la serre.

— Vous étiez au tribunal, dit-il à Vladimir, je vous ai aperçu il y a une heure; c'était horrible de voir là votre pauvre cousine!

Jenny ouvrit les oreilles.

— Mon émotion a été bien grande, continua le comte, en tirant le jeune homme à l'écart; le visage pâle de l'infortunée Nadia me hantera longtemps, je vous assure. Hélas! une année de réclusion dans une forteresse n'est pas chose plaisante.

Ces paroles remuèrent Vladimir. Il se sentit honteux d'être dans cette brillante réunion, l'âme toute remplie de rêves de bonheur.

Ils étaient retournés dans le grand salon.

— Je m'attendais à vous voir à la barre des témoins, reprit le comte. Votre déposition aurait peut-être sauvé Nadia.

— Ni mon frère ni moi n'avons été appelés.

— Comment Boroffsky ne vous a-t-il pas...?

Par une étrange coïncidence, Boroffsky se trouvait près d'eux. Il semblait qu'un démon vengeur le poussât sur le chemin de tous ceux qui parlaient de Nadia.

— Pourquoi n'avez-vous pas demandé le témoignage des frères Koretzky? lui demanda le comte.

— Vous oubliez que ce n'est pas mon affaire.

Ce mensonge lui coûta un effort surhumain. Il avait donné

les ordres les plus stricts pour empêcher cette intervention.

Jenny était dans une agitation extrême. Elle connaissait le motif du retard de Vladimir, et cessait de lui garder rancune. Mais le nom de Nadia, prononcé devant elle, avait réveillé la sympathie qui sommeillait dans son cœur, endormie par l'absence. Elle voulait connaître les détails du malheur qui avait frappé la pauvre fille. Vladimir cependant ne revint pas dans la serre. Il lui semblait qu'il n'avait pas en ce moment le droit d'être heureux. Les invités commençaient à se retirer; insensiblement, il se rapprocha du vestibule. Il allait franchir la porte, quand il se trouva en face de Jenny.

— Vous partez! lui demanda-t-elle. Attendez encore. Parlez-moi de Nadia.

Ils entrèrent dans le boudoir, maintenant désert, et s'assirent auprès d'une des tables de whist.

— Comment est-elle, la pauvre fille? reprit Jenny. Vous l'avez vue?

— Elle est d'une pâleur de cire. Ses yeux seuls sont aussi beaux qu'autrefois.

— Pauvre Nadia! que je la plains!

— Et si vous saviez comme elle est digne et courageuse. Pas une parole blessante, pas un reproche. Les autres accusés se montraient haineux, violents, quelques-uns essayaient d'être sarcastiques. Elle restait toujours douce et calme. Une sorte de paix céleste était répandue sur toute sa personne.

Emporté par son admiration, il devint éloquent. Les yeux de Jenny étaient humides.

— Et mon pauvre frère! il est deux fois plus à plaindre encore, reprit Vladimir. Il a passé la journée entière au tribunal avec Tomiline. Il aurait voulu s'avancer devant les juges, dire la vérité. Il ne le pouvait pas. Quelle horrible torture!

La tête appuyée sur sa main, Jenny cherchait à cacher ses larmes. Son cœur lui disait ce que Dmitri avait dû souffrir. Quant à Vladimir, il avait oublié le lieu où il se trouvait. Il ne voyait que la salle d'audience. Des bruits de voix, des rires, arrivaient de la pièce voisine, il ne les entendait pas.

— Vous si jeune, si heureuse, vous ne pouvez comprendre la situation de mon frère. Être près de celle qu'on aime, l'entendre accuser, accuser faussement, et ne pouvoir la défendre! C'est un supplice pire que la mort.

Ils se regardèrent en silence. La pensée leur vint que, eux aussi, pouvaient être séparés. La compassion pour le chagrin d'un autre les rapprocha plus étroitement. Ils se rappelèrent le temps déjà éloigné où ils se rencontraient à Nikolsky, si heureux, si pleins de confiance dans l'avenir!

— Je ne sais, Eugenia Alexandrovna, si vous partagez cette impression, reprit-il. Mais en ce moment, absorbés tous deux par le même intérêt, dont personne autour de nous ne prend souci, ne semble-t-il pas que nous soyons liés comme autrefois, à la campagne?

— Vous vous rappelez encore Nikolsky? demanda-t-elle en souriant.

— Je ne l'ai pas oublié une heure, pas une minute. C'est vous qui avez cessé de vous souvenir.

Une joie candide éclaira le visage de Jenny. L'égoïsme ingénu de son amour lui faisait oublier Nadia.

— Eh bien, vous vous cachez ici! dit tout à coup une voix derrière eux. Vous n'êtes pas brouillés, à ce que je vois.

C'était le vieux comte, qui les regardait avec un paternel sourire.

Vladimir tressaillit; son ancienne timidité lui revint. Il eût voulu poser au tuteur de Jenny la question décisive, les paroles lui manquaient. Le vieillard le railla doucement, jouit quelques instants de sa confusion, puis il prit la main de sa pupille, et la mit dans les siennes.

XXVIII

La nuit était froide, mais claire, étoilée. La brise de mer soufflait à peine; un transparent voile de brume s'étendait sur la ville endormie. Vladimir marchait d'un pas rapide, il était ivre de joie, et il eût voulu répandre sur la nature entière quelque chose de son bonheur. Au coin de la Liteinaïa un ivrogne attardé le heurta rudement, Vladimir ne se fâcha point; tout au contraire, il tira un billet de 10 roubles, et le glissa dans la main du vagabond.

Arrivé à l'hôtel, il n'eut cependant pas le courage d'avouer à son frère d'où il venait. Sa cravate blanche le trahit.

— Tu es allé chez cet homme? lui dit Dmitri d'un ton de reproche.

Vladimir n'osa répondre.

— Quelles nouvelles? demanda-t-il. Le jugement est rendu, n'est-ce pas?

— Elle est envoyée en Sibérie. Ils appellent cela une grâce!... Nous verrons... Demain, j'irai chez cette femme, cette Elena. Par son mari, elle pourra sans doute quelque chose.

Vladimir vit bien que, malgré l'heure avancée, son frère ne songeait pas à prendre du repos. Il donna l'ordre d'apporter le samovar.

— Oui, dit Tomiline, qui n'avait pas quitté Dmitri, restez avec votre frère. Il est fort, il est énergique, mais il y a des émotions qui tuent.

Dmitri ne les écoutait pas; il arpentait la chambre d'un pas fiévreux. De temps à autre, il s'approchait de la table, et prenait quelques gouttes de thé.

— Ainsi, elle n'a pu prouver son innocence? reprit Vladimir.

— Les charges contre elle étaient écrasantes, répondit Tomiline. Il était aisé de voir que les juges la condamnaient à regret, mais ils devaient appliquer la loi. Neradovitch a jusqu'au bout maintenu ses accusations avec une opiniâtreté farouche.

— En voilà un qui mériterait la potence!

— Il a été condamné à douze ans de travaux forcés. La sœur de Nadia et son mari doivent subir la même peine.

— Quelle était l'attitude des accusés?

— Neradovitch essayait de grandes phrases, mais sans produire aucun effet, tout cela est vieux maintenant, on l'a entendu tant de fois! Toumanoff tremblait de tous ses membres; Bruschkoff ne faisait que rire, se moquant des autres et de lui-même. Cela lui a réussi, car il s'est tiré d'affaire avec un an de prison.

— Et il n'a pas dit un mot en faveur de Nadia! Il savait bien que depuis longtemps elle avait rompu avec les nihilistes.

— Précisément, ils se vengeaient tous.

— C'est affreux! affreux! répondit Vladimir.

— Oui, mais le plus affreux peut-être, c'est l'acte de cet homme, qui ne nous a pas permis de nous porter comme témoins.

Ces mots arrivèrent à l'oreille de Dmitri.

— C'est ce même homme qui m'avait fait bannir de Saint-Pétersbourg! Se venger sur moi, c'est bien, il avait raison. Mais persécuter une pauvre fille!

Il leva les bras au ciel d'un geste de désespoir.

— Je sens que je deviens fou! J'ai pourtant besoin de toutes mes forces, car seul je puis quelque chose pour elle.

Ses yeux injectés de sang étaient fixes et sombres. Il porta la main à son front, mais cette main tremblait; il chancela comme un homme ivre, et tomba dans un fauteuil.

— Il faut vous mettre au lit, dit Tomiline. Vous n'avez pas fermé l'œil une heure depuis que vous avez quitté Bialastolby.

— Est-ce que je peux dormir?

Pour la seconde fois ses regards tombèrent sur la cravate blanche de Vladimir.

— La soirée a été brillante sans doute, car tu es rentré tard, dit-il d'un ton amer.

— Dmitri, répondit le jeune homme avec hésitation, tu ne sais pas... je n'ai pas encore pu t'apprendre... Jenny est ma fiancée depuis ce soir.

La colère de Dmitri tomba aussitôt.

— Ah! dit-il, c'est bien. Elle n'est pas coupable, la pauvre enfant, c'est une douce et chère fille. Pourquoi souffrirais-tu parce que ma vie est brisée? Pardonne-moi...

Le lendemain, Dmitri se présentait chez Elena. La jeune femme avait coutume de recevoir de quatre à six heures, dans un élégant boudoir, plein de futilités coûteuses, dont le savant désordre charmait les yeux. Des sièges de couleurs diverses, mais tous bas et confortables, semblaient inviter les hôtes à une causerie familière. Les visiteurs étaient presque toujours des hommes. Elena n'était plus la veuve rigide qui, malgré sa jeunesse, savait si bien tenir les admirateurs à distance. Depuis le naufrage de son amour, elle avait abandonné ses principes austères. Divers bruits circulaient sur elle. Était-ce envie ou malveillance? Ce jour-là, elle était à demi couchée sur une chaise longue de couleur sombre, qui faisait admirablement ressortir les ondulations gracieuses de sa robe, garnie de rubans et de dentelles; le bord de la jupe laissait entrevoir son petit pied, chaussé d'une mule de satin, et même le commencement d'une jambe fine, couverte d'un bas de soie brodé. Près d'elle, une table de bois de citronnier supportait un service à thé en vieux Saxe; quatre visiteurs : le comte Boris, un jeune général qui était la coqueluche des salons, un diplomate et un prince italien qu'elle avait connu à Nice, tenaient à la main des tasses pleines de la liqueur brûlante. L'entretien avait lieu en français.

— Z'estouno homo d'oune grande capacita politique, disait de Boroffsky le prince, qui parlait également mal plusieurs langues étrangères.

Le général, avec un imperceptible sourire, renchérit sur ce panegyrique. Puis, la conversation roula sur les félicités du mariage.

— L'amour est aveugle, quel dommage que la jalousie ne soit pas myope! Qu'en dites-vous, prince?

L'Italien passait pour avoir fait à Elena une cour fort assidue lorsqu'elle était à Nice.

— Il répondit sans se troubler que, dans son pays, « oune coup de couteau réglait admirablement toutes les discussions de famille. »

Un domestique parut. Il remit à Elena une carte sur un plateau d'argent. Boris, s'autorisant de sa parenté, se pencha pour lire le nom.

« Dmitri Alexandrovitch Koretzky. »

— Vous allez le recevoir, cousine?

— Oui, répondit Elena.

— Parbleu! se sera curieux à voir, pensa Boris.

Le général et le diplomate se retirèrent à l'entrée de Dmitri. Le prince tint bon, et aussi Boris, qui s'attendait à une scène intéressante. Son espoir ne se réalisa point. Elena reçut son visiteur avec une aisance parfaite, et Dmitri garda le calme d'un homme du monde. La conversation roula sur les lieux communs qui défraient habituellement les salons. Boris prit enfin congé, bientôt suivi de l'Italien. Elena et Dmitri restèrent seuls.

— Nous nous sommes séparés un peu en brouille, commençait-elle, mais nous sommes de si vieilles connaissances, que ces légers malentendus ne peuvent laisser de traces.

— Le passé n'existe plus pour moi, Elena Michailovna.

Ils ne s'entendaient point. Elle lui demandait d'oublier leur querelle pour l'amour de ce passé dont il ne voulait plus se souvenir.

— Vous me pardonnerez d'autant mieux, reprit-elle, jouant avec les bagues qui cernaient ses doigts, que la cause de ces dissentiments est aujourd'hui éteinte. Nous voici presque de la même famille. Je conviens que je n'avais pas rendu justice à votre frère. Il est charmant.

— Je me réjouis du bonheur de Vladimir. Mais je ne suis pas venu vous parler de lui.

— Vous me gardez rancune, je le vois, dit-elle. Moi, j'étais prête à vous tendre la main.

— Il ne s'agit plus de nos querelles. Une bien autre barrière s'élève entre nous, puis-je oublier que vous êtes la femme de celui... Vous n'ignorez sans doute pas le rôle que votre mari a joué en cette affaire?

Elle respira. Il ne se doutait point de son crime, et quant à la haine dont Boroffsky était l'objet, elle lui semblait presque douce. Ne cachait-elle pas un reste d'amour? Elle crut cependant devoir protester.

— C'est mon mari qui a réussi à obtenir votre grâce.

— Lui! C'est à lui que j'ai dû l'autorisation de revenir à Saint-Petersbourg?

— Oui, dit-elle, il s'est rendu à mes prières.

— Je vous remercie. J'ai pu du moins assister à ce jugement, *la* revoir une fois encore.

Il parlait avec une ironie amère. Un domestique entra, portant une lampe avec un abat-jour. Les rayons du soleil couchant éclairaient encore la ville. Le valet de chambre ferma soigneusement les épais rideaux de soie, et la pièce resta plongée dans une sorte de crépuscule doux et mystérieux.

— Je n'y suis pour personne, dit Elena au moment où le domestique se retirait.

— Puisque vous avez tant fait pour moi, reprit Dmitri, j'oserai vous demander davantage.

— Non, répondit-elle, pas maintenant, vous m'expliquerez cela plus tard. Je veux savoir d'abord ce que vous êtes devenu depuis si longtemps.

Les traits de Dmitri s'assombrirent.

— Cela vous sera pénible, ajouta-t-elle, et sa voix se fit douce comme une caresse; mais à qui confierez-vous vos chagrins sinon à une amie qui éprouve pour vous un intérêt si profond? Mettez-vous

là, dit-elle en lui désignant un siège tout près d'elle, et parlez-moi de votre pauvre mère. Je l'aimais, je la révérais...

— Ne me demandez pas de détails, je ne suis pas encore capable de vous en donner.

Elle n'insista pas, mais elle lui témoigna une sympathie si affectueuse, qu'il fut insensiblement amené à lui raconter sa vie. Pourquoi se fût-il armé de froideur? C'était d'elle que dépendait le sort de Nadia.

— Combien vous avez dû souffrir! s'écria-t-elle en lui tendant sa main blanche et fine, que cette fois il serra cordialement. Il commençait à croire qu'il ne lui avait pas fait justice quand, au fond de lui-même, il l'avait accusée de partager le crime de Boroffsky.

— Vous êtes bonne, Elena, reprit-il. Aussi vous ne laisserez pas s'accomplir cette horrible injustice.

— Je ne vous comprends pas.

— Vous avez une grande influence sur votre mari. Demandez-lui d'obtenir la grâce de Nadia.

Le visage d'Elena perdit son enchanteresse douceur. Ses traits devinrent rigides.

— Cela ne dépend pas de lui. Vous vous exagérez son pouvoir.

— L'empereur seul a le droit de grâce, je le sais. Mais votre mari a des amis puissants. Vous en avez fait l'épreuve. N'avez-vous pas déjà intercédé pour moi?

— Les circonstances étaient différentes. Vous aviez été banni sans raison.

— Nadia est-elle coupable? Vous savez mieux que personne...

— Je ne sais rien. Je n'ai pas suivi les débats, et je la connaissais trop peu pour me former une opinion.

— Vous ne la connaissiez pas?...

— Non. Pourquoi irais-je me mêler de cette affaire? Vous avez longtemps attendu, vous, pour y prendre intérêt.

— Moi! s'écria-t-il, moi! Quand je suis resté ici des mois entiers, tourmentant, suppliant les ministres, les avocats, les juges; c'est pour cela que votre mari m'a fait bannir. Oh! qu'il a bien su assouvir sa haine! Et vous, qui me parliez tout à l'heure de votre sympathie, vous savez mon amour pour Nadia, vous savez que votre mari peut la sauver. Pourquoi la persécutez-vous?

— Pourquoi? répéta-t-elle d'un ton âpre. Pourquoi? C'est par elle que ma vie a été brisée, mon bonheur détruit. Et vous croyez que j'irai, moi, vous rendre votre fiancée?

Elle s'arrêta. Quelqu'un avait toussé légèrement. Elle se retourna et se trouva en présence de Nicolas Boroffsky. Depuis quand était-il là? Un pâle sourire errait sur ses lèvres minces; il demeurait immobile, jouissant de leur confusion.

— Je suis heureux de vous rencontrer, M. Koretzky, dit-il d'une voix glaciale, sans avancer d'un pas. J'ai à vous donner de bonnes nouvelles. Votre fiancée, — il appuya sur ce mot, — votre fiancée va être libre.

Son regard inquisiteur allait de Dmitri à Elena. Lut-il sur leur visage les sentiments que ses paroles avaient provoqués? Un éclair de triomphe brilla dans ses yeux. Il devinait qu'une rage impuissante remplissait le cœur de sa femme.

Dans le premier transport de sa joie, Dmitri fit un mouvement pour saisir la main de son ennemi. Le froid regard de Boroffsky le cloua sur place.

— Je vous suis reconnaissant, balbutia-t-il. C'est à vous que je dois cette faveur.

Que ces paroles exprimaient peu l'immense émotion qui débordait de son âme!

— Les débats ont prouvé que Nadia Olsheffsky a été seulement coupable d'imprudenc, reprit Boroffsky.

« Il vous a fallu du temps pour vous en apercevoir », fut sur le point de répondre Dmitri; mais il refint cette imprudente réplique, et se contenta de dire :

— Croyez néanmoins à toute ma gratitude.

— La cour, ajouta Boroffsky, avait déjà proposé d'adoucir la peine portée contre elle; j'ai profité de cette disposition pour engager les juges à solliciter sa grâce entière.

Elena s'aperçut que son silence devait paraître étrange. C'était avouer ce que peut-être son mari ignorait encore.

— Je suis heureuse de cette faveur, dit-elle avec une douceur étudiée, heureuse surtout qu'elle ait été obtenue par vous, mon ami.

Dmitri n'avait plus qu'à se retirer. Il sentait autour de lui l'atmosphère lourde et chargée de tempête; il devinait qu'une explication orageuse allait avoir lieu entre Elena et son mari; il comprenait que la transformation soudaine de Boroffsky n'était pas due à sa tendresse pour sa femme : elle avait sa source dans des circonstances qui l'atteignaient au vif de son honneur.

Dès que la porte se fut refermée sur Dmitri, Elena se leva, toute pâle de colère :

— Pourquoi cette comédie?

— Vous vous trompez, ce n'en est pas une. Vous avez intercédé pour Dmitri Alexandrovitch, vous m'avez fait obtenir son rappel. En lui rendant sa fiancée, je complète votre œuvre, et je mérite votre gratitude.

— Vos sentiments ont changé d'une manière bien subite, vous n'avez pas toujours été si convaincu de l'innocence de cette fille.

Boroffsky la regarda. Ce regard valait un discours. Il se dirigea

vers la porte, et poussa le verrou, puis il ouvrit les rideaux de la fenêtre; le soleil se couchait dans un nuage de pourpre.

— Excusez-moi, dit-il; notre conversation promet d'être intéressante, et je déteste cette lumière douteuse. C'est un goût étrange d'avoir une lampe quand il fait encore jour.

Il croisa les bras sur sa poitrine, et se tint devant elle.

— Il vous plaît de m'accuser d'inconséquence, reprit-il. Si cela vous intéresse, je vous expliquerai ma conduite. Nadia Olsheffsky a suffisamment expié le crime de s'être rencontrée sur notre chemin. Quelles qu'aient été notre haine et notre soif de vengeance, elles sont assouvies maintenant.

Jamais il n'avait parlé d'elle et de lui-même avec cette brutale franchise. Elena resta un moment écrasée sous le mépris de l'homme qui était son complice.

— Je juge inutile de donner à l'opinion publique le droit de taxer d'injustice nos tribunaux et nos magistrats. Ce que j'ai entendu hier au soir me suffit.

— Qu'importe le bavardage de gens qui oublient le lendemain ce qu'ils ont dit la veille! s'écria Elena. Je ne vous savais pas l'épiderme si sensible; est-ce votre nouvelle position qui amollit votre conscience?

Elle ne croyait pas toucher si juste. Plus Boroffsky s'avavançait sur la route des honneurs, plus aussi se perdait dans le lointain du passé le souvenir de sa passion pour Nadia; la crainte de compromettre sa situation lui faisait prêter l'oreille à la voix de la justice.

— En agissant de la sorte, je n'ai pas pensé à moi seul, reprit-il lentement, mais aussi à vous. La présence de Dmitri Alexandrovitch aurait pu vous devenir fâcheuse. Je prévoyais qu'il chercherait à vous voir, pour vous intéresser à sa fiancée. Son désir est rempli maintenant, il n'aura plus besoin de vous troubler.

Elena se mit à rire.

— Me feriez-vous l'honneur de devenir jaloux?

Il haussa les épaules.

— J'aurais le droit de l'être : je ne le suis pas. Mais ma femme ne doit pas donner prise à la médisance. Il ne me plaît donc pas que vous receviez M. Koretzky.

L'expression menaçante de ses yeux obligea la jeune femme à détourner les siens; elle essaya néanmoins de revendiquer son indépendance.

— Je recevrai qui bon me semblera, répliqua-t-elle.

— Je vous ferai observer que votre position et la mienne, — cause unique de l'association qui nous unit, — exigent une grande prudence. Une femme qui aspire à un rôle politique ne doit pas se

conduire en pensionnaire étourdie. Je ménage mes expressions ; je vous engage toutefois à y réfléchir, dans votre propre intérêt.

— Qu'entendez-vous par là ?

— L'épisode qui s'est passé à Nice. Dans une ville du Midi cette facile manière de comprendre l'existence est peut-être admise, elle ne le serait pas ici.

— Vous m'insultez ! s'écria-t-elle.

Boroffsky ne prêta nulle attention à cette apostrophe.

— J'ai à vous apprendre une nouvelle, ajouta-t-il. Votre ami — le prince Torre di Falco, je crois — va faire un riche mariage. Il épouse la fille d'un des princes de l'industrie. Vous ne le saviez pas ? Ces gens ne sont pas de notre monde.

— J'ai toujours pensé que c'était un aventurier, répondit Elena, qui jugea prudent de témoigner une dédaigneuse indifférence.

— C'est là votre avis ? Tant mieux. Il vous sera plus facile de ne pas encourager ses visites. Vous ferez bien de vous montrer à l'avenir plus exclusive dans le choix de vos amis, plus réservée, plus prudente. Comment avez-vous pu, par exemple, donner l'ordre de ne laisser entrer personne tant que M. Koretzky serait avec vous ?

— Vous interrogez les domestiques ?

— Je compte ne plus être obligé de le faire, répliqua-t-il en s'asseyant dans un fauteuil avec la tranquillité d'un homme qui se sent maître de la situation. Vous êtes une femme intelligente, vous comprendrez que cette explication, la première qui ait eu lieu entre nous, doit aussi être la dernière.

— Vous parlez comme à l'audience.

— Je crois être clair néanmoins.

— Et si je ne tenais pas compte de vos désirs ?

Boroffsky se leva et s'approcha d'elle.

— Je ne vous le conseille pas. Je ne suis pas un mari jaloux, mais vous portez mon nom, je ne vous permettrai pas de vous en faire un jeu. Si votre conduite n'est pas telle que j'ai le droit de l'attendre, nous nous séparerons, et le scandale de la rupture tombera sur vous. Combien de vos nobles amis vous resteraient, si je vous abandonnais aux langues venimeuses des gens de votre monde ? Vous m'avez plus d'une fois fait sentir que je suis un parvenu ; eh bien, je vous le dis, votre situation tomberait en poussière si je vous livrais à vous-même.

Il sortit, sans avoir un instant détourné d'elle son regard d'acier. Pour la première fois de sa vie, Elena se sentait domptée, vaincue. Son cœur était plein de haine pour ce mari qui la méprisait, l'union qu'elle avait contractée lui semblait insensée, odieuse, mais elle sentait son impuissance et son front se courbait sous la honte.

La générosité tardive de Boroffsky envers Nadia se trouva n'être en effet que de la prudence. Le comte Sokolnitzky et la princesse Starabielka avaient déjà intéressé l'impératrice à la cause de la prisonnière. Le jour même de Pâques, Nadia fut mise en liberté. Comment peindre la scène qui se passa entre elle et Dmitri? Son visage pâle, ses yeux obscurcis par les larmes la rendaient encore plus belle et plus chère à son fiancé, qu'elle ne lui avait paru le jour où ils avaient échangé leurs serments. Nadia toutefois avait dit vrai. Ces dix-huit mois de prison l'avaient rendue incapable de bonheur. Elle refusa d'entendre parler de mariage, il lui semblait qu'elle n'avait plus le droit d'être la femme de Dmitri. Pouvait-elle apporter dans sa vie autre chose que tristesse et ténèbres?

— Je ne suis plus de ce monde, lui dit-elle. On m'a fait grâce, il est vrai, mais je n'en ai pas moins été condamnée.

Un pareil argument ne pouvait toucher Dmitri. Que lui importait l'opinion? Il s'enfermerait avec elle dans la solitude, loin de cette société dont l'étroite prudence lui refusait une place. Elle se laissa enfin convaincre. Le mariage fut célébré le dimanche suivant, après l'heure des vêpres, dans l'église silencieuse et presque déserte. Le soir même ils partaient pour le Tyrol.

XIX

Plus de trois ans se sont écoulés. Par une brumeuse journée de septembre, un *isvotchik*, venant de la station, déposa un voyageur devant l'hôtel de Saint-Pétersbourg, dans le chef-lieu du district de C... Un homme à qui ses cheveux déjà gris donnaient l'apparence de l'âge mûr, remit ses bagages au porteur, et, suivant le domestique, monta d'un pas fatigué jusqu'au second étage.

A peine avait-il eu le temps de se débarrasser de la poussière du voyage, qu'un visiteur fut introduit. C'était notre ami Tomiline.

— Dmitri Alexandrovitch! enfin! s'écria-t-il.

Les deux hommes se serrèrent la main. A voir la robuste vieillesse de l'un, l'air fatigué de l'autre, jamais on n'eût pu croire qu'il y avait entre eux une différence d'âge de plus de trente ans.

— Vous nous revenez définitivement, je l'espère, reprit Tomiline.

Dmitri secoua la tête.

— A peine pour vingt-quatre heures. J'ai des affaires à régler avec Vladimir.

— Et votre fils? Vous ne l'avez pas amené?

— Non, il est trop délicat. Je l'ai laissé à Gènes, dans une famille où l'on a été bien bon pour sa pauvre mère. Je veux y retourner aussitôt que possible. Je suis toujours inquiet loin de mon enfant. C'est tout ce qui me reste en ce monde.

Nadia était morte depuis quelques mois. Elle s'était éteinte lentement, presque sans souffrir; les épreuves des années précédentes avaient usé en elle les ressorts de la vie. C'était en vain que Dmitri, dévoué tout entier à son unique amour, avait consulté les médecins les plus savants, passé les hivers dans les climats les plus doux. Un peu de force était pourtant revenue à Nadia, force trompeuse, comme la parure printanière dont le soleil d'automne revêt parfois les arbres. Un fils leur était né; la jeune mère avait eu l'indicible joie d'entourer le petit berceau de sourires et de tendresse. Elle savait que cette félicité lui serait mesurée d'une main avare, mais elle s'efforçait de le cacher à Dmitri. Pouvait-elle se plaindre? Elle qui tant de fois avait considéré la douleur en face, qui avait entendu sans faiblir prononcer sur sa tête la terrible sentence, murmurerait-elle aujourd'hui, entre les deux affections bénies qui lui remplissaient le cœur?

Quand elle avait senti venir le moment suprême, elle avait appelé Dmitri tout près d'elle, et d'une voix haletante, faible comme un souffle, lui avait fait ses recommandations dernières :

— Dmitri, mon bien-aimé... soumettons-nous à la volonté de Dieu... Il n'est point en ce monde de malheur si grand... qui puisse nous faire haïr la vie ou les hommes.

Elle s'arrêta. Une pâleur mortelle se répandit sur son visage. Elle porta la main à son cœur afin d'en comprimer les battements désordonnés. Dmitri se détourna pour cacher ses larmes.

— Tu élèveras notre fils, reprit-elle avec un sourire d'une angélique douceur, tu en feras un Russe, un chrétien.

Elle resta calme jusqu'au soir, les yeux à demi fermés. Quand les derniers rayons du couchant pénétrèrent dans la chambre, ses doigts d'une blancheur transparente pressèrent doucement la main de Dmitri. « Au revoir, murmura-t-elle, bénissons Dieu. »

Tomiline n'insista pas sur ces tristes détails. La blessure était encore trop saignante dans le cœur de Dmitri pour que la discrète amitié du vieillard osât la toucher. Il lui parla de son fils, et vit son visage s'éclaircir.

— Vous ne ferez pas son éducation tout entière à l'étranger, je suppose? dit Tomiline.

— Il est trop tôt pour songer à son éducation, il faut d'abord le laisser se fortifier au soleil du Midi.

— Vous reviendrez dans deux ans, et vous reprendrez une vie active.

— Ne fixons point de terme, Feodor Tomiline. Je ne mènerai pas toujours cette existence inutile; ce ne serait pas remplir le vœu de ma pauvre Nadia. Mais quand je songe à m'établir ici de nouveau, une horrible souffrance m'étreint le cœur.

Le domestique apparut au seuil de la porte :

— Dmitri Alexandrovitch, votre frère est arrivé.

Une voix jeune et gaie arriva de l'escalier jusqu'à eux. Ils allèrent au-devant du visiteur.

— Comment vas-tu, Dmitri? Bien, je l'espère.

L'attitude de Vladimir respirait la force et la santé. Ses manières étaient aisées, pleines d'une distinction parfaite, la province n'avait pas déteint sur lui, elle lui avait seulement gardé sa fraîcheur virile. Peut-être y avait-il dans son costume un peu de recherche, mais ce défaut était bien excusable chez le mari d'une jolie femme.

Les deux frères s'embrassèrent tendrement.

— Pourquoi m'avoir fait venir à cet hôtel? demanda Vladimir. Tu vas m'accompagner à Bialastolby, Jenny a préparé ta chambre.

Dmitri répondit qu'il devait reprendre le train le matin suivant. Vladimir fut consterné, mais il vit sur le visage de son frère une expression si douloureuse, qu'il n'osa insister.

— Combien Jenny le regrettera! se borna-t-il à dire.

Avant d'aborder l'affaire qui les réunissait, ils s'entretenirent de sujets qui leur tenaient de plus près au cœur. Vladimir fit presque tous les frais de la conversation. Tomiline ne gênait point les deux frères; il était presque de la famille.

— J'ignore si je reviendrai jamais, dit enfin Dmitri. J'ai résolu, Vladimir, de te laisser l'administration de nos biens. Je ne puis de si loin m'en occuper. Tu m'enverras l'argent qui me sera nécessaire.

— Non, Dmitri, non. Nous partagerons le domaine.

— L'arrangement que je te propose est meilleur, crois-moi. Plus tard, si je reviens, nous pourrons le changer.

Les formalités légales furent remplies, puis un excellent repas, auquel Vladimir surtout fit honneur, les réunit, pour la première fois depuis ces longues années, autour de la même table. Vladimir parla des améliorations introduites à Bialastolby; la culture, dirigée sagement, était devenue plus fructueuse, les paysans étaient moins pauvres, beaucoup même jouissaient d'une aisance relative, et plusieurs avaient pu arrondir leur lopin de terre. Les revenus du domaine avaient cependant augmenté. Le jeune propriétaire de Bialastolby exposait la situation avec un modeste orgueil. Mais, s'il avait fait preuve d'intelligence pratique, il avait trouvé le terrain bien préparé. La semence, jetée par Dmitri au milieu de tant de difficultés et de tracasseries, mûrissait maintenant; Vladimir en recueillait la riche moisson.

Il se levait pour partir. Jenny l'attendait et serait inquiète.

— A propos, dit-il, sais-tu que ma belle-mère est aujourd'hui la personne la plus édifiante? Elle mène la vie d'une recluse. Quant à

Boroffsky, j'ai vu le moment où il serait ministre, mais ce brillant avenir s'est tout à coup effondré.

— Elena Michailovna s'était désintéressée de la fortune de son mari, ajouta Tomiline. C'est une chose bien étrange. On croirait qu'il y a entre eux un éloignement qui va jusqu'à la haine. Elle a cessé de faire agir pour lui ses puissantes relations.

— L'affaire de notre pauvre Nadia avait aussi causé à Boroffsky un grand préjudice, reprit Vladimir. La dureté avec laquelle il l'avait poursuivie parut excessive. Cette faute autorisa des commentaires fâcheux ; son caractère peu sympathique, son immense orgueil, vus de plus près, refroidirent ses protecteurs ; l'envie fit le reste.

— Il a été révoqué ?

— Non. Rien de précis ne pouvait être articulé contre lui. On l'a envoyé dans une province éloignée. C'est une disgrâce complète. Mais je dois te quitter, Dmitri. Décidément, tu ne viens pas ?

— Plus tard, Vladimir.

— Rappelle-toi mon conseil. Rien ne calme et ne fortifie comme l'air natal.

Les yeux pleins de larmes, il embrassa Dmitri, serra la main de Tomiline, et monta en voiture. Les chevaux l'emportèrent d'un trot rapide, au gai tintement de leurs clochettes. Dmitri le suivit longtemps du regard.

— Il est heureux, dit-il à Tomiline. J'ai oublié de lui parler de sa femme. Est-elle toujours aussi jolie ?

— Elle n'a pas changé d'une heure. Elle est aussi fraîche, aussi charmante, aussi gracieuse qu'autrefois, et Vladimir Alexandrovitch continue d'être en adoration devant elle. Du bout de son petit doigt, elle le conduirait aux extrémités du monde. Mais quand la femme est belle, intelligente et bonne, c'est le véritable bonheur.

Le jour baissait rapidement, nul bruit ne se faisait entendre que le craquement du feu qui pétillait.

— J'avais pris en horreur et en dégoût la vie de province, reprit Dmitri, elle a pourtant ses devoirs et ses joies. Nous autres Russes, nous rêvons trop les grandes actions. L'existence des empires, comme celle des individus, se compose d'humbles soins, de détails journaliers. Ne les méprisons pas.

Tomiline tira de son cigare un nuage de fumée, puis répondit lentement :

— Il n'est pas trop tard pour les reprendre, Dmitri. Retournez auprès de votre fils, qu'il devienne fort pour être un jour utile — nous avons besoin d'une population saine et vaillante. — Quand vous reviendrez avec lui, vous aurez quarante ans ; toute une carrière de travail vous est encore ouverte.

— Peut-être! murmura Dmitri.

Tomiline se retira, le laissant plongé dans une rêverie profonde. Les bruits du dehors se taisaient peu à peu. La nuit était venue; les voitures se faisaient rares; les becs de gaz allumés devant l'hôtel répandaient dans la chambre une lumière indécise et tremblante. Le sentiment douloureux de sa solitude glaça l'âme de Dmitri. Jamais à l'étranger, il ne l'avait éprouvé avec autant de force. Mais en ce lieu, près de la maison paternelle, où s'était écoulée son heureuse enfance, où il avait éprouvé tant de joies, tant d'indicibles douleurs, son isolement se leva devant lui comme un spectre effroyable. Il sentit tout à coup un fiévreux désir de revoir Bialastolby, ce qu'il n'avait pas voulu faire avec Vladimir. S'il n'allait pas aujourd'hui visiter les reliques de son bonheur perdu, pourrait-il revenir jamais? Il se leva et demanda une voiture. Le domestique fit un mouvement de surprise, mais obéit sans mot dire.

La tarantass avait un aspect sordide, avec ses chevaux maigres et fatigués, ses clochettes qui sonnaient creux, son cocher aux habits malpropres. L'air était lourd, presque chaud, la brume avait fini par se résoudre en une pluie pénétrante. Aux confins de l'horizon, la lune se montrait pourtant, jaune, terne, démesurément agrandie, sa lueur douteuse laissait deviner les prairies lointaines. Dmitri s'accouda dans un coin de la tarantass. A le voir, jamais on n'eût deviné un riche propriétaire qui, dans la maturité de la vie, revenait vers son domaine, on eût dit bien plutôt un voyageur las et brisé, perdu sur la route, interrogeant la nuit profonde. Des sites, des villages, chers à son souvenir, émergeaient tour à tour des ténèbres. On approchait de Bialastolby. Dmitri reconnut le ravin, puis le bois dont les feuilles frémissaient au vent du soir. Arrivé au point où l'une des bifurcations de la route se dirige vers le château, il arrêta le cocher. Il voulait arriver seul, sans être vu.

Pour ne rencontrer personne, il entra dans le parc par la petite porte. Dès les premiers pas, il s'aperçut que de grands changements s'étaient faits. Le fourré avait disparu, l'herbe épaisse s'était transformée en une pelouse au fin gazon; Bialastolby était devenu un jardin anglais, avec ses massifs de fleurs élégantes, sa fontaine de marbre aux eaux limpides, dans lesquelles se mirait une nymphe.

Le château était à peine reconnaissable, ses antiques murailles avaient été revêtues de stuc, à peu près comme les joues d'une vieille coquette se couvrent de fard; des ornements fantaisistes, dus à l'imagination des architectes du cru, rompaient les lignes sévères de l'édifice. Dmitri sentit son cœur défaillir. Ces transformations lui semblaient un sacrilège. Il lui parut tout à coup qu'il était un vieillard, perdu au milieu d'une génération nouvelle. Il s'enfuit au

plus profond du parc. Tout était bouleversé, neuf, étrange. Seul, le vieux peuplier gardait encore le banc rustique sur lequel, pour la première fois, il avait avoué à Nadia son amour. C'était l'unique survivant du cher passé. Il s'y jeta, et se mit à sangloter convulsivement. Tout à coup, au milieu du bruissement des feuilles jaunies, il crut entendre un murmure de voix. Était-ce sa mère, était-ce sa Nadia bien-aimée qui se penchaient vers lui pour consoler son désespoir? Les chères ombres, oubliées dans cette demeure, entouraient Dmitri, lui disant que si l'irréparable passé avait englouti sa vie et son bonheur, l'amour du moins ne meurt jamais.

Le ciel s'était éclairci; les nuages s'étaient réfugiés au bord de l'horizon, laissant la lune radieuse inonder les arbres de sa blanche clarté. Elle aussi avait un langage. Sa lumière, toujours la même au-dessus de ce monde changeant, parlait de l'éternel amour.

Dmitri revint vers le château. Le salon donnant sur la terrasse était brillamment éclairé. A travers les portes ouvertes, Dmitri tenta de voir s'il reconnaîtrait quelque chose. Les meubles étaient neufs, pleins d'élégance et de fraîcheur. Il écouta les voix qui, de la salle à manger, parvenaient jusqu'à lui; s'approchant sans bruit de la fenêtre, il écarta doucement les volets. Son frère, assis devant la table où fumait encore le thé, parlait avec animation. Jenny l'écoutait. Son beau bras nu, encore plus blanc à la clarté des lampes, s'appuyait sur l'épaule de son mari. Tout à coup, elle se mit à rire, et presque aussitôt le bruit d'un baiser retentit sur ses joues roses. Vladimir s'était levé; il étreignait d'une main sa taille légèrement alourdie par l'espérance déjà visible d'une maternité prochaine, et murmurait à son oreille de tendres paroles.

Dmitri regagna sa tarantass. Qu'avait-il de commun avec ce jeune bonheur? Non qu'il eût contre son frère la moindre amertume. N'est-il pas dans l'ordre des choses qu'une riche récolte succède à celle que l'âpre morsure du froid a tuée dans sa fleur? Il se rappela son fils. L'avenir entier pour lui reposait sur cette tête d'enfant. L'homme ne saurait vivre sans espérance, pas plus que la plante sans soleil. Dmitri se prit à considérer les prairies, sur lesquelles la lune versait des flots de lumière, le parc et le château, tout à l'heure si sombres, s'éclairaient de lueurs argentées. Son cœur s'apaisa, il comprit que la nuit ne dure pas toujours, que, dans la vie comme dans la nature, l'aube consolante dissipe les ténèbres. Heureux celui qui, dans l'épreuve, garde sa foi au bien, qui, sans faiblir, reprend chaque jour son travail et sa croix! Il grandit par la lutte, et trouve au fond de son âme une consolation divine.

Pierre DU QUESNOY.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'ENTENTE CORDIALE

ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE¹

I

L'arrangement de l'affaire Pritchard et le traité avec le Maroc avaient écarté le danger, un moment imminent, d'une rupture entre la France et l'Angleterre. Mais n'était-il rien resté de tant de soupçons et d'aigreurs réciproques? Beaucoup d'esprits ne croyaient pas qu'il pût encore être question d'entente cordiale entre deux gouvernements qui, tout à l'heure, semblaient sur le point d'en venir aux mains. C'était la thèse des journaux opposants, de chaque côté du détroit. M. de Metternich, spectateur éloigné mais attentif des choses d'Occident, se flattait d'être à jamais débarrassé de ce qu'il appelait « *feu l'entente cordiale*, cette vague formule, morte de sa mort naturelle² ». Une visite de Louis-Philippe à Windsor allait donner tout de suite un démenti à ces appréciations. Vainement certaines personnes avaient-elles tenté d'inquiéter le roi sur le danger de témoigner personnellement à l'Angleterre, une amitié peu en harmonie avec les sentiments qui venaient d'éclater chez son peuple, il ne voulut pas retarder une démarche annoncée depuis longtemps et très désirée par la reine Victoria. Il estimait que se refuser à rendre la visite faite à Eu serait une offense, et, quelques mois après le voyage du czar à Londres, il n'eût pas jugé prudent de fournir un tel grief à la cour britannique.

Le 8 octobre 1844, Louis-Philippe, accompagné du duc de Montpensier et de M. Guizot, débarqua à Portsmouth et de là se rendit à Windsor. Un souverain français sur le sol d'Angleterre, cela ne s'était pas vu depuis que Jean II y avait été amené prisonnier après la bataille de Poitiers. Dans le château même de Windsor, tout

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 février.

² *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 31.

parlait de la rivalité séculaire des deux nations; dans les salles, s'étaient les trophées de Marlborough, de Nelson et de Wellington. De tels souvenirs, un tel cadre, faisaient ressortir davantage encore l'empressement du royal visiteur et l'accueil affectueux qui lui était fait¹. Le vainqueur de Waterloo avait été envoyé au-devant de lui, avec le prince Albert, pour lui souhaiter la bienvenue à son débarquement. La reine, toujours sous le charme de l'esprit du vieux roi, lui prodigua les marques de son attachement : entre elle et son hôte, on eût dit une intimité de famille. Elle voulut lui conférer solennellement cet ordre de la Jarretière que chacun se rappelait avoir été institué après la bataille de Crécy. La cour, entraînée par l'exemple de sa souveraine et séduite aussi par les qualités du roi, s'associait à ces actes d'amicale courtoisie. Le peuple anglais lui-même témoignait avec éclat sa sympathie pour un prince auquel il savait gré d'être libéral et pacifique. Louis-Philippe se promenait-il un jour dans les environs de Windsor, partout, sur son passage, il était chaleureusement acclamé, « beaucoup plus que ne l'avait été l'empereur de Russie », notait la reine sur son journal; curieux rapprochement, cette promenade le conduisait à Twickenham où il avait séjourné pendant un premier exil, et à Claremont où il devait bientôt trouver un nouveau refuge. Les municipalités saisissaient, avec un empressement fort remarqué, les occasions de lui rendre leurs hommages. Louis-Philippe, calquant sa visite sur celle qu'il avait reçue l'année précédente, s'était appliqué à demeurer exclusivement l'hôte de la reine, et avait, pour cette raison, décliné les invitations de la Cité de Londres: alors, on vit un fait sans précédent dans les annales de cette fière corporation : tous ses représentants, lord-maire, aldermen, scherriffs, conseillers, se déplacèrent et vinrent apporter en grand appareil, jusque dans le château de Windsor, une adresse à celui qu'ils regrettaient de ne pouvoir fêter à Mansion-House. Dans les speeches qu'il prononçait en pareille circonstance, comme dans ses conversations de tous les instants, le roi proclamait avec insistance, à la vive satisfaction de ses auditeurs, son amour de la paix, son désir de maintenir l'union entre les deux nations². Le 14 octobre, quand

¹ Sur les détails de cette visite, voy. *The life of the Prince Consort*, par sir Théodore Martin, notamment les fragments du Journal de la reine qui y sont cités.

² Nous lisons, à propos d'un de ces entretiens, dans le Journal de la reine : « Le roi est un homme extraordinaire. Il a beaucoup parlé de nos récentes difficultés et de l'émotion excessive de la nation anglaise. Il a dit qu' la nation française ne désirait pas la guerre, mais que les Français aiment à faire claquer leur fouet comme les postillons, sans songer aux conséquences. Puis il a dit que les Français ne savaient pas être de bons

vint le moment de se séparer, la reine voulut reconduire son hôte jusqu'à Portsmouth, où il devait retrouver la frégate *le Gomer* qui l'avait amené. A mi-route, une forte tempête obligea Louis-Philippe à modifier son itinéraire et à aller s'embarquer à Douvres. Par une gracieuse inspiration, la reine Victoria n'en poursuivit pas moins jusqu'à Portsmouth et se rendit à bord du *Gomer*; elle daigna même y accepter le déjeuner offert par l'amiral français, et porta un toast en l'honneur du roi absent. Nos marins, qui gardaient cependant plus vives encore que toute autre partie de la nation les vieilles préventions contre « l'Anglais », témoignèrent, par la chaleur de leur accueil, combien ils étaient touchés d'une si aimable démarche.

Le roi et M. Guizot revinrent en France, enchantés de leur voyage et avec le sentiment d'avoir fait quelque chose d'utile à leur politique. « Je m'applaudis, écrivait Louis-Philippe au roi des Belges, d'avoir secoué toutes les timidités qui s'inquiétaient de ma résolution de faire le voyage d'Angleterre... Tout le monde ici s'accorde à trouver non seulement que l'effet est immense, mais qu'il s'accroît encore chaque jour. C'est le traitement le plus efficace contre les préjugés heureusement si battus en Angleterre et si funestes pour le bien-être des deux pays et la prospérité du monde. J'espère et je crois que nous sommes ici en bon progrès à cet égard, et j'ai tout lieu de me flatter que, si notre excellente petite reine Victoria, son sage et bon Albert et ses sages ministres continuent ce qui est en si bon train, nous viendrons à bout de gagner les convictions des deux nations et de consolider tout à fait cette précieuse entente cordiale qui est dans l'intérêt bien entendu de tous¹. » M. Guizot, de son côté, déclarait, dans une lettre à M. de Barante, « l'effet du voyage excellent » des deux côtés du détroit. « En Angleterre, ajoutait-il, nous n'avons, quant à présent, rien à désirer. La disposition est parfaite, et la satisfaction grande. La popularité du roi dans le public anglais a réagi sur le cabinet qui

négociants comme les Anglais, et qu'ils ne comprenaient pas la nécessité de la bonne foi qui donne tant de stabilité à ce pays-ci ». — « La France, a-t-il ajouté, ne peut pas faire la guerre à l'Angleterre, qui est le Triton des mers; l'Angleterre a le plus grand empire du monde. » Puis, parlant de l'affaire de Taïti : « Je la voudrais au fond de la mer, dit-il, et désirerais beaucoup en être entièrement débarrassé. » — Bien que Louis-Philippe fût alors très soucieux de plaire à la reine, je doute que celle-ci ait bien entendu et exactement rapporté ce qui lui avait été dit. Elle a dû exagérer et mal comprendre certaines phrases de politesse. Le roi n'a pu, en causant avec une souveraine étrangère, tenir, sur son propre pays, certains des propos qui lui sont ici attribués.

¹ *Revue rétrospective.*

était bienveillant, mais inquiet et timide. Aujourd'hui, il est bien décidé à laisser petites toutes les petites questions et à maintenir toujours, au-dessus des incidents, des conflits locaux, des embarras momentanés, la grande politique de la paix et de la bonne intelligence avec nous. » En France aussi, M. Guizot croyait « le public content ». « J'ai vu moi-même, disait-il, l'impression à Calais, Boulogne, Montreuil, sur toute notre route. Vif plaisir de ravoïr le roi en France. Vif et joyeux orgueil de l'accueil qu'il venait de recevoir en Angleterre et du spectacle donné en Europe. Vive satisfaction de la consolidation de la paix. Tout cela était dans tous les discours, dans toutes les conversations, sur toutes les physionomies¹. »

Quoique en partie exactes, ces observations étaient, en ce qui concernait la France, un peu optimistes. Le public éprouvait tous les sentiments notés par M. Guizot, mais, en même temps, par une contradiction que nous avons plusieurs fois signalée, il prêtait volontiers l'oreille aux journalistes de gauche qui montraient, dans cette visite faite au lendemain de l'affaire Pritchard, « le coup de grâce de la dignité nationale », et qui s'efforçaient de tourner contre le roi les hommages reçus par lui en Angleterre; à les entendre, en effet, ces hommages s'adressaient non à la France, toujours jaloussée et détestée, mais à la personne de Louis-Philippe, et l'on avait soin d'insinuer que, si celui-ci était populaire outre-Manche, c'était parce que, dans son royaume, il se mettait en travers du sentiment national. Plus on approchait de la rentrée des Chambres, plus la presse travaillait à éveiller ces ombrages. Il était visible que l'opposition, loin de désarmer, s'apprêtait à exploiter, dans le parlement, les derniers incidents de la politique extérieure, et qu'une partie du public était disposée à lui prêter l'oreille.

II

La session s'ouvrit le 26 décembre 1844. Le discours du trône aborda hardiment les questions brûlantes. Sur l'affaire du Maroc, il célébra « la paix aussi prompte que la victoire » et montra l'Algérie profitant de ce que nous avons ainsi « prouvé à la fois notre puissance et notre modération ». Sur l'affaire Pritchard, le roi s'exprimait ainsi : « Mon gouvernement était engagé, avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, dans des discussions qui pouvaient faire craindre que les rapports des deux États n'en fussent altérés. Un mutuel esprit de bon vouloir et d'équité a maintenu,

¹ Lettre du 21 octobre 1844. (*Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 226 à 228.)

entre la France et l'Angleterre, cet heureux accord qui garantit le repos du monde. » Venait ensuite un paragraphe où Louis-Philippe s'étendait avec complaisance sur son voyage à Windsor, et témoignait du « prix qu'il attachait à l'intimité » des deux cours. Comme on le voit, la politique de l'entente cordiale ne se dissimulait pas. Certains journaux lui reprochaient même de se montrer provocante.

De son côté, l'opposition était fort animée. Divers symptômes lui faisaient croire qu'elle tenait enfin l'occasion, vainement cherchée par elle depuis plus de quatre ans, de jeter bas M. Guizot. Lors de la nomination du bureau de la Chambre des députés, les candidats ministériels ne l'emportèrent que péniblement. Non seulement M. Molé, mais aussi M. Dupin et même M. de Montalivet se prononçaient hautement contre le cabinet, et ne devait-on pas supposer que de tels personnages entraîneraient avec eux une partie des conservateurs¹? Pour ébranler ces derniers, les meneurs exploitaient surtout l'attitude de M. de Montalivet. Ils insinuaient que l'intendant de la liste civile, que « l'homme du roi » ne se fût pas ainsi déclaré, s'il n'eût été autorisé d'en haut expressément ou tacitement; ils ajoutaient qu'aux Tuileries on était fatigué de M. Guizot et qu'on y sentait la nécessité d'un nouveau relai. Les journaux racontaient même tout haut que, mécontent de l'accueil assez froid fait à son discours, Louis-Philippe avait dit, au sortir de la séance d'ouverture : « J'aime bien mon ministère, mais je voudrais cependant avoir des ministres dont la présence à mes côtés n'empêchât pas de crier : Vive le roi ! » Y avait-il quelque chose de vrai dans ces récits et de fondé dans ces insinuations? Qu'en prévision d'un vote qui eût mis M. Guizot et ses collègues en minorité, le souverain se préoccupât d'empêcher que sa politique intérieure et extérieure n'en fût trop altérée, le fait n'aurait rien d'étonnant. Sous ce rapport, il pouvait ne pas lui déplaire que M. de Montalivet se conduisit de façon à être le ministre de l'intérieur de la future administration, tandis que M. Molé y dirigerait la politique étrangère. Mais, s'il croyait devoir prendre des précautions en vue d'une crise possible, il était loin de la désirer ou seulement de s'y être résigné d'avance. Aussi voulut-il démentir lui-même les bruits que les ennemis du cabinet cherchaient à répandre : le jour où le bureau nouvellement élu de la Chambre lui fut présenté, il dit à l'un des vice-présidents, M. Debelleyme, qui avait failli être battu par

¹ « A chaque instant, raconte l'un des chefs du centre gauche, nous rencontrions à la salle des conférences, à la buvette, des députés flottants qui, après s'être assurés d'un regard circulaire qu'on ne les voyait pas, venaient à nous et nous serraient la main avec une parole ou un geste fort significatif. » (*Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*)

M. Billault : « Monsieur, je suis enchanté que vous ayez été nommé ; j'aurais désiré que ce fût à une plus grande majorité, et ceux qui ont cru le contraire ont joué le rôle de dupes. » Le propos, aussitôt répété, produisit son effet. Est-ce pour cela que, peu de jours après, lors de la nomination de la commission de l'adresse, la majorité parut raffermie, et que les commissaires élus par les bureaux furent tous, sauf un, des ministériels ?

Cette élection remonta le courage un peu ébranlé des amis de M. Guizot ¹, mais sans abattre la confiance de ses adversaires. Ceux-ci paraissaient même considérer la succession du cabinet comme déjà ouverte et s'inquiétaient de la partager. M. Thiers, ne se croyant pas actuellement possible, déclara laisser la place à M. Molé, auquel il promettait, pour un an, sinon l'appui, du moins la neutralité bienveillante de l'opposition ; il lui demanda seulement de ne pas s'en tenir, comme les années précédentes, à des manœuvres de couloirs, mais de se compromettre en prononçant, à la Chambre des pairs, un discours d'opposition. M. Molé entraît vivement dans ce rôle de président du conseil en expectative ; s'occupant dès lors de choisir ses futurs collègues, il proposait des portefeuilles à divers personnages, à M. de Rémusat, qui refusait, à M. Billault, qui acceptait d'abord avec empressement, mais ensuite élevait des objections dès qu'apparaissait l'intention de réserver le ministère de l'intérieur à M. de Montalivet. Se heurtait-il à ces résistances, l'ancien ministre du 15 avril allait aussitôt implorer le secours de M. Thiers qui, moitié sérieux, moitié goguenard, invitait ses amis à faciliter cette nouvelle coalition ². Quelque chose de ces démarches transpira dans le public, et ce fut une occasion pour le *Journal des Débats* de dénoncer, avec colère et non sans quelque alarme, ce qu'il appelait « l'intrigue ».

La discussion de l'adresse à la Chambre des pairs s'ouvrit le 13 janvier 1845. M. Molé prit le premier la parole. Tout, — l'importance du personnage, le silence qu'il avait gardé depuis quatre ans, ce que l'on entrevoyait des combinaisons ébauchées dans la coulisse, — faisait de ce discours un événement. La tâche de l'orateur n'était pas aussi simple que l'eût été celle d'un homme de gauche. Il avait trop le respect de soi et le souci de demeurer, aux yeux du roi et de l'Europe, le ministre possible du lendemain, pour prendre à son compte les déclamations des journaux contre l'entente cordiale. Aussi reprocha-t-il à M. Guizot moins d'avoir eu une mauvaise politique que de l'avoir maladroitement appliquée. « Si

¹ « La majorité conservatrice est ralliée, disait à ce propos le *Journal des Débats*, la situation est rétablie. » (2 janvier 1845.)

² *Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*

j'essayais, dit-il, de caractériser par un seul mot la politique de M. le ministre des affaires étrangères, je dirais qu'elle est *partout* et *toujours* une politique à *outrance*, à outrance même dans ses faiblesses... Ainsi M. le ministre des affaires étrangères veut la paix, et toute la France, toutes les opinions la veulent avec lui, autant que lui; et cependant il en parle de telle manière, il montre tant d'ardeur, d'entraînement à la maintenir, il donne à croire qu'il ferait dans ce dessein de tels sacrifices, que les plus pacifiques ne croiraient pas pouvoir se dire aussi pacifiques que lui. Il veut l'alliance anglaise, et je ne pense pas qu'il y ait, en France, un ami de son pays, un homme sensé, surtout un esprit politique, qui ne la veuille, n'en sente l'importance autant que lui; mais, sans le vouloir et sans le savoir, il en exagère les conséquences, et il en parle de façon à la compromettre, à susciter contre elle la susceptibilité nationale, à donner aux Français contre cette alliance, dont, en 1830, je crois avoir jeté les fondements, des préventions qui, si elles ne cessaient, pourraient devenir un sérieux embarras dans l'avenir. » M. Molé justifiait ce reproche général par l'affaire du droit de visite et celle de Taïti : à l'entendre, dans la première, M. Guizot avait provoqué lui-même, en signant la convention de 1841, une réaction qu'il ne savait plus comment apaiser, et il se trouvait acculé à une impasse; dans la seconde, les désagréments et les périls de l'incident Pritchard étaient venus de ce que le gouvernement avait ordonné étourdiment ces occupations océaniques qu'il se trouvait maintenant aussi embarrassé de maintenir que d'abandonner. La conclusion était que le ministre avait accumulé autour de lui des difficultés dont il n'était pas en état de sortir.

Dans sa réponse, M. Guizot prit tout de suite avantage de ce que M. Molé « admettait au fond toute la politique du cabinet », de ce qu'il « n'indiquait même pas, pour les questions à traiter, de solutions différentes », et de ce qu'il se bornait à critiquer certaines erreurs de conduite. Ces erreurs auraient-elles été en effet commises, disait le ministre, y avait-il là de quoi justifier un acte d'opposition aussi grave? Puis, déchirant vivement les voiles dont le préopinant avait enveloppé ses prétentions ministérielles, il lui demanda sans ménagement ce qu'il serait au pouvoir. Aurait-il cette situation si nette, si simple et si forte de l'administration actuelle, appelée aux affaires pour raffermir la paix et soutenue par une majorité animée des mêmes sentiments? « Il entrerait au pouvoir, continuait M. Guizot, pour pratiquer, pour maintenir la bonne politique, en la dégageant de ce qu'il appelle nos fautes; mais il y entrerait par l'impulsion et avec l'appui de tous les hommes qui n'ont pas cessé de combattre cette politique... Il ne faut pas

beaucoup de réflexion ni beaucoup d'expérience pour comprendre que c'est là une situation radicalement fausse et impuissante... Vous vous trouveriez entre une portion considérable, importante, du parti conservateur, mécontente, méfiante, irritée, et des oppositions exigeantes qui auront bien le droit de vous demander quelque chose pour l'appui qu'elles auraient prêté à votre avènement... Vous auriez beau faire, beau vouloir, à l'instant même la bonne politique serait, entre vos mains, énervée, abaissée, compromise. » Le ministre terminait, en se défendant d'avoir mis en péril l'alliance anglaise. Ceux qui la mettent en péril, disait-il, ce sont d'abord les opposants qui travaillent à grossir et à envenimer toutes les difficultés ; ce sont ensuite ceux qui « accueillent à moitié ou ne repoussent qu'à moitié » ces opposants. « Nous les combattons les uns et les autres, ajoutait M. Guizot,

Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres, pour être aux méchants complaisants
Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
Que le vice fait naître aux âmes vertueuses. »

M. Molé, fort sensible à la rudesse de cette riposte, répliqua avec amertume. « Cessez, dit-il au ministre, de parler des ambitions personnelles qui vous attaquent, et dont vous ne pouvez prendre ici l'idée que dans vos propres souvenirs. Si vous pouviez juger du fond des cœurs autrement que par le vôtre, vous sauriez mieux les intentions qui m'animent et les motifs qui m'ont décidé à signaler au pays les embarras que vous lui avez donnés... Vous avez cru que je ne vous dirais pas ce que je pensais de votre politique. Eh bien, je vous l'ai dit en toute conscience... Les questions si graves que vous croyez ou que vous dites terminées sont encore toutes vives... Elles vous donneront de mauvais moments. Surmontez-les, c'est ce que je demande, et permettez-moi de dire les gros mots : ce n'est pas votre place que j'ambitionne ; ce que je voudrais, c'est que vous pussiez tirer la France des difficultés qu'elle vous doit. »

Commencée par cette sorte de duel, la discussion devint, les jours suivants, une mêlée plus générale. Divers orateurs insistèrent sur les questions que M. Molé avait marquées comme les principaux points d'attaque ; ils y ajoutèrent celle du Maroc dont l'ancien ministre du 15 avril n'avait presque rien dit, n'approuvant pas sans doute sur ce point les critiques de l'opposition. Le ministère se défendit habilement et fortement. Plusieurs orateurs lui vinrent au secours, entre autres le duc de Broglie qui justifia le traité de

Tanger dans un très remarquable discours; rarement la raison politique avait parlé un langage aussi net, aussi lumineux, aussi élevé, aussi convaincant. D'ailleurs, bien que cette discussion eût une vivacité et une étendue inaccoutumées dans la Chambre des pairs, l'issue n'en faisait doute pour personne : au vote, la minorité opposante fut de 39 voix, la majorité de 114.

C'était maintenant le tour de la Chambre des députés. Le projet d'adresse, préparé par la commission, contenait une approbation très nette de la politique ministérielle. Sur la tactique à suivre pour y faire échec, une divergence se produisit entre les meneurs de l'ancienne opposition et les amis de M. Molé. Les premiers désiraient procéder, comme lors de la fameuse coalition de 1839, par une suite d'amendements portant sur chacun des paragraphes de l'adresse. Les seconds, afin de moins effaroucher les timides, demandaient au contraire qu'on se bornât à exprimer un regret sur l'ensemble de la politique suivie. On transigea : il fut convenu que M. de Carné présenterait un amendement général qui serait appuyé par la gauche; mais celle-ci se réservait de présenter ensuite, s'il y avait lieu, des amendements successifs que les amis de M. Molé s'engageaient aussi à soutenir ¹.

A peine la discussion fut-elle ouverte, le 20 janvier 1845, qu'on vit se précipiter à l'attaque les nouveaux coalisés, MM. Thiers, Billault, de Tocqueville, de Beaumont, Marie, à côté de MM. Dupin, Saint-Marc Girardin, de Carné. Le Maroc, Taïti et le droit de visite, tels étaient d'ordinaire les trois points traités. Le cabinet était accusé d'imprévoyance et de faiblesse, imprévoyance à laisser ou même à faire naître les questions périlleuses entre la France et l'Angleterre, faiblesse au milieu des complications qui en sortaient. Non cependant que ces divers opposants fussent d'accord sur la politique à suivre. Les uns attaquaient tout le « système » appliqué jusqu'alors, et c'était pour y mettre fin qu'ils cherchaient à jeter bas le ministère; les autres prétendaient ne vouloir changer ce ministère que pour sauver le « système » compromis par lui. Les premiers se défendaient d'être les adversaires de l'alliance britannique et se plaignaient qu'on l'eût mise en péril; les seconds, dénonçant dans l'Angleterre l'ennemie perfide et obstinée de la France, s'indignaient qu'on se fût rapproché d'elle. Tous ne s'en trouvaient pas moins réunis pour irriter l'amour-propre national, et pour dénoncer avec véhémence le gouvernement qui sacrifiait honteusement à l'étranger les droits, les intérêts, la dignité du pays.

Secondé par plusieurs députés de la majorité, notamment MM. de

¹ *Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*

Peyramont et Hébert, et par deux de ses collègues du cabinet, MM. Duchâtel et Dumon, M. Guizot fit tête avec vigueur à cette redoutable attaque. Sa défense consista surtout à exposer les faits et les négociations tels que nous les connaissons. Il se fit honneur de l'entente cordiale : à elle seule, disait-il, on devait que les incidents les plus délicats, les plus graves n'eussent pas « abouti à la rupture ni même au refroidissement des relations des deux pays ». Puis, après avoir rappelé comment la France, si inquiète au moment de la crise, avait été satisfaite de la voir terminée et avait salué avec joie les résultats du voyage du roi en Angleterre : « Messieurs, s'écriait-il, il y a loin de cette région haute et vraie à l'arène inférieure et confuse des prétentions, des agitations, des luttes de partis, de coteries, de personnes, à travers lesquelles on nous traîne depuis un mois. Dans laquelle de ces deux régions se placera la Chambre?... Donnera-t-elle raison au premier jugement public qui a éclaté, qui régnait il y a deux mois? Ou bien laissera-t-elle obscurcir sa vue et fausser son jugement par les nuages que les partis, les coteries, les intérêts personnels, essayent d'élever autour de nous? C'est la question que le débat actuel va décider. »

Dans cette première phase de la discussion, la Chambre se trouvait en présence de l'amendement de M. de Carné, qui exprimait, d'une façon générale, le regret qu'une « conduite prévoyante et ferme » n'eût pas « prévenu ou terminé d'une façon plus satisfaisante » les complications récemment survenues dans la politique étrangère. Sur le désir exprimé par les amis de M. Molé, qui promettaient, à ce prix, des défections nombreuses dans la majorité, le scrutin secret fut demandé. L'amendement n'en fut pas moins repoussé, le 23 janvier, par 225 voix contre 197; la majorité pour le cabinet était de 28 voix. Grand désappointement parmi les adversaires de M. Guizot, qui se reprochaient, une fois de plus, d'avoir fait quelque fond sur l'influence de M. Molé. Parmi les ministériels, joie d'autant [plus vive qu'on avait été plus inquiet. Toutefois la bataille n'était pas finie. En dépit du préjugé défavorable résultant de ce premier vote, la gauche et le centre gauche résolurent de recommencer la campagne pour leur compte et de présenter les amendements qu'ils avaient préparés sur chaque paragraphe de l'adresse.

Le 24 janvier, à l'appui du premier de ces amendements, relatif au Maroc, divers orateurs renouvelèrent contre le gouvernement l'accusation d'avoir conclu précipitamment un traité dérisoire et de l'avoir fait par faiblesse envers l'Angleterre. M. Guizot, estimant, non sans raison, que justice avait été déjà faite de ces critiques par ses discours antérieurs et par celui du duc de Broglie, ne

remonta pas à la tribune. Il y fut d'ailleurs suppléé par le maréchal Bugeaud. L'intervention de ce dernier fit d'autant plus d'effet que, dans ses conversations, il n'avait pas toujours bien parlé des négociations de Tanger; on rapportait de lui quelques boutades que les opposants invoquaient à l'appui de leurs critiques¹; mais, une fois à la tribune, en face de ces opposants, le maréchal se retrouva homme de gouvernement. Il confessa que, tout d'abord, plus préoccupé de l'Algérie que des affaires générales, il n'avait pas été entièrement satisfait du traité; mais il ajouta que, depuis, les événements et ses propres réflexions l'avaient mis en doute sur sa première impression et porté à approuver la modération du gouvernement. Il semblait qu'un tel témoignage dût être décisif. Néanmoins, l'amendement ne fut rejeté par assis et levé qu'après une épreuve douteuse.

A gauche, ce résultat parut de bon augure pour l'amendement suivant qui portait sur l'affaire Pritchard; c'était le point où l'on croyait avoir le plus de chance de faire brèche, les journaux étant parvenus à faire un je ne sais quoi d'énorme et de scandaleux de l'indemnité accordée au turbulent missionnaire. L'attaque fut soutenue à la tribune, le 25 janvier, par M. Odilon Barrot, dont la véhémence oratoire était particulièrement à l'aise au milieu de ces généralités sur l'indépendance et la dignité nationales, et par M. Dufaure, tout armé de sa puissante dialectique. « Vous avez dit, répétaient à l'envi les orateurs en s'adressant au ministère, que M. Pritchard voulait détruire notre établissement; il a fait massacrer nos soldats; et vous, à la face de l'Europe, vous donnez une indemnité à M. Pritchard! » M. Guizot ne crut pas pouvoir se taire comme lors de l'amendement précédent. Reprenant l'exposé des faits, il montra que, s'il avait fait des concessions, l'Angleterre en avait fait également, et que la transaction à laquelle

¹ Le maréchal avait eu, sur ce sujet, un langage au moins assez variable et assez incertain. Avant le traité, le 3 septembre 1844, il reprochait au prince de Joinville d'exiger trop du Maroc. « Dans notre situation vis-à-vis de la jalouse Angleterre, écrivait-il, nous devons nous montrer faciles. » (D'Ideville, *le Maréchal Bugeaud*, t. II, p. 543.) Le traité fait, il se plaint qu'on n'ait pas assez obtenu. « Applaudissez, vous tout seul, écrit-il au général de La Moricière, car moi, je n'applaudis pas le moins du monde. » (Keller, *le Général de La Moricière*, t. I, p. 365.) Il écrit dans le même sens à M. Guizot. (*Mémoires de M. Guizot*, t. VII, p. 176.) Mais, le 29 décembre 1844, il mande du Périgord à M. de Corcelle : « Je me contente de vous dire que les résultats généraux sont bons, et que, s'il eût été possible d'obtenir davantage, ce n'eût été qu'aux dépens d'un retard dans la conclusion. Ce retard aurait pu compliquer en Europe certaines questions. » (*Documents inédits.*)

on était ainsi arrivé était préférable à la rupture qui n'eût pu sans cela être évitée. Sa conclusion fut nette et fière : « Nous n'avons, dit-il, aucun regret de ce que nous avons fait ; nous n'avons pas hésité, nous n'hésiterions pas davantage aujourd'hui... Nous sommes convaincus que nous faisons, depuis quatre ans, de la bonne politique, de la politique honnête, utile au pays et moralement grande... Mais cette politique est difficile, très difficile ; elle a bien des préventions, bien des passions à surmonter sur ces bancs, hors de ces bancs. Elle a besoin, pour réussir, du concours net et ferme des grands pouvoirs de l'État. Si ce concours, je ne dis pas, nous manquait complètement, mais s'il n'était pas suffisamment ferme pour que cette politique pût être continuée avec succès, nous ne consentirions pas à nous en charger. » Au vote par assis et levé, cette fois encore, la première épreuve fut douteuse ; à la seconde, malgré les réclamations de la gauche, le bureau déclara l'amendement rejeté.

L'opposition ne se tint pas pour battue. Elle n'avait pu obtenir le blâme de l'arrangement conclu dans l'affaire Pritchard. Ne pouvait-elle pas du moins empêcher l'approbation « satisfaite » contenue dans le paragraphe de l'adresse ? Ce fut ce qu'elle tenta dans la séance du 27 janvier. D'un ton impérieux, menaçant, M. Billault montra aux députés l'impopularité électorale qu'ils encourraient, en s'associant à un tel acte par un éloge aussi précis. « Je supplie la Chambre s'écria-t-il, de prendre la seule attitude qui me semble digne dans cette affaire, le silence et, puisque malheureusement elle ne peut faire mieux, la résignation. » — « Savez-vous, répondit vivement un des ministres, M. Dumon, ce que l'on propose à la Chambre ? c'est de n'avoir point de politique, point d'avis sur les grandes affaires du pays, d'abdiquer... Je l'adjure solennellement de dire son avis avec netteté, avec franchise, comme il convient à son indépendance et sans s'inquiéter des influences extérieures dont on l'a menacée. Je lui demande d'affermir ou de renverser la politique du gouvernement. » On procéda au vote, au milieu d'une grande agitation. 205 voix repoussèrent le paragraphe, 213 l'adoptèrent : s'il y avait encore une majorité pour le ministère, elle était singulièrement réduite ; cela tenait à ce que douze ou quinze membres du centre s'étaient abstenus. A la proclamation du résultat du scrutin, l'opposition éclata en applaudissements, en cris de triomphe, en trépignements de joie. Feignant de croire qu'elle avait entièrement gagné la bataille, elle retira tous les amendements présentés par elle sur les paragraphes suivants. Enfin, au vote sur l'ensemble, elle s'abstint, dans l'espoir que l'on ne réunirait pas les 230 votants nécessaires à la validité du scrutin ; cette tactique avait été con-

seillée par M. Thiers ; mais toute la gauche n'obéit pas à la consigne : 249 députés prirent part au vote, et l'adresse se trouva adoptée par 216 voix contre 33.

III

Quand elle se prétendait victorieuse, l'opposition cherchait à en imposer au public ; après tout, elle n'avait pu faire passer un seul amendement. Le ministère cependant ne pouvait se dissimuler qu'une majorité aussi réduite était pour lui un échec : le *Journal des Débats* n'hésitait pas à prononcer ce mot. Dès lors, se posait une question délicate : si le cabinet ne devait pas à l'opposition de lui céder la place, ne se devait-il pas à lui-même de ne pas garder un pouvoir affaibli ? Plusieurs de ses amis, non des moins dévoués, la princesse de Lieven entre autres ¹, lui conseillaient de se retirer. Leurs motifs étaient sans doute ceux que, peu auparavant, à la veille de l'ouverture des Chambres, le duc de Broglie exposait dans une lettre adressée à M. Guizot. « La session prochaine sera rude et difficile, lui écrivait-il. La majorité de la Chambre veut bien haïr vos ennemis ; elle veut bien que vous les battiez ; mais elle s'amuse à ce jeu-là, et toutes les fois qu'ils reviennent à la charge, fût-ce pour la dixième fois, non seulement elle les laisse faire, mais elle s'y prête de très bonne grâce, comme on va au spectacle de la foire. C'est une habitude qu'il faut lui faire perdre, en lui en laissant, si cela est nécessaire, supporter les conséquences ; sans quoi vous perdrez votre santé et votre réputation. Tout s'use à la longue, et les hommes plus que tout le reste, dans notre forme de gouvernement. Il y a quatre ans que vous êtes au ministère ; vous avez réussi au-delà de toutes vos espérances ; vous n'avez point de rivaux ; le moment est venu pour vous d'être le maître ou de quitter momentanément le pouvoir. Pour vous, il vaudrait mieux quelque temps d'interruption ;... vous rentreriez promptement, avec des forces nouvelles et une situation renouvelée. Pour le pays, s'il doit faire encore quelque sottise et manger un peu de vache enragée, il vaut mieux que ce soit du vivant du roi ². » Cette idée des avantages d'une retraite momentanée avait gagné jusqu'à certains membres du cabinet. A l'époque où le duc de Broglie écrivait sa lettre, M. Duchâtel s'exprimait de même dans une conversation intime avec son ami M. Vitet. « Remarquez bien, lui disait-il, que, si chaque fois qu'on nous livre bataille, nous la gagnons, le lendemain c'est à recommencer. Tantôt l'un, tantôt l'autre attache le grelot ; mais, pour le détacher, c'est toujours notre tour. Ils ont des relais, nous

¹ *The Greville Memoirs, second part, vol. II p. 270.*

² Lettre du 30 octobre 1884 publiée par la *Revue rétrospective*.

n'en avons pas. Je reconnais que la fortune nous a presque gâtés depuis quatre ans, à la condition de ne jamais nous délivrer d'une difficulté sans nous en mettre une autre aussitôt sur les bras... C'est un métier de Sisyphe que nous faisons là. La vie publique n'est pas autre chose, je le sais; seulement il y faut du repos. Plus nous durons, plus la corde se tend. Nos amis ne sont plus ce qu'ils étaient il y a trois ans. Ils ont perdu ces craintes salutaires, ces souvenirs de 1840, qui les rendaient vigilants et dociles. Sans un peu de crainte, point de sagesse. Ils se passent leur fantaisie, se donnent à nos dépens des airs d'indépendance, convaincus, quoi qu'ils fassent, que nous devons durer toujours... Ce que les amis perdent en discipline, les adversaires le gagnent en hostilité. Plus nous durons, plus ils s'irritent, ceux-là surtout qui, avant le 1^{er} mars, étaient nos meilleurs amis; ils nous avaient prédit que nous en avions à peine pour six mois; je comprends leur mécompte, et qui sait où il peut les conduire? » Aussi M. Duchâtel en venait-il à se demander s'il ne vaudrait pas mieux « saisir la première occasion d'un vote un peu douteux et s'en faire honorablement une porte de sortie ». Sa conclusion était qu'il fallait « en finir, interrompre une lutte irritante qui lassait le pays, se donner à soi-même un repos bien gagné, amasser des forces nouvelles, détendre, rajeunir, renouveler la situation ¹. »

Nul doute qu'en présence du vote du 27 janvier, les considérations exposées par le duc de Broglie ne fussent revenues à l'esprit de M. Guizot; quant à M. Duchâtel, il avait dû reconnaître là « l'occasion » appelée par lui quelques semaines auparavant. Et cependant le premier, après quarante-huit heures d'incertitude, renonça à donner sa démission; quant au second, il fut, dit-on, dès le premier jour, d'avis de rester ². Ne sourions pas et ne songeons pas au bûcheron de la fable qui invoque la mort et n'en veut plus dès qu'elle se montre. Sans nier la part qu'a pu avoir, dans la décision prise, cet attachement au pouvoir, aussi naturel à l'homme, paraît-il, que l'attachement à la vie, il est facile d'y discerner des motifs d'un ordre plus élevé. Au dehors, les ministres se croyaient sur le point de recueillir, dans d'importantes questions, celles du droit de visite et du mariage de la reine d'Espagne, les fruits de cette entente cordiale jusque-là si méconnue; il leur en coûtait d'y renoncer, pour eux et pour leur pays. A l'intérieur, ils s'inquiétaient sincèrement des aventures où un ministère, obligé de s'appuyer sur la gauche et de faire procéder à des élections générales, pouvait jeter

¹ *Le comte Duchâtel*, par M. Vitet.

² *Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.*

la monarchie. Ils croyaient que le meilleur moyen de servir les vrais intérêts de la nation était, non d'avoir égard à l'ennui que lui causait la longue durée de leur administration, mais de lui assurer un peu de cette stabilité dont au fond elle avait surtout besoin. Enfin ils connaissaient assez le tempérament de la majorité conservatrice, formée et maintenue par eux avec tant de peine, pour douter qu'elle fût en état de résister aux manœuvres dissolvantes d'un cabinet centre-gauche, et que, une fois décomposée et dispersée, il y eût chance de la reformer; ils savaient bien qu'elle n'avait rien de pareil à ces partis anglais aussi compactes dans l'opposition qu'au pouvoir. L'idée médiocre qu'ils se faisaient ainsi de la solidité de leurs propres troupes les rendait assez incrédules à l'espoir de rentrée prochaine dont les flattaient les partisans de la démission, et ils écoutaient plus volontiers les esprits « positifs » qui qualifiaient un tel espoir de « rêverie » et qui conseillaient de garder la position tant qu'on avait chance de s'y maintenir¹.

Au premier rang de ces esprits positifs était le roi. Une démission lui eût presque fait l'effet d'une désertion. « On verra ce que c'est qu'un ministre qui ne veut pas s'en aller », avait-il dit en appelant M. Guizot à remplacer M. Thiers. Jusqu'alors, sa prévision n'avait pas reçu de démenti; il s'en félicitait et comptait bien sur la même ténacité dans l'avenir. Ses sentiments, en pareille matière, apparaissent dans une lettre que, l'année suivante, il écrivait à son gendre, le roi des Belges, aux prises avec une crise ministérielle. « Ce qui gâte toutes nos affaires, lui disait-il, c'est qu'en général nos hommes politiques ont une surabondance de courage et d'audace quand ils sont dans l'opposition, tandis que, dans le ministère, ils sont *feigherzig* et toujours prêts à nous lâcher, en disant au roi : Tire-t'en, Pierre, mon ami, comme dans la chanson. Il faut trouver un Guizot pour obvier à ces maux, un homme qui sache tenir tête à ses adversaires, et qui sache aussi secouer ses amis, lorsqu'ils s'effrayent et qu'ils viennent le tirer par les basques de son habit pour le faire tomber à la renverse, quand les adversaires n'ont pas réussi à le faire tomber sur le nez; et c'est parce que Guizot a eu le nerf de résister à tous ces ébranlements, qu'il a déjà six ans de ministère passés et une jolie perspective d'avenir. Je conviens que la denrée est rare². »

Le roi n'était pas le seul à peser sur les ministres pour les dé-

¹ Ceux qui conseillaient ainsi de rester étaient appelés, dans certains milieux ministériels, les amis *sérieux*, par opposition aux amis *romanesques*, qui poussaient à la démission. (*Journal inédit du baron de Viel-Castel*.)

² *Revue rétrospective*.

tourner d'abandonner la partie. La majorité même, qui avait amené la crise par son défaut de consistance, n'eut pas plutôt entendu parler de démission, qu'elle en fut toute troublée. Dès le surlendemain du fameux vote, les conservateurs les plus considérables, MM. Hartmann, Delessert, de Salvandy, Bignon, Jacqueminot, les maréchaux Sébastiani et Bugeaud, provoquèrent une réunion à laquelle assistèrent ou adhérèrent 217 députés et qui, par suite, comprenait plusieurs des défectionnaires du 27 janvier. Il y fut décidé à l'unanimité qu'une démarche serait faite auprès du cabinet, pour lui demander de rester aux affaires et de maintenir sa politique. En conséquence, une députation se rendit chez le maréchal Soult et chez M. Guizot. Les ministres, dont le parti était déjà pris, ne firent pas difficulté de se rendre au vœu de la majorité. Seulement il fut entendu que la loi des fonds secrets serait immédiatement présentée, et qu'à cette occasion, la Chambre serait mise en demeure d'émettre un vote de confiance qui ne laissât plus place à aucune équivoque.

Furieux de voir que le ministère, déclaré par eux bel et bien mort, prétendait être encore vivant, les journaux de gauche redoublèrent de violence. Ce n'est pas sans une sorte de stupéfaction qu'on relit après coup les déclamations alors courantes sur cette affaire Pritchard qui paraît aujourd'hui si insignifiante, et qu'on mesure ainsi le grossissement de ce que M. Guizot a appelé justement le microscope parlementaire. Dans cette violence, tout n'était pas entraînement de passion; il y avait beaucoup de calcul; on se flattait d'intimider par là une partie de la majorité. Dès le 29 janvier, les journaux de gauche publièrent, sous ce titre : *Députés du parti Pritchard*, la liste des 213 conservateurs qui avaient voté le paragraphe de l'adresse; ils avaient reconstitué cette liste en dépit du caractère secret du scrutin, et annonçaient l'intention de la reproduire à des époques déterminées. « Notre but n'est pas un mystère, disaient-ils; c'est une table de proscription que nous dressons en vue des élections prochaines. » Peut-être était-ce dépasser le but. Ces menaces, habilement soulignées et commentées par le *Journal des Débats*, montraient aux 213 « proscrits », qu'ils n'avaient plus à attendre aucun ménagement de la part de la gauche, et que leur sort était irrévocablement lié à celui du ministère. La colère ou tout au moins la peur redonna du courage à ceux qu'on s'était flatté de terroriser. « L'irritation est grande entre les partis, notait un observateur bien placé pour savoir ce qui se passait chez les ministériels, plus grande qu'on ne l'avait vue depuis bien longtemps. Les conservateurs, loin d'être effrayés par les menaces, en sont devenus plus animés, je dirai presque plus

violents ¹. » Le ministère, d'ailleurs, ne s'abandonnait pas et, pour en imposer à ses partisans, il révoquait deux fonctionnaires considérables, M. Drouyn de Lhuys, directeur au ministère des affaires étrangères, et le comte Alexis de Saint-Priest, ministre de France à Copenhague, qui avaient, l'un comme député, l'autre comme pair, hautement pris parti pour l'opposition.

Ce fut le 20 février 1845 que commença à la Chambre des députés le débat attendu sur les fonds secrets. Bien que la question de confiance y fût nettement et solennement posée, il n'eut pas grande ampleur; il ne prit que deux séances; encore la première fut-elle presque entièrement occupée par des récriminations sur la révocation de MM. Drouyn de Lhuys et de Saint-Priest. Evidemment chacun avait le sentiment que, sur les grands sujets, tout avait été dit lors de l'adresse. Entre M. Billault, le seul orateur important de l'opposition qui prit la parole, et M. Guizot, la contestation porta principalement sur la question parlementaire. Le premier soutint que le ministère n'avait plus une majorité suffisante pour gouverner. Le ministre répondit que c'était au contraire l'opposition qui n'avait pas de majorité du tout, et il en donna pour preuve que ses véritables chefs, M. Odilon Barrot et M. Thiers, déclinaient en ce moment toute prétention ministérielle. « Savez-vous, demandait-il, ce qui arrivera si le cabinet succombe? C'est que vous n'aurez pas, à sa place, sur ces bancs, un pouvoir vainqueur. Vous aurez deux pouvoirs, un pouvoir protecteur et un pouvoir protégé. Vous aurez un pouvoir protégé, cherchant sa force, mendiant son pain, tantôt à droite, tantôt à gauche... Est-ce de là qu'on attend de la force et de la dignité pour le pouvoir et pour la Chambre? » Il termina par ces paroles : « Quel que soit le vote de la Chambre, nous garderons notre opinion. Seulement, si ce vote nous est contraire, nous dirons : Qu'une nouvelle expérience se fasse; que la France voie encore une fois ce que peut lui valoir, pour sa dignité comme pour sa sécurité, pour son influence au dehors comme pour sa prospérité au dedans, une politique incertaine protégée par l'opposition. » Le vote était attendu avec anxiété. En dehors des discours prononcés à la tribune et des polémiques de presse, de grands efforts avaient été faits, des deux côtés, pour travailler individuellement chacun des cinquante ou soixante députés supposés douteux. M. Molé, fort habile en ce genre de propagande, et M. de Montalivet, qui s'affichait de plus en plus ouvertement contre M. Guizot, s'y étaient employés activement. Ils se flattaient d'avoir réussi, et, dans leur

¹ *Journal inédit du baron de Viel-Castel.*

entourage, on annonçait que le cabinet serait en minorité de 10 voix. Ce fut, au contraire, l'opposition qui se trouva en minorité de 24 voix : elle ne réunit que 205 suffrages contre 229.

La loi des fonds secrets fut aussitôt portée à la Chambre des pairs où elle vint en discussion dans les premiers jours de mars. M. Molé ne pouvait se flatter de trouver au Luxembourg la revanche de l'échec subi par ses alliés au Palais-Bourbon. Toutefois il intervint, à plusieurs reprises, dans le débat, se posant plus ouvertement encore que lors de l'adresse, en compétiteur de M. Guizot. Rassurer le centre tout en donnant des gages à la gauche, telle fut la double tâche à laquelle il employa d'abord l'habileté de sa parole. Pour rassurer le centre, il protesta n'avoir pas changé de principes, être toujours conservateur, et se défendit même de faire en cette circonstance acte d'opposition. Pour donner des gages à la gauche, il se proclama homme de progrès, sans préciser, il est vrai, quel progrès il se chargerait d'accomplir; il se défendit d'être de ces ministres qui cherchent leur salut dans l'immobilité et s'imaginent que « durer, c'est gouverner »; il déclara ne pas admettre qu'on divisât le pays et le parlement en deux partis absolus et tranchés, à la façon des whigs et des tories; suivant lui, une telle division n'était pas conforme à l'état des esprits, dans un siècle de tolérance et d'indifférence. Cela dit pour justifier la situation qu'il avait prise, il passa à l'offensive contre le cabinet en fonction. Il le montra « protégé, depuis quatre ans, par une majorité qu'il ne conservait qu'à force de lui céder, ne faisant autre chose que de courir après le nombre qui lui échappait, réduit à n'avoir pas d'avis toutes les fois qu'il n'avait pas son existence à défendre, laissant affaiblir, amoindrir de plus en plus entre ses mains ce pouvoir qu'il mettait tant d'efforts à conserver ». Contre M. Guizot personnellement les traits étaient nombreux, parfois assez aiguisés; l'orateur se plaisait surtout à évoquer les souvenirs de la coalition. Le ministre n'était pas homme à laisser une telle attaque sans réponse. Au reproche de stérilité, il opposa la comparaison de la situation extérieure et intérieure de 1840 avec celle de 1845. Sur les dispositions du parti conservateur, il argua contre son contradicteur de la démarche solennelle faite par ce parti pour demander au cabinet de ne pas se retirer. Puis, revenant à sa thèse favorite, il exposa comment M. Molé, au pouvoir, serait obligé de gagner beaucoup de terrain à gauche pour compenser celui qu'il perdrait au centre, et comment il ne pourrait le faire qu'au prix d'un changement de politique : il en conclut que seul le cabinet actuel était en état de maintenir l'intégrité de la politique conservatrice et du parti conservateur. Lui aussi, il fit un retour sur la coalition. « Plusieurs,

dit-il, trouvaient que l'honorable préopinant avait eu, en 1839, la bonne fortune d'une chute heureuse et honorable; ils trouvent aujourd'hui qu'il gâte, qu'il perd cette bonne fortune; ils s'en étonnent et s'en affligent. » Commencée par ce dialogue singulièrement aigre entre les deux principaux adversaires, la discussion se prolongea pendant trois jours, un jour de plus qu'à la Chambre des députés. Plus elle avançait, plus le ton en devenait irrité. D'autres ministres intervinrent, notamment M. de Salvandy qui venait de remplacer M. Villemain au ministère de l'instruction publique. M. Molé, fort piqué de se voir combattu par un de ses anciens collègues du 15 avril, se laissa aller à prononcer sur lui ces paroles blessantes : « Après la ligne de conduite que je lui ai vu suivre depuis deux ans, après le langage que je lui ai entendu tenir, je suis bien plus tenté de le plaindre que de le blâmer. » Le vote ne faisait aucun doute : toutefois on remarqua que l'opposition réunit 44 voix, cinq de plus que lors de l'adresse; à la Chambre des pairs, ce chiffre était relativement assez élevé.

Pour n'être pas considérable et éclatante, la victoire du ministère n'en était pas moins réelle. Vainement les journaux opposants affectaient-ils de le traiter toujours de moribond et déclaraient-ils que « la majorité obtenue par lui sur les fonds secrets pouvait lui servir de prétexte pour garder le pouvoir, mais ne lui donnait pas la force suffisante pour l'exercer¹ »; vainement avaient-ils trop souvent occasion de le montrer sans autorité efficace sur la Chambre, réduit à laisser mutiler les lois d'affaires qu'il avait présentées, il n'en était pas moins certain que cette même Chambre avait manifesté la volonté très nette de lui conserver la direction des affaires, et surtout de ne pas la laisser prendre à ses compétiteurs. M. Guizot écrivait au duc de Broglie, le 18 mars 1845 : « La situation devient non pas plus facile, mais plus ferme. Le parti conservateur est de plus en plus décidé, ce qui ne l'empêchera pas de faire encore je ne sais quelles bévues; mais le fond est bon et restera bon. Quelle œuvre nous avons entreprise! Et pourtant il le faut, et j'espère toujours que nous réussirons. Mais le fardeau est bien lourd. Plus je vais, plus je sens le sacrifice que j'ai fait, en ne me retirant pas au premier mauvais vote. J'y aurais gagné du repos et beaucoup de cet honneur

¹ Veut-on un spécimen des déclamations de la presse de gauche sur ce sujet? Le *Siècle* disait du ministère, le 26 février 1845 : « C'est un gladiateur épuisé qui perd du sang à chaque pas, et dont la main défaillante, cherchant à maintenir l'appareil qui couvre la plaie sans la guérir, ajuste les plis de son manteau souillé dans l'arène. Il demande en vain la vie ou la mort; son imperceptible et inconcevable majorité, qu'il salue tristement, le condamne à une lente agonie. »

extérieur et superficiel qui a bien son prix. Mais j'aurais, sans raison suffisante, livré ma cause à de très mauvaises chances et mon parti à une désorganisation infaillible. Quoi qu'il m'en coûte, j'ai encore assez de force et de vertu pour ne pas regretter d'être resté sur la brèche. » Le ministre ajoutait, le 31 mars, dans une lettre adressée au même correspondant : « Je crois toujours que j'irai jusqu'au bout, tantôt laissant aller les petites choses, tantôt livrant bataille sur les grandes ¹. »

Quant à M. Molé, il n'avait retiré de sa campagne ni réel profit, car le ministère était toujours debout, ni grand honneur, car ses anciens amis eux-mêmes étaient étonnés, attristés, scandalisés presque de le voir engagé dans une opposition si acharnée et si personnelle, avec des alliances si suspectes. « Les conservateurs, écrivait un spectateur, sont maintenant presque aussi irrités contre lui qu'ils l'étaient contre M. Guizot du temps de la coalition ². » Le roi ne cachait pas son mécontentement ³. La bonne impression que les cabinets européens avaient gardée du ministère du 15 avril en était altérée, et M. de Metternich entre autres s'exprimait très sévèrement ⁴. Ajoutons que la façon dont M. Molé s'était mis en avant et avait fait de la lutte politique du moment une sorte de duel entre lui et le ministre des affaires étrangères avait pour curieuse conséquence, sinon de rapprocher M. Guizot de M. Thiers, du moins de détendre un peu leurs rapports personnels. Peu après la discussion des fonds secrets à la Chambre des pairs, M. Thiers, se trouvant en visite chez M^{me} de Lieven, qui avait désiré l'entretenir sur un passage de son histoire, remarqua qu'après son entrée la princesse donnait ordre de tenir la porte fermée pour tout le monde. Il réclama aussitôt et déclara avec insistance n'avoir aucune objection à rencontrer M. Guizot. Juste à ce moment, ce dernier arriva. A la vue de M. Thiers, il fut d'abord stupéfait. M^{me} de Lieven se mit à rire. M. Thiers, puis M. Guizot en firent autant. L'hilarité finie, la princesse expliqua la cause de la visite, et la conversation porta, pendant quelque temps, sur l'*Histoire du consulat*. Après une pause, la maîtresse de la maison s'adressa à M. Thiers : « J'avais, lui dit-elle, un message à vous faire de la part de M. Guizot : c'était de vous faire observer qu'il s'est mieux comporté avec vous que vous ne l'avez fait avec lui. Vous lui aviez jeté Molé dans les jambes, et lui vous a débarrassé de Molé. Maintenant, il

¹ *Documents inédits.*

² *Journal inédit du baron de Viel-Castel.*

³ *Ibid.*

⁴ Lettre au comte Apponyi, du 15 mars 1815. (*Mémoires de M. de Metternich* t. VII, p. 91, 92.)

n'y a plus que deux possibilités politiques : vous et lui. » — « C'est vrai, confirma M. Guizot, je l'avais chargée de vous dire cela. » M. Thiers répondit sur le même ton, et alors s'engagea, entre les deux adversaires, sur toutes les questions politiques, une conversation fort intéressante pour celle qui en était l'unique témoin, conversation pleine de liberté, de franchise et de bonne grâce ; les interlocuteurs s'accordèrent sur tous les points, sauf sur celui de la paix et de la guerre, M. Guizot maintenant que la paix pouvait être conservée, M. Thiers insistant sur ce qu'un jour ou l'autre elle serait nécessairement rompue. On se quitta en termes fort courtois¹.

La vie si rude que M. Guizot menait depuis plus de quatre ans, sans un moment de répit, épuisait ses forces. Déjà, l'été précédent, il avait souffert de crises hépathiques assez fortes. Le voyage à Windsor lui avait été une distraction salutaire ; « c'est un bon cordial que le succès », écrivait-il, à ce propos, le 21 octobre 1844. Mais, vers la fin d'avril 1845, à la suite des fatigues de la session, sous le coup d'irritations et d'anxiétés que son sang-froid apparent ne l'avait pas empêché de ressentir, la maladie revint si violente, que le ministre fut, cette fois, obligé de prendre un congé et de se retirer au Val-Richer. L'intérim de son ministère fut confié à M. Duchâtel. Beaucoup se flattaient que M. Guizot était définitivement hors de combat, ou qu'en tous cas on allait s'habituer à marcher sans lui. Ce dernier sentiment n'était pas étranger à certains conservateurs et même peut-être à tel ou tel membre du cabinet qui s'imaginait grandir personnellement par la disparition d'un collègue si éclatant et si absorbant. L'épreuve, au contraire, se trouva tourner à la confusion de ceux qui croyaient pouvoir se passer facilement de M. Guizot. Celui-ci n'était pas éloigné depuis quelques jours que M. de Viel-Castel notait, le 1^{er} mai, sur son journal intime : « Les dernières séances de la Chambre des députés ont déjà suffi pour démontrer tout ce que le ministère perd de force et de dignité par le fait de l'absence de M. Guizot. Les journaux de l'opposition en triomphent. Ils accablent M. Duchâtel de sarcasmes méprisants, et, pour rabaisser plus complètement les ministres restants, ils ne craignent pas d'exalter déjà celui qui s'est retiré momentanément. Le *Constitutionnel* dit qu'on va voir ce que c'est qu'une plate politique platement défendue. Le *National* prétend que M. Duchâtel reproduit les idées de M. Guizot, comme Scarron reproduit Virgile. Le *Courrier*, ce mortel ennemi de M. Guizot, dit qu'il n'a jamais paru plus grand que depuis qu'on

¹ Cet épisode est raconté par M. Greville, qui en tenait le récit de la princesse de Lieven elle-même. (*The Greville Memoirs, second part*, vol. II, p. 278 et p. 287, 288.)

voit à l'œuvre ceux qui essayent de prendre sa place¹. » Le jeune prince Albert de Broglie écrivait au duc son père, alors en mission à Londres : « La Chambre est fort désorganisée en ce moment. L'amiral de Mackau (ministre de la marine) a été très malheureux hier dans une réponse à M. Barrot... Le vaisseau du ministère a l'air tout désemparé ; mais les batteries de l'opposition ne sont pas bien servies non plus. » Il ajoutait peu de temps après, dans une autre lettre : « Vous voyez la situation trop en noir. M. Guizot se remet très rapidement. Cette retraite, d'où il conduit tout, comme le dieu dans les nuages, et qui fait sentir son absence à la Chambre, le grandit plutôt dans l'opinion. » Quand donc, après environ cinq semaines de congé, dans les premiers jours de juin, le ministre des affaires étrangères revint à son poste, son prestige parut en quelque sorte renouvelé et rajeuni. Au dehors, d'ailleurs, des événements heureux lui venaient au secours, apportant enfin la justification de l'entente cordiale et en faisant recueillir les profits. Par un juste retour, cette politique étrangère, dont les accidents avaient tant de fois ébranlé la situation du ministre, servait maintenant à la raffermir. Nous ne faisons pas seulement allusion à ce qui se passait en Espagne et en Grèce où, comme nous le verrons plus tard, notre influence se trouvait, depuis quelque temps, avoir repris le dessus et où le pouvoir était passé aux chefs des « partis français ». Mais à ce moment précis, notre diplomatie remportait à Londres un succès plus remarquable et plus décisif encore ; elle résolvait, d'une façon pleinement satisfaisante, ce problème du droit de visite dont l'opposition avait tant de fois annoncé que M. Guizot ne pourrait jamais se tirer.

IV

On se rappelle les faits qui avaient donné naissance à la question du droit de visite : le soulèvement inattendu d'opinion provoqué par la signature de la convention du 20 décembre 1841 ; le ministère surpris, reculant peu à peu devant ce soulèvement, ajournant d'abord la ratification de la convention, puis y renonçant définitivement et faisant agréer ce refus à l'Angleterre et aux autres puissances ; l'opposition non désarmée, mais, au contraire, encouragée par cette satisfaction, et, dans la session de 1843, une nouvelle poussée dirigée, non plus contre le traité de 1841 qui avait disparu, mais contre ceux de 1831 et de 1833, c'est-à-dire contre le principe même du droit de visite tel qu'il était appliqué depuis plus de dix ans ; le gouvernement essayant d'abord de résister,

¹ *Journal inédit du baron de Viel-Castel.*

déclarant toute révision des anciens traités dangereuse à demander, impossible à obtenir, ensuite contraint de céder et acceptant le mandat de poursuivre cette révision, sous la condition toutefois, expressément stipulée par lui devant la Chambre, qu'il choisirait son heure et attendrait pour ouvrir les négociations qu'elles fussent sans péril et eussent chance de réussir. Cette position prise ou subie, M. Guizot avait usé du droit qu'il s'était réservé, d'attendre; il s'était gardé de faire à l'Angleterre des propositions prématurées; mais, en même temps, il n'avait pas perdu de vue l'œuvre qu'il devait accomplir, ne manquant pas une occasion d'en appeler au bon sens et à la bonne foi de lord Aberdeen pour lui faire comprendre la force des préventions éveillées en France et la nécessité d'en tenir compte. Tel avait été notamment l'esprit des conversations, que, lors de la visite de la reine à Eu, il avait eues avec le chef du *foreign office*; il l'avait amené, non sans doute à accepter telle ou telle solution, mais à reconnaître plus ou moins explicitement qu'il fallait en chercher une.

Le terrain ainsi préparé, M. Guizot se hasarda à y faire un pas de plus; le 6 décembre 1843, il invita son ambassadeur à Londres, à reprendre avec le ministre anglais la conversation commencée à Eu, et à lui faire savoir notre désir de ne pas tarder davantage à ouvrir les négociations sur la révision des traités de 1831 et de 1833¹. Lord Aberdeen, s'inspirant de l'entente cordiale qui venait d'être inaugurée, répondit : « Vous pouvez écrire à M. Guizot que, plein de confiance dans la sincérité de sa résolution de travailler à la suppression de la traite, j'accueillerai toute proposition qui viendra de lui avec beaucoup de... *prévenance*, et que je l'examinerai avec la plus grande attention... Mais prenez bien garde de rien ajouter qui implique une adhésion de ma part à telle ou telle mesure; il s'est agi à Eu, entre M. Guizot et moi, de commencer une négociation, non d'en préjuger l'issue. Je comprends la situation de votre ministère devant ses Chambres; il doit aussi comprendre la mienne. » Le secrétaire d'État avait en effet à compter non seulement avec l'opposition, mais avec ses propres collègues. Le premier mouvement de sir Robert Peel avait été de refuser tous pourparlers sur ce sujet. « M. Guizot, disait-il avec humeur, pose des principes très justes, pour en faire ensuite une application partielle; il parle de l'amour-propre et de la susceptibilité des assemblées; il sait bien que l'Angleterre aussi n'est pas un pouvoir absolu et que son gouvernement ne peut pas ne pas tenir

¹ Pour le récit des négociations qui vont suivre, je me suis principalement servi des documents cités par M. Guizot au tome VI de ses *Mémoires*, p. 198 et suivantes.

compte de la fierté et des passions nationales. Jamais la Chambre des communes ne consentira à faire des concessions aux exigences de la Chambre des députés. » Lord Aberdeen parvint cependant à l'amadouer; il lui fit comprendre l'impossibilité de repousser *a priori* des propositions qui n'étaient pas connues, et obtint qu'on ne se refuserait pas à la négociation.

M. Guizot, fidèle à sa tactique expectante, ne se hâta pas de faire des propositions. « Nous ne sommes pas autrement pressés de pousser l'affaire, écrivait M. Désages à M. de Jarnac, le 29 janvier 1844. Il vaut mieux attendre, je crois, pour le cabinet anglais et pour nous, que le premier feu des parlements respectifs soit épuisé sur la question des ouvertures générales et que les préoccupations parlementaires se dirigent vers d'autres voies¹. » Les difficultés qui éclatèrent bientôt après sur les affaires de Taïti et du Maroc, furent une raison de plus de retarder l'ouverture de la négociation. En attendant, notre gouvernement s'occupait de former son dossier; il faisait faire une enquête par la marine sur les moyens nouveaux qui pourraient être proposés pour la répression de la traite. A l'automne de 1844, après l'arrangement de l'incident Pritchard et le traité de Tanger, les circonstances parurent plus favorables. M. Guizot profita de son voyage à Windsor, au mois d'octobre, pour causer du droit de visite, non seulement avec lord Aberdeen, mais aussi, sur le conseil de ce dernier, avec les autres ministres et même avec les chefs de l'opposition. « Il se peut, leur disait-il, qu'en soi le droit de visite soit, comme on le pense en Angleterre, le moyen le plus efficace de réprimer la traite; mais, pour être efficace, il faut qu'il soit praticable; or, dans l'état des esprits en France, Chambres et pays, il n'est plus praticable, car, s'il est sérieusement pratiqué, il suscitera infailliblement des incidents qui amèneront la rupture entre les deux pays. Faut-il sacrifier à cette question particulière notre politique générale? Nous croyons, nous, qu'il y a, pour assurer la répression de la traite, d'autres moyens que le droit de visite, et des moyens qui, dans la situation actuelle, seront plus efficaces. Nous vous les proposerons. Refuserez-vous de les examiner avec nous et de les adopter si, après examen, ils paraissent plus efficaces que le droit de visite qui aujourd'hui ne peut plus l'être? » Habilement développées, ces considérations avaient une autorité particulière dans la bouche du ministre qui avait commencé par risquer sa popularité pour défendre le droit de visite en France. Aussi firent-elles généralement une sérieuse impression, et M. Guizot quitta Windsor, convaincu que le moment

¹ Documents inédits.

était enfin venu d'engager officiellement la négociation préparée avec une si habile patience.

Le 26 décembre 1844, notre ministre adressa à M. de Sainte-Aulaire une dépêche qui devait être communiquée au cabinet de Londres; toujours préoccupé d'amener l'autre partie à la négociation sans lui faire voir trop tôt quelle en devait être l'issue, il n'entrait pas dans le détail des moyens de répression à substituer au droit de visite réciproque; il indiquait seulement, en termes généraux, le but à atteindre et proposait que les deux gouvernements nommassent des commissaires qui se réuniraient à Londres pour rechercher les moyens. Lord Aberdeen, toujours notre auxiliaire, fit agréer la proposition à ses collègues. Le résultat dépendait pour beaucoup de la désignation des commissaires. M. Guizot eut une idée fort heureuse : il s'adressa au duc de Broglie et obtint de lui qu'il acceptât cette mission. La haute considération du personnage, la notoriété de ses convictions abolitionnistes lui assuraient un crédit particulier auprès du gouvernement et du public anglais; lord Aberdeen, sir Robert Peel, la reine, le prince Albert, témoignèrent aussitôt leur satisfaction d'un tel choix et l'espoir qu'ils en concevaient¹. De son côté, le gouvernement britannique nomma pour son commissaire le docteur Lushington, membre du conseil privé et juge de la haute cour d'amirauté, fort estimé pour sa science et son caractère, à la fois whig et ardent abolitionniste et dont l'opinion devait avoir, par suite, une importance particulière aux yeux des adversaires de la traite.

Au moment même où ces désignations préliminaires s'accomplissaient heureusement dans le huis-clos des chancelleries, la session parlementaire de 1845 s'ouvrait à Paris et à Londres. Les oppositions, ayant eu vent qu'il se préparait quelque chose, portèrent la question du droit de visite aux deux tribunes. En France, les ennemis de M. Guizot portaient toujours de cette idée qu'il ne se tirerait pas de la négociation où on l'avait forcé à s'engager. A la Chambre des pairs, M. Molé se complut à montrer le ministre acculé dans une impasse, aussi incapable de faire céder l'Angleterre que de faire reculer la Chambre des députés; il se refusa à prendre au sérieux l'expédient des commissaires, déclara ne rien attendre de leur intervention, et invoqua « son habitude des affaires » pour prédire leur insuccès. A la Chambre des députés, M. Thiers le prit sur le même ton et affecta de ne voir dans ce qui se faisait qu'une

¹ M. de Sainte-Aulaire écrivait de Londres à M. de Barante, le 14 février 1845 : « Nous attendons Broglie. L'accueil qui a été fait ici à son nom est une des plus flatteuses récompenses que puisse recevoir un homme public. » (*Documents inédits.*)

apparence destinée à amuser le public. « Quand on est embarrassé, disait-il ironiquement, on choisit des commissaires. » La meilleure défense pour M. Guizot eût été de révéler l'état exact de la négociation, mais il eût risqué ainsi d'en compromettre le résultat; dès le premier jour, lord Aberdeen, préoccupé des susceptibilités anglaises, l'avait averti d'être très réservé dans ses explications devant les Chambres. Plus soucieux donc d'assurer son succès final que de se procurer sur le moment un avantage de tribune, il se borna à répondre par quelques généralités, affirmant qu'un « grand pas » avait été fait en « décidant le gouvernement anglais à chercher, de concert avec nous, de nouveaux moyens de réprimer la traite ». « On dit, ajouta-t-il, que nous poursuivons un but impossible. J'espère fermement qu'on se trompe et que deux grands gouvernements, pleins d'un bon vouloir réciproque et fermement décidés à persévérer dans la grande œuvre qu'ils ont entreprise en commun, réussiront, en tous cas, à l'accomplir. » Pendant ce temps, au parlement anglais, lord Palmerston cherchait, sans beaucoup de succès, il est vrai, à amener les esprits contre toute idée de toucher aux traités de 1831 et de 1833, déclarant que ce serait sacrifier l'honneur britannique à M. Guizot. « Instituer une commission, disait-il, en vue d'examiner si le droit de visite est essentiel pour la suppression de la traite, est juste aussi raisonnable que si l'on instituait une commission pour rechercher si deux et deux font quatre ou s'ils font quelque chose autre. »

Arrivé en Angleterre le 15 mars 1845, le duc de Broglie y fut très bien accueilli par la cour, les ministres, et même par plusieurs des principaux whigs, depuis longtemps ses amis¹. Cette faveur personnelle pouvait l'aider à surmonter les obstacles, mais elle ne les supprimait pas. Dans la première audience qu'elle avait donnée à notre commissaire, la reine lui avait dit, en faisant allusion à l'affaire qu'il venait traiter : « Ce sera bien difficile. » Lord Aberdeen se montra, dès le début, plein de bonne volonté, « plutôt notre complice que notre adversaire », écrivait le duc de Broglie à M. Guizot. Mais il était visible que le secrétaire d'État, suspect d'être trop favorable à la France, ne se croyait pas en mesure, soit vis-à-vis de l'opposition, soit même vis-à-vis des autres membres du cabinet, de prendre seul la responsabilité d'une solution. Était-il pressé par nous, il se retranchait derrière le docteur Lushington. « Je m'en remets à lui, disait-il, du soin de chercher les expédients,

¹ J'ai eu sous les yeux tous les papiers relatifs à cette mission du duc de Broglie, dépêches officielles et correspondance confidentielle. C'est sur ces documents dont, du reste, M. Guizot avait déjà cité plusieurs extraits dans ses *Mémoires*, que j'ai rédigé le récit qui va suivre.

et j'accepterai tout de lui avec confiance. » C'était donc le docteur qu'il fallait convaincre. Tant qu'il ne le serait pas, les plus conciliants n'oseraient pas se dire de notre avis. Lui gagné, les plus revêches seraient sinon convertis, du moins désarmés. Le duc de Broglie le comprit et manœuvra en conséquence, avec une adresse souple qu'on ne lui connaissait pas. Il avait affaire, en la personne du commissaire anglais, à un esprit droit, probe, sensible aux bonnes raisons, mais un peu entêté, pointilleux, préoccupé de son propre sens et de son succès personnel. Il ne négligea rien pour ménager ses préventions, gagner sa confiance et aussi flatter son amour-propre, car l'honnête docteur n'était pas invulnérable sur ce dernier point. Ce ne devait pas être sans succès, et le duc pourra bientôt écrire à M. Guizot : « Le docteur et moi vivons comme deux frères; comme on l'invite partout à dîner avec moi, il se trouve tout à coup être du grand monde et fêté dans des salons où il n'avait pas eu jusqu'ici un accès habituel. »

La première semaine fut employée à entendre les dépositions de plusieurs officiers de marine anglais et français sur les circonstances de la traite et sur les moyens de la réprimer autrement que par le droit de visite. Après cette enquête, vint le moment vraiment critique, celui où les deux commissaires se communiquèrent leurs vues. Ces vues parurent d'abord assez divergentes. Le système proposé par le duc de Broglie consistait à supprimer définitivement tout droit de visite et à y substituer l'envoi, sur la côte occidentale d'Afrique, de deux escadres française et anglaise, composées d'un nombre déterminé de croiseurs et manœuvrant de concert; de plus, des traités devaient être conclus avec les chefs indigènes, afin de pouvoir au besoin agir sur terre. Le docteur Lushington acceptait l'idée des deux escadres, seulement il y mettait une double condition : 1° au lieu d'abolir les conventions de 1831 et de 1833, il se bornait à les suspendre pendant cinq ans, pour permettre l'essai du nouveau système; au terme du délai, ces conventions devaient rentrer en vigueur *ipso facto*, si elles n'étaient pas expressément abrogées du consentement des deux gouvernements; 2° il établissait formellement le droit de vérifier la nationalité des bâtiments soupçonnés d'arborer un pavillon qui n'était pas le leur, droit réclamé depuis longtemps par l'Angleterre, mais contesté par d'autres puissances, notamment par les Etats-Unis. Notre gouvernement jugea ces deux conditions inacceptables. Sur le premier point, il avait le sentiment que nos Chambres ne seraient satisfaites que par une abolition définitive du droit de visite. Sur le second point, sans prétendre poser en principe qu'un négrier ou un pirate pouvait échapper à toute surveillance en arborant un drapeau autre que le sien, il ne voulait pas

reconnaître expressément à des navires de guerre étrangers le droit d'arrêter et de visiter, en temps de paix, nos bâtiments de commerce, sous prétexte de vérifier leur nationalité; il se rendait compte que ce genre de visite ne paraîtrait pas moins insupportable que l'autre à l'opinion française, et ne donnerait pas lieu, dans l'exécution, à de moindres difficultés. Un mois entier s'écoula en conférences sur ces deux questions, entre le duc de Broglie d'une part, le docteur Lushington et lord Aberdeen d'autre part. Inutile de raconter les péripéties diverses par lesquelles on passa. Il semblait, à certains moments, que la préoccupation où était forcément chaque partie des préventions de l'esprit public dans son pays rendrait l'accord impossible. Mais la bonne foi et la bonne volonté apportées par les négociateurs finirent par triompher de toutes les difficultés. On aboutit à une transaction qui était en réalité tout à notre avantage. Le traité, qui fut signé, le 29 mai 1845, par les plénipotentiaires, organisait d'abord le système des deux escadres de croiseurs et prévoyait les traités à conclure avec les chefs indigènes, conformément aux propositions de notre commissaire; sur les conventions de 1831 et de 1833, il stipulait qu'elles seraient suspendues pendant dix ans, terme assigné à la durée du nouveau traité, et qu'au bout de ce temps elles seraient, non pas remises en vigueur si elles n'étaient abrogées d'un commun accord, mais, au contraire, considérées comme définitivement abrogées si elles n'étaient pas d'un commun accord remises en vigueur; quant au droit de vérification de la nationalité des bâtiments, aucune maxime générale et absolue n'était établie; on s'en référait aux instructions « fondées sur les principes du droit des gens et sur la pratique constante des nations maritimes », qui seraient adressées aux commandants des escadres et dont le texte serait annexé à la nouvelle convention.

« La convention est excellente, écrivit aussitôt M. Guizot au duc de Broglie. On n'est jamais mieux arrivé à son but et de plus loin. » Et il ajoutait avec une légitime fierté : « A coup sûr, sans lord Aberdeen, vous et moi, si l'un des trois avait manqué, rien ne se serait fait. » Il avait raison. Peu d'œuvres diplomatiques ont été plus sagement conduites, plus heureuses pour le pays et plus honorables pour ceux qui y ont pris part. Est-ce à dire que le système imaginé fut parfaitement efficace contre la traite? A l'épreuve, il ne devait pas donner grand résultat, d'autant que les stipulations dont on attendait le plus d'effet, celles qui prévoyaient les traités à faire avec les chefs indigènes pour atteindre sur terre le commerce des esclaves, n'ont pu être sérieusement appliquées par suite du mauvais vouloir du commandant de la station anglaise. Mais, à vrai

dire, ce n'était pas là le côté principal du problème. Ce qu'on avait voulu résoudre, c'était moins une question africaine qu'une question européenne. Il s'agissait avant tout d'écarter la grosse difficulté qui, depuis plusieurs années, pesait si lourdement sur les rapports de la France et de l'Angleterre, embarrassait notre politique générale et pouvait même un jour mettre la paix en péril. A ce point de vue du moins, le succès était complet, et la difficulté se trouvait absolument supprimée.

V

Le traité du 29 mai fut connu à Paris, dans les premiers jours de juin 1845, au moment même où M. Guizot, relevant de maladie, faisait sa rentrée dans les Chambres. L'effet parlementaire fut considérable, d'autant plus considérable que l'opposition avait proclamé à l'avance ce succès impossible. Tout ce qu'elle avait dit à ce sujet se retournait maintenant contre elle et faisait davantage ressortir l'heureuse habileté du cabinet. A gauche et au centre gauche, où, depuis le commencement de la session, on avait eu le verbe si haut, on portait maintenant la tête basse et l'on ne savait plus que dire. Lorsqu'il fallut nommer, dans les bureaux, la commission chargée d'examiner les crédits demandés pour l'exécution du traité, aucune contradiction sérieuse n'osa se produire, et les ministériels l'emportèrent à de grandes majorités. Même embarras et même silence lors du débat en séance, le 27 juin ; le projet fut voté par 243 voix contre une ; les adversaires de parti pris avaient été réduits à s'abstenir. « Je suis content, écrivait peu après M. Guizot. La session de nos Chambres finit bien ; mes amis sont confiants, mes adversaires sont découragés¹. » Et M. de Barante confirmait ainsi ce jugement : « Jamais session ne s'est terminée dans des circonstances plus heureuses pour un ministère, plus défavorables à l'opposition². »

Il fallait s'attendre que le traité ne fit pas une moindre impression à Londres ; seulement cette impression serait-elle aussi favorable au cabinet anglais qu'elle l'avait été au cabinet français ? Ne pouvait-on pas craindre que les concessions faites à la France ne fournissent aux adversaires de lord Aberdeen, des armes pour attaquer sa politique de loyale conciliation ? En effet, dès le 2 juin, à la première nouvelle du traité, le *Morning Chronicle* disait : « M. Guizot ne pouvait remporter un plus grand triomphe, et

¹ Lettre du 22 juillet 1845. (*Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 230.)

² Lettre du 1^{er} août 1845. (*Documents inédits*.)

quelque amertume que nous inspire la pusillanimité avec laquelle les ministres anglais se sont laissé duper, nous sommes forcés de complimenter les Français sur l'habileté avec laquelle ils ont satisfait les désirs de leurs partis extrêmes. » Peu de semaines après, le 8 juillet, lord Palmerston soulevait la question à la Chambre des communes; il constatait avec douleur qu'il ne restait plus rien du droit de visite et déplorait la timidité avec laquelle le gouvernement s'était soumis aux exigences du cabinet de Paris. Ces attaques cependant n'eurent pas grand écho dans le public et même parmi les whigs. Le temps, dont M. Guizot s'était fait habilement un auxiliaire, avait amorti les préventions de l'opinion anglaise; on y sentait la nécessité d'une solution, dans l'intérêt même de la répression de la traite; et, quant au choix de cette solution, on s'en rapportait volontiers à un abolitionniste aussi notoire que le docteur Lushington. Aussi sir Robert Peel eut-il facilement raison des critiques de lord Palmerston. Il renvoya à ce dernier et à sa politique de 1840, la responsabilité du soulèvement qui s'était produit en France contre le droit de visite, et s'attacha à démontrer l'efficacité de la nouvelle convention, s'abritant, du reste, sur ce point, derrière les commissaires dont il fit un magnifique éloge. Il n'y eut pas de vote. Lord Palmerston, reconnaissant lui-même l'énorme majorité dont le ministère était assuré, avait renoncé à proposer aucune résolution.

La politique de l'entente cordiale qui triomphait ainsi à Paris et à Londres, allait trouver une confirmation nouvelle dans une démarche personnelle de la reine Victoria. Louis-Philippe, enchanté de ses deux premières entrevues avec la reine, en 1843 à Eu, en 1844 à Windsor, eût vivement désiré qu'une telle rencontre se renouvelât tous les ans, tantôt d'un côté du canal, tantôt de l'autre¹. Il n'avait pas semblé d'abord que ce désir eût chance d'être réalisé en 1845. La reine avait résolu d'employer le mois d'août à faire une sorte de pèlerinage de famille en Saxe, dans le pays de son cher Albert; sur la route, elle devait rendre au roi de Prusse la visite que celui-ci lui avait faite à Londres, en janvier 1842.

¹ Le roi s'en était souvent expliqué avec le roi et la reine des Belges, qui étaient ses intermédiaires habituels avec la cour d'Angleterre. Il écrivait notamment à la reine des Belges, le 12 mai 1845 : « Ce que je désire, c'est que tout s'arrange de manière à ce que nous puissions nous donner des *calls* réciproques *on both sides of the channel*. » (*Revue rétrospective*.) — Lord Palmerston écrivait à son frère, le 16 mars de la même année : « Louis-Philippe désire que la reine vienne le voir à Paris, l'été prochain, et offre de lui rendre sa visite l'année d'après. Il dit que, dans l'état présent des relations entre les deux pays, les souverains devraient se rencontrer tous les ans. » (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 451.)

A ces déplacements, on ne jugeait pas possible d'ajouter un voyage en France qui eût d'ailleurs témoigné trop clairement la volonté d'ôter toute portée politique aux politesses faites en Allemagne. Louis-Philippe avait été informé de cette impossibilité et s'y était résigné, non sans regret. « Je vois bien, écrivait-il à la reine des Belges, le 12 mai, que, pour cette année, *we are completely out of the question* ¹ ». La reine Victoria se mit en route le 8 août. Après être passée par la Belgique et avoir accepté à Brühl, près de Cologne, l'hospitalité de Frédéric-Guillaume qui profita de la circonstance pour évoquer dans un toast le souvenir de Waterloo ², elle séjourna quelques semaines en Saxe, se prenant d'une vive affection pour cette « chère petite Allemagne ³ » sur laquelle rejailissait quelque chose de sa tendresse conjugale. Durant ce temps, l'adroite insistance de la reine des Belges qui avait accompagné pendant plusieurs jours, la royale voyageuse, et aussi le désir de plaire à la France, d'y contre-balancer l'effet que pouvaient y produire des incidents tels que le toast à Waterloo, déterminèrent la reine Victoria à modifier ses projets et à terminer sa tournée par une courte visite au château d'Eu. Elle y arriva, en effet, le 8 septembre. Suivant son désir, la réception garda un caractère absolument intime ⁴. Tout s'y passa à merveille. La reine fut charmée; Louis-Philippe était radieux. Après vingt-quatre heures, les deux familles royales se séparèrent plus attachées que jamais l'une à l'autre. Cette visite, à laquelle on ne s'attendait pas en Europe, y fut fort remarquée. Au-delà du Rhin, on en ressentit une vive mortification, dont la trace se retrouve dans la correspondance de M. de Metternich ⁵. En France, au contraire, la satisfaction fut générale. Venant au

¹ *Revue rétrospective.*

² Voici ce toast qui ne manquait pas d'une certaine éloquence : « Messieurs, remplissez vos verres ! Il y a un mot d'une inexprimable douceur pour les cœurs britanniques et allemands. Il y a trente ans, on l'entendit proférer sur les hauteurs de Waterloo par des voix anglaises et allemandes, après des jours de combat terribles, pour marquer le glorieux triomphe de nos frères d'armes. Aujourd'hui, il résonne sur les rives de notre Rhin bien-aimé, au milieu des bénédictions de la paix qui est le fruit sacré du grand combat : ce mot c'est *Victoria* ! Messieurs, buvez à la santé de S. M. la reine Victoria et à celle de son auguste consort. »

³ Journal de la reine, cité par sir Théodore Martin (*The Life of the Prince Consort*).

⁴ Ce fut au cours de cette visite que furent échangées, au sujet du mariage du duc de Montpensier avec l'infante, sœur de la reine d'Espagne, des explications importantes sur lesquelles j'aurai à revenir quand je raconterai les négociations relatives aux mariages espagnols.

⁵ « Le voyage de la reine d'Angleterre en Allemagne, écrivait M. de Metternich au comte Apponyi, n'a point eu de succès. Des circonstances peu

lendemain d'un succès de notre diplomatie, cette démarche ne pouvait avoir, même pour les esprits les moins bien disposés, qu'une interprétation flatteuse à l'amour-propre national.

Tous ces événements profitaient au cabinet, dont ils justifiaient la politique. Sa situation, naguère ébranlée, était maintenant tout à fait raffermie. Aucune menace à l'intérieur, aucune difficulté pressante au dehors. Depuis longtemps, M. Guizot n'avait pas connu semblable tranquillité et sécurité. Après la vie si rude qu'il venait de mener, après tant de contre-temps accumulés, de luttes continues, de fatigues sans répit, d'angoisses sans cesse renouvelées, le ministre, qui, aussitôt la session finie, était parti pour sa chère résidence du Val-Richer, jouissait de ce repos dans le succès. Parfois cependant il consentait à sortir de sa retraite. Ainsi avait-il eu, peu avant la visite de la reine d'Angleterre, l'occasion de prononcer, à un banquet offert par ses électeurs normands, un discours qui, dans le silence relatif des vacances parlementaires, eut un grand retentissement. Ce qui distinguait ce discours, c'était l'accent particulier de sérénité victorieuse avec lequel l'orateur parlait des luttes qu'il venait de soutenir : « Ces luttes si vives, disait-il, quelquefois si rudes, je ne m'en suis jamais plaint, je ne m'en plaindrai jamais. C'est la condition de la vie publique dans un pays libre. Des hommes que le monde honore, et à côté desquels je tiendrais à grand honneur que mon nom fût un jour placé, ont été tout aussi attaqués, tout aussi injuriés, tout aussi calomniés que moi. Ils n'en ont pas moins continué à servir leur pays, ils n'en sont pas moins restés entourés de son regret... Le dirai-je, messieurs? je trouve qu'on est envers l'opposition, envers les journaux, à la fois trop exigeant et trop timide. On leur demande une impartialité, une modération, une justice que ne comportent guère nos situations réciproques et la nature de notre gouvernement. Ils ont leurs passions, nous avons les nôtres. Acceptons, tolérons notre liberté

dignes d'égards dans d'autres temps que les nôtres, ont contribué à ce fait. Ce qui a fini par effacer les bonnes impressions, car parmi de regrettables il y en a eu aussi de bonnes, c'est la visite à Eu. Cette visite, qui de tout temps avait été méditée par le roi Louis-Philippe, a été habilement amenée par l'intermédiaire de la reine des Belges... Sous l'influence de la famille de Cobourg, les raisons contraires au projet du roi des Français ont été étouffées... La visite à Eu n'a été qu'une scène de la pièce qui se joue et dans laquelle tout le monde, auteur, acteurs et spectateurs, est mystifié ou mystificateur. » (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 102.) — M. de Metternich s'était rencontré avec la reine Victoria au château de Stolzenfels, sur le Rhin. « J'ai trouvé le prince, écrit la reine sur son Journal, beaucoup plus âgé que je ne m'y attendais, dogmatisant beaucoup, parlant lentement, mais du reste très aimable. »

mutuelle au lieu de nous en plaindre... C'est là une part du mouvement, de l'activité de la vie politique, et il en résulte, à tout prendre, beaucoup plus de bien que de mal. Mais, en même temps que j'accepte franchement et sans me plaindre la liberté de la presse politique, ses écarts, ses injustices, ses rigueurs, je regarde comme une nécessité et comme un devoir de conserver avec elle la plus complète indépendance, de ne me laisser conduire ni par ses avis, ni par le besoin de ses éloges, ni par la crainte de ses attaques. Je m'applique, en toute occasion, à ne tenir compte que des choses mêmes, des vrais intérêts de mon pays... Permettez-moi, messieurs, de vous engager à en faire autant. Vous, mes amis politiques, lisez les journaux, sans vous irriter ni vous plaindre de leur rudesse, de leur violence; mais gardez avec eux la pleine indépendance de votre pensée; jugez les hommes politiques, non d'après ce que ces journaux en disent, mais d'après la connaissance personnelle que vous en avez. » Pour « faire un essai de cette méthode, » M. Guizot invitait ses auditeurs à considérer ce qu'il appelait « les résultats généraux, acquis, évidents », de la politique conservatrice. Il montrait, au dedans, « le régime constitutionnel se déployant tous les jours librement et grandement », au dehors, le gouvernement de la France, non seulement « parfaitement indépendant en Europe », mais recevant partout les témoignages d'une « grande considération », et voyant des États constitutionnels se former à son image et sous son influence, en Belgique, en Espagne, en Grèce. « Tout cela, s'écriait-il, s'est accompli, tout cela s'accomplit chaque jour, sans violence, sans guerre. Nous avons réussi à consommer une révolution, à fonder un gouvernement nouveau, au dedans par la légalité, au dehors par la paix ». Et alors, se redressant, pour ainsi dire, en face de cette opinion par laquelle il avait été naguère méconnu, mais à laquelle, en ce moment, il en imposait par son succès : « Je n'hésite pas à le dire, messieurs, et je le dis avec un orgueil juste et permis, car c'est de notre pays lui-même et de notre gouvernement tout entier que je parle, il y a là de quoi être satisfait et fier. »

Paul THUREAU-DANGIN.

LES DERNIERS RÊVEURS ¹

V

La commère Germaine se plaignait du bourgeois : « C'est-y donc un jeune homme celui qui n'a plus jamais le mot pour rire ! » La fine mouche lisait une pensée dans les yeux errants du maître. Elle n'était pas obligeante, cette pensée. Max avait une furieuse envie de mettre ses jardiniers dehors, et pour peu que l'envie eût été pratique...

Il eût aimé à être seul. On a changé l'objet de sa vie ou plutôt on vient d'y donner un but. Comment n'aurait-on pas besoin de réfléchir sur une révolution si radicale ? Max savait bien pourquoi il se tenait fermé ; il avait peur de se trahir. Dans la joie profonde et grave qui le remplissait, il se méfiait presque de lui-même. Était-ce bien lui ? Comment l'homme tout neuf se trouvait-il si différent du vieil homme ? N'avait-il donc jamais aimé une autre femme ? Sûrement jamais aucune qui, comparée à celle-là, méritât d'être aimée.

Pourtant il fallait attendre, il l'avait promis, il attendrait. Il n'avait pas juré que ce serait toujours avec patience, surtout qu'il n'essaierait pas de tromper les heures. Même, il en avait trouvé un moyen en rêvant. L'idée dont il était féru ressemblait à celle d'un enfant à qui on a promis un bel oiseau et qui d'abord veut avoir la cage ; le nid de ouate toute fraîche dans la prison au grillage doré fera peut-être venir le captif. Max était bien sûr qu'elle viendrait plus tôt qu'elle ne l'avait dit ; il aurait voulu tout préparer dans la maison pour la recevoir. Mais la Germaine était là, et la Germaine, suivant une locution du pays, voyait « courir l'air ». Il usa de subterfuge : « A quoi ai-je pensé, disait-il tout haut, en prenant la chambre des étrangers ? Je ne peux plus recevoir un ami. » La Germaine crut deviner que le « bourgeois » s'ennuyait déjà : « On peut toujours faire un changement, » répondait-elle. Un jour, elle se lança :

— Monsieur avait bien raison. On ne peut pas être toujours seul, on n'est pas un loup. C'eût été bien agréable de recevoir le dimanche un ami qui viendrait tirer un lapin. N'y en avait que trop

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 février 1889.

de ces bêtes voraces ! Bast ! Monsieur trouverait bien de quoi se faire une chambre à lui dans les vieux meubles. Par exemple, faudrait des rideaux neufs. Depuis longtemps les souris avaient mangé tous les rideaux de la maison.

Max comptait bien que tout serait neuf dans « la chambre de la mariée ». Mais comment arriverait-il à parer le nid sans écorner encore une fois les débris d'un capital dont la conservation lui paraissait désormais un des moyens de son bonheur ? Il médita, il rumina toute une semaine. Le dimanche, la Germaine, en revenant de la messe au bourg de Montaignin, lui annonça, en le regardant aux yeux, que les bourgeois de la Clochette quitteraient leur maison pour retourner à Paris, le lendemain. Max commanda de porter un dernier bouquet à M^{lle} Darsenac, s'il restait des fleurs : il n'y avait plus que des chrysanthèmes et quelques boutons pâlis de roses tardives. Le lendemain, M. Delaur reçut une lettre ; c'était un événement aux Gressets. Le pli ne contenait qu'une feuille de rose. La réponse d'Henriette était brève, mais très expressive : ce qui était juré tenait toujours. Il devait donc se hâter.

Le vieux Job fut tiré de son écurie, attelé à la carriole, et, après un gros quart d'heure d'encouragement et de caresses soutenues par quelques coups de fouet, se décida à faire mine de prendre le trot. On allait à Montaignin, chez un marchand de bois, qui, après de courts pourparlers, se hissa aux côtés de M. Delaur sur sa banquette autrefois rembourrée. Job revenait de sa surprise et s'échauffait même. Il faisait un petit temps aigrelet de novembre ; sous un ciel gris, très haut, sans nuées, un seule voile maussade que ne perçait aucun rayon, sifflait une petite bise enragée qui faisait tournoyer devant elle de grands vols de feuilles mortes. Cette avant-courrière de la vraie froidure ne plaisait pas au compagnon de M. Delaur. Le bonhomme fit observer que les hirondelles étaient parties de bonne heure.

— Elles vont revenir, fit Max gaiement.

— Oui, l'an prochain.

— Bien avant ! bien avant !

Le marchand le regarda, jugeant que cet homme-là n'avait pas la tête bien saine. Tant mieux ! avec lui, on pourrait faire un bon marché.

A force de presser son idée, Max s'était souvenu qu'il avait sur le territoire de sa ferme, au flanc d'une colline et descendant jusque dans le ravin, quelques arpents de vieux chênes dont il ne tirait aucun revenu. Le fermier lui avait même conseillé de les jeter à bas et de convertir le bois en culture. Le maître s'était récrié ; mais, à présent, il se souciait bien de sa chênaie. C'est là

qu'il conduisait le marchand ; celui-ci avoua que les arbres étaient sains et beaux et n'en offrit pas un mauvais prix. La semaine suivante, M. Delaur partit pour Paris, nanti d'une somme ronde ; il dit en revenant aux Gressets :

— J'ai acheté les rideaux.

Avec les rideaux tout un ameublement de style Henri II ; c'est élégant et sévère. Celle à qui ces meubles étaient destinés n'avait aucune mignardise en sa simple et fière personne. Quand la Germaine vit arriver et déballer ces belles choses, elle pinça les lèvres et ne dit mot. Elle avait des pensées. Max s'accommodait volontiers de ce silence. Il fit placer dans sa chambre tout « ce fait neuf », comme disait Joseph Lamblin ; on transporta ses meubles à lui dans la pièce voisine. Désormais, le nid était tressé, restait à tenir l'oiseau.

L'automne s'avancait, les bisés devenaient plus piquantes. Max fit chauffer la chambre neuve et prit l'habitude d'y passer les soirs. Lorsqu'il se croyait bien sûr que, en bas dans leur maisonnette biscornue, les jardiniers étaient endormis, il plaçait un fauteuil en face du sien, de l'autre côté du foyer. Alors, fermant les yeux, il avait un beau songe : dans ce fauteuil, en un déshabillé très simple, une grande taille, souple, paresseusement abandonnée ; une figure souriante à demi enfouie dans un fichu de dentelles ; un petit pied qui s'avancait vers la flamme et qui ne se cachait plus. Ce n'était pas comme au bord de l'étang. Une main caressante se posait sur la sienne ; et comme on causait doucement ! Comme la vraie tendresse est sans effort ! Comme les soirées étaient courtes auprès d'elle. Quelquefois la rêverie du solitaire le conduisait à un retour vers le passé. Pourquoi n'avait-il pas pensé plus tôt à chercher dans une femme le point fixe de sa vie.

— Eh ! que dis-tu donc, grand Max ? N'as-tu pas toujours été sceptique autant que mal réglé ? C'est que tu n'imaginais pas même pouvoir rencontrer cette femme.

Par quelle bizarrerie du sort avait-il fait cette rencontre dans un désert ? Pour la centième fois, il se posait cette question en riant, un soir de novembre, quand se levant, écartant son rideau, — ou plutôt le rideau d'Henriette, — il vit devant lui toutes les fenêtres du château de Bel-Oeil vivement éclairées. Elles projetaient sur la pelouse centrale de longues bandes de lumière où se dessinaient, comme des spectres grimaçants, les branchages des arbres dépouillés. M. le baron de Jenatsch était revenu dans sa belle demeure.

Le modeste voisin des Gressets se dit qu'il allait entendre un joli bruit de fête, et probablement de carnage. Il ne se trompait pas. Dès le lendemain, la fusillade éclata : la chasse à la mode présente,

qui a déshonoré la chasse, la boucherie, la destruction brutale et bête qui, d'ailleurs, donne des profits, le propriétaire faisant vendre ces amas de gibier pour combler sa dépense. On aime à être un seigneur magnifique pour peu que ce soit à bon marché.

Max s'était réfugié du côté de sa maison qui regardait le plateau. Mais voici que vers dix heures un autre concert éclata : le vent soufflait de l'est apportant du bourg les ondes d'une grande sonnerie de cloches :

— Est-ce la Saint-Hubert qu'on fête aussi là-bas? cria-t-il.

— Non, répondit la Germaine. C'est M. le maire qui est mort. Ce sera cause que M. Darsenac va revenir.

Max se sentit observé :

— Ah oui! dit-il, l'excellent homme voudra chausser les souliers du mort.

A midi, dans sa salle à manger, il fumait des cigarettes. Trois ombres noires rasèrent la croisée. La Germaine accourut :

— Monsieur, c'est le père Bonnard avec son fils et son cousin Vaninge, ils viennent du bourg.

— Qu'est-ce que Bonnard, fils et père? Qu'est-ce que Vaninge qui rime à singe? Que me veulent-ils?

— Qui sait? Vous parler pour la mairie peut-être.

— Déjà! me demander ma voix pour le compère Darsenac? Halte-là! je mets mon vote à prix.

— Ce ne sont point les hommes de celui que vous dites. Au contraire. Recevez-les, vous verrez bien.

— Faites entrer Bonnard et Vaninge.

VI

Les trois paysans entrèrent. Chapeaux bien bas, grandes courbettes. Ils ne voulaient pas prendre les sièges que leur désignait M. Delaur. Le père Bonnard s'y décida le premier, mais il se fit tout petit dans le fauteuil. C'était un vieux visage sillonné de gerçures profondes, parsemé de ces taches grises qu'on ne voit guère que sur ces vieilles peaux rustiques et que les plaisants de campagne appellent « de la terre de cimetièrè ». Ses petits yeux bridés par des paupières massives, laissaient à peine échapper deux filets de lumière; il devait bien avoir quatre-vingts ans. Son fils, qu'il avait eu probablement sur le tard, était un faraud de village : la face rougeaude, les chairs du cou cuites au soleil et formant sous la nuque et sous le menton un double bourrelet couleur de brique; de gros yeux égrillards, de fortes lèvres paraissant toujours humides du dernier vin qu'il venait de boire.

Quant au cousin Vaninge, c'était le paysan blême, usé par le

travail à quarante ans et qui paie cher l'épargne entassée; édenté, le regard vitreux, les chairs flasques où le sang ne veut plus courir, traînant cruellement une jambe, le maître de beaucoup d'écus, mais le martyr de la sciatique.

— Excusez, dit-il, en se laissant tomber lourdement sur un siège.

C'était avouer qu'il avait eu tort de faire des façons. Il riait, il montrait ses gencives démeublées et livides. Sur cette face de cire se lisait autant de malice naturelle que dans les rides du père Bonnard et dans les gros yeux de son fils. Max ne douta point que les trois paysans ne vinsent, en effet, lui proposer quelque affaire dont ils espéraient bien avoir le profit.

Le vieux Bonnard prit la parole; les deux autres toussèrent, crachèrent, s'arrangèrent en conscience les genoux bien appareillés, les mains croisées sur leur ventre; on eût dit qu'ils se croyaient dans l'église de Montaiglin et qu'ils s'apprêtaient à entendre le sermon. Le bonhomme exposa que tout à l'heure on avait mis en terre défunt M. le maire et qu'ils étaient venus tout de suite après la cérémonie. Le temps n'est à personne, il n'est qu'au bon Dieu; c'est pour cela qu'on ne doit jamais le perdre, et Delaur pouvait voir qu'ils avaient encore leurs habits d'enterrement. C'est vrai que les mêmes habits servent pour les noces, mais dessous c'est plus le même cœur. Défunt M. le maire avait toujours passé pour un bon; un ancien officier. Pas sa langue dans sa poche; pas son pareil pour tenir tête à ceux qui avaient des châteaux sur Montaiglin.

Max fit un mouvement; le vieux continuait.

Dame! on avait de la peine dans la commune et de la vraie peine. Aussi, on avait pensé tout de suite à remplacer le digne homme suivant les désirs des trois quarts du monde. C'est-il pas le nombre qui fait la loi? Fallait pas mettre à la mairie un paysan, tout riche qu'il fût et l'aurait-il bien mérité; ce serait le bon moyen de ne jamais vivre d'accord, on se jalouerait trop! Pourtant on ne voulait pas non plus des gros bonnets de Paris. Ces richards-là, c'est trop prompt à commander. On n'avait pas amassé du beau bien pour faire les trente-six volontés de M. Darsenac ou celles de M. le baron. Au reste, il ne s'agissait pas du maître de Bel-Oeil; il n'était pas seulement Français.

Max riait :

— Eh, dit-il, je vois bien que ce n'est pas à M. le baron que vous en voulez.

— Pas à M. le baron! reprit le père Bonnard.

— Un peu tout de même, puisque lui et M. Darsenac, c'étaient deux têtes dans un bonnet. Même que M. le baron fils aurait bien pris M^{lle} Darsenac, si elle avait voulu être baronne...

Max eut une exclamation sourde, puis se mordit les lèvres. Une joie nouvelle le remplissait ; c'était une douceur infinie. Il apprenait le nom de l'un des prétendants d'Henriette, — celui qui, sans doute, aux yeux de son père avait effacé tous les autres. Y avait-il une seconde femme au monde, d'un cœur assez ferme pour refuser ce superbe Bel-Oeil et d'autres châteaux et des hôtels et des palais et ce prodigieux ramas de millions ? Le baron Georges de Jenatsch était fils unique.

Max s'enivrait de la pensée de cette fille extraordinaire qui serait à lui. A peine écoutait-il le ramage monotone du vieux Bonnard qui ne cessait point.

Tout de même à Montaignin, on aurait été dans l'embarras. Mais M. Delaur était un brave jeune homme qui avait eu l'idée de revenir dans la maison de défunt, son père... Maintenant, on lui en avait assez dit. Pardié non, on ne voulait pas entendre seulement parler de M. Darsenac. On ne l'aimait guère et l'on savait bien pourquoi. Ces riches de Paris qui ne font pas de bien ont grand tort, l'argent ne leur a pas tant coûté ! C'est plus comme un paysan ! On disait que le dessein du maître des Gressets était comme ça de de passer tout l'an chez lui. C'était bien l'affaire. Les Gressets ne se trouvaient pas trop loin du bourg... Et puis n'y aurait-il pas l'adjoint ? Eudore Vaninge l'était depuis trois ans, on serait bien embarrassé de donner une bonne raison pour le changer. Eudore, avec M. Delaur qui était son voisin, car il avait les champs et la sablière sur le plateau, ça ne s'arrangerait-il pas bien ? Et pour peu que M. Delaur y mît seulement son bon vouloir... Bien sûr, ça ne plairait pas au préfet qui était l'ami des Parisiens... Mais quoi ! on pouvait le forcer... M. Darsenac n'avait que trois hommes à lui dans le Conseil municipal. Les sept autres démissionneraient... C'était pas difficile. Il faudrait bien faire des élections alors... Et après...

Max se leva :

— Est-ce que je vous entends bien ? s'écria-t-il. C'est à moi que vous proposez d'être maire ?

— Puisqu'on vous dit qu'il n'y en a pas d'autre ! lâcha Bonnard fils, qui était un rustaud.

— Vous ne me connaissez pas même.

— Oh ! que si ! dit le père. Plus que vous ne pensez, monsieur Delaur.

— A moi ! répétait Max, à moi !

— Faut jouer franc jeu, dit Vaninge.

— On ne veut pas de M. Darsenac, reprit l'adjoint d'un ton sententieux. — On voyait bien qu'il pesait tous ses mots. — Ça c'est bien entendu. Pour lors, M. Delaur se trouve là. On s'en vient le voir

de bonne amitié, on lui dit : « Vous êtes un brave jeune homme, c'est connu. Si ça se rencontrait que vous veuilliez l'écharpe, — manque pas de gens qui aiment les trois couleurs, — par ainsi, vous rendriez service à tout le monde. Quand on habite un pays de campagne, savez-vous, c'est pas rien de n'avoir que des amis. »

— Rien que des amis, riposta Max en riant... Sauf, pourtant M. Darsenac.

— Vous ne le craignez pas, peut-être!

— Bien sûr, ajouta le fils Bonnard, que vous n'espérez avoir rien de lui par la douceur.

Max tressaillit et dévisagea le rustre. Est-ce que les bois n'avaient pas bien gardé leur secret? Est-ce que ces trois compères venaient lui offrir leur alliance avec un moyen de bataille?

— Voyez-vous, continuait Eudore Vaninge, de sa voix lente, un homme qui a du jugement ne répond jamais à la légère! Faudra réfléchir.

Le vieux Bonnard se levait à son tour :

— Faudra réfléchir, monsieur Delaur.

D'un signe Max les pria d'attendre un moment. Il suivait leur conseil, il réfléchissait. Ces trois tentateurs le regardaient sournoisement roulant entre leurs doigts les bords de leurs chapeaux. Devait-il accepter l'alliance? Certes, celle qui désormais réglait sa vie ne soupçonnait guère cette démarche qui, en effet, allumait en lui la tentation. Que lui ordonnerait-elle? De se jeter à la traverse des ambitions de son père? Ce n'était guère probable... et pourtant... Peut-être verrait-elle bien le parti qu'ils pouvaient tous deux tirer de cette plaisante aventure... Et lui, si leur rendez-vous au bord de l'étang avait eu des témoins cachés, ne devait-il pas la défendre? N'était-il pas obligé de précipiter les choses? Ne fallait-il pas à tout prix arracher Henriette aux mauvais propos du bourg? Mais quoi! comment avait-on su?... Comment sous ce bocage où la solitude semblait si profonde, personne avait-il pu voir?... Un braconnier... Un enfant peut-être se glissant sous les feuilles...?

— Ecoutez, monsieur Delaur, reprit Eudore Vaninge, on en sait long sur M. Darsenac, on a de bonnes défenses... Il y a des papiers. Même que si M. le maire avait duré plus longtemps, il ne se serait point gêné pour en user, oui-da! Il n'était pas content, cet homme, car il voyait bien que le bourgeois de la Clochette n'avait pas d'autre idée que de chausser ses souliers.

— La! fit le père Bonnard, avec un ricanement muet qui ressemblait au gloussement d'une dinde en colère, on croit toujours comme ça qu'on n'a qu'à avancer les pieds pour entrer dans les souliers d'un mort. Des fois, c'est pas si aisé!

Vaninge tirait un journal de la poche de son habit de cérémonie et le présentait à Max. Les lignes que le malin paysan voulait lui faire lire avaient été soulignées d'un trait à l'encre.

— Un moment! s'écria le père Bonnard. Il faut dire à M. Delaur que c'est la feuille du sous-préfet.

Eudore fit claquer sa langue :

— Et par ainsi, ajouta-t-il, c'est une friandise. Allez! M. Delaur, le sous-préfet n'a pas manqué de l'avalier.

— Alors, M. Darsenac...

— Lisez, monsieur Delaur.

Max lut à haute voix :

« Tout le monde connaît la bienfaisance de M. Prosper Darsenac, vice-président de la Ligue fraternelle pour la restauration des bonnes mœurs. On ne sera donc pas étonné d'apprendre que M. Darsenac a consacré généreusement 50 000 francs à la construction d'une salle d'asile modèle et d'une maison d'école dans la commune de Montaiglin, qu'il habite pendant l'été.

« De Montaiglin nous recevons une fâcheuse nouvelle. Le maire, l'honorable commandant Jouberty, est atteint d'une maladie cruelle, et son état ne laisse que bien peu d'espoir à ses administrés et à ses amis. La commune heureusement ne compte pas qu'un homme de bien. Elle saura réparer cette perte sensible et se donner un nouveau maire, digne du brave commandant son devancier. »

— Hein! cria le fils Bonnard, avec ce gros rire, ça y est, pas vrai, monsieur Delaur? Y a pas à dire que ces compères-là se déguisent!

— Encore, dit le père, si M. Darsenac avait attendu, pour faire mettre ça sur son journal, que l'autre fût sous terre, le pauvre homme! Mais il était en vie... Si c'est pas une honte!...

— Le commandant a-t-il lu cette note? demanda Max.

— Pour ça non! fit Eudore Vaninge. On reçoit la feuille à la mairie; seulement je l'ai accrochée au passage.

— Et quand Eudore tient quèqu chose, il tient bon, dit Bonnard fils.

— Mais, reprit Max, ces 50 000 francs, M. Darsenac, les a-t-il vraiment...

— Donnés? Ah! ben oui! Il en a promis 20 000 et versé la moitié tout juste. Nous avons cru sa promesse parce que nous sommes de bonnes gens, nous autres...

— Ça oui! fit le père Bonnard.

— Et la commune s'est endettée. Mais y aura peut-être ben moyen de lui arracher ce gros argent-là tout de même. Puisqu'il a fait imprimer dans le journal qu'il le donnerait, c'est comme un

billet qu'il aurait signé. Est-il pas bon? Il a de quoi répondre... Et c'est pas tout : il s'est vanté de la chose auprès de M. le sous-préfet, que ça regarde et qui l'a cru... Il aimerait pas ben qu'on fit voir au fonctionnaire du gouvernement qu'il a pris une vessie pour une lanterne. Pardié, si je savais écrire, je tournerais une belle lettre à M. Darsenac, à seule fin de lui demander au nom de la commune quand il compte payer... mais, d'abord, je sais pas... et puis je ne suis qu'adjoint... c'est pas mon affaire... Par exemple, vous qui êtes instruit, quand vous serez not' maire, monsieur Delaur...

— Moi! s'écria Max, c'est aussi à moi que vous entendez confier le soin de tirer 50 000 francs d'un homme...

— ... Qui n'aime pas à donner, acheva Eudore Vaninge. Un homme de qui l'on n'a jamais rien de bon gré. Pardine! si vous aviez quelque chose à attendre de M. Darsenac, l'occasion serait bonne, monsieur Delaur. Il offrirait 10 000 francs, peut-être ben,... et ce que vous voudriez avec, pourvu que ça ne fût plus de l'argent. La commune aurait encore le profit... et vous votre contentement.

— Eh! la, oui, belle occasion! reprit le père Bonnard.

— Faut croire, ajouta Bonnard fils, que M. Delaur n'a rien à demander à M. Darsenac, puisqu'on lui fait voir comment il peut le prendre et qu'il ne s'en soucie point.

Max se dressa, il avait envie de tomber sur le rustre. L'allusion cette fois était si claire et si insolente, qu'il ne pouvait plus douter. Oui, sa rencontre du bois avec Henriette était devenue la fable du pays. Pourtant il se contint et fit apporter du vin par la Germaine. On choqua les verres, on but.

— Donnez-moi quelques jours, disait Max. J'ai besoin de penser à l'honneur que vous me faites.

— L'écharpe, c'est comme la fortune, dit Eudore Vaninge, qui avait de la littérature en dépit de sa modestie, ça ne fait pas le bonheur, mais, voyez-vous, ça y contribue quelquefois.

— Bon! ajouta le père Bonnard, c'est une affaire faite; M. Delaur sait ben à présent que nous avons besoin d'un maire qui ait de l'esprit.

Ce fut Bonnard fils qui conclut :

— Pour lors, dit-il, en s'essuyant la bouche du revers de sa manche, après avoir bu, à revoir monsieur le maire!

Max passa la nuit debout, dans la chambre neuve. Il marchait sur le tapis que devaient fouler les pieds nus d'Henriette. Ah! désormais elle était bien loin cette vision qui l'avait soutenu depuis des semaines et des mois! Le sort moqueur le poussait à engager avec le vieux Darsenac une lutte qui dépassait la mesure. Il maudissait

l'imprudente gaieté qu'avaient d'abord allumée en lui les propositions des trois paysans. En ce premier moment, il avait eu envie de dire au père Bonnard : « Tendez votre main, vous le doyen des trois marchands du temple. » Vous avez vos raisons pour me vouloir ceindre l'écharpe, j'ai les miennes pour me prêter à cette cérémonie de carnaval. C'est dit !

Intérieurement, il faisait ses plans. Bast ! il saurait bien la repasser, cette écharpe, à celui qui la convoitait. « Puisqu'on n'a pas l'espérance de vous conquérir par la persuasion, vertueux Darsenac, on vous réduira par la force et par l'adresse. J'aime votre fille, vous aimez le pouvoir, donnant, donnant. »

Mais les trois tentateurs s'étant mieux expliqués, il avait pu regarder au fond de ces haines de village : ce qu'ils voulaient, c'était bien plus que d'écarter le millionnaire parisien de leurs affaires ; c'était de lui rendre la vie impossible dans sa résidence d'été et le forcer à quitter le pays. Eudore Vaninge comptait bien exploiter dans ce but la gasconnade de l'ennemi commun dans le journal de M. le sous-préfet ; ce serait donc la guerre ouverte, et il faudrait que lui, Max, s'associât à toutes les menées de ses trois inventeurs ; ils ne se laisseraient point tromper.

C'est ce qu'il avait envie pourtant d'essayer. L'idée lui venait d'aller trouver chez lui ce terrible Darsenac et de lui dire : « Voilà ce que je peux faire contre vous. Il ne tient qu'à moi de vous prendre l'objet de votre ambition et de vous arracher votre argent ou de vous obliger à confesser que vous avez menti. Je ne tiens pas à vous faire du mal, je ne suis pas votre ennemi, moi. Je veux seulement votre fille... Ah ! oui. Seulement !... »

VII

Dans le verger, sous les cristaux de la gelée, un matin de janvier, Max découvrit une violette. Sans cette découverte, il aurait encore passé de longs jours en angoisse, ne sachant s'il devait ou non déchirer le voile du sort, attendre ou prendre l'offensive. Dans cette violette, il vit un oracle qui parlait ; il la mit entre deux feuilles de papier, sous une enveloppe : « A Mademoiselle Darsenac, avenue d'Antin. »

Et rapidement, il s'habilla, décidé à porter lui-même son message à Paris, puisqu'il ne pouvait le confier à personne.

Il prit sa route par Montaignin pour gagner la gare. La Clochette était de ce côté la première habitation à l'entrée du village. Une grille donnait entrée d'abord sur des parterres, au delà desquels le sol apparemment s'élevait, car une haute terrasse plantée de tilleuls,

alors dépouillés, courait au-dessus du chemin. Le parc devait s'étendre derrière la maison close et qui paraissait bien déserte. C'était un assez grand logis, en forme de chalet; l'un des pignons portait à son faite un clocheton renfermant une petite cloche de cuivre qui justifiait son nom, si elle ne le lui avait pas donné. Max s'arrêta. Sa curiosité n'avait qu'un objet : deviner parmi ces fenêtres muettes sous leurs volets celle de la chambre d'Henriette. Tout à coup un formidable choc ébranla la grille contre laquelle il s'appuyait. Il ne vit rien qu'un long bâton frappant ces barreaux de fer. Si dans sa rêverie il y avait machinalement engagé sa main, elle en eût été écrasée.

— Qui va là? cria-t-il.

Et il reculait. Le brutal qui avait lancé le bâton, et qui se tenait caché, n'eut garde de répondre.

Max se remit à marcher sur la route, et il entendait au-dessus de lui sur la terrasse un pas lourd; l'ennemi le suivait, se dérobant derrière le mur qui n'avait pas la hauteur d'un homme. Max, instinctivement tenait son bras levé pour défendre son visage; il pouvait à tout instant prévoir la volée d'une pierre. Pourtant il arriva sans accident à l'extrémité de ce mur; désormais il se trouvait dans la rue du village, et il s'arrêta un moment pour songer à cette agression étrange. Il ne pouvait plus douter qu'il ne fût désigné au gardien de la maison Darsenac, qui, en lui mutilant un doigt ou deux, aurait cru se rendre agréable à son maître. Il leva les épaules, et tout haut il se disait : « C'est donc bien la guerre! »

Mais derrière lui s'élevèrent un bruit de pieds sabotants, des cris aigus, des rires d'enfants, le tumulte d'une grande nichée qu'on délivre; il se trouvait juste à la hauteur de la maison d'école pour les garçons qui sortaient après la classe du matin. La bande l'enveloppa : « C'est le nouveau maire, disaient-ils. » — Les plus hardis, mirent la main à leur bonnet :

— Bonjour, monsieur le maire.

Il se prit à rire à son tour; il distribua de gros sous et quelques piécettes d'argent à ce petit monde qui saluait sa puissance, tout en avançant un peu l'histoire. « La guerre avec le Darsenac, soit! Mais victoire aussi peut-être. Au moins, la revanche! »

Deux heures après, il parcourait l'avenue d'Antin. — Va, bon Max, celui de tes anciens compagnons qui te rencontrerait dans ce riche quartier et à qui tu dirais en confidence : « Je suis ici pour obtenir de gré ou de force, en dépit du sort et de l'arrangement du monde, à la barbe du million paternel, une fille que j'aime, qui m'aime et qui est mon bien, — celui-là se moquerait de toi. »

Il répondrait : « Bon Max, il vaut mieux ne parler qu'à la fille, car tu dois connaître l'objection que te ferait le millionnaire, s'il daignait pourtant la faire, avant de te mettre dehors. On ne marie l'argent qu'avec l'argent. »

Et si le bon Max répondait à son tour : « Peut-être ! — je suis le champion des droits de la nature contre cet argent maudit. Je vais être le représentant des droits populaires contre la puissance du million. J'ai de quoi amener à composition ce millionnaire, s'il me force à le vouloir, » — alors le vieux compagnon s'en irait levant les épaules et disant : « Ce que c'est que l'action de la vie solitaire sur les cervelles chimériques ! Toujours un peu fou ce brave Max, un visionnaire de tout temps ; mais, à présent, bon à lier... »

Max Delaur se planta devant une superbe maison toute neuve, offrant, à chaque étage, quatorze fenêtres en façade. Il savait que M. Darsenac en occupait le premier. Une pensée lui vint : que le loyer de cet appartement représentait pour le moins au double le chétif total que formeraient ensemble le bien de Max Delaur et l'héritage maternel d'Henriette Darsenac. La pensée étant incommode, il frappa du pied.

À toutes ces fenêtres, les rideaux de vitrage étaient soigneusement baissés. Tout autre amoureux que Max Delaur, ne fût-ce pas même un grand rêveur comme lui, aurait aimé à se figurer que ces dentelles tremblaient sous une main furtive qui les soulevait. Un moment il se le figura. Mais il aurait fallu avoir l'illusion trop robuste. Rien ne bougeait.

Henriette ne le voyait point ; peut-être l'avait-on mise en état de ne rien voir au dehors ; peut-être la tenait-on prisonnière depuis que leur entrevue à tous deux, dans le bois de Montaignin était connue du maître impitoyable de ce riche logis, car le Darsenac devait la connaître. Il y a des familles où se passent de ces drames. Et si ce sont des familles où l'unique pensée, la seule règle, le seul devoir, le seul honneur, c'est l'argent...

Max se représenta *son* Henriette pâle, désespérée dans une chambre close. Pourquoi n'essaierait-il pas de l'arracher à ce supplice honteux pour une fille de son âge, qui devait être une personne libre ? Pourquoi n'entrerait-il pas comme le justicier ? Violenter la geôle, ce ne serait rien. S'il avait longtemps été doux, il était fort. On le verrait apparaître comme le chevalier qui accourt pour délivrer la captive en sa tour. Et vraiment il fit un pas en avant, puis recula. Il aurait pu rire de sa folie... il ne riait pas.

Il voyait distinctement devant lui, dressés, hérissés de formidables remparts, la société, les mœurs, la loi, l'argent, surtout l'argent. Autant de bastilles qui défient l'assaut, car elles ne sont

point, comme la Bastille première, gardées par des invalides ; ceux qui s'y tiennent logés savent se défendre.

Le millionnaire Darsenac avait pour lui toutes les forces sociales, Max Delaur n'avait que son désir : il s'éloigna ; il lui semblait qu'il marchait comme un voyageur alpin, au fond d'une gorge, entre des blocs aveugles que des pics inaccessibles couronnent de leurs sommets de neige. Ces blancheurs brillantes lui rappelaient encore celle de l'unique puissance qui régit le monde. L'argent, toujours l'argent. Il jeta en passant dans une boîte de la poste la lettre, à l'adresse d'Henriette, qui contenait la violette trouvée sous le givre.

C'était donc à cette démarche sentimentale d'un amoureux timide qu'allait se borner une expédition qui, un moment, avait été presque guerrière. Il regagnait lentement la gare, le front plissé, regardant le pavé.

Tandis que le train le ramenait à Montaignin, il y eut de l'émotion aux Gressets. Trois nouveaux étrangers poussèrent la barrière du domaine agreste, comme avaient fait, la semaine précédente, Eudore Vaninge et les deux Bonnard. Les visiteurs du futur maire allaient par trois. D'abord un grand diable en blouse bleue, de mine véritablement patibulaire. Il parut n'avoir accompagné les deux autres que pour leur montrer le chemin. Dès qu'ils furent entrés, il se retira.

Il s'en allait sous le bois en sifflant. Sa longue figure osseuse était aussi sèche que les branchages ; ses yeux, dépourvus de cils, y creusaient comme deux trous aux bords sanguinolents ; sa bouche, violacée, s'allongeait en museau de fauve. Armé d'un formidable bâton, il se mit à en décharger, au passage, de grands coups sur les troncs dépouillés. Il ne sifflait plus, mais il poussait des cris rauques, mêlés de juréments et de menaces. Une bande d'enfants venaient sous le bois, cherchant au pied des châtaigners les fruits enfouis dans l'herbe. Ils aperçurent ce personnage peu rassurant et toute la volée s'enfuit. La Germaine aussi l'avait bien vu, de sa croisée, au moment où il ouvrait la barrière. Sans se retourner vers Joseph Lamblin, qui dodelinait de la tête, suivant sa coutume, assis devant le foyer, elle dit :

— Voilà du nouveau ! M. le baron nous rend sa visite, c'est Godefer qui le conduit.

Le bonhomme Lamblin se trouva debout.

— Monsieur le baron ? Qu'est-ce que tu dis ? Avec Godefer ? On ne sait donc pas à Bel-Oeil qu'il a été en prison ?

— Vois-tu, fit-elle, M. Max va mettre bien du monde contre lui ; et du monde qui peut tout, et aussi du mauvais monde. Il ne s'en doute seulement pas !

Les deux visiteurs s'avançaient vers la maison. Ils étaient enveloppés de superbes fourrures, qui ne relevaient que médiocrement leur tournure chétive. Tous deux avaient des yeux sombres et luisants, de longs nez dont le crochet retombait sur d'énormes barbes; seulement, chez l'un, les ondes en étaient blanches; chez l'autre, elles étaient d'un noir d'encre. Le prestige des millions aurait été démenti si Joseph Lamblin ne s'était précipité dans la cour, son bonnet à la main, au-devant de ce puissant M. de *Jau-nasse*, qui avait 4000 francs à manger par jour. La Germaine le suivait moins empressée; des millions dont elle était bien sûre de n'empocher jamais la plus petite part séduisaient moins la commère.

M. le baron père leur donna le bonjour en seigneur bienveillant. Puis il s'enquit du maître des Gressets. Il déplora son absence. M. le baron avait un accent qui aurait peut-être bien mis ce jeune maître en peine. Sachant que le financier était un personnage vraiment international et qu'il possédait des terres, des forêts et des mines dans la Pologne prussienne, en Bohême, en Hongrie, dans les principautés du Danube, Max se serait demandé auquel de tant de terroirs divers M. de Jenatsch avait emprunté la saveur de son baragouin. Mais les serviteurs de M. Delaur, étant moins ferrés sur la géographie, avaient l'expression toute simple, et, derrière Joseph Lamblin, la Germaine murmurait : « Ouais! monsieur le baron, on sait bien que vos millions sont allemands. »

C'est pourtant à elle que daigna s'adresser le seigneur de tant d'argent; il jugeait sans doute à sa mine qu'elle avait la compréhension mieux ouverte que son homme; M. le baron tenait à être compris.

Certes la présence de M. Delaur lui eût été fort agréable, mais il voyait bien qu'il parlait à de fidèles domestiques, capables de rendre exactement à leur maître la communication qu'il aurait voulu lui faire. Rien de si simple. Le domaine des Gressets s'avancait dans le parc de Bel-Oeil, de telle façon que souvent les hôtes de M. le baron lui avaient demandé comment il ne songeait pas à acquérir cette enclave. Ils se trompaient, M. le baron y avait songé; mais il avait été détourné de cette pensée par d'autres affaires. D'ailleurs ce n'était qu'une pensée, car il fallait d'abord que le propriétaire des Gressets voulût bien consentir à un marché et qu'il appréciât les avantages que son voisin était disposé à lui faire. M. Delaur avait toujours habité Paris; sa résolution de se confiner à la campagne serait-elle durable? Il pouvait en être déjà revenu. L'hiver était rude et, pour le défier, il ne trouvait pas aux Gressets tout le confort nécessaire. S'il regrettait Paris, il n'avait qu'un mot à dire. Il avait heureusement un bon voisin qui le

délivrerait de son enclos des Gressets, qui s'accommoderait même de sa ferme pour peu qu'il le désirât. On traiterait aussi rapidement qu'il le voudrait. M. Delaur fixerait le prix.

Ce disant, M. le baron père regardait M. le baron fils comme s'il recherchait l'approbation de cet héritier de tant de seigneuries françaises et étrangères. M. le baron fils ne bougeait ni ne parlait; il semblait pourtant qu'un vague sourire se dessinât sous sa barbe d'encre. D'ailleurs, il jugea que le discours paternel était terminé, car il fit demi-tour, il donnait le signal de la retraite.

Joseph Lamblin fit la conduite aux deux barons, l'idée ne serait point venue au bonhomme de remettre son bonnet sur sa tête chenuie bien que la bise fût mordante. La Germaine suivait, ne voulant rien perdre des discours de M. de *Jauvasse*, car elle jugeait qu'il lui restait encore des choses à dire. Elle ne se trompait point. M. le baron père exposait au vieux Joseph le grand malheur du pays. La politique y faisait des siennes. On voulait y mortifier ceux qui donnaient à vivre à la moitié de Montaiglin. « Ouais! disait mentalement la Germaine, cette moitié-là vivrait donc, en idée, de l'ombre de leurs croûtes! »

Le baron continuait :

— Les gens de Montaiglin n'étaient que des ingrats. Au reste, qui menait l'affaire? Les gros bonnets de la commune, quelques enrichis par la culture qui ne pouvaient supporter plus riche qu'eux. Ils se souciaient bien de la misère des petits, ces envieux qui étaient sûrs d'avoir toujours de la soupe chaude! Mais, seuls, que feraient-ils? A peine si ces lourdauds savaient lire. Aussi essayaient-ils de se servir de M. Delaur, et le maître des Gressets, moqueur comme un Parisien, leur laissait croire qu'il les servirait. Il se jouait d'eux, et ils le verraient bien quand M. Delaur aurait accepté la proposition qui lui était faite de vendre avantageusement son bien. C'était cette proposition qu'il s'agissait de lui redire...

On était arrivé à la barrière. M. le baron fils daigna se retourner, et touchant le bras de la Germaine :

— Vous le lui redirez, la mère.

— Bien sûr que je lui dirai tout, fit-elle, et il saura qu'en penser, peut-être.

M. le baron fils se mordit les lèvres sous sa barbe d'encre. M. le baron père était déjà sur le chemin, il avait fort bien entendu. Joseph Lamblin se confondait encore en belles courbettes :

— Serviteurs, messieurs les barons!

Sa femme le tira par sa manche :

— Tu ne vois donc pas qu'ils veulent mettre M. Max hors du pays, vieil innocent? As-tu besoin de saluer si bas ceux qui travail-

lent à te prendre ton pain et ton lit? Va, je sais bien que ce sont de grands riches. Pardié! 4000 francs à manger par jour! Tu honores les écus, toi, tu les caresses dans les mains des autres. Paraît que ça te fait du bien! Tu n'auras jamais de sentiment. Avec ça pas d'yeux, faut croire. Qui a conduit ici ces Jaunasse? C'est Godefer, c'est Godefer, entends-tu?

— Godefer! répéta le bonhomme. Oh! la canaille!

— Celui-là te fâche parce qu'il te fait peur. Y a de quoi! Je te dis que M. Delaur a mis contre lui par ici du mauvais monde. Ils voudraient le renvoyer à Paris... C'est pour commencer le jeu... Mais s'il ne s'en va point!... Est-ce qu'il sait jusqu'où ils le mèneront?... Et tout ça pour la mairie, pas vrai?... Tu le crois peut-être... Ouais! tu es si simple! Il se moque pas mal d'être maire! On sait ce qu'il veut... Et s'il l'avait dit à qui pouvait l'aider, il n'aurait pas eu besoin de toutes ces machines... Mais quoi! il ne le dit pas, il ne veut pas le dire. Il ne se méfie que de ceux qui travailleraient à son bien, not'bourgeois.

Tout en jetant sa plainte bourrue, la Germaine regagnait la maison. Il se fit dans sa cuisine un vacarme de vaisselle et de cuivre; elle se vengeait là-bas sur les casseroles, et le maître ingrat mangerait le soir dans des assiettes ébréchées. Joseph Lamblin restait dehors, préférant la bise à une deuxième averse conjugale. Tout à coup le bonhomme cria :

— La Germaine demande le bourgeois? Pardine! le bourgeois n'est pas loin.

— Qui t'a dit que je le demandais? riposta la commère du seuil de sa porte.

Max apparaissait devant la barrière, flanqué d'Eudore Vaninge. Elle courut.

VIII

Elle avait à dire à Monsieur des choses qui pressaient, et il fallut bien que Max consentît à la suivre dans le parterre. Eudore Vaninge se dirigea de son pas traînant vers Joseph Lamblin :

— Paraît qu'il y a des nouvelles?

Le bonhomme secoua les épaules : il y en avait des nouvelles et il n'y en avait pas.

Tous deux se regardaient, Eudore souriant de sa bouche édentée à la face grise du bonhomme; puis il comprit qu'il se heurtait à un mur, il reconnaissait un des siens :

— J'ai rencontré *comme ça* le bourgeois sur le chemin.

— C'est bon *comme ça* de faire route à deux, dit le vieux compère.

Eudore tourna le dos, ses deux lèvres blêmes s'allongèrent comme

pour siffler, mais de ce palais démeublé il ne sortit aucun son ; lentement, il s'en alla vers la maison, où il entra sans cérémonie. Déjà il s'y trouvait un peu chez lui, l'adjoint et le futur maire étant deux parties d'un même tout, quelque chose comme un endroit et un envers, l'habit et sa doublure.

La Germaine, dans le parterre, tenait le bourgeois serré au fond d'une allée. Elle se mit à lui raconter la visite des deux barons, et il souriait :

— M'offriraient-ils un million pour chacun de mes 28 arpents, disait Max, ils ne les auraient pas.

— Tant que vous serez en vie, répondit-elle.

Max la regarda. Il vit une pâleur bien inaccoutumée sur ce visage de vieille blonde rustique. La Germaine avait les yeux pleins de larmes.

— Eh ! dit-il qu'est-ce qui vous prend, la mère ?

— Allez ! fit-elle en baissant la voix, je ne suis pas comme mon homme, je ne fais pas mes dévotions devant les riches. C'est que je les connais, moi... On a des yeux et son petit jugement. Le curé d'ici, l'ancien, celui qui est mort les connaissait tout de même. Un jour, il a dit dans son sermon, le dimanche : Mes frères, pour savoir le cas que le bon Dieu fait de l'argent, vous n'avez qu'à regarder le cœur de ceux à qui il le donne...

— Peste ! dit Max, il parlait franc, l'ancien curé ! Il a dû lui en arriver du mal.

— On l'a changé la semaine d'après. Il en a péri de chagrin... Monsieur Delaur, je vous dis que les richards vous en veulent, ils auront le dessus. Prenez bien garde ! C'est Godefer qui amène les MM. de Bel-Oeil aux Gressets. Voyez-vous, cet homme là est bon à toutes les besognes... Est-ce qu'on sait ?

— D'abord, qu'est-ce que Godefer, s'il vous plaît ? je ne connais pas même ce nom-là.

— Godefer ? c'est rien qui vaille... Ça braconne depuis que c'est au monde... En prison la moitié du temps... Pourquoi donc M. Darzenac l'en fait-il toujours sortir ? Pourquoi est-ce qu'il lui donne sa maison à garder pendant l'hiver ? C'est ce qui lui a causé le plus de tort dans le pays... Godefer fait peur à tout le monde. Feu M. le maire lui avait défendu de sortir avec son bâton... Quel bâton ! C'est comme qui dirait tout un jeune arbre.

Max tressaillit :

— Ce Godefer est le gardien de la Clochette ! Et vous dites qu'il se sert d'un grand bâton ?

Il recommençait à rire :

— Oh ! oh ! reprit-il, je le connais. Mais à quoi pensez-vous, la

mère? Les riches, comme vous dites, n'ont pas envie de me faire assommer, je suppose.

— Je ne crois pas ça! je ne l'ai pas dit! s'écria la Germaine... Tout de même, monsieur, pourquoi vous laissez-vous enfourner dans les tripotages de l'élection qui les contrarie?

— Enfourner, répéta Max. Joli mot, ça fait image. Je suis comme la pâte encore molle qu'on met au four sur la grande pelle.

— Allez! on sait bien où le désir vous brûle.

Max plissa le front; puis il pensa que la gaieté était toujours le meilleur parti. Son secret était celui de la comédie, dans tout Montaiglin. Ce n'était peut-être pas la Germaine qui l'avait surpris, elle le possédait comme tout le monde. La commère continuait :

— Vous avez bien tort de vous imaginer que toutes ces manigances avec Eudore et les Bonnard pourront avancer vos affaires... Oh! je comprends bien votre idée. M. Darsenac a, comme qui dirait, grand'faim d'être maire... C'est vous qui le serez. Et puis vous lui rendrez sa place, s'il veut vous donner sa fille...

— Qui vous a dit?...

— Ouais! comme vous le connaissez bien cet homme-là! Le couteau sous la gorge, la tête sur le billot, il vous dirait : Pourquoi auriez-vous ma fille, puisque vous n'avez pas beaucoup d'argent? Lui, jamais céder! Ah bien, oui! Il ne comprendrait seulement pas. Je vous dis que c'est la demoiselle toute seule qui pourrait vous rendre heureux. Ça ne tient bien qu'à elle... Pardié! une fille qui a osé tout droit refuser le jeune baron de Bel-OEil et dire à son père : « Fâchez-vous si vous voulez! » ça n'a pas froid aux yeux. Et puis, nous savons qu'elle se conduit toute seule, on ne la mène point. A-t-elle de l'amitié pour vous, comme vous en avez pour elle? On ne le dirait pas...

Max saisit le bras de la commère; il le serrait fortement sans lui rien dire.

— On vous entend, fit-elle. Vous me commandez de me mêler de mes affaires. Faut pas m'en vouloir, monsieur Max, si j'ai eu la démangeaison de parler. Ecoutez donc, vous êtes resté des ans et encore des ans sans qu'on vous vît aux Gressets. Un jour vous êtes tombé chez nous, sauf vot' respect, comme une averse. Il ne s'en est pas fallu de beaucoup qu'on ne vous reçût à coups de fourche. Et puis, on vous a connu, on s'est mis à vous aimer parce que vous êtes un brave homme. C'est y pas dommage de vous voir au jour, la journée vous morfondre ou vous agiter comme si vous étiez dans la poêle à frire! La demoiselle doit pourtant bien savoir que vous êtes malheureux. Qu'est-ce qui l'empêche de vous donner de la joie et d'en prendre aussi pour elle? Si elle se mange le cœur toute

seule, là-bas, dans la riche maison, c'est bien sa faute! A-t-elle pas l'âge? Elle n'aurait qu'une parole à dire : je le veux! Par ainsi, ce sera! Monsieur son père n'y pourrait rien, ça entrerait tout de suite dans sa tête de plomb, parce que ça, c'est clair. Pour lors, les choses iraient d'un bon train. Il se laisserait peut-être bien forcer par les gens de loi. Encore, c'est pas sûr. Quand on sait qu'on ne peut pas avoir le dessus, on ne fait pas la guerre. Mais quoi! La demoiselle ne bouge. Elle a déjà coiffé sainte Catherine; elle veut la coiffer deux fois. La sainte n'en demande pas tant. Et vous, voilà que vous vous emmanchez dans les affaires des gros paysans d'ici. Qu'est-ce que ça vous fait, le contentement d'Eudore Vaninge? Vous-même avez-vous pas dit qu'il avait un nom qui ressemblait à singe? Et son museau donc? C'est pas comme ça que vous triompherez, oui-da! Sans compter que vous pourriez bien attraper un mauvais coup. Vaut-il pas mieux marcher droit? Pardié! si vous vouliez, j'irais trouver M^{lle} Henriette, je lui donnerais du cœur en lui disant que le vôtre vous manque...

— Taisez-vous! dit Max d'une voix sourde.

— Suffit! riposta la Germaine, je ne soufflerai plus seulement un mot de tout ça. N'empêche, monsieur, que vous voilà bien averti.

La colère de Max était tombée :

— Allez, reprit-il, je ne vous en veux pas. Mais, puisque vous aimez à tout savoir, sachez que j'ai promis d'attendre et que j'attendrai.

Un moment il demeura immobile. Mais Eudore Vaninge, de la salle à manger où il était entré sans qu'on l'en priât, vit passer la Germaine. Le maître était seul, le paysan madré sortit et s'avança vers les parterres. Max regardait dans la vague, et le rire en gloussement d'Eudore l'arracha brusquement à sa rêverie.

— Pardié! disait l'adjoint, je crois que vous ne me voyiez seulement pas. Faut que vous en ayez des pensées!...

— J'en avais qui ne sont pas tout à fait nouvelles. Vous en étiez le sujet, monsieur Vaninge, répondit Max avec une douleur accablée qui fit dresser la tête au paysan. Nous sommes seuls. Ce que je ne vous aurais pas dit l'autre jour devant les Bonnard, je peux vous le dire à présent. On me fait vraiment trop d'honneur à Montaignin. Pourquoi n'occuperiez-vous pas une place à laquelle vous avez tous les droits?

— Ouais, grommela l'adjoint, flatté, mais encore méfiant, de vieux droits, bien sûr!

— Je vous aiderais à la prendre cette place, je vous aiderais encore à la tenir.

— C'est que je ne suis guère instruit, voyez-vous.

Max lui frappa l'épaule en souriant, bien qu'il n'en eût guère envie.

— Qu'y a-t-il entre vous et l'écharpe? reprit-il. La jalousie de vos compères... On en triompherait peut-être.

— Faudrait qu'un coup... un bon coup... Mais alors vous renoncerez?... C'est-il bien du fond du cœur. Faites excuse... Je ne m'attendais pas à cette offre-là... J'en ai de la surprise.

— Mettez ma sincérité à l'épreuve.

— Ah! ben oui! dit Eudore... S'il vous plaît, tout de suite. J'y ai bien pensé à l'écharpe, je ne veux pas jouer au fin avec vous. Il y a un moyen, mais n'y en a qu'un, c'est de faire la réponse au journal qui dit que M. Darsenac nous a fait cadeau de 50 000 francs. Pendant que je suis encore adjoint, ça me regarde... Et ça ferait diantrement de bruit dans le pays... Ça me donnerait un rang... Mais je peux pas sans vous... je ne saurais pas...

Max hésita :

— Retournez chez vous, dit-il... et réfléchissez bien sans rien dire à personne... j'écrirai la réponse au journal... vous la signerez...

— Et M. Darsenac aura de l'ennui, c'est sûr... Bien sûr, je ne dirai rien... C'est un jeu caché entre nous... Est-ce encore dit, cela? Est-ce la bonne parole?

— C'est la bonne parole.

Max le regarda qui s'éloignait. Eudore Vaninge avait pris tout soudain un pas plus cadencé, il allait dressant bien plus haut sa tête pateline; l'ambitieux rustique se voyait déjà le signe du pouvoir au flanc, la belle écharpe aux trois couleurs. Il y coudrait une frange d'or. Et Max souriait. C'était d'un de ces sourires qui déchirent les lèvres. Tout en suivant Eudore des yeux, il ne songeait guère au spectacle que lui donnait le compère si vite pris aux glus qu'il avait préparées pour les autres; il n'avait de raillerie que contre lui-même, et il disait à demi-voix : j'ai renoncé!

Pour rentrer chez lui, il passa devant le logis de la Germaine et le sourire se dessinait plus moqueur sur sa bouche. Que faisait-il en ce moment, lui, le maître? Il cédait à la leçon qu'il avait reçue de la servante. Non, comme elle le disait, les « manigances » ne serviraient à rien. Il ne devait attendre Henriette que d'elle-même — il avait trop attendu.

Il ferma la chambre neuve. L'idole ne descendait point dans le temple; à quoi bon brûler l'encens devant l'autel! Il s'assit dans sa chambre à lui et il était en proie à une lassitude infinie contre laquelle il ne se débattait même plus. « Je n'ai jamais mené que les rêves de la vie », pensait-il. Et tous les rêves s'étaient écroulés. Mais cette fois la chute était trop cruelle. Il songeait à envoyer

un émissaire à Bel-Oeil. Désormais qui l'empêchait d'accepter les offres de ses riches voisins? Il céderait, lui qui s'était cru un moment assez fort pour livrer bataille à la richesse oppressive et insolente au nom de la justice, et pour renouveler le monde au nom de l'amour.

IX

Il n'envoya pas à Bel-Oeil; il n'espérait, n'attendait rien, et, comme tous les découragés, il n'agissait plus; il laissait couler le flot lent des heures. Un matin, par un soleil clair de février, assis dans sa cour, sous son gros arbre, il regardait à l'horizon, se bercer sous une petite brise amollie, la vaste couronne de branchages nus au faite des coteaux. Il lui semblait ne faire plus qu'un avec toute cette nature endormie, et machinalement, sans plus songer à rien, il se laissait aller à ces cadences mortes.

La Germaine revenait du village et ne parut point voir le maître. La commère en avait un beau chapelet! Joseph Lamblin l'écouta bouche béante.

Godefer n'avait point cessé de boire depuis le dimanche. On était au vendredi. Le gueux tenait des propos dans les cabarets, c'était à faire dresser les cheveux; si les gens de là-bas avaient du cœur, ils iraient tout de suite en ville avertir la justice. Aux Gressets, le plus sûr, c'était de décrocher le fusil... Ce serait bientôt fait d'envoyer au maraudeur une bonne charge de plomb dans ses culottes...

Joseph Lamblin secouait ses vieilles épaules et s'en retournait vers sa maisonnette en grommelant que Godefer n'oserait point. La Germaine le suivait :

— Je te dis que Godefer osera... Et puis vaut-il pas mieux se tenir prêt?

Max cessa d'entendre clairement. Quelques mots arrivaient pourtant encore à son oreille. La Germaine continuait de gourmander son homme disant que c'était le bourgeois qu'il fallait défendre, puisqu'aussi bien il ne se défendrait jamais tout seul. Il était bien trop...

Le « bourgeois » ne saisit pas bien l'épithète. Il lui sembla qu'on le jugeait trop... innocent. Il sourit : le mot a deux sens; la Germaine l'employait dans celui des deux qui convenait. Oui, vraiment, il avait eu bien de l'innocence en cette affaire...

Mais alors, tournant les yeux vers la maison des jardiniers, il aperçut la commère debout sur sa porte et le regardant de loin avec sa malice sournoise. Elle l'avait vu sous le châtaignier, elle avait voulu lui donner un nouvel avertissement au passage. Max se dressa; dans l'état d'âme où il se trouvait, on passe vite de l'alan-

guissement à la colère. Ah! ça que lui voulait-on? Ces menaces qui l'entouraient devenaient donc sérieuses? La Germaine, en ce moment, revint vers lui :

— La donc, fit-elle, j'oubliais de vous dire que M. Vaninge est sur mes pas. Il m'a conté que vous deviez l'attendre.

— Il a raison, répondit le maître. Je le dois.

Lourdement, il se dirigea vers la salle où le compère Eudore allait le rejoindre et se mit à écrire. Dix minutes après, l'adjoint entra. Max avait achevé son travail; il présenta le manuscrit au visiteur :

— Soyez content, dit-il. Voilà ce que je vous avais promis.

Eudore Vaninge assurait sur son nez de grosses lunettes bleues et lisait.

— Tout y est, dit-il avec son ricanement sourd. Si M. le sous-préfet n'est pas content de la réplique, c'est donc qu'il fera la petite bouche. Comme vous rédigez, monsieur Delaur! Par ainsi, moi, le papa Eudore, j'aurai tout l'honneur...

— Et le profit.

— Je ferai assavoir comme ça à M. Darsenac que je suis prêt à recevoir son bel argent...

— Quarante mille francs. Vous n'avez pas tout à fait la qualité qu'il faut pour cela; mais le sous-préfet, obligé ou de vous la reconnaître ou de vous la disputer, sera également embarrassé dans les deux cas.

— Pas moins que le bruit sera fait et que c'est une bonne farce, dit Eudore en éclatant... Je ferai venir à cent numéros le journal qui imprimera le compliment... Oh! j'épargnerai rien... Joliment menée cette machinette-là! Je vous dois bien des remerciements, monsieur Delaur... Pour achever le plaisir de M. Darsenac, tout le bourg lira la chose sous son nez... car il revient chez lui l'autre semaine.

— Ah! fit Max étendant la main comme s'il voulait ressaisir le papier.

Mais Eudore retira prestement la sienne :

— La, dit-il, que faites-vous donc? Vous n'auriez pas envie de me le reprendre.

Max s'était levé :

— Peut-être, dit-il brutalement. Allez-vous-en!

M. Darsenac revenait; sa fille avec lui sans doute. Max retrouvait une chance de revoir Henriette. Une chance inespérée, désormais. Et à ce moment-là, tout juste, il avait jeté le gant!

Pouvait-il douter que les millionnaires de Montaignin ne reconnussent son ouvrage? Elle aussi le reconnaîtrait. Que répondrait-il quand elle lui dirait : « Vous vous êtes joué à rendre mon père odieux et ridicule. Quand je voudrais vous excuser, pensez-vous donc que

je le puisse? Pourquoi avez-vous cédé à la colère? Pourquoi avez-vous douté? Pourquoi n'avez-vous pas attendu?

Il s'en alla sous sa grande châtaigneraie dont les vieilles têtes s'entrechoquaient au-dessus de lui; la rafale faisait passer par instant des rumeurs de foudre dans les ramures. Il sortit de son parc sauvage, longea le mur de Bel-Oeil qui ne finissait point, joignit une route; il marchait toujours. Il ne rentra qu'à la nuit noire, refusa de souper, et dévora la cour à grands pas. La maison dormait, l'air était immobile et glacé; plus un bruit; un silence de tombe enveloppait la campagne et pour Max Delaur désormais tout était bien fini, mort, enseveli.

Il jeta une exclamation sourde, dernier écho d'une si longue bataille intérieure, dernière plainte du vaincu par sa faute qui se soumet en se maudissant lui-même et se disant : Tu l'as voulu! Et il se décida à monter dans sa chambre. Sur la table de travail où jamais le solitaire n'avait songé à travailler, il vit une lettre déposée près de la lampe qui brûlait... D'Henriette. Et la Germaine qui l'avait vu rentrer ne l'avait pas averti... C'était une malice de la commère... Ah! le bourgeois ne voulait point d'elle pour confident! Eh bien, elle lui montrerait qu'elle entendait ne plus se mêler de ses affaires. D'ailleurs, était-elle censée savoir d'où venait le message?...

Max tenait le pli et ne l'ouvrait que d'une main bien mal assurée... Si c'était déjà l'arrêt!... Mais non... La réplique, la maladroite et sottre réplique n'avait pas paru dans le journal de la ville. La déclaration de guerre n'était pas lancée... Ce n'était encore que l'heure de la crainte, celle du châtement n'avait pas sonné.

Le pli ne contenait que la violette envoyée par Max quelque temps auparavant. La même fleur, mais séchée et remise entre les deux feuillets. Au recto du deuxième le chiffre 4. Un souvenir, un gage même, mais une énigme.

Eh bien, Max la devina sans peine. Point de doute que ce chiffre ne voulût lui dire qu'il pourrait rencontrer M¹⁰ Darsenac le quatrième jour après celui qui venait de finir.

Où se ferait cette rencontre qui, désormais, lui paraissait si redoutable? Où donc pouvait-elle se faire, si ce n'était au bord de l'étang? Max entra dans la chambre neuve, s'assit dans un fauteuil au pied du lit et rêva. Mais le seul rêve heureux alors eût été qu'il n'avait point fourni à Eudore Vaninge l'arme stupide, l'arme à deux pointes dont l'une allait se retourner contre lui.

Seulement comment se figurer qu'Eudore ne tenait point le fâcheux modèle?... Le rustre le tenait, en effet, si bien, que le lendemain le facteur de la poste reparut aux Gressets.

— Bon ! c'est encore vous, l'homme ? criait la Germaine. Deux jours de suite ! On ne vous aura jamais tant vu par ici !

Du fond de sa chambre Max l'entendit. Elle croyait que c'était une deuxième lettre et s'empressait. Un instant après, elle entr'ouvrait la porte :

— Monsieur, aujourd'hui, ce n'est qu'un journal.

— Donnez, répondit-il...

La commère demeura bouche bée quand elle vit le maître qui jetait la gazette au feu, sans avoir rompu la bande. Eudore n'avait point perdu de temps pour porter à la ville son beau chef-d'œuvre encore tout chaud et le lui renvoyait imprimé. Max savait bien ce que contenait le journal, il n'avait pas besoin de se relire.

Eh bien, la sottise était faite... Il lui restait à s'en confesser à celle qui, jadis, au bord de l'étang, lui avait pardonné un bien autre péché. Après tout, pourquoi permettre à ce maigre souci de le ronger?... Maigre ? Eh ! oui, vraiment... On est une fille respectueuse, mais Henriette pouvait-elle encore être une fille tendre !... Elle dirait peut-être que la nature le lui commandait. Il avait bien traité la nature, ce Darsenac qui la tenait abattue et méprisée depuis des mois, depuis des ans, parce qu'elle s'était senti un cœur ! Un père cela ! Mais elle le connaissait si bien qu'elle n'avait pas cru possible qu'un homme allât lui dire : « J'aime votre fille et votre fille m'aime. Ce sentiment très fort qui nous lie tous les deux ne vous plaît point, on le sait. Mais réfléchissez que votre fille a l'âge de la volonté libre. Elle pourrait se passer de votre bon plaisir, puisque je ne vous demande pas votre argent. Dès lors, consentez de bonne grâce à ce que vous ne sauriez empêcher. On entend bien que tous vos préjugés se révoltent ; on en appelle à votre raison. » Oui, ce Darsenac était fait de telle sorte que sa fille avait jugé inutile cette démarche loyale et sensée ; elle savait qu'il n'écouterait rien... Dès lors ne comprendrait-elle pas bien qu'il eût songé à le réduire par la force, voyant qu'elle-même se bornait à la résignation passive et l'attente éternelle. Peut-être lui dirait-elle : « Vous vous êtes trompé mon ami, je ne puis approuver que vous ayez aidé à berner mon père et à compromettre notre nom... » Mais il demanderait grâce, il lui représenterait que si elle l'aimait, elle avait autant souffert de sa longue réclusion qu'il souffrait lui-même de son absence... Est-ce qu'on n'est pas toujours pardonné pour avoir beaucoup aimé ?

Paul PERRET.

La fin prochainement.

NAPOLÉON III ET LE SAINT-SIÈGE

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE M. THOUVENEL
ET DU DUC DE GRAMONT

S'il avait pu subsister un doute sur le caractère hypocrite de la politique de Napoléon III à l'égard du Saint-Siège et sur sa complicité secrète dans la série d'attentats qui ont consommé la ruine du pouvoir temporel de la Papauté, dépossédé les souverains légitimes de la péninsule et créé à nos portes, contre tous les intérêts français, une puissance nouvelle et redoutable, ce doute serait entièrement dissipé par l'étonnante correspondance diplomatique que vient de mettre au jour le fils de l'ancien ministre des affaires étrangères de cette époque¹. Il est impossible d'imaginer une publication plus démonstrative, plus lumineuse, plus foudroyante. La duplicité de la politique impériale, sa fourberie, sa déloyauté y éclatent à chaque page, en provoquant la tristesse, le malaise, la honte même des agents qu'elle emploie; mais on se demande, après avoir lu tous ces aveux et recueilli tous ces cris de consciences troublées, pourquoi le fils de M. Thouvenel a donné à son ouvrage le titre à sensation dont il l'a couvert. De secret, en effet, il n'y en avait plus sur la politique de 1859 et de 1860 en Italie. Depuis longtemps, cette politique avait été percée à jour; tout le monde l'avait reconnue, démasquée; il n'y avait plus à se méprendre sur ses procédés tortueux et menteurs que les aveugles volontaires qui avaient obstinément refusé de les voir.

Dès le début, dès les premiers actes révolutionnaires de la campagne, la perfidie était apparue, et elle ne s'est pas démentie un instant jusqu'à la consommation de l'œuvre d'iniquité. Napoléon III a bien essayé de tromper les catholiques, le Pape, l'Europe; mais il n'a pu faire de dupes nulle part, même parmi ses plus dévoués auxiliaires, et les deux stupéfiants volumes que nous résumons témoignent de la douleur, du soulèvement, du dégoût (le mot y est

¹ *Le Secret de l'Empereur*, 2 vol. in-8°, chez Calmann-Lévy.

répété plusieurs fois) éprouvés par les ministres même et les ambassadeurs associés à cette répugnante besogne.

Le secret était donc éventé de longue date, et la conscience humaine n'avait pas attendu jusqu'à ce jour pour flétrir l'astuce et la trahison. Mais il n'en faut pas moins recueillir les preuves nouvelles qui nous en sont données, et remercier l'éditeur d'avoir apporté cette écrasante confirmation aux jugements acquis de l'histoire.

M. Thouvenel, né à Verdun en 1818, était issu d'une ancienne et honorable famille de Lorraine. Un de ses oncles avait été premier médecin de Louis XVIII et député de la Meurthe. Son père, officier de l'empire, est mort maréchal de camp en 1843. Entré de bonne heure dans la diplomatie, M. Thouvenel se trouvait, depuis plusieurs années, ambassadeur à Constantinople quand il fut appelé, au commencement de janvier 1860, à prendre le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda près de trois ans dans les circonstances les plus délicates.

Le duc de Gramont, né en 1819, était à cette époque ambassadeur à Rome, après avoir occupé pendant quatre ans le poste de ministre à Turin, où il avait acquis une connaissance particulière des hommes et des choses de la péninsule.

C'est la correspondance du ministre et de l'ambassadeur durant la période la plus épineuse des affaires d'Italie, du mois de janvier 1860 à la fin d'octobre 1862, qui est aujourd'hui placée sous nos yeux, et je ne crois pas que, depuis la chute de l'empire, il ait été rien publié d'aussi accablant pour la mémoire de Napoléon III. Ce ne sont pas, en effet, des adversaires qui l'accusent, mais des serviteurs fidèles, des amis dévoués jusqu'au sacrifice d'eux-mêmes, qui viennent, en témoins irrécusables, condamner, de toute la force de leur honnêteté, la politique inavouable qu'ils ont servie. C'est un véritable *mea culpa* que cette correspondance, et si l'acte doit mériter quelque indulgence à ceux qui confessent ainsi leur erreur et leur faiblesse, il ne fera sans doute qu'ajouter aux justes sévérités de l'histoire pour le principal coupable.

On se souvient que l'empereur, cherchant à rassurer les catholiques alarmés, avait franchi les Alpes en affirmant « qu'il n'allait pas ébranler le trône du Saint-Père, » et en proclamant devant le monde que « la souveraineté temporelle du Chef de l'Église est intimement liée à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

D'autre part, Victor-Emmanuel, recevant une députation de

Bologne venue lui demander l'annexion à la Sardaigne, avait répondu : « Il ne faut pas que l'Europe puisse m'accuser de n'agir que par ambition personnelle et de substituer l'absorption piémontaise à l'oppression autrichienne. Le Saint-Père, le Chef vénéré des fidèles, est resté à la tête de son peuple. Il ne s'est pas, comme les souverains de Parme, de Modène, de Toscane, démis de son autorité temporelle, que nous devons non seulement respecter mais consolider. Je désapprouverai donc tout acte subversif contraire à l'équité et nuisible à la noble cause que nous servons. N'oublions pas, non plus, que Pie IX est un prince italien. »

On va voir comment les deux compères, Victor-Emmanuel et Napoléon III, ont accompli leur programme et comment ils ont respecté les droits sacrés qu'ils avaient ainsi reconnus à la face du monde.

Dans la seconde partie de l'année 1859, non seulement Parme, Modène et la Toscane, mais les Romagnes avaient été envahies par les bandes piémontaises, et il s'agissait déjà de sanctionner ces premières spoliations.

Le 31 janvier 1860, le duc de Gramont, qui veut croire à l'honnêteté de son gouvernement, écrit à M. Thouvenel que la reconnaissance du nouvel ordre de choses engagerait gravement la responsabilité impériale. « Ce serait, dit-il, le premier fait par lequel l'empereur prendrait une part active à la spoliation du Saint-Siège. » Et il n'hésite pas à déclarer impossible une pareille reconnaissance, qu'il acceptera douloureusement plus tard. Il écrit à M. Thouvenel avec une certaine véhémence :

Jusqu'ici je me suis associé fidèlement et entièrement à la politique de l'Empereur ; je l'ai servie avec tout le zèle dont je suis capable et, je dirai plus, avec les sentiments que l'Empereur me connaît bien, et que je lui ai voués de cœur, il y a bien des années. Par ses ordres, et d'après les instructions constantes et réitérées de son ministre des affaires étrangères, j'ai répété que l'Empereur ne serait jamais l'agresseur ni le spoliateur du Pape. Je l'ai dit au Pape et à ses ministres, je l'ai dit aux peuples de Bologne et de Rome, je l'ai dit aux chefs du gouvernement bolonais, à tout le corps diplomatique. Si maintenant, en reconnaissant l'acte d'annexion, Sa Majesté sanctionne la prise de possession du gouvernement sarde, elle fait cause commune avec le spoliateur, elle prend sa part de responsabilité et de solidarité dans l'acte de saisie. Or, je vous le demande, mon cher ami, comment pourrais-je, après un tel démenti donné à toutes mes paroles, comment pourrais-je continuer à représenter Sa Majesté auprès du Saint-Siège ? Dieu me garde de vouloir me donner ici une importance exagérée,

mais enfin l'Empereur lui-même est intéressé à ce que son ambassadeur conserve sa dignité personnelle et l'estime de tous ceux qui l'approchent. En écrivant ces lignes, je ne consulte que ma conscience et je sacrifie tous mes goûts et mes convenances personnelles; je sacrifie jusqu'à mes sentiments, car je crains de blesser l'Empereur, auquel je suis profondément attaché; mais j'écoute une voix intérieure qui me dicte ces paroles et qui ne m'a jamais fait faillir.

Quel accent! Et comme on peut mesurer à sa chaleur et à sa sincérité l'humiliation et le chagrin dont l'ambassadeur déçu sera pénétré plus tard en sanctionnant tout ce qu'il réproouve!

L'année suivante, le duc de Gramont, malgré plus d'une déconvenue, est encore dans les mêmes sentiments. Le 19 février 1861, il écrit à M. Thouvenel :

Je crois le principe du pouvoir temporel du Pape nécessaire au catholicisme, dont il fait pour ainsi dire partie. Je le crois nécessaire à la France, qui ne peut l'abandonner ni transiger à cet égard sans manquer à des engagements connus et à des traditions nationales. Ma croyance à ce sujet constitue une foi politique qu'il m'est impossible de renier, et je ne saurais accepter le rôle contraire...

Hélas! il l'a bien accepté, « la mort dans l'âme », sans doute, mais en s'inclinant et en restant solidaire de tout ce qui révoltait sa droiture native!

Toutefois, au commencement de 1860, il n'en était pas encore là. Il écrit alors à M. Thouvenel :

Ce qui inquiète les esprits sérieux qui vont au fond des choses, c'est l'esprit d'aventure qui enivre le Piémont et peut nous entraîner à sa suite. Que l'Empereur nous rassure, sans détruire ce qu'il a fait. Qu'il sauve le reste des États du Pape et en fasse une zone neutralisée infranchissable pour tous, pour le Piémont comme pour l'Autriche, et un obstacle à l'unité italienne, si contraire à nos intérêts.

Dans une autre dépêche, il ajoute :

L'opinion publique n'admettra pas sans de très violentes récriminations la position fautive et gênée de nos troupes gardant le Pape à Rome et assistant l'arme au bras à l'invasion piémontaise dans tout le reste de ses États.

De son côté, M. Thouvenel, qui avait commencé par regretter les brochures de M. de La Guéronnière et de son puissant collaborateur anonyme, se montrait également hostile à l'annexion des Romagnes et condamnait les entreprises contre les Deux-Siciles. « L'unité de

l'Italie, écrit-il au duc de Gramont, nous déplaît autant qu'au Pape et au roi de Naples. »

Dans une autre dépêche, il se plaint amèrement de « la fièvre unitaire ». Et quand, au mois de septembre 1860, le gouvernement piémontais annonce la résolution d'envahir les Marches et l'Ombrie pour aller disperser la petite armée pontificale, le ministre, épouvanté, adresse le télégramme suivant à l'empereur, qui se trouvait alors à Marseille, prêt à s'embarquer pour l'Algérie :

La résolution du gouvernement sarde est d'une gravité extrême. Elle atteint le principe même de notre occupation à Rome et constitue la violation la plus flagrante et la moins justifiable des droits de la souveraineté.

Je supplie l'Empereur de considérer que l'Europe ne comprendra pas qu'une mesure si exorbitante puisse être prise sans notre assentiment et que nos rapports avec toutes les puissances du continent, y compris la Russie, en seront sérieusement altérés.

Mais le ministre et l'ambassadeur n'étaient pas au bout de leurs pénibles surprises. Le guet-apens de Castelfidardo se prépare. L'empereur, songeant à se créer un alibi, voudrait commencer par retirer nos troupes de Rome. M. Thouvenel écrit docilement au duc de Gramont :

Avec les accroissements qu'a reçus et que reçoit journellement l'armée romaine, avec l'organisation meilleure que M. le général Lamoricière est apte à lui donner, la prolongation de notre occupation est devenue sans objet.

En conséquence, il presse l'ambassadeur de hâter ce résultat, en ajoutant : « Sa Majesté voudrait que tout fût terminé dans les premiers jours de juillet. »

Mais l'invasion victorieuse de la Sicile par Garibaldi, grâce à la coopération hypocrite des navires anglais, et la gravité des événements qui suivirent dans l'Italie méridionale, entravèrent les combinaisons de Napoléon III, et le projet d'évacuation de Rome par nos troupes se trouva momentanément ajourné.

Néanmoins, l'empereur gardait ses idées secrètes, et dans sa hâte de se dégager des attentats prochains, il écrivait de Saint-Cloud le 27 juillet : « Je désire que l'Italie se pacifie *n'importe comment...* »

Quelques jours après, le duc de Gramont écrivait : « Au Vatican, on s'alarme du mot *n'importe comment...* Toute la question est

là, au contraire; le point important est de savoir *comment* sera pacifiée l'Italie. »

Il n'allait pas tarder à le savoir. Le 4 septembre, jeté dans un vif émoi par les bruits qui lui arrivaient, il écrit à M. Thouvenel :

Hier on colportait à Rome une correspondance de Turin qui disait que l'Empereur, à Chambéry, avait déclaré à M. Farini, que, pourvu qu'on laissât le Pape à Rome, il consentait volontiers à ce que le Piémont annexât tout le reste des États pontificaux. M. Farini aurait écrit qu'il ne fallait pas demander à l'Empereur un consentement formel, mais qu'il avait la promesse que l'annexion ne rencontrerait aucun obstacle, ni matériel, ni diplomatique. Une copie de cette lettre a été, m'assure-t-on, portée hier soir au Vatican. Je la crois inventée à plaisir, mais on l'accepte comme véridique et cela fait sensation.

Naïf diplomate! Il la croyait *inventée à plaisir!* Comme il allait être cruellement désillusionné!

De son côté, M. Thouvenel, refusant également de croire à la nouvelle, qu'il qualifie de *monstrueuse*, n'est pas moins impressionné. Il a bien un peu la crainte « que l'Empereur ne se soit laissé entraîner à dire à M. Farini, à Chambéry, quelques paroles de nature à encourager l'audace de M. de Cavour », mais, quant au fond des choses, il ne peut pas l'admettre, et il se fait « un devoir d'appeler la plus sérieuse attention de Sa Majesté sur la nécessité d'empêcher par un *veto formel* le gouvernement sarde de donner suite au projet qu'on lui prête ».

L'empereur répond de Marseille à son ministre :

Je désire écrire au roi de Sardaigne ce qui suit : « Je suis forcé de vous faire connaître mes intentions; si, comme l'a dit M. Farini, vos troupes n'entrent dans les États du Pape qu'après une insurrection et pour y rétablir l'ordre, je n'ai rien à dire; mais si, pendant que mes soldats sont à Rome, vous attaquez le territoire de l'Église, je suis forcé de retirer mon ministre de Turin et de me placer en antagoniste. »

Ce langage plein de faux-fuyants consterne le ministre, et la perspective de la violence qu'il entrevoit le bouleverse. Il écrit au duc de Gramont :

Je n'ai, je crois, éprouvé de ma vie pareille indignation! Une si complète violation de tous les droits, colorée de sophismes si impudents, dépasse ce que je pouvais imaginer...

Il annonce qu'il va tenter une nouvelle démarche près de l'empereur, et en apprenant que « des *députés des Marches* sont déjà

parti pour implorer la protection du roi Victor-Emmanuel », il ajoute :

Ne serait-ce pas une conséquence de la concession *beaucoup trop large* faite par l'Empereur à M. Farini? On aurait créé le désordre pour avoir le droit de rétablir l'ordre. L'insolente sommation adressée au cardinal Antonelli change la question et je ne saurais penser que, après un semblable appel au soulèvement des masses, Sa Majesté ne juge pas plus nécessaire que jamais de témoigner son mécontentement par un acte d'une signification catégorique.

Mais Napoléon III, qui était complice et qui, dans la fameuse entrevue de Chambéry, avait donné carte blanche aux envahisseurs, entendait se borner au rappel tout platonique de notre ministre à Turin, le baron de Talleyrand; et le malheureux M. Thouvenel se trouve réduit à écrire piteusement à ce diplomate :

L'Empereur a décidé que vous quitteriez immédiatement Turin, afin de témoigner ainsi de sa ferme volonté de décliner toute solidarité avec des actes que ses conseils, dictés par l'intérêt de l'Italie, n'ont malheureusement pu prévenir.

Mais cette comédie ne faisait illusion à personne. Le duc de Gramont l'écrivit à M. Thouvenel :

Je vous préviens pour votre information personnelle que Villamarina, à Naples, a déclaré à plusieurs de ses collègues du corps diplomatique que l'entrée des Piémontais, malgré le rappel de M. de Talleyrand, se faisait *d'accord* avec l'Empereur, qui avait consenti à ce que l'Ombrie et les Marches restassent définitivement au Piémont. Ses collègues l'ont écrit de Gaëte aux ministres accrédités à Rome, lesquels n'ont rien eu de plus pressé que d'en prévenir le Pape lui-même. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que le premier qui a transmis la nouvelle est M. Elliot, et il l'a représentée comme quasi officielle. Convenez que ma position n'est pas commode!

Non, elle n'était pas commode, et encore moins enviable, mais il la gardait tout de même. Et, continuant de dépeindre au ministre les épines de cette situation, il écrivait dans une autre dépêche :

Je ne vous cacherai pas que notre armée se sent profondément humiliée d'avoir à tolérer l'arme au bras un voisinage de ce genre, et mon avis est qu'il y aurait de l'imprudence à lui faire subir trop longtemps une pareille épreuve. Il ne faut pas nous faire d'illusion, jamais nous n'avons été jugés aussi sévèrement que nous le sommes aujourd-

d'hui. Peut-être ne voyez-vous pas cela à Paris aussi clairement qu'on peut le voir au dehors, mais la vérité est qu'il n'y a personne qui ne soit entièrement convaincu de notre *complicité* avec les Piémontais. Le rappel de Talleyrand n'a fait aucun effet : c'était prévu et cela devait faire partie de la mise en scène. Je ne puis vous peindre, en ce qui me concerne, à quel point je souffre, pour l'Empereur et pour moi-même, de cette atmosphère de répulsion et de mépris qui commence à monter autour de nous.

Et il termine en disant :

Si nous devons continuer la même faction, j'en serai réduit à me cacher, car il n'y a pas moyen de se soumettre à ce que je suis exposé à voir et à entendre.

Est-ce assez expressif! Et que faut-il penser d'un dévouement capable d'accepter, pour le présent comme pour l'avenir, ces marques brûlantes de mépris et de flétrissure!

Le pauvre ambassadeur n'a plus la moindre illusion. Tout le monde connaît le dessous des cartes et lui en administre les preuves les plus accablantes. — « Pénétrez-vous bien de ce fait, écrit-il à M. Thouvenel, que notre politique est hautement accusée de perfidie et de déloyauté. » Et il ajoute :

Voici une anecdote qui vous intéressera. La comtesse Alfieri, qui est une nièce du comte de Cavour, aurait écrit à une de ses compatriotes et amies, actuellement à Rome, que « son oncle ne s'alarmait en aucune façon de la rupture des relations diplomatiques avec la France et du rappel de M. de Talleyrand; qu'au contraire, il y gagnait en réalité de n'avoir plus entre l'Empereur et lui des intermédiaires gênants comme Talleyrand et Thouvenel; qu'il était toujours sûr de s'entendre avec l'Empereur *parce qu'il le tenait par un lien que l'Empereur ne pouvait rompre, etc., etc.* » (Vient ensuite une monstruosité que ma plume se refuse à écrire).

M. Thouvenel, faible et résigné, lui répond : « L'Empereur s'était *persuadé* que ses menaces suffiraient; le fait a trompé ses prévisions... Sa Majesté, toutefois, ne juge pas qu'il lui soit possible de procéder à une intervention militaire dans l'Ombrie et dans les Marches. »

Et, curieux quoique navré, il ajoute en *post-scriptum* :

Quel est donc ce lien avec M. de Cavour que l'Empereur ne saurait rompre? *Monstruosité* est quelquefois bonne à connaître pour se diriger. Que votre plume fasse donc un effort.

Malheureusement pour notre curiosité, l'*effort de plume* que M. Thouvenel demandait au duc de Gramont ne fut pas fait, ou, du moins, il n'y en a pas trace dans la suite de la correspondance. Toutefois, ajoute l'éditeur de ces curieuses lettres, les plus sérieux indices font penser que la nièce favorite du comte de Cavour, fort au courant de toutes choses, faisait allusion, dans le passage supprimé, à certaine intrigue politico-galante qui fit grand bruit alors et qui avait pour héroïne une noble étrangère, célèbre par sa merveilleuse beauté et à laquelle on a attribué, depuis, le rôle d'agent secret italien. Les *Mémoires* du comte Horace de Viel-Castel, auxquels il faut toujours revenir quand on touche à la chronique scandaleuse de l'époque, renferment sur ce sujet des indications qui coïncident parfaitement, quant aux dates, avec la supposition dont il s'agit.

Chaque jour faisait éclater davantage la fourberie napoléonienne. Le 15 septembre, le duc de Gramont écrit à M. Thouvenel :

Vous me dites que l'Empereur a jugé sévèrement les faits, mais cette opinion n'est pas, ici ni ailleurs, partagée par tout le monde. On discute la valeur et l'étendue du sens qu'il faut donner aux expressions de Sa Majesté : « Je serai forcé de m'y opposer, de me placer en antagoniste. » On se demande si les troupes de l'Empereur vont marcher contre les Piémontais pour les forcer à rétrograder. Tout le monde, depuis le Pape et les cardinaux, jusqu'aux chefs de toutes les missions accréditées à Rome, me font cette même question. Le Pape m'a dit qu'elle vous avait été posée par le Nonce et que vous n'aviez pas cru pouvoir y répondre nettement. *Les Piémontais soutiennent qu'ils sont d'accord avec nous pour ce qui concerne les Marches et l'Ombrie, et ils agissent en conséquence.* Leurs parlementaires l'ont positivement affirmé aux officiers pontificaux avec lesquels ils ont été en rapport, et entre autres au général Schmidt. Cela s'est vu surtout au sujet d'Orvieto, qui a été évacué par les Piémontais après avoir été pris, sous prétexte que cette ville était trop près de Rome et placée dans le cercle ou le rayon *réserve* par l'Empereur. Ils ont donné la même raison pour ne pas attaquer une petite ville de la Comaria. C'est Mgr de Mérode qui a dit cela ce soir au général de Notie en ajoutant que tous ces faits dénotaient que l'Empereur avait consenti à l'occupation des Marches et de l'Ombrie. Il a ajouté : « Le général de Goyon va arriver mercredi avec une brigade : il occupera les environs de Rome, tous les points qui ne sont pas menacés, mais il ne se mettra nulle part en face des Piémontais pour les faire rétrograder ; nous savons cela, et c'est ce qui nous ôte la confiance en vous. » Le Pape, voyant que je me plaignais avec assez de vivacité de cette éter-

nelle méfiance m'a dit : « Mon cher ambassadeur, votre loyauté est pour moi hors de doute, mais êtes-vous bien sûr de connaître toute la pensée de votre gouvernement? »

D'autres témoignages, aussi précis qu'autorisés, assaillent de toutes parts le pauvre ambassadeur. La vérité lui tombe sur la tête comme une massue, et il en demeure abasourdi. — Le 6 octobre, il écrit à M. Thouvenel :

Voici quelques détails pour *vous seul* que je vous envoie confidentiellement.

Lorsque le corps d'armée pontifical cerné à Lorette a dû capituler, l'officier envoyé en parlementaire était un Français, M. de R., qui est rentré en France il y a trois jours. Il a raconté de la sorte son entrevue avec Cialdini : « Comment, lui a-t-il dit, pouvez-vous vous avancer de la sorte, la France, qui garde le Pape, et vous a blâmé ouvertement, ne le permettra pas ! — La France, répondit le général, l'Empereur, ah ! par exemple ! Mais vous croyez donc que nous aurions été assez fous pour nous engager de la sorte sans être sûrs d'être approuvés ? Non seulement l'Empereur ne s'opposera pas à notre marche, mais il l'approuve, je vous en donne ma parole d'honneur. Il me l'a dit lui-même à Chambéry, et quand M. Farini et moi l'avons quitté, voici ses dernières paroles : *Bonne chance et faites vite !* Ses vœux nous accompagnent et c'est pour lui obéir que nous faisons vite. » Cialdini a répété mot pour mot la même chose au prince de Ligne, qui était prisonnier et qu'il avait invité à sa table. Il aurait seulement ajouté pendant le dîner : « Ah ! vous croyez les articles du *Moniteur* et les dépêches de Thouvenel, vous autres ; mais voilà longtemps cependant que vous devez voir que tout se décide entre Cavour et l'Empereur ; il est plus Italien que Français, il va plus loin que nous-mêmes. » Le prince de Ligne a répété cela mot pour mot au Pape, au cardinal Antonelli, à Mgr de Mérode, et publiquement le soir dans un salon, devant près de cinquante personnes.

Le comte Lévis de Mirepoix, qui est venu ici pour l'enterrement de M. de Pimodan, a eu une attitude parfaite, bien qu'il appartienne à l'opposition. Il est venu me voir pour régler quelques questions de détail relativement à la sépulture et il m'a confirmé textuellement le récit du prince de Ligne, comme l'ayant entendu aussi. Vous devez vous figurer l'effet que produit ici la phrase : — *Bonne chance et faites vite !*

Enfin, dans une autre dépêche du 16 octobre, l'ambassadeur, corroborant toutes ses précédentes informations, ajoute :

Laissez-moi vous raconter sans commentaire ce qui vient de se passer au Vatican... Le Pape a reçu le général Lamoricière, qui a répété à Sa Sainteté les propres paroles du général Cialdini, savoir : *On assure chez vous que l'Empereur Napoléon nous désapprouve; c'est complètement faux. Il approuve tout ce que nous faisons; c'est concerté avec lui. C'est à moi-même qu'il a parlé, et il m'a dit en me quittant : Allez et faites vite! Il a même corrigé lui-même mon plan de campagne.*

On comprend bien que, devant des assertions aussi nettes et des témoignages aussi irrécusables, le duc de Gramont ne pouvait plus, quelle que fût sa bonne volonté, garder la moindre illusion sur le fond des choses. Aussi écrit-il à M. Thouvenel, avec une sincérité consternée :

Je dois avouer que je croyais à ce que j'écrivais; que je pensais que l'Empereur empêcherait les Piémontais de s'avancer; que je pense encore qu'il le pouvait sans coup férir et que, s'il l'avait fait, il en serait sorti une solution qui l'eût honoré et glorifié : la Confédération italienne! Aujourd'hui, je ne sais plus ce qui adviendra, mais nous regretterons plus d'une fois d'avoir eu foi dans les mots au lieu de parler par les actes. J'ai positivement été trompé par le langage de l'Empereur, auquel j'ai donné une portée logique, prenant ses paroles pour ce qu'elles devaient être. Vous ne m'avez pas dit un mot sur cet incident; j'ai compris votre silence; je vous en sais gré, mais je n'ai pas les mêmes raisons que vous pour me taire, et j'éprouve un vrai soulagement à vous écrire un peu ce qui m'afflige.

Le spectacle de ce qui se passait dans le royaume de Naples n'était pas moins révoltant, et la droiture de l'ambassadeur n'en était pas moins indignée.

Il écrit le 6 octobre à M. Thouvenel :

Je vous envoie des nouvelles de Naples : le roi de Sardaigne va s'y rendre. C'est la même comédie que pour les Marches et l'Ombrie, car, d'après ce qui se passe, Garibaldi tombe chaque jour et le roi François II reprend l'avantage : il remonterait sans doute sur son trône sans l'intervention piémontaise.

L'Empereur approuve-t-il l'agression de Victor-Emmanuel contre le roi de Naples?...

De tout cela il ressort un fait curieux : c'est au nom du principe de non-intervention, ou plutôt sous le bénéfice de ce principe, que le Piémont aura pris au Pape ses provinces et au roi de Naples son

royaume. Je ne pense pas que l'Europe le permette, cela me semble impossible.

Dans une autre dépêche du 13 octobre :

Il paraît avéré aujourd'hui que les troupes du roi de Naples battaient les garibaldiens au Volturne si Villamarina n'avait pas fait marcher les Piémontais à leur secours.

Et quant au sentiment vrai des populations, il ajoute :

Toutes les nouvelles qui arrivent de Naples concordent pour représenter ce pays comme décidément rebelle à l'annexion piémontaise, et fort peu soucieux de l'unité italienne. On chasse les autorités nouvelles, on rétablit les armes de François II. Les Piémontais, avertis par les autorités chassées, envoient des colonnes assez fortes, qui, après quelques fusillades, mettent les habitants en déroute et emmènent prisonniers, pour les juger et les fusiller, les soi-disant chefs du mouvement qui leur sont dénoncés. A peine les Piémontais partis, les habitants reviennent; ils prennent ceux qui ont appelé les Piémontais et les mettent à mort. Mais, ce qui est le plus curieux, c'est que tout cela se passe dans des localités qui sont *censées* avoir voté à l'unanimité pour Victor-Emmanuel!

C'était, comme on voit, du pur brigandage. Aussi, quand le jeune et héroïque roi de Naples, assiégé dans Gaëte, est réduit à capituler, le duc de Gramont, écœuré, ne peut se défendre d'épancher ses vrais sentiments dans le sein de son ministre. Il lui écrit le 3 novembre :

Nous assistons aux derniers efforts de ce malheureux roi de Naples, qui va périr dans quelques heures victime de l'acte le plus odieux qu'il soit possible de concevoir! Vous ne pouvez pas vous imaginer tout ce qu'il y a de pénible à se voir, bon gré mal gré, mêlé aux souffrances de cette agonie, refusant un bout de corde au noyé qui s'enfonce sous l'eau, ou plutôt la balançant au-dessus de sa tête, trop courte pour qu'il puisse la saisir. Excusez-moi si je vous parle à cœur ouvert, ce n'est pas au ministre que j'écris, c'est à mon ami, à mon ancien collègue, qui, je le sais instinctivement, pense comme moi sur bien des choses. Je vous assure que ma mission devient peu à peu horriblement désagréable et que j'emploie toutes les forces de mon esprit à tempérer mes impressions.

M. Thouvenel est aussi consterné que son ami. « Il m'est extrêmement désagréable, lui répond-il, d'être mêlé à cette agonie. »

Mais c'est une douleur qu'il supporte chrétiennement. Il se fait, à ce sujet, une philosophie particulière : « La résignation n'est pas seulement une vertu, dit-il, elle est l'arme la plus sûre des faibles... »

Au milieu de tout cela, que pensait le Pape? Était-il dupe des fourberies de ses ennemis, ou bien discernait-il la vérité à travers leurs mensonges?

Pie IX voyait clair, et, dès le début, il laissait entendre au duc de Gramont qu'il ne serait fait en Italie que suivant la volonté de l'empereur. Le 11 février 1860, il dit au représentant de Napoléon III :

Eh bien, monsieur l'ambassadeur, la situation s'est éclaircie, je sais que je n'ai plus rien à attendre de l'Empereur; il me laissera prendre les Légations et les Romagnes, et je ne puis, moi, l'empêcher. On me prendra tout ce qu'il permettra de prendre, et on me laissera ce qu'il me fera laisser. Il a la force, il est le maître.

Les protestations de Pie IX s'accroissent avec les événements. Sans cesse trompé par les déclarations astucieuses de l'empereur, et cherchant à se reconnaître au milieu des fourberies qui l'enlacent, il s'écrie un jour : « C'est une politique infernale qui change à chaque instant! »

A la veille de l'invasion des Marches et de l'Ombrie, il ne se contient plus, et M. Thouvenel transmet à l'ambassadeur les éclats de sa colère, d'après une lettre ouverte au cabinet noir et communiquée à l'empereur, lettre que l'abbé Cabanis, sortant d'une audience du Vatican, avait adressée à M. de Lourdoueix, directeur de la *Gazette de France*.

Voici ce qu'écrivait l'abbé Cabanis :

... Fatigué d'entendre tous les jours les mêmes menaces habilement déguisées sous les formes du conseil, Sa Sainteté a pris le ton suprême de la dignité, de l'autorité, de la justice : le Saint-Père a dit sans détour qu'il ne pouvait pas souffrir davantage la politique de Napoléon, pas plus envers le Saint-Siège qu'envers les autres princes, victimes, comme lui, de ses fourberies et de son ambition. « Votre Empereur n'est qu'un menteur, un fourbe! s'est écrié le Pape, je ne crois plus à sa parole! Qu'il me laisse tranquille avec toutes ses propositions de réforme. Que peut-il sur le Pape? Rien. Sur Mastai, tout. Eh bien! j'irai me réfugier dans le tombeau des Apôtres; là il me fera prendre dans mes habits pontificaux; mais il saura ce que c'est que de toucher à ces habits. Pour lui, le jour de la justice est venu. Dites-lui de ma part que je n'ai pas d'autre réponse à lui faire,

si ce n'est que l'épée de Dieu est prête à le frapper par la main des hommes, non plus par la *mienne*.

Peu après, le duc de Gramont transmet à M. Thouvenel le récit d'une entrevue du général de Goyon avec le Pape dans laquelle Pie IX s'était exprimé avec la même énergie. Ici encore il faut citer :

La conversation entre le Pape et le général de Goyon a été assez vive. Il lui a parlé de son départ et lui a dit : « Comment voulez-vous que je laisse croire à la catholicité que je suis la dupe de cette politique tortueuse ? Tout le monde sait parfaitement que j'en connais les secrets ; je n'ai pas le prétexte de l'ignorance, et en acceptant plus longtemps la protection d'un gouvernement qui consent à ce que je sois dépouillé et qui pactise avec mes ennemis, j'autoriserais les autres puissances à croire que je suis guidé par des intérêts personnels, que je préfère mon repos et mon bien-être à mes devoirs ; je deviendrais complice. »

Enfin, le Pape écrit lui-même à l'empereur, le jour de Noël 1860, et il ne craint pas de terminer sa longue lettre par cette parole, qui, dit-il, malgré la pensée de miséricorde de la grande fête chrétienne, « n'en demeure pas moins : *Væ hominibus illis per quos scandalum venit.* »

Les relations personnelles de Napoléon III et de Pie IX remontaient à une date ancienne, et l'éditeur de la correspondance, M. L. Thouvenel, raconte à ce sujet une curieuse anecdote qu'il tient, dit-il, d'un homme constamment et intimement mêlé au mouvement politique depuis 1848.

« Après la révolution de 1830, le prince Louis-Napoléon, depuis Napoléon III, et son frère aîné, le prince Napoléon-Louis, embrasèrent avec ardeur la cause libérale en Italie. Les deux princes, accompagnés de M. Pasqualini et de M. Conneau, qu'ils avaient connu chez le cardinal Fesch, leur protecteur, entrèrent sur le territoire pontifical à la tête des colonnes révolutionnaires et furent appelés à Forlì. C'est là que le jeune prince Napoléon-Louis mourut en quelques heures d'un mal subit entre les bras de son frère cadet. Le prince Louis-Napoléon, après cette aventureuse expédition, errant et traqué de toutes parts, eut l'idée de se rendre auprès de Mgr Mastai Ferretti, depuis le pape Pie IX, et alors archevêque de Spolète, se rappelant qu'à l'époque où le prélat était simple chanoine à Rome, son frère et lui avaient souvent servi sa messe et avaient été l'objet de ses attentions. Le futur empereur Napoléon III servant la messe du futur pape Pie IX, quel

spectacle et quel contraste! Quoi qu'il en soit, la figure et le costume plus que négligé du fugitif éveillèrent tous les soupçons de la domesticité de l'archevêque de Spolète, et ce ne fut qu'à grand'peine que le prince put pénétrer chez le prélat. Mgr Mastai Ferretti accueillit avec bonté le fils de la reine Hortense, et le prince lui ayant confié son complet dénuement, l'évêque contracta chez un riche industriel de la ville un emprunt de 5000 francs, qu'il remit à son ancien enfant de chœur métamorphosé en révolutionnaire italien. Puis, l'ayant fait monter dans sa propre voiture, il le conduisit lui-même en lieu sûr, à l'abri des baïonnettes autrichiennes et des autorités pontificales. Le pape Grégoire XVI, instruit de l'incident, appela Mgr Mastai Ferretti à Rome, où il resta quelque temps en disgrâce. Il ne reçut en effet le chapeau de cardinal qu'en 1840. »

On voit comment le prince Louis, devenu empereur, en témoigna sa reconnaissance!

En février 1861, le duc de Gramont écrit confidentiellement à M. Thouvenel :

M. Russell (représentant de l'Angleterre à Rome) déclare tenir de source certaine que l'Empereur en a assez du Pape et veut en finir à tout prix avec lui. Il disait, il y a trois jours, à quelqu'un qui me l'a répété : « Je suis bien informé, mieux peut-être que le duc de Gramont, et je vous réponds que la pensée dominante de l'Empereur est de réduire le Pape à ne plus être qu'un évêque. »

D'autre part, M. Thouvenel apprend à l'ambassadeur que Mgr de Mérode, ministre des armes de Pie IX, a dit au général de Goyon, dans une conversation très animée : « Vous êtes le dernier oripeau qu'emploie votre maître pour cacher son infamie! »

Comment s'étonner de voir le malheureux ambassadeur, en présence de constatations pareilles, rougir « de l'accusation de duplicité qui, de tous les points du globe, monte contre la politique impériale », et écrire avec désolation à M. Thouvenel : « Le jugement de l'Europe sera très sévère, et je ne vois pas comment nous pourrions nous y soustraire... »

Instruit des doléances et du malaise de son ambassadeur, Napoléon III se borne à télégraphier froidement à M. Thouvenel : « Le duc de Gramont doit céder aux circonstances. » — Et le duc cède, comme il avait déjà fait tant de fois!

Il avait pourtant écrit à M. Thouvenel : « Avant tout, il faut se respecter et respecter sa parole; c'est une maxime aussi bonne

pour les gouvernements que pour les hommes. » Mais il l'oublie au moment de s'en souvenir.

Il avait également écrit à M. Thouvenel, dans une dépêche de premier ordre, cette page remarquable et catégorique :

Notre politique à l'égard du Saint-Siège doit être inspirée par nos intérêts et non par le plus ou moins de mérite personnel du Pape et des cardinaux. Je crois que l'Italie *une* est une chose détestable pour la France et que si, par malheur, l'Empereur se prête à cette combinaison, la France lui en demandera un jour, à lui et à ceux qui y auront coopéré avec lui, un compte sévère. Or l'existence du Pape à Rome comme pouvoir temporel empêche l'unité de l'Italie. Donc il faut l'y soutenir quand bien même nous n'y aurions pas d'autre intérêt. D'ailleurs l'Empereur ne peut pas l'abandonner, ce pouvoir temporel, sans se parjurer à la face du monde entier, et je ne puis me résoudre à discuter une pareille hypothèse. Ce qui est certain, c'est que je protesterai de toute ma conscience contre une pareille solution.

L'heure venue, il ne proteste nullement; il cède en silence, estimant sans doute, comme son ami Thouvenel, que « la résignation est plus utile aux faibles que la colère ». Et, réconforté par la philosophie de son ministre, il lui écrit : « On m'assiège littéralement pour me troubler; on n'y parviendra pas; tant que l'Empereur le jugera utile, je resterai à mon poste. » — *Impavidum ferient...*

Il ajoute même avec désinvolture dans une autre lettre : « Les récriminations contre le passé ne servent à rien; c'est vers l'avenir qu'il faut tourner nos regards. »

En cédant aussi de son côté, en étouffant aussi chaque jour une répulsion et un scrupule, M. Thouvenel était plus mélancolique. — « Cette malheureuse question romaine, écrit-il au duc de Gramont, épuise ma santé et mon intelligence!... Je retournerais très volontiers auprès de *mes pachas*, si le tourment moral dans lequel je vis devait durer longtemps encore!... » Et dans une autre dépêche : « Vous avez assez bonne idée de moi, mon cher ambassadeur, pour ne pas douter des angoisses de mon esprit... » — Perplexités cruelles, qui faisaient honneur à sa droiture, mais où finalement a sombré le caractère.

A Paris, dans le monde politique, on le savait malheureux. — Le duc de Gramont lui écrit :

M. de Corcelle raconte que, lorsqu'il vous a vu, vous avez pris votre tête dans vos deux mains et vous vous êtes promené dans votre cabinet en disant : « Pour Dieu, faites en sorte par vos conseils que le Pape ne quitte pas Rome, car il nous mettrait dans une position

affreuse. » Moi je dis affreuse *pour lui*, Corcelle raconte affreuse *pour nous*.

Hélas! ils avaient raison tous les deux.

Néanmoins, de concession en concession, l'infortuné ministre, quoique hostile à l'unité de l'Italie, en arrive à proposer la reconnaissance officielle de ce qu'il abhorre et, en même temps, il demande au duc de Gramont, dont il sait toute l'antipathie pour l'œuvre unitaire, de plaider avec chaleur pour cette cause détestable auprès du Souverain Pontife. C'est, comme on voit, pour les deux diplomates, le comble de l'abnégation!

Le ministre écrit, à cet égard, à l'ambassadeur, le 16 juin 1861 :

Avant de sauter le fossé, j'ai passé plusieurs nuits blanches, et ce n'est pas sans avoir pesé le pour et le contre que j'ai accepté la responsabilité d'un conseil d'autant plus délicat que je le savais conforme aux sentiments intimes de l'Empereur... Je vous demande donc, mon cher duc, comme ministre et comme ami, d'employer tout ce que vous avez d'éloquence et de crédit personnel pour présenter sous son meilleur aspect la résolution du gouvernement.

Il faut lire, dans les notes de la correspondance, le curieux récit du conseil des ministres où fut décidée la reconnaissance de l'unité italienne.

« Sur les ordres précis de l'Empereur, M. Thouvenel, nous raconte son fils, avait préparé depuis plusieurs semaines le rapport destiné à justifier, aux yeux du gouvernement et de l'opinion publique, la reprise des relations diplomatiques avec l'Italie. Cependant Napoléon III, qui connaissait les sentiments intimes de l'Impératrice et qui craignait ses récriminations, avait demandé à son ministre des affaires étrangères d'apporter à chaque conseil le rapport dans son portefeuille, mais de n'en donner lecture que sur une invitation directe de sa part. Le temps s'écoulait et le rapport ne sortait pas de sa cachette. Enfin, un matin, l'Empereur dit à M. Thouvenel : « Monsieur le ministre, veuillez, je vous prie, renseigner le conseil sur l'état de nos relations avec l'Italie. » M. Thouvenel tira de son portefeuille et commença à lire le rapport concerté avec Napoléon III, qui concluait à la reprise des relations. L'Impératrice, selon son habitude, assistait au conseil des ministres. Au milieu de la lecture, Sa Majesté se leva brusquement, avec les signes de la plus violente agitation. Des larmes même jaillirent de ses yeux, puis Elle quitta brusquement le salon, laissant les ministres stupéfaits. L'Empereur, après un assez long et pénible silence, dit alors, avec son impassibilité habituelle, au maréchal

Vaillant, ministre de sa maison : « Mon cher maréchal, veuillez suivre l'Impératrice et occupez-vous d'Elle. » Puis le conseil poursuivit ses travaux. »

L'éditeur de la correspondance ajoute : « Depuis longtemps déjà, Napoléon III était d'avis de renouer les relations officielles avec l'Italie. La faute, en effet, résidait dans la guerre de 1859. Mais, se brouiller irrévocablement, sur une question de forme, avec une puissance pour la grandeur de laquelle on venait de combattre, c'était une anomalie. Mieux valait s'en faire *un allié*. »

On voit aujourd'hui comme on y a réussi!

De son côté, le duc de Gramont persiste à croire que « les intérêts directs de la France comme puissance catholique exigent impérieusement l'indépendance du Pape et que cette indépendance réclame la souveraineté temporelle du Souverain Pontife. » Mais il n'en adhère pas moins à la reconnaissance qu'il repoussait naguère comme un acte déshonorant! — « Je crois, écrit-il à M. Thouvenel, que l'unité italienne sera une combinaison anti-française, et comme je suis convaincu qu'elle ne durera pas, je n'aurai pas une répugnance absolue à en consentir l'épreuve transitoire. »

Quelle logique et quelle fermeté!

Il est vrai qu'il ajoute dans une formule spécieuse, et en cherchant à se tromper lui-même : « Un Pape *content* n'est pas nécessaire à la France; c'est un Pape *libre* qu'il lui faut. » — Nous voyons trop que la politique anti-nationale qu'il a servie s'est arrangée pour ne faire ni l'un ni l'autre!

Mais, au fond, que lui importait! Il allait d'un pas tranquille au Vatican plaider la cause de l'unité italienne, puis, rendant compte à M. Thouvenel de sa démarche pénible et délicate, il écrivait :

Je passe sous silence les arguments que j'ai successivement fait valoir. Il en est de ces efforts fatigants comme du mal de mer après la traversée; le mieux est de n'y pas penser quand une fois le port est atteint.

Et pour s'excuser ou se consoler de tant de capitulations, il ajoutait avec un aimable scepticisme : « J'ai un éloignement invincible pour les résistances stériles. »

Tant de capitulations et tant de couleuvres méritaient bien une récompense. Le duc de Gramont la reçut enfin : on lui donna l'ambassade de Vienne, qu'il convoitait depuis longtemps, non seulement comme poste plus élevé, mais comme lieu de repos. — En lui transmettant cette bonne nouvelle, le ministre des affaires étrangères lui écrit avec mélancolie :

On est bien malheureux, mon cher duc, lorsqu'on ne l'a pas désiré, de se trouver mêlé à la question romaine, et si j'ai eu la bonne chance de vous retirer de la tempête, plaignez-moi doublement d'être resté exposé à ses fureurs.

Le pauvre ministre n'est pas tranquille sur les suites de l'aventure. « Il y a un terrible *après* » qui le préoccupe, et il ajoute avec une tristesse voisine du découragement : « Les perplexités de mon esprit, je n'ose dire de ma conscience, sont grandes, et je voudrais être plus vieux de deux ou trois mois. »

C'est le 26 août 1862 qu'il jetait ce cri d'inquiétude et de malaise, et moins de deux mois après, le 15 octobre, il recevait brusquement de l'empereur son congé, par un simple billet de dix lignes, et se trouvait remplacé par M. Drouyn de Lhuys. Il avait accompli la besogne et bu le calice ; on le rejetait comme un citron pressuré.

Le duc de Gramont, bien abrité dans son ambassade de Vienne, envoie au ministre déchu ses affectueuses condoléances, en lui exprimant le désir de continuer les relations intimes qui s'étaient nouées entre eux au pouvoir.

Trois mois se passent sans que M. Thouvenel réponde par un seul mot à ces amicales avances. Enfin, après ce long mutisme, il écrit à l'ambassadeur pour s'excuser en lui donnant les raisons de son incompréhensible silence.

J'ai sur la conscience, mon cher duc, dirai-je le regret ou le remords, de n'avoir pas, malgré votre appel amical, continué avec vous une correspondance qui m'était si précieuse. Je vous dois à cet égard un mot d'explication, et je profite pour vous le donner de l'occasion sûre qui m'est offerte. Pendant les premiers mois qui ont suivi ma retraite, les nombreuses lettres que j'ai reçues des divers coins du monde me sont parvenues portant des traces visibles d'effraction ; j'ai su que mes réponses avaient eu le même sort et j'ai pris, à partir de ce moment, le sage parti du silence. Je n'en garde pas moins le souvenir, etc.

Nous savions déjà, par les papiers découverts aux Tuileries après le 4 Septembre, que le cabinet noir fonctionnait activement sous le régime impérial, et les dix-sept lettres du général Félix Douai à son frère, interceptées à la poste et trouvées *en copie* sur le bureau de l'empereur, témoignent de la vigilance avec laquelle étaient surveillées et suivies les correspondances suspectes. Mais on aurait pu croire que les hauts dignitaires de l'Empire échappaient à ce

contrôle de basse police. On voit par le cas de M. Thouvenel qu'il n'en était rien.

Quel gouvernement ! Et quelle confiance avaient entre eux tous ces gens-là !

Il y aurait bien d'autres traits épisodiques à relever dans cette édifiante confession des deux diplomates.

L'un des plus piquants est la révélation des jalousies et des rivalités qui divisaient le haut personnel de l'Empire. Il faut entendre le duc de Gramont et M. Thouvenel parler de Persigny, du général de Goyon, du comte Walewski, de M. de Flahaut, de M. Fould, de M. de La Guéronnière, « ce robinet d'eau tiède », appelé dédaigneusement « l'archi-brochurier » du régime !

Mais c'est Persigny surtout qui est l'objet des récriminations et des épigrammes ; Persigny, ce braque, ce fou, instinctivement hostile, comme son maître, aux choses religieuses, et qui disait avec cynisme : « Nous avons jeté dans la boue la calotte du Pape ; nous verrons bien si on pourra l'en tirer ! »

C'est le duc de Gramont qui constate le propos, et l'éditeur de la correspondance ajoute que le marquis de La Rochejaquelein appelait M. de Persigny le *Polignac de l'Empire*.

Comme ils s'aiment ! est-on tenté de dire en les voyant ainsi se jalouser et se déchirer entre eux.

Mgr de Mérode n'est pas épargné non plus, et on n'en saurait éprouver aucune surprise. Cet ancien et brillant officier, décoré près de nos soldats en Algérie et devenu ministre des armes de Pie IX, gênait trop souvent l'ambassadeur pour ne pas exciter un peu sa mauvaise humeur, et il n'y a pas à le venger d'attaques et de sarcasmes qui sont la meilleure attestation de sa vigilance et de son zèle.

Un détail peu connu et qui honore singulièrement la mémoire du cardinal Morlot, c'est la résolution qu'avait prise l'éminent prélat, écœuré de tout ce qui se passait alors sous ses yeux, d'abandonner, en signe de protestation muette, les charges et dignités dont il était revêtu, pour redevenir simple prêtre et terminer sa vie dans une retraite effacée. Malgré toutes les objections, il insistait auprès du gouvernement comme auprès du Saint-Siège pour obtenir sa délivrance, et le duc de Gramont écrivait à ce sujet à M. Thouvenel :

Le cardinal Morlot, depuis assez longtemps, fait des instances auprès du Saint-Siège pour être déchargé du poids des diverses fonctions qu'il exerce... Le cardinal désire redevenir simple prêtre, et se

démètre du cardinalat, de l'archevêché de Paris, du Sénat, de la grande aumônerie et du conseil privé.

L'ambassadeur ajoutait :

Je ne serais pas surpris que les résolutions du cardinal n'aient été provoquées par des dégoûts et des tracas suscités autour de lui dans le but d'éloigner un prélat dont l'esprit droit et calme déplaisait aux agitateurs ultramontains.

Devant les demandes réitérées et pressantes du cardinal, le Pape lui-même écrit à l'empereur :

Le cardinal Morlot ne cesse, depuis plusieurs mois, d'insister auprès de moi sur son désir de retraite, et je lui ai tout d'abord répondu que, quelque pénible que fût pour lui l'accomplissement des fonctions si diverses dont il est chargé, il pouvait renoncer à toutes, mais jamais à son siège archiépiscopal. Il n'en persiste pas moins à répéter qu'il veut absolument se retirer, et je ne sais que lui répondre.

L'affaire traîna en négociations, sans pouvoir aboutir, parce que, paraît-il, d'après certaines règles canoniques, la démission d'un cardinal n'est acceptable que s'il entre dans un ordre religieux. On jugeait aussi que Mgr Morlot, en déposant toutes ses charges et dignités, ne pouvait se dépouiller du caractère épiscopal, tandis que le prélat désirait absolument redevenir simple prêtre et s'enfuir dans la vie privée.

Force lui fut donc de garder le fardeau si lourd à son âme affligée, mais il ne le porta plus longtemps. La mort, dont l'heure fut peut-être avancée par les chagrins, vint bientôt l'en délivrer. Le 29 décembre 1862, il succombait brusquement, en laissant au successeur qu'il avait désigné, Mgr Darboy, un héritage dont les épines devaient aller jusqu'au martyre.

Il est temps de conclure, en dégageant la morale de cet instructif épisode.

La campagne d'Italie n'a été qu'une campagne révolutionnaire, aboutissant à une œuvre anti-française. Le mobile, les procédés, tout, dans cette entreprise funeste, a été contraire aux traditions, au caractère, aux intérêts de notre pays.

Le plan en a été mystérieusement concerté, à Plombières, entre l'empereur et M. de Cavour. Napoléon III voulait annexer à la France la Savoie et le comté de Nice; il offrait en échange au

Piémont les provinces autrichiennes de l'Italie du Nord, les duchés du centre et la majeure partie des États de l'Église.

« NOUS voulons la Savoie et le comté de Nice », écrivait nettement M. Thouvenel.

Et, d'autre part, le duc de Gramont nous révèle que, dès le mois d'août 1859, Victor-Emmanuel avait écrit au Pape pour lui avouer qu'il était forcé de s'agrandir à ses dépens. L'ambassadeur cite même les paroles textuelles du roi de Sardaigne à cet égard, paroles d'où ressort clairement l'odieux marché passé entre Napoléon III et son allié.

Voici le passage capital de la dépêche où M. de Gramont raconte à M. Thouvenel son entrevue avec Pie IX :

J'ai remarqué entre autres la narration d'une lettre que le roi aurait écrite au mois d'août dernier au Saint-Père et dans laquelle il lui disait : « que ce n'était pas pour ses beaux yeux que l'Empereur avait fait la campagne d'Italie, ni par sympathie pour l'Italie, mais parce qu'il voulait *prendre certaines provinces de ses États*, et que par conséquent lui, Victor-Emmanuel, était obligé de s'agrandir sous peine de se trouver *plus petit après la campagne qu'avant*. » Pour être plus sûr de ce que j'avais entendu, j'ai demandé une seconde fois à Sa Sainteté si le roi lui avait fait dire ou écrit cela, et le Saint-Père m'a répété : « Il me l'a écrit au mois d'août dernier. »

Voilà donc comment la campagne avait été engagée : par la violation impudente et complotée des droits que l'on continuait hypocritement d'affirmer tout haut, et par la spoliation concertée des souverainetés envers lesquelles on affichait le plus de respect et de sympathie.

Quant aux procédés mis en œuvre pour atteindre le but, c'était le brigandage pur, masqué des prétextes les plus menteurs.

On se rappelle le fameux *grido di dolore* dont les feuilles vendues à l'entreprise firent alors retentir toute l'Europe. Le duc de Gramont, qui est sur place et qui sait à quoi s'en tenir, écrit à M. Thouvenel : « Tous ces cris de douleur, qui trouvent un écho dans les prétendus manifestes que publient les journaux, ne sont qu'une comédie des plus grossières..., comédie qu'on ne peut empêcher, car il y aura toujours quelqu'un qui parlera au nom des Romains et demandera justice pour cette population opprimée sans que celle-ci s'en doute ou s'y intéresse le moins du monde. »

Dans une autre dépêche, l'ambassadeur ajoute plus explicitement encore :

Il est impossible de parler sérieusement de la nécessité de soustraire

ces populations au joug qui pèse si cruellement et si arbitrairement sur leurs destinées ! Ils nous riraient au nez s'ils nous entendaient leur tenir ce langage, et je vous réponds que plus d'un Italien s'égayait avec son voisin de la bonne foi avec laquelle nous avons accepté pour véritable l'Italie qu'ils nous ont inventée, ou plutôt la Rome qu'ils nous dépeignent !

En dépit de tout, on passe outre ; on affranchit les populations malgré elles et on organise ces manifestations *spontanées* dont le duc de Gramont ne peut parler sans hausser les épaules et qu'il raille agréablement dans une lettre à M. Thouvenel :

Si la situation n'était pas aussi grave, on ne pourrait assister sans rire à ces déclarations de *spontanéité* qui se succèdent toutes les vingt-quatre heures.

Voilà maintenant les villes dont nos colonnes approchent qui reviennent au Pape *spontanément*, qui illuminent *spontanément* pour le Pape, comme elles ont fait pour Victor-Emmanuel. — D'un autre côté, à Turin, La Farina demande qu'on envoie des Piémontais en Sicile pour y assurer la *spontanéité* du vote d'annexion !

Ainsi, partout la fraude, la comédie, le banditisme, du nord au sud ! « C'est dégoûtant ! » ne peut s'empêcher d'écrire l'ambassadeur, à qui ce spectacle donne des nausées ; et quand il est enfin sorti de cette forêt de Bondy, il se soulage en écrivant de Vienne à M. Thouvenel :

Quant aux Italiens, je vais vous dire une énormité que vous ne croirez probablement pas et qui vous fera peut-être hausser les épaules, en vous félicitant de m'avoir éloigné de là, ce dont, par parenthèse, je vous remercie chaque jour en mon cœur. Quant aux Italiens, ils accepteront *tout, tout, tout* ce qui sera décidé. Rome ou la mort, feu de paille ! Venise ou la mort, feu de paille ! Rage, désespoir, fureurs extrêmes et agressions imprudentes ? Dans les journaux peut-être, chez quelques garibaldiens qui se sont fait une seconde nature à l'exemple de leur chef, peut-être encore ; mais la masse italienne se résignera avec une souplesse qui vous émerveillera. Je suis pour mon compte aussi sûr de cela que si je le voyais déjà de mes propres yeux. C'est que moi j'ai vécu neuf ans dans ce pays-là, je connais la véritable Italie et les vrais Italiens, je sais quels sont les sentiments et les habitudes de ces êtres passifs et sensitifs, qui, comme de subtils échos, répètent et enflent tous les sons qu'on leur fait répéter, pourvu qu'on ait la force de crier ferme devant eux. J'ai vu naître aussi et se façonner, sous mes yeux, l'Italie factice, l'Italie d'opéra-comique,

dont on s'est servi dans ces derniers temps. Il y a même plusieurs de ses chefs, Rattazzi entre autres, qui, avec moi, peuvent difficilement me regarder sans rire, comme les augures d'autrefois.

Est-ce assez clair? Et faut-il s'étonner du jugement pittoresque que, au rapport du duc de Gramont, portait Pie IX sur les acteurs de cette tragi-comédie : *Buffoni, buffoni! tutti buffoni!*

Mais bouffons sinistres qui, en foulant aux pieds tous les droits, déchaînaient sur l'Europe la force révolutionnaire contre laquelle nous nous débattons aujourd'hui. Sur son rocher de Gaëte, où il luttait intrépidement contre la vénalité et la trahison, François II disait à M. de Piennes, le messager secret de l'ambassade de France : « Les souverains qui m'abandonnent ne veulent pas voir que c'est la cause même de la révolution qu'ils laissent triompher, et que leur tour peut venir ¹. »

C'était bien, en effet, la révolution qui, grâce à l'initiative de deux souverains et à la défaillance aveugle des autres, triomphait dans la péninsule, en attendant qu'elle se répandit sur d'autres parties de l'Europe. Et le principal artisan de ces désordres, celui sans la complicité duquel aucune de ces pirateries n'eût pu s'accomplir, et par conséquent sur la tête duquel doit retomber la part de responsabilité la plus lourde, c'est Napoléon III.

Ce n'est pas la passion politique qui le proclame; c'est l'impartiale histoire; et le duc de Gramont cite opportunément à ce propos un Memorandum confidentiel adressée par l'Angleterre à l'Autriche et à quelques cours allemandes; document expressif qui atteste bien que les cabinets ne se méprenaient pas sur le caractère subversif de la campagne napoléonienne.

« La France bonapartiste, dit ce Memorandum, est sans contredit la cause principale de l'inquiétude et du désaccord qui règnent entre les puissances. En effet, il n'y a plus maintenant en Europe de droit des gens. Il a été remplacé par le droit de la force. Le principe de la légitimité, cette première et dernière ancre de salut, de tout ordre, non seulement politique mais encore civil, est fortement ébranlé. Deux princes sont à la tête de ce bouleversement : l'empereur des Français et le roi de Sardaigne. »

Le document examine ensuite quelle attitude il convient de

¹ Le comte Horace de Viel-Castel écrit, à ce sujet, dans son *Journal* : « Les souverains laissent bombarder ce malheureux roi dans son dernier asile... Les rois de l'Europe sont atteints d'aveuglement; ils se tiennent sur la défensive, laissant à la révolution le temps d'accomplir son travail de taupe. Ils n'osent plus avoir le courage de leur conscience; ils subissent en ce moment la dégradation de chevalerie. »

prendre en face de cette situation, et, après avoir exposé les intérêts de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Russie, il ajoute, avec une perspicacité trop justifiée par la suite des événements : « Quant à la Prusse, sa politique est uniquement appliquée à implanter à son profit en Allemagne le principe des annexions inauguré par le Piémont. »

Mais les auteurs de cette politique révolutionnaire, les premiers inventeurs de la formule reprise et perfectionnée par M. de Bismarck : « La force prime le droit, » n'avaient pas soupçonné que la nouvelle doctrine allait bientôt se retourner contre ceux qui l'avaient lancée sur le monde.

« L'épée de Dieu est prête à le frapper par la main des hommes, non plus par la mienne, » avait dit Pie IX en 1862, en parlant de Napoléon III. Huit ans plus tard, le démolisseur de la Papauté et des souverainetés légitimes de la péninsule s'effondrait à Sedan, dans une des catastrophes les plus effroyables de l'histoire, et s'en allait finir misérablement sur un rivage étranger, en voyant son complice de la veille tourner le lendemain contre la France la force qu'il en avait reçue.

C'est la Justice invisible, qui n'oubliera pas les autres coupables. L'Italie expiera ses usurpations, et déjà la Prusse peut aussi entrevoir son tour. La violence est passagère et l'iniquité porte en elle-même le germe de son châtement.

En offrant à nos méditations les deux volumes du *Secret de l'Empereur*, l'éditeur de cette instructive correspondance s'écrie mélancoliquement à la fin de sa préface : « Que reste-t-il des efforts tentés, du sang répandu, des conférences réunies, des trônes alors debout, des puissants d'il y a trente ans, des espérances conçues? »

Hélas ! il n'en reste rien ! Mais la figure qui domine encore toutes ces ruines est précisément celle que les conspirateurs se proposaient d'abattre et qui survit, radieuse, à leurs trames et à leur défaite. C'est la figure de la Papauté, dépouillée, désarmée, mais toujours puissante et invincible, qui garde les immortelles promesses, en attendant les réparations de l'avenir !

Léon LAVEDAN.

REVUE DES SCIENCES

Médecine et thérapeutique. — A la Salpêtrière : nouveau traitement de l'ataxie locomotrice. — Amélioration rapide des malades. — Méthode russe : la suspension. — Les localisations cérébrales. — Topographie du cerveau. — Une opération remarquable. — Guérison d'un épileptique par l'extraction d'une tumeur du cerveau. — Le microbe de la diphthérie à l'institut Pasteur. — L'acide phénique dans le croup. — Contagiosité de la rougeole. — Un cas instructif de contamination. — Période d'évolution. — Transmissibilité avant la période éruptive. — Histoire d'un professeur et de ses élèves. — Les remèdes nouveaux : abus de la cocaïne. — Le cocaïnisme chronique. — Troubles de la sensibilité, hallucinations. — Statistique : le système métrique décimal dans le monde, les systèmes monétaires, population des différents États. — Variétés : les oranges. Plantations d'orangers : Espagne, Portugal, Sicile, Algérie, Californie, Brésil. Importation des oranges en France. — Histoire de la science : les expériences sur le baromètre. — Pascal et Descartes.

Entrons à la Salpêtrière. M. le professeur Charcot vient de mettre à l'essai un curieux traitement de l'ataxie locomotrice. Ce traitement nous vient de Russie par l'intermédiaire du docteur Raymond, agrégé de la faculté, chargé de mission, qui a pu en constater les bons effets dans le service du docteur Motchoukowsky d'Odessa. Un jour ce médecin, pour redresser la taille d'un tabétique atteint de scoliose, eut l'idée de le suspendre sous les bras et de lui appliquer un corset de plâtre. Après quelque temps, le tabétique vint dire à son médecin qu'il souffrait beaucoup moins de ses douleurs fulgurantes. Motchoukowsky attribua d'abord l'amélioration au corset, mais il reconnut vite que la suspension était la véritable cause de l'atténuation des douleurs; dès lors il suspendit ses malades et il les améliora très sensiblement. La méthode russe est très simple.

A un crochet on suspend un fléau de balance; aux deux extrémités du fléau on laisse pendre des courroies en forme d'anses dans lesquelles on passe les bras du patient. A la partie médiane, on attache une double lanière appuyant l'une en avant sous le menton, l'autre en arrière sous la nuque. Quand le sujet est ainsi bien saisi sous les bras,

sous le menton et sous la nuque, avec un moufle, on l'élève à un ou deux pieds au-dessus de terre et on le laisse ainsi suspendu pendant une minute ou deux aux premières séances, pendant trois minutes à la troisième ou quatrième séance; on répète l'expérience deux ou trois fois par semaine.

En octobre dernier, un élève du service de M. Charcot, jeune médecin russe, M. Onanoff, qui avait accompagné M. Raymond en Russie, suscita à son maître l'idée d'essayer cette méthode bizarre. Les résultats furent surprenants. « Vous allez voir ici, disait dernièrement M. Charcot dans une de ses leçons de la Salpêtrière, des malades qui viennent régulièrement se faire « suspendre » deux ou trois fois par semaine et qui vous indiqueront eux-mêmes les bénéfices qu'ils ont retirés de la suspension. Il ne s'agit pas ici d'ataxiques douteux, mais d'ataxiques vrais ayant tous les signes du « tabès ».

Quinze malades ont été suspendus ainsi à la Salpêtrière, et les douleurs fulgurantes, l'incoordination motrice, etc., ont disparu. Les résultats ont été si brillants, que M. Charcot a pensé à appliquer la méthode à d'autres maladies nerveuses.

Un des malades a commencé son traitement le 21 octobre et il a été suspendu trente-trois fois. Le mieux s'est fait sentir dès la troisième séance. L'incoordination s'est modifiée de telle façon, que le sujet descend du tramway sans faire arrêter la voiture. Un autre malade vient maintenant de la rue de la Tombe-Issoire à la Salpêtrière à pied seul et sans canne. Un autre malade atteint de myopathie primitive, va déjà beaucoup mieux. Il est vraisemblable que la suspension en élevant les racines rachidiennes amène des changements circulatoires dans la cervelle. Quoi qu'il en soit, et c'est un fait, la suspension améliore les ataxiques.

Qui aurait jamais pensé, il y a quelques années que l'on pourrait un jour trépaner le crâne, ouvrir la dure-mère, fouiller dans la partie superficielle du cerveau et enlever une tumeur sans qu'il en résulte aucun danger pour la vie du patient? C'est cependant ce qui vient d'être fait en France avec le plus grand succès et ce qui mérite d'être signalé. Les travaux de Charcot et de ses élèves ont établi l'existence, dans l'écorce cérébrale, d'une zone motrice comprenant au moins trois centres dont la localisation a été déterminée avec une suffisante précision : un centre pour la face, un centre pour le membre supérieur, un centre pour le membre inférieur. Si l'on doutait encore de la réalité de ces localisations, le fait suivant, communiqué à l'Académie de médecine par MM. Péan, Ballet et Gelineau, convaincrait sans doute les plus incrédules. Il s'agit d'un jeune homme de vingt-huit ans qui fut pris à vingt-deux ans d'accidents épileptiformes. Les crises,

d'abord rares, se renouvelèrent ensuite si fréquemment, que les accès, malgré la médication bromurée, constituaient une menace pour la vie du malade. Le D^r Gélineau pensa que la cause de cette épilepsie était une tumeur cérébrale, et il agita la question de l'intervention chirurgicale. Mais où se trouvait la tumeur? En observant les crises, M. Ballet n'hésita pas à affirmer que l'on était en présence d'une lésion occupant le centre moteur du membre inférieur droit et vraisemblablement d'une tumeur cérébrale. En conséquence M. Péan suivit les contours de la topographie cranio-cérébrale marquée par M. Ballet sur le crâne du malade endormi et perça la couche osseuse, puis la dure-mère; on trouva la tumeur et on l'enleva délicatement.

Dès le lendemain, les crises épileptiques, qui avaient été la nuit précédant l'opération, de trente-sept, diminuèrent, le malade n'en eut plus que six. Actuellement, après deux mois, le malade se considère comme guéri; il ne présente plus aucune manifestation épileptiforme.

Déjà en Angleterre, M. Horsley avait utilisé les données acquises dans notre pays en matière de localisation cérébrale et pratiqué avec succès des opérations analogues sur les indications de Jakson et de Ferrier. On en compte trois en Angleterre. Celle-ci constitue la quatrième. C'est de bon augure. On peut donc avancer que la médecine est aujourd'hui assez sûre d'elle-même pour ne pas hésiter à appeler la chirurgie à son aide en présence d'affections qui, jusqu'à ces dernières années, semblaient se soustraire à toute tentative opératoire.

Les journaux ont fait récemment beaucoup de bruit autour du microbe de la diphthérie. On aurait trouvé le moyen de nous mettre à l'abri de cette terrible maladie. C'est malheureusement inexact, on a pris des espérances pour des faits accomplis; nous n'en sommes pas là, mais la question a fait un bon pas en avant. Dès 1883, M. Klebs signalait un microbe caractéristique dans les membranes diphthériques, M. Lœffer le cultiva et l'inocula à des lapins; il y eut chez ces animaux production de membranes; l'expérimentateur allemand, par un excès de prudence louable d'ailleurs, ne crut pas pouvoir en conclure que le microbe de Klebs était bien le microbe de la diphthérie, parce qu'à la suite des inoculations, il n'avait pas observé les accidents paralytiques qui se produisent ordinairement chez les diphthériques et parce qu'il avait trouvé un bacille identique dans la bouche d'un enfant bien portant. Au laboratoire Pasteur, MM. Roux et Yersin ont repris ces expériences et ils ont pu obtenir non seulement les membranes, mais produire aussi les symptômes paralytiques. Donc on tient bien le microbe de la diphthérie. Tels sont les faits, rien de plus, rien de moins. Mais c'est déjà beaucoup, car si l'on parvient à atténuer sa virulence, ce que cherchent à faire MM. Roux et Yersin,

et tout fait espérer qu'ils y parviendront, on pourra préparer un vaccin et sans doute nous mettre à l'abri de l'angine couenneuse.

Il semble que le bacille existe assez souvent dans la bouche, et qu'il ne produit ses ravages que lorsqu'il est en contact avec une muqueuse déjà malade. On voit, en effet, la diphthérie survenir souvent chez les enfants après la scarlatine et la rougeole ; aussi en pareil cas convient-il de pratiquer souvent des lavages de la bouche et du pharynx avec l'eau phéniquée ; l'acide phénique paraît être l'antiseptique le plus efficace même dans les cas de diphthérie confirmée. Les angines les plus simples réclament les mêmes précautions.

A propos de rougeole, on ne saurait trop affirmer sa puissance contagieuse. On croit communément qu'elle n'est transmissible qu'à sa phase éruptive ; d'une discussion poursuivie à la Société médicale des hôpitaux, il résulte qu'elle est transmissible dès le début, bien avant la phase éruptive, et sa contagiosité est extrême. Une petite épidémie observée par M. le docteur Eyre de Beckenham montre bien la contagiosité et les grandes variations de l'incubation de cette fièvre éruptive. A la rentrée des congés de Pâques en 1888, un professeur de l'école des garçons de Beckenham, qui *venait de s'absenter pendant plusieurs semaines*, rentre dans l'établissement le lundi 30 avril. Trois jours après se produit, chez ce professeur, après certains malaises, l'éruption rubéolique. Du lundi 30 avril au mercredi 2 mai, il fit pendant son cours ; les élèves ne furent donc en contact avec lui que pendant 36 heures et avant l'éruption. Or ceux-ci, au nombre de 29, d'un âge variant entre 7 et 14 ans, furent renvoyés dans leurs familles dès le vendredi 4 mai. Sur ces 29 enfants, 15 avaient déjà eu précédemment la rougeole et aucun ne fut frappé de nouveau. Au contraire, les 14 écoliers demeurés jusque-là indemnes furent tous atteints sans exception. Le premier cas se déclara le 10 mai, soit après 8 jours d'incubation, et le dernier le 17 mai, soit après 15 ou 16 jours d'incubation.

Cette relation a toute la précision d'une expérience de laboratoire et démontre nettement que la rougeole est contagieuse avant l'éruption. Il est important qu'on s'en souviennne.

L'abus en tout est toujours nuisible. L'abus de l'alcool nous a donné l'alcoolisme, l'abus de l'opium, le narcotisme, l'abus du café, le caféisme ; nous avons eu de même le morphinisme et nous voilà avec le cocaïnisme. La cocaïne est un analgésique très remarquable. Cet alcaloïde de la coca insensibilise la partie de la peau qui l'absorbe ; aussi l'a-t-on utilisé pour les petites opérations locales, pour l'avulsion des dents, pour les accouchements, etc. Cependant il a donné lieu à un certain nombre d'accidents, et aujourd'hui on hésite à s'en

servir. Il est arrivé, au moment où on l'injectait sous des gencives pour arracher une dent, que le patient a été pris de syncope. Ces troubles sont connus aujourd'hui. Mais ce qui l'est beaucoup moins, ce sont les désordres qui résultent de l'usage prolongé et à petite dose de la cocaïne; c'est le cocaïnisme chronique. A la Société de biologie, MM. Magnan et Saury viennent de communiquer plusieurs cas très probants sur les inconvénients de la cocaïne. On a conseillé, pour déshabituer les morphinomanes de leur poison, d'y substituer la cocaïne; or on ne gagne guère au change. Un des malades de M. Magnan prit de la cocaïne à la dose de 1 gramme par jour. Au bout de quelques semaines apparurent des troubles de la sensibilité générale: tout dansait autour de lui, les chaises, les fauteuils, la pendule; pendant la nuit, il était secoué par des chocs musculaires; il sentait sous la langue de petits vers, il avait beau les retirer un à un, ils pullulaient. Le malade crut bien faire en doublant la dose de cocaïne, les hallucinations augmentèrent; il était entouré de figures grimaçantes; des abeilles le poursuivaient, enfin il se sentit envahi par les microbes du choléra, etc.

Un autre malade, un pharmacien fut pris des mêmes désordres, et au bout d'un an, il eut des crises épileptiques. Il se lacerait la peau et cherchait des microbes au fond de la plaie produite par ses ongles. Un troisième malade, un médecin, employa jusqu'à 2 grammes de cocaïne par jour; les hallucinations furent continuelles, il était poursuivi de tous côtés, surveillé par des têtes énormes qui se gonflaient et se dégonflaient; celui-ci n'était pas envahi par des microbes, mais il s'arrachait la figure pour retirer les cristaux de cocaïne qui lui semblaient sortir de sa peau. Tous ces accidents disparurent quand on cessa les injections de cocaïne.

Il faut donc se défier du cocaïnisme chronique, aussi bien du reste que de l'emploi abusif de tous les alcaloïdes qui finissent par atteindre plus ou moins profondément le système nerveux.

Notre système métrique décimal se répand de plus en plus dans le monde et tend à devenir universel. D'après une communication de M. de Malarce, à l'Académie des sciences, il est obligatoire à l'heure actuelle pour 302 millions d'habitants, en augmentation de 53 millions sur 1877. Les États où le système métrique est autorisé par la loi comme facultatif (Angleterre, certaines colonies britanniques, Canada, États-Unis) comprennent 96,9 millions d'habitants, en augmentation de 19 millions sur 1877. Les États où le système métrique est légalement admis en principe ou appliqué partiellement (pour les douanes, Russie, Turquie, Inde britannique) comprennent une population de 395 millions, en augmentation de 54 millions sur 1877.

Au total, le système métrique est légalement connu dans le monde civilisé parmi 794 millions d'habitants (7 948 117 796) en augmentation de 126 millions sur 1877; cette augmentation est due à l'accroissement de la population des États-Unis, déjà affiliés au système, et à l'affiliation de nouveaux États. Ces 794 millions d'habitants représentent une proportion de 60,6 pour 100 de la population du monde civilisé, c'est-à-dire des États qui ont des recensements ou des évaluations officielles de population et qui comptent 1311 millions d'habitants.

La Chine, le Japon et le Mexique ont des systèmes divers, *décimaux mais non métriques*; ils représentent une population de 474 millions d'habitants. Les autres peuples civilisés non compris dans l'énumération précédente ont des systèmes non *décimaux* et non *métriques*, ils représentent une minime fraction du monde civilisé, moins de 43 millions d'habitants.

Quant aux systèmes monétaires, M. de Malarce donne les renseignements suivants : les cinq États de l'Union monétaire latine de 1865 (France, Belgique, Italie, Suisse, Grèce,) comprenaient en 1887, une population de 111 millions d'habitants. Depuis 1870 l'Autriche-Hongrie, Monaco depuis 1879, la Finlande depuis 1878, la Russie depuis 1887, frappent certaines pièces conformes au système français et admises dans les caisses publiques françaises. Ces États représentent une population de 144 millions d'habitants. Aussi 253 millions d'habitants participent à une circulation internationale suivant le système français. Quatre États d'Europe (Roumanie, Espagne, Serbie, Bulgarie), un État d'Afrique (Congo), un État d'Asie (Perse) et neuf États d'Amérique (république Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Haïti, Nicaragua, Pérou, Uruguay, Vénézuela) ont frappé des monnaies conformes au système français ou concordantes, ils représentent une population de 56 millions d'habitants. Au total, ces États comprennent 311 millions d'habitants, au lieu de 162 millions en 1877, ce qui fait 23,7 pour 100 de la population du monde civilisé.

En dehors de ces États restent avec des systèmes divers, notamment, l'Angleterre (49 millions avec ses colonies ordinaires), le Canada, (4,3), l'Inde britannique (257), l'Allemagne (47), les Pays-Bas (33 avec les colonies), l'Union scandinave (8,8), le Portugal (4,7), la Turquie (35), le Maroc (12) la Chine (420), Siam (5,7), le Japon (38), les États-Unis (55,5), le Mexique (10) le Brésil (12,9).

« La Valence, la belle Valence! » Nous sommes en effet à l'époque de l'année où l'on entend crier dans les rues « la Valence! la belle Valence! » C'est le moment des oranges. Les oranges sont originaires des Indes et de la Chine; leur introduction en France ne date que du quatorzième siècle. Longtemps l'oranger ne fut cultivé sur grande

échelle qu'en Espagne, en Portugal, en Italie; aujourd'hui les premiers producteurs doivent compter avec la concurrence que leur font l'Algérie, le Brésil et les États-Unis. Cependant, c'est encore à Cargante et à Alcira que sont situées les plus importantes plantations d'orangers. Elles sont arrosées par le fleuve Jucar; ailleurs, on irrigue avec de l'eau de puits élevée à l'aide de machines à vapeur. Les oranges de Valence et des environs sont excellentes; celles de Murcie sont plus acides et ont la peau épaisse et rugueuse. Après l'Espagne et le Portugal, c'est surtout la Sicile qui produit l'orange. Puis vient l'Algérie. Les orangeries des environs de Blidah s'étendent sur plus de 400 hectares et donnent plus de 50 millions de fruits. A Blidah, la récolte des premières oranges commence vers le milieu d'octobre; celle des mandarines un mois plus tard; ce sont des Arabes qui font la cueillette dans des paniers, qui, pleins, pèsent de 50 à 60 kilog. et peuvent contenir de 4 à 500 oranges. Les Arabes, dit M. Ch. Joly, secrétaire général de la Société d'horticulture, sont payés 2 francs par jour, les femmes 1 fr. 50; le fruit arrive en magasin transporté sur des camions à ressort; il est étendu sur de la paille et y séjourne 4 ou 5 jours avant d'être trié. Le triage s'effectue par grosseur à l'aide d'anneaux; ce sont des femmes qui font passer les fruits entre les anneaux et les classent selon leur volume. Les numéros 1, 2, et 3 sont papillotés et mis en caisse de 240, 312 ou 420. Le reste, du numéro 4 et au-dessous, sert à faire les coffres ou caisses de 1000. Les fruits non papillotés sont mis en vrac dans de grandes caisses à trois compartiments qui, pleines, pèsent environ 112 kilog. L'orange de Blidah est délicieuse en février, mars, avril et même mai; mais on ne les expédie guère en France qu'en novembre et décembre, avant l'apparition des oranges d'Espagne, parce qu'elles sont moins grosses que les oranges de Valence et reviennent en France à un prix plus élevé. Il faut citer aussi l'orange de Beni-Salah, qui est tardive et peut se conserver jusqu'en août.

La mandarine demande plus de soins que l'orange. Les premiers numéros sont papillotés et mis en petite caisse de 25 à 100; le numéro 3 en caisses de 50 à 200, etc. Les mandarines de Blidah s'expédient presque toutes à Paris, Lyon et Marseille. D'après M. Ch. Joly, un hectare d'orangerie donne une moyenne de 120 000 fruits et se paie en moyenne 1500 francs. On achète les récoltes sur pied dès juin, juillet, et l'acheteur doit subir tous les aléas, brouillards, sirocco, grêle, etc., qui, quelquefois, réduisent la récolte d'un quart. Les soins à donner à l'orangerie coûtent environ 300 francs l'hectare. On peut compter sur au moins 1200 francs de revenu net. L'arrosage se fait par des irrigations qui ont nécessité beaucoup d'efforts; il y a là toute une organisation importante.

Après les côtes de la Méditerranée, le pays qui est appelé à produire le plus d'oranges est la Californie, dont le climat est très favorable à cette culture. Ce sont les missionnaires espagnols qui ont introduit l'oranger dans les Florides, en même temps qu'ils y faisaient connaître le raisin de « la mission ». Après la Floride, toute la partie méridionale de la Californie, du 32^e jusqu'au 37^e degré de latitude, est cultivé partout en orangers. Riverside est le centre des plantations et un véritable paradis terrestre. On a importé, depuis 1870, les variétés cultivées en Chine, en Italie, à Malte, au Brésil et en Australie. Il est évident que la Californie produira bientôt des quantités considérables d'oranges. A l'heure actuelle, voici comment se distribuent pour la France les importations d'oranges, citrons et variétés :

	1884	1885	1886
Espagne.	43 387 407 kilog.	33 586 680 kilog.	43 957 824 kilog.
Italie.	2 483 952	3 682 707	3 749 163
Algérie.	4 888 015	3 994 178	3 198 872
Autres pays	1 106 659	2 170 056	791 734
Totaux.	<u>51 866 033</u>	<u>42 220 621</u>	<u>49 647 414</u>
Valeurs en francs.	11 929 688	16 888 608	19 878 960

On voit que l'Algérie commence déjà à figurer pour un chiffre assez considérable dans l'importation en France.

Histoire de la science. — Est-ce Descartes, comme on le prétend et comme se refuse à l'admettre M. Joseph Bertrand, qui a suggéré à Pascal ses expériences sur la pesanteur de l'air, ou est-ce, au contraire, à Pascal que revient tout l'honneur de l'initiative? Il résulte de recherches récentes de M. Bouquet, ancien professeur de seconde à Rouen, que Descartes n'a rien à voir dans les expériences de Pascal. On sait que le père de Pascal fut envoyé à Rouen comme intendant de justice et de finances; il y resta de 1641 à 1648, époque à laquelle sa charge fut supprimée. En 1646, Pascal eut connaissance des expériences de Torricelli par M. Petit, intendant des fortifications, qui les tenait du P. Mersenne, en relation avec un ami du savant italien. Il fit une première expérience sur la côte Sainte-Catherine, en 1647; une autre à Dieppe, pour bien constater que « le poids de l'air est plus grand en lieux profonds qu'en lieux élevés ». Pascal répéta ses expériences en présence de plus de cinq cents personnes, entre autres de cinq ou six Pères Jésuites du collège de Rouen. C'est à la fin de cette même année 1647 que Pascal, laissant son père à Rouen, vint à Paris avec sa sœur Jacqueline.

Les expériences de Rouen avaient eu un tel retentissement, que, dès l'arrivée de Pascal à Paris, Descartes exprima le désir de le voir, « à

cause de la grande estime qu'il avait ouï faire de son père et de lui ». Jacqueline écrivit de Paris à M^{me} Périer (Gilberte Pascal), alors à Rouen avec son mari et ses deux enfants ; la lettre est du 25 septembre 1647.

« M. Descartes vint avec M. de Habert, M. de Montigny, un jeune homme de soutane que je ne connais pas, le fils de M. de Montigny et deux ou trois autres petits garçons. M. de Roberval, que mon frère en avait averti, s'y trouvait, et là, après quelques civilités, il fut parlé de l'instrument, qui fut fort admiré, tandis que M. de Roberval le montrait. Ensuite, on se mit sur le vuide, et M. Descartes, avec un grand sérieux, comme on lui contaït une expérience et qu'on lui demandait ce qu'il croyait qu'il était entré dans la seringue, dit que c'était de la matière subtile ; sur quoi mon frère lui répondit ce qu'il put, et M. de Roberval, croyant que mon frère aurait peine à parler, entreprit avec un peu chaleur M. Descartes, avec civilité pourtant, qui lui répondit avec un peu d'aigreur qu'il parlerait à mon frère tant que l'on voudrait, qu'il parlait avec raison, mais non pas à luy, qui parlait avec préoccupation. »

C'est donc bien Pascal qui a fait connaître à Descartes sa théorie et ses expériences sur la pesanteur de l'air et sur le tube barométrique, faites à Rouen, en 1646, c'est-à-dire, bien avant la première entrevue entre Pascal et Descartes, qui n'eut lieu que l'année suivante.

HENRI DE PARVILLE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 mars 1889.

Le nouveau ministère a pris possession du pouvoir. Selon l'usage français et parlementaire, son premier acte a été un discours, une vague Déclaration, où, avec une modestie qui ne témoigne pas tant sa défiance de soi-même que sa défiance du public, il a mis dans l'énumération de ses futurs bienfaits le moins de rhétorique qu'il a pu. Il règne; il a même la prétention de gouverner. Il n'a pas annoncé, certes, qu'il serait « un gouvernement de combat ». Au contraire. Il invite les partis à faire avec lui une sorte de trêve et à se donner provisoirement les uns aux autres le baiser de paix, parce qu'il faut qu'au printemps, le jour où le Palais de l'Exposition s'ouvrira, on n'entende à Paris que des chants de paix et d'amour. Agréable chimère! Le lendemain, « ce gouvernement de combat » qui demandait une trêve revêt ses armes et guerroit. M. Constans commence par fermer ses portes aux délégués des corporations ouvrières. Qu'ils s'en aillent rappeler à d'autres qu'à lui ou à M. Carnot les promesses d'équité démocratique et de félicité sociale que la République leur a prodiguées! Puis, la Ligue des Patriotes provoquant son courroux par un ordre du jour qu'il juge impertinent et perturbateur, il la dissout, tout joyeux de croire que cette sévérité venge la République non seulement des injures qu'elle reçoit de M. Déroulède, mais de celles du général Boulanger. Pour peu que M. Constans continue de pratiquer la trêve avec la même sérénité, il est à craindre que, quand les étrangers viendront contempler la tour Eiffel, nos républicains ne soient pas précisément en proie aux tendresses fraternelles dont le nouveau ministère leur aura vanté la douceur momentanée.

M. Constans est l'homme énergique et fort de ce faible ministère. On pourrait dire, sans pédanterie mythologique, qu'il en est l'Hercule, s'il était plus apte, par tempérament et par profession, à nettoyer des écuries comme celles des Augias de la République. Mais les collègues de M. Constans ne se fient pas entièrement à sa vigueur, ni même à sa dextérité, bien que personne n'ignore que M. Constans excelle autant à escamoter une urne qu'à briser une

serrure, à confisquer un vote qu'à expulser une congrégation. Il leur faut des lois, non seulement des lois exceptionnelles contre les journalistes, mais contre les candidats et contre les électeurs ; car le suffrage universel leur est devenu suspect. On en connaît la raison. C'est celle qui faisait dire à Victor Hugo, en 1850, alors que les républicains protestaient contre la loi du 31 mai : « Pourquoi cet attentat ? Pourquoi ? C'est qu'il a plu au peuple souverain, après avoir nommé qui vous vouliez, ce que vous avez trouvé fort bon, de nommer qui vous ne vouliez pas, ce que vous trouvez mauvais ; c'est parce qu'il a cette insolence de vous donner un avis sous cette forme pacifique du scrutin et de ne pas se prosterner purement et simplement à vos pieds. » Tant que le suffrage universel a favorisé les républicains, ils ont proclamé aussi bien son infailibilité que sa souveraineté, ils ont célébré ses vertus en même temps que ses droits, ses titres : ils voulaient qu'il fût libre, absolument libre, dans l'exercice de sa toute-puissance. Aujourd'hui que le suffrage universel se retire des républicains et que, désaffectionné de la République elle-même, il menace de rompre le pacte qui lie, depuis 1875, ses destinées à la sienne, ils ne s'occupent plus qu'à se précautionner contre ses choix, qu'à le surveiller, à le bâillonner, à le garrotter. Leur erreur ne cessera donc pas. Après avoir médité de changer les lois constitutionnelles, ils changent les lois électorales, et ils ne voient pas que, ce qu'il leur fallait changer, c'était la politique intolérante, oppressive et ruineuse, dont la nation souffre et se fatigue ! Ils ne sentent pas que, plus ils paraissent se démentir, plus le peuple les accuse de lui avoir menti ; que, plus ils renient le libéralisme de leur âge héroïque, plus la foule croit à ceux qui les traitent de comédiens et de sycophantes ! Ils ne savent pas que si, en France, on peut, à certains jours, réussir à violenter le suffrage universel, on ne le taquine guère sans l'irriter et que les lois qu'ils s'ingénient actuellement à forger pour lui servir de freins ne sont bonnes qu'à l'exciter, à le soulever contre eux ! Ils ne reconnaissent pas, ils ne devinent pas que tous les soins, soit rigoureux, soit subtils, qu'ils prennent pour empêcher le suffrage universel de se livrer au général Boulanger, sont aussi imprudents que vains, puisqu'ils grandissent l'importance même du prétendant, en tournant avec une passion si exclusive tout leur gouvernement et toute leur législature contre sa prétendance !

La République a peur d'un homme qui, en réalité, ne fait que trop individuellement usage du droit républicain. L'homme, elle l'enhardit, en montrant avec un tel étalage sa peur, et comme, d'autre part, sa politique n'apaise pas la France, elle est impuissante à communiquer à la nation elle-même le juste effroi que la

France devrait avoir de ce personnage dangereux dont le règne éphémère pourrait être encore plus funeste à la patrie que fatal à la République. Quant au droit républicain, comment en arguer contre un prétendant qui invoque la souveraineté du peuple, c'est-à-dire qui se prévaut du principe sans lequel la République n'aurait pas plus que la candidature du citoyen Boulanger sa raison d'être? M. René Laffon, pour soustraire d'avance à M. Boulanger l'avantage et l'honneur d'un plébiscite, veut que la loi prohibe les candidatures multiples. Désormais, « aucun candidat ne pourrait se présenter à la fois dans plus de deux circonscriptions. » Pense-t-on que le suffrage universel se laissera intimider par cette défense et qu'il n'aura pas assez d'entêtement pour manifester sa volonté par telle ou telle série de protestations, ou assez d'esprit pour l'exprimer par des choix indirects? M. Rondeleux, lui, veut que la loi assimile aux prétendants déjà bannis, pour crime de naissance royale ou de naissance plus ou moins impériale, « tout individu convaincu de poursuivre le rétablissement à son profit du pouvoir personnel ». A quel signe on peut discerner chez un individu ce coupable désir « du pouvoir personnel »; en quoi consiste essentiellement la monstruosité gouvernementale que M. Rondeleux croit définir par ce mot sommaire; si le « pouvoir personnel » auquel aspire le général Boulanger est analogue ou non à celui dont M. Thiers et M. Gambetta ont voulu et osé jouir : le Sénat en décidera et, certes, pour l'éclairer, ce ne sera pas trop de toutes les lumières de l'histoire. Car la République choisit le Sénat comme juriste et comme justicier tout ensemble : il connaîtra du Césarisme et il punira les Césars. Déjà il prépare la loi qui doit autoriser le jugement et régler la procédure. Le Sénat traduisant à son tribunal le général Boulanger, suspect non seulement de conspirer avec le suffrage universel, mais de prétendre au « pouvoir personnel, » et le général Boulanger exilé par le Sénat comme lui-même exilait Monsieur le comte de Paris et M. le duc d'Aumale, au temps où il était ministre et où le Parlement qui le proscrirait aujourd'hui l'applaudissait : ce spectacle, en vérité, pourrait ironiquement contenter les prophètes qui, comme nous, prédisaient aux républicains qu'ils seraient les victimes, tôt ou tard, de leur propre jacobinisme et qu'après avoir expulsé les religieux de leurs couvents, les princes de leur patrie, ils finiraient par se frapper d'ostracisme les uns les autres. Mais nous avons beau croire que le général Boulanger mérite tous les genres de défiance. Nous ne pouvons prendre ni au tragique ni au sérieux ces menaces de proscription civique ou électorale. Elles nous paraissent illusoire. Elles ne seront qu'une preuve nouvelle du peu de sûreté que la République trouve dans son principe fondamental, la souveraineté du peuple. Tandis que, dans la

Monarchie, l'hérédité garantit contre les ambitieux la première place de l'État et que l'ambition des particuliers est obligée de se tourner tout entière vers les emplois parlementaires, ministériels ou administratifs du gouvernement, la première place, dans la République, est un poste où tout le monde peut s'élever et où personne ne désespère de monter, soit à l'aide de la foule, soit avec la complicité du Parlement, quelle que soit la date constitutionnelle marquée pour la vacance du pouvoir. En face d'un Carnot, un général Boulanger peut toujours surgir. Que Monsieur le comte de Paris occupe le trône et les généraux, si populaires que leur gloire les fasse ou si avides de popularité que leur gloire les rende, restent dans le rang et, s'ils tentent d'en sortir, comme le général Boulanger, pour se hausser sur le pavois, ils s'anéantissent aussitôt, faute de pouvoir soutenir leur rôle, établir leur rivalité ou prolonger leur compétition.

En attendant l'heure d'essayer ce que vaudront ces précautions exceptionnelles contre les électeurs et le général Boulanger, M. Constans brûlait de combattre la faction boulangiste. Cet âpre plaisir, un manifeste de la Ligue des Patriotes, qui n'est plus qu'une société politique au service du général Boulanger, lui en a fourni l'occasion. On était à peine informé, à Paris, du bombardement de Sagallo que la Ligue des Patriotes protestait par cet ordre du jour : « Le comité-directeur de la Ligue des Patriotes, parlant et agissant au nom des 240 000 ligueurs de France, proteste avec la plus vive indignation contre les inqualifiables procédés du gouvernement parlementaire, désavoué par tous les patriotes, qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par des mains françaises, et envoie à la grande nation amie l'expression de son deuil cordial, de ses regrets sincères et de son fraternel dévouement. Le comité-directeur ouvre immédiatement une souscription en faveur des familles des morts et des blessés de la mission Atchinoff, à Sagallo, et inscrit la Ligue des Patriotes pour une somme de 1000 francs. Vive la France! Vive la Russie! » Mais aussitôt la police opère une perquisition dans les bureaux de la Ligue; la justice menace de poursuivre les trois signataires de l'ordre du jour; M. Constans dissout la Ligue elle-même. Assurément, ce manifeste de la Ligue était blâmable. Elle attaquait le gouvernement avec une violence précipitée, sans savoir ni pourquoi ni comment l'amiral Olry avait dû pratiquer le bombardement de Sagallo. Elle exploitait audacieusement, dans un intérêt de parti, un incident international qui était douloureux à la France comme à la Russie. Elle irritait un grief que le patriotisme le plus simple commandait d'apaiser. Elle s'ingérait dans une affaire diplomatique. Elle s'interposait une fois de plus, avec son imprudence habituelle, entre le gouvernement et

l'étranger. Mais, quel que fût son tort, la Ligue ne pouvait, en cette circonstance, encourir le reproche d'avoir, « par des actions hostiles, exposé l'État à une déclaration de guerre ». L'allégation était plaisante. Le garde des sceaux, qui se disposait si prestement à sévir contre la Ligue, pour avoir contrevenu aux articles 84 et 85 du Code pénal, ou ne connaissait plus le Code, ou ne connaissait pas le fait. On riait dans toute l'Europe, sauf à Saint-Pétersbourg peut-être, si la République bannissait M. Déroulède, inculpé d'avoir failli, par l'ordre du jour de la Ligue, provoquer la Russie et la France à une guerre. Pour dissoudre la Ligue, M. Constans recourt à un argument moins bizarre : il prétend qu'elle est une association (nous allions dire une congrégation) « non autorisée » ; donc, en vertu de ce même article 291 dont la tyrannie révoltait, sous l'empire, les Ferry et les Floquet, M. Constans juge que la Ligue n'a pas le droit d'exister, dès que le gouvernement ne veut plus tolérer son existence. « Quoi ! s'écrient ceux des républicains qui patronnent la Ligue et qui sont les avocats de M. Déroulède, voilà près de dix ans que la Ligue des Patriotes vit et fonctionne au grand jour. Des ministres s'y sont fait inscrire et, comme ils sont chargés d'appliquer la loi, personne ne pouvait supposer qu'ils s'amusassent ainsi à la violer. Pendant deux lustres, on ne s'est jamais avisé que la Ligue constituât une association illicite et, tout à coup, sans avertissement préalable, on en défère les chefs à la police correctionnelle ! » Il est bien certain que, tant que la Ligue a prêté son assistance au parti qui gouverne la République, le gouvernement, par une grâce d'état, s'est complaisamment dissimulé qu'elle formât une association illicite. M. Carnot lui-même s'était enrégimenté dans la Ligue. Aujourd'hui, elle déplaît à nos gouvernants : ils décrètent sa dissolution. Que cet arbitraire scandalise les républicains dont le faux libéralisme s'est accommodé de l'article 7 pour dissoudre des associations religieuses, leur étonnement nous paraît plus que naïf. Nous ne plaignons pas non plus cette Ligue fastueuse et bruyante, qui ne s'est illustrée que par des exploits inutiles ou de sottes bravades : ce n'est pas après des leçons comme celles de 1870 qu'on devait convertir le patriotisme, ce grand devoir de tout le monde, en une sorte d'exercice gymnastique et de parade charlatanesque ; il nous faut des patriotes, non sur les tréteaux ou dans les clubs, mais sous le drapeau. Néanmoins, comment ne pas constater que, de toutes les raisons qui pouvaient induire le gouvernement à la supprimer, il a pris la pire, puisque c'est à la fois la plus capricieuse et la moins honnête ?

M. Floquet aura eu la triste fortune de finir son règne ministériel comme il avait commencé sa vie politique, en excitant la

colère de ce peuple russe dont l'amitié importe tant à la France. Toutefois, si, dans la fâcheuse affaire de Sagallo, la diplomatie de la République a manqué d'adresse, on ne peut nier que l'éviction d'Atchinoff, qui occupait en armes un territoire français et qui refusait également, ou de l'évacuer, ou de déposer les armes, n'ait été strictement un acte légitime et régulier. Atchinoff, ce Cosaque aventureux qui s'est fait une si large popularité en Russie, avait débarqué, le 18 février, à Tadjoura, avec tout un appareil militaire et religieux. Ses 145 compagnons étaient munis de fusils et d'une mitrailleuse. Parmi eux, un archimandrite et des popes. Où vont-ils? En Abyssinie. Quelle est la mission d'Atchinoff? Officiellement, on l'ignore. On sait seulement que le Négus l'attend et que l'Italie le surveille, l'épie. Cependant Atchinoff s'arrête à Tadjoura. Le gouverneur d'Obock l'interroge, aussitôt qu'il le voit quitter Tadjoura pour aller se fixer à Sagallo. C'est une terre française. Veut-il s'y installer pacifiquement? On l'accueillera comme on le doit, avec faveur. Atchinoff répond qu'il vient créer une colonie à Sagallo, que le Sultan de Tadjoura lui a cédé le pays et qu'il ne reconnaît, lui, d'autre autorité que celle du Tzar. Puis, passant outre à tous les avertissements, il se retranche dans un vieux fort qui est resté ouvert et il y arbore le pavillon russe, celui du commerce. A Saint-Pétersbourg, M. de Giers désavoue Atchinoff. Mais on a dû dire à M. Goblet qu'avant le départ de la mystérieuse expédition, l'archimandrite qui accompagne Atchinoff a été admis à une audience du Tzar. On parle même jusqu'au 17 février. Atchinoff s'obstine et résiste. Le 17, l'amiral Olry lui adresse une dernière sommation, qu'une fois de plus Atchinoff n'écoute pas. Le délai accordé se prolonge d'une heure, mais vainement. L'amiral Olry, fidèle à ses ordres, lance alors quelques obus sur le fort et Atchinoff hisse le drapeau blanc. Hélas! le sang a coulé; il y a des tués et des blessés. Quelques égards et quelques soins qu'on s'empresse d'apporter à la malheureuse troupe d'Atchinoff, le peuple russe va s'émouvoir de ce bombardement comme d'une cruauté, il va pousser un cri de réprobation et d'indignation.

M. Goblet ne pouvait-il pas temporiser davantage? A-t-il été pressé par telle ou telle nécessité secrète, connue de quelques chancelleries seulement? Pouvait-il employer, avant la force, quelques-uns de ces stratagèmes familiers aux diplomates français d'autrefois comme aux diplomates russes d'aujourd'hui? Ne pouvait-il pas demander à l'amiral Olry que sa poudre fût moins meurtrière et ses coups moins précis? Pour bien juger ce fait regrettable, certains renseignements nous manquent encore; peut-être manqueront-ils au public longtemps encore. Ce qui est sûr, c'est que,

nous tous Français de tous les partis, nous nous associons aux députés, qui, sans distinction de politique, ont, par un vote unanime, adressé au peuple russe, après l'affaire de Sagallo, le témoignage de notre sympathie nationale. Nous avons l'espoir que, le jour où le peuple russe sera mieux instruit de l'inhabileté d'Atchinoff, qui a si peu la souplesse et la fertile imagination d'un Tcherniaïeff, son mécontentement s'apaisera. Combien plus encore, si ses conseillers lui montrent quelle situation dangereuse la France pouvait se créer sur le continent européen, en permettant qu'à Sagallo, on ne respectât ni le droit des gens ni son propre droit ! Le gouvernement russe, qui considère les choses fermement et d'un regard élevé, apprécie l'affaire de Sagallo avec une équité dont nous devons nous féliciter. La joie même que la nouvelle de cet incident a provoquée à Berlin et à Rome, n'est-elle pas significative pour nos deux nations ? N'est-il pas vrai qu'un intérêt supérieur, que l'affaire de Sagallo ne peut pas changer, les oblige à maintenir leurs bons rapports ? N'est-il pas vrai que, ce qui les unit en Europe, pour leur mutuelle sécurité, pour leur vie, pour leur avenir, rien ne peut l'infirmier ni le détruire, dans ce coin de l'Afrique ou ailleurs, hors de ce continent dont l'Allemagne domine tout le centre depuis 1871 ?

Pendant ces mouvements divers de la politique française, une révolution royale, qui ne peut laisser la Russie indifférente, s'opérait en Serbie, et une évolution ministérielle, qui attire la curiosité de la France, s'accomplissait en Italie. Le roi Milan a cru devoir abdiquer. Par ce renoncement, il aura fait justice de son gouvernement et de sa personne ; il aura légitimé son impopularité. Il n'avait été ni, en temps de guerre, un roi vaillant, ni, en temps de paix, un roi sage. Il disparaît comme un homme de plaisir, après un divorce scandaleux, vers le moment même où un autre prince, jadis son brillant vainqueur, Alexandre de Battenberg, disparaît, lui, par un mariage, en oubliant la princesse Victoria de Prusse pour une cantatrice allemande. Un enfant de treize ans monte sur le trône du roi Milan. Les trois régents qui vont gouverner en son nom se sont acquis par plus d'un service le respect du peuple serbe ; surtout M. Ristics, qui est énergique, intelligent, expérimenté. Les régents tourneront-ils vers Saint-Petersbourg ou laisseront-ils tournée vers Vienne l'orientation de la nationalité serbe ? C'est la question. Il semble qu'elle inquiète quelque peu la diplomatie autrichienne. A Vienne, on ne se contente pas de regretter l'abdication du roi Milan, on la lui reproche ; tandis qu'à Saint-Petersbourg, on espère que, pour le moins, les régents sentiront le besoin de ménager la Russie et d'accorder à ses conseils un peu plus de crédit que le roi Milan. L'évolution ministérielle dont Rome

a été le théâtre n'a qu'une importance relative. M. Crispi demeure le chef du ministère; il persévérera dans sa politique générale, à quelques feintes qu'il s'exerce, à quelques ménagements qu'il se contraigne temporairement. Selon l'exemple et avec l'art de M. Depretis, M. Crispi a donné, un beau matin, sa démission, pour se débarrasser de quelques-uns de ses collègues. Il a fini, après des manœuvres et des intrigues qui ne trompaient personne, par appeler cinq nouveaux ministres : MM. Baccelli, Lacava, Finali, Seismit Doda et Giolitti. Il a gardé notamment les ministres de la guerre et de la marine, le général Berthole Viale et l'amiral Brin. Dans cette modification du gouvernement italien, la chose intéressante, c'est le calcul de M. Crispi. Faut-il croire, avec certains journaux, que, le Parlement lui devenant moins docile, il ait voulu fortifier son pouvoir en contentant par des choix opportuns les ambitions de quelques groupes qui se plaignaient d'être négligés? Ou bien faut-il croire que, voyant la ruine croissante de ses finances et entendant enfin la clameur de la misère publique, il ait voulu se composer un ministère qui pût, sans embarras, reprendre avec la France la négociation d'un traité de commerce? Si, de ces deux desseins, le second est le vrai, nous comptons que la France attendra les propositions de l'Italie. Car la France n'éprouve aucune impatience de renouer avec l'Italie ses relations économiques; encore moins consentirait-elle à rétablir telles quelles les conditions de l'ancien traité. Avertissons charitablement M. Crispi que nos populations agricoles ne permettront plus qu'on les sacrifie. L'Italie aura profité de l'expérience pour être un peu plus modeste, commercialement. La France en profitera pour être un peu plus exigeante; c'est son droit.

L'Angleterre a toujours sa fièvre belliqueuse. Seulement elle n'est pas, comme l'Italie, aux ordres de M. de Bismarck, dans son travail d'armement; comme l'Italie non plus, elle n'épuise pas ses richesses : elle peut jeter à la mer les 21 500 000 livres que lord Hamilton lui demande pour sa flotte nouvelle; folle ou non, cette dépense ne la réduira pas à la détresse de l'Italie. Mais, depuis huit jours, l'Angleterre attache presque aussi passionnément son attention au procès du *Times* et de M. Parnell qu'à la question de sa défense nationale. Ce procès, c'est, sous la forme judiciaire, la lutte qui se continue entre l'Angleterre et l'Irlande. Le *Times* accusait M. Parnell d'avoir été le complice des principaux assassins suscités par le fanatisme de la *Land League*. Comme preuves, le *Times* avait produit deux lettres où les amis eux-mêmes de M. Parnell reconnaissaient son écriture, malgré ses dénégations. Eh bien! ces deux lettres étaient de la main d'un faussaire, Pigott, qui, torturé par l'interrogatoire incisif de l'avocat de M. Parnell, a con-

fessé sa faute. Puis, s'enfuyant, Pigott est venu se suicider à Madrid. Le *Times* a reconnu la tromperie dont il avait été dupe; il a, loyalement et humblement, présenté ses excuses au public. Ce triomphe de M. Parnell, de cet homme que rien n'exalte, que rien n'abat, que rien ne lasse, n'aura toutefois été pour la cause de l'Irlande qu'un avantage moral. Parlementairement, la force du ministère subsiste : il est sorti victorieux de la lutte qu'une fois de plus M. Gladstone, les libéraux et les Irlandais avaient engagée, à la Chambre des communes. Il semble qu'au loin, même sur la côte de Zanzibar, où la politique de M. de Bismarck est si fort à l'épreuve et où la population arabe répugne de plus en plus violemment à la domination allemande, l'Angleterre borne ses soins à observer les choses. Plus que lord Salisbury, M. de Bismarck aura lu avec empressement le Message du nouveau président des États-Unis, le général Harrisson. Le langage en est très net. Inspiré sans doute par M. Blaine, à qui la doctrine de Monroe ne suffit plus, le général Harrisson déclare qu'il ne laissera pas plus aux puissances européennes la liberté « d'établir des dépendances coloniales » dans l'une ou l'autre Amérique qu'il ne leur laissera celle de léser, dans certaines « îles », les intérêts commerciaux et nationaux des États-Unis. De plus, il leur dénie le droit de soumettre à leur autorité un canal « qui relierait la côte orientale des États-Unis à la côte occidentale ». La France et l'Angleterre ont à prendre leur part de cet avertissement; l'Allemagne encore plus, puisqu'elle est précisément en train de heurter ses prétentions à celles des États-Unis dans les îles Samoa. Mais, pendant que M. de Bismarck se commentera tout bas ce Message, M. Carnot et ses ministres daigneront eux-mêmes, nous le souhaitons, en méditer ces paroles, qui méritent si pertinemment de servir d'enseignement à leur république : « Les citoyens ne peuvent pas plus choisir ce à quoi ils doivent obéir que le gouvernement ce qu'il doit faire respecter. Une communauté où la loi est la règle de conduite, où ce sont les tribunaux et non les foules qui prévalent, est le seul champ d'action propre au développement des affaires et du travail honnête. » Le général Harrisson a encore pour eux un conseil qui, nous l'espérons, leur paraîtra on ne peut plus pratique : il demande « qu'il n'y ait pas d'excédents considérables. » Gageons que M. Rouvier va inscrire lui-même en lettres d'or ce mot précieux, cette heureuse devise, sur la porte de son cabinet !

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE

I

La fin du dix-neuvième siècle est marquée par deux événements : l'excès des armements en Europe, les progrès de l'Europe dans les autres parties du monde. A l'intérieur de notre vieux continent, nous retournons aux temps barbares où tout homme était soldat, et les découvertes de la science, en perfectionnant les engins de destruction, rendent plus formidable et plus ruineuse cette barbarie. Au delà des frontières européennes, la terre s'ouvre à nos recherches et les peuplades sauvages entrent en contact avec notre civilisation. De ces deux mouvements, l'un qui nous ramène en arrière et l'autre qui nous porte en avant, lequel aura prévalu quand finira notre siècle? L'Europe se dévorera-t-elle elle-même, ou bien gardera-t-elle assez de force et de vie pour civiliser le reste du globe? Voilà le problème de l'avenir.

En attendant qu'il soit résolu, quel est, depuis la guerre de 1870, le plus grand acte accompli par l'Europe? C'est la prise de possession de l'Afrique.

Sans doute le mouvement que nous signalons est visible sur tous les continents. Les Russes, étreignant l'Asie par le nord et l'ouest, et les Anglais par le Sud, se touchent maintenant et menacent de se heurter au pied de l'Himalaya. L'Australie est devenue une nouvelle Grande-Bretagne. Le canal de Panama passera tôt ou tard entre les deux Amériques, pour mettre en communication les deux Océans et déjà, vers le Nord, à travers les dernières forêts-vierges tombant sous la hache du planteur, deux chemins de fer de New-York à San-Francisco, de Québec à Vancouver rapprochent les rivages opposés : trait d'union de l'Europe avec l'Asie, tracé sur la face du nouveau monde.

Mais nulle part cette marche en avant des fils de Japhet n'est plus récente et maintenant plus rapide que sur la vaste terre où la France en nos jours a planté la première un drapeau chrétien. La découverte du continent noir appartient aux voyageurs du dix-

neuvième siècle. Il y a soixante ans, nous n'en connaissons que les bords. Caillé a pénétré de l'ouest au nord, de l'Atlantique à la Méditerranée. Livingstone parti du sud a marché vers l'équateur, atteint et suivi le cours du Zambèze. Stanley, envoyé d'abord à la recherche de Livingstone, a trouvé le Congo et déterminé la direction du grand fleuve. Brazza a suivi le cours de l'Ogowé, exploré ses affluents et rejoint le Congo. Entre l'orient et l'occident, entre la mer des Indes et l'Atlantique, se sont avancés Barth, d'Abbadie, Cameron, Serpa-Pinto. Aujourd'hui la géographie de l'Afrique semble faite. Les pentes, longtemps inaccessibles, de l'immense plateau qui domine ses rivages, sont franchies, les contours en sont tracés. De l'embouchure du Zambèze et du Congo aux sources du Nil, du Tsad au Tanganica, on en connaît les principaux fleuves et les principaux lacs, des canonnières françaises ont remonté le Niger.

Sur les pas des voyageurs, les commerçants et les missionnaires se hasardent. Nous cherchons à nous ouvrir le marché de Tombouctou. Les colons du Cap fouillent des mines de diamant et ceux du Transvaal des mines d'or. A Wari et à Cameroun, à Mélinde et à Zanzibar, les Anglais et les Allemands travaillent à recueillir le charbon, le fer, l'ivoire, la gomme, le café, la canne à sucre, tous les produits que peut enfanter sous un brûlant soleil la terre des tropiques. Les Portugais construisent des chemins de fer pour ranimer leurs colonies languissantes d'Angola et de Mozambique. Le canal de Suez fait de la mer Rouge un lac européen.

A côté des comptoirs, se fondent les missions. Partout où les Anglais pénètrent, ils portent avec eux la Bible et leur culte. A mesure que les Allemands s'essaient aux entreprises lointaines, ils imitent ce prosélytisme. Les missions protestantes dépassent même les établissements commerciaux. C'est ainsi qu'elles s'échelonnent aujourd'hui sur les rives du lac Nyanza et du lac Tanganica, entremêlées aux missions du cardinal Lavigerie, exposées aux mêmes périls et parfois secourues par elles ou les secourant à leur tour à travers de communes épreuves¹.

L'Église catholique a jeté son filet sur toute l'Afrique; elle en a réparti le territoire entre les anciens ordres et des congrégations nouvelles. Les fils de saint François, Capucins, Frères mineurs, Observantins continuent leur apostolat séculaire dans les États Bar-

¹ Voy. la lettre du procureur de la mission de Zanzibar au cardinal Lavigerie et une lettre du révérend Gordon, ministre protestant à l'Ouganda adressée à la *Church Missionary Society* et publiée en partie par le *Times*. (*Bulletin de la Société antiesclavagiste*, numéros de janvier et de février 1889, p. 221 et 267.)

baresques, au Maroc, à Tunis, à Tripoli, en Égypte. Les Jésuites, héritiers de saint Pierre Claver, ne se contentent pas de fonder des collèges à côté de leurs résidences du Caire et d'Alexandrie, ils sont établis au Cap et prennent possession des rives du Zambèze. Aux fils de saint Vincent de Paul, aux Lazaristes, est dévolue l'Abyssinie.

Cependant ces grands ordres n'avaient pas été institués pour les nègres. La plus déshéritée des races humaines appelait une assistance particulière : « la terre propre de l'esclavage » comme Léon XIII nomme cette partie du monde, a maintenant des religieux et des religieuses créés pour elle. Le P. Libermann lui a voué les prêtres du Saint-Esprit et la Mère Jahouvey les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. En 1843, Libermann, interrogé sur son œuvre répondait : « Nous ne pouvons qu'une chose, c'est de mourir. » En effet des sept premiers associés du fondateur, après deux mois un seul survivait¹. Aujourd'hui leurs successeurs évangélisent la Sénégambie, la Guinée, le Gabon, s'installent sur l'autre flanc de l'Afrique, dans le Zanguebar et presque partout où le prêtre élève une église, des sœurs ouvrent un hospice et une école. Mais toutes ces missions restaient attachées au bord de la mer; si elles poussaient plus loin des reconnaissances, si elles hasardaient quelques postes avancés, elles gardaient toujours leur base d'opérations sur le rivage. Aujourd'hui deux congrégations récentes portent leur centre d'action au cœur même du continent mystérieux. Les *Pères blancs*, institués à Alger par le cardinal Lavigerie, ont adopté le costume des Arabes pour pénétrer plus aisément au milieu d'eux, de là vient leur nom populaire. Destinés d'abord à la Kabylie, ils ont voulu s'avancer au delà, se fixer à Tombouctou. Mais la férocité des tribus à traverser leur a barré passage, toutes leurs tentatives pour pénétrer par le nord dans l'intérieur de l'Afrique ont échoué : ils les ont payées du sang de plus d'un martyr. Alors cette région inaccessible par le nord, ils l'ont abordée par l'Orient et par l'Occident; ils ont remonté le Zambèze et le Congo, et maintenant leur apostolat rayonne autour de l'équateur, dans le bassin des grands fleuves et des grands lacs. Les missionnaires africains, institués à Lyon par Mgr Marion de Bresillac, ont débarqué sur les côtes redoutées de Benin et de Dahomey, puis, sans les abandonner, ils se sont implantés plus avant : le cours du Niger, les plateaux d'où il descend, les rives du lac Tsad, sont devenus leur partage.

Il serait trop long de présenter ici le tableau complet des

¹ Augustin Cochin, *l'Abolition de l'esclavage*, t. II, p. 339.

missions africaines. Combien d'instituts il faudrait signaler encore : nos Oblats, nos Maristes, les Salésiens de dom Bosco envoyés de Turin en Patagonie, une congrégation naissante à Vérone, une autre en Espagne, sans compter les humbles et vaillantes sociétés de frères et de sœurs qui se multiplient autour de chaque société de missionnaires. En résumé, durant la première partie du siècle, avant 1822, l'Église romaine ne possédait pas sur le continent africain un seul évêque; aujourd'hui elle y compte deux archevêchés, douze évêchés, trente-trois vicariats ou préfectures apostoliques et plus de mille prêtres ¹.

Enfin pour provoquer ou soutenir les entreprises de leurs nationaux, les gouvernements, avec leurs soldats et leurs diplomates, suivent de loin les voyageurs et les missionnaires. Maîtresse d'Alger, la France s'est poussée sur le littoral jusqu'à Tunis, et s'est enfoncée dans le désert : le jour viendra où de proche en proche, reprenant les traces de Caillé, elle reliera sa colonie de la Méditerranée, l'Algérie, à sa colonie de l'Atlantique, le Sénégal. Du Sénégal, d'autres routes se dirigeront vers le sud pour rejoindre la Guinée. Déjà, au fond du golfe de Guinée, la ville et la province d'Abbokuta se rangent sous notre protectorat, et dans ce moment même, une petite et vaillante expédition s'avance, sous la conduite d'un officier français, le colonel Gallieni, des frontières sénégalaises vers le Sahara, pour redescendre de là jusqu'au rivage où vient d'être déployé notre drapeau. Sur cette plage, les possessions anglaises touchent les nôtres; sur la Méditerranée, l'Angleterre occupe l'Égypte; à l'autre extrémité du continent, elle affermit sa domination sur les tribus voisines du Cap. L'Italie combat pour le Soudan. L'Allemagne, impatiente de montrer et d'exercer sa puissance au delà des mers, se fait place de tous côtés à la fois, à l'est et à l'ouest, au nord et au sud, entre la France et l'Angleterre, entre l'Angleterre et le Portugal. Le Portugal, depuis longtemps, assis sur les deux océans, se souvient tout à coup de son ancien empire colonial et en cherche un nouveau sous l'équateur. Le roi des Belges, ne se contentant pas de jouir en paix dans son étroit et florissant royaume de tous les avantages de la civilisation, aspire à la propager au loin et reçoit des mains de Stanley l'État du Congo. Un Italien de vieille race, Brazza se donne à la France au lendemain de ses désastres; il fait présent à notre patrie malheureuse, à la fois de l'éclat de sa renommée, des terres qu'il explore, des tribus qu'il tente d'appivoiser. Puis, entre les territoires à peine

¹ *Atlas des Missions catholiques*, par le R. P. Werner, de la C^o de Jésus, traduit de l'allemand, revu et augmenté par M. Valerien Groffier. Lyon, 1886. — Notices explicatives et cartes, n^o 2, 13 et 14.

parcourus, les diverses puissances tracent des lignes de démarcation, incertaines et chimériques peut-être, mais où se montre une pensée commune : chacun se réserve une issue vers la mer ; toutes concourent à l'envi à mettre le continent mystérieux en relations avec l'univers¹.

II

A cette conquête de la civilisation, à ce progrès matériel, moral et religieux de l'Afrique, s'oppose un terrible obstacle : c'est l'esclavage, et l'esclavage, à l'heure présente, est entretenu et développé par un retour offensif de l'islamisme, se débattant dans un suprême effort contre l'étreinte de la chrétienté.

C'est une lamentable histoire que celle de l'esclavage, une histoire que de siècle en siècle on veut croire terminée et qui recommence toujours. En remontant à l'antiquité, M. Wallon en a tracé de main de maître la première page², et notre ami Augustin Cochin n'a pas écrit la dernière lorsque, en 1861, il a raconté, avec l'âme d'un chrétien et la science d'un économiste, l'abolition de la servitude³; lui-même signalait les pays que la dégradante institution souillait encore et il ne connaissait pas tous ceux où nous la rencontrons aujourd'hui.

Pourtant cette histoire peut, à l'heure où nous sommes, se résumer en deux paroles : l'esclavage subsiste dans tous les temps et dans tous les pays qui ne sont pas chrétiens ; il a disparu à notre époque de tous les pays chrétiens.

D'où vient cela ? Pour que l'homme qui se sent supérieur par la race, la force ou le génie ne traite pas l'homme inférieur comme un animal, il faut sans doute qu'il reconnaisse en lui l'image de Dieu. Or, dans la pratique ordinaire de la vie, ceux-là seuls savent reconnaître l'image de Dieu dans les hommes, qui croient au fils de Dieu fait homme.

Toute la civilisation antique a reposé sur l'esclavage et pour détruire entièrement cet esclavage païen, il a fallu douze siècles de christianisme. Mais, longtemps auparavant, un nouvel esclavage a ravagé la chrétienté : l'esclavage musulman, je veux dire imposé par les musulmans, subi par les chrétiens, et celui-là a duré jusqu'à notre siècle. La prise d'Alger par la France en a effacé le dernier

¹ *Le Partage de l'Afrique*, par le baron d'Avril. (*Revue d'histoire diplomatique*, 3^e année, n^o 1.)

² *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 2 vol. Paris, 1840.

³ *L'abolition de l'esclavage*. 2 vol. Paris, 1861.

vestige, a ravi aux chasseurs d'hommes sur la Méditerranée leur dernier repaire.

Cependant les chrétiens étaient exposés à un pire opprobre que de devenir esclaves : c'était de faire des esclaves à leur tour. Ce crime n'a pas été évité parmi eux : par un étrange abus des dons de la Providence, il a été conçu et commis à l'occasion du plus magnifique présent fait à la chrétienté et par la nation même qui recevait ce présent : les Espagnols ont imaginé la traite des noirs pour exploiter le nouveau monde. Cette troisième sorte d'esclavage, l'esclavage institué par les chrétiens, a paru le plus coupable : l'Église l'a condamné. Elle avait toléré l'esclavage antique, l'esclavage domestique et héréditaire, institution injuste à son origine, mais couverte par une longue prescription et qu'on ne pouvait détruire soudainement sans détruire la société même; aussi n'était-ce pas par des préceptes formels et rigoureux, c'était par le conseil et la persuasion, c'était en changeant peu à peu l'âme et la vie des peuples que l'Église s'était appliquée et avait réussi à l'abolir. Mais la traite, la capture de troupes d'hommes en Afrique, leur transport sous d'autres cieux et leur vente en Amérique, la création d'une servitude nouvelle, dès qu'elle commença, Paul III la frappa d'un anathème¹, que ses successeurs répétèrent d'âge en âge, et l'infâme commerce durait depuis trois siècles, que Grégoire XVI interdisait encore à tout prêtre ou laïque non seulement de le pratiquer, mais de le justifier².

Les défenses de l'Église furent impuissantes contre l'avidité d'une nation catholique : l'Espagne ne cessa pas de renouveler et de multiplier son bétail humain. Voilà le crime et voici le châtement. Le travail servile a éloigné le travail libre des colonies, que la métropole épuisait sans les améliorer; cette poursuite de la richesse a détourné la métropole elle-même de toute autre industrie; l'or auquel elle sacrifiait les noirs, est devenu pour elle une cause d'appauvrissement; enfin ruinée et déchue, elle a perdu les contrées où sa cupidité avait déshonoré sa foi.

A ce crime de l'Espagne, toutes les nations chrétiennes avaient participé; toutes avaient peuplé d'esclaves noirs leurs établissements d'outre-mer, l'Angleterre comme les autres. Avec sa nombreuse marine, elle était même devenue l'intermédiaire privilégié des vendeurs d'Afrique et des acheteurs d'Amérique, elle s'était chargée d'approvisionner d'esclaves les colonies qui ne lui appartenaient pas. Mais après avoir longtemps et beaucoup gagné à ce

¹ Bref du 28 mai 1537 au cardinal archevêque de Tolède.

² Bulle du 3 novembre 1839.

trafic, le jour vint où elle en rougit et s'en repentit. On a dit, je le sais, que le repentir de l'Angleterre n'avait pas été désintéressé, qu'au moment où elle se déclara contre la traite, elle avait perdu les États-Unis, acquis les Indes, pouvait se passer du travail servile et trouvait avantage à priver ses rivaux de cette ressource. C'est oublier que le commerce des noirs pour le compte d'autrui avait été l'un de ses principaux profits. Et, d'ailleurs, comment taxer d'hypocrisie l'émotion spontanée de tout un peuple? Pourquoi ne point croire une nation chrétienne et libre capable d'un remords généreux? Mieux vaut écouter le pape Léon XIII remerciant solennellement l'Angleterre du service rendu par elle à l'humanité¹. Et lorsqu'à la suite de ce grand acte, on considère au delà des mers la décadence espagnole et la prospérité britannique, il est permis sans doute d'admirer en face du châtement la récompense.

A partir du jour où l'Angleterre renonça pour son propre compte à la traite, elle n'eut pas de relâche qu'elle n'eût amené à cette résolution tous les peuples civilisés, purgé de cette souillure toutes les mers que sillonnent leurs vaisseaux. Dans ce but, elle a signé des conventions, organisé des croisières. A son instigation, la traite, depuis longtemps réprochée par l'Église romaine, a été prohibée par le concert unanime des États européens², et pourtant elle n'a pas été aussitôt détruite. Des négriers clandestins ont continué le trafic; tant qu'il s'est trouvé des acheteurs, il s'est trouvé des vendeurs; tant qu'à cette sorte de contrebande un marché est resté ouvert, des contrebandiers l'ont approvisionné. Pour supprimer la traite entre l'Afrique et les colonies européennes, il a fallu, sur le territoire de ces colonies, abolir l'esclavage même, en affranchissant la population née et grandie dans la servitude.

Cette abolition de l'esclavage fut tentée d'abord par la Révolution française, proclamée par la Convention. Mais c'est le propre des gouvernements révolutionnaires, de faire mal, même le bien : la révolte et les massacres de Saint-Domingue découragèrent longtemps toute tentative d'affranchissement. Là encore l'œuvre efficace, l'exemple salutaire sont dus à l'Angleterre. Avec quelle lenteur toutefois a été donné et suivi cet exemple! Le premier bill anglais d'émancipation des esclaves date de 1833, et l'émancipation s'est

¹ Bref au cardinal Lavignerie, 17 octobre 1888.

² Traité de Paris, 30 mai 1814. Déclaration du congrès de Vienne, 8 février 1815, du congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, du congrès de Vérone en 1822. De plus en moins de trente ans l'Angleterre a conclu vingt-trois traités particuliers pour la répression de la traite avec la plupart des États civilisés. (A. Cochin, *l'Abolition de l'esclavage*, t. II, p. 291 à 296.)

fait attendre jusqu'en 1848 dans les colonies françaises; elle est accomplie seulement depuis vingt-cinq ans dans l'Amérique du Nord, depuis l'année dernière dans l'Amérique du Sud.

Au nord, dans la république des États-Unis, pour extirper le fléau, il a fallu une guerre civile : non que pareil dessein eût été formé d'avance par le parti destiné à vaincre¹. Mais, au cours de la lutte, ce parti discerna que telle était pour lui la condition, tel devait être pour l'humanité le résultat de la victoire; on entendit son chef, le président Lincoln, saisi d'une religieuse tristesse à l'aspect des combats fratricides, se demander « si la volonté de Dieu n'était pas que chaque goutte du sang des noirs arrachée par le fouet fût payée d'une goutte du sang des blancs arrachée par le sabre². » Aujourd'hui l'expiation est consommée, l'émancipation prononcée et achevée. Après les années de carnage et de deuil, après la ruine momentanée des États vaincus, la prospérité renaissante et merveilleusement accrue de la grande république atteste à tous les regards l'efficacité du travail libre, l'inutilité du travail servile.

Au sud, dans la monarchie du Brésil, l'affranchissement n'a pas été le prix d'une lutte sanglante, il est dû à l'initiative du souverain et de sa fille qui a signé comme régente la bienfaisante loi³ : princesse que nous pouvons appeler nôtre, car elle porte un nom français, elle a mêlé son sang au sang de France, et l'empire, purifié par ses soins d'une tache séculaire, appartiendra en commun avec elle à un Bourbon, sera transmis par elle à des Bourbons. Grâce à l'empereur du Brésil et à la comtesse d'Eu, il est permis de dire aujourd'hui ce qui ne pouvait se dire hier : il n'y a plus d'esclaves dans les pays chrétiens.

Néanmoins, la lutte contre l'esclavage n'est pas terminée : délivrée chez elle de ce fléau, la chrétienté le retrouve au dehors pour entraver ses progrès. Au cœur du continent africain, non seulement il subsiste, mais il s'accroît, à mesure que l'islamisme étend sa domination sur les contrées qu'il nous dispute. La lutte contre l'esclavage, c'est désormais la lutte du monde chrétien contre l'invasion musulmane en Afrique.

¹ « Je n'ai dessein ni directement ni indirectement d'intervenir dans l'institution de l'esclavage dans les États où elle existe. Je crois que je n'en ai pas le droit et je ne m'en sens pas le désir. » Discours d'installation du président Lincoln, mars 1861.

² Discours du président Lincoln à l'inauguration de sa seconde présidence, le 4 mai 1865.

³ Le pape a félicité le Brésil de cette loi par son encyclique *In plurimis* adressée aux évêques du Brésil le 5 mai 1888.

Lutte redoutable aujourd'hui ! Tandis que les États musulmans en contact avec la civilisation se décomposent ; pendant qu'en Europe l'empire ottoman se démembre, et qu'en Afrique le bey de Tunis se résigne à dépendre de la France, le khédive d'Égypte, de l'Angleterre, le sultan de Zanzibar, de l'Allemagne, derrière ces dynasties infirmes, derrière l'islamisme pacifique et tolérant, des puissances jeunes et vivaces s'élèvent, des associations à la fois religieuses et militaires se propagent ; des chefs, enveloppés d'une obscurité mystérieuse et terrible, le *madhi* et ses lieutenants les commandent, le fanatisme farouche de Mahomet les enflamme, l'approche des chrétiens les remplit de fureur. Sans doute, ces nouveaux champions de l'islamisme ne font pas, comme autrefois, reculer la chrétienté, mais ils l'arrêtent dans sa marche, ils la devancent à l'intérieur du continent noir. Ils ont fermé le Soudan à l'Angleterre ; sous leurs coups a succombé Khartoum, a péri l'héroïque Gordon et se débat aujourd'hui Emin-Pacha. Supérieurs aux peuplades païennes, ils imposent aux unes leur religion, aux autres l'esclavage, emploient les premières à poursuivre et frapper les secondes : à mesure qu'ils avancent, les esclaves se multiplient soit pour servir aux besoins, aux plaisirs, au luxe croissant des chefs indigènes, soit pour approvisionner au loin le marché ouvert partout où règne Mahomet, du Maroc à l'Arabie, de la mer Caspienne au fleuve Amour.

Ce marché est maintenant plus étroitement cerné par l'Europe ; dans son voisinage certaines provinces, telles que la Circassie, ont cessé de l'alimenter, l'interdiction de la traite lui ferme les grandes voies maritimes. Il faut chercher plus loin la denrée humaine que consomment incessamment des millions d'acheteurs, l'Afrique la fournit et la traite par terre remplace la traite par mer.

Il y a dix ou quinze ans, au bord des lacs, sur la rive des fleuves, à l'ombre des palmiers, à l'abri des bambous et des cactus, le voyageur rencontrait des terres fertiles, des villages peuplés, l'islamisme envahisseur ne les avait pas encore atteints ; aujourd'hui ces régions sont stériles et désertes, les marchands d'esclaves y ont passé¹.

La traite ruine et dépeuple l'Afrique, et c'est ainsi qu'elle la soustrait à notre civilisation. Pour sauver l'Afrique, pour l'ouvrir à l'Europe, il faut détruire la traite.

¹ Livingstone, *Exploitation du Zambèze et Dernier journal*. — Stanley, *Cinq années au Congo*. — Cameron, *A travers l'Afrique*.

III

A cette œuvre libératrice, le pape Léon XIII a convié la catholicité, réunie à Rome pour fêter son jubilé sacerdotal.

Le 20 mai 1888, jour de la Pentecôte, un pèlerinage lyonnais et un pèlerinage africain assistaient ensemble dans la chapelle Sixtine à la messe du Pape. Ce pèlerinage africain, était le premier qui fût jamais venu au tombeau des apôtres. Au moment de l'épître, les fidèles placés non loin du pontife entendaient de sa bouche le récit sacré, où il est parlé « des Arabes, des Égyptiens, des Libyens, des hommes religieux de toute nation » s'étonnant de se rencontrer à Jérusalem et d'écouter ensemble la prédication apostolique; bientôt devant l'autel, se rangeaient les longs burnous blancs, encadrant des têtes noires ou cuivrées et, d'une main tremblante d'émotion, le successeur de saint Pierre distribuait le pain de vie aux prémices d'une gentilité nouvelle. C'était vraiment la fête de la Pentecôte.

Trois jours plus tard, les deux pèlerinages étaient présentés à la fois au Saint-Père, par le cardinal Lavigerie. A la tête de l'un figuraient les délégués de l'OEuvre de la propagation de la Foi; au premier rang de l'autre, des esclaves rachetés : d'un côté, des chrétiens disposés à tout donner et de l'autre ceux qui avaient tout à recevoir, disait avec sa bonne grâce accoutumée le cardinal.

En lui répondant, le Pape bénit d'abord l'OEuvre de la propagation de la Foi, ses directeurs, ses conseils, son organisation, œuvre dont la France fut le berceau et demeure le centre, tandis qu'elle acquiert des associés partout où la foi catholique est professée, des clients partout où elle est prêchée. La bénédiction pontificale parut aux Français qui la reçurent confirmer notre patrie dans un si glorieux privilège. Ensuite Léon XIII se tourna vers les pèlerins nègres prosternés à ses pieds et, prenant en compassion toute leur race : aux missionnaires qui évangélisent l'Afrique, il assigna pour première tâche l'affranchissement des esclaves; aux gouvernements et aux peuples qui se proposent de la civiliser, il dénonça le commerce des esclavagistes comme la première barbarie à combattre; enfin pour soutenir et diriger dans cette voie les missionnaires, pour y pousser les gouvernements et les peuples, il désigna l'archevêque de Carthage et d'Alger, le primat d'Afrique, le cardinal Lavigerie.

Une grande entreprise est donc imposée par une puissance impérisable à notre siècle vieillissant; un noble but, présenté au nom de Dieu aux hommes de bonne volonté.

Reste à chercher, à choisir, à employer les meilleurs moyens de l'atteindre.

Pour guérir le mal, la première condition est assurément de le connaître et de le faire connaître, de le décrire dans son horreur et de soulever ainsi contre lui la colère et la pitié du genre humain. Cette première condition de l'entreprise est maintenant remplie : elle l'a été par le Pape lui-même et par le cardinal. Avec autant de précision que de vigueur, avec une irréfragable autorité, Léon XIII a ramassé dans une seule page tous les témoignages épars et pourtant unanimes des voyageurs aussi bien que des missionnaires. Qu'on lise cette page et l'on saura sur le « hideux trafic » tout ce qu'il est nécessaire de savoir.

« Si l'ignoble traite d'êtres humains a réellement cessé sur mer », écrit le Pape, « elle n'est que trop largement pratiquée sur terre et avec trop de barbarie, notamment dans certaines contrées de l'Afrique... Les mahométans font subitement irruption, à la manière et avec la violence des voleurs, dans les tribus de l'Éthiopie, qu'ils surprennent à l'improviste; ils envahissent les villes, les campagnes et les villages, dévastant et pillant toutes choses; ils emmènent, comme une proie facile à prendre, les hommes, les femmes et les enfants, pour les conduire de vive force aux marchés les plus infâmes. C'est de l'Égypte, du Zanzibar, et en partie aussi du Soudan comme d'autant de stations que partent ces abominables expéditions; des hommes chargés de chaînes sont contraints de parcourir un long chemin, soutenus à peine par une nourriture misérable, accablés d'horribles coups; ceux qui ne peuvent l'endurer sont voués à la mort; ceux qui survivent sont condamnés à être vendus en troupe et étalés devant des acheteurs cruels et cyniques. Tous ceux ainsi vendus et livrés se voient exposés à la déplorable séparation de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs parents, et le maître au pouvoir duquel ils échoient les assujettit à un esclavage très dur et abominable, les obligeant même à embrasser la religion de Mahomet... Le nombre des Africains vendus de la sorte, à l'instar des troupeaux de bêtes, ne s'élève pas chaque année à moins de 400 000; dont la moitié environ, après avoir été accablés de coups le long d'un âpre chemin, succombent misérablement, de telle sorte que les voyageurs, combien c'est triste à dire, suivent la trace faite des restes de tant d'ossements¹. »

• Les douloureux récits des voyageurs avaient trouvé l'Europe distraite et la laissaient inattentive; le Pape s'en empare, les confirme, et la plainte du Pape, portée à travers l'Europe par un cardinal, a soudain un écho dans toute nation.

¹ Encyclique *In plurimis*.

C'est en vain qu'au delà des Alpes la presse italienne, hostile au Vatican, essaie de soulever l'opinion contre ce cardinal qui passe pour avoir introduit la France à Tunis ¹. L'apôtre de la nouvelle croisade paraît en chaire; il parle mêlant la langue italienne à la française; il réveille les souvenirs chers aux Italiens, les sentiments communs aux âmes chrétiennes. A son aspect, à sa voix, les préjugés nationaux s'effacent, Milan, la ville de saint Ambroise, applaudit le successeur de saint Augustin ²; Naples passe en un clin d'œil de la méfiance à l'enthousiasme; l'archevêque, le cardinal San-Felice donne l'exemple, il offre pour la libération des esclaves la chaîne d'or et la croix de diamants qu'il a reçues de ses diocésains en souvenir de sa charité durant le choléra ³.

A Paris comme en Italie la presse impie veut ravir à l'Église l'honneur de rendre service au genre humain; mais là aussi, par une rare fortune, elle se voit réduite au silence ⁴; elle rencontre même des désaveux parmi ses complices habituels ⁵. L'envoyé du Saint-Siège peut réclamer du haut de la chaire sans distinction d'opinion le concours des journalistes : « pour effacer les fautes qu'il leur est difficile d'éviter », dit-il « dans un ministère aussi délicat », il les convie à rendre populaire une œuvre de justice et de miséricorde ⁶, presque tous accueillent l'invitation. L'église de Saint-Sulpice est trop étroite pour contenir la foule que cette œuvre attire, la Sorbonne ouvre ses portes et l'éloquence de M. Jules Simon vient en aide à la prédication du cardinal ⁷.

A Bruxelles il tire les Belges de leur trop longue indifférence pour l'entreprise généreuse tentée par leur roi; il excite la nation à seconder le prince, en servant la religion et l'humanité ⁸.

A Lisbonne, le ministre des affaires étrangères rend hommage de loin « au grand prélat gloire de la France, restaurateur de l'Église africaine » et promet l'appui du Portugal « aux ouvriers de la civilisation et de la foi ⁹. »

¹ Voy. notamment la *Riforma*, septembre et novembre 1888.

² Discours prononcé dans la basilique de Saint-Étienne, à Milan, décembre 1888.

³ *Bulletin de la Société antiesclavagiste*, 25 décembre 1888, p. 192.

⁴ Voy. les articles de la *République française*, les lettres de M. Bigot, les réponses du cardinal, du 16 au 19 septembre 1888.

⁵ Notamment par le *Temps*, n° du 18 septembre 1888.

⁶ Conférence faite dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris.

⁷ Discours prononcé au grand amphithéâtre de la Sorbonne, 10 février 1889.

⁸ Conférence sur l'esclavage dans le haut Congo, faite à Sainte-Gudule, de Bruxelles.

⁹ Lettre adressée par S. E. M. Henrique de Banos Gornès, ministre des

A Londres, le cardinal évoque la mémoire des Wilberforce, des Clarkson, des Buxton; il va s'incliner, sous les voûtes de Westminster, devant la tombe de Livingstone; il y recueille gravées sur le marbre les paroles tracées par le pacifique héros, dans l'abandon où il allait mourir : « que les bénédictions les plus abondantes du ciel descendent sur tous ceux, quels qu'ils soient, Anglais, Américains ou Turcs, qui contribueront à faire disparaître de ce monde la plaie affreuse de l'esclavage », et, paraissant ensuite dans un *meeting* entre lord Granville et le cardinal Manning, le grand missionnaire se présente au peuple britannique comme l'exécuteur testamentaire du grand voyageur ¹.

L'Allemagne l'attend et l'appelle. Fatigué de ses précédents voyages, il s'excuse d'y venir, mais il envoie de loin ses exhortations aux catholiques rassemblés à Fribourg-en-Brigau; il les fait souvenir que leur patrie compte en Afrique plusieurs explorateurs illustres, des apôtres et maintenant un martyr, il leur expose ses desseins ² et, conformément aux indications données par lui, une association se forme à Fribourg, une autre à Cologne³. Enfin il écrit au prince de Bismarck, il l'adjure « au nom de l'honneur chrétien » de réprimer la traite. Le chancelier publie la lettre du cardinal dans le recueil des documents parlementaires ⁴ et, dans l'exposé des motifs d'un projet de loi, il reconnaît que la répression de la traite importe « à l'honneur national ⁵ ». Pour une telle entreprise, il s'accorde avec son adversaire habituel Winthorst, ou plutôt il en dispute l'initiative au chef des députés catholiques, et la déclaration qui engage le parlement allemand est votée sur la demande de l'un et de l'autre ⁶.

Voilà donc de Naples à Londres, de Lisbonne à Berlin, le retentissement d'une parole partie de Rome. On disait autrefois et on doit redire toujours : « Le Christ a parlé par la bouche de Pierre; Pierre a parlé par la bouche de Léon. » Mais aujourd'hui quand le Pape parle, ce n'est plus uniquement la voix de Dieu, c'est en même temps la conscience du genre humain qui se fait entendre.

affaires étrangères et intérimaire de la marine et des colonies, au président de la Société de géographie de Lisbonne, 14 septembre 1888.

¹ Discours prononcé au meeting tenu à Londres le 31 juillet 1888.

² Lettre du cardinal au congrès catholique de Fribourg, 28 août 1888.

³ *Bulletin de la Société antiesclavagiste*, novembre 1888.

⁴ Lettre du 24 avril 1888. — Livre blanc.

⁵ Exposé du projet de loi concernant la protection des intérêts allemands et la prohibition du commerce des esclaves dans l'Afrique orientale.

⁶ Séance du Reichstag, 14 décembre 1888.

IV

L'œuvre est résolue; la ligue contre l'esclavage s'organise. Chez les catholiques, elle sera sans doute une association pieuse en même temps que charitable. Le Souverain Pontife vient de lui donner un patron en canonisant l'apôtre des nègres, Pierre Claver, et l'évêque d'Orléans, a d'avance, composé pour elle une prière au « Seigneur Jésus qui, pour délivrer le monde, n'a pas eu horreur de prendre la forme de l'esclave et de mourir de la mort des esclaves sur la croix¹ ».

Il y a près de trente ans qu'au plus fort de la guerre entre les États-Unis, l'évêque dont le nom est mêlé à toutes les grandes choses de ce siècle suggérait cette prière à ses diocésains pour le salut de l'Amérique; le moment approche peut-être ou, d'un bout du monde à l'autre, elle sera répétée pour le salut de l'Afrique.

Mais la ligue contre l'esclavage ne doit pas comprendre seulement des catholiques; le Saint-Siège y appelle des hommes de toute religion comme de toute nation. Elle ne doit pas seulement prier, parler, écrire, elle doit donner. L'argent est le nerf de la guerre; il est aussi l'instrument nécessaire des conquêtes pacifiques. Soit qu'il s'agisse, ainsi que nous l'indiquerons plus loin, de réprimer le brigandage des esclavagistes, ou qu'on s'efforce de dresser les nègres à la liberté en installant au milieu d'eux le travail libre, beaucoup d'argent sera nécessaire. A cet égard encore, Léon XIII a donné l'exemple; dans la distribution des offrandes apportées par la chrétienté pour célébrer son jubilé, il a fait d'abord et largement la part des pauvres noirs². Que cet exemple soit partout imité, la ligue sera fondée, lorsqu'elle sera dotée.

Cependant, tandis que les ressources s'amassent, il est à propos d'en prévoir l'emploi; il faut définir et délimiter l'œuvre avec exactitude, puis déterminer, pour l'accomplissement de cette œuvre ce qu'il est besoin de réclamer des gouvernements, ce qu'il est permis d'attendre de l'initiative privée.

L'œuvre consiste uniquement à supprimer la traite. Ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir, il n'est pas question d'abolir dans le monde musulman et dans le monde païen la servitude, mais d'empêcher qu'elle se recrute par le vol et le brigandage. L'escla-

¹ Lettre pastorale de Mgr Dupanloup, 6 avril 1862, insérée en appendice du volume publié sous ce titre : *La charité chrétienne et ses œuvres*.

² Souscription pour l'œuvre antiesclavagiste, 1^{re} liste : « Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, 300 000 francs. » (*Bulletin de la Société antiesclavagiste*, 25 octobre.)

vage domestique et héréditaire, qui subsiste dans tous les pays que le christianisme n'éclaire pas, ne disparaîtra sans doute que lentement à sa lumière. Ce spectacle réjouira peut-être les siècles prochains; la tâche qui incombe au nôtre, c'est de détruire la chasse à l'homme, traqué comme un fauve, et le commerce de l'homme exporté comme une denrée : commerce qui, chaque année, fait périr en Afrique trois ou quatre fois autant de nègres qu'il en amène sur les marchés turcs. Telle est la plaie sanglante à fermer, l'attentat à réprimer sans délai.

Dès lors l'œuvre doit avoir pour théâtre les régions où sévit la traite; elle relève des gouvernements qui viennent de se partager ces régions. Jetez les yeux sur une carte de l'Afrique : remontez le cours du Nil jusqu'à ses sources, suivez les grands lacs, parvenez à l'embouchure du Zambèze : à l'ouest de cette ligne, à peu près droite, se trouvent, plus enfoncées dans l'intérieur des terres, les tribus d'où se tirent les esclaves; à l'est, plus rapprochés de la mer, les marchands qui en trafiquent. C'est le principal siège du mal; c'est le long de cette ligne qu'il importe d'empêcher la chasse à l'homme, soit en privant les chasseurs des moyens d'atteindre le gibier, soit en les arrêtant avant qu'ils le prennent, soit en les saisissant avant qu'ils le vendent. Et c'est là aussi que se rencontrent les divers gouvernements européens qui viennent de mettre la main sur l'intérieur de l'Afrique, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, le roi des Belges, le Portugal; c'est là qu'ils doivent exercer au profit de l'humanité, une police internationale.

Ils en ont contracté l'obligation; l'acte constitutif des nouveaux États africains signé en 1885 à Berlin par le roi des Belges et ratifié ensuite par toute l'Europe, porte :

« Art. 6. Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans les dits territoires, s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leur condition morale et matérielle d'existence et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs; elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques et charitables créées et organisées à ses fins.

« Art. 9. Conformément aux principes du droit des gens tels qu'ils sont reconnus par les puissances signataires, la traite des esclaves étant interdite et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite, devant être également considérées comme interdites, les puissances déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché ni de voie de transit pour la traite des esclaves, de quelque race que ce soit. Chacune de ces puis-

sances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et punir ceux qui s'en occupent. »

L'engagement est catégorique. Il confirme et complète les déclarations du congrès de Vienne en 1815, de la conférence de Vienne en 1822. Pour le mettre à exécution, diverses mesures sont proposées. Bientôt les sociétés antiesclavagistes de tous pays vont se réunir pour discuter les plus efficaces. Je ne prétends pas devancer ici cet important débat : je voudrais seulement y préparer les lecteurs du *Correspondant*, en énumérant brièvement les questions à résoudre.

Et d'abord quelle conduite tenir envers les chefs indigènes ou arabes, païens ou musulmans, qui nous environnent? Faut-il les traiter tous et toujours en ennemis? Tandis que nous nous proposons de délivrer les nègres, faut-il accrédi-ter parmi eux le préjugé que nous voulons les « manger »? c'est le terme qu'ils emploient, c'est l'opinion, que risque de leur donner des Européens l'avidité dureté de quelques négociants. Les Anglais, dans leurs relations avec les peuples barbares ou sauvages, ont souvent commis cette faute. Ils en accusent aujourd'hui les Allemands : si l'on s'en rapporte au témoignage d'un consul général d'Angleterre, M. Evan Smith, les procédés violents et maladroits de la campagne allemande de l'Afrique orientale ont provoqué des représailles contre les colonies européennes et livré pour longtemps peut-être la côte de Zanzibar aux marchands d'esclaves¹. M. de Bismarck, lui-même, blâme cette compagnie d'avoir arboré le drapeau allemand au mépris des droits du sultan², il importait de ménager ce souverain indigène en contact avec l'Europe. Le khédivé d'Égypte, aussi longtemps que son autorité s'est maintenue sur le Soudan, n'a-t-il pas été pour les Anglais un utile auxiliaire? Le sultan de Zanzibar si on avait su se servir de lui, au lieu de le diminuer et d'amener sa chute, aurait rendu pareil service. Dans un monde jusqu'alors fermé et tout hérissé d'obstacles, parmi une race innombrable et instinctivement hostile, il nous importe singulièrement de gagner des alliés à notre puissance, des amis à notre civilisation, des complices contre la traite³. A cette condition seulement, nous

¹ Rapport du 14 avril. Dépêche du 25 août, du 21 et 28 septembre 1888. — Documents distribués au Parlement anglais : *Livre bleu*. Les appréciations et les prévisions du consul d'Angleterre sont confirmées par une lettre plus récente du vicaire apostolique du Zanguebar. Cette lettre, datée de Bagamoyo le 11 janvier 1889 est insérée dans le numéro des *Missions catholiques* du 8 mars.

² Dépêche du 6 octobre 1888. Documents distribués au Parlement allemand.

³ C'est ce qu'indique le cardinal Lavignerie dans sa réponse à l'adresse du

pourrons étendre nos possessions et surtout assurer leur sécurité, les ouvrir comme des refuges aux nègres traqués ailleurs, planter sur la terre de l'esclavage de libres oasis.

Quant aux esclavagistes irréconciliables, il est temps d'engager contre eux la lutte et dès à présent nous ne sommes pas dépourvus de tout moyen d'action. En face des nègres qui ne connaissent que la flèche ou la lance, ce sont les armes à feu, qui rendent leur brigandage irrésistible. Or ces armes leur viennent d'Europe et passent quelquefois par l'Asie. Que sur mer ou dans les ports on les saisisse donc; qu'on confisque les fusils et la poudre destinés à la chasse de l'homme. Les conventions conclues; le droit public établi autorisent aussi tous les États civilisés ou plutôt les obligent à ravir aux marchands le produit de cette chasse sur les vaisseaux qui le transportent. A cet office, les puissances maritimes emploient déjà leurs marines respectives. Pour arrêter la double et meurtrière contrebande, pour empêcher soit l'importation de la marchandise de guerre, soit l'exportation de la marchandise humaine, elles concertent entre elles des blocus, elles organisent des croisières : actes qu'il appartient aux gouvernements de prescrire. Mais les gouvernements sont éloignés; ils ont d'autres charges et d'autres soucis. Aux associations libres il appartient de les informer et de les solliciter, au besoin de leur forcer la main en agitant l'opinion, de provoquer les résolutions salutaires, d'en surveiller l'accomplissement.

Cependant les mesures que nous venons d'indiquer ne sont que les préliminaires de l'entreprise. Le blocus d'une côte immense par quelques rares vaisseaux est fictif; les croisières devant des rivages difficiles à aborder, les douanes sur des territoires dont nous possédons à peine quelques parcelles sont inévitablement insuffisantes. Aussi longtemps que nous n'essaierons de fermer aux esclavagistes que la mer, tant que leur resteront ouverts les vastes espaces du continent noir, ils nous échapperont, la traite ne sera pas détruite. Les tristes caravanes de troupeaux humains suivent chaque année, la fourche au cou, des chemins non frayés, où, çà et là, de longues lignes d'ossements blanchis, de cadavres à demi dévorés marquent la trace des caravanes précédentes; elles parviennent ainsi à Tombouctou, à Khartoum, elles remontent jusqu'aux marchés publiquement autorisés du Maroc, jusqu'aux marchés secrètement tolérés et fort achalandés de la Tripolitaine; ou bien elles sont dirigées vers les rivages de la mer Rouge et du golfe d'Aden, elles y trou-

comité antiesclavagiste de Cologne. (*Bulletin de la Société antiesclavagiste*, 25 novembre 1888.)

vent des barques légères, toujours prêtes à tromper notre surveillance, et où les marchands entassent, la nuit s'il le faut, leur cargaison ; bientôt l'étroit passage de la mer ou du golfe est franchi, et la cargaison se décharge impunément en Asie ¹.

Il faut serrer de plus près les esclavagistes, les atteindre sur le terrain où ils opèrent, couper leurs lignes de communication avec les pays qu'ils exploitent. Mais là commencent les redoutables difficultés de l'entreprise ; là se dressent les problèmes à résoudre avant de l'exécuter ; problèmes géographiques et militaires auxquels, pour ma part, je ne saurais toucher ; ils seront bientôt abordés ici même avec précision et clarté par un homme compétent ; problèmes moraux et politiques qu'il suffit d'énoncer pour en faire apercevoir la gravité, je dirais volontiers la nouveauté.

A quelles troupes, en effet, confier la poursuite des esclavagistes ? Comment se formera cette gendarmerie lointaine et par qui sera-t-elle commandée ? Nos armées régulières sont faites pour d'autres campagnes ; de pareilles expéditions exigent des corps spéciaux ou plutôt des officiers et des instructeurs choisis tout exprès, pour dresser et encadrer une milice indigène, et ces cadres ne peuvent se recruter qu'au moyen des engagements volontaires, que suscitent les associations libres. Il n'appartient pas aux gouvernements d'imposer une tâche aussi aventureuse et l'on ne saurait mesurer d'avance quelles privations, quelles souffrances et quels périls attendent les hommes qui s'y dévoueront. Ils affronteront une température funeste aux Européens ; aujourd'hui, sous un ciel de feu, sur une terre inculte, sans route, hérissée d'un réseau inextricable de plantes sauvages et de buissons épineux, peuplée d'insectes dont la piqûre fait couler le sang, le voyageur qui s'éloigne des fleuves et des lacs en y laissant sa barque, n'avance plus qu'à pied ou porté par des noirs, qui portent aussi tous ses approvisionnements, car aucune monture, aucune bête de somme n'a pu encore être acclimatée dans ces parages, et c'est là qu'une poignée de blancs armant et dirigeant quelques poignées de nègres, devra braver des tribus nègres tout entières. Il ne faut donc destiner à ces expéditions que des corps et des âmes d'une trempe également rare. De tels hommes se rencontrent. Déjà, sous le patronage de l'empereur d'Allemagne, et sous les ordres d'un explorateur éprouvé, le capitaine Wiesmann, l'expédition allemande

¹ Une lettre datée d'Hodeida, ville située sur le rivage asiatique de la mer Rouge et où « la marchandise humaine » continue à « affluer » donne sur la façon dont elle y arrive et sur l'insuffisance des croisières, des détails péremptoirs. Elle a été publiée par *le Temps* dans son numéro du 20 février 1889.

vient de partir ; l'expédition belge s'organise et bientôt le bâtiment à vapeur qu'elle équipe flottera sur le lac Tanganica ; pour l'expédition française, les demandes d'enrôlement se multiplient fort au delà du nombre de volontaires qu'il sera jamais possible d'accueillir.

Mais, jusqu'ici, chaque troupe distincte garde son caractère national, et pourtant, c'est une œuvre internationale qu'il s'agit d'accomplir. Souvent de grandes distances séparent les frontières qu'ont tracées entre eux, en Afrique, les États européens, ou tout au moins les régions dont ils ont pris possession, et pour atteindre les esclavagistes, c'est précisément sur les points que nulle puissance ne s'est encore attribués qu'il importera de tourner le principal effort. Qui prendra en ce cas l'initiative ? Qui assumera les charges et les risques de l'entreprise ? D'autres fois, les troupes rangées sous des drapeaux différents devront se concerter ensemble et se prêter un mutuel appui contre le même ennemi. Qui préparera cette action commune et la dirigera ? Rien de plus légitime assurément, sur terre aussi bien que sur mer, qu'une coalition de l'Europe contre la traite, et cette coalition, qui réclame à peine quelques milliers d'hommes dans un autre hémisphère, sera plus salutaire que n'a jamais pu l'être la coalition des grandes armées sur notre continent. Mais, quelle puissance y présidera, sans porter ombrage aux autres puissances ?

De bons esprits se sont avisés que l'accès le moins hasardeux et le moins pénible vers le pays des esclaves dépend des Portugais. Ils possèdent au-dessous de Mozambique, la côte de Quélimane, l'embouchure du Zambèze, le point où le Zambèze reçoit son dernier affluent, le Chiré, et c'est par le Zambèze et le Chiré qu'on pense aujourd'hui remonter de la mer des Indes au lac Nyanza, atteindre cette ligne des lacs où doit s'engager, nous l'avons déjà dit, la lutte décisive contre la traite. Le Portugal est un État inoffensif ; puisqu'il tient dans ses mains la clef des pays que nous prétendons nettoyer, pourquoi ne serait-il point chargé de nous y conduire ?

D'autres projets ont été mis en avant. Pour procurer à l'entreprise des dévouements dignes d'elle et lui assurer un caractère international, on a proposé d'ériger la nouvelle milice en institut religieux. Rassemblés sous le même étendard, des hommes de toute nation seraient unis entre eux, soumis à leurs chefs, voués à la délivrance des esclaves par des engagements religieux ; l'esprit religieux les disposerait à tous les sacrifices, confirmerait en la portant plus haut, leur vertu militaire et, n'appartenant en propre à aucun État, ils combattraient la traite au nom de la chrétienté tout entière. Ainsi furent enfantées jadis par les familles féodales,

ainsi se dressèrent contre l'islamisme conquérant l'Asie et menaçant l'Europe les chevaliers de Saint-Jean et du Temple. Aujourd'hui qu'il s'agit d'arracher à l'oppression du même ennemi la race déshéritée de l'Afrique, sortira-t-il du sein de la démocratie moderne une chevalerie populaire? Ce retour aux institutions du moyen âge paraîtrait sans doute une étrange nouveauté. Pourtant un évêque allemand, Mgr Korum, rappelait dernièrement que cette nouveauté a été prédite, il y a quarante-trois ans, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris par le P. Lacordaire. Quinze ans plus tard, les volontaires pontificaux, en se levant pour la défense du Saint-Siège, ont attesté qu'en effet l'esprit chevaleresque et chrétien n'était pas éteint sans retour.

Il peut se réveiller encore; une œuvre généreuse et sacrée le sollicite; à l'étréou dans le vieux monde, il se tourne vers les horizons nouveaux et ce n'est pas la grandeur du péril et du sacrifice qui le fera reculer. Au fond, le difficile n'est pas de recruter des croisés, mais de savoir qui les commandera. Qu'il s'agisse d'une coalition européenne ou d'une croisade chrétienne, cette difficulté du commandement revient toujours et, dans ce dernier cas, voici comment elle se présente. Si la milice relève d'une autorité séculière, elle perdra son caractère sacré; si elle dépend d'une autorité religieuse, cette autorité sera celle qui préside aux missions et les missions risquent de perdre leur caractère apostolique, l'épée semblera employée à la propagation de l'Évangile, le soldat paraîtra, aux musulmans et aux païens, servir d'escorte au missionnaire, et le missionnaire verra s'affaiblir la vertu propre de son ministère; car l'expérience le démontre aujourd'hui d'un bout du monde à l'autre : sa principale force consiste à marcher désarmé. Pour que l'œuvre nouvelle serve l'œuvre chrétienne par excellence, la propagation de la foi, et ne la compromette pas, il importe avant tout qu'elle en demeure séparée.

D'autres amis des noirs ont proposé qu'au lieu d'intervenir pour les défendre, l'Europe les instruisse à se défendre eux-mêmes. S'il est vrai que la force des esclavagistes provient de la supériorité des armes, s'il convient de leur opposer des milices recrutées sur place, mais dressées et commandées par des volontaires européens, pourquoi ces volontaires ne se mettraient-ils pas en qualité d'officiers et de sous-officiers à la disposition des chefs indigènes? Pourquoi ne se mêleraient-ils pas aux peuplades indigènes, à mesure qu'elles deviendraient chrétiennes, pour les munir contre toute attaque. Je dis : « à mesure qu'elles deviendraient chrétiennes » ; car autrement nous risquerions de les armer contre nous-mêmes et contre notre cause. En préservant certaines tribus de

l'esclavage, il faut prendre garde qu'à leur tour elles ne rendent esclaves les tribus voisines. Elles n'y seront que trop inclinées.

Si j'indique ici les difficultés que soulève une entreprise nécessaire, c'est avec la ferme confiance qu'elles seront résolues. Toutes les grandes choses sont difficiles et, pour surmonter l'obstacle, il faut d'abord l'avoir mesuré.

Enfin, de quelque façon que soit poursuivie la guerre contre les esclavagistes, elle ne suffira pas à détruire leur commerce, si elle n'est accompagnée d'une œuvre de paix. Toute terre mérite et réclame une culture; toute race humaine vit à la sueur de son front. A mesure que le travail servile diminuera en Afrique, il est nécessaire que s'accroisse le travail libre. Les nègres, quoi qu'on ait pu dire, n'y sont pas rebelles, mais ils n'y sont pas dressés. Je tiens de M. de Brazza que, dans les établissements qu'il administre au nom de la France, 8000 indigènes, la plupart affranchis par ses soins, des esclaves qui ont vu la fourche tomber de leur cou, quand elle a touché la hampe du drapeau français, s'essaient maintenant à travailler moyennant salaire. On peut et, par conséquent, on doit élever cette race à ce genre de vie, jusqu'alors inconnu d'elle. Nos missionnaires communiqueront aux nègres, avec la lumière de l'Évangile, les mœurs de la liberté; en formant leur âme, ils les rendront laborieux. Nos ingénieurs et nos artisans les feront participer à nos inventions; en dirigeant leurs bras, ils rendront leur labeur profitable. L'abolition de la traite se rattache ainsi soit au progrès du christianisme, soit au progrès de l'agriculture et de l'industrie, à l'intérieur de l'Afrique. Ces trois œuvres doivent s'entr'aider en restant distinctes.

V

Les trois œuvres, et particulièrement celle qui nous occupe ici, réclament le concours de tous les États civilisés, de toutes les forces de la civilisation. Les gouvernements qui se sont chargés de l'Afrique ont à la fois, nous venons de le voir, des mesures à prescrire, de libres efforts à couvrir de leur sauvegarde. Or qu'il s'agisse pour eux d'ordonner ou de protéger, il faut qu'ils se mettent d'accord : tout est perdu s'ils se divisent.

L'accord est par-dessus tout nécessaire avec la papauté : aujourd'hui chaque culte chrétien tend à se propager, et chaque nation protège au dehors celui qu'elle professe. Mais qu'on jette les yeux sur une carte du globe, qu'on marque les points occupés par l'Église catholique au début du siècle et ceux qu'elle occupe aujour-

d'hui : aucune puissance en notre âge ne s'est avancée ni si loin ni si vite ; elle est partout et elle marche toujours¹. Il est donc inévitable qu'en marchant à leur tour, les États européens la rencontrent hors d'Europe ; ceux même qui ne reconnaissent plus son autorité ont été jadis civilisés par elle et ne sauraient sans elle civiliser les nouveaux barbares. Les missionnaires des divers cultes ont été parfois accusés de manquer le but en le dépassant, de compromettre par la témérité de leur zèle la foi qu'ils prêchent et la patrie qui les protège. A l'égard des missionnaires catholiques, les gouvernements ont un recours ouvert, une garantie éprouvée : c'est la cour romaine et sa traditionnelle sagesse. Aussi le Saint-Siège a beau être désarmé et dépouillé, à Rome ; son arbitrage est invoqué, son alliance est chaque jour recherchée davantage dans le monde entier.

Cette alliance importe et convient surtout à la France. La France n'est ni la première puissance maritime, ni la première puissance commerciale, ni la première puissance coloniale du globe ; elle n'est plus la première puissance militaire. Mais s'agit-il de l'apostolat ? Elle reste la première nation chrétienne. Les missionnaires qu'elle enfante et qu'elle entretient en plus grand nombre que tous les autres États ensemble², rachètent à l'heure présente les fautes du peuple et les crimes du gouvernement français. Ce sont eux qui valent encore à leur pays la longanimité de l'Église et le respect du monde. Ils lui procurent sur les plages lointaines une clientèle, fondée non sur la force et l'intérêt, mais sur la foi. Combien sont donc coupables les législateurs qui entravent le recrutement de ces expéditions sacrées, détournent de leur vocation sublime, retiennent à la caserne les jeunes hommes prêts à porter jusqu'aux extrémités de la terre le nom français avec la croix et, dans leur fanatisme impie, non contents de ravir à leur patrie vaincue, la paix religieuse à l'intérieur, lui disputent encore sa grandeur morale au dehors³.

¹ Voy. l'*Atlas des Missions* déjà cité et notamment la carte n° 2.

² Voy. toutes les notices explicatives du même Atlas, dressé par un Jésuite allemand et les budgets annuels de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

³ Un amendement tendant à dispenser du service militaire les instituteurs et missionnaires français en Afrique et en Orient a été présenté le 24 décembre dernier et soutenu par M. Lefèvre-Pontalis et, malgré les arguments les plus péremptaires apportés à la tribune dans les meilleurs termes, cet amendement a été repoussé par la Chambre des députés. Il convient de rapprocher du discours de M. Lefèvre-Pontalis les observations présentées auparavant dans le même sens avec autant de clairvoyance que d'indépendance par M. F. Charmes. (*Questions de politique extérieure.*)

Après s'être concertés avec le Pape, les États qui veulent agir hors d'Europe doivent s'entendre entre eux; s'ils prennent pied en Afrique pour se contrecarrer mutuellement, l'invasion musulmane qui les précède et les repousse aura beau jeu. J'ai ouï dire que des paysans de Bretagne allant avec le costume de leur province visiter M. le comte de Chambord exilé, on leur demandait sur les bords du Rhin quel était leur pays et qu'ils répondaient : « Bretons en France, Français à l'étranger. » Aujourd'hui que les distances s'effacent, que la terre s'aplanit et se resserre, il est temps, tout en restant Français, Anglais et Allemands en Europe, de nous déclarer Européens dans le reste du monde. J'ignore quand viendra le jour où ce patriotisme européen étouffera jusque sur notre continent les querelles héréditaires et mettra fin aux préparatifs de guerre qui dévorent la substance des vieux peuples. Mais du moins ne faut-il pas que le rapprochement de ces vieux peuples sur un autre hémisphère provoque entre eux d'autres conflits. De même que l'antique trêve de Dieu préservait jadis certains temps de l'année, il importe qu'une nouvelle trêve de Dieu préserve en nos jours certaines régions du globe. Préparer et maintenir cette trêve, est aujourd'hui la tâche de tout ami de la civilisation : tâche délicate autant qu'elle est grande; délicate particulièrement pour nous, Français, car le souvenir de notre défaite se mêlant à celui de nos gloires nous rend à bon droit plus ombrageux et plus jaloux pour notre pavillon.

A chaque pas des embarras s'élèvent. Tantôt, comme à Sagallo, en faisant respecter le droit des gens, nous risquons d'offenser un peuple ami. Une poignée de Russes, que leur gouvernement désavoue, arbore son drapeau national et débarque malgré nous des armes sur une côte dont nous avons pris possession; quelques obus ont raison de ces aventuriers; mais, parmi eux, se rencontre un dignitaire de l'Église grecque venu dans un dessein de propagande; ses compatriotes s'émeuvent de son sort, s'alarment de l'atteinte portée à son ministère; il faut les rassurer, il faut ménager leur religion.

Tantôt comme à Zanzibar nous avons à compter avec une ambition commerciale; des propositions humanitaires couvrent des calculs intéressés. Le prince de Bismarck, nous l'avons constaté plus haut, a reconnu les torts de la compagnie allemande de l'Afrique orientale et, néanmoins, pour réprimer les désordres provoqués par cette compagnie, il institue un blocus, il organise des croisières, il demande à la France et à l'Angleterre d'y participer. Ces mesures sont dirigées contre les marchands d'esclaves; elles ont pour objet d'arrêter la traite, elles auront de plus pour résultat d'assurer les

opérations de la compagnie que M. de Bismarck ne cesse de pousser en avant, qu'il favorise en la réprimandant. L'Angleterre s'y prête, soit par horreur de la traite, soit par complaisance pour l'Allemagne. La France doit-elle s'y prêter aussi? Son pavillon doit-il protéger le négoce allemand?

Qu'il me soit permis de chercher la réponse à cette question dans un débat de la Chambre des pairs en 1845. Il s'agissait d'émanciper les esclaves dans nos colonies; on objectait que cette émancipation était réclamée de nous par l'Angleterre et destinée à lui profiter. Or c'était contre l'Angleterre que s'élevaient en ce temps-là nos susceptibilités et nos ombrages. Mais M. de Montalembert répondait : « La véritable humiliation de la France consisterait à ne pas oser, à ne pas pouvoir entreprendre l'émancipation. L'humiliation, ce serait l'Angleterre se posant devant l'Europe, devant l'histoire, devant la postérité, et leur montrant d'un doigt méprisant la France en leur disant : Voilà cette nation qui avait la prétention d'affranchir le monde, la voilà. Non seulement je l'ai devancée dans l'émancipation des noirs, mais elle n'a pas même osé me suivre... Ah! messieurs, je vous en conjure, ne faisons pas payer à nos pauvres noirs la rançon de notre abaissement politique; ne nous vengeons pas des torts vrais ou supposés de l'Angleterre, en restant au-dessous d'elle dans la voie de l'humanité, de la civilisation, du christianisme¹? »

Qu'à l'Angleterre on substitue l'Allemagne, « aux torts vrais ou supposés » de l'une les terribles désastres que nous a infligés l'autre, et ces paroles vieilles de plus de quarante ans indiqueront la conduite à tenir aujourd'hui.

Si je ne me trompe, notre gouvernement s'est rangé à cette conduite. Il n'a pas pris part à un blocus, d'une utilité tout au moins douteuse contre la traite; mais il s'est gardé de le contester et d'y mettre obstacle. Il n'a pas reconnu non plus aux marines étrangères un droit de visite, que nous avons toujours refusé sur les bâtiments qui portent le pavillon français, mais il s'est chargé de les surveiller lui-même, ne pouvant souffrir que ce pavillon couvrit un « criminel trafic »; il a spécialement affecté à cette surveillance un des vaisseaux de notre station navale des Indes, il a prescrit à nos consuls de l'exercer dans les ports d'embarquement, et sans doute la surveillance française ne sera ni la moins rigoureuse ni la moins efficace. « Je ne sais, » disait à ce sujet notre ministre des affaires étrangères, « si la répression de la traite a été le principal

¹ Séance du 8 août 1845, *Œuvres du comte de Montalembert*, t. II, p. 91 et 92.

mobile de l'œuvre qu'entreprennent l'Angleterre et l'Allemagne, mais c'est assurément l'un des buts qu'elles poursuivent et nous ne pouvions refuser de nous y associer¹. »

Il avait raison. Non, quand l'Allemagne défend, pour quelque motif que ce soit une juste cause, il ne faut pas que la France la déserte. Non, il ne faut pas que notre patrie encoure une déchéance pire que la défaite, en cessant de placer son intérêt et son honneur, sa fortune et son drapeau, du bon côté des choses.

Aussi bien l'Afrique est assez vaste et la place que nous y tenons assez grande pour que l'Allemagne ne prétende pas nous y éclipser. Il est là plus d'un théâtre ou nous jouons sans conteste le premier rôle, et ce serait en nous mettant nous-mêmes à l'écart des autres puissances, comme nous l'avons fait en Égypte, que nous risquerions de nous amoindrir.

On rapporte aux anciennes croisades la fin des guerres privées à l'intérieur de chaque État. Si la croisade contre la traite, aujourd'hui prêchée par un grand apôtre, enfant de la France, organe du Vatican, si la colonisation de l'Afrique entreprise en commun par les États européens devenaient quelque jour un gage de paix sur notre étroit continent, si au lieu de nous disputer des lambeaux d'Europe nous travaillions à civiliser le monde, en affranchissant les noirs, nous nous serions libérés nous-mêmes.

C. DE MEAUX.

¹ Note du *Messenger de l'empire allemand*, 1^{er} novembre. Déclaration de M. Goblet à la Chambre des députés en France, séance du 19 novembre; de lord Salisbury à la Chambre des lords, même date; du comte Herbert de Bismarck au Reichstag, 14 décembre 1888. Voy. aussi la série d'articles très intéressants publiés sur le Zanzibar dans le *Correspondant*, de novembre à février, par M. Ch. Demay.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1889

Il en est qui doutent encore. On peut, néanmoins, être à peu près certain que l'Exposition s'ouvrira au jour dit. Un augure de bonne volonté écrivait même tout récemment dans son journal. « L'Exposition universelle de 1889 est la quatrième dans l'ordre chronologique; elle sera la première dans l'ordre des résultats. »

Utinam! Il est vrai que l'inconsistant augure avait écrit antérieurement dans le même journal : « Le centenaire est un enfantillage; l'accoler à une exposition universelle, c'est aller au-devant d'une difficulté. Mieux vaut une cérémonie plus modeste. »

De ces deux appréciations nous saurons bientôt quelle était la mieux fondée. Elles n'étaient en tout cas qu'un reflet des tergiversations gouvernementales. J'ai retrouvé dans les journaux de juillet 1883 une note ainsi conçue : « MM. Hervé-Mangon, Liouville, etc., députés, ont eu un entretien avec M. Hérisson, ministre du commerce, à propos d'un projet relatif à l'installation d'une exposition nationale qui serait ouverte à Paris en 1885. Le ministre du commerce s'est déclaré partisan de ce projet. » Ainsi, il ne s'agissait d'abord que d'une exposition nationale. C'était la première idée, c'était peut-être la bonne. Elle avait pour elle le succès croissant des expositions nationales depuis leur fondation.

En effet, la première fut décrétée sous le Directoire, pour aider au relèvement de la République alors sur ses fins. Elle fut organisée par François de Neufchâteau, poète et ministre de l'intérieur, qui prononça à cette occasion une pompeuse harangue, où il fut question, entre autres choses, de « la nature secondée par la forme de la Constitution ». Nous aurions bien besoin d'une constitution comme celle-là. Le gouvernement en avait fixé l'inauguration à l'anniversaire de la proclamation de la République. Néanmoins la fête fut des plus modestes et restreinte aux cinq jours complémentaires de l'an VI. Elle fut célébrée au Champ de Mars dans une enceinte de 23 mètres carrés et réunit 111 exposants sérieux.

François de Neufchâteau avait tout préparé pour recommencer dès l'an VII. Il avait même annoncé que, cette fois, au lieu de simples mentions honorables, il serait distribué des médailles d'argent aux exposants désignés par le jury et même une médaille d'or « à celui qui aurait porté à l'industrie anglaise le coup le plus funeste ». Mais le délai était trop court et la seconde exposition n'eut lieu que trois ans plus tard, en 1801, sous le Consulat. Le nombre des exposants doubla, il fut de 220. Pour la troisième, on avait repris l'idée des expositions annuelles. Elle eut donc lieu en 1802 et elle réunit 560 participants : c'était encourageant. Néanmoins la quatrième ne put être réalisée qu'en 1806, et, malgré son succès, 1422 exposants, il n'y eut plus d'exposition sous le premier Empire. La guerre incessante, la mise en coupe réglée de la jeunesse française, l'état précaire de l'industrie, l'incertitude du lendemain ne le permirent pas. En 1819, lorsque quatre ans de paix et de travail eurent pansé les plaies de la France, la Restauration reprit la tradition des expositions, en les espaçant de quatre en quatre ans. Elle en organisa trois qui réunirent savoir : 1648 participants en 1819, 1662 en 1823 et 1795 en 1827. La révolution de 1830 amena une nouvelle interruption, et la huitième exposition ne put être réalisée qu'en 1834; ce fut du moins avec un éclatant progrès, car elle eut 2447 participants.

Depuis lors les expositions se continuèrent de cinq en cinq ans, de plus en plus prospères; 3391 exposants en 1839, 3960 en 1844, enfin 4532 en 1849.

Ainsi le progrès des expositions nationales avait été continu; il n'en était pas de même des expositions universelles.

C'est en 1849 que l'idée d'une exposition universelle était apparue pour la première fois. Le gouvernement, avant d'organiser la dernière exposition nationale, consulta à ce sujet les Chambres de commerce. Leur réponse ne fut pas favorable. Elles ne parurent pas avoir confiance dans l'utilité et le sérieux de cette innovation, dont le succès ne pouvait, d'ailleurs, être favorisé par le développement encore trop restreint des voies ferrées. L'exécution en fut donc ajournée; mais l'Angleterre ramassa l'idée et la réalisa avec un certain succès, dès 1851, au Palais de Cristal construit tout exprès dans la banlieue de Londres et qu'on a eu le bon esprit de conserver.

Chez nous, la première exposition universelle date de 1855. C'est pour elle que fut bâti ce palais de l'Industrie qui ne contribue pas à l'embellissement des Champs-Élysées, mais qui n'en est pas moins un des édifices les plus utiles de Paris. Il abrite, en effet, ces expositions *spéciales* dont l'intérêt et les avantages s'affirment de plus en

plus; peinture, sculpture, arts décoratifs, ameublement, agriculture, bestiaux, engins de sauvetage etc.; en 1870, il a servi d'ambulance et de magasin : je dis tout cela en passant pour donner l'idée, s'il est possible, de conserver les édifices du même genre qui pourraient rendre de pareils services. La première exposition universelle y fut, d'ailleurs, tellement à l'étroit que l'on dut l'entourer d'annexes du plus disgracieux effet. Elle avait, en somme, assez peu réussi.

La seconde eut lieu en 1867, au Champ de Mars, dans une construction de fer et de verre, aux galeries concentriques, et dans un parc élégant, sous la haute direction du prince Napoléon, qui n'avait pas négligé le côté joyeux. Mais au milieu des bosquets, des concerts, des fleurs, des exhibitions de toutes sortes, apparaissait un monstrueux canon d'acier, — je le vois encore, — chef-d'œuvre de l'usine Krupp.....

L'exposition de 1867 fut brillante.

On croyait à une éternité de paix. La présence de plusieurs souverains y attira l'Europe entière. La troisième date de 1878; il y a donc onze ans. Elle s'étalait, au Champ de Mars aussi, dans d'interminables galeries d'une désespérante monotonie. L'ouverture en fut faite par le maréchal de Mac-Mahon et le prince de Galles en grand uniforme de feld-maréchal, mais devant des vitrines à peine garnies; car les locaux avaient été livrés trop tard à l'exploitation. — Les deux édifices de 1867 et de 1878, qui auraient pu être si utiles, furent démolis. — L'exposition universelle de 1878 était en diminution de 10 000 participants étrangers sur celle de 1867 : de plus, les recettes étaient, de 21 millions, inférieures à la dépense. Enfin en 1867 et 1878, on avait constaté un renchérissement de tous les objets nécessaires à la vie, qui avait persisté après l'exposition et qui n'était pas moindre de 10 pour 100 : cela était grave.

Il semblait dès lors qu'une exposition simplement nationale fût préférable, d'autant plus qu'elle pouvait, tout aussi bien qu'une exposition universelle, et sans souffler la discorde, rendre un peu de vie aux usines et donner du pain aux ouvriers. Mais la politique s'en mêla et, comme à l'ordinaire, prit le pas sur l'expérience et la raison. La mode est aux centenaires; or on voyait venir le centenaire de 1889. Ce fut sous le ministère de M. Jules Ferry que fut adoptée la résolution de fêter par une exposition universelle, quelles qu'en fussent les chances, la date révolutionnaire qui n'a pas les respects de M. Renan et qui ne pouvait plaire aux États monarchiques.

La commission d'études fut constituée au mois de novembre de

la même année. L'Exposition y fut solennellement déclarée internationale et définie ainsi qu'il suit par son président : « L'Exposition de 1889 aura le caractère d'une exposition centennale, résumant ce que la liberté du travail inaugurée en 1789, date économique en même temps que date politique, a produit de progrès au cours du siècle qui vient de s'écouler. C'est à cet examen de la situation économique universelle que sont conviées toutes les nations. »

La presse raisonnable de toute nuance demanda que l'on réfléchît encore : ce fut en vain. Les élections de 1885 qui auraient pu servir d'avertissement furent sans influence sur le parti pris. Le cabinet Freycinet succéda au cabinet Brisson, qui avait succédé au cabinet Ferry, et les Chambres, sans connaître le sentiment définitif des gouvernements étrangers, au risque, par conséquent, d'afficher notre isolement en Europe, adoptèrent irrévocablement le projet d'exposition universelle, en votant les crédits nécessaires pour l'exécution des travaux. Était-ce infatuation et bravade? Était-ce le fait de gens plus soucieux du suffrage des fanatiques que du succès même de leur entreprise? N'était-ce pas plutôt l'espoir de s'assurer une période de paix? Mais cette dernière hypothèse, la plus acceptable, faisait plus que toute autre un devoir au gouvernement de s'assurer au préalable des dispositions des puissances. Or il n'y avait eu que des conversations sans conséquence entre diplomates. La vraie et officielle consultation n'eut lieu qu'après coup, et elle ne paraît pas avoir été conduite avec une habileté transcendante.

Elle commença par l'Allemagne, par l'Allemagne qui n'avait daigné paraître à l'exposition de 1878 que dans la section des beaux-arts. C'était jouer gros jeu. En effet, si l'Allemagne acceptait l'invitation, la cause pouvait être considérée comme gagnée auprès des autres puissances. Mais, si elle refusait?... Elle refusa, en motivant son refus d'une manière qui dut donner à réfléchir à nos hommes d'État. Elle ne le basa ni sur le centenaire ni sur la forme de notre gouvernement; elle se tint exclusivement sur le terrain économique, objectant que les expositions universelles ont fait leur temps, que les dépenses et les dérangements auxquels elles obligent les exposants ne sont pas compensés par les avantages qu'ils en retirent, que les industriels allemands n'ont donc pas d'intérêt à y venir, etc., etc. A ces déclarations le ministère français était d'autant plus empêché de répondre par des arguments d'ordre pareil que nombre de gens autorisés, en France et ailleurs, partageaient sur les expositions universelles l'avis du grand chancelier, lequel fut développé avec amour dans un long rapport publié bruyamment par la presse reptilienne.

L'Allemagne ayant refusé, il y avait peu à espérer de l'Italie et de l'Autriche. M. Crispi, se modelant sur M. de Bismarck, alléguait des raisons d'ordre économique et la nécessité pour son pays d'éviter les dépenses improductives. Ce qu'on sait de l'état des finances en Italie, du budget de la guerre et de la misère universelle en ce pays ne permet pas de considérer ce dernier motif de refus comme un pur prétexte. Le ministre italien promit, d'ailleurs, de donner aux industriels et négociants de son pays toute facilité pour paraître à l'exposition universelle. Les principales chambres de commerce ont, en effet, constitué des comités spéciaux; mais l'abstention du gouvernement et les différends économiques pendant entre la France et l'Italie sont des circonstances peu favorables. L'Autriche refusa nettement aussi son concours officiel et même avec quelques commentaires inutiles, sans toutefois interdire absolument notre exposition à ses nationaux.

L'Angleterre et la Russie déclinèrent également l'invitation, en donnant très nettement pour motif la date choisie par le gouvernement français. Toutefois, le ministère anglais favorisa tacitement les symptômes de bonne volonté qui se manifestèrent dans les centres industriels en faveur de l'exposition française; il autorisa même le lord-maire de Londres, à accepter la présidence du comité de l'Exposition universelle. Quant à la Russie, elle a obéi à un principe; mais sa bienveillance nous est acquise. Il s'y est formé, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, un comité pour organiser la participation de l'industrie et du commerce russes à la grande fête française.

On comptait du moins sur la Belgique, notre voisine, un peu notre parente. Elle refusa également son concours officiel, en alléguant « la nécessité, dans les questions internationales de quelque importance, de régler sa ligne de conduite sur celle des puissances garantes de sa neutralité. » Il est vrai qu'elle promettait l'appui moral, matériel et financier de son parlement aux industriels qui voudraient prendre part à l'Exposition et exprimait l'espoir qu'ils y occuperaient une place plus brillante encore qu'aux précédentes expositions. Pour être des plus polis, le refus n'en était pas moins un refus.

L'attitude de l'Espagne, à notre grande surprise, fut la même; abstention officielle, encouragement tacite à l'industrie, promesse d'un crédit pour aider à la participation des chambres de commerce espagnoles. Et il en fut de même du Danemark, de la Hollande, du Portugal, de la Suède, de la Turquie, du Brésil, de la Roumanie, de l'Égypte et de la Chine.

Les gouvernements qui ont accepté l'invitation et promis leur

concours officiel sont, par ordre de voisinage, la principauté de Monaco, les républiques d'Andorre et de Saint-Marin, la Suisse, la Norvège, la Serbie, la Grèce, la Perse, le royaume de Siam, le Japon, les États-Unis de l'Amérique du Nord, le Mexique et les quinze ou seize petites républiques de l'Amérique du Sud.

Il n'y a pas compensation. En effet, le groupe des États qui s'abstiennent représente un chiffre annuel de transactions avec la France de 5 milliards 700 millions, tant en importations qu'en exportations; le groupe des États qui acceptent atteint à peu près le dixième de cet ensemble.

Il y avait là matière à réflexion; et, si l'enquête que je viens de résumer eût été faite, comme tout le conseillait, avant qu'on se fût engagé à fond, probablement on en fût revenu à l'idée pratique d'une exposition purement nationale. Mais le vin était tiré; il fallait le boire et l'on dût s'occuper, dès les premiers mois de 1886, des voies et moyens pour passer à l'exécution.

Deux systèmes étaient en présence. L'un consistait à faire faire l'opération par l'État avec le concours de la Ville; il avait contre lui les résultats de 1878, 21 millions de déficit. L'autre consistait à confier l'entreprise tout entière à l'initiative privée. Celui-ci, on le conçoit par le temps qui court, avait de nombreux partisans. Toutefois, les prodromes peu encourageants de l'affaire refroidissaient les ardeurs. On aurait des preneurs, évidemment : mais des preneurs sérieux? c'était une autre affaire. On se résolut à reprendre la méthode de 1867; c'est-à-dire à compenser les deux systèmes; l'État et la Ville d'une part; de l'autre, une Société de garantie.

Le type adopté était le chiffre de dépense de 1878, 53 millions, soit 43 millions en défalquant les 10 millions qu'avaient coûtés les constructions du Trocadéro. L'État prit à sa charge 17 millions, demanda à la Ville une subvention de 8 millions et laissa à la Société de garantie le soin de fournir les 18 millions de surplus. En revanche, la Société de garantie percevra les recettes de l'Exposition jusqu'à concurrence des sommes par elle engagées. Au delà les produits seront partagés, au prorata de leur mise, entre l'État et la Ville. Mais ceux-ci comptent surtout pour se rémunérer, l'État, sur l'impôt rendu plus productif par le concours de gens et d'affaires, la Ville, sur l'octroi qui lui a déjà donné, en 1888, certaines plus-values. En 1867, l'État, la Ville et la Société de garantie avaient fourni chacun 6 millions. Ils ont recouvré leurs avances et, de plus, se sont partagé 3 millions de bénéfice. Nous verrons ce qu'il en sera cette fois.

Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal a voté la subvention de 8 millions, le 21 mars 1886. Quant au capital de garantie, les

compagnies de chemins de fer se sont engagées chacune pour 500 000 francs. Les grands magasins, notamment le Louvre et le Bon-Marché, les grands industriels, la haute banque ont fait le reste. Les engagements pris dépassent même le chiffre de 18 millions; ils atteignent 22 millions. Le 6 juillet de la même année, le *Journal officiel* promulguait la loi approuvant la convention passée entre l'État, la Ville et la Société. Enfin, le 11 octobre suivant, un décret instituait auprès du ministre du commerce, commissaire général de l'Exposition, une commission de contrôle et de finances composée de membres représentant l'État, la Ville et la Société de garantie, dans la proportion de leurs contributions; c'est-à-dire, 17 membres pour l'État, 8 membres pour la Ville, 18 membres pour la Société : un membre par million.

Il s'agissait maintenant de déterminer la nature des produits admis à l'Exposition. La commission d'études reprit tout simplement la liste de 1878, laquelle n'était, à peu de choses près, que celle de 1867, donnée par Le Play, commissaire général, adjoint au prince Napoléon pour la partie sérieuse; donc neuf groupes, savoir :

- 1° Beaux-arts;
- 2° Éducation et Enseignement;
- 3° Mobilier et accessoires;
- 4° Tissus, vêtements et accessoires;
- 5° Industries extractives, produits bruts et ouvrés;
- 6° Outillage et procédés des industries mécaniques;
- 7° Produits alimentaires;
- 8° Agriculture, viticulture et pisciculture;
- 9° Horticulture.

Les groupes se divisent en une multitude de classes, dont chacune relève d'un jury spécial chargé de l'admission des produits. On a recommandé à ces jurys de veiller de près, afin qu'on ne trouve pas, comme il est arrivé en 1867, parmi les productions chinoises, des soieries fabriquées à Lyon ou des kummels russes sortant de chez Potin.

Tous ces détails un peu spéciaux sont indispensables pour faire bien connaître l'organisation de l'Exposition. Un mot maintenant sur son administration.

La répartition des services de cette grande entreprise était d'autant plus importante que, le commissaire général étant le ministre du commerce, personnage essentiellement éphémère, on ne pouvait en attendre ni compétence spéciale ni esprit de suite. Il fallait donc, au second plan, des directeurs ayant fait leurs preuves. La commission mit à la tête de la construction M. Alphand,

directeur des travaux de Paris. Les divers services de l'exploitation, c'est-à-dire la distribution des emplacements aux exposants et l'administration même de l'Exposition furent confiés à M. Berger, qui avait rempli des fonctions analogues en 1878. Enfin on créa une direction spéciale pour la comptabilité qui avait tant laissé à désirer lors de la dernière exposition et on en chargea un fonctionnaire de la trésorerie.

L'emplacement de la future exposition donna lieu à discussion. Au Conseil municipal, lors du vote de la subvention de 8 millions, le directeur des travaux proposa le plateau de Courbevoie; quelques conseillers déclarèrent partager son avis. A l'appui de cette proposition, on faisait valoir l'étendue des terrains disponibles qui permettait, à Courbevoie, un établissement définitif, monumental, d'une seule venue, au lieu d'une exposition coupée en plusieurs sections; la facilité et l'élégance des voies d'accès par les Champs-Élysées, la Seine et les chemins de fer; le Champ de Mars laissé à la disposition du ministre de la guerre, qui se plaignait, à juste titre, d'être privé pendant cinq ans, au bas mot, d'un terrain de manœuvres indispensable; le maintien des communications normales entre Paris, le Gros-Caillou et Grenelle; la conservation assurée d'un immense édifice, à la disposition de l'État et de la Ville, qui pouvait rendre tant de services en temps de paix, et plus encore en temps de guerre. Il semble aussi que, pour beaucoup de raisons sur lesquelles il est inutile de s'appesantir, la tour de 300 mètres eût été là bien mieux à sa place qu'au Champ de Mars. Cet avis, qui était si évidemment d'intérêt général, ne put prévaloir contre les vues particulières : le Champ de Mars fut adopté.

Cette résolution prise, on s'efforça d'en tirer le meilleur parti possible. Voyons donc un peu en détail le cadre de cette exposition universelle, probablement la dernière. A cette heure de hâte fiévreuse où tout s'achève, la promenade y est intéressante.

On n'avait pu éviter de tronçonner l'exposition de 1878; on le pouvait encore moins en 1889 où on manifestait l'espoir d'avoir un nombre croissant de participants. Donc, l'exposition de 1889 est divisée en quatre parties : le Champ de Mars, les jardins du Trocadéro, le quai d'Orsay avec les berges de la Seine, l'esplanade des Invalides : elle occupe en tout 20 hectares de plus que celle de 1878.

Le Champ de Mars est la partie principale. C'est là que se trouvent les quatre palais des Machines, des Industries diverses, des Beaux-Arts et des Arts libéraux, la tour de 300 mètres, le jardin proprement dit, l'ancien parc qui a été à peu près conservé, enfin les attractions du jour et du soir, car l'exposition de 1889 ne pré-

tend pas imiter le rigorisme de l'exposition de 1878. Comme celle de 1867, elle mêlera abondamment l'agréable à l'utile : *utili dulcè*. J'y reviendrai,

Le palais des Machines, parallèle à l'École militaire, dont il est séparé par l'avenue de Lamothe-Piquet, est la construction la plus remarquable de cette exposition qui en renferme plusieurs dignes d'attention. Qu'on se figure une immense nef toute en fer et en fonte de fer, couverte en verre, de 115 mètres de largeur sur 420 mètres de longueur, avec deux galeries latérales de 15 mètres, une vaste tribune à chaque extrémité, et deux ponts roulants pouvant porter chacun deux cent cinquante personnes, circulant d'un bout à l'autre de la merveilleuse galerie sur les quatre lignes d'arbres de couche qui distribueront la force motrice. Du haut de ces ponts, qui assureront le service de la manutention et le transport des visiteurs, on pourra se donner admirablement le spectacle de la manœuvre des machines. Les parties pleines de la galerie sont décorées d'ornements en relief et de peintures avec les écussons des principales villes de France et des capitales des pays étrangers. L'entrée principale, à l'arrivée, est au coin de l'avenue de Labourdonnaye et de l'avenue de Lamothe-Piquet. C'est par là qu'il faut aborder l'exposition si l'on veut commencer par la partie sérieuse. Cette porte est flanquée de pylônes en fer et à jour, de 35 mètres de hauteur, contenant des escaliers d'un côté et des ascenseurs de l'autre, pour accéder à la tribune et aux galeries. L'archivolte sera décorée des armes des principaux pays qui prennent part à l'Exposition. Des deux côtés de l'arcade immense, sentinelles techniques, se dresseront deux groupes gigantesques : la *Vapeur* et l'*Électricité*, dont l'exécution est confiée à MM. Chapu et Barrias. Certes, on peut s'en remettre aux deux éminents artistes du soin de faire œuvres de maîtres. Toutefois, je suis curieux, je l'avoue, de savoir comment ils s'y prendront pour personnifier la *Vapeur* et l'*Électricité*, divinités tout à fait dans le mouvement, mais si loin du Parthénon.

Le palais des Machines est aujourd'hui achevé, sauf quelques accessoires, et le spectacle qu'il offre au visiteur est saisissant. Mais je ne sais pas en vérité si la période de construction n'a pas été la plus curieuse. On n'y voyait que peu d'ouvriers épars dans les voûtes, et, cependant, les fermes de 115 mètres de portée s'élevaient avec un mouvement doux, presque harmonieux, et allaient se placer à leur rang, la tête dans les combles. Pas de bruit, peu d'effort apparent; on eût dit que le palais se construisait tout seul. Et 7 784 519 kilogrammes de fer sont venus ainsi se répartir dans le gros œuvre de cet édifice unique au monde, sans

une erreur, sans un retard, presque sans accident. C'est vraiment la consécration définitive d'un art spécial, de plus en plus utile. Quand M. Carnot a visité ce temple de la mécanique, il s'y est arrêté longtemps, questionnant sans fin M. Alphanth qui le conduisait et MM. Dutert et Contamin, les deux auteurs de cette œuvre hors pair, visiblement empoigné et, pendant plus d'une heure, sans grand regret peut-être, plus ingénieur que président.

Au sortir du palais des Machines, par un vestibule central de proportions monumentales, on se rend au palais des Industries diverses qui lui est parallèle, mais séparé par une étroite galerie d'isolement. Le palais des Industries diverses, d'une simplicité élégante, prolonge, à ses deux extrémités, le long des avenues de Suffren et de Labourdonnaye, deux galeries latérales conduisant aux deux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. Ces galeries et ces palais encadrent très heureusement le jardin de l'Exposition. C'est dans celle de ces galeries qui longe l'avenue de Labourdonnaye que fut donné, le 14 juillet de l'année dernière, le fameux banquet des maires, suivi du feu d'artifice sur la seconde plateforme de la tour Eiffel.

Au centre du palais des Industries diverses, du côté du jardin, un dôme métallique (dû à M. Bouvard, architecte) dresse sa coupole artistique en face de la fameuse tour et fait point de vue pour les promeneurs. C'est dans ce palais et dans les galeries qui en dépendent, depuis longtemps déjà livrées aux exposants, que l'on trouvera le mobilier, les tissus et vêtements, les objets fabriqués en général. Sous le dôme, à la place d'honneur, sera développée l'exposition toujours merveilleuse des manufactures nationales, Beauvais, Gobelins, Sèvres, etc.

Les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, de grandeur égale et d'aspect symétrique, font suite aux galeries industrielles, comme je l'ai dit, des deux côtés du jardin. Ils sont ornés, au centre, de dômes orientaux, émaillés de tons blancs, bleus, jaunes et or, d'un effet nouveau, mais, en somme, décoratif, rappelant, d'après un rapport officiel, les coupes persanes; galanterie, dit-on, à l'adresse du shah de Perse dont on espère la visite à l'Exposition universelle. C'est au palais des Beaux-Arts que l'abstention des grandes puissances sera surtout regrettable. L'exposition des Beaux-Arts de 1878 a été remarquable. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, etc., avaient envoyé des tableaux et des statues choisis avec beaucoup de goût. On y voyait aussi des œuvres nouvelles de premier ordre, comme le monument du général de Lamoricière par Paul Dubois. Qu'y verrons-nous cette année? Déplacera-t-on, au risque d'avaries irréparables, les chefs-d'œuvre de

nos musées, pour les apporter à l'Exposition? Il est bien plus simple de laisser les visiteurs aller les contempler au Louvre et au Luxembourg. Mieux vaut faire appel aux collectionneurs. On l'a fait, dit-on, et c'est sur le résultat de cet appel qu'on se fonde pour nous promettre des surprises. Un journal prétend qu'on court un peu le risque d'avoir ainsi de l'art industriel au lieu d'art... artistique. Mais, dit M. Jourdain, l'Exposition universelle n'est-elle pas une exposition d'industrie?... Tout le monde ne s'en consolerait pas si aisément. Ce sera affaire au jury de bien choisir. On affirme que les offres abondent.

Dans le palais des Arts libéraux on trouvera naturellement tout ce qui se rapporte à la médecine, à la chirurgie, à la musique, à l'imprimerie, à la librairie, etc. Mais ce qui peut donner à ce palais un attrait spécial, ce sera l'*exposition rétrospective du travail*, si elle est bien conçue et si les éléments que l'on a rassemblés suffisent pour la bien exécuter. Le livret, en style ministériel, explique « qu'elle a pour but de montrer quelle route l'homme a fait parcourir aux moyens et aux méthodes de son travail ». Elle sera installée dans une galerie, spécialement appropriée, au centre du palais. On annonce qu'elle contiendra des documents relatifs au travail dans les temps antiques et chez les populations sauvages; entre autres, un très ancien atelier d'émaux cloisonnés de Chine; des reconstitutions d'observatoires hindous, chinois, égyptiens; des anciens cabinets de physique, de chimie et d'alchimie, notamment le laboratoire de Lavoisier; des outils de reliure; des types de papiers et de livres, de journaux, d'affiches et d'images; des matériels de librairie; des instruments et des œuvres de musique; des maquettes, décors, masques, costumes, programmes, affiches de théâtre, entre autres de l'*illustre théâtre*; l'histoire complète, en œuvres et modèles, des arts du dessin, de la photographie, de l'électricité, de la chasse, de la pêche, de la céramique, de la verrerie et de la cristallerie, de la mosaïque et des émaux, du vêtement, de la construction, du chauffage et de l'éclairage, des ponts et chaussées, de la navigation, de l'architecture navale, des chemins de fer, des ballons, enfin de l'art militaire depuis les temps les plus reculés. Quelle nomenclature! toute l'encyclopédie. L'idée d'abriter l'art militaire sous le toit des Arts libéraux est assurément originale. Si ce prodigieux programme est réalisé, comme le dit le ministre, « largement et complètement », ce sera d'un grand intérêt; mais j'ai grand'peur que la surface qui lui est attribuée ne soit insuffisante. Je serais, d'ailleurs, enchanté de me tromper, d'autant plus que les essais antérieurs du même genre, notamment en 1867, étaient très incomplets, malgré les envois étrangers.

Au sortir de ce palais, nous arrivons enfin à la tour Eiffel, le *clou* de l'Exposition, selon l'expression à la mode. Il est certain qu'il y a là un tour de force de calcul de la part de l'ingénieur et de précision de la part des ouvriers. Pour être moins utilisable et moins compliquée surtout que celle du palais des Machines, la construction n'en est pas moins remarquable. La tour comprend 7 300 000 kilogrammes de fer, à peu près autant que le palais, lequel en contient 7 784 000. Elle atteint aujourd'hui 280 mètres, c'est-à-dire le point le plus élevé où pourront monter les curieux; montons.

Après avoir escaladé un escalier de 350 marches placé dans un des piliers, où la bise s'accroît de plus en plus à mesure que l'on s'éloigne de la terre, nous arrivons à la première plate-forme, 58 mètres au-dessus du sol. On ne peut d'en bas se faire une idée de la grandeur de cet espace. Il contient, indépendamment des dégagements et escaliers, quatre pavillons; un cabaret français, un bar américain, une brasserie belge et un restaurant russe, pouvant recevoir ensemble 4000 personnes. Le panorama y est déjà merveilleux. Au-dessus, il faut s'engager dans le petit escalier en vis que l'on discerne à peine d'en bas. Le public ne passera pas par cet escalier; il y aura des ascenseurs, mus par l'électricité, qui transporteront 750 personnes par heure. On arrive, après une montée pénible, de plus en plus rafraîchie, à la seconde terrasse, 120 mètres d'altitude, qui doit être aménagée en pont de navire, avec passerelle et longues vues. L'horizon y est splendide. C'est de là qu'on a tiré le feu d'artifice du 14 juillet 1888; c'est ici qu'est installée la cantine des ouvriers qui achèvent de construire la tour. Nous continuons l'ascension, entre les arêtes qui se rapprochent; d'abord par l'escalier jusqu'au plancher intermédiaire, troisième étape; puis, par des échelles jusqu'à la plate-forme des 280 mètres. Là les charpentiers boulonnent, avec des rivets rougis à la forge, les poutrelles du lanternon qui contiendra le phare électrique, les appareils d'observation météorologique, la chambre et le lit de l'observateur. J'ai entendu un étranger demander ce qu'il en coûterait pour passer une nuit dans cette chambre. A cette hauteur, on est saisi par le froid, ébloui par la lumière; on a la sensation envahissante du vertige, et les points de vue lointains s'effacent dans la brume. Le prix de l'ascension sera de 2 francs jusqu'à la première plate-forme et de 5 francs jusqu'au sommet. Cette étonnante pyramide s'est élevée, elle aussi, on doit le dire, sans une erreur, sans un à-coup.

Mais que deviendra la tour après l'Exposition? Est-elle destinée à disparaître sans retour, cette savante superposition de fers enche-

vêtés, qui, depuis dix mois, tient tous les jours 100 000 Parisiens le nez en l'air; à l'aspect de laquelle le premier mouvement du spectateur nouveau venu est de demander : « A quoi sert-elle ? » enfin, qui écrase de sa masse, moins pourtant qu'on pouvait le redouter, tous les monuments environnants? Non, la tour est assurée de vivre vingt ans au moins. C'est pour cela qu'on l'a placée dans un square municipal, qui passait à juste titre pour un des plus agréables de Paris. Il y a traité entre l'État, la Ville, et M. Eiffel. M. Eiffel a estimé sa dépense à 6 000 000 : l'État qui lui a donné déjà 1 500 000 francs sur les fonds généraux de l'Exposition, lui accorde en plus le droit d'exploiter le monument pendant toute sa durée. Après l'Exposition, la tour sera la propriété de la Ville, qui concède encore à M. Eiffel, à titre de subvention, l'exploitation pendant vingt ans. Des savants ont déclaré qu'on y pourrait faire des observations scientifiques extraordinaires, qui donneraient aux prévisions barométriques et météorologiques une précision inconnue jusqu'ici. Je le veux bien, je n'ai aucun parti pris contre la tour; et, si je rappelle qu'elle fut en butte à une protestation de la part des artistes et des littérateurs les plus autorisés de notre temps, c'est simplement à titre d'historien exact. La protestation, d'ailleurs, était peut-être un peu vive, d'autant que la tour n'était encore qu'à l'état de projet et que beaucoup se la figuraient comme une pyramide égyptienne. Donc, que l'on conserve tant qu'on voudra ce pylône dont les 300 mètres sont le plus grand et très réel mérite; mais, en revanche, que l'on conserve aussi, sauf à le réédifier ailleurs, s'il gêne où il est, le palais des Machines qui peut rendre lui, de véritables services : qu'on conserve tout ce qui peut être utile.

L'ancien parc du Champ de Mars subsiste au pied de la tour avec ses lacs minuscules, où les cygnes et les canards n'ont pas cessé de s'ébaudir, malgré le bruit et le mouvement qui les environnent. Dans ce parc, au milieu des gazons et des ombrages, apparaissent, en place de faveur, les pavillons, d'aspect très divers, élevés par les républiques de l'Amérique du Sud qui ont accordé à notre Exposition leur concours officiel. On y trouve encore un théâtre de 2000 mètres superficiels pour les enfants; les chalets de la presse, des tabacs, des téléphones, du gaz, etc., et surtout nombre d'établissements exotiques où l'on mangera, boira, dansera, chantera et rira dans tous les idiomes de l'ancien et du nouveau monde.

Le jardin proprement dit de l'exposition, dont j'ai dit un mot déjà, s'étend de la tour au palais des Industries diverses sur un espace de 400 mètres environ en longueur et de 200 mètres en

largeur. C'est un très beau jardin à la *française*, étagé en terrasse devant le palais. Sur la terrasse s'élèvent les deux élégants pavillons destinés à l'exposition particulière de la Ville de Paris, pour laquelle le Conseil municipal a voté 700 000 francs, en plus des 8 millions de la subvention générale. Adossé à la terrasse, un vaste bassin recevra une grande composition représentant le vaisseau symbolique de la Ville de Paris. Un autre bassin de dimensions égales doit être placé sous la tour Eiffel; il sera décoré d'un groupe figurant le génie humain entouré des cinq parties du monde. Les deux bassins contiendront des jets d'eau et des cascades. Le jardin est bordé, devant les galeries et les palais qui l'encadrent, de boutiques de toutes sortes. Ses allées sont ombragées de *velum*.

Cà et là, dans le jardin et aux alentours, on trouvera une maison suédoise, une maison japonaise, des constructions persane et siamoise; une rue entière du Caire, avec deux cents ânes blancs et leurs conducteurs indigènes, à la disposition des visiteurs et visiteuses, pour la promenade dans les divers quartiers et avenues de l'Exposition.

Le parc, le jardin et les palais seront ouverts, le soir, moyennant 2 francs par tête en semaine et 1 franc le dimanche. On y verra des grands mouvements d'eau colorée par la lumière électrique qui sera prodiguée (180 000 becs). Cet effet, inconnu à Paris, a fait ses preuves à Londres et à Barcelone. Il y aura des ponts rustiques, des ponts en fer, des passerelles en bois; des avenues très larges et de riants carrefours bordés de verdure et de fleurs : 150 000 arbustes ou plantes sont tenus en réserve, à cet effet, dans les serres de la Ville. On verra, entre autres, des corbeilles de pensées, de géraniums, d'azalées et des massifs de rosiers merveilleux. Je lis dans un document spécial que les jardins et les palais offriront au public des restaurants de luxe, des glaciers, des pâtisseries, des brasseries, des restaurants à prix réduits; des kiosques et des chalets débitant des rafraîchissements, des journaux, des fleurs, du tabac, « et tous les objets usuels que l'on trouve dans nos promenades ».

Si j'ai bien compris les programmes, la foire internationale sera surtout dans le parc et la foire parisienne dans le jardin. Il y en aura pour tous les goûts. Le dehors répond au dedans. Les alentours se peuplent d'établissements spéciaux parmi lesquels les concerts-brasseries dominant. On n'a pas eu absolument tort de donner à l'exposition de 1889 un aspect moins monotone qu'à celle de 1878; mais n'a-t-on pas dépassé un peu la mesure et ne pourrait-elle se plaindre, comme certain personnage historique, qu'on « la déguise trop? » On chante et on boit tout autour de la Bastille

reconstituée et du Châtelet que l'on voit à côté; à plus forte raison chantera-t-on dans la tour de Nesle qu'il est question de reconstituer aussi. C'est vraiment beaucoup de musique.

Continuons notre rapide promenade. Au bout du Champ de Mars, sur le quai, de chaque côté du pont d'Iéna, on visitera avec un intérêt mérité, quarante-neuf petites constructions édifiées sous la direction de M. Charles Garnier, architecte de l'Opéra. C'est l'histoire de l'habitation de l'homme aux diverses époques, de la période préhistorique à la période moderne : âges de pierre et de bronze, troglodyte et lacustre; époques égyptienne, pélasgique, assyrienne, persane, hébraïque, germaine, gauloise, grecque et romaine. Les huttes des Esquimaux, des Huns, des Peaux-Rouges, des Hottentots, apparaissent dans ce curieux ensemble à côté des maisons hindoues, chinoise et japonaise. Viennent ensuite les constructions romane, ogivale, renaissance, etc.; le tout meublé avec toute la réalité locale et historique possible.

Au delà, sur la berge de la Seine, on trouve les expositions fluviale et maritime; puis le panorama de la Société transatlantique, avec la reproduction des parties principales d'un des navires de 155 mètres de longueur qui partent tous les samedis du Havre pour New-York : enfin, tout à côté du pont, la cuve immense, en fer, du *pétrole international*. Espérons qu'on se contentera de la cuve et qu'elle restera vide. Voit-on la cuve sautant et le pétrole flamboyant, emporté par la Seine, incendiant toute la batellerie en aval?

Nous parvenons au Trocadéro par le pont d'Iéna réservé exclusivement au service de l'Exposition et couvert d'un *velum*, auquel font suite, au moyen d'escaliers, deux passerelles jetées au-dessus du quai de Billy. Par ce quai, maintenu ouvert à la circulation générale, passeront toutes les voitures qui traversaient naguères les pentes du Trocadéro, dont le jardin sera entièrement consacré à l'exposition d'horticulture. Les végétaux seront groupés en plein air, sauf les plantes délicates qui seront abritées dans vingt-six serres ou sous des tentes couvrant une surface de 3000 mètres. On verra çà et là parmi les massifs et les serres, le pavillon des Eaux et Forêts en pans de bois non équarris, arrivés tout préparés de Fontainebleau; celui des Travaux publics, avec le voyage au centre de la terre. Embarqué dans une benne de puits de mine dont la trépidation donnera la sensation d'une descente, on croira traverser successivement les égouts de Paris, les catacombes, une carrière convertie en champignonnière, une mine de fer et de charbon, une carrière de sel gemme, etc. Au Trocadéro comme au Champ de Mars, les allées principales seront recouvertes d'un *velum*. On y trouvera, bien entendu, restaurants et cafés.

Le quai d'Orsay, où nous revenons, par le pont d'Iéna, est barré depuis longtemps, ce qui n'est pas une médiocre gêne pour les quartiers du Sud-Ouest. On y a construit, du Champ de Mars à l'esplanade des Invalides, d'immenses galeries pour l'exposition du groupe VIII (Agriculture). Sur la berge est le pavillon des produits alimentaires, surplombant la Seine, qui a nécessité des travaux longs et difficiles et que l'inondation n'a pas épargné. Il va sans dire qu'on y pourra boire et manger. Que de réfectoires!

Nous arrivons à l'esplanade des Invalides. Elle est consacrée aux expositions coloniales sur les terres-pleins bordant la rue de Constantine; aux ministères de la Guerre et de l'Instruction publique, aux Postes et Télégraphes, à l'exposition d'hygiène et d'économie sociale, du côté de la rue Fabert (Gros-Caillou). La principale construction est pour le premier groupe, au centre, un palais des Colonies, pittoresque avec sa vérandah circulaire, ses tourelles, ses pavillons, ses revêtements de briques émaillées, ses toitures originales. A droite de ce palais, vers la Seine, sont les galeries spéciales de l'Algérie et de la Tunisie, entourées d'un village arabe, avec minarets, koubbas, dômes et terrasses. A gauche, vers l'hôtel des Invalides, on trouve les pavillons de l'Indo-Chine, de Madagascar, de l'Annam, de la Guyane, de la Guadeloupe, du Gabon, puis des groupes d'habitations cochinchinoises, canaques, tahitiennes, sénégalaises, etc., etc., qui seront, paraît-il, peuplées d'indigènes en costume et de mobiliers authentiques, au moment de l'Exposition.

Il y aura encore par là, dans le voisinage, une maison d'école *modèle*, établie sous la direction du ministère de l'Instruction publique; et, à côté, tout près des Invalides, le panorama du Tout-Paris, où l'on verra 1500 personnages *connus*, — c'est le programme — se rencontrant, *par hasard*, sur les trottoirs des boulevards, dans les cafés célèbres, devant l'Opéra, aux abords de la Chambre et du Sénat, à la Bourse aussi probablement. Il en est même qui seront à cheval. L'entrepreneur de cette exhibition compte y gagner beaucoup d'argent. S'il est vrai, comme on le dit, que plusieurs, parmi les 1500 personnages *connus*, dont il va exploiter la figure et la notoriété, aient l'intention de réclamer leur part des bénéfiques, ce sera un curieux procès.

Le palais du ministère de la Guerre, de 150 mètres de longueur, est précédé d'un château fort moyen âge d'un singulier effet devant ses facades rectilignes. Il fait face au palais des Colonies. L'exposition militaire est divisé en deux parties : d'une part les engins métalliques spéciaux fournis par les sociétés de construction, à l'exception bien entendu, de ce qu'il importe à la défense nationale

de tenir secret; d'autre part, un musée historique où l'on verra les portraits des grands capitaines, des bâtons de maréchaux illustres, les armures de François I^{er}, des ducs François et Henri de Guise, de Louis XIV, de Turenne, etc., si on les tire du musée des Invalides, où il serait plus simple de les laisser, le visiteur les sachant là, les étendards et les drapeaux des anciennes armées, etc. On a fait appel aux collectionneurs et aux descendants des généraux célèbres. L'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie et les services administratifs auront leurs salles spéciales. L'infanterie exposera des modèles d'armes blanches et d'armes à feu; des croquis de batailles célèbres, etc. La cavalerie montrera les transformations de son armement et du harnachement du cheval. L'artillerie sera représentée par des modèles réduits de canons et d'obusiers, avec charrois et projectiles, rangés sur d'immenses tables. Au-dessus seront placées des gravures représentant les hauts faits de l'artillerie française. Le génie figurera l'histoire des sièges fameux et la manœuvre des ponts de bateaux. Enfin les services administratifs exposeront les voitures, les ambulances, les outils spéciaux, les fours, tout le détail des manutentions militaires.

A côté de cette exposition patriotique qui aura, comme toujours, du succès, on trouvera l'exposition d'économie sociale, qui est ainsi définie dans le programme : « L'exposition d'économie sociale comprend une série d'expositions diverses d'applications des lois de l'économie sociale dont les effets sont démontrés par des sociétés ou des collectivités. On y remarquera la galerie générale, le cercle ouvrier, les sociétés coopératives et de participation, des maisons ouvrières, des sociétés minières et un restaurant populaire. » Il n'y aura pas d'exposition plus utile que celle-ci, si elle est étudiée sans autre préoccupation que celle de l'intérêt bien entendu des classes populaires.

L'exposition d'hygiène vient ensuite, — encore une idée pratique, — avec plusieurs pavillons, dont un consacré à l'Assistance publique. Les poudres et salpêtres, les postes et télégraphes, ont leur installation particulière sur le terre-plein avoisinant le quai; on y verra des outils spéciaux et de curieuses manutentions. On pourra, d'ailleurs, manger là comme dans tous les coins de l'Exposition. Il y aura, côte à côte, un grand restaurant international, un moulin anglais, une boulangerie hollandaise, une laiterie suisse et une beurrerie suédoise.

L'esplanade des Invalides aura donc aussi ses attractions variées. Il y a là des types de constructions généralement inconnus, d'élégantes pagodes, de gracieux minarets. Les détails sont agréables; toutefois l'ensemble n'est pas sans quelque ressemblance avec une

grande boutique de pâtisserie... artistique ; il y en a. L'œil, un peu fatigué de ce kaléidoscope, se porte avec un certain soulagement sur le dôme royal qui étincelle au-dessus de la cour austère et monumentale où les invalides traînent leurs jambes de bois sous les cloîtres sonores. Bien des visiteurs de l'Exposition iront, en passant, y contempler un beau spécimen du grand art français et saluer l'œuvre patriotique de celui qui avait donné Strasbourg à la France.

Je ne crois pas qu'il faille commencer la visite de l'Exposition par l'esplanade. Ce qu'on voit là, c'est le dessert ; le repas sérieux est au Champ de Mars. Toutefois, comme, des quatre parties de l'immense bazar, l'esplanade est la plus rapprochée du centre de Paris, on l'a décorée d'une pompeuse entrée, avec deux campaniles dorés, au coin du quai d'Orsay et du ministère des affaires étrangères. Tout à côté est situé l'embarcadère du chemin de fer à voie étroite qui relie l'esplanade au Champ de Mars. Les trains, attelés de mignonnes locomotives, suivront le quai d'Orsay, entre les maisons en bordure et les galeries de l'agriculture, contourneront le Champ de Mars et s'arrêteront au palais des Machines, à l'angle de l'avenue de Suffren, avec stations intermédiaires au pavillon des produits alimentaires, à la tour, à la porte Desaix et aux principaux restaurants. Ce chemin de fer est une nouveauté. Les voies ferrées établies au travers du Champ de Mars pour les travaux de construction serviront pour le transport des objets exposés ; après quoi, ils seront recouverts, mais conservés, de manière à faciliter la démolition.

Combien tout cela a-t-il coûté ? Combien surtout les immenses palais du Champ de Mars ? Les comptes ne sont pas encore définitivement arrêtés : toutefois l'œuvre est assez avancée pour qu'on soit à peu près certain des principaux résultats. Les dépenses du palais des Machines atteignent 7 513 000 francs (pour 7 784 519 kilog. de fer ; presque 1 franc par kilog.), dépassant de 280 000 fr. le devis primitif ; les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, réunis, coûtent 6 764 000 francs, avec 392 000 d'excédent sur les prévisions ; les palais des Industries diverses revient à 5 885 000 francs, ne dépassant le devis que de 92 000 francs : au total 772 000 francs d'excédents sur 20 millions de travaux. Pour qui a vécu un peu avec les architectes, c'est un bel exemple de précision. D'ailleurs, M. Alphand a réalisé, jusqu'à présent, 1 050 000 francs d'économie sur l'estimation de 3 082 000 francs spéciale aux parcs et jardins. Malgré les imprévus de la dernière heure, on a l'espoir de gagner 3 millions sur l'ensemble. Je me souviens d'avoir entendu exprimer des espoirs semblables en 1878. Il est

juste d'ajouter que les travaux ont été menés cette fois avec plus d'expérience et que, dès le premier jour, on a bien su ce qu'on voulait faire.

Les ouvriers n'ont pas été oubliés. L'administration de l'Exposition dispose d'un crédit pour aider ceux qui, ayant à présenter des produits dignes d'intérêt, ne pourraient payer les frais d'installation. De plus, le Conseil municipal a voté 500 000 francs pour les exposants ouvriers syndiqués ou non syndiqués. Comme il y a eu quelques erreurs de comptabilité dans l'emploi de fonds consacrés en 1886 à une exposition ouvrière, cette fois il y aura une surveillance exercée par les conseillers eux-mêmes. Les objets exposés par les ouvriers pourront être individuellement signés. Enfin, l'administration municipale a mis à la disposition des ouvriers dont les œuvres n'auraient pu trouver place dans les galeries du Champ de Mars le pavillon situé aux Champs-Élysées, derrière le palais de l'Industrie, lequel n'est autre que le pavillon même de l'exposition particulière de la Ville en 1878. Il semble que les ouvriers pourraient être satisfaits. Il paraît cependant qu'ils ne le sont pas tout à fait.

Les demandes d'admission venues de France étaient naguères au nombre de 22 000 d'après un rapport officiel; elles atteignent maintenant 25 000. Il est vrai que demande n'est pas admission. La grande question est la participation étrangère. On lui a réservé 87 000 mètres dans l'enceinte du palais, sans parler des annexes créées dans le parc et de l'autorisation accordée aux républiques américaines de réunir leurs expositions dans des pavillons particuliers aux pieds de la fameuse tour. Pour ne parler que des principales nations, on paraît certain que l'Angleterre occupera 25 000 mètres; la Belgique, 41 000; l'Autriche-Hongrie, 2600; la Norvège, 4250; le Luxembourg, 300; la Roumanie, 620; la Russie, 3000, avec une façade reproduisant l'entrée du Kremlin; la Serbie, 500; la Suisse, 6000; l'Italie, 3500; l'Espagne, 4000; le Portugal, dont le parlement a voté une subvention sérieuse, 2000; les Etats-Unis du Nord, 8000; Saint-Marin, 230; la Chine, 300, etc. Il est trop clair que sans l'abstention des grandes puissances, l'exposition étrangère eût été bien plus considérable. Le ministère du commerce qui, dans un rapport, a donné le chiffre des demandes françaises, n'a pas fait connaître celui des demandes du dehors. Le nombre des participants étrangers, après avoir été de 36 231 en 1867, était tombé à 26 953 en 1878. Je souhaite à l'Exposition de 1889 de retrouver les chiffres de 1867. Le ciel s'est, d'ailleurs, un peu éclairci.

Il paraît que, depuis les mesures de bon sens et de réparation

adoptées par le gouvernement français, il y a un accroissement sensible des demandes venues d'Europe, notamment de Belgique et d'Angleterre. Si tous ceux qui, dans le monde, sont excédés d'agitations vaines, d'incertitude, de peines et d'argent perdus dans les travaux stériles de la guerre, venaient prendre part à cette fête de la paix et du travail utile, nous serions submergés par un flot sans fin de visiteurs.

Sans doute, notre Exposition a sacrifié à l'extraordinaire; elle a donné autant à la curiosité qu'à l'étude. N'est-ce pas le sort commun de toutes ces grandes ostentations? Elles ne peuvent être qu'à l'image de leur temps. Le décor de celle-ci est des plus remarquables; elle constate les progrès accomplis et démontre les plus importants; elle ne manque ni de variété, ni d'intentions scientifiques, ni surtout de concessions pratiques. On dit même qu'elle sera, par plusieurs côtés, supérieure aux précédentes.

J'entends parler de préparatifs de tout genre, de fêtes inouïes, d'illuminations embrasant la ville entière avec les bois de Boulogne et de Vincennes, de congrès littéraires et industriels, de conférences pour les ouvriers, de solennités théâtrales, de courses de taureaux, de séances extraordinaires de musique pittoresque et même de musique religieuse. Paris va redoubler d'hospitalité souriante, de surprises et de coquetteries. L'Exposition aura du monde, si la politique ne lui joue pas encore quelque méchant tour.

A. MORILLON.

LE PARTI MONARCHISTE

PENDANT L'ANNÉE DU COUP D'ÉTAT¹

(1851)

VIII

Sur les 9 millions et demi de Français, inscrits avant la loi de révision du 31 mai sur les listes électorales, une majorité énorme était alors acquise aux idées de conservation sociale et semblait même favorable au rétablissement d'une monarchie. Cet état d'esprit, qui ne se révéla clairement qu'après le 2 décembre, pouvait cependant se deviner. Mais cette masse que l'on savait honnête et saine, on la supposait craintive et versatile, craintive surtout ! 1848 l'avait prouvé. Donc, se disaient les conservateurs, si le coup de force a lieu contre nous, la nation, ployant les épaules, subira le joug des révolutionnaires. Telle était la véritable cause de l'effroi qu'inspirait la date fatidique de mai 1852. Les compétitions de ces partis qui se haïssent, pensait l'honnête et paisible conservateur, amèneront la guerre civile certainement avant six mois. Le champ de bataille sera Paris ; le parti de l'ordre y est divisé en deux, et le socialisme, à l'instar du troisième larron de la fable, s'emparera du butin. Ce butin, c'est nous, nos biens, notre famille, notre foi !

La religion triomphante en apparence, au lendemain de la révolution de 1848, n'avait pas tardé à redevenir ce qu'elle avait toujours été depuis 1789, la grande ennemie de la démagogie. Sa faveur d'un jour avait tenu à l'espèce de disgrâce où la laissait le régime de 1830. Mais le ressort, un instant relâché, s'était tendu de nouveau. L'admirable mort du pasteur de la cité sur les barricades de Juin n'avait pas désarmé la bête féroce. Le siège de Rome avait servi de prétexte, et de Cavaignac à Proudhon, l'hostilité, sous des formes diverses, était la même.

Mais si le clergé français n'avait pas réussi à faire sa paix avec les républicains, en dépit de l'eau bénite jetée aux pieds des arbres de la liberté, il était alors très populaire parmi les populations rurales. Laissant de côté les villes et quelques départements des

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1839.

environs de Paris et du Midi, on voit le curé exercer sur ses paroissiens une influence considérable. Je me souviens de ces bandes de paysans se rendant, leur curé en tête, au chef-lieu de canton, où le vote se faisait alors. Ils ne rougissaient nullement du commandement presque militaire exercé par le prêtre, les précédant, un bâton à la main, rangeant ses hommes en bataille, admonestant celui-ci, encourageant celui-là. C'était un spectacle qui se voyait partout.

Depuis lors les populations rurales se sont peu à peu dépouillées de l'esprit religieux; elles rougissent presque du peu qu'elles en gardent, malgré tout. Dans les populations ouvrières des villes, le progrès du mal est plus marqué encore; faut-il en conclure, que, en France, tout au moins, l'esprit religieux disparaît. Je crois le contraire, parce que si le peuple s'éloigne, le bourgeois se rapproche et que le monde des intelligences cultivées est comme scindé en deux, les croyants sincères et les athées déterminés. C'est ce qui ne s'était pas vu depuis plus d'un siècle. L'homme d'éducation, à dater de Voltaire, devient libre penseur. Au dix-huitième siècle les points de départ sont différents, mais ils rayonnent vers le même centre. Aujourd'hui le tableau n'est plus le même, et nous assistons à une lutte acharnée, mais à armes égales, entre les esprits cultivés. Quant au peuple, il subira toujours à la longue les impulsions d'en haut; il tourne maintenant le dos à la croix parce qu'il a lentement et lourdement obéi au mot d'ordre des lettrés du siècle passé.

Quoi qu'il en soit de ces appréciations qui importent peu à mon sujet, en 1851 le parti religieux, clergé en tête, éprouvait de vives inquiétudes. Si le nombre de ses adhérents était grand, la force de ses ennemis lui semblait extrêmement redoutable, et il comptait peu sur l'énergie de ses troupes les plus nombreuses et les plus fidèles, les ruraux.

Comment s'étonner, après cela, que Montalembert, Falloux, Armand de Melun, Henri de Mortemart et les autres chefs du parti religieux, témoignassent les uns peu de vivacité dans leur opposition à Louis-Napoléon et les autres, même, une certaine complaisance. Le président, depuis un an surtout, se posait en champion de l'Église. Il saisissait toutes les occasions de rendre hommage à la religion, de satisfaire ses ministres. Les évêques recevaient à l'Élysée un accueil empressé. Dans ses tournées en province, le président prodiguait les poignées de main, les promesses, les compliments aux membres distingués du clergé.

C'était là une attitude nouvelle de la part du chef du gouvernement. Le clergé devait en être et en fut charmé. Sous Louis-Phi-

lippe, on était poli, mais froid. Le plus catholique des ministres du roi avait été le protestant Guizot. Le choix des évêques s'était, en général, ressenti de cette disposition des dépositaires du pouvoir. On avait élevé à l'épiscopat de bons prêtres, parce qu'on ne voulait pas de scandales, mais on avait pris grand soin de choisir des hommes connus pour la modération de leurs idées et leur peu de sympathie, sinon leur éloignement, pour la monarchie renversée en 1830. L'épiscopat était donc composé d'hommes positifs, froids, indifférents aux formes politiques et, par cela même, uniquement attachés à l'Église.

La tempête de 48 avait surpris les hauts dignitaires de l'Église. Durant quelques semaines, ils avaient dû chercher leur voie. Les deux premiers mois, la déférence apparente des républicains disposait le clergé à se rallier sincèrement, mais les émeutes de Juin, les clameurs de la gauche extrême contre l'expédition de Rome, l'élection de Proudhon (celui qui avait osé imprimer : « Dieu, c'est le mal ! ») tout cela avait profondément irrité et inquiété les prêtres. Chaque jour, la scission se faisait plus marquée, et la date de 1852 apparaissait fatidique et effrayante.

Aussi les évêques et leur clergé n'ayant aucune attache légitimiste, ne montrant pas de regrets très vifs de la chute du gouvernement de Juillet, et éprouvant une vive appréhension de l'avenir, étaient assez disposés à se rallier à un pouvoir fort qui avait pris pour devise : « Il faut que les méchants tremblent et que les bons se rassurent. »

Louis-Napoléon s'étant ainsi assuré de la neutralité, tout au moins, sinon de la bienveillance du clergé, comptant sur la popularité de son nom dans les classes ouvrières, cherchant à fortifier encore cette sympathie par l'affiche de certaines tendances socialistes, rassurant toutefois les conservateurs par des démonstrations rigoureuses contre le parti révolutionnaire, prenait les dernières dispositions avant de tenter ce coup d'État auquel il était résolu.

Nous avons dit que le président ne voulait pas que la tentative eût lieu en l'absence de la Chambre. Il n'avait mis personne dans sa confiance entière, pas même, je le crois, M. de Morny. Seul, Saint-Arnaud, peut-être, était-il informé. Dans la pensée de Louis-Napoléon, le prélude de l'action devait être un changement de ministère et le choix d'une administration entièrement dévouée à sa cause; le premier acte serait la dénonciation au pays et à l'Assemblée de la loi du 31 mai. Le président ne se flattait nullement que l'Assemblée reviendrait sur son vote et se donnerait à elle-même un démenti humiliant; il désirait que la France le considérât, lui, Napoléon, comme le champion du suffrage universel

intact. Cette confiance témoignée au peuple lui semblait indispensable à la veille d'un plébiscite révolutionnaire, couronnement prévu de son édifice. Le président comprenait, il est vrai, que, en s'associant ainsi, dans cette revendication des droits du peuple, à la gauche la plus avancée, il s'affaiblissait d'autant à droite et mécontenterait les conservateurs indépendants de l'Assemblée, ses partisans si fidèles, mais il croyait ce sacrifice nécessaire; peu lui importait d'ailleurs le concours des pacifiques, puisqu'il était résolu à ne plus avoir recours aux voies législatives.

Quand les journaux bonapartistes prenant le mot d'ordre à l'Élysée commencèrent leur campagne contre la loi du 31 mai, le trouble fut grand parmi les esprits modérés et sincères qui avaient cru trouver dans Napoléon le défenseur inébranlable de leurs principes. On était à la veille de la réunion de la Chambre; les modérés avaient triomphé jusqu'alors du calme public et du démenti donné à toutes les prophéties sinistres annonçant le coup d'État pendant les vacances. Que voulait donc le sphinx, que signifiait ce changement?

Ecoutez Henri de Mortemart s'adressant à Montalembert. M. de Mortemart était, nous le savons, au nombre de ceux qui avaient toujours favorablement auguré de Napoléon et appuyé sa politique. Très religieux et très conservateur, il avait hautement manifesté son désintéressement des questions de pure politique, subordonnant tout à la défense de la religion et de la société. On lui en voulait à droite. Aussi écrivait-il (le 14 octobre 1851) avec une ironie attristée :

« En résumé, je suis mal avec les orléanistes, exécré des rouges, et m'en honore, si je me trouve brouillé avec l'Élysée, ma situation politique sera bien agréable! Vous serez un peu comme moi, ce qui me console... Ce n'est pas un dévouement personnel ni aveugle qui m'a attaché au président; aimant sincèrement mon pays et voulant sauver la société, j'ai reconnu les services qu'il nous avait rendus, ceux qu'il pouvait nous rendre et j'ai regretté vivement que d'autres fussent assez aveugles pour ne pas agir comme nous. C'était donc faire sa cause bien plus belle que d'en faire celle de la France et de la séparer de toutes les ambitions personnelles qui nous entourent. Je crains maintenant que des amis peu éclairés ne l'entraînent dans des démarches de parti et ne le séparent de beaucoup d'honnêtes gens qui étaient bonapartistes à cause de la France et non à cause de la famille Bonaparte.

« J'attends avec une certaine anxiété les nouvelles de demain.

« J'irai jeudi à la commission de permanence, dans laquelle on sera très animé, s'il y a changement de ministère...

« Le président ne sait pas dans quelle voie on veut l'entraîner : Il faudra rendre une à une toutes les conquêtes faites sur l'esprit révolutionnaire depuis deux ans... Je pense, comme vous, que les hommes d'ordre ont de grands reproches à se faire; que, s'ils l'avaient entouré, s'ils avaient compris tout ce qu'on pouvait en tirer, nous ne serions pas dans la situation déplorable qui nous est faite... »

« Redoublez d'instances, lui répond Montalembert, pour empêcher ce malheureux président de s'engager dans une voie qui ne servira, je le crains bien, qu'à justifier les violences de ses adversaires et à compromettre tout ce que nous avons gagné sur l'anarchie. »

Telles sont les angoisses des chefs du parti catholique, des indépendants, des modérés, en présence de cette nouvelle attitude de Louis-Napoléon.

Que pense un républicain libéral (cette nuance existait alors!) un des esprits les plus nobles, les plus éclairés de l'Assemblée?

« Il est assez difficile, écrit Tocqueville le 14 septembre 1851, de dire quelle est au fond l'opinion publique dans mon département, tant la réserve de chacun est grande, moitié par prudence, moitié pour ne savoir que penser. Je crois pourtant avoir fini par discerner ceci : point de passion pour le président de la république, grande tolérance pour ceux qui ne l'aiment pas, mais entraînement général à le renommer *parce qu'il y est*.

« Je persiste dans l'opinion que j'ai toujours eue, vous le savez, que la réélection du président est un fait inévitable et que la seule question est de savoir quel sera le chiffre de sa majorité.

« L'espèce de lumière qui me semble éclaircir ce point particulier de notre avenir ne me rend pas plus visible le reste du tableau.

« Qu'arrivera-t-il par suite de ce coup d'État populaire ¹?

« Je l'ignore. Il me semble bien difficile d'échapper à une crise quelconque et à un moment cruel à passer. Je pense comme vous que d'ici là nous pouvons nous tenir, non en neutralité, mais en réserve, et surtout, comme vous le dites, sans engagement de guerre civile, dans l'espérance de pouvoir, en ce dernier moment, nous interposer, et si le président triomphe, tenir ferme sur le terrain de la liberté constitutionnelle. Mais qu'on se sent peu maître des événements dans des temps pareils!

« En général, les illusions qu'on me paraît se faire en ce moment me semblent étranges. Quand je cause avec certaines gens, il me

¹ On le voit, Tocqueville, le 14 septembre 1851, moins de trois mois avant l'événement, ne prévoit guère le coup d'État véritable, déjà absolument arrêté, dans la pensée de Bonaparte.

semble que je me promène dans une maison de fous. Il est vrai que je n'ai pas la mère des illusions, qui est la passion. Je n'ai pas de passion. Comment en aurais-je ? De toutes les solutions qui peuvent se présenter, il n'y en a pas une seule qui soit de mon goût, et je n'ai pas à choisir entre de méchantes affaires. On vit d'illusions sur l'état vrai du pays, d'illusions sur l'armée. Quant à cette dernière, un général, dont je ne veux pas dire le nom, définissait assez bien hier son esprit en disant : « L'armée est une jeune fille bien élevée qui ne demande pas mieux que de se donner, mais qui ne souffrira pas qu'on lui fasse violence et ne consentira à se livrer qu'avec la permission des grands parents. » Il entendait par là le président et l'Assemblée. »

Ainsi, selon Tocqueville, la tentative suprême de Napoléon sera un appel à la nation au moment de la réélection présidentielle. Si le président a recours à la force, ce sera seulement après le blanc-seing donné par le vote.

Écoutons maintenant un simple spectateur, homme de beaucoup d'esprit, le confident des orléanistes de vieille roche, Doudan.

« Mon impression, écrit-il à M. d'Haussonville, est que nous ne ferons pas d'empereur ces jours-ci. On remet volontiers au lendemain cette partie de cartes suprême où doit se décider la question de savoir si l'on sera tout ou rien. Le plus hardi des hommes, Napoléon lui-même, n'y est allé qu'à pas comptés et marchant sur ses difficultés comme sur des œufs. Il est vrai qu'étant le plus hardi des mortels, il était alors aussi le plus prudent, et ces qualités ne sont pas seulement héréditaires et ne se transmettent pas avec le nom. La Chambre est maintenant comme une fourmilière où on a mis le pied. Parmi les fourmis, les unes vont et viennent d'un air indécis ; l'élite des fourmis travaille à empêcher l'éboulement total. Les légitimistes veulent absolument qu'on discute la loi sur l'instruction. C'est un guépier et un grenier à coups de poings que cette discussion qui va venir. On ne peut en sortir que brouillés les uns avec les autres. Panurge disait qu'il y avait un moyen d'avoir de l'argent et cent moyens de le dépenser ; on a, tout au plus, aujourd'hui, une manière de vivre en paix et cent manières de se sauter au visage les uns des autres. Le diable doit joliment se divertir de ce temps-ci. »

Doudan ne prévoit donc pas encore la catastrophe, il est vrai que sa lettre ne date que des derniers jours de 1850. Mais il ne reste pas moins optimiste à la veille du coup d'État, et cependant il est dans la confiance et le secret des Burgraves.

« Ce qui n'est pas sans malice, écrit-il le 10 octobre 1851, c'est le président de notre république, puisqu'il cherche une bande de

ministres qui proposent le retour au suffrage universel sans distinction des vagabonds et des citoyens présentables. S'il trouve ce qu'il cherche, la Chambre va commencer dans le tumulte, et l'état du pays deviendra assez promptement inflammatoire. Toutefois, même dans ce cas, je me figure que la maladie restera chronique avec aggravation, mais ne tournera pas à l'aigu avec le retour des fleurs et des élections.

« Le probable est qu'il ne pourra point faire le cabinet qu'il médite de former et qu'il compte surtout qu'on lui saura gré, quoi qu'il arrive, d'avoir voulu remettre tous les gens sans aveu sur les listes électorales. Il pourra toujours dire : *Si je n'ai pas mal fait, ce n'est pas ma faute, je n'ai trouvé personne d'assez fort pour me venir en aide.* Je serais même porté à croire qu'il n'en veut pas davantage, en quoi je suis loin de le blâmer. Les plus courtes farces sont les meilleures. »

Il est difficile pour un homme d'esprit d'être moins clairvoyant. Mais cette cécité ne lui est pas spéciale, Tocqueville est aussi optimiste que Doudan.

Quant aux légitimistes, ils sont tellement désespérés de l'échec de la fusion, qu'ils oublient le véritable danger pour ne se préoccuper que du fantôme orléaniste, au moins si j'en juge par le journal manuscrit dont j'ai déjà parlé. « Pourquoi, écrit l'auteur, le 28 août 1851, le comte de Chambord ne tient-il pas les cartes? Pourquoi le parti légitimiste croit-il cette grosse sottise qu'un prince qui fait le mort sera le plus séduisant de tous pour le public, et qu'un peuple entier, malgré les ministres, les gendarmes, les préfets, l'armée, le ressuscitera d'un cri unanime? Pourquoi les orléanistes qui s'opposent à la fusion sont-ils plus fins que les légitimistes dans la pratique, eux qui sont si absurdes, de leur côté, dans leur théorie, qui marchent de dynastie en dynastie, semant les prétendants afin qu'il en pousse tous les jours, car, avec leur système, la famille de Louis-Philippe serait pour la France et pour eux l'hydre de Lerne? »

IX

L'Assemblée se réunissait le 4 novembre, mais le 25 octobre le président remerciait son ministère et confiait, dix jours après, à des hommes nouveaux et pour la plupart peu connus, les portefeuilles ainsi vacants. Trois des ministres seulement étaient représentants et ne comptaient pas parmi les députés les plus marquants; le porte-parole était pris hors de l'assemblée, c'était M. de Thorigny, magistrat, ancien avocat général destitué par la république, et alors simple avocat.

Une figure se détachait sur ce fond terne, celle de Saint-Arnaud. Le militaire était connu et apprécié, mais qu'était l'homme? Nul ne pouvait le dire. Ses débuts avaient été obscurs, sa jeunesse très vive. On le savait homme d'esprit et de résolution, mais jusqu'où pouvait aller cette résolution, c'est ce que l'on pouvait deviner par le choix même du président. Toutefois l'audace civile est si différente du courage militaire, que les chefs de la majorité ne désespéraient pas encore.

La condition imposée aux ministres et acceptée par eux était la présentation d'un projet de loi qui rendait aux trois millions d'électeurs, rayés le 31 mai dernier de la liste électorale, leurs droits politiques. L'ancien ministère avait été unanime à refuser de suivre Louis-Napoléon sur ce terrain. De là le prétexte ou le motif de son renvoi.

Mais le choix de ces hommes inconnus, la présentation de cette loi dont le sort était assuré d'avance, — l'Assemblée ne pouvait se donner un tel démenti, — ce Saint-Arnaud dont maintenant on comprenait l'avancement si subit, la préfecture de police confiée à M. de Maupas, tout cela ne suffisait pas encore à Louis-Napoléon, qui voulait rendre la crise inévitable. Le ton de la presse bonapartiste devint tout à coup étrangement agressif.

La vérité ne parvenait cependant pas à se faire jour dans l'esprit obscurci des Burgraves. Ils jugeaient leur adversaire d'après eux : il n'oserait, répétaient-ils comme le duc de Guise à Blois. Cependant l'audacieux qui n'avait pas reculé devant la folle équipée de Boulogne, sans parler de l'entreprise déjà singulièrement hasardeuse de Strasbourg, était-il homme à ne pas oser? Ce qui explique en partie cet incroyable optimisme, c'est que Changarnier, Thiers et consorts admettaient, il est vrai, l'hypothèse du recours aux armes, mais s'imaginaient que Louis-Napoléon attendrait la date fatidique de mai 52 et le verdict très probable rendu en sa faveur par le scrutin populaire, en dépit de la légalité, avant de tirer l'épée. Décidés à lutter sur ce terrain, non choisi mais prévu par eux comme le seul où le combat pourrait se livrer, ils préparaient leurs armes et combinaient leurs plans en conséquence. C'est l'histoire de presque tous les généraux battus, tout au moins de ceux dont la défaite demeure sans excuse et l'infortune sans compassion.

Le message, comme tous les documents rédigés par Louis-Napoléon, était habile et éloquent. Il faisait ressortir l'anomalie d'une Assemblée non constituante se servant d'un biais plus ingénieux que logique ou honnête pour apporter à la Constitution la modification organique la plus grave. « Vous n'êtes rien ou vous êtes les représentants du suffrage universel, disait-il à mots couverts, et vous vous permettez de mutiler le corps électoral, votre

auteur, votre mandant, votre juge! Vous avez reçu un mandat précis, étroit, et vous l'étendez à votre gré au delà de toutes les limites indiquées par le bon sens et par l'équité. Vous retranchez trois millions de vos commettants sur la liste électorale; pourquoi pas cinq, pourquoi pas neuf? Rien ne saurait vous arrêter, le principe une fois admis, et rien de plus aisé que de compléter votre œuvre en étendant à quatre, cinq ou six années l'obligation de résidence dans la commune. La loi que vous venez de faire, en vertu du droit que vous vous arrosez, n'est-elle pas une sorte de coup d'État qui pourrait en justifier d'autres? » Le message concluait en proposant l'abrogation de la loi du 31 mai.

L'Assemblée, fort compétente en tout ce qui touchait à la stratégie parlementaire, vit le piège qui lui était tendu et fit de vains efforts pour y échapper. Voter le proposition du président, c'était se donner à elle-même un cruel démenti et reconnaître ses torts de l'an dernier; la refuser n'offrait pas moins de dangers. Dans quatre mois, on allait se retrouver devant *le maître*, le suffrage universel. Il faudrait rendre ses comptes. Était-il bien certain que ceux mêmes auxquels on avait conservé leur droit de suffrage approuveraient l'acte par lequel on avait ainsi mutilé le corps électoral. Puis, comment empêcher de voter ceux qui se présenteraient au nom de la Constitution, un bulletin à la main, déclarant qu'ils ne reconnaissent pas la légalité du décret les privant ainsi de leurs droits. Qui la ferait respecter, cette loi? Les agents de l'autorité? Mais ils faisaient partie des troupes ennemies.

Aussi l'Assemblée prit-elle un biais pour échapper au dilemme. Elle commença par mettre le ministère en minorité sur une question de procédure. Telle était la principale satisfaction donnée à ses rancunes; sur le fond, par deux voix seulement de majorité, elle se rallia à l'opinion de la commission. Celle-ci s'opposait au retrait de la loi. La Chambre s'associa par ses applaudissements, qui impliquaient un consentement tacite, à une déclaration de cette même commission qui indiquait que la question n'était qu'ajournée et que, lors de l'élaboration de la loi communale, on tournerait la difficulté: on réduirait la durée du délai nécessaire pour la constatation du domicile des citoyens en ajoutant que tout domicilié serait, de droit, électeur politique.

C'était se déclarer vaincu. La loi du 31 mai était mortellement atteinte. Le prétendant allait-il s'avouer satisfait?

Loin de là: le langage de ses organes montrait la résolution arrêtée de pousser l'Assemblée à bout. Le président ne se contentait pas des récriminations de la presse dévouée à sa politique, il les fortifiait par une déclaration insérée au *Moniteur*.

Prenant prétexte de l'arrivée à Paris de régiments nouveaux, il réunissait leurs officiers et leur adressait l'allocution suivante :

« Si la gravité des circonstances les ramenait (ces épreuves) et m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que je ne vous demanderais rien qui ne fût d'accord avec mon droit, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie. Si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi! »

Il fallait se boucher les oreilles pour ne pas entendre. Les monarchistes s'étaient enfin rendus à l'évidence. Seule, l'extrême gauche persistait à ne voir le danger qu'à droite. C'était en vain que les clairvoyants du parti, Charras et Cavaignac à leur tête, leur montraient l'abîme, les suppliaient de ne pas s'attacher à poursuivre ce fantôme de monarchie, tandis que l'empire, la dictature napoléonienne, frappaient insolemment à la porte. Rien n'y faisait, et ils répétaient, alors comme toujours : Le danger est à droite.

Les monarchistes avaient donné, eux aussi, jusqu'à cette heure décisive le spectacle affligeant de leurs discordes, de leurs récriminations, de leurs soupçons, mais le bon sens prenait enfin le dessus et un dernier effort fut tenté pour reconstituer l'union et sembla réussir. On convint d'écarter la candidature du prince de Joinville, cause ou prétexte des dissidences. Ceux qui avaient mis en avant cette candidature dépourvue de chances sérieuses en firent l'abandon avec d'autant plus d'empressement qu'ils croyaient servir ainsi leur intérêt personnel. A défaut du prince, Thiers ou Changarnier devenaient les candidats du parti conservateur. Les légitimistes, sans donner un acquiescement formel dont ils n'étaient pas les maîtres, faisaient entendre cependant que, du moment où on laisserait ouverte et intacte la question du rétablissement de la monarchie, ils ne se montreraient pas intraitables sur le choix du fidéi-commissaire auquel serait confié l'intérim.

Ces assurances, ils pouvaient les donner sans crainte. M. le comte de Chambord se trouvait en ce moment à la merci des chefs parlementaires de la droite. Depuis la conversation que nous avons rapportée entre lui et M. de Falloux, au mois de mars 1851, il s'était résigné à suivre la politique des sages. Il s'en remettait donc à M. Berryer du soin de diriger la droite de l'Assemblée, et bien que M. de Saint-Priest et quelques députés légitimistes semblassent trouver la politique de Berryer inefficace et faible et que le prince inclinât secrètement de leur côté, officiellement et réellement le

mot d'ordre donné par les fusionnistes unis aux royalistes modérés était ponctuellement suivi.

Pour ceux-ci, tout consistait dans la fusion; et comme les résistances de la duchesse d'Orléans rendaient la fusion impossible, ils bornaient leurs espérances et leur action à entraver la candidature du prince de Joinville. Nous venons de dire que, sur ce point, ils avaient eu gain de cause; ensuite il fallait écarter Thiers, et la chose était aisée; enfin, on se résignerait à l'intérim de Changarnier, en s'efforçant d'obtenir de celui-ci des promesses formelles et qu'il semblait ne pouvoir refuser sous peine de rompre le faisceau et d'échouer.

C'est ici, il me semble, que la clairvoyance de M. de Falloux se trouva en défaut. Je dis M. de Falloux, parce que ce fut lui qui détermina le prince à renoncer aux plans du duc des Cars, à se confier à Berryer et à attendre la restauration d'un mouvement d'opinion et d'une manœuvre parlementaire. Berryer, d'une fidélité à toute épreuve, ne se révéla pas dans sa longue carrière comme un homme d'action. Le courage physique était grand chez lui, l'audace lui faisait défaut. Il eût été le premier à en convenir et à répondre : S'il vous faut un chef de partisans ou un constructeur de barricades, adressez-vous à d'autres. Je suivrai, mais je ne commanderai pas; ce n'est pas mon métier.

On n'avait pas la même opinion de M. de Falloux; on le nommait le Vendéen; il avait la tradition. C'était, il le montra en maintes circonstances, un des hommes les plus indifférents au danger et les plus froidement résolus de la droite. Son éducation première et son tempérament ne s'opposaient donc pas au rôle qui s'offrait alors à lui, et sa haute intelligence mise au service de l'audace en eût fait un conspirateur accompli.

Lorsqu'il comprit que la partie parlementaire était perdue, c'est-à-dire en octobre 1851, lui qui s'était rendu à Frohsdorf, six mois auparavant, pour recommander la prudence, n'aurait-il pas dû se hâter d'aller retrouver le prince et lui dire : « Nous nous sommes trompés. L'empire va se faire. Il faut sauvegarder, devant la France et l'histoire, votre honneur et le nôtre. Louis-Napoléon ne peut réussir qu'au moyen d'un coup d'État, c'est-à-dire, de la violation des lois : l'heure est incertaine, mais l'acte est fatal et prochain. C'est la guerre civile, non déclarée par vous, et l'initiative de Bonaparte vous dégage de toute responsabilité envers la conscience et envers vos amis. Le sang versé ne saurait retomber sur votre tête, car, à quelque point de vue qu'on se place, votre cause sera juste. Si vous succombez, point de cercueil plus glorieux; si vous réussissez, nulle page plus belle dans la noble histoire de votre maison. »

Si ces conseils avaient été donnés, nous le saurions, car M. de Falloux ne l'aurait pas caché.

Les moyens d'exécution manquaient-ils? Je ne le pense pas. C'est dans une crise semblable que les dix mille hommes dont disposait Henri V, au dire des moins optimistes, auraient pu entrer en ligne. Admettons même que ces dix mille héros n'eussent pas répondu à l'appel, trois mille, deux mille suffisaient. Car ce qu'il fallait tenter, c'était une démonstration armée, plutôt qu'une lutte véritable. Le combat ne pouvait être que le dernier épisode de l'aventure, les Thermopyles, si l'on veut, car il fallait périr du moment où l'on n'avait pu vaincre. Mais les chances de succès ne résultaient pas d'un combat : on pouvait compter sur le désarroi profond où une résistance armée, exigeant l'emploi de troupes régulières, aurait jeté l'usurpateur du deux décembre à la tête de ses régiments flottants, commandés par des chefs dont la plupart répugnaient à leur rôle.

J'aurais voulu que M. de Falloux comprît ainsi le rôle du petit-fils de Henri IV, et non seulement qu'il donnât ces conseils, mais qu'il se chargeât, avec l'autorité de son talent, de son éloquence et de sa modération même, bien connue, de se faire l'avocat de cette cause auprès de Berryer et des royalistes de l'Assemblée : lui seul pouvait tenter de les amener à ces vues et réussir!

Le comte de Chambord ne conçut-il pas un plan à peu près semblable? Je crois savoir le contraire. L'intention du prince était de se jeter en France à la première nouvelle d'un coup d'État. Mais, ne se fiant pas aux parlementaires, il ne les mit pas dans la confiance, et le secret qu'il était tenu à garder nuisait singulièrement à l'entreprise. On ne prépare pas la réunion, sur un point donné, de trois ou quatre mille hommes; on ne travaille pas à leur recrutement, à leur armement, sans que la rumeur des préparatifs indispensables n'arrive, par une voie ou par une autre, aux oreilles des chefs officiels du parti. Plus le prince voulait tenir ses résolutions secrètes, moins il en rendait l'exécution facile.

Néanmoins, un commencement d'organisation s'effectuait, quand le 2 décembre éclata. La colère du pauvre prince alors fut grande. « J'allais partir, répétait-il, j'allais partir! Ah! ne me parlez pas des Burgraves, j'ai appris à les connaître depuis le 2 décembre ! »

Cette nécessité d'agir était d'une évidence telle, que les princes d'Orléans, sans s'être entendus avec le chef de leur maison, préparaient, de leur côté, une action militaire. Lord Palmerston, dans sa correspondance, rapporte qu'étant alors premier ministre, il faisait

¹ Journal de la comtesse de L., 25 décembre 1851.

surveiller le prince de Joinville et le duc d'Aumale, et qu'il les savait sur le point de se rendre à Lille pour enlever la garnison et tenter de se mettre à sa tête pour combattre l'usurpateur. Mais leurs moyens d'action étaient faibles. Ils n'auraient pu grouper autour d'eux cent bourgeois, tandis que le comte de Chambord disposait, à son gré et à son heure, de quatre ou cinq mille volontaires. Quant à l'armée, elle était disciplinée et obéissante aux ordres de ses chefs hiérarchiques. En admettant que la violation des lois pût autoriser le duc d'Aumale à se présenter devant ses anciens camarades et à leur offrir son épée pour défendre la constitution et la république, la réponse des chefs et des soldats eût très probablement été un refus péremptoire. « Votre présence seule ici est une violation de la loi, lui eût-il été objecté. Si notre devoir est de nous battre pour la république, notre devoir est, en même temps, de vous arrêter, car les lois d'exil font de vous un factieux. » Tel était le sentiment des généraux commandant alors l'armée, même de ceux qui semblaient les plus dévoués à la cause monarchiste. « Au 24 février 1848, disait le général d'Arbouville, j'avais offert à M. le duc de Nemours, dans la cour des Tuileries, de me faire tuer avec mes deux régiments. Je répondais d'eux, quoique tout parût perdu. Au 2 décembre, le duc de Nemours, se rappelant cette proposition, eut l'idée de débarquer à Bordeaux, où je commandais, comptant sur moi et sur mes régiments. Heureusement, il n'a pu donner suite à son projet, car je l'aurais fait reconduire sous escorte à la frontière. » Et l'homme qui parlait ainsi brisait son épée et se condamnait pour toute sa vie à la retraite, plutôt que de continuer à servir le vainqueur, quand ce qu'il considérait comme un devoir militaire, le maintien de l'ordre, eut été accompli par ses soins ¹.

Les tentatives des princes étaient donc condamnées par avance à l'insuccès, ne fût-ce qu'en raison de l'incertitude du moment. L'entreprise eût été moins chimérique, si un accord sincère avait été conclu entre eux et le chef de leur maison. La popularité militaire de ceux qui étaient à la tête des armées vingt mois auparavant venant appuyer les dévouements royalistes, il y avait là deux éléments combinés, gages sinon du succès, au moins d'une lutte sérieuse. Mais trop de préjugés troublaient le jugement de certains politiques. Ils redoutaient l'impopularité royale, sans se rendre compte de celle de leur cause, et s'obstinaient, selon l'expression désolée de M^{me} de L. « à creuser où avait passé le torrent, espérant toujours le voir reparaître. »

Les monarchistes de l'Assemblée, peu au courant ou dédaigneux

¹ Journal de la comtesse de L.

des projets qui n'avaient pas une légalité sans conteste pour base, ne pouvaient cependant se résigner à laisser le coup d'État s'accomplir contre eux, sans essayer d'opposer la force à la force. Des hommes tel que Changarnier, Bedeau, Oudinot, La Moricière, Le Flô, ont leur honneur militaire à sauvegarder aussi bien que leur mandat de représentant à défendre. Les *civils* ne sont ni moins braves ni moins hardis que les hommes d'épée. La discipline ne les a pas pétris pendant trente ans dans ses poignets de fer pour accomplir cette prodigieuse mixture, mélange d'héroïsme et de passivité qui constitue le tempérament militaire. Plus jeunes, un certain nombre d'entre ces civils auraient même combattu de bonne grâce derrière des barricades, mais celles de leur choix, bien entendu.

L'heure presse, chacun le comprend. Le président enrôle trop de complices pour que des indiscretions ne se produisent pas. On a tâté les chefs de corps, fait des avances à plusieurs commandants de bataillons de la garde nationale. Quelques réponses indignées ont repoussé ces avances, et cette indignation n'est pas restée muette. Jusqu'alors on s'était imaginé, à la droite de l'Assemblée, que Louis-Napoléon attendait l'échéance de mai 1852; le voile se déchire; seuls les optimistes de parti pris, les dupes de la dernière minute, haussent les épaules et déclarent qu'ils sont las des prédictions sinistres, toujours démenties par les faits. Les avisés, cependant parviennent à se faire écouter, et la déclaration de guerre est résolue en principe par les chefs de l'Assemblée.

Je dis la déclaration de guerre, c'est bien d'elle qu'il s'agit. On imposera au président des conditions si dures, qu'il relèvera le gant plutôt que de s'avouer déshonoré de la sorte. Si par hasard il s'humilie, c'en est fait de son prestige et du coup d'État, au moins à brève échéance. Le verdict populaire décidera plus tard, il est vrai, si Napoléon doit, à jamais, être écarté de la scène politique, mais on a une demi-année devant soi; c'est plus qu'il n'en faut à l'optimisme parlementaire.

Voici à quelle occasion et sous quel prétexte on entamera la lutte.

Le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, avait adressé aux généraux de l'armée de Paris, le 28 octobre 1851, une circulaire ainsi conçue :

« Plus que jamais, dans les temps où nous sommes, le véritable esprit militaire peut assurer le salut de la société.

« Un ordre discuté amène l'hésitation, la défaite.

« Sous les armes, le règlement militaire est l'unique loi.

« La responsabilité, qui fait sa force, ne se partage pas; elle s'arrête au chef de qui l'ordre émane; elle couvre, à tous les degrés, l'obéissance et l'exécution. »

La droite et une partie de la gauche de l'Assemblée avait considéré avec raison cette circulaire comme l'indice certain des projets factieux du ministre de la guerre, qui, en assumant seul la responsabilité de ses actes, s'efforçait d'assurer l'exécution passive de ses ordres, quels qu'ils fussent.

Il fallait parer le coup et lui opposer une riposte victorieuse.

Voilà comment on résolut de s'y prendre.

Les questeurs avaient, alors comme aujourd'hui, pour mission d'assurer le bon ordre intérieur et la sécurité extérieure de l'Assemblée.

Ils déposèrent donc une proposition qui visait l'impertinente circulaire de Saint-Arnaud.

Elle était ainsi conçue :

« Sera promulgué comme loi, mis à l'ordre de l'armée et affiché dans les casernes, l'article 6 du décret du 11 mai 1848, dans les termes ci-après :

« Article unique :

« Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée.

« A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire.

« Ses réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement sous les peines portées par la loi ¹. »

Dans la pensée de ses auteurs, cette proposition, une fois adoptée par l'Assemblée, devait être suivie de mesures complémentaires qui en seraient le résultat et la conséquence.

Saint-Arnaud ne pouvait conserver le ministère à la suite d'un démenti semblable donné à sa circulaire. Louis-Napoléon, de son côté, ne supporterait pas le renvoi de son ministre et il entamerait la lutte immédiatement; alors on était prévenu; les mesures de résistances pouvaient être prises en conséquence; ce serait ce jour même, ou le lendemain, que la bataille s'engagerait. Les généraux de l'Assemblée auraient à leur disposition quelques bataillons, soit de troupes, soit, tout au moins, de garde nationale qui défen-

¹ Cet article nouveau visait et complétait l'article 32 de la Constitution : « L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances. Elle fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose. »

draient le Palais-Bourbon comme une forteresse : dans des conditions semblables, la troupe ne marcherait pas contre l'Assemblée, ou marcherait si mollement, que la vue de ses généraux les plus illustres à la tête des adversaires suffirait pour lui faire mettre bas les armes.

Rien n'était moins prouvé que le dévouement aveugle de l'armée de Paris au président. Les généraux et les colonels qui assurèrent le succès du coup d'État ont presque tous déclaré, même après la victoire, n'avoir obéi au ministre de la guerre que parce que leur rôle leur était clairement indiqué par le rejet de la proposition des questeurs. L'Assemblée, par ce vote, ne leur avait pas laissé le choix de la conduite à tenir.

Si les plus considérables d'entre eux ont tenu ce langage lorsqu'il n'était point profitable, il exprime assurément leur pensée entière aux jours troublés où la responsabilité pèse et où la ligne du devoir est obscure.

Le champ de bataille était donc habilement choisi, et les chances de réussite, tout au moins égales, à une condition cependant, c'est qu'on se battrait. Or, pour livrer bataille, Assemblée contre président, il fallait que l'Assemblée consentît à s'armer. Rien n'était plus douteux, les pointages, les inévitables pointages, montraient Napoléon à la tête de cent députés, bien à lui; cent *indépendants* inclinaient de son côté; les monarchistes (orléanistes et royalistes alliés) étaient au nombre de deux cent cinquante environ : le vote dépendait donc des gauches.

On eût dû croire les gauches unies et compactes dans leur résistance à la dictature, il n'en était rien. Alors, ainsi qu'aujourd'hui, dans la minorité, aussi bien qu'au pouvoir, il est de l'essence du parti républicain d'être désuni. On ne saurait en être surpris si l'on réfléchit que ce nom de républicain est une appellation vague déguisant les tendances et les intérêts les plus opposés. Entre le républicain centre-gauche à la façon de Tocqueville et d'Odilon Barrot, et le socialiste tel que Proudhon et Michel de Bourges, il existait alors un abîme aussi profond que celui qui sépare, de nos jours, les derniers survivants de cette époque, Jules Simon et Félix Pyat. On se jetait à la tête les journées de Juin comme aujourd'hui les journées de Mai.

Ces deux nuances tranchées se dégradaient, il est vrai, en teintes multiples, mais au profit de la confusion, et non certes de l'harmonie. La crainte presque unique des hommes de gauche était le rétablissement de la monarchie. Cette peur primait toutes les autres. D'ailleurs les senteurs du premier empire n'étaient pas sans une certaine saveur pour quelques appétits robustes. Que de terroristes métamorphosés en sénateurs dotés et comtifiés!

Louis-Napoléon exploitait habilement ces terreurs, ces répugnances ou ces complaisances.

Mais, d'autre part, Charras, Cavaignac, Marc Dufraisse, Pascal Duprat, Grévy, pressaient, suppliaient leurs amis d'oublier leurs querelles, de ne pas s'exposer à un péril certain pour éviter des dangers éloignés ou chimériques, de s'unir, pour une fois, aux droites impuissantes en raison des divergences semblables à celles qui divisaient les républicains, et de faire tête à l'ennemi commun, au dictateur.

Qui l'emporterait, à gauche, des objurgations des sages ou des préjugés opiniâtres des sectaires? Toute la question était là. Cent voix du parti républicain suffisaient à donner la victoire aux questeurs. Ceux-ci espéraient rallier, en outre, à eux quelques indépendants.

A l'Élysée, on envisageait l'issue de la lutte parlementaire avec une indifférence très sincère. Je parle de Napoléon et de ses confidents. Ceux-ci, au nombre de cinq ou de six, eussent accueilli avec satisfaction le succès de la proposition des questeurs. Louis-Napoléon, seul, n'était pas de cet avis. « Vous êtes décidé à agir d'ici à six semaines, disait-on, au prince. Quelle occasion plus favorable pour entamer la lutte! L'Assemblée débute par une insulte; elle vous retire le commandement des troupes, déclarant que vous voulez vous en servir contre elle. Le second acte sera votre mise en accusation : la logique l'exige. Ainsi brutalement attaqué, vous vous défendez, et l'odieux de l'agression vous est épargné. »

Le président convenait que si la proposition était votée, il fallait agir sur l'heure. A cet égard, nul désaccord. Mais, très supérieur dans ses conceptions à ses confidents, il trouvait la partie ainsi engagée plus difficile à gagner qu'en agissant par surprise. Une heure après le vote ou dans la nuit, au plus tard, il fallait marcher sur l'Assemblée. Celle-ci était prévenue du danger. Tout faible qu'il fût, le président Dupin, en raison de cette faiblesse même, eût cédé immédiatement aux objurgations des questeurs. Bedeau, Changarnier ou Cavaignac eussent été régulièrement investis par lui du commandement des troupes. Un seul bataillon de la garde nationale, massé sur la place Louis XV et sur celle du Palais-Bourbon, impose à la troupe l'obligation de faire feu, et sur qui? Sur les représentants ceints de leur écharpe, sur la garde nationale, sur les généraux d'Afrique les plus illustres, connus du dernier troupière! C'est le palais où réside le véritable souverain qu'il faut mitrailler, prendre d'assaut! Plus on y réfléchit, plus l'évidence s'impose. Morny, Persigny, Maupas et Saint-Arnaud se trompaient en augurant si favorablement de la lutte sur ce terrain dangereux, et Napoléon voyait juste en préférant les arrestations

individuelles, l'action de la police, les ténèbres, la surprise et le réveil de Paris s'écriant : C'est fait!

X

Ce fut le 18 novembre 1851 que l'Assemblée eut à se prononcer sur la proposition des questeurs.

Les témoins de cette séance mémorable nous ont retracé l'impression profonde qu'elle laissa dans leurs esprits.

Le président Dupin est au fauteuil. La caricature a souvent reproduit les traits d'une laideur étrange, mais bien spirituelle, de cet immuable serviteur de tous les régimes. Dupin est un président admirable, sauf aux heures de crise. Ce jour-là, il est particulièrement soucieux et grave. Son humeur sarcastique ne se donnera pas carrière, et le sourire, qui seul donne une sorte de grâce à ces lèvres informes et épaisses, ne déridera pas sa physionomie rébarbative.

Le colonel Charras, le républicain honnête et austère, s'est chargé de porter les premiers coups. Il espère entraîner la gauche ; mais on l'interrompt fréquemment ; il n'a pas l'oreille de son parti. Cependant il se montre sincère, ému, véridique, éloquent, en un mot. C'est en vain. La Montagne le surveille et prend en mauvaise part ses paroles les plus innocentes. Un moment il parle de certains salons, où il n'est question que de fermer les portes de l'Assemblée et de préparer le coup de force.

« Les salons ne sont pas les peuples ! » s'écrie Michel de Bourges avec emphase.

Plus tard il parle de l'ennemi qui attend l'occasion.

« L'ennemi, interrompt un membre de la gauche, est dans les rangs de la majorité ! »

M. Mathé : « Oui, le plus dangereux est là, à droite ! »

Charras se rassied découragé.

Michel de Bourges lui répond : c'est l'idole du parti ; il est violent, mais réellement éloquent.

Son amertume contre la droite se donne ample carrière, et il termine son discours par cette apostrophe restée célèbre.

« Il s'agit de périls théoriques. Savez-vous quand vous les avez découverts ? Vous les avez découverts, le 4 novembre, lorsqu'on a retiré la loi du 31 mai. Voilà le péril. Le péril, c'est que la monarchie est menacée, c'est que la république commence à être inaugurée. Voilà le péril. (*Bruyants applaudissements à gauche.*) Vous avez peur de Napoléon Bonaparte et vous voulez vous sauver par l'armée. L'armée est à nous, et je vous défie, quoi que vous fassiez,

si le pouvoir tombait dans vos mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici pour vous contre le peuple.

« Non, il n'y a pas de danger, et je me permets d'ajouter que, s'il y avait un danger, il y a aussi une sentinelle invisible, qui vous garde. Cette sentinelle, c'est le peuple! (*Vifs applaudissements à gauche*¹.) »

La sentinelle invisible! Le mot parut éloquent, il entraîna la gauche. Pendant quinze jours, il ne fut question que de cette sentinelle invisible; pendant quinze jours, jusqu'au 2 décembre! où la sentinelle fut non seulement invisible, mais absente!

M. Vitet, le rapporteur, répondit à Michel de Bourges. Il était nerveux, agacé par le succès de mauvais aloi de la *sentinelle invisible*, et il insinua que Michel de Bourges et ses amis pouvaient bien être secrètement alliés à Louis Bonaparte.

Un tumulte éclate, M. Thiers veut en vain réparer la maladresse, on ne l'écoute pas.

Bedeau, en militaire habile, prépare une diversion; une attaque imprévue capable de changer la défaite en victoire.

S'adressant au ministre de la guerre Saint-Arnaud, il lui demande si c'est par ses ordres que le décret de l'Assemblée, le décret du 11 juillet 1848, toujours en vigueur, respectable et sacré comme la loi, a été arraché des casernes.

Saint-Arnaud, dédaigneux et ironique, s'incline et répond : Oui.

C'est à droite, cette fois, que la tempête éclate. « Il avoue, il nous brave, est-ce clair? Qu'en dit la gauche? » Les interpellations s'échangent. Saint-Arnaud, les bras croisés, assiste impassible au tumulte. La gauche commence enfin à s'émouvoir et à joindre ses vociférations à celles de droite. Le ministre de la guerre se lève alors, jette un coup d'œil circulaire sur l'Assemblée et se retire. Ses voisins du banc des ministres prétendent qu'en s'en allant, il a murmuré, à moitié souriant : « On fait trop de bruit ici, je vais chercher la garde. »

Le vote va-t-il être enlevé, grâce à cet incident de séance? Non. Les intérêts, les rancunes, parlent plus haut que la raison. On procède au vote. 408 voix se prononcent contre la proposition des questeurs. 300 seulement l'appuient. Sur ce nombre, une cinquantaine de républicains, au plus, ont suivi Cavaignac et Charras.

Voilà un grand succès pour le président. Satisfait-il les conjurés?

Saint-Arnaud, parti quelques instants avant le vote, s'écrie en l'apprenant : « Nous nous en serions bien passés! » Louis-Napoléon secoue la tête. « Cela vaut peut-être mieux », répond-il. Néanmoins

¹ Ténot, *Paris en décembre 1851*. — Taxile Delord, *Histoire du second empire*.

il était prêt à marcher et portait depuis le matin un pantalon d'uniforme. Il n'avait qu'une redingote civile à ôter, un habit de général à endosser, son cheval sellé à enfourcher et il partait. On ne nous a pas raconté en détail les dispositions militaires adoptées par Saint-Arnaud. Mais le costume du président indique l'intention arrêtée d'agir, vers le soir peut-être, ou dans la nuit, au plus tard.

Quinze jours séparent ce vote de la catastrophe finale. Au lendemain du refus de la proposition des questeurs, le public parisien s'attendait à un événement. Le calme de l'Élysée, l'attitude vague, mais résignée de l'Assemblée, surprennent et déroutent les nouvelles. Il n'y aura donc rien, les choses vont rester ainsi pendant de longs mois. Le président satisfait continuera son travail pacifique de propagande jusqu'au jour des élections. C'est seulement alors qu'il faudra ou combattre ou s'entendre, mais on a six mois devant soi. Telle est la nouvelle direction de l'esprit public ou plutôt parisien.

Écoutons plutôt un Prudhomme de génie, Doudan.

Le 13 novembre, il écrit à M^{me} d'Haussonville :

« Si vous êtes sensible, vous devez nous croire tous les jours sur le point d'être emportés par un ravin d'eau. Je crois pourtant, malgré les apparences, qu'il n'en sera rien, et que le président de la république est, comme disait Augereau, un jeune homme trop bien élevé pour méditer de pareilles choses. »

Le 20, deux jours après le vote, il écrit à un autre de ses correspondants :

« On assure que nous avons encore quelques jours à vivre et, de matin en matin, *nous arriverons à l'aurore du mois de mai*, où nous entendrons chanter le rossignol et rugir les *red-men*. Il y a eu, le jour même du vote du rejet de la loi proposée par M. de Thorigny, une petite alarme parmi les membres de la majorité qui se croyaient le plus compromis devant le président. Plusieurs d'entre eux ont soupçonné que le pouvoir exécutif aurait la fantaisie de s'assurer, dans la soirée, de leurs personnes, à l'effet de procéder le lendemain à un 18 brumaire paisible. Ce soupçon les a déterminés à aller passer la soirée chez le sage M. Baze, au sein de l'Assemblée nationale, afin d'être à portée des premiers secours si la gendarmerie venait les visiter. La soirée s'est prolongée jusque vers deux ou trois heures du matin, après quoi, n'entendant ni bruit de chaînes ni pas de chevaux, chacun a pris le parti d'aller se coucher plus ou moins chez soi. Comme dans les jours de tempête, on voyait sous le grand chêne, qui est le salon de M. Baze, les êtres les plus divers de la création, tous réunis par un sentiment commun, M. Jules Favre, M. Émile de Girardin, M. Thiers, M. le

général de La Moricière, M. le général Changarnier et plusieurs autres membres très respectables de la majorité. Ils se sont certainement trompés, ce jour-là, mais il y avait de quoi se tromper, et je trouve que c'est une inquiétude assez bien placée. Voici l'orage passé; il en passera encore bien d'autres de ce genre *sur la tête de l'Assemblée, avant la fin.* »

M. Doudan est au centre des nouvelles, et en mesure, par conséquent, d'être très bien renseigné. Il exprime, je le crois, le sentiment de la coterie au milieu de laquelle il vit. On veut se rassurer. L'échec de la monarchie, les malveillants ne vont-ils pas l'attribuer aux résistances du parti de la duchesse d'Orléans et des princes? Cette perspective est pénible; des hommes honnêtes, dévoués à leur patrie, très distingués d'esprit, ont commis l'erreur ou la faute; les conséquences en sont proches et visibles; aussi on détourne la tête, on espère encore contre toute espérance.

À droite, la clairvoyance est plus grande, surtout parmi ceux auxquels les intrigues parlementaires ont toujours inspiré défiance.

« Un parti, écrit M^{me} de L., à la date du 20 novembre, pousse le président à entamer la guerre avec l'Assemblée; un autre parti, vers lequel Napoléon penche, cherche à faire engager l'affaire par l'Assemblée. La semaine dernière, lorsque la proposition des questeurs pouvait mettre de grandes forces militaires à la disposition de l'Assemblée, Bonaparte était résolu, dit-on, à répondre à cette menace par un coup de force. Pour le moment, voici le plan. Faire payer par le préfet de police quelques barricades dans le faubourg Saint-Antoine, avoir l'air de vaincre l'émeute au moyen de l'armée et d'une partie de la garde nationale. Fort de ce triomphe, déporter une certaine quantité de représentants montagnards, quelques membres du parti monarchique et tous les généraux (de l'Assemblée), exiler MM. Molé, Berryer, de Falloux, Thiers et autres; gouverner avec les représentants restants; accorder alors l'impôt progressif au peuple, la suppression des octrois, celle de l'impôt sur les vins. Le général Saint-Arnaud et le préfet de police sont des hommes à ne reculer devant rien. Ce plan, communiqué à un officier influent de la garde nationale, avait eu son assentiment, il promettait le secours de sa légion. Mais des officiers de cette légion, de garde à l'Assemblée, réunis dans un café voisin et consultés par les meneurs bonapartistes, ont refusé leur concours. D'un autre côté, le général Changarnier, si la proposition passait, devait s'emparer d'une certaine partie bien disposée de la garnison de Paris; avec elle, faire arrêter le président... M. le comte de Chambord qui, dit-on, va se tenir sur la frontière, devait arriver. On disait aussi le

prince de Joinville déguisé et à Paris. Du reste l'angoisse est générale; dans la société et dans le peuple, on s'attend de jour en jour à la guerre civile. Pourtant, jusqu'à présent, l'Assemblée et le président jouent à qui aura le plus peur, et leur plus grande ambition est d'attirer l'intérêt en faisant pitié. »

M^{me} de L... n'est ici que l'écho des rumeurs répandues autour d'elle. Elle ne garantit ni n'affirme rien, et sur certains points elle se trompe comme Doudan. Le président n'éprouve pas la peur dont elle l'accuse, il va le montrer dans trois jours. Le prince de Joinville ne se cache pas à Paris; le plan Changarnier est un projet fort en l'air; le comte de Chambord n'est point à la frontière; et cependant tout cela est vrai, en gros, et donne une impression juste de ce qui se va faire. La proposition au chef d'une légion est vraie; le désir, sinon la préparation de l'émeute, vrai aussi; vraies les velléités princières; vrai le projet du roi. Les témoins, les confidents, les acteurs, nous l'ont révélé par la suite. Mais tandis que les royalistes et les orléanistes intransigeants combinaient leur plan dans une hypothèse qui ne se réalisa pas, Louis-Napoléon attendait la date choisie par lui, l'anniversaire d'Austerlitz.

Est-ce l'apologie du 2 décembre que je prétends faire ainsi en montrant, en face du président qui prépare son coup de force, les droites de l'Assemblée cherchant à se défendre et les princes désireux de mettre leur épée au service des libertés publiques? Dirai-je, comme certains amis maladroits du régime impérial : « Napoléon n'a fait que prévenir les adversaires. Il a tiré le premier, mais sur un ennemi le tenant couché en joue. »

Ce n'est assurément pas là ma pensée, car cette appréciation du caractère et des actes de Louis-Napoléon me semble le contraire du vrai. Le hardi conspirateur, inaugurant sa carrière par les entreprises de Boulogne et de Strasbourg, était-il pénétré de respect pour la majesté des lois? Et le prince qui, mourant, hâtait l'heure d'une opération terrible, afin de pouvoir monter à cheval et revendiquer le trône les armes à la main, et cela deux années à peine après la catastrophe de Sedan, ne montrait-il pas, à soixante et un ans, le même dédain pour le parlement, la légalité et même l'opinion de la foule, qu'au jour de son apparition sur la scène politique? Il y a dans cette vie, sur ce point tout au moins, une grande unité; il y a dans ce caractère un trait dominant, l'ambition effrénée et l'audace indomptable.

Donc dès le premier jour où le suffrage populaire lui délègue une part de l'autorité, il est résolu à la posséder tout entière. Légalement, révolutionnairement, par la persuasion ou par la force, peu lui importe. Ses efforts tendront constamment vers ce but,

chacune de ses démarches sera calculée en vue de ce dénouement. Le 2 décembre est l'occasion cherchée et non la fatalité d'une situation imprévue.

Opposez, à ce déterminé, l'instable et flottante majorité. De qui se compose-t-elle? D'hommes se détestant plus entre eux qu'ils ne haïssent leur commun adversaire. C'est une coalition formée tantôt de républicains et de monarchistes, tantôt de bonapartistes, d'indépendants et de royalistes. Un coup de force accompli par elle! mais en faveur de qui? Puis, parmi ces représentants, la plupart sont des hommes blanchis sous le harnais parlementaire, les autres sont des adeptes qui promettent. Le respect des lois et des formes, des goûts pacifiques, l'habitude et l'intelligence des débats juridiques ou parlementaires, de bonnes situations acquises, de la famille, des vertus, voilà le tréfond de l'Assemblée nationale de 1851; blâmez-la ou plaignez-la, mais n'allez pas l'accuser de distribuer des poignards, d'aiguiser des baïonnettes. Les moyens légaux sont ses seules armes, et encore, lorsque l'intérêt et la conscience lui ordonnent de s'en servir, elle détourne la tête et les laisse tomber de ses mains! 408 voix contre 300, telle est la réponse éloquente qu'elle faisait par avance aux reproches immérités de violence, d'esprit factieux, dont le vainqueur l'accablait six mois plus tard.

Cette infériorité d'une Assemblée lorsqu'elle lutte contre un homme est-elle la condamnation du régime parlementaire?

Mais, d'abord, une Assemblée n'est impuissante que contre celui qui s'élève, contre le favori de la foule et de la fortune. Elle est, au contraire, dangereusement et terriblement armée quand elle s'attaque au chef du pouvoir établi: notre histoire entière en fait foi.

Puis, donner le nom de régime parlementaire au gouvernement d'une république unitaire et centralisée est un contre-sens politique. Le régime parlementaire est un système d'équilibre et de contre-poids, une république fédéraliste ou une monarchie peuvent seules le supporter. Dans la république fédéraliste, l'équilibre résulte de la puissance et de l'individualité des états ou cantons, dans une monarchie de la force inhérente au principe d'autorité héréditaire.

Mais dans toute république démocratique centralisée, le parlement tend toujours à devenir une Convention, et une Convention, fût-elle composée de sages, garde toujours son caractère essentiel: elle est tyrannique et faible à la fois.

XI

Le 1^{er} décembre, au soir, il y avait dîner et réception à l'Élysée. En sortant de table, le président s'excusa auprès de ses convives, sortit des salons et s'enferma avec M. Mocquart. Il lui ordonna de serrer dans un seul dossier plusieurs papiers importants. Sur la chemise du dossier, il traça ces mots au crayon : « Rubicon. »

Ce soir-là, on donnait, au théâtre de l'Opéra-Comique, le *Château de Barbe-Bleue*. Le tout Paris élégant assistait à la représentation. On remarquait dans une même loge les deux épées de l'opposition républicaine, Cavaignac et La Moricière. En face, deux femmes très belles et très élégantes d'alors, M^{mes} Liadières et de Loynes, donnaient l'hospitalité de leur loge à M. de Morny. L'une d'elles lui dit :

— On assure qu'on va balayer la Chambre. Que ferez-vous, monsieur de Morny?

— Madame, s'il y a un coup de balai, répondit celui-ci, je tâcherai de me trouver du côté du manche.

En sortant du théâtre, le futur ministre de l'intérieur se rendit au Jockey-Club. On disait que la séance du 2, à la Chambre, serait intéressante. Plusieurs des amis de Morny lui demandèrent des billets. Il en distribua avec une bonne grâce parfaite à qui en désirait.

Le lendemain matin, 2 décembre, il pleuvait; les rares passants qui sortirent au point du jour remarquèrent sur les murs de grandes affiches blanches; à la lueur douteuse des réverbères et du soleil levant de décembre, ils purent lire la déclaration suivante :

APPEL AU PEUPLE

« Français,

La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenu un foyer de complot. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances : au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attende au pouvoir que je tiens directement du peuple; elle encourage toutes les mauvaises passions, elle compromet le repos de la France. Je l'ai dissoute et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

« La Constitution était faite, vous le savez, dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Un million de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant

je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les outrages, la calomnie, m'ont trouvé impassible, mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains afin de *renverser la république*, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de *maintenir la république* et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France, le peuple... »

XII

Je ne ferai pas le récit du Deux-Décembre ni des jours suivants : les événements qui les remplirent sont dans la mémoire de tous, et, d'ailleurs, tel n'est pas le sujet que j'ai voulu traiter.

C'était donc à ce dénouement fatal et dont la date seule était incertaine que devaient aboutir les savantes combinaisons, les efforts persévérants de la droite monarchiste. L'amertume fut grande, la désillusion réelle, ce qui n'empêcha pas les royalistes de nuances diverses de se reprocher, à l'envi, les vues intéressées, les maladresses, le manque de bonne foi et d'audace. Chacun avait prévu et prédit; chacun, s'il eût été écouté, aurait assuré le triomphe.

Les confessions publiques ne sont plus de notre temps. Je ne sache pas un seul des acteurs de la pièce tombée ayant dit à haute voix : *mea culpa*. Tous avaient-ils raison, au moins sur un point, c'est que la faute n'était à personne en particulier et que la nécessité, seule, avait tout fait ?

« Voyez, dira-t-on, ce peuple affectionne également la révolution et le despotisme; il entend être gouverné et veut se croire maître; il aime à être ébloui, éclaboussé au besoin, et sa plus forte passion est l'égalité. Ces contradictions, ces antinomies, qui en donne la synthèse? César !

« Ce César, on lui a refusé le sceptre, mais on lui a donné l'épée : il lui faudrait une vertu surhumaine pour la laisser dans le fourreau.

« Mais faut-il reprocher aux chefs des conservateurs, aux Burgraves, leur singulier manque de prévoyance lorsqu'ils recommandèrent, en 1848, le prince Napoléon à leurs électeurs? Point du tout. Ils ont paru diriger le torrent parce qu'ils flottaient en tête, mais, dès le mois de septembre 1848, le peuple accusait de telle sorte son engouement pour César, que les monarchistes, obligés de choisir entre Cavaignac et Napoléon, et comprenant l'inutilité même de

l'option, étrange de leur part, en faveur du candidat républicain, ont préféré s'associer au prétendant, espérant ainsi le fixer de leur côté. »

Je ne pense pas de la sorte. Les partisans du fatalisme en histoire ont, sans doute, beau jeu. Il est impossible de leur démontrer que les acteurs, en changeant de rôle, eussent modifié le dénouement. « D'ailleurs, ajoutent-ils, la conduite des hommes dans telle ou telle circonstance n'est-elle pas la résultante de leur caractère, de leurs passions; n'est-ce pas là, aussi, une fatalité? » Sophismes que tout cela! Une doctrine semblable est la négation du libre arbitre, la justification de toutes les fautes, de tous les crimes, privés ou publics. Adoptez-la, et l'expérience devient une chimère, l'étude de l'histoire un passe-temps ridicule.

Pour ceux qui ne se sentent pas *Orientaux* à ce point, il est clair que la restauration monarchique, bien que compliquée de grandes difficultés, pouvait être le dénouement de la révolution de Février.

A la mort du roi Louis-Philippe, en 1850 (cette étude a eu pour but de le rappeler), trois cents monarchistes siégeaient sur les bancs de l'Assemblée nationale; cent *indépendants* se rapprochaient singulièrement des royalistes par leurs traditions, leurs intérêts et leurs instincts. Ils votaient avec eux et ne se tenaient à l'écart que par dégoût ou méfiance des querelles intestines de leurs alliés. Joignez à ces quatre cents conservateurs cent bonapartistes, convertis de la veille au césarisme, prêts, pour la plupart, à faire volte-face le lendemain.

Voici donc cinq cents conservateurs déterminés, ils forment les trois quarts de l'Assemblée. Pour s'unir en faisceau compacte, ils ne demandent que la perspective d'une solution réalisable et sensée.

Tant que Changarnier, virtuellement et légalement, est le maître de l'armée de Paris, la majorité, d'accord avec lui, dispose donc de l'autorité législative et militaire : il semble qu'à ce moment le sort de la France est dans leurs mains. Mais à ces quatre ou cinq cents députés, il eût fallu l'entente, et l'entente avait pour condition la *communauté du but*.

La fusion accomplie, les princes reconnaissant Henri V pour leur chef, le comte de Paris confié à son oncle, un seul parti, un seul drapeau, est-ce que la perspective d'une restauration n'eût pas semblé prochaine et assurée? Supposer, chez les ambitieux, les adorateurs du soleil levant, les peureux ou les ardents, des répugnances ou des hésitations invincibles, c'est méconnaître la nature humaine.

Qu'eût fait Napoléon en présence de cette entente? Certes, il n'eût pas renoncé à tirer l'épée pour défendre son pouvoir, mais

ses seuls alliés possibles, alors, auraient été les républicains, eux-mêmes divisés, en minorité et fort défiants à son égard.

A tout prendre et dans les pires hypothèses, la partie eût été égale. « Mais le peuple, vous n'en parlez pas, n'était-il pas acquis à l'empire? » Rien ne le prouve, car les ratifications après coup ne sont pas une démonstration. Il est très vrai que le nom de Bonaparte était alors populaire, mais il se passait, en 1849, quelque chose d'analogue à ce que nous voyons aujourd'hui : le prétendant seul se faisait acclamer. Ses partisans n'avaient encore ni organisation, ni influence. Les états-majors des deux partis républicain et conservateur, disposaient des sièges, alors comme maintenant; et ces états-majors n'écoutaient que la voix de leurs chefs, tous rangés sous leurs anciennes bannières.

La fusion! la fusion! tel était le cri de ralliement des monarchistes. Le parti orléaniste, il faut le dire à son honneur, s'était rattaché presque en entier à Henri V. Guizot, Molé, Salvandy, Vitet, Duchâtel, Dumont, tous anciens ministres et amis personnels du roi Louis-Philippe, comptaient au nombre des plus ardents fusionnistes. Rien de plus correct que leur attitude, et de plus constant que leurs efforts. Au reste, on leur rendait justice à Frohsdorf, et la reconnaissance pour leurs services était grande.

Ceci explique et justifie la politique de MM. de Falloux et Berryer, politique très sensée tant que la fusion parut possible, mais politique impuissante et dangereuse quand, au bout de six mois, on dut se rendre compte que la fusion des branches n'aurait lieu que lorsque la restauration serait faite; jamais avant.

Qui donc rendait la fusion impossible? Je n'hésite pas à faire retomber la responsabilité presque entière sur M. Thiers. Celui-ci employait toutes les ressources d'un esprit supérieur, mais né pour l'intrigue, à s'opposer à l'entente. Grâce à ses manœuvres incessantes, à ses objurgations, à ses conseils intéressés, il parvint à grouper autour de lui une cinquantaine de députés amis imprévoyants et trop exclusifs de la dynastie déchue. Il agit puissamment sur l'esprit des jeunes princes plus hésitants qu'hostiles, et fut un conseiller néfaste de M^{me} la duchesse d'Orléans. Aussi quand, après un vote de cette Assemblée divisée par sa faute, il s'écriait : « L'empire est fait! » Vous l'avez fait! aurait dû lui répondre une voix vengeresse! Son châtement ne tarda pas. Ceux qu'il avait involontairement mais si puissamment aidés ne reconnurent ce service que par le sarcasme et le mépris.

Le 2 décembre, le docteur Véron, qui, bien que fort dévoué à l'Élysée, n'était dans la confiance ni du jour ni de l'heure du coup d'État, envoyait, comme d'habitude, à ses abonnés un journal relatant

les faits insignifiants de la veille. Mais le premier-Paris, par une sorte d'ironie du sort, car la cruauté de l'insulte n'était pas à coup sûr préméditée, adressait à M. Thiers, sous la signature Véron, l'objuration suivante.

« Vos espiègleries poussées jusqu'à la cruauté ont pu détrôner une monarchie et faire monter dans le fiacre de l'exil toute une famille composée de jeunes princes, de femmes et d'enfants.

« Par des fantaisies d'amour-propre et de faux orgueil, vous n'avez pas voulu comprendre la noble mission qu'il vous était donné de remplir, celle de sauver la France. Partez pour Rome, monsieur Thiers¹ ! »

Tel était le congé donné, par l'écrivain bonapartiste, à l'homme auquel il reprochait, bien à tort, son opposition à Napoléon.

M. Thiers n'est plus : c'est dommage, car la république lui devrait peut-être sa ruine. On l'a toujours vu, sur le seuil des édifices chancelants, ouvrant la porte aux démolisseurs.

XIII

La sombre histoire de 1851 ne peut-elle servir d'enseignement à la génération actuelle? Y a-t-il entre les régimes, entre les engouements populaires, entre les parlements, entre les figures des prétendants, une ressemblance assez frappante pour nous permettre d'augurer que l'histoire du lendemain rappellera en quelque manière celle de la veille?

Pour ma part, je suis plus frappé par la dissemblance que par l'analogie.

La Législative de 1851 était une Assemblée éminemment honnête. A droite, à gauche, au centre, les caractères furent élevés, les mains nettes, les convictions sincères. L'impopularité du parlement d'alors fut en outre moins accusée que ne l'est celle de la Chambre actuelle.

Le prétendant césarien était de famille souveraine, et chacun devinait que son triomphe serait celui d'une dynastie, et non un simple accident démocratique et passager.

La nation n'était pas républicaine. Elle avait subi le régime imposé par une émeute; mais, monarchiste la veille de février 1848, elle s'était soumise de mauvaise grâce aux fantaisies parisiennes et elle était prête à se ressaisir.

¹ M. Thiers avait annoncé son départ pour Rome, après le rejet de la proposition des questeurs.

Aujourd'hui que voyons-nous?

Une Assemblée qui n'a pas sa pareille dans les annales des parlements pour le mépris qu'elle inspire; un candidat à la dictature dont rien dans le passé, les talents et le caractère, ne justifie la faveur dont le peuple semble l'entourer.

En 1850, le prétendant est chef du pouvoir exécutif, maître par conséquent de la barque destinée à franchir un Rubicon étroit et mal gardé.

Aujourd'hui le général populaire se borne encore à convoiter le mandat dont Louis-Napoléon fut investi pendant deux ans avant d'oser en faire l'instrument de sa fortune.

Enfin, depuis 1876, la majorité de la nation a affirmé dans tous les scrutins son attachement à la forme républicaine. Cet engouement a-t-il cessé? Peut-être, mais nous ne pouvons encore le constater.

Si l'on veut à toute force établir des rapprochements, la république renversée par le Premier consul en 1799 et celle que menace le général Boulanger en 1889 ont, au contraire, des points de ressemblance assez nombreux.

Même majorité républicaine dans les parlements.

Même déconsidération honteuse du pouvoir.

Mêmes divisions entre les partis.

Même attachement vague, chez le peuple, à la forme du gouvernement.

Sous le Directoire, on vole comme aujourd'hui; la fortune publique, aux deux époques, est presque anéantie.

Alors, comme aujourd'hui, les caractères n'ont aucune élévation. On rit de tout, on ne croit à rien.

Même esprit sectaire et haineux des gouvernants; même mépris et même crainte de la religion.

Mêmes dithyrambes en faveur de ce qu'on nommait, en 1793, *les sciences*, nos ancêtres n'ayant pas encore imaginé de créer, par l'introduction du singulier, une divinité nouvelle, *la science*.

Mais, tandis qu'en ces temps, comme aux nôtres, il n'est parlé que progrès, moralité et développement de l'esprit humain, le crime déborde, le relâchement des mœurs est horrible, et l'affaiblissement de l'intelligence française s'accuse par des productions littéraires également médiocres. En un mot, la pourriture a atteint cette période où, selon la loi secrète et mystérieuse des choses, la fange veut engendrer la vie.

Mais, à côté de ces ressemblances, que de contrastes!

En 1799, une nation victorieuse, la première de l'Europe par l'éclat et le succès de ses armes; un jeune homme de génie, déjà

couvert de gloire, qui convie les Français à des destinées sans pareilles.

Est-ce là ce que nous voyons aujourd'hui? Non. Les enseignements fournis par l'étude de la démocratie, aux différentes périodes de l'histoire, sont autres, plus généraux et plus certains.

Toute démocratie, dans un temps donné, échoue sur l'un ou l'autre de ces écueils : une oligarchie oppressive ou une tyrannie.

L'oligarchie semble appartenir au passé. C'est en vain qu'une coterie républicaine essaye aujourd'hui de la faire revivre. Une oligarchie, pour s'établir, veut une nation petite et divisée en classes dont une seule possède la richesse, l'instruction, l'habitude de manier les armes. A la suite d'un caprice populaire ou sous la pression de la guerre étrangère, une oligarchie vient-elle à s'emparer du pouvoir, elle ne peut le garder qu'en devenant héréditaire et en réduisant le peuple à la condition d'ilotes.

La Grèce, Rome dans ses premiers temps, l'Italie du moyen âge, ont connu des républiques semblables, mais ce sont des neiges d'antan. Il n'en est pas de même de l'assujettissement de la démocratie à un maître. Ceci est de l'histoire ancienne et moderne, et cela pourquoi?

C'est que, lorsqu'une démocratie est constituée de telle sorte que le pouvoir réside virtuellement dans une Assemblée unique (peu importent les fantômes de Sénat, s'ils ne sont qu'une ombre), cette Assemblée finit par constituer une sorte de personne morale, monstrueuse; un homme gigantesque, mais difforme, bavard, indécis, sans probité, aussi mobile et colère que la foule, aussi peureux qu'un enfant.

A cet homme, le peuple en oppose un autre, un vrai, en chair et en os; et, quelque médiocre que soit celui-là, il a mille chances d'être supérieur à l'autre, à l'être collectif qui, d'ailleurs, vieux à quatre ans, ne dispute à son adversaire qu'un reste de vie dont les jours sont comptés.

Cela était vrai en 1799; vrai en 1851; cela est vrai encore en 1889.

Le remède! la sagesse de l'Europe l'a trouvé : c'est la Monarchie. Le comprendrons-nous?

Comte DE LUDRE.

PARNELL

ET

LE *TIMES*

Il y a quelques jours à peine que tous les journaux d'Angleterre et du continent étaient pleins de ces trois ou quatre noms : Parnell, Pigott, le *Times*, le *Times*, Pigott, Parnell ! La curiosité publique était éveillée au dernier degré, surtout quand elle apprenait qu'un des personnages ainsi rapprochés par les événements venait de prendre la fuite devant les tribunaux anglais, passait sur le continent pour échapper aux lois du monde britannique et se donnait la mort, à Madrid, au moment où deux *detectives*, envoyés à sa poursuite, lui mettaient la main sur l'épaule et l'arrêtaient au nom de la loi. Pigott ! tel était le nom de cet individu. Inconnu la veille, il acquérait d'un coup une célébrité européenne.

Mais ce n'est là qu'un incident, incident singulier, je le veux bien, mais incident dans le grand procès qui se débat devant le public anglais des deux mondes et qui passionne au plus haut degré l'opinion publique. Seulement le monde continental et le monde anglais, quoique souvent en contact l'un avec l'autre, sont en général si étrangers l'un à l'autre que, sans la fuite de Pigott et sans son suicide à Madrid, peu de personnes auraient su que, de l'autre côté du détroit, il se livre en ce moment un duel à mort, un duel entre Parnell et les parnellistes d'une part, et le *Times* et les conservateurs anglais de l'autre. Sans doute, quelques personnes parmi nous ont bien entendu parler du procès Parnell, au moins dans son temps ; elles ont bien ouï dire qu'il avait été nommé une *commission spéciale* pour le juger, mais leur science ne va pas plus loin, quand elle va jusque-là. De quoi s'agit-il, au fond, entre Parnell et le *Times* ? — Quelle est la gravité du débat ? — Quelles peuvent être les conséquences de cette lutte mémorable entre le chef du parti politique irlandais et le plus puissant organe de la presse britannique, sinon du monde entier, qui le sait ? qui s'en inquiète ? qui y fait attention ? qui même croit qu'il vaille la peine de s'en préoccuper ? — Assurément, le nombre de ceux qui

s'intéressent au procès Parnell, de ceux qui l'ont suivi dès le commencement et qui ne l'ont pas perdu de vue jusqu'à cette heure est infiniment restreint : on les compterait presque sur les doigts des deux mains.

Et cependant, c'est une grosse question qui se débat entre Parnell et le *Times*. Oui, c'est une grosse affaire, même au point de vue politique et social et, quel que soit celui qui triomphe, dans ce procès, on peut affirmer sans crainte de se tromper que l'événement aura de grandes et de durables conséquences.

Le moment semble donc on ne peut plus opportun pour exposer les origines du procès Parnell avec le *Times*, puisque l'attention publique vient d'être soudainement attirée sur lui avec une force considérable. C'est précisément ce que nous nous proposons de faire dans ce court article : nous ferons connaître l'origine du procès Parnell, nous en exposerons les diverses phases jusqu'à ce moment et nous essaierons d'en prévoir l'issue probable, puisqu'il dure encore et continuera peut-être longtemps.

I

En tête de son numéro du 17 mars 1887, le *Times* débutait ainsi :

Aujourd'hui, nous commençons la publication d'une série d'articles sur le *Parnellisme et le crime*, où nous nous proposons de rappeler au public certains faits liés à l'agitation du *Home rule*, qu'on perd trop facilement de vue. Les parnellistes font parade d'une telle indignation, quand on fait allusion à l'histoire de leur mouvement ; les gladstoniens jettent avec tant de soin un voile sur leur passé à eux et sur celui de leurs alliés ; le public est si disposé à oublier ce qu'il serait bon de se rappeler ; il accepte si aisément les tirades spécieuses des orateurs irlandais comme un exposé véridique et complet du cas, que le simple récit de quelques faits indiscutés et indiscutables, accomplis durant ces dernières années, devient probablement une des contributions les plus utiles aux controverses présentes ¹.

On ne croit plus aujourd'hui, continuait le grand organe de l'opinion publique, on ne croit plus à la méchanceté absolue des gens, mais on ne croit pas davantage à leur bonté, et c'est pourquoi on remarque, en politique comme ailleurs, et ailleurs comme en politique, des unions qui autrefois auraient passé pour impossibles et auraient été considérées comme monstrueuses.

¹ *Parnellism and crime*, 3^e édition, p. 1.

Le journal visait ici l'union conclue récemment entre le parti libéral anglais et le parti irlandais; du reste, il ne se faisait pas faute de le dire expressément : il rapportait quelques-unes des paroles de M. Gladstone, de sir William Harcourt et d'autres libéraux marquants, qui flétrissaient naguère le parti Parnell comme « le parti de la trahison et de l'assassinat », comme « traînant partout, à sa suite; le crime et le meurtre. » Et, malgré ces éloquents flétrissements, qui remontaient, tout au plus, à deux ou trois ans, et M. Gladstone, et sir William Harcourt, et le parti libéral anglais presque entier, venaient de conclure une alliance intime avec les Irlandais fauteurs de crimes, partisans du meurtre et prédicateurs de l'assassinat, de l'emploi de la dynamite et du recours à tous les moyens violents.

Il est facile de deviner les motifs qui inspiraient au *Times* d'entreprendre cette nouvelle campagne contre l'Irlande et les Irlandais.

Le grand journal s'est toujours distingué, dans la presse anglaise, par une hostilité particulière contre la malheureuse Irlande et contre son peuple. Il a versé sur eux le mensonge, la calomnie et l'insulte, et pris, dans son ensemble, on peut le considérer comme l'incarnation de tout ce que le conservatisme anglais a jamais pensé, médité ou fait d'odieux contre l'Irlande. A ce point de vue, la campagne du *Times* contre *le parnellisme et le crime* n'est qu'un fait parmi des milliers d'autres qu'il compte à son actif. Si on ne considérait que ce côté de la question, il mériterait à peine d'arrêter un moment notre attention. C'est tout au plus si le penseur et le philosophe pourraient s'en préoccuper, comme d'un symptôme ou comme d'un exemple; comme de l'exemple de ce que les haines de races et les préjugés de parti peuvent inspirer à des hommes les uns contre les autres.

Ce qui animait surtout le *Times* et ce qui le poussait à mener vigoureusement sa campagne contre *le parnellisme et le crime*, c'était le fait nouveau, c'était le fait tout récent dans la politique anglaise, de l'union des libéraux avec les partisans du *Home rule* irlandais. La conversion de M. Gladstone et de son parti aux idées irlandaises était un fait récent et un fait colossal, évidemment un fait d'une portée immense, s'il passait à l'état permanent dans la politique de la nation anglaise. Ce n'était rien moins qu'une révolution, révolution immense et d'une portée incalculable. L'esprit conservateur incarné dans le *Times* semble avoir vu ce péril et il a résolu d'essayer de l'écarter. S'il n'a pas conçu tout à fait l'espoir de le faire disparaître, il a voulu au moins tenter l'aventure et essayer de rompre l'union récemment conclue entre M. Gladstone et Parnell. Sans doute, on ne détacherait peut-être pas en bloc le parti libéral

du parti parnelliste, mais on détacherait peut-être un certain nombre de députés qui iraient grossir la fraction *unioniste*, autrement dit, la fraction des libéraux dissidents que mènent le marquis de Hartington et J. Chamberlain.

Tel est évidemment le but que s'est proposé le *Times* dans sa campagne contre Parnell, le parnellisme et le crime. On le reconnaît à cent passages de la série d'articles, notamment aux objurgations adressées aux libéraux et aux chaleureux appels qui leur sont faits de temps en temps.

II

La campagne fut menée avec vigueur et avec décision. On sentait à chaque page, sinon à chaque ligne, que le *Times* était décidé à pousser les choses jusqu'au *bout*, et que le *bout*, pour lui, pourrait mener loin.

La série d'articles comprenait des travaux portant les titres suivants : *Coup d'œil rétrospectif sur l'Irlande, coup d'œil rétrospectif sur l'Amérique, étude sur la conspiration contemporaine*. Les articles dus à plusieurs auteurs, surtout à un certain Flanagan, sont écrits avec talent. On voit que ceux qui les ont composés ont eu entre les mains des documents nombreux, notamment des extraits de la presse irlandaise et américaine pendant les dix dernières années.

L'idée-mère qui remplit tous ces articles est celle-ci : le parti Parnell règne par la terreur, il repose sur le crime, le meurtre et le vol. Directement ou indirectement, il favorise l'assassinat et la perpétration de tous les forfaits. On doit donc le rendre responsable de tout ce qui s'est fait de mal en Irlande, pendant les derniers dix ans. Sans doute, publiquement Parnell et ses collègues répudient bien quelquefois les assassinats et les autres outrages commis contre les personnes ou contre les propriétés; mais cela ne fait qu'augmenter leur faute, car leur langage, dans ces circonstances, n'est que pure hypocrisie. Ils visent à tromper le public honnête; mais au fond, ils pactisent avec les meurtriers, les voleurs et les dynamiteurs. Témoin leurs relations avec les Irlandais les plus avancés d'Amérique, dont ils reçoivent l'argent, auxquels ils serrent la main et avec lesquels ils endoctrinent le nouveau monde. Parnell et son parti sont donc vraiment responsables devant la loi morale de tous les meurtres, de tous les vols, de tous les désordres et de tous les outrages qui se commettent en Irlande. *Le Parnellisme, c'est le crime.*

Le parti parnelliste en général, Parnell, une dizaine de membres du parti irlandais comme R. P. O'Connor, Sexton, O'Brien, Dillon,

Biggar, etc., tels sont les accusés qui sont signalés nommément dans ce violent réquisitoire.

Mais le *Times* ne s'arrêta point là : il poussa les choses beaucoup plus loin.

Les articles sur le *Parnellisme et le crime* avaient paru du 7 au 14 mars 1887.

Dans un *premier-Londres*, publié le 18 mars, le journal de la Cité donna à sa publication son vrai caractère :

Aucun parlement, qui a le souci de sa dignité, disait-il, ne peut laisser passer inaperçues les accusations graves qui ont été portées contre quelques-uns de ses membres. Il doit obliger ceux-ci à défendre leur honneur et à revendiquer leur innocence, — s'ils sont innocents, — devant les tribunaux. Cette obligation s'impose à M. Gladstone et à ses partisans plus encore qu'à Parnell. M. Gladstone et ses partisans sont-ils disposés à continuer à travailler avec des politiciens qui sont payés par les patrons de la dynamite et de l'assassinat? Sont-ils décidés à tendre leurs mains à des hommes qui ont été les hôtes et les amis de Ford et d'Egan, et qui reçoivent, à cette heure, les souscriptions ramassées par l'*Irish-World*, dans le but de s'opposer au rétablissement de l'ordre en Irlande?...

Quant à nous, nous sommes absolument prêts à démontrer, si on nous y oblige, la vérité des faits que nous avons publiés; mais jusqu'à cette heure les lèvres, prudemment closes de Parnell, ne nous ont pas jeté un tel défi. Ses partisans ont reçu évidemment l'ordre d'observer un rigoureux silence. Nous avons publié le premier article sur le *Parnellisme et le crime* le 7 de ce mois; nous avons publié le dernier le 14; mais nous n'avons pas encore appris qu'aucun des personnages incriminés ait commencé à nous intenter un procès. Et cependant, si nos accusations pouvaient être démontrées fausses nous pensons que Parnell et ses amis auraient le droit de nous demander de gros dommages-intérêts... Sans doute, nous savons bien que Parnell ne peut pas rompre avec Ford et avec Egan, mais M. Gladstone ne peut-il pas rompre avec Parnell¹?

On voit que le *Times* n'y allait point par quatre chemins : c'était un vrai cartel qu'il envoyait au chef du parti irlandais et il faisait appel à toutes les considérations qui pouvaient l'attirer dans le champ-clos pour y vider la querelle. Il se constituait le champion de ce qu'il considérait comme l'intérêt ou l'honneur de la nation anglaise et il sommait son adversaire de se justifier des imputations lancées contre lui. Ceci est fait pour nous étonner, nous

¹ *Parnellism and crime*, p. 59-63. Analyse.

autres Français, qui sommes peu habitués à voir les particuliers prendre en mains la défense des intérêts publics; mais la conduite du *Times* n'offre rien de singulier pour les Anglais, chez lesquels il n'est pas rare de voir les grands organes de la presse assumer le rôle qui, chez nous, paraît réservé aux autorités sociales. Le *Times* se chargeait, à ses risques et périls, de laver l'honneur britannique de ce qu'il considérait comme une honte et comme une insulte. S'il triomphait dans sa tentative, il voulait bien en recueillir la gloire; mais, si, contre son attente, il échouait, il ne refusait pas de subir les conséquences de son échec, et il comprenait à merveille que les dommages-intérêts pouvaient se chiffrer par millions. Le *Times* ne se faisait donc pas illusion et, malgré tous les dangers, il se croyait si sûr de sa cause qu'il provoquait son adversaire au combat, de manière à ne lui laisser aucune échappatoire.

Voyant que les articles *Parnellisme et crime* n'arrivaient pas à émouvoir Parnell, il se décida à lui lancer un trait plus direct et plus personnel encore. Au lieu de lui adresser les accusations générales dont nous avons parlé plus haut, il l'accusa d'approuver en *particulier* et en *secret* les crimes qu'il dénonçait en public, et, pour que la preuve ne laissât rien à désirer, il plaça sous les yeux de ses lecteurs, en *fac-simile*, une lettre où Parnell donnait une semi-approbation à l'attentat de Phoenix-Park, contre lequel il avait protesté en plein Parlement. Pour faire comprendre toute la portée de cette pièce, quelques mots d'explication sont nécessaires en cet endroit.

III

Après le *Land-Act* du 22 août 1881, le gouvernement de M. Gladstone croyait avoir définitivement tranché la question agraire en Irlande, en accordant aux tenanciers ce qu'on appelait alors les *trois f*, c'est-à-dire à parler d'une manière générale, l'occupation prolongée des fermes à un taux équitable; mais les députés irlandais, tout en admettant ce que cette loi accusait de progrès, la trouvaient défectueuse à bien des points de vue, notamment en ce qu'elle ne tranchait pas la question des *fermages en retard*. Ils étaient donc décidés à ne profiter des avantages de la loi que modérément. Le gouvernement vit, dans cette attitude, une espèce de défi et se décida à appliquer le dernier *Coertion-Act* (1881) dans toute sa rigueur. Forster, alors premier secrétaire d'Irlande, soumit le peuple irlandais à un état de siège tel qu'on en a rarement vu nulle part. La loi de coercition, qui n'avait été édictée que contre les criminels et les vagabonds, fut dirigée contre les plus hauts

personnages. Ainsi provoqué par le gouvernement, le parti irlandais répondit à la provocation par le manifeste très connu : *Plus de fermages !* Irrité à son tour, le gouvernement se décida à frapper un grand coup ; c'est pourquoi, le 13 octobre 1881, il fit incarcérer Parnell et les principaux chefs du parti irlandais. La lutte alla s'accroissant, de plus en plus, et en quelques mois les crimes redoublèrent dans des proportions effrayantes. Obligé de se rendre à l'évidence, le gouvernement de M. Gladstone comprit qu'il fallait renoncer à la violence. Il entra en pourparlers avec les prisonniers de Kilmainham et, sur la promesse que Parnell donna dans une lettre de travailler désormais à arrêter les crimes, le gouvernement le relâcha, lui et ses compagnons de captivité. Ceci est connu sous le nom de traité de Kilmainham et se passait dans les premiers jours de mai 1882. Lord Cowper, vice-roi d'Irlande, et Forster, le premier secrétaire, étaient rappelés et remplacés par des hommes qui apportaient à l'Irlande le rameau d'olivier et des assurances de paix.

Parnell sortait donc vainqueur de la lutte avec le gouvernement, et il en sortait grandi. On était partout à la joie et on concevait déjà les plus belles espérances, lorsque, quelques jours après, le samedi 6 mai 1882, on apprit soudain que lord Frédéric Cavendish, le nouveau premier secrétaire, et T. Burke, un des principaux employés de l'administration irlandaise, tombaient sous le fer de vils assassins, à Phœnix-Park, précisément, en débarquant en Irlande.

Ce double assassinat, accompli dans ces conditions, eut un retentissement européen. L'Angleterre en fut vivement émue et, ne tenant pas compte de l'état dans lequel l'administration oppressive de Forster avait laissé les esprits, elle se demanda si c'était ainsi que l'Irlande prétendait répondre à ses propositions de paix. Tout le monde fut atteint par ce crime, mais nul peut-être plus que Parnell, puisque son influence, reconnue hier unique par le gouvernement, semblait, en définitive, être peu considérable. Parnell flétrit hautement, avec ses collègues, les vils meurtriers qui avaient ainsi assassiné lâchement deux hommes qui venaient à l'Irlande avec des messages de paix ; le langage était évidemment sincère chez Parnell, puisque l'assassinat de Phœnix-Park anéantissait d'un coup le beau rôle qu'il avait devant lui. C'est bien ainsi que s'est prononcée l'opinion publique.

Pendant le *Times* a cru avoir la preuve du contraire. Il a accusé Parnell d'hypocrisie, car il approuvait, dit-il, en particulier, cet assassinat qu'il avait condamné en public. Et la preuve qu'il apportait de ce double langage était précisément la lettre qu'il publia, en avril 1887, en *fac-simile*. Voici cette lettre, qui a fait, pendant deux ans, un bruit énorme :

15, 5, 82. (15 mai 1882.)

Cher Monsieur. — La colère de votre ami ne m'étonne pas, mais vous et lui, vous devriez comprendre que la seule conduite que nous pussions tenir était de flétrir l'assassinat. Faire cela promptement était évidemment notre meilleure politique. Vous pouvez cependant dire à votre ami et à tous ceux que cela intéresse *que tout en déplorant la mort accidentelle de lord F. Cavendish, je suis obligé d'admettre que Burke n'a obtenu que ce qu'il méritait.* Je vous laisse libre de montrer cette lettre à votre ami et à d'autres en lesquels vous avez confiance; seulement ne leur faites pas connaître mon adresse. Votre ami peut m'écrire à la Chambre des communes.

Votre sincèrement,

Chas. S. PARNELL.

Les dates seules montrent toute la gravité et toute la portée de cette lettre, si elle est authentique.

Lord F. Cavendish et Burke ont été assassinés le samedi 6 mai et, Parnell, après avoir passé les neufs jours suivants à protester devant Dieu et devant les hommes contre ce crime infâme, après l'avoir flétri devant le Parlement et dans les journaux, après avoir déclaré qu'il n'a pour les meurtriers que de la haine et de la répulsion, Parnell, qui a agi de la sorte publiquement, et au grand jour, écrit à un de ses amis que ce n'est là que de la *politique*; il ajoute qu'il n'a pas pu faire autrement que d'agir ainsi, mais il donne à entendre au fond, que, s'il a quelque commisération pour une des deux victimes, il n'en éprouve aucune pour l'autre. Il y a donc évidemment deux hommes dans M. Parnell, et il y a aussi deux consciences !

IV

Cette lettre eut un retentissement énorme dans le monde anglais. Il était évident que le *Times* voulait un procès bruyant, où la question du parnellisme, de ses origines, de ses procédés et de son influence serait discutée à fond. Allait-on le lui intenter? Parnell allait-il enfin relever le gant et traduire son accusateur ou son calomniateur devant les tribunaux? — Voilà ce que tout le monde attendait anxieusement, en tournant les regards sur le chef du parti irlandais.

Dès que la lettre eut paru, Parnell la désavoua et la répudia comme une pièce apocryphe, qu'il n'avait pas écrite et qu'il n'avait pas même pu écrire. Il montra que l'assassinat de Phoenix-Park était trop contraire à ses propres intérêts et à ceux de son parti, pour qu'il eût pu lui donner la moindre approbation tacite ou publique.

C'était, ajoutait-il, une infamie à l'aide de laquelle on voulait le déshonorer, lui et son parti, comme, du reste, on avait toujours cherché à déshonorer l'Irlande. Le procédé n'était pas nouveau et n'avait rien qui pût le surprendre. C'était un anneau dans une longue chaîne composée de faits du même genre.

« Mais pourquoi ne recourez-vous pas au tribunaux contre le *Times*? Pourquoi ne vous faites-vous pas rendre justice, si vous êtes calomnié ainsi que vous le prétendez? » — Aux gens qui raisonnaient de la sorte, Parnell répondait qu'il n'était pas sûr du jury anglais et que les haines de races, jointes à l'acuité de la crise politique pourraient bien lui faire donner tort, quand même il aurait raison. De plus, il avait à faire à forte partie : pour le *Times* ce n'était rien que de dépenser quelques centaines de mille francs, ou au besoin quelques millions, tandis que, pour lui, Parnell, quelques centaines de mille francs représentaient un gros capital. Enfin, si les hommes publics comme lui voulaient intenter des procès à tous ceux qui les accusent ou les calomnient, il leur faudrait être toujours devant les tribunaux. Pour toutes ces raisons et pour d'autres le chef du *Home rule* ne se pressait point de relever le gant et de partir en guerre contre le *Times*. Il offrit cependant de venger son honneur et de démontrer la fausseté de la lettre qu'on lui attribuait si la Chambre des communes voulait porter la cause devant un comité choisi dans son sein, où il n'y aurait que des Anglais et des Écossais. Seulement le gouvernement, qui était manifestement favorable au *Times*, lui refusa d'instituer le comité et d'établir cette juridiction extraordinaire pour une affaire qui était, après tout, personnelle à Parnell. En cela, le gouvernement s'écartait des voies traditionnelles et montrait combien il était partial, car, s'il s'était agi d'un député anglais ou écossais, on ne lui aurait pas certainement refusé le comité pris dans la Chambre, seulement les Irlandais sont hors du droit commun et le gouvernement avait l'intention de les y maintenir.

Ayant échoué dans la tentative qu'il avait faite d'obtenir un comité choisi (*select committee*), le chef du parti irlandais resta tranquille et attendit que les événements vinssent lui indiquer une autre ligne de conduite. En cela il agit sagement, et les événements lui ont donné raison de plus d'une manière. Toutefois, il ne faut pas méconnaître que le refus d'aller devant les tribunaux lui aliéna une partie de l'opinion publique anglaise. Était-il, n'était-il pas responsable de tous les actes que lui imputait le *Times*, notamment de la lettre du 15 mai 1882? — On n'osait pas répondre. En tout cas, il planait sur beaucoup d'esprits une pénible incertitude.

La fin de l'année 1887 et le commencement de 1888 se passèrent

sans qu'aucun incident nouveau vînt faire faire un pas à la question. On discutait sans doute toujours un peu sur les fameux articles du *Times*, le *Parnellisme et le crime*; mais, peu à peu le silence et l'oubli accomplissaient leur œuvre. On n'aurait bientôt plus pensé à cette violente attaque du journal de la Cité contre le chef du *Home rule*, si un incident ne fût venu donner aux articles du *Times* un regain d'actualité. Voici comment.

V

Nous avons dit plus haut que ce n'était pas seulement Parnell qui était pris à parti, mais que c'était encore le *parti parnelliste* tout entier, et nommément une dizaine de députés. Par conséquent, ce n'était pas seulement Parnell qui avait le droit de traduire le *Times* devant les tribunaux ordinaires; c'étaient aussi beaucoup de ses partisans. Or il arriva que, vers la fin du printemps 1888, un certain F. H. O'Donnell, membre de la Chambre des communes sous le précédent Parlement, et associé à la politique de Parnell, entreprit de faire ce que celui-ci avait refusé de tenter. Il se prétendit diffamé dans les articles intitulés *Parnellisme et crime*, ainsi que dans les commentaires que le *Times* avait faits sur une lettre qu'il lui avait adressée. Il intenta donc un procès au journal, et lui réclama 1 250 000 francs de dommages-intérêts.

L'affaire vint devant les tribunaux, vers la fin de juin, et dans les premiers jours de juillet 1888. Le *Times* choisit pour avocat un membre du gouvernement, l'*Attorney general* (*Procureur général*) sir Richard E. Webster. La plaidoirie fut assez mal conduite par la partie plaignante, car F. H. O'Donnell n'était jamais nommé dans *Parnellisme et crime*, sauf peut-être dans des expressions vagues et générales comme celles-ci : « Les alliés et les associés de Parnell... » Or, quoique associé de Parnell dans le précédent Parlement, O'Donnell n'y avait pas joué un rôle proéminent et, de plus, il n'avait jamais fait partie de la *Ligue agraire*, cause de tous les crimes en Irlande, au dire du *Times*. Enfin les commentaires que ce journal avait faits, le 17 juin 1887, sur la lettre que O'Donnell lui avait adressée ne dépassaient pas les limites permises.

L'avocat du *Times* eut beau jeu, car on lui avait fait la partie belle. Il montra aisément qu'O'Donnell n'était pas mis en cause dans *Parnellisme et crime* et que la grosse question soulevée par ces articles devait être examinée et tranchée, lorsque d'autres plaignants, M. Parnell ou M. Dillon, par exemple, viendraient intenter une action au *Times*. Seulement ces messieurs n'avaient pas l'air de se hâter de demander justice. C'est pourquoi le *Times*, qui

les avait provoqués l'année précédente avec beaucoup de zèle et d'ardeur, résolu de profiter de l'occasion pour les contraindre à sortir du silence qu'ils gardaient. Il cassa les vitres, comme on dit, et provoqua un scandale public.

En effet, au cours de sa plaidoirie, sir Richard E. Webster, non seulement renouvela les accusations que son client, le *Times*, avait portées contre Parnell et ses partisans, mais il les aggrava. Il lut en pleine audience, la lettre de Parnell publiée l'année précédente en *fac-simile*, lettre dont l'auteur accordait une semi-approbation à l'attentat de Phœnix-Park; mais il ne s'arrêta point là : il produisit un certain nombre d'autres documents, notamment trois lettres de Parnell, dans l'une desquelles l'auteur s'excusait d'avoir condamné en plein Parlement l'assassinat de Phœnix-Park, tandis que, dans une autre (datée du 9 janvier 1882), il poussait à l'assassinat de Forster : « Il n'y a plus à hésiter, il faut agir, et promptement. Vous vous êtes chargé de rendre la situation intenable au vieux Forster et compagnie. » Aux lettres de Parnell en étaient jointes six autres de Patrick Egan, secrétaire général de la *Ligue agraire*, et une de Byrne, adressées à des hommes, qui avaient tous pris plus ou moins part aux crimes commis durant ces dernières années, notamment à l'attentat de Phœnix-Park. Dans une de ces lettres adressée à James Carey, un des assassins de lord F. Cavendish et de Burke, Egan lui disait : « Je vous envoie 200 livres par ce courrier : Il (Parnell) vous donnera ce dont vous avez besoin. *Quand commencerez-vous à travailler et à nous donner la valeur de notre argent ?* » Dans tous ces documents, Parnell paraît être en termes plus ou moins intimes avec les assassins de Phœnix-Park et les autres grands coupables : il les soudoie, les paie, les patronne et leur fournit de l'argent pour échapper à la justice anglaise, quand ils ont commis leurs crimes. C'est ainsi qu'il donne 100 livres sterling à Byrne pour lui procurer les moyens de s'enfuir en Amérique.

VI

On devine aisément l'effet que produisit la publication de tous ces documents, dont le *Times* se faisait fort de prouver l'authenticité, lorsque, après avoir été lus en plein tribunal, ils furent le lendemain reproduits par toute la presse, commentés en tout sens et portés jusqu'aux extrémités du monde. Cet effet fut immense.

Il n'y avait plus évidemment à se taire : il fallait parler; d'une manière ou d'une autre, il fallait que Parnell et le *Times* vidassent leur duel, duel à mort qui devait laisser l'un des deux adversaires sur le terrain. Et, en effet, l'opinion publique ne fut pas

longtemps tenue dans l'attente. C'était aux premiers jours de juillet que le procès d'O'Donnell contre le *Times* se jugeait devant les tribunaux. Dès le 6 juillet, Parnell, se levant à sa place dans la Chambre, protesta contre les documents apocryphes que l'*Attorney general* venait de publier dans le procès O'Donnell et renouvela la demande qu'il avait faite l'année précédente, à savoir, la formation d'un *comité choisi* (*select committee*) pour se justifier. Plusieurs membres du parti libéral joignirent leurs demandes à la sienne, mais ce fut en vain. H. Smith, le *leader* du parti conservateur dans la Chambre des communes, refusa au nom du gouvernement. Toutefois, comprenant qu'il ne pouvait pas repousser d'une façon absolue la demande de Parnell, il offrit une *enquiry commission*, une *commission d'enquête* composée de trois juges et investie des pouvoirs les plus considérables. Il était évident pour tout le monde que le gouvernement marchait d'accord avec le *Times*, et, du reste, H. Smith avoua lui-même, en plein Parlement, qu'il avait eu des conférences avec « son ami » Walter, le propriétaire du *Times*.

Malgré tout ce que Parnell trouvait à redire à ce projet, il comprit qu'il n'y avait pas moyen de reculer et il accepta la proposition du gouvernement. Le *Members of Parliament (and others) charges and allegations Bill*¹, fut présenté au Parlement et ne tarda pas à devenir un *act* en vertu duquel une commission composée des juges James Hannen, Justice Smith, Justice Day, allait faire une enquête sur toutes les accusations que le *Times* avait intentées aux parnellistes. Comme on le fit souvent remarquer, au cours des débats, l'objet de cette enquête était inutilement élargi. Ce qui intéressait, en effet, le public, le Parlement et la nation anglaise, c'étaient les lettres attribuées à Parnell et le rôle qui en était la conséquence. Ces lettres étaient-elles authentiques? Ces lettres avaient-elles, au contraire, été inventées? — Si elles étaient authentiques, la personne de Parnell était gravement et justement atteinte; car aucun homme politique n'a le droit de pousser au crime et à l'assassinat; aucun homme politique ne peut approuver et patronner des assassins comme ceux de Phœnix-Park. Si elles étaient *fabriquées*, c'était le *Times*, c'était le parti conservateur qui seraient atteints, car on voyait jusqu'où la passion politique pouvait porter les hommes. La masse du public ne s'intéressait qu'à cette question-là, et voilà pourquoi l'enquête aurait dû, ce semble, se borner à cet objet.

En l'élargissant, en la faisant porter sur la *Ligue agraire* et sur

¹ A l'époque des débats, on donna beaucoup de noms à ce bill. Les Irlandais l'appelèrent *Forgeries bill*, « le bill des falsifications. » Les événements ont justifié l'appellation.

l'histoire de l'Irlande pendant les dix dernières années, on détournait l'attention du véritable point et on avait l'air de chercher à déshonorer des adversaires politiques. Personne ne contestait que l'état de l'Irlande ne fût déplorable; personne ne niait que beaucoup de crimes n'y fussent commis, mais les causes de ces crimes étaient extrêmement complexes, et il était souverainement injuste de rendre les chefs d'un mouvement comme celui du *Home rule* responsables des actions que pouvaient commettre les derniers de leurs partisans. Tout le monde comprenait et disait cela; mais le gouvernement voulait déshonorer ses adversaires, et c'est pourquoi il adopta le plan du *Times*. La *special commission* 1888 eut pour objet de faire une enquête sur tout ce que contenaient les articles : *Parnellisme et crime*. Le bill qui l'instituait fut voté en troisième lecture, le 8 août 1888, et reçut bientôt la sanction royale. On était à la fin de la session parlementaire et à la veille des vacances.

VII

La cour de justice instituée par le *special commission act* 1888 se réunit, pour la première fois, le lundi 17 septembre.

Le président, sir James Hannen, définit l'objet, le but que la commission se proposait d'atteindre, et demanda aux parties comment et par qui elles allaient être représentées. Sir Ch. Russell déclara se présenter, avec son ami M. Asquith, pour M. Parnell et généralement pour tous les membres du Parlement attaqués dans le *Parnellism and crime*. M. Graham déclara se présenter avec l'*Attorney general*, qui n'était pas en ce moment à Londres, pour le *Times*.

Il fallut ensuite régler l'ordre de la procédure. Le président demanda aux parties si elles étaient d'accord pour savoir qui devait commencer, car, dans ce cas, les juges auraient accédé à leurs désirs. Si les parties ne s'étaient pas entendues, la Cour pensait que c'était aux défendants dans le procès d'O'Donnell à produire tous les documents et toutes les preuves qu'ils auraient à l'appui des *accusations portées contre les membres* du parti parnelliste. Le président ayant demandé à l'avocat du *Times* s'il avait préparé une liste des personnes accusées et des accusations qu'on entendait prouver, M. Graham se réfugia dans des faux-fuyants. A l'entendre, on aurait cru qu'il n'était point partie dans le procès, qu'il était tout simplement témoin ou commis de la Cour chargé de fournir tous les renseignements qu'il avait en sa possession ou pouvait avoir. C'était évidemment une énorme reculade : elle surprit et elle indigna presque tout le monde. On ne comprenait

pas, en effet, que le *Times*, après avoir tout fait pour obtenir ce procès, après avoir provoqué Parnell et les parnellistes en toutes manières, après avoir affirmé qu'il se faisait fort de prouver devant les tribunaux ce qu'il avançait, renonçât ainsi à son rôle d'accusateur : « Nous ne faisons aucune allégation et aucune accusation, disait Grahan, contre des personnes en particulier. Nous affirmons qu'une organisation a agi de cette manière. Des accusations et des allégations ont été faites contre certaines personnes dans *Parnellism and crime*, et je crois que cette commission a pour objet de découvrir ceux qui sont impliqués. »

Après avoir ainsi essayé de se soustraire à l'obligation qu'il avait assumée publiquement et solennellement, le *Times* se vit condamné à faire ce qu'il refusait d'accomplir par son avocat. « Inutile de vous tourmenter davantage là-dessus, M. Grahan, lui dit le président, mais il est bien entendu qu'en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous ordonnons de faire, dans *cinq jours*, 1° une liste des personnes incriminées et 2° une liste des accusations que vous leur intentez et que vous prétendez prouver. » Et comme l'avocat du *Times* récriminait, trouvant que cinq jours, c'était trop peu, le président lui dit de se mettre à l'œuvre, au besoin de se faire aider, et qu'il aboutirait.

En somme, le *Times* fit une pauvre figure dans cette séance préliminaire. Tout le monde, même ses administrateurs ou ses employés, emporta une pénible impression de ce qui s'était passé. On n'avait plus à faire à un rodomont; on se trouvait en face d'un agresseur qui s'effaçait et s'enfuyait. Après avoir réglé quelques autres détails techniques, surtout relativement à la production des documents originaux, lettres, comptes de banque, livres, etc., la Commission s'ajourna au 22 octobre, pour commencer les affaires sérieuses.

VIII

Ce jour-là elle inaugura ses travaux d'une façon définitive. Pendant l'ajournement, le *Times* avait réfléchi ou repris courage; en tout cas, il avait retrouvé son aplomb et son audace. Il est vrai que cette fois ce n'était plus M. Grahan qui prit la parole, au nom du journal; ce fut l'attorney général, sir Richard E. Webster, qui avait défendu le *Times* dans le procès O'Donnell et qui avait déployé là une audace d'affirmation digne de ceux qui avaient écrit le *Parnellism and crime*.

Il ne biaisa pas, il ne chercha pas à déclinier la responsabilité qu'avait assumée le grand organe de l'opinion anglaise, et, prenant la parole qu'il garda presque continuellement pendant quatre jours,

il résuma les accusations et les allégations que ses clients entendaient faire peser sur Parnell, ses partisans et d'autres personnes. On eut, en pleine Cour, une réédition du *Parnellism and crime*, mais une édition revue et augmentée, une édition qui ne se présentait plus simplement avec l'autorité d'un Flanagan ou d'un Russell, mais une édition qui avait pour elle l'autorité qui s'attache naturellement, dans un pays comme l'Angleterre, à la parole du premier conseiller de la couronne dans les matières judiciaires.

Dans ce réquisitoire, sir Richard Webster refit l'histoire des événements politiques des dix ou douze dernières années en Irlande et en Amérique. L'agitation agraire, le voyage de Parnell en Amérique en 1880, la Ligue agraire et son action dans quatre ou cinq comtés choisis comme types, les lettres de Parnell et d'Egan, promesse d'abondantes explications, etc., etc., tel fut l'objet de ce long et interminable acte d'accusation. Quand on eut entendu le procureur général, on comprit pourquoi on avait inséré dans le bill, après le nom de Parnell et des divers membres du Parlement, ces mots *et d'autres personnes*. Ce n'était pas seulement, en effet, Parnell et ses collègues de la Chambre qui étaient mis sur la sellette, c'étaient cent autres personnes vivant en Irlande ou en Amérique. L'enquête prenait des proportions immenses et on se demandait déjà si on en verrait jamais la fin. « Ce que j'avance et ce que je soutiens, dit à un moment sir Richard Webster, c'est que, vous, Parnell, c'est que vos associés, vous avez favorisé *et approuvé une série de crimes, je ne dis pas un crime, mais des centaines de crimes*. J'espère avoir montré que, pendant les années 1881, 1882, il y a eu un système régulièrement pratiqué en vertu duquel les décrets de la Ligue agraire étaient mis à exécution à l'aide du crime. Or, tout ce que je peux dire, c'est que vous, Parnell et vos associés, vous avez favorisé chacun de ces crimes. »

On voit que l'avocat du *Times* avait retrouvé le courage des premiers jours. Il parla longuement des lettres attribuées à Parnell, en termes généraux, fit allusion aux doutes qu'on avait élevés sur leur authenticité; mais il était bien visible que, quant à lui, il ne les partageait pas. Son réquisitoire avait duré près de cinq jours entiers, les 22, 23, 24, 25, 26 octobre. On peut juger de son étendue en se rappelant que la Cour siégeait environ six heures par jour, de 10 heures 1/2 à 4 heures, sauf durant une courte interruption pour le *lunch*.

La commission décida de siéger les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine. C'est pourquoi, le mardi 30 octobre, on procéda à l'audition des témoins que le *Times* allait produire, pour établir ce qu'il avait avancé dans le *Parnellism and crime*,

dans le procès O'Donnell et finalement dans le réquisitoire du procureur général. Les circonstances voulurent qu'un des premiers témoins appelés fit une des dépositions les plus intéressantes parmi toutes celles qui composent la série. Ce fut celle du capitaine O'Shea, un ancien associé de Parnell au Parlement, devenu un adversaire, presque un ennemi : comme ce témoin devait partir pour l'Espagne, le *Times* demanda à le faire entendre avant son départ.

O'Shea était le personnage qui avait négocié, en 1882, le traité connu sous le nom de traité de Kilmainham, entre le gouvernement de M. Gladstone et Parnell qui était, en ce moment, détenu dans la prison de Kilmainham. Sa déposition éclaire vivement cette partie de l'histoire contemporaine de l'Irlande. Elle nous apprend les promesses qui furent faites de part et d'autre. Elles étaient considérables du côté du gouvernement, tandis que Parnell s'engageait seulement à user de toute son influence pour arrêter la perpétration des crimes. Ce témoin reconnut que l'assassinat de Phœnix-Park avait été un coup terrible pour Parnell, un coup si terrible, que Parnell avait songé un moment à se retirer de la vie publique et qu'il en avait fait l'offre par écrit à M. Gladstone. Lui, capitaine O'Shea, avait porté au chef du gouvernement la lettre de Parnell. Par conséquent, il ne doutait point des sentiments du chef du parti irlandais sur ce sujet ; et, malgré cela, il tenait pour authentiques les lettres publiées par le *Times*, notamment la célèbre lettre dite de *fac-simile*, dans laquelle Parnell, à la date du 15 mai 1882, donnait presque une semi-approbation au double assassinat de Phœnix-Park.

En somme, la déposition du capitaine O'Shea était assez favorable au *Times*, surtout dans sa première partie ; heureusement que la seconde partie atténua considérablement l'effet de la première. Et comme ce personnage avait joué un rôle public, comme, de plus, il s'était trouvé en relations assez intimes avec Parnell, puisqu'il avait négocié le traité de Kilmainham, son témoignage était de nature à influencer considérablement l'opinion publique.

Nous venons de dire que la déposition du capitaine O'Shea se composait de deux parties, et il en est ainsi, en général, de celle de tous les témoins. En effet, en Angleterre, les choses ne se passent pas comme en France ; ce n'est pas le président du tribunal qui interroge les témoins ou les accusés ; le président préside, dirige les débats et tranche les cas douteux, mais il n'interroge pas directement les témoins : ce sont les avocats des parties adverses qui les *examinent* et les *contre-examinent*, chacun à son point de vue, cherchant à en tirer le plus d'arguments qu'il peut en sa faveur.

Quand sir Richard E. Webster eut examiné le capitaine O'Shea,

l'avocat principal de M. Parnell et du parti irlandais le soumit à un *contre-examen* et arriva ainsi à affaiblir considérablement la portée de sa déposition. Le témoin nous apprend qu'il passait, dans le public, pour être un de ceux qui avaient procuré au *Times* les lettres que celui-ci avait publiées. C'est dans ce *contre-examen* opéré par sir Charles Russell, l'éminent avocat de Parnell, qu'il est fait, pour la première fois, mention d'Édouard Caulfield Houston et de Richard Pigott, qui ont acquis, durant ces derniers jours, une réputation européenne. Le capitaine O'Shea connaît assez intimement le premier ; il l'a vu souvent durant les derniers temps, mais il ignore presque complètement ce qu'est Pigott ! C'est tout au plus s'il sait qu'il a été ou qu'il est encore journaliste.

Avec le départ du capitaine O'Shea, qui allait en Espagne pour affaires, les séances de la commission perdirent beaucoup de leur intérêt. On aborda, en effet, cette enquête compliquée sur l'état de l'Irlande, depuis dix ou douze ans, sur les hommes et les choses, que le procureur général avait esquissée dans son réquisitoire. Ce fut dès lors un défilé monotone de témoins, d'articles de journaux, de rapports de police, de dépositions de constables, de *land-agents*, de personnes boycottées ou maltraitées, qui semblait ne pas devoir avoir de fin. Peu s'en fallut que l'avocat du *Times* n'évoquât, devant les trois juges, les mânes de toutes les vaches qui avaient eu la queue coupée ou des moutons qui avaient été mutilés dans les bois, en haine de quelque *landlord* ! Ce défilé aurait pu se prolonger des mois encore, si bien que tout le monde était à se demander quand est-ce qu'on en verrait la fin. Les plus modérés, dans leurs prévisions, supposaient que cette enquête ne durerait pas moins de douze mois.

L'avocat du *Times* s'efforçait, en général, de démontrer ces deux ou trois points : 1° que jusqu'à la constitution d'une branche de la Ligue agraire, les relations entre les landlords et les tenanciers avaient été, en général, faciles, bienveillantes et amicales ; tandis que, à partir de la constitution des branches régionales de la Ligue agraire, les relations avaient été troublées et étaient devenues plus ou moins hostiles ; 2° il cherchait à établir, en second lieu, que les crimes, assassinats ou mauvais traitements se produisaient toujours après la réunion de la Ligue agraire et quelque dénonciation faite dans les *meetings* contre certaines personnes. Par conséquent, il concluait qu'entre les crimes agraires et autres et la fondation ou le fonctionnement de la Ligue agraire, il y avait la relation de *cause à effet*. C'était la Ligue agraire, c'étaient les discours prononcés par les organisateurs, par les membres du Parlement ou par d'autres, qui étaient la *cause*, et les crimes

n'étaient que l'effet en quelque sorte naturel et nécessaire de ceux-là. Par conséquent encore, Parnell et ses associés étaient les véritables coupables; c'est sur eux que devait peser la responsabilité de l'état déplorable de l'Irlande.

Il n'y a évidemment là qu'une partie du tableau, celle qui nous présente l'Irlande étudiée du point de vue des landlords ou de la loi stricte. On se ferait donc une fausse idée de la situation si on n'écoutait que la partie de la déposition favorable au *Times*. Mais il ne faut pas oublier que tous les témoins ont été soumis à un contre-examen dirigé par les avocats de Parnell, lesquels se placent plus habituellement au point de vue des tenanciers et des masses, et on trouve, en général, dans les détails que les avocats de Parnell soutirent aux témoins présentés par le *Times*, les correctifs nécessaires pour corriger ce qu'il y a d'exagéré dans la première partie de leur déposition. Très souvent, lorsqu'on a lu le contre-examen des témoins, on éprouve une impression totalement différente de celle qu'on avait eue tout d'abord. La combinaison des deux éléments opère, dans l'esprit, presque une révolution. Le tableau ainsi fait n'est peut-être pas complet, mais peu s'en faut.

A ce point de vue, l'enquête de la commission spéciale fournira à tous ceux qui voudront étudier l'Irlande contemporaine, des documents nombreux, précieux et du plus haut intérêt. Il n'y a pas une autre source qu'on puisse comparer à celle-là. Il est juste de reconnaître que les avocats du parti irlandais ont été merveilleusement à la hauteur de leur rôle; on voit qu'ils sont sur un terrain qui leur est connu et on sent qu'ils combattent *pro aris et focis*. Sir Charles Russell, le premier de ces avocats, semble s'être surpassé. On n'oubliera pas de longtemps la façon lumineuse, claire, convaincante, dont il a conduit certains de ces examens et on se rappellera toujours au palais du Strand la manière dont il a confondu les accusateurs de ses clients, et dont il a arraché les plus humiliants aveux aux principaux coupables.

Du côté du *Times* l'attaque a été conduite avec moins d'habileté. Cela vient peut-être de ce que les avocats du journal étaient moins au courant des choses irlandaises.

Une chose qui ressort à chaque ligne, quand on parcourt les dépositions, c'est que le gouvernement semble faire cause commune avec le *Times*, contre Parnell et ses collègues. Il met au service de celui-là la police et l'administration; il lui ouvre ses archives et lui communique des pièces; il n'est pas sûr même qu'il ne lui prête point sa bourse. La lutte n'est pas égale entre les deux parties: l'une a pour elle toute l'administration, tandis que l'autre est en butte à son hostilité et à son animadversion. Le bill avait

déjà fait pressentir cette anomalie, mais les faits justifient les sentiments.

Au milieu de ces dépositions monotones, c'est à peine si on en distingue quelques-unes qui offrent un intérêt spécial. Telle est celle, par exemple, d'un correspondant du *New-York Herald*, Albert Ives, qui relate une conversation très complète et très intéressante qu'eut son auteur avec Parnell, lorsque celui-ci alla en Amérique en 1880. Telle encore celle d'un certain major, H. Le Caron, espèce d'espion volontaire au service de l'Angleterre en Amérique, lequel raconte les choses les plus singulières sur l'organisation des Irlandais aux États-Unis, sur leurs partis, leur objet, leur but et leurs procédés. De temps en temps, l'apparition de quelque témoin, qui se présentait dans le but de jouer un tour au *Times*, venait jeter un brin de gaieté sur cette procédure lente et monotone; car les agents du journal n'avaient pas toujours la main heureuse; en invoquant quelquefois un partisan qu'ils supposaient devoir leur rendre service, ils appelaient un adversaire qui se faisait un malin plaisir de les bernier.

Il y avait près de quatre mois que la commission siégeait ainsi et que les témoins succédaient aux témoins sans qu'on prévit quand cela finirait et quand on aborderait le véritable problème : la question de l'authenticité des lettres de Parnell, d'Egan et de Byrne. A la fin cependant, vers la cinquantième séance, le 14 ou le 15 février, on sentit qu'on approchait du point délicat. N'ayant plus que peu de témoins à faire paraître, l'avocat du *Times* mit sur la sellette ou dans la *witness-box* (*la boîte du témoin*) les principaux employés du journal; immédiatement les séances prirent un intérêt qu'elles n'avaient pas eu, et cet intérêt, elles l'ont conservé pendant plusieurs semaines.

IX

On allait enfin savoir comment les lettres attribuées à Parnell et à Egan étaient devenues la propriété du *Times*; on finirait peut-être par découvrir quel en était l'auteur et par savoir si elles étaient authentiques, comme l'affirmaient les uns, ou si elles étaient apocryphes, comme le prétendaient beaucoup d'autres. Nous avons dit plus haut que c'était là pour la masse du public le problème capital à résoudre, le problème dont la solution entraînait le déshonneur de Parnell ou la déconfiture du *Times*.

Il est évident que pour remonter à la source, les premiers témoins à consulter étaient les administrateurs du grand journal de la Cité, c'est précisément ce qu'on fit. On vit donc comparaître M. Soames, l'avoué du *Times* et M. Macdonald, l'éditeur du même

journal. Or voici en résumé ce qu'on parvint à tirer d'eux sous le feu croisé des interrogations que leur posèrent les avocats des deux parties.

Le *Times* possédait quatre séries de documents authentiques ou apocryphes, attribués à Parnell ou à d'autres personnages; mais jusqu'ici il n'avait fait usage directement ou indirectement que de la première série. Celle-ci se trouvait déjà en sa possession vers la fin de 1886. En acceptant ces documents, il n'avait contracté aucune obligation formelle de les payer par une somme d'argent quelconque, mais il va sans dire qu'il s'était cru obligé de reconnaître les services qu'on lui avait rendus¹. Il ne s'était pas enquis de la manière dont ces documents étaient devenus la possession de la personne qui les lui avait offerts; il avait même pris l'engagement de ne pas révéler les noms de ceux qui les lui avaient procurés. Pour satisfaire sa conscience, il avait cherché à se rendre compte de l'authenticité même des pièces, en prenant l'avis d'experts en écriture, notamment de plusieurs employés du Musée britannique. C'était seulement dans les derniers temps, presque à la veille de l'institution de la Commission spéciale, qu'on avait su que les lettres données directement au *Times* par Édouard Caulfield Houston, avaient été remises à celui-ci par un nommé Richard Pigott.

C'est là tout ce qu'on tira des principaux agents du *Times*, en les soumettant à des examens et à des contre-examens, durant trois séances consécutives. Le public, qui assistait au débat, fut médiocrement édifié de voir que, dans des matières aussi graves, le grand organe de l'opinion publique anglaise n'avait pas pris plus de précautions pour s'assurer de la provenance des documents incriminés et de leur authenticité. On trouvait que c'était partir en guerre sur de bien légers fondements; mais cet étonnement n'était rien comparé à celui que les événements des jours suivants allaient provoquer dans tout le monde anglais.

Arrivé là, il semblait tout naturel de faire comparaître les deux personnages qui avaient la clef du mystère dans lequel étaient enveloppées les lettres de Parnell et d'Egan; mais l'avocat du *Times*, fidèle à son système de temporisation, demanda qu'on fit appeler les experts en écriture qu'avait employés son client. L'avocat de Parnell protesta, en réclamant en vain l'audition immédiate d'Houston et de Pigott, car sir Richard Webster, ayant le droit de conduire son procès comme il l'entendait, aurait eu le

¹ Il résulte des détails qui ont été fournis au procès que le *Times* a dépensé près de 6000 livres sterling (150 000 francs) pour acheter tous ces documents. La première série a coûté, seule, 1780 livres sterling (44 500 fr.).

dessus, malgré l'avis contraire du président de la commission, si des événements indépendants de sa volonté ne l'avaient contraint de suivre l'ordre naturel. En effet, pour comprendre les discussions auxquelles donneraient lieu les observations des experts en écriture, il fallait que tout le monde eût des photographies des pièces contestées. Or ces photographies faisaient en partie défaut. On se décida donc à procéder à l'audition des témoins restants, et d'abord d'Houston, le secrétaire de l'*Irish loyal and patriotic Union*. C'est ici que l'étonnement redoubla.

Houston semble avoir été la cheville ouvrière de toute cette affaire, à moins qu'il n'y ait eu par derrière lui, comme on l'a supposé, quelque conspirateur plus habile faisant mouvoir tous les ressorts, sans se laisser apercevoir. Ayant le goût de la politique et s'occupant à écrire des pamphlets, il avait été mis par les événements en rapport avec Pigott, un vétérinaire des luttes politiques, une épave et un décafé des luttes sociales contemporaines, disposé à tout faire et à tout entreprendre, pourvu que cela pût lui rapporter quelque argent. D'abord ces deux hommes échangèrent entre eux quelques pamphlets, que Pigott rédigea et dont Houston paya la publication. Rapprochés tous les deux, quoique pour des motifs divers, par une haine commune de Parnell et du parnellisme, ils se demandaient s'il n'y aurait pas moyen de ruiner définitivement la réputation du chef du parti irlandais. De là leur vint l'idée de rechercher des documents qui pussent le compromettre à tout jamais aux yeux du public. Pigott accepta de se mettre à la recherche de ces documents compromettants, et Houston, par esprit de patriotisme ou plutôt par un dévouement aveugle aux intérêts de son parti, se chargea de faire les frais de ces recherches. Une guinée par jour et les frais de voyage en plus, tel fut le salaire alloué à un homme qui, depuis des années, vivait dans la gêne sinon dans la misère, par Houston, qui lui-même n'était pas fort riche, mais qui sut trouver des âmes généreuses capables de comprendre son dessein et de contribuer à son exécution. Une seule personne, le professeur Maguire, lui prêta 850 livres sterling (21 250 francs) ¹.

Durant les premiers temps, les recherches ne produisirent pas de grands résultats. Pigott fit de fréquents voyages à Paris et à Lausanne. A la fin, Pigott parvint à découvrir à Paris un sac mystérieux, qui contenait des lettres compromettantes abandonnées par

¹ Par un concours de circonstances assez singulier, le professeur Maguire, cité devant la commission spéciale, est mort de mort subite à son hôtel, à Londres, au moment où Pigott se tuait à Madrid. On avait d'abord cru à un suicide, mais le fait a été démenti.

Egan ou par Byrne. Seulement, pour obtenir la permission de les acquérir, il fallait se rendre en Amérique. Pigott fit le voyage, rapporta l'autorisation, et moyennant finances, il remit à Houston et à Maguire les documents que contenait le sac de voyage. Ceux-ci firent tout exprès le voyage de Paris pour recevoir des mains de Pigott ces documents importants.

Il est très curieux d'entendre Houston raconter naïvement toutes ces histoires singulières; mais il est plus étonnant encore de voir que jamais il n'a adressé à son compère la moindre question sur le sac de voyage, sur les personnes auxquelles il appartenait, sur les gens qui devaient donner la permission de vendre le contenu, enfin sur une multitude de détails ou de circonstances que la personne la moins prudente aurait tenu à éclaircir. Houston, au contraire, déclare que, de propos délibéré, il a évité de s'enquérir de tout cela, précisément parce qu'il ne voulait pas être à même de fournir des renseignements, s'ils lui étaient jamais demandés. Il s'en rapportait aveuglément à tout ce que lui disait Pigott, avait pleine confiance en lui et ne désirait rien connaître en dehors des résultats. Il a même fait plus. Après la nomination de la commission spéciale, il a détruit, de concert avec Pigott, toute la correspondance qu'ils avaient échangée entre eux depuis plusieurs années.

Évidemment, de tels procédés n'étaient pas de nature à donner de l'autorité à leur auteur; aussi la déposition d'Houston avait-elle singulièrement ébranlé dans le public la confiance qu'on avait dans la cause du *Times*. Il suffit de voir et d'entendre Pigott pendant quelques instants pour comprendre que les accusations portées contre Parnell était dénuées de fondement et que la cause du *Times* était désespérée.

X

Nous ne savons pas assez ce qui se passait dans les bureaux du grand journal de la Cité pour pouvoir dire avec certitude ce qu'on attendait de la déposition de Pigott; cependant, nous ne croyons pas être téméraire en affirmant qu'on avait déjà conçu de graves inquiétudes et qu'on attendait avec anxiété le résultat final. On avait promis à Pigott de ne jamais révéler son nom, en aucune circonstance; mais, quand la commission spéciale eut été nommée, cette promesse ne put pas avoir d'effet, et Pigott fut un des premiers à recevoir, tant de la part de Parnell que du *Times*, une citation à comparaître. Il se plaignit vivement à l'avoué du *Times*, M. Soames, du manque de parole, et il demanda qu'on lui garantît une somme de 125 000 francs comme dédommagement. Il va sans dire qu'on ne prit pas d'engagement là-dessus.

En tout cas, si le *Times* n'avait pas déjà conçu quelques doutes sur l'honnêteté de Pigott et sur ce qui en était la conséquence, les avocats de la partie adverse savaient déjà clairement où mènerait sa déposition et quel en serait le résultat final. On connaissait l'homme, sa moralité, ses antécédents, et, de plus, on était déjà en possession d'une demi-douzaine d'aveux plus ou moins complets, où le personnage reconnaissait avoir fabriqué de toutes pièces les lettres de Parnell et d'Egan, et s'être joué du *Times*. On était donc parfaitement rassuré sur le résultat final. On savait que Pigott redoutait au suprême degré de comparaître dans la *witness-box*, et qu'il avait tout fait pour échapper à cette nécessité. On était donc sûr de le confondre et de confondre avec lui tous ceux qu'il avait induits en erreur.

Ce fut le jeudi, 21 février, que Pigott comparut devant la commission spéciale. Après un court examen par sir Richard E. Webster, qui avait intérêt à ne pas pousser les choses trop loin, mais où le témoin affirma de nouveau l'authenticité des lettres de Parnell et d'Egan publiées par le *Times*, le témoin fut entrepris par sir Charles Russel, le premier avocat de Parnell et des députés irlandais. Celui-ci se surpassa dans la manière dont il conduisit cet interrogatoire, pressant le coupable, lui arrachant les aveux les plus pénibles, le mettant en contradiction avec lui-même, le montrant prêt à tout faire pour se procurer de l'argent, le convainquant d'avoir fabriqué les lettres de Parnell et d'Egan, et, qui plus est, lui indiquant de quelle façon il s'y était pris pour composer cette douzaine de fausses pièces.

Avant de commencer, sir Charles fit écrire à Pigott quelques mots, comme *hesitancy* et *likelihood*, qu'il écrivit de la manière suivante : *hesitancy, likelihood*; puis il entreprit de refaire sa vie. Il le montra saisi de remords, après sa falsification de fausses pièces, entrant en correspondance avec l'archevêque de Dublin, apprenant à celui-ci l'existence d'un complot contre Parnell, se disant capable de le déjouer et suppliant le prélat de le mettre en rapports avec le chef du parti irlandais; ensuite, il le présenta sollicitant partout de l'argent, en demandant à Trevelyan, même à Forster, le persécuteur de l'Irlande en 1881-1882, et finissant par soutirer à celui-ci quelques centaines de livres, sous prétexte que, dans ses journaux, il rendait service au gouvernement.

Passant aux lettres, il lui rappela qu'en 1881, à l'époque où il avait vendu à Parnell l'*Irishman*, le *Flag of Ireland* et le *Shamrock* il avait reçu des lettres d'Egan et de Parnell. Or, en comparant ces lettres, qui avaient été heureusement conservées, il lui démontra que les lettres attribuées à Parnell et à Egan par le

Times, avaient été matériellement fabriquées à l'aide des premières ; on avait pris dans celles-ci quelques phrases et on y avait ajouté ensuite quelques passages. Il n'y avait pas de doute que les deux séries de documents, les documents publiés par le *Times* et les documents échangés par Egan et Parnell avec Pigott n'offrissent de nombreux traits de parenté. Or Pigott seul avait possédé les derniers ; par conséquent, *seul aussi*, il avait fabriqué les premiers. Et comme si cette démonstration, tout accablante qu'elle était, n'était pas suffisante, sir Charles Russell signala encore, dans les lettres publiées par le *Times*, les fautes d'orthographe que, lui Pigott, commettait en écrivant *hesitency* et *liketehood*. Et comme Pigott cherchait à expliquer la première faute, en disant que, dans ces derniers temps, on en avait tant parlé qu'elle avait fini par devenir chez lui une idée fixe, sir Charles Russell, saisissant une vieille lettre de Pigott, une lettre antérieure de plusieurs années à la publication du *Times*, lui montrait le mot *hesitancy* écrit toujours par un *e* (*hesitency*) au lieu d'un *a*.

On juge de l'effet prodigieux que cet interrogatoire habilement conduit, comme il le fut, produisit sur la Cour, sur le public et sur les partisans du *Times*. Ceux-ci avaient la mine longue, comme des gens qui voient s'évanouir leur dernier espoir de salut. Ce n'était pas une défaite, c'était un effondrement et un effondrement si honteux et si complet, que les annales judiciaires n'en offraient pas d'exemples depuis un temps immémorial.

Quant à Pigott, qui avait tout tenté pour éviter de paraître sur la sellette, on devine ses souffrances morales : l'heure de l'expiation avait commencé et elle allait être terrible. A un moment donné, saisi d'un mouvement de colère et se raidissant sous les étreintes de la torture morale qui lui était infligée, il s'écria : « C'est un scandale que d'être ainsi interrogé ! » Et comme le président, sir James Hannen, lui disait : « Nous sommes les juges de la façon dont l'avocat doit procéder. — Je vous demande pardon, mylord, répliqua Pigott ; je pense que j'ai le droit de nier que j'ai fabriqué les lettres. — *Si je les avais fabriquées, je ne serais pas ici.* — Oui, vous ne seriez pas ici, *si cela vous était possible*, ajouta sir Charles Russell, qui parlait à bon escient. — *Et pourquoi cela ne m'est-il pas possible ?* » repartit Pigott.

C'est presque par ces paroles que se termina cette mémorable journée du vendredi 22 février.

On devine l'effet que cet interrogatoire produisit en Angleterre. Lorsqu'il fut reproduit par tous les journaux le jour suivant. Ce fut presque une révolution. Tout le monde comprit, doré et déjà, que le *Times*, aveuglé par sa haine de l'Irlande, avait été victime

d'une insigne mystification. On attendait avec impatience la reprise des débats et de l'interrogatoire le mardi suivant, 26 février, et les trois jours d'attente semblaient des siècles.

Le mardi, 26 février, quand la commission spéciale reprit ses séances, la Cour était bondée de monde impatient d'assister à la joute décisive. Mais, lorsque les juges donnèrent l'ordre d'introduire le témoin Pigott, on apprit qu'il n'était pas là; on le fit chercher à son hôtel et on sut qu'il n'y avait pas reparu depuis la veille. Quelques lettres adressées au *Times*, révélèrent que Pigott s'était enfui et qu'il était à Paris. On lança contre lui des mandats d'arrêt, et quelques jours plus tard on apprenait que, sur le point d'être arrêté à Madrid, il s'était suicidé!

Dans l'intervalle, on racontait toute espèce de détails nouveaux qui mettaient hors de doute la culpabilité de Pigott, et sa culpabilité dans la fabrication des lettres attribuées à Parnell et à Egan. Un jour, c'était devant M. Lewis, Parnell et d'autres personnes qu'il avait reconnu sa faute et offert de l'avouer, à la condition seulement qu'il ne comparaitrait pas comme témoin devant la commission spéciale. Hier encore, c'était une confession écrite qu'il avait rédigée et signée, sans y être invité par personne, chez M. Labouchère, en présence d'Augusta Sala. Tous ses derniers jours ont été employés à écrire des rétractations plus ou moins complètes.

La Cour s'ajourna au lendemain, mercredi 27 février.

Le lendemain, presque dès le début, l'attorney général, sir Richard Webster, prenant la parole au nom du *Times*, déclara retirer les lettres attribuées à Parnell et à Egan, il exprima le regret que ses clients eussent été trompés, mais il n'eut aucune parole de sympathie pour son adversaire, qui avait été si atrocement calomnié et qui avait dû, conséquemment, éprouver, pendant deux ans, les plus cruelles tortures morales. Pour Parnell, pour les députés irlandais, pas un mot à leur adresse! Pas de regrets et pas de repentir! On maintient contre eux les accusations; les lettres font défaut, on cherchera à établir les accusations par d'autres moyens.

Parnell et les autres membres du Parlement vinrent nier l'authenticité des lettres qui leur étaient attribuées, devant la Cour. L'avocat du *Times* écouta leurs affirmations et n'osa point les soumettre à un contre-interrogatoire.

XI

On ne se fait pas, en France, une idée de l'émotion que ces faits ont causée en Angleterre et dans tous les pays où l'on parle

anglais. Cette émotion dure encore et persistera longtemps.

En fait, le procès du *Times* contre Parnell est fini, et c'est Parnell qui sort vainqueur de la lutte où on prétendait l'écraser sous le poids de la honte et de l'infamie. La commission spéciale pourra bien siéger encore et elle continue à siéger, en effet; mais elle est virtuellement finie. La question qui intéressait la masse de la nation anglaise est résolue. Le *Times*, dans ses jours de superbe confiance et de forfanterie, prétendait soutenir le plus grand procès de ce siècle; il n'a fait qu'une chose jusqu'ici, il a prouvé qu'il avait été l'objet de la plus grande mystification que ce siècle ait vue; il a fait, comme dit un journal, « l'œuvre la plus honteuse de la génération présente, une œuvre comme on en voit rarement dans aucune magistrature. » Là-dessus, tout le monde est d'accord; amis et ennemis n'ont qu'un seul et même langage.

Quant aux conséquences politiques, elles peuvent être grandes, très grandes. Avec le *Times*, c'est le parti anglais, c'est le parti conservateur qui est battu et qui est aussi déshonoré. Car le *Times* n'a pas été seulement battu et trompé, il a été honteusement trompé, honteusement battu, et, pour l'être à ce point, il faut que l'esprit soit aveuglé par la haine, car, sans cela, on ne négligerait point les plus vulgaires précautions que suggère la prudence. Le parti conservateur, le gouvernement en particulier, s'est senti si bien atteint, que le ministre de l'intérieur a déjà déclaré en pleine Chambre des communes que sir Richard E. Webster, le principal avocat du *Times*, sans avoir perdu sa confiance, était cependant relevé de ses fonctions d'*attorney general*, ou de conseiller de la couronne dans les matières judiciaires.

C'est Parnell, ce sont ses collègues du Parlement qui triomphent, car le *Times* aura beau faire, il arrivera difficilement désormais à persuader à ses compatriotes que les hommes qu'il a accusés patronnent le crime, l'incendie, le vol et l'assassinat. La réaction a commencé : le flot monte, et l'Angleterre, grâce au retentissement qu'a eu le procès, apprendra à mieux connaître les griefs de l'île-sœur; en apprenant à mieux les connaître, elle arrivera à vouloir les soulager et à faire acte de réparation et de justice.

La défaite du *Times* est donc la victoire du parti libéral, le seul qui soit disposé à mettre un terme à des iniquités séculaires, mais c'est encore, c'est par-dessus tout la victoire de Parnell et de ses collègues; c'est enfin et avant tout la victoire de l'Irlande, que Dieu paraît prendre en pitié et vouloir sauver! C'est pourquoi c'est le cas ou jamais de répéter le cri : *God save Ireland!*

LES DERNIERS RÊVEURS ¹

X

Trois jours, car il fallait déduire celui qui avait vu arriver la lettre magique.

La matinée du quatrième se leva radieuse et n'était-ce pas un bon présage? Pas une nuée, un doux soleil; l'air subitement attiédi changeait en eau la couche de givre, mettant à la pointe des herbes jaunies dans le pré, et là-bas, aux courts rubans verts du blé naissant des gouttelettes brillantes. A l'horizon, le bois secouait sa chevelure morte sous de légères vapeurs d'un gris argenté qui se moiraient de rose. Des vols d'oiseaux passaient sans cri, sans battements d'ailes, émerveillés de ce faux printemps, mais ne s'y laissant point prendre, comme le grand amoureux d'en bas. Ils sentaient les frissons cachés sous la lumière naissante.

Max Delaur entra dans son potager; le jardinier retournait la terre d'un carré.

— Bon! père Joseph, dit joyeusement le maître, l'hiver est passé voilà nos maux finis.

Le bonhomme leva sa bêche en l'air et montrant les escadrons emplumés qui glissaient sous la nappe bleue :

— Fini? Oh! que non! dit-il. Les oisillons le savent ben; sans ça, ils chanteraient.

— Il paraît que ces petites âmes ne sont pas joyeuses. Croyez-vous que les bêtes aient des âmes, père Joseph?

— Ma fine, y a des hommes qui en ont une, et c'est pourtant de méchantes bêtes. Y a Godefer le brigand...

— Laissez-moi donc en paix avec ce Godefer. C'est votre femme qui en rêve!... Je suis de belle humeur, moi, par hasard. Père Joseph, si j'étais riche, je crois que je doublerais vos gages.

— Ça, par exemple, ce serait à faire.

— J'ai dit : si j'étais riche, répondit le maître en riant.

Il parcourut les allées, suivant, de préférence, celle qui bordait un chemin semé de fondrières et courant entre le bien des Gressets et le bois. C'était même un drôle de chemin où les chariots passaient, une roue suspendue en l'air, portant sur l'une des margelles herbeuses et solides, l'autre roue nageant dans la bourbe.

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 février et 10 mars 1889.

L'allée le longeaît sous de vieilles vignes, et les pampres, l'été, s'arrondissaient en berceau jusqu'au verger. C'était par là que certain jour, marqué en blanc dans sa mémoire, Max avait vu sortir M^{lle} Darsenac, ses ciseaux à la main pour couper sa moisson de fleurs. Le pied d'Henriette avait pressé ce sable; il ne savait pas alors qu'il le verrait nu, battant le gazon, au bord de l'étang, là-bas. Il s'était dit seulement que l'*étrangère* marchait bien...

L'*étrangère* était celle qui devait prendre possession de lui si tôt après. Pourquoi l'avait-il aimée si vite, sans presque se défendre, quand il se trouvait, en ce temps-là, cent raisons de penser qu'ayant prêté à l'amour tout ce qui vient de la fantaisie, il finirait sa vie sans lui avoir donné le fond de son être? Il avait vu cette femme, qu'il n'attendait point, il en avait été, en un moment, changé. Pourquoi cette transformation soudaine? Elle lui plaisait, il la trouvait la plus belle et la plus désirable; mais était-il donc vrai qu'elle fût entièrement belle aux yeux des autres?... Il pouvait le croire, il le devait, puisque Henriette avait allumé les pensées du jeune baron de Jenatsch. Le cœur de Max Delaur s'enfla tout à coup de vanité... Il riait en songeant qu'il l'avait emporté sur ce seigneur fils et sur ses millions.

Il se fit une bonne peinture de la colère de Darsenac après le refus malhonnête, opposé par sa fille, à ce bonheur tout en or... A la vérité Henriette ne connaissait pas encore le maître des Gressets... Mais si ce n'était pas lui qu'elle attendait, c'était un homme fait comme lui, et cet homme devait venir, et ce devait être lui.... Ainsi il réalisait, par l'amour, le rêve qu'il n'avait pas fait et il réalisait celui qu'il n'avait cessé de faire par cette victoire sur ces millions brutaux et bêtes qui oppriment les cœurs justes et menacent de renverser encore une fois l'ordre du monde... En ce moment l'air siffla. Une pierre venait de passer à 2 centimètres de son front. Et ce grand vainqueur demeura court, un peu ému, essayant encore de rire en murmurant : « La réponse des millions. »

Qui pouvait l'avoir lancée cette pierre, évidemment partie de la bordure du bois? Qui, si ce n'était ce Godefer dont on le menaçait depuis quelques jours?... La réponse des millions par la main de ce dangereux va-nu-pieds! Après tout, il s'en était fallu de peu que ce misérable braconnier ne lui brisât la tête. Sûrement, il n'agissait point sur un ordre de son maître... Mais quoi! l'ennemi de ce maître disparaissait par suite d'un accident, d'une violence mystérieuse, dont on ne pourrait jamais que soupçonner l'auteur... Ce n'eût pas été pour déplaire à Darsenac, délivré de celui qui se disposait à lui prendre sa fille, après l'avoir privé de l'*écharpe*.

Max retrouvait sa belle humeur. — Il faudra pourtant lui faire

savoir, dit-il tout haut, que son voisin est disposé à lui laisser au moins cette écharpe. — Le maître des Gressets regarda autour de lui. Si Joseph Lamblin au bout du potager avait entendu siffler la pierre, il aurait jeté de beaux cris : « Gardez-vous, monsieur ! il peut bien en venir une autre ! » — Mais le bonhomme était trop loin. Quant à ce deuxième projectile désobligeant, l'envoi en était probable. Pourtant un bruit de roues résonna dans le chemin. Godefer allait sans doute s'enfoncer sous le bois ; les étranges marques de dévouement qu'il entendait donner à M. Darsenac ne voulaient pas de témoins.

Le chariot s'approchait, cahotant ; un homme à grands renforts de jurons et de claquements de fouet poussait le cheval. La roue criait sur le bord de l'ornière ; puis on entendait sa chute au fond de l'eau qui flaquait. La pauvre bête alors refusait d'avancer, l'homme jurait plus fort et lui rendait du courage. L'équipage, à tout instant embourbé, était désormais en vue. Même son conducteur, ne se souciant point de mettre les pieds dans le cloaque, avait grand soin de marcher au-dessus, rasant le treillage du jardin. Max le reconnut trop tard ; il aurait préféré l'éviter. C'était Bonnard fils, menant une charge de bois. La charge heureusement était assez légère ; sans quoi il eût fallu la laisser en route.

Le rustre s'arrêta tout court, le cheval aussi, ne manquant point cette occasion de souffler. Max jugea qu'il était meilleur de ne point battre en retraite. Bonnard se tenait tout droit contre la haie, et lança par-dessus un jet de salive. Il ne portait pas la main à son bonnet et regardait fixement le maître des Gressets, que toutes ces insolences échauffaient et qui allait tourner le dos. Mais Bonnard ricana :

— Paraît que vous n'aimez plus les trois couleurs, monsieur Delaur.

— Où voulez-vous en venir ? dit Max rudement. Tout le monde aime les trois couleurs.

— N'empêche que vous ne vous souciez plus de vous les voir sur le ventre. Suffit que vous les portiez dans votre cœur.

— Cela me suffit, monsieur Bonnard.

— C'est le ventre du cousin Eudore qui aura l'honneur parce que vous êtes trop modeste. Bien sûr, faut que vous l'aimiez bigrement le cousin, pour faire comme ça la besogne qui lui profite...

— Je n'ai plus du tout envie d'être maire, interrompit Max, je ne l'ai dit encore bien clairement à personne. Vous le supposez, monsieur Bonnard ; il se trouve que vous touchez juste. Après cela, si c'est le ventre de M. Vaninge qui a l'honneur, comme vous dites...

— A votre défaut, oui-da !

— A défaut du mien, j'en serai fort aise. Mais je n'ai rien fait pour y aider.

— C'est vrai, puisque vous le dites. Faut que le cousin ait bien du talent caché pour avoir écrit à lui tout seul l'article qui a paru sur le journal...

— Faites le voyage de la ville, répondit Max trop vivement. Prenez vos informations, puisqu'enfin, vous aimez à savoir, comme on dit à Montaignin. Vous apprendrez si c'est moi qui ai porté aux bureaux de ce journal ce que vous appelez cet article...

— Pas besoin de l'avoir porté pour l'avoir soufflé, interrompit le rustre à son tour... Ouais! Vous ne l'avez pas soufflé? C'est donc un malheur, car c'est une idée qu'on a par ici. Vous ne l'ôteriez pas de la tête des gens. Il y en a même qui n'ont point honte de tourmenter le cousin Eudore et de lui dire : C'est comme ça que tu te donnes des gloires qui ne t'appartiennent pas, gros malin!...

— Monsieur Vaninge a tort de ne pas remettre à leur place les gens que vous dites.

— Oh! oh! c'est qu'on n'est pas trop d'humeur à s'y laisser remettre, savez-vous!... Et puis on voit ce qu'il faut voir... Bien sûr que ce n'est pas à Eudore que M. Darsenac en veut... Faut entendre ce que dit son homme dans le cabaret... Peste! ce chien galeux de Godefer n'aboie pas qu'un peu après vous.

— Monsieur Bonnard, dit Max froidement, vous n'ignorez pas ce qui arrive aux chiens qui mordent : on les abat.

— Oui-da, quand on peut...

— Je le pourrais, n'en doutez pas... je ne crains pas ce Godefer qui va partout me menaçant. On m'en avertit. C'est fort bien, je me tiendrai sur mes gardes ; je crois, d'ailleurs, qu'il y regarderait à deux fois avant de s'attaquer à un homme fait comme je suis et qui est en état de se défendre. Ce misérable affiche apparemment plus de zèle qu'il ne lui est commandé d'en avoir.

— On ne sait pas. Son bourgeois a peut-être ses raisons contre vous, et plus de raisons qu'il n'en veut dire.

— Je crois, vraiment, monsieur Bonnard, que nous avons assez causé, fit le maître des Gressets dont la voix tremblait de colère. Si M. Vaninge devient maire, ce qui ne paraît pas devoir vous plaire beaucoup, à vous un de ses bons parents, je continuerai d'en être satisfait pour lui et ne me soucierai guère de savoir si les autres en seront contents ; je ne m'embarrasserai pas davantage des motifs de ressentiment que vous supposez à M. Darsenac contre moi. Si Godefer essaie de me donner un mauvais coup, il me trouvera prêt à la riposte. Vous verrez qu'en tout ce sera moi le plus sage et le plus fort, et que tout ira bien.

Il s'éloigna par la contre-allée. Bonnard fit claquer son fouet, tout en recommençant de ricaner.

— Pour ça oui, grommelait-il, nous le verrons.

Le chariot se remit en marche, toujours cahotant, les roues grinçant et le pied lourd du cheval trébuchant dans l'ornière. Max s'en alla jusqu'au bout du jardin, les poings serrés. Il se reprochait presque de n'avoir point assommé le rustre en l'honneur d'Henriette dont le nom se trouvait sourdement mêlé à cette sotte affaire ; il se demandait pourquoi il avait quitté la ville dans un accès puéril de dégoût noir envers les Babyloniens de Paris. Parbleu ! les indigènes de Montaignin n'avaient pas moins de laideur morale, et ils la montraient tout à nu. Et il revoyait le rustre Bonnard, osant lancer par-dessus la haie, contre lui, sur sa terre, ce jet de salive qui était du fiel et même du venin... Mais bast ! ce n'était pas le moment de se laisser aller aux réflexions moroses ni à l'impatience vaine. Henriette allait l'attendre. Elle n'avait dit ni le lieu ni l'heure du rendez-vous. L'après-midi sans doute. Quant au lieu, y en avait-il un autre pour eux que le bord de l'étang ?

La matinée s'avancait. La Germaine l'appela du seuil de la maison. Le repas était prêt. Il déjeuna gaiement, fuma quelques cigarettes qui remplirent la chambre d'une vapeur légère où son rêve se berça. Deux heures. Il allait se mettre en chemin... Une pensée lui vint alors : Godefer. Certes non, il ne craignait pas ce mystérieux coquin... Mais *elle*, ne devait-il pas se mettre en mesure de la défendre ? Il monta dans sa bibliothèque et prenant son revolver le glissa dans la poche de son habit.

Devant lui, le chemin s'ouvrait dans le bois, au bout de la châtaigneraie qui formait de ce côté le dernier repli de son parc sauvage et suivant un treillage fait de solides piquets d'aussi bonne défense qu'un mur, dévalait rapidement vers le fond de la grande ravine ; les pieds y glissaient moins qu'en automne, car la lisière des feuilles mortes avait été profondément détremmée par les dernières pluies. L'odeur âcre de cette humidité morte sous laquelle croissaient les germes de la nouvelle vie remplissait l'air. Max allait en fredonnant, de toute sa vitesse. En quelques minutes, il eut atteint le bord de l'étang.

Au lieu de leur feuillage opaque les grands aulnes ne montraient que leurs branchages nus ; les saules dépouillés de leur chevelure grise laissaient voir leurs formes grimaçantes et les lézardes ouvertes dans leurs vieux troncs. Plus rien de vert que le chemin herbu courant entre la lisière du bois et l'eau — le chemin que cinq mois auparavant ils suivaient ensemble, Henriette lui disant :

— Je crois bien que je vous appartiendrai, Max Delaur !

Les tiges des roseaux effondrées par les averses traînaient sur l'étang ; leurs panaches brisés par les vents pendaient au-dessus

de l'eau bourbeuse. Il s'avança vers le petit promontoire où, couverte par leur abri, elle s'était assise pour se chauffer sur le sable ; puis il se remit à suivre le sentier, marchant vers la chaussée qui fermait l'étang. Par là, elle s'en était allée jadis, par là elle allait revenir. Il ne pouvait plus croire que le moment désormais fût éloigné, et déjà, possédé de sa présence, il allait plus lentement, se parlant tout bas, répondant au souvenir qui l'avait frappé lorsque quelques minutes auparavant il revoyait le chemin vert :

— Je savais bien que vous m'appartiendriez, Henriette Darsenac !

Tout à coup une ombre se dressa devant lui sous les arbres, un bâton siffla... Bien que touché, Max d'un bond formidable remit de l'espace entre lui et l'agresseur et saisit son revolver dans la poche de son habit... L'homme vit l'arme, poussa une bordée de jurons et se rejeta sous le bois. Max tira... L'homme courait toujours.

XI

Le bâton de Godefer — c'était bien lui — avait frappé le maître des Gressets au bras gauche. Le braconnier était loin désormais, Max chancela, rappelant son courage, il essaya de soulever le membre blessé qui retomba et il étouffa un cri. Le bras avait dû être brisé au-dessus du poignet.

Si le promeneur eût été aussi bien frappé au bras droit, il était perdu, car il serait resté sans défense. Ainsi les menaces qui l'entouraient depuis un mois n'étaient pas vaines ; le bandit — l'homme de Darsenac — le poursuivait. La pierre qui, le matin, avait failli lui briser la tête, aurait dû l'avertir de veiller sans cesse ; mais il ne croyait pas à ce misérable ennemi qu'il ne connaissait même pas.

Eh bien, il venait de voir cette face hideuse et il s'en était fallu de peu qu'il ne tombât sous les coups de cet étrange exécuteur des hautes œuvres de l'argent. L'argent supprime ceux qui osent se dresser contre lui ; il a bien raison, puisqu'il est la puissance unique. L'argent n'a pas besoin de commandements directs aux instruments de ses revanches ; il suffit qu'il dise : « Cet homme me menace ! » ou « Cet homme me gêne ». Darsenac n'avait pas tenu apparemment un autre langage : « Qui me délivrera du maître des Gressets ? » Le propos était tombé dans une oreille de loup, et Godefer s'était promis de délivrer son « bourgeois ». Voilà pourquoi Max Delaur avait un bras cassé.

Il souffrait horriblement ; bien que de cœur ordinairement ferme, il ne pouvait plus se confier dans sa force, et ce grand garçon sentait la peur l'envahir. Comment essayer de retourner chez lui quand ses jambes tremblaient, quand chaque pas lui eût arraché une

plainte et qu'il eût risqué de tomber inerte sur la mousse? Et puis n'allait-elle pas venir, elle?

Jadis elle lui avait commandé de l'attendre, il l'avait juré; à présent il n'était plus libre de ne pas tenir le serment. Cependant l'heure s'avavançait; et que les minutes lui semblaient longues! Il tendit l'oreille, croyant saisir le bruit d'un pas léger qui glissait dans le bois, et aussitôt se rendit compte de son erreur. Ses sens n'étaient plus à lui, la fièvre faisait déjà battre sestempes, remplissait sa tête affaiblie de bourdonnements confus et mettait un voile sur ses yeux. Mais Henriette ne venait point.

Et pourtant elle n'aurait plus apporté le bonheur seulement, mais le salut. Dans son affreuse détresse, il ne pouvait espérer qu'en elle; ce n'était plus seulement de toute la force de son désir qu'il l'appelait comme au moment où il entra dans le bois; c'était le cri de l'instinct qui venait sur sa bouche. Elle seule le secourrait, elle seule pourrait le défendre contre un retour offensif de Godefer qui reculerait devant la fille de son maître... Allait-elle donc manquer au rendez-vous?... Il ne croyait point que ce fût librement... Mais peut-être là-bas, dans la maison, était-elle prisonnière?...

Si on la retenait par la violence, on avait encore bien raison... Sans elle, c'en était fait de lui... Ce qu'il lui restait de résistance et de courage s'évanouissait rapidement; il s'assit au bord de l'étang, sur une motte verte, ne pouvant décidément plus se soutenir. Ses yeux interrogeaient la profondeur du bois et derrière chaque massif d'arbres, il soupçonnait la présence de ce misérable Godefer. Alors, dans la main dont il était encore maître, il serrait son arme...

Parbleu! l'argent ne serait pas aisément le plus fort, l'argent ne le tuerait point sans qu'il lui fît du moins payer sa vie... Par un dernier effort, il se releva et réussit à se mettre sur les genoux; la posture était meilleure pour la défense, et il était temps. De l'ombre rigide des aulnes, une ombre mouvante se détachait; Godefer revenait avec des ruses de fauve. Il avait rampé d'abord sur la pente, il se coula derrière un buisson de houx dont le feuillage métallique résiste à l'hiver et, là, il demeura en observation sachant bien qu'il était dépisté puisque l'ennemi l'attendait l'arme haute. Mais il ne savait pas moins bien qu'il l'avait blessé, et il jeta son ricanement sauvage...

Subitement cette gaieté de la bête qui croit tenir sa proie s'éteignit, et Godefer se redressa. Il voyait ce que Max ne pouvait voir, puisque ses yeux étaient fixés sur le fourré : M^{lle} Darsenac venait à petits pas de sa belle allure droite et tranquille par le chemin vert.

Et le bandit fuyait avec un fracas de jeunes branches mortes qu'il brisait au passage. Henriette le reconnut et s'arrêta un moment

interdite; puis elle aperçut Max à genoux sous les rameaux secs des roseaux, et courut :

— Qu'avez-vous? cria-t-elle. Vous me faites peur avec ce pistolet.

Elle se trouvait plus près :

— Que vous est-il arrivé? Pourquoi êtes-vous si pâle?

Il sourit. Elle était devant lui, il lui présentait son arme :

— Prenez cela, dit-il, et défendez-moi puisque je ne peux plus...

Ah! non, je ne peux plus...

Ses yeux se fermèrent, il s'affaissa. Elle jeta un grand cri.

Le revolver tomba de la main de Max... Pourquoi s'était-il armé? Il avait eu à lutter contre Godefer, cela était sûr. Le misérable l'avait frappé sans doute? Où donc était-il atteint? Elle s'agenouilla, soutint sa tête, essuya de son mouchoir une sueur qu'elle lui voyait aux tempes, et, tirant de sa poche un flacon de sels, le lui fit respirer. Max se ranimait lentement; il trouva les yeux d'Henriette près des siens et sourit encore de ce pâle sourire qui l'avait tant effrayée.

— Ce n'est pas le courage qui me manque, dit-il, pardonnez-moi. C'est la douleur qui est la plus forte.

— Mais où souffrez-vous donc? fit-elle. Où donc êtes-vous blessé?

Elle voulut lui prendre les mains, il eut une plainte aiguë, il défaillait encore; puis il essaya de se redresser :

— Ce n'est rien, dit-il. — Et il montrait son bras inerte : L'homme de votre père a voulu vous rendre veuve avant d'être mariée. Ce n'est que cela mon amie : une misérable infamie de plus qui n'empêchera rien entre nous, n'est-ce pas?... Seulement me voilà sans force; comment rentrerai-je chez moi?

Elle ne répondait pas et tout à coup fondit en larmes. Du bras qu'il gardait libre, il lui enveloppa la tête à son tour; elle la laissa tomber sur son épaule, il mettait des baisers dans ses cheveux :

— Non, murmura-t-elle, cela n'empêchera rien, au contraire!... Cela décide tout.

Brusquement, elle se releva.

— Venez!

Où donc voulait-elle le conduire?

— Aux Gressets, dit-elle.

Le blessé secouait la tête : Aux Gressets! Elle présumait trop de son courage. Lui donnât-elle l'appui de son bras, est-ce qu'elle pourrait le soutenir sur cette terrible pente qu'il fallait remonter pour sortir du bois? Le mieux serait d'appeler, peut-être de tirer deux ou trois coups de ce revolver qui n'avait pu le servir contre son agresseur. Le bruit attirerait le garde croyant qu'on braconnait dans ses buissons. Alors on l'enverrait à la maison chercher de l'aide. Il ne voulait point qu'Henriette s'épuisât de fatigue pour essayer de le tirer de

peine; il ne voulait pas davantage qu'elle allât seule aux Gressets, se hasardant sous le couvert, quand le jour déjà tombait.

— Venez! répétait-elle, venez!

Elle s'efforçait de le soulever, il obéissait malgré lui... il se trouva debout, et fut bien obligé de passer sa main sous le bras qui s'offrait.

— Venez! venez! disait-elle toujours....

— Henriette, je savais bien que vous seriez la force de ma vie.

— Ne me dites pas cela en ce moment... je ne suis point forte... je vous assure que j'ai peur... Hâtons-nous...

— Je le voudrais... Votre courage devrait rallumer tout le mien...

— Mais vous souffrez. Appuyez-vous.

— Il faut donc que je vous brise sous le poids de ce corps qui me trahit... Mon amie, je ne suis point lâche!... Je vous le dis, c'est la nature, l'imbécile nature. Pardonnez-moi...

— Ne craignez rien... Qu'est-ce qu'un instant de fatigue pour moi, tandis que je vous vois si mal?... Nous avons fait la moitié du chemin.

Haletante, elle s'arrêta et s'adossa contre un arbre; Max eut un gémissement sourd :

— Henriette, vous m'aimez et je vous tue!...

Ils recommencèrent l'ascension redoutable, et presque dès les premiers pas, la vaillante fille sentit qu'elle allait être bientôt à bout d'efforts. Pour lui, la douleur, décidément, l'atterra. Elle n'avancait plus qu'en s'accrochant d'une main aux branchages le long du sentier, tirant de l'autre bras cette masse désormais inerte qui obéissait à l'impulsion en jetant une plainte... Pourtant la pente devenait bien moins raide. Quand, enfin, ils arrivèrent à la lisière du bois et qu'elle vit au-devant d'eux le court ruban de chemin plat qui les séparait des Gressets, elle aspira largement un air plus libre :

— Sauvés, Max, dit-elle. Vous le voyez, cette fois nous sommes bien sauvés. Encore un moment et vous serez dans votre lit; le père Joseph ira bien vite chercher le médecin... Ah! mon ami, je peux à présent vous confesser toute ma frayeur... Si, averti par Godefer, mon père était accouru, s'il nous avait surpris dans ce bois maudit!... Mais le bandit aurait été obligé de dire qu'il vous avait frappé... il s'en est bien gardé!... Ainsi Max, il n'en avait pas reçu le commandement... Ce n'est pas *l'homme de mon père*... Et maintenant nous voici arrivés... Rien ne m'arrachera plus d'auprès de vous... Je venais vous trouver tout à l'heure, mon cœur était votre bien, mais ma volonté n'était pas formée... Je vous ai vu dans l'état où ce misérable vous avait mis, j'ai senti que ma vie ne pouvait plus être détachée de la vôtre... Ah! oui, un moment à tout décidé!... Et bien, Max, je crois que vous ne m'entendez pas!...

Il n'entendait plus. L'amour veut des cœurs qui se meuvent allè-

grement dans des corps dispos ; nous étions tout pleins de ses joies et de sa puissance ; la souffrance arrive, nos sens se ferment ; du héros amoureux il ne reste que l'animal humain gémissant et ployé. Max Delaur trébuchait misérablement au bras de la noble fille qui lui disait de ces douces choses ; de grosses gouttes de sueur roulaient sur ses joues, il ne voyait plus la route.

— Max ! Max ! disait-elle. Lui touchant la main, elle la trouva glacée. Sa peur renaissait, mais une bien autre angoisse et bien des fois plus cruelle. Quelques pas seulement restaient à faire ; il n'en aurait pas la force, elle sentait que le poids lui échappait... Max allait s'effondrer dans la boue du chemin... La barrière du domaine était ouverte comme toujours ; elle réussit encore à la franchir avec son fardeau insensible... elle appela... En ce moment, la main du blessé se déroba sous son bras, il tombait ; elle voulut le retenir et tomba avec lui, en jetant un grand cri :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! ils me l'ont tué !

De la maison, la Germaine accourait, appelant le père Joseph à son tour, et le vieil homme arrivait du fond du jardin. Il poussa de grands hélas, mais les deux femmes ne perdirent pas leur temps en plaintes superflues. Elles se dirent tout en quelques phrases pressées :

— C'est Godefer ! cria la Germaine.

Henriette répondit :

— Le bras gauche est cassé.

Tous trois se mirent en devoir de soulever ce grand corps. Joseph Lamblin disait :

— Il pèse !

Maintenant, il s'agissait de le porter dans sa chambre. Le trajet était de deux cents pas jusqu'à la maison, l'escalier qui conduisait à l'étage, véritable escalier rustique, était raide comme la pente du bois ; la peine fut longue et rude, Max demeurait toujours évanoui. Enfin, il était là sur son lit ; M^{lle} Darsenac armée de ciseaux, coupait avec précaution la manche de son habit qui enveloppait le membre blessé.

Elle passa dans la chambre voisine, tandis que la Germaine et le vieux Joseph lui enlevaient le reste de ses vêtements et le glissaient sous les draps. Henriette rentra. Le père Joseph allait promptement atteler le vieux cheval et courir au bourg d'où il ramènerait le médecin. La Germaine allait et venait dans la chambre ; M^{lle} Darsenac s'assit auprès du lit.

La chaleur se fit rapidement sous l'amas de couvertures dont on avait chargé le malade. Max eut un mouvement qui porta sur son bras mutilé, il poussa encore une plainte ; mais ses yeux se rouvraient. Henriette était penchée sur son visage.

— Je vous en prie, dit-il, mettez votre main sur ma bouche.

Elle obéit; il pressa de ses lèvres ses longs doigts en fuseaux, une des premières grâces qu'il avait admirées en elle, quand, un jour de la saison passée, il la surprenait déponillant son jardin de ses fleurs. Les branches épineuses du bois les avaient un peu déchirés, il baisa ces traces sanglantes :

— Merci, dit-il, vous qui m'avez peut-être sauvé la vie.

— J'ai défendu mon bien, répondit-elle.

— Oui, votre bien. Maintenant, mon amie, il faut me quitter.

Elle secoua la tête. Il insistait, parlant tout bas. La Germaine était là.

— Non, dit-elle, je reste.

Au bout de la chambre la Germaine battit des mains.

— A la bonne heure! s'écria-t-elle. Tout le pays sait bien que M^{lle} Darsenac a du cœur. Pourquoi donc ne soignerait-elle pas celui qui sera son mari? Faudrait être bien vilain pour y trouver du mal!

— On peut en trouver, dit Henriette. Ceux dont j'avais toujours cru devoir ménager l'honneur m'ont réduite à ne plus m'en soucier. Max suis-je bien libre de vous quitter à présent? Où irais-je donc? Voulez-vous que je rentre dans cette maison qui m'était chère, car ma mère y est morte, mais où j'ai vécu depuis cinq ans comme une étrangère? Quel visage y rapporterais-je après ce qui vient de se passer? Y songez-vous? J'y reparaitrais donc pour demander justice. On me la refuserait, on me l'a refusée sans cesse. On me chasserait peut-être. Allez! je n'en courrai pas le risque. On le sait bien, et je vous le dis, on ne m'attendra pas. On me connaît, on l'a voulu!

Elle parlait lentement, avec une résolution de volonté qui s'efforçait de demeurer froide, et d'un ton qui voulait être ferme; mais elle dévorait des larmes. Tout à coup sa tête s'affaissa près de celle de Max sur les coussins et ses sanglots éclatèrent :

— Pourquoi vous plaît-il à présent de me renvoyer d'auprès de vous, disait-elle tout bas, quand je sais bien qu'au fond de votre cœur, vous désirez de m'y voir toujours? Ah! Max, pensez aux angoisses que je souffrirais, si je vous laissais tout seul, exposé peut-être à de nouvelles entreprises des méchants?... Est-ce que je sais moi?... Est-ce que tout maintenant ne me fait pas peur? Ces braves gens qui vous servent sont fidèles et ils vous aiment; mais ce n'est qu'à moi de veiller sur vous, à moi votre femme... Non, plus rien ne nous séparera, mon unique ami... plus rien que la mort.

Ses larmes ne s'arrêtaient point. La Germaine se lamentait de les entendre. L'excellente commère agitait des pensées vengeresses, se retraçant à sa manière, tous les chagrins que ces deux êtres si beaux, si forts, si tendres, avaient subi pour arriver à un bonheur

encore gâté par bien des mélanges. Son indignation lui échappa dans un mot.

— Ah! l'argent! cria-t-elle. Coquin d'argent!

Henriette releva la tête en souriant :

— L'argent est vaincu, dit-elle.

— Vaincu! répéta Max qui riait aussi. Seulement, il y a un pauvre blessé dans la bataille...

XII

La blessure était pansée, le médecin était venu, il avait entouré d'un appareil le bras du maître des Gressets; Max se voyait condamné à l'immobilité pour quelques jours; du moins, il ne souffrait plus. L'heure s'avancait, la Germaine avait dressé pour elle et son vieil homme un lit dans la bibliothèque. La victime de Godefer était bien gardée.

La Germaine pourtant ne veillait point, elle devait se rendre le lendemain, de grand matin à la ville, afin d'acheter à « madame » — elle disait « madame » — du linge et des habits, car Henriette se trouvait bien plus dépourvue que l'été passé, quand elle rentrait à la Clochette, après le premier rendez-vous de l'étang, ayant déchiré sa robe bleue.

Elle voulut visiter la chambre, la belle chambre de style Henri II, meublée et préparée pour elle. Debout sur le seuil, un flambeau à la main, elle regardait, et lui, du fond de son lit, admirait ce fin visage d'une coupe presque sévère, que la bougie éclairait d'une lumière blonde et douce; l'ombre projetée dessinait cette grande taille souple sur la muraille; il se disait que tout cela enfin était son bien, tout ce beau corps, toute cette enveloppe gracieuse avec l'âme qu'elle renfermait, une âme forte et fidèle. Henriette entra dans la chambre afin de passer un examen plus attentif : la porte demeurait ouverte, sa voix arrivait à lui; la chère visiteuse s'émerveillait des prévoyances d'un homme qui avait su ne rien oublier de ce qui pouvait servir ou plaire à une femme. Puis elle reparut :

— Ainsi, dit-elle, vous teniez le logis prêt pour moi et vous espériez que le soin que vous aviez pris me ferait venir plus vite... Savez-vous que c'est une jolie pensée que j'aime bien? Mais, mon ami, sans ce qui est arrivé aujourd'hui, jamais je ne serais venue de moi-même... Sûrement vous n'aviez jamais songé que j'entrerais ici comme une naufragée, n'apportant que les habits qui me couvrent.

Elle reprit sa place au chevet du malade et demeura pensive. Max l'interrogea :

— Mon amie, ne regrettez-vous rien?

— Pourquoi ne vous ferais-je pas voir le fond de mon cœur,

répondit-elle, puisque mon cœur doit être et qu'il est tout à vous? Des semaines, des mois peut-être auraient encore passé sans que nous nous trouvions réunis. Je sentais bien que je ne pouvais plus vivre loin de vous et je savais aussi qu'aucune raison ne devait naître qui nous rapprochât jamais. Il n'y avait d'autre moyen que d'engager une lutte avec mon père, et je n'ose vous dire que j'en aurais eu le triste courage. S'il avait cru un moment que je pusse lui dire un jour « Je suis libre, votre volonté ne prévaudra plus contre la mienne, » il m'aurait peut être infligé le tourment de ses colères, comme autrefois quand...

— Quand vous refusiez de vendre votre âme et votre corps aux millions.

— Mais il ne le croyait pas, reprit-elle. Pendant ce long temps écoulé depuis l'automne, je n'ai donc souffert que de ne pas vous voir et de ne pas imaginer même ce qui comblerait jamais l'abîme ouvert entre nous. Allez! notre situation était sans issue, et nous pouvons bien dire aussi qu'elle était désespérée, puisque nous nous aimions... Max, on ne prévoit pas l'impossible, et c'est l'impossible qui nous aura unis. Ne me demandez donc pas si je regrette rien... On ne regrette pas d'être heureux... Mais, mon ami, il y a pourtant une ombre sur ce bonheur... Il y a d'abord, le mal que vous souffrez... Et puis qui m'aurait dit que le jour où je serais votre femme, je n'entrerais pas intacte et fière dans cette maison?

— Vous le serez à mes yeux, s'écria-t-il... Et qui donc oserait?...

— Allez! dit-elle, ce qu'on pensera de moi parce que j'y suis entré, ne cherchez pas à me le déguiser, mon ami... Je le savais quand j'ai passé avec vous la barrière là-bas... Mais qu'auriez-vous pensé vous-même si j'étais demeuré de l'autre côté? Qu'auriez-vous pu croire tout à l'heure, si vous ne m'aviez pas trouvée à cette place, veillant sur vous?... Ceux qui ne nous connaissent pas tous les deux, ceux qui ne savent pas bien que vous ne me demanderez rien que je ne puisse vous donner, penseront que je vous ai trop aimé... Mais vous, à qui sera toute ma vie, vous auriez cru que je ne vous aimais pas assez.

— Henriette!...

— Entre nous, fit-elle en riant, vous n'étiez peut-être, hier encore, que trop disposé à le croire... Les choses sont bien et sont mal arrivées; mais, à cette heure, elles sont consommées et nous n'y pouvons plus rien changer, mon ami... Voyez-vous! l'amour n'a plus ses aises comme dans le bon vieux temps. Comme c'était simple alors! Dès que vous auriez pu marcher, votre bras encore en écharpe, vous seriez parti avec moi; nous serions allés à l'église dont on voit le clocher de votre jardin; nous aurions dit au curé :

Mariez-nous, mon père ! Il ne se serait pas fait prier. Maintenant cela ne va plus si franchement... Il faut publier des bans et se rendre devant le maire qui exige des formalités. Par exemple, le consentement des parents... Ah ! Max, qui donc ira trouver mon père ? Moi, je n'oserais plus le voir !... Mais je vous afflige et je vous fais mal... Ne parlons plus, mon ami... Le médecin l'a défendu, nous avons un peu trop oublié son ordonnance...

— Non, dit-il, parlez encore... Pensez-vous que cela puisse jamais me faire mal de vous entendre?...

Elle mit doucement une main sur les yeux du malade.

— Dormez, dit-elle, je le veux, vous devez obéir à votre femme.

Il aurait voulu résister, mais sous la pression des doigts d'Henriette, ses paupières s'étaient closes ; il s'assoupissait rapidement, quand un bruit au loin se fit entendre. Un prodige dans ce désert sans le voisinage du château de Bel-Oeil qui l'expliquait. C'était le son d'un orchestre.

Le malade eut un sursaut dans son lit. Henriette s'était levée et tenait écartés les rideaux de la croisée ; la grande pelouse de Bel-Oeil était inondée de lumière. Max avait vu déjà ce spectacle ; on festoyait souvent chez ses riches voisins ; mais il croyait les barons de Jenatsch rentrés depuis bien longtemps dans leur hôtel de Paris, à moins qu'ils ne fussent dans leur palais de Pesth ou dans leur château de Dalmatie.

Henriette égrena un de ces grands rires chauds et profonds :

— Concert et bal ce soir, grande chasse demain, dit-elle. Je sais ce que c'est. L'anniversaire de la naissance du baron Casimir. Trois ans de plus que moi, ce qui m'a été dit bien souvent, mon cher Max. Il aura demain trente ans.

— Pensez, dit Max, que vous auriez pu être de la fête, aux côtés du baron à la barbe d'encre ?

— Allez-vous encore me demander si je le regrette?...

— 4000 francs à manger par jour, comme dit Joseph Lamblin.

— 2000 seulement, la moitié de son père... Max, j'aime mieux manger les fruits de votre jardin. Vous savez bien que c'est mon goût, puisqu'un jour vous m'y avez prise... Songez-vous que nous aurons été réunis le jour précisément où le baron Casimir devait célébrer une date de sa vie. Ce sera une date aussi de la nôtre et nous la fêterons.

— Sans musique, dit Max, en riant.

— Dormez ! dormez ! fit-elle. Moi, je vais penser.

Le matin, ayant veillé toute la nuit, Henriette descendit, par un temps pur et ensoleillé, comme le jour précédent — qui avait été le grand jour. — La Germaine était partie dès l'aube, M^{lle} Darsenac

n'avait point pensé que le père Joseph attellerait le vieux Job pour conduire sa femme à la ville; vaincue par la fatigue, elle avait un moment somméillé dans son fauteuil et n'avait pas vu le départ. Elle eut d'abord un sentiment incommode de son isolement au milieu du domaine sauvage. Dans ce grand espace, elle se voyait bien seule; là-haut, son malade reposait encore: elle demeurait son unique gardienne et tout lui commandait de faire bonne garde. Elle allait et venait du bord de la châtaigneraie aux premiers gazons de la prairie, longeant le potager et ne perdant pas de vue le pied de la maison.

Deux hommes franchirent la barrière. Henriette reculait vers l'entrée du logis. Son plan était formé: elle allait en refermer la porte sur elle, gravir en courant l'escalier qui conduisait à l'étage; dans la chambre de Max, il y avait des armes. Mais elle eut honte de sa faiblesse, car elle venait de reconnaître Eudore Vaninge. M. l'adjoint, s'il vous plaît, était flanqué de son garde-champêtre. Il s'avança et mit son chapeau à la main. Le vent du matin qui avait toujours un fond d'aigreur, passait, en les hérissant, dans les mèches clairsemées qui couraient encore sur son crâne livide; sa bouche édentée s'ouvrit en un large rire bon enfant.

— Faites excuse, mademoiselle Darsenac, dit-il; j'entends bien que vous serez tout à l'heure la bourgeoise ici, puisque cela vous plaît et que personne ne travaillera plus à l'empêcher; mais j'ai des raisons pour désirer de voir M. Delaur.

Henriette le regarda fixement; les yeux du paysan se déroberent.

— Des raisons suivant la loi, bien sûr, reprit-il. On dit comme ça, dans le pays, que M. Delaur a reçu un mauvais coup, hier, dans le bois. Je suis l'adjoint, vous ne l'ignorez pas, peut-être... Autant dire le maire, puisqu'il est défunt, le cher homme... Quand il y a une mauvaise affaire, faut bien que je sache qui est le scélérat... C'est ma charge... Pas toujours bien aisée, mademoiselle Darsenac. Pas malin de comprendre que vous ne vous souciez guère de me laisser voir M. Delaur... Paraît que c'est vous qui le gardez!...

— Il dort, dit Henriette.

Elle était devenue très pâle. Ni Max ni elle n'avaient prévu cette visite. Pourtant ils connaissaient la malice active, à Montaignin, des bourgeois de campagne contre les riches de Paris. Le rire bonasse d'Eudore Vaninge couvrait M^{lle} Darsenac, qui rappela tout son courage. Ce rustre avait-il vraiment pensé qu'elle allait accuser les gens de la maison de son père.

— Que me parlez-vous de scélérat? dit-elle. M. Delaur a glissé sur les terres détrempeées, au bord de l'étang; il a fait une chute malheureuse, il s'est cassé le bras gauche.

— Et, tout justement, fit Eudore, vous étiez là pour lui porter de l'aide?

— J'étais là, monsieur Vaninge. Désormais j'y serai toujours.

— Bien sûr; quand on se marie, c'est pour longtemps. Faut croire que M. Delaur ne se cassera pas comme ça un bras tous les hivers. Par ainsi, il a glissé? Bien malheureux, comme vous dites... C'est pourtant un homme qui a de bonnes jambes... Mais, voyez-vous, mademoiselle Darsenac, y a des choses qui se trouvent drôlement, tout de même. Ce gueux de Godefer aussi, ça vous a des jambes! Il en a profité cette nuit, le fils de chien... Bien malin, à présent, qui le trouverait à dix lieues autour du pays... A moins que ce ne soient les gendarmes. Eux, c'est leur office de trouver tout le monde, et plus loin que ça... Mais vous savez bien, ma belle demoiselle, que votre papa n'aime pas qu'on fasse de la peine à Godefer. Vous ne savez pas moins que, si le brigand n'a pas fait de mal à M. Delaur, il allait, depuis quelque temps, partout, menaçant de lui en faire. Pourtant, si M. Delaur n'en est pas fâché, voilà qui est différent, tout de même. Ça ne regarde plus personne.

— Je suis bien sûre que M. Delaur n'en veut pas à ce Godefer, dit Henriette avec effort. Il ne le connaît pas même et je crois bien qu'il ne l'a vu qu'une fois au plus.

— La bonne! interrompit Eudore, que son rire étouffait. C'est ce que me disait M. votre papa tout à l'heure, mademoiselle Darsenac. Il se croit bien sûr, lui aussi, que M. Delaur ne veut point la mort de ce pécheur de Godefer... Car votre papa est venu chez moi, pauvre paysan. C'est un grand honneur. Nous avions un petit compte à régler ensemble; il s'agissait de cet argent qu'il a promis pour construire la maison d'école. M. Darsenac avait bien versé quelque petite chose, mais il s'en manquait de 40,000 francs. C'est pas rien. Il va les donner... Voilà aussi ce que j'aurais dit à M. Delaur, parce que ça l'a intéressé dans le temps. Si c'était un effet de votre bonté de le lui dire à ma place, quand il sera réveillé... A revoir, mademoiselle Darsenac.

Il salua, et c'était une belle révérence. Henriette ne songeait guère à y répondre.

— Autant dire : A revoir, madame Delaur, reprit-il, puisque c'est tout comme si le mariage était fait.

Sur ce dernier trait, Eudore Vaninge] tourna les talons. Il s'en allait, toujours flanqué de son garde-champêtre, témoin passif et muet de l'étrange entretien, et cet autre] rustre dévorait son rire. Henriette avait des larmes de colère plein les yeux et se reprochait de n'être pas plus forte. De tous ces aigres propos de village, elle retenait une chose, — et quelle chose cruelle! Son père sentait trop

bien que son imprudence avait excité les appétits féroces de la brute qu'il tenait à ses gages; il venait, comme on dit, d'étouffer l'affaire. Si amoureux qu'il fût de son argent, il avait dû le répandre à belles mains : il avait payé la rançon de Godefer.

M^{lle} Darsenac, — *autant dire M^{me} Delaur*, — remonta lentement auprès de Max; elle songeait que de longtemps peut-être elle ne jouirait sans mélange et sans crainte du bonheur qu'elle allait donner.

XIII

— Ecoute, la bourgeoise, dit à la Germaine le vieux Joseph qui revenait du bourg, il y a du nouveau, n'y en a que trop! M. Darsenac est élu maire.

— Patatras! fit-elle... Pardié! on devait s'y attendre. Les 40 000 francs qu'il a donnés valent bien l'écharpe.

— C'est pas tout. Eudore reste son adjoint. Amis comme larrons en foire. Eudore l'a raccommo­dé avec les Bonnard. Faudrait dire tout ça à M. Delaur... C'est pas moi qui le dirai.

— Ce sera donc moi, vieux poltron!

Max était au bout de son jardin, maintenant fleuri, sous les arbres tout blancs de son verger. Sur le plateau, le tapis grandissant des blés ondulait en vagues; les cimes de la double châtaigneraie enveloppant la maison se couvraient de jeunes pousses et ces vieux morts allaient revivre. Max portait encore son bras gauche en écharpe; de sa main droite, il tenait une lettre qui le faisait sourire. Une lettre d'Henriette... De qui donc serait-elle venue?

M^{lle} Darsenac n'était plus aux Gressets. Elle avait pris le parti de rentrer à Paris, résolution commandée par les bienséances; elle s'y était retirée dans une maison religieuse : c'est l'usage des filles qui n'ont point de parents ni d'amis obligeants pour les recevoir et qui travaillent à réduire des pères récalcitrants, sourds au vœu de leur cœur. Ces actes « respectueux » partent ainsi d'un lieu respectable.

Le premier soin d'Henriette avait été d'écrire à son père afin d'obtenir qu'il voulût bien la dispenser de cette formalité qu'il lui en coûtait beaucoup de remplir. M. Darsenac avait répondu d'une belle encre. Il renvoyait à la fille rebelle les objets qui lui appartenaient, et, avant tout, les titres et valeurs représentant sa petite fortune, la dot de sa mère, qui se trouvaient entre les mains paternelles. Ces mains étaient incapables de retenir le bien d'autrui.

La lettre de M. Darsenac était courte. D'abord un commentaire de sa condescendance : « Reprenez ce qui est à vous, et songez que vous n'en serez pas beaucoup plus riche. » Ensuite un avis : « N'employez pas des moyens regrettables et inutiles. Vous souhaitez

de régulariser une situation qui nous a déshonorés tous les deux; je n'ai pas envie de m'y opposer. »

Le commentaire était ironique, l'avis était injurieux.

« Il sait bien, écrivait Henriette à Max, que je n'ai rien à me reprocher que ma fuite de sa maison. Il sait aussi pourquoi je suis entrée dans la vôtre. Il me connaît! »

— Et il ne se connaît pas! dit tout haut Max qui continuait de lire.

Henriette avait beaucoup pleuré; elle lui faisait le récit fidèle de ses tristesses, et pourtant il souriait. C'est qu'il pensait que donné de bonne grâce ou non, le consentement de Darsenac abrègerait pour lui une attente insupportable. Si Henriette avait été témoin de sa gaieté, elle aurait dit ce que les femmes aiment à dire : « L'amour des hommes est égoïste. » Mais quoi! se trouvait-elle donc si bien dans son couvent? La résistance paternelle l'y eût forcée pour le moins à un séjour de trois mois; toute procédure est lente, même quand il s'agit de ces petits papiers de famille. — Il faut avouer, se disait Max, que ce sont des lois pour rire ou pour pleurer, celles qui ne laissent pas à une fille de vingt-sept ans l'entière liberté de se marier suivant son cœur!

La Germaine les rejoignit. Il l'écouta et n'eut qu'un mot :

— Nous croyions avoir vaincu l'argent!

L'argent prenait assez bien sa revanche. Max Delaur, dont les yeux étaient tournés vers Paris et la maison de refuge, ne se doutait pas même de ce qui se passait à deux pas de lui. Les « riches » de Paris et les richards de campagne s'étaient accommodés à Montaiglin.

— Monsieur, dit la Germaine, ils ont bien l'air de s'être arrangés sur *notre* dos.

Parbleu! oui, sur le dos de M. Delaur. Et c'était lui qui avait fourni l'instrument du traité. S'il ne s'était pas prêté à cette machination des Bonnard et d'Eudore, qui devait arracher 40 000 francs au Darsenac, ils ne se seraient vus ni entendus. La concorde s'était faite sur ce pont d'or, M. Darsenac avait dit : « Je paye, et ma magnificence, à l'instant, va me refaire des partisans dans la commune. Je peux donc vous combattre désormais, il vaut mieux nous concerter. Voilà comment il était maire, comment Eudore demeurait l'adjoint sempiternel, et comment ils croyaient tous avoir bafoué Max Delaur, qui n'avait pas même pris part à l'élection.

M. Darsenac étant maire, Henriette et Max ne devaient plus songer à se marier au bourg. Ce n'était pas lui qui les unirait, ce n'était pas Eudore qui, maintenant, avait un maître. Adieu le beau projet de rentrer les mains enlacées, en sortant de l'église, dans cette chère maison des Gressets, sous le clair printemps fleuri, dans le vieux nid de verdure.

Et, d'ailleurs, Max relut la lettre d'Henriette qui répétait celle de son père. Point de doute; cet homme implacable ne lui avait fait que des réponses évasives; Darsenac se jouait des deux êtres honnêtes et droits qui le priaient.

— L'argent sera toujours le plus fort, dit Max à la Germaine... Je vendrai les Gressets, ma bonne. On peut être heureux partout.

— Ah! bien, fit-elle; ne jetez pas encore le manche après la cognée, not' monsieur... N'y a qu'à tenir ferme. Viendra le bon temps...

M. Darsenac, — vice-président de la Ligue fraternelle pour l'avancement des bonnes mœurs, — n'était pas un de ces mauvais marchands de morale dont l'aspect dément l'enseigne. Les gens qui ne connaissaient de lui que certains traits douteux de sa vie privée sans connaître sa personne auraient pu se figurer un homme sec et bilieux, à la bouche serrée, au regard oblique. Ces malveillants se seraient bien trompés.

C'était un solide vieillard à l'air prévenant et vénérable. Sa barbe qui grisonnait encadrait d'ondes caressantes des joues sans rides et une bouche presque fraîche encore, aux bonnes lèvres épanouies. Il y avait même quelque chose d'apostolique dans cette bouche d'or. Et jamais ce vrai philanthrope n'avait prodigué tant de paroles flatteuses et de serremments de mains sur son passage. Le nouveau maire traversait en triomphateur les rues de Montaiglin : « Eh bien! oui, mes amis, me voilà votre homme à présent, le premier serviteur de vos besoins et le premier défenseur de vos droits. Vous verrez que nous ferons ensemble de bonne besogne pour le pays. » Et il passait. Il prit ostensiblement le chemin conduisant au bois qui enveloppait à la fois le riche domaine de Bel-Oeil et la ferme des Gressets, car on ne disait pas autrement à Montaiglin : « La ferme de M. Delaur. »

Il voulait clairement qu'on sût où il allait. Eudore Vaninge, qui l'avait un moment suivi en adjoint fidèle, revint sur ses pas et dit avec son ricanement muet :

— Paraît qu'il ne serait point fâché de s'accommoder là-haut comme il s'est arrangé ici avec nous... Eh! eh! la demoiselle lui en a joué d'un bon tour! C'est sa fille, tout de même! Ecoutez donc! Il est *père et maire*, M. Darsenac!

Max vit ce personnage de si bonne mine entrer dans son domaine, il n'entendit pas les exclamations étouffées de la Germaine, sur le seuil de sa cuisine, et il introduisit le visiteur dans la même salle où, naguère, il avait reçu Eudore Vaninge et les Bonnard.

— Monsieur, je ne sais qui j'ai l'honneur...

— Je suis M. Darsenac.

Max eut un mouvement trop expressif. Il était apparemment de ceux qui ne s'attendaient à voir dans le millionnaire de la Clochette

qu'une vilaine face de Judas. Henriette ne lui avait sans doute jamais dépeint la physionomie de ce père qui avait si bien travaillé à perdre sa tendresse. Après la surprise, il eut un moment de gaieté ; il songeait que c'est une prétention ordinaire, dont beaucoup de gens ne voudraient point démordre, que celle de deviner les âmes sur les visages.

— Monsieur, dit le millionnaire, je vois avec regret que la blessure dont vous avez souffert n'est pas entièrement guérie, puisque vous portez encore un bras en écharpe. J'ai appris hier que le misérable qui vous avait frappé a été arrêté loin d'ici pour un autre méfait, je ne sais lequel. Vous avez eu la générosité de l'épargner.

— Vous vous trompez, Monsieur, fit Max en le regardant fixement. Ce n'est pas à moi qu'il faut attribuer cette générosité, c'est à M^{lle} Darsenac. Elle seule a eu connaissance des projets de l'adjoint Eudore qui aurait aimé alors à causer du bruit ; elle a jugé qu'il fallait l'éviter.

— Ma fille a toujours fait voir un singulier mélange de bon sens et de déraison, reprit M. Darsenac en souriant de son meilleur sourire. Vous devinez bien que si je me suis présenté chez vous où rien ne m'invitait à venir, c'est pour parler d'elle et pour régler une méchante affaire.

Max déjà se redressait.

— Mais avant que je ne m'y mêle, pour si peu que ce soit, reprit le vieillard, pouvez-vous me jurer, Monsieur, que M^{lle} Darsenac est sortie de chez vous, la semaine passée, intacte et irréprochable comme elle y était entrée, il y a près de deux mois.

— A tout autre que vous qui me ferait cette question...

— Moi seul ai le droit de vous la faire. Restez donc calme, monsieur.

— Vous connaissez votre fille... Vous avez éprouvé sa fierté... Comment donc pourriez-vous penser qu'elle ait oublié ce sentiment jusqu'à devenir ma maîtresse ? Mais, enfin, puisque vous me demandez un serment, pourquoi ne le ferais-je pas ? Oui, M^{lle} Darsenac est pure comme le jour où elle est sortie de chez vous, bien éloignée de croire qu'elle n'y rentrerait pas, je vous le jure !

— Tout est donc dit entre nous, fit M. Darsenac en se levant. La formule de consentement nécessaire arrivera demain à ma fille dans la maison de retraite qu'elle a choisie. Pour le reste, je parlerai franchement. Ne pouvant vous l'ôter, je vous la donne. Vous la prenez avec le petit bien qu'elle possède et qui lui vient de sa mère. Je pense que vous ne seriez pas en droit de me demander jamais davantage.

— Assurément, répondit Max, mais je serais en droit de le refuser.

M. Darsenac sourit.

— Je désire, reprit-il, que le mariage se fasse à Paris. A cette condition je conduirai ma fille à l'autel.

— Cela vaudra mieux pour elle et pour vous, dit Max froidement.

Une réplique se dessina sur la bouche apostolique du philanthrope, mais il la retint. Les deux hommes se saluèrent. Max reconduisit jusqu'à la barrière son étrange visiteur, et ils n'échangèrent pas un mot. Seulement, comme il allait prendre décidément congé, le millionnaire se donna la douceur d'un petit dédommagement qui ne lui était pas défendu.

— Monsieur, dit-il, ce beau mariage ne peut être fait avant deux semaines. Si, dans cet intervalle, M^{lle} Henriette Darsenac retrouvait la conscience de la folie irréparable qu'elle va commettre pour l'amour de vous, je vous avertis que je n'entendrais point la forcer à tenir la parole qu'elle vous a donnée.

— Ce serait de très bonne guerre, répondit Max, en s'inclinant. Mais ne vous bercez point de cet espoir. Elle tiendra sa parole, et la tiendra de toute son âme.

— J'aurai donc le plaisir de la voir vivre près de vous en fermière, reprit M. Darsenac qui donnait libre cours à sa compassion ironique trop longtemps contenue. Je me ferais un scrupule de rien changer ni maintenant ni jamais à la physionomie champêtre d'un bonheur si parfait. Ni maintenant ni jamais, vous devez me comprendre.

— Ni maintenant ni jamais ! dit Max, c'est entendu.

— Ce sera une idylle édifiante en ce temps qui n'aime pas trop les idylles. Vous aurez été les derniers rêveurs.

Avec beaucoup de pitié, M. le vice-président de la ligue pour l'avancement des bonnes mœurs avait aussi beaucoup de sourde colère. Il ne pouvait plus du tout espérer que sa fille prendrait un mari pour son argent et chercherait ensuite des distractions hors du logis. Evidemment l'œuvre des bonnes mœurs y perdait.

M. Darsenac redescendait le chemin, Max revenait lentement vers sa maison :

— Va, murmurait-il, va, pharisien !

-- La, lui cria la Germaine qui accourait à lui, je vous l'avais bien dit. Il s'amende ! Les millions se sont fatigués, les voilà battus !

Max cherchait à se rendre bien compte de cette démarche inattendue : Darsenac se voyait le maître du pays ; il voulait ôter de son chemin une pierre de scandale ; il concédait ce qu'il ne pouvait empêcher ; il effaçait cette réputation de père sans entrailles qui lui avait longtemps nui ; il était bien sûr de ne pas encourir le blâme des richards de Montaignin pour avoir retenu la dot. On lui prenait sa fille malgré lui, il la laissait aller toute nue, rien de si juste aux yeux des Bonnard et des Vaninge. Enfin il trouvait dans cet accom-

modement la double satisfaction de son avarice et de sa rancune. Si Henriette à présent voulait se reprendre, il ne l'y encouragerait pas; en disant qu'il le ferait volontiers, cet homme sincère en avait menti.

« Votre père, ma bien-aimée, comble tous nos vœux. Qu'importe la pensée qui le guide?... Mais vous êtes déshéritée. »

Ce fut ainsi que Max Delaur commença le récit qu'il devait faire à Henriette des événements de la journée. Le lendemain il recevait la réponse. La recluse de la maison de refuge ne se souciait pas du tout de la « pensée » : « Mon ami, disait-elle, prenons le bonheur comme il arrive, et ne regrettons point le million qui n'arrivera pas. »

Par un soir de la fin d'avril, les nouveaux époux rentrèrent aux Gressets. La cérémonie avait été célébrée le matin; M. Darsenac avait embrassé sa fille après la messe, et sur ce baiser venu du cœur, il avait disparu. Cérémonie bien modeste; point d'autres assistants que les quatre amis qui servaient de témoins et qui les avaient accompagnés à la gare, comme on conduit au vaisseau prêt à les emporter les malheureux émigrants qui s'en vont au bout du monde. Autour d'eux, rien que des tristesses obligeantes; eux seuls avaient des sourires. Ils ne voulurent pas traverser le bourg. De Paris, ils se rendaient à la ville voisine de Montaignin, et la cariole vint les y chercher, conduite par le père Joseph. Le vieux Job trotta sous bois; quand le couvert était encore mal feuillu, ils voyaient au-dessus de leurs têtes le ciel ruisselant d'étoiles. L'air était rempli de ces senteurs molles du printemps qui donneraient l'ivresse, alors même que l'amour heureux ne serait pas là pour la verser. Max devinait dans les yeux d'Henriette des douceurs qu'elle ne lui avait pas encore fait connaître; la jeune femme laissa son front glisser sur l'épaule de son mari :

— Max, qui m'aurait dit quand je vous ai vu la première fois?...

— Et qui me l'aurait dit à moi, mon amie, à moi, qui ne songeais qu'à vivre en ermite.

— Faute d'avoir pu vaincre l'argent, reprit-elle en riant. Eh bien! je suis venue et nous avons été deux pour le vaincre... Mais aussi comme nous sommes traités pour notre victoire!... Des pauvres, des rêveurs, Max! Nous ne serons jamais que d'incorrigibles rêveurs, et même les derniers!

— Alors rêvons, dit-il en la serrant plus fort dans ses bras.

Le père Joseph se mit à rire, il était bien sûr d'avoir entendu derrière lui le bruit d'un baiser. Cela reverdit toujours les vieux ans : le bonhomme était un peu de la fête.

Paul PERRET.

LE DIMANCHE

ET LES CHEMINS DE FER

I

La question du dimanche est de celles dont il n'est pas besoin de démontrer l'importance. Il n'en est pas de plus haute ni de plus considérable au point de vue social, au point de vue économique comme au point de vue chrétien. Sans le repos dominical, l'ouvrier surmené s'épuise dans un labeur sans fin ou s'abrutit dans l'orgie du lundi : dans un cas comme dans l'autre, il produit moins et moins bien. Sans le repos dominical, pas de vie de famille : transformés en machines, ravalés au rang d'instruments de travail, le père, la mère, l'enfant, vivent séparés, isolés, absorbés par leur ouvrage quotidien, sans jamais s'asseoir ensemble autour du foyer, sans trouver dans leurs tristes vies les heures de liberté nécessaires pour se confier leurs pensées, leurs joies et leurs peines. En dehors du repos dominical, pas de vie religieuse : toujours courbé sur son établi, sur son métier ou sur son sillon, toujours penché vers la terre, toujours absorbé par les soins matériels de l'existence, l'homme perd peu à peu la notion de Dieu, de l'âme, de l'autre vie, et finit par descendre lentement au niveau de la brute. C'est ce que le Saint-Père et l'épiscopat n'ont cessé de rappeler; c'est ce que Mgr l'archevêque de Rouen démontrait, hier encore, dans un admirable mandement de carême spécialement consacré à la question de la sanctification du dimanche.

A tous ces points de vue, on peut donc affirmer qu'une nation qui a laissé tomber en désuétude la salutaire pratique du repos du dimanche est une nation perdue. Elle est vouée à l'alcoolisme et à la débauche, condamnée à être rongée jusqu'aux moelles par ces deux chancres. Elle est une proie livrée d'avance à tous les exploiters et à tous les charlatans politiques, comme aux peuples plus sages et plus virils qui ont su conserver, grâce au repos du septième jour, et leur vigueur physique et leur énergie morale.

Ces vérités ne sont guère contestées parmi nous; mais l'hom-

mage qu'on leur rend n'est bien souvent que platonique. Un peu de routine, beaucoup d'indifférence et quelques préjugés nous paralysent, sur ce point comme sur tant d'autres. A chacun sa liberté, disent les uns; si l'ouvrier entend travailler le dimanche, s'il préfère se reposer, il en est libre; c'est à lui de choisir, et la loi n'a pas à s'en préoccuper : comme si l'ouvrier était libre de se refuser au travail des jours fériés quand le règlement de l'usine l'exige et qu'en y résistant il s'expose à perdre son gagne-pain! Si vous retirez à l'ouvrier un jour de travail par semaine, disent les autres, comment vivra-t-il le septième? Comme si le salaire n'était pas toujours calculé sur les besoins du travailleur, comme si les chômages ne réduisaient pas bien souvent au-dessous de trois cents par an le nombre des journées de travail effectif; comme si enfin l'ouvrier ne devait pas, grâce à une meilleure répartition de son travail et à la réparation de ses forces par le repos hebdomadaire, produire autant, sinon plus, en six jours qu'en sept! Tout cela, objecte-t-on encore, peut être vrai en théorie; mais, dans la pratique, les partisans du repos dominical se heurtent à des impossibilités : le commerce, l'industrie ont aujourd'hui trop d'activité; les usines à feu continu sont trop nombreuses pour que l'on puisse leur imposer un arrêt de vingt-quatre heures par semaine. Comme si les nations les plus commerçantes et les plus industrielles du monde n'avaient pas fait une loi absolue de l'observation du dimanche; comme si, en France même, la pratique de plusieurs manufacturiers ne démontrait pas, dès à présent, que le repos du septième jour peut être respecté partout, fût-ce dans les verreries et dans les fonderies!

Vous êtes, — nous dit-on enfin, — vous êtes des revenants d'un autre âge et vous n'entendez rien aux conditions de la civilisation moderne, ni aux exigences de la science contemporaine. Allez donc imposer vos restrictions du moyen âge à cette génération nerveuse et fiévreuse qui dévore le temps comme l'espace; allez donc enchaîner à vos lois du Décalogue la vapeur, les chemins de fer, le télégraphe électrique!

A ceux qui tiennent ce langage il suffit de conseiller un voyage à l'étranger. De tous les peuples du monde nous sommes peut-être le seul à nous imaginer qu'il y ait incompatibilité entre les conditions de la vie moderne et l'observation du repos dominical. En cette matière comme en plus d'une autre, nous nous croyons en avance et nous sommes en retard. Une transformation complète s'accomplit tout autour de nous, sans que nous paraissions nous en douter. Après avoir cru pendant quelques années que la liberté industrielle absolue était le dernier mot de la sagesse, la plupart

des peuples civilisés des deux mondes sont revenus au système de la réglementation, et tous, soit par la loi, soit grâce à l'initiative privée, ont assuré, dans toutes les branches de l'activité humaine, l'observation du précepte divin sur le repos du dimanche. Franchissons la frontière. En Allemagne, en Suisse, en Autriche, nous verrons les usines fermées, de par la loi, le dimanche, sauf, bien entendu, les exceptions nécessitées par les conditions spéciales de certaines fabrications. En Angleterre, aux États-Unis, chez ces peuples pressés par excellence, pour qui le temps est de l'argent, ce n'est pas seulement le dimanche que le repos du septième jour est observé, c'est dès la veille : le samedi, les manufactures, les ateliers, les boutiques ferment trois heures plus tôt que les autres jours, afin que les achats et les soins du ménage ne troublent pas le repos dominical. Essayez de faire partir une lettre le dimanche en Angleterre : les bureaux sont fermés ; nulle boîte n'est ouverte, nul courrier ne se met en marche avant la nuit du lundi. Essayez d'expédier ou de retirer un paquet au chemin de fer : les guichets sont fermés, à la grande comme à la petite vitesse. Essayez de prendre un train : c'est à peine si vous en trouverez la moitié autant que pendant le reste de la semaine.

Cette rigueur de l'observation dominicale a, je le sais, ses exagérations en Angleterre ; elle a même son alliage d'hypocrisie et ses ridicules. C'est à ceux-ci qu'il est d'usage de s'attacher en parlant de cette grande et respectable institution du dimanche anglais. Certains Français ne sont jamais plus contents que lorsqu'ils peuvent gémir sur le mortel ennui d'une journée du dimanche à Londres, ou raconter comment les tavernes, closes en apparence pendant les heures des offices, ont cependant une porte dérobée qui s'ouvre discrètement, moyennant finance, aux consommateurs impatients, affamés ou altérés. N'envions pas aux auteurs de ces petites découvertes l'honneur et le plaisir de les avoir faites. On n'avait pas besoin de leur témoignage pour savoir qu'en Angleterre comme ailleurs toute médaille a son revers. Mais, si l'on veut porter un jugement sérieux sur les mœurs anglaises au point de vue de l'observation du dimanche, ce n'est pas sous cet aspect qu'il convient de les envisager. Il faut voir leurs grands résultats, leurs incontestables bienfaits : le repos hebdomadaire assuré aux treize millions d'ouvriers de tout sexe et de tout âge qu'emploient dans le Royaume-Uni les industries de toute nature, leurs forces réparées, leur vie de famille sauvegardée, la pratique de leurs devoirs religieux rendue possible, la vigueur de la race conservée, et cela sans que l'activité commerciale et la fortune du pays en aient subi la moindre atteinte. Voilà le grand exemple que nous

offrent les peuples voisins, et plus particulièrement l'Angleterre ; voilà l'enseignement qui se dégage de leur pratique et dont certaines exagérations de détail, certaines fraudes plus ou moins pieuses ne sauraient diminuer la portée.

II

A ce point de vue, où en sommes-nous actuellement en France ? Fort en avance sur les peuples étrangers, diraient nos radicaux ; fort en arrière, dirons-nous plutôt. Soit dans nos mœurs, soit dans nos lois, nous sommes, sinon des contempteurs, du moins des observateurs fort tièdes et fort indifférents de la loi dominicale. Jusqu'à ces dernières années, une loi déjà ancienne, celle du 18 novembre 1814, prohibait la vente et le travail publics, les dimanches et jours fériés. Il est vrai que cette loi, très rarement appliquée, était à peu près tombée en désuétude. Néanmoins, son existence même offusquait les libres penseurs et les francs-maçons que les hasards de la politique républicaine avaient poussés à la tête du gouvernement, et, par une loi de 1880, ils s'empressèrent d'abroger celle de 1814. Admirable logique de ces grands amis du peuple, de ces zélés serviteurs de la démocratie qui maintiennent si scrupuleusement pour eux-mêmes, dans leurs travaux parlementaires, avec le congé du dimanche, ceux du mercredi et du vendredi, mais qui enlèvent à leurs électeurs de la classe ouvrière la garantie d'un jour de repos par semaine !

Il restait, du moins, une catégorie de travaux sur lesquels l'État exerce une action directe et souveraine et où, en dehors de toute préoccupation confessionnelle, il avait, au nom d'un intérêt supérieur de morale et d'hygiène, le droit et le devoir d'assurer aux ouvriers le repos hebdomadaire. Nous voulons parler des travaux publics. Dans ce domaine l'État pouvait tout, et il est juste de reconnaître qu'avant la troisième république, il avait fait beaucoup. De nombreuses circulaires ministérielles avaient formellement prescrit le repos du dimanche ; en outre, le modèle de cahier des charges à imposer aux entrepreneurs de travaux publics, et portant la date du 12 novembre 1866, contenait une clause, l'article 11, en vertu de laquelle il était interdit de faire travailler les ouvriers, un dimanche ou un jour de fête, à moins d'urgence. Cette clause, comme on peut croire, fut jugée scandaleuse par nos gouvernants, et elle a été annulée par un arrêté ministériel de 1886.

Dans le service des postes et des télégraphes, l'État, réagissant à la fois contre les traditions des régimes antérieurs et contre les

tendances de plus en plus marquées des peuples qui nous entourent, a supprimé, au point de vue de la réception, de l'expédition et de la distribution des correspondances, toute différence entre les dimanches et les autres jours.

Enfin, sur les chemins de fer, qui font plus spécialement l'objet de cette étude, voici quelle est aujourd'hui la situation. Leur personnel d'employés et d'ouvriers, qui représente près de 250 000 hommes, soit, avec les familles, environ 600 000 personnes, peut être, d'après la nature de son travail, divisé en six classes : ouvriers employés à la construction; ouvriers employés aux travaux d'entretien; agents et employés de la grande vitesse (voyageurs et marchandises); agents et employés des trains de marchandises; personnel affecté au triage des wagons de marchandises et au départ des trains; agents et employés du service d'expédition et de livraison des marchandises de petite vitesse.

De ces six catégories de travailleurs, les deux premières avaient, jusqu'à une date récente, droit au repos du dimanche. L'État avait fait insérer, en effet, dans les cahiers des charges des compagnies de chemins de fer, une clause qui les obligeait à « se soumettre aux décisions ministérielles concernant l'interdiction du travail des jours fériés »; mais cette prescription s'est trouvée virtuellement abrogée par la décision ministérielle de 1886 levant les interdictions antérieures en ce qui concerne les travaux de l'État.

Pour les agents et les employés du service de la grande vitesse, des trains de marchandises et du triage, le travail continu, de dimanche et de semaine, de jour et de nuit, est la règle. Ils peuvent seulement obtenir, chaque année, avec solde entière, un congé, dont la durée varie de douze à vingt-quatre jours.

Les agents et employés de la dernière classe, ceux qui sont chargés du service de l'exploitation pour l'expédition et la livraison des marchandises à petite vitesse, ont seuls droit, dans une faible mesure et uniquement en théorie, au repos du dimanche. Un arrêté du ministre des travaux publics, en date du 12 juin 1866, auquel les compagnies sont tenues de se conformer, d'après l'art. 50 de leur cahier des charges, a, en effet, déterminé les heures d'ouverture et de fermeture des gares de marchandises de petite vitesse et décidé que, les dimanches et jours de fête, les gares seraient fermées, non pas à cinq ou six heures comme les jours ordinaires, mais à midi. Au point de vue religieux, la concession est nulle; au point de vue du repos purement physique, elle n'est guère plus sérieuse. Nous expliquerons plus loin, avec détails, les raisons qui la rendent illusoire. Il y a longtemps que l'insuffisance de cette mesure a été reconnue et signalée; il y a longtemps aussi que l'on

a essayé d'y remédier en proposant de fermer les gares de petite vitesse pendant toute la journée du dimanche, comme en Angleterre, comme en Allemagne, comme en Suisse, pour ne citer que nos voisins immédiats. La question fut posée en 1874 devant l'Assemblée nationale, et le ministre des travaux publics promit de l'examiner et d'en préparer la solution dans le sens de la fermeture complète des gares. Il est vrai que l'on vivait alors sous le régime néfaste de « l'ordre moral. » Mais, il arriva, sur ce point de détail, ce que l'on vit se produire alors sur d'autres questions d'une bien plus grande importance; on perdit du temps, les ministres changèrent, les crises survinrent, puis l'avènement des républicains, et rien ne se fit. Voilà comment les trente mille employés de la petite vitesse attendent encore leur jour de congé hebdomadaire.

Résumons-nous. Pour l'ensemble des ouvriers de l'agriculture ou de l'industrie, aucune protection légale; pour les ouvriers des travaux publics, labeur forcé à perpétuité, s'il plaît à l'ingénieur ou à l'entrepreneur de qui ils dépendent; pour les agents des postes, pour ceux des télégraphes, paganisme officiel; pour le personnel des chemins de fer, service ininterrompu, sauf un repos plus apparent que réel d'une demi-journée accordé aux employés de la petite vitesse. Tel est le sort fait, cent ans après 1789, à la classe ouvrière, dans un pays qui a la prétention de marcher à la tête de la démocratie, du progrès et de la civilisation.

Si cette situation était acceptée sans réclamation par le monde ouvrier, il n'y aurait qu'à regretter l'aveuglement des intéressés et à attendre le moment où la lumière se ferait dans leurs esprits. Mais il n'en est pas ainsi. Le repos hebdomadaire est, au contraire, un des articles fondamentaux du programme ouvrier, en France comme dans tous les pays. Depuis des années, les congrès ouvriers le demandent, les chambres syndicales le réclament; les agents des postes, ceux des chemins de fer ont souvent manifesté leur désir d'avoir un peu de relâche. Toutes les fois qu'une occasion s'est présentée de fixer, au moins partiellement, le régime légal du travail industriel, les représentants des classes ouvrières ont fait inscrire dans la loi, en faveur des enfants, des mineurs ou des femmes, le principe du repos dominical. Nous trouvons cette prescription tutélaire dans la loi de 1844 sur le travail des enfants dans les manufactures. La loi de 1874 l'a reproduite, en l'étendant aux filles mineures. Enfin, il y a quelques semaines à peine, la Chambre a voté, en deuxième lecture, un projet de loi dont le Sénat est aujourd'hui saisi, et qui a pour objet de réglementer à nouveau le travail industriel des enfants et des mineurs, en éten-

dant les mesures de protection aux femmes de tout âge. Or, dans ce projet, dont l'adoption est due à l'énergique insistance des représentants les plus autorisés des classes ouvrières, soit à droite, soit à gauche, que lisons-nous? la disposition suivante :

« Art. 5. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans, et les femmes de tout âge ne peuvent être employés, dans les établissements énumérés à l'article 1^{er}, plus de six jours par semaine, ni les jours fériés reconnus par la loi. »

Nous n'avons pas à insister sur l'étrange rédaction de cet article de loi, où l'on a évité avec un soin si scrupuleux d'inscrire le mot : *dimanche*. Il paraît que, dans la langue républicaine, ce mot est inexpressible, comme certains autres dans la langue anglaise, et que la pudeur laïque interdit de le prononcer ou de l'écrire. Mais, du moins, si le mot n'est pas dans le texte de la loi, il est dans son esprit, et comme, grâce à Dieu, il n'y a encore pour l'immense majorité des familles ouvrières d'autre jour de repos que le dimanche, on peut espérer que, bientôt, l'observation du repos dominical deviendra obligatoire, pour tous les mineurs et pour toutes les femmes, dans la grande industrie. Il faut reconnaître, du reste, qu'en fait et dans la majorité des cas, ce repos était déjà spontanément pratiqué.

Pour qu'il le soit aussi dans les ateliers de travaux publics, dans l'administration des postes, dans celle des télégraphes, il faut attendre l'inévitable réaction qui déjà se dessine et qui viendra bientôt remettre en honneur, avec les idées de conservation sociale, la loi morale et religieuse.

Restent, — et il faut bien reconnaître que c'est la majorité de la classe ouvrière, — restent les artisans de la petite industrie, les corps d'état du bâtiment, tout le commerce et toute l'agriculture; reste aussi cette catégorie spéciale de travailleurs qui fait l'objet de notre étude, celle des ouvriers et employés de chemins de fer. Ce domaine est, à vrai dire, le domaine propre de l'initiative privée; c'est là que l'action des mœurs est le plus nécessaire pour seconder celle des lois et peut le mieux, au besoin, suppléer celle-ci; mais, malheureusement, c'est là aussi que se commettent et se perpétuent les pratiques les plus regrettables. Des associations paroissiales se sont bien fondées sur divers points pour empêcher soit le travail manuel, soit la vente publique des marchandises les dimanches et jours de fête; quelques entrepreneurs chrétiens, quelques propriétaires se sont entendus pour interdire dans leurs immeubles ou dans leurs entreprises toute violation du repos dominical: mais ces tentatives excellentes ne se sont pas suffisamment généralisées, et l'observation du précepte divin sur le chômage du septième

jour reste encore trop souvent, dans la majeure partie de notre territoire, imparfaite, incomplète et intermittente. Pourquoi? Parce que l'opinion publique, abusée et comme engourdie par une longue routine, ne s'est pas encore emparée comme elle l'aurait dû de cette question vitale. C'est que, en effet, il n'y a rien de plus perfide et de plus dangereux que l'habitude. Elle finit par nous rendre presque aveugles et sourds. Les abus les plus évidents, les spectacles les plus tristes en arrivent à ne plus nous émouvoir quand ils se perpétuent ou se reproduisent souvent sous nos yeux.

Pour ne pas sortir de notre sujet, qui de nous n'a vu, le dimanche, au milieu de la foule des promeneurs, passer des ouvriers en costume de travail? Les vêtements souillés, la démarche lourde, ils regagnent leur demeure, n'ayant eu, en ce jour de repos et d'allégresse, ni un moment pour Dieu, ni une heure pour leur famille. Souvent, par une sorte d'amour-propre à rebours, les ouvriers, ou du moins leurs meneurs, se plaisent à se proclamer parias, à se dire les victimes, les forçats du « bagne capitaliste ». Certes, si jamais ils ont l'air de parias, si jamais ils semblent des échappés du bagne, c'est bien lorsqu'ils sont ainsi sevrés du repos hebdomadaire réservé par la sagesse divine au corps et à l'âme de l'homme. Et cependant, c'est à peine si nous remarquons ce scandale public, qu'il serait de notre devoir de faire cesser en France comme il a déjà cessé dans la plupart des pays étrangers. Mais l'habitude nous tient et nous restons inertes.

Prenons un autre exemple. Dès que les beaux jours viennent, nous sommes saisis, comme tout le monde, de la nostalgie de la campagne, du besoin de grand air et de la liberté; le dimanche venu, nous courons, en foule, aux gares de chemin de fer pour aller goûter, à l'ombre des grands bois, un peu de fraîcheur et de tranquillité. Mais avons-nous songé aux milliers d'agents qui sont d'ordinaire les serviteurs du public et qui, dans ces moments de fête, en deviennent les esclaves? Pour tous, depuis le distributeur de billets jusqu'au mécanicien, depuis l'homme d'équipe jusqu'au garde-barrière, le plaisir des voyageurs aboutit à un surcroît de travail et de peine; si les autres familles se réunissent et se divertissent, c'est à la condition que la leur soit délaissée.

Rentrés à la ville, nous rencontrons souvent, même les dimanches, même les jours de fête, de lourds camions couverts de marchandises que les facteurs des compagnies de chemins de fer vont déchargeant de porte en porte. Cet abus se renouvelle si souvent que nous le remarquons à peine, et cependant il est criant. Ces hommes, si rudes qu'ils puissent être en apparence, n'en sont pas moins nos frères devant Dieu. Autant que nous, plus que nous, ils

ont besoin d'un repos périodique; autant qu'à nous, quand ils ont une famille, il leur serait nécessaire de se retrouver au milieu des leurs et de pouvoir passer avec leur femme et leurs enfants quelques heures de calme et de liberté; autant que nous, plus que nous, ils ont besoin de pouvoir entendre la parole de Dieu et de chercher, si telle est leur conviction, dans les enseignements et les pratiques de l'Église l'allègement des épreuves et des souffrances que leur apporte leur rude existence. Tout cela leur est refusé. Le règlement est là : il faut marcher sans cesse et toujours, ou perdre son gagne-pain.

C'est là ce que nous voyons tous les jours et ce que nous laissons faire, ce que nous finissons presque par ne plus voir, tant l'habitude semble avoir émoussé notre attention et notre volonté. Il dépendrait cependant de nous de mettre un terme à cet abus, en refusant de recevoir, le dimanche, aucune livraison par la petite vitesse. Mais il y a plus. Pour beaucoup d'entre nous, pour ceux qui sont actionnaires de chemins de fer, il est un moyen autrement simple, facile et efficace de s'opposer à cette violation du précepte dominical, car les actionnaires sont, en réalité, les maîtres et les patrons de ceux à qui le repos du septième jour est ainsi dénié. Quiconque, en effet, possède un certain nombre d'actions de chemins de fer a droit d'assister à l'assemblée des actionnaires, et là, il peut, à propos de l'administration de la compagnie, à propos du sort fait au personnel de la ligne et des gares, poser telles questions, donner tels conseils, suggérer telles réformes que bon lui semble. De par ses capitaux prêtés à la compagnie, il intervient comme le patron vis-à-vis du gérant d'une usine, vis-à-vis du contre-maître d'un atelier, et, si la majorité de l'assemblée l'appuie, la solution recommandée s'impose presque au conseil d'administration. Beaucoup de personnes animées des meilleures intentions, beaucoup d'excellents chrétiens, négligent d'user de ce droit, ou même paraissent l'ignorer. Sous aucun prétexte, ils ne feraient œuvre servile un dimanche ou un jour de fête; à aucun prix, ils n'enlèveraient à leurs domestiques la faculté de se rendre à l'église pendant la journée du dimanche; et, néanmoins, faute d'avoir conscience de leurs devoirs et de leurs droits, ils souffrent que des centaines, des milliers d'hommes dépendant d'eux, agissant dans une certaine mesure comme leurs serviteurs, soient condamnés, d'un bout de l'année à l'autre, à un travail incessant. Pour avoir raison de cette négligence et faire cesser l'abus qu'elle favorise, il semble qu'il suffise de signaler l'un et l'autre. Aussi ne sommes-nous pas surpris que, dans ces dernières années, un ou deux actionnaires aient pris la parole aux assemblées générales et

demandé compte aux compagnies des mesures qu'elles entendaient adopter pour assurer le bien-être moral et, en première ligne, le repos dominical de leur personnel. C'est là une généreuse et salubre initiative dont on ne saurait trop louer ceux qui l'ont prise. Mais elle ne peut devenir efficace qu'à la condition d'être secondée. Il faut donc que tous les actionnaires de chemins de fer s'occupent de la question, qu'ils l'examinent et l'étudient d'avance, puis qu'ils s'en emparent et la posent avec résolution et netteté devant leurs assemblées annuelles. C'est leur droit, c'est leur devoir, c'est aussi leur intérêt.

III

Si l'on veut agir utilement, il faut d'abord préciser le but à atteindre, mesurer la portée de l'effort nécessaire et prévoir les objections.

Les compagnies françaises de chemins de fer ont, à bon droit, la réputation de se montrer bienveillantes et bienfaitantes pour leur personnel. Primes, caisses de retraites, caisses de secours, caisses d'épargne, sociétés de secours mutuels, gratuité des soins médicaux et des médicaments, fournitures de vins, de denrées et de chauffage à prix réduits, asiles, crèches, écoles, orphelinats, elles ont multiplié, sans compter, les fondations en faveur des employés et des agents qui dépendent d'elles. Elles n'en ont pas toujours été récompensées comme elles auraient dû l'être, et l'on sait de quelles injustes attaques elles ont été l'objet, dans ces derniers temps, de la part de nos politiciens de la gauche. Elles ont eu le bon esprit de ne pas s'en émouvoir outre mesure et de continuer tranquillement leur œuvre humanitaire. On est donc à peu près certain de les trouver dans des dispositions favorables quand on viendra leur signaler des mesures nouvelles à prendre dans l'intérêt de leur personnel.

Ces mesures pourraient être nombreuses; mais elles ne sauraient être effectuées, ni même réclamées toutes à la fois. Elles se commandent et se préparent les unes les autres. Il faut donc, comme disait Gambetta, les « sérier », en commençant par celles qui sont, à la fois, les plus nécessaires et les plus faciles.

Il en est une, tout d'abord, qui ne constitue pas, à vrai dire, une réforme, et qui dépend exclusivement de la volonté des compagnies : c'est la fermeture des chantiers de construction et d'entretien de la voie, les jours fériés, sauf, bien entendu, les exceptions de droit en cas d'urgence. Dans ce domaine, comme on l'a vu, les compagnies sont souveraines. Nulle loi, nul cahier des

charges ne les force plus à faire observer le repos dominical; mais, comme tout particulier, elles peuvent, dans les contrats qu'elles passent avec des entrepreneurs, en faire à ceux-ci une obligation; elles peuvent, plus aisément encore, prescrire à leurs ingénieurs de veiller au chômage du dimanche dans les travaux qu'elles exécutent directement. Il n'y a, sur ce point, qu'à assurer la continuation volontaire du régime légal qui existait jusqu'en 1885.

Cela fait, il restera encore beaucoup à réformer. Nous ne désespérons pas de voir, quelque jour, les gares de grande vitesse fermées aux marchandises, le dimanche matin, dès neuf heures, comme en Allemagne, et le nombre des trains de grandes lignes réduit dans de fortes proportions, les dimanches et jours de fête, comme en Angleterre. Il deviendra possible, alors, d'assurer à tous les employés liberté complète d'un dimanche sur trois, comme en Suisse. C'est le but qu'il faut se proposer; mais ce n'est encore que le programme de l'avenir.

Quant à présent, — avec le chômage des jours fériés pour les travaux de construction ou d'entretien de la voie, — la fermeture des gares de marchandises à la petite vitesse pendant toute la journée du dimanche est la mesure qui semble la plus utile et la mieux préparée : c'est donc de ce côté qu'il y a lieu de faire porter nos efforts.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces gares sont aujourd'hui fermées à midi, les dimanches et jours fériés. Mais, comme nous l'avons également indiqué, cette limitation est illusoire et, en fait, le personnel de ces gares n'est presque jamais libre avant le soir. Les auteurs anonymes d'une excellente brochure sur « le repos du dimanche et les compagnies de chemins de fer ¹ » en donnent les raisons avec autant de clarté que de compétence : « En vertu de l'arrêté de 1866, disent-ils, les compagnies sont tenues d'avoir les gares ouvertes le dimanche jusqu'à midi, pour recevoir et livrer les marchandises. A partir de midi, elles ne livrent et ne reçoivent plus rien, il est vrai; mais, si l'arrêté a eu soin de défalquer pour les négociants les frais de magasinage d'une demi-journée, il n'allonge pas, pour les compagnies, le délai d'expédition des marchandises ²; de sorte que celles qui ont été amenées le matin doivent être chargées dans l'après-midi. Il faut donc que les écritures soient faites; il faut

¹ *Le repos du dimanche et les compagnies de chemins de fer. Fermeture des gares aux marchandises de petite vitesse.* 4^e édition. Paris, imprimerie de l'Œuvre Saint-Paul, 51, rue de Lille; 1885, in-8^o, p. 24.

² Voici, pour éclaircir cette discussion, le texte complet de l'arrêté du 12 juin 1866 (art. 13) :

« Du 1^{er} avril au 30 septembre, les gares sont ouvertes pour la réception

que les wagons soient manœuvrés afin d'être attelés aux trains qui doivent les emmener; en un mot, presque tout le personnel de la gare est tenu de rester dans l'après-midi du dimanche, aussi bien que dans la matinée, pour faire son service.

« Voilà une situation bien digne de l'attention des pouvoirs publics. Elle est presque intolérable pour le nombreux personnel des gares qu'elle place entre sa conscience et la nécessité de vivre. Elle n'est pas moins fâcheuse pour la clientèle des gares, forcée, sous peine de taxe de magasinage, d'utiliser la matinée du dimanche.

« Les destinataires sont obligés, à peine d'un supplément de frais, de tenir leur maison ouverte pour recevoir les marchandises camionnées par la compagnie, ou pour les envoyer prendre à la gare par leurs propres voituriers. Ce paganisme officiel, qu'on signalait plus haut, n'est donc pas seulement imposé par l'État aux employés de chemins de fer; il atteint, par contre-coup, le commerce et l'industrie. De par les règlements administratifs, le public est puni d'une amende s'il entend respecter le dimanche et se conformer à la loi de Dieu! Que nous voilà loin de la république des États-Unis et de la pénalité dont y sont frappés les contempteurs du repos dominical! »

Ainsi, plus de 30 000 employés condamnés au travail du dimanche, le commerce, l'industrie de toutes nos villes, grandes ou petites, indirectement forcés de violer le repos dominical : telles sont les conséquences matérielles et morales du régime établi par l'arrêté de 1866. On n'a pas attendu le moment actuel pour signaler les graves inconvénients de ce régime, ni pour en proposer la modification. Il s'en est fallu de bien peu, comme on l'a vu plus haut, que, dès 1874, la fermeture totale des gares de marchandises pendant toute la journée du dimanche fût réalisée avec l'assentiment du ministre des travaux publics. Les circonstances ont retardé la réalisation de cette réforme; mais elle n'a pas cessé d'être étudiée depuis lors, et l'on peut dire qu'elle est

ou la livraison des marchandises à petite vitesse, à six heures du matin, au plus tard, et fermées au plus tôt, à six heures du soir.

« Du 1^{er} octobre au 31 mars, elles seront ouvertes à sept heures du matin, au plus tard, et fermées, au plus tôt, à cinq heures du soir.

« Par exception, les dimanches et jours fériés, les gares de marchandises à petite vitesse seront fermées à midi, et les livraisons restant à faire à la fin de la journée seront remises à la première moitié du jour suivant.

« Dans ce dernier cas, le délai fixé pour la perception des droits de magasinage, soit par les tarifs généraux, soit par les tarifs spéciaux ou communs, homologués par l'administration supérieure, sera augmenté de tout le temps compris entre l'heure de midi et l'heure réglée aux paragraphes 1 et 2 du présent article pour la fermeture des gares. »

plus mûre que jamais. Toutes les objections pratiques que l'on pouvait rencontrer ont été produites, discutées et levées.

La première se présentait en quelque sorte d'elle-même. Elle naissait du texte du cahier des charges, appliqué depuis 1850 aux compagnies de chemins de fer. D'après ce cahier des charges, les marchandises doivent être expédiées dans le jour qui suit leur remise et délivrées dans les trois jours qui suivent leur arrivée; c'est dans le même temps que le destinataire doit retirer celles qui lui sont expédiées en gare; passé ce délai, les droits de magasinage deviennent exigibles. En fermant les gares de petite vitesse pendant toute la journée du dimanche, n'allait-on pas mettre les compagnies, comme les destinataires, dans l'impossibilité d'observer les délais réglementaires? N'allait-on pas ainsi rendre exigibles les droits de magasinage, provoquer des contestations et jeter la perturbation dans les opérations du commerce? Ce danger n'était-il pas d'autant plus à redouter que les délais d'expédition et de livraison sont applicables non seulement aux transports dans notre pays même, mais encore aux transports internationaux et ne risquait-on pas, dès lors, de troubler gravement des transactions avec les pays étrangers? L'objection paraissait sérieuse; heureusement la réponse était facile. Après avoir posé en principe que les marchandises doivent être expédiées dans le jour qui suit celui de leur remise, l'art. 50 du cahier des charges des compagnies ajoute : « Toutefois, l'administration supérieure pourra étendre ce délai à deux jours. » Là est la solution. Du moment où l'administration est investie de ce droit, elle n'a qu'à en faire usage en ce qui concerne les jours fériés pour que toute difficulté disparaisse. Il suffirait donc d'un simple arrêté ministériel modifiant l'art. 13 de l'arrêté du 12 juin 1866, dans les termes suivants :

« Les gares seront fermées les dimanches et jours fériés, tant à la réception qu'à la livraison des marchandises à petite vitesse. Les délais d'expédition seront augmentés de vingt-quatre heures, quand le jour qui suivra celui de la remise en gare se trouvera être un dimanche ou jour férié. Les délais de la livraison seront également augmentés de vingt-quatre heures, quand le jour de livraison tombera un dimanche ou jour férié. Dans ce dernier cas, le délai fixé pour la perception des droits de magasinage sera augmenté de vingt-quatre heures. »

IV

Cette solution, hâtons-nous de le dire, n'a pas été trouvée par nous; ce texte n'est pas notre œuvre; l'un et l'autre ont pour

eux des autorités d'une indiscutable valeur. La rédaction que l'on vient de lire est due aux deux auteurs dont nous avons cité plus haut la brochure, et pour lesquels l'exploitation des voies ferrées n'a pas de secret. A lui seul, leur témoignage suffirait. Mais il est corroboré par celui d'une conférence internationale, par celui du conseil supérieur des voies de communication, enfin par les délibérations de nombreuses chambres de commerce.

Dès 1878, une conférence se réunissait à Berne pour discuter les bases d'une convention internationale en matière de transports de chemins de fer. Neuf des principaux États du continent y prirent part : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Russie et la Suisse; chacun d'eux s'y était fait représenter par ses ingénieurs les plus distingués. Or, cette conférence, ayant eu naturellement à examiner la question du dimanche, s'est ralliée, en ce qui concerne la fermeture des gares de petite vitesse, à la proposition suivante : « Lorsque le jour qui suit celui de la remise en gare du départ est un dimanche, le délai commence à courir vingt-quatre heures plus tard. De même, lorsque le dernier jour du délai de livraison est un dimanche, le délai n'expire que le jour qui suit immédiatement. Ces deux exceptions ne sont pas applicables aux marchandises à grande vitesse. »

En outre, pour assurer l'observation internationale de cette règle, la conférence de Berne avait inséré dans son projet de convention le paragraphe suivant : « Au cas où l'un des États aurait interdit dans sa législation ou inséré dans les règlements homologués des chemins de fer une clause concernant l'interruption du transport des marchandises pendant le dimanche et certains jours fériés, les délais de transport seraient augmentés à proportion. »

Le projet élaboré à Berne n'a pu encore être transformé en arrangement diplomatique; mais le fait même de son adoption par les délégués des divers États prouve suffisamment qu'il n'y aurait aucune difficulté internationale à redouter, dans le cas où l'on se déciderait à interdire l'ouverture des gares de petite vitesse les dimanches et jours fériés.

On n'aurait pas davantage à craindre d'impossibilités techniques, ni même de difficultés sérieuses, car les délégués qui ont élaboré et voté le projet sorti des conférences de Berne étaient tous des spécialistes éminents.

En France même, l'autorité la plus élevée, c'est-à-dire le conseil supérieur des voies de communication, a été saisie de la question et l'a résolue, au moins partiellement, dans le même sens. Dès sa première session de mars 1878, ce conseil était, en effet, appelé à

discuter l'amendement suivant, proposé par M. Pouyer-Quertier : « Les gares de chemins de fer seront fermées, les dimanches et jours fériés, tant à la réception qu'à la délivrance des marchandises de petite vitesse. » Sans se prononcer sur l'ensemble de cet amendement, dont les circonstances ont ensuite indéfiniment ajourné l'examen, il l'a, du moins, fait sien en ce qui concerne les délais de chargement et de déchargement des wagons complets. Sur son avis conforme, le ministre des travaux publics a, en conséquence, rendu, à la date du 27 mai 1878, l'arrêté suivant :

« Dans tous les cas, il ne sera pas tenu compte des dimanches et jours fériés pour les délais de chargement et de déchargement des wagons (complets).

« Il en sera de même, par réciprocité, pour les délais de livraison de ces mêmes wagons. »

On peut donc dire qu'en principe la question est tranchée. Elle l'est, au point de vue international, par les travaux de la conférence de Berne; elle l'est, au point de vue français, par l'arrêté relatif aux wagons complets. Il ne reste plus qu'à généraliser cette règle en l'étendant aux marchandises isolées comme aux wagons complets. L'application, sans doute, en est moins facile dans ces conditions; mais elle n'a rien d'impossible, et nous ne voyons même pas d'où pourraient s'élever contre elle des résistances motivées.

Serait-ce de la part du commerce? Nous pensons, au contraire, et les autorités les plus compétentes pensent avec nous, que le commerce et l'industrie accueillerait avec grande faveur une décision qui leur assurerait la tranquille jouissance du repos dominical. Nous en trouvons, d'ailleurs, la preuve irrécusable dans une série de délibérations prises, il y a quelques années, par diverses chambres de commerce, lorsqu'elles furent appelées à se prononcer sur la question. Du nord au midi, de l'ouest à l'est, dans l'intérieur du pays comme dans les ports de mer, dans les régions industrielles comme dans les pays agricoles, ces assemblées ont nettement réclamé la fermeture des gares de marchandises pendant toute la journée du dimanche, et les plus considérables n'ont pas été les moins ardentes à se prononcer dans ce sens. Il suffit de citer celles de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Montpellier, de Tours, d'Arras, du Mans, du Havre, de Lille, etc. Si l'espace ne nous manquait, nous aimerions à mettre sous les yeux du lecteur les délibérations si fortement motivées de ces chambres de commerce. Nous ne pouvons, du moins, nous dispenser d'en reproduire ici quelques extraits :

« La mesure désirée, écrivait la Chambre de commerce de Toulouse, pourrait être prise avec la certitude de ne pas blesser les

intérêts des commerçants et des industriels; car tous ceux qui ont été consultés ont déclaré que, leurs usines ou leurs magasins n'étant pas ouverts pour la plupart le dimanche, c'était leur imposer une grande gêne que de les forcer à recevoir des colis quand leur personnel est absent ou insuffisant pour accepter les marchandises qui leur sont destinées. »

« Le repos dominical, disait la Chambre de commerce du Havre, n'est pas seulement une loi divine, il est impérieusement commandé par l'hygiène intellectuelle et morale... Proudhon, dans un des écrits où il a consenti à sortir du paradoxe, préconise l'observation du dimanche *comme le principe le plus fécond de l'amélioration sociale*. Humboldt regardait comme un acte d'*inhumanité* de prolonger le travail manuel au delà de six jours, et Robert Peel prétendait qu'un travail de sept jours sans interruption condamnait l'homme à la *faillite du corps et de l'intelligence*.

« ... Pour faciliter l'observation du dimanche, c'est dans les gares de chemin de fer qu'il importe de faire les premières tentatives, puisque de ces vastes entreprises de transport dépendent directement et indirectement un nombre considérable d'autres opérations manuelles, telles que camionnage, chargement de navires, etc...

« ... L'hésitation serait permise, si nos concurrents sur le champ commercial et maritime acceptaient ce travail du dimanche, qu'en France on s'est, dans une beaucoup trop large mesure, habitué à admettre comme nécessaire. Mais, sans parler de l'Allemagne et de la Suisse, c'est précisément en Angleterre et aux États-Unis, chez les nations les plus actives, les plus prospères et les plus libérales, chez les émules dont nous avons le plus à envier les succès et à redouter la concurrence, que les institutions, d'accord avec les mœurs pour consacrer la sanctification du dimanche, imposent le repos dominical avec une rigueur dont nous serions les premiers à repousser, pour la France, les excès gênants...

« Pourquoi les réceptions et les livraisons de marchandises dans les gares ou magasins, les chargements de navires seraient-ils inévitables au Havre, quand ils sont absolument interdits par la loi chez nos voisins?

« On nous objectera sans doute l'obligation de donner à certains services de navigation régulière la plus grande rapidité possible, et d'éviter tout retard dans le chargement de marchandises arrivées en gare le dimanche et devant partir le lundi. Mais la même objection ne s'applique-t-elle pas à la fermeture de la douane ou d'autres établissements publics pouvant, dans bien des cas, retarder d'un jour l'expédition et le départ d'un steamer? Cette objection, qui serait peut-être sérieuse, s'il s'agissait de la gare de grande vitesse,

est-elle valable pour les marchandises arrivant par la petite vitesse, c'est-à-dire à date, dans une certaine mesure, indéterminée?... »

Plus catégorique encore, s'il est possible, était la déclaration de la Chambre de commerce de Lille :

« Il est généralement reconnu, disait-elle, que le repos du dimanche, quand même il ne serait pas une loi divine, doit être considéré comme une institution favorable à l'industrie, au point de vue économique.

« L'industrie des transports, qui se rattache à toutes les autres et les commande, ne fait pas exception.

« Cette loi est observée, en ce qui concerne les transports à petite vitesse par les chemins de fer, chez diverses nations qui se distinguent par l'entente pratique des affaires. C'est par suite d'une déplorable erreur que la France s'est soumise à un régime différent.

« La réforme réclamée, indépendamment de beaucoup d'autres avantages, rendrait la liberté à trente mille ouvriers ou employés de tout grade, qui l'accueilleraient avec des transports de joie, eux et leurs familles; elle les arracherait à une situation qu'on a comparée à un véritable esclavage. Il s'agit d'une réforme simple, facile et féconde en heureux résultats de toute nature... »

En présence de ces témoignages qu'il nous serait facile de multiplier, nous avons le droit de dire que les objections, s'il s'en produit, n'émaneront pas du commerce et de l'industrie. D'où surgiraient-elles donc? Ce ne serait pas assurément de la part du personnel des chemins de fer. Serait-ce de la direction de ces grandes entreprises? Nous aurions quelque peine à le croire. Ces compagnies sont confiées à des hommes trop entendus en affaires pour qu'un examen quelque peu attentif de la question ne les amène pas à reconnaître qu'en réalité, aucun empêchement sérieux ne s'oppose à la fermeture des gares de petite vitesse pendant la journée du dimanche. On a semblé craindre, il est vrai, que, pour accomplir en six jours le travail de sept, il ne faille augmenter en proportion le personnel, ainsi que le matériel roulant. Or, pour ce qui est du personnel, on sait qu'un ouvrier reposé travaille plus, plus vite et mieux qu'un ouvrier surmené : n'est-on pas, dès lors, en droit de compter que, grâce à un surcroît d'activité ou même à une prolongation d'une heure pendant les journées du samedi et du lundi, les employés arriveront à faire face au travail qui leur incombe? Quant au matériel roulant, l'objection se comprendrait s'il s'agissait d'étendre le repos du dimanche au mouvement des trains de marchandises; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Les trains, une fois formés, continueraient à circuler,

comme aujourd'hui, pendant sept jours; c'est uniquement la réception et la délivrance des marchandises qui seraient suspendues pendant vingt-quatre heures. On insiste, il est vrai, et l'on prétend que la difficulté se trouve ainsi déplacée, mais non résolue, car, si les marchandises, déposées ou arrivées dans les gares pendant la journée du samedi et même pendant celle du dimanche, doivent y séjourner jusqu'au lundi matin sans être mises en mouvement, il faudra, pour éviter l'encombrement, étendre les gares, agrandir les magasins, et encourir, de ce chef, des dépenses plus ou moins considérables. A cela, il y a plusieurs réponses à faire. En premier lieu, il est malheureusement trop certain que nous ne sommes pas dans une période d'activité telle que les gares regorgent et que la place manque pour emmagasiner les marchandises pendant vingt-quatre heures de plus. La stagnation actuelle peut cesser, il est vrai; il faut même espérer que nous verrons lui succéder une sérieuse reprise des affaires quand la France aura retrouvé un gouvernement digne d'elle. Mais, en supposant réalisée cette favorable hypothèse, l'encombrement que l'on semble redouter serait-il réellement à craindre? Les gares, les magasins des compagnies sont-ils partout si exigus, ont-ils été partout établis avec si peu de prévoyance qu'ils ne puissent se prêter à une affluence croissante de marchandises, fût-ce dans la proportion d'un septième? Cette affluence elle-même, ne serait-il pas possible de l'éviter en profitant de l'allongement des délais de livraison pour ralentir l'allure des trains de petite vitesse de manière à retenir sur rails les marchandises pendant les vingt-quatre heures qu'elles auraient à passer en gare? Cette combinaison ne procurerait-elle pas une économie appréciable, grâce à la diminution de consommation de combustible qui correspond toujours à une réduction de vitesse? Ne pourrait-on recourir à une autre combinaison plus simple encore, qui consisterait à ne plus laisser le commerce convertir en docks les gares de chemins de fer, comme il le fait souvent aujourd'hui, et à le mettre en demeure de retirer ses arrivages dans un très court délai? Enfin, à supposer qu'on ne pût éviter quelques dépenses, n'est-il pas certain que celles-ci seraient aisément supportées par les compagnies, puisqu'elles ne deviendraient nécessaires qu'en cas d'encombrement, c'est-à-dire dans un moment où l'argent affluerait en même temps que la matière transportable? Les compagnies ne trouveraient-elles pas, en outre, une compensation sérieuse dans l'amélioration du service? N'est-il pas évident, en effet, que le personnel jouissant du repos hebdomadaire s'acquitterait mieux de ses fonctions, et que l'on éviterait ainsi des à-coup, de fausses directions, des accidents même, qui ne s'expliquent que

trop par l'épuisement des agents, et qui se traduisent pour la compagnie en frais plus ou moins considérables?

Il nous semble avoir achevé de passer en revue les objections pratiques que soulève la fermeture dominicale des gares de petite vitesse; nous avons essayé d'y répondre, non pas avec notre autorité propre, mais avec celle des spécialistes qui se sont occupés de la question. Il en reste cependant une dernière, qui n'a rien de technique, mais à laquelle les adversaires de la réforme proposée s'en tiennent le plus souvent. Elle est fort simple et se résume d'un mot : « A quoi bon ? » A quoi bon, en effet, puisque la fermeture des gares le dimanche n'est possible que moyennant la prolongation des délais d'expédition ou de livraison et que cette dernière mesure ne peut être prise que par le gouvernement? Or, dans l'état actuel des choses et des esprits, n'est-il pas à peu près certain que le gouvernement recule épouvanté à la seule audition de ce mot éminemment conservateur et clérical : le dimanche?

C'est, il faut le dire, à cette dernière objection que nous attendons nos contradicteurs. De deux choses l'une : ou ils jugent mal, ou ils jugent bien des dispositions du gouvernement actuel. Dans le premier cas, combien ne regretteraient-ils pas d'entraver, par suite d'une supposition erronée, une réforme qu'ils déclarent eux-mêmes légitime et salutaire! Dans le cas contraire, que risquent-ils? Les choses resteraient dans le *statu quo*; mais, du moins, les responsabilités seraient enfin définies, et celle des compagnies se trouverait dégagée. Nous sommes, du reste, convaincus que l'État n'opposerait aucune résistance. Il ferait beau voir, vraiment, les grands démocrates qui nous gouvernent s'opposer à une réduction de travail réclamée par les ouvriers, proposée par les patrons, c'est-à-dire par les compagnies, et acceptée, demandée même par les organes les plus autorisés du commerce! Nous voudrions savoir de quels prétextes ils pourraient couvrir un refus; nous serions curieux de connaître comment ils essaieraient de le faire accepter à leurs électeurs.

Dans tous les cas, il importe que la question soit résolue. Il se joue, en effet, depuis des années, à propos du repos du dimanche, une étrange partie de raquettes entre l'État et les compagnies, celui-là se retranchant derrière le silence des administrations de chemins de fer, celles-ci déclarant ne pouvoir rien faire sans l'agrément du ministre des travaux publics. La situation pourrait se prolonger ainsi indéfiniment, si quelqu'un n'en provoquait le changement. C'est aux actionnaires que cette initiative revient de droit, et leurs assemblées annuelles leur fournissent l'occasion toute naturelle de la prendre. Demander l'observation

du repos dominical pour les travaux de construction et d'entretien de la voie, réclamer la fermeture des gares de petite vitesse pendant toute la journée du dimanche, émettre d'une manière générale le vœu que le personnel tout entier puisse avoir congé un dimanche sur trois ; voilà ce que, suivant notre opinion, ils peuvent et doivent tenter quant à présent. Pour peu qu'ils veuillent insister, ils auront très probablement gain de cause, car, s'il est vrai que le bien est souvent malaisé à faire, il offre aussi parfois moins de difficultés qu'on ne se le figure d'avance. S'ils échouaient, ils auraient la consolation d'avoir accompli leur devoir en faveur de ceux dont le labeur fait fructifier leur argent, et nul parmi ceux-ci n'aurait plus le droit de se dire « le serf du capital ». S'ils réussissent, ils auront redressé, sur un point important, une injustice sociale et préparé la solution de la grande question du dimanche. A chaque jour suffit sa peine ; les autres améliorations viendront et suivront à leur heure, jusqu'à ce que le précepte dominical ait recouvré, en France, le respect auquel il a droit et dont il a été si longtemps entouré. Le jour où sera réalisé ce revirement salutaire, le principal honneur en reviendra de droit à ceux qui auront donné le premier exemple, car, en fait de réformes religieuses et sociales comme en toute chose,

C'est avoir beaucoup fait que d'avoir commencé.

René LAVOLLÉE.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉÂTRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les magnificences du carnaval. Le *pronunciamiento* de l'Ecole polytechnique. La *grande cour* de Louis-le-Grand. L'envers du mardi gras. Au Comptoir d'escompte. La débâcle du Panama. Dissolution de la Ligue des patriotes. Rentrée du duc d'Aumale. — Théâtres. Toujours des reprises. *Robert Macaire*. Un type dépassé. Les *Filles de marbre* et le moraliste Desgenais. *L'Orage* d'Ostrowsky. *Belle-maman*, par V. Sardou et R. Deslandes. Les chœurs d'*Esther*, par M. A. Coquard. — Le Théâtre d'application et son musée. Les aquarelles et dessins du cercle Volney. M. William Stott. Exposition posthume de Feyen-Perrin. Auguste Anastasi. Tamberlick. Maître Lenté. Edmond Schérer.

I

Nous approchions du carnaval au moment de ma dernière causerie; nous sommes aujourd'hui en plein carême, mais la transition a été à peu près insensible, et les gens qui ne fréquentent point le bal masqué de l'Opéra peuvent très bien entrer de l'un dans l'autre sans même s'en apercevoir. A moins, toutefois, d'être contraints de traverser les boulevards le jour du mardi gras, car alors la cohue avertit les plus distraits qu'il doit se passer quelque chose. Et cependant il ne se passe rien du tout, rien que les réclames ambulantes des marchands de moutarde, le char et les vélocipèdes de l'Eden-Théâtre, enfin les fanfares sonnées aux entresols des marchands de vin par des gaillards qui tiennent à prouver qu'ils ne sont pas poitrinaires. Depuis bien longtemps, le mardi gras n'est plus autre chose qu'un empêchement à la circulation. Les fiacres ne peuvent marcher qu'au petit pas entre la Bastille et la Madeleine; les omnibus et les tramways doivent changer leur itinéraire. Des centaines de milliers de curieux s'assemblent et piétinent dans la boue pendant de longues heures, avec une patience angélique, pour se regarder les uns les autres. De loin en loin, un profond

remous fait onduler la foule, comme un large coup de vent dans un champ de blé : on entend une rumeur joyeuse courant de groupe en groupe, quelquefois des exclamations, des rires, des applaudissements, et l'on est à demi renversé par des trombes qui se ruent sur un point : c'est une pierrette de six ans qui s'avance avec des airs de princesse, donnant le bras à un grand dadais de mousquetaire de huit ans qui a envie de pleurer en se voyant environné de tant de curieux, ou bien à un roué de la Régence qui n'est pas encore sorti de cet âge heureux où l'on se fourre les doigts dans le nez et où l'on est mouché par sa bonne.

Telles sont les magnificences dont les élèves de l'École polytechnique auraient été privés sans une haute intervention. Ces jeunes gens sont en délicatesse avec le général commandant l'École : le cas, dit-on, n'est point des plus rares, mais il était arrivé, cette fois, à un degré d'acuité peu commun. On ne pourrait pas dire, suivant la locution vulgaire, qu'ils se saluaient, mais ne se parlaient plus : ils se parlaient encore quelquefois, parce que c'était une des nécessités du service, mais, en dehors du service, ils ne se saluaient même plus. Les élèves avaient passé le Rubicon : ils s'étaient abstenus en masse de répondre à une invitation du général pour l'une de ses soirées. Après ce *pronunciamento* par voie négative, ils s'étaient vus privés de leur congé des jours gras, comme ils l'étaient depuis longtemps déjà de la sortie du mercredi, — privation qu'ils subissaient avec le stoïcisme d'un orgueil indomptable. La situation était si tendue, qu'il fallait plier ou rompre : grâce à la douce intervention d'une main de femme, on a dû plier d'un côté, mais ce n'est pas du côté des élèves. A la dernière heure, la consigne a été levée, sur la demande de M^{me} Carnot, qui s'est souvenue que son mari a passé, lui aussi, par l'École. Cette démarche part d'un bon naturel, elle fait honneur à l'union du ménage présidentiel, plus qu'à l'esprit politique de l'Élysée. Les jeunes élèves, qui y ont puisé un encouragement précieux, ont envoyé, dit-on, une députation de remerciement ; je le crois. Mais le général Henry a-t-il fait de même ? Je ne le crois pas. En cas de nouveau conflit, il ne lui reste plus qu'à se soumettre, — ou à se démettre.

Les mauvais exemples sont contagieux : la *grande cour* de Louis-le-Grand a voulu manifester à son tour. La grande cour comprend la philosophie, la rhétorique et les mathématiques spéciales. Il s'y rencontre quelques moustaches naissantes. On y lit Zola et le *Rappel*. En apprenant la conduite de leurs anciens de l'École, les élèves de la grande cour se sont donc sentis saisis d'une noble émulation, et ils ont chanté la *Marseillaise* : « Nous entrerons

dans la carrière!..... » Mais il y a là un proviseur qui ne badine pas : il se nomme Gidel, et les malins de toutes les cours prononcent volontiers *Bidel*. Il vient de justifier ce surnom une fois de plus, puisqu'il les a domptés. Un certain nombre de jeunes rebelles ont été, à la veille du carnaval, rendus à leurs familles, les uns pour quelques mois, les autres pour toujours. Ce sont eux ou leurs amis que nous avons vus parcourir les rues principales, le jour du mardi gras, avec de faux nez en carton et une bannière, en criant : *Conspuez Gidel*. Ce moyen aussi simple qu'ingénieux d'allonger les vacances des jours gras a inspiré une demi-douzaine de révoltes timides dans les autres lycées parisiens, mais on a jugé qu'elles ne demandaient pas le remède extrême, et les proviseurs suivent d'ailleurs des voies diverses : au lieu de licencier ces rebelles manqués, on les a mis en retenue, au contraire. La justice n'est pas de ce monde!

Pendant qu'on se livrait à ces folles orgies de gaieté sur le boulevard, à quelques pas de là un drame se passait, que nous avons appris le lendemain seulement et qui a failli prendre des proportions énormes et renouveler le *krach* de l'Union générale. Le directeur du Comptoir d'escompte, compromis dans la grande spéculation de l'accaparement du cuivre, se tirait un coup de revolver dans la tempe. On essaya d'abord de masquer ce suicide, comme tant d'autres, sous la fiction d'une rupture d'anévrisme ou d'une attaque d'apoplexie foudroyante, mais la vérité se fit jour bien vite, plus vite encore que pour l'archiduc Rodolphe, et dès le lendemain le Comptoir d'escompte était assailli d'une armée de clients inquiets qui venaient retirer leurs dépôts. Les queues se prolongeaient, à droite et à gauche, jusqu'au milieu de la rue de Trévise, des rues du Conservatoire et de Sainte-Cécile. Grâce au concours que lui ont apporté les autres grands établissements financiers, il a pu payer à bureaux ouverts, pendant quatre jours consécutifs, tant à Paris que dans ses succursales de province, et rembourser une somme d'environ 140 millions. Le malade survit à cette terrible saignée. On espère même lui sauver la vie. Les médecins croient pouvoir en répondre. Heureusement que sa constitution était vigoureuse et que, jusqu'à ce jour, il n'avait jamais fait d'excès. Mais la convalescence pourrait bien être laborieuse; il lui faudra un régime sévère pendant longtemps sans doute et lors même qu'il survivrait, l'effet moral n'en serait pas moins déplorable.

Après la débâcle de la Société de Panama, figurez-vous celle du Comptoir d'escompte! La Société du canal interocéanique a été moins heureuse que le grand établissement de la rue Bergère : ni

la Banque de France, ni MM. de Rothschild ne lui sont venus en aide. On l'a laissée périr de sa belle mort, malgré la quantité de personnes intéressées à son existence. Si elle n'est pas encore absolument morte, son état au moins semble désespéré. Le pouls ne bat plus; le souffle n'est plus perceptible; l'œil est vitreux; le corps a cessé tout mouvement, et la rigidité cadavérique a bien l'air d'envahir tous ses membres, mais il s'est longtemps débattu dans les convulsions de l'agonie; il ne voulait pas mourir; il se défendait; sa maladie finale n'a pas été moins féconde en péripéties, en espoirs sans cesse évanouis et sans cesse renaissants, que celle du roi de Hollande. M. Ferdinand de Lesseps et ses fils se multipliaient; ils parcouraient la France; ils faisaient des conférences, ils rédigeaient des mémoires, ils se faisaient *interviewer*; ils ouvraient de nouvelles souscriptions sous des formes diverses; ils essayaient de toutes les combinaisons. Rien n'ébranlait la confiance du bataillon sacré des petits propriétaires d'actions et d'obligations. Tout pleins d'une foi superstitieuse, et retrouvant à chaque appel quelques centaines de francs au fond du bas de laine domestique, ils ne se laissaient entamer par aucun assaut. M. de Lesseps n'était-il pas le grand Français? On croyait en son étoile comme il y croyait lui-même. N'avait-il pas mené à bon terme son canal de Suez, contre vents et marées, en dépit de tous les pronostics pessimistes et de tous les obstacles? Et lorsque la compagnie a *suspendu* ses paiements, ce qui, je le crains bien, est un pur euphémisme, nous avons assisté à ce spectacle rare d'une foule de petits capitalistes ruinés remplissant pendant plusieurs jours le hall de la rue Caumartin, mais sans récriminations, sans révolte, gardant encore au milieu du désastre leur foi indomptable, acceptant d'un cœur résolu la fermeture des guichets comme un moyen de salut, tout prêts à de nouveaux sacrifices et les provoquant pour sauver leur chère compagnie. Ils ne s'interrompaient dans leurs délibérations que pour crier : *Vive Lesseps!* Et on se demandait si ce n'était point les mêmes qu'on avait entendus crier la veille : *Vive Boulanger!*

J'ignore toutefois si ces *boulangistes* du canal de Panama faisaient partie de la Ligue des patriotes et s'ils ont eu à souffrir personnellement du coup qui a frappé M. Paul Déroulède et son œuvre, comme de celui qui a frappé M. de Lesseps. Je ne sais si la Ligue des patriotes est destinée elle-même à une prochaine résurrection, mais elle a assez vécu pour sa gloire, tant sa courte existence a été remplie d'agitations et de vicissitudes! Qu'aura-t-elle fait? Tout au moins du bruit. C'est trop et ce n'est pas assez. Précisément parce qu'elle a fait trop de bruit, elle n'aura pas fait

beaucoup de bien : la devise de M^{me} Swetchine ne s'applique pas seulement aux œuvres de charité. Fondée par un homme dont ses adversaires même louaient la générosité et le désintéressement à l'égal de la vaillance, qui avait rempli noblement son devoir pendant la guerre et que l'ardeur de la revanche avait improvisé poète après nos désastres, elle était comme la mise en œuvre des *Chants d'un soldat* et des *Marches et sonneries*. Elle battait le rappel et le ralliement autour du drapeau. Elle se faisait gloire de n'avoir pour toute politique que le patriotisme. Mais depuis deux à trois ans elle avait bien dévié de son origine et n'était plus guères qu'une sorte de résurrection des sociétés du 2 décembre. L'œuvre était devenue simplement une agence. On dit que la police, en fouillant dans les papiers de la Ligue, y a découvert des plans d'organisation secrète : attendons. Il ne convient pas de mettre le doigt entre la justice et l'accusé, ni de se faire le souffleur du procureur de la République. Et puis sied-il bien à des parvenus de l'émeute de s'indigner contre un complot?

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

A quelques jours de distance, la dissolution de la Ligue des patriotes a été suivie par la rentrée du duc d'Aumale. C'est à l'Académie française, on peut le dire, qu'est due la levée de l'inique décret qui avait puni de l'exil la protestation indignée du vainqueur de la Smalah, du doyen de l'état-major général, « ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer », contre sa radiation des contrôles. L'Académie ne laissait passer aucune occasion de témoigner sa reconnaissance au plus illustre de ses membres, à celui dont le nom était un honneur pour elle et dont la générosité plus que princière l'avait enrichie en lui envoyant le respectueux hommage de son souvenir et de son regret. Le passage sur le duc d'Aumale était devenu une tradition dans les discours académiques, comme jadis l'éloge du cardinal de Richelieu ou du chancelier Séguier, mais une tradition d'autant plus forte qu'elle était plus libre. Toutes les opinions se confondaient dans l'expression du même sentiment, et le républicain tenait à honneur de n'y point rester au-dessous du royaliste. Rien n'était plus significatif et ne pouvait mieux montrer que leur hommage s'adressait au confrère, non au prince.

Il a fallu deux ans et la perspective d'une prochaine élection à l'Académie des sciences morales et politiques, qui lui ferait honte et lui forcerait la main, pour amener le gouvernement à entendre ce concert unanime des voix les plus autorisées du pays ; deux ans

pour reconnaître ce qu'il y avait d'inouï dans cet exil prolongé pour défaut de révérence suffisante envers un vieillard que les républicains ont eux-mêmes expulsé du pouvoir avec infiniment moins de respect encore; deux ans pour oser se résoudre à une mesure de réparation et de justice, où la prudence la plus timorée ne saurait découvrir un péril. Jamais la République n'a hésité à amnistier un communal comme à lever l'exil du duc d'Aumale. Mais la crainte d'être traités d'orléanistes affolait nos hommes d'État, et ils redoutaient les clameurs radicales, ce dont ils doivent être un peu honteux aujourd'hui.

A peine de retour, l'auteur de l'*Histoire des Condé*, dont il rapportait le cinquième volume dans ses bagages, est allé droit à l'Académie française. Elle était là presque au complet, grossie encore par plusieurs membres des autres classes de l'Institut qui avaient voulu s'associer à cette fête de famille, et les deux derniers académiciens élus, faute de pouvoir y prendre une part directe, avaient pourtant fait en sorte de n'en être pas absents. M. Jules Simon a souhaité la bienvenue au prince, qui a répondu avec simplicité en quelques mots d'une émotion contenue. En entrant et en sortant, il a vu cinq ou six cents fronts se découvrir devant lui avec une sympathie respectueuse et muette. C'est là seule manifestation qui ait accueilli son retour, et elle était là à sa place. Le soir, le prince a dîné avec les amis des livres, où il a retrouvé quelques-uns de ceux dont il avait déjà pressé la main à l'Institut. Au dessert, le président a bu « au premier bibliophile de France ». Nous avons dit sommairement autrefois quels étaient les trésors de la bibliothèque de Chantilly, comme de son musée. La « magnifique et délicieuse maison » qui garde à chaque pas le souvenir des Montmorency et des Condé, et qui a eu l'honneur d'être célébrée par Bossuet; « ces superbes allées » où le jeune héros de Rocroy et de Fribourg promenait ses amis « au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit » ont retrouvé leur châtelain : il n'y a rien de changé en France (malheureusement) il n'y a qu'un Français de plus.

II

Le théâtre a traversé rarement une pareille période de stérilité. L'hiver n'avait pas été abondant, le printemps menace d'être plus vide encore. Sur vingt théâtres, quinze ou seize sont exclusivement voués aux reprises, Regardez les affiches : vous n'y trouverez que des pièces âgées de quinze à cinquante ans. A *Henri III et sa cour*,

à *Roméo et Juliette*, à *Monsieur Alphonse*, au *Royaume des femmes*, à *Rip*, à la *Fille du tambour-major*, toujours en possession de la scène, se sont ajoutés la *Cagnotte* au Palais-Royal, les *Jocrisses de l'amour* aux Variétés, le *Tour du monde en 80 jours* au Châtelet, *Giroflé-Girofla* à la Renaissance, les *Filles de marbre* aux Menus-Plaisirs; *Robert Macaire* à la Porte-Saint-Martin. A l'Odéon, la reprise des *Erinnyes* a succédé à la reprise de *Fanny Lear*. Au moment où j'écris, deux ou trois théâtres à peine jouent des œuvres nouvelles.

Comme en 1880, le *Robert Macaire* de la Porte-Saint-Martin est une *adaptation* de la comédie primitive, précédée d'une réduction de l'*Auberge des Adrets* en guise de prologue. Je n'ai point à revenir aujourd'hui sur l'histoire des deux pièces, ni sur la galerie de types que la farce cynique de 1834 a fournis à la satire contemporaine et qui vivent encore dans le langage courant. Le nom de Robert Macaire, qui n'est guère, au fond, qu'une variante et un agrandissement du Polichinelle classique tuant sa femme, rossant le commissaire, bernant les gendarmes, riant même au nez du diable, et sa physionomie, telle que l'ont dessinée la fantaisie audacieusement grotesque de Frédérick Lemaître et le crayon vigoureux de Daumier, se sont gravés si profondément dans l'imagination populaire qu'ils n'en sortiront plus. Il est de ces noms propres qui sont devenus des noms communs.

Le caractère particulier de la reprise actuelle c'est que le *famulus* de Robert Macaire, son reflet, son clair de lune, son séide, Bertrand, grâce à la large face, aux traits épanouis, à la voix joyeuse de l'acteur Dailly, chargé de ce rôle, est passé au premier plan, en repoussant Macaire au second. Bertrand tire sans vergogne la couverture à lui, ce qui produit un changement notable dans la perspective de la pièce et ce qu'on pourrait même taxer de contre-sens, car, dans la conception logique de l'auteur, Bertrand est long, maigre, fluet comme une ombre, n'étant qu'une ombre, en effet; le sosie et l'écho de son chef de file sans lequel il ne peut rien et n'existerait même pas, qu'il suit, qu'il imite timidement et qu'il fait valoir aussi par le contraste, comme Sancho pour don Quichotte et Sganarelle pour don Juan. Un Bertrand gras, cela est aussi impossible qu'un Sancho maigre.

On a pris encore un certain plaisir à quelques scènes légendaires de cette bouffonnerie qui fit jadis école parmi les bandits parisiens et excita l'émulation des beaux esprits de la haute *pègre*. Mais, en somme, le succès a été médiocre. Faut-il en croire certains commentaires impertinents qui attribuent la froideur relative du public à l'insuffisance d'un type maintenant arriéré? On sent d'ins-

tiuct qu'il n'est plus à la hauteur de la situation. Il a paru monstrueux en 1834; il paraît exigü en 1889. Que ses proportions sont chétives et ses opérations mesquines! Qu'il est borné dans ses conceptions! Que le théâtre où il travaille est petit! Il y a longtemps déjà que toutes ces histoires-là sont devenues de l'histoire, et nos Macaires *fin de siècle* sont des hommes d'une toute autre envergure que ce filou sans ampleur qui se borne à flouer quelques actionnaires et à retourner toujours le roi à l'écarté. Voilà ce qu'ont donné à entendre ou même exprimé sans ambages de méchantes langues dont je me borne à redire les propos en les atténuant, et sans prendre en aucune façon la responsabilité de pareilles horreurs.

L'échec de la reprise des *Filles de marbre* aux Menus-Plaisirs est un exemple plus complet, dans une sphère toute différente, des revirements de l'opinion, et de la rapidité avec laquelle peut vieillir une œuvre d'art, quand les circonstances qui l'ont inspirée ne se retrouvent plus pour l'encadrer et la soutenir. Non que les filles de marbre, — pour employer la métaphore mise à la mode par la pièce de Th. Barrière et qui flatte celles qu'il voulait flétrir, car ce serait bien assez de les appeler les *filles de plâtre* ou les *filles de boue*, — nous fassent plus défaut aujourd'hui que les Robert Macaire. Mais l'auteur avait conçu son drame comme une réponse à M. Dumas fils; il en avait fait la contre-partie de la *Dame aux camélias*, et pour le moins autant, on peut le croire, par rivalité d'auteur dramatique que par intérêt pour la morale. Elle offre, dans son style et quelques-uns de ses caractères, tous les défauts des œuvres d'actualité destinées à ne pas survivre et dont les raisons de succès se retournent contre elles à mesure que le temps s'écoule.

Théodore Barrière n'avait que trente ans lorsqu'il donna, en 1853, les *Filles de marbre*, avec Lambert Thiboust. C'était un petit homme sec, à l'œil peu tendre, à la moustache hérissée comme celle d'un chat en colère. Ses brusqueries étaient fameuses; sa conversation emportait le morceau. Rien de moins banal que la physionomie de l'homme et celle de l'écrivain, qui se ressemblaient. Son talent était nerveux et avait quelque chose d'agressif comme sa personne; son comique même était souvent d'une saveur amère, plus d'une fois heureusement édulcorée par la gaieté fraîche et *bon enfant* du collaborateur que nous venons de nommer. Quoiqu'il ait énormément écrit, rien, même dans le vaudeville, ne sent moins l'improvisation que ses pièces : il ne sait point cacher le procédé; s'il trouve souvent, il cherche toujours, et on s'en aperçoit.

Ce fut précisément dans les *Filles de marbre* qu'il créa le type

de Desgenais pour y déverser le trop-plein de son humeur satirique. Desgenais est le moraliste chargé de requérir contre le siècle, mais un moraliste au ton et au niveau de son époque, dont il parle la langue, qui a partagé les vices qu'il fustige, qui ne se pose point en prédicateur et s'efforce surtout de n'être pas ennuyeux comme Ariste ou Tiberge. Ce n'est qu'un prête-nom, le pseudonyme de Barrière lui-même, dont la figure dépasse sous son masque. L'auteur a imaginé ce moyen commode d'ouvrir un débouché à la verve de journaliste qui était en lui. Il lui donne son esprit à l'emporte-pièce; il lui arrange des mots, des traits, des tirades; il lui prête le style du boulevard. Chaque fois que Desgenais prend la parole, il écrit une chronique du *Figaro* ou une nouvelle à la main de la *Lanterne indépendante*. En cinglant le vice, il se préoccupe avant tout de la façon dont siffle sa lanterne. Il cherche bien plus à montrer son esprit qu'à foudroyer la corruption. Ce prétendu moraliste n'est qu'un être désagréable et grincheux, qui met sa mauvaise humeur en petits flacons ciselés, déguise le lieu commun en paradoxes, dit des banalités prétentieuses avec des airs bravaches, provocateurs et cassants, hache ses déclamations en petites phrases épileptiques qui partent comme les fusées d'un feu d'artifice, joue les pamphlétaires en chambre et donne à Diogène une cravache de Verdier au lieu d'un bâton. Ce rôle factice et brillant de Desgenais, porté par un acteur à la voix mordante, du nom de Félix, qui décochait chaque mot comme une flèche, fut si bien accueilli que Th. Barrière le reprit, en l'enjolivant encore, dans les *Parisiens*. Aujourd'hui, dans cette pièce, âgée de trente-cinq ans à peine et déjà couverte de rides, il est le personnage le plus démodé. Plus l'auteur avait voulu lui donner l'allure jeune, plus il a vieilli. Si l'on a ri aux tirades amoureuses, on a ricané aux tirades satiriques : c'est un genre de succès posthume que Barrière n'avait pas rêvé et qui n'eût pas contribué à adoucir son humeur s'il eût pu le prévoir.

L'*Orage* d'Ostrowsky n'a pas été plus heureux au théâtre Beaumarchais. Ostrowsky est le plus célèbre des écrivains dramatiques russes, et l'*Orage* passe pour son chef-d'œuvre. Puisque tout aujourd'hui est à la russe, et puisque la *Puissance des ténèbres* a réussi sur la scène, non seulement sans résistance, mais avec éclat, n'était-ce point le cas d'y transporter l'*Orage*? Cependant les directeurs ont eu de la méfiance. La pièce leur semblait d'une construction sommaire, d'une exécution souvent gauche, et trop exclusivement russe pour un public français. Encore si nous eussions été au plus fort du courant qui entraînait tous les esprits, il y a quelques années! Mais les engouements excessifs ont leur

réaction et, avec leur flair d'hommes pratiques, les directeurs sentaient qu'elle a commencé. Voilà pourquoi l'*Orage* n'a pu trouver asile qu'à Beaumarchais, aux confins du monde parisien, ce qui n'était pas fait pour contribuer au succès de l'épreuve.

L'action se passe dans ce milieu de petits bourgeois, de petits marchands qu'Ostrowsky aime à peindre et qu'il peint, dit-on, avec une fidélité extrême, mais non sans monotonie. Elle est à la fois réaliste et idéaliste, comme il arrive si souvent dans la littérature russe. En ses grandes lignes, la conception n'est pas sans rapport avec celle de la *Puissance des ténèbres*, dont elle diffère absolument par les détails : les deux écrivains ont mis en scène une âme faible entraînée au péché par de mauvais conseils, puis poursuivie par le remords et poussée à la confession publique de sa faute. Dans le drame de Tolstoï, il s'agit d'un homme qui se fait assassin, et le conseiller du crime, le serpent qui lui parle à l'oreille, c'est sa mère. Dans celui d'Ostrowsky, il s'agit d'une femme et d'un adultère, et le démon de la perversité qui lui souffle la tentation est sa sœur.

Le mari, Kabanov, être faible, inférieur, livré à l'ivrognerie, aime sa femme, mais il n'a pas la force de la défendre contre la tyrannie d'une belle-mère acariâtre et impérieuse, qui exige que tout plie sous sa volonté, que tout se conforme à ses habitudes, à sa manière de voir et aux antiques usages. L'auteur a reproduit en elle, en les poussant à outrance, ces caractères distinctifs qu'ils nous a montrés si souvent dans la classe qui fait l'objet habituel de ses drames ou de ses comédies : l'étroitesse des préjugés les plus inflexibles, la sévérité des mœurs, l'amour d'une tradition invariable, le despotisme de l'autorité paternelle. Katerina, la femme de Kabanov, qui ne trouve pas en son mari le soutien dont elle aurait besoin, succombe pendant son absence à la séduction qu'exerce sur elle un jeune bellâtre. Il y a dans son cas, outre l'influence des conseils et des exemples pernicioeux de sa sœur, un peu d'amour vrai, mais aussi une sorte de fatalisme, la défaillance d'une volonté incapable de se maîtriser, d'avoir pleine possession de soi, quelque chose enfin de cet *outchanaïé* qu'on retrouve à satiété dans les romans de Tolstoï et de Dostoïevski. L'auteur de l'*Orage* a peint avec talent cette pauvre créature sans équilibre, mélancolique, inquiète, travaillée d'élans confus et d'aspirations contradictoires, de rêves troublants et de vagues terreurs, qui voudrait avoir les ailes des petits oiseaux pour s'envoler dans l'azur et qui a grand'peur du tonnerre. Au fond, ce n'est ni plus ni moins qu'une malade, atteinte de névrose.

La plus belle scène de l'œuvre, et elle est vraiment dramatique,

pourvu qu'on ne s'en tienne pas au cadre matériel qui se sent un peu du mélodrame, c'est celle qui a donné son titre à l'ouvrage, et où les aveux de Katerina devant sa terrible belle-mère, malgré les efforts de son mari et de sa sœur pour l'empêcher de parler, lui sont arrachés sur les bords du Volga, par les coups répétés de la foudre, qui ébranlent ses nerfs et la terrifient. Elle rappelle dans son inspiration générale la confession de Nikita dans la *Puissance des ténèbres*, ou plutôt c'est celle-ci qui la rappelle avec moins de fracas. La situation est évidemment pathétique, et de bons comédiens auraient pu y produire un grand effet. De même, au dernier acte, après son entrevue suprême avec Boris, où Katerina garde, dans sa résignation morne et son accablement, la vérité de son caractère, sans aucune déclamation, son monologue avant de se jeter dans le fleuve est d'une émotion pénétrante. En Russie, des salles entières y ont pleuré deux mille fois de suite. On y a ri à Beaumarchais l'autre soir.

L'extrême insuffisance des acteurs est certainement pour beaucoup dans ce résultat désastreux. Aucun n'a su tirer parti des situations ni mettre en relief les éléments de son rôle; tous, au contraire, semblaient avoir pris à tâche d'en souligner les défauts. Quelques personnages, non seulement n'ont pas été compris, mais ont été dénaturés et trahis par leurs interprètes. La satiété amenée par l'abus de la littérature russe n'est pas non plus étrangère à l'échec. Mais il faut ajouter que la pièce elle-même n'est point innocente de sa chute. L'exactitude de l'observation locale, la justesse de la peinture des mœurs russes, qui sont des qualités de premier ordre dans une relation de voyage, n'offrent qu'un mérite secondaire dans un drame où l'intérêt, la conception des caractères, la marche de l'action passent avant tout. Qu'est-ce donc si cette exactitude minutieuse n'aboutit qu'à nous présenter des êtres tellement en dehors de notre espèce que nous ne puissions nous y intéresser! C'est ce qui arrive, sinon pour Katerina, du moins pour son mari, pour la belle-mère et pour l'un des principaux personnages épisodiques. Il se peut qu'ils soient d'une extrême vérité locale. Mais pour nous, qui ne sommes pas compétents sur ce point, ils nous paraissent bizarres, taillés en traits sommaires et à peine dégrossis, colorés de teintes crues qui rappellent les enluminures d'Épinal. Il était possible d'*adapter* ce drame avec quelque chance de succès; mais tel quel, en dehors d'un grand courant créé par la mode, il ne pouvait réussir que devant un public choisi d'initiés ou de curieux.

M. Sardou a pris sa revanche au Gymnase de son échec du Vaudeville, ou du moins il l'a prise à demi, car il a un collaborateur

pour *Belle-maman*, ce qui est une exception fort rare dans sa longue carrière dramatique, et ce collaborateur n'est autre qu'un des directeurs du Vaudeville, M. Raymond Deslandes. J'ajouterai même que la marque de fabrique de M. Sardou est assez peu visible dans la nouvelle pièce. On eût certainement pu l'entendre sans songer à lui. Le dénouement, en particulier, ne rappelle d'aucune façon ces ingénieux tours de passe-passe que l'auteur des *Pattes de mouche* et de *Nos intimes* trouve sans cesse dans son inépuisable gibecière; c'est tout ce qu'il y a de plus simple et de plus uni en fait de dénouement, un dénouement à la bonne franquette, et on jurerait que M. Sardou n'a point passé par là.

Belle-maman n'est qu'un vaudeville sans couplets, comme *Marquise*, avec cette différence qu'il ne nous trompe à aucun moment sur la qualité de la marchandise; avec cette autre différence, meilleure encore, que la donnée cette fois n'a rien de scabreux et qu'une honnête femme peut entendre la pièce sans avoir à rougir derrière son éventail. N'allez pas trop croire pourtant, comme vous le pourriez d'après le concert des réclames, que ce soit absolument une pièce de famille : les auteurs ne se sont point hasardés à cet excès de vertu, et il y a bien par ci par là dans leur ouvrage quelque passage un peu vif, et même quelque mot légèrement graveleux, mais ce ne sont que des passages.

Belle-maman est toute jeune encore et toujours charmante. Elle s'est mariée à dix-sept ans et marie sa fille à dix-sept. Elle en a trente-six. Jusque-là elle a vécu en parfaite ménagère dans le grand magasin de papiers peints du Marais, épouse irréprochable de feu Noirel, mère accomplie de M^{lle} Suzanne, à qui elle vient de choisir pour époux le notaire Thévenot. Notaire, voilà qui répond au genre de vie et à l'idéal de M^{me} Noirel; mais notaire jeune-France, notaire dans le train, membre de deux cercles, de première force à l'escrime, ayant son fauteuil aux mardis des Français et aux vendredis de l'Opéra, s'aventurant même parfois jusqu'aux coulisses, voilà qui trahit les goûts nouveaux, les aspirations longtemps comprimées de belle-maman. Car sachez que, derrière son comptoir, elle a toujours rêvé de la vie élégante, de la vie mondaine, de la vie à grandes guides. Lorsqu'elle lisait dans les journaux parisiens le tableau d'une de ces jolies choses du *high life* qui portent des noms anglais, d'un *garden-party*, d'un *rallye-paper* ou même d'un modeste *five o'clock*, son imagination battait la campagne et elle se promettait bien de se dédommager un jour.

Ce jour, le voici enfin venu! Pendant que les jeunes époux vont passer classiquement leur lune de miel en Italie, cette évaporée de

belle-maman file à tire-d'ailes vers Trouville, où elle se promet de jeter par-dessus les moulins, — oh! en tout bien, tout honneur, car, au fond c'est une honnête femme, — la provision de bonnets qu'elle amasse depuis si longtemps. Comme un oiseau qui a toujours vécu en cage et à qui l'on ouvre tout à coup les portes, elle se grise de plein air et de liberté! On pouvait suivre, sinon pas à pas, du moins dans ses étapes principales, la transformation de ce caractère, ou, si vous voulez, son épanouissement subit dans les circonstances nouvelles qui hâtent son éclosion; en étudier le développement progressif ou en peindre en traits d'observation pris sur le vif l'ivresse soudaine et le vertige. Mais cola, c'était de la comédie, et l'ambition des auteurs n'allait pas si haut. Ils se sont bornés à nous en montrer les résultats, à mettre en scène les situations plaisantes où les folies d'une belle-mère trop jeune et trop émancipée peuvent jeter son gendre et sa fille.

La crise d'une femme de trente-six ans, riche et jolie, qui vient de marier sa fille unique, qui veut enfin jouir de la vie qu'elle ne connaît pas, se livrer aux fantaisies du luxe qu'elle s'est toujours refusées, donner libre cours à des facultés brillantes, à un goût de mouvement et d'éclat qui étaient en elle sans qu'on s'en fût jamais douté et qui ont doublé de force par une longue compression, voilà un sujet à tenter un véritable écrivain dramatique. Sans demander de psychologie aux auteurs, il était permis d'espérer qu'ils l'indiqueraient suffisamment pour rendre vraisemblable ce changement à vue. Autrement le spectateur difficile qui ne se contente pas de se laisser amuser par une succession de jolies scènes et qui veut, comme dit Horace, *desipere in loco*, ne peut s'empêcher de trouver un tel revirement bien brusque et bien complet de la part d'une femme qui, non seulement pendant la vie de son mari, mais après sa mort, a eu la force de se confiner sévèrement, sans une seule défaillance, dans le gouvernement de son commerce et de sa fortune. Il y a là un excès, d'un côté ou de l'autre. Lorsqu'on a ces instincts de cheval échappé, on n'attend pas vingt ans avant de rompre son licol, ou si l'on a su attendre vingt ans, une telle patience est la preuve que les instincts n'étaient point si fougueux et qu'ils ne vous entraîneront pas si loin. Je suis frappé de la largeur du fossé qui sépare M^{me} Noirel de belle-maman; c'était à vous d'y jeter un pont et de m'aider à le franchir.

Notez bien qu'elle ne se borne pas à éblouir, presque à scandaliser Trouville du faste tapageur de ses toilettes et à s'y compromettre avec une étourderie plus digne d'une linotte que d'une femme de tête qu'elle a toujours été; elle compromet ses propres affaires et celles de son gendre avec une absence totale de sens

pratique bien difficile à admettre chez une personne qui a été si longtemps une si parfaite commerçante. Comment ! vous prenez soin de nous apprendre au premier acte que c'est elle qui a fait la fortune de la maison Noirel, et voilà tout à coup cette parfaite commerçante qui intercepte au passage les papiers et les lettres d'affaires de son gendre pour ne pas le déranger dans sa lune de miel, sans soupçonner qu'une telle fantaisie puisse amener quelque perturbation dans son étude ; qui loue 6000 francs et à bail un appartement de 12 000 à un couple de chevaliers d'industrie qu'elle a rencontrés sur la plage, et qui leur prend du premier coup, de la main à la main, pour 100 000 francs d'actions de je ne sais quelle société véreuse ! C'est vraiment un peu trop de vaudeville.

Mais ne chicanons pas plus longtemps notre plaisir. Pour peu qu'on se laisse aller, on est emporté par le mouvement, la verve et la gaieté de la pièce. Rien d'amusant comme le défilé des parents et des amis après la noce, devant le marié qui distribue des poignées de main à une foule de gens qu'il ne connaît pas ; comme la métamorphose de l'étude du notaire par belle-maman, qui a mis partout de la peluche et du satin, des chaises dorées, des canapés avec tapisserie de Beauvais représentant des bergères en falbalas, des bibelots sur la cheminée, de petits meubles japonais pour y serrer les dossiers, un *Daphnis et Chloé* de Henner au mur et sur la pendule l'*Arlequin* de Saint-Marceaux ; comme la scène du contrat où les parties adverses se disputent devant le notaire ahuri qui, tirillé en tout sens par dix complications diverses, finit par les planter là sans les entendre, après avoir enlevé deux invités en habit noir et cravate blanche qui viennent pour dîner chez lui et qu'il emmène en Belgique lui servir de témoins ; comme celle où le mari, voulant répondre à la signification de demande du divorce, après s'être fait dicter les premières phrases par l'avoué qui lui a servi de témoin, y substitue sans s'en apercevoir les tirades les plus tendrement pathétiques, et finit par envoyer à sa femme une lettre d'amour sur papier timbré. Finalement tout tourne au mieux, comme l'exige l'esthétique du genre. On marie belle-maman afin qu'elle ne fasse plus de frasques, et sa fille lui recommande d'être plus sage à l'avenir. Ce contraste entre l'aimable extravagance de la mère et la sagesse de la fille est à peine indiqué dans la pièce, et les auteurs eussent pu en tirer plus de parti : ce sera ma dernière observation. Et je conclus que *Belle-maman* est un spectacle agréable, pas fatigant du tout et fort exhilarant, avec des acteurs comme M^{lle} Magnier, qui est là dans son élément, qui peut étaler ses robes et qui a bien marqué la transition entre la petite bourgeoise du Marais et la fringante mondaine de Trouville, — et

Noblet, qui, par son jeu très naturel, d'un comique fin, spirituel et mesuré, monte peu à peu aux premiers rangs.

Rien aux théâtres de musique, sauf le début à l'Opéra, dans la *Juliette* de Gounod, d'une toute jeune cantatrice américaine, M^{lle} Eames, qui a été accueillie avec une faveur exceptionnelle par les amateurs et les critiques. A ne vous rien celer, je ne l'ai point entendue; je m'en rapporte aux dithyrambes de la plupart des journaux, qui déclarent à l'envi que c'est la Juliette rêvée. Mais si M^{lle} Eames tient à devenir populaire, je crois qu'elle fera bien de changer de nom, pour en prendre un qu'on sache au moins comment prononcer.

Les Bouffes-Parisiens sont fermés par la faillite. Le Théâtre lyrique du Château-d'Eu a suivi cet exemple, par suite de la maladie qu'on appelle *impécuniosité* ou *faute d'argent*, désespérant d'obtenir du Conseil municipal la subvention qu'il sollicitait et dont l'attente avait pu seule prolonger ses jours languissants. Il sera rouvert d'ici à quelques mois, gardez-vous d'en douter. Rien ne peut arrêter un homme qui a envie de se ruiner en devenant directeur de théâtre. Quand nous serons à dix, et nous n'en sommes pas loin, nous ferons une croix.

En attendant *Esclarmonde* à l'Opéra-Comique, la seule solennité musicale que nous ayons eue c'est l'exécution des chœurs d'*Esther*, par M. Arthur Coquard, dans la vaste salle du Cirque d'été, au bénéfice de plusieurs œuvres charitables.

Les chœurs d'*Esther* avaient été mis primitivement en musique par J.-B. Moreau, organiste de Saint-Cyr, maître de musique de la Chambre du roi : « Ses chants, dit Racine dans sa préface, ont fait un des plus grands agréments de la pièce. Tous les connaisseurs demeurent d'accord que depuis longtemps on n'a point entendu d'airs plus touchants ni plus convenables aux paroles. » Louis XIV fut de cet avis, puisqu'il donna quelque jours après une pension de 200 écus au compositeur, indépendamment d'une gratification de 200 pistoles. Mais le jour où *Esther* parut pour la première fois sur une scène publique, en 1721, on en supprima les chœurs, dont la musique était dès lors jugée insuffisante. L'œuvre de Moreau n'a jamais servi qu'aux diverses représentations de Saint-Cyr, qui eurent lieu non seulement sous Louis XIV, mais à diverses reprises sous Louis XV; et encore le nouvel organiste de la maison, Clérambaut, y fit-il plusieurs changements en l'année 1756. Lorsque le Théâtre-Français remonta *Esther* en 1803 avec Talma, Monvel, Lafon, M^{lle} Duchesnois, on demanda une autre musique à Plantade, et M. Jules Cohen en a composé une troisième ou quatrième pour la reprise de 1864. Maintenant bien plus encore que

sous Louis XV, comme on pense, la partition de ce pauvre Moreau paraîtrait d'une simplicité et d'une monotonie dépassant toutes les bornes. Les curieux peuvent d'ailleurs s'en rendre compte : elle a été gravée dans l'édition de Racine qui fait partie des *Grands écrivains de la France*.

Celle de M. Arthur Coquard est une œuvre importante qui mériterait d'être étudiée en détail, y compris l'ouverture, mais il y faudrait plus d'une audition. Ce que nous en voulons louer surtout et d'abord, c'est la sincérité de l'expression musicale. L'artiste s'est imprégné du sentiment général de l'œuvre de Racine, puis du sentiment particulier de chaque stance, et s'est efforcé d'en donner une traduction exacte et digne du texte. Avec un poète de cette taille, ou plutôt avec l'Écriture sainte dont il est l'interprète, cela n'est pas toujours facile. Que le compositeur par exemple rencontre ces vers :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre...
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Comment s'étonner qu'il n'ait point égalé sa traduction à l'original? Les vers de Racine sont déjà leur musique à eux-mêmes, ce qui n'est pas pour aider le compositeur; mais ceux-là, de plus, expriment une pensée qui n'est guère abordable aux notes.

Dans leur ensemble, les chœurs d'*Esther* sont pénétrés de tendresse et de douceur; sauf l'explosion du triomphe final, c'est une lamentation à travers laquelle brille un rayon d'espérance; une plainte, un gémissement, un regret de la patrie absente, relevés par la foi en la protection du Dieu tout-puissant. Tel est aussi le caractère qui domine dans l'œuvre de M. Coquard. Toutes les strophes où s'exhale cette mélancolie douce et candide des jeunes compagnes d'Esther : *O rives du Jourdain! — Hélas! si jeune encore...* ont été rendues par lui avec un charme pénétrant. Mais il n'a eu garde de négliger aucune des ressources qu'il trouvait dans la diversité des sentiments exprimés. Du chant de la jeune fille : *Pleurons et gémissons*, qui est d'une tristesse poignante, on passe au chœur : *Arrachons, déchirons tous ces vains ornements*, d'un rythme heurté et saccadé qui lui donne un énergique relief. M. Coquard a mis beaucoup d'ampleur dans le solo du ténor : *Chères sœurs, suspendez la douleur qui vous presse*, et un accent très pathétique dans la supplication de la mère : *Détourne, roi puissant!* Après la défaite de l'impie Aman, le chœur triomphal éclate comme une fanfare; puis le thème se déroule, toujours avec majesté, mais en prenant un caractère plus religieux. Au finale :

Que le Seigneur est bon! le motif principal de l'ouverture reparait et se marie aux voix de la façon la plus heureuse, et la partition se termine, comme la tragédie, par une belle explosion d'allégresse et de reconnaissance.

Aux éléments de variété que lui fournissait le texte, M. Coquard en a joint un autre qui est de son fait, en introduisant dans sa partition un baryton, un ténor et un chœur d'hommes. Nous n'avons pas besoin de rappeler au lecteur que, dans l'œuvre de Racine, tous les récits comme tous les ensembles des chœurs sont dits uniquement par des femmes. Esther n'avait ni ne pouvait avoir d'hommes autour d'elle, en particulier au premier acte, qui se passe dans son appartement. Mais la musique a sa logique spéciale, et cette logique faisait presque une nécessité au compositeur de recourir aux voix d'hommes pour éviter la monotonie, pour leur confier les morceaux de force et chercher les contrastes qui sont une des lois de l'art. A coup sûr, Moreau ne les a pas employées, mais sans connaître la partition de M. Jules Cohen, je répondrais qu'il ne s'en est pas plus abstenu que M. Coquard. Musicalement, des vers comme : *Le Dieu que nous servons est le Dieu des combats*, appelaient un chœur d'hommes, et le baryton est tout au moins à sa place dans : *J'ai vu l'impie...* En mariant et en alternant les voix, en maniant toute la gamme humaine du soprano à la basse, M. Coquard s'est ménagé des effets plus étendus et plus puissants, et il est resté fidèle autant qu'il l'a pu à la pensée de Racine par le soin qu'il a pris de maintenir les voix masculines dans un rôle subordonné.

On dit que cette partition est une œuvre de jeunesse : de là sans doute sa fraîcheur mélodique et sa sincérité. Plus tard, l'auteur l'a revue, en la complétant; il y a ajouté sa science, il a perfectionné l'orchestration, mais la source première coule toujours par dessous. — M. Coquard conduisait lui-même l'orchestre; les soli ont été fort bien exécutés par M^{mes} Linse et de Montalant, MM. Vergnet et Auguez de l'Opéra. Nous espérons entendre un jour cette belle œuvre sur la scène, jointe à la tragédie qui la mettra dans sa vraie perspective et lui donnera toute sa valeur.

III

J'ai profité de la stérilité relative de cette période dramatique pour pousser une reconnaissance du côté du Théâtre d'application. Je vous ai dit jadis l'ouverture par M. Bodinier, secrétaire de la Comédie-Française, de cette salle élégante destinée aux exercices

pratiques des élèves du Conservatoire en les faisant paraître devant un vrai public, non pas seulement dans des scènes détachées, mais dans des pièces entières, de l'ancien et du nouveau répertoire, mais je ne vous y avais pas conduits encore. Le Théâtre d'application joue deux fois la semaine, le mercredi et le vendredi; les autres jours, il est loué à des entreprises diverses, telles que le Cercle funambulesque. Il a réussi, et il paraît maintenant fondé d'une façon définitive.

Le spectacle se renouvelle tous les quinze jours. Le jour de ma visite, le programme comprenait une farce de Duvert et Lauzanne, un spirituel et piquant pastiche de Th. de Banville : *le Beau Léandre*, et *le Jeu de l'amour et du hasard*. Dans leur décoration sommaire, sur une scène grande comme les deux mains, ces pièces ont été jouées avec ensemble et de façon à ne point choquer l'amateur le plus difficile. Certainement cela n'est point parfait : dans *le Beau Léandre*, Colombine a beaucoup à apprendre encore et Léandre est d'une exubérance trop juvénile; dans la pièce de Marivaux, Mario est d'une afféterie féminine et prête à sourire par ses imitations de Delaunay; la soubrette a des attitudes et des airs de tête qui sentent parfois leur Margot plus que leur Lisette; ce coquin de Bourguignon, sous les habits de son maître, se livre trop à la charge et montre plus de verve, — il en a, et une bonne voix mordante, — que de finesse. La plupart ont encore besoin de régler leurs gestes. Mais il y a déjà plus que des promesses chez beaucoup d'entre eux, et je le répète, l'ensemble en est fort satisfaisant.

Si vous n'allez pas au Théâtre d'application pour son répertoire, allez-y pour son musée, où vous trouverez de quoi vous occuper agréablement pendant les entr'actes. M. Bodinier y a installé une exposition de portraits empruntés à une foule de collections, qui offrent le plus vif intérêt. Tous ont rapport à l'art dramatique, bien entendu; ce sont des auteurs ou des comédiens des deux sexes, petits ou grands, isolés ou groupés, en costume de ville ou en costume de théâtre, anciens ou modernes; tableaux, dessins, aquarelles, pastels, bustes et statues même, comme celle de Mounet-Sully dans la scène de l'éventail d'*Hamlet*, par M. Zacharie Astruc. Sans être des chefs-d'œuvre, certains tableaux sont des documents très curieux, comme celui qui représente une lecture dans le foyer de la Comédie, faite par Andrieux, entre Arnault et Baour-Lormian, devant quarante personnes qui forment toute une galerie des illustrations de l'art dramatique vers la fin de la Restauration; *la Comédie française en 1850*, de Geffroy; *la Répétition du Joueur de flûte*, chez le prince Napoléon, dans l'atrium du Palais pompéien, par

Gustave Boulanger; une *Répétition générale au Théâtre-Italien en 1847*; les *Dames de la Comédie-Française en 1855*, de Faustin Besson; le *Foyer de l'Odéon, un soir de première, en 1868*, par Hippolyte Lazerges. Parmi les anciens vous y trouverez presque tous les acteurs du dernier siècle et ceux qui ont disparu sous Louis-Philippe ou sous Napoléon III. Des contemporains pas un n'y manque : ils s'y répètent même généralement à plusieurs exemplaires, et lorsqu'ils se multiplient ainsi dans des aquarelles comme celles de M^{lle} Madeleine Lemaire ou de Victor Giraud, on n'a pas envie de s'en plaindre. Quelques-uns manient eux-mêmes le crayon ou le pinceau : il en est jusqu'à trois de la Comédie-Française, qui ne s'en servent pas trop mal. Dans cette catégorie, une collection curieuse est celle des *charges* de Lhéritier, du Palais-Royal : quand, après avoir regardé le *Racine* de Largillière, qui provient du château de Chambord et a été prêté par S. A. R. le duc de Parme, on se retourne et qu'on se trouve en face de cette désopilante galerie de grotesques, on est allé en un clin d'œil d'un pôle à l'autre de l'art.

L'exposition d'aquarelles, de dessins et d'eaux-fortes du cercle Volney, n'offre pas l'intérêt de l'exposition de peinture qui l'avait précédée, mais ne doit pourtant pas être passée sous silence. N'eût-elle que les beaux, larges et majestueux paysages d'Allongé, les délicats pastels de M. Vayson et ceux où M. Iwill reproduit des vues de Hollande et de Bretagne avec une poésie qui ne nuit pas à l'exactitude et qui nous rend la réalité comme en rêve, — par exemple ce *Dordrecht par une matinée de septembre*, où la vieille et charmante petite ville semble émerger comme une vision des flots paisibles de la Meuse, gazée, ouatée pour ainsi dire, d'un brouillard qui estompe et adoucit tout sans rien cacher, — elle mériterait une visite, mais elle a d'autres attraits encore. Bornons-nous à citer, pour ne point nous attarder trop longuement à ces préliminaires de la grande exposition, les jolis et spirituels tableaux de genre de M. Santiago Arcos; la série de pastels où M. Regamey a écrit, avec une précision fine et nerveuse, l'histoire de l'escrime contemporaine et la glorification du fleuret français contre la lourde rapière allemande; enfin les neuf dessins d'une si grande saveur de détails pittoresques et, en même temps, d'un sentiment si naïf et si vrai, où M. Luc Olivier Merson a figuré les diverses parties de la représentation d'un mystère au quinzième siècle.

Un artiste, Américain d'origine, je crois, M. William Stott, nous a convoqués à l'exposition de ses œuvres dans la galerie Durand-Ruel. Le public ne paraît pas avoir répondu à cet appel avec beaucoup d'empressement; M. W. Stott est pour lui un inconnu et son

art, que je ne nie pas, est dépourvu de séduction. Il a abordé les genres les plus divers, depuis le paysage, le portrait, l'anecdote, jusqu'au tableau mythologique. Dans le paysage il est impressionniste; dans les scènes mythologiques, réaliste : il a vu la Grèce antique avec des yeux modernes et yankees. Phidias eût frémi devant sa *Naissance de Vénus* et son *Endymion*. Son talent est triste comme son coloris. Regardez cette *Ronde de petites filles* : qu'elles sont mornes et comme elles ont l'air de s'amuser par ordre ! Des personnages qu'il nous montre, les uns ne font rien, les autres travaillent, d'autres se baignent, dansent, s'amusent, mais pas un ne sourit. Sacrifiez aux Grâces, M. Stott !

Les amis de Feyen-Perrin ont organisé une exposition posthume de ses œuvres, dans le double but de préparer la vente de son atelier et d'amasser les fonds nécessaires pour lui élever un tombeau. Feyen-Perrin ne fut pas un artiste de haute et large envergure, il ne compte point parmi les maîtres; c'est un peintre aimable et du genre tempéré, qui se tailla un joli petit domaine où il régnait sans rival, à la façon du roi d'Yvetot et qui pouvait dire, lui aussi, avec le poète :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Il n'avait pas trouvé sa voie du premier coup. Il est certain qu'il aspira à la grande peinture : la *Barque de Caron*, l'*Episode des premières guerres*, la *Descente de croix*, la *Découverte du corps de Charles le Téméraire*, ensevelis dans des musées de province et que nous ne connaissions pas, en témoignent suffisamment. En 1864, il donna sa première toile remarquée : la *Leçon d'anatomie du docteur Velpeau*, aujourd'hui à l'École de médecine, qui est comme une traduction moderne, réaliste et d'une exécution un peu brutale, du célèbre tableau de Rembrandt, — l'œuvre d'un habile homme, assurément, mais qui cherchait toujours. En 1865 vint l'*Élégie*, l'un de ses meilleurs tableaux de style, d'un sentiment poétique, d'une couleur bien assortie au sujet. Nous approchons, mais ce n'est pas encore tout à fait cela. Enfin en 1866 il expose ses *Femmes de l'île de Batz*, et le voilà sur le terrain qu'il ne quittera plus guères. Son succès l'avertit; il se sent dans son assiette et n'hésite plus. Ce qu'il peindra surtout désormais, c'est la fille du peuple, et particulièrement la fille du bord de la mer, étudiée dans son costume et dans son allure avec un réalisme élégant, si je puis ainsi dire, — idéalisée à la façon de Jules Breton. Le peintre des *Glançuses* et de la *Bénédiction des blés* a eu raison d'écrire une chaude notice en tête du catalogue de Feyen-Perrin,

non seulement parce que celui-ci fut un de ses camarades d'atelier chez Drolling, mais aussi parce qu'il fut son disciple. Sans doute il n'a pas le talent robuste, simple et large du maître; il entre dans le sien un peu de mièvrerie, et je ne sais quoi de légèrement maladif. Les paysannes de Jules Breton, même les plus nobles d'attitude et de lignes, sont de franches paysannes; celles de Feyen-Perrin ressemblent quelquefois à des Parisiennes en costume agreste.

A partir de la guerre surtout, il se fit le peintre attitré des Cancales. Chaque année il revenait sur cette plage qui l'avait séduit, et il ne se lassait pas de représenter, dans une gamme un peu grise, mais d'un gris harmonieux et tendre; dans un paysage un peu vague, devant des flots à peine entrevus, des pêcheurs d'huîtres et de crevettes, des sardinières, des ramasseuses de varech. Dans ce genre qui lui appartient en propre et où il s'était fait une sorte de popularité, le *Retour de la pêche aux huîtres*, acquis par le musée du Luxembourg, demeure son chef-d'œuvre. C'est vraiment un très aimable et très intéressant tableau que ce long défilé, dans une atmosphère voilée par les brumes marines, de jeunes filles, de femmes et d'enfants, mêlées de quelques hommes qui le rehaussent d'une note plus vigoureuse, s'avancant droit sur le spectateur dans une ligne serpentine qui caresse le regard et qui fuit jusqu'à l'horizon lointain, — en tête trois belles filles à la taille svelte, aux pieds nus, au tablier serré, au bonnet rond dont les brides relevées se nouent derrière la nuque, portant sur la hanche le panier plein des appétissants mollusques. Il a exécuté maintes variations sur ce thème, et il en a détaché des épisodes pour les traiter à part. Sa *Rentrée des pêcheurs à marée basse*, du Salon de 1880, était presque une répétition, avec des personnages agrandis. Sa *Glaneuse d'huîtres* est une figure isolée où il a montré une préoccupation de vigueur plus grande que d'habitude.

Tout en poursuivant cette heureuse veine, Feyen-Perrin ne renonçait pas à l'ambition de peindre l'antiquité et le nu. Il n'avait pas le sens de l'antique, ou du moins il n'en avait pas le style, et sa *Diane*, par exemple, n'a de la déesse que le croissant au front : c'est une pure et simple étiquette. Il se montre très supérieur quand il se borne à peindre simplement le modèle. La toile qu'il intitule la *Couleuvre* est certainement une vigoureuse étude d'atelier, un beau morceau académique d'une couleur chaude, d'un modelé large, d'un dessin hardi. Mais cela n'est guère plus décent que la *Femme couchée* de Clésinger, et à ces toiles d'un art sensuel et païen, on me permettra de préférer, encore qu'on puisse reprocher à leur facture un peu de monotonie, d'indécision et de mollesse, sa

Vanneuse ou sa *Faneuse*, charmante en sa rêverie rustique, appuyée d'une main à sa fourche, l'autre bras passé autour du tronc d'un arbre contre lequel son jeune corps se laisse aller dans une attitude de repos.

Peut-être aurons-nous également d'ici à quelques mois l'exposition posthume d'un peintre qui vient de mourir un peu oublié, mais qui avait eu son heure de gloire. Auguste Anastasi, qui maniait aussi le crayon du lithographe avec une grande habileté, mettait du style dans le paysage. Il a reproduit sur la toile des sites empruntés à bien des pays divers, mais surtout, en France, à la Normandie et aux environs de Paris; au dehors, à l'Italie et à la Hollande. Le Musée du Luxembourg a sa *Terrasse de la villa Pamphili*, excellent échantillon de sa manière : on y eût pu joindre l'une de ces toiles où il s'était si bien assimilé non seulement la nature des Pays-Bas, mais la facture des maîtres hollandais, et qui faisaient songer à Van der Neer.

En 1869, le plus grand malheur qui puisse frapper un peintre s'abattit sur Anastasi : il devint aveugle. Ses confrères lui donnèrent en cette circonstance un témoignage éclatant de leur estime et de leur affection : la vente qu'ils organisèrent en sa faveur à l'Hôtel Drouot produisit plus de 100 000 francs, dont il eut l'usufruit sa vie durant. Par sa mort, l'Académie des beaux-arts entre en possession du capital, à la condition, toujours facile à remplir, d'en affecter le revenu au soulagement d'un artiste malheureux.

Le nom du ténor Tamberlick, nom sonore et frappé pour la gloire, rappelle d'éclatants succès qui ne furent pas tous dus à l'art pur. En Espagne, lorsqu'il y chanta la *Muette* au moment de la révolution contre la reine Isabelle, la politique s'en mêla, comme jadis à Bruxelles en semblable circonstance, et le ténor ne dédaigna pas, dit-on, de demander à des manifestations d'enthousiasme révolutionnaire le complément de son triomphe. Chez nous, où il n'osa se montrer avant d'être entré dans sa quarantième année, ce qui est l'âge très mûr pour un ténor, il fut plus célèbre encore comme phénomène que comme chanteur : on avait cru l'*ut* dièse disparu par la retraite de Duprez; Tamberlick le lançait avec une aisance extrême, il le répétait, il y insistait, il en faisait un point d'orgue; il y subordonnait tout. Ce qui ne l'empêchait pas de n'être qu'un ténor de second ordre, manquant de puissance et d'ampleur et restant loin des grands chanteurs de la belle période italienne.

Je me borne à mentionner la mort de l'amiral Jaurès : ni comme homme politique, ni comme marin, il n'est de ma compétence. Et je ne puis non plus adresser qu'un salut d'adieu à M^e Lenté, le plus

célèbre et le plus recherché de nos avocats d'affaires, qui réunissait au plus haut point les qualités essentielles du genre : la connaissance approfondie du droit, une dialectique lumineuse et serrée, une mémoire imperturbable, de la clarté et de la méthode, une belle prestance, une voix sonore et, comme il le montra encore dans l'une de ses dernières et de ses meilleures plaidoeries (affaire Wilson), l'art d'être persuadé ou de le paraître.

M. Edmond Schérer, sénateur français, était par son père d'origine suisse et il garda toujours de son talent quelque chose de genevois et de calviniste. Il en avait plus qu'il ne fallait pour devenir célèbre ; mais sa notoriété n'arriva jamais à la gloire : elle demeura toujours confinée dans une sphère assez restreinte, comme celle de son collaborateur et ami Colani, mort lui-même il y a quelques mois. On peut dire que la personnalité intellectuelle et morale de M. Schérer, assurément fort distinguée, n'allait pas à notre tempérament national.

Peu d'hommes avaient eu dans leur vie, en apparence, moins d'unité que M. Schérer. Parti de l'orthodoxie calviniste la plus rigide, il avait abouti au libéralisme et au rationalisme. Après avoir débuté comme professeur de théologie et d'exégèse à l'école évangélique de Genève et s'être posé, pendant plusieurs années, en champion intransigeant de la doctrine la plus étroite, il subit dans son esprit et dans ses croyances une révolution qui l'entraîna fort loin et qui produisit au sein de l'Église réformée un scandale presque aussi retentissant que celui auquel M. Renan allait attacher son nom, quelques années après, dans l'Église catholique. Tour à tour hébraïsant, théologien pur, exégète voué principalement à l'étude des textes du Nouveau-Testament, historien religieux, écrivain philosophique, critique littéraire, journaliste, homme politique, M. Schérer n'en a pas moins gardé, au milieu de toutes ces vicissitudes, une certaine unité de physionomie. On a senti en lui jusqu'au bout la trempe primitive, et il semblait écrire encore ses derniers articles, comme ses premiers, sur la ligne frontière qui sépare la France de l'Allemagne.

C'est Sainte-Beuve qui sonna le premier coup de cloche, en 1860, pour annoncer chez nous l'auteur des *Mélanges d'histoire religieuse* où, à côté de travaux purement théologiques, se lisaient déjà des portraits tracés dans cette forme nette, précise, un peu sèche et mince, qui le caractérise. Son principal monument littéraire comprend les huit volumes d'*Études sur la littérature contemporaine*, publiés successivement depuis 1863 jusqu'en 1886, où il passe en revue un grand nombre d'ouvrages et d'écrivains, choisis surtout entre ceux qui ont eu le plus de part au mouvement des idées. Tous

les genres y sont d'ailleurs abordés, et aussi toutes les nations. La culture intellectuelle de M. Schérer ne s'arrêtait pas à la France; il connaissait, par exemple, la littérature allemande et la littérature anglaise à peu près aussi bien que la nôtre. Il ne recule devant rien ni personne, pas même devant Baudelaire, pas même devant M. Zola. Il se montre aussi expert à juger Coppée que Proudhon. Ce qui m'en plaît le plus, c'est son indépendance. Elle se trahit jusque dans la forme incisive de son style. En toute chose il est pour le libre examen, et sa critique littéraire, toujours très lucide, souvent morose et chagrine, se sent des vieilles habitudes de discussion et d'argumentation qu'il a contractées à l'école. Les réputations établies ne lui en imposent pas.

Il a consacré tout un volume à l'étude de Diderot, à propos de l'énorme édition qu'on en a publiée récemment. C'est plutôt un exposé qu'une critique : il le connaît bien; il reconstitue, à l'aide de ses œuvres, sa personnalité littéraire, philosophique et morale; mais il ne juge guère que l'homme et l'écrivain, il ne juge pas le philosophe. On voit bien ce qu'il pense, et il le dit nettement, de son cynisme ordurier; on aurait voulu voir également ce qu'il pense de ses théories matérialistes et athées, et il croit avoir assez fait en les extrayant de ces écrits divers et en les groupant. On se demande non seulement si cet ancien croyant était resté chrétien, au sens le plus large du mot, mais jusqu'à quel point il était demeuré spiritualiste. Diderot l'a conduit à Grimm, sur lequel il a écrit tout un gros volume, trois ou quatre fois plus considérable que le précédent. Pour le coup, c'est vraiment trop, même avec les ouvertures que cette biographie ménage sur les mœurs et les idées du dix-huitième siècle et quoi qu'il y ait en Grimm, à côté du correspondant littéraire qui a touché à presque tout le mouvement intellectuel de l'époque, un diplomate peu connu. Il est assez singulier de voir l'auteur de l'*Esquisse d'une théorie de l'Eglise chrétienne*, l'ancien rédacteur de la *Réformation* et professeur d'exégèse, l'homme qui, suivant l'expression d'un de ses coreligionnaires, a laissé jadis « dans la littérature mystique du protestantisme des traces que la piété des fidèles recherche encore souvent » aboutir, au terme de sa vie, à des études d'érudition littéraire et de curiosité pure sur le nouvelliste Métra. On serait tenté de croire qu'il y cherchait un refuge contre les angoisses du doute, ou tout au moins contre les déceptions de la politique.

VICTOR FOURNEL.

RÉVÉLATIONS D'UN DIPLOMATE¹

La France, cent ans après la révolution, c'est un thème qui prête et qui a déjà été développé dans plus d'un travail intéressant. Aucun ne pouvait, à plus juste titre, appeler notre attention que celui qui porte la signature du comte de Chaudordy. C'est l'histoire racontée par un homme qui a été aux affaires et dans quel temps ! Il n'a sans doute pas sauvé la patrie en 1870, mais il n'en a pas désespéré. Il a peut-être eu le tort de croire à l'Angleterre, mais M. Thiers croyait bien à la Russie. Le délégué aux affaires étrangères à Tours et à Bordeaux a justifié pendant son passage au pouvoir la rencontre fortuite qui a fait du chef du cabinet du dernier ministre de l'empereur le véritable ministre des affaires étrangères du gouvernement de la défense nationale.

Nous nous attacherons exclusivement, dans ce compte rendu, à la partie de son livre qui concerne la situation extérieure de la France. Nous avons la satisfaction d'y retrouver plus d'un jugement qui nous est commun sur les hommes et sur les choses que nous avons vu passer ou se dérouler sous nos yeux depuis bientôt vingt ans. Notre auteur croit qu'il n'y a de paix durable qu'avec le rétablissement de l'équilibre européen, l'alliance de la France et de l'Angleterre, la bonne harmonie de l'Angleterre avec la Russie, en un mot, le remplacement de la coalition armée qui nous enveloppe comme un cordon sanitaire, par un concert européen où la France recouvrerait enfin sa place ; c'est aussi notre vœu. Comme le comte de Chaudordy, nous n'aspérons qu'à la rentrée de la France dans les combinaisons des alliances européennes, mais nous croyons qu'un État ne peut se flatter d'avoir des alliés qu'en étant en mesure d'être lui-même un allié, c'est-à-dire de faire aujourd'hui ce qu'il a promis hier, et de tenir demain la parole d'aujourd'hui. La France remplira bientôt cette condition, nous l'espérons ; nous ne croyons pas toutefois qu'on puisse, en attendant, fonder aucune confiance sur l'appui de l'étranger. L'alliance

¹ *La France en 1889*, par le comte de Chaudordy, informations et documents nouveaux. — Un vol. in-12, chez Plon.

ferme avec la Russie, surtout si elle implique une conciliation des intérêts de l'Angleterre et de la Russie en Orient et en Asie, nous paraît une question d'avenir que l'état précaire de notre gouvernement et de nos institutions ne permet pas de mettre à l'ordre du jour. Pour le moment, bornons-nous à vivre et à rétablir, s'il est possible, l'ordre dans nos affaires intérieures.

« Depuis douze ans, dit le comte de Chaudordy, le portefeuille des affaires étrangères a changé de mains douze fois. Chaque ministre a voulu avoir sa politique personnelle et accomplir des actes qui puissent compter dans l'histoire du pays. C'est le propre des hommes nouveaux venus aux affaires d'avoir la tentation d'y laisser une trace de leur passage, sans tenir compte du temps et des circonstances. Le manque d'unité et de suite dans la politique extérieure de la France a été la conséquence de ces changements continuels, et cela à une époque où de grands revers nous obligeaient à la réserve, à la prudence et à une patience persévérante. » On ne peut mieux dire. C'est le programme de la politique du parti conservateur pendant qu'il était au pouvoir. Nous croyons qu'il est encore bon de nous y tenir.

Comme sous la plume d'un diplomate aussi expert que le comte de Chaudordy, aucune parole n'est sans portée, il nous paraît utile de relever le passage de son livre qui concerne la chute du ministère Freycinet et son remplacement aux affaires étrangères par M. Flourens en 1887. A la suite des affaires Krapotkine et Hartmann, du rappel inconsidéré du général Appert, du congé donné d'office à l'ambassadeur de Russie à Paris, la position de M. de Freycinet n'était plus tenable. M. Herbette, l'homme qui a toute la confiance de M. de Freycinet, fut envoyé à l'ambassade de Berlin avec mission de nous rapprocher de l'Allemagne, de conjurer ainsi l'isolement de la France et d'assurer au cabinet français une prolongation d'existence. Laissons parler M. de Chaudordy.

« Les procédés pour regagner la confiance du Chancelier étaient assez étranges. Il fut décidé que toutes les affaires concernant les relations de la France avec l'Angleterre seraient renvoyées de Paris à Berlin et qu'on chargerait la chancellerie allemande de les traiter. Il semble extraordinaire et même inconcevable que ces deux puissances ne se parlassent pas directement. C'est cependant ce qui a existé pendant longtemps par la faute des ministres français, singulièrement inspirés, il faut l'avouer. On avait fait croire de Berlin qu'on s'y intéressait à nos affaires et qu'on les ferait aboutir avantageusement. Or c'est le contraire qui avait lieu. On nous desservait auprès du gouvernement anglais et on arrivait à le blesser si vivement, en notre nom, que les difficultés ne faisaient que s'aggraver. »

Nous avons cité textuellement le comte de Chaudordy pour donner

plus de poids à son étrange révélation. M. de Freycinet, ministre encore une fois, aurait quelque intérêt à nous donner la lumière qui nous manque, *un poco più di lume* pour éclaircir ce singulier incident de sa carrière diplomatique.

Hâtons-nous de dire que tout s'arrangea pour le mieux. M. de Freycinet parti et M. Flourens nommé en sa place au ministère du quai d'Orsay, un ancien diplomate, ami de lord Lyons, en bonnes relations avec le marquis de Salisbury, depuis le congrès de Constantinople et n'ayant rien de caché pour le comte de Chaudordy, se chargea de rétablir les communications directes entre les deux cabinets de Londres et de Paris. Le même ami commun fut envoyé auprès du marquis de Salisbury, résidant en ce moment dans sa villa près de Dieppe; satisfaction fut donnée à l'Angleterre pour les Hébrides et à la France pour la neutralisation du canal de Suez. Il est vrai qu'il ne faut pas regarder de trop près aux termes de l'arrangement. Tous les principes de la neutralité y sont exposés, voire même garantis, mais les stipulations sont encadrées d'une réserve formulée par l'Angleterre dès la conférence de Londres et renouvelée en 1887. Elle dit en propres termes qu'il sera loisible à l'Angleterre de s'affranchir de tous les engagements du traité, tant qu'elle occupera l'Égypte, et elle ne fixe aucun terme à cette occupation. Cette clause potestative ajoutée après coup à Londres aux stipulations arrêtées à Dieppe diminue le succès diplomatique du successeur de M. de Freycinet. On a pu avec quelque raison comparer le traité pour la neutralisation du canal de Suez à un document chiffré qui se termine par ce signe : annulez tout ce qui précède.

Le comte de Chaudordy a réservé pour la fin de son essai un document qui est une vraie trouvaille. Le compte rendu d'une conversation avec le prince de Bismarck à la date du 14 novembre 1879. L'interlocuteur du chancelier de l'empire n'est pas nommé, mais il y est clairement désigné par le rapprochement des dates; c'est le comte de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin en 1879. Le document cité par le comte de Chaudordy était depuis longtemps entre ses mains. Il n'en serait pas sorti, si les attaques dirigées contre sir Robert Morier, par l'interlocuteur du comte de Saint-Vallier en 1879, le complet abandon des règles et des égards observés jusqu'à présent dans les relations internationales n'avaient décidé le diplomate français à s'en affranchir lui-même. Cet avertissement ne nous rend pas moins friand du morceau qu'il nous sert.

Le document cité, fixe aux derniers mois de 1879 les épanchements du prince de Bismarck dans le sein de l'ambassadeur de France. L'entretien a dû se prolonger pendant plusieurs heures. Il embrasse toute la politique du Chancelier de 1875 à 1879, c'est à vrai dire une

confession générale dans laquelle les voisins, les amis, les plus augustes personnages, ne sont pas plus épargnés que les ennemis. Le prince expose tout au long comment, à la suite de l'alerte de 1875, dans laquelle le prince Gortchakoff a voulu jouer à ses dépens le rôle de pacificateur de l'Europe, les rapports de l'Allemagne et de la Russie se sont insensiblement refroidis et ont passé de l'amitié *confiante* à l'amitié *défiante*. L'évolution en sens contraire s'opérait en même temps dans les rapports de l'Allemagne avec l'Autriche, ils ont, au contraire, passé de la défiance à la confiance, voire même à l'alliance intime.

Le Chancelier s'attache ensuite à donner les raisons par lesquelles en 1866, il a sauvé l'Autriche de la mutilation et a, en 1876, détourné sur la malheureuse Turquie le torrent de l'invasion moscovite. Il faudrait citer toute entière les pages dans lesquelles le prince de Bismarck démontre comment l'intérêt de la paix européenne commande la conservation de l'Autriche dans son intégrité. La hardiesse des vues et aussi celle du langage dans lequel elles sont exposées ne permet pas de douter de l'authenticité de la pièce qui nous est révélée. Quand elle ne porterait pas le double contre-seing du comte de Saint-Vallier et du comte de Chaudordy, on reconnaîtrait les propres termes de l'homme extraordinaire qui a fait ces étonnantes confidences à un diplomate français. Personne de ceux qui se rencontrent sur son chemin n'échappe à son crayon. Est-ce l'empereur Alexandre II? « Ce souverain, dit-il, à l'esprit et au corps malade, ce précoce vieillard usé et énervé, cet autocrate sans contrôle, jouet des généraux de boudoir, s'est laissé persuader qu'il était un grand homme d'État et, laissant les honneurs, mais non les fonctions, au vieux Gortchakoff, réduit au rôle de mannequin et de paravent de l'empire, il a pris fantaisie d'être, comme il le déclare lui-même, son propre ministre des affaires étrangères, ce qui fait dire à Andrassy : *Je suis flatté d'avoir un collègue de si haut parage, mais humilié d'avoir un collègue d'aussi grande ineptie.* »

Il achèvera le portrait quelques lignes plus bas, à propos du rapprochement entre l'Allemagne et l'Autriche : « L'ours de combat rentre ses griffes en voyant debout et unis tous les dogues de garde, mais le gant de velours tomberait vite, s'il nous voyait nous séparer. »

L'humilité des personnages ne les préserve pas du fer chaud dont le Chancelier les marque en passant : « Pourquoi, s'écrie-t-il, Dieu aurait-il créé des juifs polonais si ce n'est pour servir d'espions, et des employés russes si ce n'est pour vendre des renseignements aux voisins de l'empire moscovite? »

N'ayant rien de caché pour son interlocuteur, le chancelier de l'empire lui livre le secret de ses relations avec son empereur : « J'ai

un grand respect, un profond attachement pour l'empereur et je crois lui avoir prouvé mon dévouement plus souvent qu'il ne m'a montré sa reconnaissance; mais je dois dire que si j'ai donné mes forces, ma santé, ma vie pour son service, il ne m'épargne pas aujourd'hui les secousses et les causes d'irritation. Je me porterais beaucoup mieux sans les petites lettres de sa main dont il m'honore. »

« Je supporte bien la lutte contre des adversaires, contre une assemblée, contre des partis hostiles; elle est rationnelle, inévitable, elle entre dans les prévisions naturelles; mais ce qui me brise, c'est la lutte secrète, ignorée, continuelle, contre des influences sans valeur, des inimitiés traîtresses soigneusement dissimulées et s'exerçant sur un esprit essentiellement honnête, mais timoré, têtue et imbu de préjugés. C'est une toile d'araignée à défaire chaque jour, c'est l'œuvre nocturne de Pénélope, mes nerfs s'en ressentent et ma patience est souvent mise à une rude épreuve... » Et plus loin, ne reculant devant aucune confiance, le prince de Bismarck avoue que, pour imposer à l'empereur l'accord avec l'Autriche et triompher de ses sympathies russes, il a dû employer les *grands moyens* : « J'ai dû prendre les grands moyens, j'ai envoyé ma démission, il l'a refusée, mais il a répondu par l'offre de son abdication. J'ai refusé à mon tour, et nous avons fini par nous entendre. La notification (ou pacte austro-allemand) à l'empereur de Russie a eu lieu, comme je le voulais. » Voilà des traits qui ne s'inventent pas. Le prince de Bismarck s'y montre au grand jour. C'est bien lui. Mais on se demande pourquoi il a choisi un ambassadeur de France pour recevoir de pareilles confidences.

Allons jusqu'au bout du document. Au moment de conclure, le Chancelier, déchirant les voiles, nous montre une Europe reconstituée selon ses vœux. Il se garde bien d'oublier la France et ne lui ménageant pas les bons conseils, il l'engage à faire alliance intime avec l'Angleterre formant ainsi un groupe dont l'influence balancera celle du groupe austro-allemand. Il développe les avantages de cette combinaison qui lui paraît présenter les meilleures garanties de la paix européenne : « Je veux la paix en Europe, je la veux fermement pour le jour où nous sommes et pour le lendemain tant que la chose sera possible. C'est le mobile principal de ma politique et je m'en suis inspiré pour nos arrangements de Vienne (1879). Dans l'état actuel, sur les six grandes puissances, il y en a trois d'un côté, très résolument pacifiques : l'Allemagne, l'Autriche, la France; une quatrième, l'Angleterre belliqueuse au delà des mers, pacifique en Europe; puis, de l'autre côté, une agressive et conquérante, la Russie, et une inquiète et prête aux aventures, l'Italie. Le moyen de contenir les puissances belliqueuses, c'est de réaliser l'entente des puissances pacifiques.

Aussi me suis-je réjoui de voir votre intimité avec l'Angleterre, j'y ai applaudi, je l'ai encouragée auprès des Anglais, comme auprès de vous. Votre alliance avec l'Angleterre est à mes yeux un gage essentiel de notre tranquillité à tous, car la France, appuyée sur l'Angleterre, n'a rien à craindre pour sa sécurité et se sentirait forte, elle peut vivre paisible loin des entreprises hasardeuses; en l'affermissant, l'Angleterre la contient, et elle, à son tour, contient l'Angleterre, qui pourrait se laisser entraîner dans la voie des aventures, si elle se trouvait isolée. Eh bien, notre accord avec l'Autriche est, dans mes idées, le complément du vôtre avec l'Angleterre. C'est le groupement en deux faisceaux reliés entre eux par l'amour de la paix, des éléments tranquilles et pacifiques de l'Europe. L'alliance austro-allemande, l'alliance franco-anglaise, les bons rapports entre les deux groupes, voilà le plus éloquent avis aux turbulents d'avoir à demeurer paisibles, voilà la garantie la plus solide du maintien de la paix européenne. Soyez rassurés sur nous comme nous le sommes sur vous, et notre sécurité réciproque fermera la bouche aux agités et aux ambitieux. »

En vérité le bon apôtre que voilà, on n'est pas plus généreux et plus magnanime. On n'est pas plus habile non plus à escamoter la muscade. Que devient la Russie dans ces beaux arrangements? Certes tout le monde serait heureux en France d'un rapprochement avec l'Angleterre favorisé par l'Allemagne. Mais, en attendant que ce groupement pacifique rêvé par le prince de Bismarck s'accomplisse, prenons garde que d'un jour à l'autre la guerre allumée en Orient ou en Asie ne mette aux prises l'Angleterre et la Russie et, sans attendre même que cet éclat se produise, prenons garde que, en suivant les bons conseils de l'Allemagne, nous n'allions éveiller en Russie des sentiments tout autres que ceux dont l'empereur Alexandre s'est montré animé envers la France en 1875, lorsque s'est accompli cette évolution qui a fait passer les rapports du prince de Bismarck avec l'empereur Alexandre de l'amitié *confiante* à l'amitié *défiante*.

Ch. GAYARD.

UN NOUVEAU LIVRE
SUR
M. DE TALLEYRAND

SA MISSION A LONDRES EN 1792
ET SON VOYAGE D'AMÉRIQUE ¹

Depuis quelque temps, les ouvrages les plus curieux et les plus révélateurs sur notre histoire se succèdent presque sans interruption, et sous le titre de Souvenirs, de Mémoires, de Correspondance, ils arrivent à former une branche spéciale de notre littérature de plus en plus appréciée du public. Ces piquants ouvrages, où les détails intimes, les anecdotes, les aveux jettent une lumière si vive sur les personnes et sur les choses, en redressant beaucoup de jugements et de préventions, sont presque aussi recherchés que les œuvres d'imagination les plus réputées; et c'est à l'honneur de notre temps qu'il faut constater ce goût et cette soif de la vérité historique, tirée des documents officiels et des témoignages authentiques.

M. Pallain, auquel on devait déjà la divulgation de la belle correspondance de Louis XVIII et de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne, s'apprête à nous offrir prochainement un volume d'un intérêt moindre sans doute, mais très attachant et très original en ce qu'il expose la première mission du célèbre diplomate et nous le montre à l'œuvre, avec toute sa supériorité politique, bien avant la participation des secrétaires, et en particulier de ce la Besnardière, dont certains critiques ont tenté de faire les vrais auteurs de ses dépêches et les inspirateurs de sa politique.

Talleyrand, né en 1754, a trente-huit ans quand il est chargé d'aller à Londres pour assurer à la France menacée d'une coalition la neutralité de l'Angleterre, et on trouve dans ses lettres de cette époque les mêmes qualités de style, de modération, de bon sens, de sagacité, de patriotisme clairvoyant qu'il a fait admirer dans tout le cours de sa carrière. Il y défend, avec le même génie politique, les idées qu'il devait soutenir contre les emportements de

¹ Un volume in-8°, avec un charmant portrait de M. de Talleyrand à trente-deux ans, par Isabey. — Chez Plon.

Napoléon, les vues que, quarante ans plus tard, il devait suggérer au gouvernement de Louis-Philippe.

Aussi, M. Pallain peut-il dire avec raison que ce volume, comme les précédents, et sans doute comme ceux qui suivront, est de nature à rectifier l'opinion qu'on s'était faite pendant trop longtemps de la véritable portée d'un homme d'État qu'on ne voulait prendre que pour un homme d'esprit. Et c'est aussi ce qui faisait dire à M. Mignet « que Talleyrand n'avait été jugé que par des flatteurs ou par des libellistes, sans qu'on eût jamais approfondi son œuvre diplomatique, qui est la partie capitale et vraiment nationale de son existence ».

Le volume que se dispose à publier M. Pallain ne contient pas seulement la correspondance de Talleyrand, mais les lettres de Delessart, de Biron, de Narbonne, de Dumouriez, de Chauvelin, de Ségur qui se rapportent à la mission qu'il était allé remplir à Londres et qui en éclairent les phases diverses.

M. Pallain a trouvé aux archives du ministère de la guerre tout le curieux dossier de Biron, de ce brillant duc de Lauzun, ami de Mirabeau et de Dumouriez, qui tenait, chaque jour, copie des lettres qu'il recevait comme de celles qu'il écrivait lui-même, et qui accompagna Talleyrand à Londres, au début de sa mission, sous le prétexte d'un achat de 4000 chevaux en Angleterre.

C'est tout un roman que cette aventure de Biron, qui oublie un peu les chevaux pour le jeu et le plaisir, qui perd des sommes considérables dans les clubs de Londres, se fait mettre en prison pour des billets impayés, en sort sur la caution de 125 000 francs donnée par un généreux compatriote, revient à Valenciennes reprendre le commandement de sa division dans l'armée de Rochambeau, et, Régulus de l'honneur, menace son père de repasser le détroit pour aller se livrer à ses créanciers s'il ne consent à payer ses dettes. (On disait qu'elles atteignaient 4 millions.)

Tête un peu écervelée que ce Biron, mais noble cœur, beau, brave, loyal, spirituel, chevaleresque, bien Français! Dumouriez, ministre de la guerre, lui écrit : « Je voudrais avoir un Biron à mettre partout. J'en voudrais sur tout un dans mon cabinet, et encore mieux à ma place. »

Mirabeau, lui écrivant au sujet d'intérêts militaires, terminait sa lettre en disant : « Mais je parle de guerre devant Annibal... »

Biron, en effet, connaissait à fond et aimait passionnément son métier. Il aurait pu profiter de ses relations intimes avec Narbonne, qu'il tutoyait, et avec Dumouriez, son successeur, pour obtenir un poste de faveur. Il n'y songea même pas, et quand ses amis lui offrirent de choisir lui-même un commandement à son gré, il leur

répondit simplement : « Mettez-moi où vous voudrez, où vous jugerez que je puis être le plus utile. »

A ce moment, il eut occasion de défendre contre une mesure regrettable le jeune duc de Chartres (le futur roi Louis-Philippe). — « J'apprends, écrit-il à Dumouriez, qu'on disperse dans le département de l'Aisne, par détachements de trente et quarante, le 14^e régiment de dragons, commandé par M. de Chartres. Au nom du ciel, opposez-vous à une dispersion aussi absurde. M. de Chartres est le colonel le plus patriote et le plus occupé de son affaire de toute l'armée. »

Le ministre des affaires étrangères de cette époque, Delessart, accusé par Brissot, avait été mis en état d'arrestation et déféré à la haute cour de justice, siégeant à Orléans. C'est là qu'avaient été envoyés également tous ses papiers, placés sous scellés. Mais l'instruction traîna; les massacres de Septembre arrivèrent, et le malheureux Delessart fut égorgé avant tout jugement. La haute cour fut supprimée, et tous les documents relatifs à ce procès avorté demeurèrent enfouis dans les cartons du greffe d'Orléans. Le Consulat, l'Empire, la Restauration, passèrent sans qu'on s'occupât de ces papiers poudreux. Mais, après 1840, le savant greffier de la cour d'Orléans, M. Eugène Bimbenet, qui a honoré son nom par de remarquables travaux historiques, découvrit dans ces dossiers abandonnés toute la correspondance autographe de Talleyrand avec Delessart. Il s'empressa d'en informer M. Guizot, et les précieux documents furent réintégrés avec une sorte de solennité aux archives du ministère des affaires étrangères.

C'est cette correspondance qui fait aujourd'hui l'objet principal de la publication de M. Pallain, qui la complète et l'éclaire par d'autres pièces extraites des archives d'Angleterre et aussi par une partie des dépêches de Ségur, notre ambassadeur à Berlin.

Le but de la mission confiée à M. de Talleyrand en 1792 était d'amener l'Angleterre à une déclaration de neutralité, et l'objet des instructions envoyées à Ségur, à Berlin, était de détacher la Prusse de l'Empire, de manière à nous permettre de faire face avec chances de succès aux attaques des autres ennemis de la France.

Ségur avait été très mal accueilli à Berlin où l'on se montrait fort hostile à notre Révolution. La reine avait même refusé de le recevoir. Le roi avait affiché à son égard une froideur allant jusqu'à l'offense, et toute la cour lui témoignait les mêmes procédés. Il les qualifiait d'*indécents* dans sa correspondance et il s'en montrait si affecté qu'on crut un instant qu'il ne voudrait pas survivre à tant d'affronts.

On répandit même le bruit de son suicide, avec tous les détails de l'événement. La rumeur était fausse, mais l'échec n'en restait pas moins, et il causa à Londres une impression qui n'était guère de nature à faciliter la mission de M. de Talleyrand.

C'est Mirabeau qui avait conseillé le rapprochement avec l'Angleterre et l'alliance avec la Prusse, comme le moyen le plus sûr de sauvegarder la paix de l'Europe et la tranquille transformation de la France; et ces idées étaient trop partagées par l'ancien évêque d'Autun pour qu'il ne s'attachât pas avec ardeur à en assurer le triomphe.

Mirabeau meurt le 2 avril 1791; c'est quelques jours après que le départ de Talleyrand pour Londres est décidé, et c'est au mois de janvier 1792 que l'ancien collègue de Mirabeau au comité diplomatique s'embarque pour l'Angleterre.

Il y arriva le 24 janvier et le premier accueil ne fut guère encourageant. Le roi, peu sympathique à la révolution française, lui marqua une réserve glaciale et la reine poussa la froideur jusqu'à ne pas même lui parler. Mais il ne s'abandonna pas pour cela, et s'inspirant du caractère comme des intérêts de la nation qu'il cherchait à séparer de nos adversaires, il écrivait au ministre Delessart :

Il faut parler à chacun son langage. C'est avec cent cinquante mille hommes que nous parlons aux puissances du Nord, c'est avec une escadre que je crois fermement qu'il convient de parler à l'Angleterre. On ne décide jamais les nations sans leur donner des retours sur elles-mêmes, sans les agiter sur leurs propres intérêts; et lorsque leur force repose sur le crédit que le moindre événement, que des apparences même peuvent ébranler, combien ce moyen ne peut-il pas être employé avec succès! Il faut donc que l'Angleterre, qui très certainement montre plus de tranquillité qu'elle n'en a, voie en nous des voisins qu'il lui est essentiel de ménager; qu'elle sache bien que nous pouvons lui être et plus utiles et plus nuisibles que la Prusse, qui ne peut certainement lui assurer ni l'Inde ni l'Amérique; que notre nouvelle constitution, qu'elle l'approuve ou non, est la plus forte garantie de la sienne; que deux nations voisines, dont l'une fonde sa prospérité principalement sur le commerce et l'autre sur l'agriculture, sont appelées par la nature éternelle des choses à bien s'entendre, à s'enrichir l'une par l'autre, etc., etc. Tout cela est vrai, tout cela est même facile à prouver. Il ne s'agit que de le persuader, et c'est à quoi un bon maintien est nécessaire.

Et, pour lui, le bon maintien, c'était, à l'appui de ses négociations, l'armement rapide d'une escadre à Brest. Dans une lettre suivante, il insiste sur l'utilité d'une pareille démonstration :

Je tiens toujours à cette idée, car je crois fermement que c'est avec les instruments prisés par une nation qu'il faut se montrer lorsqu'on veut traiter avec elle de quelque manière que ce soit.

Mais le gouvernement français ne partage pas ces vues, et dans la crainte d'inspirer des ombrages à l'Angleterre, il refuse la démonstration navale demandée par notre habile négociateur.

Sur ces entrefaites, l'empereur Léopold succombe, le 1^{er} mars 1792. L'événement était de nature à troubler les plans formés par nos ennemis. Talleyrand se hâte d'en profiter et presse le cabinet britannique d'adhérer à ses vues. Il ne lui suffisait pas que la Grande-Bretagne demeurât neutre *en fait*, sauf à sortir de cette attitude le jour où elle y trouverait avantage. Il voulait une déclaration formelle de neutralité dans les conflits entrevus, d'autant que déjà la grande Catherine s'efforçait d'amener Pitt à la coalition ourdie contre nous.

Il réussit enfin, et le 25 mai 1792, la déclaration solennelle de neutralité était accordée. C'était un grand succès, et M. de Sybel, dans son savant ouvrage sur la Révolution, le reconnaît sans détour : « Talleyrand, dit-il, était parvenu à arracher au gouvernement anglais la promesse qu'il resterait neutre, même si la France envahissait la Belgique. La Hollande seule devait être exceptée. »

En même temps, le diplomate français avait obtenu la reconnaissance du gouvernement nouveau issu de la Constitution de 1791.

Talleyrand vint jouir de son succès à Paris vers la fin de juillet, mais après la sinistre journée du 10 août, il repartit pour l'Angleterre, heureusement pour lui, sans quoi il n'eût guère tardé à être compris dans les arrestations dont l'échafaud allait être le dernier terme; et après un séjour de dix-huit mois à Londres, où il garda l'attitude la plus nationale et la plus patriotique, il s'embarqua pour les États-Unis, qui l'attiraient, et dont il jugeait les institutions avec autant de finesse que de vérité dans cette lettre, digne d'être méditée encore aujourd'hui : « C'est vainement que les mots de république et de monarchie semblent placer entre les deux gouvernements (d'Amérique et d'Angleterre) des distinctions que rien ne peut confondre. Il est clair, pour tout homme qui va au fond des idées, que, dans la constitution représentative de l'Angleterre, il y a de la *république*, comme il y a de la *monarchie* dans le pouvoir exécutif des Américains. »

Talleyrand resta aux États-Unis jusqu'en 1796, et, durant cette période, entretint une correspondance intéressante avec M^{me} de Staël qui, bannie à son tour sous l'Empire, lui écrivait tristement de Genève, en 1809, quand il était devenu ministre de Napoléon :

« Vous m'écriviez d'Amérique, il y a quatorze ans : *Si je reste encore un an ici, j'y meurs*. J'en pourrais dire autant de l'étranger; j'y succombe... Ne causerai-je donc pas une fois encore avec vous avant la vallée de Josaphat? Il est des moments où, malgré mon profond dégoût de la vie, je suis encore assez aimable; alors je pense que j'ai appris cette langue de vous, mais avec qui la parler?... »

L'exil ne fit rien perdre à M. de Talleyrand de l'étendue et de la pénétration de son esprit, et on en a pour preuves les lettres qu'il écrivit de Philadelphie et de New-York à lord Landsdowne, publiées à la fin du volume de M. Pallain comme la dernière page de la vie du grand diplomate avant son rappel, sur la proposition de Chénier, et son avènement au ministère des affaires étrangères du Directoire.

Il y aurait à tirer du volume que nous annonçons bien des détails curieux, bien des citations caractéristiques. Ce qu'il faut en dégager surtout, c'est l'unité de conception politique de M. de Talleyrand, c'est la persévérance avec laquelle, à travers les années et les événements, il poursuit, sous tous les régimes, la réalisation des mêmes idées.

Toujours et partout, comme on l'a déjà vu, c'est la cause de la paix qu'il défend; et son nouvel historien le constate à l'honneur de sa mémoire : « C'est la paix qu'il conseille à la monarchie expirante, à la république naissante, à Napoléon victorieux. » Mais non pas une paix boîteuse, laissant subsister tous les problèmes, toutes les difficultés, toutes les rancunes. Il a défini lui-même cette paix dont il rêva sans cesse le bienfait pour le monde en disant : « Une paix réglant l'universalité des objets en contestation, et faisant succéder non seulement l'accord à la lutte, mais encore l'amitié à la haine. »

Belles paroles, que certains hommes d'État de nos jours pourraient méditer avec profit.

Quarante ans après sa première mission, M. de Talleyrand, ambassadeur du roi Louis-Philippe, renouvelait auprès de lord Grey et de lord Palmerston, ses démarches de 1792, en vue de conclure avec l'Angleterre un traité d'alliance défensive sur le pied du *statu quo* européen, renouant ainsi la fin de sa carrière à son début, et attestant une fois de plus l'unité politique d'une vie où sans doute peuvent se relever bien des erreurs, mais où le patriotisme ne peut méconnaître de grands services.

H. DELORME.

LA MISÈRE ET LA CHARITÉ

A PARIS

Ce siècle, épris d'idées généreuses, qui s'était flatté d'inaugurer l'ère de la félicité universelle, le règne de la justice et de l'égalité pure, de résoudre, par la science, tous les problèmes, qui a marché de découvertes en découvertes, de progrès en progrès, a-t-il remporté quelque victoire décisive sur la misère?

Et en ce qui touche notamment cette grande ville de Paris où la charité accomplit chaque jour les miracles dont M. Maxime du Camp est l'éloquent historien, et que M. le comte d'Haussonville nous a fait connaître, sous un autre aspect, dans ses belles études, le paupérisme a-t-il diminué? Le résultat répond-il à l'immensité de l'effort tenté? Et s'il n'y répond pas, si, malgré tout ce que tente l'assistance officielle ou privée, malgré la générosité publique, au lieu de diminuer, la misère augmente, ou du moins reste stationnaire, si les pauvres fourmillent, si Paris est encombré de malheureux, quel serait le moyen de porter un remède vraiment efficace à ce mal redoutable?

Telles sont les graves questions qui étaient inscrites, la semaine dernière, à l'ordre du jour de la Société d'économie sociale et que traitait devant elle notre éminent collaborateur, M. Léon Lefébure, l'ancien député d'Alsace et de la Seine.

Nous n'avons pas à faire connaître aux lecteurs du *Correspondant* la Société d'économie sociale, œuvre de Frédéric Le Play, qui en avait jeté les fondements dans son beau livre : *De la Réforme sociale en France*; elle n'a cessé de grandir depuis et elle rayonne aujourd'hui dans toute la France grâce à ces unions de la paix sociale, si utilement suscitées, multipliées et dirigées par un homme qui en est l'âme, M. Alexis Delaire, le secrétaire général de la Société d'économie sociale, et qui en a fait une des forces les plus solides de l'armée du bien.

Pour entendre le conférencier, un auditoire d'élite se pressait dans la grande salle de la Société de géographie, trop petite ce soir-là.

M. le marquis de Vogüé, l'ancien ambassadeur, présidait la séance. Chef de grandes industries, toujours préoccupé de l'amélioration du sort des populations ouvrières, c'est avec raison que M. Lefébure a pu dire de lui qu'il n'aurait pu souhaiter un président d'une plus haute compétence, et il a ajouté délicatement qu'à des titres anciens M. de Vogüé a eu la rare fortune d'associer des services nouveaux dont s'honorent, à la fois, la patrie, la science et les lettres.

Trois grands faits frappent l'esprit, a dit M. Lefébure, quand on étudie l'état de la misère à Paris et les efforts tentés par l'assistance publique ou privée : 1° l'augmentation énorme du budget de l'Assistance publique, qui a passé, de 1870 à 1889, de 27 millions à 42 millions; 2° l'extension et la multiplication merveilleuses des œuvres de la charité privée; 3° le nombre extraordinaire et toujours croissant, — on pourrait, du moins, être enclin à le croire, — des pauvres, des malheureux.

De ces faits, deux conclusions sont à tirer : ou bien les ressources de la charité officielle et privée sont encore insuffisantes, — ce qui suppose une progression constante de la misère à Paris, — ou bien la manière de faire la charité est défectueuse; il y a un vice radical dans la répartition des secours, du gaspillage, une vaste exploitation de la fausse indigence.

C'est à cette seconde conclusion que s'arrête M. Lefébure, après avoir fait une profonde étude sur la statistique de la misère à Paris, statistique qui, d'après lui, serait encore à établir. Il résulterait des données officielles que la proportion du paupérisme, avec la population, est restée à peu près la même depuis des années; le rapport n'aurait varié, de 1861 à 1886, que de 5,32 à 591 pour 100; 90 287 indigents étaient inscrits en 1861, et 133 649 en 1886. Mais ceci ne donne qu'une idée de la misère *secourue officiellement* et non de la misère *réelle*.

Et voilà donc à quel résultat aboutiraient tant d'efforts, tant de sacrifices accumulés! Quelle est l'explication d'un tel contraste?

Il faut, pour le comprendre, étudier à fond les lacunes, les vices de l'assistance officielle avec ses formules étroites, sa routine bureaucratique, sa réglementation à outrance, ses dépenses fastueuses en constructions et en personnel; il faut ensuite se rendre compte des critiques qui peuvent être justement adressées aux œuvres de la charité privée, isolées les unes des autres, sans cohésion, ne pouvant pas s'entr'aider et donner la mesure exacte de leurs moyens, d'un particularisme extrême, et enfin le plus souvent peu connues de la masse du public qui aurait besoin d'y recourir. Aux prises avec cet état de choses, nous sommes-nous préoccupés de savoir ce qui a été tenté à l'étranger pour remédier aux mêmes maux? En aucune façon, nous n'avons pas coutume de regarder au delà de nos frontières.

M. Lefébure a fait cette étude, très à fond, et il a mis en lumière, d'une façon saisissante, l'organisation de la charité en Allemagne et aux États-Unis, en choisissant deux villes qui offrent chacune un type original et qui ont obtenu des résultats remarquables. En Allemagne, à Elberfeld, c'est le principe de l'assistance obligatoire qui prévaut; à New-York, conformément aux mœurs américaines, c'est le principe de décentralisation et d'assistance privée et libre.

Faut-il, en France, adopter *exclusivement* l'une ou l'autre de ces deux organisations? Non; car dans chaque nation, il faut compter avec ce que le temps et la coutume ont établi, et ni le régime de l'assistance, sous la forme de service obligatoire, ni le régime de l'assistance libre, substituée *exclusivement* à l'assistance publique, ne nous conviennent.

Ce qu'il faut retenir de ces exemples, c'est l'urgence qu'il y a de se préoccuper de ces grandes questions, la nécessité de donner à la charité une organisation rationnelle, d'établir un lien entre les œuvres dues à l'initiative privée et de mettre le public et les malheureux à même de s'adresser à elles promptement, facilement, efficacement.

En ce qui touche l'intervention de l'État dans le domaine de la charité, s'il convient qu'il se produise, il le faut restreindre dans de justes limites, bien loin de l'étendre, et rien ne serait plus funeste, chez nous, que le recours à la charité légale dont l'expérience faite par l'Angleterre devrait suffire pour nous guérir.

Que nous faut-il donc pour remédier à la situation que nous déplorons? M. Lefébure l'a indiqué : une grande œuvre libre d'assistance fondée par l'initiative privée, à côté de l'assistance publique, une association n'ayant aucun caractère politique, mais un caractère purement bienfaisant, social, lien vivant entre les œuvres charitables dans l'administration intérieure desquelles elle ne s'immiscerait d'ailleurs sous aucune forme, intermédiaire efficace entre elle, le public et l'État, office central qui n'accorderait lui-même pas de secours, mais qui ferait donner utilement et opportunément, et saurait si le secours donné atteint son but. Cette œuvre paraît indispensable, soit que l'on veuille assurer une meilleure répartition des secours à Paris, être renseigné sur les pauvres auxquels on vient en aide et déjouer l'imposture, délivrer la capitale d'une foule d'individus qui ne peuvent, en y demeurant, que se nuire à eux-mêmes et à de plus malheureux qu'eux, et menacer la sécurité publique; soit que l'on veuille se rendre un compte exact des progrès du paupérisme, discerner les moyens de le combattre dans ses causes et propager l'usage de ces moyens. Grande œuvre, en effet, que celle-là et bien faite pour provoquer le commun effort des gens de bien, car le péril imminent est de ce côté. Il est dans le choc violent toujours prêt à éclater entre l'opulence et la pauvreté, entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont trop.

Les classes élevées n'arriveront à reconquérir, dans notre société démocratique, la place qu'elles ont perdue qu'en prenant de plus en plus en main la cause des malheureux, des faibles, des petits, en revendiquant pour elles l'initiative des réformes populaires. Le peuple, tant de fois trompé par des promesses menteuses et trompé par tous les partis, veut des actes, il veut voir à l'œuvre des dévouements désintéressés.

Il est juste de le reconnaître, M. Lefébure ne se borne pas à signaler ces enseignements, il a lui-même prêché d'exemple; des premiers, il s'est mis à la tâche, et depuis plus de vingt ans il n'a cessé d'apporter à toutes les entreprises de charité le plus actif concours.

Son vœu en ce moment va plus loin que la création d'une grande œuvre d'assistance, il voudrait que cette œuvre fût aussi une œuvre de prévoyance; car l'aumône n'est qu'un palliatif. C'est à la racine du mal qu'il faut aller, et la véritable assistance est celle qui met celui qui la reçoit à même de s'en passer. Le problème demeure entier si l'on n'a point mis l'homme qui vit au jour le jour du travail de ses mains à l'abri de toutes les éventualités qui peuvent l'atteindre : incapacité temporaire ou permanente de travail déterminée par la maladie, par un accident, la perte d'un membre, une infirmité, la vieillesse enfin. La prime d'assurance est la solution. Mais cette solution, que l'Allemagne cherche à atteindre en ce moment, avec le prince de Bismarck, l'État, aussi bien que l'industrie privée, seraient, d'après M. Lefébure, absolument impuissants à la réaliser. Rien ne serait possible sans l'intervention du libre dévouement qui ne compte ni son temps, ni sa peine, ni ses deniers, et qui devient tout-puissant dans l'*association* et par l'*association*.

L'espace nous manque pour analyser le projet ingénieux et hardi qui a été exposé devant la Société d'économie sociale. On a pu se demander si M. Lefébure n'aurait pas dû en faire l'objet d'une conférence nouvelle et d'un débat spécial. Il a tenu à faire ressortir et à maintenir le lien qui existe dans sa pensée entre l'office de la charité et l'office de la prévoyance et à indiquer au moins les grandes lignes de son projet. Et peut-être a-t-il eu raison. Il n'est point de projet, dans tous les cas, qui mérite davantage d'occuper l'attention publique. Il aurait certes passionné le grand et généreux esprit qui nous est cher et dont M. Lefébure, dans sa péroraison, a évoqué le souvenir d'une manière si délicate et si touchante en soulevant des applaudissements unanimes : Augustin Cochin. Après que M. Picot eût traduit en termes chaleureux et acclamés les remerciements de l'auditoire envers l'éloquent conférencier, M. le marquis de Vogüé a dit avec raison que le souvenir de cette instructive soirée resterait dans la mémoire de ceux qui y ont assisté parce qu'on y avait applaudi non seulement à un beau discours, mais à un acte dont la portée, au point de vue charitable et social, pouvait être considérable.

LOUIS JOUBERT.

REVUE CRITIQUE

I. *La conquête de l'Algérie* (1841-1855), par M. Camille Rousset. — II. *Les Causeurs de la Révolution*, par M. Victor du Bled. — III. *Le Divorce de Napoléon*, par M. Henri Welschinger. — IV. *Les deux maîtres de l'enfance, le prêtre et l'instituteur*, par M. l'abbé Sicard.

I

La veille du jour où le gouvernement se décidait à la réparation qu'il vient enfin d'accomplir envers M. le duc d'Aumale, M. Camille Rousset, poursuivant sa belle histoire de la conquête d'Alger, en publiait les derniers volumes ¹ consacrés précisément au récit des campagnes où le prince a eu, comme on sait, une si large et si glorieuse part. Cette coïncidence fortuite n'est pas pour diminuer le saisissant intérêt qu'excite cet ouvrage. Les quinze années qu'embrassent les deux volumes qui viennent de paraître présentent le tableau de l'achèvement de l'œuvre si noblement commencée par la Restauration, et dont la continuation s'imposait si manifestement à la France, que deux révolutions n'ont pu l'interrompre. Nous ne saurions dire l'extrême jouissance que cause cette lecture. Le ferme et brillant talent de l'auteur; sa narration nette, dégagée, sobre et colorée toutefois à l'endroit des grands faits de guerre, est pour beaucoup, sans doute, dans ce plaisir; mais ce sont les événements qui passent sous les yeux, surtout les hommes qui y ont un rôle, dont le spectacle ravit. Que de nobles, d'héroïques figures se montrent là dans tous les rangs, depuis les princes et les généraux jusqu'aux officiers de grades inférieurs et aux simples soldats! Chaque jour en révèle, chaque combat en fait rayonner de nouvelles. A côté de l'armée qui avait commencé l'œuvre avec une décision imposante, s'en forme, comme de soi-même, une autre qui la continue avec un entrain plein de jeunesse et de foi en ses efforts, et qui, malgré les difficultés les plus imprévues, le mène glorieusement à terme.

Le récit commence à la nomination du général Bugeaud au gouvernement général de l'Algérie, nomination qui surprit d'autant plus que ce soldat rural, taillé sur le vieux patron de Rome, s'était toujours montré hostile à la conquête qu'il était chargé d'achever, mais sur laquelle on se rassura vite, quand il eut expliqué dans quelles conditions et quelles vues il l'avait acceptée. Sauf Changarnier, tous les chefs de l'armée lui prêtent aussitôt un sympathique concours. L'œuvre de la conquête est reprise avec décision et la lutte recommence avec élan. On

¹ *La conquête de l'Algérie* (1841-1855), par Camille Rousset, de l'Académie française, 2 vol. in-8°, avec atlas spécial. Plon, éditeur.

sent partout pousser quelque chose; partout s'annoncent des talents de grand avenir; c'est le moment où arrivent au public ces noms tout nouveaux de Bedeau, de La Moricière, de Saint-Arnaud, de Cavaignac, d'Aumale, qui doivent revenir si souvent et si longtemps frapper ses oreilles; où commence la série de ces bulletins de combats presque légendaires, désastreux parfois, mais toujours glorieux; où s'ouvre cette épopée de « la chasse à l'Émir » si remplie d'incidents étranges et dont l'un des épisodes, la prise de la Smala, est resté populaire. Durant tout un volume, le lecteur est véritablement haletant. Mais, pour changer, après la soumission d'Abd-el-Kader, l'intérêt de l'ouvrage de M. Camille Rousset ne diminue pas; la révolution qui éclate en France, au lendemain de la défaite de notre grand adversaire, rend au contraire cet intérêt plus intense par l'anxiété où elle jette. Grand est le soulagement qu'on éprouve à voir, après le départ des princes, se maintenir la belle attitude de l'armée dont ils avaient conquis l'attachement et l'admiration, et à trouver, dans son nouveau chef, le maréchal Randon, un homme parfaitement à la hauteur de sa tâche; et c'est avec une véritable joie que, arrivé aux dernières lignes du livre où respire un légitime orgueil, on s'écrie avec l'historien :

« La voilà donc terminée cette lutte de vingt-sept ans, soutenue avec tant d'énergie de part et d'autre. Gloire aux vainqueurs! Honneur aux vaincus! Rien n'est respectable comme un peuple fier qui a défendu vaillamment son indépendance. Tout lui est dû de ce que le conquérant a de noblesse, d'humanité, de charité chrétienne dans le cœur : modération, justice, bienveillance, encouragement, bon exemple. La France est généreuse, l'Arabe et le Kabyle sont capables de reconnaissance. »

II

La Révolution a eu ses orateurs, et ils ont été nombreux. A-t-elle eu aussi ses causeurs, comme nous le lisons au titre d'un livre que vient de publier M. Victor du Bled¹? Nous ne le croyons point. A partir de 1789; il n'y eut plus, pour nous servir de l'expression de l'auteur lui-même, de ces « gourmets de belles conversations » qui avaient brillé en si grand nombre jusque-là; ou ce qui en resta se vit réduit, en fait d'aliment de ce genre, à un régime moins abondant et de moins belle qualité. La politique, qui envahit et passionna tout, mit finde très bonne heure à « ces discussions sans violence, qui animaient l'esprit sans l'aigrir », ainsi que le dit excellemment M. le duc de Broglie dans la préface du volume dont nous parlons, et qui faisaient précédemment le charme des entretiens entre gens bien élevés. Rien n'en était resté que ce qu'on appelle *l'esprit*, chez ceux des personnages de l'époque auxquels M. du Bled donne la qualification de causeurs; l'ironie, le sarcasme, l'épigramme, voilà ce qui fait saillie dans ce qu'il nous rapporte de leurs propos. Ils sont prodigieux, pour la plupart, sous ce rapport; jusqu'au doux et bon

¹ *Les Causeurs de la Révolution*, 1 vol. in-12. Calmann-Lévy.

Ducis, il n'en est pas un qui n'ait, en son carquois, sinon le trait empoisonné du sauvage, au moins la flèche aigüe du Parthe. C'est par ce côté de leur physionomie que l'auteur s'est attaché à nous les montrer tous, Mirabeau comme Rivarol, La Fayette comme Boufflers, Mallet du Pan comme Andrieux ou Beugnot. Les pages qu'il consacre à chacun sont fulgurantes de bons mots, de réparties fines, de boutades humoristiques, quelquefois cruelles et souvent profondes qui, si elles n'éclairaient pas leurs portraits d'un jour bien large et bien profond, y appellent du moins vivement les yeux.

III

L'histoire si curieuse et si peu connue du divorce de Napoléon, dont les lecteurs du *Correspondant* ont eu ici, il y a quelque mois, la primeur, vient d'être publiée en volume¹. C'est un livre dont la place est marquée au meilleur rang parmi les nombreuses études dont les événements des premières années de ce siècle sont en ce moment l'objet. L'auteur de ce travail, puisé aux sources authentiques, restées pour la plupart fermées jusqu'à ces derniers temps, l'a fait précéder d'une introduction pleine d'aperçus élevés sur la place que cet épisode occupe dans la carrière de l'Empereur et la part qu'il a eue dans sa chute tragique, et il y a joint, en forme d'appendice, la collection complète des pièces officielles du procès, dont une partie au moins passait pour avoir été anéantie par ordre, et dont personne depuis M. Thiers, qui ne les avaient pas étudiées de très près, n'avait eu entière communication. Elles intéressent au plus haut degré l'histoire de l'Église et celle de la politique européenne.

Ainsi que le fait remarquer M. Welschinger, lui-même, cette page d'histoire a aujourd'hui, par suite des événements qui se passent à la cour de Serbie, une saisissante et piquante actualité. Sans être, à beaucoup près, un événement de même taille, le divorce du roi Milan, rappelle, à plus d'un égard, celui de Napoléon. Qui sait si, comme M. Welschinger le dit de l'empereur des Français, le prince serbe n'en a pas, dès le lendemain, éprouvé un vif regret et entrevu les suites fatales? En tout cas, ces suites ne se sont pas fait longtemps attendre, comme on sait!

IV

Dans ce qu'il appelle la laïcisation, c'est-à-dire la déchristianisation de l'enseignement, le parti républicain a eu principalement en vue l'enseignement de l'enfance, parce que c'est le plus général et celui dont l'action est la plus efficace. Aussi est-ce le but le plus régulièrement, le plus passionnément poursuivi, le seul peut-être que les changements du ministère n'aient pas affecté. Vainement, nous ne disons pas seulement les catholiques, mais tout ce qu'il y a chez nous d'esprits sages, éclairés et doués d'un vrai sens politique, ont-ils réclamé, pour la reli-

¹ *Le divorce de Napoléon*, par Henri Welschinger. 1 vol. in-12. Plon et Nourrit, édit.

gion, le maintien de la part et de la place que, d'accord sur ce point avec toutes les autres législations, les précédents gouvernements lui avaient faites dans l'école primaire. Rien n'y a fait : il y avait, avant tout, chez les radicaux comme chez les opportunistes, des haines à assouvir, et, à n'en pas douter, des engagements de sectaires à tenir.

C'en est donc fait, Dieu est mis, en France, hors de l'école : ni sa parole ne s'y fait entendre ni son image n'y figure. A cet égard comme à bien d'autres, la tradition nationale est rompue. Ce n'est pas une raison pour désespérer de la renouer et pour cesser d'y travailler dans l'ordre et la mesure que le moment comporte. Puisque la rupture est consommée, ne serait-il pas utile au moins de montrer, tout de suite, à ceux qui ne les voient pas à l'avance, les tristes fruits qu'elle va inévitablement produire, et de faire ressortir notamment l'amoindrissement moral qu'un tel divorce causera et cause, dès aujourd'hui, aux écoles officielles et à la génération qui en sort ? En racontant, d'un côté, ce que peut et ce que fait la religion pour l'éducation de l'enfance ; de l'autre, l'impuissance où l'on est réduit sans son concours, il serait facile de faire voir ce qu'on a perdu et quelles ruines on nous prépare.

C'est ce que s'est proposé M. l'abbé Sicard dans le nouvel ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *les Deux maîtres de l'enfance*¹, et dans lequel se joint, à l'érudition spéciale qu'on lui connaît en ces matières, une intelligence exquise de la nature de l'enfant et une éloquente protestation contre l'incomplet développement auquel le condamne l'enseignement de l'école républicaine, où la plus noble partie de son être reste sans aliment.

Comme les esprits pénétrants et logiques qui, en toute question, aiment à aller à la base, c'est sur une étude psychologique de l'enfance que M. l'abbé Sicard se fonde pour demander que la religion préside aux premières manifestations de ses facultés intellectuelles et morales. Après avoir établi, contrairement à l'assertion de J.-J. Rousseau, que l'apparition de ces facultés est simultanée et non point successive, et que, par suite, la culture dont toutes ont besoin doit se faire à la fois et d'accord, il les étudie séparément, nous montrant l'une après l'autre, dans leurs évolutions particulières, sous l'influence de la religion, l'intelligence, la conscience, le cœur et la volonté, et les analysant dans un langage d'autant de chaleur que de grâce. Toutes, sous cette influence, acquièrent leur développement complet ; l'esprit d'abord, parce que l'éducation religieuse repose sur la double base de la raison et de la foi qui assure la solidité de l'édifice intellectuel ; la conscience, qui dégaugeant et faisant ressortir de l'instinctif sentiment du bien et du mal, donne, par l'établissement de solides règles de conduite, l'idée nette et précise du devoir ; la volonté, qui fortifie la notion du devoir par celle de la double sanction de la vie future, la punition pour le coupable et la récompense pour le juste.

¹ *Les deux maîtres de l'enfance, le prêtre et l'instituteur*, par l'abbé Augustin Sicard. 1 vol. in-12. — Librairie académique. Perrin, éditeur.

La première communion clôt, dans les pratiques de l'Église catholique, la période de l'enfance et en couronne l'éducation. Certes, la première communion n'est pas un brevet d'impeccabilité. Toutefois, remarquons-le, « l'enfant, dit M. Sicard, ne sort pas de la première communion désarmé pour les combats de la vie. N'est-ce rien que de lui avoir donné des règles de conduite certaines, arrêtées, précises, et, après avoir bien établi la théorie, d'être descendu dans la pratique, de lui avoir appris à s'observer, à se connaître, à s'accuser, à se repentir? Croit-on qu'une conscience habituée de bonne heure à surprendre le mal, non seulement en lui-même, mais dans sa cause et dans sa racine, à condamner non seulement les actes, mais les pensées et les désirs, perdra tout d'un coup le discernement moral?... Non, rien ne peut faire que désormais cette conscience ainsi éclairée, façonnée par la religion, n'estime, n'appelle bien ce qui est bien, mal ce qui est mal... Les passions dans l'homme ayant une action continue, tandis que l'action de la volonté est intermittente, le grand secret de l'éducation est de faciliter le triomphe de cette volonté même, par la formation de bonnes habitudes. Et c'est ce que fait l'Église en soumettant déjà l'enfant à une discipline morale, condition de tout progrès dans la voie de la vertu, comme la discipline intellectuelle est la condition de tout succès dans les choses de l'esprit ».

En face du tableau, des résultats féconds et indéniables de l'éducation chrétienne, M. Sicard, dans la seconde partie de son livre, place celui des tristes fruits que doit nécessairement produire, étant donnée la nature de l'enfant, l'éducation sans Dieu, telle que la veut notre législation actuelle. Il démontre péremptoirement que cette triple et indispensable formation de l'esprit, de la conscience et de la volonté chez l'enfant, ne saurait se faire dans une école d'où l'idée de Dieu est exclue et son nom même proscrit. Il démontre que l'augmentation du programme des connaissances données à l'enfant et dont on se targue si fort est, à cet égard, pure vanité, la science n'engendrant point par elle-même la moralité, et prouve que, par l'exclusion qu'il donne à tout ce qui est de caractère et d'ordre supérieur, ce programme tend directement à rabaisser l'intelligence et à nous mettre peu à peu au-dessous des autres peuples, chez lesquels, sans exception, l'éducation première est essentiellement religieuse.

A ces raisons puissantes, à ces arguments tirés de la considération intime du sujet, l'auteur ajoute, dans une troisième partie, la leçon de l'expérience, l'autorité de l'histoire et celle des sages et des hommes d'État de tous les pays et de tous les siècles. Ce n'est pas ici un plaidoyer, qui n'aurait point pour le moment son à-propos et qui n'a pas le ton que demanderait un écrit de ce genre; c'est plutôt un mémoire à consulter, d'un ton digne et plein de force, où l'on pourra puiser abondamment et avec sûreté pour la cause sacrée de l'enseignement chrétien, dont, nous en avons la confiance, le triomphe n'est pas pour longtemps ajourné.

P. DOUHAIRE.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 mars 1889.

La République a, dans l'agitation plus ou moins continue de sa précaire existence, certaines phases où il semble que ses destinées s'accélérent. C'est une de ces phases qui se déroule actuellement. Durant une dizaine de jours, les événements se sont pressés, les actes et les discours se sont multipliés, le public a ressenti des émotions vives et chacun des faits nouveaux portait en soi, pour ainsi dire, la question de savoir si la République, dans un tel état de crise, avec une telle faiblesse de son principe et une telle incertitude du lendemain, peut vivre longtemps encore. Car qu'elle se condamne elle-même, ou plutôt que la fatalité de ses fautes, la force des choses la condamne à rappeler un des princes qu'elle avait le plus injustement exilés; que ses gouvernants et ses partis commencent entre eux, sur les bancs de la Chambre, une guerre impitoyable à la liberté des uns, à l'honneur des autres; que, par un manifeste solennel, les modérés redemandent désespérément la République conservatrice qu'ils n'ont pu eux-mêmes conserver; qu'à Tours, le général Boulanger affiche carrément le programme de sa propre république; qu'un ministre, celui qui veille le plus spécialement au salut de l'État, soit dénoncé du haut de la tribune, après l'avoir été à la barre d'un tribunal, comme un député avide et improbe; que, parmi les misères publiques d'un agiotage où le gouvernement se laisse discréditer, de grands scandales se mêlent à de grandes catastrophes : il n'est pas un de ces incidents ou de ces accidents qui n'implique la responsabilité de la République ou qui ne retourne contre elle quelques-unes de ces conséquences.

Tous les bons Français ont salué avec joie M. le duc d'Aumale reprenant possession du sol et du ciel de la France. Son retour a été une fête à l'Académie, à Chantilly. On aurait applaudi jusque dans les rangs de l'armée, si, sous le drapeau, on pouvait applaudir, même au frère d'armes le plus illustre. Revoir la « douce France », cette patrie que ses aïeux ont créée, M. le duc d'Aumale en a été profondément heureux. Car il aime la France d'un amour qui domine tout dans son cœur; il l'aime non seulement en prince et en soldat, mais comme le plus modeste de ces Français que leur simple origine attache tendrement au pays. Ce bannissement, il en avait d'autant plus souffert qu'il n'avait plus, comme en 1848, les consolantes espérances de la jeunesse. Et puis, sa vie avait été

bien longue déjà dans l'exil : en l'espace de quarante et un ans, deux fois proscrit par la République, il avait passé sur la terre étrangère vingt-cinq années. Il n'aura manqué au bonheur de M. le duc d'Aumale, en franchissant la frontière française, qu'une satisfaction : c'est d'y rentrer avec Monsieur le comte de Paris, qu'il a vu partir d'Eu, le 24 juin 1886, pour un temps d'exil qui n'est pas fini hélas ! M. le duc d'Aumale est revenu le front haut, comme il sied non seulement à son honneur, mais à son droit. Ni conditions, ni engagements : lui-même l'a dit, devant M. Carnot. La France le recouvre tel qu'il était, à l'heure de son second exil : gardant la main à la poignée de sa vaillante épée, toujours prêt à servir la patrie, jaloux de tout ce qui peut ennoblir le nom français et relever la grandeur nationale, par les belles-lettres, par les arts, par tous les genres de victoire et de conquête. Il n'a pas changé ; il peut même croire que, depuis trois ans, rien n'a changé non plus parmi nous, s'il ne regarde que les amitiés qui l'entourent, les respects qui l'accueillent, et s'il ne veut considérer que les choses immortelles dont le Palais Mazarin et Chantilly lui donnent le spectacle. Mais il trouve la République qui se débat dans une sorte de détresse ; M. Grévy, chassé de l'Élysée ; le général Boulanger, rejeté de l'armée par ses pairs, faisant avec une audace arrogante son métier de prétendant républicain et à demi grimpé sur la roue de la Fortune. Quel bénéfice la République a-t-elle donc retiré de cette proscription ? Et, cette iniquité non moins inutile que cruelle, la répare-t-elle réellement, aujourd'hui que, par intérêt plus que par justice, par caprice plus que par regret, elle annule le décret qui exila M. le duc d'Aumale ? Cette réparation, si opportune au lendemain du jour où M. le duc d'Aumale dotait l'Institut du château et du domaine de Chantilly, est tardive, assurément. Elle est incomplète aussi, puisqu'en rendant à M. le duc d'Aumale la jouissance de la patrie, elle ne lui restitue ni son grade de général, ni même ses titres d'électeur et d'éligible. Il y a eu des républicains pour s'indigner que la République rouvrit à M. le duc d'Aumale les portes de la France ; ils ont protesté par une interpellation encore plus vaine que bruyante et par un vote qui a joint à leurs farouches suffrages celui du général Boulanger, toujours fidèle, toujours sincère et généreux. Il y en a d'autres, dit-on, qui n'ont voulu le retour de M. le duc d'Aumale que pour l'opposer, nous ignorons comment, au général Boulanger. Il y en a même, paraît-il, qui songeraient à transformer le gouvernement de la République, avec le dessein d'y réserver à M. le duc d'Aumale on ne sait encore bien, sinon quel rang, du moins quel titre et quel rôle. La prétention d'imposer à M. le duc d'Aumale, comme un

devoir public, le soin de leurs intérêts passagers et le souci de leurs combinaisons personnelles, ne convient vraiment ni aux uns ni aux autres. Si M. le duc d'Aumale a une ambition, ce n'en est, certes, pas une qui se mesure à leurs calculs; car ce ne peut être qu'une ambition digne du prince et du soldat, devant l'histoire de demain comme devant l'histoire d'hier : celle de servir la France, en face de l'ennemi, ou la Monarchie, avec cette Maison de France dont il est l'un des fils les plus brillants.

Si M. le duc d'Aumale a pu prêter l'oreille au dernier discours du général Boulanger, il aura été tout étonné de n'y pas reconnaître le langage équivoque de son ancien courtisan. Le général Boulanger a nettement, dans sa harangue de Tours, défini sa politique, précisé son programme : « La République consolidée, l'autorité restaurée, la liberté garantie ». Qu'on ne doute plus de son républicanisme! Il ne veut pas qu'on le « dénonce » plus longtemps « comme l'allié des anciens partis royalistes et impérialistes, comme le chef qui doit mener ces partis à l'assaut, à la destruction de la République ». Il s'indigne contre ceux qui l'ont jugé capable d'un tel office. « Ils mentent! » s'écrie-t-il véhémentement. Il ne « trahira » pas la République. « Loin de méditer sa ruine, dit-il, j'appelle tous les bons Français à se grouper autour de moi pour l'affermir en la purifiant ». Il faut cesser, royalistes ou impérialistes, de le figurer aux électeurs comme « la catapulte » qu'on dresse contre la République, comme « le bélier » avec lequel on fera « la trouée », comme « l'obus » avec lequel on pratiquera « la brèche ». Cette rhétorique lui est une « injure ». Il déclare qu'il a « foi en la République. » Il y a plus. Il n'attend pas « la Consultation nationale », pour se prononcer contre la Monarchie, contre l'Empire. D'avance, il condamne la Monarchie, sous l'une ou l'autre « forme ». Il ne préjuge pas seulement le verdict de la nation. Il argumente contre la Monarchie, sans aucun scrupule, dût-il mécontenter par ses raisons gratuites et même hypothétiques les royalistes dont il fréquente les salons et dont il ramasse les suffrages. Écoutez-le : « La Monarchie ne saurait être rétablie sans de profondes secousses... Elle laisserait la nation aussi divisée, plus divisée peut-être qu'elle ne l'est à cette heure. » Peu s'en faut qu'il n'annonce qu'au nombre des ennemis que la Monarchie devra dompter, il sera le premier; peu s'en faut qu'il ne jure sur son épée d'être à Philippes, parmi ceux qui mourront pour la République. Voilà dûment édifiés, ceux des royalistes, trop naïfs ou trop habiles, qui croyaient ou qui voulaient qu'on crût le général Boulanger disposé à préparer le rétablissement de la Monarchie, directement ou indirectement. Désormais leur illusion,

s'ils la gardaient, ne serait plus qu'une dérision. Mais la franchise du général Boulanger nous donne, dans sa harangue de Tours, un avertissement de plus : c'est que, s'il préside, sous un titre ou sous un autre, à « la Consultation nationale », il ne faut pas espérer que ce soit avec la sérénité d'un arbitre, avec la placidité d'un témoin impartial. Quoi ! vous le prendriez comme gardien des urnes, ce jour-là, et vous lui confieriez le soin non seulement d'assurer la liberté du vote, mais de réaliser la volonté du votant, alors qu'au préalable il aura proclamé seule possible, seule raisonnable, seule désirable, l'option du gouvernement qu'il préfère, lui, et qu'il préconise !

Donc le général Boulanger veut se créer une république à soi et rien n'est plus naturel, la République seule pouvant lui offrir la primauté qu'il ambitionne. Il se propose même d'inaugurer l'ère de la République idéale. Il paraît que l'expérience de ces dix-huit ans a trompé la France ; elle peut et doit recommencer l'essai : c'était une fausse république, celle qui a régné avec M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon, avec M. Grévy et M. Carnot, successivement ; le général Boulanger, grâce à une vertu spéciale et à la coopération de M. Naquet, fera régner la vraie République, la République « nationale », la République « honnête », la République « libérale et tolérante », la République « protectrice des faibles, des humbles, des petits », la République « préoccupée avec passion des intérêts du peuple ». Soit. Par sa harangue de Tours, le général Boulanger ne laisse aucun doute aux royalistes : ils connaissent son programme, ils ne peuvent pas feindre de l'ignorer. Quelle sera leur politique ? S'associeront-ils au général Boulanger, dans les élections de 1889 ? Et, s'ils l'aident à former, soit par l'action de sa candidature, soit par celle des candidats qu'il aura patronnés, une majorité souveraine, sur les bancs de la Chambre, qu'advient-il ? Comment cette majorité se défendra-t-elle contre l'ambition du général Boulanger, le lendemain d'un triomphe dont il s'appropriera l'honneur et dont il revendiquera l'avantage ? Comment l'empêchera-t-elle de se saisir du pouvoir ? En aura-t-elle le courage et la force ? Eh bien ! le général Boulanger prenant le pouvoir, ou les royalistes consentant à en recevoir une part quelconque, ou ils le refusent. Si le général Boulanger gouverne avec eux, il faut qu'ils deviennent républicains comme lui, pour être loyalement les serviteurs de la République nouvelle ; si, au contraire, il gouverne contre eux, la puissance qu'ils lui auront procurée n'aura servi qu'à détruire leurs espérances, ils auront été des dupes. On dit qu'un certain nombre se résigneraient à imiter le républicanisme du général Boulanger, aussitôt

son règne commencé. C'est une calomnie, nous nous plaisons à le croire. Et comme il faudrait les plaindre ! Comme leur fortune serait courte ! Car, quelque magie que le général Boulanger semble posséder aujourd'hui, sa république, s'il parvient à l'établir, ne durera pas plus que les autres ; moins peut-être : l'histoire permet de le prophétiser. Comment finira-t-elle ? Par une catastrophe politique, par une calamité nationale ? Ce qui est sûr, dans ces douloureuses prévisions, c'est que, le jour où le général Boulanger succombera, ceux qui auront favorisé son avènement ou participé à son gouvernement tomberont avec lui, enveloppés dans la même réprobation.

Il faut admirer la bonne foi des conservateurs qui regardent d'avance la République du général Boulanger comme le gouvernement libérateur et réparateur que, nous autres royalistes, nous apercevons dans la Monarchie. Ce sont les catholiques principalement que le général Boulanger s'évertue à leurrer par ses promesses. Il en est, parmi eux, qui professent une sorte d'indifférence politique. Peu leur importe la forme du gouvernement. Ils s'imaginent doctrinalement que les intérêts religieux peuvent s'abstraire de tous les autres. Il leur semble que, pour la protection de ces intérêts, tous les genres de gouvernement se valent, comme si, dans les gouvernements, le principe constitutionnel, la loi historique, la tradition, les affinités des idées et des choses, les goûts et les habitudes des partis ne modifiaient pas très différemment, en fait, les rapports de l'Église et de l'État. A ces catholiques trop oublieux des enseignements du siècle le général Boulanger présente le mirage, plus ou moins céleste, de son libéralisme. Il opérera « la pacification religieuse », il l'affirme. Il pratiquera « le respect absolu de toutes les croyances et de toutes les opinions ». Sa république assurera « la liberté de conscience, qui est la première de toutes les libertés ». Et, comme garant, le général Boulanger invoque M. Naquet. Il est vrai que M. Naquet, dans le discours qu'il a prononcé, au banquet de Tours, avant celui du général Boulanger, persiste à vouloir que « la sécularisation de la société » s'achève. Mais, pour que cette menace n'effraie pas trop les catholiques, il se hâte de déclarer que le gouvernement ne dénoncera pas lui-même le Concordat : il consultera le peuple ; le « Referendum » sera la sauvegarde de l'Église. Nous voulons bien que les catholiques accordent à la parole de M. Naquet tout le crédit que le général Boulanger lui accorde lui-même, aujourd'hui qu'il hante et chérit le législateur du divorce. Que s'ils se confient également au « Referendum », nous ne troublerons pas la paix de leur ingénuité. Nous nous contenterons de constater que les

promesses du général Boulanger s'accordent mal avec ses actes. Ministre, il n'était pas seulement l'auxiliaire des persécuteurs, jusqu'à disgracier, pour plaire à leur athéisme, un colonel coupable d'avoir dit chrétiennement, devant le cercueil d'un officier : « Dieu ait son âme ! » Il a pratiqué, dans la loi militaire qu'il préparait, leur odieuse maxime : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Oui, ministre, il s'appliquait avec les sectaires et, en particulier, avec M. Laisant, à restreindre par sa loi le recrutement du clergé ; il se glorifiait d'obliger les séminaristes « à mettre le sac au dos » ; et, député, il a voté cette loi, sans admettre un seul des amendements qui pouvaient corriger la rigueur d'une telle obligation. C'était hier. Les catholiques ne s'en souviendraient-ils plus ?

Le général Boulanger a porté malheur à la Ligue des Patriotes ; le gouvernement l'a dissoute. C'était, strictement, son droit, bien que, ce droit, il en use arbitrairement. Opportuniste, on favorisait la Ligue. Radicale, on l'aurait tolérée, comme on tolère la Société des Droits de l'homme, qui devient de plus en plus un club permanent. Boulangiste, on la supprime. C'est le régime du bon plaisir. Mais, non content de dissoudre la Ligue, le gouvernement en poursuit les chefs devant la justice. Il a demandé au Parlement l'autorisation de traduire devant le tribunal correctionnel MM. Laguerre, Turquet, Laisant et Naquet. Pourquoi ? Parce que la Ligue est une société secrète, aux yeux de M. le garde des Sceaux, et parce qu'elle forme une sorte de troupe mobilisable, pour des opérations toutes politiques. Sous ces apparences d'ordre légal, il n'y a, tous les hommes sincères le reconnaissent, qu'une vindicte abusive. En 1889 comme en 1880, en ce temps de procès comme au temps des décrets, c'est toujours la violence agissant, au nom d'un parti ou d'une secte, contre les associations. Certes, la Ligue n'a pas nos sympathies. Nous ne pouvons, avec M. Buffet, avec M. de Lareinty, que la juger sévèrement. Cette société turbulente, charlatanesque, téméraire, servait mal la patrie ; le patriotisme même dont elle faisait parade n'a déguisé chez la plupart de ses chefs, artisans d'une émeute en 1887, que des intérêts vaniteux ou ambitieux ; et ce n'est pas davantage son « boulangisme » d'aujourd'hui qui lui méritera notre estime. Mais n'est-il pas vrai que le droit dont le gouvernement argue, il l'a lui-même abandonné depuis dix ans, en le laissant abolir, dans la pratique, par tout le monde ? Et la liberté de s'associer, si elle n'était pas légale en principe, n'était-elle pas licite, en fait ? M. Buffet l'a dit très justement : « Lorsque des citoyens accoutumés à respecter les lois de leur pays ont pu depuis longues années organiser, au vu et au su du gouvernement et sans jamais être inquiétés, des associations, non

autorisées, composées de plus de vingt personnes, ils ont pu et dû croire qu'ils ne s'exposaient nullement à être poursuivis et punis pour ce seul fait. » Le jour où, sans avertissement préalable, un gouvernement passe soudain d'une tolérance générale et constante à une sévérité tellement exceptionnelle, le droit strict devient, selon le mot énergique de M. Buffet, « une monstrueuse iniquité ». Il n'a pas seulement semblé qu'en dissolvant la Ligue des Patriotes, le gouvernement obéissait à une inimitié de parti; il a paru prendre la Ligue dans une sorte d'embûche. Mais, vraiment, il était bien question de légalité, d'équité! Il n'y avait là que des justiciers furibonds qui consultaient simplement leur peur et leur haine. M. Constans n'a eu besoin que de déclarer que la Ligue servait de garde civique et prétorienne au général Boulanger : cette déclaration a suffi à l'animosité des républicains. C'est la guerre jacobine qui commence. On se « fructidorise ». Déjà, dans la loi que le Sénat prépare pour le jugement des traîtres qu'on veut qu'il châtie tôt ou tard, on retranche, comme une formalité superflue, la mise en accusation. Que ne rétablit-on immédiatement la procédure sommaire, expéditive, du tribunal révolutionnaire?...

Pendant que le gouvernement dissolvait la Ligue des Patriotes, une nouvelle société politique se formait librement, en plein soleil, sous le vieux nom d' « Union libérale ». Que veut-elle? « Arracher le pays aux factions qui le perdent? » Et comment, à son tour, pense-t-elle sauver la France, dans cette extrémité? En substituant à la république de plus en plus radicale qui nous gouverne une république « résolument conservatrice ». Le manifeste qui convie « tous les Français » à cet effort généreux, à ce suprême essai, porte des noms singulièrement honorables, quelques-uns qui sont célèbres. On se demande cependant pourquoi les noms de M. Jules Simon et de M. Ribot ne s'y marient pas à ceux de M. Léon Renault et de M. Bérenger. Quelle précaution mystérieuse l'a défendu? On ne voit pas non plus, parmi les signataires, un seul de ces conservateurs que le manifeste invite à faire, ou plutôt à refaire la république conservatrice, juste au moment où la France s'apprête à défaire la République elle-même, sans égard à l'épithète. Serait-ce parce que ces conservateurs, jadis exclus du gouvernement de la République par les républicains qui régentaient la République conservatrice, en ont gardé quelque défiance? Serait-ce parce que les conservateurs, après dix-huit ans de patience et d'impatience, croient totalement finie l'expérience de la République, avec ses genres divers de qualificatif et de régime? Vraisemblablement, c'est surtout cette opinion, pour ainsi dire historique aujourd'hui, qui sépare les conservateurs des républi-

cains dont ce manifeste testamentaire exprime la désespérance. Plusieurs des signataires, comme M. de Marcère et M. Léon Say, ont eu le pouvoir, dans les conditions les plus favorables; ils ont été libres de créer une république conservatrice qui pût durer. Il ne nous souvient guère qu'ils aient préservé la République contre les opportunistes et les radicaux. Notre mémoire, peut-être infidèle, nous raconte qu'au contraire, ils ont mainte fois transigé ou pactisé avec les uns, avec les autres, sous la contrainte terrible de la fraternité républicaine. Il y a plus. Les opportunistes et les radicaux suspectaient leur républicanisme, les traitaient insolemment d'« orléanistes » et les déclaraient impropres à pourvoir la France de la « vraie » République. Les modérés n'ont fourni au parti républicain qu'un gouvernement de transition. Ils n'ont pas plus empêché la république conservatrice de se convertir en république opportuniste que M. Jules Ferry et ses aides n'ont empêché la république opportuniste de se convertir en république radicale. Pourquoi cet exemple d'une impuissance, qui a été plus forte que leurs talents et que leur bonne volonté, ne serait-il pas pour les républicains qui s'honorent d'être conservateurs une leçon tout aussi péremptoire que pour les conservateurs qui s'honorent de n'être pas républicains? La loi que, de phase en phase, la République a subie, par la fatalité de son principe, n'est-elle pas évidente? Pourquoi vouloir que la France replace dans ce cycle de la République sa destinée lasse et meurtrie? Est-ce qu'entre l'anarchie et le césarisme, la nécessité de la Monarchie ne surgit pas, autrement impérieuse, à l'heure où nous sommes, que celle d'une république conservatrice, qui n'est plus qu'un fantôme?

Les honnêtes gens qui ont signé ce platonique manifeste auront beau lever au ciel les yeux et les bras : la République ne mérite plus la confiance et l'estime de la France; la voilà perdue de réputation; ses affaires sont trop mauvaises pour que celles d'aucun des partis qui la servent puissent se relever du discrédit général. Sans cesse un scandale nouveau, pour attester de plus en plus que ce gouvernement, qui devait être le régime de la vertu, livre le pouvoir à une démocratie besoigneuse et cupide, occupée seulement de la curée. M. Wilson trafiquait, à l'Élysée, pendant que M. Grévy thésaurisait. M. Constans s'est enrichi, au Palais-Bourbon, comme député; à l'hôtel de la place Beauvau, comme ministre; au Tonkin et dans l'Annam, pendant sa vice-royauté. On le savait bien, on le disait tout haut. Cette effrénée âpreté, on en a eu un témoignage particulier, l'autre jour, dans le procès d'une compagnie d'assurances, la *Ville de Lyon*, qui, selon le mot du magistrat, « n'avait que la fraude et l'escroquerie pour but ». Cette compa-

gnie, un sieur Baratte en était le directeur; M. Constans en présidait le conseil d'administration et, à côté de lui, siégeaient cinq députés également républicains, MM. Granet, Boysset, Dubois, Gailard, Gilliot. Pour prix de leur patronage politique et, spécialement, de leur assistance « morale », on leur avait attribué un traitement annuel et adjugé des actions libérées. Quelle part était faite à M. Constans? Une lettre du sieur Baratte l'a spécifiée. — « A M. Constans, député, ancien ministre. Je vous envoie un chèque de 10 000 francs, n° 23, en date du 28 juillet 1882, délivré par le Crédit lyonnais et payable à sa succursale de Paris. Comme il a été convenu entre nous, je vous offrirai, comme président du conseil d'administration de la *Ville de Lyon*, en dehors des 10 000 francs ci-joints, 250 actions libérées de 125 francs. » — Cette lettre, si dûment authentique, était au dossier du procès. A peine publiée, M. Laguerre s'en est emparé comme d'une pièce vengeresse et, bien qu'il fût, ce semble, dénué de l'autorité nécessaire, il l'a produite contre M. Constans, à la tribune même, comme un acte d'accusation personnelle. M. Constans, que la fortune, aussi bien la mauvaise que la bonne, trouve toujours sans vergogne et même sans souci, a opposé à cette accusation, après un aveu candide, une dénégation cynique. Le chèque de 10 000 francs! Oh! oui, il l'a reçu. Mais, grands Dieux! c'était pour le rendre. Car M. Constans ignore, dans son innocence, que, pour s'épargner la peine de rendre, il suffit qu'on prenne la peine de ne pas recevoir. Il oublie, par dessus le marché, qu'avant de rendre cet argent, il l'a gardé, tout brûlant qu'il fût, durant dix mois, et qu'il ne s'est décidé à le lâcher qu'après une sommation menaçante du sieur Baratte, prêt à se plaindre devant le justicier suprême de la République, M. Grévy. Quant aux 250 actions libérées, M. Constans a nié hardiment le cadeau. Par malheur, le dossier contient une lettre du député Dubois, reconnaissant que M. Constans, en personne, lui a distribué, à lui et à tous ceux qui composaient dans la société la bande parlementaire, l'argent de 40 actions négociées avant même que cette société n'existât légalement. Le plaidoyer de M. Constans n'avait convaincu personne; pas un juge ne l'eût absous, si cette Chambre avait été une Cour de justice. Mais, dans son apologie, M. Constans avait un argument qui, chez les républicains, devait triompher de tout, et de la conscience, et de l'honneur, et de la pudeur: il a prononcé le nom du général Boulanger, il a jeté au boulangiste Laguerre une invective et au « boulangisme » un défi. Aussitôt applaudi, aussitôt pardonné. On a voté, comme il le désirait, l'ordre du jour qu'on appelle « pur et simple », mais qui, dans le cas de M. Constans, n'aura été ni si « simple » ni si « pur ».....

On assure, on annonce que, pour la République et surtout pour deux de ses ministres, la série de ces scandales continuera. Plaise à Dieu que, du moins, la série des désastres financiers qui s'entremêlent à ces scandales ne se prolonge pas davantage ! Il est regrettable que l'affaire du Comptoir d'Escompte n'ait fourni à M. Laur que le thème d'une interpellation virulente où le vague et l'odieux infirmaient ses assertions les plus graves. Que des spéculateurs se soient coalisés pour accaparer le cuivre dans le monde entier, le fait est certain. Or, cet accaparement, auquel notre civilisation moderne prête les facilités prodigieuses de tous ses moyens, de tous ses engins, et contre lequel la loi paraît aujourd'hui impuissante à instrumenter, est un acte criminel, dans l'ordre économique et social. Il peut troubler, avec une incalculable intensité, la vie des peuples ; il peut mettre aux abois, non seulement leurs intérêts industriels, mais leurs intérêts nationaux. Que, d'autre part, les administrateurs du Comptoir d'Escompte aient été coupables, en employant subrepticement à cette spéculation l'argent de leurs actionnaires, le fait n'est pas moins certain. Mais quelle raison sérieuse M. Laur avait-il de s'en prendre à toute la haute banque et, notamment, à la Banque de France ? Ses dénonciations, si légères et si hasardeuses, n'étaient-elles pas, elles aussi, un scandale ? N'étaient-elles pas, de plus, une sottise dangereuse ? Ne s'est-il pas joué d'un des intérêts que, dans la situation nouvelle de l'Europe et de la France, il nous reste à préserver le plus précieusement, le crédit de notre pays ? Certes, M. Thévenet n'a pas répondu aux questions de M. Laur avec la pertinence, avec la justesse et la netteté, ni même avec la probité de langage qui, dans l'éloquence d'un garde des Sceaux, sont sa première vertu. Il a mérité que le gouvernement subît, dans ce débat, le blâme indirect qui lui a été infligé. On ne peut contester toutefois que M. Rouvier n'ait pleinement légitimé l'intervention par laquelle il a sauvé d'une perte totale le Comptoir d'Escompte, en obtenant de la Banque de France et des principaux banquiers de Paris les 140 millions dont le Comptoir, assiégé par ses créanciers, avait un si pressant besoin : c'était prévenir sur tout le marché français une crise funeste. Ce service, tout important qu'il soit, ne diminue que faiblement la responsabilité de la République, dans le mal souffert par le pays. On aura comparé l'empressement avec lequel le gouvernement secourt le Comptoir d'Escompte et la hâte avec laquelle il ruina l'Union générale. Le Comptoir d'Escompte a demandé de l'argent : il le lui a procuré. L'Union générale n'a demandé que la liberté de rassembler ses actionnaires et d'utiliser ses ressources : il la lui a refusée. Il a voulu le relèvement du Comptoir d'Escompte, il a voulu la

faillite de l'Union générale : d'un côté, il voyait des républicains, des amis; de l'autre, il voyait des royalistes, des catholiques, c'est-à-dire des suspects, et, sans hésitation, il a sévi, heureux de les appauvrir et insouciant d'appauvrir, avec eux, le pays lui-même. Est-ce tout? Nullement. Si la République est responsable de la catastrophe de l'Union générale, par sa malveillance, elle l'est de la catastrophe de la compagnie de Panama, par une complaisance presque semblable à la complicité, on le sait; elle l'est de la catastrophe du Comptoir d'Escompte par son incurie, par l'insuffisance de son contrôle. Triple catastrophe qui ne laisse pas plus à la République le droit de nous vanter encore la prospérité de son règne que l'agiotage ou le tripotage que ses hommes d'État, ses législateurs, ses agents, pratiquent les uns à l'envi des autres, ne lui laisse le droit de nous vanter désormais sa moralité!

La République s'est comme réservé, dans l'histoire de ces quinze jours, tout le dramatique des choses. Elle n'est que trop habituée à concentrer entièrement sur soi l'attention de la France ou même là curiosité de l'étranger, par l'imprévu de ses événements, par le flux et le reflux violent de sa politique, par la théâtrale agitation de son Parlement et de ses partis! Pendant toutes les commotions nouvelles de la République, l'Europe a été paisible. Pas même un acte décisif à mentionner. La Suisse ne s'est point alarmée des dissensions électorales du Tessin, où, en définitive, le parti conservateur garde le pouvoir et maintient sa prépondérance. La victoire qu'un candidat cher à M. Gladstone a remportée, à Londres, n'est qu'un signe du changement qui semble s'opérer dans l'opinion publique, mais qui peut encore s'interrompre. Les colères populaires et parlementaires qui continuent de gronder, à Pesth, autour de M. Tisza, sont impuissantes, pour le moment. M. de Bismarck, toujours actif, même quand il veut bien n'être pas bruyant, réorganise sa marine, envoie son fils à Londres en ambassade secrète et redouble sa sévérité envers les socialistes. L'Italie ne paraît plus préoccupée que de remédier à sa misère commerciale et agricole. En Belgique, la tranquillité règne, malgré les quelques grèves qu'une démagogie, toujours haletante, essaie de susciter. A Belgrade, les régents affermissent leur autorité; le roi Milan a fini par déloger; la reine Nathalie se dispose fiévreusement à revenir. Partout ailleurs, même à Sofia, tout est calme ou immobile. Comme nous voudrions pouvoir écrire aussi : « La République est sage; la France se repose, dans un recueillement salutaire de son cœur, de ses vieilles vertus, de ses forces et de ses richesses! »

Auguste BOUCHER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de la Monarchie de Juillet, par M. Paul THUREAU-DANGIN, tome V, in-8° (Plon).

Nous n'avons plus à recommander cet ouvrage considérable qui a obtenu deux fois, à l'Académie française, le grand prix Gobert et dont les quatre premiers volumes sont déjà arrivés à leur seconde édition. Nos lecteurs ont pu en apprécier, dans cette revue même, toute la haute valeur historique et littéraire. Le 5^e volume, l'avant-dernier de l'ouvrage complet, va du milieu de 1841 à la fin de 1845. Les questions diplomatiques si délicates, et par moment si périlleuses, alors posées entre la France et l'Angleterre, la mort du duc d'Orléans, les attaques de l'opposition, qui croyait toujours avoir trouvé l'occasion de renverser M. Guizot et qui n'y réussissait jamais, les affaires économiques, entre autres la création des chemins de fer, les glorieuses et dramatiques campagnes du général Bugeaud en Afrique, les luttes pour la liberté d'enseignement, tels sont les sujets variés traités dans ce volume. L'auteur, cette fois encore, a su mettre en œuvre tous les documents publiés en France, en Angleterre, en Allemagne, et il a eu, de plus, à sa disposition beaucoup de documents inédits qui lui ont permis d'éclairer plus d'un point obscur de l'histoire.

L'Apogée de la Monarchie française (*Richelieu et Louis XIV*), par A. PELLISSIER, prix Montyon de l'Académie française. — Librairie R. Haton, 35, rue Bonaparte.

Ces dix tableaux anecdotiques mettent en pleine et vive lumière les vérités suivantes :

— Jusqu'au dix-septième siècle

les progrès de la Monarchie sont les progrès du bonheur et de la gloire du peuple français.

— Dans Louis XIV, c'est la nation française tout entière qui atteint son apogée de puissance et d'honneur.

D'autre part, depuis le 14 juillet 1789, sur quatre-vingt quinze années d'existence révolutionnaire, la France en a donné près de soixante-quinze à la Monarchie et il n'en reste guère que vingt à l'actif de l'anarchie démagogique.

En conséquence, M. Pellissier a pu présenter comme conclusion de ses études si dramatiques et si vivantes le programme de la Monarchie nationale que réclament la raison historique et les glorieuses traditions de la France.

La Sculpture antique, par Pierre PARIS, ancien maître de conférences à la Faculté de lettres de Bordeaux (Quantin).

La Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts continue ses succès, sous l'active direction de M. Jules Comte. Le nouveau volume qui vient de paraître, la *Sculpture antique* embrasse la sculpture de l'Égypte et de l'Orient asiatique, de la Grèce et de l'Italie. C'est une étude des monuments les plus instructifs, les plus curieux ou les plus beaux qui nous sont parvenus.

L'illustration du volume a été particulièrement soignée, il n'est pas d'œuvres signalées dans le texte, dont l'image ne soit présentée au lecteur, et c'est double profit pour son esprit et pour ses yeux.

La *Sculpture antique* est le trente-deuxième volume de la collection, digne à tous égards de ceux qui l'ont précédé.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT CINQUANTE-QUATRIÈME

(CENT DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE¹)

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS: Art., article; — C. R., compte rendu.

- BOUCHER** (Auguste). *Chronique politique*. — 10 janvier. 195. — 25 janvier. 387. — 10 février. 593. — 25 février. 788. — 10 mars. 988. — 25 mars. 1185.
- CARRY** (François). La lutte actuelle entre le Vatican et le Quirinal. III. — 10 février. 431. — 25 février. 642.
- CHOPPIN DE JANVRY**. Un saint à la cour de Louis XV. I. — 5 janvier. 220. — 10 février. 554.
- DELORME** (H.). Vie de Mgr Darboy. Art. 21. — La duchesse de Choiseul. Art. 511.
- DEMAY** (Ch.). Zanzibar. III. — 10 janvier. 92. 10 février. 486.
- DOUHAIRE** (P.). Revue critique. — 25 février. 785. — 25 mars. 1180.
- DOUMIC** (René). Trois ambassadeurs français à Londres au seizième siècle. Art. 326.
- DROLSART** (M.). Le prince de Galles. Art. 205.
- FOURNEL** (Victor). Les œuvres et les hommes. — 25 janvier. 340. — 25 février. 758. — 25 mars. 1140.
- GAILLARD** (Henry de). L'amiral Courbet. Art. 233.
- GAVARD** (Ch.). Révélation d'un diplomate. Art. 1164.
- JANNET** (Claudio). Les faits économiques et le mouvement social. — 25 janvier. 363.
- JOUBERT** (Louis). La misère et la charité à Paris. Art. 1176.
- LANGLOIS** (Anatole). O'Connell. Art. 246.
- LAPPARENT** (A. de). Le rôle de l'eau dans l'écorce du globe. Art. 277.
- LAVEDAN** (Léon). Lettres inédites de M. de Talleyrand à Napoléon. Art. 397. — Mémoires et correspondance du comte de Villèle. — 25 février. 605. — Le secret de l'empereur. Art. 954.

¹ Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1889.
25 MARS 1889.

- LAVOLLÉE** (René). Le dimanche et les chemins de fer. Art. 1220.
- LUCE** (Siméon), de l'Institut. Les chiens de guerre. Art. 51.
- LE CONTE** [(Jules). L'agriculture dans ses rapports avec le pain et la viande. — 10 mars. 847.
- LUDRE** (comte de). Le parti monarchiste pendant l'année du coup d'Etat. — 10 mars. 797. — 25 mars. 1042.
- MARTIN**. Parnell et le *Times*. Art. 997.
- MAUGRAS** (Gaston). Les diamants de la couronne. Art. 116.
- MEAUX** (vicomte de). La lutte contre l'esclavage. Art. 997.
- MORILLON** (A.). L'Exposition universelle de 1889. Art. 1022.
- NADAILLAC** (marquis de). Mélanges. 584.
- PERRET** (Paul). Les derniers rêveurs. — 25 février. 678. — 10 mars. 930. — 25 mars. 1098.
- PARVILLE** (H. de). *Revue des sciences*. — 10 janvier. 187. — 10 février. 586. — 10 mars. 979.
- QUESNOY** (P. du). Scènes russes. — 10 janvier. 152. — 25 janvier. 297. — 10 février. 523. — 25 février. 742. — 10 mars. 877.
- REYNIER** (M. L.). Questions d'éducation et d'enseignement. Art. 135.
- THUREAU-DANGIN** (Paul). Etudes d'histoire contemporaine. — 10 janvier. 60. — 10 février. 451. — 25 février. 700. — 10 mars. 897.

TABLE

DU TOME CENT DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT CINQUANTE-QUATRIÈME DE LA COLLECTION)

1^{re} LIVRAISON. — 10 JANVIER 1889

La lutte actuelle entre le Vatican et le Quirinal. — II, par M. François CARRY.	3
Vie de Mgr Darboy, par H. DELORME.	21
Les chiens de guerre. — Louis XI et les chiens de guet du Mont-Saint-Michel, par M. Siméon LUCE, de l'Institut.	51
Etudes d'histoire contemporaine. — Bugeaud et Abd-el-Kader, par M. Paul THUREAU-DANGIN. — III.	60
Zanzibar. — Colons allemands et anglais dans l'Afrique orientale, par M. Charles DEMAY. — III.	92
Les diamants de la couronne, par M. Gaston MAUGRAS.	116
Questions d'éducation et d'enseignement. — Baccalauréats : Programmes et modes d'examen, par M. M.-L. REYNIER.	135
Nadia, scènes russes. — II, par M. Pierre DU QUESNOY.	152
Revue des sciences, par M. HENRI DE PARVILLE.	187
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER.	195

2^e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1889

Le prince de Galles. — Sa jeunesse. — Ses voyages. — Ses discours, par M. DRONSART.	205
Un saint à la cour de Louis XV. — Le duc Louis d'Orléans. — I, par M. CHOPPIN DE JANVRY.	220
O'Connell, d'après sa correspondance inédite, par M. Anatole LANGLOIS.	246
Le rôle de l'eau dans l'écorce du globe, par M. A. DE LAPPARENT.	277
Nadia, scènes russes. — III, par M. Pierre DU QUESNOY.	297
Trois ambassadeurs français à Londres au seizième siècle, par M. René DOUMIC.	326
L'amiral Courbet, d'après ses lettres, par M. Henry DE GAILLARD.	333
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL.	340
Les faits économiques et le mouvement social, par M. Claudio JANNET.	363
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER.	387

3^e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1888

Lettres inédites de M. de Talleyrand à Napoléon. — (1800-1809), par M. Léon LAVEDAN.	397
Le centenaire de 89, par M. Léopold DE GAILLARD.	419
La lutte actuelle entre le Vatican et le Quirinal. — III. Les lois persécutrices; le Code pénal, par M. François CARRY.	431
Etudes d'histoire contemporaine. — L'entente cordiale entre la France et l'Angleterre (septembre 1843 — février 1844). — I, par M. Paul THUREAU-DANGIN.	451
Zanzibar. — Colons allemands et anglais dans l'Afrique orientale. — Fin, par M. Charles DEMAY.	486
La duchesse de Choiseul, d'après des documents nouveaux, par M. H. DELORME.	511
Nadia, scènes russes. — IV, par M. Pierre DU QUESNOY.	523

Un saint à la cour de Louis XV. — Le duc Louis d'Orléans. — Fin, par M. CHOPPIN DE JANVRY.	554
Mélanges. — Les stations de l'âge du renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze, par M. le marquis de NADAILLAC.	584
Revue des sciences, par M. HENRI DE PARVILLE.	586
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER.	593

4^e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1889.

Mémoires et correspondance du comte de Villèle. — IV. Expédition d'Espagne, par M. LÉON LAVEDAN.	605
La lutte actuelle entre le Vatican et le Quirinal. — IV. <i>Kulturkampf</i> à l'intérieur; France et Italie; Guillaume II à Rome, par M. François GARRY.	642
L'agriculture dans ses rapports avec le pain et la viande. — I, par M. Jules LE CONTE.	664
Les derniers rêveurs. — I, par M. Paul PERRET.	678
Etudes d'histoire contemporaine. L'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. — II. Taïti et le Maroc, par M. Paul THUREAU-DANGIN.	700
Nadia, scènes russes. — V, par M. Pierre DU QUESNOY.	742
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL.	758
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE.	785
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER.	788

5^e LIVRAISON. — 10 MARS 1889

Le parti monarchiste pendant l'année du coup d'État (1851). — I, par M. le comte DE LUDRE.	797
Le roi de Hollande. — Sa succession. — La question du Luxembourg.	832
L'agriculture dans ses rapports avec le pain et la viande. — II, par M. Jules LE CONTE.	847
Nadia, scènes russes. — VI. Fin, par M. Pierre DU QUESNOY.	877
Etudes d'histoire contemporaine. — Entente cordiale entre la France et l'Angleterre. — III, par M. Paul THUREAU-DANGIN.	897
Les derniers rêveurs. — II, par M. Paul PERRET.	930
Le secret de l'empereur. — Confession de deux diplomates, par M. LÉON LAVEDAN.	954
Revue des sciences, par M. HENRI DE PARVILLE.	979
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER.	988

6^e LIVRAISON. — 25 MARS 1889

La lutte contre l'esclavage, par M. le vicomte DE MEAUX.	997
L'Exposition universelle de 1889, par M. A. MORILLON.	1022
Le parti monarchiste pendant l'année du coup d'État. — Fin, par M. le comte DE LUDRE.	1042
Parnell et le <i>Times</i> , par M. MARTIN.	1072
Les derniers rêveurs. — III. Fin, par M. Paul PERRET.	1098
Le dimanche et les chemins de fer, par M. René LAVOLLÉE.	1120
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL.	1140
Révélation d'un diplomate. — Une confidence de M. de Bismarck, par M. Ch. GAVARD.	1164
Un nouveau livre sur M. de Talleyrand. — Sa mission à Londres en 1792 et son voyage en Amérique, par M. Ch. DELORME.	1170
La misère et la charité à Paris, par M. Louis JOUBERT.	1176
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE.	1180
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER.	1185

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00669 7672

